



Magistrat, diplomate, courtisan : parcours d'un honnête homme au temps des Lumières : Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775)

Matthieu Thermed

► To cite this version:

Matthieu Thermed. Magistrat, diplomate, courtisan : parcours d'un honnête homme au temps des Lumières : Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775). Histoire. Le Mans Université, 2021. Français. NNT : 2021LEMA3007 . tel-03634230

HAL Id: tel-03634230

<https://theses.hal.science/tel-03634230>

Submitted on 7 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE

LE MANS UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE N° 604

Sociétés, Temps, Territoires

Spécialité : Histoire moderne

Par

Matthieu THERMED

Magistrat, diplomate, courtisan. Parcours d'un honnête homme au temps des Lumières : Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775)

Thèse présentée et soutenue à Le Mans Université, le 11 décembre 2021

Unité de recherche : TEMOS (CNRS UMR 9016)

Thèse N° : 2021LEMA3007

Rapporteurs avant soutenance

Pierre-Yves BEAUREPAIRE Professeur, Université Nice Sophia Antipolis

Monique COTTRET Professeure émérite, Université Paris-Nanterre

Composition du Jury :

Président : Lucien BÉLY Professeur, Sorbonne Université

Examineurs : Pierre-Yves BEAUREPAIRE Professeur, Université Côte-d'Azur

Monique COTTRET Professeure émérite, Université Paris-Nanterre

Pierre POURCHASSE Professeur émérite, Université de Bretagne Occidentale

Nathalie RICHARD Professeure, Le Mans Université

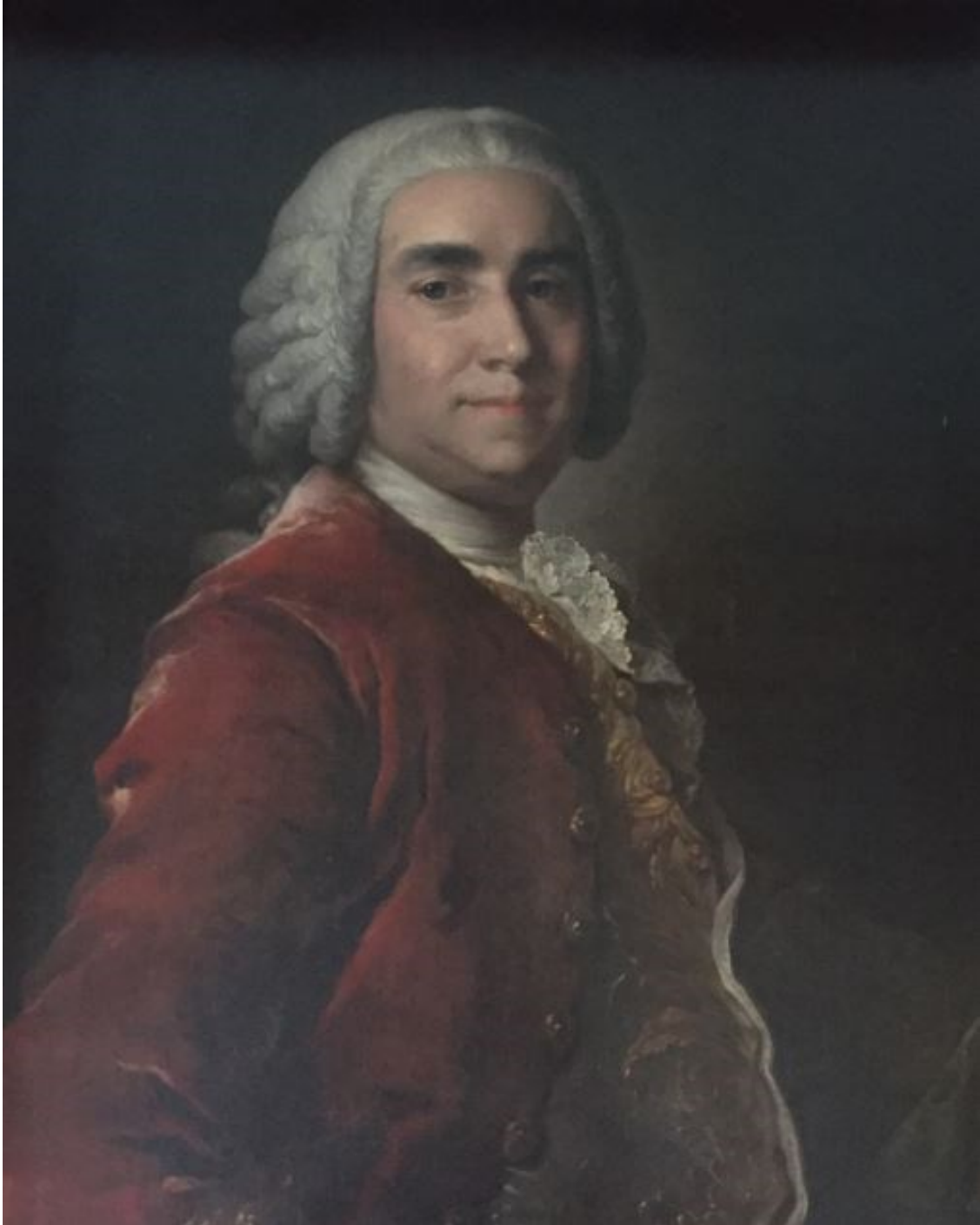
Dir. de thèse : Céline BORELLO Professeure, Le Mans Université

**Magistrat, diplomate, courtisan.
Parcours d'un honnête homme au temps
des Lumières :
Jean-François Ogier d'Hénonville
(1703-1775)**

VOLUME I

Mémoire

*À S. M. la reine de Danemark,
et à la mémoire de S. A. R. le prince Henrik*



Louis TOCQUÉ, *Le président Ogier*, huile sur toile, v. 1759, APOI.

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord Mme Céline Borello, professeure d'histoire moderne à Le Mans Université, ma directrice de recherche, qui a suivi avec patience et encouragement ce travail, depuis décembre 2017, et m'a prodigué les précieux conseils qui ont permis sa réalisation. J'associe à ma reconnaissance les membres du CSI, M. Aurélien Ruellet, maître de conférences en histoire moderne à Le Mans Université, et M. Yves Krumenacker, professeur d'histoire moderne à l'université Jean-Moulin-Lyon III, qui m'ont accompagné dans l'élaboration de cette thèse.

Mes remerciements vont ensuite à l'école doctorale STT et au laboratoire TEMOS, en particulier à Mme Nathalie Richard, qui m'ont permis d'obtenir une aide à la mobilité dans le cadre de mes déplacements au Danemark ; et au Centre de recherches du château de Versailles et à son directeur scientifique, M. Mathieu Da Vinha, qui m'ont accordé une bourse de recherche grâce à laquelle j'ai pu accomplir mes voyages et séjours de recherche en France et à l'étranger.

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide et la collaboration de Mme Anne Jaouen, ingénieure d'études de l'université du Mans, qui a réalisé les généalogies et la plupart des annexes cartographiques.

Je remercie en outre M. Gunner Lind, professeur d'histoire à l'Université de Copenhague, pour les conseils précieux et les contacts qu'il m'a permis de réaliser au Danemark ; de Mme Isabelle Brancourt, chargée de recherche au CNRS (CR-HC), qui m'a introduit dans les arcanes du Parlement de Paris ; M. Lucien Bély, professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Sorbonne, dont les précieux ouvrages ont largement contribué à mon intérêt pour l'histoire diplomatique européenne. Je dois témoigner aussi ma reconnaissance envers M. Gauthier Aubert, professeur d'histoire moderne à l'université Rennes II-Haute Bretagne, M. Benoît Musset, maître de conférences en histoire moderne à Le Mans Université, Mme Laurence Crocq, maître de conférences en histoire moderne à l'université Paris-Nanterre, Mme Monique Cottret, professeure émérite d'histoire moderne à l'université Paris-Nanterre, Mme Sara Miglietti, maître de conférences en histoire culturelle et intellectuelle au Warburg Institute de l'université de Londres (Royaume-Uni), Mme Claudia Pingaro, du laboratoire d'histoire de l'université d'études de Salerne (Italie), pour les conseils qu'ils ont pu me prodiguer.

L'accès à certaines archives privées ne m'aurait pas été possible sans la bienveillante attention de M. et Mme François Ogier d'Ivry, qui ont partagé avec enthousiasme ce travail sur leur illustre parent et m'ont autorisé à intégrer les clichés photographiques de plusieurs portraits de

famille ; de M. Emmanuel de Lammerville, qui m'a permis de mettre un visage sur le nom de la présidente Ogier ; de M. Frants Bernstorff-Gyldensteen, qui m'a accordé l'accès à un fonds d'archives du ministre danois J. H. E. Bernstorff. J'ajoute aussi toute ma reconnaissance à Mme Valérie Guittienne-Mürger et M. Fabien Vandermarcq, conservateurs dévoués de la bibliothèque de la Société de Port-Royal, pour leur gentillesse et leur disponibilité, et à M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, qui m'a permis d'accéder au fonds Cideville.

Enfin, je ne saurais oublier le soutien enthousiaste de S. Exc. Mme Caroline Ferrari, ambassadrice de France au Danemark ; ainsi que l'aimable disponibilité de Mlles Anne et Caroline Bernet, pour leur fervent encouragement, de Mme Maryvonne Tonnerieux et de M. le chanoine Frédéric Goupil, qui m'ont précieusement aidé de leur connaissance aigüe des langues de Goethe et de Cicéron ; des chanoines de la Maison Saint-François-de-Sales à Marly-le-Roi, qui m'ont généreusement accueilli lors de mes séjours de recherche à Paris ; et de tous ceux et celles qui m'ont, de près ou de loin, soutenu dans la réalisation de cette thèse.

Abréviations utilisées

Acad. : Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen
Acad. Sc. : Académie des sciences
AD 27 : Archives départementales de l'Eure
AD 35 : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
AD 60 : Archives départementales de l'Oise
AD 76 : Archives départementales de Seine-Maritime
AD 77 : Archives départementales de Seine-et-Marne
AD 95 : Archives départementales du Val-d'Oise
AN : Archives nationales
Ang^{re} : Angleterre
APOI : Archives privées de la famille Ogier d'Ivry
Arsenal : Bibliothèque de l'Arsenal (BnF)
AT-OeStA : Österreichisches Staatsarchiv (Vienne)
BFV : Bibliothèque patrimoniale François-Villon (Rouen)
BMS : Baptêmes, mariages, sépultures [registres de catholicité]
BnF : Bibliothèque nationale de France
B^{on} : Baron
BPR : Bibliothèque de la Société de Port-Royal (Paris)
CP : Correspondance politique
C^{te} : Comte
C^{tesse} : Comtesse
Dan^{se}, Dan^e : Danoise
DB : Dossiers bleus
Dk, Dan^k, Dan^{mk}, Dann^k, Dannem^k : Danemark
Estampes : Cabinet des estampes (BnF)
ET : étude
GSta : Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (Berlin)
HHStA : Haus-, Hof- und Staatsarchiv (AT-OeStA)
JF : Fonds Joly de Fleury (BnF)
lt : livre tournois
l. p. : lettre particulière

LP : Collection Le Paige

MAE : Ministère des Affaires étrangères [France]

Maj^{ié}, Ma^{jé}, M^é : Majesté

MC : Minutier central

MD : Mémoires et documents

M^{de} : Madame

M^{is} : Marquis

Ms. fr. : Manuscrits français (BnF)

NAF : Nouvelles acquisitions françaises (BnF)

P^{ce} : Prince

RA-Kbh : Rigsarkivet (Copenhague)

StAbt : Staatenabteilungen (AT-OeStA)

TKUA : Tyske Kancelli, Udenrigske Afdeling

VM : Votre Majesté

Introduction

« L'Unique but de toutes ses démarches,
fut la gloire de son Prince & le bonheur de sa Nation¹. »

Épithaphe destinée au tombeau du président Ogier

Une épithaphe, en tant que brevet littéraire de canonisation d'un défunt, ne saurait constituer pour l'historien une source indiscutable quant à la restitution authentique de la vie et des actes d'un personnage. Néanmoins elle ne peut qu'interroger le chercheur et constituer comme un point de départ et d'arrivée d'une enquête scientifique effectuée en vue d'établir la vérité historique. Le bref extrait cité concernait Jean-François Ogier (1703-1775), dit le « Président Ogier », figure marquante de la société parisienne, du monde parlementaire et de la vie politique et aulique sous le règne de Louis XV ; un personnage cependant tombé dans l'oubli et dont les parcours de vie, au fil d'une époque marquée par de profondes mutations culturelles et idéologiques, méritent légitimement d'être reconstitués.

Issu d'une vieille maison de la robe parisienne, Jean-François Ogier ne fut pas un autodidacte, comme la plupart des figures analogues de son époque. Le cadre familial et social constitue en effet un marqueur essentiel permettant de saisir le parcours privé et professionnel d'un personnage. Engagé dans une carrière judiciaire dans le cadre du Parlement de Paris, le président Ogier y acquit une certaine notoriété en raison de ses solides convictions jansénistes, qui lui valurent un bref exil sous le ministériat du cardinal de Fleury. Introduit à la cour en qualité de surintendant de la Maison de la dauphine, en 1744, il côtoya les cercles proches du pouvoir et élaborait un réseau de sociabilité particulièrement florissant qu'il sut animer avec brio dans le cadre de ses somptueuses propriétés de Paris, d'Île-de-France et du Vexin français. Ayant intégré le monde de la diplomatie en 1753, il s'appliqua, pendant plus de douze ans, à tenter de consolider l'amitié franco-danoise à Copenhague, où il laissa une solide réputation. Fort de son expérience d'éminent magistrat et de fin négociateur, il fut envoyé par Louis XV en Bretagne, en 1768, avec pour mission de pacifier les relations particulièrement tendues entre la province et la couronne. Il mourut brutalement en 1775, peu de temps après l'accession au trône de Louis XVI, ce monarque ayant souhaité confier de

¹ Projet d'épithaphe pour le monument funéraire du président Ogier, APOI.

nouvelles missions à ce zélé serviteur de l'État. Le président Ogier fut en outre un amateur distingué, impliqué dans la grande geste intellectuelle et scientifique du siècle des Lumières.

Ce survol biographique expose succinctement les principales facettes d'une carrière particulièrement diversifiée qu'il conviendra de recomposer, tout en la confrontant aux réalités contextuelles prégnantes d'une époque charnière de l'histoire de la France et de l'Europe.

Les apports historiographiques

La variété des thématiques convoquées dans la réalisation de cette étude exige la mobilisation d'une historiographie variée qu'il convient de passer en revue, en distinguant ici trois principaux centres d'intérêt.

La conquête socio-économique de la robe au XVIII^e siècle

Le président Ogier offre un exemple singulier de ce que pouvait représenter l'ascension socio-économique du milieu de la robe parisienne au XVIII^e siècle. Issu d'une dynastie de notaires parisiens, fils d'un habile financier qui réussit à élever sa famille au faîte de la puissance et lui assura une visibilité immobilière incontestable, au cœur même de la capitale, Jean-François Ogier incarnait un prestige certain qu'il sut maintenir soigneusement tout au long de sa vie. L'historiographie classique estimait que les différences opposant la noblesse traditionnelle et la robe « se sont atténuées au siècle des Lumières au profit de leur fusion et de leur égalité, les noyaux identitaires hérités du siècle précédent, épée, robe et finance, seraient quasiment dissous, seules des nuances séparerait les magistrats des autres groupes nobiliaires² ». François Bluche soutint cette position, en montrant « le parlementaire parisien du XVIII^e siècle installé et accepté sur un pied d'égalité par les autres nobles³ ». L'étanchéité sociale qui distinguait la société du XVII^e siècle semble s'effacer *mutatis mutandis* au siècle suivant par le biais d'alliances matrimoniales, par l'achat de charges permettant d'accéder à la noblesse, par le façonnement de liens de sociabilité au sein du milieu nobiliaire et aulique, par des acquisitions immobilières urbaines et rurales attestant, dans la pierre et dans la terre, d'une authentique réussite sociale. Ces changements socio-culturels ont été analysés avec précision par Mathieu Marraud, dans sa thèse sur la noblesse parisienne au XVIII^e siècle⁴. L'étude des fortunes parlementaires donne une illustration spécifique de l'ascension sociale de la

² CROQ Laurence, « L'autre noblesse (Paris, XVIII^e siècle) », *Genèses*, n°76 (2009/3), p. 8.

³ BLUCHE François, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, Les Belles lettres, 1960, p. 371.

⁴ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, éd. du Seuil, 2000.

robe. François Bluche distinguait trois causes principales à l'origine des fortunes des magistrats : « Ou ils descendent en ligne paternelle ou maternelle, de financiers opulents ; ou ils ont su pratiquer une sage politique d'alliances et entretenir l'éclat de leur blason ; ou bien encore ils se sont tenus à une honnête et traditionnelle gestion de leurs biens⁵. » La famille du président Ogier se positionnait au carrefour de cette triple causalité. Cette intégration nobiliaire de la robe impliquait aussi une hiérarchie des fortunes, laquelle déterminait les comportements sociaux en termes de démonstration de puissance et de consommation de produits de luxe. La société parlementaire constitua ainsi un moteur essentiel de la vie économique et commerciale de la capitale, comme a pu le constater Natacha Coquery, dans sa thèse sur le marché du luxe parisien au siècle des Lumières, dans laquelle d'importantes pistes sont fournies pour évaluer le consumérisme de la haute robe dans le Paris de Louis XV⁶. Une des principales sources de la période, le *Livre-journal* du marchand-mercier Lazare Duvaux⁷, permet d'évaluer les modes de la consommation de luxe et d'en saisir la répartition sociologique⁸. La sociabilité mondaine du siècle des Lumières, dont la vitrine majeure fut le salon, constitue aussi un élément de réflexion essentiel. Ogier et son épouse furent des animateurs zélés d'une vie mondaine florissante qui mérite d'être située dans le contexte culturel particulièrement fécond du XVIII^e siècle. Cette sociabilité mêle plusieurs aspects : la vie sociale et ses loisirs – dîners, réceptions, chasse, concerts, etc. – et la vie intellectuelle, organisée dans le cadre du salon. Antoine Lilti a su apporter un regard nouveau sur la sociabilité salonnière. Il soulignait notamment l'absence relative du milieu parlementaire dans un cadre essentiellement animé par la noblesse d'épée et la haute bourgeoisie⁹. Et Laurence Croq de préciser que la robe semblait évacuer toute forme de mixité sociale et s'inscrire ainsi dans un certain cloisonnement ou identité corporative, en tant que « milieu conservateur isolé, indifférent aux nouveautés des Lumières promues par l'aristocratie et la finance¹⁰ ». Il faut ajouter à ce constat l'hostilité réciproque entre les parlementaires, garants judiciaires d'une orthodoxie catholique marquée par la prégnance janséniste, et les philosophes, propagateurs de canons idéologiques jugés par trop hétérodoxes¹¹. Le milieu de la magistrature semble apparaître ainsi, au XVIII^e siècle, « comme un monde à part, bien différencié du reste de la noblesse¹² », ainsi qu'en témoignaient certains mémorialistes tel Dufort de Cheverny. Néanmoins le phénomène de stigmatisation de la robe, que l'on retrouve sous

⁵ *Ibid.*, p. 101.

⁶ COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

⁷ Lazare Duvaux (1703-1758) fut l'intermédiaire de ventes d'objets de luxe, en particulier de la porcelaine de Sèvres, à de nombreuses personnalités, en particulier la marquise de Pompadour.

⁸ DUVAUX Lazare, *Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du roy, 1748-1758 : précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIII^e siècle*, éd. par Louis Courajod, Paris, Société des bibliophiles français, 1873.

⁹ LILTI Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 150.

¹⁰ CROQ Laurence, « L'autre noblesse », art. cit., p. 24.

¹¹ *Ibid.*, p. 12.

¹² *Ibid.*, p. 9.

la plume de certains auteurs issus de la noblesse d'épée, tend à prouver que les modes et les espaces de sociabilité des familles parlementaires pouvaient être parfois dénigrés et stéréotypés. L'analyse de la figure et de l'action du président Ogier permettra de confirmer ou de relativiser cette assertion.

Le monde parlementaire et janséniste : une historiographie revisitée

L'implication des parlements dans la vie politique du royaume et la consolidation idéologique du jansénisme, qui constituent une facette décisive de l'histoire des idées dans la France du XVIII^e siècle, jouèrent un rôle déterminant dans la vie du président Ogier. Magistrat attaché au Parlement de Paris de 1727 à 1745, ce dernier fut marqué dès sa jeunesse par la spiritualité janséniste et sa politisation et conserva jusqu'au soir de sa vie des liens d'amitié et de conviction avec un certain nombre de ténors du milieu parlementaire et janséniste, à l'instar de Louis-Adrien Le Paige¹³, qui fut l'un des principaux polémistes du jansénisme sous Louis XV. L'expérience de Jean-François Ogier permet de toucher du doigt l'influence d'une pensée foncièrement religieuse, aux marges de l'orthodoxie romaine prônée par le pouvoir royal ; une pensée mâtinée de résistance politique qui alimenta un inextricable conflit entre la monarchie et les cours de justice au XVIII^e siècle. La superposition entre le jansénisme doctrinal et l'opposition parlementaire se situa au cœur du débat politique en France au cours du siècle des Lumières. Les travaux éclairants de Monique Cottret et de Catherine Maire ont pertinemment insisté sur l'articulation complexe entre le religieux et le politique, dans le cadre du jansénisme parlementaire¹⁴. Quant au phénomène parlementaire proprement dit, la redécouverte du Parlement de Paris effectuée par François Bluche, sous le prisme de l'histoire sociale et de la prosopographie, a suscité un regain d'intérêt pour cette institution capitale de l'Ancien Régime aux caractéristiques sociales et idéologiques bien spécifiques : « Nulle société peut-être n'est aussi strictement attachée à ses prérogatives et à ses intérêts égoïstes [...] elle n'est pas homogène par ses origines, mais se sent unie par la fusion qui s'est opérée en son sein, par le sens de la communauté de ses privilèges, par les idées et les sentiments collectifs qu'elle défend¹⁵. » La vision critique de M. Bluche, qui semblait cantonner l'activité parlementaire à son opposition politique à l'égard de la monarchie, a été contrebalancée par plusieurs auteurs récents qui ont souhaité étudier les magistrats sous l'angle du comportement social, de l'activité judiciaire ou de la culture politique¹⁶. L'apport de l'historiographie britannique

¹³ Louis-Adrien Le Paige (1712-1802), avocat au Conseil (1733), bailli du Temple (1757).

¹⁴ COTTRET Monique, *Jansénisme et Lumières : pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998 ; *Histoire du jansénisme*, Paris, Perrin, 2016 ; MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

¹⁵ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit., p. 383.

¹⁶ LE MAO Caroline, « Introduction », *Histoire, économie & société*, vol. 31, n°1 (2012), p. 3-4.

permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche sur le rôle politique du Parlement de Paris, comme l'illustrent les travaux de deux historiens de l'université de Cambridge, John Rogister et Julian Swann¹⁷. La thèse de David Feutry, tout en mettant en valeur les « logiques institutionnelles » du Parlement de Paris, a cherché à restaurer une dimension positive de son rôle politique au XVIII^e siècle¹⁸. De son côté, Isabelle Brancourt a voulu remettre au jour le cadre professionnel des officiers de justice dans leur activité quotidienne, en s'appuyant sur un fonds archivistique encore inépuisé, la série X des Archives nationales¹⁹. Enfin, certains travaux universitaires se sont focalisés sur les individus et leur parcours personnel, permettant ainsi d'illustrer « une nouvelle histoire totale des magistrats, qui est à la fois sociale, économique, culturelle, anthropologique, linguistique et politique²⁰ ». Il convient de citer la thèse d'Olivier Chaline, sur le système de représentations de Jean-Pierre Prosper Godart de Belbeuf, dernier procureur général du Parlement de Rouen²¹, un tel travail ayant mobilisé, à côté des sources parlementaires, les archives familiales et les correspondances de ce magistrat ; et la thèse de Gauthier Aubert, qui restitua l'environnement intellectuel et culturel de Christophe-Paul de Robien, président à mortier au Parlement de Bretagne, collectionneur et amateur réputé en son temps²². Cette articulation entre la focalisation et l'histoire totale permet, selon Peter Robert Campbell, « de faire un grand pas vers une histoire qui prend en compte les complexités des individus sous l'Ancien Régime²³ ». C'est sous ce prisme historiographique qu'il convient de chercher à évaluer la pensée et l'action de Jean-François Ogier, en les replaçant dans le cadre juridico-politique et culturel de son époque. Son implication dans les débats idéologiques de la période révèle une réelle dichotomie entre la conviction politico-religieuse du magistrat janséniste et la conscience professionnelle du serviteur de l'État monarchique. La dimension culturelle et intellectuelle constitue aussi un élément capital pour comprendre et identifier la société parlementaire au temps des Lumières. Ogier illustra à sa manière cette réalité prégnante, en tant qu'amateur et collectionneur d'une réputation honorable, comme l'attestent les catalogues des ventes aux enchères de son cabinet de sciences naturelles et de sa bibliothèque.

Un autre volet historiographique lié au phénomène de contestation politique doit être mis en valeur afin d'analyser le rôle joué par Jean-François Ogier lors des états extraordinaires de Saint-

¹⁷ ROGISTER John, *Louis XV and the Parlement of Paris (1737-1755)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; SWANN Julian, *Politics and the Parlement of Paris under Louis XV (1754-1774)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

¹⁸ FEUTRY David, *Plumes de fer et robes de papier. Logiques institutionnelles et pratiques politiques du parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Bayonne, Institut universitaire Varenne, 2013.

¹⁹ BRANCOURT Isabelle (dir.), *Au cœur de l'État : parlement(s) et cours souveraines sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

²⁰ CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements : pour une micro-histoire des crises parlementaires au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, 31^e année, n° 1 (2012), p. 73.

²¹ CHALINE Olivier, *Godart de Belbeuf. Le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996.

²² AUBERT Gauthier, *Le président de Robien : gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001.

²³ CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements », art. cit., p. 73.

Briec, en 1768 : l'affaire de Bretagne, qui opposa durablement le pouvoir royal et les institutions de cette province, et qui constitua « un formidable point d'observation des pratiques et des enjeux politiques de la fin du règne de Louis XV²⁴ ». Les travaux anciens de Marcel Marion et Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé, en dépit de leurs prises de positions opposées – Marion se déclarait en faveur de la légitimité du duc d'Aiguillon²⁵, commandant en chef de la province, dont l'implication politique suscita une forte contestation au sein de l'opinion bretonne, alors que Pocquet du Haut-Jussé ne cachait pas sa sympathie pour les tenants de la résistance provinciale contre le duc – font toujours autorité et permettent d'établir solidement le contexte de la mission du président²⁶. Parmi les travaux plus récents, il convient de citer ceux des historiens anglo-saxons, comme les ouvrages de John Alexander Rothney²⁷ et de Julian Swann, qui prirent une réelle distance par rapport aux débats précédents et considérèrent l'affaire bretonne comme un phénomène révélateur de la crise quasi-inéluctable de l'Ancien Régime. De son côté, Luc Daireaux s'est intéressé à l'abondante littérature imprimée – lettres, mémoires, représentations, poèmes, pamphlets – qui a circulé autour de l'affaire en général, et des états extraordinaires de 1768 en particulier, et qui alimenta une opinion publique passionnée²⁸. Le déroulement des états de 1768 fut analysé avec précision dans un mémoire de maîtrise soutenu par Jean-Michel Juillan, en 1980, qui se trouve être aujourd'hui le seul travail conséquent sur cet épisode précis de l'histoire politique bretonne²⁹.

La diplomatie nordique de la France au milieu du XVIII^e siècle

Représentant les intérêts de la France au Danemark de 1753 à 1766, Jean-François Ogier introduit l'historien dans les rouages et les arcanes de la diplomatie européenne en général et de la diplomatie nordique en particulier, sous le règne de Louis XV. Le XVIII^e siècle constitue une période de transition, de bouleversements géopolitiques et de basculements irréversibles dans la balance des pouvoirs établie par les traités de Westphalie en 1648, en particulier l'émergence de nouvelles puissances, comme la Russie et la Prusse, et la poussée hégémonique de la Grande-

²⁴ DAIREAUX Luc, BOURQUIN Laurent, HAMON Philippe, AUBERT Gauthier, *L'Affaire de Bretagne vue à travers les publications imprimées (1764-1769)*, Rennes, CERHIO, 2009, p. 5 [En ligne], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/391106/filename/AffairedeBretagne.pdf> [Dernière consultation le 17 février 2021].

²⁵ Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis (1720-1788), duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne (1753-1768), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1771-1774).

²⁶ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 1753-1770*, Paris, Fontemoing, 1898 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélémy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, Perrin, 1900-1901.

²⁷ ROTHNEY John Alexander Murray, *The Brittany Affair and the crisis of the Ancien Régime*, Oxford, Oxford University Press, 1969.

²⁸ DAIREAUX Luc et alii, *L'Affaire de Bretagne, op. cit.* ; DAIREAUX Luc, « *Le feu de la rébellion* » ? *Les imprimés de l'affaire de Bretagne (1764-1769)*, Paris, Honoré Champion, 2011.

²⁹ JUILLAN Jean-Michel, *Les États de Bretagne extraordinaires tenus à Saint-Briec du 18 février au 1^{er} avril 1768*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la dir. de Claude Nières, Université de Haute-Bretagne, 1980.

Bretagne dans les domaines maritime et commercial³⁰. Au milieu du siècle, la France avait fait le choix de renforcer ses alliances scandinaves – Suède et Danemark – en œuvrant à la mise en place d'un « système du Nord » susceptible de juguler la domination maritime de l'Angleterre dans cette zone de l'Europe et de garantir les intérêts commerciaux français. Malgré ces efforts, les royaumes scandinaves, soucieux de préserver une authentique neutralité, finirent par ne plus constituer un rouage essentiel du système diplomatique français : la fin de la guerre de Sept Ans modifia foncièrement la politique nordique de la France et infléchit son influence durable mais fragile dans cette région. Le renouveau récent de l'historiographie diplomatique a réhabilité « une thématique presque désertée³¹ », comme en témoignent notamment les travaux de Lucien Bély³². La « nouvelle histoire des relations internationales³³ » ne se contente plus de rendre compte des faits politiques et militaires, dans une perspective d'histoire événementielle, mais a su ouvrir son champ d'analyse aux relations économiques et culturelles entre les pays, à l'impact de la guerre et de la paix sur les sociétés et l'opinion publique, à la construction des identités nationales, à la fabrication d'un modèle – en voie de professionnalisation – du diplomate et des outils de la négociation, au jeu des réseaux culturels à l'échelle européenne, aux figures et aux expériences singulières de grands ambassadeurs ou d'acteurs plus modestes des relations internationales³⁴. Le chercheur doit désormais investir le champ d'une histoire totale du domaine diplomatique. Le choix d'une perspective biographique permet d'illustrer cette histoire totale, à l'instar des thèses de Guillaume Hanotin³⁵ et de Jean-Alfred Warlin³⁶. Le rôle de la diplomatie française dans le cadre spécifique du Nord a suscité de nombreux travaux récents, bien que les relations franco-danoises en particulier restent le parent pauvre de ce renouveau historiographique³⁷ : le seul ouvrage conséquent concernant la période de l'ambassade d'Ogier est celui d'Édouard de Barthélemy, publié à la fin du XIX^e siècle, sur les relations franco-

³⁰ BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1992, p. 485-560.

³¹ BÉLISSA Marc, « Diplomatie et relations « internationales » au 18^e siècle : un renouveau historiographique ? », *Dix-huitième siècle*, n°37 (2005), p. 31.

³² BÉLY Lucien, *Les relations internationales*, op. cit. ; *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000 ; *L'art de la paix en Europe : Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007.

³³ BÉLISSA Marc, « Diplomatie et relations « internationales » au 18^e siècle », art. cit., p. 32.

³⁴ *Ibid.*, *passim*.

³⁵ HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes : Amelot et les Bourbons, entre commerce et diplomatie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2018.

³⁶ WARLIN Jean-Alfred, *Représenter la France à la cour des tsarines. Les deux ambassades de Joachim-Jacques de La Chétardie de 1739 à 1744*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Lucien Bély, Université Paris IV Sorbonne, 2017.

³⁷ La plupart des travaux portent sur les relations franco-scandinaves en général ou sur les rapports avec la Suède et la Russie. Nous avons relevé une thèse en langue danoise relative au XVII^e siècle : CHRISTENSEN Lars, I Solkongens Skygge. Dansk-Franske relationer 1661-1693, Thèse de doctorat, sous la dir. de Knud J. V. Jespersen, Syddansk Universitet, 2003, URL : https://www.sdu.dk/-/media/files/forskning/phd/phd_hum/afhandlinger/2004/afhandling+19_christensen+pdf.pdf [Dernière consultation le 1^{er} août 2021]. La thèse de l'historien danois Gunner Lind s'intéressa indirectement aux relations du Danemark avec la France, dans le cadre de l'union maritime dano-suédoise de 1756 : LIND Gunner, *Den danske-svenske sounion af 1756*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Ole Feldbæk, Københavns Universitet, 1979. Nous avons relevé enfin un mémoire d'un étudiant français, consacré à la période louis-quatorzienne. DABERT Olivier, *La place du Danemark dans la politique étrangère de Louis XIV (1662-1668)*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la dir. de Jean-François Labourdette, Université de Lille III, 1995.

danoises au temps du ministère de Johann Hartwig Ernst von Bernstorff³⁸. En 2010, Éric Schnakenbourg soulignait le regain d'intérêt pour les relations franco-scandinaves de la seconde modernité, grâce à des travaux qui « ont en commun de chercher à replacer l'action diplomatique dans un contexte plus large, en prenant en compte les facteurs commerciaux et la culture politique³⁹ ». En effet, la plupart des publications récentes, à l'instar de celles de Pierrick Pourchasse et d'Éric Schnakenbourg, se sont plutôt axées sur la question maritime et commerciale, laquelle se situe incontestablement au cœur de la politique nordique de la France au XVIII^e siècle⁴⁰, comme en témoigne la correspondance diplomatique du président Ogier tout au long de sa mission à Copenhague. Les échanges culturels entre la France et le Nord et l'apparition d'une « société éclairée et mondaine⁴¹ » dans les pays scandinaves ont suscité aussi un intérêt marqué depuis quelques années, comme le prouvent les travaux de Charlotta Wolff, d'Éric Schnakenbourg et de l'historienne de l'art danoise Ulla Kjør⁴². Les diplomates jouèrent un rôle-clef dans les circulations et les médiations culturelles internationales au siècle des Lumières. L'exemple de Jean-François Ogier, qui œuvra efficacement à la diffusion du modèle artistique français dans la haute société copenhagoise, en est une notable illustration.

La question des sources

Le corpus de sources mobilisé dans ce travail est à la fois vaste et diversifié, en raison des multiples facettes de la vie et de la carrière du président Ogier. Il convient de distinguer les fonds privés des fonds publics.

Les archives privées constituent une source primordiale pour saisir la vie privée et familiale d'un personnage, en s'appuyant sur une grande diversité de documents – correspondances, comptabilité, généalogies, pièces successorales, grosses de documents notariés, etc. Des documents

³⁸ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff*, 1751-1770, København, J. Jørgensen, 1887.

³⁹ POURCHASSE Pierrick, SCHNAKENBOURG Éric, « La France et la Scandinavie aux XVII^e et XVIII^e siècles : aperçu historiographique et tendances actuelles de la recherche », *Histoire, économie & société*, 29^e année, 1^{er} trimestre (2010), p. 8-9.

⁴⁰ POURCHASSE Pierrick, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006 ; SCHNAKENBOURG Éric, *La France, le Nord et l'Europe au début du XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008.

⁴¹ POURCHASSE Pierrick, SCHNAKENBOURG Éric, « La France et la Scandinavie », art. cit., p. 11.

⁴² WOLFF Charlotta, « Voyageurs et diplomates scandinaves, acteurs de circulations culturelles internationales (1680-1780) », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe (années 1680-années 1780)*, Rennes, PUR, 2010 ; « Le cosmopolitisme aristocratique des élites d'Europe du Nord au XVIII^e siècle : pratiques et débats culturels », in PELUS-KAPLAN Marie-Louise, BERNON-GERTH Anne-Marie, CRIPS Liliane et alii, *Être citoyen du monde. Entre destruction et reconstruction du monde : les enfants de Babel XIV^e-XXI^e siècles*, Paris, Université Paris VII, 2015 ; SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Figures du Nord. Scandinavie, Groenland, Sibérie. Perceptions et représentations des espaces septentrionaux du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012 ; KJØR Ulla, *Fransk elegance og dansk snilde. Fransk-danske kunstforbindelser i den danske enevælde tid*, Odense, Syddansk Universitetsforlag, 2017.

relatifs à la vie professionnelle peuvent aussi se retrouver dans ce type de fonds et complètent souvent avec profit les sources publiques.

Le principal fonds privé consulté est le fonds Thomé, conservé aux Archives nationales (série AP), qui contient de nombreuses pièces inédites concernant trois générations d'Ogier, de l'aïeul du président à celui-ci. Il s'agit principalement de pièces comptables – livres de comptes, billets de gages, factures, quittances, mémoires, pièces fiscales – et de documents notariés – testaments, inventaires après-décès, pièces concernant les partages de successions. Une partie de la correspondance privée de Jean-François Ogier s'y trouve aussi, notamment des copies de lettres adressées à des ministres et des courtisans, des doubles de sa correspondance diplomatique danoise, un échange de lettres entre le président et son épouse durant sa commission en Bretagne de 1768, quelques lettres et projets de discours à l'occasion des États extraordinaires de Saint-Brieuc, ainsi qu'une série de poèmes et d'odes en son honneur. La bienveillante attention des descendants d'un frère du président Ogier, Paul-Jean-Baptiste Ogier d'Ivry, nous a permis d'accéder à plusieurs cartons d'archives contenant essentiellement des documents relatifs à l'ambassade danoise – originaux d'instructions et de mémoires, extraits de lettres et de dépêches, brouillons de harangues d'Ogier aux souverains et aux princes de Danemark, documents typographiés et manuscrits sur la mort de Frédéric V et l'avènement de Christian VII – ainsi que des pièces généalogiques et une partie de correspondance privée entre le président Ogier et sa famille, qui fut publiée, dans les années 1970, par un historien mancel, le chanoine René Baret⁴³. Il faut ajouter à ces deux corpus essentiels certains fonds privés tombés dans le domaine public au moment de la Révolution : la série S des Archives nationales conserve ainsi les titres de propriété de la famille Ogier à Orly, seigneurie appartenant au temporel du chapitre métropolitain de Paris. Enfin, le chartrier d'Hénonville, acquis par les archives départementales de l'Oise, contient de nombreuses pièces concernant la propriété et la gestion des terres possédées par les Ogier dans le Vexin français. Un premier examen de ces archives privées révèle un certain nombre de carences, dont la principale est la faible proportion de correspondances privées. Seules quelques lettres ou copies de lettres du président ont été conservées et encore plus rares sont celles de ses correspondants intimes, en dehors du cercle familial restreint. Ces vestiges épistolaires nous renseignent d'ailleurs très peu sur sa vision personnelle des réalités politiques et humaines, qu'il aurait été intéressant de confronter à son activité et à ses engagements en qualité de personnage public, afin de saisir les éventuels conflits entre l'objectif et le subjectif, entre l'officiel et l'officieux, voire les possibles ambiguïtés de l'homme

⁴³ BARET René, « L'exil de Jean-François Ogier, Président de chambre au Parlement de Paris. Un drame politique et familial (janv. 1732-mars 1733) », *Province du Maine*, 4^{ème} série, t. IV (1975) ; « Jean-François Ogier, Ministre, puis Ambassadeur de France au Danemark de 1753 à 1766. Quelques lettres à sa famille (1757-1770) », *Province du Maine*, 4^{ème} série, t. V (1976).

d'État. Ce manque est toutefois pallié par l'activité épistolaire de l'épouse de Jean-François Ogier. Un nombre non négligeable de lettres adressées à son époux, à des ministres et à des écrivains ont été conservées – fonds Thomé et Maurepas, archives de l'écrivain normand Cideville, ami de la présidente, et celles du ministre danois Johann Hartwig Ernst von Bernstorff – et permettent notamment de pénétrer dans l'intimité intellectuelle du couple.

La diversité des activités professionnelles et culturelles du président Ogier et la reconstitution partielle de ses réseaux de sociabilité ont rendu impérative la mobilisation d'autres sources susceptibles de donner un éclairage complémentaire sur sa vie publique et sur ses convictions personnelles. C'est le cas du fonds Le Paige, le plus important corpus archivistique consacré à l'histoire du jansénisme, conservé à la bibliothèque de la société de Port-Royal. Ce fonds comprend un certain nombre de lettres du président, ainsi que des réflexions rassemblées par l'avocat Le Paige sur les ambitions du milieu janséniste, dans le cadre de la commission bretonne de Jean-François Ogier, en 1768. Le fonds Le Paige révèle ainsi que l'ancien magistrat parisien avait conservé, jusqu'au soir de sa vie, des relations très étroites avec les membres influents du milieu. La collection Joly de Fleury, conservée dans le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, possède quant à elle une partie des lettres adressées par Ogier au procureur général du Parlement de Paris, Guillaume Joly de Fleury⁴⁴, à l'occasion de l'affaire des refus de sacrements en 1752-1753. Pour ce qui est enfin de l'implication scientifique du président, la carence de sources constitue un obstacle majeur à une analyse approfondie de son activité d'amateur. La consultation du fonds Réaumur de l'Académie des sciences a abouti à de bien maigres résultats.

Les sources publiques relatives à l'activité proprement professionnelle de Jean-François Ogier sont particulièrement abondantes. Les archives du Parlement de Paris (série X des Archives nationales) et de la capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre (sous-sous-série Z^{1Q}) permettent d'évaluer son implication en qualité de magistrat. Les fonds du secrétariat d'État de la Maison du Roi (série O) fournissent de maigres éléments sur sa commission de surintendant de la Maison de la dauphine. Les archives consulaires (série AE) conservent la correspondance active d'Ogier avec le ministère de la Marine, au temps de son ambassade danoise. Les fonds du Conseil privé (sous-séries V⁶ et V⁷) introduisent le chercheur dans l'activité du président comme conseiller d'État, à la fin de sa carrière. Ceux du contrôle général des finances relatifs à l'administration des pays d'états (série H) permettent de retracer l'activité quotidienne d'Ogier lors de sa commission auprès des états extraordinaires de Saint-Brieuc, en 1768. Enfin, l'une des principales collections employées est le minutier central des notaires parisiens, qui possède une quantité impressionnante

⁴⁴ Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756), avocat général (1704) puis procureur général du Parlement de Paris (1717-1746).

et variée d'actes notariés concernant la famille Ogier – contrats de mariage, testaments, inventaires après-décès, règlements successoraux, achats et ventes d'offices, de maisons et de terres, constitutions de rentes, baux de loyers, transactions, etc. – et renseignant avec précision sur l'évolution de son implication dans la vie économique des élites de l'Ancien Régime. Les fonds de plusieurs centres d'archives départementales ont été aussi mobilisés dans ce travail. C'est le cas des registres du greffe des états de Bretagne, conservés aux archives de l'Ille-et-Vilaine.

Le corpus archivistique relatif à l'ambassade du président Ogier au Danemark est quant à lui relativement complet. La correspondance politique, conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères, représente 26 liasses pour la période 1753-1766, contenant essentiellement les échanges de dépêches entre Ogier et sa hiérarchie, lesquelles permettent d'évaluer jour après jour l'activité du diplomate, ses comptes-rendus et ses analyses sur des thématiques variées – guerre, commerce, navigation, arts, médiations, finances, etc. Outre leur intérêt politique, ces documents révèlent aussi les réflexions personnelles, les argumentations critiques, la manière d'être du diplomate, ainsi que la dichotomie entre l'obéissance et la liberté, entre l'agir public et la conviction privée. Les « mémoires et documents » complètent avec intérêt la correspondance politique, en proposant des pièces variées – généalogies, cérémoniaux, historiques de négociations, etc. – fournissant des détails intéressants pour comprendre le contexte. La consultation des archives d'État de Copenhague (*Rigsarkivet*) a été particulièrement fructueuse, plusieurs fonds concernant l'ambassade d'Ogier et sa période : une partie importante de la correspondance du diplomate français – copies, brouillons et extraits de dépêches – et de ses échanges avec le ministre Bernstorff – fonds privé Bernstorff Wotersen, contenant 141 lettres du président et 26 de son épouse – ainsi que les archives de la Chancellerie allemande (*Tyske Kancelli Udenrigske Afdeling*), qui révèlent les intentions politiques de la cour danoise à l'égard de la France et des autres pays, ainsi que le jugement porté sur l'action et la personnalité de Jean-François Ogier. Enfin, pour confronter les regards étrangers portés sur Ogier et son activité à Copenhague, il fut opportun d'interroger les sources diplomatiques provenant de certains pays alliés ou ennemis de la France : du côté prussien, les archives du cabinet privé (*Geheimes Kabinett*) de Frédéric II de Prusse, conservées au *Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz* de Berlin, mises en parallèle avec la correspondance politique du souverain allemand, dont les nombreux volumes sont toujours en cours d'édition depuis la fin du XIX^e siècle⁴⁵ ; du côté autrichien, les fonds conservés à l'*Österreichisches Staatsarchiv* de Vienne⁴⁶.

⁴⁵ FRÉDÉRIC II, *Politische Correspondenz Friedrichs des Großen*, éd. par Peter Baumgart et Frank Althoff, Berlin, Verlag von Alexander Duncker, 1883-1887.

⁴⁶ Pour tenir compte du regard de la diplomatie britannique, nous avons privilégié la lecture du recueil d'instructions publié par James F. Chance, dans la première moitié du XX^e siècle, *British Diplomatic Instructions (1689-1789)*, éd. par James Frederick Chance, London, Offices of the Society, 1926, vol. III.

Les sources manuscrites peuvent être complétées par un ensemble varié de sources imprimées qui permettent de saisir le contexte historique, l'activité et la notoriété du président Ogier. Les écrits des principaux mémorialistes de la période – les ducs de Croÿ⁴⁷ et de Luynes⁴⁸, Dufort de Cheverny⁴⁹, Mathieu Marais⁵⁰, l'abbé Dorsanne⁵¹ – ont été mobilisés pour retracer le contexte de la vie aristocratique et de l'activité janséniste sous le règne de Louis XV. Certains auteurs fournissent des détails intéressants sur la vie mondaine du président – c'est le cas du *Journal* de Croÿ, un intime d'Ogier – ou son implication professionnelle – en particulier, les mémoires de Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent⁵², magistrat janséniste proche du président. Cette dernière source doit cependant être utilisée avec prudence, en raison des erreurs de datation, de confusions entre certains personnages et d'une subjectivité parfois exagérée de l'auteur à l'égard d'Ogier. L'histoire diplomatique bénéficie de la publication de certaines correspondances. C'est le cas notamment de celle du ministre danois Bernstorff, éditée par les historiens danois Peter August Vedel et Aage Friis⁵³. Les échanges entre Bernstorff et le duc de Choiseul⁵⁴ sont particulièrement intéressants puisqu'il s'agit d'une relation épistolaire entre deux amis devenus ministres de princes alliés, apportant ainsi un autre regard sur les rapports diplomatiques, parallèlement à la correspondance politique officielle. « Toutes les fois que les circonstances le rendaient opportun, Bernstorff cherchait dans ses relations personnelles un supplément très-utile à la diplomatie officielle » écrivait Vedel⁵⁵. Parmi les autres correspondances éditées qui ont servi à l'élaboration de ce travail, il convient de citer celle du chevalier de Fontette⁵⁶, un officier proche du duc d'Aiguillon, dont l'analyse critique de l'affaire de Bretagne permet d'avoir un regard extérieur sur l'activité du président Ogier, au cours des états de 1768, et d'évaluer ainsi le rôle joué par les opposants au parti breton⁵⁷. Enfin, la presse, en plein essor au XVIII^e siècle, constitue une source intéressante pour

⁴⁷ Emmanuel de Croÿ-Solre (1718-1784), duc de Croÿ, prince de Solre, maréchal de France (1783).

⁴⁸ Charles-Philippe d'Albert (1695-1758), 4^e duc de Luynes.

⁴⁹ Jean-Nicolas Dufort de Cheverny (1731-1802), introducteur des ambassadeurs (1752-1764).

⁵⁰ Mathieu Marais (1665-1737), avocat au Parlement de Paris.

⁵¹ Antoine Dorsanne († 1728), grand vicaire de Paris, secrétaire du Conseil de conscience (1715-1718).

⁵² Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent (1725-1799), conseiller au Parlement de Paris (1748), était le fils d'un ami et compagnon de chasse du président Ogier.

⁵³ BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance entre le comte Johan Hartvig Ernst Bernstorff et le duc de Choiseul (1758-1766)*, éd. par Peter August Vedel, Copenhague, Gyldendal, 1871 ; *Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff (1751-1770)*, éd. par P. A. Vedel, Copenhague, J. Jørgensen, 1882 ; BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, BERNSTORFF Andreas Gottlieb von, BERNSTORFF Andreas Peter von, *Bernstorffske papirer : udvalgte breve og optegnelser vedrørende familien Bernstorff i tiden fra 1732 til 1835*, éd. par Aage Friis, København, Gyldendal, 1904-1913.

⁵⁴ Étienne-François de Choiseul (1719-1785), duc de Choiseul, ambassadeur de France à Rome (1753-1757) puis en Autriche (1757-1758), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1758-1761/1766-1770), de la Marine (1761-1766) et de la Guerre (1761-1770).

⁵⁵ BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance entre le comte Johan Hartvig Ernst Bernstorff et le duc de Choiseul*, *op. cit.*, p. XIII.

⁵⁶ Jean-Baptiste Antide Fevret de Fontette (1713-1796), maréchal de camp (1770).

⁵⁷ FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette*, éd. par Henri Carré, Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1893, 615 p.

évaluer la notoriété du président Ogier auprès de l'opinion publique. Un certain nombre de gazettes françaises et étrangères – la *Gazette de France*, le *Courier du Bas-Rhin*, la *Suite de la clef*, la *Gazette de Cologne*, *The Whitehall Evening Post*, etc. – ont été principalement consultées, sans oublier la presse clandestine, en particulier les *Nouvelles ecclésiastiques*, une publication janséniste de premier plan, qui fournit d'intéressants détails sur la jeunesse parlementaire de Jean-François Ogier.

Un double champ d'investigation

Au fil de notre confrontation avec ces sources abondantes et variées, deux problématiques principales se sont progressivement distinguées, par rapport auxquelles il conviendra de situer la personnalité et l'action du président Ogier.

La problématique de l'honnête homme au siècle des Lumières

Plusieurs questions se posent, lorsque nous considérons les différents aspects de la vie et de la carrière du président Ogier et l'époque concernée. Correspondait-il exactement à un modèle-type du magistrat, de l'ambassadeur, de l'amateur ? Adhérait-il pleinement au goût et aux mœurs de son statut social ? Appartenait-il à des réseaux de sociabilité similaires à ceux des autres membres de son milieu socioprofessionnel ? Le phénomène culturel des Lumières constitue en outre un marqueur essentiel de la période. Il convient donc de situer le positionnement d'Ogier par rapport aux idées nouvelles. À côté de la figure de l'homme éclairé, représentatif d'un siècle de profondes mutations intellectuelles, il semble opportun de convoquer celle de l'honnête homme. En effet, la personnalité, les convictions et le *modus operandi* de Jean-François Ogier, tout au long de sa carrière et sans discontinuité apparente, semblent entrer en conformité avec le modèle de l'honnête homme diffusé dans la seconde modernité. Le courant socioculturel de l'honnêteté, élaboré et diffusé par plusieurs auteurs du XVII^e siècle et principalement fondé sur l'humanisme de la Renaissance, ne s'est pas éteint au siècle des Lumières. Quelle définition peut-on donner du phénomène de l'honnêteté ? Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans sa quatrième édition (1762), définissait l'honnêteté comme la bienséance, la civilité⁵⁸. Il s'agissait d'ailleurs de la définition proposée par le chevalier de Méré⁵⁹ et reprise dans le *Dictionnaire* de Furetière, publié à la fin du XVII^e siècle : « Un *bonnête* homme est celui qui connoît les bienséances & qui les sçait pratiquer⁶⁰. » Le *Dictionnaire de*

⁵⁸ *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Bernard Brunet, 1762 (4^e éd.), t. I, p. 883.

⁵⁹ Antoine Gombaud (1607-1684), dit le chevalier de Méré, écrivain et mathématicien.

⁶⁰ Article « Honnête », in FURETIÈRE Antoine, BASNAGE DE BEAUVAL Henri, BRUTEL DE LA RIVIÈRE Jean-Baptiste, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*, La

Trévoux, en 1771, établissait toutefois une nette distinction entre l'homme honnête et l'honnête homme : « L'*homme honnête, urbanus*, est celui qui connoît les bienséances & les usages de la société, & qui sait les pratiquer. L'*honnête homme, vir probus*, joint aux qualités sociales & agréables l'amour de la vertu, le mérite & la probité. *Rara avis in terris*⁶¹. » Si l'honnête homme peut sembler, au crépuscule du règne de Louis XV, une espèce en voie de disparition – « un oiseau rare sur la terre », il ne faut pas en conclure pour autant qu'il soit devenu une figure purement et simplement obsolète. Le *Dictionnaire de Trévoux* apporte un élément capital à la définition de l'honnête homme : la pratique des vertus. La dimension sociale et rituelle de l'honnêteté est transcendée par la vertu personnelle, qui fait de l'honnête homme un homme de bien, comme le rapportait un dictionnaire mondain des années 1830 :

« *Homme de bien*, qui répond si exactement à cette expression latine *homo frugi*, indique un homme estimable en tout point, de bonnes mœurs, de bonnes inclinations, juste, probe, attaché à sa parole. [...] Dans les auteurs du siècle de Louis XIV, l'expression *honnête homme* s'applique presque exclusivement à l'homme de bien, qui a pris l'air du monde, qui sait vivre, qui connaît toutes les bienséances de la société et sait les pratiquer. Les qualités de l'honnête homme ont plus d'extérieur ; mais sont moins solides et bien moins réelles que celles de l'homme de bien. [...] Le XVIII^e siècle a relevé l'emploi du mot *honnête homme*, et l'a rendu synonyme d'*homme de bien*. [...] Le respect de la loi et l'amour du devoir font l'*honnête homme* ; le respect humain et l'amour de l'estime publique peuvent faire l'*homme honnête*. [...] Les vertus de l'*honnête homme* sont des vertus capitales ; les qualités de l'*homme honnête* sont l'ornement de ces vertus⁶². »

Il conviendra donc de vérifier, au fil de cette étude, si la figure du président Ogier correspond pleinement à celle de l'honnête homme classique ou s'il a fait le choix de l'accommoder avec certaines valeurs introduites par la pensée des Lumières. De même, il sera opportun de constater si les caractères traditionnels de l'honnête homme sont adaptables à la poursuite d'une carrière, à la consolidation d'une fortune et à l'exercice d'une vie mondaine dans des espaces socioculturels marqués par la modernité tels que la cour et la ville.

Obedissance et liberté, fidélité et convictions au temps de l'Ancien Régime : tension ou équilibre ?

Haye, Pierre Husson, 1727 (rééd.), t. II, n. p. Dans la même veine, le *Dictionnaire* de Furetière relevait un adage de Saint-Évremond : « L'*honnête homme* remplit bien tous les devoirs de la société. » *Ibid.*

⁶¹ Article « Honnête », in *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771 (5^e éd.), t. IV, p. 862. L'article continue en citant l'écrivain Gilles Ménage (1613-1692) : « Être *honnête homme*, dit Ménage, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit & le cœur droit ; c'est louer avec chaleur son concurrent & son ennemi dans les choses où il est louable, c'est le condamner sans aigreur & sans emportement, quand il est condamnable : c'est enfin ne pas exagérer le mérite de son ami, & ne pas soutenir ses sottises. Tout roule là-dessus, la justesse de l'esprit & l'équité du cœur. [...] Des deux on fait un parfaitement *honnête homme*, sans passions dans le cœur & sans erreurs dans l'esprit. »

⁶² *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Belin-Mandar, 1836, t. XXXII, p. 129-130.

Les deux principales missions politiques confiées au président Ogier, à savoir l'ambassade danoise entre 1753 et 1766 et la commission bretonne de 1768, révèlent la difficulté pour l'homme public à maintenir un équilibre entre les convictions personnelles – culturelles, religieuses, philosophiques – et le service de l'État, qui s'incarne, sous l'Ancien Régime, dans le service d'un prince dont la figure est imprégnée par une inaliénable sacralité⁶³. Le service obéissant du prince constituait un élément essentiel de la culture politique absolutiste⁶⁴. Cette opinion dominante a cependant été battue en brèche au XVIII^e siècle, par la critique rationaliste, encouragée par une crise politique majeure entre le pouvoir royal et les cours supérieures. La magistrature n'a pas été épargnée par la diffusion d'une critique du pouvoir monarchique, par le biais d'une attitude de résistance – voire de désobéissance – justifiée par l'exercice légal du droit de remontrances dévolu au Parlement de Paris – sans contester pour autant, rappelait Joël Félix, les principes du gouvernement monarchique⁶⁵ – et confortée par l'apparition de certaines théories, façonnées par l'avocat janséniste Le Paige, ayant pour dessein de consolider l'esprit de corps des compagnies de justice et de relier juridiquement « le Parlement à la constitution originelle de la monarchie afin de le rendre inamovible⁶⁶ ». La pensée de Le Paige n'est pas la seule à avoir accompagné une critique politique des Lumières marquée par sa complexité et sa flexibilité. Malgré tout, le maintien de l'équilibre institutionnel et la sauvegarde des prérogatives parlementaires constituaient le principal cheval de bataille politique des cours supérieures au XVIII^e siècle. En partant de cette analyse, on peut légitimement s'interroger sur la manière dont le président Ogier, acteur fervent du jansénisme parlementaire au temps de sa jeunesse, s'est comporté dans le cadre de la cristallisation du conflit qui marqua les deux dernières décennies du règne de Louis XV. Peut-on évaluer son positionnement personnel, sa capacité d'agir, d'interférer, de jouer un rôle d'intermédiaire, en raison des attributions qui lui furent confiées par la couronne, entre le pouvoir monarchique et les milieux parlementaires ? La tension entre l'homme privé et l'homme public, entre les convictions personnelles et les devoirs politiques, se retrouve, dans un contexte tout à fait différent, lors de sa mission diplomatique à Copenhague. La défense des intérêts et de la sincérité de la cour danoise

⁶³ THIREAU Jean-Louis, « L'absolutisme monarchique a-t-il existé ? », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°6 (1997), p. 297.

⁶⁴ « Cette « honnête liberté », pour reprendre l'expression consacrée, consistait dans le fait d'être soumis à une autorité nullement arbitraire mais réglée, tempérée au contraire par la raison, par le souci du bien commun et le respect des intérêts des sujets [...] » *Ibid.*, p. 307-308.

⁶⁵ « Au XVIII^e siècle comme par le passé, le Parlement de Paris ne chercha point vraiment à attaquer de front les principes politiques du gouvernement monarchique, qu'il ne voulait pas remettre en cause, mais apporter certains correctifs à la manifestation de l'autorité royale ou exprimer son désaccord en soulignant, par exemple, la contradiction des lois, ce qui était une manière d'essayer d'exercer un contrôle formel de la légalité des textes soumis à son enregistrement plutôt que d'y résister. » FÉLIX Joël M., « Nécessité et obéissance : Le Parlement de Paris et la critique de la raison d'État, 1741-1763 », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 48-49.

⁶⁶ MAIRE Catherine, « Le Paige et Montesquieu à l'épreuve du vocabulaire des enragés de Bourges », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 180.

apparaît comme un *leitmotiv* au fil de sa correspondance avec Versailles, en dépit de la méfiance croissante et des reproches multipliés des ministres français à l'égard de la monarchie nordique. Toute la difficulté consistait, pour le diplomate, à maintenir son crédit dans une cour étrangère, pour garantir ou consolider une alliance – et indirectement assurer pour lui l'avenir de sa carrière – sans pour autant trahir la fidélité due à son prince, qui doit être la règle d'or de son comportement. En outre, la mission de représentation qu'il doit assumer en tant que personnage public, comme envoyé de son souverain, doit s'harmoniser avec la vie mondaine et les relations d'ordre privé qu'il peut, en toute légitimité, établir au cours de son ambassade. Il convient donc de jauger comment le président Ogier s'est comporté, au cours de sa mission danoise, face à un tel dilemme, et comment il a pu maintenir l'équilibre ou affronter la tension, selon les circonstances.

Cette confrontation conduit aussi à mettre sur le tapis la notion de sincérité chez l'homme public. Est-il possible d'évaluer positivement la sincérité d'un serviteur de l'État sans l'amalgamer au type du courtisan intéressé, rusé, jouant un rôle sur la scène du monde pour assurer sa satisfaction personnelle ? Le service désintéressé et honnête du bien commun et la sauvegarde des intérêts personnels sont-ils purement et simplement contradictoires ? De telles questions relèvent de la morale et se rattachent au modèle de l'honnête homme. Il est néanmoins difficile de rendre un avis tranché et définitif sur un personnage, faute de pouvoir pénétrer dans l'intimité de sa conscience et de disposer d'une série de preuves irréfragables. L'historien doit se contenter de confronter les sources afin de se rapprocher le mieux possible de la vérité. Jean-François Ogier fut un serviteur de la couronne qui n'a pas brillé au sommet du pouvoir, un homme d'esprit qui n'a pas tenu le haut du pavé dans la haute société parisienne, un amateur discret qui n'a pas intégré les cercles et les académies scientifiques, un magistrat que la geste frondeuse du siècle de Louis XV n'a pas porté aux nues. Il bénéficia malgré tout, de son vivant, d'une notoriété certaine, en France et au Danemark, et seule sa mort précipita sa mémoire dans un sommeil duquel nous souhaitons le réveiller, dans la lignée de quelques historiens, tels Édouard de Barthélémy et le chanoine Baret.

Approche biographique et histoire totale

Restituer et analyser une vie et une carrière est un exercice exigeant, d'une part, de maîtriser des thématiques variées – sociale, économique, culturelle, politique, etc. – correspondant à différentes sphères de l'activité privée et publique d'un personnage, et, d'autre part, de replacer celui-ci dans un contexte peu ou prou marqué par des évolutions notables et de saisir ses capacités d'adaptation, ses réussites et ses échecs. Pour mieux restituer les évolutions de la carrière du président Ogier, et ainsi mieux en saisir les continuités et les ruptures, il a semblé opportun, d'un

point de vue méthodologique, d'adopter une structure de type biographique, en suivant les principales étapes du parcours de ce personnage. Si le genre biographique a été déprécié par l'école des Annales, qui y voyait, à la suite de Pierre Bourdieu, une « illusion⁶⁷ » déconnectant l'individu de la structure, un certain nombre d'auteurs récents ont su le remettre à l'honneur en lui donnant une nouvelle expression, bien distincte de la méthodologie employée par les tenants de l'histoire événementielle classique⁶⁸. En rattachant le personnage « historique » à son cadre familial, culturel et économique, il est possible, comme l'écrivait Guillaume Piketty, de « jeter un pont entre initiatives individuelles et comportements collectifs, de restituer un être humain dans sa complexité et dans sa singularité, d'illustrer, par son exemple (et non obligatoirement par sa singularité), un certain nombre des composantes de la société de son temps, dans leur densité et avec tout leur poids⁶⁹ ». Il s'agit aussi de saisir l'homme « normal » à côté de la figure d'homme « d'exception » qu'il a pu laisser dans la mémoire collective, en faisant un effort nécessaire d'impartialité et de démythification et en écartant une pure lecture linéaire du personnage étudié, pour mieux évaluer l'objectivité et l'authenticité des actes qu'il a posés dans la sphère publique. Dès lors, la « question du rapport de l'individu à la structure⁷⁰ » s'impose pour le restituer dans son contexte et l'y confronter, afin de saisir les continuités et les discontinuités, les similitudes et les différences. Telle fut la ligne historiographique employée par Olivier Chaline et Gauthier Aubert dans leurs thèses respectives sur deux magistrats du XVIII^e siècle. Il convient de rappeler à cet égard que l'historiographie parlementaire, comme le soulignait Peter Campbell, « a évolué, à partir d'une histoire socio-économique plus conventionnelle, vers la prosopographie, dont Bluche a été le pionnier moderne, puis vers la biographie et la biographie collective, enfin vers les investissements et les réseaux⁷¹ ». Dans une démarche d'histoire culturelle, il semble opportun de « situer les magistrats et les institutions dans leur contexte urbain, temporel et spirituel⁷² ». De même, de manière générale, la structure biographique permet de restaurer l'individu. Thomas Bernard, dans sa thèse consacrée à un général d'Empire, écrivait : « Face aux tendances « collectivistes » et « généralistes » qui ont existé au sein des historiens français, il s'agit de rappeler que l'individu existe, sans n'être que la somme des rapports de force socio-politiques⁷³. » Le genre biographique offrant un champ d'analyse diversifié, mobilisant à la fois les ressources de l'histoire politique, de l'histoire

⁶⁷ PIKETTY Guillaume, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°63 (juillet-septembre 1999), p. 121.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 119.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 120.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 121.

⁷¹ CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements », art. cit., p. 72.

⁷² *Ibid.*, p. 73.

⁷³ BERNARD Thomas, *Du sabre à la plume : le général d'Empire Fournier d'Albe (1769-1834). Vie privée d'un notable nîmois*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Jacques-Olivier Boudon, Sorbonne Université, 2018, p. 19.

sociale, de l'histoire économique, de l'histoire culturelle, ou encore de l'histoire des mentalités, il intègre un des principaux concepts diffusés par l'école des Annales : la notion d'histoire totale⁷⁴. Telle était l'opinion du médiéviste Jacques Le Goff⁷⁵, pour qui la biographie devait être considérée comme « un des moyens de jeter sur l'histoire un regard qui trouve dans un homme les préoccupations de la recherche historique la plus neuve ». Le personnage réalise ainsi une « incarnation concrète⁷⁶ » des différents domaines d'analyse – politique, social, économique, etc. – et la biographie apparaît comme une méthodologie particulièrement adaptée aux critères historiographiques de l'anthropologie historique⁷⁷. Cette histoire totale part toutefois d'un paradigme distinct de celui préconisé par l'école des Annales, celui de la micro-histoire, courant historiographique diffusé, dans les années 1970, par l'Italien Carlo Ginzburg, qui fit le choix de partir de l'individu lui-même, « élément irréductible à partir duquel reconstruire la société⁷⁸ ». La démarche micro-historique poursuit « une recomposition du vécu non pas pour reproduire l'histoire « telle qu'elle s'est passée », mais pour reconstituer la variété des expériences sociales individuelles⁷⁹ ». La méthode biographique permet de rendre compte de cette expérience individuelle, mais il ne faut pas pour autant l'abstraire de son contexte social, politique, économique et culturel, auquel il convient de la confronter⁸⁰. Fort de cette démarche, l'historien est en mesure de saisir, comme le rappelait Jean-Noël Jeanneney, « les racines, les réseaux, l'univers mental, les rapports à l'argent, les influences et les échecs⁸¹ » d'un personnage.

« Quelle qu'elle soit, l'écriture d'une vie ne peut rester sur le plan de l'unique, de ce qui ne peut être répété⁸² » écrivait Guillaume Piketty. De fait, loin d'avoir l'intention de faire du président Ogier un personnage exceptionnel, absolument singulier ou inclassable, il convient de le présenter comme un exemple-type de ces personnages à la fois catégorisables, en raison d'une appartenance

⁷⁴ NODL Martin, « Trois notions au cœur de la réception de l'historiographie française dans le contexte tchèque : histoire totale, longue durée, mentalités », *Cahiers du CEFRES*, n° 29 (2003), p. 2 [En ligne], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01160551/document> [Dernière consultation le 24 juillet 2021].

⁷⁵ LE GOFF Jacques, « Les « retours » dans l'historiographie française actuelle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°22 (1999), p. 7 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2322> [Dernière consultation le 24 juillet 2021].

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ « Je crois que la biographie est en train de devenir un des moyens de faire une histoire totale « de » l'homme et « des » hommes, un des domaines les plus importants de l'anthropologie historique. » *Ibid.*

⁷⁸ GRENIER Jean-Yves, « Temporalités, incertitude et historiographie », *Communications*, vol. 95, n°2 (2014), p. 121.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ « Mais, précisément, l'intérêt pour la biographie s'explique par la possibilité qu'elle offre de reconstituer les ressources dont un individu dispose, les opportunités qu'il a eues et l'espace des possibles qui s'offrait à lui, afin de comprendre les raisons (ou les non-raisons) des décisions qui ont construit cette série d'expériences plus ou moins marquantes que l'on appelle une vie. En bref, la biographie permet de saisir les incertitudes propres à toute histoire mais aussi de lui donner un cadre. » *Ibid.*, p. 125.

⁸¹ JEANNENEY Jean-Noël, *L'histoire, la liberté, l'action*, Paris, Seuil, 2013, p. 83, cité in BERNARD, *Du sabre à la plume*, *op. cit.*, p. 19.

⁸² PIKETTY Guillaume, « La biographie », art. cit., p. 121.

socioprofessionnelle et de convictions idéologiques (robin, parlementaire, janséniste, etc), et capables d'une marge plus ou moins importante de liberté et d'auto-détermination. On ne saurait en effet étiquetter un personnage historique, ni le ranger dans une catégorie hermétique. La construction biographique doit donc tenir cet équilibre, sans absolutiser la catégorisation ni inversement la singularisation, laquelle désincarnerait l'acteur qui, à quelque niveau qu'il se trouve, demeure un être de relations⁸³. La reconstitution du réseau de sociabilité professionnelle et mondaine de Jean-François Ogier permet de lui donner une réelle incarnation au sein des milieux variés qu'il fréquenta et de saisir aussi ses potentielles variations, au fil de sa vie.

*

Les différentes activités, passions et choix de vie du président Ogier, de sa jeunesse à sa disparition, sont plus facilement lisibles à travers une approche chronologique, laquelle permet de saisir les grands axes de son existence ainsi que l'héritage familial dans lequel il fut inséré. Une telle analyse ne doit pas néanmoins occulter les chemins de traverse qui ont pu apparaître à côté du boulevard de son existence et qui se sont parfois entrecroisés, en raison de l'évolution des choix professionnels de Jean-François Ogier et des changements sociaux, économiques et culturels de la période. La diversité des charges (magistratures, commissions, ambassade, etc.), des lieux de la vie professionnelle et privée (Paris, Vexin français, Versailles, Copenhague, Bretagne, etc.) et des loisirs mondains et intellectuels (chasse, bibliophilie, collectionnisme, etc.) sont autant d'entrées spécifiques dans le parcours diversifié du président Ogier, qu'il semble plus facile de restituer par le biais de l'approche chronologique. Il conviendra, dans un premier temps, de considérer le cadre familial et l'héritage généalogique de Jean-François Ogier, pour saisir les continuités et les ruptures dans la progression d'une dynastie issue de la robe parisienne, en particulier sur la plan patrimonial et économique. Le mariage du président sera aussi l'occasion d'identifier le parcours familial et personnel de celle qui partagea sa vie pendant près de quarante ans. Dans un second temps, les évolutions de sa « première carrière », du Parlement de Paris à la cour de Versailles, permettront de confronter Jean-François Ogier au monde parlementaire et janséniste et aux milieux parisiens et auliques. Son implication sur la scène mondaine et savante de son temps méritera aussi un éclairage particulier au cours de cette période initiale de sa carrière. Sa longue et fructueuse ambassade au Danemark permettra, dans un troisième temps, d'analyser son expérience politique et culturelle dans une cour étrangère, son souci de la représentation des intérêts de la France et sa progression dans le maniement des outils diplomatiques. Enfin, les missions qui lui furent attribuées au soir de sa vie, en particulier la dignité tant ambitionnée de conseiller d'État qu'il parvint à obtenir et la

⁸³ *Ibid.*, p. 120.

commission royale auprès des états extraordinaires de Bretagne, en 1768, seront l'occasion de constater la position ambiguë d'un personnage partagé entre sa fidélité proclamée au pouvoir royal et ses convictions politiques personnelles. Il conviendra aussi, à ce stade ultime de son parcours, d'évaluer les répercussions que la notoriété d'un tel personnage a pu susciter au sein d'une opinion publique en plein essor, et sous le regard et la plume des mémorialistes et des témoins de la période.

1^{ère} partie

La bonne fortune d'une dynastie parisienne

Pour évaluer l'imprégnation socioculturelle d'un personnage, il est nécessaire de le replacer dans son contexte familial. Dans les sociétés traditionnelles, le cadre généalogique est un élément essentiel pour permettre de saisir l'existence et l'agir d'un homme ou d'une femme. En effet, comme le soulignaient Germain Butaud et Valérie Piétri, « l'enracinement familial est un élément clé de l'identité au sein des mondes traditionnels et hiérarchisés⁸⁴ ». Les sociologues de l'école durkeimienne, qui se sont penchés sur la société d'Ancien Régime, ont mis en évidence l'existence de déterminismes sociaux particulièrement figés qui établissaient de manière durable la position de tout un chacun⁸⁵. Ces déterminismes sont particulièrement caractéristiques des milieux de la robe qui, après avoir franchi le Rubicon social à travers l'acquisition de la noblesse, ont tenu à renforcer leur positionnement social en établissant leurs membres, par le biais d'une culture et d'une éducation façonnant ce que Pierre Bourdieu appelait des « habitus de classe⁸⁶ », d'une ouverture socioprofessionnelle, mais aussi d'une consolidation économique susceptible de maintenir cette position et de donner une visibilité à leur prestige. Pierre Bourdieu a constaté ce phénomène en considérant les rouages de la transmission du patrimoine, l'héritage matériel – et culturel – devant être considéré « comme un vecteur de la reproduction de la hiérarchie sociale⁸⁷ ». Ce phénomène de reproduction sociale est particulièrement remarquable au sein de la robe, au XVIII^e siècle. Les déterminismes sociaux ne doivent pas pour autant nous faire considérer de manière trop rigide ou hermétique les rapports entre les différentes catégories des élites. La robe ne fut pas exclue des mécanismes de mobilité sociale caractéristiques de la période, du fait de la promotion nobiliaire suscitée par le système de la vénalité des offices⁸⁸. Il convient de vérifier si le parcours plurigénérationnel de la famille Ogier illustre cette élasticité socioprofessionnelle, ainsi qu'une pleine intégration de la culture et de l'identité nobiliaires.

⁸⁴ BUTAUD Germain, PIÉTRI Valérie, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, 2006, p. 7, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01225331/document> [Dernière consultation le 3 août 2021].

⁸⁵ PIRE Jean-Miguel, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur : Guizot et le gouvernement des esprits (1814-1841)*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 32.

⁸⁶ « L'habitus permet en effet aux individus, dans une situation donnée, de produire le comportement correspondant à ce qui est attendu d'eux par le contexte social (c'est-à-dire d'accorder leurs structures subjectives aux structures objectives du monde social) sans avoir forcément à y réfléchir, puisqu'ils ont auparavant intériorisé l'extériorité du monde social. » JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, n°4 (2011), p. 6.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ DOYLE William, « Robert Descimon, Élie Haddad (éd.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 459 p. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-4, n°4 (2012), p. 206.

CHAPITRE PREMIER

Un héritage généalogique : la dynastie Ogier

I. Du Berry à Paris : une famille d'hommes de loi

Pour saisir les évolutions de la famille Ogier au fil des générations, il convient tout d'abord d'en identifier les origines et les parentés en s'appuyant sur les généalogies manuscrites et imprimées. Parmi ces sources essentielles, composées après l'accession des Ogier à la noblesse, à la fin du règne de Louis XIV, les documents du Cabinet des titres, collection des généalogistes royaux conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fournissent quelques éléments intéressants. Toutefois, les Dossiers bleus ne remontent les générations qu'au grand-père de Jean-François Ogier, une pièce évoquant son arrière-grand-père, sans cependant donner son prénom⁸⁹. Une généalogie manuscrite conservée dans le fonds Thomé, ainsi qu'une notice, publiée dans l'*Annuaire de la noblesse de France* de 1883, apportent d'importantes précisions. Le plus lointain ancêtre identifié était un certain « noble homme Jehan Ogier⁹⁰ », originaire d'Issoudun, dans le Berry, avocat au Parlement de Paris, mort en 1584. Il s'agissait par ailleurs du premier juriste parisien de la famille. Son fils Jehan II Ogier – appelé aussi « Augier », qualifié de « sieur des Maisons-Neuves⁹¹ », cumula plusieurs charges administratives et financières : il fut secrétaire du duc d'Anjou⁹², maître des eaux et forêts du bailliage d'Issoudun et contrôleur général des finances à Orléans. Il avait la réputation d'être un personnage cultivé, comme en témoigne son poème intitulé *Le torrent des pleurs funèbres*, dédié à sa fille⁹³ ou à sa seconde épouse⁹⁴, qui fut publié en 1589 et connut un certain succès.

Son fils, Jacques Ogier (1583-1648), notaire à Paris, acheva sa carrière comme procureur au Parlement. Office vénal exigeant, pour son acquisition, une expérience d'au-moins dix années au sein d'une étude notariale, la charge de procureur au Parlement consistait à « rédiger les actes, suivre la procédure et accomplir les formalités au nom des plaideurs⁹⁵ » auprès de la cour de justice. Les

⁸⁹ BnF, Manuscrits, Cabinet des titres, DB 499, Ogier.

⁹⁰ BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice généalogique sur la famille Ogier », *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, 39^e année (1883), p. 250. Aucune preuve ne vient toutefois expliquer l'emploi de l'expression « noble homme ».

⁹¹ *Ibid.*, p. 251.

⁹² François (1555-1584), duc d'Alençon puis d'Anjou, fils puîné du roi Henri II.

⁹³ ARBOUR Roméo, 1585-1615, t. I de *L'ère baroque en France. Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires*, Genève, Droz, 1977, vol. I, p. 111.

⁹⁴ MICHAUD Louis-Gabriel, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, A. Thoissier Desplaces, 1843, t. II, p. 430.

⁹⁵ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999 (rééd. de 2001), p. 339.

procureurs étaient ainsi des auxiliaires de justice et se chargeaient, lorsqu'une affaire était redirigée devant les chambres des Enquêtes par la Grand Chambre, à la suite de la procédure orale préliminaire, de la mise par écrit des défenses et contre-défenses. Jacques Ogier avait épousé Catherine de Villiers, fille d'un procureur au Parlement. Leur fils aîné, Charles (1616-1655), qui acheta la seigneurie de Villiers-en-Beauce, fut conseiller du roi, avocat au Parlement et au Conseil privé⁹⁶. Il fut l'auteur de la branche des Ogier de Baulny, installée en Argonne, aux confins de la Champagne et de la Lorraine, à la fin du XVII^e siècle, puis dans la région de Coulommiers, au milieu du siècle suivant⁹⁷. Cette branche fut pleinement intégrée à la noblesse militaire : François Ogier de Baulny (1645-1714), seigneur de Baulny, fut officier de la fauconnerie du roi Louis XIV et major des gendarmes de Monsieur. Son fils, Thomas (1688-1763), était mestre de camp de cavalerie – équivalent du grade de colonel de régiment – et sa fille Louise avait épousé un officier issu d'une vieille et prestigieuse famille de magnats hongrois, Miklós Dessöffy de Csernek et Tarko⁹⁸. Il semble toutefois que les relations entre cette branche et celle d'où fut issu le président Ogier n'aient pas été maintenues au XVIII^e siècle, comme en témoignent les signatures des témoins dans plusieurs contrats de mariage et actes de catholicité⁹⁹. Jacques Ogier fut aussi le père de Jean-Nicolas, grand-père du président Ogier, de Robert, avocat au Parlement¹⁰⁰, et de Madeleine, qui épousa François Besnard, procureur au Parlement¹⁰¹. Ainsi, dès le milieu du XVII^e siècle, la famille Ogier était pleinement intégrée dans le milieu de la robe parisienne, et plus particulièrement au sein du Parlement de Paris. Les alliances matrimoniales, conformes aux réflexes homogamiques et endogamiques du temps, confirment cette intégration¹⁰².

II. Jean-Nicolas Ogier (1622-1709), l'initiateur d'une fortune

Fils cadet de Jacques, Jean-Nicolas Ogier bénéficia d'une vie longue et productive : il mourut en 1709, toujours en charge, à l'âge de 87 ans. Il demeura à Paris et suivit la ligne professionnelle de ses pères. Il fut en mesure de tirer précocement parti de protections particulières.

⁹⁶ BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice », art. cit., p. 252.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 254.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 252-253.

⁹⁹ Les membres de la branche cadette ne signèrent pas au bas de l'acte de mariage de Charlotte-Louise Ogier de Baulny, à Coulommiers, le 30 juin 1772. Mariage de Charlotte-Louise Ogier de Baulny (30 juin 1772), AD 77, Coulommiers, BMS (1772), 5 Mi 2265, vue 155/307, URL : <http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/139064/870:991974:18577:139064/900/1600> [Consulté le 15 mars 2019]. De même, les Ogier de Baulny étaient absents des contrats de mariage de Pierre-François (1703) et de Jean-François Ogier (1737).

¹⁰⁰ Bénéfice d'inventaire (14 juillet 1672), AN, Y 3970^A.

¹⁰¹ Généalogie de la famille Ogier, AN, 254 AP 52.

¹⁰² MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2010, p. 30 sq.

Son acte de baptême¹⁰³, célébré en l'église Saint-Josse, précise que son parrain fut Jean Dartis (1572-1651), juriconsulte originaire de Cahors, docteur en droit et en théologie, professeur à la faculté de droit canonique de l'Université de Paris et au Collège royal¹⁰⁴. Sa marraine, Marie Amelot (1611-1683), future épouse du marquis de Goussainville, Premier président de la Chambre des comptes de Paris¹⁰⁵, était issue d'une célèbre famille de la haute magistrature parisienne : elle était la fille de Jean Amelot de Gournay, mort en 1644, président au Grand Conseil, et la sœur de Charles (1620-1671), marquis de Gournay, aussi président au Grand Conseil, et de Michel (1624-1687), qui acheva une carrière ecclésiastique comme archevêque de Tours, de 1673 à sa mort.

Jean-Nicolas Ogier commença par suivre les traces de son père¹⁰⁶. Il avait hérité de sa charge de procureur au Parlement et obtint ses lettres de provision en 1648. Il revendit cet office à son beau-frère, François Besnard, en 1671, pour 20.000 lt¹⁰⁷. La même année, fort de la protection de Jean-Baptiste Colbert¹⁰⁸, contrôleur général des finances, et du fils de sa marraine, Nicolas Nicolaÿ, Premier président de la Chambre des comptes¹⁰⁹, il acheta aux héritiers de Jacques Chaillou l'office de conseiller auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, qu'il détint jusqu'à son décès, 38 ans plus tard¹¹⁰. Sous l'Ancien Régime, l'achat d'un office pouvait s'effectuer de particulier à particulier, par l'intermédiaire d'un traité d'office, un acte de vente signé devant notaire. Un édit de 1665 avait fixé le plafond maximal de la charge d'auditeur des comptes à la somme de 45.000 lt : Jean-Nicolas Ogier l'avait achetée pour la somme de 39.500 lt¹¹¹. Si la crise économique de la première décennie du XVIII^e siècle avait fait perdre à la charge d'auditeur plus de 30% de sa valeur¹¹², celle-ci fut néanmoins vendue par la veuve de Jean-Nicolas pour 50.000 lt¹¹³, soit 80% de sa valeur initiale¹¹⁴. Comme pour tout office acheté, le nouveau détenteur devait obtenir des lettres

¹⁰³ Acte de baptême de Jean-Nicolas Ogier (26 décembre 1622), reconstitution des actes de l'état civil de l'ancienne paroisse Saint-Josse, URL : <https://gw.geneanet.org/francoispiet?n=ogier&oc=&p=jean+nicolas> [Dernière consultation le 9 février 2021].

¹⁰⁴ DUPIN Louis Ellies, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Amsterdam, Pierre Humbert, 1711, t. XVII, p. 223-226.

¹⁰⁵ Antoine Nicolaÿ († 1656), marquis de Goussainville, Premier président de la Chambre des comptes (1624-1656).

¹⁰⁶ Les portraits de plusieurs membres de la famille Ogier sont représentés en annexe. Voir Annexe 1.

¹⁰⁷ Traité d'office (8 avril 1671), AN, MC ET LII 81.

¹⁰⁸ Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), marquis de Seignelay, contrôleur général des finances (1665-1683), secrétaire d'État de la Marine et de la Maison du Roi (1669-1683).

¹⁰⁹ Nicolas Nicolaÿ (1628-1686), marquis de Goussainville, Premier président de la Chambre des comptes (1656-1686).

¹¹⁰ BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice », art. cit., p. 258.

¹¹¹ Inventaire des biens de M^r Ogier, auditeur des comptes (24 septembre 1709), cote n°58, AN, MC ET LII 169.

¹¹² PLATONOVA Natalia, « Les auditeurs et les correcteurs de la Chambre des comptes de Paris au XVII^e siècle : étude sur l'office, les carrières et le milieu social des officiers », in LE PAGE Dominique (dir.), *Contrôler les finances sous l'Ancien Régime. Regards d'aujourd'hui sur les Chambres des comptes*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011, p. 352.

¹¹³ Vente d'office de Claude Geneviève Barbier v^e de Jean Nicolas Ogier à Claude Gabriel Aymier de Blanchamps (3 mai 1710), AN, MC ET XXVI 245.

¹¹⁴ Ce calcul tient compte de la dévaluation progressive de la livre tournois.

de provision du roi puis être reçu officiellement par ses pairs et investi dans sa charge¹¹⁵. Jean-Nicolas Ogier accédait ainsi à une magistrature financière de premier plan. Sous l'Ancien Régime, les Chambres des comptes – celle de Paris étant la plus importante – étaient des juridictions chargées du « contrôle *a posteriori* des comptes des agents maniant les deniers publics¹¹⁶ ». Elles avaient aussi « la haute main sur la conservation du domaine et des droits du souverain¹¹⁷ » et devaient ainsi gérer les contentieux touchant au domaine royal. Leurs principaux officiers étaient les maîtres, chargés du jugement des comptes, les auditeurs, qui en étaient les examinateurs, et les correcteurs, qui réexaminaient après jugement. Les auditeurs, *ex officio* conseillers du roi depuis Henri II¹¹⁸, devaient auditionner les officiers des finances, lorsque ceux-ci rendaient leurs comptes à la Chambre. Cet examen donnait lieu à un rapport transmis aux magistrats qui procédaient à la clôture des comptes¹¹⁹. En 1704, la Chambre comprenait 82 auditeurs. L'augmentation du nombre d'officiers au cours du XVII^e siècle répondait à la logique générale de vénalisation des offices engagée par le pouvoir monarchique, ainsi qu'au processus de renforcement du contrôle de l'État, lequel s'appuyait, expliquait Natalia Platonova, sur « la spécialisation professionnelle des agents du pouvoir¹²⁰ ».

L'analyse prosopographique réalisée par Mme Platonova sur les auditeurs et les correcteurs des comptes révèle l'homogénéité socioprofessionnelle de cette catégorie d'officiers. Ces charges intéressaient globalement les milieux de la robe et de la bourgeoisie, qui pouvaient y investir des capitaux pour favoriser leur ascension sociale¹²¹. Si la tendance globale manifestait une continuité familiale du milieu des officiers de la Chambre des comptes, en raison de la transmission héréditaire des offices, ce ne fut pas le cas de Jean-Nicolas Ogier. À sa mort, en 1709, son fils Pierre-François s'était déjà investi dans une tout autre perspective professionnelle et l'office d'auditeur fut finalement vendu par sa veuve. La question de la rémunération d'un tel office pose difficulté, comme a pu le constater Mme Platonova. Les gages en argent étaient variables, car ils dépendaient de la perception de la gabelle. Toutefois, le rapport financier des offices n'était pas d'un intérêt majeur pour leurs titulaires : « Ce qui semblait important, c'est sans doute la dignité, le prestige et

¹¹⁵ Jean-Nicolas Ogier obtint ses lettres de provision le 29 avril 1671, mais ne fut reçu que le 5 décembre 1672. Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°59, AN, MC ET LII 169.

¹¹⁶ JEAN Mireille, « Chambres des comptes », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2013 (3^e éd., 2^e tirage), p. 230.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ PLATONOVA Natalia, « Les auditeurs et les correcteurs », art. cit., p. 347.

¹¹⁹ CLAEYS Thierry, *Les institutions financières en France au XVIII^e siècle*, Paris, S. P. M., 2011, t. I, p. 343.

¹²⁰ PLATONOVA Natalia, « Les auditeurs et les correcteurs », art. cit., p. 349.

¹²¹ « Ce groupe [d'officiers] rassemblait des individus qui avaient en commun le statut et les devoirs professionnels liés à la nature spécifique de l'activité exercée, leurs origines géographiques et sociales, la similitude dans les conditions d'occupation et de transmission des charges, des relations familiales et sociales multiples. Ils n'étaient donc pas des milieux sociaux étrangers l'un à l'autre, mais relevaient du même milieu qui s'était constitué aux confins de la noblesse de robe et de la riche bourgeoisie parisienne. » *Ibid.*, p. 361.

les perspectives d'ascension sociale que ces charges pouvaient potentiellement leur procurer grâce à l'appartenance à la plus importante juridiction financière du royaume¹²². » Telle était l'importance stratégique des offices subalternes des cours souveraines au XVII^e siècle. En outre, l'accès à une charge d'auditeur ou de correcteur n'impliquait pas un processus logique d'ascension professionnelle, comme en témoignent la longévité des carrières – 48% des auditeurs restaient plus de 25 ans en poste – et la stabilité générale¹²³. Un autre atout majeur des offices de la Chambre des comptes consistait en l'obtention de privilèges significatifs, essentiellement des exonérations d'ordre fiscal. L'officier des comptes bénéficiait du droit de franc-salé – dispense du paiement de la gabelle – et de l'exemption du droit de franc-fief – taxe sur les fiefs nobles acquis par les roturiers¹²⁴. Ce dernier privilège a certainement joué un rôle décisif dans la politique foncière engagée par Jean-Nicolas Ogier. Le principal avantage était sans conteste l'obtention de la noblesse au premier degré, privilège confirmé en 1704 pour les officiers de la Chambre des comptes de Paris. Si la charge conférait la noblesse immédiate à son titulaire, sa transmissibilité consistait en « un anoblissement graduel après deux générations ou pour les enfants d'un officier mort en exercice¹²⁵ ». Une pièce signée par d'Hozier, juge d'armes de France, relevée dans l'inventaire après-décès de Jean-Nicolas Ogier, fait état de l'enregistrement de ses armes à l'armorial général, le 17 février 1698¹²⁶. C'est en vertu de sa charge d'auditeur qu'Ogier fut inscrit à l'armorial, preuve de son anoblissement automatique. Il avait choisi pour armes : « D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois treffles de sable¹²⁷. »

Jean-Nicolas Ogier avait épousé, en 1660, Claude-Geneviève Barbier, issue de la bourgeoisie marchande parisienne¹²⁸. Elle était fille de Jean Barbier, bourgeois de Paris, devenu par la suite secrétaire de la reine Anne d'Autriche¹²⁹. La famille Barbier bénéficiait de protections particulières, notamment celle de Pierre de Broc¹³⁰, évêque d'Auxerre, ancien camérier du cardinal de Richelieu, qui signa au contrat de mariage de Jean Barbier, en 1643¹³¹. Les sœurs de Claude-Geneviève contractèrent des mariages au sein de familles de noblesse récente : Marguerite avait épousé Jean-Louis de Fleurigny, chevalier, seigneur du Fretet, et Anne s'allia à Nicolas de Lestang,

¹²² *Ibid.*, p. 353.

¹²³ *Ibid.*, p. 356.

¹²⁴ JEAN Mireille, « Chambres des comptes », art. cit., p. 231.

¹²⁵ PLATONOVA Natalia, « Les auditeurs et les correcteurs », art. cit., p. 348.

¹²⁶ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°54, AN, MC ET LII 169.

¹²⁷ COUSTANT D'YANVILLE Henry, *Chambre des comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques. Privilèges et attributions nobiliaires et armorial*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866-1875, p. 819. Voir Annexe 2.

¹²⁸ Les généalogies annexées permettront de mieux visualiser les liens familiaux de la famille Ogier. Voir Annexe 3.

¹²⁹ Contrat de mariage de Jean-Louis de Flavigny et Marguerite Barbier (2 août 1688), AN, MC ET LII 119.

¹³⁰ Pierre de Broc (1601-1671), évêque d'Auxerre (1640-1671).

¹³¹ Contrat de mariage de Jean Barbier et Barthélie Collinet (14 février 1643), AN, MC ET II 170.

écuyer, sieur de Richemont, intéressé dans les affaires du roi¹³². La minute du contrat de mariage de Jean-Nicolas Ogier ne comporte malheureusement pas la liste des noms et qualités des témoins soussignés, ce qui ne permet pas d'identifier plus amplement l'entourage socioprofessionnel du couple¹³³. Quatre fils naquirent de ce mariage. L'aîné Charles-Nicolas Ogier (1663-1736) entra dans l'ordre des chanoines réguliers de la sainte Croix et acheva son ministère en qualité de prieur de la maison Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à Paris¹³⁴. Le cadet était Pierre-François, père du président Ogier. Le troisième fils, Jean-Augustin Ogier (1666-1719) entra d'abord dans les ordres – il fut nommé, par lettres royales de 1687, prieur de Saint-Michel de Thouars¹³⁵ à la suite de son oncle Jean Barbier, mais revint par la suite à la vie civile. Il était qualifié d'« écuyer » sur l'acte de vente de la seigneurie d'Ivry-le-Temple, en 1714, preuve de son appartenance à la noblesse¹³⁶. Quant au dernier fils, Claude-Jacques Ogier (1669-1725), dit « le chevalier Ogier¹³⁷ », il opta pour une carrière militaire qu'il termina comme aide-major des gendarmes de la garde du Roi. Il fut sollicité par son frère, Pierre-François, lorsque ce dernier devint receveur général du Clergé, pour parachever l'exercice de la recette générale des finances de la généralité de Montauban¹³⁸. Sa fille Hermine avait épousé un officier, Charles Robin de Châteaufort¹³⁹, vicomte de Coulogne.

Le testament de Jean-Nicolas Ogier fournit des éléments intéressants quant à la cohésion familiale promue par le patriarche, au soir de sa vie. Texte court, contenant très peu de dispositions, il insistait sur l'unité entre son épouse et ses enfants : « Je recommande a tous mes enfans de vivre en bonne intelligence et de porter lhonneur et le respect quils doivent à ma chere femme leur mere dont ils connoissent les vertus et le merite singulier¹⁴⁰. » Quant au partage de sa succession, Jean-Nicolas souhaita une égalité entre ses trois fils laïques – l'aîné était *de facto* exclu en raison de sa condition religieuse – et confia les puînés à la sollicitude de son cadet, Pierre-François : « Je ne lui recommande point d'en avoir soin, je le connois de trop bon cœur et de trop bon naturel pour oublier et omettre tout ce qu'il pourra faire à leur avantage, persuadé qu'en toutes occasions il prendra plaisir de leur servir de père¹⁴¹. » Ce souci de la paix familiale n'est pas anodin. Nous le

¹³² Contrat de mariage de Jean-Louis de Flavigny et Marguerite Barbier (2 août 1688), AN, MC ET LII 119.

¹³³ Contrat de mariage de Jean-Nicolas Ogier et Claude-Geneviève Barbier (12 septembre 1660), AN, MC ET XI 181.

¹³⁴ *Mercur françois*, 1736, p. 182.

¹³⁵ Résignation faite par M^{re} Jean Barbier, du prieuré commandataire conventuel et électif de S^t Michel de Thoüars, ordre de S^t Augustin, diocèse de Poitiers, en faveur de M^e Jean Augustin Ogier, clerc du diocèse de Paris, a la charge de 400[#] de pension que led^t S^r Barbier se reserve sur les fruits et revenus dud^t Prieuré (18 mai 1687), AN, O¹ 31, f^o 257 v^o.

¹³⁶ Vente de terre Jean Augustin Ogier et autres à Pierre François Ogier (27 novembre 1714), AN, MC ET XXVI 290.

¹³⁷ BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice », art. cit., p. 258.

¹³⁸ Arrêt du Conseil d'État du roi qui décharge le sieur Ogier de toute recherche au sujet de la recette de la généralité de Montauban (17 juin 1710), in *Procès verbal de l'Assemblée du Clergé de France tenue à Paris au convent des Grands Augustins en l'année mil sept cens dix*, Paris, Vve François Muguet, 1711, p. cxxxv-cxxxviii.

¹³⁹ Charles Robin de Châteaufort (1703-1781), chevalier, lieutenant-colonel au corps royal de l'artillerie et du génie.

¹⁴⁰ Dépôt de testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169.

¹⁴¹ *Ibid.*

retrouvons, par exemple, dans le testament d'Antoine IV Portail¹⁴², conseiller au Parlement de Paris, en 1713, qui exhortait ses enfants à « conserver entre eux une paix sincère et une parfaite union qui est le plus solide de tous les biens¹⁴³ ». Il s'agissait là d'un devoir moral, sacralisé par la forme testamentaire, répandu au sein des familles de l'Ancien Régime marquées par la foi chrétienne¹⁴⁴. Il convient de vérifier comment Pierre-François Ogier a maintenu et renforcé l'héritage familial laissé par son défunt père.

III. Pierre-François Ogier (1665-1735), le bâtisseur d'un prestige familial

Pierre-François Ogier, fils cadet de Jean-Nicolas, en fut le principal héritier, en raison de l'entrée dans les ordres de son aîné. Il avait reçu pour parrain de baptême Pierre-François Le Cuntier, sieur de Fleurval, avocat au Conseil d'État et privé du roi et au Parlement de Paris¹⁴⁵, et pour marraine Catherine Barbier, sa tante maternelle, épouse de Jacques Lambert, avocat au Parlement. Si l'on ignore quelle fut exactement la formation académique de Pierre-François Ogier, les nombreuses sources permettent de suivre sa progression, sur le plan professionnel, à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles.

1. *Le munitionnaire des armées*

Daniel Dessert a brièvement retracé le parcours de Pierre-François Ogier, dans son ouvrage *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*¹⁴⁶. Dans la lignée de ses ancêtres, il suivit des études de droit et commença sa carrière comme avocat au Parlement de Paris. En 1696, il changea son fusil d'épaule et s'intéressa à ce qu'on désignait sous l'expression « affaires du Roi¹⁴⁷ », c'est-à-dire à l'administration des finances du royaume. Il devint, dans un premier temps, munitionnaire des vivres des armées en Italie et en Catalogne, au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Le munitionnaire était un entrepreneur chargé de la levée des équipages et de la régie des vivres : l'achat et le transport des grains et d'autres subsistances était une activité « qui le [tenait]

¹⁴² Antoine IV Portail (1631-1713), seigneur de Vaudreuil, conseiller au Parlement de Paris (1657).

¹⁴³ Testament d'Antoine Portail (10 juin 1713), AN, MC ET XCVI 226.

¹⁴⁴ MAILLARD Brigitte, « Régler les affaires d'ici-bas dans son testament au XVIII^e siècle dans un pays de partage égalitaire (Anjou-Touraine) », *Revue du Nord*, vol. 400-401, n°2-3 (2013), p. 642.

¹⁴⁵ DU CHESNE François, *Le nouveau style du Conseil d'État et privé du Roy*, Paris, Vve P. Rocolet et D. Foucault, 1662, p. 695.

¹⁴⁶ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 659.

¹⁴⁷ Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans sa première édition, donne l'acception suivante au mot « affaire » : « Se dit aussi particulièrement de Ce qui regarde la levée des deniers publics, la recette, la gestion & l'administration des finances. » *Le dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, t. I, p. 430.

sans cesse en action¹⁴⁸ » indiquait l'auteur d'un traité contemporain intitulé *Le munitionnaire des armées de France*. Le munitionnaire assurait en outre le lien entre les fournisseurs et les bureaux de la guerre et des finances. À l'époque où Pierre-François Ogier occupait cette charge, les munitionnaires se chargeaient de « la distribution du pain aux armées en campagne, en formant chaque année trois grandes sociétés¹⁴⁹ ». Chaque société passait un contrat d'entreprise avec le Roi, dont les conditions dépendaient du marché des céréales, et obtenait ainsi le monopole tout au long de la guerre. Dès lors le munitionnaire « s'engageait à fournir pendant la campagne les rations, les chevaux ou les habits demandés¹⁵⁰ ». Ce fut la première expérience de Pierre-François Ogier dans le maniement des finances, bien que le munitionnaire s'apparentât plus à un commerçant qu'à un financier au sens propre¹⁵¹. L'étude des carrières financières montre que les charges associées au financement de la guerre – un des principaux secteurs de dépense de la monarchie sous l'Ancien Régime, et particulièrement dans les 25 dernières années du règne de Louis XIV, la guerre et la marine représentant alors 80% du budget de l'État¹⁵² – constituaient un point de départ classique d'ascension socioprofessionnelle dans le monde de la finance¹⁵³. Telle fut la voie que Pierre-François Ogier privilégia. Il convient de rappeler que l'administration fiscale sous l'Ancien Régime, aux XVII^e et XVIII^e siècles, était fondée sur le choix du pouvoir royal « de confier le soin d'alimenter sa trésorerie à des financiers, c'est-à-dire des agents privés ou semi-privés¹⁵⁴ ». En échange de profits substantiels, les financiers s'engageaient à verser au Trésor royal les fonds dont l'État avait besoin pour subvenir à ses dépenses. Ils étaient rapidement venus, rappelait Thierry Claeys, « des intermédiaires incontournables pour la monarchie¹⁵⁵ ». Les financiers tissaient un réseau impliquant des ministres – le secrétaire d'État de la Guerre et le contrôleur général des finances¹⁵⁶ – des administrateurs et d'autres gens de finance. S'il disposait d'une certaine marge de manœuvre, le munitionnaire était cependant contraint à la plus stricte exactitude dans le maniement financier : il devait régulièrement présenter ses comptes devant la Chambre des comptes. Il devait

¹⁴⁸ NODOT François, *Le munitionnaire des armées de France, qui enseigne à fournir les Vivres aux Troupes avec toute l'économie possible*, Paris, s. n., 1697, p. 115

¹⁴⁹ CHAGNIOT Jean, « Munitionnaires », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 867.

¹⁵⁰ PÉNICAUT Emmanuel, *Faveur et pouvoir au tournant du Grand siècle. Michel Chamillart, Ministre et secrétaire d'État de la guerre de Louis XIV*, Paris, École des Chartes, 2004, p. 223.

¹⁵¹ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, op. cit., p. 159 ; CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris, SEPVEN, 1970, p. 16.

¹⁵² CÉNAT Jean-Philippe, « Le Roi et la guerre », in PETITFILS Jean-Christian (dir.), *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2017, p. 375.

¹⁵³ DESSERT Daniel, « Finances et société au XVII^e siècle : à propos de la chambre de justice de 1661 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 29^e année, n°4 (1974), p. 856.

¹⁵⁴ FELIX Joël, « Profits, malversations, restitutions. Les bénéfices des financiers durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la taxe de Chamillart », *Revue historique*, vol. 676, n°4 (2015), p. 833.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 836.

¹⁵⁶ LE GAL Sébastien, « Le munitionnaire, entre formalisme et nécessité militaire », in DEROUSSIN David (éd.), *Le contrat, approches historiques et théoriques*, Lyon, Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique, 2004, p. 192.

par ailleurs faire preuve d'une réelle solidité et avancer des garanties, en raison de la part de risque considérable engagée par l'entrepreneur en temps de guerre, du fait des contrats passés avec l'État, lui-même confronté au risque de la banqueroute, comme ce fut le cas durant la guerre de Succession d'Espagne¹⁵⁷. Sébastien Le Gal considérait le munitionnaire comme « l'une des places les plus en vue de la finance¹⁵⁸ », l'investissement dans l'État pouvant assurer la richesse et la puissance en raison de l'habileté mise en œuvre. Et Daniel Dessert de préciser que Pierre-François Ogier « exer[ça] encore plusieurs commissions dans divers emplois, dans lesquels il obt[int] selon son propre aveu de grosses gratifications, qui vont lui être utiles pour ses entreprises futures¹⁵⁹ ».

2. Le receveur général des finances

Pierre-François Ogier se lança, en 1700, dans l'aventure financière de l'administration provinciale, en qualité de receveur général des finances de la généralité de Montauban, office qu'il conserva pendant treize années¹⁶⁰. Il dut payer de ses deniers 200.000 lt pour acheter cette charge d'une valeur totale de 527.000 lt¹⁶¹ : il s'agissait alors d'une des plus onéreuses charges de receveur général, avec celles de Rouen, de Tours et de Paris, parmi les 23 généralités du royaume¹⁶². Titulaire d'un office, le receveur général devait, pour exercer sa fonction, obtenir des lettres de provision et avoir été reçu par la Chambre des comptes¹⁶³. Les receveurs étaient d'authentiques financiers et constituaient, selon Daniel Dessert, « le noyau central du personnel financier de la monarchie¹⁶⁴ », du fait de leur maîtrise des revenus de l'État. Les impôts directs étaient en effet perçus dans le cadre des généralités – les principales circonscriptions administratives territoriales du royaume¹⁶⁵ – sous la houlette des receveurs généraux, lesquels avaient sous leur autorité des receveurs particuliers et des collecteurs des tailles¹⁶⁶. À la différence des autres financiers, le receveur général était en contact direct avec les capitaux frais, qu'il investissait souvent en partie. Grâce à une maîtrise solide de ces investissements, il disposait d'une emprise plus ou moins grande sur les ressources du roi. L'enrichissement du receveur, qui ne dépendait pas de ses gages et des taxes prélevées sur le maniement d'argent, provenait « des possibilités très larges de crédit et de financement que procure

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 189-190.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 191.

¹⁵⁹ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, *op. cit.*, p. 659.

¹⁶⁰ Traité d'office entre François Brunot et Pierre-François Ogier (18 juillet 1700), AN, MC ET LII 152.

¹⁶¹ Déclaration des personnes sujettes à la Chambre de justice (1716), BnF, Ms. fr. 7584, p. 95. La charge de receveur général de Montauban achetée par Ogier était couplée avec celle de receveur des tailles. CLAEYS Thierry, *Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIII^e siècle*, Paris, S. P. M., 2011 (3^e éd.), t. 2, p. 1767.

¹⁶² DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, *op. cit.*, p. 148-150.

¹⁶³ DESSERT Daniel, « Receveurs généraux des finances », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 1051.

¹⁶⁴ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, *op. cit.*, p. 203.

¹⁶⁵ BARBICHE Bernard, « Généralités », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 601.

¹⁶⁶ FÉLIX Joël, « Profits, malversations, restitutions », art. cit., p. 838.

l'exploitation directe de l'impôt¹⁶⁷ ». La recette générale était donc « l'un des moyens les plus efficaces et les plus assurés pour atteindre le sommet de la réussite sociale¹⁶⁸ ». Pierre-François Ogier exerça cette charge dans le contexte particulier de la guerre de Succession d'Espagne, qui greva considérablement le budget de l'État, mais qui constitua une période de prospérité pour les receveurs généraux. Ogier s'intéressa alors à non moins de huit traités d'affaires extraordinaires¹⁶⁹. La sous-série G⁷ des Archives nationales, relative au contrôle général des finances, conserve la correspondance du contrôleur général avec les généralités du royaume. Quelques lettres évoquent l'activité de Pierre-François Ogier pour la période 1707-1709 et révèlent plusieurs conflits qui l'opposèrent à l'intendant Legendre de Lormoy¹⁷⁰. Ainsi, en 1709, Legendre avait refusé de donner au commis d'Ogier à Montauban, le sieur Le Clerc, des décharges pour le paiement de la somme de 22.500 lt devant « servir de fond à la subsistance des troupes qui doivent passer dans lad[ite] généralité revenant d'Espagne¹⁷¹ ». L'intendant alla jusqu'à rendre une ordonnance condamnant Ogier et son commis à payer 30.000 lt. Le roi dut intervenir pour casser l'ordonnance de l'intendant et garantir ainsi à l'avenir ses receveurs généraux de pareils procédés.

La pression exercée sur les receveurs, qui se portaient responsables de la recette, était néanmoins patente. En 1707, le contrôleur général ordonna à Pierre-François Ogier de payer 97.000 lt au financier Samuel Bernard¹⁷², ce dernier exigeant le paiement d'intérêts à 10% pour le retard engagé. Le receveur général fut aussi contraint d'assurer un paiement « en espèces d'or et d'argent et non en billets de monnoye », alors qu'il avait demandé aux receveurs particuliers « de recevoir le tiers en billets de monnoye¹⁷³ ». La difficulté tenait surtout au recouvrement complet à la fin des exercices. La même année 1707, Ogier constata qu'il ne pouvait encore sortir de l'exercice de 1705 et qu'il n'avait fait entrer, à la date du 1^{er} août, que le quart de la recette à cause du « désordre arrivé aux mois de mars et avril derniers dans plusieurs Élec[tions]¹⁷⁴ », faisant allusion ici aux jacqueries antifiscales qui secouèrent le Quercy au printemps précédent¹⁷⁵. Il se justifia néanmoins en protestant de son honnêteté et de sa diligence dans l'exercice de sa charge : « Je ne crois pas,

¹⁶⁷ DESSERT Daniel, « Receveurs généraux des finances », art. cit., p. 1051.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, op. cit., p. 659. L'expression « affaires extraordinaires » désigne ici la perception des impôts directs. C'est le cas de la taille, de la capitation et du dixième.

¹⁷⁰ Gaspard-François Legendre de Lormoy (1668-1740), maître des requêtes, intendant de Montauban (1699-1714), d'Auch (1716-1718), de Tours (1718-1721). Les intendants étaient des commissaires chargés, au nom du roi, de l'administration de la justice, de la police et des finances, dans les généralités. ANTOINE Michel, « Intendants », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 667-671.

¹⁷¹ Arrêt du Conseil (s. d.), AN, G⁷ 111.

¹⁷² Samuel Bernard (1651-1739) fut le principal banquier au service de la Couronne durant la guerre de Succession d'Espagne.

¹⁷³ Pierre-François Ogier à Michel Chamillart, contrôleur général (20 avril 1707), AN, G⁷ 111.

¹⁷⁴ Pierre-François Ogier à Michel Chamillart (1^{er} août 1707), AN, G⁷ 111.

¹⁷⁵ FRANCE Henry de, « La généralité de Montauban », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XLVI (1918), p. 136.

Monseigneur, devoir être accusé de manquer de vigilance & d'activité pour mes recouvrements, ny de chercher à profiter sur les deniers de ma recette¹⁷⁶ [...] ». Les sommes à recouvrer étaient considérables : pour la recette de 1707, Ogier était chargé de percevoir 358.000 lt par mois. La situation était particulièrement délicate en période de crise. Guy Chaussinand-Nogaret notait que, lors de la crise de 1709, en pleine guerre de Succession d'Espagne, les réseaux de financiers ont été bouleversés par la faillite des capitaux languedociens, marquée par la disparition du numéraire. Ces contraintes exigeaient des receveurs généraux une maîtrise exacte des ressources qu'ils manipulaient, ainsi qu'une solide capacité d'anticipation. Ils travaillaient en priorité avec les grands banquiers, qui étaient leurs principaux bailleurs de fonds. Ogier fut ainsi en lien direct avec les principaux acteurs de la grande finance languedocienne : les Toulousains Pierre-Louis Reich de Pennautier¹⁷⁷ et Pierre Crozat¹⁷⁸ et le Montpelliérain Pierre de Sartre¹⁷⁹. Ce dernier et son frère étaient, rappelait Guy Chaussinand-Nogaret, « chargés de l'Étape du Languedoc et du Roussillon¹⁸⁰ ». Un bilan de la gestion de Pierre-François Ogier ressort du procès-verbal de l'assemblée du Clergé de 1710. Il fut alors choisi pour gérer la recette générale du Clergé. Des commissaires furent chargés de l'examen de son idonéité et constatèrent « que tous ses comptes [étaient] en bon ordre¹⁸¹ » et qu'il avait satisfait à toutes ses dettes à l'égard du roi. Contraint d'abandonner sa charge montalbanaise, incompatible avec la recette du Clergé, Ogier obtint un arrêt du Conseil d'État en faveur de son frère cadet, Claude-Jacques, afin que ce dernier parachevât à sa place l'exercice de la recette de Montauban¹⁸². Ce n'est qu'en 1713 qu'il revendit l'office au futur fermier général et multimillionnaire Alexandre Le Riche¹⁸³, pour la somme de 536.512 lt¹⁸⁴.

3. Le receveur général du Clergé

En mai 1710, Pierre-Louis Reich de Pennautier, receveur général du Clergé depuis 1675 proposa au cardinal de Noailles¹⁸⁵, archevêque de Paris, la nomination de Pierre-François Ogier

¹⁷⁶ Pierre-François Ogier à Michel Chamillart (1^{er} août 1707), AN, G⁷ 111.

¹⁷⁷ Pierre-Louis Reich de Pennautier (1614-1711), receveur général du clergé (1675-1711).

¹⁷⁸ Pierre Crozat (1661-1740), trésorier de France à Montauban, puis trésorier des États du Languedoc.

¹⁷⁹ CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc*, op. cit., p. 29 et 51. Pierre de Sartre (1639-1711), banquier, secrétaire du roi, était contrôleur en la chancellerie de la cour de Montpellier.

¹⁸⁰ CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc*, op. cit., p. 55.

¹⁸¹ *Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris au convent des Grands Augustins en l'année mil sept cens dix*, Paris, Vve François Muguet, 1711, p. 140.

¹⁸² Arrêt du Conseil d'État du Roi qui décharge le sieur Ogier de toute recherche au sujet de la recette de la généralité de Montauban (17 juin 1710), in *Ibid.*, p. 135-138.

¹⁸³ Traité d'office Pierre François Ogier à Alexandre Le Riche (1^{er} février 1713), AN, MC ET CXIII 250. Alexandre Le Riche (1656-1735), seigneur de Bretignolles, fermier général (1715-1718).

¹⁸⁴ CUCUEL Georges, *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIII^e siècle*, Paris, Fischbacher, 1913, p. 11. La charge était pourtant estimée à 636.000 lt en 1710. Etat des biens appartenans à M. Ogier receveur general des finances de Montauban suivant les pièces représentées (23 mai 1710), AN, G⁸ 115.

¹⁸⁵ Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), archevêque de Paris (1695-1729), cardinal (1700).

comme son successeur¹⁸⁶. L'assemblée générale du Clergé, qui réunissait tous les cinq ans des représentants du clergé français pour discuter d'importantes questions fiscales et religieuses, devait donner son approbation au candidat, en vérifiant sa probité et son idoneité. Le procès-verbal du 24 mai précise que les enquêteurs « avoient parlé à beaucoup de personnes dignes de foi qui en avoient rendu des témoignages tres-avantageux, ainsi que plusieurs de Messeigneurs les Archevêques & Evêques qui sont dans la generalité de Montauban, dont ledit sieur Ogier est Receveur general¹⁸⁷ ». Il fut toutefois établi que Pierre-François Ogier et son épouse se rendraient caution « tant des deniers destinez au paiement des rentes, que de ceux destinez à l'extinction du secours extraordinaire tenant lieu de capitation, & des autres imposez sur le Clergé¹⁸⁸ ». Ogier fut donc choisi au détriment de Pierre Crozat, qui postulait la charge et fut évincé par l'assemblée. En juin, il fut reçu officiellement par l'assemblée¹⁸⁹. Pour accéder à une charge si convoitée, il fallait bénéficier de ressources considérables. La fortune d'Ogier, évaluée à 1.100.000 lt, suffisait à assurer sa garantie sur les placements du clergé, en cas de coup dur¹⁹⁰. Il présenta un acte de cautionnement, dans lequel il associait son épouse¹⁹¹. Il lui fallait en outre jouir de protections efficaces : Ogier était proche du contrôleur général Desmarets¹⁹² et du couple Pennautier¹⁹³. Enfin, le receveur général devait être en mesure de bien gérer simultanément les deniers du roi et les biens ecclésiastiques : il sut tirer parti, à cet égard, de son expérience montalbanaise. Afin de protéger la liberté financière de l'Église et de la garantir du phénomène de la vénalité, le clergé de France avait fait de la charge de receveur général « une commission révocable à volonté¹⁹⁴ ». Ce n'était donc pas un office mais une commission inaliénable, gratuite, révocable et dont la nomination dépendait entièrement du clergé¹⁹⁵. Le receveur général restait sous l'autorité et la surveillance de l'assemblée du clergé, qui vérifiait sa comptabilité à l'occasion de ses « assemblées de comptes¹⁹⁶ ». Par ailleurs, les mandats étaient fixés à dix années renouvelables. Ogier assura dans un premier quinquennat la survivance

¹⁸⁶ *Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France (1710)*, op. cit., p. 129-130.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 140.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 141.

¹⁸⁹ « Après quoi ledit sieur Ogier étant debout & découvert, a remercié l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui faisoit, & l'a assurée qu'il apporteroit dans les fonctions de la Charge dont elle venoit de l'honorer, une application continuelle, & non partagée. » *Ibid.*, p. 154.

¹⁹⁰ Etat des biens appartenans à M. Ogier (23 mai 1710), AN, G⁸ 115.

¹⁹¹ Acte de cautionnement (8 juillet 1710), AN, MC ET XXVI 246. Un nouvel acte de cautionnement fut signé en 1715. Promesse et cautionnement (31 octobre 1715), AN, MC ET XXVI 296.

¹⁹² Nicolas Desmarets (1648-1721), marquis de Maillebois, contrôleur général des finances (1708-1715).

¹⁹³ MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent sous l'Ancien régime. Les receveurs généraux du clergé de France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Fayard, 1991, p. 396.

¹⁹⁴ BLET Pierre, « Décimes », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 389

¹⁹⁵ MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent*, op. cit., p. 30.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 31.

de la charge de Pennautier, avant d'être confirmé en octobre 1715¹⁹⁷. En termes de gratifications, l'assemblée du Clergé lui accordait 12.000 lt par an pour effectuer sa recette.

L'appareil fisco-financier d'Ancien Régime, analysé avec précision par Albert Cans¹⁹⁸ et Claude Michaud, était caractérisé par la participation régulière du premier ordre du royaume à l'effort fiscal, en particulier en temps de guerre. Les assemblées quinquennales avaient pour objectif principal d'organiser les contributions du clergé, garanties par des contrats décennaux avec le roi¹⁹⁹. Le procès-verbal de l'assemblée de 1710 évoque la mission du receveur général à cet égard. Celui-ci était d'abord chargé de recevoir les décimes ordinaires, sur la base du contrat décennal²⁰⁰. Les décimes ordinaires étaient une imposition sur les revenus des bénéfices ecclésiastiques qui fut progressivement employée, dès le XVI^e siècle, pour permettre au roi de racheter les rentes établies par la monarchie sur l'Hôtel de Ville de Paris. En échange du respect de ses immunités par le pouvoir royal, l'Église de France s'était engagée, par contrat avec l'Hôtel de Ville, à rembourser la dette du roi vis-à-vis de cette institution²⁰¹. Pour ce faire, précisait Guy Chaussinand-Nogaret, « le receveur devait placer les emprunts du clergé et payer les rentes de l'Hôtel de Ville²⁰² ». Il devait, en premier lieu, centraliser les sommes perçues par les receveurs des décimes – dont le montant était fixé selon les diocèses – au niveau local, et « verser la majeure partie des décimes dans les caisses de la Ville pour payer les quartiers des emprunts royaux assignés sur le clergé²⁰³ ». Il était aussi chargé de lever les décimes extraordinaires, en particulier le don gratuit quinquennal qui s'imposa au cours du XVII^e siècle et fonctionnait à partir de rentes sur les particuliers établies par le clergé. Les deniers des dons gratuits étaient versés dans le Trésor. Quant aux emprunts, ils étaient réalisés par des constitutions de rentes, garanties par l'Hôtel de Ville, passées devant notaire et signées par le receveur général. Selon les termes du contrat, le receveur général s'obligeait au paiement des arrérages des rentes constituées aux rentiers²⁰⁴, par l'intermédiaire des payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville. Il s'agissait d'une comptabilité foncièrement plus complexe que celle des recettes des généralités, en raison des sommes considérables et des multiples contrats engagés. En 1715, pour fournir le don gratuit, l'assemblée du Clergé ordonna un emprunt de 12.000.000 lt²⁰⁵.

¹⁹⁷ Contrat avec M^r Ogier pour la continuation des Rentes de l'hôtel de Ville (31 octobre 1715), AN, G⁸ 115.

¹⁹⁸ CANS Albert, *L'organisation financière du Clergé de France à l'époque de Louis XIV*, Paris, A. Picard et fils, 1910.

¹⁹⁹ BLET Pierre, « Assemblées du Clergé », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 94.

²⁰⁰ *Procès verbal de l'assemblée du Clergé de France (1710)*, op. cit., p. 136.

²⁰¹ CAUCHIE Alfred, « Les Assemblées du Clergé de France sous l'Ancien Régime : matériaux et origines », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, vol. 2, n°1 (1908), p. 93.

²⁰² CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc*, op. cit., p. 30.

²⁰³ MICHAUD Claude, « Receveur général du clergé de France », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 1050.

²⁰⁴ Procès-verbal du 2 juillet 1715, in *Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France tenue à Paris au convent des Grands Augustins, en l'année mil sept cens quinze*, Paris, Pierre Simon, 1723, p. 93.

²⁰⁵ *Ibid.*

Le mécanisme de la recette générale exigeait du receveur une avance des sommes prévues « qu'il avait lui-même empruntées à tout un réseau de relations, financiers, banquiers, familiaux, parents²⁰⁶... ».

Les procès-verbaux des assemblées du Clergé fournissent d'importantes précisions permettant d'évaluer l'activité de Pierre-François Ogier dans le cadre de cette délicate commission. Il faut noter avant tout qu'Ogier hérita d'une situation difficile, son prédécesseur, le riche financier Pennautier, ayant subi le contrecoup de la crise financière des années 1700. En outre, un phénomène de corruption, répandu parmi les receveurs particuliers, fut pointé du doigt par l'assemblée de 1710, qui invita chacun à se mettre en règle. En 1712, Ogier poursuivit une « enquête sur les agissements des receveurs²⁰⁷ », dont certains avaient imposé des délais et des intérêts – donc des pots-de-vin – aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques²⁰⁸. Quant au paiement des sommes redevables au roi, il dépendait de plus en plus des emprunts engagés par Pennautier, qui devaient être remboursés en numéraire, pour le mois de mai 1715. Il fallait aussi assurer le paiement des arrérages des rentes. En 1713, Ogier fut contraint d'emprunter au denier 20 (5%) au lieu du denier 12 (8,3%) pour rembourser les rentiers et les diocèses qui avaient racheté leur capitation²⁰⁹.

Le receveur général dut néanmoins faire face à des difficultés et des conflits récurrents. Lors de l'assemblée de 1715, les commissaires des comptes relevèrent des erreurs de comptabilité relatives à la participation de plusieurs diocèses²¹⁰. Le diocèse de Laon éleva un différend au sujet d'un paiement d'intérêts²¹¹. Malgré tout, l'assemblée « a témoigné être contente de la conduite & de la gestion de M. Ogier²¹² ». L'abbé de Broglie²¹³, un des agents généraux, fit part de la satisfaction d'une grande partie des diocèses français à l'égard de la conduite du receveur général qui, « pendant les cinq années de sa gestion, avoit mis toute son attention au soulagement des Diocèses, contre lesquels il n'a fait aucune poursuite, ni fait payer d'intérêts à cause du retardement du paiement de leurs impositions²¹⁴ [...] ». Claude Michaud relevait par ailleurs qu'Ogier s'attira le contentement de l'assemblée grâce à « une politique plus active de tournées en province²¹⁵ » qu'il encouragea au

²⁰⁶ MICHAUD Claude, « Receveur général du clergé de France », art. cit., p. 1050.

²⁰⁷ MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent*, op. cit., p. 373.

²⁰⁸ Les décimes étaient perçues sur les bénéfices, autrement dit les revenus associés à certains ministères séculiers ou réguliers. PONCET Olivier, « Bénéfices ecclésiastiques », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 151.

²⁰⁹ MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent*, op. cit., p. 379.

²¹⁰ *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent*, éd. par Gabriel-François Moreau, Paris, Guillaume Desprez, 1774, t. VI, p. 1439-1440.

²¹¹ *Ibid.*, p. 1476-1477.

²¹² *Ibid.*, p. 1444.

²¹³ Charles-Maurice de Broglie (1682-1766), abbé commendataire du Mont-Saint-Michel, agent général du Clergé de 1710 à 1720. Les agents généraux du Clergé, fonctionnant en binômes, étaient principalement chargés de la gestion administrative des biens fonciers de l'Église.

²¹⁴ *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France*, op. cit. t. VI, p. 1455.

²¹⁵ MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent*, op. cit., p. 399.

cours de son premier mandat. Néanmoins, le contrat décennal 1715-1725 fut marqué par de nouvelles difficultés. Maintenu dans ses fonctions par un arrêt de juin 1720²¹⁶, Pierre-François Ogier dut affronter une série de griefs en défaveur de sa gestion, notamment des retards dans les remboursements, des emprunts jugés inutiles, une forme de comptabilité non conforme aux instructions, bref une gestion jugée préjudiciable aux affaires du Clergé²¹⁷. En dépit de ces protestations, et malgré un débat sur une éventuelle destitution, le receveur général fut reconduit dans ses fonctions par l'assemblée, grâce à un acte de soumission signé de sa main dans lequel il protestait de son honnêteté et de son zèle²¹⁸. L'assemblée de 1726 persista toutefois dans le conflit. La comptabilité et les opérations d'Ogier furent passées au crible par les commissions de l'assemblée²¹⁹. L'une d'entre elles rendit justice à l'activité du receveur général, en raison du transfert au Trésor royal de près de deux millions de livres tournois en billets de banque, qui étaient restés inemployés dans la caisse du Clergé²²⁰. Il fut cependant constaté qu'Ogier n'avait pu exécuter un arrêt du Conseil d'État ordonnant le remboursement des rentes créées en avril 1707 et aliénées au Clergé²²¹. Acculé par ce grief, le receveur général démissionna de sa charge et fut remplacé par Ollivier de Senozan²²². Il justifia sa démission en affirmant qu'un « nouvel engagement pour dix années ne pouvoit s'accorder avec les vues & les arrangements particuliers qu'il se proposoit pour son repos & le bien de sa famille²²³ » et réclama l'apurement de ses comptes. S'il est difficile de faire un bilan des quinze années d'exercice de la recette générale par Pierre-François Ogier, il semble important de remarquer que celui-ci avait hérité d'une situation particulièrement délicate, du fait de la conjoncture économique et du bilan de son prédécesseur. Par ailleurs, il ne fut pas le premier à se heurter à l'assemblée du Clergé²²⁴, laquelle remettait régulièrement en question la personne et le travail du receveur général²²⁵.

²¹⁶ *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, op. cit.*, t. VI, p. 1527.

²¹⁷ *Ibid.*, t. VII, p. 92-375. « Le tort que le sieur Ogier a fait au Clergé nous a paru constant à tous : il nous a paru que, selon le dépouillement de ses comptes, il monte, sauf erreur de calcul, à la somme de quatre cents soixante-onze mille sept cents soixante-seize livres six deniers. Il nous paroît à tous qu'il est juste que le sieur Ogier en dédommage le Clergé [...] » *Ibid.*, p. 331. Le procès-verbal note ensuite que « le Clergé a perdu, par cette administration, des sommes considérables, dont le dit sieur Ogier doit dédommager le Clergé [...] » *Ibid.*, p. 335.

²¹⁸ Il promettait notamment de rembourser les 471.776 lt qu'il devait au Clergé. *Ibid.*, p. 372-373.

²¹⁹ Le rapport d'Ogier et celui en vue de l'apurement de ses comptes tiennent sur plus de cent pages. *Ibid.*, p. 658-761.

²²⁰ *Ibid.*, p. 689-690.

²²¹ Arrêt du Conseil d'État du Roi (20 mai 1727), in *Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France tenue extraordinairement à Paris au convent des Grands Augustins, en l'année mil sept cens vingt six*, Paris, Pierre Simon, 1727, p. CCLXXIV-CCLXXV.

²²² *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, op. cit.*, t. VII, p. 574-575. François Ollivier de Senozan (1678-1740), seigneur du marquisat de Rosny, assura cette charge jusqu'en 1740.

²²³ *Ibid.*, p. 761.

²²⁴ MAURY Alfred, « Les assemblées du clergé en France sous l'ancienne monarchie », *Revue des Deux Mondes*, 3^e période, t. 32 (1879), p. 514-515 ; MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent, op. cit.*, p. 216-217.

²²⁵ *Ibid.*, p. 39.

4. *Le grand audencier de France*

Soucieux de conforter son positionnement social, Pierre-François Ogier avait fait le choix d'intégrer la Grande chancellerie de France. En décembre 1706, il acheta la charge de conseiller secrétaire du roi²²⁶. Comme le rappelait Daniel Dessert, cette charge, loin de s'identifier au stéréotype de « savonnette à vilains » qui lui fut longtemps associé, était « plutôt la marque de l'homme introduit dans les affaires du roi que l'achèvement d'une ascension sociale²²⁷ ». Son père ayant obtenu pour ses enfants l'anoblissement en vertu de sa charge de maître des comptes, Pierre-François Ogier n'avait pas besoin d'une « savonnette à vilains » pour intégrer le second ordre. Ceci étant, l'acquisition de la charge de secrétaire du roi était un moyen de se protéger face aux contestations éventuelles et aux évolutions de la législation royale, et représentait une garantie de consolidation sociale²²⁸. Pierre-François Ogier a donc suivi cet usage répandu pour renforcer son prestige personnel et assurer celui de sa descendance. L'analyse des carrières de la Grande chancellerie établit que « deux secrétaires du Roi sur trois sont peu ou prou de commerce ou de finance²²⁹ », le collège des secrétaires faisant figure de véritable « club d'hommes d'affaires²³⁰ ». Lorsqu'il acquit cet office, Ogier était pleinement investi dans le monde financier, en qualité de receveur général de Montauban. L'appartenance au collège lui permettait en outre de renforcer son réseau d'affaires. Techniquement, les secrétaires du roi étaient chargés de la rédaction, de l'authentification et de l'expédition des actes royaux et des arrêts des cours souveraines²³¹. Dans la pratique, une grande partie de ces officiers ne participaient pas au travail de chancellerie, leur charge constituant une véritable sinécure. Ils bénéficiaient néanmoins d'avantages singuliers, comme l'exemption de la taille, du droit de franc-fief et du logement des gens de guerre, le droit de franc-salé, le privilège du *commitimus* – « qui permet de faire évoquer en première instance, aux requêtes du Parlement, les causes dans lesquelles ils sont intéressés²³² » – sans oublier l'acquisition de la noblesse au premier degré. Enfin, comme le rappelait Jean-François Solnon, un tel office était une porte ouverte à l'intégration future des fils de secrétaires du roi dans la carrière parlementaire²³³.

²²⁶ FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, Paris, SEDOPOLS, 1986, t. II, p. 259 ; Intermédiaire en faveur de Pierre François Ogier Secret[ai]re du Roy pour estre payé des gages dud[it] office depuis le 20 Aoust 1706 jusques au 11^e Decembre de lad. année (13 novembre 1707), AN, O¹ 51, f^o 214 v^o. Il résigna cette charge en septembre 1711, en raison de l'acquisition de celle de grand audencier de France. FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les secrétaires du Roi, op. cit.*, t. II, p. 1015.

²²⁷ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société, op. cit.*, p. 856.

²²⁸ FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les secrétaires du Roi, op. cit.*, t. I, p. 14 et 25.

²²⁹ *Ibid.*, p. 15. Il s'agit d'une remarque donnée, dans la préface du livre, par François Furet et Guy Chaussinand-Nogaret

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ SOLNON Jean-François, « Secrétaires du roi », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 1145.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*, p. 1146.

Pierre-François Ogier ne s'en tint pas à un simple profit passif de son office. En 1711, il acheta la charge de grand audienier de France à l'ancien financier Paulin Prondre²³⁴, pour la somme considérable de 323.000 lt²³⁵. Il obtint aussi un droit de survivance de sa charge en faveur d'un de ses fils – il la transmit à son puîné, Paul-Jean-Baptiste, en 1728. Les grands audieniers de France étaient les principaux officiers de la Grande chancellerie, qui comptait quatre de ces officiers, un par quartier²³⁶. Pierre-François Ogier servait ainsi pour le quartier d'octobre. *L'État de la France*, annuaire administratif du royaume régulièrement publié entre 1649 et 1749, précisait les attributions des grands audieniers : « Leur principale fonction est d'examiner les Lettres à sceller, qui leur doivent être envoyées par les Secretaires du Roy, pour les presenter, & en faire rapport à M. le Chancelier, ou à M. le Garde des Sceaux, & les taxer au Controлле²³⁷. » Le grand audienier appartenait de droit au collège des secrétaires du roi et était *ex officio* « conseiller du roi en ses conseils », titre employé par Pierre-François Ogier dans les actes officiels, par exemple dans son contrat avec le Clergé du 31 octobre 1715²³⁸. Il participait notamment à l'audience du sceau, c'est-à-dire au contrôle et au scellement des lettres par le chancelier – ou par le roi en personne – aux côtés des conseillers d'État et des maîtres des requêtes²³⁹. Au début du XVIII^e siècle, cette audience se tenait une fois par semaine²⁴⁰. Lorsque le chancelier présidait, le grand audienier était présent « pour organiser la séance, en régler la marche et les détails, préparer la besogne et veiller à son exécution²⁴¹ ». Selon Georges Tessier, il était la « véritable cheville ouvrière de l'audience²⁴² » : il distinguait les lettres à sceller en différentes liasses, les présentait au chancelier en lui expliquant leur nature, avant leur scellement. Le travail de l'audienier se poursuivait lors d'une seconde audience, le contrôle, où l'on « procédait à la taxe des lettres²⁴³ » concernant les particuliers, avant qu'elles ne fussent remises aux parties intéressées. Par-delà ces attributions spécifiques, la charge de grand audienier possédait une dimension stratégique : par sa participation à l'exercice de la justice royale, il disposait d'une réelle proximité avec les cercles décisionnels proches du pouvoir. Pierre-François Ogier avait déjà pu l'expérimenter dans ses charges successives de receveur général.

²³⁴ Paulin Prondre († 1723), receveur général des finances de Lyon (1688-1711), président à la Chambre des comptes de Paris (1713).

²³⁵ Traité d'office entre Paulin Prondre et Pierre-François Ogier (4 août 1711), AN, MC ET XXVI 256.

²³⁶ BOUCHERD'ARGIS Antoine-Gaspard, « Grands-Audieniers de France », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1757, t. VII, p. 850-853.

²³⁷ *L'État de la France*, Paris, Compagnie des libraires, 1727, t. IV, p. 98.

²³⁸ Contrat avec M^r Ogier pour la continuation des Rentes de l'hôtel de Ville (31 octobre 1715), AN, G⁸ 115.

²³⁹ Nous reviendrons sur le rôle des conseillers d'État à travers l'expérience de Jean-François Ogier au Conseil privé. Les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, issus de la magistrature, étaient les collaborateurs directs du chancelier de France et participaient à l'audience du sceau et au Conseil privé. PONCET Olivier, « Conseil du Roi », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 321.

²⁴⁰ TESSIER Georges, « L'audience du sceau », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 109/1 (1951), p. 66-67.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 72.

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.*, p. 93.

En qualité de grand audencier, il put renforcer ses réseaux, consolider son prestige social et assurer un avenir brillant pour sa famille.

IV. L'entourage familial du président Ogier : une pleine intégration aux élites nobiliaires

En 1703, Pierre-François Ogier conclut un mariage conforme à l'homogamie pratiquée dans le milieu des officiers de finance²⁴⁴. Il épousa Marie-Thérèse Berger (1683-1722), issue d'une famille de bourgeois de Paris anoblis. Son père, Claude-François Berger (1642-1698), s'était lancé dans la finance comme receveur et payeur général des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris²⁴⁵. En 1691, il avait acheté la charge de conseiller-secrétaire du Roi²⁴⁶, possédant dès lors la qualification d'écuyer et faisant inscrire ses armoiries à l'Armorial général²⁴⁷. Claude-François Berger avait épousé Jeanne Le Long, fille de René²⁴⁸, un riche marchand mercier parisien, qui sut réaliser une stratégie matrimoniale intéressante pour ses enfants. Ses deux autres filles avaient épousé respectivement un receveur des tailles de l'élection d'Amiens et un secrétaire du roi qui devint administrateur de l'Hôtel-Dieu, une des principales structures hospitalières de la capitale. Deux de ses fils, Claude-René et Jean, furent maîtres ordinaires en la Chambre des comptes. Son fils aîné, le père Jacques Le Long (1665-1721) s'illustra comme une figure célèbre de l'érudition ecclésiastique au début du XVIII^e siècle : prêtre de l'Oratoire, polyglotte, spécialiste de l'histoire littéraire et typographique, il fut nommé bibliothécaire de l'Oratoire de Paris et fut l'auteur de plusieurs ouvrages réputés²⁴⁹. Sa *Bibliothèque historique de la France*, parue en 1719, connut plusieurs rééditions. Favorable au jansénisme, il fut l'un des premiers clercs à se voir refuser les sacrements par un prêtre parisien, alors qu'il s'était retiré chez les Ogier, au soir de sa vie²⁵⁰. La sœur de Marie-Thérèse Berger, Jeanne-Julie, avait épousé, en 1705, Jean-François Guyot de Chenizot (1673-1731), receveur général des finances de Rouen en 1707, conseiller-secrétaire du Roi en 1712, qui acheva sa carrière comme maître des requêtes honoraire et « secrétaire du Conseil, Direction et Finances²⁵¹ », autrement dit du Conseil d'État. Engagé dans les finances royales et détenteur d'une fortune considérable, Guyot

²⁴⁴ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, op. cit., p. 91.

²⁴⁵ Les payeurs des rentes recevaient les fonds recueillis par les fermiers et le receveur général du clergé et effectuaient le paiement des arrérages aux rentiers. MOULIN Mathilde, « Les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris sous Louis XIV », *Histoire, économie et société*, 17^e année, n°4 (1998), p. 633.

²⁴⁶ FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les secrétaires du Roi*, op. cit., t. I, p. 164.

²⁴⁷ Armorial général de France dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier, 24^e volume (Paris, II), p. 1259, BnF, Ms. fr. 32251.

²⁴⁸ René Le Long avait épousé en secondes nocces Marie, sœur de Claude-François Berger.

²⁴⁹ LE LONG Jacques, FEVRET DE FONTETTE Charles-Marie, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, Jean-Thomas Herissant, 1768 (rééd.), t. I, p. xxiii-xxiv.

²⁵⁰ L'épisode fut relevé dans le *Journal* de l'abbé Dorsanne. DORSANNE Antoine, *Journal de M. l'abbé Dorsanne*, éd. par Gabriel du Pac de Bellegarde, s. l., s. n., 1756 (2^e éd.), t. III, p. 487-488.

²⁵¹ *Mercure de France*, juillet 1742, p. 1687.

de Chenizot fut caution de son beau-frère lors de son contrat de 1715 avec le Clergé²⁵². Ses deux fils héritèrent de ses charges et sa fille épousa André Jubert de Bouville (1698-1742), baron de Dangu, maître des requêtes, petit-neveu du contrôleur général des finances Desmarets. Au contrat de mariage de Pierre-François Ogier signèrent la plupart des membres des deux lignages, plusieurs bourgeois de Paris, ainsi qu'Olivier Vallée (mort en 1704), premier commis tenant les registres des finances, collaborateur direct du contrôleur général²⁵³.

L'union de Pierre-François Ogier et de Marie-Thérèse Berger fut relativement prolifique : dix enfants, dont six atteignirent l'âge adulte. Trois fils s'investirent sur la scène politique et judiciaire. L'aîné était le président Ogier. Le cadet, Pierre-François Ogier de Berville (1709-1781), après avoir été séminariste, quitta la cléricature et fut reçu, en 1739, conseiller en la troisième chambre des Enquêtes du Parlement de Paris²⁵⁴. Il avait épousé, en 1750, la fille d'un président de la Cour des aides de Paris, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Le puîné, Paul-Jean-Baptiste Ogier d'Ivry (1712-1773), obtint la survivance de la charge paternelle de grand audienier dès 1728. Il avait épousé, en 1748, la fille d'un conseiller de la Cour des aides, et s'installa dans le Maine où il avait acquis plusieurs seigneuries et où sa descendance mâle fit souche²⁵⁵. Ses enfants furent pleinement intégrés à la noblesse d'épée. Ses filles épousèrent respectivement un comte du Crest, lieutenant aux gardes françaises, et un marquis de Lanjamet, colonel d'infanterie. Ses fils firent carrière dans les armes : Géraud-Rosalie fut officier de dragons et Jean-Louis lieutenant-colonel d'infanterie. Pierre-François Ogier ne négligea pas non plus les mariages de ses trois filles. L'aînée, Marguerite-Victoire (1706-1773), avait épousé, en 1727, le fils d'un puissant fermier général, Philippe Thomé (1690-1752), chevalier, seigneur de Ferrières et de Rentilly, conseiller en la première chambre des Enquêtes en 1713, grand chambrier en 1748, qui s'illustra en raison de ses fortes convictions jansénistes. Leur fils, René Thomé de Saint-Méry (1732-1805), fit une carrière militaire qu'il acheva comme maréchal de camp ; leur fille, Françoise-Victoire (1728-1788), épousa le marquis de Bélâbre, capitaine de dragons. La cadette de Pierre-François Ogier, Marguerite-Hermine (1707-1773) épousa, en 1728, Charles-François d'Irumberry de Salaberry (mort en 1750), chevalier, seigneur de Mareuil, président en la Chambre des comptes de Paris. Leur fils, François (1733-1794), fut président en la Chambre des comptes de Blois ; leurs filles épousèrent le baron d'Auneau, maître des comptes, et le comte de Pontgibaud, mousquetaire du roi. Enfin, la troisième fille du grand audienier, Marie-Thérèse (1710-1738), s'allia, en 1730, avec Jacques Nigot (1714-

²⁵² Promesse et cautionnement (31 octobre 1715), AN, MC ET XXVI 296. En 1716, Guyot de Chenizot déclara une fortune s'élevant à 1.305.761 lt. DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société, op. cit.*, p. 138.

²⁵³ Contrat de mariage de M^r Ogier avec mademoiselle Berger (27 janvier 1703), AN, MC ET LIV 691.

²⁵⁴ BLUCHE François, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1956, p. 330-331.

²⁵⁵ BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice », art. cit., p. 264-265.

1771), seigneur de Saint-Sauveur, président en la Chambre des comptes de Paris. Deux de leurs fils furent maîtres des comptes et leur fille épousa le marquis de Ferrières, fils d'un fermier général.

Cet aperçu généalogique de la famille Ogier et de ses alliés permet de saisir l'évolution du profil socioprofessionnel d'une dynastie d'hommes de loi qui, en s'appuyant sur le système de la vénalité des offices, parvint à intégrer la noblesse à la fin du Grand Siècle. La politique matrimoniale des Ogier illustre cette progression, en raison des habitudes homogamiques et endogamiques de l'époque moderne : alliée à la bourgeoisie parisienne au cours du XVII^e siècle – mariages de Jacques et de Jean-Nicolas Ogier – la famille Ogier contracta ensuite des liens avec les milieux de la finance et de la robe d'anoblissement récent – mariages de Pierre-François Ogier et de ses enfants – et parvint, au XVIII^e siècle, à s'allier directement et indirectement avec des familles issues de la noblesse titrée et militaire – Robin de Châteaufort, Le Coigneux de Bélâbre, Hariague, Moré, Vatboy du Metz. En dépit des antagonismes idéologiques hérités du Grand Siècle²⁵⁶ et du manque d'unité effectif de l'ordre nobiliaire²⁵⁷, le parcours social des Ogier met en valeur une réelle porosité des élites, caractéristique du XVIII^e siècle, entre les catégories aisées de la robe et la finance, mais aussi entre celles de la robe et de l'épée. Ce phénomène est particulièrement palpable à travers le dynamisme économique et l'engagement culturel des élites de l'Ancien Régime.

²⁵⁶ HADDAD Élie, « Noblesse d'épée, noblesse de robe : espaces sociaux et frontières idéologiques », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 21 bis (2020), p. 7, URL : <http://journals.openedition.org/acr/10746> [Dernière consultation le 15 février 2021]

²⁵⁷ LEMARCHAND Guy, « La France au XVIII^e siècle : élites ou noblesse et bourgeoisie ? », *Cahier des Annales de Normandie*, n°30 (2000), p. 108.

CHAPITRE II

La consolidation d'un pouvoir économique : la gestion patrimoniale des Ogier

La manipulation de biens financiers considérables par Pierre-François Ogier, dans le cadre de ses charges successives de receveur général de Montauban et du Clergé, conduit à investir le champ de la gestion privée, afin d'évaluer la fortune de cette famille parisienne. Les trois figures éminentes de la dynastie, Jean-Nicolas, Pierre-François et Jean-François, illustrent un modèle de gestion et de consolidation d'un patrimoine varié qui semble avoir connu une certaine homogénéité, en dépit des adaptations logiques aux évolutions économiques de la période. Les fonds notariés, les terriers et les archives comptables fournissent de précieux renseignements permettant de déterminer la fortune foncière, immobilière et rentière de la famille Ogier, ainsi que la progression de ses pratiques économiques et financières entre les années 1670 et 1770.

I. Les stratégies foncières de la famille Ogier

L'investissement foncier constitue la base classique des placements de la noblesse sous l'Ancien Régime. La propriété foncière était en effet la principale source de richesse et l'assise fondamentale de la puissance nobiliaire, dans le cadre du modèle seigneurial-féodal. La notion de propriété foncière s'étendait aussi à la propriété immobilière urbaine. Cette dernière ne se limitait pas toujours à la résidence principale du propriétaire – laquelle pouvait constituer une vitrine de sa fortune et de son prestige sur la scène urbaine – mais était susceptible d'intégrer tout un réseau d'immobilier locatif fournissant des loyers plus ou moins importants. Les Ogier ont suivi en ce sens le mouvement impulsé par les élites parisiennes, qui ont considéré avec intérêt cette double-stratégie pour asseoir solidement leur puissance financière.

1. Jean-Nicolas Ogier et les prémices d'un patrimoine

Jean-Nicolas Ogier fut le premier à saisir l'importance d'un investissement de la fortune familiale. Son inventaire après-décès mentionne de nombreuses pièces relatives à ses héritages et à ses acquisitions. En 1655, le partage de la succession de Jacques Ogier, son père, lui attribua une

maison rue Saint-Martin, d'une valeur de 15.000 lt²⁵⁸. En 1659, il acquit de sa soeur Madeleine une petite maison rue des Ménestriers, estimée 7.000 lt au moment de la succession de Jean-Nicolas²⁵⁹. En 1662, il lui fut adjugé une autre maison rue Saint-Martin, évaluée à 15.000 lt en 1709, et moyennant le paiement d'arrérages de rente à la fabrique Saint-Médéric²⁶⁰. En 1695, il fit l'acquisition de deux maisons, rue des Saints-Pères et rue Saint-Germain-l'Auxerrois, valant respectivement 22.000 et 9.000 lt²⁶¹. En 1703, il acheta à la marquise de Vassy²⁶² une maison « en l'isle Notre-Dame, rue S^t Louis », pour 24.700 lt²⁶³. Il s'agissait d'un des bâtiments composant l'immense hôtel de Bretonvilliers, construit par un puissant receveur général des finances, dans la première moitié du XVII^e siècle²⁶⁴. Cette demeure de prestige est ainsi devenue l'hôtel familial de Jean-Nicolas Ogier, alors que les autres maisons furent employées comme immeubles de rapport. La valeur totale de la propriété immobilière parisienne du maître des comptes s'élevait à 92.700 lt²⁶⁵.

Jean-Nicolas investit aussi le champ du foncier francilien. En 1670, il acheta à Louis de Bragelongne, conseiller au Grand Conseil, une « maison à ferme²⁶⁶ » dans le village d'Orly, au sud-est de Paris, et 190 arpents de terre – soit 65 ha – répartis sur les paroisses d'Orly, de Thiais et de Villeneuve-le-Roi, pour la somme totale de 38.000 lt. Ces terres dépendaient de deux censives²⁶⁷ distinctes, la « censive du fief de S^t Eloy²⁶⁸ » appartenant au seigneur de Villeneuve-le-Roi, et la « censive de S. Remy²⁶⁹ », dépendante de la seigneurie d'Orly, propriété du chapitre de Notre-Dame de Paris. Jean-Nicolas ne possédait donc pas de droits seigneuriaux sur ses terres qui étaient des fiefs roturiers relevant, selon l'ordre féodal, d'autres seigneuries. Il fit, par la suite, d'autres acquisitions, comme en témoignent les nombreux contrats relevés dans son inventaire après-décès, qu'il est difficile d'évaluer avec précision du fait des nombreux échanges réalisés avec d'autres propriétaires terriens. Le terrier de la seigneurie d'Orly, conservé dans la série S des Archives

²⁵⁸ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°46, AN, MC ET LII 169. Les valeurs des maisons indiquées ici sont tirées du partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier.

²⁵⁹ *Ibid.*, cote n°47 ; Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709), AN, MC ET LII 169.

²⁶⁰ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°49, *Ibid.*

²⁶¹ Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709) ; Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°1, *Ibid.* Les sommes furent payées moyennant le paiement d'une rente de 1.200 lt.

²⁶² Marie de Bailleul († 1712), épouse d'Henri-François de Franquetot, marquis de Vassy, chambellan du duc d'Orléans.

²⁶³ *Ibid.*, cote n°50. La somme fut fournie par le versement d'une rente de 1.200 lt.

²⁶⁴ DUMOLIN Maurice, *Études de topographie parisienne*, Paris, Dauphey-Gouverneur, 1931, t. III, p. 118.

²⁶⁵ Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709), AN, MC ET LII 169. Voir Annexe 4, tableau 2.

²⁶⁶ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°30, *Ibid.*

²⁶⁷ La censive était « un bien soumis à la directe d'un seigneur et sur lequel se levait le cens » et des droits de mutation, payés par le propriétaire censitaire, lequel ne disposait que d'un droit de propriété utile sur sa terre. GALLET Jean, « Domaine direct : censives et fiefs », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 421-422.

²⁶⁸ Déclaration de M^r Ogier à Villeneuve le Roy (28 septembre 1675), AN, S 349. Douze pièces de terre, pour une superficie totale de 6,5 arpents 66 perches (2,45 ha), relevaient de cette censive.

²⁶⁹ Déclaration (30 décembre 1683), AN, S 349.

nationales²⁷⁰, apporte de nombreux renseignements sur l'investissement orlysiens de Jean-Nicolas Ogier. Entre 1671 et 1681, il passa non moins de 48 contrats, dont 37 furent communiqués au receveur des droits seigneuriaux du chapitre, correspondant à 4,5 arpents et 17 perches de terre – soit 2,5 ha²⁷¹. En 1684, un état précis des héritages relevant de la seigneurie d'Orly indique que Jean-Nicolas possédait 144 pièces de terres arpentées, pour une superficie totale d'environ 61,2 ha²⁷². Il avait aussi investi dans les terroirs limitrophes de Thiais, Villeneuve-le-Roi et Paray – non mentionnés dans le terrier d'Orly. Quelques contrats signés entre 1682 et 1708 font état de l'acquisition de près de 8 arpents de terres labourables et de vignes, d'une valeur totale de 1.520 lt²⁷³. Ainsi, nous pouvons estimer la superficie des biens fonciers acquis par Jean-Nicolas Ogier à plus de 70 ha. Lors du partage de la succession de l'auditeur, sa propriété d'Orly était estimée à 50.000 lt²⁷⁴. Le défunt faisait donc figure à Orly de propriétaire terrien puissant et se situait dans une moyenne honorable par rapport aux riches propriétaires issus de la robe parisienne²⁷⁵. En outre, s'il bénéficiait de rentes foncières associées aux baux à ferme, il n'était pas seigneur et avait, par conséquent, à payer des droits seigneuriaux. Il dut faire face, à cet égard, à plusieurs contentieux avec le chapitre de Notre-Dame de Paris²⁷⁶. Comme le soulignait Mathieu Marraud, la robe préféra investir, au XVIII^e siècle, dans la propriété bâtie urbaine²⁷⁷. En 1709, la fortune immobilière de Jean-Nicolas Ogier suivait principalement cette orientation : il possédait 65% de biens urbains contre 35% de biens fonciers ruraux. De la même manière, les baux urbains (2.850 lt) lui rapportaient deux fois plus que les baux ruraux (1.450 lt²⁷⁸).

2. Le plein essor d'une puissance foncière sous Pierre-François Ogier

Sous Pierre-François Ogier, cette dynamique d'investissement prit une tournure beaucoup plus imposante qui plaça l'habile financier sur un tout autre niveau que celui de son père. À

²⁷⁰ La série S rassemble les archives des biens des établissements supprimés à la Révolution. Il s'agit en l'occurrence ici des titres concernant la seigneurie d'Orly.

²⁷¹ Extrait sommaire de 37 des 48 contrats communiqués par le S^r Ogier auditeur des comptes au sieur de la Barlière receveur des droits seigneuriaux de Messieurs du Chapitre de l'Église de Paris (décembre 1681), AN, S 349.

²⁷² Etat des héritages contenus au plan de la terre et seigneurie d'Orly levé et dressé par Velles en 1684, *Ibid.* Sur les 144 pièces, 27 n'ont pas d'indication de superficie. Le total retenu pour Jean-Nicolas Ogier était de 13.960,5 perches 115 quartiers 10 arpents 12 quartes.

²⁷³ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cotes n°19, 22, 28, 31, AN, MC ET LII 169.

²⁷⁴ Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709), *Ibid.*

²⁷⁵ Par exemple, en 1703, lors du partage de sa succession, Toussaint Rose (1611-1701), président à la Chambre des comptes de Paris, possédait pour 176.000 lt de propriété bâtie (un hôtel parisien et des maisons à Suresnes) et percevait 4.000 lt de revenus fonciers sur sa terre de Coye, près de Chantilly, qui fut vendue pour 226.000 lt au prince de Condé en 1701. Partage des biens de M. Rose entre le marquis de Vaudreuil et Madame Portail (1703), AN, T* 286³.

²⁷⁶ En 1696, un acte notarié évoquait un procès entre l'auditeur des comptes et le chapitre et mentionnait un blâme composé de 17 articles. Déclaration de Jean-Nicolas Ogier au chapitre de Paris (11 avril 1696), AN, S 349.

²⁷⁷ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 309-310.

²⁷⁸ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), *passim*, AN, MC ET LII 169.

l'occasion de sa déclaration devant la Chambre de justice en 1716, il déclara pour 339.680 lt de terres²⁷⁹. Si la majorité (56%) des millionnaires du temps ne firent pas le choix d'investir dans la terre, Pierre-François fut convaincu, pour sa part, que la stabilité de la valeur foncière constituait une garantie essentielle de sécurisation de sa fortune²⁸⁰. En 1716, les terres représentaient 12,5% de son capital. Selon l'analyse de Daniel Dessert, seuls trois gros financiers rivalisaient avec Ogier sur le plan de la propriété terrienne, dont deux fermiers généraux, Paul-Étienne Brunet de Rancy²⁸¹, qui déclara 531.000 lt de terres pour une fortune totale de 7.373.710 lt, et Vincent Maynon²⁸², qui déclara 479.502 lt de terres pour une fortune de 5.827.357 lt²⁸³. De tels investissements s'inscrivaient pleinement dans la logique des grands financiers du temps, comme l'a démontré Yves Durand dans son étude sur les fermiers généraux du XVIII^e siècle, en mettant en évidence quelques grandes fortunes foncières de la deuxième moitié du siècle, à l'instar de celles de Claude Helvétius²⁸⁴ – qui possédait, à sa mort, pour 2.710.000 lt de terres, soit 79% de sa fortune globale – et de Thomas Le Monnier²⁸⁵ – détenteur d'un patrimoine foncier 811.076 lt, à savoir 14,2% de sa fortune²⁸⁶. La proportion du foncier dans les fortunes restait donc très variable, Helvétius constituant une exception remarquable.

Il convient de considérer la chronologie des acquisitions foncières de Pierre-François Ogier. Ce dernier s'attacha avant tout à consolider l'assise orlysienne héritée de son père. L'inventaire après-décès de son épouse, en 1722, fait état des acquisitions réalisées par le financier²⁸⁷. Entre 1710 et 1718, il signa 45 contrats relatifs à des achats de terres labourables, vignes, maisons et héritages, pour un montant total de 81.126 lt. On peut répertorier dans ce vaste domaine sept maisons et environ 256 arpents de terres et de vignes – soit 87,5 ha. Pierre-François Ogier a plus que doublé les possessions terriennes de son père, qui passèrent d'environ 210 arpents (71,8 ha) à 465,5 arpents (159 ha). Ce vaste domaine exploitable restait toutefois en-deçà de celui de financiers tels que Marin de La Haye²⁸⁸, dont la seigneurie de Draveil, en lisière de la forêt de Sénart, comprenait 1.339

²⁷⁹ Déclaration des personnes sujettes à la Chambre de justice (1716), BnF, Ms. fr. 7584, f° 95. Guy Chaussinand-Nogaret, pour sa part, évaluait la fortune foncière d'Ogier à 800.000 lt, estimation qui s'avère exagérée. CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Gens de finance, op. cit.*, p. 122 ; *Les financiers du Languedoc, op. cit.*, p. 305.

²⁸⁰ « La part la plus importante de leur capital [aux financiers] consiste en seigneuries et en maisons ou offices, plus un portefeuille de rentes et autres papiers dont la valeur est par trop aléatoire pour concurrencer celle éminemment stable de la terre. Ce sont ces terres et ces maisons qu'ils cherchent surtout à sauver, preuve de la grande importance qu'ils leur accordent. » DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société, op. cit.*, p. 862.

²⁸¹ Paul-Étienne Brunet de Rancy (1653-1717), receveur général des finances de Flandre (1683), fermier général (1687-1717), secrétaire du roi (1701).

²⁸² Vincent Maynon (1645-1728), fermier général intéressé dans la ferme des tabacs (1697) et dans les compagnies commerciales de Guinée-Saint-Domingue et de l'Asiento.

²⁸³ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société, op. cit.*, p. 136-142.

²⁸⁴ Claude-Adrien Helvétius (1715-1771), célèbre philosophe du siècle, fermier général (1738-1751).

²⁸⁵ Thomas Le Monnier (1677-1761), fermier général (1721-1761).

²⁸⁶ DURAND Yves, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 162.

²⁸⁷ Inventaire après le décès de Mad^e Ogier (31 mars 1722), cotes n°27 à 72, AN, MC ET LXVII 371.

²⁸⁸ Marin II de La Haye (1684-1753), fermier général (1718-1753).

arpents (458 ha) de terres, et Samuel Bernard, dont le domaine de Coubert, en Brie, acquis en 1719, s'étendait sur 2.000 ha²⁸⁹. Les conflits récurrents qui opposèrent son père au chapitre métropolitain de Paris avaient engagé Pierre-François, en 1714, à faire des démarches auprès des chanoines pour obtenir l'aliénation de la « seigneurie, terre et prévôté d'Orly²⁹⁰ », autrement dit un transfert des droits féodaux en sa faveur. Il demanda notamment à ce que sa maison et son jardin fussent érigés en fief et souhaita conserver certains biens en roture pour faciliter des échanges futurs. Un projet de lettres patentes lui accordait les droits de haute, moyenne et basse justice, de police, de voirie, de cens, de lods et ventes et autres redevances²⁹¹. Les démarches n'eurent toutefois pas le succès escompté. Enfin, désireux d'inscrire dans le paysage orlysien la marque de son prestige personnel et familial, Pierre-François remania largement une grosse demeure, édifiée en 1697²⁹². Des plans, dessinés vers 1710 et conservés dans le cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi de 1708 à 1734, présentent l'ampleur de l'édifice réagencé par le receveur général, en dépit des modifications réalisées par les propriétaires ultérieurs²⁹³. Le témoignage de Germain Brice, dans sa *Description de la ville de Paris*, vient confirmer l'envergure des rénovations : « [Pierre-François Ogier] a fait élever à grands frais une grande & magnifique maison à Orly, qui est une des plus remarquables de celles qui se voient aux environs de Paris²⁹⁴. » En 1737, l'ensemble des biens d'Orly et des alentours était prisé, par un rapport d'experts, à 234.000 lt²⁹⁵, soit une valeur presque cinq fois plus importante que celle estimée en 1709²⁹⁶, preuve du véritable dynamisme impulsé par le financier parisien dans le domaine foncier²⁹⁷.

Il ne s'arrêta toutefois pas à cette expérience localisée d'Orly. En 1714, il tenta une implantation dans le Vexin français, en achetant, pour 204.000 lt, la « terre et seigneurie d'Hénonville » et la « terre et seigneurie de Berville²⁹⁸ », ainsi que quelques fiefs dépendants, situés dans la châtellenie de Pontoise. Ces terres comprenaient un château seigneurial à Hénonville, une maison seigneuriale à Berville, de nombreux bâtiments agricoles et féodaux – granges, pressoirs et

²⁸⁹ DURAND Yves, *Les fermiers généraux*, op. cit., p. 166-168.

²⁹⁰ Lettres, mémoires et autres pièces concernant le projet d'aliénation de la Seigneurie d'Orly, par MM. du Chapitre de l'Église de Paris à M. Ogier moyenn[an]t 3000[#] de rente foncière (1714), AN, S 346, n°16.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN Pierre-François, *Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris*, Paris, C. L. F. Panckoucke, 1816, p. 481. Le château fut détruit pendant la Révolution.

²⁹³ Projet d'Orly pour M. Ogier [*sic*], BnF, Cabinet des estampes, Fonds Robert de Cotte, 2746a sq.

²⁹⁴ BRICE Germain, *Nouvelle description de la ville de Paris, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Paris, Julien-Michel Gandouin, 1725 (8^e éd.), t. II, p. 349.

²⁹⁵ Partage entre les sieurs et dames héritiers et légataires de defunt Monsieur Ogier Grand Audiancier (30 mars 1737), 2^e masse, art. 19, AN, MC ET LXVII 501.

²⁹⁶ Il convient toutefois, comme pour la suite de cette analyse, de tenir compte de la dévaluation de la livre tournois entre 1683 et 1710. Ainsi, les valeurs d'acquisition de Jean-Nicolas, dans les années 1670, ne sont pas comparables avec celles de son fils, dans les années 1710. La stabilité relative de la monnaie entre 1720 et la Révolution nous permet néanmoins de comparer facilement les biens de Pierre-François et de Jean-François Ogier.

²⁹⁷ Voir Annexe 4, tableau 1.

²⁹⁸ Vente de terres de Léon Le Cirier et sa fe[mme] à Pierre François Ogier (11 mai 1714), AN, MC ET XXVI 285.

moulins banaux – ainsi qu’environ 292 ha de bois, prés, vignes et terres labourables²⁹⁹. Une telle acquisition fut pour le receveur général le moyen d’intégrer le milieu de la propriété féodale. Par l’achat de ces seigneuries, il obtint non seulement les droits de haute, moyenne et basse justice sur l’étendue de leur espace³⁰⁰, mais jouissait aussi des revenus seigneuriaux, tels que cens, champarts, banalités, droit de marché, sans compter les rentes foncières produites par les baux à ferme. Pierre-François devait néanmoins prêter foi et hommage à son suzerain : les seigneuries d’Hénonville et de Berville dépendant de celle de Marines, elles étaient, en 1714, sous la suzeraineté de la marquise de Créquy³⁰¹, auprès de qui Pierre-François rendit son hommage féodal³⁰². Sous l’Ancien Régime, la possession de terres seigneuriales conférait, rappelait Yves Durand, « la puissance sur les censitaires et les vassaux, le rang que donne la terre à son propriétaire dans la société et un “rapport naturel avec le pays”³⁰³. » Pierre-François Ogier avait certainement bien saisi les avantages non seulement économiques mais aussi politiques de son intégration féodale, puisqu’outre les revenus plus ou moins conséquents associés à la seigneurie, il bénéficiait d’un prestige social et d’une puissance locale incontestables. C’est dans cette optique qu’il poursuivit l’acquisition d’autres seigneuries. En 1714, son frère Jean-Augustin Ogier lui vendit, pour 76.200 lt, la seigneurie d’Ivry-le-Temple et le fief de Bouticourt, dans la coutume de Senlis, comportant principalement « une maison et hostel seigneurial », « une maison servant à faire taverne seize aud. village d’Ivry³⁰⁴ » et environ 162 arpents de terres labourables et plantées, 36 arpents de prés et 18 arpents de bois, soit une superficie totale d’environ 110 ha³⁰⁵. En 1717, il avait acheté la seigneurie de Puiseux, dans la châtellenie de Pontoise, pour 130.000 lt³⁰⁶ ; en 1718, la seigneurie de Moulins et un fief, dans la coutume de Senlis, pour 44.000 lt³⁰⁷ ; en 1719, la seigneurie d’Haravilliers et plusieurs fiefs situés dans la châtellenie de Pontoise, évalués à 70.000 lt³⁰⁸. Enfin, en 1720, la seigneurie de Sequehart en Vermandois, dans la mouvance du roi, fut achetée au prince d’Épinoy³⁰⁹ pour 88.000 lt³¹⁰. On peut

²⁹⁹ L’ensemble des espaces arpentés de la vente peut être estimé à une superficie de 329 ha.

³⁰⁰ Partage du vivant de Pierre-François Ogier (28 janvier 1735), 2^e masse, art. 1 et 2, AN, 254 AP 54. Au XVIII^e siècle, la justice seigneuriale prenait plutôt l’apparence d’une justice de proximité pour juger les délits et trancher les différends opposant leurs sujets ; la haute justice lui permettait de connaître des matières criminelles. GALLET Jean, « Justice seigneuriale », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, op. cit., p. 714-715.

³⁰¹ Anne-Charlotte d’Aumont (1664-1724) était veuve de François-Joseph de Créquy (1662-1702), marquis de Marines.

³⁰² Hommage rendu par m^{re} Pierre François Ogier à Madame de Crequy de la Seig[ne]urie d’Henonville mouvante de Marines (14 mai 1714), AD 60, 7 Jp 7.

³⁰³ DURAND Yves, *Les fermiers généraux*, op. cit., p. 163.

³⁰⁴ Vente de terre Jean Augustin Ogier et autres à Pierre François Ogier (27 novembre 1714), AN, MC ET XXVI 290.

³⁰⁵ Nous employons ici, dans notre conversion, l’arpent du roi à 22 pieds pour 100 perches, mesure employée dans le bailliage dont dépendait la terre d’Ivry. TOUZERY Mireille, « Le cadastre de Bertier de Sauvigny (1776-1791), réalisation et utilisation », *Bulletin du Comité français de cartographie*, n°148 (juin 1996), p. 60.

³⁰⁶ Inventaire après le décès de Mad^e Ogier (31 mars 1722), cote n°21, AN, MC ET LXVII 371.

³⁰⁷ *Ibid.*, cote n°23.

³⁰⁸ *Ibid.*, cote n°24.

³⁰⁹ Louis de Melun (1694-1724), prince d’Épinoy, duc de Joyeuse, lieutenant général de la province de Picardie.

³¹⁰ Vente de terre et seigneurie (27 mars 1720), AN, MC ET LXVII 343.

s'étonner néanmoins d'une telle acquisition, bien éloignée géographiquement – plus de 120 km à vol d'oiseau – de l'espace vexinois où se concentrait l'essentiel des possessions foncières de Pierre-François Ogier. Cette seigneurie comprenait 556 setiers de terres labourables et 10 setiers de bois, soit environ 289 ha³¹¹. Pierre-François négocia par la suite plusieurs contrats d'échanges et d'acquisitions, conservés dans le terrier d'Hénonville. À partir de 16 contrats de vente, on peut estimer à 54 ha de terres, prés, jardins et bâtiments divers, les investissements terriens qu'il réalisa entre 1718 et 1729³¹². Lors du partage de sa succession, en 1737, l'ensemble de ce patrimoine foncier du Vexin français était évalué à 773.886 lt³¹³, dont 322.386 lt pour les deux seigneuries de Berville et d'Hénonville, qui avaient ainsi bénéficié d'une plus-value de 63% par rapport à l'époque de leur acquisition. Quant à la fortune foncière globale établie par le compte de communauté du couple Ogier, elle était estimée, en 1735, à un total de 1.052.886 lt, soit trois fois plus que les biens déclarés en 1716³¹⁴.

Pierre-François Ogier ne s'en tint pas à ce capital terrien : il fit aussi le choix de développer l'investissement immobilier parisien reçu de son père³¹⁵. En 1703, il avait hérité de l'hôtel paternel de la rue Saint-Louis qu'il fit entrer, en 1727, dans la dot du mariage de sa fille Marguerite-Victoire avec Philippe Thomé de Ferrières³¹⁶. En 1705, il avait acheté une maison à Bercy, hors des murs de la capitale³¹⁷. Cette vaste demeure, ses dépendances, son potager et ses magnifiques jardins sont reproduits dans un plan détaillé conservé dans le minutier central³¹⁸ : ce domaine de plus de 3 ha était prisé 30.000 lt. Le receveur général s'y rendait régulièrement pour y donner des réceptions³¹⁹, avant de la céder, en 1719, par un bail à vie, à la veuve d'un conseiller au parlement³²⁰. À la suite de son père, il investit dans les maisons de rapport : deux maisons rue Saint-Honoré (44.000 lt) et une « rue des Poulies ayant pour enseigne La Rose Rouge³²¹ » (18.000 lt) furent achetées, en 1714, au comte de Pontchartrain³²². Les archives de l'étude LXVII précisent qu'en 1727, il acquit, pour

³¹¹ Le septier de terre correspond peu ou prou à l'arpent carré.

³¹² Titres et papiers concernant Pierre-François et Jean-François Ogier (1718-1745), AD 60, 7 Jp 9.

³¹³ Partage du vivant de Pierre-François Ogier (28 janvier 1735), 2^e masse, art. 5, AN, 254 AP 54.

³¹⁴ Voir Annexe 3, tableau 1. Les différentes propriétés foncières extra-parisiennes sont représentées en Annexe 5.

³¹⁵ Les propriétés parisiennes des Ogier sont représentées en Annexe 6.

³¹⁶ Contrat de mariage entre M^{re} Philippes Thomé de Ferrieres Con^{er} au Parlement & D^{lle} Margueritte Victoire Ogier (14 avril 1727), AN, MC ET LXVII 409 ; HILLAIRET Jacques, *L'île Saint-Louis, rue par rue, maison par maison*, Paris, Les éditions de Minuit, 1985 (2^e éd.), p. 212.

³¹⁷ Inventaire après le décès de Mad^e Ogier (31 mars 1722), cotes n°10, AN, MC ET LXVII 371.

³¹⁸ Procès-verbal déposé (18 mars 1720), AN, MC ET LXVII 343.

³¹⁹ En juillet 1715, l'abbé Dorsanne relatait en ces termes une visite de deux cardinaux à Bercy : « [...] les deux Cardinaux, pour se délasser un peu, s'en allèrent souper à Berci chez Ogier, où plusieurs Dames & plusieurs Prelats se rencontrèrent par hasard ; &, comme c'étoit la saison des grandes chaleurs, on ne put se dispenser de faire durer la fête jusques assez avant dans la nuit. » DORSANNE Antoine, *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, éd. par Joseph-François Bourgoing de Villefore, Utrecht, Corneille Le Febvre, 1733 (3^e éd), t. I, p. 342.

³²⁰ Bail à vie M^r Ogier à Madame Le Vayer (16 juin 1719), AN, MC ET LXXV 511.

³²¹ Partage du vivant de Pierre-François Ogier (28 janvier 1735), 1^{re} masse, art. 4, AN, 254 AP 54.

³²² Jérôme Phélypeaux (1674-1747), comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la Maison du Roi (1699-1715).

52.000 lt, une maison « sous les pilliers des Halles autrement les pilliers de la Tonnellerie ou pend pour enseigne la Cage d'argent », qu'il fit louer en boutiques³²³. En 1706, il avait acheté pour 5.650 lt plusieurs « maisons et mazures terres et heritages et marais situés a Bercy lieu dit la Vallée de Fecquant [Fécamp] proche la grange aux merciers³²⁴ ». Il compléta cette acquisition, en 1728, en achetant, pour 1.500 lt, une maison et cinq quartiers de terre dans la même vallée³²⁵. En 1722, au terme d'un procès au cours duquel Pierre-François Ogier fit valoir un retrait lignager, une maison rue des Ménestriers, qui appartenait à son oncle Pierre-Jacques Barbier, lui fut délaissée moyennant le paiement de 20.000 lt³²⁶. Enfin, la visibilité du prestige familial des Ogier sur la scène parisienne fut comblée par l'achat, en 1709, de l'hôtel de Lauzun, quai d'Alençon, sur l'île Saint-Louis. Il acquit cette remarquable demeure du marquis de Richelieu³²⁷, pour 80.000 lt, par l'intermédiaire d'un bourgeois de Paris, Thomas Dessève, fréquemment employé par Pierre-François Ogier comme prête-nom pour ses acquisitions³²⁸. Ce prestigieux hôtel de style Louis XIV, édifié par l'architecte Louis Le Vau, représentait une véritable vitrine de puissance pour un financier tel qu'Ogier. Voici le commentaire qu'en donnait Germain Brice : « Les vûes qui regnent sur l'Arsenal & sur les Celestins, sont assez agréables ; mais les appartemens y sont d'une richesse qui va jusqu'à la magnificence : l'or y est prodigué par tout avec profusion, ce qui fait présumer que le maître a travaillé avec succès pour en aquerir³²⁹. » Jacqueline Sneyers notait la présence de portraits exécutés par Hyacinthe Rigaud, représentant des membres de la famille Ogier³³⁰. D'autres grands artistes de l'époque louis-quatorzienne, tels que Le Brun et Mignard, ont contribué à la splendeur artistique de cet hôtel, qui possédait, comme toute maison de prestige, une vaste cour d'honneur, d'impressionnants salons, chambres, cabinets, salles à manger et un fameux salon de musique à tribune donnant sur le quai³³¹.

³²³ Vente de maison Michel Le Pelletier de La Houssaye et sa f[emm]e à Pierre François Ogier (11 septembre 1727), AN, MC ET LXVII 413.

³²⁴ Vente Gedeon Dumetz à Pierre François Ogier (10 février 1706), AN, MC ET LXXVII 93.

³²⁵ Vente Michel Auger et sa femme à M^r Ogier (5 février 1728), AN, MC ET LXVII 437.

³²⁶ Transaction et delaissement de M^r Larcher à M^r Ogier (18 mai 1722), MC ET LXVII 372. À la lecture de son inventaire après-décès, cette maison ne semble plus faire partie du patrimoine de Pierre-François Ogier lors de sa mort.

³²⁷ Louis-Armand de Vignerot du Plessis (1654-1730), marquis de Richelieu, gouverneur de La Fère.

³²⁸ Cautionnement de Pierre François Ogier et Marie-Thérèse Berger, sa femme, à Louis-Armand du Plessis de Vignerod de Richelieu ; vente de maison Louis Armand du Plessis de Wignerod de Richelieu à Thomas Desseve (12 août 1709), AN, MC ET XXVI 240.

³²⁹ BRICE Germain, *Description de la ville de Paris*, op. cit., p. 249.

³³⁰ SNEYERS Jacqueline, *Les hôtels Lauzun et Lambert dans l'île Saint-Louis*, Paris, Pierre Horay, 1961, p. 56.

³³¹ Plusieurs photographies de l'hôtel de Lauzun sont reproduites en Annexe 7.

3. Jean-François Ogier : la liquidation d'un patrimoine ?

Le partage de la succession de Pierre-François Ogier se réalisa en deux étapes : la liquidation de la communauté, en 1735, et celle de sa propre succession, en 1737. Le domaine d'Orly, possédé en indivision par les héritiers et légataires du grand audienier, fut vendu en 1740. En février, le château d'Orly, ses jardins et près de 85 arpents de terre furent achetés par le maréchal de Coigny³³², pour 61.200 lt³³³. En mai, le reste de la propriété fut vendu à trois acheteurs distincts : à une dame Péguin, veuve d'un procureur au Parlement, « trois maisons [...] plus un jardin particulier [...] avec 133 arpents de terres lab[ourables] et autres », pour 37.650 lt ; à Mathurin Jousse, « une maison et ferme proche l'église d'Orly avec 65 arpents 18 perches $\frac{3}{4}$ de terres labourab[les] et autres », pour 17.500 lt ; à Étienne Guérinet, marchand épicier, « trois portions de maisons et autres bastiments [...] avec 60 arpents 79 perches de terres lab[ourables] et autres », pour 17.000 lt³³⁴. Le produit de ces quatre ventes s'élevait donc à 133.350 lt et concernait près de 118 ha de terres. Il restait toutefois un quart de la propriété non vendu, estimé à 50.000 lt, ce qui permet d'estimer la valeur totale du domaine des Ogier à 183.350 lt³³⁵ pour environ 459 arpents, soit 157 ha. Les seigneuries et fiefs du Vexin français entrèrent par étapes dans la succession. Jean-François Ogier hérita de la plupart d'entre eux et racheta les droits de ses frères sur la moitié de la seigneurie d'Haravilliers³³⁶. La terre de Puiseux fut néanmoins vendue et le bénéfice partagé entre les cohéritiers du défunt³³⁷. En ce qui concerne la terre de Séquehart, le président Ogier en fut reconnu seul propriétaire, en vertu de la coutume du Vermandois³³⁸. Si l'on considère la seule estimation de la propriété foncière, Jean-François Ogier se retrouvait, en 1737, le propriétaire de la majeure partie du patrimoine vexinois, d'une valeur approximative de 526.203 lt – soit 68% du montant de 773.886 lt, estimé en 1735. Il convient de noter au passage que les seigneuries d'Hénonville, Berville et Haravilliers ont perdu respectivement 18%, 21% et 11% de leur valeur entre les prisées de 1735 et de 1737³³⁹.

³³² François de Franquetot (1670-1759), duc de Coigny, maréchal de France (1734).

³³³ Vente de la maison d'Orly par les héritiers de Pierre-François Ogier au maréchal de Coigny (29 février 1740), AN, MC ET CXVII 430. Il faut ajouter à cette somme 10.000 lt pour le prix des glaces du château, des orangers et autres arbustes, du mobilier de jardin et des canalisations d'eau.

³³⁴ Mémoire explicatif au sujet de tous les Biens immeubles qui appartenoient à M^{rs} et Dames les héritiers de feu M^r Ogier de sa succession dans toute l'étendue de la Seigneurie d'Orly, et tous lesquels Biens ont esté vendus par eux en différentes parties dans le cours de la présente année 1740, AN, S 349.

³³⁵ Nous sommes toutefois bien en-deçà de l'estimation du partage de 1737, qui donnait le chiffre de 234.000 lt pour l'ensemble du domaine d'Orly.

³³⁶ Licitacion entre Jean François, Pierre François et Paul Jean Baptiste Ogier (18 décembre 1737), AN, MC ET XII 445.

³³⁷ Vente de terre des héritiers de Pierre François Ogier à René Hatte (11 février 1737), AN, MC ET LVII, 352 ; Partage des biens de feu Messire Pierre François Ogier (30 mars 1737), AN, MC ET LXVII 501.

³³⁸ Recapitulation generale, in *Ibid.*

³³⁹ Voir Annexe 4, tableau 1.

À l'occasion de son mariage, en 1737, le président inclua dans son patrimoine foncier, au titre de la communauté, la « terre, seigneurie et vicomté de Cressonsacq³⁴⁰ », située dans le bailliage de Clermont, en Beauvaisis, qui appartenait au premier mari de son épouse, Jacques Jamets de La Rivaudais, et qui fut achetée, en 1729, pour 160.000 lt³⁴¹. Un arrêt du Conseil d'État de 1736 stipula que la future Mme Ogier bénéficierait, sa vie durant, de la moitié de la propriété de cette seigneurie et de l'usufruit de l'autre moitié, en qualité de légataire de son défunt mari³⁴². Les années 1750 marquèrent toutefois un tournant dans l'investissement foncier du président Ogier. En juin 1751, il vendit à Edme Roslin³⁴³, fermier général, l'ensemble des biens du Vexin – terres, château d'Hénonville et son mobilier, droits seigneuriaux et rentes, etc. – pour 630.000 lt³⁴⁴. Cet acte de vente prouve malgré tout que Jean-François Ogier a suivi les traces de son père dans la consolidation de ce patrimoine foncier : sept actes d'achat de terres sont mentionnés entre 1736 et 1748. La totalité de ces biens avait d'ailleurs gagné près de 17% par rapport à son estimation de 1737. Jean-François Ogier avait su aussi renforcer la gestion féodale de ses domaines, comme le montre, par exemple, l'obtention d'un droit de haute, moyenne et basse justice sur plusieurs fiefs autour d'Haravilliers, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État de 1740³⁴⁵. En juillet 1751, il acheta à la veuve d'un trésorier général des bâtiments du Roi, les « fief et seigneurie de Villefavreux [...] en la mouvance et censive de la seigneurie d'Ivry[-sur-Seine]³⁴⁶ », comprenant une grande maison et son mobilier, des bâtiments, cours, jardins et terres, sur une superficie d'environ 3,7 ha, ainsi que « des droits de moyenne et basse justice », le tout pour 52.000 lt. Ce recentrage foncier aux alentours de Paris, sur un espace beaucoup plus restreint que les grands domaines vexinois³⁴⁷, pose question. Mathieu Marraud rappelait à ce propos la mode nobiliaire de la maison de campagne, résidence de loisir et de plaisance bénéficiant de l'avantage d'être peu éloignée de Paris, tout en étant à l'abri de l'effervescence de la capitale³⁴⁸. Jean-François Ogier suivait l'exemple de son ami, le duc de Croÿ, qui avait fait l'acquisition d'une propriété à Ivry-sur-Seine³⁴⁹. Un autre argument probant pourrait être la baisse significative des revenus seigneuriaux, constatée au cours du XVIII^e siècle³⁵⁰. Peu de sources permettent néanmoins de saisir la pertinence de cet argument, dans le cadre des possessions

³⁴⁰ Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais M[aitre] des comptes (24 mars 1735), AN, T*211¹.

³⁴¹ *Ibid.* Cette somme comprenait aussi le château de Cressonsacq et son mobilier.

³⁴² Arrêt du Conseil d'État (27 août 1736). Succession de Jacques Jametz de La Rivaudais, maître des comptes. AN, V7 251^A.

³⁴³ Edme Roslin (1680-1760), receveur des tailles de la généralité d'Alençon, fermier général.

³⁴⁴ Contrat de vente par Monsieur le President Ogier à M^r et Mad^e Rollin (17 juin 1751), AN, MC ET XXIII 575.

³⁴⁵ Lettres patentes sur arrêt (9 septembre 1740), AN, O¹ 84, f^o 620.

³⁴⁶ Vente Mad^e Denis à M^r le President Ogier (24 juillet 1751), AN, MC ET XXIII 575.

³⁴⁷ Nous pouvons évaluer la superficie des terres d'Hénonville (190 ha), Berville (239 ha), Haravilliers (253 ha), Ivry (101 ha) et Moulins (98 ha) à un total de 881 ha. Estimation des revenus des seigneuries d'Hénonville, Berville, Haravilliers, Ivry et Moulins (s. d.), AD 60, 7 Jp 15.

³⁴⁸ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, *op. cit.*, p. 87-88.

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 300.

vexinoises des Ogier, sur la première moitié du siècle³⁵¹. En outre, si les phénomènes climatiques et épizootiques avaient un impact décisif sur les rendements agricoles, et par conséquent sur les rentrées seigneuriales, il semble que le Vexin ait été plutôt réputé pour une certaine stabilité des rendements, au long du XVIII^e siècle³⁵². M. Marraud notait en outre qu'une remise à jour méthodique des terriers, nécessaire pour consolider les rentrées seigneuriales, s'avérait être un travail trop pénible, d'autant plus que la perception de ces droits s'avérait déjà coûteuse pour le seigneur, qui devait confier cette tâche à des officiers rémunérés³⁵³. Le « déclin du statut de la seigneurie³⁵⁴ » peut expliquer le changement de politique foncière du président Ogier, au mitan du siècle, et ce en dépit des rentrées substantielles assurées par les rentes foncières.

En ce qui concerne la propriété bâtie parisienne, Jean-François Ogier se concentra dans un premier temps sur la possession de l'hôtel de Lauzun. En 1738, il racheta les parts de ses frères en procédant à une licitation à l'amiable, l'hôtel étant alors estimé à 90.000 lt³⁵⁵. Les autres maisons de rapport achetées par leur père furent partagées et certainement vendues peu après – nous n'avons pas retrouvé trace des contrats de vente. En 1749, le président Ogier avait loué une maison rue du Bac à un maître de la Chambre des comptes, parent de son beau-frère de Salaberry³⁵⁶. Cette installation dans le faubourg Saint-Germain, sur la rive gauche de la Seine, n'était pas anodine : elle correspondait, expliquait Natacha Coquery, à un phénomène général de construction et d'implantation touchant essentiellement l'aristocratie³⁵⁷. Le faubourg Saint-Germain matérialisa l'aspiration de la noblesse à joindre la modernité et la commodité à l'agréable – autant d'éléments que les élites nobiliaires semblaient ne plus trouver dans les anciens quartiers du centre parisien « gothiques, surpeuplés, et supposés mal famés³⁵⁸ ». L'*Almanach royal* de 1751 précisait que le président Ogier demeurait rue de Grenelle³⁵⁹. En 1753, il logeait rue Saint-Dominique³⁶⁰. Cette

³⁵¹ Si les censives (en argent) peuvent sembler peu élevées pour les seigneuries d'Hénonville, de Berville, d'Haravilliers, d'Ivry et de Moulins (326 l. 5 s. 10 d. par an), les droits en nature n'étaient pas négligeables : 209 poules, 91 chapons, près de 34,5 setiers (54 hl) de blé et 46,3 setiers (145 hl) d'avoine. Il ne faut pas aussi omettre les droits de lods et vente et de relief, les banalités, les champarts et autres charges extraordinaires. Estimation des revenus des seigneuries d'Hénonville, Berville, Haravilliers, Ivry et Moulins (s. d.), AD 60, 7 Jp 15. Pour les calculs de mesures, nous avons utilisé les indications données dans l'ouvrage suivant : WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII^e siècle, d'après les inventaires après-décès de Genainville (1736-1810)*, Cergy-Pontoise, éd. du Valhermeil, 1992, p. 14.

³⁵² TOURET Karine, « Les grandes fermes du Vexin à l'épreuve de la modernité », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, t. LXXXVIII (2006), p. 63.

³⁵³ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 301.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 304. L'auteur insistait sur la consolidation du statut social matérialisée par la possession foncière : « L'achat d'un fief pour un particulier ne correspond pas uniquement à la recherche d'un revenu stable, mais se rattache aussi à la consolidation d'un rang. » *Ibid.*

³⁵⁵ Abandon (licitation) de l'hôtel de Lauzun par ses frères au président Ogier (28 avril 1738), AN, MC ET XII 447.

³⁵⁶ Bail par le S. de Bellon à M. Ogier d'Esnonville (19 juin 1749), AN, MC ET XXXI 140.

³⁵⁷ COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 194.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 196.

³⁵⁹ *Almanach royal*, 1751, p. 178. Nous n'avons pas pu mettre la main sur le bail de location.

³⁶⁰ Bail à loyer (10 juillet 1753), AN, MC ET XXIII 587. De même, nous n'avons pas retrouvé le bail concerné.

multiplication des baux de location correspond à une stratégie économique : à la suite de son père, Jean-François Ogier tabla sur une politique locative – phénomène répandu dans la noblesse parisienne au XVIII^e siècle³⁶¹ – pour s’assurer des revenus fixes. En 1764, étant ambassadeur à Copenhague, Ogier chargea son épouse de vendre l’hôtel de Lauzun, qui trouva acquéreur en la personne du marquis de Tessé, pour 75.000 lt³⁶². Un hôtel récent fut acheté rue neuve Notre-Dame-des-Champs, au marquis de Matharel³⁶³, pour 104.000 lt³⁶⁴. Cette installation dans le faubourg Saint-Michel, une zone en plein essor immobilier jouxtant le Luxembourg, non loin d’une barrière d’octroi³⁶⁵, suivait l’exemple donné par plusieurs personnalités proches du pouvoir royal, qui avaient élu résidence dans la même rue, à l’instar du duc de Montmorency-Laval³⁶⁶, du marquis de Mailly³⁶⁷ ou de l’abbé Terray³⁶⁸, contrôleur général des finances³⁶⁹. L’inventaire après-décès du président Ogier donne un état des lieux de son hôtel, dont on connaît peu de choses par ailleurs, ayant été englobé par l’hôtel voisin de Mailly, en 1776. On sait néanmoins qu’un « luxueux premier étage fai[sait] fonction d’étage noble, avec salon, salle à manger, chambre, boudoir, cabinet des bains, bibliothèque et cabinet d’histoire naturelle³⁷⁰ ». Le deuxième étage comprenait les appartements des Ogier, les domestiques logeant sous les combles. L’hôtel possédait une cour intérieure et un vaste jardin entouré de murs. Le président avait fait effectuer d’importants travaux par l’architecte parisien Jean-Baptiste Chaussard³⁷¹ et loua aux Frères des écoles chrétiennes un bâtiment comprenant plusieurs chambres, sur un terrain mitoyen, pour 125 lt l’an³⁷².

Quel était l’état des lieux du patrimoine foncier à la mort du président Ogier, en 1775 ? À la lecture de son inventaire après-décès, il était toujours propriétaire de la seigneurie de Sequehart en Vermandois, estimée par les arpenteurs, en 1777, à 120.087 lt³⁷³. Il n’avait ainsi conservé qu’une seule seigneurie sur les sept acquises par son père. Le domaine d’Ivry-sur-Seine fut quant à lui

³⁶¹ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 311-312.

³⁶² Inventaire après-décès du marquis de Tessé (2 juillet 1766), cote n°35, AN, MC ET XCII 675. Louis-René de Froulay († 1766), marquis de Tessé, chef d’escadre des galères de France.

³⁶³ Marie-Joseph de Matharel (1720-1777), marquis de Matharel, gouverneur de Honfleur.

³⁶⁴ Inventaire après le décès de haut et puissant seigneur Jean François Ogier (7 mars 1775), cote n°19, AN, 254 AP 55. La minute du contrat d’achat de cet hôtel a disparu des archives de l’étude concernée.

³⁶⁵ BOURQUIN-CUSSENOT Paulette, *Histoire d’un quartier de Paris. Montparnasse*, Paris, chez l’auteur, 1967, p. 134.

³⁶⁶ Guy-André-Pierre de Montmorency-Laval (1723-1798), duc de Laval, maréchal de France (1783).

³⁶⁷ Louis de Mailly (1723-1774), marquis de Mailly, comte de Rubempré, maréchal de camp (1749).

³⁶⁸ Joseph-Marie Terray (1715-1778), conseiller-clerc au Parlement de Paris (1736), abbé commendataire de Molesme (1764), contrôleur général des finances (1769-1774), ministre d’État (1770), secrétaire d’État de la Marine (1770-1771).

³⁶⁹ BOURQUIN-CUSSENOT Paulette, *Histoire d’un quartier de Paris, op. cit.*, p. 134-135.

³⁷⁰ BARITOU Jean-Louis, FOUSSARD Dominique (dir.), *Chevetot-Constant-Chaussard : un cabinet d’architectes au siècle des Lumières*, Lyon, La Manufacture, 1987, p. 192.

³⁷¹ *Ibid.* Jean-Baptiste Chaussard (1729-1818) construisit notamment le château du duc de Croÿ, à Condé-sur-l’Escaut.

³⁷² Bail à loyer (26 juin 1766), AN, MC ET XXIII 682.

³⁷³ Liquidation et partage des biens de la succession de M^r le President Ogier (16 avril 1779), AN, MC ET XXIII 765.

vendu au duc de Caderousse³⁷⁴, pour 59.000 lt, en 1777³⁷⁵. L'hôtel de la rue Notre-Dame-des-Champs, seul immeuble parisien restant en la possession de Jean-François Ogier, fut vendu, en 1776, au vicomte de Pons³⁷⁶, pour 120.000 lt³⁷⁷. La fortune foncière du défunt était donc près de moitié moins importante que celle de son père, ce qui révèle une tout autre stratégie immobilière.

II. Revenus du sol et du bâti : la politique locative des Ogier

La propriété ne se borne pas à la domination sociale, politique et culturelle d'un espace. Elle est aussi le moyen de bénéficier d'entrées financières plus ou moins importantes. Les revenus seigneuriaux proprement dits ne suffisaient pas à l'accroissement d'une fortune puisque, comme le rappelait Mathieu Marraud, « une fois les frais d'entretien et d'exploitation retirés, le rapport des terres oscill[ait] difficilement autour de 3%³⁷⁸ ». Les propriétaires comptaient essentiellement sur les rentes foncières, en particulier sur les fermages, provenant de la location d'une partie ou de la totalité de la réserve seigneuriale – le domaine appartenant en propre au seigneur. Logiquement, il fallait morceler le moins possible la réserve pour constituer des fermes de superficie notable et bénéficier ainsi de fermages substantiels. Jean-Nicolas Ogier fit le choix de ce mode d'exploitation pour ses terres d'Orly. Afin de tirer des revenus des terres labourables et des vignes, il constitua plusieurs baux à ferme. En 1679, il avait consolidé une ferme qui fut louée pour un loyer annuel de 1.500 lt³⁷⁹. En 1686, un arrêt du Parlement constatait qu'il jouissait de 2.000 lt de rente foncière³⁸⁰. Son fils Pierre-François renforça et multiplia les baux à ferme, tant à Orly que sur ses terres du Vexin français et du Vermandois. Les pièces concernant la vente des terres d'Orly en 1740 font état de l'existence de trois fermes : la première de 10.912,5 perches (37,3 ha)³⁸¹, la deuxième de 16.825 perches (57,5 ha) et la troisième de 8.519,25 perches (29,1 ha)³⁸². Ces trois fermes représentaient 79% de la superficie totale des biens fonciers d'Orly (157 ha). Les baux des deux premières fermes furent constitués, en 1736, par les héritiers de Pierre-François Ogier, soucieux de développer l'investissement foncier de leur père. Le bail de la première ferme (veuve Ballu) fut fixé

³⁷⁴ Guillaume de Gramont (1719-1800), duc de Caderousse, gouverneur de Crest.

³⁷⁵ Liquidation et partage des biens (16 avril 1779), AN, MC ET XXIII 765.

³⁷⁶ Charles-Armand II de Pons (1744-1794), vicomte de Pons, colonel d'infanterie.

³⁷⁷ Liquidation et partage des biens (16 avril 1779), AN, MC ET XXIII 765.

³⁷⁸ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 296.

³⁷⁹ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), cote n°29, AN, MC ET LII 169. Le contrat fut renouvelé en 1702 et le loyer passa à 1.450 lt.

³⁸⁰ Extraict des Registres des Requestes du palais (15 juin 1686), AN, S 349.

³⁸¹ Une autre pièce fixait à 118 arpents (donc 900 perches de plus) le domaine affermé à la veuve Ballu en 1736. Contrat du 31 mai 1740, AN, S 349.

³⁸² Estat abrégé de ce que contiennent toutes les pieces de terres et heritages comprises dans les trois fermes de M^r Ogier à Orly, *Ibid.*

à 1.306 lt³⁸³, et celui de la deuxième (Pierre Desforges) à 1.882 lt³⁸⁴. En revanche, peu d'éléments concernent la troisième ferme (François Bernadon) : un bail de 1736 fixait à 206 lt le loyer pour des bâtiments et 15 arpents de terre³⁸⁵. Nous sommes loin des 85 arpents indiqués en 1740. En outre, toujours en 1736, 65 arpents de terre furent loués à « Catherine Ballu v[eu]e Cochin », pour 717 lt³⁸⁶, et 26,5 arpents à Étienne Hallé, vigneron, pour 340 lt³⁸⁷. À partir de ces cinq contrats, le rapport total des loyers perçus peut être estimé à près de 4.500 lt³⁸⁸.

Les seigneuries du Vexin furent elles aussi mises à profit par les fermages. L'acte de vente de 1751 précise le montant des rentes foncières perçues par le président Ogier sur les différentes seigneuries : les cinq baux à ferme relatifs aux cinq réserves seigneuriales rapportaient un total de 16.600 lt³⁸⁹. En 1733, Pierre-François Ogier constitua un bail pour l'exploitation de sa terre de Sequehart en Vermandois, qui fut fixé en nature à « la quantité de 361 septiers tels que trois quart froment et un quart segle mesure de S^t Quentin³⁹⁰ ». Un registre de comptabilité faisant état des recettes et des dépenses du président Ogier entre 1753 et 1758 fournit d'importantes précisions sur ses revenus fonciers – tout en incorporant dans le budget les rentes féodales. À cette période, il ne lui restait plus que deux seigneuries, Sequehart et Cressonsacq. Pour l'année 1757, Sequehart rapportait la somme 4.292 lt, comprenant principalement le produit de la vente de blé (2.748 lt) et de bois (1.244 lt) et des fermages peu élevés (300 lt). Cressonsacq rapportait 5.994 lt, somme essentiellement composée de fermages en argent (4.200 lt) et des revenus de l'exploitation des taillis (1.657 lt)³⁹¹. Il faut toutefois relativiser de tels rendements. Tout d'abord, les revenus pouvaient varier d'une année sur l'autre. Ainsi, en 1756, Sequehart et Cressonsacq ne rapportèrent respectivement que 2.463 lt et 3.917 lt. Ensuite, il faut intégrer les dépenses associées à l'exploitation seigneuriale, des droits à payer, des gages, rentes, dépenses extraordinaires et arriérés éventuels à verser. En 1757, pour Cressonsacq, il fallait tenir compte des gages du bailli et du garde (963 lt), des rentes à verser aux pauvres (2.044 lt) et d'autres frais s'élevant à un total équivalent à la recette. La même année, à Sequehart, la dépense dépassait la recette de plus de 100 lt. Ce bref aperçu budgétaire peut surprendre et pose la question de l'opportunité de conserver un tel patrimoine

³⁸³ Contrat du 31 mai 1740, *Ibid.*

³⁸⁴ Bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Pierre Desforges & sa femme (1^{er} mars 1736), AN, MC ET LXVII 496. Seuls 130 arpents de terre (au lieu des 168 de 1740) sont mentionnés dans le contrat.

³⁸⁵ Bail M^{re} Jean François Ogier & autres à François Bernadon & sa femme (1^{er} mars 1736), AN, MC ET LXVII 496.

³⁸⁶ Bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Catherine Ballu v^e Cochin (1^{er} mars 1736), AN, MC ET LXVII 496.

³⁸⁷ Bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Étienne Hallé & sa femme (29 février 1736), *Ibid.*

³⁸⁸ L'inventaire après-décès de Pierre-François Ogier comprend aussi quelques baux établis pour des jardins clos et des maisons associées à de petits espaces exploitables, rapportant plus de 700 lt. Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier grand audancier de France (9 janvier 1736), cote n°217, AN, MC ET LXVII 495.

³⁸⁹ Contrat de vente (17 juin 1751), AN, MC ET XXIII 575.

³⁹⁰ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), cote n°223, AN, MC ET LXVII 495.

³⁹¹ Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55. D'autres revenus pouvaient être incorporés dans la recette, comme les lods et ventes, taxes seigneuriales prélevées à l'occasion de la vente d'une terre en censive.

foncier, en particulier la terre de Sequehart, si éloignée des possessions du président Ogier, surtout après 1751. Il nous faut sans doute imputer cette conservation à la stratégie classique du placement foncier comme garantie à long terme. En outre, la situation géographique de Sequehart était un atout non négligeable. Peu éloigné du Cambrésis, le Vermandois bénéficiait de terres fertiles et d'importants rendements céréaliers. L'inflation de la valeur de ces terres constatée au long du XVIII^e siècle dans le Cambrésis, analysée par Sylvain Vigneron³⁹², ne peut pas ne pas avoir eu d'impact dans les terroirs alentours. Cette dynamique explique certainement le quasi-triplement de valeur de la terre de Sequehart entre 1737 et 1775.

L'immobilier urbain constituait une catégorie non moins négligeable de revenus fonciers pour les élites de la capitale³⁹³. La rente foncière urbaine devait être considérée, expliquait Nicolas Lyon-Caen, comme « une plus-value encaissée par le détenteur du sol³⁹⁴ ». Propriétaire de six maisons à Paris en 1703, Jean-Nicolas Ogier fut désireux de faire fructifier ce capital bâti en tant qu'immeubles de rapport. Il se lança dans un solide marché locatif. À sa mort, en 1709, cinq loyers étaient perçus pour la location des maisons de la rue Saint-Martin (600 lt par an pour chacune), de la rue des Ménestriers (300 lt), de la rue des Saints-Pères (950 lt) et de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois (400 lt), ce qui produisait un revenu total annuel de 2.850 lt³⁹⁵. Pierre-François Ogier continua dans cette voie. Il avait acheté cinq maisons, entre 1705 et 1727, ainsi que plusieurs maisons dans la vallée de Fécamp, près de Bercy, en 1706 et 1728. La maison de Bercy, vendue en viager en 1719, ne peut être comptabilisée ici en termes de revenus fixes. À sa mort, Pierre-François bénéficiait des loyers établis sur les maisons des Halles (2.300 lt³⁹⁶), de la rue Saint-Honoré (2.000 lt pour les deux maisons), de la rue des Poulies (1.000 lt³⁹⁷), et sur les biens de la vallée de Fécamp loués à deux jardiniers (100 et 150 lt)³⁹⁸. Le grand audienier ne se contenta pas de ces revenus. En 1730, il loua une maison rue Saint-Dominique pour 300 lt, qu'il sous-loua pour 350 lt³⁹⁹. En 1731, il fit le choix de s'installer aux abords de la Chartreuse de Paris et loua deux maisons rue d'Enfer pour 1.100 et 1.500 lt de loyers respectifs⁴⁰⁰. Jean-François Ogier opta, à la mort de son père, pour

³⁹² VIGNERON Sylvain, « Les mécanismes du marché foncier dans les campagnes du Nord de la France au XVIII^e siècle. L'exemple du Cambrésis et de la région lilloise », *Revue du Nord*, vol. 375-376, n°2-3 (2008).

³⁹³ « Toute la noblesse se livre à ce mode de revenus, par l'achat puis la location d'immeubles de rapport dans les quartiers populeux, par la location d'hôtels particuliers. » MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, *op. cit.*, p. 296.

³⁹⁴ LYON-CAEN Nicolas, « L'immobilier parisien au XVIII^e siècle. Un marché locatif », *Histoire urbaine*, vol. 43, n° 2 (2015), p. 55.

³⁹⁵ Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709), MC, ET LII 169. Voir Annexe 4, tableau 2.

³⁹⁶ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), cote n°113, AN, MC ET LXVII 495.

³⁹⁷ Il s'agit ici du montant du bail établi par Jean-François Ogier en 1736. Il est peu probable qu'il ait évolué. Bail Messire Jean François Ogier à Bertrand Langla (29 juillet 1736), AN, MC ET LXVII 498.

³⁹⁸ Bail Pierre François Ogier à Philipès Augustin Regnault (20 mai 1732) ; Bail Pierre François Ogier à Pierre Mantelet (27 mai 1732), AN, MC ET LXVII 478.

³⁹⁹ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), cote n°112, AN, MC ET LXVII 495 ; Bail M^r Ogier à Jacques Suresne (juillet 1732), MC ET LXVII 480.

⁴⁰⁰ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), cote n°110, AN, MC ET LXVII 495.

leur sous-location, pour un rapport total de 2.460 lt⁴⁰¹. La politique locative de Pierre-François fut relativement fructueuse : il percevait annuellement au moins 5.500 lt. Son fils poursuivit cet investissement parisien. Son départ pour le Danemark fut l'occasion pour lui de miser sur les loyers. En 1753-1754, l'hôtel de Lauzun fut loué au marquis de Salières⁴⁰² pour 2.700 lt, puis au marquis de Tessé, en 1756, pour 3.100 lt⁴⁰³. Il s'agissait de prix relativement moyens pour une maison aussi prestigieuse, à une époque où les hôtels aristocratiques se louaient d'ordinaire entre 10.000 et 15.000 lt l'an⁴⁰⁴. En 1760, il fit louer sa maison d'Ivry au marquis du Poulpry⁴⁰⁵, pour 3.000 lt⁴⁰⁶. Comme son père, il fut locataire de plusieurs maisons et appartements. La comptabilité des Ogier évoque un appartement loué par la présidente à l'abbaye aux Bois, pour 500 lt par an⁴⁰⁷. Une maison rue du Bac, louée pour 3.600 lt⁴⁰⁸, fut sous-louée, à partir de 1752, à la maréchale de Broglie⁴⁰⁹, pour 4.500 lt⁴¹⁰, permettant de réaliser un profit de 900 lt. En 1753, le président sous-loua une maison rue de Grenelle, pour neuf années, au marquis de Méroville⁴¹¹, pour 2.200 lt⁴¹². Nicolas Lyon-Caen expliquait que ce phénomène répandu de la sous-location était un moyen pour le locataire de bénéficier d'un surplus du capital immobilier qui pouvait, pour diverses raisons, échapper à son propriétaire⁴¹³. En fin de compte, si les revenus locatifs perçus par Jean-François Ogier autour de 1760 étaient d'au-moins 7.000 lt, ils étaient éloignés des loyers imposants perçus par un grand aristocrate comme le duc de La Trémoille⁴¹⁴, qui s'élevaient à 22.500 lt, en 1789⁴¹⁵. Les revenus du président se situaient plutôt dans la moyenne de ceux des magistrats parisiens relevés par François Bluche, répartis sur une large fourchette entre 2.000 et 15.000 lt⁴¹⁶. En raison de la réduction de son capital bâti, le président Ogier ne pouvait se lancer dans une stratégie locative de grande

⁴⁰¹ Bail M^{re} Jean François Ogier à M^{re} Armand Gabriel de Crux (16 avril 1736), AN, MC ET LXVII 496 ; Bail M^{re} Jean Franç[oi]s Ogier à D^e Magdelaine Husson (16 juin 1736) et Bail M^{re} Jean François Ogier à M^{de} la Comtesse de Fraigne (25 juin 1736), AN, MC ET LXVII 497.

⁴⁰² Alexis-Antoine de Chastellard (1687-1756), marquis de Salières, gouverneur de l'École militaire (1752).

⁴⁰³ Bail (24 avril 1756), AN, MC ET XXIII 603.

⁴⁰⁴ COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique*, op. cit., p. 233.

⁴⁰⁵ Louis-Marie du Poulpry (1701-1769), marquis du Poulpry, lieutenant général des armées du roi.

⁴⁰⁶ Bail (18 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630.

⁴⁰⁷ Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55. Signalons au passage que nous n'avons pas trouvé trace du bail de la maison rue Saint-Dominique où logeaient le président et son épouse avant leur départ pour Copenhague. En outre, à son retour de Copenhague, Mme Ogier s'installa rue de Grenelle. En 1760, elle occupait un logement chez les Dames du Cherche-Midi, sur la paroisse Saint-Sulpice. Bail (18 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630.

⁴⁰⁸ Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55.

⁴⁰⁹ Thérèse Gillette Locquet de Granville (1692-1763), veuve de François-Marie de Broglie, maréchal de France.

⁴¹⁰ Bail (9 juillet 1752), AN, MC ET XXIII 581.

⁴¹¹ François-Louis-Martial des Monstiers († 1765), marquis de Méroville, maréchal des camps et armées du roi.

⁴¹² Bail à loyer (10 juillet 1753), AN, MC ET XXIII 587. Cette maison n'était toutefois pas mentionnée dans la comptabilité du président Ogier.

⁴¹³ « [Le locataire] accapare aussi une part de rente foncière en extrayant du capital immobilier un surplus que le propriétaire ne peut obtenir, soit qu'il connaisse mieux les ressources de la maison, soit qu'il recrute des locataires géographiquement ou socialement inaccessibles au propriétaire. » LYON-CAEN Nicolas, « L'immobilier parisien », art. cit., p. 67.

⁴¹⁴ Jean-Bretagne-Charles (1737-1792), duc de La Trémoille, maréchal des camps et armées du roi.

⁴¹⁵ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, op. cit., p. 311.

⁴¹⁶ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit., p. 255.

envergure, ni *a fortiori* dans les arcanes de la spéculation immobilière, réservées aux grands possédants-promoteurs⁴¹⁷. Il convient enfin de rappeler, avec Mathieu Marraud, que l'existence d'un marché locatif intra-nobiliaire au XVIII^e siècle s'avérait avantageux pour les bailleurs comme pour les locataires et constituait un élément révélateur d'une certaine forme – *mutatis mutandis* – de solidarité sociale au sein des élites : « Les deux parties y trouvent leur compte : le bailleur rentabilise son bien, s'accompagne d'une présence choisie, le locataire peut donner une adresse prestigieuse et recevoir sans états d'âme⁴¹⁸. »

III. L'aventure des rentes constituées : les placements d'une famille de crédientiers

La multiplication des dépenses de la monarchie, liées en grande partie à la spirale des guerres des XVII^e et XVIII^e siècles, obligea l'État à s'alimenter en argent frais pour subvenir à ses besoins. Une des principales solutions fut la mise en place d'un crédit public, initié au temps de François I^{er}, qui connut un dynamisme incontestable à partir du règne de Louis XIV⁴¹⁹. C'est ainsi que les rentes constituèrent, à côté de la vénalité des offices, « les piliers des emprunts à long terme de l'État⁴²⁰ ». Il s'agissait d'emprunts lancés auprès d'institutions et de corps d'officiers – les états provinciaux, le Clergé, les hôtels de ville, etc. – et assignés sur les revenus fiscaux. Il convient de mettre en lumière le mode de fonctionnement particulièrement complexe du crédit public parisien. L'État – le roi – aliénait une partie des revenus fiscaux à l'Hôtel de Ville de Paris afin que celui-ci, sous la garantie du prévôt des marchands et des échevins, constituât aux particuliers des rentes perpétuelles, c'est-à-dire transmissibles par héritage ou par transport⁴²¹, ou des rentes viagères, qui, si elles s'éteignaient à la mort du rentier, restaient fort attractives en ce sens qu'elles étaient, notait Thierry Claeys, « une prime à la longévité » et un « pari sur l'espérance de vie⁴²² ». Le souscripteur fixait le montant du capital qu'il investissait et qui correspondait au montant de la rente achetée. Il s'agissait donc pour lui d'un placement à fonds perdu puisque son « capital était engagé définitivement⁴²³ ». Il obtenait un contrat de constitution, passé devant un notaire, lequel remettait le capital au Trésor et une ampliation du contrat au payeur des rentes concerné. Dès lors, le crédientier touchait chaque

⁴¹⁷ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 310-311.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 125.

⁴¹⁹ MOULIN Mathilde, « Les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris sous Louis XIV », *Histoire, économie et société*, 17^e année, n°4 (1998), p. 623.

⁴²⁰ BÉGUIN Katia, « Estimer la valeur du marché des rentes d'État sous l'Ancien Régime. Une contribution aux méthodes de l'histoire sociale », *Histoire & Mesure*, XXVI-2 (2011), p. 4.

⁴²¹ CLAEYS Thierry, *Les institutions financières en France au XVIII^e siècle*, Paris, SPM, t. I, p. 440.

⁴²² *Ibid.*, p. 457. Un troisième type de rente, plus complexe, connut aussi un certain succès : les tontines, rentes viagères pour lesquelles les arrérages étaient distribués à la mort du rentier aux survivants de la même classe d'âge. *Ibid.*

⁴²³ MOULIN Mathilde, « Les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris », art. cit., p. 623.

semestre ses intérêts ou arrérages, qui variaient selon le taux – le denier – fixé. Les payeurs des rentes se chargeaient de ces versements, puisant dans « les fonds recueillis par les fermiers du roi ou par le receveur général du clergé⁴²⁴ », en fonction des contrats. Le créancier devait cependant faire preuve de vigilance, certains arrérages pouvant être payés en retard – les débets. De plus, les conjonctures économiques difficiles auxquelles fut confrontée la monarchie au XVIII^e siècle avaient eu des répercussions logiques sur le crédit public. Les créations successives de nouvelles rentes et les inconvénients suscités par la spirale d'emprunts remboursant d'anciens emprunts, obligèrent le pouvoir royal à racheter les anciennes rentes, en remboursant les souscripteurs, et à réduire les taux d'intérêts, au grand dam des rentiers⁴²⁵. Dès lors, comme le soulignait Katia Béguin, les titres de rentes furent marqués par une véritable incertitude quant à leur rendement et leur valeur marchande⁴²⁶. Ce fut une raison pour laquelle nombre d'investisseurs optèrent pour les créances sur des particuliers, qui impliquaient « la possibilité de recouvrer les capitaux investis sans perte⁴²⁷ ». Ce type de rentes mettait en rapport un créancier et un débiteur : le capital avancé par le prêteur, remboursable jusqu'à sa restitution par le moyen d'une rente périodique, était garanti par des biens hypothéqués – maisons, terres, offices, etc. – susceptibles d'assurer le remboursement de l'emprunt en cas d'insolvabilité du débiteur⁴²⁸. La principale garantie restait toutefois le lien social, les actes du crédit entre particuliers s'inscrivant au sein « des sphères de l'interconnaissance, de la parenté ou du clientélisme⁴²⁹ », au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, rappelait Mme Béguin. Les dettes actives pouvaient ainsi participer au renforcement des solidarités au sein de la noblesse⁴³⁰.

Les élites nobiliaires et bourgeoises investirent avec frénésie dans les rentes constituées, tant dans le crédit public que dans les créances individuelles, où elles pouvaient puiser une partie plus ou moins importante de leurs ressources⁴³¹. En sont la preuve la multitude d'actes notariés concernant des constitutions, transferts ou rachats de rentes. Mathieu Marraud notait que les fortunes parlementaires comprenaient essentiellement des placements rentiers – en moyenne 50%⁴³². Ces rentes étaient surtout employées pour composer les dots, les héritages et les douaires, à défaut de pouvoir fournir des écus sonnants et trébuchants ou des biens fonciers⁴³³. La liquidation

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 634.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 626-628. L'analyse de Mathilde Moulin porte sur le règne de Louis XIV mais garde toute sa pertinence pour les règnes suivants.

⁴²⁶ BÉGUIN Katia, « Estimer la valeur », art. cit., p. 5.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 10.

⁴²⁸ BÉGUIN Katia, « La circulation des rentes constituées dans la France du XVII^e siècle. Une approche de l'incertitude économique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60^e année, n°6 (2005), p. 1233-1234.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 1230.

⁴³⁰ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, op. cit., p. 320.

⁴³¹ PONCET Olivier, « Rentes », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 1080.

⁴³² MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, op. cit., p. 316.

⁴³³ BÉGUIN Katia, « Estimer la valeur », art. cit., p. 16.

de la succession de Pierre-François Ogier illustre parfaitement cet emploi du crédit. Dans la distribution générale du partage des biens du grand audienier, la part du président Ogier comprenait 17% de rentes, celle de son frère Berville 20% et celle de son frère Ivry 28%⁴³⁴. La dot apportée par Marie-Thérèse Berger, en 1703, lors de son mariage avec Pierre-François Ogier, s'élevait à 90.000 lt, dont 55.830 lt en principaux de rentes sur les aides et gabelles et les postes : les placements rentiers représentaient 62% de la dot⁴³⁵. Il convient donc de vérifier si les placements rentiers réalisés par Pierre-François et Jean-François Ogier étaient significatifs d'un réel dynamisme de la famille dans ce domaine d'investissement⁴³⁶.

Habile financier, Pierre-François Ogier avait su acquérir une réelle maîtrise des rouages du crédit, en tant que receveur général du Clergé. En 1716, le Régent institua une Chambre de justice chargée d'assainir les finances du royaume en exigeant des financiers qu'ils déclarassent leur fortune⁴³⁷. Ceux-ci furent contraints de fournir des déclarations en bonne et due forme de leurs biens. Daniel Dessert a relevé les évaluations concernant 87 financiers, dont 17% – parmi lesquels Pierre-François Ogier, qui déclara pour 2.201.300 lt – étaient multimillionnaires⁴³⁸. La fortune considérable amassée par le receveur général l'avait placé, comme beaucoup d'autres financiers, dans le collimateur du pouvoir, qui imposa leur taxation pour soulager les finances et apaiser une opinion publique particulièrement remontée contre les officiers de finance et les fermiers généraux accusés de prévarication⁴³⁹. Ogier fut parmi les financiers les plus taxés (1.667.000 lt) avec Antoine Crozat⁴⁴⁰ (6.600.000 lt), Peyrenc de Moras⁴⁴¹ (2 millions lt) et Langlois⁴⁴² (1.258.000 lt) : ils représentaient plus de 87% de la taxe globale frappant 17 principaux financiers languedociens⁴⁴³. S'appuyant sur un réseau influent d'amis et de clients, Ogier obtint une remise de 35% du montant initial de sa taxe⁴⁴⁴. Sa déclaration faisait état d'un « portefeuille » de 1.807.263 lt, représentant 66,4% de ses biens déclarés. Par comparaison, les terres et les maisons n'en représentaient à cette époque que 18,4%⁴⁴⁵. Daniel Dessert précisait que le « portefeuille » comprenait « un ensemble de papiers divers, comme des rentes sur l'État ou sur des particuliers, des fonds d'avance dans des

⁴³⁴ Partage des biens de la succession de Messire Pierre François Ogier Grand audienier de France, AN, 254 AP 55.

⁴³⁵ Contrat de mariage de M^r Ogier avec mademoiselle Berger (27 janvier 1703), AN, MC ET LIV 691.

⁴³⁶ Voir Annexe 8, tableau 1 et graphique 1.

⁴³⁷ La Chambre de justice était une institution temporaire chargée « de réformer les abus en matière de finances et d'épurer le monde des financiers ». DESSERT Daniel, « Finances et société au XVII^e siècle », art. cit., p. 848.

⁴³⁸ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, op. cit., p. 136-142.

⁴³⁹ VILLAIN Jean, « Naissance de la Chambre de justice de 1716 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 35, n°4 (octobre-décembre 1988), p. 553-554. M. Villain écrivait avec raison : « Il est des moments où il est dangereux d'être riche, plus encore de le paraître. » *Ibid.*, p. 561.

⁴⁴⁰ Antoine Crozat (1655-1738) était la première fortune du royaume à la fin du règne de Louis XIV.

⁴⁴¹ Abraham Peyrenc de Moras (1684-1732) fit fortune dans les caisses de l'Extraordinaire des guerres.

⁴⁴² Philippe Langlois (1661-1734), receveur général triennal de la généralité Montauban.

⁴⁴³ CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc*, op. cit., p. 77-78.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 79. Ogier ne paya au final que 1.079.660 lt. Arrêt du Conseil du 10 octobre 1719, AN, E 2008, ff. 278-281.

⁴⁴⁵ DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société*, op. cit., p. 140. Voir Annexe 8, tableau 2 et graphique 2.

fermes ou des affaires extraordinaires, des investissements dans des entreprises marchandes ou industrielles, des lettres de change et surtout des effets financiers⁴⁴⁶ ». L'échantillon de financiers analysé par l'historien, dans le cadre des déclarations de 1716, révèle que le portefeuille représentait plus de 60% de leur fortune pour sept déclarants sur dix⁴⁴⁷. Les rentes de Pierre-François Ogier constituaient quant à elles 71% du portefeuille (1.284.276 lt) et 47% des effets actifs déclarés⁴⁴⁸. Tous les receveurs généraux ne tablaient pas systématiquement sur le crédit public. Ainsi, les rentes représentaient 2,4% du portefeuille et 2% des effets actifs de Pierre Dodun⁴⁴⁹, mais 55% du portefeuille et 42% des effets actifs de Jean-Marie de Vouigny⁴⁵⁰. Parmi les rentes de Pierre-François Ogier, celles sur le Clergé étaient nettement prépondérantes (78,6%), dépassant de loin celles établies en faveur de particuliers (10,6%) et celles sur les aides et gabelles (6,1%), sur les octrois de la ville de Paris (4%) et sur la ville de Toulouse (0,7%)⁴⁵¹.

Les évolutions de la fortune du financier parisien ne permettent pas de donner un compte-rendu exact de ses placements et de leur proportion. Les pièces relatives à sa succession précisent néanmoins l'étendue de son capital rentier à sa mort. Le partage des biens de la communauté de 1735 apporte des précisions intéressantes à cet égard. La troisième masse évaluait les rentes sur les aides et gabelles – donc sur la Ville – à un total de 912.612 lt de principaux⁴⁵². Il s'agissait de 42 contrats, tous constitués en 1726, dont 41 étaient déclarés en faveur de Pierre-François Ogier par plusieurs particuliers : le notaire Bon Desloges (4 contrats pour 238.400 lt), sa fille Marguerite Desloges (6 pour 105.000 lt), Jeanne Gamot (18 pour 190.752 lt) et Pierre-René Maillard (13 pour 224.200 lt). Une seule rente fut directement constituée en sa faveur (154.260 lt). L'ensemble des capitaux investis devait produire 22.815 lt de de rente (au denier 40). La quatrième masse du partage, relative aux rentes sur le Clergé général et les diocèses, présentait cinq contrats de rentes au denier 50, pour un total de 164.507 lt de principaux⁴⁵³. Ce constat permet de tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, les placements de Pierre-François Ogier étaient, en 1735, légèrement en-deçà des rentes déclarées en 1716 – 1.077.119 lt au lieu de 1.284.276 lt. Il avait donc conservé la même ligne d'investissement. En outre, la part du Clergé et celle de la Ville et des autres institutions civiles s'étaient complètement inversées entre 1716 et 1735 : elles passaient d'un rapport respectif de 78,6%-21,4% à 15,3%-84,7%. L'apurement des comptes du receveur général du Clergé en 1726, année où il constitua ou fit déclarer en sa faveur 42 contrats, peut expliquer cette inversion.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 124.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 136-142.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 140.

⁴⁴⁹ Pierre Dodun, receveur général de la généralité de Bordeaux, déclara 4.788.883 lt de biens. *Ibid.*, p. 137.

⁴⁵⁰ Jean-Marie de Vouigny (1665-1749), receveur général de Rouen, déclara 4.140.038 de biens. *Ibid.*, p. 142.

⁴⁵¹ Déclaration des personnes sujettes à la Chambre de justice (1716), BnF, Ms. fr. 7584, p. 96.

⁴⁵² Partage du vivant de Pierre-François Ogier (28 janvier 1735), 3^e masse, art. 1 à 42, AN, 254 AP 54.

⁴⁵³ *Ibid.*, 4^e masse, art. 1 à 5. La cinquième masse, mentionnant neuf rentes viagères, n'est pas comptabilisée ici.

Le partage de 1737 apporte des éléments complémentaires. Le grand audienier avait pour sa part hérité, en 1735, de 75% des diverses rentes évoquées (807.868 lt)⁴⁵⁴. La deuxième masse du partage fait état de quatre contrats de rentes sur des particuliers, pour un total de 84.000 lt. La troisième masse (rentes sur les aides et gabelles) mentionnait 20 contrats, pour 391.827 lt⁴⁵⁵. La quatrième masse (rentes sur le Clergé général et les diocèses) considérait neuf contrats – quatre de plus qu'en 1735⁴⁵⁶ – pour un total de 157.294 lt. Ainsi, au moment de son décès, Pierre-François Ogier avait investi pour 633.121 lt de principaux de rentes, soit 12% de moins qu'en 1735. Sa retraite des affaires et l'approche de la mort – il s'était retiré auprès des chartreux de Paris – peuvent justifier cette diminution de ses placements personnels au profit de ceux de ses enfants, désormais mariés ou pleinement entrés dans la vie active.

Le président Ogier tira parti avant tout des successions parentales. En 1735, un sixième des rentes sur les aides et gabelles lui fut attribué, en quatre contrats (76.000 lt⁴⁵⁷), ainsi qu'une partie de rente constituée par le diocèse de Lectoure (13.708 lt⁴⁵⁸), pour un total de 89.708 lt. En 1737, il obtint trois contrats de rente sur les aides et gabelles (65.400 lt), une rente sur le Clergé général (23.450 lt) et une autre partie de la rente constituée par le diocèse de Lectoure (3.291 lt). Son capital rentier s'élevait alors à 181.849 lt et représentait 15,7% de sa fortune⁴⁵⁹. Jean-François Ogier semblait toutefois se démarquer de la plupart des magistrats fortunés de son temps, qui investirent essentiellement dans les rentes⁴⁶⁰. Les exemples relevés par François Bluche sont particulièrement éloquents : en 1724, la fortune de Nicolas IV Doublet de Persan⁴⁶¹ était composée à 85% de rentes (560.000 lt pour 660.000 lt) ; en 1733, celle de Jean-Claude Aymeret de Gazeau⁴⁶² comprenait 60% de rentes (276.899 lt pour 458.899 lt)⁴⁶³. Deux tiers des parlementaires avaient fait le choix d'investir dans le crédit public⁴⁶⁴. Les rentes représentaient objectivement une somme plus ou moins considérable – au-delà de 100.000 lt – comme ce fut le cas pour le président Ogier. M. Bluche remarquait aussi une nette préférence des parlementaires pour les rentes sur les aides et gabelles :

⁴⁵⁴ Selon la coutume de Paris, il héritait de la moitié des biens de la communauté. Lui furent aussi concédées 3/6 des parts destinées aux enfants du couple, correspondant à celles des trois filles mariées et dotées.

⁴⁵⁵ Nous n'y trouvons plus que 16 des 28 contrats provenant du partage de 1735 (384.087 lt) et quatre contrats mineurs.

⁴⁵⁶ Certains de ces contrats étaient intégrés dans la cinquième masse du partage de 1735. Précisons qu'un des contrats considérés en 1735 a été réduit au septième de sa valeur.

⁴⁵⁷ Nous ne prenons pas en compte, dans nos calculs, les sommes (soultes) destinées à établir les parts exactes prévues aux héritiers.

⁴⁵⁸ Cette rente fut partagée entre Pierre-François Ogier et ses trois fils.

⁴⁵⁹ Il est difficile de donner une estimation exacte de la fortune de Jean-François Ogier en 1737, en raison des soultes à fournir aux autres héritiers et légataires pour parvenir à l'égalité déterminée par le partage des biens. Nous ne tiendrons compte seulement que de quatre catégories de biens effectifs, à savoir les terres, les maisons, les offices et les rentes.

⁴⁶⁰ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 316.

⁴⁶¹ Nicolas IV Doublet (1691-1757), marquis de Persan, conseiller au Parlement de Paris (1713), maître des requêtes (1718).

⁴⁶² Jean-Claude Aymeret de Gazeau (1699-1773), conseiller au Parlement de Paris (1728).

⁴⁶³ BLUCHE François, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, éd. Economica, 1960 (rééd. de 1986), p. 160.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 161.

78% des contrats de Jean-François Ogier concernaient ce type de rentes. Enfin, la solidarité socioprofessionnelle des magistrats, désireux de défendre leurs valeurs publiques par voie de remontrances lorsqu'elles étaient menacées par les réformes royales, se doublait d'une solidarité financière : les parlementaires défendirent bec et ongles les rentes publiques d'où ils tiraient une partie importante de leur fortune⁴⁶⁵. Il convient de voir si la stratégie rentière du président Ogier a connu des évolutions manifestes, après le partage de 1737. Son inventaire après-décès et le partage de sa succession font état des contrats du défunt. La plupart des principaux de rentes des contrats hérités de ses parents ont été liquidés par titre nouvel⁴⁶⁶, en 1766 et 1768⁴⁶⁷. Ogier ne conserva qu'une partie de rente sur le diocèse de Lectoure (6.800 lt⁴⁶⁸). Au titre de la communauté, seize contrats de rente perpétuelle ont été établis, entre 1754 et 1774, pour 297.084 lt⁴⁶⁹. La plupart de ces contrats proviennent de particuliers issus de la noblesse de cour – le duc de Noailles et son fils⁴⁷⁰, la comtesse de Saint-Fargeau⁴⁷¹, le comte de Sourches⁴⁷², le comte et la comtesse de Caraman⁴⁷³ – de la robe parisienne et de la bourgeoisie commerçante – la présidente de Besigny⁴⁷⁴, Louis Henri Veron⁴⁷⁵ – ou de membres de la famille Ogier – son frère Paul Jean-Baptiste et sa sœur Mme Thomé. Enfin, l'inventaire mentionne, pour un montant total qu'on peut estimer à un minimum de 220.000 lt⁴⁷⁶, sept contrats de rentes viagères constitués, entre 1751 et 1770, pour la plupart provenant de particuliers, tels le comte de Rosnay⁴⁷⁷, le comte et la comtesse de Noailles⁴⁷⁸, les époux Laideguive⁴⁷⁹ et le président de Saint-Leu⁴⁸⁰. Avec un portefeuille que l'on peut évaluer à 523.884 lt, Jean-François Ogier et son épouse avaient triplé le capital engagé par le président en 1735. La dynamique d'investissement rentier des époux Ogier fut lancée au début des années 1750, période correspondant à la vente du capital foncier vexinois. Ce transfert de placement, par la

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 163.

⁴⁶⁶ Le titre nouvel est un acte de reconnaissance par lequel le débiteur d'une rente ou d'une hypothèque s'engage à satisfaire à son obligation à l'égard de son créancier ou de ses ayants-droits.

⁴⁶⁷ Liquidation et partage des biens (16 avril 1779), MC ET XXIII 765. La rente sur le Clergé général de 1726 ne faisait plus partie de son portefeuille.

⁴⁶⁸ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), cote n°19, AN, 254 AP 55.

⁴⁶⁹ Ce n'est qu'une approximation car nous ne pouvons estimer avec précision les modifications apportées à certaines rentes.

⁴⁷⁰ Adrien-Maurice de Noailles (1678-1766), duc de Noailles, maréchal de France en 1734, et son fils Louis de Noailles (1713-1793), comte puis duc d'Ayen, maréchal de France (1775).

⁴⁷¹ Marie-Catherine d'Aligre (1713-1780), épouse de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, maître des requêtes.

⁴⁷² Louis-Hilaire du Bouchet (1716-1802), comte de Sourches.

⁴⁷³ Victor-Maurice de Riquet (1727-1807), comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roi (1780), et son épouse, la princesse Marie-Anne de Hénin-Liétard d'Alsace de Chimay (1728-1800).

⁴⁷⁴ Marie-Geneviève Lemairat avait épousé Adrien Jules Gautier de Bésigny (1718-1803), marquis de Bellegarde, président au Parlement de Paris (1739).

⁴⁷⁵ Louis Henri Veron (1686-1770), marchand drapier, échevin de Paris (1737), conseiller-secrétaire du Roi (1749).

⁴⁷⁶ On trouve notamment une rente viagère de l'Hôtel de Ville, créée par un édit de 1751, produisant 1.000 lt, mais dont le principal n'est pas indiqué.

⁴⁷⁷ Claude Gédéon Denis du Metz (1721-1794), comte de Rosnay, président en la Chambre des comptes de Paris.

⁴⁷⁸ Philippe de Noailles (1715-1794), duc de Mouchy, maréchal de France (1775).

⁴⁷⁹ Pierre-Louis Laideguive (1704-1775), conseiller-secrétaire du Roi, était le notaire du président Ogier.

⁴⁸⁰ Claude-Henri Droin de Saint-Leu était président en la Cour des monnaies.

conversion de terres en rentes, correspond, expliquait Mathieu Marraud, à un mouvement diffusé dans la noblesse « par besoin de liquidités, par désir d'accroissement de leurs finances⁴⁸¹ ». La terre représentait 58% de la fortune de Jean-François en 1737, et seulement 21% en 1775⁴⁸². M. Marraud constatait enfin la priorité donnée par les membres du second ordre à la créance individuelle, c'est-à-dire aux placements dirigés vers les particuliers, dont l'avantage majeur, à la différence des créances sur le roi et les corps, reposait sur des contrats « non soumis aux aléas de la conjoncture monétaire⁴⁸³ ». Ce phénomène est particulièrement remarquable à la lecture du portefeuille de Jean-François Ogier en 1775 : 75% de ses contrats de rente perpétuelle concernaient des particuliers. Ce dynamisme montre que le président Ogier a fait le choix de s'investir solidement dans le crédit public et privé : à sa mort, les rentes représentaient 59% de sa fortune immobilière.

On peut enfin se poser la question du rapport des rentes. Une comptabilité réalisée au milieu des années 1750, précise les bénéfices réalisés par les placements du président Ogier et de son épouse. En 1755, les rentes sur les revenus du roi et les rentes sur la Ville rapportèrent 8.683 lt et celles sur le clergé, les états et les particuliers de la communauté, 11.213 lt. Avec un total de 19.896 lt⁴⁸⁴, les revenus rentiers représentaient 40% des recettes du couple. Le compte rendu, en 1776, par Mme Ogier, en sa qualité d'exécutrice testamentaire du président, fournit des indications sur ses revenus rentiers au moment de son décès. Les seules rentes perpétuelles rapportèrent, pour l'année 1775, 12.092 lt⁴⁸⁵. Si le système des rentes à l'époque moderne était caractérisé par « une incertitude fondamentale, tant pour leur rendement futur que pour leur valeur négociable, au point d'apparaître à l'inverse comme l'un des biens patrimoniaux dont la valeur marchande était susceptible des plus fortes altérations⁴⁸⁶ », les bénéfices durables tirés de ses placements par le président Ogier sont la preuve d'une capacité à maîtriser ce type d'investissement et à affronter efficacement les risques potentiels et les incertitudes auxquels les crédirentiers étaient confrontés.

⁴⁸¹ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 319.

⁴⁸² Voir Annexe 8, graphique 2.

⁴⁸³ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 320.

⁴⁸⁴ Sur ce montant total, 3.304 lt concernaient les revenus de Mme Ogier – douaire et rentes personnelles.

⁴⁸⁵ Décomposition du compte rendu par Madame Ogier de l'exécution des testament et codiciles de feu Monsieur Ogier Conseiller d'État son mari (18 mars 1776), in Liquidation et partage des biens (16 avril 1779), AN , MC ET XXIII 765.

⁴⁸⁶ BÉGUIN Katia, « Estimer la valeur », art. cit., p. 7.

IV. Mode de vie et fortune matérielle : un train de vie aristocratique ?

Le fonds Thomé contient de nombreux papiers tirés de la comptabilité du président Ogier – registres, tableaux, quittances, billets de gage, etc. – qui laissent entrevoir l’organisation du budget familial sur différentes périodes. Ces documents d’archives étant éparpillés dans le temps et incomplets, ils ne permettent malheureusement pas de saisir sur le long terme des évolutions significatives en termes d’entrées et de sorties. Néanmoins ils fournissent un panorama intéressant de ce que pouvait être la gestion du quotidien d’un grand notable parisien.

1. Le président Ogier et la gestion du quotidien

Une des sources les plus intéressantes est un compte des recettes et des dépenses, tenu avec beaucoup de soin par un licencié en lois nommé Pierre Marie Desmares. Ce compte s’étend de 1753 à 1758, période correspondant aux premières années de l’ambassade d’Ogier au Danemark. Les recettes et les dépenses sont distinguées dans différentes parties et chaque tableau est divisé en chapitres. Par exemple, pour l’année 1755, le tableau des recettes présente six chapitres : les loyers des maisons parisiennes (7.200 lt), les rétributions de la charge de surintendant de la Maison de la dauphine (15.100 lt), les rentes sur les revenus du Roi et sur la Ville (8.683 lt), les rentes sur le Clergé, les États du Languedoc et les particuliers (11.213 lt), les fermages des terres (7.083 lt⁴⁸⁷). Le total des recettes s’élevait à 49.280 lt. Ces recettes évoluaient assez peu d’une année sur l’autre : 47.405 lt en 1756 et 46.265 lt en 1757⁴⁸⁸. En outre, elles se répartissaient de manière équilibrée entre les rentes (39-40%), les loyers (28-30%) et les revenus de la charge de surintendant (31-33%).

Le registre des dépenses permet quant à lui de cerner le train de vie du président et de son épouse. La comptabilité de la période 1753-1758 est évidemment particulière, en raison de la présence du couple au Danemark : leur style de vie ordinaire fut profondément modifié par les devoirs de la représentation diplomatique. Elle nous renseigne néanmoins sur la continuation de la gestion de leurs biens en France, ainsi que sur les frais engagés au temps de l’ambassade. À la lecture du registre, il n’est pas possible d’évaluer avec exactitude les dépenses annuelles, puisque certaines correspondent à des paiements différés – gages, arrérages de rentes, quittances, etc. Les frais annuels réellement engagés peuvent être malgré tout reconstitués. Selon les années, les dépenses évoluaient de manière plus ou moins importante : 32.227 lt pour 1756 contre 77.245 lt en 1758 – soit une différence de 40%. Cette variabilité n’est pas anodine : Mme Ogier rentra en France,

⁴⁸⁷ Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55.

⁴⁸⁸ Les recettes de 1758 s’élevaient à 52.443 lt, en raison d’une entrée extraordinaire de 9.141 lt.

pendant l'été 1757, et dut reconstituer son propre train de vie à Paris. Il convient de se pencher, à titre d'exemple, sur le registre des dépenses de 1756⁴⁸⁹. Le premier chapitre de dépenses est relatif aux rentes, pensions, gages et aumônes, et s'élevait à 1.739 lt. Cette somme comprenait avant tout les gages des domestiques de la famille (505 lt). Le couvent des capucines de Paris était le seul bénéficiaire d'une aumône (100 lt). Quant aux pensions et aux rentes, elles représentaient 65% de ce poste de dépenses. Les principaux bénéficiaires étaient « Mad^e de Villepart », parente du président (100 lt), « Mad^e de la Guerche » (100 lt), le chevalier de Châteaufort, cousin par alliance, (300 lt), un certain « Amé⁴⁹⁰ » (300 lt), une dénommée « Zaza » (150 lt) et un abbé de Jean (48 lt). Le second chapitre concerne les loyers des maisons de la rue du Bac et de la rue de Grenelle et de l'appartement de la présidente à l'abbaye aux Bois (5.600 lt⁴⁹¹), ainsi que divers frais de réparation et d'entretien à Paris et Ivry (1.234 lt). Plus de la moitié de ces derniers frais (739 lt) furent consacrés à des travaux réalisés à l'hôtel de Lauzun. Le troisième chapitre est relatif à des mandements acquittés au profit de plusieurs particuliers – dont les raisons ne sont pas précisées – et représente le tiers (10.753 lt) des dépenses de 1756⁴⁹². Le quatrième chapitre comprend les provisions envoyées au Danemark (1.510 lt) et précise les noms des commerçants auprès desquels des denrées ont été commandées : de la pâte d'abricots achetée à M. Perrin (136 lt), de l'huile à M. Marchal (320 lt), du vinaigre à M. Des Ratz (136 lt), des cosmétiques à M. Mézières, parfumeur (141 lt), des confitures à Savary (519 lt) et du savon, des câpres et des anchois à M. Quatremère (258 lt). Il ne faut pas oublier que la table de l'ambassadeur, comme espace de représentation, devait faire montre d'un luxe particulier justifiant l'importation de produits français. Les frais de bouche occupaient une place tout aussi importante les autres années, même s'il est difficile de faire une réelle distinction entre les dépenses officielles de l'ambassade et les dépenses privées du couple. En 1755, les commandes de vins, de champagnes et de liqueurs s'élevaient à 1.864 lt. En 1758, les dépenses de bouche cumulées du couple, au Danemark et en France, montaient à plus de 6.800 lt. Dans le cinquième chapitre des dépenses de 1756 sont mentionnées diverses commissions (7.094 lt), notamment un achat de porcelaine au célèbre marchand-mercier Lazare Duvaux (3.870 lt), des commandes auprès de Bazin, marchand de cristaux (66 lt) et de Marais, marchand de bas (153 lt), un lit pour la présidente acheté au nommé Lafare (351 lt) et des dentelles fournies par Bauvin et Boscheron (195 lt). Si ces commandes n'ont rien d'exceptionnel quant aux sommes engagées, elles ont été néanmoins effectuées auprès de fournisseurs de luxe de la capitale, tels Duvaux, célèbre

⁴⁸⁹ Un tableau synthétique est reproduit en Annexe 9.

⁴⁹⁰ Il s'agissait semble-t-il d'un domestique, son nom étant mentionné, en 1753, dans une liste de bénéficiaires de gages.

⁴⁹¹ Ce montant ne correspond pas à une année complète de loyers. En 1757, les loyers des deux maisons s'élevaient à 7.100 lt, celui de l'appartement de Mme Ogier n'étant pas indiqué.

⁴⁹² Ce poste occupait une proportion bien moins importante dans le compte de 1755 (13%) en raison des dépenses beaucoup plus élevées effectuées au cours de cette année.

fournisseur de porcelaine de Sèvres, Bazin, surnommé « l'esprit du commerce⁴⁹³ », ou encore Bauvin et Boscheron, marchands de dentelle réputés auprès de la haute aristocratie⁴⁹⁴. Les Ogier communiaient ainsi pleinement aux usages de la consommation de luxe aristocratique de leur temps⁴⁹⁵. L'ambassade danoise du président constitua un argument supplémentaire à cet égard. L'achat de porcelaine effectué auprès de Duvaux en 1756 était incontestablement lié à la stratégie des cadeaux diplomatiques, officiels ou officieux. En 1757 et 1758, d'autres commandes de prestige furent réalisées, comme une pendule (1.322 lt) ou une boîte d'or émaillée (1.800 lt⁴⁹⁶). Le sixième chapitre représente des dépenses diverses (4.193 lt), notamment des travaux de dorure et de menuiserie commandés à plusieurs artisans (1.002 lt). Certaines commandes relatives à l'ameublement et l'embellissement des demeures des Ogier révèlent un souci marqué de prestige. En 1755, les dépenses de fabrication ou de réparation de mobilier s'élevaient à plus de 2.800 lt. En 1757, 5.228 lt de frais de tapisserie étaient comptabilisés. Ainsi, en dépit des spécificités liées à l'ambassade d'Ogier, le président et son épouse étaient désireux de maintenir leur rang sur la scène parisienne. De même, en dépit de la distance qui séparait Copenhague de Paris, ils ont su garder l'œil et la main sur leur patrimoine et en garantir la conservation et le perfectionnement. Le retour de Mme Ogier en France, en 1757, a permis de renforcer cette vigilance.

Le fonds Thomé possède en outre plusieurs mémoires d'ouvrages, billets et quittances relatifs à des dépenses pour les années 1771 et suivantes, qui renseignent sur la consommation de Jean-François Ogier, au soir de sa vie⁴⁹⁷. Les frais de bouche et d'office décomptés par un maître d'hôtel du président s'élevaient à 2.839 lt pour le mois d'août 1773, à 3.490 lt pour décembre 1773 et à 2.250 lt pour février 1774. La provenance variée des denrées était aussi précisée. En août 1773, il fut passé commande, auprès de marchands malouins, de deux barils de vin de Malaga et douze jambons de Cadix, pour 281 lt. Entre décembre 1773 et avril 1774, 278 lt de volailles diverses furent livrées. L'intérêt porté par le président à l'horticulture ressort de certaines quittances. Entre novembre 1772 et mars 1773, les frais de jardinage relatifs à l'aménagement de son jardin d'Ivry-sur-Seine montaient à 276 lt. La quantité d'arbres achetés – 3.665 pieds d'essences différentes⁴⁹⁸ –

⁴⁹³ DUVAUX Lazare, *Livre-journal, op. cit.*, t. I, p. LXXXIV.

⁴⁹⁴ En 1755, une commande de layette d'une valeur de 14.866 lt leur fut passée pour la dernière née du prince de Condé. BÉCHU Philippe, TAILLARD Christian, *Les hôtels de Soubise et de Roban-Strasbourg : marchés de construction et de décor*, Paris, Somogy, 2005, p. 110.

⁴⁹⁵ COQUERY Natacha, « La boutique à Paris au XVIII^e siècle », Dossier en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, sous la dir. de Dominique Margairaz, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2006, t. III, p. 468, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01981174/document> [Dernière consultation le 25 mars 2021].

⁴⁹⁶ En 1755, la somme considérable de 18.259 lt concernait la fourniture de cadeaux pour la reine de Danemark et le comte Moltke, favori du roi Frédéric V.

⁴⁹⁷ Papiers de Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France, et de Jean-François Ogier, conseiller d'État : recettes et dépenses, comptes, correspondance, mémoires d'ouvrages (1714-1778), AN, 254 AP 31.

⁴⁹⁸ Le mémoire évoquait 96 cerisiers, pommiers et abricotiers nains, 51 cerisiers haute-tige, 60 sorbiers et acacias à fleurs rouges, 35 pommiers paradis, 23 mûriers blancs, 3.400 troènes et ormillles.

témoigne d'une transformation considérable de cet espace. Les dépenses d'habillement occupaient enfin une place importante pour un gentilhomme ayant de fréquentes obligations à la cour et dans la société parisienne. Un mémoire arrêté en août 1773 fixait à 588 lt des frais de réparation, de fourniture et de fabrication de deux habits. En 1774, il dépensa pour 660 lt d'habillement, dont 204 pour les domestiques – leur maître devait subvenir aux frais de leur livrée⁴⁹⁹. En avril 1773, un mémoire fixait à 956 lt les frais de confection d'une dizaine de livrées. Ces derniers éléments invitent à considérer la place de la domesticité dans la famille Ogier. En 1758, le compte des dépenses évaluait à 25 le nombre de domestiques, pour 4.936 lt de gages⁵⁰⁰. Pour les années 1770, le décompte des billets de gages établit entre 18 et 24 personnes le personnel entretenu par le président⁵⁰¹, ce qui prouve une certaine stabilité du train de vie du couple. Par comparaison, huit à neuf employés étaient attestés dans le partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier et de son épouse, en 1709-1710⁵⁰². De même, en 1735, seuls neuf à dix domestiques étaient cités dans le testament de Pierre-François Ogier⁵⁰³. Quant à la veuve du président, elle disposait encore de dix à treize personnes à son service, à sa mort, en 1790⁵⁰⁴. Dans le même milieu socioprofessionnel, la domesticité pouvait être numériquement variable : le chancelier d'Aguesseau⁵⁰⁵ employait à son service non moins d'une trentaine de domestiques, à sa mort, en 1751⁵⁰⁶ ; à la même époque, le marquis d'Épinay⁵⁰⁷, riche fermier général, n'entretenait que seize personnes⁵⁰⁸. Quoi qu'il en soit, sous l'Ancien Régime, la présence d'une nombreuse domesticité, au-delà des nécessités matérielles qui justifiaient son emploi, constituait une marque indéniable de prestige social. Le président Ogier et son épouse ont su maintenir leur rang sur ce chapitre.

⁴⁹⁹ Les billets permettent d'identifier certains domestiques, comme Guillemain, valet de chambre du président, Seuille, maître d'hôtel, Macarel, chef d'office, Nampe, chef de cuisine, Talivet et Saint-Martin, cochers, Martin et Antoine Labitte, garçons de cuisine, Le Taillis, jardinier de l'hôtel parisien, François, premier laquais, ou encore Fleury, postillon.

⁵⁰⁰ Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55.

⁵⁰¹ Papiers de Pierre-François et de Jean-François Ogier (1714-1778), AN, 254 AP 31.

⁵⁰² Partage de la succession de Jean-Nicolas Ogier (22 octobre 1709), AN, MC ET LII 169 ; Contrat de partage des biens entre les fils des feux Jean Nicolas Ogier, seigneur d'Orly, et Claude Geneviève Barbier sa veuve, morte le 6 sans qu'il ne fut fait aucun inventaire (15 octobre 1710), AN, MC ET LII 171.

⁵⁰³ Testament de Pierre-François Ogier (18 décembre 1735), AN, 254 AP 54.

⁵⁰⁴ Testament de Mad^e la Présidente Ogier (28 février 1790), AN, MC ET XXIII 837 ; Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier, V[euve] de Jean François Ogier Ch[evalier] Con[seiller] d'État Ambassadeur de Sa Majesté près le Roy de Dannemarck Président au P[arlemen]t de Paris (24 septembre 1790), AN, MC ET CXIX 506.

⁵⁰⁵ Henri-François d'Aguesseau (1668-1751), procureur général du Parlement de Paris (1700), chancelier de France (1717-1722/1727-1750).

⁵⁰⁶ STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, 1668-1751: monarchiste et libéral*, Paris, Publisud, 1996, p. 177.

⁵⁰⁷ Denis-Joseph Lalive (1724-1782), marquis d'Épinay, fermier général (1751-1762).

⁵⁰⁸ MORIN Christophe, *Au service du château : l'architecture des communs en Île-de-France au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, « Chapitre 3. Habitation et abri » [En ligne], URL : <http://books.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/psorbonne/550> [Dernière consultation le 9 mars 2021].

2. La culture matérielle des Ogier : estimations à la lumière des inventaires après-décès

Les testaments, en raison des legs éventuels qui y sont stipulés, et les inventaires après-décès, qui fournissent une liste quasi-exhaustive et détaillée du mobilier des maisons ainsi que sa valeur, constituent des sources essentielles pour évaluer la culture matérielle d'une famille et ses évolutions au fil des générations⁵⁰⁹. En 1709, la prisée réalisée, à la mort de Jean-Nicolas Ogier, dans ses maisons de Paris et d'Orly, établissait la fortune mobilière du maître des comptes et de son épouse à 10.832 lt, soit 5,9% de la masse totale des biens évalués lors du partage⁵¹⁰. L'inventaire après-décès de Pierre-François, en 1736, est particulièrement impressionnant. Cinq lieux différents furent inventoriés⁵¹¹ et la prisée totale fixa un montant de 138.287 lt⁵¹², soit 5,8% de la fortune totale du grand audancier. Les deux lieux les plus richement fournis étaient la maison louée rue d'Enfer (50,1% de la prisée totale) et la maison d'Orly (29,6%), ce qui laisse supposer que le grand audancier privilégiait ces deux lieux comme résidences personnelles à la fin de sa vie. Les châteaux du Vexin français représentaient 13,9% de l'ensemble. L'inventaire du président Ogier, en 1775, distinguait les maisons de Paris (83.509 lt) et d'Ivry (16.234 t), pour une prisée totale s'élevant à 99.743 lt⁵¹³, soit 10% de son patrimoine. La différence importante de fortune mobilière entre les deux maisons doit être relativisée. En effet, la maison de Paris, comme habitation principale, abritait les biens les plus précieux – argenterie, bijoux, deniers comptants – ainsi que les collections du président – bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, fonds numismatique – qui représentaient 67% des biens inventoriés rue Notre-Dame-des-Champs (56.143 lt). La fortune mobilière du président Ogier se situait dans la moyenne de la haute robe parisienne. Par comparaison, en 1772, les biens mobiliers du Premier président Le Peletier⁵¹⁴ furent estimés à 86.068 lt⁵¹⁵.

L'inventaire du président Ogier fournit des éléments intéressants quant à la répartition du patrimoine mobilier. Tout d'abord, la place considérable tenue par l'argenterie dans les biens prisés – 33.531 lt, soit 40% de la maison de Paris et 33,6% du total inventorié – peut surprendre. Les métaux précieux représentant des valeurs solides, car stables, sous l'Ancien Régime, ils

⁵⁰⁹ Des synthèses des inventaires après-décès de Jean-François Ogier et de son père sont représentées en Annexe 10.

⁵¹⁰ Inventaire des biens de M^r Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169. Nous pouvons difficilement comparer les prisées de 1709 avec celles de 1735 et 1775, en raison de l'importante inflation de la livre tournois entre la fin du XVII^e siècle et 1726. SURREAUX Simon, « La distinction d'une élite sociale par l'habit au siècle des Lumières. Les maréchaux de France et leur garde-robe », *Apparence(s)*, n°4 (2012), p. 4 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/apparences/1217> [Dernière consultation le 9 mars 2021].

⁵¹¹ Il s'agissait de son appartement loué à la Chartreuse de Paris, lieu de sa mort, la maison louée rue d'Enfer et les châteaux d'Orly, d'Hénonville et de Puiseux. L'hôtel de Lauzun n'entraît pas dans l'inventaire.

⁵¹² Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), AN, MC ET LXVII 495.

⁵¹³ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55.

⁵¹⁴ Louis III Le Peletier (1690-1770), marquis de Rosambo, Premier président du Parlement de Paris (1736-1743).

⁵¹⁵ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 172. L'édition de 1986 sera dorénavant nomenclaturée de cette manière.

constituaient, au même titre que les objets d'art, les bibliothèques et les biens immobiliers, « une forme primitive d'épargne, la plus facilement et la plus généralement utilisée⁵¹⁶ ». L'argenterie de table, outre son usage pratique, était un investissement caractéristique, d'où son importance proportionnelle dans un inventaire après-décès concernant le monde de la robe⁵¹⁷. Par comparaison, sur l'inventaire établi après le décès du célèbre vétérinaire Claude Bourgelat⁵¹⁸, en 1779, l'argenterie représentait 28% du tout (11.000 lt sur 39.000)⁵¹⁹. Un financier comme Pierre-François Ogier avait aussi en son temps misé sur la vaisselle d'argent qui constituait 24% de son inventaire. En revanche, un membre de la noblesse d'épée, comme le comte de Caraman⁵²⁰, ne possédait que 11.857 lt d'argenterie – 13% des biens inventoriés à sa mort, en 1760⁵²¹. L'inventaire témoigne aussi de la pleine intégration des Ogier dans le consumérisme de luxe parisien. La lingerie de maison (4.483 lt) et la garde-robe du couple (3.912 lt) représentaient 8,4% de la prise totale. Daniel Roche évaluait la place du vestiaire, dans un échantillon d'inventaires nobles, à 3% en 1700 et 1,2% en 1789⁵²² : le vestiaire des Ogier (4%) se situait au-delà de ces proportions. Homme de son époque, le président Ogier ne pouvait ignorer que la qualité du linge et du vêtement était un signe patent de prestige. Sa garde-robe personnelle (2.226 lt) était six fois plus onéreuse que celle de son père (352 lt). Si le vestiaire du président n'atteignait pas le niveau des grandes fortunes aristocratiques de la fin du XVIII^e siècle, il représentait presque les deux tiers de la valeur moyenne des garde-robes des maréchaux de France sur la période 1761-1777, selon l'analyse qu'en a donnée Simon Surreaux⁵²³. La prise du mobilier garnissant les appartements et les chambres révèle aussi un certain prestige social. Si l'on s'en tient au seul mobilier « noble », autrement dit aux éléments de valeur que l'on retrouve dans les appartements privés et les pièces de réception des deux maisons⁵²⁴, la prise peut être évaluée à 8.814 lt. Cette estimation est bien en-deçà de celle tirée de l'inventaire de Pierre-François Ogier, dont le mobilier « noble » pouvait être estimé à 51.187 lt⁵²⁵, ou de celui du comte de Caraman, qui possédait plus de 31.500 lt de mobilier dans son hôtel parisien

⁵¹⁶ BAYARD Françoise, « Pour une autre histoire économique de la France d'Ancien Régime », in MONNIER François (dir.), *Histoire institutionnelle, économique et financière : questions de méthode (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, p. 24.

⁵¹⁷ CAILLOU François, *Une administration royale d'Ancien Régime : le bureau des finances de Tours*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2005, t. II, p. 639.

⁵¹⁸ Claude Bourgelat (1712-1779), commissaire inspecteur des haras du Royaume, fonda l'école vétérinaire d'Alfort.

⁵¹⁹ PLAIDEUX Hugues, « L'inventaire après décès de Claude Bourgelat », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires*, 10 (2010), p. 124.

⁵²⁰ Victor Pierre François de Riquet (1698-1760), comte de Caraman, lieutenant général des armées du roi.

⁵²¹ Inventaire après-décès du comte de Caraman (9 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630.

⁵²² ROCHE Daniel, « L'invention du linge au XVIII^e siècle », *Ethnologie française*, vol. 16, n°3 (juillet-septembre 1986), p. 230, tableau 3.

⁵²³ SURREAUX Simon, « La distinction d'une élite sociale », art. cit., p. 4.

⁵²⁴ Les bijoux et certaines catégories d'objets (pendules, objets d'art et de science, armes et collections du président Ogier) ne sont pas pris en considération ici.

⁵²⁵ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), AN, MC ET LXVII 495. La seule collection de tapisseries des Flandres fut prise 13.440 lt.

et son château de Roissy⁵²⁶. Si l'on s'en tient aux pièces de mobilier prisées plus de 400 lt, seuls deux articles concernaient la maison d'Ivry⁵²⁷. Dans l'hôtel parisien, le salon du premier étage, le salon et la chambre de Mme Ogier étaient les pièces les plus luxueuses. La tapisserie et les fauteuils de la première pièce furent estimés à 1.200 lt et ceux de la deuxième à 2.400 lt. Dans la chambre de la présidente se trouvaient deux couchettes à la polonoise d'une valeur de 1.200 lt et un ensemble de tapisseries et de fauteuils, prisé 612 lt. L'apparat était donc plus manifeste dans les appartements féminins, tant à Ivry qu'à Paris : 71% de la valeur totale de l'inventaire y était localisée⁵²⁸. Les voitures et les chevaux représentaient un autre élément du prestige social. Jean-François Ogier possédait huit juments à Ivry (1.992 lt), deux berlines, deux diligences – dont l'une à ses armes – et un cabriolet (1.570 lt). Dans ce domaine, il était bien moins fortuné que son père, dont les écuries de Paris et d'Orly abritaient vingt chevaux (5.025 lt)⁵²⁹. Enfin, les caves représentaient un signe évident de richesse du fait de la qualité et de la quantité des vins conservés. Le président Ogier possédait pour 4.207 lt de vins – deux fois plus que son père et huit fois plus que le comte de Caraman – de diverses provenances. Les crus de Bourgogne et de Champagne (1.977 lt), les plus prisés au XVIII^e siècle⁵³⁰, composaient près de la moitié des vins inventoriés, signe du maintien, au soir de sa vie, d'une consommation de prestige dont il pouvait faire profiter ses hôtes.

3. Les legs testamentaires : la gestion in extremis des fortunes mobilières

Les dispositions matérielles évoquées dans les testaments fournissent un éclairage supplémentaire sur la gestion des fortunes mobilières au seuil de la mort. Le testament de Jean-Nicolas Ogier n'offre pas beaucoup d'intérêt à cet égard : le seul legs mentionné consistait en une pension viagère de 150 lt attribuée à son fils religieux, Nicolas-Charles⁵³¹. Concernant les dispositions testamentaires des autres membres de la famille, les legs destinés à des œuvres de charité occupent une place essentielle. La veuve de Jean-Nicolas légua 50 lt au profit des pauvres d'Orly et 500 lt pour achever les travaux de l'église Saint-Louis, à Paris⁵³². Marie-Thérèse Berger, épouse de Pierre-François, fixa une somme de 1.200 lt pour permettre à son mari de « continuer d'assister pendant dix ans les pauvres d'Orly⁵³³ ». Les legs charitables du grand audancier

⁵²⁶ Inventaire après-décès du comte de Caraman (9 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630. Près de la moitié du mobilier inventorié était conservé dans les garde-meubles.

⁵²⁷ Il s'agissait d'un ensemble de « six grands fauteuils de bois de noyer sculpté, le tout couvert de damas jaune » (400 lt), dans un salon de la maison, et du lit de la chambre de Mme Ogier (450 lt).

⁵²⁸ Nous trouvons aussi, dans le salon de la présidente, « un lustre à six bobèches garni de cristaux de Bohême » (200 lt) et un « tapis de pied de moquette à dessin de pavots fonds cramoisi et bleu » (300 lt).

⁵²⁹ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), AN, MC ET LXVII 495.

⁵³⁰ PARDAILHÉ-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988, p. 82.

⁵³¹ Dépôt de testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169.

⁵³² Testament de Claude-Geneviève Barbier (15 octobre 1710), AN, MC ET XXVI 248.

⁵³³ Dépôt de testament de Madame Ogier (12 mars 1722), AN, MC ET LXVII 371.

témoignèrent d'une remarquable libéralité : 74.000 lt y furent consacrés, notamment en faveur des Chartreux, de l'Hôtel-Dieu et des Incurables de Paris⁵³⁴. Par ailleurs, une rente de 600 lt fut accordée à la paroisse de Puiseux pour aider à l'installation et à la subsistance d'une religieuse chargée du soin des malades. Dans le testament de Jean-François, rédigé en 1773, l'absence de dispositions charitables peut surprendre⁵³⁵. Un codicille ajouté la veille de sa mort vint cependant compenser cet oubli : un don de 2.000 lt fut accordé aux pauvres de la paroisse Saint-Sulpice et de celle d'Ivry, une offrande bien modeste par rapport aux sommes distribuées par son père⁵³⁶. Cette évolution des pratiques testamentaires semble correspondre aux résultats des analyses de Gaël Rideau à Orléans et de Philippe Goujard à Rouen, le premier ayant constaté une baisse significative des legs charitables autour de 1740⁵³⁷, et le second ayant observé que la noblesse fut aussi touchée par ce « déclin de la générosité⁵³⁸ ». Un tel constat ne peut pas ne pas avoir été ressenti dans la capitale.

Une autre partie importante des legs fut consacrée à des dons ou à des pensions viagères en faveur de personnes de l'entourage ou de la domesticité du testateur. Claude-Geneviève Barbier fit distribuer des sommes d'argent à trois serviteurs d'Orly (150 lt⁵³⁹), institua des rentes viagères au profit de trois nièces religieuses (10 lt chacune) et légua à une autre parente ses habits et linges, la somme de 1.000 écus et la part d'une maison héritée d'une de ses sœurs⁵⁴⁰. Marie-Thérèse Berger institua 1.240 lt de pensions viagères pour plusieurs parentes, sa femme de chambre Bénédicte et quelques personnes, un peu plus de 2.300 lt de dons divers, ainsi que le paiement d'une-demie à une année de gages pour ses domestiques⁵⁴¹. Pierre-François Ogier accorda quant à lui 1.700 lt de pensions viagères en faveur de dix de ses serviteurs et légua un diamant d'une valeur de 6.000 lt à son gendre Philippe Thomé, chargé de l'exécution du testament⁵⁴². Le président Ogier fut plus parcimonieux à l'égard de ses serviteurs. Son valet de chambre Guillemain obtint les habits et les linges de son maître et une pension viagère de 600 lt ; son premier laquais, un dénommé François, reçut une même pension de 200 lt ; les autres domestiques obtinrent chacun une année de gages et d'appointements⁵⁴³. D'autres bénéficiaires étaient prévus dans son premier testament de 1769, mais

⁵³⁴ Testament de Pierre-François Ogier (18 décembre 1735), AN, 254 AP 54.

⁵³⁵ Testament de Jean-François Ogier (27 novembre 1773), AN, 254 AP 55.

⁵³⁶ Codicille (22 février 1775), AN, 254 AP 31.

⁵³⁷ RIDEAU Gaël, « Pratiques testamentaires à Orléans, 1667-1787 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 57-4, n°4 (2010), p. 101.

⁵³⁸ GOUJARD Philippe, « Échec d'une sensibilité baroque : les testaments rouennais au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 36^e année, n°1 (1981), p. 37.

⁵³⁹ Un codicille révoquait des legs constitués au profit de serviteurs d'Orly qui avaient, depuis la rédaction du testament, quitté son service.

⁵⁴⁰ Testament de Claude-Geneviève Barbier (15 octobre 1710), AN, MC ET XXVI 248.

⁵⁴¹ Dépôt de testament de Madame Ogier (12 mars 1722), AN, MC ET LXVII 371.

⁵⁴² Testament de Pierre-François Ogier (18 décembre 1735), AN, 254 AP 54.

⁵⁴³ Testament de Jean-François Ogier (27 novembre 1773), AN, 254 AP 55. Selon le compte rendu par Mme Ogier, exécutrice du testament de son mari, les legs attribués aux domestiques s'élevaient à 6.442 lt. Décomposition du compte (18 mars 1776), in Liquidation et partage des biens de M. le Président Ogier (16 avril 1779), AN, MC ET XXIII 765.

leurs noms furent par la suite biffés⁵⁴⁴. Le testament de la veuve du président est particulièrement remarquable, compte tenu de l'importance de ses legs. Les dons charitables s'élevaient à 49.000 lt – dont 40.000 lt en faveur de l'hôpital de Montdidier en Picardie, 6.000 lt aux Visitandines de Chaillot et 3.000 lt aux Dames du Calvaire du Luxembourg, chez qui elle avait élu sa sépulture⁵⁴⁵. Un fonds considérable de 240.000 lt fut affecté aux pensions viagères de treize domestiques⁵⁴⁶. Nous trouvons en outre 144.000 lt de dons et de rentes destinés à des parents et des proches et une pension viagère de 300 lt au père Gabriel, capucin. Enfin, le testament et les codicilles⁵⁴⁷ font état de six diamants d'une valeur totale de 63.000 lt – ces pierres étaient absentes de l'inventaire après-décès⁵⁴⁸. L'un d'eux fut offert à Jean-Benjamin La Borde⁵⁴⁹, Premier valet de chambre de Louis XV, « en reconnaissance des services infinis que M. son père⁵⁵⁰ » rendit à Mme Ogier, et l'autre au maréchal de Mouchy. Le total des legs de la présidente Ogier s'élevait ainsi à la somme impressionnante de 496.000 lt⁵⁵¹.

Cet aperçu des testaments permet d'achever ce survol de la fortune des Ogier au fil du XVIII^e siècle. L'aisance manifeste du train de vie de cette famille est indissociable du maintien durable d'une solide politique d'investissements immobiliers, conforme aux dynamiques de l'époque et marquée par la diversification et la variabilité. Les Ogier sont restés fidèles à une ligne traditionnelle d'investissement, à laquelle un financier comme Pierre-François avait pleinement souscrit : tout d'abord, la propriété foncière rurale, « considérée comme l'assise solide de la fortune, le gage de la considération sociale et l'un des moyens d'accéder aux privilèges fiscaux⁵⁵² » ; ensuite, la propriété bâtie, qui permettait de constituer un véritable capital foncier urbain, notamment par le biais des locations à bail⁵⁵³ ; enfin, la dynamique des placements, et notamment du crédit public, en plein essor pendant la seconde modernité⁵⁵⁴. La famille ne s'est toutefois pas engagée dans les lignes innovatrices suivies par certaines élites aristocratiques – très minoritaires, précisait Guy

⁵⁴⁴ Il s'agissait de Desmares, chargé de la comptabilité, et de Gardien, secrétaire du président. Brouillon du testament du président Ogier (27 février 1769), AN, 254 AP 55.

⁵⁴⁵ Testament de Guyonne Marie Cavelier, veuve Ogier (28 février 1790) et codicille, AN, MC ET XXIII 837.

⁵⁴⁶ Les pensions annuelles s'élevaient à 10.400 lt.

⁵⁴⁷ Il faut ajouter deux codicilles regroupés, datés du 24 avril 1785 et du 2 février 1790, AN, MC ET XXIII 841.

⁵⁴⁸ Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier (24 septembre 1790), AN, MC ET CXIX 506.

⁵⁴⁹ Jean-Benjamin de La Borde (1734-1794), Premier valet de chambre de Louis XV.

⁵⁵⁰ Testament de Guyonne Marie Cavelier, veuve Ogier (28 février 1790), AN, MC ET XXIII 837. Il s'agissait du financier Jean-François de La Borde (1691-1769), fermier général, parent de Mme de Pompadour, avec qui les Ogier étaient en relation, en particulier lors de leur séjour au Danemark.

⁵⁵¹ Le fonds de 240.000 lt destiné à ses héritiers Heurtault de Lammerville n'est pas pris en compte dans cette estimation.

⁵⁵² RICHARDOT Hubert, SCHNAPPER Bernard, *Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1965 (2^e éd.), p. 227.

⁵⁵³ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 309-312.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 316-320.

Chaussinand-Nogaret⁵⁵⁵ – notamment la « capacité à orienter le capital d'origine foncière ou fiscale vers des activités productrices⁵⁵⁶ » particulièrement dynamiques, industrielles, agricoles ou commerciales, répondant ainsi aux principes du capitalisme moderne naissant⁵⁵⁷. La pratique des legs charitables reste globalement peu magnanime, en adéquation avec l'évolution des usages testamentaires au cours du siècle. La présidente Ogier constituait une exception singulière, qu'il convient d'identifier en découvrant son parcours personnel et familial et son intégration à la dynastie Ogier.

⁵⁵⁵ CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La noblesse au XVIII^e siècle : de la féodalité aux Lumières*, Paris, éd. Complexe, 2000 (4^e éd.), p. 123

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 122.

⁵⁵⁷ HECHT Jacqueline, « Un problème de population active au XVIII^e siècle en France. La querelle de la noblesse commerçante », *Population*, 19^e année, n°2 (1964), p. 283-285.

CHAPITRE III

Compagne et auxiliaire : Guyonne-Marie Cavelier, épouse du président Ogier

L'année 1737 marqua un tournant dans la vie sociale et culturelle du président Ogier, en raison de son mariage avec une jeune veuve normando-bretonne, Guyonne-Marie Cavelier. Celle qui fut connue sous le nom de « présidente Ogier » semble correspondre, en dépit des zones d'ombre suscitées par la relative pénurie de sources la concernant, à un modèle féminin répandu dans la haute société du siècle des Lumières. Tout au long de son mariage avec Jean-François Ogier, elle se manifesta comme une femme d'esprit soucieuse de sa liberté, une femme de foi ouverte à la raison, aux sciences et aux arts, une femme de convictions capable de défendre énergiquement ses intérêts, ceux de son mari et de ses proches. En 1786, l'artiste allemand Franz Peter Kymli⁵⁵⁸ composa un portrait de Mme Ogier, alors âgée de 83 ans. En guise de légende, un quatrain de la plume du chevalier de Lammerville⁵⁵⁹, cousin de la présidente, publié dans *L'Année littéraire*, donnait cette description élogieuse de la veuve du président :

« La beauté prit plaisir à lui rester fidèle ;
Du feu de son esprit ses yeux brillent toujours.
Un charme, en l'écoutant, vous retient auprès d'elle.
Et l'amitié la croit au printemps de ses jours⁵⁶⁰. »

Si l'intégration de Guyonne-Marie Cavelier dans le clan Ogier semble constituer une rupture par rapport aux pratiques matrimoniales exclusivement parisiennes de la famille, du fait de ses origines provinciales, il faut constater cependant une continuité homogamique, en raison de son appartenance à un réseau familial issu de la robe et de la finance. Il convient, par conséquent, de restituer les origines, la vie et le parcours de celle qui partagea, pendant près de quatre décennies, la vie du président Ogier.

⁵⁵⁸ Franz Peter Kymli (1748-vers 1813), peintre de cour et agent de l'électeur de Bavière.

⁵⁵⁹ Jean-Marie Heurtault (1740-1810), vicomte de Lammerville, ancien officier, physiocrate, lancé dans l'expérimentation agricole. Député de la noblesse du Berry (1789), président du Conseil du département du Cher (1791), procureur général syndic du département (1792), commissaire au Directoire exécutif (1795), puis président du Conseil des Cinq-Cents (avril-mai 1799). La présidente Ogier fut marraine de son fils Louis-Mandé, né en 1788.

⁵⁶⁰ *L'Année littéraire*, 1786, t. III, p. 61.

I. La bonne fortune d'une provinciale

Guyonne-Marie Cavelier est née le 20 mars 1703 à Rouen, sur la paroisse Saint-Maclou⁵⁶¹, où sa famille paternelle était installée, semble-t-il, depuis l'époque du mariage de son grand-père. Les sources notariées et les registres paroissiaux permettent de reconstituer, avec plus ou moins de précisions, sa généalogie⁵⁶².

1. Des racines rouennaises et malouines

Le plus ancien ancêtre identifiable, du côté paternel, est son aïeul, Michel Cavelier († 1681), un marchand rouennais⁵⁶³, notable de la paroisse Saint-Maclou, qui fut le père d'au-moins quatorze enfants, parmi lesquels trois fils aux parcours professionnels assez significatifs. L'aîné, Michel (1634-1703), suivit une carrière judiciaire et administrative, en qualité de vicomte de Caudebec⁵⁶⁴ et de membre du conseil du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Le cadet, Jean-Baptiste († 1719), prêtre de l'archidiocèse de Rouen et docteur en Sorbonne⁵⁶⁵, fut, pendant plusieurs années, curé de la paroisse de Bretteville, entre Dieppe et Rouen. Le puîné, père de Guyonne, Siméon Cavelier (1655-1710), ne le céda en rien à l'ascension de ses aînés. Il opta pour une carrière judiciaire. Lieutenant particulier criminel au bailliage de Rouen, il accéda à la noblesse en achetant la charge de conseiller-secrétaire du roi, et put ainsi disposer de ses armoiries dans l'*Armorial général*⁵⁶⁶. Contrôleur en la chancellerie près la Cour des aides de Rouen en 1704⁵⁶⁷, il fut pourvu, en 1708, de la charge de président à la Cour des comptes, aides et finances de Normandie⁵⁶⁸. Cette juridiction souveraine en matière de finances, jugeait en dernier ressort, dans la province, les affaires civiles ou

⁵⁶¹ Baptême de Guyonne-Marie Cavelier (30 mars 1703), AD 76, Rouen, Saint-Maclou, B (1700-1705), 4 E 2085, vue 72/114, URL :

https://www.archivesdepartementales76.net/ark:/50278/9f7ece8660090fc10734abedeebe4f02/dao/0/layout:linear/idsearch:RECH_f8a7ecd26f3a0798b0bc628c807c32b0#id:691527172?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2032.000,-1440.000&zoom=6&rotation=0.000 [Consulté le 21 janvier 2020]

⁵⁶² Aucune généalogie imprimée n'existe pour cette famille et les sites généalogiques fournissent peu d'éléments, souvent mêlés d'erreurs. Une généalogie simplifiée de Mme Ogier est représentée en Annexe 11.

⁵⁶³ BRIANCHON Jean-François, « Notice sur l'ancien hôtel de Sainte-Catherine à Rouen », *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine Inférieure*, t. VI (1882-1884), p. 318.

⁵⁶⁴ La possession de cet office, acheté 20.000 lt, faisait de lui l'un des quatre principaux officiers de justice du bailliage de Caux. PELLOT Claude, *Notes du premier président Pellot sur la Normandie (1670-1683)*, éd. par Gustave Amable Prévost, Rouen, A. Lestringant, 1915, p. 178-179. Le vicomte de Caudebec tenait les plaids – c'est-à-dire les assemblées de justice – dans les sergenteries de Caudebec, Bolbec, Baons et Cany. Caudebec était le principal siège du bailliage. VOYSIN DE LA NOIRAYE Jean-Baptiste, *Mémoires sur la généralité de Rouen (1665)*, éd. par Edmond Esmonin, Paris, Hachette & C^{ie}, 1913, p. 99-101.

⁵⁶⁵ BERTRAND Antoine-Louis, *Bibliothèque sulpicienne ou histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, Alphonse Picard, 1900, t. I, p. 515.

⁵⁶⁶ HOZIER Charles d', *Armorial général de France (édit de novembre 1696), Généralité de Rouen, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale*, éd. par Gustave-Amable Prévost, Rouen, A. Lestringant, 1910, t. II, p. 225.

⁵⁶⁷ TESSERAU Abraham, *Histoire chronologique de la grande Chancellerie de France*, Paris, Pierre Emery, 1706, t. II, p. 478.

⁵⁶⁸ Mémoires de la Cour des aides de Normandie (mai 1703-juin 1715), AD 76, 3^B 49*-50*.

criminelles touchant aux impositions⁵⁶⁹. Siméon Cavelier fit aussi le choix d'investir dans plusieurs offices, celui de courtier de vins et cidres à Rouen⁵⁷⁰ et celui de peseur héréditaire du poids aux laines dans la même ville, acheté en 1700⁵⁷¹. Il fit l'acquisition de plusieurs seigneuries avec droits de haute justice, dans la vallée de la Seine : il était qualifié, sur son acte de sépulture, en 1710, de « seigneur haut justicier⁵⁷² » d'Igoville et de Sotteville-sous-le-Val.

Siméon Cavelier avait épousé, à Saint-Malo, en 1701, Guyonne Vincent (1678-1744), issue d'une famille de riches commerçants malouins. Elle était la fille de Guillaume Vincent (1633-1692), sieur des Bas-Sablons, riche négociant de Saint-Malo investi dans le négoce international⁵⁷³, et de Guyonne Le Pays (1647-1710), issue d'une famille d'ancienne noblesse normande installée à Fougères, sœur de René Le Pays (1634-1690), poète et homme d'esprit du Grand Siècle, surnommé le *Singe de Voiture*, membre de l'Académie d'Arles, auteur de traités de galanterie, en vers et en prose⁵⁷⁴. À la mort de son mari, Guyonne Le Pays fut un exemple de ces « veuves-entrepreneures⁵⁷⁵ » étudiées par Paulette Robic : elle assura la pérennité de l'entreprise familiale des Vincent et s'intégra, selon André Lespagnol, « parmi les grandes figures du négoce malouin au temps de Louis XIV⁵⁷⁶ ». Parmi les enfants du couple Vincent, Jacques (1670-1737), Claude (1671-1743) et René (1677-1755) s'illustrèrent dans le grand commerce international, et plus particulièrement dans la grande geste malouine à Cadix, en Espagne⁵⁷⁷. Les deux aînés accédèrent à la noblesse en achetant chacun une charge de conseiller-secrétaire du roi près de la Chancellerie de Rouen, en 1711. La grande figure de la famille au XVIII^e siècle fut le fils de Claude, Jacques Claude Marie Vincent de Gournay (1712-1759), qui fit ses armes dans le négoce à Cadix, avant de

⁵⁶⁹ HAROUEL Jean-Louis, « Cour des aides », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 358-360.

⁵⁷⁰ Ce courtier était un commissionnaire à la vente et revente en gros des vins, cidres, poirés, verjus et vins gâtés, en lien avec la ferme des aides. Cet office fut créé par Louis XIII en 1620, attribuant à l'officier en question « de se faire payer des droits de courtage, de reliage & de charriage des vins. » LA MARE Nicolas de, *Traité de la police*, Amsterdam, s. n., 1729 (2^e éd.), t. IV, p. 727. L'office fut aboli et recréé dans un même édit de 1691.

⁵⁷¹ L'office de peseur héréditaire du poids aux laines de Rouen, « réuni au domaine vers la fin du XVII^e siècle, [fut] aliéné de nouveau, en 1702, à Simon Cavelier, lieutenant au présidial de Rouen. » BEAUREPAIRE Charles de Robillard de, *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècle*, Évreux, A. Hérissé, 1856, p. 120. Cet office « consistait à prendre, sur chaque cent pesant de laine, une certaine somme d'argent, payable moitié par l'acheteur et moitié par le vendeur. » *Ibid.*

⁵⁷² Sépulture de Siméon Cavelier (6 août 1710), AD 27, Igoville, BMS (1692-1792), 8 Mi 2330, vue 107/673, URL : <https://archives.eure.fr/ark:/26335/a0114407454214Pgfp/0e47338384> [Consulté le 21 janvier 2020]

⁵⁷³ CHILD Josiah, VINCENT DE GOURNAY Jacques Marie Claude, *Traité sur le commerce de Josiah Child, suivis des Remarques de Jacques Vincent de Gournay*, éd. par Simone Meyssonier, Paris, L'Harmattan, 2008, p. vii.

⁵⁷⁴ LA PILORGERIE Jules de, « René Le Pays », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 16^e année, 4^e série, t. I (1872).

⁵⁷⁵ ROBIC Paulette, « Le rôle des veuves-entrepreneures dans les entreprises familiales », Actes de la XVIII^e Conférence Internationale de Management Stratégique (Grenoble, 28-31 mai 2009), p. 10-11, URL : <https://www.strategie-aims.com/events/conferences/3-xviiieme-conference-de-l-aims/communications/223-le-role-des-veuves-entrepreneures-dans-les-entreprises-familiales/download> [Dernière consultation le 24 janvier 2020].

⁵⁷⁶ LESPAGNOL André, *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, t. II, p. 124.

⁵⁷⁷ SÉE Henri, « Esquisse de l'histoire du commerce français à Cadix et dans l'Amérique espagnole au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne*, vol. 3, n°13 (1928), p. 21.

revenir en France, où il acheta, en 1751, la charge lucrative d'intendant de commerce⁵⁷⁸. Il devint l'un des plus célèbres économistes français de la période et l'un des principaux théoriciens du libéralisme, hostile au système mercantiliste. Il inspira notamment le futur ministre Turgot⁵⁷⁹, qui écrivit son éloge⁵⁸⁰.

Le mariage de Siméon Cavelier et Guyonne Vincent donna trois enfants : Guyonne-Marie (1703-1790), la future Mme Ogier, et deux fils qui optèrent l'un et l'autre pour la carrière des armes, voie royale pour conforter leur appartenance, quoique récente, à la noblesse. L'aîné, Michel Siméon (1701-1745), mourut mestre de camp de dragons et chevalier de Saint-Louis⁵⁸¹. Le puîné, Siméon (1704-1785), connut une carrière bien plus prestigieuse. Après avoir fait ses preuves durant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et la guerre de Sept ans (1756-1763)⁵⁸², il parvint, en 1780, au grade supérieur de lieutenant général des armées du roi⁵⁸³. Il fut en outre chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Dieppe, puis de Dax et de Saint-Sever⁵⁸⁴. Il était qualifié, dans son inventaire après-décès, en 1785, de « marquis de Tourville⁵⁸⁵ », titre absent de son contrat de mariage passé un an plus tôt⁵⁸⁶. Les deux frères de Mme Ogier n'ayant laissé aucune postérité, ils représentèrent la dernière génération d'une famille qu'ils eurent soin d'incorporer à la noblesse d'épée.

2. Le mariage La Rivaudais ou les richesses d'Espagne

Le premier mariage de Guyonne-Marie Cavelier fut sans nul doute lié aux affaires commerciales de la famille Vincent en Espagne. Le 23 janvier 1726 fut signé son contrat de mariage avec Jacques Jamets (1688-1735), sieur de La Rivaudais⁵⁸⁷. Issu d'une famille de négociants bretons originaires de Dinan, La Rivaudais fut initié au négoce malouin et s'associa, avec son frère Julien-Florent, aux Vincent des Bas-Sablons, dans la fondation d'une société commerciale à Cadix. La correspondance des consuls français établis dans le port espagnol évoque l'activité de La Rivaudais dans ce comptoir, entre 1710 et 1722⁵⁸⁸. Cadix était alors la tête de pont de la *Carrera de Indias*⁵⁸⁹,

⁵⁷⁸ CHARLES Loïc, LEFEBVRE Frédéric, THÉRE Christine (dir.), *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Institut national d'études démographiques, 2011, p. 66.

⁵⁷⁹ Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781), contrôleur général des finances (1774-1776).

⁵⁸⁰ CHILD Josiah, VINCENT DE GOURNAY Jacques Marie Claude, *Traité sur le commerce*, op. cit. p. viii.

⁵⁸¹ Scellé après le décès de Michel Simeon Cavelier mestre de camp de dragons (9 avril 1745), AN, Y 13934^A.

⁵⁸² PINARD François-Joseph-Guillaume, *Chronologie historique-militaire*, Paris, Claude Hérissant, 1764, t. VII, p. 399.

⁵⁸³ *Almanach royal*, 1780, p. 155. Ce grade d'officier général était placé juste au-dessous des maréchaux de France.

⁵⁸⁴ *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, éd. par Armand Brette, Paris, Imprimerie nationale, 1904, t. III, p. 341, note 1.

⁵⁸⁵ Inventaire après le décès de M^r le Marquis de Tourville (30 mars 1785), AN, MC ET XXIII 804.

⁵⁸⁶ Contrat de mariage de M. de Tourville et de M^{lle} de Sommerey (6 décembre 1784), AN, MC ET LVI 305.

⁵⁸⁷ Mariage M^r Jamets de la Rivaudais et M^{lle} Cavelier (23 janvier 1726), AN, MC ET XLV 398.

⁵⁸⁸ Correspondance consulaire, Cadix (1711-1722), AN, AE B¹ 218-227.

⁵⁸⁹ CARRIÈRE Charles, COURDURIÉ Marcel, « Le marché de l'argent espagnol, à Marseille, au XVIII^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, hors-série n°5 (1981), p. 39.

c'est-à-dire le point de départ européen de la navigation marchande en direction des Indes occidentales et le point d'arrivée et de distribution de l'argent d'Amérique vers les autres pays du Vieux Continent⁵⁹⁰. Dès la fin du XVII^e siècle, les armateurs malouins ont voulu investir cette plaque tournante du commerce international. Didier Ozanam expliquait que la période 1714-1740 fut la plus florissante pour le commerce français de Cadix⁵⁹¹. Et Olivier Le Gouic de préciser que ce négoce espagnol fut, au XVIII^e siècle, « dans l'ombre tutélaire de Saint-Malo⁵⁹² ». La maison de commerce à laquelle prirent part les frères Jamets – la maison « Jamets et Ollivier » en 1724, devenue la maison « Jamet [*sic*], Verduc, Vincent et C^{ie} ⁵⁹³ » en 1736, dix ans après la mort de La Rivaudais – appartenait à la première classe de la Nation française⁵⁹⁴. Le contrat de mariage de 1726 soulignait la dimension internationale de cette société gaditane : un état des biens du futur époux y détaillait les intérêts commerciaux considérables de l'armateur en Amérique espagnole, en Méditerranée (Marseille, Turquie) et en mer du Nord (Angleterre, Hambourg, Amsterdam, Anvers, Gand), dont le produit était estimé à 183.500 piastres⁵⁹⁵, soit environ 734.000 lt⁵⁹⁶. En 1722, le riche négociant était rentré en France, où il acheta successivement la charge de secrétaire du roi pour 80.000 lt⁵⁹⁷, puis celle maître en la Chambre des comptes pour 120.000 lt⁵⁹⁸. Ce mariage fut pour Guyonne-Marie Cavelier une occasion de confirmer sa double-insertion familiale dans les milieux du commerce et de la robe. Si la pratique du négoce était compatible avec la charge de secrétaire du roi, elle ne l'était pas, rappelait Jean Meyer, avec celle de maître des comptes⁵⁹⁹. La Rivaudais conserva néanmoins ses placements commerciaux. Les pièces relatives à sa succession font état d'une fortune de plus de 900.000 lt, dont 38% concernaient les affaires commerciales de la société

⁵⁹⁰ MÉZIN Anne, « Le consulat de France à Cadix : des hommes et une fonction (1666-1740) », in MÉZIN Anne, PÉROTIN-DUMON Anne (dir.), *Le consulat de France à Cadix : Institution, intérêts et enjeux (1666-1740)*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, p. 1, URL : <http://books.openedition.org/pan/433> [Dernière consultation le 12 décembre 2019].

⁵⁹¹ OZANAM Didier, « La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle, d'après un document inédit (1777) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 4, 1968, p. 275.

⁵⁹² LE GOUIC Olivier, « Les négociants dans les assemblées de la Nation française à Cadix : représentation, assiduité et implication du négoce dans les affaires du Consulat de France (1716-1728) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 120/1 (2013), p. 101.

⁵⁹³ OZANAM Didier, « La colonie française », art. cit., p. 348.

⁵⁹⁴ En 1746, elle était placée parmi les quatre premières maisons, recevant « plus de marchandises, soit de France, soit du pays étranger, que tout le reste de la nation ensemble [...] ». Partyet à Maurepas (4 avril 1746), cité in *Ibid.*, p. 272. Le terme « Nation » désignait ici « une sorte d'association ou de chambre représentant les intérêts du commerce national dans la ville » de Cadix. *Ibid.*, p. 266.

⁵⁹⁵ Mariage M^r Jamets de la Rivaudais et M^{lle} Cavelier (23 janvier 1726), AN, MC ET XLV 398. La Rivaudais possédait un tiers d'intérêts dans la « société et maison de Cadix » et dans celle de Séville y dépendant (50.000 piastres), ainsi que des effets chargés sur plusieurs navires marchands (Carthagène, Vera Cruz, Buenos Aires, Honduras), sans compter les intérêts (sur des marchandises transportées en Angleterre, à Hambourg, etc.) et autres soldes de compte.

⁵⁹⁶ Le taux de change pouvait être estimé à plus ou moins 80 sols (4 lt) par piastre, à Séville et Cadix, en 1728. WIERTZ Isaac, *Traité des arbitrages de change, contenant la véritable Manière, dont les principales Places de l'Europe se servent pour la Direction de leurs Changes*, Bâle, Chez l'auteur, 1728, p. 60.

⁵⁹⁷ Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais M[âitre] des Comptes (24 mars 1735), AN, T* 211¹.

⁵⁹⁸ Traité de charge M^r le presid[en]t de Lamoignon et M. de La Rivaudais (9 août 1726), AN, MC ET XLV 400.

⁵⁹⁹ SOLNON Jean-François, *Deux cent quinze bourgeois gentilshommes au XVIII^e siècle. Les secrétaires du roi à Besançon*, Paris, Les Belles Lettres, 1980, p. 11. La préface d'où est tirée cette analyse est de Jean Meyer.

de Cadix⁶⁰⁰. Il s'était même investi dans la société des mines de plomb de Bretagne et du Bourbonnais, en 1733⁶⁰¹. Il avait enfin réalisé des acquisitions foncières. En 1727, il acheta la seigneurie de Dammarie-en-Puisaye, à l'est d'Orléans, « comme placement de l'apport de sa femme⁶⁰² ». En 1729, il devint propriétaire de la seigneurie de Cressonsacq en Beauvaisis⁶⁰³. Ce capital foncier pouvait être évalué à 315.700 lt⁶⁰⁴. À sa mort, en 1735, le sieur de La Rivaudais, qui n'avait pas laissé d'enfant de son mariage, laissait une fortune considérable et une succession particulièrement inextricable, qui ne laissa pas inactive sa jeune veuve, déterminée à défendre ses droits et ses intérêts.

II. Une réputation sulfureuse : légende ou réalité ?

Après la mort de son premier époux, Mme de La Rivaudais loua un appartement à l'abbaye de Penthemont, rue de Grenelle⁶⁰⁵, avant de s'installer rue d'Antin⁶⁰⁶. Son veuvage ne dura que deux ans. Le 9 mars 1737 fut signé son contrat de mariage avec Jean-François Ogier⁶⁰⁷. Douze membres de la parenté du président – ses frères, sœurs et beaux-frères et ses cousins Guyot – furent présents à l'événement. La mère, les frères et les parents de la mariée brillèrent par leur absence. Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon expliquaient, à la lumière des contrats de mariage du siècle précédent, que la « moindre mobilisation du réseau des mariés », dans le cadre de secondes noces, s'expliquait par « la défaveur dont pâti[s]s[ai]ent les remariages dans le système social de l'époque, tant de la part de l'Église que des juristes⁶⁰⁸ ». Les deux historiens estimaient aussi que l'âge avancé des contractants, signe potentiel d'une plus grande autonomie par rapport au milieu familial, pouvait justifier un choix limité de témoins⁶⁰⁹. Jean-François Ogier et son épouse étaient âgés de 33 ans au moment de leur union. Toutefois, l'absence pure et simple de la famille de la mariée – sa mère était toujours vivante et ses frères militaires habitaient Paris – pose la question d'éventuelles

⁶⁰⁰ Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais (24 mars 1735), AN, T*211¹ ; Conventions, délaissements et partage entre Mme de La Rivaudais et M. Jamets de Vilbar (5 août 1735), AN, MC ET XCVI 321 ; Liquidation de la succession de M. de La Rivaudais, arrêt du 17 mars 1736, AN, V⁷ 251^A.

⁶⁰¹ Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais (24 mars 1735), cote n°15, AN, T*211¹.

⁶⁰² RUBERCY Gabriel de, *La seigneurie de Dammarie-en-Puisaye*, Orléans, Georges Michaud et C^{ie}, 1898, p. 39-40. La seigneurie fut vendue en 1732, mais un défaut de paiement suscita un procès qui s'acheva en 1737, lorsque la veuve de La Rivaudais revendit cette terre pour 50.000 lt à la société du canal de Briare. *Ibid.*, p. 40-42.

⁶⁰³ Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais (24 mars 1735), cote n°16, AN, T*211¹.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, cotes n°16 et 20.

⁶⁰⁵ Transport de bail (24 septembre 1735), AN, MC ET XCVI 321.

⁶⁰⁶ Mariage de M^{re} Jean François Ogier avec dame Marie Guyonne Cavelier (9 mars 1737), AN, MC ET LIII 282.

⁶⁰⁷ Voir Annexe 12.

⁶⁰⁸ BEAUVALET Scarlett, GOURDON Vincent, « Les liens sociaux à Paris au XVII^e siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie & société*, 17^e année, n°4 (1998), p. 590.

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 591.

tensions familiales ou d'un désaccord par rapport au remariage de Guyonne-Marie. L'absence d'une correspondance intime susceptible de nous éclairer sur ce point.

La réputation de la jeune veuve, au moment de son second mariage, donna lieu à la diffusion de rumeurs surprenantes. Son union avec le président Ogier fit l'objet d'une épigramme particulièrement acerbe dépeignant on ne peut plus clairement une Mme de La Rivaudais aux mœurs dissolues. Ce pamphlet est conservé dans le recueil « Clérambault Maurepas », compilation de chansons, sonnets et vers satiriques de diverses époques, publié à la fin du XIX^e siècle. Sous le règne de Louis XV, le ministre Maurepas⁶¹⁰, « esprit facétieux et mordant de son époque⁶¹¹ », pour reprendre les termes d'Émile Raunié, prit en main la continuation de ce recueil. La chanson concernant Mme Ogier forçait le trait sur les fortes convictions jansénistes du président Ogier, afin de mieux caricaturer, par antinomie, le comportement moral attribué à son épouse. En voici le premier couplet : « Un Partisan des plus connus de la nouvelle Secte, prend femme qui n'a de vertus que celle qu'elle affecte, De la Rivaudais est son nom, la faridondaine, la faridondon, gente de Corps, fourbe d'Esprit, biribi, à la façon de Barbarie mon amy⁶¹². » L'auteur évoquait par la suite, avec force détails, la nuit de noces des époux Ogier, cherchant avant tout à persifler la piété du président – dépeint comme « un Partisan des plus connus de la nouvelle Secte⁶¹³ », autrement dit du milieu janséniste – avant d'affubler la nouvelle mariée d'une réputation de femme débauchée. Nous lisons ainsi à son sujet : « De l'homme elle est friande, l'esprit lui plaît moins que la chair ». Et le chansonnier d'ajouter qu'elle était « en amour fort expérimentée⁶¹⁴ ». La chanson bénéficia d'un certain succès dans l'opinion, comme le rapportait l'auteur anonyme des *Nouvelles de la Cour et de la Ville* : « Cette malheureuse affaire, qui a couru tout Paris, a attiré à la pauvre Madame de la Rivaudais une chanson qui est une des plus cruelles satires et qu'elle ne mérite sûrement point. On prétend que c'est un amant abandonné qui en est l'auteur⁶¹⁵. » L'auteur des mémoires apocryphes du maréchal de Richelieu⁶¹⁶, publiées à l'extrême fin du siècle – et qui méritent la même distance critique que les sources précédemment citées – évoquait un épisode concernant le ministre Maurepas, lequel, pour s'attacher la faveur royale, aurait fait participer aux déboires moraux de

⁶¹⁰ Jean-Frédéric Phélypeaux (1701-1781), comte de Maurepas, secrétaire d'État de la Maison du Roi (1718-1749) et de la Marine (1723-1749), ministre d'État (1774-1781).

⁶¹¹ *Chansonnier historique du XVIII^e siècle : recueil Clairambault-Maurepas*, éd. par Émile Raunié, Paris, A. Quantin, 1879, t. I, p. XLVII.

⁶¹² Chansonnier dit de Maurepas, Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques & historiques avec des remarques curieuses. Années 1736 & 1737, vol. XIX, BnF, Ms. fr. 12634, f° 253.

⁶¹³ *Ibid.*

⁶¹⁴ *Ibid.*

⁶¹⁵ *Nouvelles de la Cour et de la Ville concernant le monde, les arts, les théâtres et les lettres (1734-1738), publiées d'après une correspondance inédite conservée à la Bibliothèque Nationale*, éd. par Édouard de Barthélemy, Paris, Édouard Rouveyre, 1879, p. 38.

⁶¹⁶ Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis (1696-1788), duc de Richelieu, Premier gentilhomme de la Chambre du roi (1743), maréchal de France (1748).

Louis XV une « actrice du tems » du nom de « La Rivaudais⁶¹⁷ ». Une telle affirmation ne peut que surprendre étant donné qu'en raison de son statut social, Mme de La Rivaudais ne pouvait pas être actrice. Un autre témoignage peut être tiré de la correspondance de la célèbre femme de lettres Françoise de Graffigny⁶¹⁸, qui ne portait pas la présidente Ogier dans son cœur. En 1753, à la veille du départ des Ogier pour le Danemark, elle écrivait à un de ses amis : « [...] j'ai été faire un compliment à la présidente Ozier [sic], qui va être ambassadrice à Copenhague. C'est un peu loin, mais où ne mène pas l'ambition ? C'étoit autrefois Md. de La Rivaudai. Tu en a tant entendu parler⁶¹⁹. » Sans aller plus loin dans sa pensée, l'écrivain pouvait laisser sous-entendre que le spectre d'une peu vertueuse Mme de La Rivaudais restait tenace quinze ans après son remariage. Il convient toutefois de conserver un regard critique à l'égard des assertions et des suggestions fournies par ces différentes sources indirectes. La correspondance même de Mme Ogier apporte de précieux éléments permettant de mieux cerner la personnalité de la présidente. Le fonds Maurepas des Archives nationales conserve quelques lettres adressées par celle-ci au ministre. Ces lettres, non datées pour la plupart, mais certainement composées au milieu des années 1740, révèlent une certaine intimité entre les deux personnages. Dans l'une d'elles, la présidente se proposait de présenter à cet amateur du beau sexe une actrice d'opéra : « Une des plus jolies actrices de l'opéra de l'hôtel de Sully voudroit souper avec vous. Ne seroit pas la le cas d'avoir l'honneur de vous en offrir⁶²⁰. » L'épouse d'un magistrat janséniste aurait-elle joué le rôle d'entremetteuse ? Rien ne le prouve absolument dans cette lettre. Nous pouvons aussi nous demander si elle n'usait pas de ce genre d'artifices de séduction – connaissant le goût de Maurepas – pour avoir l'occasion de le convier à sa table ou de solliciter sa médiation en faveur de proches ou de protégés. Dans une autre lettre, composée à l'époque d'une maladie du ministre, la proximité entre les deux correspondants peut surprendre, en raison de l'emploi d'un langage mêlant la rhétorique de la compassion à celle d'une affection plus ou moins amoureuse :

« Rien n'est Monsieur aussi malheureuse que moi. Je passe alternativement de l'espérance de vous savoir guéri à l'inquiétude de vous savoir malade. [...] Ensuite je suis au désespoir de vous savoir malade et de ne vous point voir, de vous aimer de tout mon cœur, et ne pouvoir jamais vous le dire, de prendre l'intérêt le plus tendre à tout ce qui vous touche, et de n'être jamais au fait de ce qui vous intéresse.

⁶¹⁷ *Mémoires du maréchal de Richelieu pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV*, éd. par Jean-Louis Soulavie, Paris, Buisson, 1793 (2^e éd.), t. V, p. 165.

⁶¹⁸ Françoise d'Issembourg (1695-1758), épouse d'un officier lorrain, François Huguet de Graffigny.

⁶¹⁹ Lettre n°2001 à Devaux (29 mars 1753), in GRAFFIGNY Françoise de, *Correspondance de Madame de Graffigny*, éd. par English Schowalter, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, t. XIII, p. 227.

⁶²⁰ Mme Ogier à Maurepas, 1^{re} lettre (s. d.), AN, 257 AP 12.

[...] J'ai voulu aller dix fois au coin du village de Passi. Il faut que la teste me tourne si je ne reçois pas de vos nouvelles ou si je ne pars pas pour en aller scavoir⁶²¹. »

Quelle interprétation donner à un tel discours plus digne d'une amoureuse que d'une simple admiratrice ? Maurepas serait-il le mystérieux « amant abandonné » évoqué par l'auteur des *Nouvelles de la Cour et de la Ville* ? Selon les termes employés dans une autre lettre, il semble que Mme Ogier privilégiait une amitié de cœur : « Je men tiendrai a vous assurer que le tems a Rendu bien solide un attachement fondé sur un respect infini, une grande estime de votre cœur, et bien des motifs de Reconnoissance, a la suite dun gout naturel que j'ai toujours senti pour vous et qui sera pour ma vie infiniment tendre⁶²². » Il est important de rappeler que le champ lexical de ce langage affectif, voire amoureux, est caractéristique de la rhétorique épistolaire du XVIII^e siècle, globalement affranchie de « l'exercice convenu de l'épistolaire conversationnel et mondain⁶²³ » du siècle précédent, selon Françoise Simonet-Tenant, et privilégiant désormais l'intimité de la sensibilité et de l'esprit. La frontière entre le langage de l'amitié et celui de l'amour – platonique ou sensible – semble difficilement étanche et, du même coup, l'emploi d'une rhétorique de l'épanchement n'est pas une preuve suffisante susceptible de révéler la nature exacte de sentiments supposés⁶²⁴. Mme Ogier avait coutume d'employer un langage similaire, sinon plus expressif, dans sa correspondance avec l'écrivain normand Cideville. Quant aux quelques lettres échangées avec son époux qui sont parvenues jusqu'à notre époque, elles dénotent, au temps de la vieillesse⁶²⁵, une réelle affection de la présidente à l'égard de son mari, qu'elle appelait indifféremment « mon très cher⁶²⁶ » ou « mon très aimable⁶²⁷ ». Elle terminait certaines lettres par l'expression « je vous embrasse de tout mon cœur⁶²⁸ », absente de sa correspondance avec Maurepas et Cideville. Ainsi, en dépit des doutes qui peuvent subsister, la proximité que la présidente entretenait avec le ministre semblait correspondre à une relation amicale durable. Maurepas continuait d'ailleurs à fréquenter la société de Mme Ogier, comme en témoignait le duc de Croÿ dans son *Journal*, pour l'année 1762⁶²⁹. Quant au président, rien ne prouve qu'il ait entretenu des relations extra-conjugales.

⁶²¹ Mme Ogier à Maurepas, 3^e lettre (s. d.), AN, 257 AP 12.

⁶²² Mme Ogier à Maurepas (7 octobre 1745), AN, 257 AP 12.

⁶²³ SIMONET-TENANT Françoise. « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », *Le français aujourd'hui*, vol. 147, n°4 (2004), p. 39.

⁶²⁴ La disparition des réponses éventuelles de Maurepas ne permet pas d'évaluer une éventuelle réciprocité langagière.

⁶²⁵ Ces lettres sont relatives à la commission de Jean-François Ogier en Bretagne, en 1768.

⁶²⁶ Mme Ogier au président Ogier (23 février 1768), Papiers personnels, biens et succession de Jean-François Ogier (1703-1775), AN, 254 AP 55.

⁶²⁷ Mme Ogier au président Ogier (26 février 1768), AN, 254 AP 55.

⁶²⁸ Mme Ogier au président Ogier (8 et 23 février, 14 et 29 mars 1768), AN, 254 AP 55.

⁶²⁹ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1784)*, éd. par Emmanuel-Henri Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906, t. II, p. 39.

La réputation attribuée à Mme de La Rivaudais au moment de son mariage avec le président Ogier n'a pas constitué un obstacle rédhibitoire à leur union. Les « logiques de l'entre-soi⁶³⁰ », pour reprendre l'expression d'Anne-Catherine Wagner, sont certainement une raison sociologique déterminante pour expliquer ce mariage. Du fait de la profession de son premier mari, Mme de La Rivaudais a pu avoir l'occasion de fréquenter les deux beaux-frères de Jean-François Ogier, Charles-François de Salaberry et Jacques Nigot de Saint-Sauveur, respectivement présidents à la Chambre des comptes depuis 1719 et 1724⁶³¹. Par ailleurs, il est possible d'envisager, dans ce cas de figure, un mariage d'amour tel que certains auteurs du XVIII^e siècle ont commencé à le définir, en composant des œuvres morales exaltant l'amour conjugal⁶³². La complicité entre les époux Ogier, qui ressort de leur correspondance, n'est certes pas un élément suffisamment probant pour évaluer leur amour réciproque, mais il ne faudrait pas non plus la sous-évaluer. Dans le contrat de mariage de 1737, il est fait mention d'une donation entre-vifs de la part de l'épouse, en cas de décès de celle-ci avant son mari, de l'usufruit de tous ses biens propres, pour « donner [...] des marques de son estime singulière⁶³³ ». La mention de cette « estime singulière » n'est pas un élément systématique dans la composition des contrats de mariage. Elle est ainsi absente du contrat du premier mariage de Guyonne-Marie Cavelier. L'expression pourrait dénoter une affection particulière antécédente au mariage. Enfin, la maturité des deux conjoints, au moment de leur union, peut justifier la prise d'une certaine autonomie par rapport aux impératifs matrimoniaux imposés par le milieu social, laissant une place plus ou moins importante aux sentiments mutuels, comme préalable et raison de l'engagement conjugal. Enfin, il ne faut pas oublier, dans la société chrétienne d'Ancien Régime, toute la dimension religieuse associée au sacrement de mariage. Les auteurs spirituels marqués par l'esprit du concile de Trente, tel François de Sales, ont insisté sur l'existence d'un « amour-tendresse qui peut précéder et générer l'union⁶³⁴ », particulièrement diffus au temps des Lumières, à côté d'un amour-devoir associé aux obligations du pacte matrimonial naturel et sacramentel. Dans sa bibliothèque, le président Ogier possédait *La vie des gens mariés* de Villethierry⁶³⁵, un ouvrage fustigeant le mariage d'intérêt et défendant un mariage fondé sur l'amour réciproque des

⁶³⁰ WAGNER Anne-Catherine, « Mariages assortis et logiques de l'entre-soi dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie », *Migrations Société*, vol. 119, n°5 (2008), p. 229.

⁶³¹ *Almanach royal*, 1735, p. 184.

⁶³² FLANDRIN Jean-Louis, « Amour et mariage », *Dix-huitième Siècle*, n°12 (1980), p. 170.

⁶³³ Mariage de M^{re} Jean François Ogier avec dame Marie Guyonne Cavelier (9 mars 1737), AN, MC ET LIII 282. Cette donation était conditionnée par la mort prématurée des enfants éventuels du couple.

⁶³⁴ MINVIELLE Stéphane, *La famille en France, op. cit.*, p. 68.

⁶³⁵ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, conseiller d'État, ci-devant Ambassadeur en Danemarck*, Paris, V^{re} Barrois & Fils, 1775, p. 4.

conjoint⁶³⁶ – un amour ordonné à Dieu⁶³⁷ – et sur la pratique des vertus. Les convictions religieuses de Jean-François Ogier justifient son adhésion à la spiritualisation de l'amour conjugal enseignée par les auteurs du XVII^e siècle⁶³⁸. Enfin, dans son testament de 1769, Jean-François Ogier parlait de son épouse avec une profonde affection : « [...] mad^e Ogier ma chère et digne épouse, dont je nay jamais éprouvé que les procédés les plus tendres⁶³⁹ [...] ». Ce témoignage du soir d'une vie paraît confirmer la solidité affective du couple, qui fut un pilier inébranlable de la construction de la carrière du président Ogier.

III. Une gestionnaire accomplie

Il convient d'évaluer la fortune personnelle de Mme Ogier, ainsi que sa capacité de gestion des biens et des successions dont elle fut bénéficiaire au fil de sa vie. Par son premier contrat de mariage, en 1726, elle apportait une dot de 40.000 lt constituée par sa mère et ses frères sur la succession paternelle⁶⁴⁰. Ses reprises furent fixées à 20.000 lt (partie propre de la dot), son douaire à 3.000 lt annuelles et un préciput⁶⁴¹ lui fut accordé, établi à un maximum de 10.000 lt. À la mort de Jacques Jamets, elle bénéficia par étapes de ses droits. Elle récupéra pour 2.000 lt de bijoux⁶⁴², puis son beau-frère, Jamets de Vilbart, lui fournit son propre de 20.000 lt, son préciput en meubles, ainsi qu'un surplus correspondant à une partie de la vente des meubles restants et à la moitié de l'argenterie – pour environ 18.000 lt⁶⁴³. Un conflit s'éleva néanmoins entre la veuve et l'héritier de M. de La Rivaudais. En mars 1736, une commission extraordinaire du Conseil privé⁶⁴⁴ rendit un arrêt réglant définitivement la succession du défunt. Il fut décidé que la veuve obtiendrait la moitié de la terre de Cressonsacq en propriété et l'autre moitié en usufruit « sa vie durant [...] en qualité de

⁶³⁶ « Quoiqu'il soit constant que tous ceux qui s'engagent dans le Mariage soient obligés de s'entr'aimer, & de se porter respectivement beaucoup d'affection, il est néanmoins vrai de dire, que les maris ont une obligation particulière d'aimer leurs femmes, & de leur témoigner de la tendresse. » GIRARD DE VILLETHIERRY Jean, *La vie des gens mariés, ou les obligations de ceux qui s'engagent dans le mariage*, Paris, Savoie, 1781 (1^{re} éd. 1695), p. 357.

⁶³⁷ « Par conséquent les gens mariés sont obligés de ne s'aimer que dans la vûe de Dieu, & d'un amour qui ne soit fondé que sur la piété. » *Ibid.*, p. 110.

⁶³⁸ DAUMAS Maurice, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, p. 104-108.

⁶³⁹ Testament olographe du président Ogier (27 février 1769), AN, 254 AP 55.

⁶⁴⁰ Mariage M^r Jamets de la Rivaudais et M^{lle} Cavelier (23 janvier 1726), AN, MC ET XLV 398.

⁶⁴¹ Le préciput est un avantage établi, lors du contrat de mariage, en faveur de l'époux survivant.

⁶⁴² Il s'agissait de « deux girandolles en poires composées chacune de quatre diamants brillans garnis de plusieurs autres petits diamants fins montées en argent et garnies d'un petit anneau d'or ». Inventaire après-décès du sieur de La Rivaudais (24 mars 1735), AN, T*211¹.

⁶⁴³ Conventions, delaissement et partage entre Madame de la Rivaudais et Mons^r Jamets de Vilbar (5 août 1735), AN, MC ET XCVI 321.

⁶⁴⁴ « Les commissions extraordinaires du Conseil sont une forme particulière de commissions étroitement associées à l'activité du Conseil du roi. [...] Elles sont chargées d'étudier des affaires spécifiques présentées au Conseil et de préparer des arrêts ou règlements et, pour la majorité d'entre elles, de juger en dernier ressort des contentieux d'intérêt général ou privé. » ARISTIDE-HASTIR Isabelle, *Grande Chancellerie et Conseil. Répertoire numérique de la série V*, Paris, Archives nationales, 2004, t. II, p. 4.

légataire dudit feu sieur son mary⁶⁴⁵ ». Vilbart fut aussi « condemn[é] a payer à la ditte dame son douaire de trois mil livres par an⁶⁴⁶ ». Il semble que Guyonne-Marie Cavelier ait bénéficié d'autres apports. En effet, à l'occasion de son union avec le président Ogier, elle possédait un capital estimé à 374.250 lt⁶⁴⁷. Elle apporta notamment à la communauté de ce second mariage 75.000 lt de mobilier⁶⁴⁸. Il faut y ajouter la jouissance de la terre de Cressonsacq, en vertu du principe juridique de l'incapacité de la femme mariée à gérer ses biens, lesquels tombaient sous la puissance de l'époux⁶⁴⁹. En 1748, Mme Ogier hérita du dernier tiers (28.605 lt) de la succession de sa mère, Guyonne Vincent, principalement sous forme de rentes. Elle possédait aussi le tiers du droit de poids aux laines de la vicomté de Rouen⁶⁵⁰. À la mort du président Ogier, elle fut confrontée à une nouvelle succession. Elle était déjà assurée, conformément aux dernières volontés de son époux, de la sécurité de ses droits, et avait été nommée exécutrice testamentaire⁶⁵¹. La succession était d'autant plus complexe que les époux Ogier n'avaient eu de leur mariage qu'une fille, morte jeune, avant 1753, dont l'identité n'a pu être reconstituée⁶⁵². L'ensemble des biens – reprises, préciput, deuil, douaire et habitation – dont bénéficia la veuve du président peut être estimé entre 321.000 et 360.000 lt⁶⁵³, la terre de Cressonsacq n'étant pas comprise dans cette évaluation.

La période de veuvage de la présidente Ogier, qui dura quinze ans, fut l'occasion pour elle de poursuivre la politique d'investissement menée aux côtés de son défunt mari. Sous l'Ancien Régime, le veuvage libérait la femme du carcan juridique de l'incapacité, comme le soulignait Christine Dousset, pour le XVII^e siècle : « La situation de la veuve offre un contraste saisissant. Celle-ci recouvre en effet toute sa capacité juridique à partir du décès de son mari, et reprend la maîtrise de son patrimoine⁶⁵⁴. » L'inventaire après-décès de Mme Ogier fournit de précieux renseignements sur sa gestion patrimoniale. En qualité de veuve d'un ambassadeur du roi, elle obtint de Louis XVI, en 1779, une pension viagère de 3.000 lt⁶⁵⁵. Elle se chargea de superviser la gestion de la seigneurie de Cressonsacq, conjointement avec l'autre co-propriétaire – en 1787, il

⁶⁴⁵ Arrêt du 17 mars 1736, AN, V⁷ 251^A.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ Mémoire pour Messire Pierre-François Ogier de Berville [...] contre Dame Marie-Guyonne Cavelier, veuve Douairière en secondes nœces de M. le Président Ogier, Dame en partie de Cressonsacq, AN, 254 AP 55. Mme Ogier possédait ainsi une créance sur la seigneurie de Dammarie s'élevant à 50.000 lt et cinq billets au porteur pour 150.000 lt.

⁶⁴⁸ Mariage de M^{re} Jean François Ogier avec dame Marie Guyonne Cavelier (9 mars 1737), AN, MC ET LIII 282.

⁶⁴⁹ BONNET Marie-Jo, FAURÉ Christine, « Femmes », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 536.

⁶⁵⁰ Partage de la succession de Guyonne Vincent (2 avril 1748), AN, MC ET XII 501^A.

⁶⁵¹ Testament olographe du président Ogier (27 février 1769), AN, 254 AP 55.

⁶⁵² BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice », art. cit., p. 261.

⁶⁵³ Il est difficile d'établir avec exactitude le montant total de la liquidation de la succession en faveur de Mme Ogier. Par exemple, le montant de ses reprises fut fixé à 219.726 lt, mais la somme des principaux de rentes (202.006 lt) et d'une partie de la vente de la maison de la rue Notre-Dame-des-Champs (34.924 lt), censées assurer la liquidation des reprises, montait à 236.930 lt. Liquidation et partage des biens (16 avril 1779), AN, MC ET XXIII 765.

⁶⁵⁴ DOUSSET Christine, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, vol. 244, n°3 (2009), p. 479.

⁶⁵⁵ Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier (24 septembre 1790), cotes n°34, AN, MC ET CXIX 506.

s'agissait d'un de ses cousins, le baron de Pont-l'Abbé⁶⁵⁶. En 1781, elle percevait 5.300 lt à titre de loyer et fermage pour la ferme et la basse-cour du domaine et pour les coupes de bois⁶⁵⁷. Sur le plan de l'immobilier parisien, la vente des deux maisons du président l'obligea à louer un hôtel, rue Férou, sur la paroisse Saint-Sulpice, qui fut inventorié après son décès⁶⁵⁸. Elle occupait aussi un appartement au couvent des Visitandines de Chaillot⁶⁵⁹, à l'instar d'autres riches veuves parisiennes⁶⁶⁰. En 1784, elle avait fait l'acquisition d'une maison de campagne et de trois petites maisons adjacentes à Rueil, pour 39.616 lt⁶⁶¹. Elle fit de la résidence principale une maison de rapport, qui fut successivement louée, pour un loyer annuel de 1.200 lt, au marquis de Rosanbo⁶⁶², petit-fils d'un magistrat ami du président Ogier⁶⁶³, puis à une dame de Graveron⁶⁶⁴. L'essentiel de ses biens consistait en contrats de rentes viagères et perpétuelles provenant de diverses successions – La Rivaudais, Cavelier, Ogier – ou constitués par elle-même, qu'on peut évaluer à un minimum de 364.000 lt de principaux⁶⁶⁵. Ainsi, au soir de sa vie, la veuve du président Ogier avait fait montre d'un réel dynamisme sur le plan de l'investissement immobilier. À sa mort, en 1790, elle jouissait d'une fortune d'environ 500.000 lt⁶⁶⁶. Si l'on prend en compte l'ensemble des legs et des sommes mentionnés dans son testament, l'estimation avoisinerait les 736.000 lt⁶⁶⁷. Sa disparition et la dispersion de son héritage, dans le contexte de la Révolution française, mirent un terme à cette expérience réussie de la gestion féminine d'un patrimoine.

IV. Une femme d'influence ? Le réseau politique de la Présidente

Depuis sa jeunesse rouennaise, Mme Ogier avait réussi à tisser et à entretenir un solide réseau provincial et parisien, apportant ainsi à son second époux un moyen de renforcer son crédit

⁶⁵⁶ Jean Georges Claude Baude de Saint-Père (1748-1792), baron de Pont-l'Abbé, était le petit-fils de Claude Vincent de Bas-Sablons, oncle de Mme Ogier. En 1787, elle lui vendit sa moitié de la seigneurie pour 70.000 lt. Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier (24 septembre 1790), cote n°4, AN, MC ET CXIX 506.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, cote n°6.

⁶⁵⁸ Bail par Marie-Anne Botot d'Angeville, comédienne française, pensionnaire du roi, rue Férou, à Guyonne-Marie Cavelier, veuve de Jean-François Ogier, conseiller d'État, ancien ambassadeur de France au Danemark, d'une maison rue Féron (29 mars 1775), AN, MC ET LVIII 471.

⁶⁵⁹ Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier (24 septembre 1790), AN, MC ET CXIX 506.

⁶⁶⁰ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris, op. cit.*, p. 126.

⁶⁶¹ Vente de maisons au village de Ruelle par les héritières bénéficiaires de M^r Berthelot à Madame Ogier (23 octobre 1784), AN, MC ET XXIII 800. Le prix de la vente comprend le mobilier.

⁶⁶² Louis V Le Peletier (1747-1794), marquis de Rosanbo, président à mortier au Parlement de Paris (1765).

⁶⁶³ Bail de maison de campagne (24 juin 1788), AN, MC ET XXIII 827.

⁶⁶⁴ Bail à loyer (31 janvier 1790), AN, MC ET XXIII 837.

⁶⁶⁵ Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier (24 septembre 1790), cotes n°16 sq, AN, MC ET CXIX 506.

⁶⁶⁶ Cette estimation comprend les principaux de rentes, la valeur de la maison de Rueil et celle du mobilier inventorié (34.711 lt) et des diamants évoqués dans les dispositions testamentaires de la présidente Ogier (63.000 lt). Il s'agit bien sûr d'une estimation brute, ne tenant pas compte des diverses créances dont fut grevée la succession, ni du rapport réel de l'investissement rentier.

⁶⁶⁷ Testament de Guyonne Marie Cavelier, veuve Ogier (28 février 1790), AN, MC ET XXIII 837 ; codicilles (24 avril 1785 et 2 février 1790), AN, MC ET XXIII 841.

auprès des cercles proches du pouvoir royal et de garantir la progression de sa carrière professionnelle. Pendant près de quatre décennies, Mme Ogier a su être une auxiliaire zélée et efficace de son époux dans ses différentes missions et dans ses projets. Guillaume Hanotin écrivait, à propos de l'influence jouée par les épouses de ministres, de diplomates et de courtisans : « La figure de l'épouse jouait un rôle primordial dans les stratégies d'ascension sociale. Dans le cadre de la grande aristocratie de cour, les épouses permettaient de nouer des liens avec des clans ou des cercles de relations différents et d'accroître ainsi un réseau de relation⁶⁶⁸. » Les bribes d'une correspondance qui fut certainement abondante ne permettent malheureusement pas de composer une liste exhaustive des hommes et des femmes qui composèrent le réseau de sociabilité de la présidente. Ces vestiges épistolaires sont néanmoins fort éclairants, car ils révèlent la capacité de Mme Ogier à entretenir un cercle, à communiquer ou à puiser des informations, et à assurer un suivi des affaires confiées, par son entremise, à l'intercession de personnages influents.

Les lettres adressées par Mme Ogier à Maurepas, au milieu des années 1740, constituent une source intéressante à cet égard. Membre du très restreint Conseil d'En-Haut⁶⁶⁹, le secrétaire d'État de la Maison du Roi fut non seulement l'un des plus proches collaborateurs du souverain, mais aussi un personnage d'influence, très versé dans les intrigues, au sein de la cour versaillaise⁶⁷⁰. Il bénéficiait d'un solide réseau hérité de sa famille, les Phélypeaux, puissante dynastie ministérielle au service de l'État dès le début du XVII^e siècle. La relative intimité qui existait entre la présidente et le ministre semblait justifier les interventions répétées de la présidente auprès de Maurepas, pour lui demander sa médiation en faveur de son mari ou de certains de ses protégés. Les lettres de Mme Ogier sont marquées par la liberté de ton, la détermination et les artifices de la séduction. Dans l'une d'entre elles, elle voulait défendre un bon droit de M. Ogier dans sa nouvelle charge de surintendant de la Maison de la dauphine : « Vous m'avez deffendu Monsieur de prendre aucun tour pour vous demander des graces. Vous voules que je madresse a vous avec la confiance que vos Bontés et votre amitie minspirent⁶⁷¹. » La fin de la lettre confirmait cette proximité :

⁶⁶⁸ HANOTIN Guillaume, « Femmes et négociations diplomatiques entre France et Espagne au XVIII^e siècle », *Genre & Histoire* [En ligne], 12-13 (Printemps-Automne 2013), URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/genrehistoire/1855>, [Dernière consultation le 13 juillet 2020].

⁶⁶⁹ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 291.

⁶⁷⁰ Le marquis d'Argenson relatait, dans son *Journal*, l'influence de Maurepas sur la cour et son crédit auprès du souverain. En 1738, il écrivait : « On parle beaucoup que M. de Maurepas va devenir premier ministre, ou plutôt, sans titre, aura la plus grande part aux affaires. » ARGENSON René-Louis de Voyer d', *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. par Edme Rathery, Paris, V^e Jules Renouard, 1859, t. I, p. 284. En mai 1749, au lendemain de la disgrâce de Maurepas, Argenson écrivait : « Il n'y a pas d'exemple qu'un ministre se fût fait un aussi grand parti à la cour que celui-ci ; il y tenait par les liens les plus forts, famille royale, princesses, reine, courtisans, il était le ministre de la cour, et le roi a été contraint de se cacher de tout le monde pour le coup qu'il a fait. » *Ibid.*, t. 5, p. 458.

⁶⁷¹ Mme Ogier à Maurepas, 1^{re} lettre (s. d.), AN, 257 AP 12.

« J'ai un interest bien personnel a voir finir cette affaire pour navoir plus a vous en importuner et pouvoir profiter avec autant de joye que dempressement et de reconnoissance des momens que vous voudres bien me donner. [...] ils sont necessaires au bonheur de ma vie, quoiquils soient bien rares, je ne peux pas en faire le sacrifice.⁶⁷² »

Il est fort probable que Maurepas joua un rôle décisif dans la nomination du président Ogier au poste de surintendant des affaires de la Dauphine. En effet, le ministre avait travaillé en privé, avec Louis XV, à la provision des charges de la Maison de la princesse, en avril 1744, et Ogier reçut ses lettres en décembre suivant⁶⁷³. Dans une autre lettre, Mme Ogier confiait indirectement à Maurepas, en sa qualité de secrétaire d'État de la Marine, la carrière d'un de ses parents :

« J'aurois bien voulu pouvoir lui demender une place de garde-marine pour un de mes proches parens fils dun gentillome dune des plus enciennes noblesse de Normandie. Il se nomme Giffard. Il i a 4 siecles quils avoient des chevalies de Malte dans leur maison. Mendes moi je vous suplie Monsieur si je puis hazarder de demender cette grace a M^r de Maurepas⁶⁷⁴. »

Protectrice des intérêts familiaux, Mme Ogier obéissait aux « logiques de lignages⁶⁷⁵ » propres à la structuration des sociétés modernes. Elle n'hésitait pas à se faire la médiatrice des intérêts de parents éloignés comme ce Giffard. Par-delà le cercle familial, elle se faisait l'intermédiaire d'amis et d'obligés venus solliciter, directement ou indirectement, son assistance. Dans une autre lettre à Maurepas, la présidente plaidait en faveur d'un administrateur des hôpitaux ambitionnant un poste dans la marine : « On connoit vos bontés pour moi Monsieur et de la on veut mobliger a vous demender la place de Le Normens dans la marine pour M^r Harrault administrateur des hopiteaux qui a travaillé toute sa vie pour le bien public sans nule sorte de Récompence. Il ne se flatte que den Recevoir de vous Monsieur, qui este touché de linterest public et qui scaves Recompercer les gens vertueux⁶⁷⁶. » La rhétorique de la flatterie rejoint ici celle de la séduction. La disparition des réponses du ministre ne permet pas cependant de vérifier le succès des démarches de Mme Ogier.

Après son retour du Danemark, en 1757, elle veilla, pendant neuf années, au soin des affaires et des intérêts de son époux. Elle employa de nouveau ses talents d'intercession, s'appuyant sur un réseau plus étendu que l'entourage sollicité une décennie plus tôt. En février-mars 1765, elle

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ Michel Antoine relatait cette réunion de travail, qui eut lieu le 27 avril 1744 : Louis XV « s'enferma longuement avec Maurepas pour mettre sur pied la maison de la future Dauphine, dont les charges et dignités à pourvoir excitaient ambitions et vanités. » ANTOINE Michel, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989 (rééd. de 2014), p. 367.

⁶⁷⁴ Mme Ogier à un collaborateur de Maurepas (s. d.), AN, 257 AP 12.

⁶⁷⁵ HANOTIN Guillaume, « Femmes et négociations diplomatiques », art. cit., p. 5.

⁶⁷⁶ Mme Ogier à Maurepas, 3^e lettre (4 juin 1745), AN, 257 AP 12. Nous n'avons pas réussi à identifier les personnages cités dans cette lettre.

correspondit avec le comte de Noailles, futur maréchal de Mouchy, qui faisait partie, depuis sa jeunesse, des intimes de Louis XV⁶⁷⁷. Dans le même temps, elle échangeait avec le marquis de L'Averdy⁶⁷⁸, contrôleur général des finances, ancien magistrat janséniste du Parlement de Paris. Dans cette correspondance, Mme Ogier faisait part de difficultés relatives à la charge de surintendant de la Maison de la dauphine, concernant les appointements et le logement de fonction dont bénéficiait le président au château de Versailles. L'Averdy ayant manifesté une fin de non-recevoir à l'égard d'un paiement d'arriérés réclamé par la présidente, celle-ci lui répondit par une lettre pleine d'insistance, faisant appel à « l'ancien attachement » qui unissait les deux anciens magistrats parisiens :

« Il y a vingt ans que M^r Ogier possède [sa charge] sans avoir demandé aucune grace. Je me flatte, Monsieur, qu'il en trouvera du moins à recevoir ses apointemens, et qu'ayant auprès de vous autant de droits que luy donne son ancien attachement et l'honneur d'en estre aussy connu, vous ne voudrés pas être le premier à vous refuser à la position dans laquelle il se trouve⁶⁷⁹. »

Au sujet du logement de fonction, Mme Ogier employa les bons soins du comte de Noailles, qui sollicita directement auprès du roi son approbation, laquelle fut finalement accordée. La présidente s'empressa de remercier le comte pour ce succès : « J'ay été ce matin deux fois à votre porte pour trouver le moment d'avoir l'honneur de vous remercier de la grace que le Roy vient d'accorder à M^r Ogier, qu'il doit uniquement à vos bontés. Après douze ans d'absence il est bienheureux de trouver, Monsieur, un protecteur et un bienfaicteur tel que vous⁶⁸⁰. » Les termes utilisés par Mme Ogier laissent supposer un certain rapport de patronage ou du moins de protection. Le principal objectif de carrière de Jean-François Ogier, au terme de son ambassade danoise, fut l'obtention d'une place de conseiller d'État. Dès son retour en France, la présidente fit le siège de l'abbé de Bernis⁶⁸¹, alors secrétaire d'État des Affaires étrangères, pour solliciter son intervention auprès du roi⁶⁸². Elle travailla en outre à renforcer les assurances de protection manifestées par le ministre à l'égard de son époux, ce dont l'ambassadeur parut vivement touché, comme le prouve une lettre qu'il écrivit, peu de temps après, à Bernis :

⁶⁷⁷ L'historien Edgar Boutaric rappelait la proximité du roi avec la famille de Noailles : « Le maréchal [Adrien-Maurice de Noailles] avait à l'armée ses deux fils, le duc d'Ayen et le comte de Noailles, tous deux favoris du Roi, dont ils avaient [...] partagé l'éducation. » LOUIS XV, *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tervier, etc.*, éd. par Edgar Boutaric, Paris, H. Plon, 1866, t. I, p. 18.

⁶⁷⁸ Clément-Charles de L'Averdy (1724-1793), parlementaire janséniste, contrôleur général des finances (1763-1768).

⁶⁷⁹ Copie de la lettre de Mme Ogier à L'Averdy (s. d.), AN, 254 AP 56.

⁶⁸⁰ Copie de la lettre de Mme Ogier au comte de Noailles (s. d.), *Ibid.*

⁶⁸¹ François-Joachim de Pierre de Bernis (1715-1794), ambassadeur de France à Venise (1752-1755), ministre d'État (1757), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1757-1758), cardinal (1758), archevêque d'Albi (1764), ambassadeur de France à Rome (1774-1794).

⁶⁸² Bernis à Ogier (21 novembre 1757), AN, 254 AP 56.

« On ne peut être plus reconnoissant que je le suis, Monsieur, de ce que vous voulez bien me dire d'obligeant pour Mad^e Ogier. Je sais qu'elle a eu l'honneur de vous voir depuis sa première visite, et que vous l'avez comblée de politesses les plus obligeantes et de propos flatteurs pour moy, dont je connois tout le prix, ainsy que celui des assurances que vous voulés bien me donner que vous vous interesserez au succez de mon ministère et à mes avantages personnels⁶⁸³. »

Mme Ogier avait conservé ses relations avec Maurepas qui, en dépit de sa disgrâce, était toujours en mesure d'intervenir en sous-main auprès de l'entourage royal. En 1764, la présidente sollicita l'ancien ministre et le maréchal de Clermont-Tonnerre⁶⁸⁴ en faveur de Pierre-Augustin Guys⁶⁸⁵, un négociant marseillais embastillé après avoir été accusé de pratiquer l'agiotage sur le commerce du blé⁶⁸⁶. Ce soutien apporté au négociant n'était pas anodin : en 1761, Guys avait accompli un voyage dans le Nord et profita, pour un temps, de l'hospitalité de l'ambassadeur Ogier dans sa maison de campagne, près de Copenhague⁶⁸⁷.

La ténacité de Mme Ogier, ses talents et, sans doute aussi, les charmes naturels invoqués, dans son quatrain, par le chevalier de Lammerville, expliquent en grande partie ses succès en faveur de son époux et de ses protégés, à l'instar d'autres figures féminines de la période qui s'illustrèrent par l'efficacité de leur médiation, voire par l'influence politique qu'elles surent jouer, telle la marquise de Pompadour. L'expérience de la commission du président Ogier en Bretagne, dans le cadre des états extraordinaires de 1768, confirma Guyonne-Marie Cavelier dans un double-rôle d'intermédiaire et d'informatrice. Cette expérience vient illustrer le phénomène d'interactions entre les femmes et le pouvoir sous l'Ancien Régime, remis en valeur par l'historiographie récente⁶⁸⁸. Certes, l'engagement et l'agir de Mme Ogier, auprès des sphères du pouvoir, dépendaient principalement de son statut d'épouse : ils ne sauraient donc être perçus comme une quelconque forme d'émancipation. Malgré tout, la présidente réussit à se positionner en auxiliaire efficace de son mari, tout au long d'une carrière longue et diversifiée qu'il convient maintenant d'analyser.

⁶⁸³ Ogier à Bernis (8 novembre 1757), dépêche n°72, MAE, CP Danemark 136, ff. 207 v°-208.

⁶⁸⁴ Gaspard de Clermont-Tonnerre (1688-1781), marquis de Cruzy, maréchal de France (1747).

⁶⁸⁵ Pierre-Augustin Guys (1721-1799) était aussi écrivain et membre de l'Académie de Marseille depuis 1752.

⁶⁸⁶ Nous lisons, sous la plume de l'intéressé : « J'ai vu Madame la Présidente Ogier qui m'a fait conter mon affaire à M. le Maréchal de Clermont-Tonnerre, et à M. le Comte de Maurepas, qui veut bien s'intéresser pour moi. » PÉLISSIER-GUYS Henri, « Le séjour d'un négociant marseillais à la Bastille », *Provincia, bulletin de la Société de statistique de Marseille*, t. III (1923), p. 31.

⁶⁸⁷ GUYS Pierre-Augustin, *Voyage littéraire de la Grèce, ou Lettres sur les Grecs, anciens et modernes, avec un parallèle de leurs mœurs*, Paris, Veuve Duchesne, 1783, t. III, p. 89.

⁶⁸⁸ HANOTIN Guillaume, « Femmes et négociations diplomatiques », art. cit., p. 1.

Deuxième partie

D'une cour à l'autre : variations d'une carrière et réseaux de sociabilité

La vie de Jean-François Ogier s'inscrit typiquement parmi les modèles classiques de construction d'une carrière sous l'Ancien Régime, au sein d'un milieu socioprofessionnel spécifique, la robe parisienne, et impliquant une progression notable dans le *cursus honorum*, la diversification des emplois et la construction d'un réseau de sociabilité structuré, varié et capable de soutenir les aspirations d'un homme désireux de consolider son prestige personnel et familial. La formation du président Ogier l'avait destiné à la magistrature. Pourtant, en dépit de la stabilité professionnelle remarquée chez la plupart des membres du Parlement de Paris, imitateurs des modèles des siècles passés et fidèles à l'axiome de « l'amour de son état⁶⁸⁹ » défendu par le chancelier d'Aguesseau, la vocation personnelle d'Ogier lui a fait rejoindre « ceux pour qui le Parlement n'est qu'un tremplin et dont les ambitions sont ouvertes⁶⁹⁰ ». La construction d'une carrière, dans le milieu parlementaire, reposait souvent sur une certaine continuité professionnelle : nombre de magistrats sont devenus maîtres des requêtes ou conseillers d'État, c'est-à-dire collaborateurs de la justice suprême du roi au sein du Conseil privé⁶⁹¹. Il ne s'agissait pas pour autant d'une voie unique. Les talents d'un sujet, joints aux circonstances, pouvaient être l'occasion pour lui de se lancer dans un cadre professionnel nouveau et parfois radicalement distinct du monde de la magistrature.

La carrière de Jean-François Ogier comprend ainsi plusieurs périodes qu'il convient d'envisager successivement. Le service de l'État fut toutefois le fil conducteur de son cursus. Sa jeunesse parlementaire, entre 1722 et 1745, fut déterminante sur le plan de sa formation intellectuelle et de l'affirmation de ses convictions politiques. Intégré dans une institution profondément marquée par l'esprit de corps et par une « solidarité contraignante⁶⁹² » à bien des égards, le président Ogier fut imprégné par la solidité et les certitudes du milieu de la robe parisienne. Il fut aussi confronté aux risques et aux fragilités résultant des positionnements idéologiques d'une cour de justice de plus en plus habituée aux bras de fer avec le pouvoir royal. Le jeune magistrat en fit les frais, mais parvint à rebondir en s'alignant, du moins en apparence, sur des critères de bonne conduite capables de satisfaire Louis XV et ses ministres. La progression d'Ogier vers les lieux centraux du pouvoir révèle sa pugnacité. C'est ainsi qu'il passa d'une cour à l'autre, du Parlement de Paris, poumon judiciaire du royaume, à Versailles, cœur du pouvoir. L'analyse de sa carrière invite à mener une réflexion sur la participation à l'exercice du pouvoir au XVIII^e siècle. Le parcours du président Ogier constitue un laboratoire intéressant à cet égard⁶⁹³.

⁶⁸⁹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 24.

⁶⁹⁰ *Ibid.*

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 28.

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ Une chronologie comparée est reproduite en annexe. Voir Annexe 51.

CHAPITRE PREMIER

La fougue d'un jeune loup janséniste : une leçon pour l'avenir ?

Pendant 18 années, Jean-François Ogier fut un acteur notable du sérail judiciaire parisien, où ses convictions personnelles évoluèrent dans un engagement décidé au service d'une cause qui devint inséparable de la succession de frondes parlementaires de la période, le jansénisme.

I. Jeunesse et éducation d'un futur magistrat

Nous savons très peu de choses sur l'enfance et la jeunesse du président Ogier, faute de sources relatives à cette période de sa vie. Né à Paris le 18 décembre 1703, aîné des enfants de Pierre-François Ogier et de Marie-Thérèse Berger, il fut baptisé en l'église Saint-Louis-en-l'Île, le jour suivant, et reçut pour parrain et marraine son grand-père paternel, Jean-Nicolas Ogier, et sa tante maternelle, Jeanne-Julie Berger, future dame Guyot de Chenizot⁶⁹⁴.

1. D'une enfance en collège jésuite...

Le jeune Jean-François fit ses humanités au prestigieux collège Louis-le-Grand, dans le quartier latin⁶⁹⁵. La disparition des catalogues du collège, lors de l'expulsion des jésuites en 1762, ne permet pas de préciser sa date d'inscription⁶⁹⁶. Cet établissement, tenu par les jésuites depuis 1550, était sous la protection du roi de France. En 1713, il traversa une crise passagère, en raison de l'attachement viscéral du supérieur du collège à l'ultramontanisme⁶⁹⁷, consacré, la même année, par la bulle *Unigenitus*⁶⁹⁸. L'opposition viscérale du Parlement et de l'Université de Paris aux jésuites ne parvint pas cependant à entamer le prestige du collège⁶⁹⁹. Celui-ci accueillait en effet les fils des élites aristocratiques, robes et bourgeois de Paris et des provinces, et s'imposa, selon le mot de Christophe de Beaumont⁷⁰⁰, archevêque de Paris, comme « une des pépinières de l'État la plus

⁶⁹⁴ Extrait du registre des actes de baptême, paroisse Saint-Louis-en-l'Île (1703), APOI.

⁶⁹⁵ BUTLER Rohan, *Choiseul, Father and Son (1719-1754)*, Oxford, Clarendon Press, 1980, p. 872 ; BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 362, note 68.

⁶⁹⁶ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, Paris, E. de Boccard, 1921, t. I, p. 62-63.

⁶⁹⁷ L'ultramontanisme désignait, par opposition au gallicanisme, l'attachement à la primauté pontificale et romaine.

⁶⁹⁸ Promulguée par le pape Clément XI, à l'invitation de Louis XIV, la bulle *Unigenitus* condamna les thèses jansénistes et lança une nouvelle phase de conflit doctrinal et politique au sein du royaume de France.

⁶⁹⁹ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien, op. cit.*, t. I, p. 30-31.

⁷⁰⁰ Christophe de Beaumont (1703-1781) fut archevêque de Paris de 1746 à sa mort.

féconde en grands hommes⁷⁰¹ ». La mixité des élites nobiliaires, relevée par Mathieu Marraud, s'imposa au XVIII^e siècle, en raison de l'unification des valeurs de l'épée et de la robe.

Gustave Dupont-Ferrier, auteur d'un vaste ouvrage sur l'histoire de ce collège, expliqua avec force détails l'organisation de la vie étudiante⁷⁰². Pour intégrer l'établissement, il fallait avoir dix ans accomplis – sauf dispense – et passer un examen de candidature⁷⁰³, ce qui laisse supposer que Jean-François Ogier y soit entré vers 1713-1714. L'enseignement dispensé était gratuit pour les élèves, à l'exception des internes qui devaient payer une pension⁷⁰⁴. Selon les années, il pouvait y avoir entre 200 et 300 élèves par classe, les âges se situant entre dix et quinze-seize ans. Quatre à cinq heures de cours quotidiens étaient dispensées. Le collège comprenait des « classes inférieures⁷⁰⁵ » : quatre classes de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. Le passage à un niveau supérieur était sanctionné par des examens, comprenant des compositions écrites en latin et en grec et des épreuves orales⁷⁰⁶. Pour les élèves doués, deux à trois classes pouvaient être effectuées en une seule année. La journée commençait par la récitation des leçons puis par des devoirs écrits : exercices de prose – thèmes, versions, discours – et de poésie, essentiellement en latin et en grec⁷⁰⁷. La pédagogie jésuite insistait sur l'importance de « stimuler, chez l'enfant et le jeune homme, la sagacité et l'ingéniosité la plus subtile⁷⁰⁸ ». Quant au programme enseigné, il se concentrait avant tout sur les matières littéraires : la grammaire, « la porte de tous les arts⁷⁰⁹ » selon les pères jésuites, les belles lettres, et, au sommet, la rhétorique qui « enseignait aux jeunes hommes l'art de persuader⁷¹⁰ ». L'objectif était de bien former le jugement des élèves et de les initier au maniement du langage. Jean-François Ogier bénéficia certainement des cours de rhétorique du célèbre père Porée⁷¹¹, pédagogue reconnu, chargé de cette discipline entre 1708 et 1741. Une place importante était aussi accordée au catéchisme, à l'histoire, à la géographie, aux mathématiques et au théâtre. Le souci du détail était aussi préconisé : la bonne tenue, le savoir-vivre, la civilité et le beau langage étaient inculqués aux élèves. L'éducation morale et religieuse était un fondement de cette institution catholique. Les pères insistaient sur la pratique des vertus chrétiennes et, pour ce faire, la surveillance des élèves était implacable pour faire face aux « conversations indécentes », aux

⁷⁰¹ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien*, op. cit., t. I, p. 79.

⁷⁰² MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, op. cit., p. 270.

⁷⁰³ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien*, op. cit., t. I, p. 68-69.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 90.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 195.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 199.

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 202-203.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 205.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 213.

⁷¹⁰ *Ibid.*, p. 218.

⁷¹¹ Charles Porée (1675-1741) fut aussi un écrivain et un dramaturge renommé de son époque.

« mauvaises lectures⁷¹² » et à toute forme de libertinage ou de vulgarité. Selon la pédagogie jésuite, la volonté de l'élève devait être disciplinée, principe qui justifia l'éducation rigoureuse dispensée alors aux jeunes gens⁷¹³. La pratique régulière des sacrements – confession et eucharistie – était largement recommandée, loin des critères restrictifs diffusés par les tenants du jansénisme, à la suite du traité *De la fréquente communion* de l'écrivain janséniste Antoine Arnauld⁷¹⁴. D'autre part, l'éducation politique occupait une place essentielle dans la formation des futures élites. Elle était en effet indissociable du respect dû au pouvoir royal. Le père Porée prônait la supériorité ontologique du régime monarchique et l'inviolabilité du souverain : un bon Français ne pouvait pas ne pas aimer son roi et se devait de le servir⁷¹⁵. « Leurs maîtres leur apprenaient enfin à caresser adroitement le pouvoir⁷¹⁶ » notait Gustave Dupont-Ferrier. En fin de compte, la formation dispensée par les jésuites se résumait en une sorte de tryptique pédagogique : « En principe, ils cherchaient à exercer sur leurs élèves une triple action : chrétienne, d'abord ; française, ensuite ; mondaine, enfin. Et il y avait là comme un ordre hiérarchique : il paraissait nécessaire que le chrétien dictât sa conduite au Français et que le Français dictât la sienne à "l'honnête homme"⁷¹⁷. » Une telle formation a marqué en profondeur les élites du XVIII^e siècle. Jean-François Ogier fut incontestablement imprégné par ce discours moralisateur et politique, en dépit des nuances doctrinales associées aux convictions jansénistes qu'il développa par la suite. Quant à la notion d'« honnête homme », étroitement associée à la formation chrétienne, elle constitua un fil directeur de l'agir du président Ogier tout au long de sa vie. Enfin, le futur magistrat bénéficia d'un support capital, dans sa formation ultérieure, grâce à la culture antique et humaniste, aux joutes oratoires et au théâtre.

Un certain nombre de personnalités côtoyées par Jean-François Ogier au fil de sa carrière passèrent sur les bancs du collège Louis-le-Grand, comme les futurs ministres Bernis, Choiseul et Maupeou. Parmi les parlementaires qui fréquentèrent l'établissement en même temps qu'Ogier, *grosso modo* entre 1713 et 1718, il convient de citer, Jean-Baptiste Machault d'Arnouville⁷¹⁸, contrôleur général des finances et garde des sceaux, Mathieu-François Molé⁷¹⁹, Premier président du Parlement, Jean-Baptiste Durey de Mesnières⁷²⁰, président aux Requêtes du Palais, Jean-Henri-

⁷¹² DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien, op. cit.*, t. I, p. 239

⁷¹³ *Ibid.*, p. 253-255.

⁷¹⁴ COTTRET, *Histoire du jansénisme, op. cit.*, p. 29 sq. Antoine Arnauld (1612-1694), dit le Grand Arnauld, fut l'un des principaux théoriciens de la pensée janséniste au XVII^e siècle. Il publia ce livre à succès en 1643.

⁷¹⁵ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien, op. cit.*, t. I, p. 275.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 279.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 303.

⁷¹⁸ Jean-Baptiste Machault d'Arnouville (1701-1794), conseiller au Parlement (1721), contrôleur général des finances (1745-1754), secrétaire d'État de la Marine (1754-1757), garde des sceaux (1750-1757).

⁷¹⁹ Mathieu-François Molé (1705-1793), comte de Champlâtreux, président à mortier (1731), puis Premier président du Parlement de Paris (1757-1763).

⁷²⁰ Jean-Baptiste Durey de Mesnières (1705-1785), Président en la deuxième chambre des requêtes (1731).

Louis Orry de Fulvy⁷²¹, Daniel-Charles Trudaine⁷²² et l'abbé de Salaberry⁷²³, conseillers d'État. La présence, parmi les élèves, d'un grand nombre de futurs magistrats du Parlement de Paris est significative. François Bluche constatait ainsi qu'en 1761, plus de la moitié de ceux-ci y avaient fait leurs études⁷²⁴.

2. ... aux bancs l'Université

Au terme de sa rhétorique, Jean-François Ogier effectua des études de droit. En 1718, il avait obtenu une dispense d'âge signée par le roi en vue de son inscription précoce : il n'avait que quinze ans, au lieu des seize ans requis⁷²⁵. François Bluche soulignait que de telles dérogations étaient « fréquentes à l'égard de représentants des grandes maisons nobles », mais pouvaient concerner aussi des « jeunes gens de familles moins illustres⁷²⁶ ». Le jeune Ogier rejoignit les bancs de l'Université au sein de la faculté de droit, située géographiquement non loin du collège Louis-le-Grand. Sa formation de collégien était un passeport classique pour assurer son entrée à la faculté, car « il suffisait [que l'étudiant] fût capable de s'exprimer en latin d'une façon intelligente et justifiât de sa connaissance des règles de la grammaire et de la logique⁷²⁷ » pour y accéder. Jean-François Ogier accomplit ses études de droit aux côtés de plusieurs personnages avec lesquels il collabora dans la suite de sa carrière. Il convient de citer le marquis de Saint-Contest⁷²⁸, secrétaire d'État des Affaires étrangères lorsque le président Ogier fut nommé ministre à Copenhague, Pontcarré de Viarmes⁷²⁹ et le comte de Compans⁷³⁰, tous deux conseillers d'État lorsque Jean-François Ogier accéda à cette dignité, en 1766.

En 1679, Louis XIV avait opéré une profonde réforme de la faculté de droit. L'enseignement du droit romain, supprimé au XIII^e siècle, fut rétabli, et le droit français, non enseigné jusqu'alors, fut introduit dans le programme des études. Quant au droit canonique, qui constituait le fondement même de l'enseignement juridique de la faculté depuis sa fondation, il fut, par ordre du roi, circonscrit à la défense des libertés de l'Église gallicane, avant de connaître un

⁷²¹ Henri Orry de Fulvy (1703-1751), conseiller au Parlement (1723), intendant des finances et conseiller d'État (1737).

⁷²² Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), conseiller d'État (1734), intendant des finances (1735).

⁷²³ Louis-Charles-Vincent d'Irumberry de Salaberry (1701-1761), conseiller-clerc au Parlement de Paris (1720), conseiller d'État (1758).

⁷²⁴ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 188.

⁷²⁵ Permission de s'inscrire en droit avant l'âge p[ou]r le S. Jean François Ogier (8 octobre 1718), AN, O¹ 62, f^o 228.

⁷²⁶ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 21.

⁷²⁷ PÉRIES George, *La faculté de droit dans l'ancienne université de Paris (1160-1793)*, Paris, Larose et Forcel, 1890, p. 27.

⁷²⁸ Dominique-François Barberie (1701-1754), marquis de Saint-Contest, conseiller au Parlement (1724), ambassadeur auprès des Cantons suisses (1749), puis des États généraux des Provinces-Unies (1750-1751), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1751-1754). *Catalogus utriusque auditorum* (1719-1725), AN, MM 1153, p. 55.

⁷²⁹ Jean-Baptiste Élie Camus de Pontcarré de Viarmes (1702-1775), conseiller au Parlement (1720), intendant de Bretagne (1735-1753), conseiller d'État (1753), prévôt des marchands de Paris (1758-1764). *Ibid.*, p. 60.

⁷³⁰ Jean-Baptiste Paulin d'Aguesseau (1701-1784), conseiller au Parlement (1724), conseiller d'État (1734). *Ibid.*

incontestable déclin au cours du XVIII^e siècle⁷³¹. Les libertés de l'Église gallicane désignaient « un ensemble de coutumes et de maximes qui, sous l'ancienne monarchie, régissait les rapports de l'Église de France avec Rome, et les rapports de la royauté avec la papauté⁷³² ». L'équilibre complexe entre les deux institutions donna lieu à des crises répétées au cours du règne de Louis XIV. Sur le plan de l'enseignement du droit, la diffusion des théories gallicanes, fondées sur la déclaration des Quatre Articles de 1682⁷³³, fut si prégnante que, soulignait Georges Péries, « la jurisprudence s'éloignait davantage des sources pures du droit ecclésiastique pour puiser sans réserve à celles du régisme à outrance : dès lors on ne jura plus dans la Faculté que par les fameux articles⁷³⁴. » Cet enseignement justifie la *forma mentis* gallicane des magistrats du XVIII^e siècle, imprégnés de ces doctrines inculquées par la faculté. Le Parlement de Paris s'érigea d'ailleurs en défenseur des libertés gallicanes tout au long du siècle⁷³⁵. Le président Ogier fut foncièrement marqué par ces concepts.

À l'époque où Ogier étudia son droit, la faculté fut le théâtre d'une querelle des anciens et des modernes. Guy Antonetti constata que les tentatives de modernisation de l'enseignement du droit romain – qui constituait alors la base de la science juridique – promues par Claude-Joseph de Ferrière⁷³⁶, se heurtèrent aux tenants d'une « conception étroitement positiviste et pandectiste⁷³⁷ ». Ce traditionalisme doctrinal resta la norme de l'enseignement universitaire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, en dépit des critiques de nombreux auteurs des Lumières⁷³⁸. En outre, en dépit de la réforme louis-quatorzienne, la faculté de droit subit un rapide déclin, notamment à cause des dispenses facilement accordées par le pouvoir royal à certains sujets favorisés par le prestige ou l'influence de leur famille⁷³⁹. De plus, l'absentéisme n'était pas fermement vérifié par les professeurs et un certain dilettantisme s'était répandu parmi les étudiants issus des puissantes familles, en particulier au temps de la Régence, époque à laquelle Jean-François Ogier fit ses études⁷⁴⁰. Et

⁷³¹ *Ibid.*, p. 319.

⁷³² LABOULAYE Édouard, « Libertés de l'Église gallicane », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 4 (1858), p. 477.

⁷³³ Par ce document, une grande partie de l'épiscopat français s'était déclarée en faveur d'une limitation du pouvoir exercé par Rome à l'égard des puissances temporelles et défendait la pérennité des coutumes gallicanes à côté du droit canonique. COTTRET Monique, « Gallicanisme », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 590.

⁷³⁴ PÉRIES George, *La faculté de droit*, *op. cit.*, p. 341.

⁷³⁵ BASSIEUX François, « Théorie des libertés gallicanes du Parlement de Paris au XVIII^e siècle », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, vol. 30 (1906), p. 330-331.

⁷³⁶ Claude-Joseph de Ferrière (1666-1747), doyen des professeurs de la faculté de droit de l'Université de Paris, fut notamment l'auteur d'une *Histoire du droit romain* (1718).

⁷³⁷ ANTONETTI Guy, « Traditionalistes et novateurs à la faculté des droits de Paris au XVIII^e siècle », *Annales d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n°2 (1985), p. 42. Le pandectisme est une interprétation traditionnelle du droit romain, en partie fondée sur le *Digeste* (ou *Pandectes*) de l'empereur byzantin Justinien, qui connut un renouveau en Allemagne, au XIX^e siècle. COING Henri, « Trois formes historiques d'interprétation du droit : glossateurs, pandectistes, école de l'exégèse », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, vol. 48 (1970), p. 538-541.

⁷³⁸ BROCKLISS Laurence W. B., « Universités », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 1238.

⁷³⁹ Ainsi, les interstices imposés entre les diplômés étaient parfois réduits pour accélérer l'accès aux charges du barreau ou de la magistrature. PÉRIES George, *La faculté de droit*, *op. cit.*, p. 287.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 289.

François Bluche de dresser un portrait peu édifiant de la vie étudiante de la faculté de droit au XVIII^e siècle : « On y porte l'épée, on y aime la turbulence, on y travaille peu⁷⁴¹. » Ce constat ne doit pas pour autant remettre en question la qualité intrinsèque de l'enseignement prodigué.

L'enseignement en droit comprenait chaque jour une dictée du cours composé par chaque professeur responsable d'un traité. Cette dictée était suivie d'explications en forme de commentaire de texte linéaire et d'exercices sur les thèses imprimées⁷⁴². Six leçons quotidiennes étaient dispensées. Les sources essentielles utilisées étaient, pour le droit civil, les grandes œuvres de la compilation juridique de Justinien⁷⁴³, qui constituaient le fondement jurisprudentiel du droit romain ; pour le droit canonique, les livres du *Corpus iuris canonici*⁷⁴⁴ promulgué à Rome, en 1582, et les spécificités gallicanes introduites par le concordat de Bologne de 1516 ; pour le droit français, un résumé des coutumes et des ordonnances⁷⁴⁵. Les élèves étaient enfin soumis à des interrogations et le professeur « les exerçait par des répétitions et des discussions, à pénétrer et à s'approprier la doctrine qu'il leur proposait⁷⁴⁶ ». Selon l'édit de 1679, le baccalauréat ne pouvait être soutenu qu'à la fin de la deuxième année et la licence à la fin de la troisième année⁷⁴⁷. À la différence du collège, le passage des examens de faculté était payant. L'édit de 1679 stipulait que chaque candidat devait dépenser 300 lt pour ses années d'études et fournir à ses frais le luminaire de la salle d'examen. Le *Regestum graduatorum* (registre des diplômés) de la faculté indique que Jean-François Ogier obtint sa licence en droit le 13 mai 1722⁷⁴⁸, ce qui laisse supposer qu'il intégra la faculté en 1719⁷⁴⁹. Au cours de l'examen, le futur licencié était examiné pendant deux heures, par plusieurs professeurs, et disposait ensuite de trois heures pour soutenir sa thèse. « Les thèses de l'Université de Paris n'étaient que de courtes “positiones” affirmant la doctrine à défendre » précisait George Périès.

⁷⁴¹ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 22.

⁷⁴² PÉRIES George, *La faculté de droit*, op. cit., p. 332.

⁷⁴³ L'empereur byzantin Justinien I^{er}, au VI^e siècle, avait initié un grand travail de codification des lois sur la base du droit romain antique, donnant naissance au *Corpus iuris civilis*. Il comprenait notamment le *Digeste*, compilation de citations des juristes ; le *Code*, recueil des constitutions impériales ; les *Institutes*, manuel d'apprentissage du droit romain destiné aux étudiants. NAMUR Parfait-Joseph, *Cours d'Institutes et d'histoire du droit romain à l'usage des élèves de candidature en droit*, Gand, Lebrun-Devigne, 1864, t. I, p. 36-40.

⁷⁴⁴ Ce *Corpus* comprenait le Décret de Gratien (*Concordia discordantium canonum*), vaste compilation des lois et décrets ecclésiastiques antérieurs au XII^e siècle, et les cinq livres des Décrétales, compléments postérieurs à Gratien apportés par plusieurs papes. TILLOY Anselme, *Traité théorique et pratique de droit canonique*, Paris, Arthur Savaète, 1895, t. I, p. 99-105.

⁷⁴⁵ La coutume désigne « un droit non écrit dans son origine, & introduit seulement par l'usage, du consentement tacite de ceux qui s'y sont soumis volontairement ; lequel usage après avoir été ainsi observé pendant un long espace de tems, acquiert force de loi. » BOUCHER D'ARGIS Antoine-Gaspard, « Coutume », *Encyclopédie*, op. cit., t. IV, p. 411. Le droit coutumier régissait les provinces de la moitié nord du royaume. Les ordonnances étaient quant à elles les « actes d'intérêt général émanés du souverain ». BARBICHE Bernard, « Ordonnances », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 932.

⁷⁴⁶ PÉRIES George, *La faculté de droit*, op. cit., p. 337. Ce n'est qu'à partir de 1764 que des traités imprimés furent distribués aux étudiants. BROCKLISS, « Universités », art. cit., p. 1236-1237.

⁷⁴⁷ PÉRIES George, *La faculté de droit*, op. cit., p. 265.

⁷⁴⁸ *Regestum graduatorum* (1717-1737), AN, MM 1123.

⁷⁴⁹ Un autre registre relevant la présence des étudiants par trimestre prouve qu'en juillet 1721, Jean-François n'était plus sur les bancs de l'université. *Catalogus utriusque auditorum* (1719-1725), AN, MM 1153, p. 116.

Les sources ne précisent pas cependant le sujet de la thèse soutenue par Ogier. Ayant été reçu, le nouveau licencié obtenait des lettres de licence⁷⁵⁰, signées par les membres de la faculté, qui constituaient le passeport nécessaire pour être admis au barreau ou au sein de la magistrature. Pierre-François Ogier avait choisi pour son fils la deuxième voie.

II. L'activité d'un jeune magistrat sur la scène judiciaire parisienne

L'intégration du Parlement de Paris exigeait, lorsqu'on n'était pas héritier de la charge paternelle, l'acquisition d'un office vacant ou en voie de l'être auprès de son titulaire ou de ses héritiers⁷⁵¹. Le grand audencier avait anticipé sa stratégie. En 1720, il avait obtenu une dispense d'alliance pour son fils, pour lui permettre d'accéder à la charge de président en la seconde chambre des Requêtes du Palais⁷⁵². La même année, il avait acheté la charge de conseiller au Parlement, pour 102.000 lt⁷⁵³, puis, en 1722, l'office de commissaire aux requêtes du Palais, pour 30.000 lt⁷⁵⁴. À cette époque, le prix d'une charge de conseiller était susceptible de grandes variations. François Bluche constata, dans les années 1720, une chute importante de sa valeur : l'office passa de 115.000 lt, en 1720, à 50.000 lt, en 1728, un plafond qui ne fut pas dépassé après 1742⁷⁵⁵. L'historien mettait cette dévaluation brutale sur le compte de la banqueroute du système de Law et de l'exil qui frappa alors les parlementaires parisiens. Son fils étant devenu entretemps président de chambre, Pierre-François Ogier revendit, en 1733, les deux charges pour les sommes respectives de 62.400 lt (conseiller) et 25.000 lt (commissaire), soit un montant total correspondant à 66% de la valeur d'achat de ces offices⁷⁵⁶. Un mois après l'obtention de sa licence, Jean-François fut inscrit comme avocat à la Cour. Le 7 août 1722, il était reçu « Conseiller lai et commissaire aux requêtes du Palais⁷⁵⁷ », après avoir obtenu ses lettres de provision⁷⁵⁸ signées par le roi, ainsi qu'une dispense d'âge, puisqu'il fallait 25 ans accomplis pour exercer la charge de conseiller⁷⁵⁹. Avant d'intégrer la cour de justice, le candidat devait se soumettre à une information sur les bonnes mœurs et à un « examen devenu de pure forme⁷⁶⁰ », à savoir une harangue en latin sur une loi tirée au sort peu de

⁷⁵⁰ « Le diplôme consiste en un parchemin de forme rectangulaire, à la partie inférieure duquel pend le grand sceau de cire rouge de la Faculté enfermé dans une légère capsule de métal. » PÉRIES George, *La faculté de droit, op. cit.*, p. 281.

⁷⁵¹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 17.

⁷⁵² Dispense d'alliance (20 février 1720), AN, O¹ 73, f° 543.

⁷⁵³ Traité d'office Angélique François Renouard à Pierre-François Ogier (30 janvier 1720), AN, MC ET LXVII 341.

⁷⁵⁴ Vente de charge de M^r Bertin de Vaugien à M^r Ogier (20 juin 1722), AN, MC ET LXVII 372.

⁷⁵⁵ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 122.

⁷⁵⁶ Traité de charge (4 mars 1733), AN, MC ET LXXXVIII 433.

⁷⁵⁷ Lettres patentes (7 août 1722), in Registres du Parlement civil, Conseil secret, AN, X^{1A} 8441, ff. 66 v°-67 v°.

⁷⁵⁸ Les lettres de provision étaient des lettres patentes établies par la grande Chancellerie, par lesquelles le roi pourvoyait de sa charge un nouvel officier, après la résignation ou la mort du précédent titulaire.

⁷⁵⁹ Dispense d'âge (24 juillet 1722), AN, X^{1A} 8726, f° 447.

⁷⁶⁰ CHALINE Olivier, « Parlements », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 961.

jours auparavant devant un jury présidé par le Premier président. Il s'agissait, en fin de compte, d'une réelle démarche de cooptation au sein de la compagnie⁷⁶¹. Ogier fut reçu parmi ses pairs, au sein de la deuxième chambre des Requêtes, et prêta serment le 4 septembre 1722⁷⁶². En 1726, il obtint une dispense pour avoir voix délibérative, puisqu'il n'avait pas encore atteint l'âge requis⁷⁶³. Cette entrée précoce en fonction, garantie par la facilité d'obtenir une dispense, était alors un usage répandu sévèrement critiqué par les vieux juristes du temps. L'année de la réception d'Ogier, l'avocat Barbier⁷⁶⁴ fustigeait le « grand nombre d'ignorants et de jeunesse, gens riches, qui passent à d'autres charges et qui négligent la cause de la compagnie⁷⁶⁵. »

1. Cour de justice et compagnie d'officiers : un milieu en ébullition

Il convient de présenter brièvement le Parlement de Paris, son rôle dans la vie judiciaire et politique de la monarchie, ainsi que le contexte difficile dans lequel Jean-François Ogier a dû évoluer dès son entrée en charge. Les parlements étaient des cours supérieures de justice chargées de juger en dernier ressort, au nom du roi, sur un territoire délimité, à l'instar des cours d'appel contemporaines. Justicier suprême du royaume, le roi avait délégué ses attributions judiciaires à ces cours, mais conserva toutefois son exercice personnel dans le cadre de son Conseil. Le parlement disposait aussi d'attributions législatives, comme le droit de produire des arrêts en règlement applicables dans son ressort, c'est-à-dire sur le territoire dépendant de sa juridiction⁷⁶⁶. Les magistrats exerçaient aussi une fonction politique de contrôle, illustrée par le pouvoir d'enregistrer les actes royaux, afin de constater leur conformité avec les lois fondamentales du royaume, et par le droit de remontrances, à savoir la possibilité d'émettre une contestation en cas de difficulté juridique⁷⁶⁷. Ils étaient aussi chargés de veiller à la bonne observation des libertés gallicanes, en opposant aux décisions des autorités religieuses des appels comme d'abus⁷⁶⁸. Le Parlement de Paris comprenait un certain nombre de chambres autour desquelles gravitait un important personnel composé de magistrats, d'avocats, de procureurs, de greffiers, de notaires et d'huissiers. La plus haute instance était la Grand Chambre, où siégeaient le Premier président, des présidents à mortiers,

⁷⁶¹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 18 et 93.

⁷⁶² BLUCHE François, *L'origine des magistrats, op. cit.*, p. 330.

⁷⁶³ Dispense pour avoir voix délibérative (9 novembre 1726), AN, X 1^a 8732, F^o 18.

⁷⁶⁴ Edmond-Jean-François Barbier (1689-1771), avocat au Parlement de Paris (1708), fut un grand mémorialiste de la période.

⁷⁶⁵ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier, avocat au Parlement de Paris*, Paris, Charpentier, 1858, vol. I, p. 70.

⁷⁶⁶ Le Parlement de Paris exerçait sa juridiction sur un tiers du royaume, de la Picardie jusqu'au Poitou et à l'Auvergne, territoire correspondant à l'ancien domaine royal. BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 10.

⁷⁶⁷ CHALINE Olivier, « Parlements », art. cit., p. 960.

⁷⁶⁸ *Ibid.* Les magistrats possédaient aussi d'autres attributions que nous ne développerons pas ici, notamment la lecture du testament du roi défunt lors d'une séance solennelle présidée par le nouveau souverain – le lit de justice.

des conseillers, ainsi que, par privilège, les princes du sang et les pairs de France. L'ensemble des magistrats du Parlement s'y réunissaient en séance plénière « pour les cérémonies et les affaires les plus importantes⁷⁶⁹ ». Neuf autres chambres existaient à côté de la Grand Chambre : les cinq chambres des Enquêtes, qui « jugeaient les sentences sur procédure écrite qui venaient en appel au parlement » ; les deux chambres des Requêtes, que nous allons présenter ; la chambre de la Tournelle, chargée « de juger en appel les affaires emportant peine corporelle afflictive ou infamante⁷⁷⁰ » ; et la chambre de la Marée, connaissant des causes relatives au commerce du poisson.

Cour de justice, le parlement était aussi une compagnie d'officiers. En vertu du système de la vénalité des offices, les charges judiciaires étaient la propriété de leurs titulaires, qui pouvaient les acheter, les vendre ou les transmettre en héritage. Unis au sein d'une même compagnie, les magistrats étaient attachés à défendre leurs prérogatives et privilèges par le biais d'une « solidarité d'intérêts et de sentiments⁷⁷¹ », un réflexe systématisé, au XVIII^e siècle, dans le cadre de son interminable bras de fer avec le pouvoir royal. Cet esprit de corps consistait avant tout dans la défense de privilèges conférés par les souverains aux membres du Parlement, en particulier l'accession à la noblesse. Les autres avantages étaient d'ordre judiciaire – les magistrats ne pouvaient être jugés que par le seul Parlement – et fiscal – droit de franc-salé, exemption du droit de franc-fief, etc⁷⁷². Les solidarités parlementaires, dans les combats idéologiques du siècle des Lumières, se greffaient sur une véritable conscience de caste, ainsi que le remarqua François Bluche : « Autant que les principes, ce sont les sentiments, c'est la passion collective, c'est cette union quasi-totale dans la lutte qui créent, assurent et renforcent la solidarité parlementaire. Ce fait psychologique éclaire l'histoire politique de la cour souveraine⁷⁷³. » Cette union des magistrats conduisit à la théorie des classes développée par l'avocat Louis-Adrien Le Paige, selon qui tous les parlements du royaume formaient un unique corps, un unique parlement⁷⁷⁴. Les conflits récurrents avec le pouvoir royal révélèrent ces solidarités. En 1732, la quasi-totalité des magistrats des Enquêtes et des Requêtes démissionnèrent en signe de protestation, à la suite de l'exil de plusieurs de leurs collègues⁷⁷⁵. Cet esprit de corps s'accompagnait néanmoins d'une certaine pression du groupe, qui n'hésitait pas à humilier ou à intimider celui qui n'avait pas osé ou voulu suivre la majorité⁷⁷⁶. En

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 961.

⁷⁷⁰ *Ibid.*

⁷⁷¹ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 94.

⁷⁷² L'accès à la noblesse renforça ces avantages, avec l'exemption de la taille : l'imposition se limitait à la capitation et au vingtième. *Ibid.*, p. 95.

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 96.

⁷⁷⁴ COSSARUTTO Vincent, « En première ligne. Voltaire face aux théories parlementaires pendant la « révolution » Maupeou (1771-1772) », *Histoire, économie & société*, 35^e année (2016/3), p. 97-113.

⁷⁷⁵ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 96.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 97.

fin de compte, la haute idée de leur prestige socio-professionnel enorgueillit un grand nombre de magistrats, au point que l'avocat Le Paige alla jusqu'à prétendre que les parlements étaient plus anciens que la monarchie elle-même⁷⁷⁷. Jean-François Ogier était intimement convaincu de ce prestige et de cette supériorité, comme en témoigne une intervention de juin 1733, à l'occasion d'un incident assez comique. Un buvetier du parlement ayant vidé une cuvette par une fenêtre, arrosant des soldats de la ville, fut arrêté et emprisonné par un officier. Ce dernier fut convoqué par le prévôt des marchands, le président Turgot⁷⁷⁸, puis fut contraint de faire amende honorable devant Messieurs du Parlement. Le président Ogier fut chargé de donner la mercuriale, c'est-à-dire un discours de remontrances. Il employa une rhétorique qui flattait la puissance d'un parlement capable toutefois d'une certaine condescendance : « C'est à Monsieur le Président Turgot seul que vous devez la clémence dont la Cour veut bien user à votre égard en ne vous faisant point subir les peines rigoureuses que votre indiscretion et votre témérité ont méritées⁷⁷⁹ ! » Enfin, l'esprit de classe était encouragé par une sacralisation de la dignité des magistrats, alimentée par l'exemple des sénateurs de la République romaine⁷⁸⁰. Isabelle Storez-Brancourt rappelait à cet égard l'enseignement du chancelier d'Aguesseau, qui érigeait en modèle le magistrat équitable et vertueux, exécuter d'une mission sacrée sur la terre ; le magistrat-ascète, à la fois « savant, travailleur et inaccessible aux considérations d'intérêt » ; le juge « modéré, lent et prudent⁷⁸¹ ». Ce portrait idéal du bon magistrat, diffusé pour contrer la décadence observée dans les milieux parlementaires, fut certainement proposé à Jean-François Ogier comme une ligne de conduite impérieuse à suivre dans l'exercice d'une aussi grave profession.

2. Les Requêtes du Palais : une juridiction spécifique

Le jeune Ogier rejoignit la deuxième chambre des Requêtes. Les deux chambres des Requêtes ont été successivement créées au XIV^e siècle et en 1580, en tant que juridiction de première instance portant uniquement sur des matières civiles⁷⁸². S'il s'agissait d'un niveau de judicature et de compétences moins important que celui des autres chambres, il ne faut pas pour autant considérer les Requêtes comme inférieures. Les présidents des Enquêtes et des Requêtes disposaient du même statut. L'historien britannique Joseph Hugh Shennan précisait que, « de 1704

⁷⁷⁷ COSSARUTTO Vincent, « En première ligne », art. cit., p. 102-103.

⁷⁷⁸ Michel-Étienne Turgot (1690-1751), marquis de Sousmont, président à la 2^e chambre des Requêtes (1717), prévôt des marchands de Paris (1729-1740), conseiller d'État (1737).

⁷⁷⁹ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 210.

⁷⁸⁰ STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau*, op. cit., p. 380-381.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 384.

⁷⁸² BAUDOUIN-MATUSZEK Marie-Noëlle, « Les archives des chambres des Requêtes du Parlement de Paris à l'époque moderne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 153, n°2 (1995), p. 413-414.

à 1757, leurs offices étaient également évalués et, lors des occasions solennelles, ils portaient tous les robes violettes et les capes d'hermine qui les distinguaient de leurs collègues⁷⁸³ ». De plus, un « privilège spécifique » distinguait les Requêtes des autres chambres, « celui des personnes qui jouissaient de lettres de *commitimus*⁷⁸⁴ ». Ce privilège permettait à ceux qui en jouissaient d'obtenir une évocation en première instance, évitant ainsi les échelons inférieurs de la pyramide judiciaire – bailliages, sénéchaussées, prévôtés, cours seigneuriales. Réservé aux princes, il l'était aussi, relevait Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « aux détenteurs de charges et d'offices qui avaient ou conservaient une connotation de délégation ou d'expression du pouvoir royal, notamment en celle de sa justice retenue⁷⁸⁵ ». Les grands officiers de la Couronne, les officiers de la Maison du Roi, de la Chancellerie, du Parlement de Paris et d'autres cours souveraines bénéficiaient du privilège de *commitimus*. La plupart des causes jugées par les chambres des Requêtes portaient sur des contentieux relatifs à « la propriété, la gestion, la transmission, en un mot la protection et la défense du patrimoine⁷⁸⁶ » immobilier et mobilier. À l'audience du 6 juillet 1729, le président Ogier fut amené à se prononcer sur une cause concernant « la saisie réelle et criées⁷⁸⁷ » d'une terre, et sur une autre à propos de la vente et de l'adjudication d'une partie de maison. Joseph H. Shennan précisait que « les Requêtes ont historiquement toujours occupé une place particulière et assez ambiguë au Parlement⁷⁸⁸ ». Un membre des Requêtes était à la fois détenteur d'un office de conseiller au Parlement et d'une commission pour siéger à la chambre des Requêtes. Cela explique la double fonction de « Conseiller lai et commissaire aux requêtes du Palais » évoquée dans les lettres de provision de Jean-François Ogier. Les conseillers au Parlement étaient des magistrats, au même titre que les présidents. La charge de commissaire rappelait que ces chambres des Requêtes étaient à l'origine considérées comme distinctes de la cour du Parlement : ses officiers avaient reçu une délégation pour remplir leur charge judiciaire spécifique⁷⁸⁹. En dépit de la pleine intégration des Requêtes au Parlement, la distinction des deux charges fut maintenue.

⁷⁸³ « [...] from 1704 to 1757 their offices were valued equally and on solemn occasions they all wore the purple robes and ermine capes that marked them out from their colleagues. » SHENNAN Joseph Hugh, *The Parlement of Paris*, Cornell University Press, Ithaca-New-York, 1968, p. 40.

⁷⁸⁴ BAUDOUIN-MATUSZEK Marie-Noëlle, « Les archives des chambres des Requêtes », art. cit., p. 414.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 415.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 416.

⁷⁸⁷ Audience du mercredi 6 juillet 1729, *Registre des sentences d'audiences (1729-1730)*, AN, X^{3A} 324. La saisie réelle désignait « un exploit par lequel un huissier saisit & met sous la main de la justice un héritage ou autre immeuble fictif ». BOUCHER D'ARGIS Antoine-Gaspard, « Saisie », *Encyclopédie*, op. cit., t. XIV, p. 527. La criée est « une proclamation publique qui se fait par un huissier ou sergent, pour parvenir à la vente par decret de quelqu'immeuble ». BOUCHER D'ARGIS Antoine-Gaspard, « Criée », *Ibid.*, t. IV, p. 463.

⁷⁸⁸ « Historically, the Requêtes had always held a special and rather ambiguous place in the Parlement [...] » SHENNAN Joseph Hugh, *The Parlement of Paris*, op. cit., p. 39-40.

⁷⁸⁹ « Originally it had not formed part of the court and its members were considered as delegates commissioned by the Parlement to carry out a specific legal role. » *Ibid.*, p. 40.

3. L'activité judiciaire du président Ogier

Le 17 juin 1729, alors qu'il n'était âgé que de 25 ans, Jean-François Ogier devint effectivement président dans la même chambre des Requêtes, deux ans après avoir obtenu ses lettres de provision⁷⁹⁰. Son père avait acheté la charge au prévôt des marchands de Paris, Nicolas Lambert⁷⁹¹, pour 208.000 lt⁷⁹². Le jeune magistrat avait dû solliciter une nouvelle grâce du roi, car un interstice de dix années était requis pour devenir président de chambre après avoir été conseiller⁷⁹³. Il avait en outre reçu, dès 1727, une dispense d'âge – il fallait avoir quarante ans pour exercer la charge – ainsi qu'une dispense d'alliance que son père avait obtenue en 1720. Nombre de magistrats bénéficièrent de ces passe-droits, comme les présidents Hénault⁷⁹⁴ et Durey de Mesnières, grands amis d'Ogier, qui furent reçus au même âge que lui⁷⁹⁵. L'avocat Barbier notait, dans sa *Chronique*, que le jeune président commença à présider les audiences au mois de juillet 1729, à la suite du départ du président Turgot⁷⁹⁶.

L'activité du président Ogier peut être évaluée à partir des archives des requêtes du Palais, conservées dans la sous-série X³ des Archives nationales, comprenant des liasses de minutes relatives aux audiences et aux causes jugées, ainsi que des registres s'arrêtant malheureusement à 1736⁷⁹⁷. Ces fonds ont été globalement peu étudiés, comme le déplorait Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek⁷⁹⁸. Le dépouillement des minutes constitue un travail titanesque : pour la seule année 1720, l'historienne estimait le nombre de minutes entre 3.800 et 4.400⁷⁹⁹. Les registres des sentences d'audiences permettent de saisir l'assiduité d'Ogier dans l'exercice de sa charge de 1727 à 1736. Son nom y apparut, pour la première fois, en mars 1727⁸⁰⁰. François Bluche soulignait que les dispenses d'âge étaient contrebalancées par le fait « de n'accorder qu'après plusieurs années le droit d'opiner⁸⁰¹ », c'est-à-dire de donner son avis dans le cadre d'une délibération. Il ne s'agissait donc que d'une restriction temporaire qui n'empêchait pas le jeune magistrat d'être membre à part entière de la compagnie. Ainsi, en novembre 1722, Jean-François Ogier fut désigné pour faire partie de la

⁷⁹⁰ Jean-François Ogier pourvu de l'office de président de la 2^e chambre des Requêtes du Palais (17 juin 1729), AN, X^{1A} 8452, ff. 337 v^o-338 v^o.

⁷⁹¹ Nicolas Lambert de Thorigny (1666-1729), président en la 2^e chambre des requêtes (1697-1727), prévôt des marchands de Paris (1725-1729).

⁷⁹² Traité d'office de Presid[en]t au Parlement de M^r Lambert à M^r Ogier (17 janvier 1727), AN, MC ET LXVII 408.

⁷⁹³ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 27.

⁷⁹⁴ Charles-Jean-François Hénault (1685-1770), conseiller au Parlement de Paris (1705), président en la 1^{re} chambre des Enquêtes (1710-1731), membre de l'Académie française (1723), surintendant de la Maison de la Reine (1753-1768).

⁷⁹⁵ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 20.

⁷⁹⁶ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, op. cit., vol. II, p. 74.

⁷⁹⁷ Cette carence est liée à une refonte des chambres, qui entraîna une perturbation du greffe.

⁷⁹⁸ BAUDOUIN-MATUSZEK Marie-Noëlle, « Les archives des chambres des Requêtes », art. cit., p. 418.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 420.

⁸⁰⁰ Registre des sentences d'audiences (1727-1728), AN, X^{3A} 323.

⁸⁰¹ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 21.

députation envoyée à Versailles afin de présenter à Louis XV les condoléances du Parlement, à l'occasion de la mort de la duchesse d'Orléans⁸⁰². Les registres d'audiences précisent que Jean-François Ogier intervint cinq fois en 1727 et douze fois en 1728⁸⁰³. En 1729, il opina cinq fois comme conseiller, entre janvier et mars. Il présida sa première audience le 1^{er} juillet 1729, puis intervint 25 fois jusqu'à la fin de l'année⁸⁰⁴. Cette intense activité provint de circonstances quasi-concomitantes : la mort du président Lambert, en juillet 1729, le départ du président Turgot, chargé de remplacer le défunt à la prévôté des marchands, et l'absence du vieux président Vallier⁸⁰⁵. Pour la période 1729-1736, les deux chambres des Requêtes disposaient de quatre (1730) à six présidents (1734). L'activité d'Ogier s'intensifia par la suite, signe d'une véritable assiduité à sa charge. En 1730, il présida la moitié des audiences (63 sur 124). En 1731, il ne présida qu'un cinquième d'entre elles⁸⁰⁶. En 1732, les audiences ayant été suspendues d'août à décembre, en raison de l'exil des parlementaires, il ne présida que 28 audiences sur 76 (37%). Réhabilité, il dirigea le tiers des audiences de 1733 et de 1734⁸⁰⁷. À partir de 1735, les jeunes présidents Durey de Mesnières et Le Lay⁸⁰⁸ furent plus fréquemment sollicités : Ogier ne présida que 25% des audiences en 1735, et 20% en 1736⁸⁰⁹.

L'analyse des profils professionnels d'un échantillon de 42 conseillers des chambres des Requêtes contemporains de la période 1729-1736 permet de faire un certain nombre de constatations⁸¹⁰. Neuf d'entre eux sont devenus présidents aux Requêtes ou aux Enquêtes (21%) entre 1729 et 1768. Plus de la moitié (57%) des magistrats n'ont pas quitté la carrière parlementaire. L'un d'eux, Nicolas-René de Maupeou⁸¹¹, accéda à la charge de Premier président, en 1763, puis devint chancelier de France, en 1768. Onze conseillers accédèrent à la maîtrise des requêtes (26%), et quatre d'entre eux furent par la suite intendants de généralités. Cinq magistrats parvinrent à la dignité de conseiller d'État (12%), dont trois collaborèrent avec Ogier au Conseil privé : le comte

⁸⁰² Extrait des choses les plus importantes qui se sont passées au Parlement, depuis le mois de may 1719, BnF, Ms. fr. 10908, f° 36. Elisabeth-Charlotte de Bavière (1652-1722), épouse de Philippe, duc d'Orléans (1640-1701), frère de Louis XIV.

⁸⁰³ Registre des sentences d'audiences (1727-1728), AN, X^{3A} 323.

⁸⁰⁴ Registre des sentences d'audiences (1729-1730), AN, X^{3A} 324.

⁸⁰⁵ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, op. cit., t. II, p. 74. Guillaume Vallier (1646-1730), ancien fermier général, fut président en la 2^{de} chambre des Requêtes de 1704 à sa mort.

⁸⁰⁶ Registre des sentences d'audiences (1731-1732), AN, X^{3A} 325.

⁸⁰⁷ Registre des sentences d'audiences (1733-1736), AN, X^{3A} 326.

⁸⁰⁸ Jean-Bonaventure Le Lay (1705-1768), comte de Guébriand, président en la 1^{re} chambre des Requêtes (1734-1744), ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Cologne (1747-1755).

⁸⁰⁹ Voir Annexe 13, graphique 1.

⁸¹⁰ Voir Annexe 13, graphique 2.

⁸¹¹ René-Nicolas de Maupeou (1714-1792), conseiller (1733), président à mortier (1737), Premier président du Parlement de Paris (1763-1768), garde des sceaux (1768-1774), chancelier de France (1768-1790).

de Sénozan⁸¹², le marquis d'Ormesson⁸¹³ et Charles-Blaise Méliand⁸¹⁴. Aymar-Jean de Nicolai⁸¹⁵ accéda, en 1734 à la charge de Premier président de la Chambre des comptes, en survivance de son frère. Enfin, seuls deux magistrats des Requêtes intégrèrent le service diplomatique du roi : le président Le Lay, comme ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Cologne, entre 1747 et 1755, et le président Ogier, en qualité de ministre puis d'ambassadeur auprès du roi de Danemark, de 1753 à 1766. Cette brève analyse rend ainsi compte de la réalité des chambres des Requêtes comme un tremplin vers une carrière extra-parlementaire : 43% des magistrats étaient concernés.

III. Ogier et le jansénisme : l'itinéraire spirituel d'un magistrat

Le jansénisme joua un rôle déterminant dans la vie privée et publique du président Ogier. Ses premières années comme président de la deuxième chambre des Requêtes furent marquées par la résurgence d'un conflit virulent entre le Parlement de Paris et le pouvoir royal et par la politisation progressive d'un affrontement d'ordre doctrinal.

1. *De la doctrine sacrée au flambeau politique*

À l'origine, le jansénisme était une doctrine théologique tirant son nom d'un évêque flamand de la première moitié du XVII^e siècle, Cornelius Jansen, dit Jansénius⁸¹⁶. S'appuyant sur la pensée de saint Augustin, le prélat estimait que la volonté humaine, depuis le péché originel, était incapable du bien sans un secours de Dieu appelé la grâce efficace. Or, cette grâce ne pouvait être accordée à tous et il existait une certaine prédestination : tous les hommes n'étaient pas appelés à la béatitude éternelle⁸¹⁷. Une telle doctrine, rejoignant par certains aspects la pensée calviniste, fut condamnée par Rome dès 1642 et donna lieu, en France, à une longue querelle entre les tenants du jansénisme, regroupés autour d'Antoine Arnauld et de l'abbaye de Port-Royal, et les jésuites. Comme le soulignait Monique Cottret, ce jansénisme primitif, « version rigoriste du dynamisme et de l'esprit de reconquête du catholicisme post-tridentin, s'inscrit parfaitement dans la vision tragique du monde qui pèse sur les élites de ce premier XVII^e siècle⁸¹⁸ ». En dépit de la pacification

⁸¹² Jean-Antoine Ollivier de Sénozan († 1778), conseiller au Parlement (1733), président à la 4^e chambre des Enquêtes (1737), conseiller d'État (1755).

⁸¹³ Marie-François-de-Paule Lefèvre (1710-1775), marquis d'Ormesson, conseiller au Parlement (1731), maître des requêtes (1733), intendant des finances (1740), conseiller d'État (1744).

⁸¹⁴ Charles-Blaise Méliand (1703-1768), conseiller au Parlement (1731), maître des requêtes (1734), intendant de la généralité de Soissons (1743-1765), conseiller d'État (1768).

⁸¹⁵ Aymar-Jean de Nicolai (1709-1785), marquis de Goussainville, conseiller à la 1^{re} chambre des Requêtes (1731), Premier président de la Chambre des comptes (1734-1773).

⁸¹⁶ Cornelius Jansen (1585-1638), recteur de la faculté de théologie de Louvain, évêque d'Ypres (1636-1638).

⁸¹⁷ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 22 sq.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 77.

opérée par Clément IX, la « paix clémentine », entre 1668 et 1679, le conflit reprit de plus belle, avec l'intervention de Louis XIV, dès les années 1680. Une véritable persécution frappa l'abbaye de Port-Royal, poumon spirituel et culturel du jansénisme. Son paroxysme fut l'expulsion des religieuses et la destruction de l'abbaye, entre 1709 et 1713. Malgré cette répression, le jansénisme survécut et se renforça. Le roi et les polémistes jésuites avaient involontairement fabriqué un jansénisme militant, conscient de former « une communauté de croyants⁸¹⁹ » à part entière, réalité qui s'accordait mal avec l'absolutisme louis-quatorzien. Malgré tout, le néo-jansénisme diffusé par Pasquier Quesnel⁸²⁰ ne contestait pas le pouvoir royal et intégra dans son corpus idéologique les théories gallicanes. Cette pensée s'était diffusée dans les différentes sphères du pouvoir et de la culture, à la cour, au Parlement, à l'Université⁸²¹. En 1713, la promulgation de la bulle *Unigenitus* par Clément XI, qui condamnait 101 propositions de Quesnel, fut à l'origine d'une crise sans précédent. Comme l'écrivait Monique Cottret, « la bulle *Unigenitus* a marqué de son sceau toute l'histoire du XVIII^e siècle⁸²² ». Cette bulle provoqua une division au sein de l'épiscopat et du clergé et se heurta à l'opposition véhémente des tenants du gallicanisme, en particulier auprès des magistrats du Parlement, qui refusèrent d'enregistrer le document romain. La bulle fut accusée d'engendrer tous les maux et de menacer le royaume d'un véritable schisme, voire d'une guerre civile. Beaucoup de jansénistes, clercs et laïcs, sous la houlette du cardinal de Noailles, appelèrent à la réunion d'un concile national face au texte pontifical : on les nomma les « appelants⁸²³ ». Cette situation tendue fut exacerbée par un épisode parisien qui canalisa toutes les attentions au cours des années 1730 et suivantes, et qui joua un rôle déterminant dans la vie spirituelle de Jean-François Ogier : l'affaire du diacre Pâris et des convulsionnaires. François de Pâris était un diacre connu pour sa piété, son austérité et son amour des pauvres, mort prématurément en 1727 et enterré dans le cimetière jouxtant l'église Saint-Médard. Sa tombe attira de nombreux jansénistes pieux et l'on constata bientôt plusieurs miracles opérés sur des malades. Le cimetière devint un lieu de pèlerinage où affluèrent les foules, malades et curieux, et un phénomène étrange de convulsions se répandit, suscitant de nombreuses interrogations et les inquiétudes du pouvoir royal, qui décida la fermeture du cimetière, en janvier 1732. La période 1728-1732 représenta un véritable tournant dans l'évolution du jansénisme français. Catherine Maire y situait la consécration de l'alliance entre le jansénisme et l'opposition parlementaire et la création d'un « mode de réflexion et d'intervention⁸²⁴ » qui s'imposa dans la suite de la période.

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 146.

⁸²⁰ Pasquier Quesnel (1634-1719), oratorien, fut l'auteur de *Réflexions morales* condamnées par Rome en 1708.

⁸²¹ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, *op. cit.*, p. 114 sq.

⁸²² *Ibid.*, p. 151.

⁸²³ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, *op. cit.*, p. 157-158.

⁸²⁴ MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, p. 388.

2. L'héritage d'une piété familiale

Comment Jean-François Ogier se positionnait-il par rapport à un débat complexe et virulent qui ne pouvait laisser indifférent aucun de ses contemporains ? Tout d'abord, il faut constater que, dans sa vie personnelle, la religion occupait une place importante. La culture religieuse du magistrat procède d'un héritage familial. Les testaments de la famille Ogier sont particulièrement éclairants, au point de vue de leurs clauses spirituelles. Celui de Jean-Nicolas Ogier, composé en 1709, reflète pleinement la *weltanschauung* caractéristique de l'idéal diffusé par la Réforme catholique à la suite du concile de Trente. La piété tridentine était toujours en vogue à Paris à la fin du règne de Louis XIV. Pierre Chaunu a mis en valeur cet « investissement sur le Ciel⁸²⁵ » qui était la principale préoccupation des mourants, désireux de régler leurs comptes avec l'au-delà. Après un protocole sur « la fragilité de cette vie et l'incertitude de l'heure de la mort⁸²⁶ », Jean-Nicolas Ogier enchaînait sur une disposition pieuse marquée par la conscience du jugement divin et de la condition de pécheur du chrétien et caractérisée par une solide appréhension théologique – et surtout christocentrique⁸²⁷ – comme en témoigne cette synthèse catéchétique :

« Premièrement je remercie mon dieu de toutes les graces et benedictions que sa divine providence ma departis nonobstant la multitude de mes pechez, le priant en toute humilité de n'entrer point en compte ny en jugement avec moy, mais plustost usant de sa misericorde, me laver de toute iniquité par les eaux salutaires de sa grace, et par le merite des souff[ran]ces de n[ot]re Seigneur Jesus Crist mort pour nos offenses et ressuscité pour n[ot]re justification, priant aussy la sainte Vierge et tous les autres Saints du paradis de vouloir interceder pour moy⁸²⁸. »

Une telle sentence était caractéristique de la piété testamentaire de la période. Elle reflétait, malgré tout, cet « art de mourir » enseigné par la Réforme tridentine, identifié par Pierre Chaunu : « Pour gagner le dernier combat, il ne suffit plus d'apprendre les gestes et les mots du dernier instant : la Réforme catholique dans ses *Arts de mourir* diffuse la découverte d'un dernier instant, juge et reflet de la qualité de toute une vie⁸²⁹. » Ce discours du croyant était concrétisé par des legs pieux, principalement des fondations de messes pour le repos de l'âme du testateur et des dons au profit d'institutions religieuses. Étonnamment, Jean-Nicolas Ogier ne prit aucune disposition à cet égard, mais laissa à sa veuve le soin de s'en charger⁸³⁰. Au contraire, le conseiller au Parlement

⁸²⁵ CHAUNU Pierre, « Mourir à Paris (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 31^e année, n°1 (1976), p. 34.

⁸²⁶ Dépôt de testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169.

⁸²⁷ BARRALIS Christine, MARCHAL Corinne, WAGNER Anne (dir.), *Le testament spirituel, du Moyen âge à l'époque moderne : legs, salut de l'âme, miroir des vertus chrétiennes*, Metz, CRULH, p. 13.

⁸²⁸ Dépôt de testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169.

⁸²⁹ CHAUNU Pierre, « Mourir à Paris », art. cit., p. 40.

⁸³⁰ « Je suis assuré qu'après mon decedz elle ne manquera pas de faire prier dieu quil me fasse misericorde. Je la laisse en liberté et mesme je luy donne pouvoir de faire aux despens de mes biens telle fondation de messe et en tel lieu quelle

Antoine Portail institua neuf legs pour un total de 850 messes et trois services⁸³¹. La veuve de Jean-Nicolas, Claude-Geneviève Barbier, stipula quant à elle la célébration de 100 messes basses en l'église de sa sépulture, 100 autres messes chez les capucins de Paris, un annuel confié à son fils religieux, « un service complet en leglise de s^t germain dorli » ainsi que la « fondation dune messe basse par chacune semaine a perpetuite » et « deux service complet [*sic*] par chacun an⁸³² » pour elle et son mari à Orly. Elle constitua aussi un legs de 500 lt pour achever la construction de la nouvelle église Saint-Louis sur l'île Notre-Dame. Le testament de Pierre-François Ogier, composé en décembre 1735, était plus succinct que celui de son père quant au prologue spirituel⁸³³. Si d'importants dons charitables furent prévus, aucun legs de messes ne fut toutefois mentionné. Son épouse, dans son testament de 1722, se dispensa purement et simplement d'un prologue spirituel. Elle demanda néanmoins 500 messes à célébrer dans cinq églises de la capitale, ainsi qu'un annuel⁸³⁴. La lecture de ces testaments ne doit pas faire conclure hâtivement à un attiédissement religieux de la famille Ogier dans le premier tiers du XVIII^e siècle, qui correspondrait à la tendance générale de la période, analysée par Michel Vovelle et Pierre Chaunu⁸³⁵. Pierre-François Ogier semble avoir été un homme pieux : il s'était retiré, à la fin de sa vie, auprès des Chartreux de Paris, où il avait loué une maison et un appartement. Il demanda à être enterré dans l'enceinte du monastère, signe d'un attachement particulier à cette congrégation religieuse⁸³⁶.

3. *La vie spirituelle du président Ogier*

L'entourage familial de Jean-François Ogier a joué un rôle essentiel dans l'impression des réflexes religieux du personnage⁸³⁷. Deux de ses oncles étaient religieux : Nicolas-Charles Ogier, chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, et le père Jacques Le Long, oratorien de convictions jansénistes. Sa formation scolaire au collège Louis-le-Grand fut imprégnée par une profonde religiosité, à l'école des jésuites. Son parcours socio-culturel fut celui d'un homme foncièrement éloigné de la pensée libertine, agnostique ou athée, en vogue dans certains milieux intellectuels de la période. Catholique de culture et de conviction, il était tout autant étranger au déisme prôné par

jugera a propos pour le repos de mon ame. » Dépôt de testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709), AN, MC ET LII 169.

⁸³¹ Testament d'Antoine Portail (10 juin 1713), AN, MC ET XCVI 226.

⁸³² Testament de Claude-Geneviève Barbier (15 octobre 1710), AN, MC ET XXVI 248.

⁸³³ Les notaires ne rapportèrent qu'une courte sentence : « Premièrement comme Catholique Apostolique et Romain a recommandé son âme à Dieu priant sa divine Majesté lorsqu'elle sortira de ce monde de la mettre au rang des bienheureux. » Testament de Pierre-François Ogier (18 décembre 1735), AN, 254 AP 54.

⁸³⁴ Dépôt de testament de Madame Ogier (12 mars 1722), AN, MC ET LXVII 371.

⁸³⁵ CHAUNU Pierre, « Mourir à Paris », art. cit., p. 45.

⁸³⁶ Testament de Pierre-François Ogier (18 décembre 1735), AN, 254 AP 54.

⁸³⁷ François Bluche écrivait : « La religion, au XVIII^e siècle, enserrait encore l'immense majorité des Français dans un réseau d'habitudes et de formes. Elle reste comme le rythme des existences, préside à la naissance, au mariage, à la mort. » BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 191-192.

une grande partie des philosophes des Lumières, favorables à une religion de l'abstraction, dédogmatisée et déritualisée⁸³⁸. Le défaut de sources intimes susceptibles de fournir des informations relatives à sa perception personnelle du phénomène religieux ne permet malheureusement pas de cerner plus en profondeur la vie spirituelle du président Ogier. Son incorporation au sein d'une cour de justice caractérisée par des magistrats, « dans leur ensemble, sincèrement pieux⁸³⁹ », selon l'analyse de François Bluche, constitue un argument supplémentaire pour ne pas dévaloriser sa propre piété. Il possédait une chapelle privée dans ses maisons de Paris et d'Ivry. Le fonds Thomé conserve deux mandements archiépiscopaux, de 1740 et 1752, accordant une permission pour la célébration de messes dans ces oratoires⁸⁴⁰. L'existence d'une chapelle privée – en particulier à Ivry où l'oratoire fut, semble-t-il, construit par le président⁸⁴¹ – et la demande d'une telle autorisation témoignaient en faveur d'une authentique piété eucharistique. Une chambre était aussi destinée à l'aumônier de la famille⁸⁴². Lors de l'installation du couple Ogier rue Notre-Dame-des-Champs, un bâtiment disposant d'une tribune située à l'intérieur de la chapelle du Saint-Esprit fut loué aux frères des écoles chrétiennes⁸⁴³. Enfin, le testament de Jean-François Ogier offre des précisions importantes. Ce document, daté de 1773, ne contenait ni protocole spirituel ni disposition pieuse et s'en tenait à l'introduction classique : « Au nom du père, du fils et du S^t Esprit. Ainsi soit-il⁸⁴⁴ ». Néanmoins, un codicille ajouté la veille du décès du président mentionnait la célébration de messes à Saint-Sulpice, à Ivry et à Saint-Germain-des-Prés, pour un montant total de 1.200 lt⁸⁴⁵, une somme quatre fois supérieure à la moyenne relevée à partir d'un échantillon de testaments parisiens de la période 1771-1780⁸⁴⁶. Une telle pratique n'allait pas dans le sens de cet abandon progressif des pratiques catholiques traditionnelles, de cette « mutation majeure de sensibilité collective⁸⁴⁷ » constatée par Michel Vovelle au fil du XVIII^e siècle. Jean-François Ogier s'inscrivait dans la droite ligne du traditionalisme parlementaire, fondé sur la défense de l'ordre religieux et de l'institution ecclésiale dans le cadre spécifique du gallicanisme⁸⁴⁸. En dépit

⁸³⁸ ENCISO Angel, « Approches sur Dieu au XVIII^e siècle », *Revue théologique de Louvain*, 4^e année, fasc. 2 (1973), p. 191-216.

⁸³⁹ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 193.

⁸⁴⁰ Mandements de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille (24 mai 1740) et de Christophe de Beaumont (2 décembre 1752), AN, 254 AP 55.

⁸⁴¹ L'inventaire après-décès évoquait le « vestibule de chapelle », dans lequel étaient conservés des ornements, un calice et un Christ en bronze. Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 27.

⁸⁴² *Ibid.*, f° 44.

⁸⁴³ *Ibid.*, f° 69 ; Bail à loyer (26 juin 1766), AN, MC ET XXIII 682.

⁸⁴⁴ Testament du président Ogier (27 novembre 1773), AN, 254 AP 55.

⁸⁴⁵ « Je veux qu'il soit célébré pour le repos de mon ame trois annuels de messes basses, sçavoir un a ma paroisse de S^t Sulpice, un autre a ma paroisse d'Yvry, et l'autre en l'Eglise des révérends peres bénédictins du faubourg S^t Germain, lesquels trois annuels je fixe l'honoraire a raison de quatre cent livres pour chacun. » Codicille (22 février 1775), AN, 254 AP 31.

⁸⁴⁶ CHAUNU Pierre, FOISIL Madeleine, NOIRFONTAINE Françoise de, *Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle. Essai d'histoire politique et religieuse*, Paris, Fayard, 1998, p. 587.

⁸⁴⁷ VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, CTHS, 1997, p. 325.

⁸⁴⁸ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 191.

de sa retraite du Parlement, en 1745, le président Ogier semble avoir conservé ces convictions profondes. Le testament de son collègue et ami, le président Hénault, mort en 1770, ne mentionnait qu'une recommandation aux « saintes prières⁸⁴⁹ » des Capucines de la place Vendôme et un legs de 1.000 lt aux Jacobins de la rue Saint-Honoré pour célébrer un service pour le repos de son âme. Quant au testament de la veuve de Jean-François Ogier, composé en 1790, il commençait par une brève formule pieuse – « Je recommande mon âme à Dieu et j'implore son infinie miséricorde⁸⁵⁰ » – mais ne prévoyait aucun legs de messes. La présidente, qui s'était retirée chez les Visitandines de Chaillot, se contenta de recommander son âme à la prière des religieuses.

L'inventaire de la bibliothèque du président Ogier permet de jeter un regard complémentaire sur ses convictions religieuses. Si la possession d'un ouvrage ne prouve en aucune façon la pleine adhésion de son propriétaire à l'enseignement prodigué, il convient de distinguer cependant le bibliophile du bibliomane. Le catalogue de la bibliothèque d'Ogier correspond moins à celui d'un pur collectionneur de livres qu'à celui d'un lecteur assidu. La première catégorie d'ouvrages mentionnée dans ce catalogue était regroupée sous le titre « Théologie⁸⁵¹ », conformément au classement arbitraire des libraires de la période⁸⁵². Sur 103 titres d'ouvrages religieux, 54 ont été écrits ou traduits par des auteurs jansénistes ou influencés par les principes du jansénisme et du quiétisme. Les classiques y étaient mentionnés, comme la célèbre traduction de la Bible, en 32 volumes, du port-royaliste Louis-Isaac Lemaistre de Sacy⁸⁵³. S'y trouvaient aussi les ouvrages des grands penseurs jansénistes du XVII^e siècle : *L'Année chrétienne*, en treize volumes, et *De la meilleure manière d'entendre la Messe* de Nicolas Letourneux, qui fut l'un des confesseurs de Port-Royal⁸⁵⁴ ; *De la fréquente communion*, ouvrage condamné d'Antoine Arnould⁸⁵⁵ ; les *Essais de morale* du théologien Pierre Nicole, en 23 volumes⁸⁵⁶ ; les *Provinciales* et les *Pensées* de Blaise Pascal⁸⁵⁷ ; le *Recueil d'ouvrages propres à instruire, consoler et affermir, dans les temps d'épreuves et de persécutions*, du médecin port-royaliste Jean Hamon, en dix volumes⁸⁵⁸ ; les *Maximes des saints* de Fénelon⁸⁵⁹, ouvrage condamné par le pape Innocent XII, en 1699 ; cinq livres du prêtre parisien Jean Girard de Villethierry, dont *La Vie des gens mariés*, *Le Chrétien dans la Tribulation*, et une *Vie des Riches et des Pauvres*. Le catalogue relevait en outre la présence d'une traduction du Nouveau testament et des Épîtres et Évangiles, et

⁸⁴⁹ Testament du président Hénault (19 juin 1766), AN, T 1123⁶⁶.

⁸⁵⁰ Testament de Guyonne Marie Cavelier, veuve Ogier (28 février 1790) AN, MC ET XXIII 837.

⁸⁵¹ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 1.

⁸⁵² LEMAIRE Élina, *Grande robe et liberté. La magistrature ancienne et les institutions libérales*, Paris, PUF, 2010, p. 348.

⁸⁵³ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 1.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p. 3. Ogier possédait *L'Année chrétienne* en deux exemplaires.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁵⁷ *Ibid.*, p. 3-4.

⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 3.

les *Prières chrétiennes* de Pasquier Quesnel, chef de file du mouvement après la mort d'Antoine Arnauld⁸⁶⁰ ; des ouvrages parus au XVIII^e siècle, à l'instar des *Instructions pour les Dimanches & Fêtes* de Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, prélat janséniste modéré et adversaire déclaré des jésuites⁸⁶¹ ; la *Vérité des miracles de M. de Paris*, publiée en 1727 par le magistrat parisien Louis-Basile Carré de Montgeron ; les œuvres de Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier, et deux ouvrages de Jacques Besoigne, docteur de Sorbonne⁸⁶² ; quatre ouvrages de saint Augustin, traduits par l'érudit Philippe Goibaud-Dubois⁸⁶³. En dépit d'une majorité de livres d'inspiration janséniste, la bibliothèque d'Ogier faisait aussi honneur aux livres classiques d'auteurs éloignés de la doctrine condamnée, comme le *Traité de l'Amour de Dieu* de François de Sales, les *Élévations à Dieu* de Bossuet et l'*Exposition de la Doctrine Chrétienne* du jésuite Guillaume-Hyacinthe Bougeant⁸⁶⁴. Un autre élément important ressort de ce catalogue : l'intérêt du président Ogier pour l'apologétique, la défense de la foi chrétienne face aux courants rationalistes en vogue au siècle des Lumières. Neuf titres témoignaient de son intérêt intellectuel pour le débat, dont cinq avaient été composés par des protestants⁸⁶⁵. Il s'agissait néanmoins d'ouvrages de référence, rédigés entre 1617 et 1714, qui bénéficièrent d'un grand succès dans les milieux catholiques, en dépit de la modernité d'un œcuménisme intellectuel prôné par leurs auteurs⁸⁶⁶.

4. Un magistrat janséniste convaincu

Il convient maintenant de voir comment le président Ogier a rejoint le milieu janséniste parisien. L'abbé Dorsanne, qui relata, avec force détails, les conflits provoqués par la bulle *Unigenitus*, rapportait, dans son *Journal*, l'un des premiers cas de refus de sacrements imposés par le clergé constitutionnaire aux partisans du jansénisme. Il fut décidé, en effet, que les mourants devaient rétracter leur appel au concile pour qu'on leur administrât les derniers sacrements. Le religieux concerné était le père Jacques Le Long, oncle du président. Le curé de Saint-Louis-en-l'Île, après l'avoir interrogé, « prit la résolution de ne lui point apporter les Sacrements, tant qu'il seroit dans ces sentiments, & le déclara à la famille⁸⁶⁷ ». Un vicaire fut néanmoins désigné pour

⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 2 et 4.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 3. APPOLIS Émile, « À travers le XVIII^e siècle catholique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 6^e année, n°2 (1951), p. 157-163.

⁸⁶² *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 3-4.

⁸⁶³ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 4-5. Le président Ogier possédait ainsi deux éditions de la *Vérité de la religion chrétienne* par le grand diplomate hollandais et calviniste Hugo Grotius ; la *Vérité de la religion chrétienne* du pasteur calviniste Jacques Abbadié ; la *Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ* du théologien et mathématicien anglican Humphrey Ditton ; et la *Dissertation sur l'existence de Dieu* du théologien calviniste Isaac Jaquelot.

⁸⁶⁶ GRETILLAT Augustin, *Exposé de théologie systématique*, Neuchâtel, Attinger, 1892, t. II, vol. 2, p. 31-36.

⁸⁶⁷ DORSANNE Antoine, *Journal de M. l'abbé Dorsanne*, op. cit., t. III, p. 488.

administrer le malade, qui mourut muni des sacrements de l'Église. L'avocat parisien Mathieu Marais précisait, dans ses *Mémoires*, que l'obstacle fut contourné grâce à l'intervention du cardinal de Noailles, proche de Pierre-François Ogier, qui occupait la charge de receveur général du Clergé⁸⁶⁸. Un tel épisode, dans l'entourage de Jean-François, alors étudiant en droit, a certainement marqué ce dernier dans ses convictions religieuses personnelles.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* apportent de précieux éléments sur l'activité et la réputation du magistrat des Requêtes, au sein du milieu janséniste, dans les années 1730. Véritable journal clandestin des opposants à la bulle *Unigenitus* et de l'opposition parlementaire et janséniste, les *Nouvelles* « présentent une version engagée des événements, mais demeurent très scrupuleuses sur la réalité des faits⁸⁶⁹ », insistait Monique Cottret. La feuille du 5 mars 1732 mentionnait des plaintes portées contre le père Denis Dufau, grand dévot du diacre Pâris. Il y était précisé que le président Ogier était « depuis sept ou huit ans sous la conduite de ce R. Père Carme⁸⁷⁰ », ce qui ferait remonter au plus tard à 1724-1725 son insertion dans la culture janséniste. Les plaintes contre Dufau parvinrent à la connaissance du grand audencier, au début de l'année 1732. Le cardinal de Fleury⁸⁷¹, premier ministre de Louis XV, lui tint sévèrement ce propos : « Vous avez un fils qui est bien vif, & très-vif⁸⁷². » La conjonction entre les convictions spirituelles et politiques d'Ogier ne faisait à cette époque aucun doute. Les *Nouvelles* du 1^{er} août 1732 évoquaient un certain Servolle, « Diacre du Diocèse de Clermont en Auvergne », accusé « par le Père de M. le Président Ogier, d'avoir gâté l'esprit de M. son fils⁸⁷³ ». Il était ajouté que le président et son collègue Maximilien Titon⁸⁷⁴, janséniste convaincu, rencontraient régulièrement Servolle lors de leurs visites de charité dans les prisons et les hôpitaux parisiens. Dans une lettre à son père, Jean-François Ogier se défendit toutefois de fréquenter trop souvent cet ecclésiastique⁸⁷⁵.

Ogier était-il un dévot du diacre Pâris ? C'est l'opinion qui ressortait de la chanson satirique composée à l'occasion du mariage du président en 1737. Lors de leur nuit de noces, le « partisan des plus connus de la nouvelle secte » et son épouse « invoquèrent un saint Pâris » :

« L'époux par bonheur se souvint
D'avoir dans sa cassette
Un morceau de l'habit du saint

⁸⁶⁸ MARAIS Mathieu, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, éd. par Adolphe de Lescure, Paris, Firmin Didot, 1864, t. II, p. 178.

⁸⁶⁹ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 163.

⁸⁷⁰ *Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, Utrecht, s. n., 1732, p. 44. Le propos est confirmé dans l'*Histoire des miracles et du culte de M. Paris*, s. l., s. n., 1732, 2^e partie, p. 15.

⁸⁷¹ André-Hercule de Fleury (1653-1743), évêque de Fréjus (1699-1715), Premier ministre de 1726 à sa mort.

⁸⁷² *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732, p. 44.

⁸⁷³ *Ibid.*, p. 152.

⁸⁷⁴ Maximilien Titon (1696-1768), conseiller à la 5^e chambre des Enquêtes (1717), doyen de la Grand Chambre (1756).

⁸⁷⁵ Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (1^{er} octobre 1732), Correspondance du président Ogier, APOI.

Dont la vertu secrète
Ressuscite les moribonds⁸⁷⁶. »

Cette satire antijanséniste, tout en forçant le trait, insistait sur la dévotion de Jean-François Ogier envers le diacre Pâris. L'épisode était relayé par l'auteur des *Nouvelles de la Cour et de la Ville*, qui parlait du président comme « un des plus rigoureux jansénistes de Paris⁸⁷⁷ ». Celui-ci aurait consulté son collègue Titon, qui lui aurait recommandé d'avoir « recours à la culotte de M. Saint-Pâris dont M. Pâris, son frère, est en possession⁸⁷⁸ ». Cet épisode, tourné là aussi en dérision, semble confirmer l'appartenance du jeune magistrat au clan des jansénistes dévots. Carré de Montgeron⁸⁷⁹, l'un des plus célèbres apologistes du diacre Pâris et des convulsionnaires, estimait quant à lui qu'Ogier et Titon étaient « des personnes aussi respectables en tous sens et aussi souvent éclairées de dieu mesme⁸⁸⁰ ». L'auteur des *Mémoires historiques pour le siècle courant* déclarait pour sa part que le président avait « beaucoup de vertu & de religion⁸⁸¹ ». Son zèle fut manifeste dans le cadre de son engagement paroissial, comme le prouve un fait rapporté par les « Gazetins de la police secrète », rapports de surveillance établis par des espions employés par le lieutenant général de police pour jauger l'opinion publique parisienne⁸⁸². En février 1732, alors qu'un père jésuite devait prêcher dans l'église Saint-Louis, paroisse du président Ogier, ce dernier « a prié M. le Curé de luy recommander de ne point parler dans ses sermons des affaires du temps, non plus que du Bienheureux Paris, pour ne point donner lieu aux Parroissiens de murmurer⁸⁸³ ». Malgré la promesse du curé, le jésuite n'en tint pas compte, « en sorte que ce President en a temoigné au Curé dans l'œuvre [la fabrique] son mecontentement en traittant d'imprudent le Jesuite, et qu'il ne precheroit plus dans cette Église⁸⁸⁴. » Une telle intervention révèle à la fois l'influence du magistrat sur sa paroisse – il était marguillier de la fabrique – et sa détermination à favoriser la liberté de la prédication janséniste. Enfin, en décembre 1731, Ogier participa avec Titon et Montgeron, en qualité de témoins, à une séance de convulsions de Charlotte Regnault, sur la tombe du diacre Pâris, au cimetière de Saint-Médard⁸⁸⁵. En dépit de ce témoignage, rien ne prouve l'adhésion pleine et entière de Jean-François

⁸⁷⁶ Chansonnier dit de Maurepas, *op. cit.*, vol. XIX, BnF, Ms. fr. 12634, f° 253.

⁸⁷⁷ *Nouvelles de la Cour et de la Ville*, *op. cit.*, p. 36.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. 37.

⁸⁷⁹ Louis-Basile Carré de Montgeron (1686-1754), conseiller à la 2^e chambre des Enquêtes (1711).

⁸⁸⁰ Lettre de Montgeron à M. de Saint-Hilaire (23 avril 1739), BPR, LP 40, p. 237.

⁸⁸¹ *Mémoires historiques pour le siècle courant*, Amsterdam, Étienne Ledet, juillet 1732, p. 69.

⁸⁸² CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements », art. cit., p. 80.

⁸⁸³ Gazetins de la police secrète rédigés pour le Lieutenant général, et quelques nouvelles à la main, où sont consignés au jour le jour les propos de la Cour et de la ville, des promenades publiques, des salons et des cafés (1730-juin 1732), BnF, Arsenal, Bastille, Ms. 10161, f° 76 v°.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, f° 77.

⁸⁸⁵ *Déclaration de Charlotte Regnault, faite par devant notaires, tant au sujet de sa maladie que des convulsions qu'elle a eues au tombeau de M. de Pâris, & de sa guérison miraculeuse, opérée par l'intercession de ce Saint Diacre, le 8 février 1732*, s. l., s. n., 1733, p. 8-9.

Ogier au phénomène convulsionnaire, qui fut loin d'emporter l'enthousiasme de la majorité des jansénistes parisiens en raison des excès manifestes qui ne pouvaient que desservir leur cause⁸⁸⁶.

IV. Du croyant au polémiste : le baptême de feu d'un magistrat janséniste

Les fréquentations professionnelles de Jean-François Ogier, au Parlement de Paris, furent déterminantes quant à la transposition de ses idées religieuses sur le terrain politique et judiciaire. Dans le cercle rapproché du président, son beau-frère Thomé de Ferrières et l'abbé de Salaberry, beau-frère de sa sœur Marguerite-Hermine, étaient parmi les magistrats jansénistes les plus fougueux. Parmi ses proches amis du Parlement, il faut citer le conseiller Titon ; Robert de Saint-Vincent père⁸⁸⁷, un « ami très particulier⁸⁸⁸ » du président Ogier, selon le témoignage de son fils ; le président Durey de Mesnières, « un des leaders du parti janséniste⁸⁸⁹ » dans les années 1750, selon Dale van Kley ; les conseillers Pucelle⁸⁹⁰, Vrévin⁸⁹¹ et La Fautrière⁸⁹². Ces magistrats constituaient le noyau actif de l'opposition janséniste au Parlement. Pour l'avocat Barbier, il s'agissait d'une minorité, mais une minorité turbulente :

« Il y a peut-être dans le Parlement soixante personnes entêtées sur le jansénisme, mais tout le reste est composé de gens modérés qui se moquent du jansénisme et du molinisme⁸⁹³ ; cependant, tous ont pris ce parti violent par honneur, par amour-propre, et piqués des maltraitements qu'ils reçoivent, non par une volonté déterminée de leur maître, mais par l'autorité d'un ministre qui n'est toujours qu'un particulier par rapport à un corps comme le Parlement⁸⁹⁴. »

L'opposition parlementaire janséniste ne se présentait pas, dans les années 1730, comme une protestation affirmée contre le pouvoir du roi, mais contre le gouvernement de l'antijanséniste cardinal de Fleury et contre l'épiscopat moliniste. En 1730, Fleury avait convaincu Louis XV

⁸⁸⁶ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 172-174.

⁸⁸⁷ Pierre-Nicolas Robert de Saint-Vincent (1676-1747), conseiller à la 2^e chambre des Requêtes (1708).

⁸⁸⁸ ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste du siècle des Lumières à l'Émigration*, Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent, éd. par Monique Cottret, Valérie Guittienne-Mürger et Nicolas Lyon-Caen, Pessac, PUB, 2012, p. 286.

⁸⁸⁹ « Through the president Ogier d'Enonville, the elder Joly de Fleury even established contact with Durey de Mesnières, one of the leaders of the parti janséniste [...] » VAN KLEY Dale Kenneth, *The Damians Affair and the Unraveling of the Ancien Régime, 1750-1770*, Princeton, Princeton University Press, 1984, p. 124.

⁸⁹⁰ René Pucelle (1655-1745), dit l'abbé Pucelle, conseiller-clerc à la Grand Chambre (1684), doyen (1694).

⁸⁹¹ Nicolas-Louis Vrévin († 1733), conseiller à la Grand Chambre (1691).

⁸⁹² Louis Davy de La Fautrière (1700-1756), conseiller à la 3^e chambre des Enquêtes (1726).

⁸⁹³ Le molinisme, doctrine diffusée par le jésuite espagnol Luis de Molina, estimait que l'homme était capable, par son libre-arbitre, de s'accorder avec le don de la grâce divine. Les jansénistes taxèrent cette doctrine de laxiste. DE FRANCESCO Sylvio Hermann, « Le statut du thomisme selon la théologie moliniste. L'antijansénisme de Fénelon au secours de l'orthodoxie thomiste », *Revue théologique de Louvain*, n°42 (2011), p. 217-218.

⁸⁹⁴ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, op. cit., t. II, p. 297-298. Peter Campbell nuance l'affirmation de Barbier selon laquelle il n'y aurait eu que 60 jansénistes au Parlement. CAMPBELL Peter Robert, *Power and Politics in Old Regime France*, New York, Routledge, 1996, p. 321.

d'imposer avec vigueur la bulle *Unigenitus*, ce qui donna lieu à de nombreux mandements épiscopaux coercitifs quant à l'application des directives royales, en particulier par le moyen des refus de sacrements. Les magistrats réagirent en usant d'une procédure juridique proprement gallicane, l'appel comme d'abus, ainsi défini par Catherine Maire : « "L'abus" est un terme de droit que l'on applique à tous les cas où il y a de la vexation de la part des supérieurs ecclésiastiques, contravention aux canons reçus dans le royaume, aux ordonnances, arrêts de règlement, et aux libertés de l'Église gallicane⁸⁹⁵. » Cet appel, porté devant les cours souveraines du royaume, constitua « une véritable arme au service de la guérilla parlementaire⁸⁹⁶ ». Le conflit opposa les magistrats au Conseil d'État, ce dernier réagissant par la cassation des arrêts du Parlement, donnant lieu en réplique à des remontrances de cette cour. Ce bras de fer se doubla d'une forte contestation entre le Parlement et les évêques constitutionnaires⁸⁹⁷. Selon Mme Maire, le tournant des années 1730, en déclenchant « la politisation de la querelle *Unigenitus*⁸⁹⁸ », façonna une première résistance janséniste parlementaire. C'est dans ce contexte tendu que Jean-François Ogier acquit sa réputation de magistrat janséniste.

1. La révélation de la crise politique de 1732

Quelle fut l'activité janséniste de Jean-François Ogier au Parlement ? La crise de 1732 fut pour lui l'occasion de se révéler aux yeux de l'opinion. Plusieurs sources capitales permettent d'évaluer son action. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe de presse du camp janséniste, soulignaient la pertinence de l'argumentation du jeune président, au mois de mai, à l'occasion d'un énième débat sur le caractère à attribuer à la bulle *Unigenitus*. Son opposition se doublait d'un rappel de la liberté du Parlement : « Le Roi, dit ce Président, en ordonnant à son Parlement d'agir *sagement*, lui ordonne d'agir conformément à ses lumières & à sa conscience⁸⁹⁹. » Par-delà la querelle disciplinaire, le magistrat se montrait favorable, comme nombre de ses collègues, à un « retour à une hypothétique monarchie traditionnelle bien française et bien équilibrée⁹⁰⁰ », le contraire de l'absolutisme ; voire à l'établissement d'une monarchie contractuelle inspirée de John Locke et préconisée par les ténors du jansénisme parlementaire⁹⁰¹. L'argumentaire d'Ogier ne pouvait pas ne pas motiver les vieux

⁸⁹⁵ MAIRE Catherine, « Les querelles jansénistes de la décennie 1730-1740 », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, vol. 38, n°1 (2005), p. 77 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rde/297> [Dernière consultation le 19 novembre 2018].

⁸⁹⁶ HILDESHEIMER Françoise, MORGAT-BONNET Monique, *Le Parlement de Paris : histoire d'un grand corps de l'État monarchique, XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018, p. 598.

⁸⁹⁷ MAIRE Catherine, « Les querelles jansénistes », art. cit., *passim*.

⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 77.

⁸⁹⁹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732, p. 135.

⁹⁰⁰ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 162.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 161.

magistrats du Palais, puisqu'il les menait sur le double-terrain des privilèges de la compagnie et des libertés gallicanes. Le jeune magistrat participa à ce jeu de séduction relevé par Peter Campbell, un jeu qui permit à la minorité de s'imposer⁹⁰². Par ailleurs, l'historien britannique rappelait l'une des règles de la prise de parole lors des débats juridiques inter-caméraux, dont tenta de bénéficier le parti janséniste. L'adoption potentielle d'un avis exigeait de prendre la parole le plus tôt possible au cours du débat, ce qui impliquait le soutien de magistrats de la Grand Chambre, où siégeaient de fortes personnalités jansénistes, comme les conseillers Vrevin, Pucelle et Delpech⁹⁰³. Le 24 mai 1732, Pucelle et Titon furent arrêtés pour avoir bravé l'interdiction royale de débattre sur un mandement de l'archevêque de Paris condamnant les *Nouvelles ecclésiastiques*. En réaction, les magistrats et les avocats se mirent en grève⁹⁰⁴. Le grand tournant fut l'épisode du 12 juin 1732, relaté avec précision dans les *Nouvelles* et rapporté par les « Gazetins ». Ce jour-là, les magistrats jansénistes formulèrent un arrêt appelant comme d'abus le mandement archiépiscopal⁹⁰⁵. À cette occasion, « on a proposé a lassemblée delire ou commettre un de M^{rs} pour faire les fonctions du ministere publique, et queeffectivement on a commis M^r Augié [*sic*] president de la seconde des Req[ue]tes du palais⁹⁰⁶ [...] ». Ogier fut donc chargé de la responsabilité de cet appel comme d'abus, qui décréta notamment l'interdiction de la vente publique du mandement. Un débat devant la Grand Chambre donna lieu à une vive réaction du président face un conseiller qui contestait l'abus : « M^r le president Ogié sest levé et a dit qu'il nestoit pas etonnant dentendre un tel discours, que quand M^r Drouin [le conseiller] examinerait ledit mandement toute sa vie quil ny apperseveroit aucuns abus⁹⁰⁷ [...] ». L'avocat Barbier commenta cet épisode dans son *Journal*, ne tarissant pas d'éloges sur la capacité et la science du jeune magistrat : « Le président Ogier, des requêtes du palais [...], jeune homme de vingt-six à vingt-sept ans [*sic*], infiniment riche et qui a beaucoup d'esprit, a parlé en très-forts termes, et avec connaissance de cause, de la matière, pour soutenir l'appel⁹⁰⁸. » Les *Nouvelles ecclésiastiques* soulignaient quant à elles l'intervention d'Ogier en faveur de la nécessité « d'empêcher ou de surseoir du moins par voie de police générale l'exécution d'un Mandement qui causoit tant de trouble et tant de rumeur⁹⁰⁹. » L'appel fut finalement promu par 97 voix contre 36⁹¹⁰.

⁹⁰² « However, as we shall see, [the younger judges] became extremely adept at presenting the issues in a light that would appeal to the wider concerns of their colleagues. This usually meant concealing their true aims behind an appeal to the defence of the parlement's jurisdiction in its eternal quarrel with the rival power. » CAMPBELL Peter Robert, *Power and Politics*, *op. cit.*, p. 217.

⁹⁰³ Jean Delpech (1671-1737), marquis de Méréville, conseiller à la Grand Chambre (1691). CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements », art. cit., p. 88.

⁹⁰⁴ MAIRE Catherine, *L'Église dans l'État. Politique et religion dans la France des Lumières*, Paris, Gallimard, 2019, p. 76.

⁹⁰⁵ *Arrêt de la cour du Parlement, concernant le mandement de M. l'Archevesque de Paris du 13 juin 1732*, Paris, Pierre Simon, 1732.

⁹⁰⁶ *Gazetins de la police secrète* (1730-juin 1732), BnF, Arsenal, Bastille, Ms. 10161, f° 349 v°.

⁹⁰⁷ *Ibid.*, f° 351 v°.

⁹⁰⁸ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, *op. cit.*, t. II, p. 290.

⁹⁰⁹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732, p. 131.

⁹¹⁰ CAMPBELL Peter Robert, *Power and Politics*, *op. cit.*, p. 256.

Quant à l'arrêt, il fut imprimé le soir-même et le président Ogier, son promoteur, se rendit en personne à l'imprimerie « pour relever les premiers⁹¹¹ » exemplaires et les diffuser dans le public.

2. *Le chemin de l'exil : coupable ou victime expiatoire ?*

Cette affaire fut la raison principale de l'arrestation, par lettre de cachet⁹¹², dans la nuit du 15 au 16 juin, du président Ogier et des conseillers Vrevin, La Fautrière et Robert⁹¹³. La réaction du public fut mêlée de craintes et de témoignages de soutien envers les quatre magistrats. Le « gazetin » du 16 juin précisait : « Dans les caffés tout le monde est dans une grande consternation, et il semble qu'il y a toute apparence que cela leur fait du chagrin⁹¹⁴ [...] ». L'exempt de police ne cachait pas sa propre inquiétude en écrivant : « Tout cela M^{rs} cela [sic] va faire un grand tort et un terrible desordre dans Paris⁹¹⁵ [...] ». Les plumes se délièrent à cette occasion. Un pamphlet contre le cardinal de Fleury, surnommé le « cruel Minautore », glorifiait les victimes de l'arbitraire ministériel et épiscopal et implorait le roi de rétablir les « sages lois » du royaume :

« Le crime est en honneur, et l'intrépide zele
Nous a ravi Robert, Augier [sic], Titon, Pucelle,
Fautrieres, Vervins [sic], ces hommes que jamais
N'égaleront Fleury, les Bissi [sic], les Languets⁹¹⁶ ;
Frape ces fiers Tirans, gouverne ton empire,
Que sous de sages lois la France enfin respire⁹¹⁷. »

L'épisode fut relayé par les mémorialistes du siècle⁹¹⁸, mais surtout par les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui louèrent le zèle et l'honnêteté des exilés, tout en condamnant leur arrestation : « Le choix de ces 4 Mag[istrats] est remarquable. Tout le monde connoit leur mérite réel, & leur crime imaginaire. Ils ont opiné, comme on a vu, avec liberté & solidité, suivant les lumieres de leur conscience, dans les termes les plus mesurés, & sans qu'il leur soit échappé un seul mot qui pût

⁹¹¹ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, op. cit., t. II, p. 292.

⁹¹² Lettre du Roy à M^{rs} du Parlement (15 juin 1732), AN, O¹ 76, p. 340-341. Concernant Ogier, cette lettre ordonnait lapidairement : « Id. M. Augier [sic], Président de la seconde Chambre des Requestes, ordre à luy pour se rendre aux isles S^{te} Marguerite. Lettre à M. le Marquis de Dreux pour l'y recevoir et garder jusques à nouvel ordre. » Le maréchal de Villars précisait, dans ses *Mémoires*, que le Conseil des dépêches fut à l'unanimité favorable à leur arrestation. VILLARS Louis-Hector de, *Mémoires du maréchal de Villars*, éd. par Melchior de Vogüé, Paris, Renouard, 1892, t. V, p. 342-343.

⁹¹³ Louis Robert de Monneville (1668-1745), conseiller en la 2^e chambre des Requêtes (1691), grand chambrier (1722).

⁹¹⁴ Gazetins de la police secrète (1730-juin 1732), BnF, Arsenal, Bastille, Ms. 10161, f° 361.

⁹¹⁵ *Ibid.*

⁹¹⁶ Le cardinal de Bissy (1657-1737), évêque de Meaux, Jean-Joseph Languet de Gergy (1677-1753), archevêque de Sens, et son frère Jean-Baptiste (1674-1750), curé de Saint-Sulpice, étaient, avec le cardinal de Fleury, les principaux adversaires ecclésiastiques des jansénistes.

⁹¹⁷ Chansonnier dit de Maurepas, Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques & historiques avec des remarques curieuses, depuis 1732 jusqu'en 1735, vol. XVIII, BnF, Ms. fr. 12633, f° 90 v°.

⁹¹⁸ MARAIS Mathieu, *Journal et mémoires*, op. cit., t. IV, p. 394 ; BOUHIER Jean, *Lettres de Mathieu Marais, n°5 (1732-1733)*, t. XII de *Correspondance littéraire du président Bouhier*, éd. par Henri Duranton, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1986, p. 53.

blessé, ni le Roi, ni même ses Ministres⁹¹⁹. » Du côté du Parlement, en signe de solidarité, nombre de magistrats des Enquêtes et des Requêtes remirent leur démission. Des remontrances furent formulées, appelant au retour des magistrats incarcérés⁹²⁰. En septembre, 139 parlementaires furent exilés par ordre du roi⁹²¹. Une estampe caricaturale fut produite pour commémorer ces exils, sous le titre *Les maux de la constitution dans le Parlement*⁹²². On y voit un jésuite armé d'une hache frapper un palmier majestueux – symbole de la justice, comme le rappelait Pierre Wachenheim⁹²³ – sur lequel est fixé un écriteau portant cette inscription : « L'Autorité du Parlement de France aussi ancien[n]e que l'État soutenüe par la Fidelité de M^{rs} des Enquetes et Requetes du Palais en 1732 ». Des noms de magistrats sont inscrits sur certaines feuilles de l'arbre, dont celui du président Ogier. Une copie de cette estampe, conservée au musée Carnavalet, remplaçait le nom de ce magistrat par celui d'un conseiller de la même chambre, Pierre Dupré de Saint-Maur⁹²⁴. Une telle représentation, prélude à tant d'autres images polémistes, avait pour objectif de toucher l'opinion publique en dénonçant l'arbitraire du gouvernement et du clergé constitutionnaire⁹²⁵. Le président Ogier est devenu en tout cas un héros de la cause parlementaire, une victime expiatoire qui participa à la création d'un véritable « parti janséniste », né, selon Monique Cottret, de la persécution imposée par Fleury et les évêques antijansénistes⁹²⁶.

Après un bref séjour au château de Vincennes, Jean-François Ogier fut envoyé en résidence surveillée à l'île Sainte-Marguerite, au large de Cannes. Barbier notait dans son *Journal*, en août 1732 : « Le président Ogier a un bien mauvais séjour dans l'île de Sainte-Marguerite ; depuis qu'il y est, il n'avait pas eu la permission d'écrire. Le président de Salabéry, de la chambre des comptes, qui a épousé sa sœur, m'a dit ce soir, à l'Opéra, qu'il en avait reçu des nouvelles, et qu'il se porte bien. Ses lettres viennent d'abord à M. le comte de Maurepas, qui les ouvre, et qui les envoie après

⁹¹⁹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732, p. 137.

⁹²⁰ « Nous osons, Sire, vous demander le retour de tant de magistrats dans lesquels nous n'avons jamais reconnu qu'un grand amour pour la justice et un attachement inviolable pour votre personne. » Remontrances sur l'état du Parlement (4 août 1732), in *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, éd. par Jules Flammermont, Paris, Imprimerie nationale, 1888, t. I, p. 284.

⁹²¹ ÉGRET Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire (1715-1774)*, Paris, A. Colin, 1970, p. 30.

⁹²² *Les maux de la constitution dans le Parlement*, estampe, 1732, BnF, Estampes, RESERVE QB-201 (94) FOL. Voir Annexe 14.

⁹²³ WACHENHEIM Pierre, « L'iconographie polémique des parlementaires sous le règne de Louis XV », *Revue d'histoire des Facultés de Droit et de la Science juridique*, n°25-26 (2005-2006), p. 19.

⁹²⁴ Pierre Dupré de Saint-Maur (1697-1765), conseiller à la 2^e chambre des Requêtes (1717). Musée Carnavalet, G.24140A.

⁹²⁵ WACHENHEIM, « L'iconographie polémique », art. cit., p. 18.

⁹²⁶ « Ce n'est pas le contenu de la croyance, une théologie spécifique, ni même une pastorale particulière qui créent le jansénisme comme "parti", mais bien une action, une réaction à la persécution. Si Louis XIV a fabriqué des jansénistes en alternant phases d'ouverture et de persécution, le pouvoir, à partir de 1727, multiplie les jansénistes en les transformant en victimes. » COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 162. Le terme « parti » doit être employé toutefois avec précaution : « Quand il est attesté sous l'Ancien Régime, c'est presque toujours avec une connotation négative, il renvoie à la conjuration et à la faction complotante. Dans son acception contemporaine, il implique une cohérence et une organisation difficilement envisageables. » *Ibid.*, p. 211.

à la famille⁹²⁷. » Grâce à l'intercession de son père, son traitement fut amélioré et il obtint « la liberté de se promener & d'aller à la chasse⁹²⁸ » dans l'île. La correspondance échangée à cette époque entre le magistrat et son père, conservée dans le fonds privé de la famille Ogier d'Ivry, fournit d'intéressantes précisions sur sa captivité, mais aussi sur les relations tendues entre les deux personnages. Ces lettres, commentait le chanoine Baret, révèlent en effet une grande tension entre un père « tatillon, autoritaire et rancunier » et un fils « délicat, plein de respect et de gratitude⁹²⁹ ». Dès janvier 1732, Pierre-François Ogier avait confié à son fils les plaintes de la cour à son égard : « Après la messe j'ay esté présenté au Roy par M. le Garde des Seaux [*sic*] et je ne puis confier au papier ce qui fut dit contre vous à voix haute dans le cabinet du Roy en présence du premier ministre et d'un grand nombre de seigneurs⁹³⁰. » Il concluait en ces termes pleins d'amertume :

« Pour moy je ne suis point sans douleur d'avoir un fils aussy ingrat que vous envers son maistre et tous ses bienfaiteurs. Si vous ne vous corrigés pas sans retardement, je n'auray pas un fils dans le parlement mais j'auray l'avantage et la certitude de n'estre pas exposé de ma vie aux justes reproches que vous m'avés attirés par vostre ingratitude envers vostre Maistre : et envers tous ceux qui ont contribué aux grâces que j'ai obtenues pour vous et que je regrette très amèrement. Je suis mon fils vostre affectionné père chagrin et très affligé⁹³¹. »

De telles paroles en disent long sur les efforts réalisés par Pierre-François Ogier pour établir solidement la carrière de son fils, en lui trouvant des « bienfaiteurs ». Il reprochait avant tout au président son « ingratitude », celui-ci ayant préféré ses convictions personnelles au service du roi. Nous ignorons les convictions du grand audienier par rapport au jansénisme. Lorsqu'il exerça la charge de receveur général du Clergé, il eut à subir des attaques de la part des constitutionnaires, en raison de sa proximité avec le philo-janséniste cardinal de Noailles⁹³². L'auteur des *Mémoires historiques pour le siècle courant* affirmait que, lors d'une audience à Versailles, Pierre-François Ogier « dit y avoir remercié Mr. le Cardinal, d'avoir fait enfermer son fils⁹³³ ». En se dissociant pleinement des activités du président, cherchait-il à sauvegarder son crédit auprès de la cour ? En janvier 1732,

⁹²⁷ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, op. cit., t. II, p. 335.

⁹²⁸ *Mémoires historiques pour le siècle courant*, op. cit., p. 203.

⁹²⁹ BARET René, « L'exil de Jean-François Ogier », art. cit., p. 237.

⁹³⁰ Pierre-François Ogier à Jean-François Ogier (21 janvier 1732), Correspondance du président Ogier, APOI.

⁹³¹ *Ibid.*

⁹³² L'abbé Dorsanne écrivait dans son *Journal* : « Les Constitutionnaires, qui étoient en grand nombre, entroient en fureur, lorsqu'il s'agissoit des affaires présentes de l'Église. Il n'y a point de peines & de tracasseries qu'ils n'aient faites à M. Ogier (Receveur général du Clergé) sur ses comptes, peut-être parce qu'il avoit été placé par M. le Cardinal de Noailles. » DORSANNE Antoine, *Journal*, op. cit., t. V, p. 180.

⁹³³ *Mémoires historiques pour le siècle courant*, op. cit., p. 69. Jean-François Ogier n'ignorait pas le rôle joué par son père dans son éloignement. Dans sa lettre du 29 juillet 1732, il lui écrivait : « Je ne doute point de la part que vous aurés prise à mon éloignement, je connois trop vos sentiments pour n'en pas être reconnaissant autant que je le dois. » Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (29 juillet 1732), Correspondance du président Ogier, APOI.

il avouait à son fils qu'il lui avait « obtenu une surseance⁹³⁴ » auprès de Fleury, autrement dit un sursis dont le jeune magistrat ne tint pas compte, ayant poursuivi son activité contestataire.

Peu après son incarcération sur l'île Sainte-Marguerite, Jean-François obtint la permission de donner de ses nouvelles à sa famille. Il écrivit six lettres à son père, entre le 29 juillet et le 4 octobre, veille de son départ. Dans l'une d'elles, publiée en annexe⁹³⁵, il relatait ses activités quotidiennes, estimant être bien traité par le major de la citadelle, faisant bonne chère et allant chaque soir « dans l'isle à la promenade qui y est tres agréable⁹³⁶ ». Il se réjouissait d'un certain nombre d'avantages qu'il avait pu obtenir : « [...] il y a longtemps que je ne me suis aussi bien porté que depuis que je suis icy, lair y est excellent, jy fais tous les jours un exercice suffisant, jay des livres abondamment et je ne travaille que quand et autant que je veux⁹³⁷. » Il se défendait toutefois de sa fidélité et de sa soumission à l'égard du roi, en évoquant la lecture de son courrier par le major et par Maurepas : « Que ne peuvent ils l'un et l'autre lire aussi facilement dans mon cœur, ils ny verroient que les sentiments les plus respectueux et les plus soumis pour le Roy et tels que le sujet le plus fidel les peut avoir⁹³⁸. » La lettre témoignait aussi du respect d'Ogier pour son père et de son amour pour sa famille. Dans sa réponse, le grand audienier manifesta les sentiments d'un père torturé entre son affection et sa rancœur :

« Mais à l'égard de ce qui vous regarde pour l'avenir, mon fils, vous avés donné tant de leçons aux autres et vous avés méprisés si parfaitement les miennes et mes avis que je me donneray bien de garder d'en hazarder aucune avec vous : quand vous aurés reflechy et connu l'état de vos affaires et de vostre bien, vous vous aviserés comme il vous plaira : pour moy je suis déterminé à employer le reste de mes jours partye dans la solitude et partye dans mes terres toujours dans la douleur, et pénétré des justes reproches que je reçois de mes intimes amys et bienfaiteurs. Je ne me consoleray jamais de vos fautes quoyque je sois toujours votre affectionné père⁹³⁹. »

Désireux de réhabiliter son image auprès de son père, le jeune magistrat tenta de se justifier face aux reproches paternels, se défendant d'être un fils obéissant :

« Si quelque chose eut été capable d'alterer le plaisir que jay eu de recevoir votre lettre, c'eut été de la trouver remplie de reproches les plus amers et entre autres d'avoir manqué envers vous : comme je ne crois pas en avoir mérité surtout de cette espèce, parceque jay toujours eu et jauray toujours pour vous et pour vos avis, tout le respect que mon devoir et mon penchant me peuvent inspirer, je les ay reçus avec douleur,

⁹³⁴ Pierre-François Ogier à Jean-François Ogier (21 janvier 1732), *Ibid.*

⁹³⁵ Voir Annexe 15, 1^{re} lettre.

⁹³⁶ Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (29 juillet 1732), Correspondance du président Ogier, APOI.

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ *Ibid.*

⁹³⁹ Brouillon d'une 2^e lettre de Pierre-François Ogier à Jean-François Ogier (s. d.), *Ibid.*

mais dans l'espérance que quand vous connoîtrés mes véritables sentimens, vous me rendrés plus de justice⁹⁴⁰. »

En dépit de son amertume, Pierre-François Ogier avait sollicité ses réseaux, notamment l'aide du président Louis III Le Peletier de Rosanbo, qui lui « a rendu de plus et rares services à la cour⁹⁴¹ », pour faire commuer la peine d'exil de son fils, en faveur de qui le roi ordonna, dans un premier temps, son transfert sur ses terres d'Hénonville. Dans sa lettre du 1^{er} octobre, le président remerciait son père de sa médiation. Il en profitait pour justifier sa conduite et se présenter en promoteur de la paix :

« Je me persuade très aisément les services que Mr le président Le Pelletier m'a rendus. Je connois ses bons sentimens pour moy, je tache de les meriter par beaucoup de retour et jen conserve une vraye reconnoissance : mais en meme tems, il connoit ma façon de penser, il scait mieux que personne avec quelle attention jevite le trouble ; combien je souhaite la paix, combien jy ay porté a son instigation tous ceux avec qui jay été en relation dans cette dernière affaire avant mon depart de Paris. Ainsi je ne suis point surpris des bons offices et de la justice quil m'a rendüe dans cette dernière occasion en rendant compte de ma conduite et de mes sentimens⁹⁴². »

Il continuait sa lettre en fustigeant l'action de personnages « mal intentionés » : « Les témoignages de ces magistrats auroient bien du faire cesser les preventions que ces gens aussi mal instruits que mal intentionés avoient donnés contre moy. Cependant jay été traitté comme un homme enteté, dangereux, ou pour mieux dire, comme si j'eusse été coupable de quelque crime détat⁹⁴³. » Cabale ou injustice ? Jean-François Ogier se posait, en tout cas, en victime expiatoire d'un certain arbitraire politique, sans pour autant nommer les instigateurs de son exil. Une telle assertion en dit long sur son amertume personnelle, mais aussi sur une certaine détermination à demeurer fidèle à des convictions personnelles qu'il n'a nullement reniées dans ses lettres à son père.

En septembre 1732, les exilés furent autorisés à quitter leur résidence à condition de ne pas rejoindre la capitale. Le président Ogier s'installa d'abord à Hénonville, où il arriva le 24 octobre⁹⁴⁴. Le 14 novembre, il recevait de nouveaux ordres du roi lui permettant de retourner à Paris⁹⁴⁵. En décembre, il avait retrouvé sa place au Parlement, en dépit des incertitudes sur sa réhabilitation diffusées dans l'opinion⁹⁴⁶. Le « gazetin » du 25 novembre 1732 rapportait un conseil du Premier

⁹⁴⁰ Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (6 septembre 1732), *Ibid.*

⁹⁴¹ Pierre-François Ogier à Jean-François Ogier (18 septembre 1732), *Ibid.*

⁹⁴² Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (1^{er} octobre 1732), *Ibid.* Voir Annexe 15, 2^e lettre.

⁹⁴³ *Ibid.*

⁹⁴⁴ Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (24 octobre 1732), *Ibid.*

⁹⁴⁵ Jean-François Ogier à Pierre-François Ogier (14 novembre 1732), *Ibid.*

⁹⁴⁶ Le gazetin du 18 novembre notait : « D'aucuns ont même debitté en differents endroits que Mr labbé Pucelle, Vrevin, Robert, Ogier, et Titon ne reviendroient pas, mais ils ont esté traités avec mépris d'un chacun qui les a entendus, et regardés comme gens suspects, on assure que Mr Ogier est de retour, ainsy que Mr Titon, que pour Mr Pucelle il

président Portail⁹⁴⁷ au cardinal de Fleury, en faveur du retour des exilés, qui semblait pointer du doigt le risque d'une rébellion générale du Parlement⁹⁴⁸. Dans le cadre des vifs débats qui agitèrent de nouveau les relations entre le Parlement et le pouvoir royal, Jean-François Ogier continua à manifester sa sympathie pour le parti janséniste et son zèle contre *Unigenitus*. En mai 1733, dans un énième débat sur le caractère de règle de foi à attribuer ou non à la bulle, il soutint l'opinion de l'abbé Pucelle : « Ce Magistrat [...] pense que la Constitution *n'est pas de nature à devenir Règle de foi* : & c'est en juger très-sainement⁹⁴⁹ » commentaient les *Nouvelles ecclésiastiques*. En avril 1735, Ogier soutint de nouveau Pucelle en faveur de la suppression d'une instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai, véritable « apologie de la Constitution⁹⁵⁰ » appuyant son argumentation sur des bulles romaines anciennes non enregistrées par le Parlement. Le président soutint son argumentation en s'appuyant sur un développement historique en faveur des libertés gallicanes⁹⁵¹. En avril 1738, il souhaita que fut exprimé, dans un projet de remontrances, « le danger qu'il y a d'empêcher les démarches du Parlement, qui n'a pour objet que de réprimer ce qui peut nuire à la Religion, diminuer le respect qui lui est dû, & causer du trouble dans l'État⁹⁵² ». Attaché à une conception traditionnelle du rôle politique joué par le Parlement en tant que « défenseur des lois fondamentales⁹⁵³ », le magistrat était persuadé que le pouvoir de remontrances ne devait pas être employé comme une source de conflit avec le pouvoir royal, mais comme un moyen de garantir la paix religieuse et civile du royaume. Enfin, en mai 1738, les *Nouvelles* rapportaient une intervention d'Ogier en faveur du conseiller Montgeron, arrêté l'année précédente par ordre du roi et détenu à Viviers : il y dénonça l'interdiction faite à ce magistrat de recevoir la communion et se prononça ouvertement en faveur de sa réhabilitation⁹⁵⁴.

Ces quelques exemples sont la preuve que le président Ogier continua, malgré l'exil de 1732, à se manifester comme un acteur décidé du jansénisme parlementaire. À côté des débats doctrinaux et politiques, l'expérience de la crise des années 1730 fut l'occasion pour le jeune magistrat de

est à St Maure, et qu'il arrive demain. » *Gazetins de la police secrète* (Juillet-décembre 1732), BnF, Arsenal, Bastille, Ms. 10162, f° 300 v°.

⁹⁴⁷ Antoine V Portail (1674-1736), conseiller (1697), avocat général (1698), président à mortier (1707), puis Premier président du Parlement de Paris (1724-1736).

⁹⁴⁸ « Monseigneur si on laisse en exille M^{rs} Pucelle et autres ce ne sera rien faire, loins de la, car Votre Éminence verra que la grand Chambre se joindra au Corps du parlement. » *Gazetins de la police secrète* (Juillet-décembre 1732), BnF, Arsenal, Bastille, Ms. 10162, f° 313 v°.

⁹⁴⁹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1733, p. 81-82

⁹⁵⁰ ÉGRET Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire*, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁵¹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1735, p. 59.

⁹⁵² *Nouvelles ecclésiastiques*, 1738, p. 59. Titon déclara, lors de la même séance : « Le plan [des Remontrances] proposé par M. le Président Ogier, est en même tems le plus beau, & le plus capable de toucher le Roi. » *Ibid.*, p. 60.

⁹⁵³ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 191.

⁹⁵⁴ Ogier prônait l'envoi d'une « députation pour informer le Roi du scandale commis à Viviers en la personne de M. de Montgeron] en le privant par toutes sortes de voies de la Communion pendant la Quinzaine de Pâques : Lui représenter le danger & les conséquences d'un pareil scandale, & la nécessité de le réparer ; & en même tems le supplier d'accorder à la Compagnie le retour de M. de Montgeron. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1738, p. 83.

révéler ses talents de juriste, à travers la qualité de ses interventions, reconnue par ses pairs, mais aussi par une solide maîtrise des rouages jurisprudentiels qui, expliquait Peter Campbell, permit aux juges jansénistes de tourner en leur faveur les procédures, et ce malgré les interventions du Conseil d'État⁹⁵⁵. La critique de l'avocat Barbier à l'endroit d'un « grand nombre d'ignorants et de jeunesse [...] qui négligent la cause de la compagnie⁹⁵⁶ » semble ainsi loin de s'appliquer à Jean-François Ogier. L'avocat et écrivain Louis Mannory⁹⁵⁷ voyait dans le président un modèle pour sa propre carrière : « Ce digne Magistrat, aussi éclairé, qu'intègre, & fait pour se rendre maître de la prévention, ce Magistrat, par sa présence, accrut mes forces. Ce fut à la confiance, que j'avois en lui, que je dus mon succès⁹⁵⁸. » Enfin, Ogier sut manifester sa pleine intégration dans la compagnie. Le jansénisme s'était révélé un ferment d'union particulièrement déterminant. Dans leur récent ouvrage sur le Parlement de Paris, Françoise Hildesheimer et Monique Morgat-Bonnet identifiaient le gallicanisme, au-delà du jansénisme, comme le catalyseur des énergies parlementaires dans le cadre du conflit avec le pouvoir royal⁹⁵⁹. L'analyse de la commission du président Ogier en Bretagne, en 1768, permettra de resituer le magistrat, une trentaine d'années après, par rapport au combat parlementaire. La question épineuse du rôle véritable et des intentions profondes de chaque magistrat, dans le cadre de la crise gallicano-janséniste, a été soulevée par Peter Campbell :

« Dès lors, en temps de crise, la question pertinente n'est pas tant de savoir quelle fut sa position idéologique, mais quelle casquette il porta, et pourquoi. A-t-il réagi comme un magistrat pour défendre sa juridiction ? Comme un seigneur représentant de sa dynastie, membre d'une élite urbaine, régionale ou parisienne ? Ou comme une créature ou un fidèle, voire comme un ami ? Comme un homme des Lumières ? Ou comme un croyant ?⁹⁶⁰ »

L'action politique au temps de l'absolutisme ne peut pas être réduite à un unique champ d'analyse. De même, un personnage investi sur la scène publique, en dépit de son attachement durable à des valeurs et des principes, pouvait faire preuve d'un certain pragmatisme dans la suite de sa carrière, comme l'illustre l'évolution professionnelle du président Ogier.

⁹⁵⁵ « As judges, the magistrates of the parti janséniste were well aware of the legal and jurisdictional implications of the Bull Unigenitus, and were well aware of how to turn the procedures in the courts to their advantage. » CAMPBELL Peter Robert, *Power and Politics*, *op. cit.*, p. 216.

⁹⁵⁶ BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence*, *op. cit.*, t. I, p. 70.

⁹⁵⁷ Louis Mannory (1696-1777), avocat au Parlement de Paris.

⁹⁵⁸ MANNORY Louis, *Plaidoyers et mémoires, contenant des questions intéressantes, tant en matières civiles, canoniques, & criminelles, que de police et de commerce*, Paris, C. Hérisant, 1764, t. XIII, p. 312.

⁹⁵⁹ « Le jansénisme parlementaire est le résultat de l'esprit de corps de la robe : il repose sur la solidarité qui existe en son sein où coexistent minorité agissante et majorité silencieuse dans un contexte unanimement gallican. » HILDESHEIMER Françoise, MORGAT-BONNET Monique, *Le Parlement de Paris*, *op. cit.*, p. 598.

⁹⁶⁰ CAMPBELL Peter Robert, « Crises « politiques » et parlements », *art. cit.*, p. 75.

CHAPITRE II

Entre la cour, la ville et les champs : une carrière à multiples facettes et sa sociabilité mondaine

Comme nombre de magistrats de son temps, le président Ogier ne s'est pas cantonné à une carrière purement judiciaire. Il s'en servit comme d'un tremplin pour suivre d'autres ambitions professionnelles. En décembre 1744, il avait vendu sa charge de président aux Requêtes à un jeune conseiller de la même chambre, Jules-François de Cotte⁹⁶¹, pour la somme de 208.000 lt⁹⁶². Retiré de ses fonctions, il fut nommé président honoraire⁹⁶³. L'*Almanach royal* le mentionna désormais parmi les « Présidens Honoraires des Enquêtes & Requêtes, ayant séance à la Grand'Chambre⁹⁶⁴ ». L'honorariat était logiquement accordé au magistrat ayant « exercé vingt ans au moins les fonctions de son office⁹⁶⁵ ». Ogier fut dispensé de cette dernière règle, ayant exercé sa charge de président pendant seulement seize ans. S'il n'était plus en mesure d'instruire des affaires judiciaires, le magistrat honoraire avait, de droit, séance à la Grand Chambre⁹⁶⁶ et bénéficiait de « toutes les préséances et les agréments de la fonction⁹⁶⁷ ». C'est ainsi que l'ancien magistrat demeura le « président Ogier ».

Faute de preuves documentaires, on ne peut qu'avancer des hypothèses pour tenter de justifier le changement de voie professionnelle du président Ogier. Était-ce à la faveur des crises à répétition des années 1730 que le magistrat fit le choix de changer son fusil d'épaule ? Son mariage avec une proche de l'influent ministre Maurepas a-t-il été l'occasion pour lui de mettre le pied à l'étrier, en s'appuyant sur un réseau de protecteurs ? Il convient de suivre le président Ogier dans sa progression extra-parlementaire, en considérant les multiples facettes d'une carrière nouvelle, lancée au milieu des années 1740, au lendemain de la mort du cardinal de Fleury.

⁹⁶¹ Jules-François de Cotte (1721-1810), conseiller (1740) puis président en la 2^e chambre des Requêtes (1745), maître des requêtes (1758), conseiller d'État (1780).

⁹⁶² Traité d'un office de Président au Parlement (29 décembre 1744), AN, MC ET XX 585.

⁹⁶³ ANTOINE Michel, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV : dictionnaire biographique*, Paris, P. du Puy, 1978 (rééd. de 2004), p. 192.

⁹⁶⁴ *Almanach royal*, 1750, p. 178 ; 1775, p. 252. Ogier disparut de cette liste à l'époque du parlement réformé par le chancelier Maupeou, entre 1771 et 1774.

⁹⁶⁵ BLUCHE François, *Les magistrats*, op. cit. (1986), p. 25.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 26.

⁹⁶⁷ LION Henri, *Un magistrat homme de lettres au dix-huitième siècle : le président Hénault (1685-1770). Sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits*, Paris, Plon-Nourrit, 1903, p. 49.

I. De la passion cynégétique à la capitainerie des chasses du Louvre

Membre à part entière du second ordre, Jean-François Ogier en adopta logiquement un certain nombre d'activités de plaisance, dont la première était la chasse, plaisir et privilège nobiliaire par excellence. Sous l'Ancien Régime, l'activité cynégétique constituait un droit, ainsi précisé par Alexis de Tocqueville : « C'est un droit personnel. On tient que c'est un droit royal, dont les gentilshommes eux-mêmes n'usent que dans l'intérieur de leur justice ou sur leur fief que par la permission du roi⁹⁶⁸. » En effet, après l'imposition de la juridiction royale à l'ensemble du royaume, les justices seigneuriales n'étaient plus comprises que comme des délégations du pouvoir judiciaire du souverain. Le droit de chasse relevait de ces justices et était devenu, depuis Charles VI, « le privilège personnel des nobles dans l'étendue de leurs terres, ou bien le droit exclusif lié à la détention d'un fief ou d'une haute justice par un seigneur, noble ou roturier⁹⁶⁹ ».

1. Un chasseur invétéré

Jean-François Ogier possédait les droits de haute, moyenne et basse justice sur ses terres du Vexin, où il chassait régulièrement jusqu'à leur vente, en 1751. Il disposa ensuite des droits de moyenne et basse justice sur son domaine de Villefavreux, à Ivry-sur-Seine. La situation géographique d'Ivry était particulièrement stratégique, aux portes de la capitale, comme l'était l'ancien domaine familial d'Orly acquis par le grand-père du président. Nombre d'aristocrates et de grands parlementaires avaient acheté des propriétés foncières à la lisière méridionale de la capitale, où ils firent bâtir leurs demeures de villégiature. L'acquisition par Louis XV, en 1739, du château de Choisy, qui devint l'un de ses plus prestigieux relais de chasse, peut expliquer en grande partie cette installation nobiliaire. À Orly se trouvaient les propriétés du maréchal de Coigny – qui racheta le domaine des Ogier, en 1740 – et de Louis Lefèvre d'Ormesson⁹⁷⁰, président au Parlement de Paris. À Ivry, Le duc de Croÿ s'était fait construire une maison de campagne, l'année de l'installation du président Ogier⁹⁷¹. Le marquis de Beringhen⁹⁷², Premier écuyer du roi et capitaine des chasses du Bois de Boulogne, y avait hérité d'un château appartenant au maréchal d'Uxelles⁹⁷³.

⁹⁶⁸ TOCQUEVILLE Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Michel Lévy frères, 1857 (3^e éd.), p. 469.

⁹⁶⁹ SALVADORI Philippe, « Chasse », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 250.

⁹⁷⁰ Louis II Lefèvre d'Ormesson (1718-1789), président à mortier (1751), puis Premier président du Parlement de Paris (1788-1789).

⁹⁷¹ DEMAISON Maurice, *Croquis de Paris (1914-1915)*, Paris, Plon-Nourrit, 1917, p. 94.

⁹⁷² Henri-Camille de Beringhen (1693-1770), marquis de Beringhen et d'Uxelles. LACROIX Paul de, *Le château de Choisy. La ville de Choisy-le-Roi. Thiais. Orly. Villeneuve. Ivry et Vitry. Études historiques et monumentales*, Paris, Dumoulin, 1868, p. 14.

⁹⁷³ Nicolas-Chalon du Blé (1652-1730), marquis d'Uxelles, maréchal de France (1703).

Privilège juridictionnel et activité réservée aux élites foncières, la chasse constituait aussi, pour une partie de ses acteurs, une véritable passion associée, expliquait Philippe Salvadori, à une culture spécifique mettant « l'accent sur la maîtrise de soi et la soumission à l'ordre légitime⁹⁷⁴ ». Jean-François Ogier fut sans conteste un chasseur émérite, reconnu comme tel dans le milieu aristocratique parisien et aulique. Le témoignage apporté par le duc de Croÿ, ami, commensal et compagnon de chasse du président, est très précieux à cet égard. Croÿ relatait ainsi une de ses expériences cynégétiques, en septembre 1751 : « M. le président Ogier, qui acheta une maison à Ivry, me mena une fois à Orly où je tirai 225 coups, mais fort mal. Je tirais toujours environ au tiers. Je fis, avec lui, bonne connaissance de chasse⁹⁷⁵. » Les compétences de Jean-François Ogier ne font aucun doute, puisqu'il était capable d'enseigner à un grand aristocrate tel que Croÿ les rudiments de la science cynégétique. Ce fut le cas en particulier de la chasse aux oiseaux. Le duc notait, en mars 1753 : « Le 5 mars, je fis, avec le président Ogier, une charmante chasse à coqueter, où j'appris à connaître les coqs, à élever les perdreaux, et à les tirer à la chanterelle⁹⁷⁶. » Les connaissances techniques et les bottes des grands chasseurs n'étaient pas non plus ignorées du magistrat. En novembre 1766, après le retour du président de Copenhague, Croÿ relatait une battue à Ivry : « Le 21 novembre, j'allai encore, avec M. Ogier, faire une jolie battue au-dessus d'Ivry. Il m'y apprit la façon dont M. le comte de Charolais⁹⁷⁷ couchait en joue, en ne mettant la main gauche qu'au bout de la sous-garde, ce qui sauve de l'accident de M. de Saint-Florentin⁹⁷⁸. » D'autres courtisans avaient le loisir d'accompagner le président, tel le duc d'Aumont⁹⁷⁹, Premier gentilhomme de la Chambre du Roi, en septembre 1752, dans la plaine de Villejuif⁹⁸⁰. Parmi la sociabilité cynégétique de Jean-François Ogier, se trouvaient quelques magistrats, tel Robert de Saint-Vincent père, qui mourut d'un accident, au cours d'une chasse dans la plaine d'Ivry, à laquelle il participait aux côtés d'Ogier, en octobre 1747⁹⁸¹. Cette passion de la chasse ne fut pas abandonnée par l'ambassadeur de Louis XV, pendant ses douze années de présence en Danemark. Il participa ainsi à plusieurs chasses royales, à l'invitation du roi Frédéric V. L'inventaire après-décès de Jean-François Ogier faisait d'ailleurs état de plusieurs armes fabriquées par des armuriers copenhagois : « [Une] paire de pistolets de poches carabines à langloise⁹⁸² », « une paire de pistolets d'arson du

⁹⁷⁴ SALVADORI Philippe, « Chasse », art. cit., p. 250.

⁹⁷⁵ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit*, op. cit., t. I, p. 160.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, p. 195.

⁹⁷⁷ Charles de Bourbon-Condé (1700-1760), comte de Charolais, prince du sang de France.

⁹⁷⁸ Louis Phélypeaux (1705-1777), comte de Saint-Florentin, puis duc de La Vrillière, secrétaire d'État de la Maison du Roi (1749-1775) et des Affaires étrangères (1770-1771), ministre d'État (1761). CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit*, op. cit., t. I, p. 195.

⁹⁷⁹ Louis-Marie-Augustin d'Aumont (1709-1782), duc d'Aumont, Premier gentilhomme de la Chambre (1723), lieutenant général des armées du roi (1748), gouverneur du Boulonnais (1752).

⁹⁸⁰ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit*, op. cit., t. I, p. 187.

⁹⁸¹ ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste*, op. cit., p. 88.

⁹⁸² Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 94.

nom de Valentin Marr à Copenhague garnis en argent⁹⁸³ », et huit fusils de chasse dont trois provenaient du Danemark⁹⁸⁴.

2. *La capitainerie des chasses du Louvre : les atouts d'une magistrature*

Dans son étude sur les fermiers généraux du XVIII^e siècle, Yves Durand évoquait la figure d'Étienne Bouret⁹⁸⁵, qui acheta une seigneurie en bord de Seine, en 1743, avant d'acquérir la charge de lieutenant de la capitainerie des chasses de Corbeil⁹⁸⁶. Pierre-François Ogier avait fait un investissement similaire. En 1708, il avait acquis, pour 8.000 lt, une retenue d'exempt des gardes de la capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre⁹⁸⁷. Alors qu'il consolidait son domaine d'Orly, il acheta à Louis Bontemps⁹⁸⁸, Premier valet de chambre du roi, en 1714, pour 16.000 lt, l'office de lieutenant des chasses de la capitainerie de la Varenne du Louvre⁹⁸⁹. Il avait obtenu en outre un droit de survivance de la charge en faveur de son fils aîné. La minute notariée de cette vente d'office, accompagnée d'un vaste plan en couleur dessiné, précisait les limites géographiques du domaine de chasse royale commis aux soins d'Ogier. Globalement, ce domaine s'étendait à l'ouest de la Seine – le fleuve séparait la capitainerie de celle de Sénart – et comprenait les plaines de Vitry, Choisy, Villejuif, Thiais et Orly. La propriété orlisienne des Ogier était située sur cet espace de juridiction⁹⁹⁰.

L'acquisition d'une telle charge n'était pas anodine. Par-delà sa dimension professionnelle proprement judiciaire, elle ne pouvait que renforcer l'autorité locale des propriétaires terriens intégrés dans le régime des capitaineries, quant à la domination d'un vaste territoire et l'appropriation d'un quasi-monopole cynégétique. Dans son traité d'office, Pierre-François Ogier avait obtenu l'abolition des permissions de chasses autrefois accordées sur cet espace aux autres officiers de la capitainerie⁹⁹¹. Les capitaineries constituaient, par ailleurs, un véritable frein aux plaisirs de la chasse. Comme le notait François Bluche, le moyen de contourner cet obstacle, en

⁹⁸³ *Ibid.*, f° 111.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, f° 87.

⁹⁸⁵ Étienne-Michel Bouret (1710-1777), fermier général (1741), lieutenant général du gouvernement de Corbeil (1744), administrateur général des Postes (1752).

⁹⁸⁶ DURAND Yves, *Les fermiers généraux*, *op. cit.*, p. 165-166.

⁹⁸⁷ Retenue d'exempt des gardes de la capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre (3 septembre 1708), AN, O¹ 52, f° 128.

⁹⁸⁸ Louis-Alexandre Bontemps (1669-1742), Premier valet de chambre du roi (1701), capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre, gouverneur des Tuileries.

⁹⁸⁹ Vente d'office Louis Bontemps à Pierre François Ogier (9 décembre 1714), AN, MC ET XXVI 290.

⁹⁹⁰ Une carte de la capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre est reproduite en Annexe 16.

⁹⁹¹ « Et comme le terrain de lad[ite] Lieutenance fait partie du quartier du terrain destiné aux officiers de lad[ite] Capitainerie pour leur Chasse, led[it] sieur Bontemps s'oblige de donner ausd[its] officiers un autre Canton pour leur Chasse, de manière qu'ils ne soient point en droit de troubler led[it] sieur Ogier dans lad[ite] lieutenance et qu'ils ne puissent avoir aucun droit de Chasse dans l'étenduë d'icelle. Même led[it] sieur Bontemps a renoncé et renonce par ces présentes à pouvoir donner aucunes permissions soit par billets, lettres ou autrem[en]t à quelques personnes que ce soit et de quelle condition elles puissent estre, de chasser dans l'étenduë de lad[ite] lieutenance, se réservant seulement led[it] sieur Bontemps la faculté d'y pouvoir chasser en personne avec un de ses amis seulement [...] » *Ibid.*

particulier pour les magistrats, était d'acquérir des charges de vénerie⁹⁹². Ce fut le cas du président Hénault, en faveur duquel son père acheta, en 1702, la charge de lieutenant de la capitainerie de Corbeil⁹⁹³. Un chasseur invétéré comme le président Ogier fut sans nul doute particulièrement conscient de ces avantages singuliers.

Juriste éprouvé, Jean-François Ogier était le personnage *ad hoc* pour remplir une telle magistrature. Avant de considérer son activité dans le domaine, il convient de replacer le régime des capitaineries dans leur contexte et d'en saisir le positionnement juridique, sous l'Ancien Régime. Les capitaineries des chasses étaient avant tout « des circonscriptions territoriales administrées par des officiers de la Maison du Roi, où le droit de chasse du roi s'exerçait à l'exclusion de tout autre, sous la juridiction d'un tribunal particulier⁹⁹⁴ ». Il s'agissait de bailliages, c'est-à-dire de circonscriptions judiciaires dirigées par un officier royal d'épée, le bailli⁹⁹⁵ – le bailli-capitaine dans le cadre des capitaineries. La capitainerie de la Varenne du Louvre, créée par Henri IV, en 1594, était la plus prestigieuse : elle correspondait au tribunal du Grand Veneur de France, principal officier chargé des chasses royales. Ses officiers appartenaient *ex officio* à la Maison du Roi. La capitainerie du Louvre s'étendait sur un vaste territoire allant de la rive gauche parisienne de la Seine jusqu'à Meudon, Antony et Orly⁹⁹⁶. Yvon Cazenave de La Roche, dans sa thèse sur le régime des capitaineries au XVIII^e siècle, précisait que la zone de la Varenne du Louvre bénéficiait, dans la pratique, d'avantages singuliers, et ne se contentait plus que d'affirmer « une prohibition générale théorique plutôt qu'effective, concernant la chasse⁹⁹⁷ ». La compétence des magistrats des capitaineries s'étendait néanmoins à d'autres domaines que la seule activité cynégétique. Elle concernait essentiellement les constructions non autorisées, les carrières, le braconnage, le vagabondage d'animaux et la préservation des terres ensemencées⁹⁹⁸. Les officiers jugeaient principalement les délits ou accordaient des permissions. Malgré tout, au XVIII^e siècle, le régime des capitaineries constitua un véritable frein au développement de l'agriculture en périphérie de la capitale. Ces juridictions étaient en effet devenues, selon Yvon Cazenave de La Roche, « la sauvegarde des spéculateurs qui s'enrichissaient impunément par la vente du gibier du roi, dont ils

⁹⁹² BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 156-157.

⁹⁹³ *Ibid.*

⁹⁹⁴ CLÉMENCET Suzanne « Bailliage de la Varenne du Louvre », in ANTOINE Michel, BUFFET Henri-François, CLÉMENCET Suzanne *et alii* (dir.), *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, Imprimerie nationale, 1958, p. 371.

⁹⁹⁵ CONSTANT Jean-Marie, « Bailliages et sénéchaussées », in BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 121-122.

⁹⁹⁶ CAZENAVE DE LA ROCHE Yvon, *La Vénerie royale et le régime des capitaineries au XVIII^e siècle*, Nîmes, J. Courrouy, 1926, p. 158.

⁹⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁹⁸ MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue (1598-1789)*, Paris, PUF, 1980, t. II, p. 123.

favorisaient la multiplication au détriment des cultures⁹⁹⁹ ». Leur caractère oppressif constitua d'ailleurs un des principaux griefs développés dans les cahiers de doléances, à la veille des États généraux de 1789.

Jean-François Ogier avait obtenu la survivance de la charge de lieutenant achetée par son père, en 1714. Il disposait d'une « séance et voix délibérative en la juridiction de la Varenne du Louvre immédiatement après le lieutenant pour le général de lad[ite] Capitainerie¹⁰⁰⁰ ». Les lieutenants dépendaient des lieutenants généraux, lesquels étaient les premiers officiers des capitaineries après le bailli-capitaine. En octobre 1744, le président obtint une commission de lieutenant général de la Varenne du Louvre. Dans les lettres de commission, Louis XV louait les services d'Ogier dans sa précédente charge de lieutenant : « La satisfaction que nous ressentons de vos services, et l'attention que vous avez donnée à la conservation de nos chasses dans les cantons de notre cap[itaine]rie, dont le soin vous étoit confié, nous engagent à vous donner un titre qui vous mette en état d'y veiller encore plus particulièrement dans toute l'étendue de notre capitainerie¹⁰⁰¹. » Cette nouvelle position de Jean-François Ogier au sein de la capitainerie peut toutefois surprendre. En effet, en 1744, les Ogier ne possédaient plus d'avantages fonciers personnels dans le périmètre de la capitainerie : le domaine d'Orly avait été vendu en 1740. Ce n'était plus le cas onze années plus tard, lorsque le président s'installa à Ivry-sur-Seine. En août 1752, le duc de Croÿ relevait, dans son *Journal*, que la maison d'Ivry se situait « au milieu de cette superbe capitainerie, dont [Ogier] était lieutenant¹⁰⁰² » et où il n'hésitait pas à chasser en compagnie de l'aristocrate¹⁰⁰³. Il est en outre fort probable qu'à l'instar de Beaumarchais¹⁰⁰⁴, le président Ogier ait aussi prisé le côté recherché d'une telle commission qui, en dépit des revenus peu importants qu'elle rapportait¹⁰⁰⁵, l'incorpora au département de la Maison du Roi. Deux mois plus tard, il obtint la charge de surintendant de la Maison de la dauphine, aussi rattachée à ce département. La dimension sociale était tout aussi importante : comme officier supérieur des chasses du roi et bras droit du capitaine-bailli, Jean-François Ogier était en mesure de côtoyer une partie de l'aristocratie de cour. Il assista ainsi deux capitaines issus de l'entourage royal : le comte de Coigny¹⁰⁰⁶, fils du

⁹⁹⁹ CAZENAVE DE LA ROCHE Yvon, *La Vénérerie royale, op. cit.*, p. 335.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰⁰¹ Commission de Lieutenant général de la Varenne du Louvre pour le S. Ogier (27 octobre 1744), AN, O¹ 88, p. 299.

¹⁰⁰² CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 184.

¹⁰⁰³ Croÿ avouait : « Nous n'osâmes qu'écarter doucement ce canton qui est une des réserves du Roi, et nous retournâmes, par toutes les hauteurs au-dessus d'Ivry. » *Ibid.*

¹⁰⁰⁴ Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799) était lieutenant général de la Varenne du Louvre depuis 1763. VALLES Charles de, *Beaumarchais, magistrat*, Paris, J. Oliven, 1928, p. 46.

¹⁰⁰⁵ En 1746, un lieutenant général de robe longue recevait 600 lt d'appointements annuels. État des officiers des capitaineries du Louvre et de Livry, déposé à la cour des Aides, AN, Z^{1A} 497, f^o 190.

¹⁰⁰⁶ François de Franquetot (1702-1748), comte de Coigny, colonel-général des dragons, gouverneur de Choisy, capitaine des chasses de la Varenne du Louvre (1747-1748).

maréchal, et le duc de La Vallière¹⁰⁰⁷, intime de Louis XV et grand bibliophile. Sur l'*Almanach royal* de 1746, le président apparaissait en qualité de « lieutenant général pour le Roy¹⁰⁰⁸ », titre qui n'existait pas auparavant dans le cadre de la capitainerie du Louvre. Après avoir prêté serment entre les mains du chancelier, au siège de la Table de Marbre de Paris¹⁰⁰⁹, Ogier fut reçu en janvier 1745¹⁰¹⁰. Le lieutenant général avait autorité sur l'ensemble de la capitainerie. Tous les quinze jours, il tenait les audiences au Louvre et présidait en l'absence du capitaine. Assisté d'un lieutenant de robe courte, de sous-lieutenants, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'exempts, il rendait la justice au nom du roi, après rapport du garde-chasse, réquisition du procureur du roi, informations et réquisitions ultérieures¹⁰¹¹. Des amendes variables étaient imposées aux contrevenants.

L'activité de Jean-François Ogier peut être évaluée à la lumière des archives de la capitainerie, conservées dans la sous-série Z^{1Q} des Archives nationales. L'assiduité du magistrat dans l'exercice de cette commission ne fait tout d'abord aucun doute. Il donna sa première audience le 4 février 1745¹⁰¹². Pour l'année 1745, il présida 26 audiences et se fit remplacer pour neuf d'entre elles (26%). En 1746-1747, il présida entre 70 et 80% des audiences. En 1748, il n'était mentionné que pour cinq audiences et ne parut plus sur le registre après le 1^{er} septembre – à l'exception de deux audiences, en mai 1750 et en juillet 1751¹⁰¹³. Les registres et les minutes du greffe de la capitainerie font état des audiences et des jugements prononcés par le lieutenant général et ses assistants. Au cours des audiences présidées par Ogier, une multiplicité de délits différents furent jugés : le 18 mars 1745, un permis de bâtir fut accordé à une veuve Biltet et une permission de « faire la fouille d'une carrière à pot » à un meunier nommé Foucray¹⁰¹⁴. Le même jour, un oiselier du nom de Rossignolle fut condamné à trois livres d'amende « pour avoir sans permission prit des oiseaux dans la varenne du Louvre¹⁰¹⁵ », et le jardinier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, accusé d'avoir tiré du fusil, fut relaxé à la faveur du témoignage d'un des pères¹⁰¹⁶. Le 27 août 1746, un jardinier d'Arcueil fut condamné à 30 sols d'amende « pour avoir mit de léritable au lieu d'espines dans ses terres¹⁰¹⁷ », et la veuve Manquis fut condamnée à cinq livres pour avoir laissé son chien errer dans des vignes à Bicêtre. Jean-François Ogier intervint dans la rédaction de plusieurs actes,

¹⁰⁰⁷ Louis-César de La Baume Le Blanc (1708-1780), duc de La Vallière, grand-fauconnier de France (1748-1780).

¹⁰⁰⁸ *Almanach royal*, 1746, p. 275. L'*Almanach* de 1745 omet de mentionner la capitainerie du Louvre.

¹⁰⁰⁹ CAZENAVE DE LA ROCHE Yvon, *La Vénérerie royale*, op. cit., p. 116.

¹⁰¹⁰ Réception de M^r Ogier en la commission de lieutenant général de ce baillage (14 janvier 1745), in Registre d'audience (1743-1747), AN, Z^{1q} 30, ff. 67-68.

¹⁰¹¹ MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France*, op. cit., t. II, p. 123.

¹⁰¹² Registre d'audience (1743-1747), AN, Z^{1q} 30.

¹⁰¹³ Registre d'audience (1750-1752), AN, Z^{1q} 32.

¹⁰¹⁴ Registre d'audience (1743-1747), AN, Z^{1q} 30, f° 106.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, f° 108.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, f° 109.

¹⁰¹⁷ *Ibid.*, sans folio.

en ajoutant en marge des mots de sa main. Le lieutenant général assistait en outre le bailli-capitaine dans la réception des officiers de la capitainerie. Le 6 juin 1749, il procéda à une information sur la vie et les mœurs de son cousin germain, Jean Guyot de Villers, pourvu de la charge de sous-lieutenant de la capitainerie¹⁰¹⁸.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le peu d'assiduité manifesté par le président Ogier dans l'exercice de sa commission, à partir de 1748. La question du cumul des charges se pose avant tout : l'importante fonction administrative d'Ogier au sein de la Maison de la dauphine, puis son long séjour diplomatique au Danemark, étaient dans la pratique incompatibles avec une magistrature qui ne pouvait être exercée en dehors du tribunal de la capitainerie sis au Louvre. Cette hypothèse ne semble pas suffisante. Une explication ressort de la nature même de l'office exercé par Jean-François Ogier. Le titre de « lieutenant général pour le Roy » qui lui fut attribué constituait un précédent parmi le personnel de la capitainerie. En effet, un lieutenant général en titre servait comme assistant du capitaine : ce fut le cas successivement de Louis Chauveton de Saint-Léger¹⁰¹⁹, beau-frère du capitaine Bontemps¹⁰²⁰, de Pierre Escourre¹⁰²¹ et de l'écrivain Beaumarchais. En outre, le nom et le titre du « lieutenant général pour le Roy » changèrent d'emplacement sur l'*Almanach royal* : en 1751, Ogier n'était plus cité immédiatement après le capitaine, mais renvoyé à la fin de la liste des « officiers en charge¹⁰²² » ; en 1754, peu après son départ pour le Danemark, son nom était basculé dans la liste des « officiers par Commission du Roy¹⁰²³ », parmi lesquels il demeura jusqu'à sa mort, en 1775¹⁰²⁴. La distinction entre les deux catégories d'officiers est importante, tout comme le fait que la charge exercée par Ogier ne fut pas vendue par ses héritiers – elle aurait sinon été mentionnée dans les biens de la succession. Cette charge correspondait à une catégorie spécifique d'offices, non pleinement vénaux, c'est-à-dire non-acquérales moyennant finance, et pour lesquels « le roi s'était réservé la libre disposition¹⁰²⁵ ». De tels offices étaient appelés « commissions » et le souverain investissait leur titulaire par des lettres de commission, au lieu des lettres de provision réservées aux offices *stricto sensu*. Le titulaire d'une commission n'en disposait pas à sa guise et pouvait bénéficier d'une garantie de la part du roi, qui lui remettait un « brevet de retenue ». Ce brevet empêchait de donner provisions de la charge à un nouveau titulaire sans que

¹⁰¹⁸ Registre d'audience (1747-1749), AN, Z¹⁹ 31, sans folio.

¹⁰¹⁹ Louis Chauveton de Saint-Léger (1700-1782), lieutenant général (1740-1750). *Almanach royal*, 1746, p. 275.

¹⁰²⁰ Louis Bontemps (1703-1747), Premier valet de chambre du roi (1742-1747), capitaine des chasses (1742-1747).

¹⁰²¹ Pierre Escourre († 1767), lieutenant général (1750-1763). *Almanach royal*, 1762, p. 338.

¹⁰²² *Almanach royal*, 1751, p. 281. Le lieutenant général faisait partie de cette catégorie d'officiers.

¹⁰²³ *Almanach royal*, 1754, p. 325. Étonnamment, Ogier disparut de l'*Almanach* en 1755, réapparut en 1762, avec le titre subsidiaire de sous-lieutenant, avant de retrouver, en 1767, celui de lieutenant général. *Almanach royal*, 1755, p. 285 ; 1762, p. 338 ; 1767, p. 351.

¹⁰²⁴ *Almanach royal*, 1775, p. 362.

¹⁰²⁵ GOMEL Charles, *Histoire financière de l'Assemblée constituante*, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1897, t. II, p. 292.

ce dernier n'eût « remis entre les mains de son cédant ou de ses ayants droit une somme spécifiée dans le brevet¹⁰²⁶ ». Cette spécificité explique le changement de position d'Ogier dans l'*Almanach*, ainsi que l'absence des appointements relatifs à sa charge de lieutenant général dans sa comptabilité, au milieu des années 1750.

II. Le premier marguillier et l'administration de la paroisse Saint-Louis-en-l'Île

Issu de la notabilité parisienne, Jean-François Ogier était conscient de la nécessité de renforcer son implantation dans la capitale par le biais d'une activité urbaine localisée. Après la mort de son père, il tint à conserver l'hôtel de Lauzun, la prestigieuse demeure familiale de l'île Saint-Louis. Cohéritier avec ses frères après la mort de leur mère, en 1722, il y résida sans partage entre 1737 et 1749, époque à laquelle il s'installa dans le faubourg Saint-Germain¹⁰²⁷. Le président Ogier fit le choix de s'impliquer dans le quartier de l'île en s'investissant dans le cadre bien spécifique de la fabrique de la paroisse Saint-Louis. Laurence Croq et Nicolas Lyon-Caen ont réalisé plusieurs travaux majeurs sur le fonctionnement des paroisses parisiennes à l'époque moderne, et en particulier sur le rôle joué par les marguilliers¹⁰²⁸. Les marguilliers composaient, aux côtés du curé, le conseil de fabrique, chargé de la gestion matérielle de la paroisse. À Paris, une fabrique comprenait trois ou quatre marguilliers, bénévoles, élus par cooptation pour deux années renouvelables¹⁰²⁹. Ils appartenaient à l'élite sociale de la paroisse et y jouaient un rôle décisif : « Être marguillier n'est ni une affaire individuelle, ni une fonction exceptionnelle, mais une expérience partagée par une minorité non négligeable de la société¹⁰³⁰. » Il s'agissait en effet, expliquaient Laurence Croq et Nicolas Lyon-Caen, d'une véritable expérience politique au cœur de la cité, au même titre que les corporations, surtout depuis la limitation imposée par la monarchie aux pouvoirs municipaux, après les événements de la Fronde¹⁰³¹. Les marguilliers étaient, pour la plupart, issus de la bourgeoisie urbaine, et provenaient autant des familles de marchands que de celles d'hommes de loi. Il n'est pas étonnant toutefois que le président Ogier, issu de la noblesse de robe, ait pu

¹⁰²⁶ BOURSIN Elphège, CHALLAMEL Augustin, *Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, hommes et faits*, Paris, Jouvett & C^{ie}, 1893, p. 95.

¹⁰²⁷ En 1749, l'*Almanach* indiquait que le président Ogier habitait toujours l'hôtel de Lauzun, quai d'Anjou. *Almanach royal*, 1749, p. 280. En 1751, son domicile se situait rue de Grenelle. *Almanach royal*, 1751, p. 281.

¹⁰²⁸ CROQ Laurence, LYON-CAEN Nicolas, « Les mutations de la distinction sociale dans les églises paroissiales à Paris (des années 1680 à la Révolution) », in LAURENCE Jean-Marie, MANEUVRIER Christophe (dir.), *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*, Caen, Publications du CRAHM, 2010, p. 81-104 ; « Entre clercs et laïcs, entre jansénistes et molinistes : la domination partagée des paroisses parisiennes au XVIII^e siècle », in DI STEFANO Roberto, MALDAVSKY Aliocha (dir.), *Invertir en lo sagrado : Salvación y dominación territorial en América y Europa (siglos XVI-XX)*, Santa Rosa, UNLPam, 2018, p. 370-403.

¹⁰²⁹ CROQ Laurence, LYON-CAEN Nicolas, « Le rang et la fonction. Les marguilliers des paroisses parisiennes à l'époque moderne », in BONZON Anne, GUIGNER Philippe, VENARD Marc (dir.), *La paroisse urbaine*, Paris, Le Cerf, 2018, p. 200.

¹⁰³⁰ *Ibid.*

¹⁰³¹ *Ibid.*, p. 202.

assumer cette charge. En effet, la plupart des fabriques réservaient leur première place à un noble, voire à deux d'entre eux, pour les paroisses où résidaient un nombre important de nobles d'épée, de robe et de finance¹⁰³². C'était le cas de la paroisse Saint-Louis, dont le profil sociologique associait bonne bourgeoisie et petite noblesse, permettant ainsi la formation d'un « catholicisme corporatif¹⁰³³ » marqué par l'esprit de corps, à l'instar des milices bourgeoises, et significatif d'un investissement concret dans la vie de la capitale¹⁰³⁴. À partir des années 1680, on constate, au sein des fabriques, un processus de désengagement de la noblesse au profit de la bourgeoisie. Laurence Crocq insistait sur le désintérêt des nobles pour la gestion paroissiale, tendance qui eut pour conséquence de laisser vacante la place de premier marguillier dans de nombreuses paroisses parisiennes, en raison de l'absentéisme prolongé des intéressés¹⁰³⁵. La paroisse Saint-Louis semble avoir échappé à ce phénomène social. Les réunions du conseil de fabrique, dont la régularité était variable, constituaient l'essentiel de l'exercice de la charge de marguillier. Le registre de la fabrique de Saint-Louis-en-l'Île mentionnait cinq réunions en 1742, trois en 1743, deux en 1744. Il n'y eut pas d'assemblée entre décembre 1749 et août 1753¹⁰³⁶.

Jean-François Ogier fut élu premier marguillier en mars 1731, à la place du conseiller Titon, son collègue du Parlement. Il démissionna de cette charge en décembre 1732, avant le terme de son mandat, sous prétexte qu'il ne demeurait plus sur la paroisse¹⁰³⁷. La période correspond à sa réhabilitation, à la suite de son exil à l'île Sainte-Marguerite. Le registre de la fabrique mentionnait de nouveau sa signature, en février 1739. En avril 1741, il fut réélu premier marguillier et occupa la fonction jusqu'en août 1750¹⁰³⁸. Sa résignation correspondait à son emménagement rue de Grenelle. Ogier assumait ainsi cette charge pendant plus de neuf années consécutives et cinq mandats successifs. Il s'agissait du plus long exercice de la période, ses prédécesseurs ayant tenu la charge entre deux et six ans. En outre, le président Ogier s'inscrivait dans la lignée socioprofessionnelle classique des premiers marguilliers de Saint-Louis, lesquels furent tous issus des rangs de la magistrature, entre 1701 et 1750 : ce fut le cas du conseiller Titon, de Nicolas et Alexandre Lambert

¹⁰³² *Ibid.*, p. 203.

¹⁰³³ *Ibid.*, p. 207.

¹⁰³⁴ *Ibid.*, p. 213.

¹⁰³⁵ CROQ Laurence, « Un tout autre monde, un tout autre ton. Bourgeois et nobles dans l'île Saint-Louis du XVII^e au XIX^e siècle », conférence donnée dans le cadre de l'IAE (16 janvier 2018), URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=859&v=y-zCZQ4a3kQ&feature=emb_logo [Dernière consultation le 13 août 2020].

¹⁰³⁶ Délibérations de la fabrique de Saint-Louis-en-l'Île (1694-1792), AN, MC ET XII 224.

¹⁰³⁷ « Monsieur le président Ogier, qui ne demeure plus sur la paroisse, et ne désire plus continuer les fonctions de premier Marguillier ayant proposé Monsieur Bertin maître des requêtes honoraire pour remplir sa place, la proposition a été agréé [sic] d'une voix unanime. » Procès-verbal du 25 décembre 1732, *Ibid.*

¹⁰³⁸ « Quant à l'élection d'un premier Marguillier, Monsieur le Président Ogier ayant fait ses remerciements à l'assemblée, Monsieur De Lossendière, Conseiller au parlement, a été élu et nommé à la pluralité des voix pour premier Marguillier [...] ». Procès-verbal du 3 août 1750, *Ibid.*

de Thorigny¹⁰³⁹, présidents aux Requêtes du Palais, ou encore de Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers¹⁰⁴⁰, président à la Chambre des comptes. Ce constat semble prouver que l'investissement civique était plus prégnant dans la robe que dans la noblesse d'épée, au XVIII^e siècle¹⁰⁴¹. Le premier marguillier occupait une place primordiale dans l'assemblée. Les règlements lui attribuaient un pouvoir de commandement : au fait des procédures administratives et judiciaires, c'est lui qui convoquait les marguilliers, souvent à son domicile, et arbitrait les conflits éventuels. Il possédait, dans les faits, un avis déterminant dans le cadre des décisions à prendre¹⁰⁴². Sa position était telle que des tensions l'opposaient régulièrement au curé, quant à l'autorité exercée sur la fabrique – il s'agissait le plus souvent de querelles de préséance. La paroisse Saint-Louis révéla particulièrement cet antagonisme. Figurant en tête des signataires au bas des procès-verbaux après 1726, le curé fut supplanté par Jean-François Ogier durant son mandat de premier marguillier. Il fallut attendre 1749 pour qu'un arrêt du Parlement accordât *de jure* la prééminence au curé¹⁰⁴³.

Quelle fut l'implication du président Ogier au sein de la fabrique de Saint-Louis ? Le registre des délibérations est particulièrement précis sur les activités de l'institution. Les marguilliers avaient avant tout soin du temporel de la paroisse. Il s'agissait de collecter des fonds pour subvenir aux dépenses structurelles – travaux, restauration, construction d'un orgue, etc. – et satisfaire aux aumônes paroissiales. Les revenus étaient notamment tirés de la location ou de la mise aux enchères de bancs et de chaises pour les paroissiens, ainsi que des loyers perçus sur les immeubles appartenant à la paroisse. En avril 1742, Ogier faisait état d'un legs universel de Catherine Gouverne « en faveur des pauvres de la paroisse et de la fabrique¹⁰⁴⁴ ». Il proposa à ses collègues de passer un nouveau bail de chaises et de supprimer éventuellement les bancs, non adaptés à l'espace intérieur de l'église : cette suggestion fut acceptée à la pluralité des voix. En mai 1743, il ordonna la vérification de la comptabilité de la fabrique, à la suite du décès de son comptable, Louis-Marie Sablon, « pour seureté et conservation de la somme de cinq cent soixante huit livres douze sols huit deniers restante due à lad[ite] fabrique¹⁰⁴⁵ », une dette remontant à l'exercice 1726-1727. Le président Ogier s'intéressa aussi particulièrement à la gestion du patrimoine immobilier paroissial et se heurta parfois à des tensions internes à la fabrique, qu'il tenta d'apaiser. En 1747, en raison de la fin du bail de la maison servant de presbytère au curé et aux vicaires de Saint-Louis,

¹⁰³⁹ Nicolas Lambert de Thorigny, qui vendit sa charge de président aux Requêtes au profit de Jean-François Ogier, fut premier marguillier de 1703 à 1705 et de 1721 à 1727. Son neveu, Alexandre Jean-Baptiste Lambert de Thorigny (1686-1726), fut conseiller (1708) puis président en la 1^{re} chambre des Requêtes (1712).

¹⁰⁴⁰ Bénigne II Le Ragois († 1709), président à la Chambre des comptes (1671), premier marguillier de 1703 à 1705.

¹⁰⁴¹ CROQ Laurence, LYON-CAEN Nicolas, « Le rang et la fonction », art. cit., p. 211.

¹⁰⁴² *Ibid.*, p. 223-224.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 227.

¹⁰⁴⁴ Procès-verbal du 8 avril 1742, Délibérations de la fabrique de Saint-Louis-en-l'Île, AN, MC ET XII 224.

¹⁰⁴⁵ Procès-verbal du 14 mai 1743, *Ibid.*

il proposa d'acheter cette maison ou de constituer un nouveau bail de location : la deuxième solution fut finalement retenue pour éviter de payer un droit d'amortissement élevé¹⁰⁴⁶. Néanmoins, l'année suivante, une difficulté obligea Ogier à convoquer les marguilliers. Le curé ayant relancé la proposition d'un renouvellement du bail, le premier marguillier invita les membres de la fabrique à prendre le temps de la réflexion¹⁰⁴⁷. Pour ce faire, il organisa plusieurs conférences à son domicile afin de rassembler des délibérations. Le curé mécontent fit remonter l'affaire auprès de l'archevêque, mais aucune solution ne fut trouvée « qui fut capable de réunir les esprits et d'applanir les difficultés¹⁰⁴⁸ ». Le procès-verbal insistait pourtant sur le désir de pacification qui animait le premier marguillier. Le procureur général du Parlement ayant suggéré une éventuelle intervention des magistrats, il était souligné

« que M^r le président Ogier, loin de sy opposer, uniquement préoccupé du désir de procurer le bien de la paroisse et celui de la fabrique, et d'étouffer dès sa naissance la division qui sestoit introduite dans le bureau, l'avoit assuré du désir qu'il avoit personnellement que l'autorité la plus respectable, et à laquelle tout doit se soumettre, décidât ce qui étoit en difficulté et rétablît par sa décision la bonne intelligence et l'esprit d'union qui doit accompagner et animer les délibérations de cette assemblée¹⁰⁴⁹ [...] »

Le principal objectif de Jean-François Ogier, au cours de ses mandats, fut l'enrichissement liturgique de l'église Saint-Louis, dont la construction ne fut achevée qu'en 1726. En septembre 1744, il proposa la construction d'un nouvel orgue : « Mons^r le président Ogier a dit qu'il conviendrait pour la plus grande décence du service divin et satisfaire des paroissiens avoir un orgue complet et plus étendu que celui qui sert actuellement¹⁰⁵⁰ ». Il fit faire plusieurs devis auprès de facteurs d'orgues parisiens, en proposa un s'élevant à 11.000 lt, qui fut approuvé par les autres membres de la fabrique. L'instrument, aujourd'hui disparu, fut monté par François-Henri Lesclop, sur un modèle proposé aux chanoines de la cathédrale de Tréguier, et comprenait 33 jeux répartis sur quatre claviers et un pédalier¹⁰⁵¹. Cet instrument particulièrement impressionnant fut détruit lors de la Révolution¹⁰⁵². Par comparaison, le devis de l'orgue prévu pour la cathédrale de Tréguier

¹⁰⁴⁶ Procès-verbal du 14 juillet 1747, *Ibid.*

¹⁰⁴⁷ Procès-verbal du 10 mars 1748, *Ibid.*

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*

¹⁰⁴⁹ *Ibid.*

¹⁰⁵⁰ Procès-verbal du 11 septembre 1744, *Ibid.*

¹⁰⁵¹ DUFOURCQ Norbert, « L'orgue de Saint-Louis-en-l'Île au milieu du XVIII^e siècle », *Recherches sur la Musique française classique*, vol. VI (1966), p. 239-251 ; Devis et marché des ouvrages pour la construction d'un orgue de seize pieds pour l'église de St Louis en l'isle a Paris (20 novembre 1744), AN, MC ET XII 484.

¹⁰⁵² DE ANDIA Béatrice (dir.), *Les orgues de Paris*, Action artistique de la ville de Paris, Paris, 2005, p. 38

montait à 12.000 lt¹⁰⁵³ et celui de l'église Saint-Roch à Paris – commencé par Lesclop et achevé par Louis-Alexandre Clicquot – à 7.700 lt¹⁰⁵⁴.

L'activité fabricienne du président Ogier confirme, sur un registre certes plus administratif, son ancrage religieux au sein de sa paroisse territoriale. Sa prééminence, au sein de la fabrique, était un moyen concret d'affermir son prestige social local. La charge de premier marguillier fut néanmoins pour lui la seule implication concrète dans la vie de la cité. Il semble qu'il n'ait pas exercé de fonctions similaires après son emménagement sur la paroisse Saint-Sulpice, en 1766.

III. Un pied à Versailles : la surintendance de la Maison de la dauphine

L'hiver 1744-1745 constitua un véritable tournant dans la vie professionnelle du président Ogier. Il quitta le Parlement de Paris pour intégrer durablement le département de la Maison du Roi – il en faisait déjà partie en qualité de lieutenant général des chasses du Louvre – grâce à l'obtention d'une charge administrative qui devait solliciter sa présence régulière à Versailles. Le 20 décembre 1744, il obtint du roi des lettres de provision le nommant surintendant des finances, domaines et affaires de la dauphine¹⁰⁵⁵. Dans le préambule des lettres de provision, Louis XV manifesta sa faveur particulière à l'égard du magistrat : « La distinction avec laquelle il exerce cette charge [de président au Parlement], les preuves qu'il y a donnés de son intégrité, de son amour pour la justice, et de son zèle pour notre service nous assure qu'il remplira la charge dignement dont nous l'honorons près notre d[it]e fille¹⁰⁵⁶. » Une telle charge l'incorporait pleinement parmi les officiers de la Maison du Roi et lui permettait de participer aux avantages dont ils jouissaient. Les titulaires des charges de la Maison du Roi bénéficiaient des privilèges dits des commensaux. Si le terme rappelait qu'à l'origine ces officiers mangeaient à la même table, le *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence* précisait que le titre de commensal, dans son acception moderne, « ne se donne qu'à ceux qui servant près de la personne du roi ou des princes, ont bouche, gages & livrée en cour, & sont couchés sur l'état de la maison du roi enregistré en la cour des aides¹⁰⁵⁷ ». Quant aux privilèges et exemptions des commensaux, ils consistaient essentiellement en des avantages fiscaux et dans

¹⁰⁵³ LA HAYE Pierre de, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Rennes, Armor, 1977, p. 81.

¹⁰⁵⁴ DUFOURCQ Norbert, *La facture : du préclassicisme au préromantisme*, t. III/2 de *Le livre de l'orgue français*, Paris, A. et J. Picard, 1978, p. 121.

¹⁰⁵⁵ Provisions de surintendant de la Maison de Madame la Dauphine pour Monsieur le Président Ogier (20 décembre 1744), AN, O¹ 88, p. 335. La satisfaction du roi fut confirmée deux ans plus tard, lorsqu'Ogier fut reconduit dans cette charge auprès de la deuxième dauphine, Marie-Josèphe de Saxe : « Le zèle avec lequel il a rempli la même charge près feüe notre fille la Dauphine, et la distinction avec laquelle il nous a servi dans notre Parlement nous engagent à lui donner cette nouvelle marque de notre bienveillance. » Lettres de provisions (14 janvier 1747), AN, O¹ 91, p. 36-37.

¹⁰⁵⁶ Provisions de surintendant de la Maison de Madame la Dauphine (20 décembre 1744), AN, O¹ 88, p. 335.

¹⁰⁵⁷ ROUBAUD M., « Commensal », in GUYOT Joseph-Nicolas, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, 1784, t. IV, p. 62.

l'octroi du droit de *committimus*¹⁰⁵⁸. Leurs obligations étaient néanmoins contraignantes. Ainsi, ils ne pouvaient être dispensés du service, sauf en cas de maladie¹⁰⁵⁹.

Jean-François Ogier exerça sa charge *de facto* de 1744 à 1753, mais profita du titre et des émoluments jusqu'à la mort de la seconde dauphine, Marie-Josèphe de Saxe¹⁰⁶⁰, en 1767, peu après son retour du Danemark. La charge de surintendant l'introduisit dans la gestion des biens de la famille royale. Comme le roi et la reine, la dauphine – et non le dauphin, dont le personnel était rattaché à la Maison du Roi – disposait d'une Maison, c'est-à-dire d'une administration domestique particulière¹⁰⁶¹. Les titulaires des différentes charges étaient précisés dans l'*Almanach royal*, à l'exception des fonctions domestiques inférieures. À côté des dames de l'aristocratie, composant le premier cercle de l'entourage de la dauphine, des ecclésiastiques membres de sa chapelle et des hommes de la noblesse attachés à son service, l'*Almanach* de 1749 évoquait quatre charges administratives : le « surintendant des Finances, Domaines & Affaires de la Maison », un « Intendant de la Maison », un « Trésorier général » et deux « secrétaires des Commandemens¹⁰⁶² ». Les trois premières charges étaient affectées au budget et à la gestion des dépenses des différents services de la Maison. Le surintendant exerçait avant tout une mission de contrôle, les finances en tant que telles étaient gérées par le trésorier général¹⁰⁶³. L'historien américain William Ritchey Newton, auteur d'un impressionnant travail de recherche prosopographique sur les charges de la cour de France au XVIII^e siècle, précisait que la Maison de la dauphine comprenait, en juillet 1746, 284 charges titulaires et 39 charges par commission. Le budget annuel s'élevait à plus de 900.000 lt¹⁰⁶⁴. Lorsque l'infante Marie-Thérèse d'Espagne¹⁰⁶⁵ épousa le fils aîné de Louis XV, en février 1745, il fallait recréer une Maison pour la nouvelle dauphine sur le modèle de celle de la mère du souverain, morte en 1712¹⁰⁶⁶. Les nouvelles charges furent vendues par ordre du roi et rapportèrent 816.000 lt¹⁰⁶⁷. Les commissions de trésorier et de surintendant étaient les plus coûteuses. Le président Ogier acheta sa charge 150.000 lt, bien que la finance s'élevât à 200.000 lt¹⁰⁶⁸. Par comparaison, la charge de surintendant de la Maison de la Reine – qui échut au

¹⁰⁵⁸ Ces privilèges étaient « plus ou moins étendus selon l'importance, le rang & la qualité des charges ou offices de ceux qui les possèdent », du fait des différentes catégories de commensaux. *Ibid.*, p. 64.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 72.

¹⁰⁶⁰ Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767), fille du roi-électeur Auguste II, épousa le dauphin Louis-Ferdinand, en 1747.

¹⁰⁶¹ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁰⁶² *Almanach royal*, 1749, p. 119.

¹⁰⁶³ NEWTON William Ritchey, *Almanach de la Cour*, s. l., s. n., 2017, vol. 2, p. 13-14 et 193-197.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p. 194.

¹⁰⁶⁵ Marie-Thérèse d'Espagne (1726-1746), fille du roi Philippe V.

¹⁰⁶⁶ NEWTON William Ritchey, *Almanach de la Cour*, *op. cit.*, vol. 2, p. 193.

¹⁰⁶⁷ Produit des charges de la maison de Madame la Dauphine que le Roy a ordonné être vendues, AN, O¹ 3744, dossier 1.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*

président Hénault, ami d'Ogier, en 1753 – avait été achetée 300.000 lt, en 1725¹⁰⁶⁹. Lorsque la charge de surintendant fut rachetée à Ogier, en 1770, celui-ci ne récupéra que 50.000 lt¹⁰⁷⁰.

En 1746, l'état des sommes payées aux officiers de la Maison de la dauphine indiquait que le président Ogier bénéficiait de 6.000 lt de gages annuels, d'une pension de 6.000 lt et d'une somme de 1.000 lt pour son logement¹⁰⁷¹. Il fut aussi assisté dans sa charge, puisque 958 lt étaient attribuées « à son commis et secrétaire pour leur nourriture¹⁰⁷² ». Pour l'année 1755, la comptabilité personnelle d'Ogier précisait que celui-ci avait reçu 15.100 lt d'émoluments relatifs à sa charge de surintendant, soit une somme similaire au traitement perçu par le président Hénault¹⁰⁷³. Il est intéressant de remarquer que Jean-François Ogier s'était vu attribuer, comme la plupart des officiers, un logement au château de Versailles. Dans sa recension des logements répartis dans le palais à la fin du XVIII^e siècle, Pierre de Nolhac situait l'appartement du président Ogier dans l'aile nord, entre la cour de l'opéra et la rue des Réservoirs, au deuxième entresol sur le rez-de-chaussée. Cet appartement comprenait trois pièces¹⁰⁷⁴, mais sa composition fut modifiée en 1751. Il ne s'agissait pas d'un emplacement où logeaient les courtisans et les commensaux de prestige. Une lettre de 1771 évoquait « le trou qu'avait M. le Presid[en]t Ogier dans le bas de cette aile près de l'Opéra¹⁰⁷⁵ » et qui fut attribué temporairement au marquis de Saint-Hérem¹⁰⁷⁶. Près de l'appartement du président se trouvait le logement du chevalier de Montaigu¹⁰⁷⁷, aide-major aux gardes du corps, la cuisine de la comtesse de Périgord¹⁰⁷⁸, dame d'honneur de Mesdames, et plusieurs pièces réservées au service des Bâtiments du Roi¹⁰⁷⁹. Ogier occupa ce logement jusqu'en 1770. Il fut par la suite rattaché aux appartements des filles de Louis XV¹⁰⁸⁰.

Si les archives de la Maison du Roi sont très prolixes sur les questions matérielles relatives aux nombreuses charges de la cour, elles sont toutefois peu disertes sur l'activité concrète du surintendant de la Maison de la dauphine. Aucun registre ne fait état de son implication personnelle

¹⁰⁶⁹ NEWTON William Ritchey, *Almanach de la Cour, op. cit.*, vol. 2, p. 13-14.

¹⁰⁷⁰ La Vrillière à Ogier (30 juillet 1770), AN, 254 AP 56.

¹⁰⁷¹ État des sommes que le roi veut et ordonne être payées aux officiers de la Maison de feu Madame la Dauphine (1746), AN, O¹ 3744, dossier 4.

¹⁰⁷² *Ibid.*

¹⁰⁷³ NEWTON William Ritchey, *Almanach de la Cour, op. cit.*, vol. 2, p. 14.

¹⁰⁷⁴ NOLHAC Pierre de, « Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789) », *Mémoires de la société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, t. XVI (1889), p. 100.

¹⁰⁷⁵ Bon du roi en faveur de la comtesse de Narbonne (29 mai 1771), AN, O¹ 1077, f^o 125, cité in NEWTON William Ritchey, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, p. 333.

¹⁰⁷⁶ Calixte de Montmorin (1727-1811), marquis de Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau.

¹⁰⁷⁷ Henri de Poilvilain (1718-1771), chevalier de Montaigu, aide-major des quatre compagnies des garde-corps du roi (1756), maréchal de camp (1767), premier maître de la garde-robe du comte de Provence (1771).

¹⁰⁷⁸ Françoise de Talleyrand-Périgord (1727-1775), dame d'honneur de Mesdames (1768).

¹⁰⁷⁹ Plan du second entresol sur le rez-de-chaussée de l'aile du Nord entre la cour de l'opéra et la rue des Réservoirs [vers 1768], AN, O¹ 1780, dossier 1, n^o1. Voir Annexe 17.

¹⁰⁸⁰ Bon du roi (s. d.), AN, O¹ 1077, f^o 368, cité in NEWTON William Ritchey, *L'espace du roi, op. cit.*, p. 387.

dans le cadre de sa charge. Une telle carence empêche ainsi d'évaluer le quotidien du surintendant à la cour. Seules les tentatives du président Ogier de réintroduire en sa faveur des privilèges anciens associés à cette charge sont connues, grâce aux *Mémoires* du duc de Luynes. Ces privilèges étaient un droit d'ameublement et un droit de signature. Le premier consistait en « une somme de 2.000 écus pour les meubles du surintendant¹⁰⁸¹ » gracieusement fournie par le roi. En octobre 1755, Ogier put obtenir ce droit, contrairement au président Hénault, qui se heurta à des difficultés avancées par Louis XV¹⁰⁸². Quant au droit de signature, Luynes précisait qu'il était « de règle et d'usage que le surintendant sign[ât] toutes les ordonnances pour le paiement de la maison¹⁰⁸³ ». En dépit des efforts de Hénault, cet usage ne put être rétabli. Si l'exercice de la commission de surintendant par le président Ogier reste peu connu, sa présence à la cour et sa participation à la vie aulique jouèrent un rôle déterminant dans la vie de l'ancien magistrat et dans le développement de sa carrière.

IV. Patronage et vie mondaine : la sociabilité aulique du président Ogier

L'installation de Jean-François Ogier à Versailles lui permit de consolider son réseau de sociabilité et de patronage. À l'instar du président Hénault, le parlementaire parisien fut admis dans la société des courtisans. Il convient ici d'entrevoir sa présence à la cour et d'identifier le réseau relationnel qu'il a pu tisser, entre Paris et Versailles, et qui constitua le cadre social de sa vie mondaine. Les journaux et les mémoires du temps, rédigés par des personnalités proches du pouvoir, constituent les principales sources à cet égard.

1. Client ou créature ? Le complexe écheveau des fidélités

Le président Ogier fut tout d'abord désigné comme étant un membre de l'entourage de la marquise de Pompadour. La puissante favorite de Louis XV, bien que « fort ignorante des grands intérêts des États et des couronnes¹⁰⁸⁴ », selon Michel Antoine, bénéficia d'une influence considérable sur le souverain. Elle travailla à orienter ses choix en plaçant ses amis, ses protégés et ses clients parmi les acteurs de la politique royale, « amenant ainsi de simples ambitieux et jusqu'à de fort honnêtes gens à considérer son entremise comme la voie la plus sûre, et presque la seule, pour obtenir du Roi des grâces mineures ou majeures¹⁰⁸⁵ » : postes militaires, ministériels,

¹⁰⁸¹ LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires du duc de Luynes sous la Cour de Louis XV (1735-1768)*, éd. par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin-Didot, 1863, t. XIII, p. 96.

¹⁰⁸² *Ibid.*

¹⁰⁸³ *Ibid.*

¹⁰⁸⁴ ANTOINE Michel, *Louis XV, op. cit.*, p. 498.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.*

administratifs et diplomatiques, pensions, invitations et tant d'autres avantages non négligeables pour une foule de personnages désireux de faire carrière et d'accroître leur prestige social. Si l'on ignore quelles furent les relations précises d'Ogier avec la puissante favorite, il est notoire que le président gravitait dans l'orbite de la marquise. Plusieurs échanges de correspondance, lors de son ambassade à Copenhague, en sont la preuve¹⁰⁸⁶. Dans une lettre de juillet 1757, la maîtresse anonyme du « militaire philosophe¹⁰⁸⁷ » Antoine-Rigobert Mopinot, parlait de l'ambassadeur comme d'une « créature de la marquise¹⁰⁸⁸ ». L'expression, chargée de sens, ne doit pas être sous-évaluée. Le terme « créature » était employé pour désigner un protégé, un homme totalement dévoué en vertu d'un lien personnel de dépendance qui, quoique bien distinct du lien caractéristique des relations féodo-vassaliques, semblait bien plus puissant dans les faits, selon l'analyse de Roland Mousnier¹⁰⁸⁹. La société d'Ancien Régime était en grande partie construite sur l'échafaudage des fidélités¹⁰⁹⁰. La notion de créature impliquait quant à elle une fidélité plus prégnante, à l'instar d'un vœu religieux, et supposait un dévouement indéfectible¹⁰⁹¹. Aucune correspondance n'ayant été conservée entre le président et la marquise, il n'est pas possible de savoir si leur relation était aussi solide que l'affirmait la maîtresse de Mopinot.

Dans les faits, l'intégration du président Ogier à la cour est indissociable d'une réelle proximité du magistrat avec le cercle pompadourien. À partir de 1747, la marquise avait encouragé des spectacles privés organisés dans un théâtre créé spécialement à cet effet dans une partie du château réservée aux intimes du monarque, le théâtre des petits cabinets. Ces spectacles, pour lesquels jouaient certains des invités eux-mêmes, étaient l'apanage des courtisans personnellement choisis par Louis XV, signe d'une faveur insigne du souverain¹⁰⁹². L'assistance était très restreinte, comme en témoigne cette liste relevée, à la fin des années 1740, dans laquelle est nommé Jean-François Ogier : « Le plus habituellement, le public se composait du Roi d'abord, assis sur une simple chaise à dos, de MM. de Vandières, de Tournhem, de Bernis, de Grimberghen, de Champcenetz, du président Ogier, du président Hénault, du maréchal de Saxe et des secrétaires d'État¹⁰⁹³. » Les noms cités ici sont ceux de proches du souverain et de la favorite : Vandières n'est

¹⁰⁸⁶ Trois lettres de Mme de Pompadour à Ogier et six du président à la marquise sont mentionnées dans la correspondance politique, entre 1755 et 1762. Nous en ignorons toutefois le contenu.

¹⁰⁸⁷ Lettre de Mme de * à M. de Mopinot (1^{er} juillet 1757), in MOPINOT DE LA CHAPOTTE Antoine-Rigobert, *Sous Louis le Bien Aimé. Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept-Ans (1757-1763)*, éd. par Jean Lemoine, Paris, Calmann-Lévy, 1905, p. 55.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*

¹⁰⁸⁹ MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France, op. cit.*, t. I, p. 93.

¹⁰⁹⁰ MOUSNIER Roland, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire sociale*, vol. XV, n°29 (mai 1982), p. 37.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 42.

¹⁰⁹² CAMPARDON Émile, *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV au milieu du dix-huitième siècle*, Paris, Henri Plon, 1867, p. 87.

¹⁰⁹³ *Ibid.*

autre que le marquis de Marigny¹⁰⁹⁴, frère de Mme de Pompadour ; l'ancien financier Tournehem¹⁰⁹⁵, surintendant des bâtiments du roi, avait été le tuteur de la future marquise durant son enfance ; l'abbé de Bernis, bientôt diplomate, ministre et cardinal, était un de ses principaux confidents et protégés ; le prince de Grimbergen¹⁰⁹⁶, seigneur franco-néerlandais, alors ambassadeur de Bavière en France, était un parent du duc de Luynes ; le marquis de Champcenetz¹⁰⁹⁷ était le Premier valet de chambre de Louis XV. Quant au maréchal de Saxe¹⁰⁹⁸, il avait négocié en sous-main, avec la marquise, le remariage du dauphin avec sa nièce, Marie-Josèphe de Saxe¹⁰⁹⁹. Parfois, de grands officiers tels que les maréchaux de Noailles, de Duras¹¹⁰⁰ et de Coigny, assistaient au théâtre des petits cabinets. Ogier et Hénault semblent donc constituer des exceptions provenant de la magistrature. Luynes écrivait, à l'occasion d'une comédie de Dufresny, jouée en février 1748 : « M. le président Hénault et M. le président Ogier ont permission d'assister à ces spectacles ; on leur a donné des places dans l'orchestre¹¹⁰¹. » Il s'agissait donc, pour ces deux personnages, d'une faveur exceptionnelle, mais dont ils purent régulièrement bénéficier. En novembre 1748, ils étaient présents lors de l'inauguration d'un opéra provisoire¹¹⁰².

Le réseau de la marquise de Pompadour a joué un rôle essentiel dans l'accession d'Ogier à la société des diplomates et dans l'affermissement de sa carrière. Les deux principaux protégés de la favorite, Bernis et Choiseul, se succédèrent comme ministres des affaires étrangères. Le président Ogier les sollicita logiquement comme ses protecteurs. La correspondance qu'il entretint avec eux depuis le Danemark, outre son intérêt proprement politique, contient des échanges réguliers plus personnels. L'ambassadeur en profitait pour se recommander à la sollicitude de ces puissants ministres, qui jouissaient d'un accès direct et fréquent à la personne du roi, pour faire valoir ses intérêts et ses mérites. En dépit de l'absence prolongée à laquelle Jean-François Ogier fut contraint, en raison de la durée indéterminée de sa mission de diplomate, le rapport protecteur-client devait être maintenu pour garantir son avenir professionnel. Ce rapport ressort en particulier des lettres de Bernis. Lorsque ce dernier accéda au ministère, en juin 1757, il annonça sa nomination à Ogier et acheva sa lettre en ces termes : « Quant à vous personnellement, Mons^r, j'ay eû occasion de connoître, depuis mon entrée dans le Conseil du Roy, vos talens et vos services, et je vous prie

¹⁰⁹⁴ Abel-François Poisson (1727-1781), marquis de Marigny, surintendant des bâtiments du roi (1751-1774).

¹⁰⁹⁵ Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem (1684-1751), fermier général, surintendant des bâtiments du roi (1745-1751).

¹⁰⁹⁶ Louis-Joseph d'Albert de Luynes (1672-1758), prince de Grimbergen, conseiller privé de l'empereur.

¹⁰⁹⁷ Louis-Quentin de La Vienne (1689-1760), marquis de Champcenetz, Premier valet de chambre du roi (1710-1757), gouverneur du château de Meudon (1736).

¹⁰⁹⁸ Maurice de Saxe (1696-1750), fils naturel d'Auguste II, maréchal général des camps et armées du roi (1747).

¹⁰⁹⁹ CASTRIES René de La Croix de, *La Pompadour*, Paris, Albin Michel, 1983, p. 84.

¹¹⁰⁰ Jean-Baptiste de Durfort (1684-1770), duc de Duras, maréchal de France (1741).

¹¹⁰¹ LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires, op. cit.*, t. VIII, p. 450.

¹¹⁰² *Ibid.*, t. IX, p. 133.

d'être persuadé qu'en succédant à M. Rouillé¹¹⁰³, j'aurai la même attention que lui et le même désir de les faire valoir auprès de Sa M^{te} [...] ¹¹⁰⁴ ». En octobre suivant, Bernis recevait en audience Mme Ogier, tout juste rentrée en France, et réitéra son soin des intérêts de l'ambassadeur :

« J'ai été charmé, M., de voir Mad^e Ogier, que j'ai trouvée en très bonne santé. Je n'ai pas eu le tems de m'entretenir avec elle aussi longtemps que je l'aurois désiré, mais j'espère qu'elle voudra bien m'en fournir d'autres occasions, et que nous pourrons parler tout au long de ce qui vous concerne. Il ne dépendra pas de moi de lui faire connoître le véritable intérêt que je prens au succès de vôtre ministère et à vôtre satisfaction personnelle¹¹⁰⁵. »

La présidente joua un rôle-clef joué comme médiatrice des intérêts de son époux. Elle avait su s'immiscer dans le réseau de sociabilité versaillais du président et eut l'occasion d'accomplir de fréquents voyages à la cour pour s'entretenir avec ses puissants protecteurs. Bernis avait ainsi accepté de favoriser pour Ogier l'obtention d'une place de conseiller d'État. Il lui écrivait, en septembre 1757 : « Quant à la grâce que le Roi vous a accordée, soyés persuadé que je ne cesse d'être occupé des moïens de vous en assurer l'effet¹¹⁰⁶. » Le mois suivant, il réitérait sa promesse : « Soyez persuadé que je ne cesse de m'occuper du soin de réaliser la grâce que le Roy vous a faite¹¹⁰⁷. » Cette insistance et ces répétitions se retrouvent régulièrement au fil de la correspondance diplomatique du président Ogier : la mémoire des engagements et des assurances du protecteur envers son client répondait ainsi aux témoignages répétés de respect et de service du client envers son protecteur. Lorsque Choiseul succéda à Bernis, la relation de protection se maintint. Membre actif du cercle de la marquise de Pompadour, l'aristocrate lorrain, qui avait fait une carrière fulgurante dans la diplomatie et s'imposa pour prendre la place de Bernis, subitement écarté du ministère¹¹⁰⁸, était bien connu du président Ogier. À défaut d'une correspondance privée antérieure à l'ambassade danoise, la correspondance diplomatique révèle la proximité entre les deux personnages. Dans une instruction d'août 1760, Choiseul appelait Ogier « mon cher Président¹¹⁰⁹ », s'écartant du conventionnel « Monsieur » habituellement employé dans les dépêches. En novembre 1761, laissant son poste à son cousin Praslin¹¹¹⁰, le ministre se flattait d'avoir participé à entretenir une bonne image de l'ambassadeur auprès du ministère et du roi :

¹¹⁰³ Antoine-Louis Rouillé (1689-1761), secrétaire d'État de la Marine (1749-1754), puis des Affaires étrangères (1754-1757).

¹¹⁰⁴ Circulaire sur l'entrée de l'abbé comte de Bernis dans le Ministère des Affaires étrangères (30 juin 1757), MAE, CP Danemark 134, ff. 194-194 v^o.

¹¹⁰⁵ Bernis à Ogier (18 octobre 1757), instruction n^o 27, 2^{ème} lettre, MAE, CP Danemark 136, f^o 95 v^o.

¹¹⁰⁶ Bernis à Ogier (13 septembre 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f^o 397.

¹¹⁰⁷ Bernis à Ogier (23 octobre 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 139, f^o 149 v^o.

¹¹⁰⁸ COTTRET Monique, *Choiseul, l'obsession du pouvoir*, Paris, Taillandier, 2018, p. 101 sq.

¹¹⁰⁹ Choiseul à Ogier (19 août 1760), n^o 72, lettre particulière, MAE, CP Danemark 144, f^o 276.

¹¹¹⁰ César-Gabriel de Choiseul (1712-1785), duc de Praslin, secrétaire d'État des Affaires étrangères (1761-1766), puis de la Marine (1766-1770).

« J'ai fait connoître non seulement à M. le C^{te} de Choiseul [Praslin], votre zèle, vos talens et la considération personnelle que vous vous êtes acquise. J'en ai même rendu compte au Roy, et je n'ai point laissé ignorer à Sa M^{te} la distinction que méritent vos services. Quant aux espérances qui vous ont été données, j'ai lieu de croire que vous en verrez l'effet, et quoique je ne sois plus chargé du département des affaires étrangères, je suivrai moi-même cet objet, et il ne tiendra pas à moy que vous n'obteniez à cet égard la satisfaction que je vous ai fait espérer¹¹¹¹. »

Le duc de Praslin accepta de reprendre le dossier relatif à la place de conseiller d'État. Plusieurs dépêches successives témoignaient de son investissement en faveur d'Ogier. Il lui écrivait, en avril 1764 : « Vous pouvez être assuré, M^r, que je continuerai de faire ce qui pourra dépendre de mon Ministère pour le succès de vos vues sur une place de conseiller d'État. Je désire bien sincèrement de contribuer efficacement à obtenir en votre faveur cette marque publique de la satisfaction qu'a le Roi de vos talens, de votre zèle et de votre service¹¹¹². »

De son côté, Ogier s'attela à renforcer ses liens avec ses protecteurs. Lorsque Rouillé, qui n'appartenait pas au cercle de la marquise, fut nommé aux Affaires étrangères, en juillet 1754, le président lui fit part de sa double satisfaction : « [Ma joie] fut d'autant plus grande qu'une prévention aussi favorable ne peut qu'augmenter la confiance et être extrêmement avantageuse pour le bien des affaires. En mon particulier accoutumé à éprouver les marques de votre bonté, j'ay lieu d'espérer de trouver en vous un Ministre indulgent et un vray protecteur¹¹¹³. » Au mois d'août suivant, Ogier rappelait au ministre ses « anciennes bontés » à son égard : « Quant à moy, Monsieur, je suis pénétré de reconnaissance des anciennes bontés que vous m'avés marquées, et de la façon dont vous voulés bien me les faire espérer encore plus particulièrement, depuis que je suis sous vos ordres¹¹¹⁴. » L'emploi des relations privées pour servir dans le cadre public témoigne du favoritisme – au sens étymologique du terme et non selon son acception de pratique moralement et légalement répréhensible – qui occupait une place essentielle dans la culture politique de l'Ancien Régime¹¹¹⁵. Certes, la notion de favoritisme avancée ici est sans commune mesure avec le phénomène du *valimento* analysé par Ricardo de Oliveira – autrement dit le modèle du favori, à la fois ami intime et conseiller influent d'un prince. Néanmoins, la faveur accordée par un ministre puissant à un subordonné s'appuyait parfois sur l'existence d'une amitié préalable entre les deux

¹¹¹¹ Choiseul à Ogier (12 novembre 1761), MAE, CP Danemark 147, ff. 59-59 v^o.

¹¹¹² Praslin à Ogier (26 avril 1764), dépêche n^o 118, MAE, CP Danemark 150, ff. 115-115 v^o. En mars 1765, le ministre écrivait à l'ambassadeur : « Vous devez être bien persuadé, M^r, du désir que j'ai de vous procurer de la part du Roi les témoignages de la satisfaction qu'il a de votre zèle et de vos services. [...] Je ne perdrai pas certainement de vue cet objet, et je ne négligerai aucune occasion de faire valoir tous les titres qui justifient votre demande. » Praslin à Ogier (17 mars 1765), instruction n^o 142, MAE, CP Danemark 151, f^o 68 v^o.

¹¹¹³ Ogier à Rouillé (13 août 1754), MAE, CP Danemark 128, f^o 37.

¹¹¹⁴ Ogier à Rouillé (19 août 1754), MAE, CP Danemark 128, f^o 42 v^o.

¹¹¹⁵ OLIVEIRA Ricardo de, « Amor, amizade e valimento na linguagem cortesã do Antigo Regime », *Tempo*, vol. 11, n^o 21 (2006).

personnages. Dans le cadre des rapports entre Rouillé et Ogier, il apparaît que des relations d'amitié antérieures pouvaient se muer, dans la hiérarchie des fonctions politiques associées au pouvoir royal, en un lien de protecteur-ministre à client-commis, où les intérêts personnels y trouvaient incontestablement leur part. Lorsque le président reçut le caractère d'ambassadeur, il ne manqua pas de remercier chaleureusement Rouillé, un des principaux artisans de cette promotion, n'hésitant pas à lui écrire ce paragraphe dithyrambique :

« Ma reconnaissance de vos bontés, Monsieur, de la promptitude et des grâces que vous mettez aux bienfaits que vous faites et que vous procurez, est sans bornes. Vous m'avez, dès les premiers tems que j'ay eu l'honneur de vous connoître, comblé de marques de bontés. Vous y avez, par la suite, ajouté les démonstrations les plus flatteuses de votre confiance, et au premier moment que j'ay eu l'honneur d'être sous vos ordres, vous voulez bien me procurer la marque de distinction la plus satisfaisante¹¹¹⁶. »

L'usage épistolaire de la terminologie de l'amitié n'échappait pas au président Ogier. Sans rompre avec les formes du langage hiérarchique employées dans les correspondances ministérielles, l'ambassadeur se plaisait à rappeler les rapports privés qui l'unissaient en amont avec un ministre. Ce fut le cas à l'égard de Choiseul, lorsque celui-ci remplaça Bernis au ministère. Dès l'annonce du remplacement, il lui écrivit sans délai pour lui rappeler leur ancien attachement : « Ayant l'honneur de vous être depuis si longtems singulièrement attaché, vous pouvés concevoir toute ma confiance d'avoir à traiter icy sous vos ordres et sous vôtre direction les affaires particulières de cette Cour cy avec la nôtre, et celles qui ont autant de connexité avec les affaires générales intéressantes le service du Roy¹¹¹⁷. » Un mois après, l'ambassadeur employait directement le terme « amitié » pour désigner leurs rapports. Il s'agissait aussi d'une *captatio benevolentiae*, afin de solliciter la poursuite de la médiation effectuée par Bernis en sa faveur : « La permission que vous m'avés donnée depuis longtems de compter sur l'honneur de vôtre amitié, et les marques que vous avés bien voulu m'en donner, ne me laissent aucun doutte sur des assurances aussy flatteuses et me font espérer que, par vôtre protection, je recueilleray les effets des espérances que Mons^r le Card[ina]l de Bernis a été autorisé à me donner de la part de Sa Majesté¹¹¹⁸. » L'historien britannique Rohan Butler, auteur d'une vaste biographie de Choiseul, évoquait Ogier comme un « ami du comte [de Stainville]¹¹¹⁹ »

¹¹¹⁶ Ogier à Rouillé (24 septembre 1754), MAE, CP Danemark 128, f° 94 v°.

¹¹¹⁷ Ogier à Choiseul (28 novembre 1758), MAE, CP Danemark 139, f° 356.

¹¹¹⁸ Ogier à Choiseul (26 décembre 1758), lettre particulière, *Ibid.*, f° 501 v°.

¹¹¹⁹ Rohan Butler opposait Ogier à Mesnières, considéré comme l'ennemi de Choiseul : « [...] the count's friend and foe from his wife's lawsuit, respectively the presidents Ogier et de Meinières. » BUTLER Rohan, *Choiseul, Father and Son*, *op. cit.*, p. 1016. Le titre de comte de Stainville était celui porté habituellement par Choiseul avant d'être fait duc par Louis XV.

et un membre de son proche entourage. La fidélité du président envers le ministre s'est en tout cas vérifiée au moins jusqu'à la disgrâce de Choiseul, en 1770.

Si les gratifications dont bénéficia Ogier, tout au long de sa carrière, provenaient avant tout de la libéralité du souverain, le président n'oubliait pas d'associer son protecteur-médiateur dans ses témoignages de reconnaissance envers le monarque. En juin 1758, il écrivait à Bernis : « Ces bienfaits augmenteroient, s'il étoit possible, mon zèle et mon ardeur pour le service du plus grand et du meilleur des maîtres, et mon inviolable et respectueux attachement pour vous¹¹²⁰. » Cette reconnaissance s'accompagnait parfois de félicitations flatteuses, lorsque le protecteur était pourvu de distinctions nouvelles qui contribuaient à relever sa réputation. Lorsque Bernis reçut en commende une abbaye champenoise, Ogier ne manqua pas de l'en congratuler avec insistance : « Je suis charmé, Monsieur, de pouvoir vous faire un nouveau compliment sur l'abbaye de Trois Fontaines que le Roy vient de vous donner. Tous les gens bien intentionnés ne peuvent voir qu'avec la plus grande satisfaction les grâces que le Roy accorde à un Ministre qui n'a d'autre objet que de contribuer à sa gloire et à ses avantages¹¹²¹. » De la même façon, lorsque le remplacement du ministre fut annoncé, l'ambassadeur lui témoignait son regret tout en réitérant son attachement à sa personne. Il lui écrivait, en novembre 1758 :

« J'aurois peine à exprimer à Vôte Éminence ma douleur véritable, et celle dont on est pénétré icy de la voir remettre entre les mains du Roy le Ministère des Affaires étrangères, et du motif qui occasionne ce changement. [...] Les bontés que Vôte Éminence m'a marquées depuis qu'elle est en place, les marques de protection et d'intérêt qu'elle m'a données, la confiance qu'elle m'a témoignée dans tout ce qui a eu rapport au service du Roy, me font voir avec une peine extrême un changement que je n'avois pas dû prévoir¹¹²². »

2. La vie mondaine d'un nouveau courtisan

Le président Ogier ne s'en tint pas aux relations de nature professionnelle qu'il entretenait avec ses protecteurs et supérieurs hiérarchiques. Son arrivée à la cour lui donna l'opportunité de participer aux loisirs des courtisans et d'approcher ainsi l'entourage du souverain. Quelques épisodes furent relevés par le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*. En mai 1748, il évoquait la présence du surintendant au jeu du roi, au château de Choisy :

¹¹²⁰ Ogier à Bernis (10 juin 1758), dépêche n°36, MAE, CP Danemark 138, ff. 57 v°-58. Le mois précédent, l'ambassadeur écrivait au ministre : « Je ne puis vous exprimer ma joie des nouvelles assurances que vous me donnez que Sa Majesté est satisfaite de mes services, et ma reconnaissance du soin que vous voulés bien prendre de l'entretenir dans des dispositions aussy flatteuses pour moy. » Ogier à Bernis (23 mai 1758), lettre particulière, *Ibid.*, f° 30 v°.

¹¹²¹ Ogier à Bernis (1^{er} avril 1758), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 137, ff. 382-382 v°.

¹¹²² Ogier à Bernis (21 novembre 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 139, f° 311.

« Par exemple, un jour pendant que le Roi jouoit, M^{me} la duchesse de Brancas¹¹²³ demanda une table de jeu, et proposa à M. le président Ogier et à M. de Saint-Point¹¹²⁴ de jouer avec elle. Le premier, outre la charge qu'il a chez Mme la Dauphine, est lieutenant des chasses de Choisy¹¹²⁵ et fort ami de M. de Coigny ; l'autre est chef de brigade des gardes du corps ; mais ils ne sont d'espèce ni l'un ni l'autre à devoir jouer dans le lieu où est le Roi. La table fut établie dans le même cabinet où étoit le Roi¹¹²⁶. »

L'épisode avait provoqué de fait l'étonnement du Premier valet de chambre de Louis XV : « M. de Champcenetz le remarqua, et demanda à M. de Gesvres¹¹²⁷ ce qu'il devoit faire. M. de Gesvres lui dit de ne rien dire parce que si le Roi le remarquoit, il donneroit apparemment ses ordres, ce qui l'autoriseroit pour une autre fois ; que si au contraire le Roi n'y faisoit pas attention, il seroit plus honnête à lui (Champcenetz) de n'en avoir rien dit¹¹²⁸. » Si cette aporie de l'étiquette semblait difficile à trancher, aucun événement similaire ultérieur ne permet de suggérer une probable ignorance des usages de la cour de la part du président Ogier, ni la concession d'un éventuel passe-droit accordé par le roi.

Une question reste aussi en suspens quant au positionnement du président Ogier à la cour. Son attachement au cercle de la marquise de Pompadour ne l'empêcha pas de graviter autour du parti dévot formé dans l'entourage du dauphin et de la dauphine. Aucune preuve tangible ne soutient une prétendue duplicité du surintendant, qui aurait ainsi navigué entre deux clans. En outre, aucune source ne démontre l'appartenance concrète du magistrat au parti dévot, viscéralement anti-pompadourien, à l'exception d'un document cité par Jean-Louis Soulavie dans ses *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, intitulé « Liste de plusieurs personnages recommandés par M. le dauphin à celui de ses enfans qui succèdera à Louis XV¹¹²⁹ ». Mort avant son père, en 1765, le dauphin maintint une position hostile à l'influence de Mme de Pompadour et souhaita favoriser les opposants et les victimes expiatoires de la marquise, à l'instar des ministres disgraciés Maurepas, Bernis et Machault d'Arnouville, ainsi que de plusieurs aristocrates dévots, tels le duc d'Aiguillon et le marquis du Muy¹¹³⁰. Au sein des membres du Parlement, le dauphin évoquait « des hommes de talens très-attachés à leurs devoirs¹¹³¹ », parmi

¹¹²³ Probablement Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle (1714-1769), seconde épouse de Louis II de Brancas (1714-1794), 5^e duc de Villars-Brancas.

¹¹²⁴ Roger-Gabriel de Rochefort d'Ailly (1699-1766), comte de Saint-Point, brigadier des gardes du corps (1748).

¹¹²⁵ Nous n'avons pas trouvé de trace de cette lieutenance de Choisy. À cette époque, le président était déjà lieutenant général de la capitainerie de la Varenne du Louvre, de laquelle dépendait le terroir de Choisy.

¹¹²⁶ LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires*, op. cit., t. IX, p. 206-207.

¹¹²⁷ François Potier (1692-1757), duc de Gesvres, Premier gentilhomme de la Chambre du roi (1716).

¹¹²⁸ LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires*, op. cit., t. IX, p. 207.

¹¹²⁹ *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort*, éd. par Jean-Louis Soulavie, Paris, Treuttel et Würtz, 1801, t. I, p. 282-287.

¹¹³⁰ Tancrède de Félix († 1777), marquis du Muy, Premier maître d'hôtel de la dauphine, lieutenant général des armées du roi. *Ibid.*, p. 284.

¹¹³¹ *Ibid.*, p. 285.

lesquels il ne cita qu'un seul nom, celui du président Ogier, « d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses¹¹³² ». La réputation de probité et de compétence d'Ogier semblait l'emporter, aux yeux du dauphin, sur ses liens avec le réseau pompadourien, ce qui laisserait supposer que le magistrat n'était pas pleinement une créature de la marquise. Il est surprenant aussi de constater que le parti dévot, qui défendit ouvertement les jésuites lors de leur violent conflit avec les jansénistes, partisans acharnés de leur dissolution et forts du soutien de Choiseul et de certaines figures pompadouriennes, ait pu avoir quelque inclination pour Jean-François Ogier, ancien magistrat réputé pour son ancienne fidélité au milieu de la résistance parlementaire et janséniste. Autant d'ambiguïtés qui laissent sans réponse.

3. *Le dynamisme d'une vie mondaine extra-aulique*

La sociabilité aulique de Jean-François Ogier se doublait d'une vie mondaine plus privée, à l'occasion des chasses organisées par le président sur ses terres, comme aussi lors des réceptions fastueuses qu'il donnait dans ses maisons de Paris et d'Ivry. De nombreux témoignages mentionnaient les festivités animées par le couple Ogier. Celui du maréchal de Croÿ, grand ami de la famille, est le plus évocateur. En février 1752, il rendait compte, à l'occasion d'un dîner intime, de l'avancement des travaux de la maison d'Ivry¹¹³³. Au mois d'août suivant, il ne tarissait pas d'éloges à la suite d'un dîner qui y rassembla aristocrates et diplomates français et étrangers :

« Ce jour-là, nous dinâmes et soupâmes chez le président Ogier. Il avait très bien accommodé sa maison d'Ivry, qu'il venait d'acheter. Il y rassembla le comte de Kaunitz, ambassadeur de l'Empereur, avec le comte Zinzendorf¹¹³⁴ [...] le comte de Mercy¹¹³⁵, l'ambassadeur d'Angleterre milord d'Albermarle¹¹³⁶, très aimable, le duc de Biron¹¹³⁷, la charmante princesse de Salm et son mari¹¹³⁸. Il nous donna le plus excellent dîner, et cela fit une partie agréable¹¹³⁹. »

Une telle réception, qui semblait annoncer la prochaine nomination d'Ogier à un poste diplomatique, prouve la détermination du président à s'ancrer dans la vie politique des milieux aristocratiques, en renforçant ses liens avec des personnalités proches du pouvoir royal, mais aussi

¹¹³² *Ibid.*

¹¹³³ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 170.

¹¹³⁴ Ludwig von Zinzendorf (1721-1780) fut attaché d'ambassade à Paris de 1750 à 1753.

¹¹³⁵ Florimond de Mercy-Argenteau (1727-1794), attaché d'ambassade puis ambassadeur impérial en France (1766-1790).

¹¹³⁶ Willem van Keppel (1702-1754), comte d'Albemarle, ambassadeur de Grande-Bretagne en France (1748-1754).

¹¹³⁷ Louis-Antoine de Gontaut (1701-1788), duc de Biron, maréchal de France (1757). Après son départ pour Copenhague, le président Ogier loua sa maison d'Ivry à Biron. Il lui céda aussi son droit de chasse sur la capitainerie. CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 181.

¹¹³⁸ Philipp-Joseph (1709-1779), prince de Salm-Kyrbourg, époux de la princesse Marie-Thérèse-Josèphe de Hornes (1725-1783).

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 180.

en intégrant dans son réseau les diplomates étrangers. Ainsi, la relation privilégiée du président avec Kaunitz¹¹⁴⁰, devenu, en 1753, le tout-puissant chancelier de l'impératrice Marie-Thérèse¹¹⁴¹, était confirmée par Dufort de Cheverny, qui intégrait l'ancien magistrat parmi les membres de son cercle intime¹¹⁴². Le président ayant été pressenti pour le poste de ministre plénipotentiaire auprès de la Diète d'Empire à Ratisbonne¹¹⁴³, le diplomate autrichien le présentait, dans une dépêche à l'empereur François I^{er}, en mai 1752, comme « vraiment un homme de mérite¹¹⁴⁴ ».

D'importants personnages de la haute société participaient aux réceptions du couple Ogier. En septembre 1752, Croÿ écrivait : « Le président et sa femme m'étaient d'une grande ressource, tant pour la chasse que pour la société, voyant la meilleure compagnie et faisant la plus délicate chère¹¹⁴⁵. » Ce témoignage est corroboré par celui, plus distant, de l'épistolière Françoise de Graffigny. Cette dernière, qui avait peu d'amitié pour Mme Ogier, évoquait dans sa correspondance, avec l'humour qui était le sien, une autre de ces fastueuses soirées d'Ivry :

« Hier je fus faire un diner-souper a Yvry chez une presidente Ozier qu'a peine je connois. Il y avoit trois mois que je bataillois contre le Bon Ami pour n'en rien faire. Enfin il a falu ceder. Il y avoit des ducs et des princes et une chere comme je n'en ai jamais vu. Je me suis tenue a quatre pour ne pas me faire de mal et j'ai reeussi. Je m'en porte bien. Je suis revenuë a dix heures et demi. Je m'étois si bien fourée que je n'ai pas eu froid, mais je ne me suis pas amusée. J'ai perdu mon argent a un vilain quadrille. Et voila tout¹¹⁴⁶. »

Il est malheureusement impossible d'identifier les ducs et ces princes mentionnés par Mme de Graffigny. Parmi les personnalités côtoyées par les Ogier lors des soirées mondaines organisées à leur domicile, le comte de Maurepas, ancien ami de la présidente, était un invité régulier de cette dernière¹¹⁴⁷. Cette société mondaine particulièrement raffinée ne constituait pas le seul réseau de sociabilité du couple parisien, qui s'évertua aussi à développer des relations durables avec des personnages de la république des lettres et des sciences. Il convient ainsi de considérer la vie culturelle à la fois intense et variée du président et de son épouse.

¹¹⁴⁰ Wenzel-Anton von Kaunitz-Rietberg (1711-1794), ambassadeur d'Autriche à Paris (1750-1753), chancelier d'État (1753-1792).

¹¹⁴¹ Marie-Thérèse (1717-1780), roi de Hongrie et de Bohême (1740-1780), impératrice consort (1745-1765).

¹¹⁴² « Son ordinaire, fastueux pour la représentation, se bornait à huit ou dix personnes tous les jours ; quelques ambassadeurs choisis, quelques gens de lettres, M. le président Ogier, depuis ambassadeur en Danemark, étaient sa société intime. » DUFORT DE CHEVERNY Jean-Nicolas, *Mémoires de Dufort de Cheverny*, éd. par Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Perrin, 1990, p. 109.

¹¹⁴³ En septembre 1752, Croÿ écrivait au sujet d'Ogier : « Je le voyais avec une grande douleur se préparer pour partir, l'hiver, pour Ratisbonne, où il était nommé envoyé. » CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 187.

¹¹⁴⁴ Kaunitz à l'Empereur (1^{er} mai 1752), AT-OeStA, HHStA, StAbt, Frankreich 84.

¹¹⁴⁵ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 187.

¹¹⁴⁶ Lettre n°1951 à Devaux (1^{er} décembre 1752), in GRAFFIGNY Françoise de, *Correspondance, op. cit.*, t. XIII, p. 120.

¹¹⁴⁷ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. II, p. 39.

CHAPITRE III

Un honnête homme au temps des Lumières : le magistrat amateur et sa sociabilité intellectuelle

Un homme du monde comme Jean-François Ogier n'a pas pu rester insensible à l'intense activité scientifique, intellectuelle et artistique qui caractérisa une époque qui fut qualifiée de « siècle des Lumières ». Il convient de vérifier jusqu'à quel point le magistrat s'est investi dans ce kaléidoscope intellectuel aux facettes si diverses. Son implication dans les disputes politiques des années 1730 a-t-elle suscité son adhésion aux critiques sociales et politiques promues par les philosophes ? S'est-il personnellement impliqué dans le bourgeonnement philosophico-politique du temps ou a-t-il privilégié un investissement purement scientifique et culturel ? Comme nombre de femmes de la haute société de cette période, la présidente Ogier fut pleinement associée à son époux dans cet attrait de l'esprit et dans l'élaboration d'une authentique sociabilité intellectuelle, modélisée par le salon, un cadre dans lequel Mme Ogier joua un rôle, aujourd'hui oublié, d'animatrice réputée, à l'image – quoique de bien moindre envergure – des grandes salonnières du temps, telles Mme Geoffrin¹¹⁴⁸, Mme d'Épinay¹¹⁴⁹ ou Mme du Deffand¹¹⁵⁰. De son côté, le président bénéficia d'une réelle notoriété en qualité de collectionneur et d'amateur. Sans avoir été un véritable savant au sens propre, il aura su côtoyer durablement la république des sciences et des lettres de son temps.

I. Des porcelaines aux médailles : un collectionneur éclectique

Le XVIII^e siècle fut sans conteste l'âge d'or des grandes collections, comme en témoignent les catalogues des ventes publiques organisées après le décès de leurs propriétaires¹¹⁵¹. Certaines collections pouvaient être variées quant à la qualité des objets de valeur – peinture, sculpture, métaux précieux, porcelaines, livres, etc. – tandis que d'autres se concentraient sur un domaine bien spécifique. Certains collectionneurs choisirent d'étendre leur curiosité vers les sciences, en rassemblant des objets plus ou moins insolites, afin de constituer un authentique cabinet de curiosités, un loisir princier qui s'est diffusé au sein de l'aristocratie et même dans la haute

¹¹⁴⁸ Marie-Thérèse Rodet (1699-1777), épouse Geoffrin, tint un prestigieux salon, rue Saint-Honoré, de 1749 à sa mort.

¹¹⁴⁹ Louise Tardieu d'Esclavelles (1726-1783), marquise d'Épinay, anima un salon à Montmorency puis à Paris, de 1762 à sa mort.

¹¹⁵⁰ Marie de Vichy-Chamrond (1696-1780), marquise du Deffand, tenait un salon, rue Saint-Dominique, à partir de 1749.

¹¹⁵¹ GUICHARD Charlotte, « Valeur et réputation de la collection. Les éloges d'« amateur » à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Hypothèses*, 7 (2004/1), p. 33.

bourgeoisie¹¹⁵². La diversité des collections est palpable à la lecture des inventaires après-décès et des catalogues de ventes. Le catalogue du cabinet de Pierre-Jean Mariette, mort en 1774, ancien marchand libraire parisien, membre honoraire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, est particulièrement éloquent¹¹⁵³. Ce livret, de plus de 400 pages, illustre l'effort de toute une vie d'un homme ayant parcouru l'Europe pour y découvrir les grandes collections princières, avant de constituer sa propre collection, composée essentiellement de livres et d'estampes. Il possédait une quantité impressionnante de dessins : près de 2.500 dessins de maîtres italiens et plus de 1.500 de maîtres français, dont 194 d'Edme Bouchardon¹¹⁵⁴ ; au total plus de 9.000 dessins étaient répertoriés. Si Mariette fut un collectionneur particulièrement remarquable, il ne représentait pas un cas isolé en son temps. Le goût de la collection était largement répandu dans la haute société aristocratique, robine et financière, ainsi que dans la riche bourgeoisie marchande.

Le milieu parlementaire parisien mérite une analyse spécifique dans ce domaine. À partir des inventaires après-décès, Olivier Bonfait a montré que la société parlementaire d'Ancien Régime offrait « un ample champ de recherches sur la culture matérielle et intellectuelle¹¹⁵⁵ [...] ». On peut constater une mutation du personnage du collectionneur entre le début et le milieu du XVIII^e siècle : « En effet la collection n'est plus alors un moyen de connaissance pour l'honnête homme, mais le signe distinctif d'une élite savante et mondaine¹¹⁵⁶. » Il s'agit là d'un élément essentiel qui permet de toucher du doigt la transformation culturelle des élites au temps des Lumières. Plus profondément, M. Bonfait constata un changement de paradigme dans l'esprit du collectionneur, l'objet collecté n'étant plus considéré « comme le sujet et le socle d'une réflexion humaniste, mais comme un élément de jouissance intellectuelle¹¹⁵⁷ ». Cet effet de mode correspondait aussi à un attrait marqué pour la consommation de luxe, caractéristique de la haute aristocratie comme des catégories sociales particulièrement enrichies de la finance et de la robe¹¹⁵⁸. Enfin, sur le plan matériel, il apparaît que les collections ont eu tendance à passer des objets d'art classiques – bustes, tableaux, médailles – à de nouvelles catégories – porcelaine, chevaux, horticulture, etc¹¹⁵⁹.

¹¹⁵² LUGLI Adalgisa, *Naturalia et mirabilia : les cabinets de curiosités en Europe*, Paris, A. Biro, 1998, 267 p.

¹¹⁵³ BASAN Pierre-François, *Catalogue raisonné des différents objets de curiosité dans les sciences et les arts qui composoient le cabinet de feu M. Mariette, contrôleur général de la Grande Chancellerie de France*, Paris, Desprez, 1775, 418 p.

¹¹⁵⁴ *Ibid.*, p. viii-ix.

¹¹⁵⁵ BONFAIT Olivier, « Les collections des parlementaires parisiens du XVIII^e siècle », *Revue de l'Art*, n°73 (1986), p. 29.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 35.

¹¹⁵⁷ *Ibid.*

¹¹⁵⁸ On peut se reporter à l'analyse de l'historienne de l'art américaine Denise Baxter des collections du ministre Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux de 1727 à 1737. BAXTER Denise Amy, « Parvenu or honnête homme. The collecting practices of Germain-Louis de Chauvelin », *Journal of the History of Collections*, vol. 20, n°2 (2008), p. 273-289.

¹¹⁵⁹ BONFAIT Olivier, « Les collections des parlementaires », art. cit., p. 35.

1. *Objets de luxe et œuvres d'art : une relative simplicité*

L'inventaire après-décès de Jean-François Ogier permet de constater la répartition des objets de luxe. Dans la maison d'Ivry, à l'exception du mobilier de valeur, aucun objet de curiosité ou d'art remarquable ne fut répertorié. L'hôtel parisien possédait quant à lui diverses catégories d'objets de valeur répartis dans les appartements privés du couple et dans les pièces de réception. Parmi les objets de prestige, il convient de relever deux montres, l'une de l'atelier de Daniel Quare, horloger londonien de réputation européenne, d'une valeur de 96 lt, et l'autre de l'atelier d'un certain Gibert, horloger parisien, estimée 150 lt¹¹⁶⁰ ; et quatre pendules d'une valeur totale de 760 lt, confectionnées par plusieurs maîtres-horlogers parisiens, Charles Voisin, Charles Balthazar, Javelot et Brille¹¹⁶¹. La peinture occupe une place médiocre : quelques portraits – deux tableaux religieux, un concert espagnol, un portrait de Louis XV – et paysages, valant chacun entre 24 et 36 lt¹¹⁶², ainsi que le grand portrait du roi Christian VII de Danemark, offert par ce prince à Ogier en 1772, peint par l'artiste suédois Alexander Roslin, seul tableau de maître inventorié¹¹⁶³. Cette faible proportion de tableaux ne constitue pas une exception dans le milieu nobiliaire de robe et d'épée. Sur l'inventaire après-décès de Pierre-François Ogier, la peinture occupait une place dérisoire (153 lt), alors que la collection de tapisseries des Flandres était particulièrement remarquable (13.440 lt)¹¹⁶⁴. L'inventaire du comte de Caraman, en 1760, était tout aussi pauvre en tableaux : ses demeures ne conservaient qu'une dizaine de portraits non prisés, représentant la famille royale, la famille de Caraman et ses alliés ; sa collection de tapisseries fut quant à elle estimée 3.320 lt¹¹⁶⁵. À la différence de plusieurs magistrats parisiens, le président Ogier n'était pas un amateur de peinture. François Bluche a relevé les noms d'une quinzaine de parlementaires dont les collections picturales étaient considérables : l'inventaire de la présidente de Bandeville faisait état de toiles françaises, italiennes et hollando-flamandes estimées plus de 77.000 lt¹¹⁶⁶. Jean-François Ogier possédait néanmoins quelques estampes, dont quatorze représentant des ports peints par Joseph Vernet (96 lt) et d'autres des portraits divers et variés (le roi Charles I^{er} d'Angleterre, le chevalier d'Éon, la reine Caroline-

¹¹⁶⁰ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, ff. 103 v^o-104. La pendule avait été achetée pour 523 lt. Compte (1753-1758), AN, 254 AP 55.

¹¹⁶¹ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, ff. 78, 79 et 99 v^o.

¹¹⁶² *Ibid.*, *passim*.

¹¹⁶³ *Ibid.*, f^o 81 v^o. Ce tableau et sa bordure ont coûté 2.950 lt. Note des ouvrages faites par ordres de Sa M. le Roy de Dannemark, in KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse i det 18. Aarhundrede*, København, Henrik Koppels Forlag, 1922, t. II, p. 212-213.

¹¹⁶⁴ Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier (9 janvier 1736), AN, MC ET LXVII 495.

¹¹⁶⁵ Inventaire après-décès du comte de Caraman (9 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630.

¹¹⁶⁶ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 255.

Mathilde de Danemark, etc.), ainsi qu'un énigmatique « plan de Paris par Lautrec » gravé¹¹⁶⁷. L'inventaire mentionnait aussi, parmi les objets d'intérêt, des bijoux remarquables, comme une « bague d'un gros brillant montée en or¹¹⁶⁸ » (5.000 lt), ou une bague en onyx « représentant le Roy de Dannemarck entourée de brillans avec fleurs aussi en brillans sur les deux cotés » (240 lt) ; des instruments d'astronomie et de cartographie, conservés dans le cabinet et dans la bibliothèque, comme une lunette de l'opticien anglais John Dollond et un petit télescope en cuivre « fait par Ramsden London »¹¹⁶⁹, un télescope « de bois de palissandre¹¹⁷⁰ », ainsi que « deux spheres et un globe enlumines¹¹⁷¹ ». Ces derniers objets manifestent l'intérêt porté par le président Ogier pour les sciences expérimentales.

2. *La passion de la porcelaine*

Parmi les collections proprement dites, la maison de Paris était dotée d'une « serre à la porcelaine¹¹⁷² » contenant un certain nombre de pièces de service prisées 400 lt. Avec les autres pièces réparties dans les appartements nobles, la totalité des objets de porcelaine fut estimée à un minimum de 1.450 lt¹¹⁷³. La collection se composait, pour plus de la moitié, de porcelaine de Chine ou de Chantilly, 45% de Sèvres et 3% de Saxe. L'engouement pour la porcelaine était caractéristique du XVIII^e siècle. À côté des importations traditionnelles provenant de la Chine, plusieurs pays européens ont su développer une production notable de cette céramique de luxe. Dès 1725, la France s'était lancée dans la confection de porcelaine tendre, avec la manufacture de Chantilly, puis celle de Vincennes – transférée à Sèvres, en 1756 – qui bénéficia du patronage de Louis XV et de la marquise de Pompadour. Sèvres sut offrir à la clientèle française et européenne une porcelaine d'exception qui concurrença brillamment les manufactures de Saxe. À l'instar des élites de leur temps, le président Ogier et son épouse furent conquis par cette mode de la porcelaine française. Entre autres pièces remarquables, l'inventaire de Jean-François Ogier faisait état, dans le grand cabinet du président, d'un « broc et sa jatte de porcelaine de Seve bleu, blanc et or¹¹⁷⁴ » (72 lt), et, dans le salon de Mme Ogier, d'un « plateau a deux anses garni de quatre tasses à anses, quatre souscoupes et un pot à sucre le tout de porcelaine de Seve fond rose à cartouches a fleurs fond

¹¹⁶⁷ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, *passim*. Le catalogue de la vente de la bibliothèque du président Ogier présente un ensemble plus important d'estampes ; le tout a été vendu pour 335 lt. *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 18.

¹¹⁶⁸ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 104.

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, f° 95.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*, f° 97 v°.

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² *Ibid.*, f° 59.

¹¹⁷³ Nous ne comptons pas ici une pièce de porcelaine de Saxe, prisee avec d'autres objets pour un total de 300 lt.

¹¹⁷⁴ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 80.

blanc¹¹⁷⁵ » (96 lt). Le livre-journal de Lazare Duvaux, un marchand-mercier parisien qui fut l'un des principaux commercialisateurs des produits de Vincennes-Sèvres, mentionnait une liste de sa clientèle. La haute bourgeoisie parisienne y était représentée, l'aristocratie de cour (la marquise de Pompadour, le marquis d'Argenson¹¹⁷⁶, le duc d'Aumont), sans oublier le roi et la famille royale, ainsi que de grands magistrats, tels les présidents Hénault et Molé et le couple Ogier¹¹⁷⁷. L'historien de l'art Marius Vachon rapportait que le président « orn[ait] avec goût les salons de l'hôtel de Lauzun, de vases achetés chez le célèbre marchand¹¹⁷⁸ ». Les Ogier occupèrent une place non négligeable dans le carnet de commandes de Duvaux, à partir de 1754, soit pendant l'ambassade danoise du président. Il s'agissait essentiellement de cadeaux diplomatiques, qui manifestaient toute l'implication culturelle de l'ambassadeur en faveur de l'art et du goût français. Quant à la collection personnelle des Ogier, elle peut sembler moyenne si on la compare avec celle du duc d'Aumont, véritable collectionneur – son inventaire après-décès recensait plus de 34.000 lt de porcelaines, dont 32.700 lt de porcelaines anciennes¹¹⁷⁹ – mais rivalisait clairement avec celle du duc de Beauvilliers¹¹⁸⁰ (plus de 1.200 lt¹¹⁸¹) et dépassait largement celles du comte de Caraman (525 lt¹¹⁸²) et du président Hénault (moins de 390 lt¹¹⁸³), clients de Duvaux. La collection de porcelaines du président Ogier se situait donc dans une moyenne honorable¹¹⁸⁴.

3. La numismatique : une collection démodée ?

La deuxième collection remarquable concerne la numismatique. En dépit du déclin, constatable au XVIII^e siècle, de ce type de collection, devenu « un passe-temps désuet¹¹⁸⁵ » et un phénomène d'érudition dépassé, Ogier porta un intérêt particulier à l'histoire métallique. Il possédait dans sa bibliothèque la célèbre *Histoire de Louis XIV par les médailles* de Ménéstrier¹¹⁸⁶. La collection du président, estimée 980 lt, comprenait surtout des pièces étrangères. Un médailler contenait plusieurs médailles et pièces d'or provenant du Danemark – une « représentant le Roi de

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, f° 89.

¹¹⁷⁶ René-Louis de Voyer de Paulmy (1694-1757), marquis d'Argenson, ambassadeur de France au Portugal (1737-1739), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1744-1747).

¹¹⁷⁷ DUVAUX Lazare, *Livre-journal*, *op. cit.*, t. II, *passim*.

¹¹⁷⁸ HAVARD Henry, VACHON Marius, *Les manufactures nationales : les Gobelins, la Savonnerie, Sèvres, Beauvais*, Paris, G. Decaux, 1889, p. 413.

¹¹⁷⁹ Inventaire fait après le décès de Monseigneur le Duc d'Aumont Pair de France (1^{er} mai 1782), AN, MC ET XXIII 783.

¹¹⁸⁰ Paul-Hippolyte de Beauvilliers (1684-1776), duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France en Espagne (1716-1720).

¹¹⁸¹ DUVAUX Lazare, *Livre-journal*, *op. cit.*, t. II, *passim*.

¹¹⁸² Inventaire après-décès du comte de Caraman (9 mai 1760), AN, MC ET XXIII 630.

¹¹⁸³ Inventaire après-décès du président Hénault (29 novembre 1770), AN, MC ET LXXIX 166.

¹¹⁸⁴ Une analyse comparée de plusieurs collections est représentée en Annexe 18, tableau 1.

¹¹⁸⁵ SARMANT Thierry, « “Déclin” et transformations de la numismatique au XVIII^e siècle : la mort du président de Maisons », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 41, n°4 (Octobre-décembre 1994), p. 656.

¹¹⁸⁶ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, *op. cit.*, p. 30.

Danemark 1760 et pour exergue *Urbis melioris origo*¹¹⁸⁷ », frappée à l'occasion de l'anniversaire de la dynastie royale danoise¹¹⁸⁸, et deux autres pièces datant de 1659 et 1761 ; des monnaies d'or et d'argent provenant de Russie, de Prusse et du Saint Empire ; trois médailles en argent représentant des statues de Louis XV, « pesant ensemble un marc deux onces six gros¹¹⁸⁹ » (environ 330 g) et les mêmes en cuivre. Une boîte inventoriée contenait des monnaies et d'autres médailles historiques, dont des monnaies danoises et espagnoles, « une pièce représentant une tête d'impératrice romaine¹¹⁹⁰ », une monnaie d'argent du règne de Christian IV de Danemark, des médailles d'argent représentant la statue équestre de Frédéric V ou encore la paix clémentine, lorsque le pape Clément IX voulut réconcilier les jansénistes avec le pouvoir royal, en 1669¹¹⁹¹. Une petite médaille en métal représentait le père Quesnel, fameux théologien janséniste. La collection numismatique du président Ogier fait certes pâle figure, si on la compare avec celle du président de Maisons¹¹⁹², rassemblée en un cabinet de grande renommée qui fut vendu aux enchères pour 26.700 lt, en 1731¹¹⁹³. Le duc d'Aumont possédait quant à lui pour 1.892 lt de médailles d'or, d'argent et de cuivre, mais son inventaire après-décès n'en fait aucune distinction¹¹⁹⁴. L'intérêt porté par Ogier pour l'histoire métallique semble se rapporter au goût d'une collection érudite, qui convenait parfaitement à un homme de cabinet. Nous ignorons toutefois la provenance des médailles et des monnaies dont il fit l'acquisition. Au cours de son ambassade au Danemark, le président fut sollicité par le cabinet des médailles du roi pour rechercher et acquérir des médailles danoises manquant à la collection royale¹¹⁹⁵. Ce fut néanmoins sa seule activité d'enquête numismatique connue.

II. La bibliothèque d'un magistrat : la culture livresque du président Ogier

La bibliothèque du président Ogier mérite une attention particulière, non seulement parce qu'elle reflète la culture livresque du personnage, mais aussi parce qu'elle fut particulièrement remarquable, comme l'a prouvé la publication d'un catalogue imprimé, au lendemain de la mort

¹¹⁸⁷ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 180 v°.

¹¹⁸⁸ *Journal encyclopédique dédié à Son Altesse Sérénissime, Mgr le Duc de Bouillon &c. &c. &c.*, t. VIII, 2^e partie (1^{er} décembre 1760), p. 149.

¹¹⁸⁹ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, f° 181.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, f° 182.

¹¹⁹¹ *Ibid.*, ff. 182-182 v°.

¹¹⁹² Jean-René de Longueil (1699-1731), président à mortier au Parlement de Paris (1715).

¹¹⁹³ SARMANT Thierry, « “Déclin” et transformations », art. cit., p. 654.

¹¹⁹⁴ Inventaire fait après le décès de Monseigneur le Duc d'Aumont (1^{er} mai 1782), AN, MC ET XXIII 783.

¹¹⁹⁵ « Sa Majesté considérant, M., comme un des principaux ornemens de son cabinet des médailles celles des Rois de Dan^k, Elle désireroit avoir ce qui luy manque. Le mémoire cy joint, que m'a remis M. Bignon, contient tous les éclaircissements nécessaires là-dessus, et je ne doute pas que vous ne vouliez bien donner tous vos soins pour contribuer à compléter le cabinet des médailles du Roy dans cette partie. » Saint-Contest à Ogier (1^{er} mars 1754), instruction n°9, MAE, CP Danemark 127, f° 178 v°.

d'Ogier, en vue de la vente aux enchères de ses livres¹¹⁹⁶. Ce catalogue fait apparaître les centres d'intérêt d'un homme d'étude, ainsi que les ouvrages rares et précieux qu'il a pu acquérir. Il est néanmoins important d'être prudent à l'égard d'une telle source. Dans son analyse des bibliothèques de magistrats au temps des Lumières, Élina Lemaire reprit les interrogations formulées par Roger Chartier et Daniel Roche¹¹⁹⁷ sur la « signification du livre possédé¹¹⁹⁸ » : « Est-il lecture personnelle ou héritage conservé, instrument de travail ou objet jamais ouvert, compagnon d'intimité ou attribut du paraître social¹¹⁹⁹ ? » Pour François Bluche, il ne convient pas de séparer, sous l'Ancien Régime, « l'histoire intellectuelle de ses incidences sociales¹²⁰⁰ ». La constitution d'une bibliothèque pouvait provenir en partie d'un héritage, d'une acquisition en vente publique, ou d'un attrait pour la collection bibliophilique éloigné de tout intérêt culturel¹²⁰¹. La bibliothèque du président Ogier semble ne pas correspondre à un intérêt de pur bibliophile. Seuls 963 titres furent répertoriés, ce qui est numériquement moyen en comparaison des grandes bibliothèques de collectionneurs, à l'instar de celle, particulièrement exceptionnelle, du duc de La Vallière, qui comprenait plus de 12.000 titres¹²⁰². L'état comparé des bibliothèques de 24 magistrats français du XVIII^e siècle, réalisé par Élina Lemaire, situait Jean-François Ogier au-dessous de la moyenne (1.775 titres), en termes de quantité d'ouvrages. Sa bibliothèque restait en-deçà de celles du conseiller d'Aguesseau de Compans, fils du chancelier (5.583 titres inventoriés), ou du ministre Turgot (3.058 titres¹²⁰³). Il conviendrait toutefois de nuancer le positionnement d'Ogier, puisque l'échantillon analysé par Mme Lemaire restait très limité. Le travail plus approfondi de Michel Marion, consacré aux collectionneurs de livres du XVIII^e siècle, apporte des éléments complémentaires. La bibliothèque d'Ogier fut vendue pour 8.833 lt¹²⁰⁴, soit quasiment la moitié de la valeur moyenne des collections relevées par M. Marion (15.000 lt). Si l'on considère le milieu de la robe parisienne, les valeurs des bibliothèques inventoriées étaient très variables : celle de Barthélemy-Antoine Nouveau¹²⁰⁵, conseiller au Parlement, fut vendue pour 3.983 lt, en 1773, et celle de Samuel-Jacques Bernard¹²⁰⁶, conseiller d'État, pour 26.200 lt, en 1756¹²⁰⁷. Enfin, il convient de remarquer que, sur les 963 titres de la bibliothèque d'Ogier, si l'on retire les procès-verbaux des

¹¹⁹⁶ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*

¹¹⁹⁷ CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », in CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean, *Le livre triomphant, 1660-1830*, tome II de l'*Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard-Promodis, 1990, p. 521-558.

¹¹⁹⁸ LEMAIRE Élina, *Grande robe et liberté, op. cit.*, p. 347.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*

¹²⁰⁰ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 225.

¹²⁰¹ *Ibid.*

¹²⁰² *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, Paris, Nyon, 1788, 6 t.

¹²⁰³ MARION Michel, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999, p. 246 et 552.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 132. L'inventaire après-décès d'Ogier estimait la valeur de sa bibliothèque à 5.621 lt, soit 5,6% des meubles inventoriés. Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, ff. 113-121.

¹²⁰⁵ Barthélemy-Antoine Nouveau (1730-1773), conseiller à la 2^e chambre des Requêtes du Parlement de Paris (1751).

¹²⁰⁶ Samuel-Jacques Bernard (1686-1753), maître des requêtes (1710), surintendant de la Maison de la Reine.

¹²⁰⁷ MARION Michel, *Collections et collectionneurs, op. cit.*, p. 132.

assemblées du Clergé, hérités de son père (41 titres), 21% des ouvrages inventoriés ont été édités avant 1730 : le président s'est donc investi personnellement dans la confection de la majeure partie de sa bibliothèque.

Les catalogues répartissaient les titres par catégories d'ouvrages¹²⁰⁸. Parmi les livres inventoriés du président Ogier, 923 sont répartis entre la théologie (11,3%), la jurisprudence (10,4%), les sciences et les arts (23,7%), les belles-lettres (16%) et l'histoire (38,6%)¹²⁰⁹. Il s'agit là d'une répartition caractéristique des bibliothèques de magistrats. L'intérêt primordial consacré à l'histoire n'a rien d'étonnant : il s'agissait d'une « constante dans le monde de la noblesse, et singulièrement dans le milieu de la noblesse de robe¹²¹⁰ », les sciences historique et juridique s'entremêlant dans les travaux des juristes. La catégorie des sciences et des arts occupait toutefois une place nettement plus importante dans la bibliothèque de Jean-François Ogier que dans celle des magistrats étudiés par Élina Lemaire : 23,7% contre une moyenne de 14,9%. Seuls deux personnages le concurrençaient, le grand chambrier Pajot de Malzac¹²¹¹ (21,4%) et le procureur général Boyer d'Éguilles¹²¹² (23,5%). D'après les onze exemples relevés à partir de l'analyse comparative de Michel Marion, seul le conseiller d'État Bernage de Vaux¹²¹³ (25,1%) rivalisait avec le président Ogier quant à la proportion d'ouvrages scientifiques et artistiques, bien que sa collection fût largement inférieure en nombre de titres (85 contre 219 pour Ogier). L'intérêt majeur que Jean-François Ogier portait aux sciences justifiait l'importance notable de cette catégorie.

L'enquête réalisée sur la vie spirituelle du président nous a déjà invité à analyser les ouvrages relevés dans la première catégorie, relative à la religion, afin d'identifier les supports littéraires de ses convictions jansénistes¹²¹⁴. La moitié des titres relevés dans cette catégorie concernaient des auteurs ou des traducteurs peu ou prou marqués par le jansénisme. Sa bibliothèque n'était pas en cela bien différente de celles de la plupart des magistrats parisiens. François Bluche estimait que la possession d'ouvrages jansénistes pouvait signifier « avant tout, un souci de documentation plutôt qu'un engagement¹²¹⁵ », en particulier pour les ouvrages doctrinaux du XVII^e siècle. Néanmoins, dans le cas d'Ogier, il s'agissait d'une véritable adhésion spirituelle. Parmi les autres titres religieux, le catalogue faisait état de neuf éditions de la Bible, dont trois en latin, quatre en français et une

¹²⁰⁸ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 226. Voir Annexe 18, tableaux 2a et 2b.

¹²⁰⁹ LEMAIRE Élina, *Grande robe et liberté, op. cit.*, p. 351.

¹²¹⁰ *Ibid.*, p. 353.

¹²¹¹ Antoine Pajot de Malzac († 1757), conseiller en la Grand Chambre du Parlement de Paris (1711).

¹²¹² Pierre-Jean de Boyer d'Éguilles (1682-1757), marquis d'Argens, procureur général au Parlement de Provence (1717).

¹²¹³ Louis-Basile de Bernage de Vaux (1691-1767), intendant de Montauban (1720-1723), puis du Languedoc (1725-1743), conseiller d'État (1734), prévôt des marchands de Paris (1743-1757).

¹²¹⁴ Voir p. 121-122.

¹²¹⁵ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 227.

édition en allemand de 1584¹²¹⁶. Le reste de la catégorie se compose d'ouvrages exégétiques, de livres d'instruction chrétienne, de méditation, de spiritualité, de liturgie, de théologie et d'apologétique, ainsi que de quelques volumes insolites, à l'instar de la traduction de la Bible en langue tamoule publiée, en 1723, par le missionnaire luthérien allemand Bartholomäus Ziegenbalg¹²¹⁷ – six volumes vendus 80 lt¹²¹⁸ – et une traduction en groenlandais du Nouveau testament¹²¹⁹. Ces deux ouvrages ont certainement été rapportés du Danemark par l'ambassadeur.

La catégorie « Jurisprudence » comprenait des ouvrages classiques de droit civil, de droit ecclésiastique, de droit canonique et de droit civil français. Les traités gallicans occupaient une place importante : 19 titres, dont les *Libertés de l'Église gallicane* (réédition de 1751) du juriste Pierre Dupuy, la *Défense de la déclaration de l'assemblée du Clergé de 1682* (réédition de 1745) de Bossuet et le plus récent *Traité du gouvernement de l'Église* (traduction de 1769) du jurisconsulte allemand Febronius¹²²⁰. Il n'y avait toutefois aucun ouvrage de droit romain, et seulement deux de droit étranger – les *Leges Danicae* (1710) et le *Code Frédéric* prussien (1751)¹²²¹. Cette carence du droit étranger fut constatée par François Bluche dans la plupart des bibliothèques de magistrats¹²²². Pour le reste, le président Ogier possédait les œuvres classiques de compilation d'ordonnances – notamment les sept premiers volumes de l'impressionnant *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, publié par ordre de la Grande Chancellerie à partir de 1723¹²²³ ; des recueils d'édits et d'arrêts, des coutumiers, des codes, dont le récent *Code de Louis XV* (1758) en 12 volumes¹²²⁴. Le catalogue mentionnait en outre la première partie des *Œuvres* du chancelier d'Aguesseau, publiées en 1759¹²²⁵. Mort en 1751, Aguesseau était le modèle du magistrat probe et savant, mais aussi éminemment moderne, estimait Jean Carbonnier, en raison de l'équilibre tenu entre « l'esprit cartésien et l'esprit janséniste¹²²⁶ ». Isabelle Storez-Brancourt rappelait par ailleurs que le chancelier se présentait comme un personnage à la fois conservateur et réformateur, et désireux de préserver l'équilibre de la constitution monarchique¹²²⁷. Cette modernité juridique se retrouvait dans la bibliothèque de Jean-François Ogier, avec deux

¹²¹⁶ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 1.

¹²¹⁷ Ziegenbalg avait été envoyé dans la colonie danoise de Tranquebar, en Inde méridionale, par le roi Frédéric IV de Danemark. « Ziegenbalg Bartholemi » in CHAUFFEPIÉ Jacques-Georges, *Nouveau dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, Z. Châtelain et fils, 1756, t. IV, p. 805-811.

¹²¹⁸ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 2.

¹²¹⁹ *Ibid.*

¹²²⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹²²¹ *Ibid.*, p. 8.

¹²²² BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 228.

¹²²³ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 6. Les sept volumes possédés par Ogier étaient prisés 109 lt.

¹²²⁴ *Ibid.*, p. 7.

¹²²⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹²²⁶ CARBONNIER Jean, « L'importance de d'Aguesseau pour son temps et pour le nôtre », in CARBONNIER Jean (dir.), *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, Limoges 1669 Fresnes 1751*, Limoges, Société archéologique et historique du Limousin, 1953, p. 37.

¹²²⁷ STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, op. cit.*, p. 584-587.

ouvrages contemporains : *L'esprit des lois* de Montesquieu, qu'il possédait en deux exemplaires, et le *Traité des délits et des peines*, livre radicalement novateur du juriste philanthrope italien Cesare Beccaria, qui prenait clairement position en faveur de l'abolition de la peine de mort¹²²⁸. La collection jurisprudentielle du président Ogier correspondait au fonds classique des magistrats de son temps et ne constituait nullement une bibliothèque de savant juriste¹²²⁹. Une source considérable n'était toutefois pas mentionnée dans le catalogue, en raison de sa vente au président de Cotte, successeur d'Ogier à la chambre des Requêtes. L'ancien magistrat avait acquis, en 1732, pour la somme considérable de 10.000 écus, les manuscrits de la bibliothèque du conseiller Jean Le Nain¹²³⁰, copies des registres du Parlement de Paris réalisées, au XVII^e siècle, par ce savant juriste¹²³¹.

La rubrique « Sciences et arts », outre les ouvrages proprement scientifiques, comprenait de nombreux livres de philosophie et de politique, des traités sur le commerce, la navigation et le droit des gens. En philosophie, peu d'auteurs classiques latins et modernes étaient représentés : Marc-Aurèle, Sénèque, Théophraste, La Rochefoucauld étaient les seuls mentionnés¹²³². Parmi les auteurs contemporains du président, on peut relever quatre ouvrages de l'abbé de Condillac, dont l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), inspiré de John Locke et hostile à Descartes, et le fameux *Traité des sensations* (1754), dans lequel l'auteur promouvait le sensualisme comme théorie de la connaissance¹²³³. Le catalogue mentionnait quelques ouvrages sur l'éducation, dont les traditionnelles *Institutions d'un Prince* (1739) du théologien port-royaliste Jacques-Joseph Duguet, mises à l'Index en 1742¹²³⁴, la traduction française des *Pensées sur l'éducation* de John Locke, ainsi que le réformiste *Plan d'études* du magistrat breton La Chalotais¹²³⁵. La politique occupait une place importante. À côté de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* (1709) de Bossuet¹²³⁶, imprégnée d'une conception chrétienne traditionnelle, la plupart des livres de politique étaient marqués par les idées nouvelles. Les principes d'un contrat social et d'un gouvernement fondé sur la raison apparaissaient dans l'*Anti-Machiavel* (réédition de 1747) de Frédéric II de Prusse, publié par Voltaire, et dans les *Principes du droit politique* (1751) du juriste genevois Jean-Jacques Burlamaqui, défenseur de l'utilitarisme et de l'existence d'un contrat social entre le gouvernement et le peuple¹²³⁷. Dans le

¹²²⁸ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 6 et 8.

¹²²⁹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 228.

¹²³⁰ Jean IV Le Nain (1613-1698), conseiller au Parlement de Paris, avait réalisé un incomparable travail d'indexation, sous forme de tables, des actes du Parlement.

¹²³¹ *Mémoires historiques pour le siècle courant, op. cit.*, p. 69.

¹²³² *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 9.

¹²³³ *Ibid.*, p. 10.

¹²³⁴ CHOPELIN-BLANC Caroline, « L'*Institution d'un Prince* de Duguet, un traité d'éducation à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 18 | 2011, URL : <http://journals.openedition.org/chretiensocietes/2972> [Dernière consultation le 18 septembre 2020].

¹²³⁵ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 9.

¹²³⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹²³⁷ *Ibid.* ; PROUST Jacques, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Albin Michel, 1995 (rééd.), p. 585.

domaine de l'économie, d'autres ouvrages réformateurs étaient inventoriés : *Du rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel* de Boësnier de l'Orme (1769), l'*Essai sur les monnoies* (1746) du statisticien Dupré de Saint-Maur, largement inspiré de Locke, ou encore les *Discours politiques* de Hume, qui fixèrent les bases d'une économie politique¹²³⁸. Dans la même ligne réformatrice, philanthropes et physiocrates avaient leur place dans la bibliothèque du président, à l'instar de *L'Ami des hommes* de Mirabeau père, traité d'économie en dix volumes insistant sur le lien fondamental entre agriculture et démographie¹²³⁹. Le droit des gens constituait aussi un volet important des lectures de l'ambassadeur Ogier. Parmi les 37 titres relevés, on peut noter la présence des manuels classiques : *L'Ambassadeur et ses fonctions* (réédition de 1690) du Hollandais Abraham de Wicquefort ; le *Droit des gens* (1758) du Suisse Emer de Vattel ; *Le Ministre public dans les Cours étrangères* (1731) du Français Sarraz du Franquesnay ; le *Corps universel diplomatique du droit des gens* de l'historiographe Jean Dumont, en 13 volumes¹²⁴⁰. À côté des ouvrages de droit public et d'histoire des négociations, des recueils des traités de paix, il convient de mentionner deux ouvrages célèbres de l'abbé de Mably, *Droit public de l'Europe* (1746) et *Principes des négociations* (1757), qui remirent en question, comme défavorable au bien des nations, la politique belliciste de l'Europe post-westphalienne. Enfin, de nombreux titres, édités dans les années 1750-1760, étaient relatifs à la marine et au commerce, sujets majeurs de préoccupation au temps de l'ambassade du président.

La catégorie « Belles-lettres » présentait avant tout des ouvrages de linguistique, d'orthographe et de grammaire, des dictionnaires franco-italien, germano-danois et franco-danois, ainsi que deux livres originaux, publiés par le missionnaire danois Poul Egede¹²⁴¹, à savoir une grammaire et un dictionnaire groenlando-dano-latins¹²⁴². Les principaux auteurs classiques latins – Cicéron, Lucrèce, Térence, Virgile et Horace¹²⁴³ – étaient présents. Comme le rappelait Julian Swann, l'Antiquité romaine demeurait, à l'époque moderne, le modèle de la magistrature vertueuse¹²⁴⁴. Parmi les auteurs modernes, il convient de relever des ouvrages de Bossuet, La Fontaine, Corneille, Molière, Racine, et bien sûr Fontenelle, ami de Mme Ogier¹²⁴⁵. De

¹²³⁸ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 10 et 12.

¹²³⁹ *Ibid.*, p. 10. On peut noter aussi la présence des *Vues d'un citoyen* de Piarron de Chamousset, paru en 1757, et de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Lemercier de La Rivière, publié en 1767. Le premier auteur développait la notion d'assistance sociale, le second prônait l'idée d'un despotisme légal garantissant la propriété privée et la liberté du commerce. Aucune remise en question du pouvoir monarchique n'était donc affirmée par ces physiocrates.

¹²⁴⁰ *Ibid.*, p. 12. Sur l'inventaire après-décès, 17 volumes sont mentionnés, prisés 300 lt.

¹²⁴¹ Poul Hansen Egede (1708-1789) côtoya les Inuits, apprit leur langue et travailla à leur évangélisation.

¹²⁴² *Ibid.*, p. 19.

¹²⁴³ *Ibid.*, p. 19-20. Curieusement on ne trouve aucun auteur grec alors que les magistrats possédaient pour la plupart les classiques de la littérature grecque, notamment Platon, Homère et Démosthène. BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 229.

¹²⁴⁴ SWANN Julian, « Repenser les parlements au XVIII^e siècle : du concept de "l'opposition parlementaire" à celui de "culture juridique des conflits politiques" », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 35.

¹²⁴⁵ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 21.

nombreux poètes, épistoliers et dramaturges plus ou moins célèbres étaient présents, des auteurs étrangers alors en vogue en France, tels les poètes anglais Alexander Pope, John Gay et James Hervey, ou les Suisses Albrecht von Haller et Salomon Gessner¹²⁴⁶. Parmi les ouvrages des philosophes des Lumières, Ogier possédait les œuvres de Hume, de Montesquieu – édition de 1758 en huit volumes – et de Voltaire – sept titres, dont deux éditions de ses *Œuvres* de 1742 et 1757¹²⁴⁷, ainsi que le *Bélisaire* de Jean-François Marmontel¹²⁴⁸, condamné par la Sorbonne, en 1767, pour ses positions en faveur de la tolérance religieuse. Le catalogue mentionnait enfin deux ouvrages contradictoires concernant la franc-maçonnerie : *Les Francs-Maçons écrasés* (1747) de l'abbé Pérau, diatribe antimaçonnique, et *Histoire, obligations et statuts des francs-maçons* (1741), de Louis-François de La Tierce, fondateur de la loge de Francfort¹²⁴⁹.

La catégorie « Histoire » était, comme chez la plupart des magistrats et des aristocrates, particulièrement volumineuse. 21 ouvrages de géographie étaient d'abord mentionnés, dont le célèbre atlas de Bourguignon d'Anville, considéré comme le plus précis de l'époque ; l'*Atlas d'Allemagne* du cartographe allemand Johann Baptist Homann, en deux volumes in-folio, vendu 150 lt ; des cartes de Hollande, du Danemark et de Suède ; et l'*Atlas russe*, réalisé par Joseph-Nicolas Delisle, publié, en 1745, par l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, vendu 119 lt¹²⁵⁰. Les ouvrages de géographie européenne ont certainement été précieux pour Ogier, au temps de son ambassade. Dans le domaine historique, un certain nombre de manuels étaient inventoriés : les *Principes de l'histoire pour l'éducation de la jeunesse* en six volumes, de Lenglet du Fresnoy, collaborateur de l'*Encyclopédie*, l'*Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers* du juriste allemand Samuel von Pufendorf, l'*Essay sur l'histoire générale, et sur les mœurs et l'esprit des Nations* de Voltaire¹²⁵¹. Trente-et-un titres concernaient l'histoire religieuse, dont plusieurs ouvrages d'auteurs jansénistes : *Les vies des Saints Pères des déserts* (édition posthume de 1701) et les *Vies de plusieurs saints illustres* (réédition de 1682) de Robert Arnauld d'Andilly, ou encore les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port Royal* (édition posthume de 1736) de Nicolas Fontaine¹²⁵². Ogier possédait aussi les 17 volumes des *Vies des saints* d'Adrien Baillet¹²⁵³, accusé en son temps par les jésuites de « scepticisme [...] à l'égard des miracles reconnus par l'Église¹²⁵⁴ ». L'histoire romaine occupait une place de choix dans la bibliothèque, avec 22 titres, dont les monumentales *Histoire ancienne* en 14 volumes et *Histoire romaine*

¹²⁴⁶ *Ibid.*, p. 21.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. 22-23.

¹²⁴⁸ *Ibid.*, p. 21.

¹²⁴⁹ *Ibid.*, p. 23.

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p. 24.

¹²⁵¹ *Ibid.*, p. 25. Ce dernier ouvrage était présenté, dans le catalogue, sous le titre d'*Histoire universelle*.

¹²⁵² *Ibid.*, p. 26.

¹²⁵³ *Ibid.*

¹²⁵⁴ SUIRE Éric, « L'hagiographie janséniste. Théorie et réalités », *Histoire, économie et société*, 19^e année, n°2 (2000), p. 191.

en 16 volumes de Charles Rollin, l'*Histoire romaine* en 16 volumes de François Catrou et l'*Histoire des révolutions de la République romaine* de l'abbé Vertot¹²⁵⁵. L'histoire de France était largement représentée, avec notamment la *Bibliothèque historique de la France* du père Le Long, grand-oncle du président, trois éditions de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, l'*Histoire de France* en 24 volumes de l'abbé Velly et ses successeurs, ainsi que le *Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV* de Voltaire¹²⁵⁶. Certaines compositions récentes touchaient de près à la critique politique et aux évolutions idéologiques de la période. Le catalogue mentionnait plusieurs ouvrages marqués par ce nouveau paradigme historiographique, à l'instar des anti-absolutistes *Considérations sur le gouvernement de la France* du marquis d'Argenson et de l'*Histoire du gouvernement de la France* d'Henri de Boulainvilliers¹²⁵⁷, considéré par Henri Sée comme « le premier théoricien qui se soit insurgé contre la Raison d'État¹²⁵⁸ ». L'essentiel de la bibliothèque historique du président concernait toutefois l'histoire étrangère. Cette préférence correspondait au goût de l'époque¹²⁵⁹, mais surtout à l'insertion professionnelle d'Ogier dans le milieu diplomatique. Le magistrat possédait ainsi les célèbres ouvrages de l'abbé Vertot – *Histoire des révolutions de Portugal*, *Histoire des révolutions de Suède* – et du père d'Orléans – *Histoire des révolutions d'Angleterre*, *Histoire des révolutions d'Espagne*. L'histoire anglaise et l'histoire scandinave furent logiquement privilégiées, avec de nombreux ouvrages récents, comme l'*Histoire d'Angleterre* de Hume en 18 volumes, les *Mémoires secrets* de Bolingbroke, l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire et l'*Histoire de Suède* de Pufendorf¹²⁶⁰. Les historiens ayant fréquenté les Ogier à Copenhague n'étaient pas oubliés, comme Desroches de Parthenay, traducteur de Hans Egede – il dédia sa traduction de l'*Histoire naturelle du Groenland* à la présidente Ogier¹²⁶¹ – et auteur d'une *Histoire de Danemarck* en 9 volumes¹²⁶². L'érudition du temps était enfin un centre d'intérêt majeur de Jean-François Ogier. À côté du *Dictionnaire de Trévoux* et du *Dictionnaire* de Bayle¹²⁶³, il faut noter la présence des 28 volumes du *Dictionnaire des arts et des sciences*, c'est-à-dire de l'*Encyclopédie*, qui furent vendus pour 1.260 lt¹²⁶⁴. Le président s'intéressait en outre aux périodiques de son temps. Ce fut le cas du fameux *Journal politique de Bouillon* de Pierre Rousseau, à la fois marqué par la pensée

¹²⁵⁵ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 27.

¹²⁵⁶ *Ibid.*, p. 28-30.

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p. 32.

¹²⁵⁸ SÉE Henri, *L'évolution de la pensée politique en France au XVIII^e siècle*, Paris, Slatkine, 1982 (rééd.), p. 31.

¹²⁵⁹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 230.

¹²⁶⁰ *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 32-35.

¹²⁶¹ EGEDE Hans, *Description et histoire naturelle du Groenland*, traduit par Jean-Blaise des Roches de Parthenay, Genève, s. n., 1763, n. p. Hans Egede (1686-1758), père de Poul Egede, évangélisa le Groënland au XVIII^e siècle.

¹²⁶² *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 32-34.

¹²⁶³ *Ibid.*, p. 19 et 40.

¹²⁶⁴ *Ibid.*, p. 17.

des encyclopédistes et hostile, expliquait Jacques Wagner, à une « modernité indispensable, inéluctable et détestable¹²⁶⁵ ».

Pour achever cet aperçu de la bibliothèque du président Ogier, il convient d'évoquer les ouvrages touchant à la morale chrétienne et à la pratique des vertus. La fabrique de l'honnête homme se manifestait à travers une bibliothèque spécifique. Ogier avait ainsi lu l'*Introduction à la vie dévote* de François de Sales, un best-seller du XVII^e siècle qui n'avait pas perdu une ride ; la *Vie des gens mariés* et la *Vie des riches et des pauvres* du janséniste Jean Girard de Villethierry ; les *Essais de morale* du port-royaliste Pierre Nicole, en 23 volumes, véritable traité d'anthropologie augustinienne¹²⁶⁶. Malgré cette imprégnation essentiellement janséniste, Jean-François Ogier possédait des titres éloignés des paradigmes rigoristes, reflétant l'optimisme, voire l'hédonisme en vogue au siècle des Lumières¹²⁶⁷. L'*Art de vivre heureux* (1667), attribué à Claude Ameline¹²⁶⁸, constituait un exemple de la « rencontre entre augustinisme et cartésianisme¹²⁶⁹ ». Le président s'intéressait particulièrement aux thèmes de l'amitié et du bonheur public, par la lecture de traités inspirés par la morale chrétienne : *Les Hommes* de l'abbé de Varennes ; *Des causes du bonheur public* de l'abbé de Besplas, qui dédia son œuvre au dauphin, fils de Louis XV ; *De l'Amitié* de Mme d'Arconville, une épouse de magistrat retirée du monde, passionnée de science et de morale¹²⁷⁰. La morale britannique de Pope était représentée avec l'*Essai sur l'homme*¹²⁷¹, jugé comme « la première expression de l'homme universel¹²⁷² » étudié dans son rapport avec l'univers et non avec Dieu. Enfin, Ogier était en possession des *Considérations sur les Mœurs* (1751) de l'académicien Charles Duclos¹²⁷³, considéré par Louis XV comme « l'ouvrage d'un honnête homme¹²⁷⁴ », et de la *Véritable politique des personnes de qualité* de Rémond des Cours¹²⁷⁵, qui se présentait comme un traité de l'honnêteté.

Ce survol de la bibliothèque du président Ogier permet de faire plusieurs constatations. Il s'agit d'une bibliothèque de travail comprenant les ouvrages classiques possédés par les magistrats de son époque, avec une ouverture sur des thématiques spécifiques dénotant un intérêt d'amateur

¹²⁶⁵ WAGNER Jacques. « La modernité dans le *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau (1756-1786) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, n° 4 (2002), p. 561 ; *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 25.

¹²⁶⁶ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 3-4.

¹²⁶⁷ GRENIER Hubert, « Les morales du XVIII^e siècle », in GRENIER Hubert, *Les grandes doctrines morales*, Paris, PUF, 2017, p. 58-84.

¹²⁶⁸ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 9.

¹²⁶⁹ AMELINE Claude, *Traité de la volonté précédé de l'Art de vivre heureux attribué à Claude Ameline*, éd. par Charles Sébastien, Paris, J. Vrin, 2009, p. 7.

¹²⁷⁰ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 9.

¹²⁷¹ *Ibid.*, p. 21.

¹²⁷² MAUZI Robert, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle*, Paris, Slatkine, 1979, p. 233.

¹²⁷³ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 9.

¹²⁷⁴ DUCLOS Charles, *Œuvres complètes de Duclos, de l'Académie française*, éd. par Louis-Simon Auger, Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1806, t. I, p. 27.

¹²⁷⁵ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, op. cit., p. 12.

(les sciences et les techniques) ainsi qu'un intérêt professionnel (le droit des gens). La marque catholique en général et janséniste en particulier caractérisait globalement cette collection d'ouvrages : les œuvres polémiques des philosophes anticléricaux ou athées, tels Holbach, Helvétius, Rousseau, Diderot et d'Alembert, à l'exception de certains titres de Voltaire, étaient absentes¹²⁷⁶. La culture humaniste d'Ogier fut manifestement marquée par un certain classicisme, y compris à l'égard des productions contemporaines. Elle correspondait en ce sens à la culture parlementaire du XVIII^e siècle, les magistrats de la période « juge[a]nt la production récente à travers un esprit formé aux exigences de la culture antique et renaissante¹²⁷⁷ », expliquait François Bluche. Néanmoins certains traités de morale, de droit, d'économie et de politique montrent que Jean-François Ogier sut faire preuve d'une ouverture intellectuelle significative à l'égard d'une certaine modernité et des idées réformatrices de son temps. L'absence d'une correspondance exposant les propres idées du magistrat sur ces questions empêche d'aller plus loin dans cette analyse.

III. Le président Ogier et les sciences : un amateur au temps des Lumières

La lecture du catalogue a mis en évidence le goût prononcé du président Ogier pour les sciences. Près de cent titres étaient consacrés essentiellement à la physique, à l'astronomie, aux sciences naturelles, à l'agronomie, à la botanique et à la médecine, édités pour la grande majorité entre 1718 et 1773. Dans le domaine des sciences naturelles, Ogier possédait un ouvrage-clef de l'époque, *Le spectacle de la Nature* de l'abbé Pluche, en neuf volumes¹²⁷⁸. Ce monument d'histoire naturelle providentialiste, écrivait Guilhem Armand, « réhabilit[ait] la curiosité, une *libido sciendi*, d'autant plus novatrice qu'elle s'écri[vait] non plus sous la plume d'un libertin, mais sous celle d'un religieux¹²⁷⁹ ». Les grands naturalistes de l'époque avaient aussi leur place dans la bibliothèque du président, avec l'*Histoire naturelle* de Buffon, en 18 volumes – vendue 186 lt ; le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, en cinq volumes ; plusieurs ouvrages de Réaumur, notamment l'*Histoire des insectes*, en six volumes¹²⁸⁰. La conchyliologie, qui fut la passion particulière d'Ogier, était mise à l'honneur, avec un ouvrage d'exception, intitulé *Recueil des coquillages, limaçons & testacées*, réalisé par ordre du roi de Danemark, estimé à 240 lt¹²⁸¹. L'agronomie, l'agriculture et la botanique

¹²⁷⁶ Quelques œuvres littéraires étaient cependant représentées : une pièce de théâtre de Diderot, *Le fils naturel*, un livre intitulé *Pièces de J. J. Rousseau & critiques*, ainsi que des *Mélanges de littérature* de d'Alembert. *Ibid.*, p. 21 et 23.

¹²⁷⁷ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 230.

¹²⁷⁸ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, *op. cit.*, p. 14.

¹²⁷⁹ ARMAND Guilhem, « Le Spectacle de la nature ou l'esthétique de la Révélation », *Dix-huitième siècle*, vol. 45, n°1 (2013), p. 333.

¹²⁸⁰ *Catalogue des livres de feu M. Ogier*, *op. cit.*, p. 14.

¹²⁸¹ *Ibid.*

intéressaient aussi le magistrat, qui possédait entre autres sept ouvrages de Duhamel du Monceau, fondateur de l'agronomie et de la sylviculture modernes¹²⁸². La présence des auteurs physiocrates français et étrangers manifestait l'intérêt particulier d'Ogier pour le progrès agricole et économique : le *Socrate rustique ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, du physicien suisse Johann Caspar Hirzel, qui connut un succès européen ; les *Éléments de philosophie rurale* du marquis de Mirabeau, l'édition originale de 1571 des *Secrets de la vraie agriculture* de l'agronome italien Agostino Gallo¹²⁸³. Des traités d'horticulture, tels *Le jardinier portatif* de Thomas-François de Grace et *Le jardinier solitaire* du chartreux François Le Gentil¹²⁸⁴, témoignaient de la passion du président pour le jardinage, à l'image du chancelier d'Aguesseau¹²⁸⁵. Le catalogue relevait aussi quelques ouvrages de médecine et d'anatomie, comme le traité illustré *Anatomia Humani Corporis* du médecin hollandais Govard Bidloo, dans son édition originale de 1685, vendu 105 lt¹²⁸⁶. Jean-François Ogier était enfin en possession d'autres ouvrages précieux : les huit volumes in-folio de la *Locupletissimi rerum naturalium Thesauri accurata Descriptio*, du zoologiste germano-hollandais Albertus Seba, vendus 400 lt¹²⁸⁷ ; le cinquième volume de *Flora Danica*, le célèbre atlas botanique composé par Georg Christian Oeder, directeur du jardin botanique de Copenhague, recensant toutes les espèces de plantes du Danemark, vendu 220 lt ; et son pendant norvégien, *Flora Norvegica*, du naturaliste osloïte Johan Ernst Gunnerus, d'une valeur de 88 lt¹²⁸⁸.

1. *Collectionneur ou amateur ?*

Le président Ogier ne se borna pas à une culture livresque des sciences. Il tint à en goûter la pratique, selon le modèle des cabinets de curiosités, qui connut un engouement particulier au XVIII^e siècle¹²⁸⁹. La collection des objets d'histoire naturelle, les *naturalia*, remontait à la Renaissance, correspondant au nouveau regard scientifique porté sur le monde. Il était alors plutôt l'apanage des princes, comme l'illustre, au début du XVII^e siècle, la *Wunderkammer* – « cabinet des merveilles » – de l'empereur Rodolphe II¹²⁹⁰. Ce phénomène s'étendit par la suite à la haute société aristocratique et bourgeoise, mais s'en tint au niveau des élites, en raison du coût important des collections et de leur conservation. Les nombreux catalogues de vente de ces cabinets sont la

¹²⁸² *Ibid.*, p. 15-16.

¹²⁸³ *Ibid.*, p. 15.

¹²⁸⁴ *Ibid.*

¹²⁸⁵ STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, op. cit.*, p. 31.

¹²⁸⁶ *Ibid.*, p. 17.

¹²⁸⁷ *Ibid.*, p. 14.

¹²⁸⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹²⁸⁹ LAISSUS Yves, *Les Cabinets d'histoire naturelle*, Paris, Hermann, 1964, p. 667.

¹²⁹⁰ ROCHAS Joëlle, « La *Kunstkammer* de Charles II d'Autriche-Styrie », in POMIAN Krzysztof, CÉARD Jean, BÓZOKY Edina et alii, *La Licorne et le bézoard : une histoire des cabinets de curiosités*, Montreuil, Gourcuff Gradenigo, 2013, p. 228-233.

preuve de ce dynamisme scientifique. Les XVII^e et XVIII^e siècles furent marqués par une véritable « frénésie collectionneuse¹²⁹¹ », pour reprendre l'expression de Christine Davenne. Le cabinet de curiosités d'un grand collectionneur avait une portée sociale et mondaine déterminante, afin, comme l'écrivait le naturaliste Jean-Baptiste de Lamarck, « de former spectacle et peut-être d'offrir une idée de la richesse et du luxe du propriétaire¹²⁹² ». Le cabinet était à la fois un moyen d'ascension sociale et d'éblouissement du visiteur, à l'instar des *Wunderkammern* princières. Pour Charlotte Guichard, le cabinet d'amateur était aussi révélateur de cette « fluidité sociale¹²⁹³ » caractéristique de la société d'Ancien Régime, capable de mettre en valeur une véritable communauté d'amateurs. En effet, « la catégorie de l'amateur est [...] fortement liée à une façon nouvelle de penser la société. Cette catégorie désigne des individus venus d'horizons sociaux différents (financiers, noblesse de robe et d'épée, marchands), soudés par une passion commune¹²⁹⁴ ». La sociologie du monde des amateurs au XVIII^e siècle apporte des éléments intéressants. Parmi les cabinets parisiens recensés par Yves Laissus, ceux des officiers de justice étaient peu nombreux : ils représentaient 6% des 172 catalogues répertoriés¹²⁹⁵. Néanmoins, les magistrats n'étaient pas des collectionneurs de seconde zone. Les travaux récents réalisés sur certains magistrats de province, à l'instar de la thèse de Gautier Aubert sur le président de Robien¹²⁹⁶, ont mis en évidence la solide activité scientifique de certains parlementaires. Certes, Robien faisait partie des figures d'exception dans le paysage des amateurs, en raison de son goût prononcé et reconnu pour l'expérimentation scientifique et de la possession d'une très vaste collection « tentant de rendre compte de la totalité de la nature¹²⁹⁷ ». Néanmoins, son cabinet fut « conçu dans un esprit plus scientifique qu'esthétique, donnant une image de la nature éloignée de la vieille curiosité qui faisait la première place au spectaculaire¹²⁹⁸ ». En ce sens, quoique bien plus modestement, le cabinet d'Ogier rejoignait celui de Robien. Enfin, si la culture scientifique des magistrats « diffère peu de celle du reste de la noblesse riche, elle est peut-être plus spécialisée, plus sérieuse, avec un rien d'austérité¹²⁹⁹ ».

Il est important de relever ici une certaine différence, dans le domaine des *naturalia*, entre le collectionneur, héritier du modèle des *Wunderkammern*, et l'amateur, quand bien même il ne faudrait pas les opposer. Si l'objectif de certains collectionneurs n'était pas d'intégrer une démarche

¹²⁹¹ DAVENNE Christine, *Cabinets de curiosité : la passion de la collection*, Paris, éd. de La Martinière, 2011, p. 165.

¹²⁹² Cité in VAN PRAËT Michel, « Cultures scientifiques et musées d'histoire naturelle en France », *Hermès, La Revue*, n°20 (1996/2), p. 145.

¹²⁹³ GUICHARD Charlotte, « La coquille au XVIII^e siècle : un objet frontière ? », *Techniques & Culture*, n°59 (2012), p. 159.

¹²⁹⁴ *Ibid.*

¹²⁹⁵ LAISSUS Yves, *Les Cabinets d'histoire naturelle*, *op. cit.*, p. 680-696.

¹²⁹⁶ Christophe-Paul de Robien (1698-1756), président à mortier au Parlement de Bretagne (1724-1756).

¹²⁹⁷ *Ibid.*, p. 198.

¹²⁹⁸ *Ibid.*, p. 199.

¹²⁹⁹ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 231.

proprement scientifique, les possesseurs de cabinets d'histoire naturelle avaient fait le choix de se mettre « au service de l'expérimentation et de la diffusion des savoirs¹³⁰⁰ ». Les grands collectionneurs-amateurs, dont la réputation dépassait les frontières, avaient souvent été admis dans la république européenne des sciences et firent le choix d'ouvrir leurs cabinets, dont ils diffusaient des guides imprimés, aux visiteurs régnicoles et étrangers¹³⁰¹. De son côté, le président Ogier fit plutôt le choix de s'inscrire dans une démarche scientifique réelle mais modeste, tout en conservant des liens étroits avec certains membres de la communauté scientifique. Son cabinet fut ainsi remarqué par plusieurs auteurs de la période. Dans son *Histoire naturelle des coquilles*, Dezallier d'Argenville le citait en exemple, précisant « que cet amateur a eu principalement en vue le règne animal¹³⁰² ». Dans son *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, le naturaliste normand Valmont de Bomare évoquait « plusieurs beaux morceaux de cacholong qui avoient été trouvés en Islande & aux îles de Feroë¹³⁰³ », ainsi que plusieurs artefacts¹³⁰⁴ rapportés du Danemark, notamment des défenses en ivoire de narval transformées en cannes par un artisan copenhagois¹³⁰⁵, curiosité citée par le grand Buffon dans son *Manuel du naturaliste*¹³⁰⁶. La « belle collection¹³⁰⁷ » de calcédoines du président connut une certaine célébrité : une « collection qui est des plus rares, pour le volume, la figure & la pureté des blocs¹³⁰⁸ » provenant de Norvège et d'Islande, selon Valmont de Bomare. François Pasumot, ingénieur-géographe du roi, releva pour sa part des échantillons de roches granitoïdes qu'il avait remarqués dans le cabinet d'Ogier¹³⁰⁹. Le géologue Faujas de Saint-Fond, reprenant le témoignage de Pasumot, évoquait « une suite nombreuse & très-variée des zéolites de Ferroë¹³¹⁰ ». La notoriété scientifique du président était donc largement reconnue. Le véritable amateur, propriétaire d'un cabinet de sciences naturelles, était en fin de compte un personnage peu ou prou engagé dans le progrès scientifique de son temps, lequel n'était pas l'apanage des professionnels, auteurs d'ouvrages et membres de l'Académie royale des sciences.

¹³⁰⁰ DAVENNE Christine, *Cabinets de curiosité, op. cit.*, p. 160-161.

¹³⁰¹ *Ibid.*, p. 165.

¹³⁰² DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La Conchyliologie, ou Histoire naturelle des coquilles de mer, d'eau douce, terrestre et fossiles*, Paris, Guillaume De Bure, 1780 (3^e éd.), t. I, p. 266.

¹³⁰³ VALMONT DE BOMARE Jacques-Christophe, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Paris, Brunet, 1775, t. II, p. 107.

¹³⁰⁴ Le terme « artefact » désigne un objet naturel ayant subi des transformations apportées par l'art humain.

¹³⁰⁵ *Ibid.*, t. 9, p. 453-454.

¹³⁰⁶ BUFFON Georges-Louis Leclerc de, *Manuel du naturaliste. Ouvrage utile aux Voyageurs, & à ceux qui visitent les Cabinets d'Histoire Naturelle & de Curiosités, en forme de Dictionnaire, pour servir de suite à l'Histoire Naturelle*, Paris, Imprimerie Royale, 1771, t. I, p. 446.

¹³⁰⁷ CHAPTAL Jean-Antoine, BIOT Jean-Baptiste, BOSCO D'ANTIC Louis-Augustin et alii, *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, appliquée aux arts, principalement à l'agriculture et à l'économie rurale et domestique*, Paris, J.-F.-P. Déterville, 1803, t. IV, p. 117.

¹³⁰⁸ VALMONT DE BOMARE Jacques-Christophe, *Dictionnaire raisonné, op. cit.*, t. 2, p. 134.

¹³⁰⁹ PASUMOT François, *Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789. Histoire naturelle d'une partie de ces montagnes, particulièrement des environs de Barège, Bagnères, Caunterès et Gavarnie*, Paris, Le Clère, 1797, p. 79.

¹³¹⁰ FAUJAS DE SAINT-FOND Barthélemy, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, Grenoble, Cuchet, 1778, p. 109.

D'une manière ordinaire, les cabinets de curiosités, en particulier les cabinets d'histoire naturelle, n'étaient pas spécialisés. Yves Laissus précisait que « leur contenu ressortissait presque toujours non seulement à la physique, à la chimie et aux sciences naturelles, mais aussi à l'anatomie, à l'art et souvent même à l'archéologie¹³¹¹ ». Le développement des sciences au XVIII^e siècle fut néanmoins déterminant quant à la spécialisation des cabinets¹³¹². C'était d'ailleurs la conviction de Dezallier d'Argenville¹³¹³. Dans cette optique, le président Ogier s'intéressa quasi-uniquement à la minéralogie et la conchyliologie.

2. Le cabinet du président Ogier

La lecture du catalogue de la vente du cabinet de Jean-François Ogier permet de constater cette variété de *naturalia* et d'artefacts¹³¹⁴. L'avertissement de l'auteur du catalogue, Pierre Remy, expert et marchand réputé de la capitale, informait le lecteur « que, quoique ce Cabinet ne puisse pas être mis au rang des grandes Collections, malgré cela il mérite l'attention des Amateurs, par la beauté & sur-tout par la rareté de beaucoup de morceaux qui s'y trouvent¹³¹⁵ ». L'inventaire après-décès du président Ogier précisait que le cabinet d'histoire naturelle fut évalué à 2.498 lt¹³¹⁶. Ce montant était toutefois éloigné de la réalité, l'inventaire ne retenant quasiment que les éléments de minéralogie. Le montant total de la vente, difficilement lisible sur le catalogue que nous avons consulté, s'élevait à plus de 6.500 lt. Il s'agissait donc d'une collection particulièrement honorable¹³¹⁷. Par comparaison, Dezallier d'Argenville, véritable naturaliste, possédait un cabinet estimé 8.820 lt¹³¹⁸.

Le catalogue du président Ogier mentionnait 297 lots, dont 184 concernaient le règne minéral et 103 le règne animal. Pour les minéraux, la provenance de la plupart des pièces était indiquée. Il est donc possible de répartir, par origine géographique, les pièces collectées par le

¹³¹¹ LAISSUS Yves, *Les Cabinets d'histoire naturelle*, op. cit., p. 667.

¹³¹² LANGEBEEK Renske, « L'aménagement des collections d'Histoire naturelle aux XVIII^e et XIX^e siècles », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 134 | 2011, URL : <http://journals.openedition.org/ocim/841> [Dernière consultation le 14 avril 2021].

¹³¹³ « En vérité, Monsieur, [...] notre cabinet est devenu universel & remplit une idée générale, telle qu'on n'en trouve nulle part ; [...] la grande dépense y met assez de frein, joint à ce que l'inclination naturelle nous porte plus vers une science que vers une autre [...]. » *Mercure de France*, juin 1727, vol. 2, p. 1330.

¹³¹⁴ Nous avons consulté une copie numérisée de ce catalogue au *Rijksbureau voor Kunsthistorische Documentatie* (RKD) de La Haye. La quasi-totalité des mentions manuscrites relatives aux acquéreurs et aux prix des lots est toutefois difficilement déchiffrable.

¹³¹⁵ REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier, Conseiller d'État, ci-devant Ambassadeur en Danemarck*, Paris, P. Remy, 1775, p. iii.

¹³¹⁶ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, ff. 122 v°-126 v°.

¹³¹⁷ REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier*, op. cit., p. 34 bis.

¹³¹⁸ REMY Pierre, *Catalogue raisonné des tableaux, estampes, coquilles, & autres Curiosités ; après le décès de Feu Monsieur Dezallier d'Argenville, Maître des Comptes, & Membre des Sociétés Royales des Sciences de Londres & de Montpellier*, Paris, Didot, 1766, p. 151 bis. Seuls les éléments d'histoire naturelle et les coquilles sont retenus ici.

président Ogier. La Norvège (83 pièces) et les îles Féroé (59 pièces) étaient principalement concernées, et, d'une manière générale, l'Europe septentrionale – Allemagne et Angleterre non comprises – représentait 79,1 % de la collection¹³¹⁹. Le long séjour d'Ogier au Danemark justifiait cette prééminence, quand bien même nous ne disposons d'aucune preuve écrite du temps et du lieu de leur acquisition. Parmi les pièces minéralogiques d'exception, le catalogue relève « un très intéressant morceau d'argent vierge ramifié sur le spath blanc cubique de Kongsberg¹³²⁰ », adjugé à 150 lt, « un très gros morceau de calcedoine mamelonnée¹³²¹ », vendu 150 lt, ou encore « un jaspe rouge, sur lequel sont représentés les caractères de la zéolite¹³²² » adjugé à plus de 200 lt. Parmi les artefacts, le catalogue mentionne « sept plaques d'agate, dont deux grandes herbée taillées pour [sic] une boîte en cuvette avec son dessus d'agate & une pomme de canne de calcedoine », « soixante boutons non montés de calcedoine et d'agate » et « une tasse d'agate d'Allemagne, garni de deux anses & d'un pied de vermeil¹³²³ ». En ce qui concerne le règne animal, l'origine géographique n'est malheureusement quasiment jamais mentionnée. La grande diversité des coquilles fait tout l'intérêt de cette collection¹³²⁴. Il s'agit de pièces très variées, telles que limaçons, lépas, buccins, conques, cornets, olives, mitres, tonnes, nériles, nautilus, cœurs, choux, etc. Certaines pièces d'exception sortaient du lot, à l'instar d'« une espèce de rocher, dont la tête est couronné [sic] de pointes, & la clavicule ressemble à celle des couronnes d'éthiopie¹³²⁵ », lot adjugé à 134 lt. Plusieurs artefacts intéressants étaient classés dans la sous-catégorie « Objets curieux » : « Une canne faite de corne de narwahl, hauteur 3 pieds 10 pouces 6 lignes ; sa poignée est de prime d'améthyste », ou encore une « autre canne aussi de corne de narwahl : sa poignée est d'or de Manneheim¹³²⁶ ». Enfin, l'ethnographie intéressait le président, qui possédait des objets aussi divers et insolites qu'un « sabre empoisonné, à l'usage des Malabares », « un tambour fait de peau humaine¹³²⁷ », « une scie de Groënlandois, faite avec des dents de lamie¹³²⁸ » ou encore « un canot de Groënlandois¹³²⁹ ».

La proportion de coquilles dans la collection d'Ogier était particulièrement importante : elles représentaient 91% des pièces relatives au règne animal et 75% de l'ensemble du cabinet. L'intérêt pour la conchyliologie fut particulièrement répandu chez les amateurs de *naturalia*, au

¹³¹⁹ Voir Annexe 19, tableau 1.

¹³²⁰ REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 2.

¹³²¹ *Ibid.*, p. 18.

¹³²² *Ibid.*, p. 22. La notice continuait : « [...] ce morceau est de toute rareté ».

¹³²³ *Ibid.*, p. 19.

¹³²⁴ Voir Annexe 19, tableau 2.

¹³²⁵ REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 25. La notice précisait : « [...] cette espèce est fort rare ».

¹³²⁶ *Ibid.*, p. 32.

¹³²⁷ *Ibid.*

¹³²⁸ *Ibid.*, p. 33.

¹³²⁹ *Ibid.*, p. 34.

XVIII^e siècle. Krzysztof Pomian, en soulignant les mutations des centres d'intérêt des collectionneurs et amateurs au cours du XVIII^e siècle, a montré que les élites avaient alors abandonné les médailles, associées à l'érudition classique, en faveur des coquilles, symboles de l'ouverture philosophique de la période¹³³⁰. La conchyliologie devint alors « une discipline centrale de l'histoire naturelle¹³³¹ », constatait Charlotte Guichard. En outre, la coquille offrait un double-intérêt de curiosité, comme objet naturel et comme artefact, une réalité particulièrement constatable dans le cabinet du président Ogier¹³³². Ce type de collection eut le vent en poupe au siècle des Lumières, comme l'illustrèrent les cabinets du président de Rieux¹³³³, du futur ministre Calonne¹³³⁴ ou encore de la présidente de Bandeville¹³³⁵, célèbre femme-amateure de la capitale¹³³⁶. Charlotte Guichard soulignait que la coquille, en tant qu'« objet-frontière permet[tait] de mettre au jour des collaborations entre des acteurs très différents, venus de milieux sociaux hétérogènes, soudés temporairement par l'intérêt qu'ils portent au même objet¹³³⁷ ». En effet, l'amateur de coquilles était nécessairement en lien avec des professionnels variés pour collecter les pièces et assurer leur transport, mais aussi pour garantir leur conservation et leur mise en valeur : taxidermistes, artisans – pour la fabrication des artefacts – et artistes – graveurs et dessinateurs – étaient régulièrement sollicités. Nous ne disposons malheureusement pas de documents susceptibles d'exposer l'activité du président Ogier à cet égard, ni de correspondance avec des amateurs et des scientifiques de son temps. Quoi qu'il en fût, il usa certainement de ces moyens importants pour élaborer et développer sa collection¹³³⁸. Ainsi, dans le préambule du catalogue du cabinet de Jean-François Ogier, Pierre Remy insistait sur la diffusion scientifique du président et sur son souci de la conservation¹³³⁹. Loin d'être un amateur isolé, il fit le choix de s'investir dans la communauté scientifique.

¹³³⁰ POMIAN Krzysztof, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, p. 144-145 ; « Médailles/coquilles = érudition/philosophie », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. 154 (1976), p. 1677-1703.

¹³³¹ GUICHARD Charlotte, « La coquille au XVIII^e siècle », art. cit., p. 151.

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ Gabriel Bernard (1687-1745), comte de Rieux, conseiller au Parlement de Paris (1714), président en la 2^e chambre des Enquêtes (1727).

¹³³⁴ Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802), intendant de Metz (1766), puis de Lille (1778), contrôleur général des finances (1783-1787).

¹³³⁵ Marie-Anne Bigot († 1787), épouse de Pierre-François Doublet de Persan (1705-1761), marquis de Bandeville, président en la 3^e chambre des Enquêtes (1741).

¹³³⁶ LAMY Édouard, *Les Cabinets d'Histoire naturelle en France au XVIII^e siècle et le Cabinet du Roi (1635- 1793)*, Paris, E. Lamy, 1930, p. 10-22.

¹³³⁷ GUICHARD Charlotte, « La coquille au XVIII^e siècle », art. cit., p. 158.

¹³³⁸ Ogier possédait par ailleurs, dans sa bibliothèque, un ouvrage intitulé *Mémoire instructif sur la manière de rassembler, de préparer, de conserver, et d'envoyer les diverses curiosités d'histoire naturelle*, paru en 1758, attribué au chevalier Turgot, collectionneur parisien, frère du futur ministre de Louis XVI. *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 14.

¹³³⁹ « M. Ogier en avait rapporté beaucoup de morceaux [de zéolites], & en suivant son penchant naturel à donner & à obliger, il en avoit répandu dans plusieurs Cabinets. Cependant il avoit eu la sage précaution de conserver les plus beaux, que nous détaillerons dans cette Vente. » REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier, op. cit.*, p. iv.

3. Le couple Ogier et les sciences

Le président Ogier eut l'occasion de se faire l'intermédiaire d'activités scientifiques. Ainsi, en 1761, il fut sollicité par l'astronome Lefrançois de Lalande¹³⁴⁰, membre de l'Académie royale des sciences, pour lui communiquer les résultats des observations du passage de Vénus à Copenhague et à Trondheim, en Norvège. Si l'ambassadeur n'en fut pas directement l'observateur et l'analyste, il fut en communication directe avec l'astronome danois Peder Horrebow¹³⁴¹ et rédigea un procès-verbal qui fut nettement apprécié par l'académie, Lalande louant « le zèle d'un Ministre homme de Lettres¹³⁴² ». Ogier ne se contenta pas de ce genre de services ponctuels. Avec son épouse, il partageait une passion scientifique bien différente de la minéralogie et de la conchyliologie : l'ornithologie. Le couple était en lien avec l'un des plus célèbres naturalistes français du temps, Réaumur¹³⁴³. Le fonds Réaumur des archives de l'Académie des sciences conserve une liste des « correspondants pour les oiseaux » du scientifique, dans laquelle apparaît la mention : « M^r le président Ogier. Paris, Vexin françois¹³⁴⁴ ». L'absence de lettres d'Ogier ne permet pas d'évaluer son activité en lien avec Réaumur. Mme Ogier pouvait quant à elle se flatter d'être une quasi-collaboratrice du naturaliste. L'auteur de l'*Art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques de toutes espèces*, publié en 1749, évoquait les expérimentations d'incubation effectuées par la présidente sur des poules pondeuses. Le premier volume de cet ouvrage contenait une phrase particulièrement élogieuse à l'égard de cette amateur : « Madame la Présidente Ogier voulut être une des premières à faire éclore des poulets par le moyen du fumier, & elle avoit de bons titres pour mériter que cette expérience ne tardât pas à être faite sous ses yeux¹³⁴⁵. » Et Réaumur de poursuivre en décrivant le processus suivi par sa collaboratrice. Un mémoire intitulé « Manière de dessécher les oiseaux par le moyen de la chaleur des fours » relatait une expérience taxidermique effectuée par Mme Ogier, grâce à l'usage d'un four à pâtisserie :

« C'est dans un pareil four que Mme la présidente Ogier a pris loisir à faire dessecher beaucoup d'oiseaux, non seulement des petites espèces, mais aussi de celles de grosseur au-dessus de la médiocre, et qui tous ayant été disposés sur le métier avec tout le goût et toute l'intelligence possible par des mains adroites, et cuits au point le plus

¹³⁴⁰ Joseph-Jérôme Lefrançois de Lalande (1732-1807), professeur d'astronomie au Collège de France (1762), membre des Académies des sciences de Berlin et de Paris (1753).

¹³⁴¹ Peder Horrebow (1728-1812), professeur à l'université de Copenhague (1763-1777)

¹³⁴² « J'avois prié depuis long-tems M. le Président Ogier, Ministre de France à la Cour de Danemarck, de m'envoyer les observations qui seroient faites à Copenhague & à Drontheim le jour du passage de Vénus ; il s'est prêté avec le zèle d'un Ministre homme de Lettres, à nos empressements [...] » *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année MDCCLXI*, Paris, Imprimerie royale, 1763, p. 113.

¹³⁴³ René-Antoine Ferchault de Réaumur (1683-1757), physicien et naturaliste, était membre de plusieurs académies européennes. Il s'intéressa particulièrement aux gallinacées.

¹³⁴⁴ Liste des correspondants pour les oiseaux, Acad. Sc., 69 J 66/0.

¹³⁴⁵ RÉAUMUR René-Antoine Ferchault de, *Art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques de toutes espèces*, Paris, Imprimerie royale, 1749, t. I, p. 110.

convenable, ornent beaucoup mon cabinet, et montre à quel degré de perfection ce petit art peut être porté, qu'il peut nous faire voir des oiseaux morts qu'on ne douterait pas qu'ils ne fussent vivants si on les voyait dans une volière, de quelque près qu'il fut permis de les regarder¹³⁴⁶. »

Cette proximité avec les Ogier demeura jusqu'au soir de la vie du scientifique, comme en témoignait une lettre de Réaumur à André Roger, homme de lettres et secrétaire du ministre danois Bernstorff, datée du mois de novembre 1754 :

« J'ai mesme a vous remercier de plus de ce que vous m'avez rappelé dans le souvenir de Mad. Ogier ; j'avois lieu de craindre d'en être effacé ; depuis une tres obligeante lettre que j'en reçus il y a un an, et dans laquelle elle me promettoit de m'envoyer un Renard de Norvege, je crois, je n'ai pas eu une ligne d'elle ; voudriez vous bien vous charger de lui faire des reproches de ma part en l'assurant neantmoins que mon devouement pour elle est toujours tel qu'il a été¹³⁴⁷. »

L'intérêt de Mme Ogier pour les sciences s'inscrivait pleinement dans l'engouement des femmes du XVIII^e siècle, qui jouèrent un rôle capital dans la diffusion scientifique en tant que « phénomène intellectuel et mondain¹³⁴⁸ ». La proximité de Fontenelle¹³⁴⁹ ne fut peut-être pas étrangère à cet attrait de son amie et compatriote normande. L'écrivain fut en effet l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686), ouvrage de référence quant à la diffusion des sciences dans le milieu féminin¹³⁵⁰. Nous ignorons si la future présidente bénéficia de la lecture des ouvrages de vulgarisation scientifique en vogue – qui se bornaient souvent à une formation de culture générale – ou si elle fut animée par la seule passion de l'esprit. Outre cette relation avec Réaumur, le couple Ogier entretint des rapports avec d'autres personnages de la communauté scientifique. Ce fut le cas du savant Maupertuis¹³⁵¹, naturaliste et astronome, diffuseur des théories de Newton sur le continent. Fernand Caussy citait une lettre adressée au scientifique, alors hôte du château d'Orly, par Mme du Deffand¹³⁵². Madeleine-Françoise Basseporte, peintre et dessinatrice réputée de

¹³⁴⁶ Manière de dessécher les oiseaux par le moyen de la chaleur des fours dans des attitudes qui leur donnent un air de vie, Acad. Sc., 69 J 3, f^o 17.

¹³⁴⁷ Réaumur à André Roger (11 novembre 1754), in RÉAUMUR René-Antoine Ferchault de, *La vie et l'œuvre de Réaumur*, éd. par le Centre international de synthèse, Paris, PUF, 1962, p. 37. Le savant répond à une lettre de Roger annonçant l'expédition du renard, conservée dans le fonds Réaumur. Lettre de Roger à Réaumur (8 octobre 1754), Acad. Sc., 69 J, 66/114.

¹³⁴⁸ PFEIFFER Jeanne, « L'engouement des femmes pour les sciences au XVIII^e siècle », in HAASE-DUBOSC Danielle, VIENNOT Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Rivages, 1991, p. 196.

¹³⁴⁹ Bertrand Le Bovier de Fontenelle (1657-1757), neveu de Corneille, écrivain et scientifique, membre de l'Académie française (1691) et de l'Académie des sciences (1697).

¹³⁵⁰ PFEIFFER Jeanne, « L'engouement des femmes pour les sciences », art. cit., p. 203.

¹³⁵¹ Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759), membre de l'Académie française (1743).

¹³⁵² DEFFAND Mme du, « Lettres à Maupertuis », éd. par Fernand Caussy, in *Le Correspondant*, 80^e année, n^o 233 (1908), p. 34-35. M. de Caussy précisait en note qu'il s'agissait de la propriété du président Ogier. Il y a peut-être erreur de date, puisque le domaine d'Orly n'appartenait plus aux Ogier depuis 1740.

planches de botanique, avait su obtenir « l'affection et l'estime¹³⁵³ » du président Ogier et sollicita sa médiation pour présenter à la cour de Danemark Marie-Catherine Biheron, célèbre femme anatomiste du siècle. Ces quelques exemples suffisent à confirmer l'investissement durable et diversifié du couple Ogier dans le monde des amateurs du XVIII^e siècle.

IV. La sociabilité intellectuelle et artistique des Ogier

Les sciences n'étaient pas la seule préoccupation intellectuelle de Jean-François Ogier et de son épouse. L'appartenance socioprofessionnelle du président, la vie mondaine du couple, ainsi que leur émulation scientifique semblent justifier une potentielle implication dans le grand élan de l'esprit du siècle des Lumières. La bibliothèque du président exprimait tout son intérêt pour la culture de son temps, des idées politiques et sociales à l'élaboration théorique et pratique de progrès économiques. Cet intérêt de l'esprit se concrétisa dans le cadre d'une véritable sociabilité intellectuelle que la période des Lumières a su mener à un authentique apogée.

1. Le salon : un lieu hybride entre rencontre mondaine et communauté intellectuelle

Cette sociabilité des Lumières a connu une manifestation particulièrement dynamique dans le cadre du salon. Antoine Lilti a su analyser avec précision ce phénomène socioculturel et la complexité de ses rouages. Le terme « salon » demeure, selon lui, teinté d'anachronisme pour la période concernée¹³⁵⁴ et il convient de l'appréhender de manière critique. Il est préférable de parler de « société » pour désigner « un espace social qui ne relève ni du privé ni du public, et qui correspond aux divertissements des salons¹³⁵⁵ ». Selon le sociologue allemand Norbert Elias, le salon parisien ou provincial correspondait « à une décentralisation de la vie mondaine concentrée auparavant à la Cour¹³⁵⁶ ». Les réceptions mondaines des Ogier dans leur hôtel parisien ou dans leurs campagnes d'Orly, d'Hénonville puis d'Ivry en furent la preuve. D'ailleurs, la décentralisation évoquée par Norbert Elias n'induisait pas pour autant une opposition, en raison de la grande perméabilité sociale et culturelle qui caractérisait les relations entre la Cour et la Ville et du fait des échanges systématiques constatés tout au long du XVIII^e siècle, à travers les divertissements, les

¹³⁵³ « Nécrologe des artistes et des curieux », éd. par Paul Lacroix, *Revue universelle des arts*, t. 13 (1861), p. 145.

¹³⁵⁴ « Il y a donc un léger anachronisme à parler des « salons du XVIII^e siècle » et le risque est de surestimer l'existence d'une institution autonome, identifiable à une liste précise de maîtresses de maison, là où il faut plutôt reconnaître la diversité des formes d'hospitalité de la bonne société. » LILTI Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 10.

¹³⁵⁵ *Ibid.*

¹³⁵⁶ *Ibid.*

modest vestimentaires, les discussions littéraires et politiques, etc¹³⁵⁷. La culture aristocratique était au fondement même des salons, quand bien même ils eussent été fondés et animés par des personnes issues de la bourgeoisie, à l'instar de la célèbre Mme Geoffrin. De même, il ne faudrait pas réduire la sociabilité mondaine à « un monde clos et pittoresque de salons littéraires¹³⁵⁸ » : l'intérêt et l'échange culturels s'exprimaient aussi en dehors de cette sociabilité particulière¹³⁵⁹. En outre, comme le soulignait Antoine Lilti, « la diversité des pratiques traverse chaque salon et résiste à toute classification commode¹³⁶⁰ ». Les repas, les visites et le jeu étaient les principaux rendez-vous mondains, « avec leurs participants différents et leurs rituels distincts¹³⁶¹ ». Enfin, il convient d'écarter une vision stéréotypée du salon des Lumières, en l'identifiant purement et simplement à un rendez-vous d'élites contestatrices du modèle social, politique et culturel de l'Ancien Régime. Il existait même des salons qu'on pourrait qualifier d'antiphilosophiques – tel celui de Mme de La Ferté-Imbault¹³⁶², fille de Mme Geoffrin – qui ont suscité un intérêt historiographique très récent¹³⁶³. Quelle définition convient-il donc de donner au salon mondain ? Celle proposée par Antoine Lilti semble résoudre avec pertinence cette complexe équation socioculturelle : « Un domicile ouvert régulièrement à ceux qui ont été présentés, et abritant une sociabilité mixte, régie par les normes de la civilité¹³⁶⁴ ».

2. *Le rôle-clef de Mme Ogier*

À la lecture des mémoires du temps, il semble que la personnalité de Mme Ogier s'affirma plus que celle de son mari, dans le cadre de ces réunions mondaines. Elle jouait pleinement et logiquement son rôle de maîtresse de maison. Le tout est de savoir quelle était la frontière entre la maîtresse de maison et la salonnière, qui reçoit chez elle, voire qui anime un cercle culturel, par-delà les formalités habituelles de l'hospitalité et de la représentation¹³⁶⁵. L'abbé Trublet, académicien, évoquait ainsi les dîners du lundi chez la présidente, honorés par la présence de Fontenelle¹³⁶⁶. De même, pendant la commission du président en Bretagne, au printemps 1768, son

¹³⁵⁷ *Ibid.*, p. 76.

¹³⁵⁸ *Ibid.*, p. 12.

¹³⁵⁹ De la même façon, il ne faut pas limiter les salons littéraires réputés comme tels à de seules rencontres entre hommes de lettres et aristocrates éclairés. Ce fut le cas du salon de Mme Geoffrin : « Être reçu chez Mme Geoffrin, ce n'était donc pas nécessairement dîner et converser avec des hommes de lettres. » *Ibid.*, p. 63.

¹³⁶⁰ *Ibid.*, p. 62.

¹³⁶¹ *Ibid.*, p. 63.

¹³⁶² Marie-Thérèse Geoffrin (1715-1791), épouse de Philippe-Charles d'Estampes (1712-1737), marquis de La Ferté-Imbault.

¹³⁶³ MASSEAU Didier, « Qu'est-ce que les anti-Lumières ? », *Dix-huitième siècle*, vol. 46, n°1 (2014), p. 115-116.

¹³⁶⁴ LILTI Antoine, *Le monde des salons*, op. cit., p. 69.

¹³⁶⁵ *Ibid.*, p. 110.

¹³⁶⁶ Trublet à La Beaumelle (12 décembre 1757), in TRUBLET Nicolas Charles Joseph, *Un journal de la vie littéraire au XVIII^e siècle. La correspondance de l'abbé Trublet*, éd. par Jean Jacquart, Paris, Auguste Picard, 1926, p. 92.

épouse l'informait, dans ses lettres, de ses réceptions de plusieurs membres frondeurs de la noblesse bretonne. De retour du Danemark, en 1757, Mme Ogier se retrouva en situation de célibat géographique pendant neuf années, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir, usage qui ne constituait pas une exception, à cette époque, pour une femme seule¹³⁶⁷. L'ouverture mondaine et culturelle de la présidente semblait en outre se rattacher à sa propre expérience de jeunesse, avant même son mariage avec Jean-François Ogier. Antoine Lilti rapportait le cas de Mme de Genlis¹³⁶⁸, salonnière fameuse de la seconde moitié du siècle, qui soulignait l'importance d'une expérience sociale précoce de la femme pour que celle-ci puisse être en mesure d'appréhender pleinement la sociabilité mondaine en général et littéraire en particulier¹³⁶⁹. Cette formation était considérée comme essentielle par une femme de condition comme Mme de Lambert¹³⁷⁰, salonnière du premier tiers du siècle, qui « conseil[ait] aux femmes de se cultiver pour savoir se gouverner elles-mêmes¹³⁷¹ ». Cette gouvernance intellectuelle profitait, notait Anne Vincent-Buffault, de « l'aspect hétérosocial des salons du XVIII^e siècle, où se mêl[aient] aristocrates, financiers, diplomates et hommes de lettres¹³⁷² ». Selon son propre témoignage, la jeune Guyonne-Marie Cavelier fréquentait déjà les écrivains Fontenelle et Cideville, ses compatriotes rouennais, en 1725¹³⁷³ : elle était alors âgée de 22 ans et n'épousa son premier mari, M. de La Rivaudais, que l'année suivante. En 1732, elle eut l'occasion de connaître personnellement Voltaire, par le truchement de leur ami commun, Cideville. Le philosophe lui fit alors lire sa pièce à succès, *Zaïre*. La réaction de la dame, à la lecture de la tragédie, fut une vive émotion, selon ce que rapportait le dramaturge à Cideville : « J'oubliais de vous dire que j'ai lu quatre actes de *Zaïre* à Mme de La Rivaudais, et que ses beaux yeux ont pleuré. Après son suffrage il n'y a que le vôtre et celui de M. Formont qui puissent me donner de la vanité¹³⁷⁴. » Et Voltaire d'évoquer, quelques semaines après, une longue conversation nocturne avec Mme de La Rivaudais¹³⁷⁵. La future Mme Ogier fut donc très tôt introduite auprès de grandes figures de la république des lettres. Par la suite, la notoriété acquise par son mariage avec Jean-François Ogier et la réelle complicité qui régnait entre les époux jusqu'au soir de la vie du président ont renforcé sa position sur la scène de la vie intellectuelle mondaine.

¹³⁶⁷ LILTI Antoine, *Le monde des salons*, op. cit., p. 111.

¹³⁶⁸ Stéphanie-Félicité du Crest (1746-1830), épouse de Charles-Alexis Brûlart (1737-1793), comte de Genlis.

¹³⁶⁹ *Ibid.*

¹³⁷⁰ Anne-Thérèse de Maguenat de Courcelles (1647-1733), épouse du marquis Henri de Lambert (1631-1686).

¹³⁷¹ VINCENT-BUFFAULT Anne, *L'exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, éditions du Seuil, 1995, p. 196.

¹³⁷² *Ibid.*, p. 197.

¹³⁷³ Elle écrivait à Cideville : « En 51 je vous aime comme je faisais en 1725. » Mme Ogier à Cideville (1^{er} janvier 1751), BFV, Acad., C 32.

¹³⁷⁴ Lettre n°341, Voltaire à Cideville (3 août 1732), in VOLTAIRE, *Correspondence and related documents*, vol. 88 de *The Complete Works of Voltaire*, éd. par Théodore Besterman, Genève, Institut et musée Voltaire, 1969, p. 352-353.

¹³⁷⁵ Lettre n°350, Voltaire à Cideville (26 août 1732), in *Ibid.*, p. 365.

Il est intéressant aussi d'examiner la culture personnelle de Mme Ogier. Si nous ne savons rien de son éducation, sa correspondance et les témoignages extérieurs confirment néanmoins chez elle une culture prégnante et une vive curiosité intellectuelle. La petite-nièce du poète René Le Pays et cousine de Vincent de Gournay était sans nul doute issue d'un milieu cultivé et capable de créativité. Sa culture littéraire personnelle semble avoir été assez variée. Pendant son séjour danois, elle communiquait à Cideville ses impressions de lecture d'ouvrages relatifs à la mythologie et à la culture nordiques¹³⁷⁶. Il est surprenant de constater qu'au moment de son décès, sa bibliothèque était relativement peu fournie : seuls 432 volumes furent inventoriés¹³⁷⁷. Il s'agit essentiellement d'ouvrages d'histoire et de spiritualité, de livres divertissants – romans, théâtre, récits de voyages. La présente possédait néanmoins deux gazettes littéraires parmi les plus courues de l'époque : le *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau et le *Journal des sçavans*, la plus ancienne revue littéraire et scientifique d'Europe, publiée sous le patronage des académies royales.

Mme Ogier doit-elle donc être classée dans le cercle des salonnières oubliées ? Le magistrat Robert de Saint-Vincent écrivait, dans ses mémoires, que la présidente « tenait dans son hôtel à Paris un bureau de bel esprit¹³⁷⁸ ». L'expression « bureau d'esprit » ou « de bel esprit » possédait toutefois à l'époque une connotation proprement satirique et désignait les prétentions intellectuelles de certains salons et de femmes cherchant à dépasser la sociabilité mondaine par l'écriture et la publication d'œuvres, comme ce fut le cas de Mme du Bocage¹³⁷⁹, autre salonnière d'origine rouennaise, qui s'attira les railleries d'une bonne partie de la république des lettres¹³⁸⁰. De son côté, Mme Ogier n'a jamais eu l'intention ni la prétention de se lancer dans la production d'œuvres littéraires. Sa seule expérience de publication fut la rédaction de « nouvelles à la main », sortes de gazettes officieuses et manuscrites donnant des informations sur l'actualité, à l'occasion de la commission de son époux en Bretagne. Le succès d'une telle entreprise reste toutefois méconnu. Il convient enfin d'ajouter que, sous la plume de Robert de Saint-Vincent, l'expression « bel esprit » ne semble pas avoir été employée de manière négative, étant donné le respect et l'admiration voués par ce magistrat envers le président Ogier, grand ami de son défunt père. Du reste, dans ses mémoires, il ne parla jamais en mal de la présidente.

¹³⁷⁶ Mme Ogier à Cideville (2 mars 1756), BFV, Acad., C 32.

¹³⁷⁷ Inventaire après-décès de la présidente Ogier (24 septembre 1790), AN, MC ET CXIX 506.

¹³⁷⁸ ROBERT de SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste*, op. cit., p. 286.

¹³⁷⁹ Anne-Marie du Bocage (1710-1802), épistolière et écrivain, avait ouvert son salon parisien dans les années 1730.

¹³⁸⁰ LILTI Antoine, *Le monde des salons*, op. cit., p. 80 et 119-120.

3. *Écrivains, scientifiques et artistes : un réseau varié*

Le président et son épouse avaient l'occasion de recevoir une société des plus raffinées. Nul doute que les normes de la civilité évoquées par Antoine Lilti y trouvaient leur place, et que les invités du couple étaient tant des hommes que des femmes. Les témoignages des mémorialistes et diaristes de l'époque permettent d'identifier un certain nombre de gens de lettres et de sciences. Ce fut le cas de l'abbé Trublet¹³⁸¹. Cet ecclésiastique, membre de l'Académie des sciences et des lettres de Berlin, et plus tard de l'Académie française, était originaire de Saint-Malo, et, du fait de ses racines, connaissait bien l'économiste Vincent de Gournay et sa cousine, la présidente Ogier¹³⁸². Il parlait de cette dernière comme d'une « femme d'esprit et dont la beauté a été célèbre sans qu'on ait attaqué sa sagesse¹³⁸³ ». En 1757, Trublet notait que Mme Ogier le recevait chaque semaine à sa table, en compagnie de Fontenelle et de Cideville : « Nous y dînions ordinairement le lundi en assez grande compagnie¹³⁸⁴ » écrivait l'ecclésiastique au polémiste protestant La Beaumelle¹³⁸⁵. Le « jour hebdomadaire¹³⁸⁶ » était d'ailleurs un critère distinctif de la sociabilité salonnière. Ainsi, Mme Ogier recevait les trois écrivains le lundi. Fontenelle, de son côté, avait placé le jour de la présidente entre deux autres maisons, celles de Mme du Boccage et du philosophe Helvétius.

Fontenelle et Cideville étaient des amis particulièrement intimes de la présidente Ogier, en raison de leurs origines communes et de leurs anciennes relations. Mme Ogier évoquait ses rapports avec le premier dans ses lettres au second. Celle qui n'était encore que Mme de La Rivaudais écrivait à Cideville, en 1734 : « Il y a longs tems que je connois le mauvais cœur de mon amant Fontenelle¹³⁸⁷ ». Dans une lettre de 1749, adressée à une correspondante inconnue, elle parlait ainsi de l'académicien : « Mon amant ne m'a jamais paru plus tendre, je compte qu'il brûlera cet hiver pour mes Beaux yeux au coin de mon feu, je Rendrai tout cela très ardent, pour le Recevoir, malgré cela je le prie de croire qu'il n'y a que ce que je lui promets qui sera chaud¹³⁸⁸ ». Une telle phrase soulève la question de la réalité des sentiments de la présidente pour l'écrivain. Il est important toutefois de replacer ce langage dans son contexte, c'est-à-dire dans le cadre exubérant de la rhétorique baroque, et en particulier du langage pastoral caractéristique de l'écriture de certains auteurs du temps,

¹³⁸¹ Nicolas-Charles-Joseph Trublet (1696-1770), secrétaire du cardinal de Tencin (1739), chanoine de Saint-Malo.

¹³⁸² « Je vis aussi hier M^{me} la Présidente Ogier, revenue depuis quelques jours de Copenhague. Je la connais très particulièrement, d'abord parce que sa mère était de St-Malo et ensuite parce que c'est une des meilleures amies qu'ait eues M. de Fontenelle. » Trublet à La Beaumelle (12 décembre 1757), in TRUBLET Nicolas Charles Joseph, *Un journal de la vie littéraire au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 92.

¹³⁸³ *Ibid.*

¹³⁸⁴ *Ibid.*

¹³⁸⁵ Laurent Angliviel de La Beaumelle (1726-1773).

¹³⁸⁶ LILTI Antoine, *Le monde des salons*, op. cit., p. 65.

¹³⁸⁷ Mme Ogier à Cideville (11 novembre 1734), BfV, Acad., C 32.

¹³⁸⁸ Mme Ogier (s. d.), Recueil d'autographes de femmes célèbres, BNF, NAF 2767, ff. 2-2v^o.

Fontenelle et Cideville en tête. Quoi qu'il en soit, le langage employé par Mme Ogier ne pouvait que manifester l'indéniable proximité qui régnait entre elle et le grand écrivain. Sa relation avec Cideville fut sans nul doute plus dynamique, comme en témoigne la correspondance entre les deux personnages, conservée à l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Magistrat rouennais, fondateur de ladite académie, Cideville fut l'un des meilleurs amis de Voltaire. Dans son éloge funèbre, en 1776, la présidente Ogier était qualifiée « d'illustre amie¹³⁸⁹ » du défunt, aux côtés de Mme du Boccage et de Mme Dupin¹³⁹⁰. Les lettres de Mme Ogier à Cideville révèlent l'intimité et la connivence intellectuelles qui unissaient les deux personnages. La présidente donnait à son ami le titre de « berger », terme qui apparaît une soixantaine de fois dans les 29 lettres et billets conservés, et qui laisse supposer une relation de mentor vis-à-vis de son élève. Le style épistolaire de la présidente ne peut être compris sans tenir compte des concepts du vocabulaire pastoral. Le langage employé par Mme Ogier correspondait à un idéal littéraire, mis en valeur par l'historien danois Johannes Steenstrup, à partir de la correspondance même de Mme Ogier avec Cideville¹³⁹¹. Le temps des bergers (« *Hyrdetiden* » en danois) se rattachait à cet élan du retour à la nature, en vogue au XVIII^e siècle, diffusé à travers la littérature, la peinture, mais aussi dans les loisirs de la vie aristocratique. Le genre littéraire pastoral fut revisité par Fontenelle, qui rompit avec la pastorale classique du Grand Siècle – modélisée par *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, lequel portait aux nues la société pastorale antique – en remplaçant les pâtres rustres par des esprits ingénieux, mais tout en conservant le style allégorique¹³⁹². Selon Fontenelle, la nature ne devait plus être plus considérée que comme un cadre discret et paisible, toute brutalité étant abstraite pour ne pas nuire au raffinement. L'Arcadie moderne se présentait donc comme un salon au milieu du jardin. La pastorale fontenellienne ramenait l'homme à un certain idéal, autour de l'oisiveté et de l'amour. Alain Niderst allait jusqu'à dire qu'elle se présentait comme « la prétérition d'une métaphysique libertine, ou du moins épicurienne¹³⁹³ ». Fontenelle avait su diffuser un « rêve champêtre¹³⁹⁴ » qui fit des émules, comme Cideville, et se répandit dans l'entourage de Mme de Pompadour¹³⁹⁵. Dans les codes de la pastorale, les noms de « berger », « bergère », « druide » et « nymphe » étaient donnés aux adhérents de cette école. Ce vocabulaire imprégnait les lettres de Mme Ogier à Cideville : « Mon Berger veut il venir aujourd'hui, prendre son caffè au lait, et causer avec la Bergère. Il viendra à une

¹³⁸⁹ COURONNE Jean-Baptiste Haillet de, « Éloge de M. de Cideville », *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, Rouen, P. Périaux, 1819, t. 4, p. 298.

¹³⁹⁰ Louise Guillaume de Fontaine (1706-1799), épouse Dupin de Francueil, amie de Voltaire et de Rousseau.

¹³⁹¹ STEENSTRUP Johannes, « Fra Hyrdetiden. Efter nogle hidtil utrykte Breve, skrevne af en fransk Dame paa Frederik den femtes Tid », *Historisk Arkiv*, Ny Række, 1. Bind, 1879, p. 321-341.

¹³⁹² NIDERST Alain, « La pastorale au XVIII^e siècle, théorie et pratique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°39 (1987), p. 98 sq.

¹³⁹³ *Ibid.*, p. 99.

¹³⁹⁴ *Ibid.*, p. 104.

¹³⁹⁵ STEENSTRUP Johannes, « Fra Hyrdetiden », art. cit., p. 322.

heure, cest l'heure du Berger que j'aime¹³⁹⁶. » On peut lire ailleurs : « Revenons à nos moutons. Les garderons nous ensemble à Hénonville. J'irai mon berger vous préparer votre houlette et votre panetière et vous y meterés les fleurs. Que j'aurois de plaisir à vous les voir répandre¹³⁹⁷. » Cette relation du berger et de la bergère caractérisait toute une variété d'activités de l'esprit. Mme Ogier sut trouver en son mentor rouennais le promoteur idéal de cette diversité : « Soit en politiquans, soit en philosophans, soit en badinans, en versifians, en jardinans, en moralisans, en raisonans, j'aime à la folie mon Berger. Sur tous chapitres il est délicieux¹³⁹⁸. » Nous ne savons pas en quoi consistaient concrètement les rencontres pastorales de la présidente Ogier avec Cideville. La correspondance restait au niveau d'une expression de sentiments, mais n'entraînait pas dans les détails d'une analyse intellectuelle, d'une réflexion littéraire ou philosophique. Si Alain Niderst évoquait la « métaphysique libertine » associée à l'élan pastoral, rien ne prouve absolument que Mme Ogier fut moralement imprégnée par cet esprit, bien qu'une certaine forme d'épicurisme semblait se dégager de ses lettres : la bergère de Cideville apparaissait comme une femme qui aimait la vie et ses plaisirs, ce dont elle ne se cachait nullement.

D'autres lettres à Cideville indiquaient que le couple Ogier était en relation avec un autre homme de lettres normand, l'abbé du Resnel¹³⁹⁹, linguiste, traducteur et académicien¹⁴⁰⁰. Les Ogier eurent aussi l'occasion de fréquenter certains auteurs étrangers de passage à Paris. Ce fut le cas de Gasparo Cerati, un ecclésiastique italien, surintendant de l'université de Parme. Deux lettres de Réaumur et une lettre d'un certain « D'Aubigni¹⁴⁰¹ », en 1747-1748, transmettaient à Cerati les salutations de plusieurs personnalités parisiennes, auxquelles le couple Ogier était associé, parmi lesquelles se trouvaient Fontenelle, Mme Geoffrin, l'abbé Alary¹⁴⁰², académicien, le botaniste Duhamel du Monceau¹⁴⁰³ et d'autres personnalités des sciences et des lettres¹⁴⁰⁴.

Les scientifiques avaient aussi leur place dans la sociabilité intellectuelle des Ogier. Ainsi la présidente recevait régulièrement à sa table La Martinière¹⁴⁰⁵, Premier chirurgien de Louis XV et

¹³⁹⁶ Mme Ogier à Cideville (17 avril 1753), BfV, Acad., C 32.

¹³⁹⁷ Mme Ogier à Cideville (10 septembre 1746), *Ibid.*

¹³⁹⁸ Mme Ogier à Cideville (12 avril 1757), *Ibid.* Voir Annexe 20.

¹³⁹⁹ Jean-François du Resnel du Bellay (1692-1761), abbé commendataire de Notre-Dame de Sept-Fontaines (1733), membre de l'Académie française (1742) et de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres (1753).

¹⁴⁰⁰ Mme Ogier à Cideville (13 avril 1756 et 19 février 1757), BfV, Acad., C 32.

¹⁴⁰¹ CERATI Antonio, *Elogio di monsignore Gasparo Cerati*, Parma, Reale Stamperia, 1778, p. 83.

¹⁴⁰² Pierre-Joseph Alary (1689-1770), membre de l'Académie française (1723).

¹⁴⁰³ Henri-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782), membre de l'Académie des sciences (1738).

¹⁴⁰⁴ « Il me faudroit remplir plusieurs pages si j'entreprendois de vous mander en detail tout ce qui m'ont dit pour vous M.^e Du-Pré, M.^e la Présidente d'Ogier, M.^e Geoffrin, du Hamel, de Saint-Palaye, de Jussieu, de Boze. » Réaumur à Cerati (3 février 1747), in CERATI Antonio, *Elogio di monsignore Gasparo Cerati*, *op. cit.*, p. 81. Nous lisons ailleurs : « [...] je suis surchargé des compliments de M.^r et M.^e Ogier, M.^e Geoffrin, M.^r de Fontenelle, & M.^r de Burigni, le Comte d'Autri, M.^r l'Abbé Alari [...] » Aubigni à Cerati (12 avril 1748), in *Ibid.*, p. 83.

¹⁴⁰⁵ Germain Pichault de La Martinière (1697-1783), chirurgien ordinaire (1741), puis Premier chirurgien du roi (1747).

directeur de l'Académie de chirurgie. Dans une lettre à son époux datée de février 1768, Mme Ogier évoquait cette proximité avec le médecin : « La Martinière vous demande un gigot de ces bons moutons si vantés par Sa M^{te} qu'il veut venir manger chés moy. [...] Nous avons fort causé ensemble¹⁴⁰⁶. » Elle n'hésitait pas à solliciter les conseils avisés du scientifique en faveur de ses amis, comme ce fut le cas pour la baronne Bernstorff¹⁴⁰⁷, épouse du ministre danois, en mars 1759 : « La Martinière à qui j'ai encore ses [sic] jours ci parlé de son bras veut quelle aille aux eaux¹⁴⁰⁸ » écrivait-elle au baron. Mme Ogier fut en outre admise dans le cercle très restreint du médecin genevois Théodore Tronchin¹⁴⁰⁹, qui recevait tous les vendredis à dîner. La présidente était connue pour « fourni[r] gracieusement la table du docteur de melons et de beurre de Bretagne¹⁴¹⁰ ». Parmi les invités réguliers de Tronchin se trouvaient le naturaliste Buffon¹⁴¹¹ et l'économiste Mably¹⁴¹². Enfin, la société des artistes n'était pas négligée par les Ogier. On peut citer l'architecte Nicolas-Henri Jardin¹⁴¹³, qui fréquenta le couple à Copenhague lorsqu'il y travailla au service de la couronne danoise. Dans une lettre de février 1773, Jardin se présentait comme un visiteur assidu du couple et un conseiller avisé dans l'art des jardins : « Mr. Et Mme Ogier seportent bien, j'ai l'honneur deles voir toutes les Semaines ; je fais Souvent des Voyages à Ivry avec Mr. Ogier ou nous avons des Ouvriers pour former un jardin Selon legout présent¹⁴¹⁴ [...] ». Dans une lettre de mai 1754, l'envoyé danois à Paris, le chambellan Reventlow¹⁴¹⁵, évoquait la proximité du président Ogier avec Ange-Jacques Gabriel¹⁴¹⁶, Premier architecte du roi, sollicité pour les plans de la Marmorkirken de Copenhague¹⁴¹⁷. Enfin, Mme Ogier eut l'occasion de fréquenter Jacques-Philippe Le Bas¹⁴¹⁸, graveur célèbre et membre de l'Académie de peinture et de sculpture¹⁴¹⁹.

Cette tentative de reconstitution du réseau culturel du président Ogier et de son épouse reste bien certainement en-deçà de la véritable extension de leur sociabilité intellectuelle et artistique. Les sources dont nous disposons ne permettent pas non plus d'évaluer le rôle joué par

¹⁴⁰⁶ Mme Ogier au président Ogier (20 février 1768), AN, 254 AP 55.

¹⁴⁰⁷ Charitas Emilie von Buchwald (1733-1820) épousa, en 1751, le baron Bernstorff.

¹⁴⁰⁸ Mme Ogier à Bernstorff (18 mars 1759), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

¹⁴⁰⁹ Théodore Tronchin (1709-1781) fut l'introducteur de l'inoculation de la variole en France.

¹⁴¹⁰ TRONCHIN Henry, *Un médecin du XVIII^e siècle, Théodore Tronchin, 1709-1781 : d'après des documents inédits*, Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, 1906, p. 329.

¹⁴¹¹ Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788), membre de l'Académie française (1753).

¹⁴¹² Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785) était le frère de l'abbé de Condillac.

¹⁴¹³ Nicolas-Henri Jardin (1720-1799), architecte et paysagiste, membre de l'Académie royale d'architecture (1771).

¹⁴¹⁴ Lettre de N.-H. Jardin (8 février 1773), in KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse, op. cit.*, t. II, p. 27.

¹⁴¹⁵ Ditlev Reventlow (1712-1783), envoyé extraordinaire en France (1750-1755), gouverneur du Prince royal (1755).

¹⁴¹⁶ Ange-Jacques Gabriel (1698-1782), directeur de l'Académie royale d'architecture et Premier architecte du roi (1742).

¹⁴¹⁷ « Je suppose, que S. M. agréera, que je paye ces trente louis aux Commis de Mr. Gabriel, et comme c'est Mr. Ogier, qui m'a mis entre ses mains, et qu'il ne connoit beaucoup, je ne puis indiquer que lui à Vôte Excell. Pour savoir de quelle façon on pourra s'aquiter vis-à-vis du premier architecte de S. M. t. C. » Reventlow à Bernstorff (13 mai 1754), in KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse, op. cit.*, t. II, p. 134.

¹⁴¹⁸ Jacques-Philippe Le Bas (1707-1783), membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1743).

¹⁴¹⁹ Mme Ogier à Cideville (4 août 1753), BFV, Acad., C 32.

le magistrat dans une vie mondaine de l'esprit, qui rend compte avant tout de la présence et de l'activité salonnrière de son épouse. Il ne faudrait pas pour autant conclure à une absence de Jean-François Ogier dans ce domaine. Son activité scientifique d'amateur, plus connue, pourrait laisser supposer qu'il était plus un homme de cabinet que de salon, en dépit de la sociabilité mondaine particulièrement brillante qu'il animait avec son épouse et qui rassemblait la haute société aristocratique. Il ne faudrait donc pas réduire le personnage à un rôle purement secondaire dans le cadre des réceptions de scientifiques et d'intellectuels organisées dans ses demeures.

V. Le président Ogier et l'idéal du parfait magistrat : le profil d'un honnête homme ?

Il semble opportun de faire le point dès ici sur la notion d'honnêteté, abordée dans l'introduction de ce travail, en la confrontant avec le modèle du parfait magistrat. François Bluche rassembla les différents critères associés à la figure du parfait magistrat, telle qu'elle était illustrée par les modèles anciens et diffusée dans la littérature et les actes du Parlement du XVIII^e siècle¹⁴²⁰. La moralité demeurerait le fondement des autres qualités du magistrat : « Condamner le vice et célébrer la vertu sont un devoir pour lui¹⁴²¹ ». Un tel adage ne se bornait pas à la rhétorique des harangues, des éloges funèbres et des mercuriales. La vertu devait se manifester, s'incarner dans la vie même des hommes de loi. Les discours précisaient les principales qualités désignant cette vertu : la bonne naissance, les bonnes mœurs, la piété, la science au point d'atteindre le « savoir universel¹⁴²² », mais aussi « un grand zèle pour la justice, de l'assiduité au travail, cet honneur qu'ils ont reçu de la noblesse et vertu de leurs ancêtres et un iudicieux discernement sur le choix de ceux qui ont les talents propres pour satisfaire le public¹⁴²³ ». Il faut y ajouter la sagesse, l'intégrité, l'impartialité et la fermeté, propres à celui qui rend la justice¹⁴²⁴. Il s'agissait donc d'un idéal rigoureux, quasi-sacré pour reprendre la terminologie du chancelier d'Aguesseau¹⁴²⁵, idéal qui rappelait les mœurs des anciens sénateurs romains, toujours présentés en exemple dans la rhétorique parlementaire du XVIII^e siècle. Julian Swann rappelait à ce propos la prégnance d'un stoïcisme chrétien, héritier du stoïcisme antique, dans la mentalité des magistrats, expliquant qu'il « était presque inévitable qu'une philosophie qui loue le désintéressement, l'honneur et plus encore

¹⁴²⁰ BLUCHE François, *Les magistrats*, *op. cit.* (1986), p. 201.

¹⁴²¹ *Ibid.*

¹⁴²² *Ibid.*, p. 204.

¹⁴²³ Harangue du conseiller Jean-François Chassepot de Beaumont, citée in *Ibid.*, p. 202.

¹⁴²⁴ *Ibid.*, p. 202-203.

¹⁴²⁵ STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau*, *op. cit.*, p. 383.

la conscience reçoive un accueil chaleureux dans les parlements¹⁴²⁶ ». Le stoïcisme et le jansénisme se complétaient idéalement dans la personne du parfait magistrat.

Ce profil idéal ne fut pas universellement mis en pratique dans les milieux judiciaires, et, en dépit de l'excès stylistique des éloges, peu de magistrats y correspondaient avec exactitude, dans leur vie personnelle. De son côté, Jean-François Ogier n'a pas échappé aux éloges, éloges partiels du fait de leur provenance janséniste. Au lendemain de son arrestation, en juin 1732, les *Nouvelles ecclésiastiques* produisirent ce couplet dithyrambique :

« M. Ogier quoiqu'encore jeune, se trouve aujourd'hui le plus ancien Président en exercice dans la deuxième des Requêtes. Une grande modestie jointe à de grands talents, beaucoup de douceur & de politesse, réunies avec beaucoup de discernement & de sagacité, un attachement éclairé aux vrais intérêts de l'Église, du Roi, de la Patrie ; un zèle qu'il fait modérer à propos & avec succès ; une sérieuse application à remplir les devoirs de la Religion, de la Magistrature & de la société, lui ont acquis avec la confiance de sa Chambre l'estime de tout le Parlement¹⁴²⁷. »

Que ce singulier éloge correspondît ou non à la réalité, les qualités attribuées au président Ogier – modestie, douceur, discernement, attachement aux devoirs religieux, sociaux et judiciaires – se rattachaient aux vertus du parfait magistrat. Sur le plan religieux, sa piété janséniste ne faisait pas de doute. Sur le plan professionnel, sa science, sa compétence et sa probité semblaient s'imposer, si l'on en croit le témoignage de l'avocat Mannory, qui le représenta comme un « digne Magistrat, aussi éclairé, qu'intègre¹⁴²⁸ ».

1. Nicolas Faret et le portrait classique de l'honnête homme

La notion d'honnêteté apporte un éclairage supplémentaire à la figure du parfait magistrat. Le portrait de l'honnête homme a été dépeint par les moralistes du Grand Siècle. En 1630, le futur académicien Nicolas Faret publia un ouvrage intitulé *L'honnête homme ou l'art de plaire à la Cour*, qui se présentait comme un traité de bienséance adressé au parfait gentilhomme, dans le cadre de la vie de cour. Faret distinguait, chez l'honnête homme, « la naissance... la disposition du corps... les qualités de l'esprit... les ornements de l'âme... la vie de cour... les maximes à observer... les actions... les paroles... la conversation des femmes¹⁴²⁹ ». Il proposait à son lecteur, « comme dans un petit tableau, les qualités les plus nécessaires, soit de l'esprit, soit du corps, que doit posséder celui qui

¹⁴²⁶ SWANN Julian, « Repenser les parlements », art. cit., p. 34.

¹⁴²⁷ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732, p. 137-138.

¹⁴²⁸ MANNORY Louis, *Plaidoyers et mémoires*, loc. cit.

¹⁴²⁹ FARET Nicolas, *L'honnête homme ou l'art de plaire à la Cour*, Paris, Cardin Besongne, 1656, *passim*.

se veut rendre agreable dans la Cour¹⁴³⁰ ». Faret insistait d'abord sur la « grace naturelle, qui en tous ses exercices, & jusques à ses moindres actions doit reluire comme un petit rayon de Divinité¹⁴³¹ ». Cette grâce, si elle n'était pas naturelle, pouvait s'acquérir « par l'imitation des plus parfaits exemples, & de ceux qui auront l'aprobation generale » de telle sorte qu'elle « s'estend[e] universellement sur toutes les actions, & se mesle jusque dans les moindres discours¹⁴³² [...] ». L'honnête homme devait ainsi bannir l'affectation et la négligence. Parmi les qualités de l'esprit, l'auteur insistait sur le fondement de la vertu, « qui comme la lumiere du Soleil rend plus beaux & plus éclatans tous les obiets a qui elle se communique¹⁴³³ ». Les principaux moyens d'acquérir cette vertu étaient « la bonne education, la diligence & le travail, les bonnes habitudes, la frequentation des gens de bien, le desir de la gloire, l'exemple de ses predecesseurs, & les bonnes lettres¹⁴³⁴ ». Et sur ce dernier point, Faret de fustiger ce « sentiment de stupidité brutale¹⁴³⁵ » opposant le soldat au savant. L'honnête homme était donc un homme lettré, qui tirait de cette science sagesse et docilité, et non chimères et orgueil¹⁴³⁶. Cette recherche du savoir devait être la plus large possible : philosophie, mathématiques, économie, science politique, morale et histoire étaient les premières disciplines à maîtriser. L'expérience et le jugement devaient parfaire cette connaissance dans son exercice quotidien¹⁴³⁷. Pour les ornements de l'âme, l'auteur insistait sur l'exercice des vertus chrétiennes, fondées sur la religion et la foi¹⁴³⁸. L'honnête homme ne pouvait en aucun cas être athée ; le libertin devait être *ipso facto* exclu de son aréopage.

Faret continuait son traité en expliquant que la cour était un lieu de combat permanent pour l'honnête homme, en raison des tentations multiples auxquelles il pouvait y être exposé. Il affirmait néanmoins que « le Sage peut au milieu des vices & de la corruption conserver sa vertu toute pure & sans tache¹⁴³⁹ », à condition bien sûr de poursuivre toujours une fin noble, parfaite et utile, à savoir le bien commun du prince et de la monarchie¹⁴⁴⁰. L'honnête homme devait préférer ce bien commun à son ambition personnelle. Il lui fallait aussi privilégier la mise en œuvre quotidienne de ses talents face à l'oisiveté courtoisane, pour éviter que les charges de l'État ne tombassent entre des

¹⁴³⁰ *Ibid.*, p. 7, 9.

¹⁴³¹ *Ibid.*, p. 33.

¹⁴³² *Ibid.*, p. 33 et 35.

¹⁴³³ *Ibid.*, p. 41. Faret écrivait un peu plus loin : « Ceux donc qui veulent aspirer à la conquête des cœurs, & gagner la bonne volonté de la meilleure & plus saine partie des hommes, doivent acquerir premierement ce tresor inestimable, qui de tout temps a esté jugé le vray bien des Sages. » *Ibid.*, p. 43.

¹⁴³⁴ *Ibid.*, p. 45.

¹⁴³⁵ *Ibid.*

¹⁴³⁶ *Ibid.*, p. 47.

¹⁴³⁷ *Ibid.*, p. 59 et 61.

¹⁴³⁸ *Ibid.*, p. 67.

¹⁴³⁹ *Ibid.*, p. 75.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 77 et 79.

maines inexpertes voire incapables¹⁴⁴¹. Dans le théâtre de la cour, il devait s'entourer d'amis dignes de ce nom, et gagner « l'opinion des Grands & des honnestes gens¹⁴⁴² ». La fidélité et la sincérité étaient pour lui la base solide du déploiement d'un réseau d'amitié¹⁴⁴³. Dans la réalisation de ces relations d'amitié, Faret insistait sur l'accomplissement de bons offices – « employer tout son esprit, son autorité, & son industrie à ne faire que du bien[n] » – et sur la pratique de la vertu de libéralité, « puisqu'il n'y a gueres d'ames si farouches qu'elle n'apprivoise, & qu'elle ne gaigne¹⁴⁴⁴ ». Enfin, bien plus loin dans son ouvrage, l'auteur exposait un « éloge des honnestes gens¹⁴⁴⁵ », dans lequel il mettait en valeur leur prudence, la conduite de leur langue, leur facilité à faire le bien, leur courtoisie, leur familière conversation, la douceur de leur esprit, leur modestie à juger et à parler, leur galanterie, ou encore leur probité¹⁴⁴⁶. La véracité devait être aussi considérée comme un atout majeur : « Une de leurs vertus, que j'aime & estime le plus, c'est qu'ils sont tousiours veritables en ce qu'ils disent, comme ils sont religieux à tenir ce qu'ils promettent. Le mensonge leur semble un crime aussi noir qu'un assassinat, & n'en estiment point de plus servile ny de plus indigne d'un homme d'honneur que celui-là¹⁴⁴⁷ [...] ». Comme le précisait Anne-Sophie Calonne, « l'honnêteté s'incarne à la fois dans le discours et dans la manière d'être, dans une parfaite adéquation entre la parole et le geste¹⁴⁴⁸ » : l'honnête homme avait donc le devoir de bannir le mensonge.

Pour résumer la pensée de Faret, il est important de souligner que l'honnêteté s'enracinait avant tout dans la pratique des vertus, et spécialement la vertu de religion : il s'agissait, en effet, d'une « probité certaine fondée sur une façon de plaire, sur l'acquisition d'une apparence mondaine qui doit cependant être compatible avec les concepts moraux chrétiens¹⁴⁴⁹ ». Elle se perfectionnait ensuite par le moyen d'un large savoir et par l'exercice désintéressé des charges publiques et le service obéissant du prince et de l'État. « *Craindre Dieu, honorer le Roi*, telle est la devise de tout

¹⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 85 et 87.

¹⁴⁴² *Ibid.*, p. 89. Faret convenait de la nécessité d'acquérir cette estime du public « de bonne heure » pour parvenir rapidement à « la haute réputation ». *Ibid.*, p. 131 et 133.

¹⁴⁴³ *Ibid.*, p. 93.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 99.

¹⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 185 sq.

¹⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 187-193.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 193.

¹⁴⁴⁸ CALONNE Anne-Sophie, *La « Morale du Monde » et la Figure de l'Honnête Femme. Étude des Conversations Morales de Mademoiselle de Scudéry*, Mémoire de Master I (littérature), sous la dir. de Bernard Roukhomovsky, Université Stendhal-Grenoble 3, 2013, 176 p., URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00907323/document> [Dernière consultation le 14 janvier 2020].

¹⁴⁴⁹ « [...] im Gegenzug avanciert die vertu zu einem der häufigsten Komplementärbegriffe : gewiß eine auf Gefallen, auf die Gewinnung gesellschaftlichen Ansehens bedachte Tugend, die aber mit christlichen Moralvorstellungen vereinbar sein soll. » HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme, Honnêteté, Honnêtes gens », in REICHARDT Rolf et alii, *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich (1680-1820)*, R. Oldenburg Verlag, München, 1986, vol. VII, p. 6.

honnête homme¹⁴⁵⁰ » écrivait le marquis de Caraccioli, un moraliste du siècle des Lumières, dans son traité sur l'amitié. Enfin, l'honnête homme faisait de la sincérité, de la douceur et de la bienfaisance des règles impérieuses de son comportement en société, dont il recevait en échange honneur et estime, précisait le philosophe Dominique Parodi¹⁴⁵¹. La sociabilité était en effet indissociable de la définition de l'honnête homme, devenu, au XVII^e siècle, « le modèle qui remplace celui du héros dans une société où il ne s'agit plus de s'affirmer par l'action, mais de composer avec autrui au sein des relations sociales, tout en préservant son éthique personnelle¹⁴⁵² ». À la lecture de certains auteurs de la période, on pourrait facilement réduire l'honnêteté aux seules valeurs comportementales associées à la tenue et au langage, et mettre au second plan la question morale. Honnêteté et civilité se confondraient ainsi¹⁴⁵³, érigeant en modèle l'homme de cour, capable de briller en société et de plaire par sa maîtrise des « valeurs de la conversation, de la politesse, de la civilité, de l'urbanité, des bienséances¹⁴⁵⁴ ». Un tel comportement ne pouvait qu'être réservé aux seules élites et pratiqué dans des cercles de sociabilité très restreints, à l'image du salon de conversation du XVII^e siècle, tel qu'il fut modélisé par Mlle de Scudéry¹⁴⁵⁵. Des tempéraments étaient néanmoins précisés pour garantir un équilibre dans la pratique de l'honnêteté : le raffinement des manières ne devait pas sombrer dans l'excentricité ou le ridicule, le sens de l'humour – qui n'était pas exclu de la conversation – ne pas franchir les limites de la décence. Il fallait rester naturel en évitant toute forme d'affectation¹⁴⁵⁶. Les auteurs insistaient aussi sur l'ouverture d'esprit, l'attention aux autres, l'adaptation aux lieux, aux personnes et aux circonstances : l'honnêteté se réalisait dans une altérité exigeant à la fois maîtrise de soi et considération du prochain¹⁴⁵⁷. Cet idéal correspondait à la morale chrétienne classique, mais aussi à l'humanisme janséniste tel que l'enseignèrent Blaise Pascal et Pierre Nicole¹⁴⁵⁸. L'ouverture à l'autre ne s'exerçait pas que dans un cadre purement mondain, mais embrassait l'ensemble du spectre relationnel de l'honnête homme, qui devait être à la fois « bon sujet, bon mari, bon père, bon ami, bon citoyen, bon maître¹⁴⁵⁹ », selon un autre auteur du XVII^e siècle, Damien Mitton.

¹⁴⁵⁰ CARACCIOLI Louis-Antoine de, *Les caractères de l'amitié*, Francfort, J. F. Bassompierre, 1760, p. 103. Citation relevée in *Journal des sçavans*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1761, t. LVIII, p. 487.

¹⁴⁵¹ « L'honnête homme, c'est l'homme digne d'être honoré et estimé, c'est celui qui *se conduit en tout comme il convient* : ses caractères sont en somme ceux mêmes de la raison, sous une forme plus concrète. » PARODI Dominique, « L'honnête homme et l'Idéal moral du XVII^e et du XVIII^e siècle », *La revue pédagogique*, t. 78 (Janvier-juin 1921), p. 92.

¹⁴⁵² CALONNE Anne-Sophie, *La « Morale du Monde »*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁵³ CASTAN Yves, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, p. 25.

¹⁴⁵⁴ CALONNE Anne-Sophie, *La « Morale du Monde »*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 39.

¹⁴⁵⁶ FARET Nicolas, *L'honnête homme*, *op. cit.*, p. 36-37, 39 et 205.

¹⁴⁵⁷ CASTAN Yves, *Honnêteté et relations sociales*, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴⁵⁸ HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme », *art. cit.*, p. 13.

¹⁴⁵⁹ Cité in *Ibid.*, p. 18.

2. Les morales de l'honnêteté au siècle des Lumières

L'honnêteté a-t-elle perdu de sa notoriété morale dans un siècle des Lumières en rupture avec le siècle du moralisme ? On constate une évolution du concept dès la fin du Grand Siècle, l'idéal étant devenu « exemplaire dans le domaine mondain, au-delà de son champ d'application aristocratique avant tout prédominant¹⁴⁶⁰ ». Anette Höfer et Rolf Reichardt constataient un basculement dans les années 1740. Jusqu'alors, la figure de l'honnête homme était caractérisée par une « bipolarité éthico-esthétique¹⁴⁶¹ » (« *ethisch-ästhetisch Bipolarität* »), du fait de l'ancrage moral (la pratique des vertus et des devoirs) et de la dimension sociale mondaine (conversation et galanterie) associés à l'honnêteté par les auteurs du Grand Siècle. On arrive progressivement à une approche de la vertu comme un « conglomérat éclectique¹⁴⁶² » mêlant l'éthique de la vieille société aristocratique, l'éthique chrétienne et celle des Lumières. Toutefois, la valeur sémantique de l'honnêteté a subi une évolution dépréciative. Si l'honnête homme avait pris ses distances vis-à-vis de la société de cour, il y restait lié par son appartenance à l'élite culturelle et économique et en raison de son attachement à une forme d'esthétisme mondain¹⁴⁶³. Certains auteurs des Lumières réduisirent l'honnêteté à ces aspects, en ajoutant d'autres éléments dévalorisants : manque de sincérité, arrogance, autosatisfaction, voire malhonnêteté couverte par le pouvoir – dans le cas des financiers – et immoralité¹⁴⁶⁴. En fin de compte, dans les années 1770, l'honnête homme était stéréotypé comme un conservateur hostile aux réformes, un accapareur et un ennemi des Lumières¹⁴⁶⁵. Il fut remplacé par « l'homme vertueux et sensible¹⁴⁶⁶ », parangon de vertus sensibles et sociales, « la sympathie, la bienveillance, la pitié, l'amitié, l'amour¹⁴⁶⁷ ». La notion de vertu fut, dans le même temps, déchristianisée, sécularisée, pour permettre aux auteurs anticléricaux, tel Diderot, de justifier sa permanence dans la société philosophique¹⁴⁶⁸.

De leur côté, les moralistes chrétiens s'efforcèrent à éthiciser la notion d'honnêteté, aux dépens de son aspect mondain¹⁴⁶⁹. Le modèle du chrétien honnête homme n'avait pas disparu de

¹⁴⁶⁰ « Noch deutlicher zeigen die Erziehungsbücher, wie das *honnête-homme*-Ideal über seinen zunächst vorwiegend aristokratischen Geltungsbereich hinaus gesellschaftliche Vorbildlichkeit gewann. » *Ibid.*, p. 18.

¹⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 25.

¹⁴⁶² « Und dessen eigentliches Kennzeichen und Verdienst besteht gleichfalls in der *vertu*, freilich verstanden als eklektisches Konglomerat aus altständischer, christlicher und aufklärerischer Ethik [...] » *Ibid.*, p. 27.

¹⁴⁶³ *Ibid.*, p. 37.

¹⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 33-34.

¹⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 37.

¹⁴⁶⁶ PARODI Dominique, « L'honnête homme », in BOUGLÉ Célestin, BRÉHIER Émile, DELACROIX Henri, PARODI Dominique, *Du sage antique au citoyen moderne*, Paris, Armand Colin, 1921, p. 177.

¹⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 173.

¹⁴⁶⁸ « To the end of his life [Diderot] remained obsessed by the idea of virtue as secular morality, and the conviction that the *philosophe*, though the enemy of religion, must be a man of virtue. » LINTON Marisa, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, Basingstoke, Palgrave, 2001, p. 189.

¹⁴⁶⁹ HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme », art. cit., p. 33.

l'écriture dix-huitièmiste : on le retrouve jusque dans les années 1770¹⁴⁷⁰. En 1762 parut un *Manuel de l'honnête homme*, opusculé de 33 pages se présentant comme une succession de maximes dans la lignée de La Rochefoucauld. L'avertissement proposait ce *Manuel* comme une alternative « à tant d'écrits nouveaux dont le venin cherche à se communiquer dans tous les états, & dans toutes les conditions [répandant] cet esprit de Matérialisme qui tâche de s'introduire avec tant d'audace dans ce siècle¹⁴⁷¹ ». Et l'auteur anonyme de condamner « la corruption des mœurs » et les « Monstres nouveaux dans la Littérature [qui] couvent & produisent les vices les plus grossiers¹⁴⁷². » Cette publication *a priori* anodine témoignait d'un combat d'idées entre les anciens et les modernes, les tenants de l'honnêteté chrétienne et les « Monstres nouveaux », désignant ici les philosophes. Le terme « philosophe », dans l'esprit du moraliste chrétien, défenseur de l'autorité politique et de l'ordre moral, au XVIII^e siècle, possédait une connotation négative : il désignait tout simplement un penseur athée, un libertin¹⁴⁷³. L'honnête homme semblait donc être l'inverse du « philosophe ». Anette Höfer et Rolf Reichardt soulignaient néanmoins qu'en dépit de ces efforts, les promoteurs de l'honnêteté chrétienne « se retrouvèrent coincés entre le front des catholiques stricts d'une part et celui des *Aufklärer* anticléricaux de l'autre¹⁴⁷⁴ ». Hostiles à la tendance progressiste des Lumières, ils n'en étaient pas moins ouverts à certaines valeurs diffusées par les auteurs du temps, en particulier l'insistance sur les vertus civiques. Dans son analyse portant sur la politique de la vertu au siècle des Lumières, l'historienne britannique Marisa Linton rappelait que l'homme de vertu s'identifiait alors au bon citoyen, serviteur intègre de sa patrie, à l'image des grandes figures de l'Antiquité gréco-romaine¹⁴⁷⁵. Il était aussi conscient qu'il ne devait pas abuser de ses privilèges et de son statut, lesquels devaient être considérés avant tout comme des dons de la Providence¹⁴⁷⁶. Dominique Parodi rappelait à cet égard que le respect de l'autorité politique, dans le cadre spécifique de l'absolutisme de droit divin et de l'équilibre traditionnel des institutions, s'imposait comme une évidence pour l'honnête homme¹⁴⁷⁷. Attaché au système social et politique de l'Ancien Régime, il n'en était pas moins favorable à de légitimes réformes. Les promoteurs contemporains de

¹⁴⁷⁰ « Nun warben zwar bis in die 1770er Jahre einige katholische Schriftsteller immer noch für den *christlichen honesten Mann*. » *Ibid.*, p. 35.

¹⁴⁷¹ *Manuel de l'honnête homme ou maximes nécessaires en tous lieux et en tous temps*, Amsterdam, s. n., 1762, p. ix.

¹⁴⁷² *Ibid.*

¹⁴⁷³ DEL PRETE Antonella, « Une philosophie de la religion chez les libertins et libres-penseurs aux XVII^e et XVIII^e siècles ? », *ThéoRèmes* [En ligne], 9 (2016), URL : <http://journals.openedition.org/theoremes/945> [Dernière consultation le 28 février 2020].

¹⁴⁷⁴ « Aber solche an die 1690er Jahre erinnernden Bemühungen waren Nachzügler und gerieten zwischen die Fronten strenger Katholiken einerseits und antiklerikaler Aufklärer andererseits. » HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme », art. cit., p. 36.

¹⁴⁷⁵ LINTON Marisa, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, op. cit., p. 155-156. Le patriotisme occupait une place essentielle pour l'homme de vertu : « According to the concept of natural virtue, patriotism was the highest form of morality because it was the highest form of love. » *Ibid.*, p. 190-191.

¹⁴⁷⁶ « He was aware that privilege and status were social conventions ; that there were gifts of the providence which it was his duty not to abuse, they were not grounds for cultivating inordinate pride. » *Ibid.*, p. 159.

¹⁴⁷⁷ PARODI Dominique, « L'honnête homme et l'Idéal moral », art. cit., p. 181-182.

l'honnêteté chrétienne avaient assimilé ces notions nouvelles de civisme, prouvant ainsi une capacité d'adaptation à la société éclairée du XVIII^e siècle. Un débat historiographique sur la notion disputée d'une *Aufklärung* catholique donna lieu à une analyse fort pertinente de Bernard Plongeron, en 1969. L'historien a constaté que la notion d'*Aufklärung* ne s'identifiait pas logiquement à l'athéisme scientifique préconisé par certains auteurs du temps : dans les années 1770, elle impliquait une religion naturelle, règle de la conduite morale de l'homme, mais une religion dédogmatisée et sécularisée¹⁴⁷⁸. Le catholique « éclairé » ne pouvait admettre cette désacralisation et se rangeait du côté des « partisans d'une *Aufklärung* en tant que stimulatrice d'une réflexion chrétienne au sein des pluralismes du siècle¹⁴⁷⁹ ». S'ils acceptaient les droits de la raison, les capacités de la nature humaine et les progrès de la science, ils refusaient de sacrifier au rationalisme intransigeant et maintenaient une croyance solide en la Révélation divine, en l'enseignement du Christ et en l'existence d'une Église hiérarchique, et ce en dépit d'un regard ecclésiologique variable selon les tendances¹⁴⁸⁰. En France, les tenants du gallicano-jansénisme pouvaient bien s'accommoder de tels principes capables de stimuler leur combat contre la primauté romaine et la Compagnie de Jésus, puis contre les despotismes en général¹⁴⁸¹. Toutefois, la notion d'*Aufklärung* catholique semble plutôt désigner un « système doctrinal¹⁴⁸² » et se rattache à un idéal de réforme interne de l'Église et de son rapport avec l'État. Le concept semble donc ne pas pleinement rendre compte de la diversité d'opinions et de convictions régnant parmi les catholiques ouverts aux idées des Lumières.

3. Le président Ogier : un honnête homme de son temps ?

Les convictions religieuses, le parcours professionnel, la pleine insertion socioculturelle parmi les élites parisiennes et auliques, et le dynamisme intellectuel de Jean-François Ogier le rapprochaient incontestablement du profil classique de l'honnête homme, tel qu'il fut appréhendé par Faret et les autres auteurs du Grand Siècle.

Le président Ogier faisait tout d'abord figure d'homme pieux et attaché à la morale catholique traditionnelle. Par cet ancrage religieux, tout comme par sa culture et sa curiosité littéraire et scientifique, il correspondait pleinement aux caractéristiques de l'honnêteté classique. De même, il appartenait socialement au second ordre et était pleinement inséré dans la vie

¹⁴⁷⁸ PLONGERON Bernard, « Recherches sur l'«Aufklärung» catholique en Europe occidentale (1770-1830) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 16, n°4 (octobre-décembre 1969), p. 558.

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*

¹⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 559.

¹⁴⁸¹ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, *op. cit.*, p. 221, 238.

¹⁴⁸² PLONGERON Bernard, « Recherches sur l'«Aufklärung» catholique », *art. cit.*, p. 568.

mondaine de l'aristocratie et de la cour. Si la notion d'honnête homme, au XVIII^e siècle, avait pris quelque distance à l'égard de la culture aulique, elle en avait cependant conservé « une affinité résiduelle¹⁴⁸³ », pour reprendre l'expression d'Anette Höfer et Rolf Reichardt : Jean-François Ogier n'en avait fait nullement le sacrifice et semblait avoir prouvé qu'à son époque, « la probité, la vertu de l'honnête homme resta proportionnelle à sa capacité d'adaptation, à sa flexibilité et à la maîtrise de son savoir-vivre en public¹⁴⁸⁴ ». Son ambassade au Danemark fut l'occasion pour lui de manifester les marques de l'honnêteté, comme atouts de sa triple mission d'information, de négociation et de représentation. L'envoyé danois à Paris, Reventlow, présentait à sa cour la réputation du diplomate français en des termes plus que flatteurs : « Ma cour aura un homme, qui, s'il n'est pas de la classe des Seigneurs, est d'une bonne famille de robe, un homme qui s'est fait une reputation, et dont le merite, la probité et la société ont été considerés et recherchés par tout ce qu'il y a de plus grand en France¹⁴⁸⁵. » Au terme de la mission d'Ogier à Copenhague, Bernstorff, ministre danois des Affaires étrangères, écrivait que le président « laissera après lui une grande Reputation de Vertû, d'Habileté et de Zèle pour la bonne Intelligence entre les deux Cours¹⁴⁸⁶ ». Dans une autre lettre, il parlait de lui comme « un des hommes les plus sages les plus judicieux et les plus zelés pour son Roy et sa Patrie que j'aye jamais connu¹⁴⁸⁷ [...] ». Dans l'exercice d'une charge politique aussi délicate, le président Ogier sembla faire montre d'une sincérité et d'une véracité considérées comme essentielles tant par les tenants de l'honnêteté que par les auteurs de traités de diplomatie¹⁴⁸⁸. Quant au charisme social de l'honnête homme (civilité, urbanité, belle conversation, délicatesse, altruisme, humour, etc.), il fut pour Ogier le moyen de s'attirer la bienveillance et l'affection du roi Frédéric V, un prince réputé pour sa politesse et son affabilité¹⁴⁸⁹, sa piété et son humanité. Le service du prince constituait une évidence pour l'ancien magistrat : les lettres royales annonçant sa nomination comme lieutenant général des chasses, surintendant de la Maison de la dauphine et ambassadeur au Danemark manifestaient toute la satisfaction de Louis XV à l'égard de son serviteur¹⁴⁹⁰. Dans les quelques lettres qu'il adressa au souverain, Jean-

¹⁴⁸³ « Zum einen bewahrte der Begriff trotz aller Distanzierung noch immer eine restliche Affinität zur Hofkultur [...] » HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme », art. cit., p. 28.

¹⁴⁸⁴ « Zum anderen blieb die "Tugend" des *honnête homme* durch seine Anpassungsfähigkeit, Geschmeidigkeit und Beherrschung feiner gesellschaftlicher Umgangsformen relativiert. » *Ibid.*, p. 29.

¹⁴⁸⁵ Reventlow à Bernstorff (31 mars 1753), RA-Kbh, TKUA, 64-274.

¹⁴⁸⁶ Bernstorff à Gleichen (10 mai 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-304.

¹⁴⁸⁷ Bernstorff à Gleichen (12 juillet 1766), *Ibid.*

¹⁴⁸⁸ THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique au risque des amitiés indigènes : le cas de Jean-François Ogier, ambassadeur de Louis XV au Danemark (1753-1766) », in BALAYRE Amélie, LE BRAS Claire, PINEAU Marie-Cécile, ROUSSELOT Nathan (dir.), *Le diplomate en représentation (XVI^e-XX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2021, p. 128 ; RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie. Du particulier à l'universel*, Paris, Manitoba-Les Belles Lettres, 2015, p. 88-96.

¹⁴⁸⁹ Ogier à Saint-Contest (1^{er} mars 1754), lettre particulière, MAE, CP Danemark 127, f° 165.

¹⁴⁹⁰ Commission de Lieutenant général de la Varenne du Louvre pour le S. Ogier (27 octobre 1744), AN, O¹ 88, p. 299 ; Provisions de surintendant de la Maison de Madame la Dauphine (20 décembre 1744), *Ibid.*, p. 335 ;

François Ogier assurait celui-ci de sa plus fidèle soumission : « Ma passion extrême d'être utile au service de Vôtre Majesté et de mériter la Royale bienveillance du plus grand, du plus respecté et du meilleur des Maîtres, sera toujours le principe unique de mes démarches, et la seule règle de ma conduite¹⁴⁹¹. » Dans le brouillon d'une lettre de mars 1766, l'ambassadeur rappelait l'ancienneté et la loyauté de son service de la couronne : « C'est avec le plus profond respect que je me mets aux pieds de Votre Majesté et que je la supplie de me permettre de luy exposer que, depuis quarante ans et plus, j'ay l'honneur de le servir avec la fidélité la plus entière et le zèle le plus pur. » Suppliant Louis XV de lui accorder une place de conseiller d'État, il ajoutait : « Mon sort est dans ses mains, une récompense honorable et le bonheur de la servir encor, feront la félicité du reste de mes jours. La privation en seroit l'amertume puisqu'elle me donneroit à penser que j'aurois eu le malheur de déplaire à Votre Majesté¹⁴⁹² [...] ». De telles démonstrations, si elles n'engageaient pas nécessairement une profonde conviction ni une authentique sincérité, attestaient néanmoins du respect de l'autorité princière et de l'intention de jouir de ses bienfaits à travers l'exercice des charges publiques. Cette attitude constituait une autre caractéristique de l'honnêteté.

L'adaptation modérée de Jean-François Ogier à la *weltanschauung* propagée par les auteurs des Lumières, révélée par le catalogue de sa bibliothèque, ne doit pas être considérée comme un obstacle rédhibitoire au profil classique de l'honnêteté. Ses convictions jansénistes, fortifiées par son appartenance à la magistrature, apportent un éclairage intéressant sur cet aspect. Marisa Linton soulignait que les tenants du jansénisme parlementaire ne voyaient pas d'un mauvais œil la diffusion du modèle renouvelé des vertus civiques par les auteurs du XVIII^e siècle¹⁴⁹³. Le célèbre magistrat breton La Chalotais¹⁴⁹⁴, concepteur de projets éducatifs correspondant à l'élan des Lumières, illustra cet intérêt marqué pour certaines idées en vogue dans ce domaine. Le rôle social attribué à l'homme de vertu n'était pas non plus étranger aux membres du Parlement, imitateurs des sénateurs de la fin de la République romaine, garants de l'intégrité politique face aux corrupteurs. Le magistrat janséniste semblait donc correspondre à la figure de l'honnête homme chrétien capable d'assimiler certains principes des Lumières, tel que l'ont identifié Anette Höfer et Rolf Reichardt. L'ouverture du président Ogier aux réformes, ou du moins la prise de conscience des multiples fractures dont pâtissait la société d'Ancien Régime, ressortait épisodiquement de sa correspondance privée. Dans une lettre à son frère Ogier d'Ivry, datée d'août 1770, il se lamentait sur la situation générale du pays : « Le trouble est plus que jamais dans le ministère, la disette partout, l'argent très rare, le bled

¹⁴⁹¹ Ogier à Louis XV (1^{er} octobre 1754), MAE, CP Danemark 128, f° 109.

¹⁴⁹² Brouillon d'une lettre d'Ogier à Louis XV (11 mars 1766), MAE, Personnel, 1^{re} série nominative, Treize lettres d'Ogier concernant sa carrière (1762-1766).

¹⁴⁹³ LINTON Marisa, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, op. cit., p. 184.

¹⁴⁹⁴ Louis-René de Caradeuc de La Chalotais (1701-1785), procureur général du Parlement de Bretagne en 1752.

fort cher. Dieu veuille mettre fin à tant de maux¹⁴⁹⁵. » Se bornant au constat, il n'allait pas plus loin dans son analyse de la situation. Lecteur de Mirabeau et des physiocrates, le président Ogier fut certainement mû par un véritable intérêt philanthropique, bien que nous ne disposions d'aucun document susceptible de justifier une telle assertion. Sur le plan religieux, il s'intéressait aux écrits apologétiques catholiques et protestants, signe d'une ouverture intellectuelle extra-catholique et d'un intérêt pour une littérature qui constitua, au XVIII^e siècle, « une force de résistance non négligeable à la philosophie des Lumières¹⁴⁹⁶ » tout en étant « en prise directe sur son temps¹⁴⁹⁷ », comme le rappelait Sylviane Albertan-Coppola. De son côté, Mme Ogier, dans sa correspondance avec le ministre danois Bernstorff, sut manifester une véritable décomplexion à l'égard des rapports doctrinaux entre catholiques et protestants¹⁴⁹⁸. Le couple semblait ainsi se démarquer d'une vision par trop traditionaliste du catholicisme, en embrassant une conception modérée fondée sur l'équilibre entre la foi et la raison.

La figure de l'honnête homme, incarnée à sa manière par le président Ogier, fut un atout particulièrement déterminant dans le cadre de sa mission diplomatique à la cour danoise, qu'il convient maintenant de considérer.

¹⁴⁹⁵ Ogier à Ogier d'Ivry (31 août 1770), Correspondance du président Ogier, APOI.

¹⁴⁹⁶ ALBERTAN-COPPOLA Sylviane, « L'apologétique catholique française à l'âge des Lumières », *Revue de l'histoire des religions*, tome 205, n°2 (1988), p. 152. Il faut entendre ici une conception athée ou agnostique des Lumières.

¹⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 169.

¹⁴⁹⁸ Voir p. 274-276.

Troisième partie

Le tournant nordique : l'aventure diplomatique d'Ogier le Danois

Les années 1750 correspondirent à un changement radical dans la carrière du président Ogier, alors au mitan de sa vie. L'ancien magistrat fit alors le choix d'intégrer le service diplomatique. Ce fut là sa première implication officielle dans la vie politique du royaume. Les missions au service de la diplomatie royale constituaient des charges bien spécifiques : il ne s'agissait pas d'offices et la nomination des agents diplomatiques ne s'effectuait ni par brevet, ni par lettre patente¹⁴⁹⁹. Choisi par le roi à l'occasion d'une séance de travail avec le secrétaire d'État des Affaires étrangères, le nouveau diplomate recevait sa fonction directement de la bouche du souverain ou par une simple notification envoyée par le secrétaire d'État. Le monarque lui remettait directement les lettres qui l'accréditaient auprès d'une cour étrangère : le prince investissait de cette façon son représentant d'une mission « personnelle, conditionnelle et révocable¹⁵⁰⁰ », comme le rappelait Claire Béchu. Aucune formation particulière n'était requise au préalable¹⁵⁰¹ : on comptait avant tout sur la sagesse, la dextérité et l'envergure socioculturelle des personnages désignés pour assumer le difficile emploi de négociateur. Comme la plupart de ses collègues, Ogier n'était pas un technicien de l'art diplomatique et dut se former à l'école des traités classiques – ceux de Wicquefort et de Franquesnay en particulier – qui « jouaient le rôle de véritables manuels du parfait ambassadeur¹⁵⁰² ». Outre ces traités, les ouvrages d'histoire des pays européens et des négociations, les essais sur le commerce et la navigation, ainsi que les échanges oraux et écrits avec ministres et diplomates constituaient le socle intellectuel du néophyte ès diplomatie. Formé sur le tard, le président Ogier n'avait pas pu bénéficier de l'apport des voyages internationaux, ni d'études dans des universités étrangères, ni d'une formation préalable dans le cadre d'une légation¹⁵⁰³.

La sociologie des ambassadeurs français au XVIII^e siècle permet de situer Jean-François Ogier par rapport au nouveau cadre socioprofessionnel qui fut désormais le sien. La noblesse était un critère déterminant et quasi-exclusif quant à la nomination aux principaux postes de la représentation diplomatique : elle était en effet, relevait Claire Béchu, « un passeport naturel reconnu de Lisbonne à Saint-Pétersbourg¹⁵⁰⁴ ». Les hommes de robe représentaient toutefois une minorité. Seuls 21 ambassadeurs étaient issus de ce milieu, soit 11,7% de l'ensemble des diplomates nommés sous les règnes de Louis XV et Louis XVI¹⁵⁰⁵. De son côté, François Bluche relevait six

¹⁴⁹⁹ BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », in BÉLY Lucien (dir.), *L'invention de la diplomatie : Moyen âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 332.

¹⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 333.

¹⁵⁰¹ La première véritable école de diplomatie, la *Europäische Staatschule*, fut fondée à Strasbourg par l'historien alsacien Jean-Daniel Schoepflin en 1752. BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, éd. Autrement, 2007, p. 148-159.

¹⁵⁰² BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle », art. cit., p. 338. Il est étonnant de ne pas trouver dans la bibliothèque du président Ogier l'ouvrage-clef de François de Callières, *De la manière de négocier*, publié en 1716.

¹⁵⁰³ *Ibid.*, p. 341-342.

¹⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 345.

¹⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 333.

noms de diplomates issus du Parlement de Paris : un simple résident, Ange-Laurent Lalive de July¹⁵⁰⁶, à Genève, de 1757 à 1759 ; un ministre plénipotentiaire, Jean-Bonaventure Le Lay, comte de Guébriand, auprès de l'électeur de Cologne, de 1747 à 1754 ; et quatre ambassadeurs : le marquis d'Argenson, ambassadeur au Portugal de 1737 à 1739, son fils le marquis de Paulmy¹⁵⁰⁷, qui occupa successivement les postes de Soleure, de Varsovie et de Venise, le marquis de Saint-Contest, ambassadeur en Hollande puis secrétaire d'État des Affaires étrangères, et enfin Jean-François Ogier qui rivalisa, quant à la durée de sa mission, avec le seul Paulmy¹⁵⁰⁸. Selon François Bluche, ces parlementaires-diplomates du XVIII^e siècle, quoique minoritaires, étaient désireux « de continuer la lignée des grands robins ambassadeurs d'autrefois, les Jeannin, les Amelot, les Barillon¹⁵⁰⁹ », célèbres négociateurs du siècle précédent.

Il convient d'analyser avec soin l'intégration de Jean-François Ogier dans le monde des ambassadeurs, son expérience progressive de l'art diplomatique et son immersion dans la société danoise, afin de constater les évolutions et les ruptures dans sa pratique des affaires politiques et d'évaluer son implication socioculturelle dans un théâtre bien distinct de la France.

¹⁵⁰⁶ Ange-Laurent Lalive de July (1725-1779), marquis de Removille, substitut du procureur général au Parlement de Paris (1744-1746), introducteur des ambassadeurs (1756-1773), sous-résident de France à Genève (1757-1759).

¹⁵⁰⁷ Antoine-René de Voyer (1722-1787), marquis de Paulmy, ambassadeur en Suisse (1748-1751), secrétaire d'État de la Guerre (1757-1758), ambassadeur en Pologne (1759-1765) puis à Venise (1767).

¹⁵⁰⁸ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 30.

¹⁵⁰⁹ *Ibid.* Pierre Jeannin († 1623), président à mortier au Parlement de Paris (1581), ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies (1607-1609), surintendant des finances (1617-1619) ; Michel-Jean Amelot (1655-1724), marquis de Gournay, conseiller au Parlement de Paris (1674), maître des requêtes (1677), ambassadeur de France à Venise (1682-1685), au Portugal (1685-1686), en Suisse (1689-1697), conseiller d'État (1695), ambassadeur de France en Espagne (1705-1709) ; Jean-Paul de Barillon († 1691), marquis de Branges, conseiller au Parlement de Paris (1650), maître des requêtes (1657), intendant de Paris (1666-1667), de Flandre (1667-1668), de Picardie et d'Artois (1668-1672), conseiller d'État (1672), ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1677-1688).

CHAPITRE PREMIER

Les premiers pas d'un novice à la rencontre de l'exotisme nordique

Le choix du président Ogier comme ministre plénipotentiaire à Copenhague est le fruit d'une ambition personnelle et de l'implication des réseaux de patronage auprès d'un pouvoir royal en quête de nouveaux ministres compétents dans un contexte géopolitique en tension.

I. L'ambition d'une nouvelle carrière : les clefs d'une promotion

Nous disposons de très peu d'information sur la manière dont Jean-François Ogier a intégré le domaine particulier des relations internationales. Aucune correspondance personnelle n'insistait sur l'attrait de l'ancien magistrat pour la diplomatie avant sa nomination effective au poste de Copenhague, en avril 1753. Néanmoins, en février 1752, Croÿ relevait dans son *Journal* : « Le 21 février, je fus dîner à Ivry, avec le président Ogier, qui y faisait bien travailler avant de partir pour Ratisbonne¹⁵¹⁰ [...] ». Au mois d'août suivant, le duc relatait la réception offerte par Ogier à plusieurs diplomates étrangers, dont les ambassadeurs autrichien et anglais Kaunitz et Albemarle¹⁵¹¹. En septembre, la nomination à Ratisbonne semblait encore, pour Croÿ, tout à fait certaine¹⁵¹². Elle fut d'ailleurs répercutée par le comte de Chesterfield¹⁵¹³, dans une lettre à son fils, avec une pointe d'hostilité à l'égard de la France : « J'ai appris que la cour de Versailles a nommé le Président Ogier, homme très-habile dans les négociations, Ambassadeur à Ratisbonne, pour y souffler la discorde¹⁵¹⁴. » L'aristocrate britannique ne manquait pas de relever la réputation d'habileté de l'élu. Il va de soi que son incorporation au service diplomatique fit l'objet d'une vérification de sa respectabilité et de ses aptitudes. La nomination à Ratisbonne ne fut pas qu'une simple rumeur. Elle correspondait à un premier poste honorable pour un nouveau venu dans la carrière diplomatique. Il s'agissait en effet d'une représentation auprès de la Diète impériale (*Reichstag*), qui réunissait, depuis 1663, dans la ville bavaroise de Ratisbonne, les représentants des

¹⁵¹⁰ CROÏ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. I, p. 170.

¹⁵¹¹ *Ibid.*, p. 180.

¹⁵¹² « Je le voyais avec grande douleur se préparer pour partir, l'hiver, pour Ratisbonne, où il était nommé envoyé. » *Ibid.*, p. 187.

¹⁵¹³ Philip Dormer Stanhope (1694-1773), 4^e comte de Chesterfield, Lord Steward (1730-1733), secrétaire d'État du Département du Nord (1746-1748).

¹⁵¹⁴ Lettre CCXXIX (16 mars 1752), in CHESTERFIELD Philip Dormer Stanhope Earl of, *Lettres de feu Ph[ilip] Dormer Stanhope, Comte de Chesterfield à son fils Ph[ilip] Stanhope, Écuyer, Envoyé Extraordinaire à la Cour de Dresde, avec quelques autres Pièces sur divers Sujets*, Amsterdam, E. van Harreveld-D. J. Changuion, 1777, t. III, p. 335.

princes et des villes du Saint Empire romain germanique. L'historien Bertrand Auerbach avançait toutefois, sans préciser ses sources, qu'Ogier « ne voulut pas de cet emploi trop peu prestigieux¹⁵¹⁵ ».

Les archives diplomatiques fournissent des précisions supplémentaires. Selon Bertrand Auerbach, le président était proche de Nicolas-Louis Le Dran¹⁵¹⁶, un homme du sérail, premier commis des Affaires étrangères. Un billet conservé dans la série « Mémoire et documents » des Archives des Affaires étrangères faisait état de l'amitié qui unissait leurs pères respectifs¹⁵¹⁷. Ce même billet évoquait l'échec de la nomination d'Ogier à Ratisbonne, du fait d'un problème de préséance lié au titre de plénipotentiaire qui devait lui être accordé et qui, tel qu'il était formulé, avait « l'inconvénient de le voir cependant obligé de se contenter d'être mis par les Députés qui forment cette Diette, au rang des simples Ministres sur lesquels ces Députés prennent par tout le pas en lieu tiers¹⁵¹⁸ ». Le billet ajoutait que « ce Président [Ogier] ayant reconnu par sa lecture que les idées d'ambassade dont le M^{is} de Puisieulx l'avoit leurré en lui offrant le simple emploi de Ministre de France auprès de la Diette de Ratisbonne, n'étoient qu'illusion¹⁵¹⁹ [...] ». Ainsi, le projet de nomination semblait avoir été préconisé par le marquis de Puisieulx¹⁵²⁰, ancien secrétaire d'État des Affaires étrangères. Le surintendant reconnut le leurre du ministre grâce à l'aide de Le Dran¹⁵²¹.

Un mémoire relatif au président Ogier, probablement daté de janvier 1752, donnait des détails intéressants quant à son intérêt pour les affaires politiques du royaume et sa notoriété au sein de la cour :

« Le Card[ina]l de Fleuri étoit passé de ce monde en l'autre en janvier 1743. Le Roi paroissoit avoir depuis conduit par lui-même l'administration générale des affaires du Royaume, et les talents personnels du Président Ogier étant bien connus, les courtisans du premier ordre parurent entrevoir, que ce Président entrant ainsi à la Cour, pourroit dans les suites parvenir à l'une des places du Ministère. En effet il pensoit à prendre connoissance des affaires étrangères, et sur la confiance qu'il en fit au M^{is} de Puisieulx alors secrétaire d'État de ce Département, il arriva que ce Ministre lui fit envisager, que la place de Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Diète g[é]n[ér]ale de l'Empire à

¹⁵¹⁵ AUERBACH Bertrand, *La France et le Saint Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, Champion, 1912, p. 343, note 2.

¹⁵¹⁶ Nicolas-Louis Le Dran (1687-1774), Premier commis des affaires étrangères (1726-1730/1740-1762).

¹⁵¹⁷ « Le père du S^r Le Dran avoit toujours été attaché de l'amitié la plus intime au père et à la famille du Président Ogier. Il avoit même choisi par une suite de cette amitié son dernier fils pour le mener avec lui com[m]e son compagnon de voyage dans celui qu'après sa retraite des affaires il fit en Italie. » Billet anonyme (s. d.), MAE, MD Allemagne 38, f^o 468 v^o.

¹⁵¹⁸ Billet de Le Dran (s. d.), MAE, MD Allemagne 38, f^o 468.

¹⁵¹⁹ *Ibid.*, f^o 468 v^o.

¹⁵²⁰ Louis-Philogène Brûlart (1702-1770), marquis de Puisieulx, ambassadeur de France à Naples (1735-1739), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1747-1751).

¹⁵²¹ « [Ogier] revint le même jour à Paris faire de vifs remerciemens au S^r Le Dran, de ce qu'il avoit bien voulu se donner la peine de mettre dans un jour aussi clair des considérations qui devoient le porter à prendre quelque autre route plus simple et plus prompte pour entrer dans la carrière des ambassades, et il obtint enfin d'être nommé ambassadeur du Roi auprès du Roi de Dannemarck. » Billet de Le Dran (s. d.), MAE, MD Allemagne 38, f^o 468 v^o.

Ratisbonne, pouroit très bien lui convenir, et pouroit après quelques années le conduire à quelque Ambassade¹⁵²². »

La promesse de Puyseulx joua donc un rôle déterminant quant à l'attachement d'Ogier à une formation personnelle aux arcanes diplomatiques, ainsi que l'attestèrent les ouvrages relatifs au droit des gens et à la négociation antérieurs à 1752, mentionnés dans le catalogue de sa bibliothèque¹⁵²³. En dépit de l'échec du projet ratisbonnien, l'ancien magistrat ne se détourna pas de cet objectif professionnel. Le 1^{er} avril 1753, sa nomination comme « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi près le roi de Danemark¹⁵²⁴ » fut validée par Louis XV. Ogier reçut son mémoire d'instructions le 8 août et quitta Paris pour Copenhague le 20 du même mois¹⁵²⁵.

II. La monarchie danoise et ses acteurs au mitan du XVIII^e siècle

Il convient avant tout de camper le décor géographique, historique et politique du royaume de Danemark, au milieu du XVIII^e siècle, afin de bien situer l'état des relations spécifiques que ce pays entretenait avec la France, au moment de l'arrivée du président Ogier dans cette cour.

1. *Les multiples territoires de l'espace danois*

Sur le plan géographique, le royaume de Danemark (*Kongeriget Danmark*), au milieu du XVIII^e siècle, se présentait comme une entité géopolitique particulièrement vaste, dépassant les simples limites du territoire danois. En effet, la monarchie danoise exerçait sa souveraineté sur un certain nombre d'États distincts. Le royaume de Danemark, au cœur de ce système, correspondait *grosso modo* au pays actuel, auquel s'ajoutait le duché de Schleswig (*Hertugdømmet Slesvig*), État vassal germanophone qui ne faisait pas partie de la mouvance du Saint Empire romain germanique, situé au sud de la péninsule du Jutland¹⁵²⁶. Le royaume de Norvège (*Kongeriket Norge*) fut uni personnellement aux couronnes danoise et suédoise en 1397, puis au seul Danemark de 1523 à

¹⁵²² Sur Jean-François Ogier, Président des Requêtes du Parlement de Paris, fils du Trésorier général du Clergé de France (s. d.), MAE, MD Allemagne 38, ff. 457 v^o-458 v^o.

¹⁵²³ Nous y trouvons, par exemple, les ouvrages suivants : *L'Ambassadeur et ses fonctions* de Wicquefort (1690), le *Corps universel diplomatique* de Dumont (1726), *Le Ministre public dans les Cours étrangères* de Franquesnay (1731), *Les intérêts présents et les prétentions des puissances de l'Europe* de Rousset de Missy (1734), *L'état politique de l'Europe* de Bruzen de La Martinière (1742), le *Droit public de l'Europe* de Mably (1746) et les *Principes du droit politique* de Jean-Jacques Burlamaqui (1751). Voir *Catalogue des livres de feu M. Ogier, op. cit.*, p. 11-12.

¹⁵²⁴ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier, Surintendant de la Maison de Madame la Dauphine, Envoyé Extraord[inaire] et Ministre Plénipotentiaire du Roy près le Roy de Dannemarck (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, ff. 27-52.

¹⁵²⁵ « Vous pouvés annoncer au Ministère danois, M., que M. le Président Ogier est parti lundi dernier avec Mad^e sa femme, pour se rendre à la Cour de Copenhague. » Saint-Contest à l'abbé Lemaire (27 août 1753), instruction n^o6, *Ibid.*, f^o 62 v^o.

¹⁵²⁶ Le duché de Schleswig fut annexé par la Prusse à l'issue de la guerre des Duchés, en 1864.

1814. La domination norvégienne s'étendait sur de précieux territoires insulaires, à savoir les îles Féroé, le Groënland et l'Islande. Enfin, le monarque danois exerçait personnellement sa souveraineté sur des principautés dépendantes du Saint Empire, héritages de la Maison d'Oldenbourg, qui régnait sur le Danemark depuis 1448. Il était, à ce titre, prince d'Empire. Ces territoires étaient, en premier lieu, les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst (*Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst*), situés à l'embouchure de la Weser, unis personnellement à la Couronne danoise en 1667, puis cédés à la Russie en 1773. Le roi de Danemark possédait en outre un espace morcelé qui fut l'occasion de discordes interminables entre les différentes branches de la Maison d'Oldenbourg : le duché de Holstein (*Herzogtum Holstein*). Situé au sud du Schleswig, bordé au sud par l'Elbe et touchant les territoires des villes libres de Hambourg et de Lübeck, ce duché était partagé, tout comme le Schleswig, entre la domination royale danoise et les branches cadettes des Oldenbourg, notamment la branche de Gottorp, représentée, au milieu du siècle, par le roi Adolphe-Frédéric de Suède¹⁵²⁷ et son cousin, le futur tsar Pierre III¹⁵²⁸. L'extinction successive des autres branches conforta l'ambition du roi Frédéric V de Danemark de réunifier en sa faveur l'ensemble des territoires holsteinois. Il faut enfin ajouter, parmi les possessions danoises, quelques comptoirs en Inde (Tranquebar et Frederiksnagor), ainsi que des territoires administrés par la Compagnie danoise des Indes occidentales et de Guinée, dans les Antilles (les actuelles Îles Vierges américaines) et en Afrique (la Côte de l'Or)¹⁵²⁹.

2. Frédéric V, monarque absolu et père de son peuple

L'ambassade du président Ogier correspondait au règne de Frédéric V, monté sur le trône en 1746. Fils de Christian VI¹⁵³⁰, il devint, par son premier mariage, le gendre de George II¹⁵³¹, roi de Grande-Bretagne et électeur de Hanovre, le beau-frère du stathouder Guillaume V d'Orange-Nassau¹⁵³² et du landgrave Frédéric II de Hesse-Cassel¹⁵³³, et l'oncle du futur roi George III de Grande-Bretagne¹⁵³⁴. Par son second mariage avec la princesse Juliane-Marie de Brunswick¹⁵³⁵, il fut le beau-frère de Frédéric II de Prusse¹⁵³⁶. Ces stratégies matrimoniales permirent au Danemark

¹⁵²⁷ Adolphe-Frédéric (1710-1771), prince-évêque de Lübeck (1727-1750), roi de Suède (1751-1771).

¹⁵²⁸ Pierre III (1728-1762), né Charles-Pierre-Ulrich de Holstein-Gottorp, duc de Holstein-Gottorp (1739-1762), empereur de Russie (1762).

¹⁵²⁹ Une carte des possessions de la couronne danoise est reproduite en Annexe 21.

¹⁵³⁰ Christian VI (1699-1746), roi de Danemark-Norvège (1730-1746).

¹⁵³¹ George II (1683-1760), roi de Grande-Bretagne et électeur de Hanovre (1727-1760).

¹⁵³² Guillaume V (1711-1751), prince d'Orange, stathouder général des Provinces-Unies (1747-1751).

¹⁵³³ Frédéric II (1720-1785), landgrave de Hesse-Cassel (1760-1785).

¹⁵³⁴ George III (1738-1820), roi de Grande-Bretagne (1760) puis du Royaume-Uni (1801-1820), électeur (1760) puis roi de Hanovre (1814-1820).

¹⁵³⁵ Juliane-Marie de Brunswick-Wolfenbüttel (1729-1796), reine consort de Danemark-Norvège (1752-1766).

¹⁵³⁶ Frédéric II (1712-1786), roi de Prusse et électeur de Brandebourg (1740-1786).

de consolider ses liens avec des puissances protestantes de premier plan et jouèrent un rôle déterminant quant à l'intégration du Danemark dans le cadre des jeux d'alliances qui répartissaient les nations sur l'échiquier européen au cœur du XVIII^e siècle¹⁵³⁷.

Depuis la Loi royale de 1665 (*Kongeloven*), un absolutisme constitutionnalisé et héréditaire fut introduit au Danemark, érigeant le monarque en « un souverain placé au-dessus de toute autorité terrestre, civile ou religieuse, possédant seul le droit de légiférer¹⁵³⁸ ». Le gouvernement royal s'appuya dès lors sur un Conseil privé (*Gehejmekonseillet*), substitué à l'ancien Conseil du royaume (*Rigsråd*), sorte de diète dominée par l'aristocratie. Une administration centralisée à Copenhague fut organisée autour de collèges se répartissant les différentes compétences (guerre, amirauté, commerce, justice), d'une chancellerie allemande (*Tyske Kancelli*) chargée de la politique étrangère et de l'administration des duchés, et d'une chancellerie danoise (*Danske Kancelli*) s'occupant des affaires intérieures¹⁵³⁹. L'effort de centralisation était spécialement justifié par l'immensité de l'espace dépendant de la couronne, l'éloignement conséquent d'une grande partie de ses territoires et la nécessité d'en maintenir l'unité. L'absolutisme à la danoise fut toutefois marqué, au fil du XVIII^e siècle, par une politique royale réformatrice : Frédéric IV¹⁵⁴⁰ avait aboli officiellement le servage et fonda de nombreuses écoles sur le domaine royal, et Christian VI, influencé par le piétisme¹⁵⁴¹, créa des orphelinats. Si Frédéric V suivit son père dans cette voie humaniste, son peu d'intérêt personnel pour les affaires politiques renforça le pouvoir des ministères¹⁵⁴². Malgré cela, la personnalité et le style de gouvernement de ce monarque semblaient recevoir une approbation générale, y compris à l'extérieur du royaume, du moins chez les tenants de l'ordre monarchique. En 1757, *L'Année littéraire*, rapportait ce portrait lapidaire mais élogieux du roi Frédéric :

« Despote de droit, il ne l'a jamais été de fait ; son administration dément le grand principe de M. de Montesquieu. L'amour, & non la *crainte*, lui attache ses peuples qu'il gouverne en père ; il vit, pour ainsi dire, en ami avec ceux de ses sujets qui sont faits pour l'approcher ; il aime les Sciences & les Arts ; il protège, il honore, il récompense ceux qui s'y appliquent, non-seulement dans ses États, mais au-delà des bornes de son Empire¹⁵⁴³. »

¹⁵³⁷ CAPEFIGUE Jean-Baptiste, *Louis XV et la société du XVIII^e siècle*, Bruxelles, Société typographique belge, 1843, p. 251. Deux généalogies sont reproduites en Annexes 22 et 23.

¹⁵³⁸ SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2010, p. 119.

¹⁵³⁹ *Ibid.*

¹⁵⁴⁰ Frédéric IV (1671-1730), roi de Danemark-Norvège (1699-1730).

¹⁵⁴¹ Courant spirituel protestant diffusé en Allemagne à la fin du XVII^e siècle, le piétisme était caractérisé par une vie de prière systématisée et le rejet des plaisirs du monde. Il rencontra du succès auprès de nombreux souverains, notamment Christian VI qui travailla à diffuser le piétisme de Halle dans sa cour, dans le fonctionnement de l'État et dans ses territoires, en dépit de la résistance des tenants de la Confession d'Augsbourg, symbole doctrinal du luthéranisme classique. ASTNER Aurelia, *Kierkegaard und der Pietismus*, Innsbruck, Innsbruck University Press, 2009, p. 50-53.

¹⁵⁴² SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 178-179.

¹⁵⁴³ *L'Année littéraire*, 1757, t. III, p. 51.

Le paternalisme et la philanthropie manifestes du monarque danois avaient impressionné le négociant marseillais Pierre-Augustin Guys, qui dressa, en 1762, ce portrait particulièrement dithyrambique du souverain et de son gouvernement :

« Je l'ai vu, ce prodige de gouvernement ; mais quel concours de circonstances il a fallu pour le produire. Un Roi plus juste que la Loi même, des Ministres enflammés comme lui de l'enthousiasme du bien public, une Cour formée de citoyens qui environnent le père du Peuple. Que la vertu dans les Rois a d'influence, & de charmes ! C'est le centre de son activité. J'ai vu à Copenhague l'administration la plus sage, & la mieux combinée. Il n'est peut-être point de Cour en Europe où les affaires passent par tant de mains, & soient plutôt expédiées. L'œil du maître, toujours présent, éclaire, & anime tout, & de quel maître ? Je vous l'ai dit, c'est le père de ses Sujets. Heureux celui qui vit sous les loix d'un Prince ami des hommes¹⁵⁴⁴ ! »

Un tel discours mérite certainement d'être nuancé, dans la mesure où il a été composé par un personnage qui n'était pas sujet du roi de Danemark et qui semblait enthousiasmé par un modèle de gouvernement répandu dans l'Europe du temps des Lumières et que l'historiographie allemande du XIX^e siècle désigna sous l'expression disputée de « despotisme éclairé¹⁵⁴⁵ ». Le diplomate anglais Robert Molesworth, théoricien des droits et des libertés publiques marqué par l'esprit anti-despotique de la Glorieuse Révolution de 1688-1689, écrivait, à la fin du XVII^e siècle, que le Danemark avait perdu sa liberté originelle par la dissolution des assemblées représentatives¹⁵⁴⁶. Montesquieu abonda dans ce sens et rangea le pays dans la catégorie des régimes despotiques¹⁵⁴⁷. En réaction à ces critiques, des discours de légitimation du monarchisme danois furent diffusés, au milieu du XVIII^e siècle, pour proscrire toute confusion avec le despotisme et la tyrannie. Il convient de citer les travaux du Suisse André Roger, secrétaire du ministre Bernstorff¹⁵⁴⁸, et d'Erik Pontoppidan¹⁵⁴⁹, évêque luthérien et vice-chancelier de l'Université de Copenhague, défenseur d'une authentique liberté danoise fondée sur la justice et la sécurité¹⁵⁵⁰. De son côté, l'écrivain copenhagois Jens Schelderup Sneedorff, marqué par la pensée de Montesquieu et de Locke, insistait

¹⁵⁴⁴ Quatrième lettre à M. B. de M. (23 juin 1762), in GUYS Pierre-Augustin, *Voyage littéraire de la Grèce*, op. cit., t. III, p. 94-95.

¹⁵⁴⁵ BIANCHI Serge, *Des révoltes aux révolutions : Europe, Russie, Amérique (1770-1802). Essai d'interprétation*, Rennes, PUR, 2004, p. 105.

¹⁵⁴⁶ HORSTBØLL Henrik, « Defending Monarchism in Denmark-Norway in the Eighteenth Century », in BLOM Hans, LAURSEN John Christian, SIMONUTTI Luisa (dir.), *Monarchisms in the Age of Enlightenment: Liberty, Patriotism and the Common Good*, Toronto, University of Toronto Press, 2007, p. 178.

¹⁵⁴⁷ NEVERS Jeppe, « The Transformation of Danish Monarchism in the Age of Enlightenment », in IHALAINEN Pasi, BREGNSBO Michael (dir.), *Scandinavia in the "Age of Revolution": nordic political cultures, 1740-1820*, Farnham-Burlington, Ashgate, 2011, p. 159-160.

¹⁵⁴⁸ Frédéric V fit appel aux compétences de plusieurs républicains suisses, tels André Roger, Paul-Henri Mallet et Élie-Salomon-François Reverdil, afin de redorer le blason de la monarchie danoise. *Ibid.*, p. 162.

¹⁵⁴⁹ Erik Pontoppidan (1698-1764), évêque de Bergen (1747-1757), pro-chancelier de l'Université de Copenhague (1754).

¹⁵⁵⁰ « This civil liberty consisted of equality before the law, the impartial administration of justice, government under the law, security, property, taxation levied at the same rate on all, and limited freedom of the press. The key words here were justice and security. » HORSTBØLL Henrik, « Defending Monarchism, art. cit., p. 181.

sur l'exercice de la vertu dans la monarchie, consistant en l'amour mutuel du souverain et de son peuple et dans le service du bien commun¹⁵⁵¹. Quoi qu'il en soit, selon l'historien danois Thomas Munck, « le mythe d'un roi bienveillant et juste en harmonie avec ses sujets [...] a été maintenu avec un certain succès tout au long du XVIII^e siècle¹⁵⁵² ». Dans l'intention comme dans les faits, le régime monarchique danois était loin d'être un régime foncièrement autoritaire, rappelait pour sa part Henrik Horstbøll¹⁵⁵³.

L'auteur anonyme d'un opusculé allemand intitulé, dans sa traduction française, *Le Danemark sous Frédéric V comme introduction à l'histoire de Christian VII*, rapportait cette parole d'un historien suédois contemporain : « Quand les rois sont loués pour avoir bon cœur, on se souvient toujours de Frédéric V¹⁵⁵⁴. » L'écrivain comparait les qualités de ce monarque à celles du « bon » roi Éric I^{er} ¹⁵⁵⁵ : « Grâce à sa douceur, son affabilité et sa bonté, liées à une apparence des plus agréables, il était aimé si unanimement qu'aucun autre roi danois ne le fût depuis Éric le Bon¹⁵⁵⁶ ». Si le discours continuait par un tableau enthousiaste du développement artistique réalisé sous son règne, il dressait toutefois un constat alarmant et justifié de la situation financière du pays : Frédéric laissa, à sa mort, 26 millions de thalers de dettes¹⁵⁵⁷. Un tel écrit, composé une dizaine d'années après la mort du souverain, c'est-à-dire après l'ère réformatrice de Struensee, tranchait notablement avec les discours apologétiques composés à la mort de ce prince et qui relevaient de la logique rhétorique associée à la propagande monarchique. Toutefois, l'auteur du *Danemark sous Frédéric V* ne remettait pas en question l'image d'un roi juste, sincère et patriote, au tempérament bon, aimable et pieux. Héritier du piétisme paternel, Frédéric V fit montre cependant d'une religion modérée, en restaurant notamment les réjouissances publiques pour le peuple supprimées par Christian VI¹⁵⁵⁸. L'historien danois Ludvig Koch insistait sur l'attitude humaniste de Frédéric : « Tout le monde est cependant d'accord que Frédéric V était un homme doux et amical, qui souhaitait volontiers voir tous ses sujets heureux, tout comme il était aussi disposé à en aider certains, là où il avait remarqué

¹⁵⁵¹ *Ibid.*

¹⁵⁵² « The myth of a benevolent and just king in harmony with his subjects – promoted already in 1660 and implied in the 'contractual' terminology of parts of the Royal Law of 1665 – was sustained with some degree of success through the eighteenth century. » MUNCK Thomas, « Absolute Monarchy in Later Eighteenth-Century Denmark: Centralized Reform, Public Expectations, and the Copenhagen Press », *The Historical Journal*, 41, 1 (1998), p. 206.

¹⁵⁵³ « It is now obvious that the Danish-Norwegian monarchy, like other European states, had neither the means nor the intention of implementing a genuinely authoritarian regime. » *Ibid.*, p. 203.

¹⁵⁵⁴ « Wenn Könige eines guten Herzens wegen gerühmt werden, erinnert man sich immer Friederich des Fünften. » *Le Danemark sous Frédéric V comme introduction à l'histoire de Christian VII*, s. l., s. d., p. 2.

¹⁵⁵⁵ Éric I^{er} († 1103), roi de Danemark (1095-1103).

¹⁵⁵⁶ « Durch Milde, Leutseligkeit und Güte, mit dem angenehmsten Aeussern vereinigt, war er so allgemein geliebt, wie es kaum irgend ein anderer Dänenkönig seit Erich dem Guten worden. » *Ibid.*

¹⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁵⁵⁸ « Oeffentliche Lustbarkeiten, von Christian dem Sechsten, verbannt, waren zurückgerufen. » *Ibid.*, p. 2.

qu'ils en avaient besoin¹⁵⁵⁹. » Son compatriote, Edvard Holm, précisait de son côté que la bonté du roi procédait d'une « nature ouverte et amicale, qui avait d'autant plus le désir d'entrer en contact avec les autres hommes, que ses parents en avaient peu¹⁵⁶⁰ », allant jusqu'à employer à l'oral la langue danoise le plus souvent qu'il le pouvait – alors que l'allemand était la langue de la cour¹⁵⁶¹ – pour manifester son souhait d'être non seulement le roi des Danois, mais aussi Danois lui-même¹⁵⁶². Le président Ogier eut l'occasion d'apprécier ce tempérament de Frédéric V. Néanmoins, la face sombre du personnage était tout aussi patente, de l'aveu de ses contemporains, en particulier son penchant pour l'alcoolisme et les femmes et sa science relativement moyenne : « Il n'a jamais donné preuve d'une grande masse de connaissances ou de points de vue ; il a peut-être apprécié les collections de monnaies, les œuvres illustrées des objets de la nature et différentes curiosités, il aimait aussi lire un peu d'histoire ; mais cela n'allait pas plus loin¹⁵⁶³. » Cela n'empêcha pas son attrait enthousiaste pour les arts et sa passion pour le rayonnement du Danemark.

3. De puissants auxiliaires : le comte Moltke et le baron Bernstorff

L'auteur du *Danemark sous Frédéric V* donnait un état des lieux de l'entourage du monarque. Très critique sur le bilan du règne, il estimait néanmoins que « le roi était heureux d'avoir des ministres perspicaces, habiles et à l'esprit patriotique¹⁵⁶⁴ ». Deux personnages se démarquaient, jouissant d'une influence significative sur le gouvernement du pays et avec lesquels Jean-François Ogier entretenait des contacts permanents pendant son ambassade. Il s'agissait d'abord du comte Adam Gottlob Moltke¹⁵⁶⁵, grand maréchal de la cour, ami de jeunesse et tout-puissant favori de Frédéric. Edvard Holm osait même l'appeler son « complice¹⁵⁶⁶ » (« *Medbejler* »), tant son influence fut prégnante sur le monarque. L'aristocrate était sans conteste le « *Rigets mægtigste mand*¹⁵⁶⁷ », l'homme le plus riche du royaume, titraient les auteurs d'une récente biographie. Personnage

¹⁵⁵⁹ « Alle ere dog enige om, at Frederik V. var en mild og venlig Mand, der gjerne vilde se alle sin Undersaatter lykkelige, ligesom han ogsaa villig kom Enkelte til Hjælp, hvor han blev opmærksom paa, at de trængte dertil. » KOCH Ludvig, « Kong Frederik den Femte og Grev Adam Gottlob Moltke », *Museum. Tidsskrift for Historie og Geografi*, 1890, p. 487.

¹⁵⁶⁰ « Dette laa først og fremmest i, at han var en aaben og venlig Natur, der havde ligesaa megen Lyst til at komme i Berøring med andre Mennesker, som hans Forældre havde lidt deraf [...] » HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V (1746-1766)*, t. III de *Danmark-Norges historie fra den store nordiske krigs slutning til rigernes adskillelse (1720-1814)*, København, G. E. C. Gad, 1897, vol. I, p. 4.

¹⁵⁶¹ WOLFF Charlotta, « Voyageurs et diplomates scandinaves », art. cit., p. 282.

¹⁵⁶² HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 5.

¹⁵⁶³ « Nogen større Kundskabsmasse eller Synsvidde har han aldrig givet Bevis paa; han har maaske sat Pris paa Samlinger af Mønter, paa illustrerede Værker om Naturgjenstande og paa forskjellige Kuriositeter, ogsaa holdt af at læse lidt Historie ; men videre er det ikke gaaet. » *Ibid.*, p. 4.

¹⁵⁶⁴ « Freulich hatte der König einsichtsvolle, geschickte, patriotischzesinnnte Minister. » *Le Danemark sous Frédéric V*, op. cit., p. 3.

¹⁵⁶⁵ Adam Gottlob Moltke (1710-1792), grand maréchal de la Cour (1746-1766), conseiller privé (1747).

¹⁵⁶⁶ HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 11.

¹⁵⁶⁷ JESPERSEN Knud, PORSKROG RASMUSSEN Carsten, RAABYEMAGLE Hanne, HOLSTEIN Poul, *Moltke, Rigets mægtigste mand*, København, Forfatterne og Gads Forlag, 2010, 431 p.

controversé, au jugement des ministres étrangers, il fut estimé par les uns « comme une personnalité très indésirable qui ne pensait qu'à s'enrichir et à satisfaire sa domination¹⁵⁶⁸ », et par les autres comme un homme agréable, travailleur et pacifique. Telle était l'opinion du diplomate suédois Otto Fleming¹⁵⁶⁹ relevée par Edvard Holm :

« Moltke est grand de taille, il possède une perception rapide et facile, il est amical et serviable, agréable dans sa conversation, attentif, infatigable dans toutes les activités dont il est accablé, puisqu'il a presque à voir avec tout, sans toutefois qu'il donne l'impression d'avoir quelque devoir particulier ; c'est un courtisan avisé, un bon caractère, ferme et fiable dans ce qu'il promet, attentif à se familiariser avec toutes choses, surtout celles qui touchent à la gloire de son prince, il conserve de bons liens d'amitié avec les conseillers privés du Conseil, surtout avec Berckentin¹⁵⁷⁰ et Bernstorff ; il doit être près du Roi toute la journée, et il est difficile de s'immiscer dans la confiance du Roi contre son gré ; il soutient cela dans son sens pour des activités pacifiques et adhère fermement au système politique établi à l'extérieur¹⁵⁷¹. »

Ce long portrait résumait la personnalité de Moltke, son influence décisive sur les décisions de Frédéric V, son assiduité au travail et surtout son attachement au « système politique établi à l'extérieur ». En outre, au sein du gouvernement, en dépit de l'influence décisive du grand maréchal, et hormis quelques tensions passagères, « le tableau d'ensemble présenté par le conseil donn[ait] l'impression de tout sauf de désaccord¹⁵⁷² ». Le grand maréchal était un personnage-clef, dont Ogier sut apprécier la grande influence politique à Copenhague : « Il est icy l'âme de tout¹⁵⁷³ » écrivait-il à Bernis, en décembre 1758.

Le deuxième homme fort du règne était le baron Johann Hartwig Ernst von Bernstorff, un aristocrate hanovrien entré au service du Danemark, ancien envoyé extraordinaire en France, où il séjourna de 1744 à 1750 avant d'occuper le poste de ministre des Affaires étrangères de 1751 à 1770. Edvard Holm dépeignait Bernstorff comme un homme vertueux, au « caractère honorable et désintéressé [dont] la plus grande joie dans son temps libre était la lecture de différentes

¹⁵⁶⁸ C'était l'opinion d'un diplomate anglais, relevée par Edvard Holm : « En engelsk Diplomat, der hadede Moltke, fordi han ansaa ham for fransk sindet, har i et af Frederik V's sidste Regeringsaar skildret ham som en højst uelskværdig Personlighed, der bare tænkte paa at berige sig selv og tilfredsstille sin Herskesyge [...] » HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 12.

¹⁵⁶⁹ Otto Fleming af Liebelitz (1696-1778), envoyé (1748) puis ambassadeur de Suède au Danemark (1751-1756).

¹⁵⁷⁰ Christian August von Berckentin (1694-1758), conseiller privé (1740).

¹⁵⁷¹ « Moltke er høj af Væxt, han har en hurtig og let Opfattelse, er venlig og tjenstvillig, hehagelig at tale med, opmærksom, utrættelig i alle Sysler, hvormed han overvældes, da han næsten har at gøre med alt, uden at han dog synes at have noget bestemt Hverv - han er en forstandig Hofmand, en brav Karakter, fast og paalidelig i, hvad han lover, omhyggelig i at sætte sig ind i alle Sager, meget om over sin Herres Ære, han bevarer et godt Venskabsforhold til Gehejmraaderne i Konseillet, særlig til Berckentin og Bernstorff; han maa alle Dagen være om Kongen, og det er vanskeligt, at nogen mod hans Vilje kan trænge sig ind i Kongens Tillid; han støtter denne i hans Sans for fredelige Sysler og holder stærkt paa det fastsatte politiske System udadtil. » HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 12.

¹⁵⁷² « [...] det Helhedsbillede, Styrelsen frembyder, giver Indtryk af alt andet end Uenighed. » *Ibid.*, p. 13.

¹⁵⁷³ Ogier à Bernis (5 décembre 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 139, f° 393.

instructions et la conversation avec des hommes intéressés aux choses spirituelles¹⁵⁷⁴ ». Il s'agissait d'un homme de cabinet, pieux, besogneux, serviteur de son prince, qui semblait donc posséder les caractères de l'honnête homme. À de telles qualités s'ajoutait un goût prononcé pour cette élégance à la française qu'il avait appréhendée avec intérêt au cours de son séjour parisien, d'où il avait rapporté l'art de converser et un intérêt marqué pour les arts et la littérature¹⁵⁷⁵. Il était aussi doté d'une solide piété et « aimait beaucoup lire les livres religieux¹⁵⁷⁶ », spécialement la Bible. La personnalité du ministre danois ne pouvait pas manquer de s'accorder avec celle de Jean-François Ogier, qui fut, pendant douze ans, l'un de ses principaux interlocuteurs. Il est inutile de développer ici plus en profondeur le portrait de Bernstorff, qui se révélera de lui-même, au fil des entretiens et des dépêches diplomatiques, avec toute la complexité d'une forte personnalité, profondément attachée à la France, mais désireuse, sur la scène politique, de sauvegarder les intérêts et la sécurité de son pays aux marges d'un théâtre européen bouleversé par la guerre de Sept Ans.

III. Le Danemark, l'Europe et la France : le rôle du « système du Nord »

Quels étaient la position et le rôle du Danemark dans l'espace géopolitique européen au milieu du XVIII^e siècle ? Éclipsé dans le Nord par la puissante Suède, au milieu du siècle précédent, le Danemark ne retrouva pas de place primordiale à la fin de la Grande guerre du Nord (1700-1721), qui mit un terme à l'hégémonie suédoise et rebattit les cartes en faveur d'une Russie en pleine expansion, dans le cadre du « *dominium maris Baltici*¹⁵⁷⁷ ». La domination de la mer Baltique constituait un *casus belli* séculaire entre les trois puissances, conflit qui ancrant durablement, dans les mentalités et les comportements politiques, un esprit de rivalité et de méfiance réciproques. En dépit de sa relégation au second plan, le Danemark demeurait une puissance notable dans le Nord comme dans le reste de l'Europe. Son ouverture sur le monde était garantie par les nombreux territoires de cet « empire danois¹⁵⁷⁸ » et par une ouverture maritime quasi-omniprésente. Ses rois contrôlaient le Sund, un détroit séparant l'île de Seeland – sur laquelle se situe le port de Copenhague – et la Suède. Un péage, assurant au souverain danois la partie la plus importante de ses revenus, y était prélevé depuis le XV^e siècle¹⁵⁷⁹. Fort de ces atouts, le Danemark était devenu

¹⁵⁷⁴ « [...] hans Levnet var i saa Henseende ligesaa pletfrit, som hans Karakter var hæderlig og uegennyttig. Hans bedste Glæde i hans Fritid var Læsning i forskjellige Retninger og Samtaler med aandelig interesserede Mænd, selv om Selskabslivets letter Glæder ingenlunde vare uden en vis Tiltrækning for ham. » *Ibid.*, p. 119.

¹⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 119-120.

¹⁵⁷⁶ « [...] han holdt meget af at læse religiøse Skrifter, og han baade begyndte og endte regelmæssig sin Dag med Bøn og med Læsning i den hellige Skrift. » *Ibid.*, p. 120.

¹⁵⁷⁷ SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, op. cit., p. 107.

¹⁵⁷⁸ BREGNSBO Michael, VILLADS JENSEN Kurt, *Det danske Imperium: Storbed og fald*, København, Aschehoug, 2005, 255 p.

¹⁵⁷⁹ POURCHASSE Pierrick, « Réseau consulaire et information économique : l'exemple du Danemark au XVIII^e siècle », *Relations internationales*, n°157 (2014), p. 26.

une véritable puissance maritime et commerciale, qui sut développer, sous l'impulsion royale, une solide politique mercantiliste : création de manufactures et de compagnies de commerce, exportation de céréales, de bovins et de poissons pour le Danemark, de bois et de minerais pour la Norvège, importation provenant de ses colonies, de ses comptoirs et du commerce méditerranéen¹⁵⁸⁰. Pour consolider ses activités commerciales, le Danemark avait eu aussi à cœur de mettre en place, dès la fin du siècle précédent, des consulats dans les principaux ports européens, spécialement en France où Copenhague pouvait s'appuyer sur un solide réseau¹⁵⁸¹. À ces titres, le royaume dano-norvégien fut pleinement intégré dans le grand négoce international. Un tel essor commercial supposait le développement d'une marine marchande considérable : dans les années 1780, le Danemark pouvait se flatter de posséder la quatrième marine européenne en termes de tonnage¹⁵⁸². Les questions commerciales et maritimes, ainsi que l'exportation de matières premières et de denrées alimentaires – notamment pour l'approvisionnement des flottes de guerre étrangères – s'inscrivirent logiquement au cœur des rapports diplomatiques avec les autres États européens.

1. *L'écartèlement géopolitique du Danemark*

Le paysage géopolitique européen du XVIII^e siècle était particulièrement complexe. Il témoignait du maintien difficile et risqué de l'équilibre imposé par les traités de Westphalie, au siècle précédent – équilibre repositionné par le traité d'Utrecht (1713), puis par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) – et de la mise en œuvre d'une diplomatie à « géométrie variable¹⁵⁸³ » pour reprendre l'expression de Jean Vinatier. Les guerres de la première moitié du XVIII^e siècle étaient justifiées par les parties belligérantes comme un moyen de préserver l'équilibre westphalien¹⁵⁸⁴. Cette notion d'équilibre est devenue au siècle des Lumières « un idéal politique en Europe et l'objet d'une réflexion à la fois théorique et pratique, comme une référence commune dans le monde des négociateurs¹⁵⁸⁵ », expliquait Lucien Bély. D'un autre côté, les guerres du premier XVIII^e siècle ont révélé les fragilités et les atouts des alliances traditionnelles. Elles ont notamment manifesté les antagonismes durables entre la France et la Grande-Bretagne, entre l'Autriche et la Prusse, principaux acteurs de ces conflits, dont la guerre de Sept Ans constitua un *climax* décisif, soldé par la montée en puissance de la Prusse, de la Russie et surtout de l'Angleterre, devenue, au sortir du

¹⁵⁸⁰ SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 196-210.

¹⁵⁸¹ POURCHASSE Pierrick, « Réseau consulaire », *art. cit.*, p. 33.

¹⁵⁸² SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 206.

¹⁵⁸³ VINATIER Jean, « La géométrie variable de la diplomatie européenne (1713-1763) », *Revue d'histoire diplomatique*, 110/1 (1996), p. 25.

¹⁵⁸⁴ HUGON Alain, *Rivalités européennes et hégémonie mondiale : modèles politiques, conflits militaires et négociations diplomatiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2002, p. 151.

¹⁵⁸⁵ BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 588.

conflit, « l'arbitre de toute l'Europe¹⁵⁸⁶ ». Dans cette situation, les puissances secondaires, à l'instar du Danemark, si elles estimaient se sentir étrangères à des disputes qui ne les concernaient pas à première vue, ne pouvaient rester absolument en retrait. Pour leur sécurité, il leur fallait maintenir et renforcer leurs liens avec certaines puissances européennes. La guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), qui s'était soldée par la confirmation de l'expansion prussienne, avait de quoi inquiéter un pays tel que le Danemark, qui s'est vu contraint d'« accepter les grandes constantes et les grands changements et s'y adapter¹⁵⁸⁷ ». En outre, les guerres maritimes ne pouvaient pas ne pas avoir des répercussions sur le commerce international, lequel était entré, au XVIII^e siècle, « dans tous les traités comme une raison d'État » écrivait l'abbé Coyer¹⁵⁸⁸. Puissance maritime et commerciale, le Danemark avait à choisir son camp pour sauvegarder ses intérêts, que deux puissances cherchèrent, au long du siècle, à courtiser : la France et l'Angleterre.

Les liens familiaux entre les dynasties d'Oldenbourg et de Hanovre, la solidarité religieuse entre le Danemark et la Grande-Bretagne, et leur proximité géographique pouvaient *a priori* justifier une relation privilégiée, voire une alliance décisive entre les deux pays. Néanmoins, le royaume scandinave s'était précocement tourné vers la France : de premiers traités d'alliance furent signés à la fin du règne de Louis XIV¹⁵⁸⁹. En dépit de ces conventions, le Danemark travailla, au cours du XVIII^e siècle, à garantir la neutralité de sa marine pour assurer la liberté du commerce. Ce fut la raison pour laquelle son gouvernement fit le choix du pragmatisme, en tâchant de maintenir un jeu d'équilibre entre la France et l'Angleterre, comme le rappelait Pierrick Pourchasse :

« Au cours du XVIII^e siècle, il essaie, d'une part, de rester en bons termes avec son allié français qui lui fournit régulièrement des subsides selon les termes du traité d'alliance entre les deux pays et, d'autre part, de ne pas froisser la puissance économique britannique, dont l'importante flotte alimente une grande partie de la caisse de la douane du Sund, principale source de financement de la monarchie scandinave¹⁵⁹⁰. »

Ce pragmatisme à la danoise fut au cœur des négociations du président Ogier à Copenhague, spécialement au cours de la guerre de Sept Ans. En dépit de cette attitude, l'alliance française s'imposa durablement. L'intérêt de la France pour le Danemark était multiple. Tout d'abord, les enjeux commerciaux et maritimes étaient décisifs : les traités de commerce signés et renouvelés au cours du siècle, qui déterminaient privilèges, exemptions et avantages réciproques,

¹⁵⁸⁶ VINATIER Jean, « La géométrie variable », art. cit., p. 40.

¹⁵⁸⁷ « De store konstanter og de store forandringer måtte Danmark acceptere og tilpasse sig. » JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet (1648-1814)*, t. II de *Dansk udenrigspolitik's historie*, København, Danmarks nationalleksikon, 2002, p. 285.

¹⁵⁸⁸ Cité in LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1976, p. 105.

¹⁵⁸⁹ SCHNAKENBOURG Éric, *La France, le Nord et l'Europe au début du XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008, p. 38.

¹⁵⁹⁰ POURCHASSE Pierrick, « Réseau consulaire », art. cit., p. 42.

en sont la preuve¹⁵⁹¹. Le second intérêt était relatif à l'équilibre politique germano-baltique. S'il fallait maintenir une *pax baltica* entre les trois puissances dominantes, Suède, Russie et Danemark, il fallait aussi assurer la paix de l'espace germanique, dont le roi de France était l'un des garants selon les termes de la paix de Westphalie¹⁵⁹². Cette garantie constituait toujours un *leitmotiv* de la diplomatie française à la veille de la guerre de Sept Ans. Le roi de Danemark, prince d'Empire en raison de ses possessions allemandes, était concerné par cette pacification germanique, face aux éventuelles menaces d'autres princes, tel l'électeur de Hanovre, roi de Grande-Bretagne depuis 1714. Il faut ajouter à cela qu'un État secondaire devait être assuré de la protection et du soutien d'un pays plus important. Par les traités d'alliance, une « grande puissance fournissait à son faible allié des subsides annuels, même en temps de paix¹⁵⁹³ » en échange d'une assistance plus ou moins limitée en cas de conflit. Si le Danemark avait intégré le bloc français depuis le traité de 1742 et fait preuve de résistance aux avances réitérées de l'Angleterre, il chercha à maintenir coûte que coûte sa neutralité.

2. *L'alliance dano-suédoise : l'impossible réconciliation des frères ennemis ?*

La France avait voulu aller plus loin en élaborant, dès 1742, une triple alliance franco-dano-suédoise capable d'affronter efficacement les pressions russe et britannique dans le Nord. Ce projet constitua la base du « système du Nord », fondé sur cette alliance considérée comme nécessaire et « dont le repos et la liberté du Nord dépend[aient] si intimement¹⁵⁹⁴ », selon les termes de Louis XV. Le prédécesseur de Bernstorff au ministère danois, Johann Sigismund Schulin¹⁵⁹⁵, fut le co-artisan de ce système soutenu par Versailles¹⁵⁹⁶. Il soutint la nécessité de cette alliance nordique, afin que la neutralité prônée par les souverains danois « n'entraînât pas l'isolement [du pays] sur le plan de la politique étrangère¹⁵⁹⁷ », rappelait Knud Jespersen. Le marquis de Saint-Contest rappelait à Ogier les bonnes intentions de la France en faveur de la liberté des puissances du Nord :

« Si la France a employé tant de soins pour renverser le mur de division qui séparait deux branches de la même maison et deux nations voisines, si elle a procuré au Roi de Dan^k les avantages les plus essentiels à sa tranquillité et qu'il avoit poursuivis depuis tant de tems sans succès, si elle s'est résolue à lui donner de forts subsides ainsy qu'aux Suédois, si elle lui a accordé les conditions les plus favorables pour le commerce,

¹⁵⁹¹ Le plus ancien traité de commerce moderne fut signé en 1663. Le traité de 1742 fut renouvelé en 1749 et en 1754.

¹⁵⁹² MALETTKE Klaus, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle*, vol. 210, n°1 (2001), p. 114.

¹⁵⁹³ *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, éd. par Auguste Geffroy, Paris, F. Alcan, 1895, vol. XIII, p. LV.

¹⁵⁹⁴ Mémoire pour servir d'instruction au Sr Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 33.

¹⁵⁹⁵ Johann Sigismund Schulin (1694-1750), président (*oversekreter*) de la Chancellerie allemande (1735-1750).

¹⁵⁹⁶ Mémoire pour servir d'instruction au Sr Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 47.

¹⁵⁹⁷ « Neutralitet, så langt den var mulig, var – forudsat den ikke førte til udenrigspolitisk isolation – den ideelle status for både Schulin og for Bernstorff, ligesom den var det for Moltke og Frederik 5. » JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet*, op. cit., p. 286.

quelles ont été ses vœux ? Elles n'ont été autres que de contribuer également au bonheur du Dan^k, ainsy qu'à celui de la Suède, et en général de mettre les deux anciennes Couronnes du Nord en état de faire cesser la supériorité qu'une troisième puissance tire de leur division, de se fortifier à l'abri des orages qui surviendront en Europe, pour profiter des occasions qui pourront se rencontrer d'améliorer leur situation, et, en attendant, de maintenir la tranquillité et l'indépendance du Nord¹⁵⁹⁸. »

Quant à la « troisième puissance » espérant profiter de la division entre le Danemark et la Suède, si elle pouvait également désigner la Russie et l'Angleterre, cette dernière était particulièrement visée par Versailles dans sa politique nordique. Le principal intérêt de la France était de contraindre l'Angleterre à s'écarter de l'espace baltique. Saint-Contest rappelait que « le Dan^k n'a que trop éprouvé ainsy que la Suède, que le dessein de l'Angleterre est de perpétuer son despotisme dans la mer Baltique, et qu'elle n'excepte aucune puissance de la jalousie du commerce¹⁵⁹⁹ [...] ». La guerre de Sept Ans renforça les intentions de la France quant à cette stratégie nordique anti-britannique. La division étant nuisible à la liberté du Nord¹⁶⁰⁰, l'alliance dano-suédoise s'imposait comme une nécessité vitale.

Le rapprochement entre les deux frères ennemis n'était pas si simple à mettre en œuvre. Lors du traité de Frederiksborg (1720), à l'issue de la Grande guerre du Nord, le Danemark garda son contrôle sur le Schleswig et tenta d'imposer ses droits sur le Holstein, en dépit des plaintes des autres branches de la dynastie. La Russie et la Suède s'en mêlèrent lorsque le prince Pierre de Holstein-Gottorp devint héritier de la couronne des Tsars, en 1742¹⁶⁰¹, et son cousin le prince Adolphe-Frédéric fut désigné *kronprins* de Suède, en 1743. Une guerre menaça d'éclater, mais la Suède, désireuse de s'affranchir de l'envahissante influence de la Russie, rebattit ses cartes diplomatiques. En 1749, Adolphe-Frédéric signa, avec la médiation française, une convention par laquelle il renonçait à ses droits sur les duchés et un projet de mariage fut annoncé entre une fille de Frédéric V de Danemark et le prince Gustave de Suède, futur roi Gustave III¹⁶⁰². Dans ce contexte pacifié, la France joua un rôle décisif face aux manœuvres britanniques et tenta d'influencer la politique suédoise, menée, depuis la constitution de 1720, par la toute-puissante diète (*Riksdag*), où s'opposaient deux grandes factions, les Bonnets (*Mössorna*) et les Chapeaux

¹⁵⁹⁸ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, ff. 40-40 v^o.

¹⁵⁹⁹ *Ibid.*, f^o 39 v^o.

¹⁶⁰⁰ *Ibid.*, f^o 39.

¹⁶⁰¹ Le deuxième grand sujet de préoccupation, sur lequel nous reviendrons, fut la querelle dynastique du Schleswig-Holstein, point de tension extrêmement délicat entre le Danemark et la Russie, qui fut l'une des préoccupations majeures de l'ambassade du président Ogier.

¹⁶⁰² SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne, op. cit.*, p. 191-192. La convention signée le 27 juillet 1749 fut officialisée par le traité de Copenhague du 25 avril 1750. KOCH Christophe, SCHÖLL Maximilian, *Histoire abrégée des traités de paix, entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, Paris, Gide fils, 1818, t. XIII, p. 369-374.

(Hattarna). Lorsque ces derniers tinrent les rênes du pouvoir, de 1738 à 1765, l'alliance franco-suédoise et le projet de « système du Nord » furent garantis¹⁶⁰³. La réconciliation dano-suédoise et l'engagement du Danemark dans le système furent confortés par la signature du traité de Copenhague (1750). C'est dans cette ligne qu'Ogier fut, lors de sa nomination, l'émissaire du renforcement du « système du Nord ». L'élaboration d'une union maritime dano-suédoise était le principal moyen de le concrétiser, « pour la défense de la liberté des neutres¹⁶⁰⁴ ».

Lorsque le diplomate français rejoignit le Danemark, les puissances européennes étaient réparties selon plusieurs jeux d'alliances. À leur base se trouvait l'opposition séculaire entre la France et l'Autriche, toujours aussi vive au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle (1748) qui mit fin à la guerre de Succession d'Autriche. La France comptait alors sur l'alliance de Frédéric II de Prusse¹⁶⁰⁵, de l'Espagne bourbonnienne et de la Suède. L'Autriche bénéficiait d'une coalition regroupant à ses côtés la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, la Sardaigne et la Russie¹⁶⁰⁶. Edmond Dziembowski insistait sur le fait qu'il ne s'agissait pas de « deux blocs monolithiques » mais d'un système susceptible de mutations. Il fut en effet bouleversé par le renversement des alliances de 1756. Le maintien et le renforcement du « système du Nord » étaient donc des objectifs essentiels pour l'affermissement de la coalition française en cas de nouveau conflit européen, une hypothèse plus que probable en raison de l'escalade des tensions franco-anglaises en Amérique du Nord, depuis 1749¹⁶⁰⁷. C'est dans ce contexte international hypertendu que Jean-François Ogier fit son entrée à Copenhague, le 19 septembre 1753.

IV. Immersion et baptême de feu d'un nouveau diplomate

1. Un long voyage à travers l'Europe

Le voyage du couple Ogier entre Paris et Copenhague est très laconiquement relaté dans les quelques dépêches envoyées par le président au marquis de Saint-Contest. Dans une lettre du 3 septembre, à l'occasion d'une escale à Hambourg, le président écrivait au ministre :

« J'ay eu l'honneur de vous écrire des environs de Wezel, et de vous rendre compte de notre marche jusqu'au 25 du mois passé. Nous avons continué notre route par la

¹⁶⁰³ WOLFF Charlotta, « L'aristocratie suédoise et la France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 29, n°1 (2010), p. 57.

¹⁶⁰⁴ SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix. Neutralité et relations internationales, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2013, p. 183.

¹⁶⁰⁵ Frédéric II écrivait dans son *Politischen Testamente* : « La politique de la cour de Versailles a de tout temps été de s'opposer à l'agrandissement et au despotisme des empereurs. Les intérêts de la Prusse sont les mêmes. » Cité in DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans (1756-1763)*, Paris, Perrin, 2015, p. 91.

¹⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 92-93.

¹⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 34 sq.

Westphalie, et par le païs d'Hanover jusques avant-hier que nous sommes arrivés icy de bonne heure, le 13^e jour depuis notre départ de Paris. Cette nouvelle route, quoiqu'un peu plus fatigante par les mauvais gîtes, n'a pas été moins heureuse que la précédente. Nous sommes arrivés icy tous en bonne santé et sans aucun accident¹⁶⁰⁸. »

Le trajet Paris-Hambourg était considérable : 750 km à vol d'oiseau en traversant les Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège¹⁶⁰⁹, la Westphalie et l'électorat de Hanovre. Ogier demeura à Hambourg du 2 au 10 septembre¹⁶¹⁰, puis se rendit à Emkendorf, « à 20 lieües d'Hambourg, près de Sleswick¹⁶¹¹ », où il fut l'hôte de Jean-Henri Desmercières¹⁶¹², un financier français qui entra au service du roi de Danemark. Le diplomate avait obtenu du baron Bernstorff une exemption de visite de la douane, signe manifeste de la bonne volonté du gouvernement danois¹⁶¹³. Le président avait compté « environ huit jours de marche¹⁶¹⁴ » pour rejoindre Copenhague depuis Hambourg. Le voyage fut néanmoins retardé par une maladie de son épouse, déjà peu enthousiaste de s'installer dans le Nord¹⁶¹⁵ : « M^{de} Ogier s'y est trouvée hier attaquée de la fièvre avec une toux considérable, ce qui nous a forcé de différer aujourd'hui notre départ. Comme la nuit n'a pas été mauvaise et que la fièvre paroît diminuer, j'espère qu'un jour ou deux de repos nous mettront en état de continuer notre route, qui doit être encore de 8 jours¹⁶¹⁶. » Le 19 septembre, le couple était arrivé dans la capitale danoise, après un voyage terrestre et maritime plutôt serein :

« Nous avons continué très heureusement notre route. Nous avons passé le petit Belt à Middelfart en moins d'un quart d'heure, et le grand Belt¹⁶¹⁷ en deux heures trois quart, avec un vent très favorable. Nous sommes tombés icy chez M^r Lemaire, qui a disposé sa maison le mieux qu'il lui a été possible pour nous loger, et une partie de notre monde, en attendant que nous puissions trouver une maison plus étendue, ce qui probablement ne pourra être d'icy à quelques mois¹⁶¹⁸. »

¹⁶⁰⁸ Ogier à Saint-Contest (3 septembre 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 64.

¹⁶⁰⁹ « J'ay l'honneur de vous envoyer encore, Monseigneur, la copie d'une lettre que j'ay crû devoir écrire à M^r Durand d'Aubigny, Ministre du Roy à Liège, au sujet des égards et des marques de distinction que j'ay reçues du commandant du château de Steven-Swer près de Mazeick, dépendant du P^{ce} Évêque de Liège. » *Ibid.*, ff. 64 v^o-65.

¹⁶¹⁰ Ogier à Saint-Contest (s. d.), *Ibid.*, f° 67.

¹⁶¹¹ *Ibid.*

¹⁶¹² Jean-Henri Desmercières (1687-1778), conseiller privé (1745), puis conseiller privé des conférences (1755).

¹⁶¹³ « Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, les attentions de M^r le B^{on} de Bernstorff, qui [...] a envoyé ordre aux Doüanes des deux routes de me laisser passer avec mes équipages sans aucune visitte, et sur mon simple certificat que mes malles et équipages ne contiennent que les hardes et meubles à mon usage et à celui des gens de ma suite. » Ogier à Saint-Contest (s. d.), MAE, CP Danemark 126, f° 67 v^o.

¹⁶¹⁴ Ogier à Saint-Contest (3 septembre 1753), *Ibid.*, f° 64 v^o.

¹⁶¹⁵ Elle écrivait à Cideville, en mars 1753 : « Vous voulés bien que je vous fasse part mon Berger de la destination de M^r Ogier pour le Dannemark. Pour moi je vous jure que je serai au désespoir daler garder vos moutons si loins. Quoi quil marive les mers glaciales ne refroidiront jamais lamour que jai voüé à mon tendre Berger. On dit que cest la nation du monde la plus froide jusqu'à leur conversation enrume. » Mme Ogier à Cideville (29 mars 1753), BFV, Acad., C 32.

¹⁶¹⁶ Ogier à Saint-Contest (s. d.), MAE, CP Danemark 126, f° 67.

¹⁶¹⁷ Le Petit Belt (*Lillebalt*) est un détroit séparant la péninsule du Jutland et l'île de Fionie. Le Grand Belt (*Storebalt*) sépare l'île de Fionie de celle de Seeland, où se situe Copenhague. Pour mieux saisir le cadre géographique, nous reproduisons en annexe une carte de l'Allemagne du Nord et de l'espace baltique méridional. Voir Annexe 24.

¹⁶¹⁸ Ogier à Saint-Contest (20 septembre 1753), dépêche n°1, MAE, CP Danemark 126, ff. 77-77 v^o.

2. *Le temps de l'immersion : installation et premiers contacts*

Le président Ogier succédait à l'abbé Lemaire¹⁶¹⁹, ministre plénipotentiaire. L'ecclésiastique s'était attiré l'inimitié de Bernstorff, qui demanda son départ, en juillet 1752¹⁶²⁰. Resté 14 ans à Copenhague, il connaissait bien la situation géopolitique du pays et les arcanes de la cour. Ogier put compter sur son assistance au début de sa mission et s'en félicita auprès de Saint-Contest :

« Je ne puis assez vous remercier, Monseigneur, d'avoir bien voulu laisser M^r Lemaire icy jusqu'à mon arrivée. J'en ay éprouvé et j'en éprouve tous les jours les procédés les plus aimables. Il a une longue expérience de ce païs cy, un secours de cette espèce diminue infiniment les embarras et les fatigues d'un premier début par les ressources que je trouve dans son bon esprit, dans ses lumières et dans ses connoissances¹⁶²¹. »

Ce sentiment était réciproque : Lemaire se flattait des premiers pas de son successeur¹⁶²². Le départ de l'ecclésiastique semble avoir été sincèrement regretté par Ogier, désormais seul à gérer les affaires françaises au Danemark¹⁶²³.

La transition impliquait aussi l'installation du nouveau représentant du roi de France dans une maison servant à la fois de résidence pour le diplomate, sa famille et sa domesticité, et de siège de la représentation diplomatique. Comme le soulignait Abraham de Wicquefort, dans son traité *L'Ambassadeur et ses fonctions*, « [la] Maison de l'Ambassadeur est celle de son Souverain¹⁶²⁴ ». Si la localisation de la demeure copenhagoise de l'abbé Lemaire ne nous est pas connue, celle de l'hôtel du président Ogier est facilement identifiable, grâce aux recherches publiées, en 1933, par l'épouse d'un ministre de France à Copenhague, Jeanne-Louise Hermite. L'envoyé de Louis XV loua un palais « sur Sankt Annæ Plads, à l'angle d'Amaliegade¹⁶²⁵ », à la limite d'un quartier dont la rénovation fut ordonnée par Frédéric V pour constituer un ensemble architectural impressionnant, influencé par le style rococo et l'architecture française, et qui fut nommé, en l'honneur du souverain, Frederiksstaden. La vaste maison, appelée en danois *Von der Ostens Palæ*, appartenait à un important fonctionnaire, Wilhelm August von der Osten, conseiller privé et trésorier des péages

¹⁶¹⁹ Mathurin-Rodolphe Lemaire, chargé d'affaire (1739), puis ministre de France à Copenhague (1750-1753), résident à Ratisbonne (1754-1757), abbé commendataire de Bénévent (1750).

¹⁶²⁰ *Recueil des instructions, op. cit.*, vol. XIII, p. 154.

¹⁶²¹ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 126, ff. 86-86 v°.

¹⁶²² « Il ne me reste donc désormais qu'à m'empresser, comme je le fais de grand cœur, sur tout ce qu'il peut attendre de mes soins pour établir son commerce avec tout le monde et sur tout ce qui peut luy rendre son séjour agréable. Je pressens déjà avec grand plaisir que l'on s'applaudira icy du change, comme on aura bien lieu de le faire. J'éprouve de sa part toutes les marques d'amitié et de confiance auxquelles vous aviés daigner le disposer et me préparer. » Lemaire à Saint-Contest (25 septembre 1753), *Ibid.*, ff. 87 v°-88.

¹⁶²³ « Je verrai partir avec un vray regret ce Ministre qu'une longue expérience a mis aussi au fait des affaires de cette Cour, et si digne de vos bontés. » Ogier à Saint-Contest (16 octobre 1753), dépêche n°5, *Ibid.*, f° 132.

¹⁶²⁴ WICQUEFORT Abraham de, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, T. Johnson, 1724 (rééd.), t. I, p. 682.

¹⁶²⁵ HERMITE Jeanne-Louise Ternaux-Compans, Mme Louis, *La vie d'un palais danois : la légation de France à Copenhague*, Copenhague, H. Hagerup, 1933, p. 144.

du Sund, et fut construite entre 1749 et 1751. On ne sait pas à quelle époque Ogier loua cette prestigieuse demeure, ni s'il y a habité jusqu'à la fin de son séjour. Le palais se situait à près d'un kilomètre de Slotsholmen, la petite île sur laquelle fut construit le palais royal de Christiansborg. La résidence copenhagoise n'était cependant pas la seule maison occupée par le diplomate français. En juillet 1754, Ogier envoyait ses dépêches depuis Emdrup, localité située à six kilomètres au nord-ouest de la capitale, où il loua au baron Wedel Jarlsberg¹⁶²⁶, une maison de campagne au lieu dit Emdrupgaard¹⁶²⁷, construite, en 1712, par le ministre Christian Møinichen¹⁶²⁸. Le diplomate français effectuait à Emdrup des séjours plus ou moins longs, ordinairement de juin à octobre. Cette demeure avait l'avantage de le rapprocher du château de Fredensborg, situé à 30 km au nord-ouest de Copenhague, résidence d'été tant appréciée de Frédéric V¹⁶²⁹, comme aussi du château voisin de Jægersborg, où le souverain avait l'habitude de chasser¹⁶³⁰, et de la demeure du baron Bernstorff, à Gentofte. Nous savons peu de choses de l'état et de la disposition des pièces de cette maison d'Emdrup. À la veille d'une visite impromptue de Frédéric V, en octobre 1754, le président Ogier s'interrogeait sur la dignité de cette demeure qui, quoique « assez médiocre [était] la meilleure de celles qui sont aux environs de Copenhague¹⁶³¹ [...] ». Ce jugement semblait plaider en faveur d'une installation conforme à son rang de représentant du roi de France.

Tout diplomate prenant possession de sa fonction ne devait pas tarder à manifester un engagement assidu dans le cadre de sa mission représentative et essayer de diffuser une première image positive de sa personnalité et de ses intentions auprès de ses interlocuteurs. Dès le lendemain de son arrivée à Copenhague, Jean-François Ogier adressa un billet au baron Bernstorff pour lui demander une audience. Le ministre y répondit sans tarder : « Dès qu'il a été de retour [d'une réunion du conseil royal], il a envoyé chez moi me faire beaucoup de politesse et me proposer de le voir ce soir à 7 heures, si ce jour et cette heure me convenoient. J'ay répondu à ses politesses, et j'ai accepté le rendez-vous pour ce soir¹⁶³². » Le jour même, il reçut la visite du marquis de Puente Fuerte¹⁶³³, son homologue espagnol, qui lui annonça son départ consécutif à la récente rupture des

¹⁶²⁶ Frederik Vilhelm Wedel Jarlsberg (1724-1790), député des finances (1755), conseiller privé (1757).

¹⁶²⁷ BOBÉ Louis, « Lystrejser og Lustgaarde i Københavns Omegn i det attende Aarhundrede », *Historiske Meddelelser om København*, 1915, p. 616.

¹⁶²⁸ TRAP Jens Peter, *Frederiksborg Kjøbenhavns Holbæk Sorø og Præstø Amter*, tome II de *Kongeriget Danmark*, København, G. E. C. Gad, 1898 (3^e éd.), p. 256. Christian Møinichen (1683-1749) fut sous-secrétaire de la Chancellerie danoise de 1725 à 1730.

¹⁶²⁹ *Ibid.*, p. 62-64.

¹⁶³⁰ « [...] j'ay été prévenu par M. le C^{ie} de Molck que le Roy de Dannemarck projette de me faire l'honneur de venir dîner un des jours de ce mois, icy à ma maison de campagne, peu distante du château d'Yägersborg, où le Roy chasse et passe trois jours chaque semaine, jusques au mauvais tems. » Ogier à Rouillé (7 octobre 1754), lettre particulière, MAE, CP Danemark 128, f° 110.

¹⁶³¹ *Ibid.*

¹⁶³² Ogier à Saint-Contest (20 septembre 1753), dépêche n°1, MAE, CP Danemark 126, f° 77 v°.

¹⁶³³ Pablo Antonio de Barrenechea y Novia (1719-1770), marquis de Puente Fuerte, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne à Copenhague (1746-1753), à Stockholm (1753-1761), à La Haye (1761-1770)

relations diplomatiques entre Madrid et Copenhague¹⁶³⁴. Cette première visite était logique en raison du pacte de famille unissant les Bourbons de France et d'Espagne. Les premières audiences d'Ogier chez les ministres danois eurent lieu les jours suivants. Bernstorff lui témoigna les « plus grandes politesses » et de « grandes protestations d'empressement¹⁶³⁵ ». Le président éprouva les mêmes attentions de la part des autres membres du Conseil et du grand maréchal Moltke¹⁶³⁶. À l'issue de sa première audience chez Frédéric V, il fut pleinement introduit à la cour et dîna, pour la première fois, à Christiansborg, en compagnie des autres diplomates : « Je fus ensuite dîner à la table du Grand Maréchal, où tous les Ministres étrangers sont invités les jours de Cour, avec les gens les plus considérables de la Cour¹⁶³⁷. »

3. *La présentation des lettres de créance*

Pour entrer officiellement dans ses fonctions, un nouveau ministre étranger devait présenter ses lettres de créance au prince, au cours d'une première audience. Un tel événement ne laissait pas de place à l'improvisation : il était réglé par un protocole bien défini, quoique susceptible de changements selon le caractère du ministre¹⁶³⁸ et les réajustements parfois introduits pour régler des querelles de préséance. La première audience d'Ogier eut lieu en présence des ministres du Conseil et du grand maréchal. Le diplomate français communiqua à Versailles le récit exact de sa rencontre officielle avec le roi de Danemark :

« J'approchay seul de ce prince. J'eus l'honneur de luy présenter mes lettres de créance, en luy renouvelant les assurances “de l'amitié du Roy, et du désir de Sa Majesté d'entretenir et de resserrer de plus en plus les nœuds de l'union et de la bonne intelligence qui règnent entre les deux Couronnes. Je luy dis que le Roy ne doutoit pas d'une entière réciprocité de sentimens de la part de Sa M^{te}, dont elle luy avoit donné elle-même, en plusieurs occasions, les assurances les plus fortes. Je luy parlay des intentions du Roy qui, occupé du bonheur, de la gloire et des avantages de ses alliés, désire singulièrement le repos et la sureté des Couronnes du Nord, si nécessaire au maintien de la tranquillité de l'Europe. Et je finis par un compliment personnel à Sa Majesté Danoise sur son désir de procurer le bonheur de ses peuples¹⁶³⁹. ” »

¹⁶³⁴ « Ce rappel du M^{is} de Puente Fuerte est une vraie perte pour moi, et singulièrement par la privation d'une société très aimable. » Ogier à Saint-Contest (20 septembre 1753), dépêche n°1, MAE, CP Danemark 126, f° 78.

¹⁶³⁵ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, *Ibid.*, f° 82.

¹⁶³⁶ « J'ay éprouvé beaucoup de prévenance chez les autres Ministres, qui se sont tous empressés de me faire leurs complimens [...] J'ay fait ensuite ma visite à M^r le C^{te} de Molck, dont j'ay éprouvé toutes les politesses et les démonstrations d'amitié possible. » *Ibid.*, f° 82 v°.

¹⁶³⁷ *Ibid.* f° 85.

¹⁶³⁸ Il existait une hiérarchie des diplomates en fonction du statut qui leur était accordé pour exercer leurs fonctions : envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires, ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, etc.

¹⁶³⁹ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 126, f° 84. Voir Annexe 25.

Les guillemets de la main d'Ogier révèlent qu'il s'agissait d'un discours d'usage, composé sur la base de ses instructions¹⁶⁴⁰, dont le but principal était de rappeler l'union d'amitié entre la France et le Danemark et les bonnes intentions de Louis XV en faveur du repos du Nord, et d'assurer le souverain danois de ses soins personnels pour garantir la continuité de cette politique. La réponse de Frédéric V s'inscrivait dans la logique de cette réciprocité de sentiments entre lui et le roi de France. Il assura aussi le nouveau ministre de sa bienveillance :

« Le Roy de Dannemarck parut m'écouter avec attention et beaucoup de dignité, et, quoiqu'il ne s'explique pas facilement en françois, il me fit entendre combien il étoit sensible à l'amitié du Roy et combien il désiroit que le Roy fut persuadé de toute son estime et son amitié, qu'il feroit toujours en sorte de se concilier. Il m'assûra de la joye de la naissance de Monseigneur le Duc d'Aquitaine¹⁶⁴¹, et de la part qu'il prennoit à la satisfaction du Roy, et il eut la bonté de me dire des choses très obligeantes sur la satisfaction qu'il avoit de me voir à sa Cour, et sur son désir de m'y procurer toute sorte d'avantages et d'agréments¹⁶⁴². »

Cette rencontre fut suivie de l'audience de la reine de Danemark, qui reçut Ogier « avec un grand air de bonté », ajoutant une parole délicate au sujet de son épouse : « Elle me demanda ensuite des nouvelles de M^{de} Ogier, qu'elle savoit avoir été indisposée, et me répéta qu'elle seroit bien aise de la voir, et qu'elle le désiroit¹⁶⁴³. »

4. Les premières rencontres ministérielles : l'attachement au « système du Nord »

Ces premiers contacts révélèrent, par-delà l'aspect purement formel et politique des audiences princières, les débuts prometteurs d'une relation entre la famille royale danoise et le diplomate français marquée par la bienveillance et la délicatesse. Cette profonde cordialité persista tout au long du séjour de Jean-François Ogier à Copenhague. Le président profita aussi de ces rencontres initiales pour jauger les dispositions du ministère danois à l'égard de la France. Son mémoire d'instructions lui indiquait le comportement à adopter vis-à-vis des ministres. Des inquiétudes étaient formulées à l'égard de la conduite ambiguë de Bernstorff. Si ce dernier avait contribué à l'élaboration du « système du Nord », en lien avec son prédécesseur Schulin¹⁶⁴⁴, il fut rapidement accusé par Versailles d'entraver l'alliance dano-suédoise. Il avait ainsi communiqué des reproches menaçants à la cour de Suède lorsque celle-ci décida de rénover la forteresse de

¹⁶⁴⁰ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), *Ibid.*, ff. 45 v^o-46.

¹⁶⁴¹ Xavier Marie Joseph (1753-1754), duc d'Aquitaine, fils cadet du dauphin, à l'occasion de la naissance duquel le président Ogier fut chargé de communiquer une notification.

¹⁶⁴² Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n^o2, MAE, CP Danemark 126, ff. 84-84 v^o.

¹⁶⁴³ *Ibid.*, f^o 85.

¹⁶⁴⁴ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), *Ibid.*, ff. 34-35.

Landskrona, en Scanie, située en face de Copenhague, de l'autre côté du Sund¹⁶⁴⁵. Il ne cachait pas non plus une certaine aversion pour la Prusse, alors alliée de la France¹⁶⁴⁶. Enfin, en raison de ses origines hanovriennes, il fut suspecté d'être plus ou moins inféodé au roi d'Angleterre et de manquer d'impartialité dans le cadre de la politique extérieure danoise¹⁶⁴⁷. La cour de France était donc négativement prévenue à l'égard des intentions de Bernstorff, comme en témoignent ces lignes sévères :

« Malgré la haute idée qu'on veut donner des talents de ce Ministre, on voit qu'il est en général plus touché de ce qui paroît glorieux que de ce qui est possible, qu'il confond souvent la hauteur avec la grandeur et que la mauvaise chicane et la rodomontade sont les seules ressources de son génie. Aussi n'a-t-il procuré jusqu'icy au Roi de Dan^k que des désagréments et des affronts. [...] À ces vérités il faut ajouter que ce Ministre est intrigant et hardi, qu'il paroît très rempli de la haute idée qu'il a de son propre mérite et que tout le monde s'aperçoit qu'il vise au privilège exclusif de la confiance du Roy son maitre¹⁶⁴⁸. »

Ogier fut invité à veiller à ce que Bernstorff n'influençât pas les autres ministres du Conseil, lesquels devaient « être extrêmement en garde contre toutes ses menées, tant pour le dehors que pour le dedans¹⁶⁴⁹ ». Il fut chargé aussi de rappeler les risques potentiels d'une rupture de l'alliance française au profit de l'Angleterre, en cas de non-reconduction du traité de 1749, pour le renouvellement duquel l'envoyé français avait reçu des pleins pouvoirs¹⁶⁵⁰. Il lui fallait mettre le gouvernement danois en face de ses contradictions : « Comment la France pourra-t-elle après cela s'intéresser au maintien des avantages d'un Prince qui est occupé à détruire le motif pour lequel ils lui ont été accordés ? [...] Quel intérêt le Roy pourroit-il prendre doresnavant à la prospérité d'une puissance qui devoit la faire servir contre ses alliés et peut-être contre luy même¹⁶⁵¹ ? » L'envoyé français devait surtout faire preuve de prudence à l'égard de Bernstorff : « Il seroit superflu de tracer au Ministre du Roy la conduite à observer avec M. de Bernstorff. Le portrait qu'on vient d'en faire indique assez qu'il ne doit manquer ni de vigilance pour l'éclairer, ni d'attention pour la cacher sous l'apparence des plus grands égards et de la plus grande considération pour luy¹⁶⁵². »

¹⁶⁴⁵ *Ibid.*, ff. 35 v^o-36.

¹⁶⁴⁶ « Toutes les nouvelles publiques ne sont remplies que de différens détails concernant son aversion décidée pour le Roy de Prusse et des efforts qu'il a faits pour l'inspirer à sa Cour [...] » *Ibid.*, f^o 37.

¹⁶⁴⁷ « Tout le monde sait que M. de Bernstorff tient son origine d'Hanover et sa fortune des maitres de ce pays, et qu'il pousse à l'excès les préventions que ces deux circonstances peuvent inspirer. De là doit naître dans les esprits des autres Ministres de Dan^k le soupçon fondé que ses idées politiques sont plus assorties aux intérêts du Roi d'Ang^{re} et de l'Élect[eu]r d'Hanover qu'à ceux du Roi de Dan^k. » *Ibid.*, f^o 37 v^o.

¹⁶⁴⁸ *Ibid.*, ff. 38-38 v^o.

¹⁶⁴⁹ *Ibid.*, f^o 41.

¹⁶⁵⁰ Plein pouvoir au S^r Président Ogier pour un nouveau T[r]aité avec le D^k (8 août 1753), *Ibid.*, f^o 53.

¹⁶⁵¹ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), *Ibid.*, ff. 41 v^o-42.

¹⁶⁵² *Ibid.*, ff. 46-46 v^o.

Dans ses relations à entretenir avec le comte Moltke, le son de cloche était tout à fait différent. Les préventions du favori en faveur de la France étaient bien connues du ministère. Sa proximité avec Frédéric V était un lien capital à maintenir pour consolider les bons rapports avec le Danemark et tenter de garantir le système établi, dont Moltke fut l'un des initiateurs¹⁶⁵³ :

« Comme il a paru persuadé de la nécessité de soutenir le système établi par feu M. Schulin, qu'il a même promis en différens tems d'y contribuer, qu'il a toujours donné des marques d'attachement pour la France et qu'il en a reçu de la satisfaction du Roi, le S^r Président Ogier ne doit pas manquer de lui dire que "Sa Maj^{te} a une entière confiance dans la droiture de ses intentions, qu'Elle regarde le système de l'équilibre et de l'alliance du Roi avec le Roi de Dan^k comme son ouvrage, et qu'elle ne doute pas que, connoissant tout l'avantage dont ils sont pour Sa Maj^{te} Danoise, et toutes les assurances qui ont été données mutuellement là-dessus, il ne se porte à favoriser le maintien de l'un et le renouvellement de l'autre"¹⁶⁵⁴. » »

Les fortes convictions de Moltke se trouvaient déjà dans le « plan de gouvernement » qu'il rédigea personnellement à l'intention du jeune Frédéric V, en 1746. Ce bref mémoire, rédigé en allemand, publié au XIX^e siècle par l'historien danois Georg Hille, résumait toute la pensée du grand maréchal sur la politique à mener au Danemark. Concernant l'alliance dano-suédoise, il en défendit la nécessité et le but, en lien avec la résolution de la question schleswigo-holsteinoise, et comptait sur la médiation française pour en hâter l'issue favorable¹⁶⁵⁵ :

« Peut-être que grâce à la médiation de la France et à d'autres événements heureux, cette œuvre si importante pour le Danemark pourrait être accomplie. La prudence de l'État exigera donc, pour atteindre ce but, que l'on soit attentif à entretenir, de toutes les façons possibles, l'amitié de la Suède, à la rendre plus parfaite, et ainsi à la fortifier de plus en plus par des alliances et des traités, et qu'en permanence, dans toute la conduite à tenir, on ait sous les yeux l'exécution d'un dessein si avantageux pour le Danemark¹⁶⁵⁶. » »

¹⁶⁵³ « Da A. G. Moltke den 26. september 1746 overrakte den unge Frederik 5. en plan for hans regering, kom han også ind på den aktuelle udenrigspolitiske situation. Uden tvivl i god forståelse med udenrigsminister Schulin. » JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet*, *op. cit.*, p. 285.

¹⁶⁵⁴ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, ff. 47-47 v^o.

¹⁶⁵⁵ « Après cela je voudrais aussi conseiller qu'on essayât de s'entendre avec l'héritier du trône [de Suède], si c'était possible, pour qu'il renonçât au Schleswig contre la remise d'une certaine somme d'argent, et que l'échange de la partie ducale du Holstein contre les comtés d'Oldenburg et Delmenhorst eût lieu et se réalisât. » « Hienächst wollte ich auch anrathen, dass man suchen möchte sich mit dem Thronfolger wo möglich dahin zu vereinbaren dass derselbe auf Schleswig renunciere gegen Erlegung einer gewissen Summe Geldes, und dass der Austausch des herzoglichen Antheils von Holstein gegen die Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst geschehen und vollführet werden möge. » « Grev Adam Gottlob Moltkes Plan for Frederik den Femtes Regering », éd. par Georg Hille, *Historisk Tidsskrift*, 4. række, 4. bind (1873), p. 57.

¹⁶⁵⁶ « Vielleicht könnte durch Frankreichs Vermittelung und durch andere glückliche Begebenheiten dieses so wichtige Werk für Dänemark zu Stande gebracht werden. Die Staatsklugheit wird demnach erfordern, um diesen Endzweck zu erreichen, dass man bedacht sei, Schwedens Freundschaft auf alle mögliche Weise beizubehalten und vollkommener zu machen und solche durch Bündnisse und Tractaten je mehr und mehr zu befestigen, auch dass man beständig in seinem ganzen Betragen die Ausführung dieser für Dänemark so vortheilhaft seienden Absicht vor Augen habe. » *Ibid.*, p. 57-58.

Quelques paragraphes plus loin, le grand maréchal mettait en exergue la place spécifique de l'amitié franco-danoise et les précieux avantages que son pays pouvait en tirer :

« La France est l'un de ces États dont l'amitié est particulièrement importante pour Sa Majesté Royale et qui ont avec cette cour un traité de subsides avantageux. Mon souhait est que Votre Majesté Royale puisse le maintenir et le prolonger pendant toute la durée de son règne, dont Dieu veuille que les années soient nombreuses. [...] En outre, je dois mentionner que la France possède autant de prudence que de puissance, et que, dans ce cas, il vaudra toujours mieux avoir cette couronne avec soi que contre soi. [...] De surcroît, cette couronne peut procurer et concéder à Votre Majesté Royale des avantages considérables dans le domaine du commerce sans qu'il en résulte des inconvénients, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe¹⁶⁵⁷. »

Le dessein diplomatique favorisé par le grand maréchal ne remettait pas en question pour autant les « sentiments amicaux » (« *freundschaftliche Gesinnungen* ») entretenus avec l'Angleterre et confirmés par « l'heureux mariage¹⁶⁵⁸ » (« *glücklichen Vermählung* ») qui unissait alors Frédéric V avec la fille du roi George II. Le Danemark avait fait le choix de l'équilibre, une option qui lui fut maintes fois reprochée par Versailles au cours de la guerre de Sept Ans.

Le président Ogier fut invité à suivre les recommandations données dans son mémoire d'instructions, pour engager ses premiers contacts avec les deux principaux personnages de la cour danoise. Sa première rencontre avec Bernstorff mit le diplomate français en condition pour jauger son interlocuteur. Sa première analyse tendait à nuancer le jugement de Saint-Contest sur la prétendue duplicité du ministre danois :

« [...] ce Ministre prit occasion de ce que je lui disois pour me faire les protestations les plus vives d'attachement pour la France, et pour le Roy en particulier, dont il releva, dans les termes les plus vrais et les plus forts, la grandeur et la puissance, la sagesse et la modération, le désintéressement personnel et le zèle le plus vif pour le maintien de la tranquillité publique. Il m'assura qu'il étoit bien pénétré de tout l'avantage pour le Roy son maître d'une alliance aussi honorable et aussi utile que celle du Roy, qu'il ne tiendrait pas à lui d'en resserrer de plus en plus les nœuds et de la rendre indissoluble.

¹⁶⁵⁷ « Frankreich ist eines von denen Staten, dessen Freundschaft Ew. K. M. besonders zu unterhalten haben. Dieselben haben mit diesem Hofe einen vortheilhaften Subsidentractat. Mein Wunsch ist, dass Ew. K. M. in Dero ganzen Regierungszeit, deren Jahre Gott wolle viele sein lassen, selbigen beibehalten und verlängern mögen. [...] Darneben muss ich erwähnen, dass Frankreich so viele Klugheit als Macht besitzt, und dass es desfalls immer besser sein wird, diese Krone für sich als wider sich zu haben. [...] Es kann diese Krone Ew. K. M. ohnehin solche Vortheile im Handel ohne ihren Nachtheil sowohl in als ausser Europa verschaffen und einräumen, die ansehnlich sind. » *Ibid.*, p. 60-61.

¹⁶⁵⁸ « Eu égard à l'Angleterre, il serait fort souhaitable que Votre Majesté Royale prenne à cœur d'entretenir des sentiments amicaux à son encontre. Grâce à Dieu cette bonne intelligence sera fortifiée par le lien d'un heureux mariage, et mon vœu le plus cher est qu'il veuille perdurer. » « In Ansehung Englands werden Ew. K. M. gleichfalls sehr wohl thun, wenn Dieselbe sich angelegen sein lassen, dessen freundschaftliche Gesinnungen zu unterhalten. Es ist Gottlob dieses gute Vernehmen durch dass Band einer glücklichen Vermählung bevestiget, und mein innigster Wunsch ist, dass es immer fortdauern möge. » *Ibid.*, p. 61.

[...] Il continua en me disant, avec une éloquence qui lui est propre, les choses les plus fortes et les plus obligeantes pour moy¹⁶⁵⁹. »

Cette déclaration était renforcée par un couplet de Bernstorff sur le service exclusif des « seuls intérêts des Couronnes » que les ministres devaient manifester dans leur conduite, « indépendamment des affections particulières qu'ils pouvoient avoir, et de leurs préjugés qui devoient toujours céder aux intérêts de leurs maîtres¹⁶⁶⁰. » Ogier confia à Saint-Contest que « ce discours eut de quoi [le] surprendre dans la bouche de M. de Bernstorff¹⁶⁶¹ ». Il acquiesça néanmoins à un tel principe, nécessaire pour mener à bien les négociations. Bernstorff ne s'en tint pas à ces affirmations politiques et fit montre d'une grande prévenance à l'égard de l'envoyé français. L'audience s'acheva « par de nouvelles protestations respectives d'amitié, d'attachement et d'intelligence¹⁶⁶² », et, le lendemain, à l'occasion d'un dîner réunissant plusieurs dignitaires de la cour et diplomates étrangers, le ministre le « combla d'attentions et de marques de distinctions¹⁶⁶³ ». Cette démonstration publique de délicatesse pouvait être interprétée comme un signe clair – du moins en apparence – du soutien apporté par le chef de la diplomatie danoise envers le « système du Nord ». En dépit de ces premiers contacts optimistes, le président Ogier n'oublia pas les mises en garde de Saint-Contest et rassurait ce dernier à cet égard¹⁶⁶⁴.

La première rencontre avec le comte Moltke eut lieu à l'occasion de la présentation des lettres de créance. Le grand maréchal lui fit part d'emblée de son attachement au système encouragé par la France : « Il m'assûra que je pouvois compter que je trouverois à sa Cour les dispositions les plus favorables pour le maintien du système établi¹⁶⁶⁵. » Quelques jours plus tard, lors d'une réception donnée par les Ogier, le président put s'entretenir plus longuement avec Moltke. Ce dernier protesta de son attachement au « système du Nord » et de sa disponibilité pour prévenir toute inquiétude ou tout soupçon :

« [...] avec un air de vérité et de la plus intime persuasion, il me dit qu'il n'y avoit que ce système qui pût être avantageux au Dannemarck ; qu'il sentoit tout le prix de l'alliance du Roy et de son amitié, et que je pouvois compter qu'il n'y auroit rien qui fut capable d'apporter aucun changement à ces dispositions. Il me dit ensuite qu'en cas que je crusse

¹⁶⁵⁹ Ogier à Saint-Contest (2 octobre 1753), dépêche n°3, MAE, CP Danemark 126, ff. 94-95 v°.

¹⁶⁶⁰ *Ibid.*, ff. 98-98 v°.

¹⁶⁶¹ *Ibid.*, f° 98 v°.

¹⁶⁶² *Ibid.* f° 99 v°.

¹⁶⁶³ *Ibid.*, f° 100.

¹⁶⁶⁴ « Quoique ces conversations soient capables de m'inspirer de la confiance et de l'espérer aussy dans la commission dont le Roy a bien voulu m'honorer, je ne crois pas cependant pouvoir perdre de vûe les objets qui ont donné depuis longtems des occasions d'inquiétude et de soupçon sur les vûes de cette Cour cy, ou, au moins, sur celles de M. de Bernstorff, et je me tiendray, autant qu'il dépendra de moy, sur mes gardes. » *Ibid.*, ff. 104 v°-105.

¹⁶⁶⁵ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, *Ibid.*, f° 83.

remarquer quelque chose, par la suite, qui me paraît suspect ou équivoque, de vouloir bien m'en expliquer naturellement avec lui, ou avec M^r le B^{on} de Bernstorff¹⁶⁶⁶. »

La disponibilité offerte par le grand maréchal fut le point de départ d'une solide relation de confiance avec le président Ogier. Homme de contact et de société, le nouveau diplomate était bien conscient de l'importance de cultiver des liens personnels positifs avec les ministres danois : il s'agissait là d'une *captatio benevolentiae* indispensable au maintien et au renforcement des relations diplomatiques, et donc au succès de sa mission, tel que l'enseignaient les traités de diplomatie¹⁶⁶⁷. Il ne faisait en cela que se conformer à ses instructions : « Le Ministre du Roy sentira aisément, par l'importance de l'objet, celle de mettre toute son attention à se rendre agréable au Roi de Dan^k et à sa Cour, et à s'attirer l'amitié et la confiance de ses Ministres¹⁶⁶⁸. » Les premières audiences et rencontres du président lui ont permis d'entrer de plain-pied dans sa mission. Pour mieux rendre compte de son activité, au long de ses douze années d'ambassade à Copenhague, il convient de distinguer ce que le philosophe et diplomate Jean-François de Raymond nommait « la triple dynamique de la diplomatie¹⁶⁶⁹ » : la représentation, l'information et la négociation. Ces trois dimensions de la mission diplomatique sont complémentaires et constituent des fonctions « inséparables dans leur logique et dans leur pratique¹⁶⁷⁰ » au fondement même de l'activité des diplomates.

¹⁶⁶⁶ Ogier à Saint-Contest (2 octobre 1753), dépêche n°3, *Ibid.*, ff. 102 v°-103 v°.

¹⁶⁶⁷ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier avec les souverains*, Amsterdam, s. n., 1716, p. 41.

¹⁶⁶⁸ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 45 v°.

¹⁶⁶⁹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 73.

¹⁶⁷⁰ « La fonction de négociation, ayant longtemps désigné le “diplomate” comme *orator*, donne à ce dernier pour objectif de traiter au nom du Prince qu'il représente, ce qui suppose son information et son statut de représentant. » *Ibid.*, p. 74.

CHAPITRE II

La conquête d'une cour : Ogier et l'art de la représentation diplomatique

La représentation est la première fonction de l'ambassadeur, « substitut personnel et fonctionnel du Prince » qui, au-delà de son emploi de messenger auprès d'une cour étrangère, exerce une « personnification de la souveraineté¹⁶⁷¹ », comme le rappelait Jean-François de Raymond. Le diplomate parle et agit *in nomine principis* : il en est l'incarnation en tant qu'*orator* exprimant les volontés du prince et défendant ses intérêts, mais aussi dans le cadre de la sociabilité développée autour de sa fonction représentative *in situ*, dans le lieu de sa résidence, à travers les amitiés et les intelligences qu'il entretient¹⁶⁷², le faste qui entoure sa fonction dans l'espace public, la promotion de la culture de son pays qu'il anime et qu'il diffuse. Le diplomate représente les intérêts d'un pays qui doit impressionner et attirer pour mieux renforcer son lien d'amitié avec le pays allié et pour mieux s'affirmer en position de force à l'égard des autres puissances étrangères représentées. D'où l'analogie avec le comédien du théâtre évoquée par Callières¹⁶⁷³, qui oblige le diplomate à faire montre de qualités particulières pour exercer convenablement sa fonction, en particulier dans ses relations avec ses multiples interlocuteurs.

I. Rituels et sociabilités politiques : la maîtrise de la représentation

Homme de cour rompu aux exercices de la sociabilité, le président Ogier était le personnage idoine capable d'adapter, au sein d'un cadre aulique étranger, son expérience de la vie sociale, en qualité de représentant de son souverain. La cour danoise du XVIII^e siècle s'était pleinement mise au diapason des usages de la culture de cour occidentale. Elle était considérée comme particulièrement brillante par les voyageurs français de passage dans le Nord¹⁶⁷⁴. L'historien danois Jens Engberg rappelait que la sociabilité danoise était marquée par la prégnance élitiste de l'aristocratie. La culture politique du milieu aristocratique, qui imprégnait des personnages tels que

¹⁶⁷¹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 149.

¹⁶⁷² *Ibid.*, p. 155.

¹⁶⁷³ « Un Ambassadeur ressemble en quelque manière à un Comedien, exposé sur le theatre aux yeux du Public pour y jouer de grands rôles, comme son employ l'éleve au-dessus de sa condition & l'égale en quelque sorte aux Maîtres de la terre par le droit de representation qui y est attaché, & par le commerce particulier qu'il lui donne avec eux, il ne peut passer que pour un mauvais Acteur s'il n'en sçait pas soutenir la dignité [...] » CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, *op. cit.*, p. 35-36.

¹⁶⁷⁴ PEVET Julien, « Le voyage au Danemark au XVIII^e siècle (1670-1815) : entre Grand Tour et grand Nord », Mémoire de Master 2 (histoire), sous la dir. de Gilles Bertrand, Université Grenoble-Alpes, 2018, URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02176486/document> [Dernière consultation le 4 mai 2021].

Moltke et Bernstorff, était foncièrement caractérisée par la volonté de « former un petit cercle fermé et puissant, avec eux-mêmes à l'intérieur et tous les autres à l'extérieur, et en employant la culture comme l'un des moyens par lesquels ils pouvaient se tenir à distance des autres¹⁶⁷⁵ ». Cette exclusivité se distinguait par l'origine allemande des principales familles de la cour et la mise à l'écart de la noblesse terrienne d'extraction danoise¹⁶⁷⁶. Jens Engberg arrivait au constat que « la culture politique aristocratique n'était pas danoise. Ses pratiquants méprisaient ou, au mieux, ignoraient la culture qui était au Danemark¹⁶⁷⁷. » Marquée par la prégnance culturelle et linguistique allemande et française, la culture aristocratique aulique, au temps de l'absolutisme danois, rayonnait essentiellement par le truchement des beaux-arts. Cet arrière-plan socioculturel spécifique n'excluait pas pour autant les aristocrates et les diplomates étrangers, lesquels, séjournant à Copenhague pour une durée plus ou moins longue, ont été pleinement intégrés au sein de la cour danoise, à l'instar de Jean-François Ogier.

1. Les audiences solennelles du président Ogier

La cour princière constituait l'espace premier de la représentation diplomatique. L'ambassadeur, représentant la personne de son prince, était nommé auprès d'un souverain et de sa cour et y assurait le dialogue entre deux puissances, ce dialogue « s'entour[ant] de conventions, de symboles et de codes particulièrement précis¹⁶⁷⁸ ». À l'époque moderne, la vie de cour développée autour de la personne du monarque et la place qui y était accordée aux ambassadeurs étrangers étaient réglées par des cérémoniaux bien définis. À l'occasion de la cérémonie déjà évoquée de la remise de ses lettres de créance, Jean-François Ogier observa les dispositions d'un cérémonial adapté à son caractère d'envoyé extraordinaire : « Le Cérémonial en est fort simple¹⁶⁷⁹ » expliquait-il à Saint-Contest. Après avoir attendu une demi-heure dans l'antichambre attendant au cabinet du roi de Danemark, il fut introduit par le grand maréchal dans cette pièce « où ce prince étoit seul debout, sur le bord du tapis de son daiz, le chapeau sous le bras¹⁶⁸⁰ ». Ogier fit « les trois révérences accoutumées¹⁶⁸¹ », s'approcha du souverain, présenta ses lettres et prononça le discours

¹⁶⁷⁵ « De ønskede tværtimod at danne en lille sluttet, magtfuld kreds med sig selv indenfor og alle de andre udenfor og med kulturen som et af de midler, hvormed de kunne holde afstand til de andre. » ENGBERG Jens, *Under Enevælden*, t. I de *Magten og kulturen. Dansk kulturpolitik (1750-1900)*, København, Gads Forlag, 2005, p. 193.

¹⁶⁷⁶ « Le cercle était si peu ouvert qu'il n'a même pas tenté de s'adjoindre les nobles propriétaires danois, ni d'entrer en contact avec eux. » « Kredsen var så lidt udadvendt, at den ikke engang gjorde forsøg på at få fat på de danske adelige godsejere eller kom i videre forbindelse med dem. » *Ibid.*

¹⁶⁷⁷ « Den aristokratiske kulturpolitik var ikke dansk. Dens udøvere foragtede eller i bedste fald var uvidende om den kultur, som var i Danmark. » *Ibid.*, p. 194.

¹⁶⁷⁸ COGNÉ Albane, BLOND Stéphane, MONTÈGRE Gilles, *Les circulations internationales en Europe (1680-1780)*, Neuilly, Atlande, 2011, p. 91.

¹⁶⁷⁹ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 126, f° 83. Voir Annexe 25.

¹⁶⁸⁰ *Ibid.*, f° 83 v°.

¹⁶⁸¹ *Ibid.*, ff. 83 v°-84.

d'usage. Le roi y répondit brièvement et l'audience s'acheva, Ogier s'étant retiré, accompagné par Moltke. Un cérémonial identique s'appliquait à l'audience de la reine¹⁶⁸². Lors de sa nomination comme ambassadeur extraordinaire, un autre rituel, plus fastueux et plus délicat, fut suivi. Le président avait reçu à cet égard les avis du ministre Rouillé. La règle impérative à suivre était de maintenir le même traitement que celui accordé aux ambassadeurs impériaux. Il lui fut recommandé aussi d'être vigilant sur le maintien du *statu quo* face à toute innovation « qui soit contraire à la dignité de la Couronne de France¹⁶⁸³ » et susceptible ainsi d'affaiblir rituellement la position diplomatique de la France au Danemark. Ogier fut chargé d'envoyer une relation qui pût mettre à jour les anciens cérémoniaux employés par ses prédécesseurs¹⁶⁸⁴. Pour ce faire, il s'était enquis des rituels suivis par deux d'entre eux, notamment par le chevalier de Camilly¹⁶⁸⁵, ambassadeur ordinaire sous le règne de Frédéric IV. Camilly précisait qu'à l'occasion de l'audience d'accréditation, un protocole, auquel le nouvel ambassadeur était tenu de se conformer, lui était remis par le maître des cérémonies¹⁶⁸⁶. Les audiences du roi, de la reine et des autres membres de la famille royale étaient suivies des premières visites aux ministres. Le diplomate recevait ensuite chez lui un certain nombre de dignitaires, en étant soucieux de respecter la hiérarchie dans le cadre des civilités d'usage, comme la manière de saluer ou l'attribution des places à table. Le chevalier exposait enfin les prérogatives dont jouissait l'ambassadeur de France à Copenhague, telles que l'entrée de son carrosse dans la cour du palais, la présentation des armes par les gardes, la protection de la résidence diplomatique ou la place attribuée à la table du monarque¹⁶⁸⁷. Le respect des règles et le maintien des privilèges participaient de la politique d'équilibre international. Dans une société moderne imbue des préséances, rappelait Lucien Bély¹⁶⁸⁸, le moindre impair ou la plus infime indécatesse pouvait tenir lieu de *casus belli* entre des puissances rivales ou potentiellement ennemies.

¹⁶⁸² « J'y fut introduit aussytôt, M^{de} la Grande Maîtresse m'ayant averty que je pouvois entrer. M^r d'Yvel resta à la porte en dedans, comme M^r de Molck avoit fait à l'audience du Roy. La Reine étoit debout, sur le bord du tapis de son daiz. La Grande Maîtresse de sa Maison et sa dame d'atours étant à sa droite, et quatre dames de son palais à sa gauche. J'observay le même cérémonial que celui observé à l'audience du Roy. » *Ibid.*, ff. 84 v^o-85.

¹⁶⁸³ Rouillé à Ogier (21 novembre 1754), MAE, CP Danemark 128, f^o 180.

¹⁶⁸⁴ « Ce qui doit vous servir de règle et que vous ne devés pas perdre de vüe, c'est le traitement que la Cour de Dannemarck a accordé aux Ambassadeurs de l'Empereur, le vôtre doit être égal en tout et je vous recommande de vouloir bien faire composer une relation circonstanciée du traitement qui s'observe en tout genre à la Cour de Dannemarck, tant pour le caractère d'ambassadeur et la qualité d'ambassadrice que pour le caractère des autres Ministres à leur arrivée, pendant leur séjour, à leur départ, tant à la Cour qu'à la ville, tant avec les Ministres du pays qu'avec ceux des Cours étrangères, affin de constater une bonne fois le Cérémonial de cette Cour. » *Ibid.*, ff. 179 v^o-180.

¹⁶⁸⁵ Pierre Blouet de Camilly (1666-1753), ambassadeur de France au Danemark (1726-1728), vice-amiral (1751).

¹⁶⁸⁶ Détails sur le cérémonial observé par le chevalier de Camilly, Ambassadeur de France en Dannemarck (s. d.), MAE, CP Danemark 128, f^o 187.

¹⁶⁸⁷ *Ibid.*, ff. 188 v^o-189.

¹⁶⁸⁸ BÉLY Lucien, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1993, p. 28.

En janvier 1755, Ogier reçut de la cour danoise un mémoire précis sur le protocole à observer à l'occasion de son audience¹⁶⁸⁹. Un maître des cérémonies devait venir chercher le président à son hôtel dans un « carrosse du Roy, attelé de 6 chevaux¹⁶⁹⁰ » et escorté par six laquais du roi, les cavaliers de l'ambassadeur et ses gentilshommes voyageant dans son propre carrosse. Le cortège reçut les honneurs militaires tout au long de son parcours : « Les gardes, où l'Ambassadeur passe, font battre le tambour. À l'arrivée de l'Ambassadeur au château, la garde du corps se range, présente les armes, ou bat au [*sic*] champs, et les officiers le saluent en ôtant leurs chapeaux¹⁶⁹¹. » Les membres de la cour étaient tenus de se trouver dans les antichambres que devait traverser l'ambassadeur pour se rendre dans les différentes salles d'audience. Ogier fut accompagné par le maréchal de la cour, le maître des cérémonies et sa suite, à travers les salles et les antichambres du palais, avant d'être introduit directement dans la salle d'audience, où l'attendait le roi, entouré de ses ministres¹⁶⁹². Après les trois révérences d'usage et une harangue, suivie de la réponse du monarque, l'ambassadeur se retirait et se rendait, avec les mêmes cérémonies et le même ordre de procession, chez la reine, la reine douairière, le prince royal et son demi-frère, le prince Frédéric¹⁶⁹³, les trois filles du couple royal, et enfin la princesse Charlotte¹⁶⁹⁴, tante du roi. Enfin, l'ambassadeur était reconduit chez lui, dans le carrosse royal, accompagné du maître des cérémonies. Un tel cérémonial ne changeait pas beaucoup, quant au rituel *stricto sensu*, de celui pratiqué lors de sa première audience, en septembre 1753. Les principales différences consistaient dans le décorum, le privilège du carrosse royal et des honneurs militaires, le cortège d'honneur, l'absence de station dans les antichambres et la visite de l'ensemble de la famille royale. Ce cérémonial danois était employé à l'égard de tous les ministres étrangers revêtus du caractère d'ambassadeur, quel que soit le prince qu'ils représentaient¹⁶⁹⁵.

Jean-François Ogier fit part à Rouillé de sa satisfaction quant au respect des usages : « Vous reconnoîtrez [...] que tout s'est passé dans cette cérémonie conformément à l'usage pratiqué en cette Cour, et avec toute la décence et les attentions que l'on pouvoit désirer, et dûe au caractère dont j'ay l'honneur d'être revêtu¹⁶⁹⁶. » Il y ajoutait que les dignitaires chargés de l'accompagner, en qualité de maréchal de la cour et de maître des cérémonies, « se sont acquittés l'un et l'autre avec la

¹⁶⁸⁹ Voir Annexe 26.

¹⁶⁹⁰ Mémoire de ce que l'on aura à observer à l'audience de M. le Président Ogier, Ambassadeur de France (4 janvier 1755), MAE, CP Danemark 128, f° 287 v°.

¹⁶⁹¹ *Ibid.*, f° 288.

¹⁶⁹² *Ibid.*, f° 289.

¹⁶⁹³ Frédéric (1753-1805), prince de Danemark, régent du royaume (1772-1784).

¹⁶⁹⁴ Charlotte-Amalie (1706-1782), princesse de Danemark.

¹⁶⁹⁵ « C'est ainsi que les choses ont toujours été réglées et pratiquées en Dann^k à l'égard des Ambassad[eu]rs de toutes les puissances de l'Europe [...] » Protocole des premières audiences de M. le président Ogier, Ambassadeur de France à la cour de Dannemarck, du 7 janvier 1755, MAE, CP Danemark 128, f° 296 v°.

¹⁶⁹⁶ Ogier à Rouillé (9 janvier 1755), dépêche n°2, *Ibid.*, f° 313.

plus grande exactitude, et des égards infinis de tout ce dont ils étoient chargés pour les fonctions des offices qu'ils exerçoient¹⁶⁹⁷. » L'ambassadeur témoignait aussi son contentement de la présence d'une cour importante dans les antichambres « comme aux jours des plus grands galas¹⁶⁹⁸ », signe évident de l'importance accordée à l'événement par Frédéric V et Moltke. Lors du souper qui suivit, le président reçut de la famille royale « les traitemens les plus distingués¹⁶⁹⁹ ». Quelques jours plus tard, Mme Ogier, accomplit ses audiences d'ambassadrice selon le cérémonial établi, dont le protocole fut rédigé par son époux¹⁷⁰⁰. Ce dernier obtint pour elle un privilège dont n'avaient pas bénéficié ses devancières, à savoir « la réception et la reconduite de l'ambassadrice par Mesd^{es} les premières Gouvernantes de Leurs Maj^{tés} [les reines]¹⁷⁰¹ ». En mars 1766, à l'occasion de son accréditation auprès du jeune roi Christian VII, le président notait qu'il avait suivi exactement le même cérémonial qu'en 1755¹⁷⁰².

2. Vie de cour et mondanités d'un diplomate

La présence de l'ambassadeur à la cour était l'un des principaux devoirs de sa mission de représentation. Jean-François Ogier prenait régulièrement part à l'appartement, c'est-à-dire aux soirées de jeu et de divertissement organisées dans les salons du palais de Christiansborg. Il était aussi admis parmi les invités des grands événements de la cour. Ce fut le cas, en avril 1755, lors d'un dîner suivi d'un bal pour célébrer l'anniversaire de Frédéric V. *La Gazette de Cologne* rapportait qu'à cette occasion la « Reine dansa alors le premier menuet avec le Président d'Ogier, Ambassadeur de France¹⁷⁰³ ». Les invitations des ambassadeurs à la table du roi étaient codifiées par le cérémonial. Moltke avait précisé, lors de l'accession d'Ogier au caractère d'ambassadeur, « que l'intention et les ordres du Roy étoient de [le] faire inviter tous les lundys à disner, et une fois par semaine à souper avec Leurs Maj^{tés}¹⁷⁰⁴ ». En dehors de ces occasions, il était convié à la table du grand maréchal. Le président constata que cet usage avait suscité les plaintes de certains de ses prédécesseurs, sous prétexte qu'un ambassadeur « ne doit pas être invité à dîner à la table du Grand Maréchal qui, n'étant pas la 1^{ère} table, ne pouvoit convenir à son caractère¹⁷⁰⁵ ». Il assura néanmoins Moltke, sous réserve d'obtenir l'autorisation de sa cour, de lui demander occasionnellement « à disner, pour être avec luy, mais qu'il falloit que ce fût sans que l'on voulut [lui] faire regarder cette table comme

¹⁶⁹⁷ *Ibid.*, f° 313 v°.

¹⁶⁹⁸ *Ibid.*, f° 314.

¹⁶⁹⁹ *Ibid.*, f° 314 v°.

¹⁷⁰⁰ Ogier à Rouillé (20 janvier 1755), dépêche n°5, *Ibid.*, f° 330 v°.

¹⁷⁰¹ *Ibid.*

¹⁷⁰² Ogier à Praslin (25 mars 1766), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 152, f° 76 v°.

¹⁷⁰³ *Gazette de Cologne*, 22 avril 1755.

¹⁷⁰⁴ Ogier à Rouillé (20 janvier 1755), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 128, f° 332.

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*

concurrente avec celle du Roy, ny comme devant être celle d'un Ambassadeur de Sa Majesté¹⁷⁰⁶ [...] ». Ogier avait donc une haute idée de sa fonction de représentation et ne pouvait, en dépit de son amitié pour le grand maréchal, transiger sur les règlements. Il obtint l'approbation de Louis XV pour dîner occasionnellement à la table de Moltke, sauf dans le cas où un autre ambassadeur étranger présent refuserait cette invitation¹⁷⁰⁷. Le journal de la cour, tenu par le grand-maréchalat, mentionnait les festivités organisées dans les différentes résidences royales, ainsi que les listes des invités à la table du monarque. Ainsi, le 11 octobre 1765, à l'occasion de l'anniversaire du prince Frédéric, fils cadet du roi, la table d'honneur fut préparée pour douze couverts. Le président Ogier était à la cinquième place, après le couple royal, la princesse Charlotte, tante de Frédéric V et l'officier norvégien Huitfeld¹⁷⁰⁸. Parmi les autres invités se trouvaient les conseillers Bernstorff, Thott¹⁷⁰⁹ et Reventlow, le *generalfeltmarskal* de Saint-Germain¹⁷¹⁰, le major général Gähler¹⁷¹¹ et le chambellan Klingenberg¹⁷¹². Le 2 avril 1766, il participa au dîner et au souper organisés pour le mariage de la princesse Sophie-Madeleine, sœur aînée de Christian VII, avec le prince royal de Suède. Il fut placé à côté de la reine douairière et du prince de Bevern¹⁷¹³. Le même mois d'avril, il fut invité à la table du jeune souverain à trois reprises¹⁷¹⁴. Les plans de table plaçaient parfois l'ambassadeur à côté de membres de la famille royale. Le 4 février 1762, le fourrier de la cour danoise notait que le président fut assis, lors du dîner de gala (*gallataffel*), à côté de la princesse Sophie-Madeleine¹⁷¹⁵. Parmi les grands événements annuels de la famille royale, Jean-François Ogier participait aux dîners organisés pour les anniversaires du roi, de la reine, de la reine mère, du prince royal et des princesses¹⁷¹⁶.

Jean-François Ogier était aussi présent à la cour lors des audiences particulières qui lui étaient accordées par le roi de Danemark. Il ne s'agissait pas d'audiences régulières. Ces tête-à-tête avec le souverain étaient exigés dans le cadre des échanges relatifs aux négociations confiées à l'ambassadeur, mais aussi à l'occasion d'événements impliquant la dimension représentative du diplomate. C'était le cas des notifications, les annonces officielles de naissances, de mariages ou de

¹⁷⁰⁶ *Ibid.*, f° 333.

¹⁷⁰⁷ Rouillé à Ogier (7 février 1755), instruction n°1, *Ibid.*, ff. 373 v°-374.

¹⁷⁰⁸ Valentin Vilhelm Hartvig Huitfeld (1719-1792), lieutenant-colonel (1759), colonel (1765).

¹⁷⁰⁹ Otto Tagesen Thott (1703-1785), conseiller privé (1747), sous-secrétaire de la Chancellerie danoise (1763-1770).

¹⁷¹⁰ Claude-Louis de Saint-Germain (1707-1778), maréchal de camp français, il passa au service du roi de Danemark, en 1760, et obtint le grade supérieur de *generalfeltmarskal* (1761). Rentré en France, en 1766, il fut nommé secrétaire d'État de la Guerre (1775-1777).

¹⁷¹¹ Peter Elias von Gähler (1718-1783), major général (1758), *generalkvartermester* (1760).

¹⁷¹² Frederik von Klingenberg (1716-1783), chambellan du roi de Danemark (1763). Dage-Journal fra Aaret 1765 til Aaret 1769, RA-Kbh, Overhofmarskallatet, 13 – I.Q.13.

¹⁷¹³ *Ibid.* Deux plans de table sont reproduits en Annexe 27.

¹⁷¹⁴ *Ibid.*

¹⁷¹⁵ « [...] ved Prinsesse Sophia Magdalena sat den franske Ambassadeur ». Protocoll over de ved Hoff-Fourer-Emlbedet forefaldende forretninger fra Aarets Begyndelse 1761 til Aarets Udgang, RA-Kbh, Overhofmarskallatet, 12 – I.Q.13.

¹⁷¹⁶ *Ibid.*

deuils. Ogier sollicita ainsi une audience pour annoncer la mort de la princesse Marie-Zéphyrine, fille du dauphin, en 1755¹⁷¹⁷, celle de la duchesse d'Orléans¹⁷¹⁸ et le mariage du comte de La Marche¹⁷¹⁹, en 1759¹⁷²⁰, ou encore la mort du roi de Pologne¹⁷²¹, beau-père de Louis XV, en 1766¹⁷²². Certains décès prescrivaient à l'ambassadeur de prendre le deuil pour un temps variable selon la dignité du défunt. En 1763, Ogier prit 15 jours de deuil à l'occasion de la mort du prince-évêque de Liège¹⁷²³. Neuf mois furent stipulés après la mort du dauphin, en 1766¹⁷²⁴. Les audiences étaient aussi sollicitées pour complimenter le monarque à la suite d'événements le concernant, ainsi que sa famille. Ce fut le cas lorsque Frédéric V, en janvier 1760, fut rétabli d'une attaque de petite vérole¹⁷²⁵. L'ambassadeur pouvait enfin bénéficier d'entretiens privés à l'invitation du souverain lui-même. En janvier 1757, après l'attentat manqué de Damiens¹⁷²⁶ contre Louis XV, Frédéric V tint à recevoir Ogier pour lui faire part de sa consternation et de son affection pour le roi de France :

« Hier, le Roy de Dannemarck, à l'issüe de son disner, auquel j'avois eu l'honneur d'être à sa table, comme de coûtume, me fit inviter à me rendre dans son cabinet. Ce prince me marqua, dans les termes les plus vifs et les plus tendres, l'horreur qu'il avoit eüe de cet attentat et la joye à laquelle il s'étoit livré au moment où il avoit appris le rétablissement du Roy. Je ne puis vous répéter tout ce que ce prince me dit de tendre pour le Roy, ny vous exprimer les sentimens d'attachement et de vénération qu'il me témoigna pour le meilleur et le plus cher des souverains. À plusieurs reprises, ce prince s'attendrit et ne put retenir ses larmes¹⁷²⁷. »

Les obligations du président Ogier à la cour danoise n'oblitéraient en rien sa propre dynamique de représentation. L'hôtel copenhagois de l'ambassadeur et sa maison de campagne d'Emdrup étaient le théâtre de réceptions fastueuses permettant au diplomate de manifester la puissance et la magnificence de la France et de son souverain, et de diffuser et d'exalter la culture française parmi la haute société danoise et étrangère¹⁷²⁸. Ces réceptions étaient en effet un moyen

¹⁷¹⁷ Ogier à Rouillé (30 septembre 1755), dépêche n°46, MAE, CP Danemark 129, f° 452 v°.

¹⁷¹⁸ Louise-Henriette de Bourbon-Conti (1726-1759), épouse de Louis-Philippe (1725-1785), duc d'Orléans.

¹⁷¹⁹ Louis-François-Joseph de Bourbon (1734-1814), comte de La Marche, puis prince de Conti (1776).

¹⁷²⁰ « J'ay eu l'honneur de remettre hier au Roy de Dannemarck, suivant l'usage, la lettre de M^{gr} le Duc d'Orléans, portant notification de la mort de Mad^e la Duchesse d'Orléans, et également celle de M^r le Prince de Conty, à l'occasion du mariage de M^r le Comte de La Marche avec la princesse de Modène. » Ogier à Choiseul (24 mars 1759), dépêche n°18, MAE, CP Danemark 140, ff. 362 v°-363.

¹⁷²¹ Stanislas I^{er} Leszczyński (1677-1766), roi de Pologne (1704-1709/1733-1736), duc de Lorraine (1737-1766).

¹⁷²² Ogier à Praslin (25 mars 1766), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 152, f° 76.

¹⁷²³ Ogier à Praslin (1^{er} mars 1763), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 149, f° 109 v°. Jean-Théodore de Bavière (1703-1763), cardinal (1743), prince-évêque de Liège (1744-1763).

¹⁷²⁴ Le dauphin était mort le 20 décembre 1765. Ogier ne reçut la nouvelle que le 4 janvier 1766. En mars suivant, il annonçait qu'il prolongerait le deuil « de deux mois et jusques au commencement du mois de 7^{bre} ». Ogier à Praslin (18 mars 1766), MAE, CP Danemark 152, f° 68 v°.

¹⁷²⁵ Ogier à Rouillé (15 janvier 1760), dépêche n°3, MAE, CP Danemark 143, ff. 30-30 v°.

¹⁷²⁶ Robert-François Damiens (1715-1757) frappa Louis XV d'un coup de canif, à Versailles, le 5 janvier 1757.

¹⁷²⁷ Ogier à Rouillé (25 janvier 1757), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 133, ff. 100-100 v°.

¹⁷²⁸ « Par les réceptions qu'ils organisent dans leur résidence et par le luxe de leur table, ils font connaître la cuisine et les manières de vivre de leur terre d'origine. » COGNÉ Albane *et alii*, *Les circulations internationales*, op. cit., p. 92. « Ils ont

indispensable pour l'ambassadeur « de développer des sociabilités spécifiques avec le monde de la cour et les autres diplomates en poste¹⁷²⁹ », afin d'entretenir un réseau relationnel solide et capable de soutenir peu ou prou l'image et la position internationale de son pays. Habitué des grandes réceptions, Jean-François Ogier possédait un sens aigu de cette forme de représentation sociale et culturelle. En octobre 1753, il donna son « premier repas de cérémonie à M^{rs} les Ministres du Conseil, et autres, et aux Ministres étrangers, auxquels [il a] joint quelques uns des principaux de la Cour¹⁷³⁰ ». Le roi Frédéric V lui-même eut l'occasion de dîner dans la résidence d'Emdrup, au moins à six reprises¹⁷³¹. Le premier dîner eut lieu en octobre 1754, pour célébrer la naissance du duc de Berry, futur Louis XVI, Ogier n'ayant pas encore le caractère d'ambassadeur. Accompagné de plusieurs ministres et membres de sa cour, le souverain danois voulut témoigner sa bienveillance au diplomate français, au point d'admettre à sa table, en dépit des usages, l'épouse de l'ambassadeur¹⁷³². Le président ne lésina pas sur les dépenses pour théâtraliser l'événement, particulièrement apprécié des convives, qui fut pour l'envoyé de Louis XV une occasion de rendre « la Nation française agréable¹⁷³³ » :

« J'avois fait préparer un feu d'artifice, et une décoration en face de la salle où le Roy devoit manger. M. Saly, que nous avons icy pour faire la statue équestre de Sa Maj^{te} Danoise, dont le goût et les talens vous sont connus, Monsieur, n'a épargné ny peines, ny soins, pour rendre ma décoration agréable, et pour soutenir icy la réputation du goût françois. Le Roy m'a paru satisfait de ce que nous avons pû faire pour l'amuser. [...] Le repas fut fort guay. Le Roy se promena après disner dans mon jardin jusqu'à la nuit, et pour lors on tira le feu d'artifice, dont le Roy parut satisfait, ainsy que d'une sorte d'illumination que j'avois fait faire dans la principale allée de mon jardin, et dont il s'amusa longtems. Le Roy, et tous ceux qui avoient l'honneur de l'accompagner, se retirèrent sur les 7 heures, une partie de la ville de Copenhague étoit tant dans mon jardin que dans les campagnes des environs, d'où on pouvoit voir ce qui s'y passoit¹⁷³⁴. »

Louis XV donna une « entière approbation¹⁷³⁵ » aux efforts de son représentant. Les gazettes françaises ne manquèrent pas de publier les détails de ces réceptions pour donner un large écho au lustre de la représentation française à Copenhague. Celle d'octobre 1754 fut saluée avec

aussi pour fonction de séduire la société dans laquelle ils sont accueillis en donnant des fêtes et des spectacles qui illustrent la puissance du pays qu'ils servent. » *Ibid.*, p. 91.

¹⁷²⁹ *Ibid.*

¹⁷³⁰ Ogier à Saint-Contest (8 octobre 1753), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 126, f° 115-115 v°.

¹⁷³¹ Ogier à Rouillé (26 octobre 1754), MAE, CP Danemark 128, ff. 135-136 ; Ogier à Rouillé (14 février 1756), dépêche n°7, MAE, CP Danemark 130, f° 370 ; Ogier à Rouillé (8 février 1757), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 133, f° 175 v° ; Ogier à Bernis (18 février 1758), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 137, f° 221 ; Ogier à Choiseul (20 janvier 1759), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 140, f° 97 ; Ogier à Choiseul (26 février 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, f° 140.

¹⁷³² Ogier à Rouillé (26 octobre 1754), lettre particulière, MAE, CP Danemark 128, f° 135.

¹⁷³³ *Ibid.*, f° 136.

¹⁷³⁴ *Ibid.*, ff. 135-136. Voir Annexe 28.

¹⁷³⁵ Rouillé à Ogier (21 novembre 1754), *Ibid.*, f° 183.

emphasis par *Le Courrier d'Avignon*, qui insista sur la satisfaction de Frédéric V : « S. M. témoigna à M. l'Ambassadeur & à Madame l'Ambassadrice à quel point Elle étoit satisfaite, & assura ces illustres Époux qu'elle n'avoit passé depuis long tems une journée aussi agréablement. S. M. leur parla en des termes qui font beaucoup d'honneur à la Nation Française¹⁷³⁶. » Une gazette danoise, le *Kjøbenhavnske Danske Post-Tidender*, fit un compte-rendu élogieux du feu d'artifice, dont l'extrait suivant suffit à évaluer la magnificence orchestrée par le président Ogier :

« Le décor était composé d'un grand arc de triomphe, haut de près de 45 pieds, au-dessus duquel se trouvait le chiffre de Son Auguste Majesté, avec l'inscription suivante : Friderico V Pio Felici P. P. Optimo Principi. Des deux côtés de l'arc de triomphe partait une longue estrade servant de support à 10 grandes pyramides, 5 de chaque côté, reliées entre elles par de grands festons de verdure. Chacun portait un cartouche symbolique dont certains représentaient les vertus les plus éminentes de Sa Majesté, d'autres les institutions que le Monarque avait créées pour le bien de ses sujets, pour le développement de leur commerce et pour le perfectionnement des sciences¹⁷³⁷. »

En février 1756, la *Suite de la clef*, revue mensuelle parisienne, rapportait un autre dîner offert au roi de Danemark. Le dessert constitua le clou du spectacle : « Sa Majesté dina le 7 Février chez le Président Ogier, Ambassadeur de France en cette Cour ; on admira particulièrement le goût & la magnificence du dessert. Au milieu étoit représenté le passage du Sund avec les Forts de Cronenbourg & de Helsingbourg. Un vaisseau passa à pleine voiles entre ces Forts, & les salua de son canon, pendant que trois autres vaisseaux voguoient dans le bassin¹⁷³⁸. » Jean-François Ogier s'était une fois encore imposé en maître de la liturgie diplomatique.

3. Les réceptions de l'ambassadrice

L'aristocratie danoise participait en nombre à ces réceptions de l'ambassade, au cours desquelles Mme Ogier jouait un rôle particulièrement apprécié. Les ambassadrices étaient naturellement les animatrices de cette vie mondaine doublée d'une sorte de compétition du rayonnement culturel, à l'instar des rivalités politiques qui engageaient parfois leurs époux sur le terrain de la négociation. L'historien danois Aage Friis rappelait que Mme Ogier « était très estimée dans la vie sociale copenhagoise et était l'âme d'une des maisons les plus recherchées¹⁷³⁹ ». Le témoignage du comte Otto Ludvig Raben¹⁷⁴⁰ apporte de précieux éléments. Cet officier danois, qui

¹⁷³⁶ *Le Courrier*, n°XCIV (22 novembre 1754), p. 379.

¹⁷³⁷ Cité in HERMITE Jeanne-Louise Ternaux-Compans, Mme Louis, *La vie d'un palais danois*, op. cit., p. 144

¹⁷³⁸ *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du tems*, 1756, t. LXXIX, p. 305.

¹⁷³⁹ « Hun blev højt skattet i det københavnske Selskabsliv og Midtpunkt i et af de mest søgte Hjem. » FRIIS Aage, *Bernstorfferne og Danmark. Bidrag til den danske Stats politiske og kulturelle Udviklingshistorie (1750-1835)*, København, Det Nordiske Forlag, 1903, t. II, p. 194.

¹⁷⁴⁰ Otto Ludvig Raben (1729-1791), lieutenant (1751), chambellan (1755), maître des cérémonies (1763), conseiller privé (1774).

rencontra le couple Ogier lors d'un séjour à Paris, fréquentait assiduellement le salon de la présidente à Copenhague. Celui-ci comptait parmi les plus raffinés de la capitale, avec celui de Mme Desmercières¹⁷⁴¹, épouse d'un conseiller privé de Frédéric V et belle-sœur du chambellan Erhard Wedel-Friis¹⁷⁴², et celui de Mme von Schimmelmänn¹⁷⁴³, femme du principal conseiller financier du souverain¹⁷⁴⁴. Dans son journal, Raben relatait l'activité culturelle et sociale de l'ambassadeur français et de son épouse. Pour la seule année 1755, il soupa 17 fois chez les Ogier. Il fut invité en outre à neuf reprises au « concert de Mme Ogier » et une fois au « bal chez Mme Ogier¹⁷⁴⁵ ».

La correspondance privée de la présidente attestait de l'importante charge qui pesait sur ses épaules en qualité d'ambassadrice. Dans une lettre à Cideville, en janvier 1757, elle se plaignait de sa suractivité, avec la liberté de ton qui la caractérisait :

« Mon cœur est sans consolation, et mon esprit sans soutien, et mes jours se passent à gémir, et à trainer malgré mes infirmités et mes maux le poids de mes devoirs, qui sont sans mesure. J'ai passé les nuits. Il faut quoi qu'il en arrive que je paye de ma personne jusqu'au dernier instant. M^r Ogier est inexorable pour se ruiner, comme pour me tuer. À présent la règle commune est vingt personnes à dîner, et 30 à souper. Deux ou trois fois la semaine la Reine tient appartement. Il faut monter des escaliers de 140 marches, avec ses malheureuses jambes rhumatisées, avec un cœur convulsif, et des faiblesses. M^r Ogier dit cela n'est point mortel puisque vous ne mourrez pas¹⁷⁴⁶. »

Les formalités du début d'année semblaient de même épuiser l'ambassadrice, comme l'illustre ce témoignage daté de février 1757 : « J'ai été acablée de devoirs. Il y a eu un mariage à la cour. J'ai reçu 400 lettres de jour de l'an, de gens qui comptaient avec moi¹⁷⁴⁷. » L'absence d'archives susceptibles de renseigner sur la fréquence des réceptions organisées par le couple Ogier dans leurs résidences, ainsi que sur le nombre et la qualité de leurs hôtes, empêche toutefois d'apprécier à sa juste valeur l'intensité de la vie mondaine de l'ambassade française à Copenhague. En outre, le président ne bénéficia de la présence de sa femme à ses côtés que pour quatre années. En effet, plusieurs indispositions ayant affecté sa santé depuis son arrivée au Danemark, Mme Ogier se résigna à rentrer à Paris au cours de l'été 1757¹⁷⁴⁸.

¹⁷⁴¹ Elisabeth Sophie Friis (1714-1799) était l'épouse du conseiller privé Jean-Henri Desmercières.

¹⁷⁴² Erhard Wedel-Friis (1710-1786), envoyé extraordinaire en Suède (1753-1754), puis en France (1755-1763).

¹⁷⁴³ Caroline Tugendreich Friedeborn (1730-1793), épouse du banquier Heinrich Carl von Schimmelmänn (1724-1782).

¹⁷⁴⁴ KOUDAL Jens Henrik, *Grev Rabens Dagbog, Hverdagsliv i et adeligt miljø i 1700-tallet*, Odense, Syddansk Universitetsforlag, 2007, p. 238 et 277.

¹⁷⁴⁵ « Salonaftenerne havde også her husfruen i centrum, idet Otto Ludvig udtrykkelig fortæller, at han ni gange samme år var til » *madame Ogiers koncert* » og en enkelt gang var til » *bal hos madame Ogiers* ». *Ibid.*, p. 64.

¹⁷⁴⁶ Mme Ogier à Cideville (15 janvier 1757), BFV, Acad., C 32.

¹⁷⁴⁷ Mme Ogier à Cideville (16 février 1757), *Ibid.*

¹⁷⁴⁸ Ogier à Rouillé (5 juin 1757), lettre particulière, MAE, CP Danemark 134, f° 228.

II. Les amitiés danoises de M. Ogier : un jeu d'équilibriste

Au-delà des rituels auliques et des événements mondains, la représentation diplomatique se fonde sur « des relations interpersonnelles sur lesquelles se construit la diplomatie au quotidien ; relations qui matérialisent les liens directs entre les princes¹⁷⁴⁹ ». Dans le cadre de ces relations, la notion d'amitié occupe une place importante. Le mémoire d'instructions reçu par Ogier à son départ pour Copenhague insistait sur ce point essentiel : « Le Ministre du Roy sentira aisément, par l'importance de l'objet, celle de mettre toute son attention à se rendre agréable au Roi de Dan^k et à sa Cour, et à s'attirer l'amitié et la confiance de ses Ministres¹⁷⁵⁰. » Le diplomate devait incarner *in situ* l'amitié des princes. François de Callières enseignait, dans son vade-mecum du parfait ambassadeur : « Le moyen de réussir [dans les fins de la mission du négociateur] est d'acquérir l'estime, l'amitié & la confiance du Prince & de ceux qui y sont en crédit ; il faut pour cela qu'en travaillant à leur plaire, il s'applique avec soin à leur ôter tous les soupçons & les ombrages qui pourroient l'en éloigner, qu'il les persuade de ses bonnes intentions à leur égard [...] ¹⁷⁵¹ ». La notion d'amitié est complexe à définir dans le cadre des relations interpersonnelles associées au travail diplomatique, ce dernier s'inscrivant pleinement dans la sphère politique. Le sens fort du terme « ami » implique une relation de confiance et d'estime mutuelles qui, dans le cadre des relations diplomatiques, s'avère théoriquement indispensable pour garantir la solidité du lien¹⁷⁵². En dépit des circonstances parfois difficiles qui peuvent fragiliser ce lien, le diplomate doit viser à maintenir de sa part la bonne entente avec ses interlocuteurs. En outre, la « distinction entre le public et le privé permet précisément à l'ambassadeur de plaire même si son message déplaît¹⁷⁵³ ». La frontière entre les sphères publique et privée était particulièrement poreuse sous l'Ancien Régime : représentant d'un prince, le diplomate était aussi un personnage privé capable d'entretenir des liens de sociabilité non seulement dans l'exercice et l'intérêt de sa charge publique, mais aussi pour son plaisir et ses avantages particuliers. L'apprentissage de l'amitié sur le terrain diplomatique est marqué par cette dimension hybride. En outre, on ne peut nier que l'amitié exercée dans le cadre politique possède une certaine part d'artifice, dans la mesure où l'objectif principal du lien diplomatique est d'obtenir des garanties et des avantages économiques, politiques, militaires : pour Jean-François Ogier, il s'agissait du maintien des traités de commerce et d'alliance avec le Danemark

¹⁷⁴⁹ THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique », art. cit., p. 125.

¹⁷⁵⁰ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f^o 45 v^o.

¹⁷⁵¹ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit., p. 273-274.

¹⁷⁵² Selon Guillaume Hanotin, le terme « semble être toujours révélateur d'une affection ou d'un intérêt particulier pour quelqu'un. [...] Dans tous les cas, se dire "l'ami" ou vouloir entretenir "des liens d'amitié" constituaient une marque de confiance et indiquaient le désir d'établir de bons rapports. » HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes*, op. cit., p. 146.

¹⁷⁵³ KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 46.

et de la consolidation du « système du Nord ». Cette dualité de l'amitié exigeait toutefois de l'ambassadeur qu'il se garantît de toute apparence de duplicité qui menacerait de ruiner du jour au lendemain tant son crédit personnel que le succès de sa négociation. C'était la conviction de Franquesnay : « La mauvaise foi fait perdre aux Ministres toute la confiance & toute la considération de ceux avec qui ils négocient, & quoiqu'ils puissent proposer après cela, ils les trouvent sur leur [*sic*] gardes, froids & hérissés d'objections¹⁷⁵⁴ [...] ». Le président Ogier était conscient de la nécessité, « du moins en apparence, de faire de la probité, de l'honnêteté et de la sincérité des règles d'or quant à son comportement de diplomate¹⁷⁵⁵ », et ce dès son arrivée à Copenhague. Ses dépêches révélaient sa stratégie des amitiés et les fruits dont il bénéficia en tant qu'homme privé, mais surtout en tant qu'homme public représentant des intérêts de la France. Les hauts personnages de la couronne danoise, ses principaux interlocuteurs, étaient les premiers concernés par cette dynamique relationnelle.

1. Le comte Moltke, « l'homme du monde le plus vrai¹⁷⁵⁶ »

Le grand maréchal Moltke fut recommandé au président Ogier, tant en raison de sa grande proximité et de son influence sur Frédéric V qu'à cause de son profond attachement au « système du Nord ». En octobre 1754, à l'occasion d'une négociation, Ogier soulignait la persistance des convictions de Moltke et son désir d'être un interlocuteur privilégié du ministre français : « Je l'assuray que les mêmes sentimens de ma parfaite confiance en lui me mettoient dans le cas de ne parler de cette affaire à aucun autre, persuadé que, quand je serois instruit de sa façon de penser et de celle du Roy de Dannem^k, je n'aurois plus aucune difficulté à éprouver. Il répondit avec beaucoup d'amitié aux assurances de ma confiance et m'exhorta à ne traiter l'affaire qu'avec lui¹⁷⁵⁷. » Leur première rencontre, en septembre 1753, fut déjà marquée par une affection réciproque : Ogier estimait avoir « éprouvé toutes les politesses et les démonstrations d'amitié possible¹⁷⁵⁸ » de sa part

¹⁷⁵⁴ FRANQUESNAY Jacques de La Sarraz du, *Le Ministre public dans les Cours étrangères, ses fonctions et ses prérogatives*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1731, p. 225-226.

¹⁷⁵⁵ THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique », art. cit., p. 128.

¹⁷⁵⁶ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 409.

¹⁷⁵⁷ Ogier à Rouillé (22 octobre 1754), dépêche n°61, MAE, CP Danemark 128, f° 130. En octobre 1753, Ogier avait promis à Moltke que ce dernier serait son interlocuteur privilégié : « Il me dit [...] qu'en cas que je crusse remarquer quelque chose, par la suite, qui me parait suspect ou équivoque, de vouloir bien m'en expliquer naturellement avec lui, ou avec M^r le B^{on} de Bernstorff. Je lui répondis que, plein de confiance dans la droiture de ses intentions, je pouvois l'assurer que je m'adresserois toujours à lui, si je remarquois quelque chose qui pût intéresser le Roy ou ses alliés et que je lui demandois la même grâce si, par moi-même, ou par des circonstances que je ne pouvois pas prévoir, il survenoit quelque chose qui pût lui donner la moindre inquiétude sur ma conduite, ou sur les vûes de ma Cour. Il me le promit avec les apparences de la même candeur et de la même vérité avec laquelle je lui avois parlé. Nous nous séparâmes avec les plus grandes démonstrations respectives d'amitié, et nous joignîmes le reste de la compagnie. » Ogier à Saint-Contest (2 octobre 1753), dépêche n°3, MAE, CP Danemark 126, ff. 103-104 v°.

¹⁷⁵⁸ Ogier à Saint-Contest (25 septembre 1753), dépêche n°2, *Ibid.*, f° 82 v°.

et louait « la droiture de ses intentions¹⁷⁵⁹ ». Les deux personnages fondèrent leurs relations de travail sur l'ouverture et la franchise. En septembre 1755, craignant une interférence de la cour de Vienne au sujet de la question holsteinoise, Ogier fit part à Moltke de son inquiétude : « M. le C^{te} de Molck me marqua grande satisfaction de cette ouverture et de ma franchise, si conforme à la sienne et à sa façon de penser¹⁷⁶⁰. » Le grand maréchal était convaincu « que le moyen d'entretenir une solide amitié étoit de s'éclaircir mutuellement et de s'expliquer confidemment, surtout ce qui pouvoit faire la moindre peine¹⁷⁶¹ ». Pour ce faire, et pour éviter de contrister le roi de Danemark, l'ambassadeur invitait sa cour, en cas de difficultés éventuelles, à ne pas inquiéter Wedel-Friis, alors représentant danois à Paris, et à n'informer à cet égard que le seul tandem Ogier-Moltke :

« Le C^{te} de Molck me dit que, plus il étoit attaché au système, plus il en désiroit le maintien, plus il souhaitoit que Sa Maj^{te} Danoise ne vit de notre part que des marques d'estime, d'amitié et de confiance ; qu'ainsi il désiroit que je fusse chargé des explications qui seroient toujours entières et sincères de luy à moy, et que M. de Wedelfries n'eût jamais à mettre sous les yeux de Sa Maj^{te} Danoise que les preuves de la satisfaction que le Roy auroit toujours lieu d'avoir de la droiture des intentions que j'aurois eu à renouveler et dont je vous aurois rendu compte¹⁷⁶². »

L'ambassadeur rassura Moltke et pria Rouillé d'agir à l'avenir en ce sens pour garantir le crédit et l'influence du favori à Copenhague¹⁷⁶³. Cet épisode, parmi tant d'autres évoqués dans la correspondance politique, témoigne de la capacité d'Ogier, homme d'écoute et d'empathie, à saisir la psychologie de son interlocuteur afin d'apaiser les inquiétudes et les conflits latents. La relation d'amitié établie avec le grand maréchal jouait un rôle essentiel dans cette *captatio benevolentiae*.

De son côté, le président prenait régulièrement occasion de faire l'éloge de Moltke, dont il reconnut les mérites personnels dès le commencement de sa mission diplomatique : « Je tâche de ne pas être en reste avec ce favori, qui paroît mériter par la droiture de ses intentions, et par son zèle, la confiance entière dont son maître l'honore¹⁷⁶⁴. » Au fil de ses dépêches, Ogier ne tarissait pas d'éloges sur le favori et dressait systématiquement de lui un portrait élogieux. Tantôt, il louait « l'esprit pacifique et doux du Grand Maréchal¹⁷⁶⁵ » ; tantôt, il le peignait comme « l'homme du

¹⁷⁵⁹ « Je tâche de ne pas être en reste avec ce favori, qui paroît mériter par la droiture de ses intentions, et par son zèle, la confiance entière dont son maître l'honore. » Ogier à Saint-Contest (2 octobre 1753), dépêche n°3, *Ibid.*, ff. 115 v°-116.

¹⁷⁶⁰ Ogier à Rouillé (30 septembre 1755), dépêche n°46, MAE, CP Danemark 129, f° 455.

¹⁷⁶¹ *Ibid.*, f° 62 v°.

¹⁷⁶² *Ibid.*, ff. 63 v°-64.

¹⁷⁶³ « « Cette promesse de ma part la calma. Il ne me reste qu'à vous demander de vouloir bien ne pas la désavouer. » *Ibid.*, f° 66.

¹⁷⁶⁴ Ogier à Saint-Contest (8 octobre 1753), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 126, ff. 115 v°-116.

¹⁷⁶⁵ Ogier à Saint-Contest (10 décembre 1753), dépêche n°14, *Ibid.*, f° 284.

monde le plus vrai¹⁷⁶⁶», le « digne favori¹⁷⁶⁷ », dont la « franchise ordinaire¹⁷⁶⁸ » était particulièrement estimable. Au moment de sa disgrâce, au début du règne de Christian VII, l'ambassadeur continuait de le présenter comme « l'homme le plus sage, et le plus modéré [qui] se conduit avec une prudence vraiment digne de l'estime la plus générale¹⁷⁶⁹ ». Lorsque Versailles manifestait son mécontentement à l'égard de l'attitude ambiguë ou passive du Danemark, le président se faisait l'avocat des bonnes intentions de Moltke envers le système. En janvier 1759, il écrivait à Choiseul : « Le Roy n'a jamais eu, dans aucune Cour étrangère, un serviteur aussi dévoué et aussi fidèle¹⁷⁷⁰. » Ces témoignages reflètent l'estime profonde et *a priori* sincère qu'il éprouvait pour Moltke. Il est difficile toutefois d'évaluer la qualité de leurs rapports en dehors du cadre purement professionnel, en raison de l'absence d'une correspondance intime entre les deux personnages. L'historien danois Knud Jespersen notait cependant que le président et son épouse étaient considérés comme « de proches amis » (« nære venner ») du couple Moltke¹⁷⁷¹.

2. Le baron Bernstorff : une amitié au risque des suspicions versaillaises

Si, à première vue, la relation du président Ogier avec le baron Bernstorff pouvait sembler moins empreinte de cette intimité et de cette connivence qui existaient entre l'ambassadeur et Moltke, elle n'en était pas moins construite sur une confiance et une affection réciproques. Dès ses premières instructions, Ogier avait été mis en garde par sa cour : Versailles se méfiait de Bernstorff, du fait de ses origines hanovriennes et de son attachement viscéral à la neutralité danoise. Une telle suspicion domina en France tout au long de l'ambassade d'Ogier. En octobre 1757, Bernis s'élevait contre les « projets artificieux d'un Ministre qui, étranger au Dannemarck, n'y a porté que des vûes étrangères¹⁷⁷² », avant de l'accuser, un an plus tard, de se livrer aux « équivoques, détours et entortillages¹⁷⁷³ ». En août 1760, Choiseul, pourtant lié avec Bernstorff par une intense amitié épistolaire, dénonçait ses « sophismes¹⁷⁷⁴ ». Malgré cette méfiance continue de sa cour, le président Ogier travailla à maintenir un solide lien de confiance avec le ministre. Lorsqu'une difficulté se présentait, il faisait en sorte que Bernstorff fût en mesure de lui « ouvrir son cœur ». En août 1755, il écrivait à Rouillé : « Je me suis rendu hier à sa maison de campagne et je l'ai mis à portée de

¹⁷⁶⁶ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 409.

¹⁷⁶⁷ Ogier à Praslin (17 juillet 1764), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 150, f° 187 v°.

¹⁷⁶⁸ Ogier à Rouillé (14 octobre 1755), dépêche n°48, MAE, CP Danemark 130, f° 23 v°.

¹⁷⁶⁹ Ogier à Praslin (1^{er} avril 1766), dépêche n°13, MAE, CP Danemark 152, f° 79.

¹⁷⁷⁰ Ogier à Choiseul (20 janvier 1759), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 140, f° 88.

¹⁷⁷¹ JESPERSEN Knud *et alii*, *Moltke, op. cit.*, p. 370.

¹⁷⁷² Bernis à Ogier (18 octobre 1757), instruction n°26, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 136, f° 84.

¹⁷⁷³ Bernis à Ogier (14 novembre 1758), instruction n°33, MAE, CP Danemark 139, ff. 238 v°-239.

¹⁷⁷⁴ « La conférence que vous avez eue avec lui depuis son retour est un tissu de sophismes, et il a sans doute assez bonne opinion de notre discernement pour nous croire susceptibles de l'illusion qu'il paroît vouloir nous faire. » Choiseul à Ogier (10 août 1760), instruction n°71, MAE, CP Danemark 144, f° 259 v°.

m'ouvrir son cœur au delà de ce que je croyois pouvoir l'espérer¹⁷⁷⁵. » Le juriste italien Fortunato Bartolomeo de Felice, auteur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, rattachait cette ouverture à l'amitié : « L'amitié ouvre le cœur et arrache le secret le mieux gardé¹⁷⁷⁶ ».

Dès son arrivée à Copenhague, Ogier bénéficia de l'attention du ministre : « Je ne puis assés me louer des marques d'amitié et des distinctions dont il me comble¹⁷⁷⁷ » écrivait-il au duc de La Vallière. Malgré tout, dans un petit portrait qu'il fit, peu après, du ministre, le diplomate français était conscient de la « supériorité » acquise et affirmée par le chef de la Chancellerie allemande : « Il n'ignore pas sa supériorité, que le fond de son esprit, ses connaissances et l'assiduité de son travail lui procurent sur ses collègues¹⁷⁷⁸. » Au fil de ses négociations, l'ambassadeur fut en mesure de constater les résistances de Bernstorff et son art de fuir les obligations impérieuses auxquelles la France aurait voulu contraindre le Danemark, en application de leurs traités. Ogier remarqua aussi les projets – chimériques aux yeux de Versailles – dans lesquels le ministre danois parut se lancer pour assurer la sécurité du Danemark, en particulier face à la menace russe. En décembre 1756, Bernstorff semblait préconiser une alliance avec la Prusse, qui, onze mois auparavant, avait quitté l'alliance française au profit de l'Angleterre. Une telle idée provoqua la suspicion du président :

« Je ne puis après cela concevoir ce qui a pu la faire naître pour un moment à M. le B^{on} de Bernstorff sans l'avoir sans doute assés réfléchi, et encore moins comment il a pu me la confier avant de l'avoir communiquée à aucun de ses collègues et de s'être assuré de leur suffrage, pouvant bien prévoir que je n'épargnerois rien pour la faire avorter. J'avoue que cette circonstance me fait plus douter de la justesse des vues de ce Ministre que de la droiture de ses intentions, que, par cette démarche inconsidérée, il n'a que trop donné à suspecter¹⁷⁷⁹. »

Il est rare de lire, sous la plume d'Ogier, une critique de Bernstorff. Une telle réaction prouve néanmoins qu'en dépit de la relation de confiance mutuellement établie entre les deux personnages, l'ambassadeur français ne pouvait pas être taxé de naïveté et n'était pas dupe des ambiguïtés du ministre danois. L'arrivée au ministère de Choiseul, ami intime du baron, pouvait laisser espérer un sursaut de confiance¹⁷⁸⁰. Ogier fut plus que jamais invité à la prudence, « en ménageant [ses] expressions de façon à ne pas blesser l'amour propre de M^r de Bernstorff¹⁷⁸¹ ». Le

¹⁷⁷⁵ Ogier à Rouillé (26 août 1755), dépêche n°41, MAE, CP Danemark 129, f° 375 v°.

¹⁷⁷⁶ DE FELICE Fortunato Bartolomeo, *Code de l'humanité, ou la législation universelle, naturelle, civile et politique*, Yverdon, Chez l'auteur, 1778, t. IX, p. 611.

¹⁷⁷⁷ Ogier au duc de La Vallière (16 octobre 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 134.

¹⁷⁷⁸ Ogier à Saint-Contest (1^{er} mars 1754), MAE, CP Danemark 127, f° 172.

¹⁷⁷⁹ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 439.

¹⁷⁸⁰ Choiseul écrivait, à l'occasion du projet de nomination d'un nouvel envoyé danois à Stockholm : « M. le Baron de Bernstorff est plus capable que personne de faire avec discernement un pareil choix, et l'on peut bien s'en rapporter à ses lumières et à la droiture de ses intentions. » Choiseul à Ogier (24 septembre 1759), instruction n°36, MAE, CP Danemark 142, 108 v°.

¹⁷⁸¹ Choiseul à Ogier (10 mars 1760), instruction n°53, MAE, CP Danemark 143, f° 161.

président savait s'y prendre avec tact, tout en adoptant le langage de la franchise et de la sincérité. En février 1760, devant la menace d'un projet d'alliance dano-prussienne, Ogier affirma à Bernstorff qu'en cas de changement de système de la part du Danemark, la France ferait le choix d'une alliance avec la Russie et la Suède. La réaction de Bernstorff fut vive, mais Ogier sut la circonscrire : « Ce Ministre a cru reconnoître, dans ces derniers termes, une espèce de menace qui l'a d'abord vivement affecté. Je l'ay prié de les regarder plutost comme une ouverture de confiance et d'amitié, dont il devoit reconnoître le mérite et le prix¹⁷⁸². » Ces quelques exemples montrent que les relations de travail entre les deux protagonistes du dialogue franco-danois étaient à la fois marquées par la courtoisie typique des échanges entre deux hommes du monde et par une confiance personnelle réciproque. Du reste, l'affection particulière du ministre danois à l'égard du diplomate français n'était pas particulièrement tangible dans le cadre de ces échanges de nature politique. La correspondance de Bernstorff avec les envoyés danois à Paris apporte un éclairage supplémentaire. Dans une lettre à Wedel-Friis, en février 1757, il faisait un éloge particulièrement singulier du président Ogier : « Jamais Ambassadeur n'a esté plus estimé à aucune Cour, et n'a plus mérité de l'estre, qu'il l'est à la nôtre, et tout le monde applaudit au Cês que le Roi fait de Lui, et à la Confiance toute particulière dont S. M^{te} l'honore¹⁷⁸³. » Cette satisfaction du roi était sans conteste partagée par son ministre. En août 1757, celui-ci considérait un éventuel rappel d'Ogier en France comme « un Incident fâcheux et préjudiciable au Bien des Affaires¹⁷⁸⁴ ». De manière plus personnelle, il louait, en juin 1759, la véracité du président : « Je l'estime incapable de trahir la verité pour plaire davantage¹⁷⁸⁵ ». Il manifestait en outre toute la confiance qu'il avait dans les « talents de Son esprit & de Son Cœur¹⁷⁸⁶ » qui lui faisaient rapporter leurs entretiens avec exactitude à sa cour, et ce en dépit des interprétations négatives de Versailles.

Le fonds privé Bernstorff-Wotersen possède un certain nombre de lettres du couple Ogier au ministre danois, qui témoignent d'une relation plus intime. En mai 1754, Ogier remerciait Bernstorff pour « toutes les marques d'attention et de bonté » qu'il avait reçues de lui « en toutes

¹⁷⁸² Ogier à Choiseul (26 février 1760), lettre particulière, *Ibid.*, f° 128.

¹⁷⁸³ Bernstorff à Wedel-Friis (février 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-279.

¹⁷⁸⁴ Bernstorff à Wedel-Friis (27 août 1757), *Ibid.*

¹⁷⁸⁵ Bernstorff à Wedel-Friis (20 juin 1759), RA-Kbh, TKUA, 64-280.

¹⁷⁸⁶ « Je ne jugerai point des rapports que le Pr. d'Ogier fait de mes conversations avec lui, quoique la connoissance que j'ai des talents de Son esprit & de Son cœur ne me permettent pas de douter de leur justesse et de leur exactitude, mais je sais que je ne lui parle que dans le sens que je Vous écris, les mêmes ordres du Roi inspirent mes paroles & mes Dépêches, & comme rien n'est plus éloigné de ces ordres de S. M. que les menaces, je suis absolument sûr de n'avoir jamais pris ce ton que je deteste, mais si le conseil de France appelle menaces lorsque l'on s'ouvre confidemment à lui par Son ambassadeur de Ses peines, de Ses inquietudes des dangers que l'on prévoit & des mesures que l'on Se verra obligé d'y opposer, alors il est vrai que je menace souvent parce que le Roi veut que je ne cache point à la France Ses perils & Ses resolutions & parce qu'il me commande de fonder Sa Politique sur la candeur, la franchise & la probité les plus exactes. » Bernstorff à Wedel-Friis (10 janvier 1761), *Ibid.*, 64-281.

les occasions¹⁷⁸⁷ », notamment après la chute de cheval dont l'ambassadeur fut victime¹⁷⁸⁸. Ailleurs, il l'assurait de son « respectueux et inviolable attachement¹⁷⁸⁹ », de son « tendre attachement¹⁷⁹⁰ ». Dans un billet non daté, il concluait par cette formule lapidaire : « Respect et attachement, in æternum¹⁷⁹¹ ». Il s'agissait toutefois ici de tournures épistolaires classiques qui ne présupposaient guère un authentique lien d'affection. La plupart des lettres du président ne traitaient d'ailleurs que d'affaires politiques. Certaines évoquaient des événements concernant la France : la crise parlementaire, l'exil de l'archevêque de Paris, ou encore la maladie de Mme de Pompadour¹⁷⁹². Si le terme « amitié » ne fut employé par Ogier que dans deux lettres datées de 1757 et 1765, il en usa avec moins de retenue dans la correspondance postérieure à son rappel en France, étant désormais libéré de l'obligation de retenue associée à sa charge d'ambassadeur. En juin 1766, il rappelait « les marques d'amitié¹⁷⁹³ » dont le ministre l'avait comblé. Le mois suivant, il lui témoignait sa fidélité : « Je puis l'assurer que je conserverai, tant que je vivrai, ceux du plus tendre respect et du plus fidèle attachement que 13 ans de connaissance de ses vertus, d'habitude d'affaires, et d'une confiance réciproque, ont si profondément gravés dans mon âme¹⁷⁹⁴. » En juin 1767, il louait avec émotion le précieux souvenir de ses années copenhagoises :

« Je suis pénétré de la plus vive reconnaissance des nouvelles marques que vous me donnés de la continuation de votre souvenir et de votre amitié. Je ne puis vous dire combien elle me est précieuse, combien le souvenir m'en est cher, combien je me rappelle avec plaisir, vos vertus et la façon juste, équitable, amiable et remplie d'une confiance mutuelle avec laquelle nous avons traité pendant tant d'années les affaires de nos maîtres à leur plus grand avantage¹⁷⁹⁵ [...] ».

Enfin, en janvier 1768, le président se présentait à Bernstorff comme « l'homme du monde qui lui est le plus sincèrement et le plus tendrement attaché et qui ne cessera jamais de rendre hommages à ses vertus et aux qualités de son cœur et de son esprit¹⁷⁹⁶ ». Ces quelques extraits suffisent à prouver l'existence d'une amitié sincère entre les deux personnages, indépendamment de leurs relations de travail antérieures à 1766. La correspondance de Mme Ogier avec le ministre danois – 26 lettres pour la période 1755-1771 – vient corroborer cette affirmation. En décembre 1757,

¹⁷⁸⁷ Ogier à Bernstorff (19 mai 1754), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

¹⁷⁸⁸ Ogier à Saint-Contest (14 mai 1754), lettre autographe, MAE, CP Danemark 127, f° 323.

¹⁷⁸⁹ Ogier à Bernstorff (25 juin et 15 octobre 1757), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

¹⁷⁹⁰ Ogier à Bernstorff (7 novembre 1757), *Ibid.*

¹⁷⁹¹ Ogier à Bernstorff (s. d.), *Ibid.*

¹⁷⁹² Ogier à Bernstorff (s. d., mars 1764, 24 mars 1764), *Ibid.*

¹⁷⁹³ « L'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mon voyage et les marques d'amitié dont vous m'avez comblé pendant mon long séjour en Dannemarck ne me permettent pas de différer d'avoir l'honneur de vous donner des nouvelles de mon arrivée ici. » Bernstorff à Ogier (30 juin 1766), *Ibid.* Voir Annexe 29.

¹⁷⁹⁴ Ogier à Bernstorff (20 juillet 1766), *Ibid.*

¹⁷⁹⁵ Ogier à Bernstorff (11 juin 1767), *Ibid.*

¹⁷⁹⁶ Ogier à Bernstorff (27 janvier 1768), *Ibid.*

l'ambassadrice s'enquerrait de la santé de la baronne Bernstorff et lui transmettait des conseils du médecin La Martinière¹⁷⁹⁷. En mars 1758, elle causait religion avec le ministre¹⁷⁹⁸. En décembre 1761, elle évoquait son souhait ardent de revenir au Danemark et de le revoir¹⁷⁹⁹. Une telle correspondance semble confirmer l'assertion de Aage Friis, selon laquelle Ogier et Bernstorff étaient « sur le meilleur pied¹⁸⁰⁰ », en dépit de leurs fidélités respectives à des engagements politiques parfois contradictoires. Il convient enfin de souligner que le profil du baron Bernstorff correspondait, par maints aspects, au modèle de l'honnête homme chrétien de son temps. L'un des caractères les plus marquants du ministre était sa profonde religiosité, transmise par son éducation piétiste, qui semble expliquer en grande partie sa *weltanschauung*, et en particulier son opposition morale à la guerre. S'appuyant sur l'analyse d'Edvard Holm¹⁸⁰¹, l'historienne allemande Mathilde Breiholz montra que la personnalité de Bernstorff était imbue d'un humanisme chrétien dont les idées « ne résidaient pas dans l'esprit, comme pour Frédéric [II de Prusse], mais au fond du cœur¹⁸⁰² ». La religion s'imposait comme « une partie très essentielle de son propre moi¹⁸⁰³ » et non comme un pur moyen de justification politique. Le ministre n'était toutefois pas étranger à la culture des Lumières, auprès de laquelle il façonna son idéal humaniste, sans pour autant renier ses convictions religieuses¹⁸⁰⁴. Une telle conception ne pouvait pas ne pas avoir trouvé du crédit auprès du couple Ogier, convaincu par cet équilibre intellectuel.

3. *Frédéric V, « un Prince qui m'honorait de son estime¹⁸⁰⁵ »*

Il convient enfin de broser le portrait des relations de Jean-François Ogier avec le roi Frédéric V. L'ambassadeur bénéficia de nombreux témoignages d'affection et de gratitude de la part de ce monarque, à l'occasion d'audiences privées, de dîners royaux à Emdrup et d'autres circonstances particulières. Dès le commencement de sa mission à Copenhague, il confirmait la réputation positive dont jouissait le souverain, en dépit de ses défaillances morales : « Il est extrêmement affable. Il comble de politesse et d'attention, surtout les Ministres étrangers, et ses

¹⁷⁹⁷ Mme Ogier à Bernstorff (24 décembre 1757), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

¹⁷⁹⁸ Mme Ogier à Bernstorff (15 mars 1758), *Ibid.*

¹⁷⁹⁹ « Il ne me reste qu'à lui demander la continuation de ses bontés, et vouloir bien ne point oublier une personne dont le désir le plus cher est de la revoir. L'époque en est fixée. Je voudrais toucher au moment, si au milieu des grands événements, il en décidait un, beaucoup moins important que j'attends. Je ne tarderais pas à aller me dédomager de quatre années d'absence que j'effacerai toujours du souvenir de ma vie. » Mme Ogier à Bernstorff (28 décembre 1761), *Ibid.*

¹⁸⁰⁰ « [Ogier] stod på den bedste fod med Bernstorff. » FRIIS Aage, *Bernstorfferne og Danmark*, op. cit., t. I, p. 196.

¹⁸⁰¹ HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 120.

¹⁸⁰² « Bei ihm aber hatten die Ideen der Humanität ihren Sitz nicht, wie bei Friedrich, im Verstande, sondern tief im Herzen. » BREIHZOLZ Mathilde, *Preussen und Dänemark während des Siebenjährigen Krieges (1756-1763)*, Neumünster, K. Wachholtz, 1930, p. 21.

¹⁸⁰³ « [...] bei dem die Religion ein sehr wesentlicher Bestandteil seines eigenen Selbst wurde, für den sie nicht erst in zweiter Linie, gewissermaßen nur als Mittel zu politischen Zwecken in Frage kam. » *Ibid.*

¹⁸⁰⁴ *Ibid.*

¹⁸⁰⁵ Ogier à Praslin (14 janvier 1766), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 152, f° 9 v°.

Ministres, et ceux que leurs charges tiennent attachés près de luy¹⁸⁰⁶. » Au niveau plus politique, il dépeignait à Bernis, en février 1758, un prince qui « pense avec grande élévation mais qui agit avec prudence et circonspection¹⁸⁰⁷. » Frédéric V n'hésitait pas à lui faire part lui-même de sa satisfaction lorsqu'une négociation était manœuvrée avec succès. En février 1756, Ogier écrivait à Rouillé : « Je ne vous répéterai pas, M^r, les marques de bonté et les assurances que le Roi de Dan^k m'a données de sa confiance et de son estime de ce qu'il avoit remarqué de mon zèle pour le service du Roi, et l'avantage réciproque des deux nations¹⁸⁰⁸ [...] ». Les nombreuses marques de bienveillance accordées lors des réceptions de l'ambassadeur attestaient une estime particulière du monarque pour le diplomate français. Les cadeaux offerts par Frédéric V – acceptés par Ogier avec la permission de sa cour – étaient considérés par le souverain danois comme une marque d'affection et de reconnaissance. En septembre 1754, il surprit le président au cours d'une audience :

« Le R[oi] de Dannem^k me parut content de ce que je lui disois. Il tira dans ce moment de son doigt un diamant, et me pria de le recevoir comme une marque de son amitié et de sa véritable satisfaction de l'intérêt que j'avois marqué, en plusieurs occasions, à ce qui pouvoit lui être avantageux. J'avoüe, Mgr, que je fus extrêmement embarrassé, et que je le marquay au Roy de Dannem^k en différant de recevoir le diamant qu'il me présentoit. Il me répéta qu'il me prioit de recevoir cette marqué d'amitié. Je crus ne devoir pas insister davantage, et devoir recevoir le diamant avec les marques du plus profond respect¹⁸⁰⁹. »

Ce prince lui offrit, en d'autres occasions, des présents aussi variés que deux juments¹⁸¹⁰, une selle ornée¹⁸¹¹ et une tabatière en or¹⁸¹². Lors du départ Mme Ogier pour la France, celle-ci reçut du roi et de la reine « deux tabatières garnies de diamans, ornées chacune d'un portrait de Leurs Majestés¹⁸¹³ ». Le même jour, la reine mère lui avait remis l'ordre de l'Union parfaite¹⁸¹⁴, une distinction dont elle fut la seule détentrice d'origine non-danoise ou non-allemande¹⁸¹⁵. L'affection particulière de Frédéric V pour les Ogier était reconnue par Bernstorff lui-même. Dans une lettre d'avril 1759, il écrivait à Wedel-Friis :

¹⁸⁰⁶ Ogier à Saint-Contest (1^{er} mars 1754), lettre particulière, MAE, CP Danemark 127, f^o 165.

¹⁸⁰⁷ Ogier à Bernis (25 février 1758), dépêche n^o11, MAE, CP Danemark 137, f^o 247.

¹⁸⁰⁸ Ogier à Rouillé (14 février 1756), dépêche n^o7, MAE, CP Danemark 130, ff. 371 v^o-372.

¹⁸⁰⁹ Ogier à Rouillé (23 septembre 1754), dépêche n^o57, MAE, CP Danemark 128, ff. 90 v^o-91.

¹⁸¹⁰ Ogier à Rouillé (14 février 1756), dépêche n^o7, MAE, CP Danemark 130, ff. 371 v^o-372 v^o ; Ogier à Bernis (11 avril 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 137, ff. 418 v^o-419.

¹⁸¹¹ Ogier à Bernis (26 septembre 1758), dépêche n^o61, MAE, CP Danemark 138, f^o 445 v^o.

¹⁸¹² Ogier à Bernis (4 décembre 1758), dépêche n^o80, MAE, CP Danemark 139, ff. 387-387 v^o.

¹⁸¹³ Ogier à Bernis (25 août 1757), dépêche n^o48, MAE, CP Danemark 135, f^o 124 v^o.

¹⁸¹⁴ *Ibid.*, f^o 125. L'ordre de l'Union parfaite fut créé en 1732 pour célébrer le dixième anniversaire de mariage de Christian VI et de Sophie-Madeleine de Brandebourg-Culmbach. Il fut décerné jusqu'à la mort de cette princesse en 1770. WESTER JAN RENÉ, *Ordenen de l'Union Parfaite (1732-1770)*, København, Ordenshistorisk Forlag, 2003.

¹⁸¹⁵ THERMED MATTHIEU, « La représentation diplomatique », art. cit., p. 131. L'édition de 1776 de l'almanach de la cour danoise prouve cet argument. *Königlich Dänischer Hof- und Staats- Kalender auf das 1776 Jahr Christi*, Altona, s. n., 1776, p. 13-21.

« Vous savés parce que je Vous ai marqué plus d'une fois, combien le Roi estime & j'ose le dire aime M^r d'Ogier et à quel point il seroit par consequent desagreable à S. M. de perdre dans ces Conjonctures importantes un Ministre qu'elle honore de toute sa Confiance & dont elle connoit la capacité, la droiture & le zele pour le maintien de l'amitié entre les deux Couronnes. Le Coup lui seroit veritablement sensible¹⁸¹⁶ [...] »

Le président avait aussi l'occasion de côtoyer le roi en dehors des événements proprement auliques. En avril 1758, il informait Bernis du fait qu'il avait eu « l'honneur d'accompagner assés souvent [le roi], soit aux exercices de ses troupes, soit à la chasse¹⁸¹⁷ ». Ogier avait l'avantage de partager avec Frédéric V la passion cynégétique, ce qui lui permit d'être régulièrement invité aux chasses royales. En septembre 1755, une chasse au cerf le retint au château de Fredensborg¹⁸¹⁸. Quant aux exercices des troupes danoises, ils donnèrent lieu à plusieurs voyages royaux en Holstein, où l'ambassadeur français accompagna le roi à cinq reprises¹⁸¹⁹. Il ne s'agissait pas d'un privilège exceptionnel, les diplomates étrangers étant traditionnellement conviés à ces séjours holsteinois. Toutefois, en 1754, Frédéric V pria le diplomate français d'associer au voyage son épouse, « que Sa M^{te} comble de marque de bienveillance¹⁸²⁰ », écrivait l'ambassadeur à Saint-Contest. Mme Ogier bénéficiait pour sa part de toute l'affection du couple royal. En août 1756, à la veille du voyage en France – finalement reporté – de son épouse, le président relatait à Rouillé une audience chaleureuse et émouvante accordée par la reine à l'ambassadrice, à laquelle le roi lui-même prit part, « contre l'usage de sa Cour » :

« Je ne vous dissimuleray pas, Monsieur, que Mad^e Ogier ayant été ces jours cy faire sa Cour au Roy et à la Reine de Dann^k à Fridensbourg, la Reine lui marqua, dans une audience part[iculi]ère, tant de bonté, tant de bienveillance, et tant de peine du voyage qu'elle projettoit de faire, lesquelles je n'oserois presque vous dire que la Reine accompagna de beaucoup de larmes, que Mad^e Ogier fut surprise et émüe au dernier point de ces sentimens qu'elle ne croioit pas avoir mérités. Le Roy de Dann^k, contre l'usage de sa Cour, se rendit en secret dans l'appartement de la Reine, pendant que Mad^e Ogier y étoit, et renchérit encore, s'il est possible, par les propos les plus tendres et les plus remplis de bonté, sur les marques de celles de la Reine. Mad^e Ogier, confuse et baignée de larmes, n'a cessé d'en verser pendant cette audience, et pendant une partie du chemin en revenant icy, et elle ne peut encore les retenir quand elle se rapelle le souvenir de cette audience si touchante et si flatteuse pour elle¹⁸²¹. »

¹⁸¹⁶ Bernstorff à Wedel-Friis (24 avril 1759), RA-Kbh, TKUA, 64-280.

¹⁸¹⁷ Ogier à Bernis (11 avril 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 137, ff. 418 v^o-419.

¹⁸¹⁸ Ogier à Rouillé (30 septembre 1755), dépêche n^o46, MAE, CP Danemark 129, f^o 452 v^o.

¹⁸¹⁹ Ogier à Saint-Contest (30 avril 1754), dépêche n^o37, MAE, CP Danemark 127, f^o 307 ; Ogier à Rouillé (30 mai 1756), dépêche n^o23, MAE, CP Danemark 131, f^o 208 ; Ogier à Choiseul (3 mars 1759), dépêche n^o13, MAE, CP Danemark 140, ff. 295 v^o-296 ; Ogier à Choiseul (15 mars 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, f^o 183 ; Ogier à Praslin (25 juin 1762), dépêche n^o32, MAE, CP Danemark 148, f^o 159 v^o.

¹⁸²⁰ Ogier à Saint-Contest (12 mars 1754), dépêche n^o29, MAE, CP Danemark 127, f^o 197.

¹⁸²¹ Ogier à Rouillé (10 août 1756), dépêche n^o35, MAE, CP Danemark 132, ff. 19 v^o-20

À plusieurs reprises, le président Ogier fut reçu par Frédéric V prioritairement aux autres ambassadeurs. Ce fut le cas en juin 1761, lorsqu'il vint congratuler le monarque sur sa bonne convalescence, à la suite d'une chute de cheval : « Sa Maj^{te}, qui n'avoit encore vû que ses Ministres et un petit nombre des principaux de sa Cour, a bien voulu, avant de paroître en public, et de voir les autres Ministres étrangers, me faire inviter par M^r le C^{te} de Moltke à me rendre hier auprès de lui. J'ay eu l'honneur de voir ce Prince dans son appartement, et de m'y promener pendant longtems avec lui¹⁸²². » Les problèmes de santé récurrents subis par le monarque dans les dernières années de son règne limitèrent singulièrement de tels témoignages de proximité. À la mort de Frédéric V, en janvier 1766, l'ambassadeur ne cachait pas à Praslin l'affection particulière dont l'avait comblé le défunt monarque : « Je perds dans le Roy de Dannemarck un Prince qui m'honoroit de son estime, de sa bienveillance et d'une confiance particulière, par la persuasion où il étoit qu'après les intérêts du Roy, je n'en avois pas de plus chers que les siens et les avantages de son pays¹⁸²³. » La composition de cette phrase semblait lever toute ambiguïté sur l'éventuelle duplicité d'un diplomate servant deux maîtres à la fois. Dans ses dépêches, Ogier se gardait de laisser supposer le moindre doute sur son obédience¹⁸²⁴. L'affection particulière du roi à son égard devait être mise sur le compte de sa détermination à défendre les intérêts communs de la France et du Danemark. Elle fut néanmoins favorisée par une communion de tempéraments : l'affabilité et la bonne société du président avaient su séduire un prince connu pour son caractère doux et amical et son bon cœur¹⁸²⁵. Jean-François Ogier n'eut pas le temps d'expérimenter une relation durable avec Christian VII : il avait remis ses nouvelles lettres de créance le 21 mars 1766¹⁸²⁶ et son audience de congé eut lieu le 21 mai suivant¹⁸²⁷. Le jeune souverain manifesta toutefois une réelle satisfaction des services du diplomate, dans sa réponse à la lettre de Louis XV : « Par les nombreuses années qu'il a en effet passées avec une insigne louange à Notre Cour, il a montré, dans les affaires à traiter, sa remarquable dextérité, prudence, intégrité et fidélité, non moins qu'une inlassable application à cultiver notre mutuelle amitié, à tel point que nous ne le renverrions qu'à contre-cœur¹⁸²⁸. »

¹⁸²² Ogier à Choiseul (2 juin 1761), dépêche n°25, MAE, CP Danemark 146, ff. 202-202 v°.

¹⁸²³ Ogier à Praslin (14 janvier 1766), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 152, f° 9 v°.

¹⁸²⁴ Il relatait ainsi, en février 1758, ses paroles au roi de Danemark, à l'occasion d'une audience : « Je lui dis que, si j'étois pénétré de reconnaissance des marques de sa royale bienveillance, je me flattois de la mériter puisque je n'avois pour objet que le service du Roy d'une part et, en même tems, singulièrement dans ce moment ci, les avantages personnels et la gloire de Sa Maj^{te} Danoise. » Ogier à Bernis (25 février 1758), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 137, ff. 245 v°-246.

¹⁸²⁵ KOCH Ludvig, « Kong Frederik den Femte og Grev Adam Gottlob Moltke », *loc. cit.*

¹⁸²⁶ Ogier à Praslin (25 mars 1766), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 152, f° 76.

¹⁸²⁷ Ogier à Praslin (27 mai 1766), dépêche n°21, *Ibid.*, f° 127.

¹⁸²⁸ « Per plurimos enim quos insigni cum Laude in Aula Nostra commoratus est annos, eximiam Suam in rebus agendis Dexteritatem, Prudentiam, Integritatem ac Fidem non minus quam indefessum mutuæ colendæ Amicitiae Studium adeo probavit, ut non nisi inviti ipsum dimittamus. » Christian VII à Louis XV (26 mai 1766), *Ibid.*, f° 126. L'original latin de la lettre de Christian VII est reproduit en Annexe 30.

Ces trois exemples significatifs – Moltke, Bernstorff et Frédéric V – montrent que le président Ogier a su durablement, tout au long de sa mission danoise, établir une réelle proximité avec les plus hauts personnages de l'État¹⁸²⁹. Certes, l'entretien de telles relations avait pour principal objectif – que ne devait jamais quitter des yeux l'ambassadeur – la consolidation du lien diplomatique et le service primordial des avantages de son propre pays. Néanmoins, l'existence d'une affection voire d'une amitié réciproque entre le diplomate et ses interlocuteurs ne doit pas être seulement réduite à un pur artifice politique : l'exemple de Jean-François Ogier prouve que la sincérité, réelle ou supposée, des sentiments n'était pas prohibée, à condition de ne pas entraver les règles sacrées de la fidélité et de l'obédience à son unique prince et maître. En dehors de ces relations privilégiées au sommet de la cour, l'ambassadeur français avait su nouer des relations positives avec certains membres du corps diplomatique en poste à Copenhague.

III. Un diplomate parmi d'autres : Ogier et ses homologues

Le diplomate devait tisser des liens avec ses homologues étrangers, ou du moins supporter leur présence s'il s'agissait de représentants de pays ennemis ou hostiles au sien. Il lui fallait donner une image à la fois positive et dynamique de la couronne qu'il représentait. La lecture de la correspondance politique permet de constater l'état et l'évolution des relations établies par Jean-François Ogier avec les autres diplomates en poste à Copenhague.

1. *Les rapports du président Ogier avec les diplomates étrangers*

Le maintien du « système du Nord » autour de l'alliance dano-suédoise étant l'un des points essentiels de sa mission, il lui fallait assurer de bons contacts avec les représentants du roi Adolphe-Frédéric. Sa nomination, en 1753, enchanta le conseiller Scheffer¹⁸³⁰, principal soutien de l'amitié franco-suédoise à Stockholm. L'historien suédois Gunnar Carlquist écrivait à cet égard : « Scheffer connaît Ogier depuis ses débuts à Paris, et le décrit comme “un homme d'un esprit droit et sage”, qui comprendra les véritables intérêts de sa cour, et qui ne se brouillera pas avec les chefs du pays où il va¹⁸³¹. » Le nouveau diplomate français pouvait même, selon Scheffer, faire « atteindre sa perfection¹⁸³² » au « système du Nord ». De son côté, le comte Fleming, envoyé suédois à

¹⁸²⁹ THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique », art. cit., p. 131.

¹⁸³⁰ Carl Fredrik Scheffer (1715-1786), ministre de Suède à Paris (1743-1751), membre du *riksråd* (1751-1761).

¹⁸³¹ « Scheffer har känt Ogier från sin Parisertid och beskriver honom som « un homme d'un esprit droit et sage », vilken kommer att förstå sitt hofs verkliga intressen och som icke brouillera sig med de ledande, dit han kommer. » CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer och Sveriges politiska förbindelser med Danmark åren 1752-1765*, Lund, Håkan Ohlssons Boktryckeri, 1920, p. 74.

¹⁸³² « När han anlönt, är Scheffer säker på att « notre système » skall nå sin fulländning. » *Ibid.*, p. 74.

Copenhague, avait reçu « des ordres précis qui lui seroient encore reïterez de joindre ses soins à ceux de M. Ogier pour entretenir l'union et la bonne intelligence entre la Suede et le Dannemarck et maintenir le système actuel dans le Nord », en agissant « avec une confiance et une amitié conformes à celles qui subsistent entre le Roy [de France] et la Suede¹⁸³³ ». En mars 1756, le président évoquait « la liaison » et « la confiance¹⁸³⁴ » établies entre lui et Fleming. À l'égard de son successeur, le baron von Ungern¹⁸³⁵, Ogier fut d'abord invité à la méfiance : « C'est un jeune homme qu'on dit être très porté pour la Russie, dont le père est, dit-on, le chef du parti opposé à celui de la Nation. [...] Il va rendre ma position icy plus difficile et embarrassante que par le passé¹⁸³⁶. » Trois mois plus tard, l'ambassadeur français s'autorisa à lui témoigner une certaine confiance, en fonction de l'attitude manifestée par l'envoyé suédois¹⁸³⁷. À l'automne 1756, il évoquait sa « conduite sage et pleine de zèle » et « la confiance entière qu'il [lui] marque en toute occasion¹⁸³⁸ ». Une telle attitude était marquée par la réciprocité¹⁸³⁹. Dès lors, Ogier jugea positivement ses intentions et augura du bon succès de sa mission à Copenhague¹⁸⁴⁰. Jusqu'à la mort d'Ungern, en octobre 1760, le président Ogier n'eut aucune raison de se plaindre de lui et regretta sa disparition¹⁸⁴¹. En lui nommant pour successeur Sven Bunge¹⁸⁴², Stockholm fit le choix de la continuité : l'ambassadeur français, « instruit des talents, des connoissances et des bonnes intentions de ce nouveau Ministre¹⁸⁴³ », se flatta de sa nomination. Bunge ne prit toutefois pas possession de sa charge et fut remplacé par Johan Vilhelm Sprengtporten¹⁸⁴⁴.

Le renversement des alliances de 1756 bouleversa du même coup les rapports entre diplomates français et autrichiens. À son arrivée à Copenhague, du fait de l'inimitié ancienne opposant la France et l'Autriche, Jean-François Ogier n'entretint que des relations distantes avec le comte Orsini-Rosenberg¹⁸⁴⁵. En mars 1754, l'ambassadeur français prévenait sa cour de la baisse

¹⁸³³ Havrincourt à Saint-Contest (14 septembre 1753), dépêche n°37, MAE, CP Suède 227, ff. 232-232 v°.

¹⁸³⁴ Ogier à Rouillé (6 mars 1756), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 131, f° 18 v°.

¹⁸³⁵ Carl Alexander von Ungern-Sternberg (1724-1760), ministre de Suède à Copenhague (1756-1760).

¹⁸³⁶ Ogier à Rouillé (31 janvier 1756), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 130, ff. 317 v°-318.

¹⁸³⁷ « [...] je ne manquerai, quand il sera icy, en rien aux attentions et aux égards dûs à un Ministre de Suède, et je lui marquerai plus ou moins d'ouverture et de confiance suivant la conduite qu'il croira devoir tenir avec moi dans les affaires de sa Cour. » Ogier à Rouillé (1^{er} mai 1756), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 131, ff. 149 v°-150.

¹⁸³⁸ Ogier à Rouillé (26 octobre 1756), dépêche n°47, MAE, CP Danemark 132, ff. 231-231 v°.

¹⁸³⁹ « J'ay lieu de croire qu'il ne se plaint pas de manque de retour de ma part. » *Ibid.*, f° 231 v°.

¹⁸⁴⁰ « J'ay lieu de croire, par les ouvertures de confiance qu'il m'a faites, que ses intentions sont bonnes et qu'on aura lieu d'être content icy de ce choix de la Suède. » Ogier à Rouillé (21 septembre 1756), dépêche n°41, *Ibid.*, ff. 136 v°-137.

¹⁸⁴¹ « Nous avons appris avant-hier, Monsieur, avec une peine véritable, la mort prompte de M. le B^{on} d'Ungern, Ministre de Suède en cette Cour cy, décédé en Suède, où il avoit eu permission de faire un voyage. Je le regrette véritablement par les bonnes intentions que je luy connoissois pour le maintien de la bonne intelligence de sa Cour avec celle cy. » Ogier à Choiseul (28 octobre 1760), dépêche n°70, MAE, CP Danemark 145, f° 118.

¹⁸⁴² Sven Bunge (1731-1801), secrétaire de légation à Paris (1750), envoyé extraordinaire à Copenhague (1760).

¹⁸⁴³ Ogier à Choiseul (9 décembre 1760), dépêche n°77, MAE, CP Danemark 145, f° 215 v°.

¹⁸⁴⁴ Johan Vilhelm Sprengtporten (1720-1795), envoyé (1761), puis ambassadeur de Suède au Danemark (1787-1795).

¹⁸⁴⁵ Franz Xaver Wolfgang von Orsini-Rosenberg (1723-1796), ministre d'Autriche à Milan (1748-1750), à Copenhague (1750-1756), à Madrid (1757-1765), président de la Cour des finances du grand-duché de Toscane (1766-1770).

d'influence et de crédit de l'envoyé viennois : « Il n'y a que le C^{te} de Rosenberg qui continue à faire assez bonne contenance, quoiqu'il diminue de soins et d'attentions¹⁸⁴⁶. » La publicité du renouvellement du traité franco-danois suscita « une agitation inconcevable¹⁸⁴⁷ » chez les ministres russe, anglais et autrichien, et sembla annoncer l'éclipse de Rosenberg¹⁸⁴⁸. Néanmoins, Ogier ne manquait pas de passer par l'envoyé de Vienne pour se rappeler au bon souvenir du puissant chancelier Kaunitz¹⁸⁴⁹. Le renversement des alliances changea la donne et le président Ogier fut invité à s'accorder avec son homologue autrichien¹⁸⁵⁰. Le comte Dietrichstein¹⁸⁵¹, successeur de Rosenberg, entretint des relations de confiance et d'ouverture avec Ogier : « M. le C^{te} de Dietrichstein, qui ne vit encore icy qu'avec moy, me marque une ouverture et une confiance assez entière et m'a expliqué naturellement l'objet de ses instructions et des ordres dont il est chargé¹⁸⁵². » Le diplomate autrichien fréquenta assidûment l'hôtel copenhagois d'Ogier dans les premiers temps de son arrivée¹⁸⁵³ et un travail en commun anima par la suite l'activité des deux ministres¹⁸⁵⁴. De son côté, Ogier le considérait comme un « homme du monde et bien intentionné¹⁸⁵⁵ ». Pour entretenir l'alliance franco-autrichienne, l'ambassadeur ouvrait volontiers sa maison aux visiteurs autrichiens de passage à Copenhague. En janvier 1755, il accueillit quotidiennement, dans son hôtel, le comte Zinzendorf, qu'il avait eu l'occasion de connaître à Paris¹⁸⁵⁶.

Les relations franco-prussiennes connurent une évolution à rebours. Au début de son ministère, Jean-François Ogier fut invité à collaborer avec l'envoyé de Frédéric II, Johann August von Haeseler¹⁸⁵⁷. En janvier 1756, au moment où la Prusse abandonnait l'alliance française pour l'anglaise, l'ambassadeur de Louis XV affirmait avoir « tout sujet de [se] louer par son zèle et sa

¹⁸⁴⁶ Ogier à Saint-Contest (12 mars 1754), dépêche n°29, MAE, CP Danemark 127, f° 197 v°.

¹⁸⁴⁷ Ogier à Saint-Contest (20 mars 1754), dépêche n°31, *Ibid.*, f° 228.

¹⁸⁴⁸ « [...] le Comte de Rosenberg, qui a été icy par le passé plus fêté qu'aucun autre, et qui n'avait rien négligé pour plaire au Roy et au Ministère, annonce, avec peu de ménagement, son intention de s'en absenter par la suite. » *Ibid.*, f° 228 v°.

¹⁸⁴⁹ « Monsieur l'ambassadeur de France me charge de le rapeller dans le souvenir de Votre Excellence. » Orsini-Rosenberg à Kaunitz (23 septembre 1755), AT-OeStA, HHStA, StAbt, Dänemark 46, Berichte (1755), f° 145 v°. En janvier 1757, Dietrichstein transmettait les chaleureuses salutations du président : « Le President Ogier est extrêmement sensible au souvenir de V. E., et m'est [sic] temoigné qu'il ne souhaite rien plus au monde que d'avoir encore une fois de sa vie le bonheur de revoir V. E. » Dietrichstein à Kaunitz (22 janvier 1757), AT-OeStA, HHStA, StAbt, Dänemark 47, Berichte (1757), f° 441.

¹⁸⁵⁰ Rouillé à Ogier (31 mai 1756), instruction n°11, MAE, CP Danemark 131, f° 217 v°.

¹⁸⁵¹ Carl Johann von Dietrichstein-Proskau-Leslie (1728–1808), ministre d'Autriche au Danemark (1756-1763).

¹⁸⁵² Ogier à Rouillé (28 décembre 1756), dépêche n°57, MAE, CP Danemark 132, ff. 474-474 v°.

¹⁸⁵³ « Il n'a encore eu jusqu'à présent pour société d'autre maison que la mienne où j'ay tâché de luy procurer ce qui a pû dépendre de moy. » *Ibid.*

¹⁸⁵⁴ Ainsi, Dietrichstein rendait compte aussi régulièrement à Ogier ses échanges avec Bernstorff : « M. le C^{te} de Dietrichstein me fait part icy journellement de ses démarches et de ses conversations avec M. de Bernstorff. » Ogier à Rouillé (4 janvier 1757), dépêche n°1, MAE, CP Danemark 133, ff. 15-15 v°.

¹⁸⁵⁵ Ogier à Rouillé (21 décembre 1756), dépêche n°56, *Ibid.*, f° 463.

¹⁸⁵⁶ « M. le C^{te} de Sinzeindorff venant de Suède, où il a passé, à son retour de Pétersbourg, est à Copenhague depuis quelques jours. Comme je l'ay beaucoup connu à Paris, où je l'ay vu souvent, pendant le séjour que M. le C^{te} de Kaunitz y a fait, il vient tous les jours chez moy. » Ogier à Rouillé (16 septembre 1755), dépêche n°44, MAE, CP Danemark 129, ff. 422-422 v°.

¹⁸⁵⁷ Johann August von Haeseler (1724-1763), envoyé de Prusse au Danemark (1751-1757).

confiance¹⁸⁵⁸ » du ministre prussien. La rupture des relations diplomatiques entre Paris et Berlin lui fit prendre une certaine distance avec les envoyés de Frédéric II. À l'arrivée du conseiller von Borcke¹⁸⁵⁹, en mai 1760, il se borna à écrire : « Ce Ministre, âgé de moins de 25 ans, a de l'esprit¹⁸⁶⁰. » Ce n'est qu'en mars 1763 que les relations de courtoisie purent être rétablies, à la suite de la signature de la paix de Hubertsbourg entre l'impératrice-reine Marie-Thérèse et le roi de Prusse¹⁸⁶¹, sans toutefois entretenir par la suite des rapports aussi étroits qu'avant la rupture de 1756.

La participation de la Russie à la guerre de Succession d'Autriche aux côtés de Vienne avait provoqué un froid durable entre Versailles et Saint-Petersbourg. L'envoyé prussien Haeseler avertissait Frédéric II, en janvier 1755, qu'à l'occasion des premières visites à donner et à recevoir en sa nouvelle qualité d'ambassadeur, le président Ogier avait tardé à accueillir celle de son homologue russe¹⁸⁶². Néanmoins, le diplomate français fut invité, dès l'année suivante, à établir un contact positif avec le baron Korff¹⁸⁶³, représentant de la tsarine¹⁸⁶⁴. Le dégel progressif permit la reprise d'un dialogue fructueux. En février 1757, Ogier écrivait à Rouillé :

« M. de Korff, dont je ne puis que me louer infiniment, depuis quelques mois, des ouvertures qu'il me fait et des marques d'attention qu'il me donne, m'a fait part, il y a deux jours, du rescript qu'il venoit de recevoir de sa Cour, datté du 21 X^{bre}, avec ordre de me le communiquer et de concerter avec moi les plans de croiser les négociations qui se font icy et les mesures qui s'y concertent, à ce qu'on pense à Pétersbourg, entre cette Cour cy d'une part et celles de Berlin, de Londres et d'Hanovre de l'autre¹⁸⁶⁵. »

Le président fut pressé par Rouillé d'adopter un comportement similaire à l'égard de Korff¹⁸⁶⁶. En mai 1758, il reconnaissait que, depuis le rétablissement de la bonne intelligence entre les deux cours, « ce Ministre a tenu icy une conduite sage, mesurée et pleine de zèle pour le succes des opérations communes¹⁸⁶⁷ ». Il priait aussi sa hiérarchie d'intercéder en faveur de son maintien à Copenhague. Le diplomate russe s'appuya sur Ogier pour apaiser les menaces du Danemark envers sa cour, dans le cadre de l'inextricable question des duchés. À la suite d'une conversation

¹⁸⁵⁸ Ogier à Rouillé (31 janvier 1756), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 130, f° 318.

¹⁸⁵⁹ Adrian Heinrich von Borcke (1736-1791), envoyé de Prusse au Danemark (1760-1768), puis en Saxe (1768-1775).

¹⁸⁶⁰ Ogier à Choiseul (6 mai 1760), dépêche n°26, MAE, CP Danemark 144, f° 14.

¹⁸⁶¹ Ogier à Praslin (1^{er} mars 1763), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 149, ff. 108-108 v°.

¹⁸⁶² Haeseler à Frédéric II (14 et 18 janvier 1755), relations 334 et 335, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 J.

¹⁸⁶³ Johann Albrecht von Korff (1697-1766), ministre de Russie à Hambourg (1740-1741), à Copenhague (1741-1746/1749-1766) et à Stockholm (1746-1748).

¹⁸⁶⁴ Dans une lettre à Rouillé, en juillet 1756, Ogier écrivait : « Je ne manquerai pas de me conformer également aux ordres du Roi par rapport au Ministre de Russie, autant que l'opposition décidée de M. Korff pour nous pourra me le permettre [...] » Ogier à Rouillé (20 juillet 1756), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 131, ff. 359-359 v°.

¹⁸⁶⁵ Ogier à Rouillé (8 février 1757), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 133, f° 170.

¹⁸⁶⁶ « Sa M^{te} vous a recommandé très fortement de lui donner les marques de la plus entière confiance et de l'union la plus intime. » Rouillé à Ogier (11 mars 1757), dépêche n°2, *Ibid.*, f° 254 v°.

¹⁸⁶⁷ Ogier à Rouillé (6 mai 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 13 v°.

difficile entre le comte Haxthausen¹⁸⁶⁸, envoyé danois à Saint-Pétersbourg, et le chancelier russe Vorontsov¹⁸⁶⁹, en juillet 1761, Korff pria Ogier « au nom de sa Cour, d'agir de concert avec lui pour porter le Roi de Dannemarck et son Ministère à des vues et à des démarches pacifiques¹⁸⁷⁰ ». L'ambassadeur français semble avoir pris par la suite une certaine distance vis-à-vis de son homologue russe. En juin 1762, il l'invitait à dîner et échangeait avec lui sur les différends dano-russes¹⁸⁷¹. Après décembre 1762¹⁸⁷², Ogier ne fit qu'évoquer les échanges de Korff avec les ministres danois et annonça froidement sa mort, en avril 1766¹⁸⁷³. La paix russo-prussienne, signée en mai 1762, peut expliquer cet éloignement relatif entre les deux diplomates.

Il convient d'évoquer les relations du président Ogier avec le résident des Provinces-Unies, Gillis Coymans¹⁸⁷⁴. Les deux diplomates entretenirent « des liaisons d'amitié¹⁸⁷⁵ » dès l'arrivée de l'envoyé français à Copenhague. Le ministre hollandais ayant été frappé, au domicile d'Ogier, d'une attaque d'apoplexie qui devait le conduire au tombeau, l'ambassadeur eut la délicatesse de le faire soigner chez lui¹⁸⁷⁶, pendant six semaines¹⁸⁷⁷. La confiance entre eux était telle que Coymans confia à Ogier la charge de ses papiers et de son argent¹⁸⁷⁸. Quant aux rapports entretenus avec les représentants britanniques, ils furent inexistantes durant la guerre de Sept Ans. Avant 1756, aucun contact réel ne fut établi. En janvier 1755, l'envoyé Walter Titley¹⁸⁷⁹ s'était fait excuser, pour raisons de santé, à l'occasion de la première visite au diplomate français nouvellement revêtu du caractère d'ambassadeur¹⁸⁸⁰. Ce n'est qu'en avril 1766, à la veille de son départ, que le résident Gunning¹⁸⁸¹

¹⁸⁶⁸ Gregers Christian Haxthausen (1733-1802), envoyé extraordinaire en Saxe-Pologne (1757-1760), ministre plénipotentiaire en Russie (1760-1763), conseiller privé (1768), conseiller privé des conférences (1774).

¹⁸⁶⁹ Mikhaïl Illarionovitch Vorontsov (1714-1767), vice-chancelier (1744) puis chancelier de l'Empire russe (1758-1767).

¹⁸⁷⁰ Ogier à Choiseul (25 août 1761), dépêche n°38, MAE, CP Danemark 146, ff. 299 v°-300.

¹⁸⁷¹ « J'ay eu il y a deux jours une conversation avec M. le B^{on} de Korff que j'ai engagé à dîner icy avec moi. J'ai approfondi avec lui l'objet de sa conférence du 31 may avec M. de Molck. » Ogier à Praslin (4 juin 1762), dépêche n°27, MAE, CP Danemark 148, f° 85.

¹⁸⁷² Ogier à Praslin (28 décembre 1762), dépêche n°62, *Ibid.*, ff. 351-351 v°.

¹⁸⁷³ « D'ailleurs, les seuls évènements de ce pays-cy sont la mort prompte et imprévue de M^r le B^{on} de Korff, Ministre de Russie, et l'arrivée icy de M^r Gunning, résident d'Angleterre. » Ogier à Praslin (15 avril 1766), dépêche n°15, MAE, CP Danemark 152, f° 88 v°.

¹⁸⁷⁴ Gillis Coymans (1690-1757), résident des Provinces-Unies à Copenhague (1729-1757).

¹⁸⁷⁵ « Samedi au soir, M. de Coymans, Envoyé extraord[inai]re de Hollande, avec lequel j'ay toujours eu, depuis mon séjour icy, des liaisons d'amitié, vint pour me voir. » Ogier à Rouillé (18 janvier 1757), dépêche n°3, MAE, CP Danemark 133, f° 82 v°.

¹⁸⁷⁶ « Il se trouva dans ma cour attaqué d'apoplexie et de paralysie sur la moitié du corps, et hors d'état d'être transporté chez luy. Je luy donnay une chambre dans ma maison. Un très bon chirurgien, que j'ay amené de Paris, joint à un des meilleurs médecins de Sa M^{te} Danoise, ont pris, et prennent jour et nuit, tous les soins possibles du malade. » *Ibid.*

¹⁸⁷⁷ Ogier à Rouillé (3 mai 1757), dépêche n°20, MAE, CP Danemark 134, f° 17 v°.

¹⁸⁷⁸ « J'ay pris, de concert avec luy, toutes les précautions possibles pour la conservation de ses papiers et de ses meubles et effets, par la remise qu'il m'a faite de ses clefs et le dépôt qu'il m'a confié d'un paquet de billets de la banque royale de Dannem^k, qui est la monnoye courante icy. » Ogier à Rouillé (8 février 1757), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 133, f° 176.

¹⁸⁷⁹ Walter Titley (1698-1768), résident (1730), puis envoyé extraordinaire à Copenhague (1739-1768).

¹⁸⁸⁰ Ogier à Rouillé (20 janvier 1755), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 128, ff. 331-331 v°.

¹⁸⁸¹ Robert Gunning (1731-1816), résident (1765) puis envoyé extraordinaire à Copenhague (1768-1771), à Berlin (1771-1772), à Saint-Pétersbourg (1772-1776).

proposa sa première visite à Ogier, une formalité qui se déroula « de la façon la plus amiable et la plus décente¹⁸⁸² », commenta l'ambassadeur qui, à défaut d'une relation de confiance qui ne pouvait être établie en raison du contentieux franco-britannique, s'en tint aux rudiments de la courtoisie.

À l'inverse, les relations établies avec les ministres des pays alliés étaient marquées par une confiance réciproque, requise dans le cadre de la communication d'informations importantes voire confidentielles. En mars 1754, alors que le Danemark insista pour que la nouvelle du renouvellement de l'alliance franco-danoise soit maintenu sous embargo, Ogier fit le choix d'en informer les représentants de Stockholm et de Berlin : « Je dis à M. le C^{te} de Molck que l'intention du Roy étoit que je me conformasse entièrement pour le secret à ce qu'il feroit ; mais qu'étant dans la plus grande confiance et intimité avec le Ministre de Suède et celui de Prusse, liaison qui étoit nécessaire pour le bien des affaires, je ne voudrois pas qu'ils pussent être instruits de celle-ci par d'autres que par moy¹⁸⁸³. » Une telle liberté dans la transmission d'informations exigeait une prudence extrême de la part du diplomate, qui devait être muni au préalable de l'autorisation de sa propre cour. Cette communication devait être néanmoins imperméable aux représentants des puissances ennemies afin de garantir la confidentialité et de consolider les alliances existantes. En mai 1758, le président communiquait à ses collègues autrichien, suédois et saxon les articles présumés d'une convention anglo-prussienne signée à Londres, le mois précédent¹⁸⁸⁴. Ces échanges de travail entre les diplomates alliés permettaient de mettre en œuvre une stratégie commune auprès d'une cour qui avait à subir les fréquentes sollicitations des pays ennemis de l'alliance franco-autrichienne.

2. La nomination des agents diplomatiques danois : un jeu d'influence

Le diplomate devait aussi porter un regard attentif sur l'activité du personnel diplomatique danois. Il fit régulièrement remonter les plaintes de sa cour sur certains agents nommés par Copenhague qui, dans leurs convictions personnelles ou dans leur approche des négociations, manifestèrent leur hostilité ou leur distance envers l'alliance franco-danoise et le « système du Nord ». Lorsque le baron von der Asseburg¹⁸⁸⁵, prussophile notoire, fut en passe d'être nommé à Paris, Ogier prévint sa cour, en décembre 1753, du risque d'un tel projet : « Je ne serois pas à

¹⁸⁸² Ogier à Praslin (15 avril 1766), dépêche n°15, MAE, CP Danemark 152, f° 88 v°. Cependant, l'envoyé prussien Borcke affirmait qu'en novembre 1762, Ogier avait visité puis reçu à souper les ministres anglais, après l'annonce des préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre. Borcke à Frédéric II (27 novembre 1762), relation 231, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 E.

¹⁸⁸³ Ogier à Saint-Contest (19 mars 1754), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 127, f° 222.

¹⁸⁸⁴ Ogier à Bernis (16 mai 1758), dépêche n°31, MAE, CP Danemark 138, f° 23 v°.

¹⁸⁸⁵ Achaz Ferdinand von der Asseburg (1721-1797), chambellan du landgrave de Hesse (1751), envoyé du Danemark en Suède (1754-1759), puis en Russie (1765-1767).

beaucoup près garant de ses sentiments. Je crois savoir que M^r de Valory l'a connu à Berlin, et qu'il lui a été suspect¹⁸⁸⁶. » Saint-Contest encouragea l'envoyé français à empêcher cette nomination¹⁸⁸⁷. Cependant, à l'écoute des témoignages favorables de Bernstorff et Moltke, le président finit par privilégier le nom d'Asseburg à ceux des autres candidats proposés : « Je ne puis m'empêcher, pour le bien de la chose, par la connoissance que j'acquiers tous les jours de M. d'Assebourg, qui n'est pas mon ami, et par le peu que je connois ceux qui peuvent être destinés à la même place, de vous assurer que je crois la commission mieux entre les mains de M. d'Assebourg qu'entre celles des autres¹⁸⁸⁸. » En dépit de ces assurances, Versailles persista dans son refus et Asseburg fut finalement nommé en Suède¹⁸⁸⁹. Cinq ans plus tard, de nouvelles plaintes furent formulées à son encontre, en raison de sa proximité avec la reine de Suède¹⁸⁹⁰, sœur du roi de Prusse et ardente animatrice de l'opposition au parti patriotique pro-français à Stockholm. Ogier, qui le qualifiait de « zélé partisan du Roy de Prusse et son apologiste outré », et estimait en avoir été « révolté lors de son passage¹⁸⁹¹ » à la cour danoise, en 1757, sollicita son rappel et son remplacement par « un Ministre danois sage et bien intentionné¹⁸⁹² ». Pourtant, un mois plus tard, rassuré par Bernstorff, il admettait de nouveau les qualités d'Asseburg, en dépit de ses dispositions douteuses : « Je le regarde comme un homme d'esprit capable de bien faire s'il étoit bien disposé¹⁸⁹³ ». L'insistance de Versailles fut cependant comblée : Asseburg fut rappelé de Stockholm et Moltke promit à Ogier de le consulter pour le choix de son successeur¹⁸⁹⁴. Le président s'était, quant à lui, finalement rangé à l'opinion du marquis d'Havrincourt¹⁸⁹⁵, ambassadeur de France à Stockholm, et du baron Höpken¹⁸⁹⁶, président de la Chancellerie suédoise¹⁸⁹⁷. La même année 1759, des plaintes similaires furent formulées à l'encontre de Cheusses¹⁸⁹⁸ et d'Osten¹⁸⁹⁹, respectivement ministres à La Haye et à Saint-Pétersbourg, dont les

¹⁸⁸⁶ Ogier à Saint-Contest (18 décembre 1753), dépêche n°15, MAE, CP Danemark 126, f° 296.

¹⁸⁸⁷ Saint-Contest à Ogier (17 janvier 1754), instruction n°6, MAE, CP Danemark 127, f° 34.

¹⁸⁸⁸ Ogier à Saint-Contest (25 février 1754), dépêche n°27, *Ibid.*, ff. 159-159 v°.

¹⁸⁸⁹ Ogier à Saint-Contest (2 juillet 1754), dépêche n°45, MAE, CP Danemark 128, ff. 1-2.

¹⁸⁹⁰ Louise-Ulrique de Prusse (1720-1782) épousa, en 1744, le futur roi Adolphe-Frédéric de Suède.

¹⁸⁹¹ Ogier à Choiseul (24 mars 1759), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 140, ff. 373-373 v°.

¹⁸⁹² *Ibid.*, f° 374 v°.

¹⁸⁹³ Ogier à Choiseul (21 avril 1759), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 141, ff. 96 v°-97.

¹⁸⁹⁴ Ogier à Choiseul (20 août 1759), dépêche n°61, MAE, CP Danemark 142, ff. 32-32 v°.

¹⁸⁹⁵ Louis de Cardevac (1707-1767), marquis d'Havrincourt, ambassadeur de France en Suède (1749-1762), puis auprès des États généraux des Provinces-Unies (1763-1767), conseiller d'État d'épée (1759).

¹⁸⁹⁶ Anders Johan von Höpken (1712-1789), président de la *Kunglig Majestäts kansli* (1752-1761).

¹⁸⁹⁷ Ogier écrivait à Choiseul : « Il faut cependant avouer qu'à en juger par les vûes de M. le B^{on} d'Hopken, de M. d'Havrincourt et de ceux qui leur sont attachés, il n'y a pas de Ministre plus dangereux et plus mal intentionné que M. le B^{on} d'Assebourg. Il n'y en a pas un plus attaché à la Reine de Suède. Il n'y a pas d'apologiste plus zélé du Roy de Prusse et des Anglois, et en même tems plus occupé à déprimer nos avantages et à exagérer nos malheurs et nos pertes. » Ogier à Choiseul (28 août 1759), MAE, CP Danemark 142, ff. 63-63 v°.

¹⁸⁹⁸ Frédéric-Henry de Cheusses (1701-1773), envoyé extraordinaire à La Haye (1753-1769), conseiller privé (1765), conseiller privé des conférences (1768).

¹⁸⁹⁹ Adolph Sigfried von der Osten (1726-1797), envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg (1757-1760/1763-1765), à Varsovie (1760-1763), à Naples (1765-1770), ministre des Affaires étrangères (1770-1773).

préventions favorables à l'Angleterre ne pouvaient qu'inquiéter la cour de France¹⁹⁰⁰. À l'inverse, le président Ogier n'hésitait pas mettre en valeur les qualités des sujets danois compétents et bien disposés à l'égard de la France. Ce fut le cas du chambellan Ahlefeldt¹⁹⁰¹, nommé à Berlin, en novembre 1753 : « C'est, dit-on, un homme sage. Il est d'une des meilleures familles du Dannemarck¹⁹⁰². » En 1760, la nomination à Madrid du baron Gleichen¹⁹⁰³, ami de Choiseul, était considérée par le président comme une preuve tangible des bonnes intentions de Bernstorff à l'égard de la France : « M^r de Bernstorff a voulu, par ce choix, et par les grâces qu'il y a mises, vous donner une nouvelle preuve de son attention et de son empressement à faire ce qu'il a crû vous être agréable¹⁹⁰⁴. » Lorsque le chambellan Bothmer¹⁹⁰⁵ fut désigné pour le poste de Londres, Ogier fit de lui un portrait mitigé : « [Il] m'a paru, autant que j'ai pû le reconnoître, bon Hanovrien, mais m'est revenu qu'il n'aime pas fort les Anglois, dont les mœurs et la façon de penser ne lui ont pas plû pendant quelque séjour qu'il a fait en Ang^{re}. Au surplus, c'est encore un jeune homme dont il seroit difficile de démesler parfaitement le caractère et le surplus des affections¹⁹⁰⁶. » En raison de son « peu d'expérience¹⁹⁰⁷ », l'ambassadeur considéra qu'il n'était pas le bon candidat pour un poste aussi difficile dans la conjoncture de la guerre de Sept Ans. Malgré ses préventions, Ogier annonça sa désignation pour Londres, avouant à Bernis « que la disette est grande icy des sujets propres à ces sortes de commissions¹⁹⁰⁸ ». Le jugement du président sur les candidats aux postes diplomatiques s'avérait d'autant plus incertain que l'hostilité manifeste entre les Allemands du Danemark et les Danois de souche brouillait les cartes quant à l'objectivité des informations qui lui remontaient¹⁹⁰⁹.

La nomination à Paris d'un successeur au chambellan Reventlow fut l'objet d'une longue résistance de la part de la cour de France. Moltke avait promis à Ogier de le consulter à cet égard : « Le C^{te} de Molck m'a témoigné désirer ardemment de n'envoyer d'icy qu'un sujet qui puisse être agréable au Roy et au Ministère, et il m'a prié d'examiner les sujets et de luy dire celui qui me

¹⁹⁰⁰ « Je leur ai également donné à connoître les sujets réels de plaintes que nous avons de toutes parts des propos et de la conduite des Ministres danois employés dans les Cours de l'Europe, et singulièrement à Stockholm, à Pétersbourg et à La Haye. » Ogier à Choiseul (21 avril 1759), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 141, f° 94 v°.

¹⁹⁰¹ Johan Henrik Ahlefeldt (1725-1770), chambellan (1753), envoyé extraordinaire à Berlin (1753-1763).

¹⁹⁰² Ogier à Saint-Contest (5 novembre 1753), dépêche n°8, MAE, CP Danemark 126, f° 203.

¹⁹⁰³ Karl Heinrich von Gleichen (1733-1807), envoyé danois en Espagne (1760-1762), puis en France (1763-1770).

¹⁹⁰⁴ Ogier à Choiseul (2 février 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, ff. 49-49 v°.

¹⁹⁰⁵ Hans Caspar von Bothmer (1727-1787), chambellan (1751), envoyé extraordinaire à Londres (1758-1767).

¹⁹⁰⁶ Ogier à Rouillé (14 juin 1757), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 134, ff. 129-129 v°.

¹⁹⁰⁷ « Le peu d'expérience et la médiocrité des talents du C^{te} de Botmar me font regarder l'employ qui lui est confié difficile dans les circonstances présentes où un Ministres danois auroit besoin de beaucoup de dextérité, comme le plus grand inconvénient du choix qui vient d'en être fait. » Ogier à Rouillé (21 juin 1757), dépêche n°29, *Ibid.*, ff. 140 v°-141.

¹⁹⁰⁸ Ogier à Bernis (19 juillet 1757), dépêche n°36, *Ibid.*, f° 298 v°.

¹⁹⁰⁹ « Je vous observerai encore, Mgr, qu'on ne sait, en pareil cas, à qui s'adresser icy pour avoir des notions sûres ; ceux des nationaux qui paroissent le mieux intentionnés, piqués de voir les étrangers dans les places qu'ils désireroient occuper, se déchainent contre ceux qui sont destinés à les remplir, et travaillent souvent à nous les rendre plus suspects qu'ils ne devoient être en effet. » Ogier à Saint-Contest (5 février 1754), dépêche n°24, MAE, CP Danemark 127, ff. 95 v°-96.

paroissoit le plus propre pour cette commission¹⁹¹⁰. » La proposition du chambellan Rosenkrantz¹⁹¹¹ fut repoussée en raison de ses « sentimens bien anglois¹⁹¹² ». Ogier promit à Saint-Contest de sonder les convictions de deux autres candidats : « Ils viennent l'un et l'autre chez moy. Je les y attireray davantage pour les pénétrer autant que je le pouray¹⁹¹³. » À l'égard du chambellan Schack¹⁹¹⁴, qui avait la faveur de Moltke, Ogier prononça un avis positif, le considérant comme « extrêmement sage et appliqué, fort attaché à la France¹⁹¹⁵ », et insista pour sa nomination auprès du gouvernement danois. L'ambassadeur entretenait une relation très cordiale avec le chambellan. Dans une lettre de juin 1760, il lui écrivait : « Javoüe que je crois avoir quelque droit a votre amitié par les sentimens que je vous ay voué depuis longtems et par l'interest bien veritable que je prends a vos succes et a leur continuation¹⁹¹⁶. » Si Schack ne fut pas sélectionné pour Paris, sa désignation pour le poste de Stockholm, en 1760, fut positivement saluée – et sans doute inspirée¹⁹¹⁷ – par l'ambassadeur français, tant en raison de son affection pour la France que parce qu'il n'était pas une créature de Bernstorff, ce dernier étant peu apprécié en Suède¹⁹¹⁸. Il ajoutait, à ce constat politique, un avis personnel plus qu'enthousiaste : « En un mot, Monsieur, je ne connois pas dans tout ce pays cy, un homme qui, par sa naissance, par ses affections et par son caractère conciliant et doux, soit autant que celui cy capable de réussir en Suède¹⁹¹⁹. » Ce choix fut pleinement salué par Choiseul¹⁹²⁰ et l'insistance d'Ogier influença la décision de Bernstorff en sa faveur¹⁹²¹. Pour Ogier, cette nomination constituait une victoire de la France pour le maintien du « système du Nord » : « Il est vray que, depuis longtems, il n'a pas été fait par le Dannemarck un choix qui caractérise autant sa déférence pour nous et son désir de resserrer les nœuds de la bonne intelligence avec la Suède¹⁹²². »

¹⁹¹⁰ Ogier à Saint-Contest (19 novembre 1753), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 126, ff. 222 v°-223.

¹⁹¹¹ Frederik Christian Rosenkrantz (1724-1802), envoyé extraordinaire en Prusse (1749), puis à Londres (1751-1754), conseiller privé (1764).

¹⁹¹² Ogier à Saint-Contest (19 novembre 1753), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 126, f° 223 v°.

¹⁹¹³ *Ibid.*, ff. 223 v°-224.

¹⁹¹⁴ Joachim Otto Schack-Rathlou (1728-1800), envoyé extraordinaire en Suède (1760-1767), conseiller privé (1772).

¹⁹¹⁵ Ogier à Saint-Contest (18 décembre 1753), dépêche n°15, MAE, CP Danemark 126, f° 296 v°.

¹⁹¹⁶ Ogier à Schack-Rathlou (11 juin 1760), RA-Kbh, Schack-Rathlou, Breve fra forskellige (1760-1790), 9.

¹⁹¹⁷ En décembre 1759, Bernstorff écrivait à Wedel-Friis : « Voilà déjà mons. d'Assebourg rappelé et mons. le chambellan de Schack, votre neveu, l'homme de la cour que mons. le president Ogier a le plus désiré, lui voir substitué, nommé à sa place. » Dépêche de Bernstorff à Wedel-Friis (8 décembre 1759), in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance ministérielle, op. cit.*, t. I, p. 323.

¹⁹¹⁸ « Il a toujours esté fort attaché à la France et aux gens de ce pays cy les mieux intentionnés pour nous. Il ne doit pas estre suspect en Suède d'estre la créature de M. de Bernstorff, car il n'a jamais eu aucune relation avec ce Ministre. » Ogier à Choiseul (9 octobre 1759), dépêche n°77, MAE, CP Danemark 142, ff. 149 v°-150.

¹⁹¹⁹ *Ibid.*, ff. 150 v°-151.

¹⁹²⁰ Choiseul à Ogier (25 octobre 1759), instruction n°38, *Ibid.*, f° 207.

¹⁹²¹ « Il m'a dit [...] qu'il s'est porté au choix de M. de Schack, parce qu'il avoit cru reconnoître que c'étoit celui que je regardois comme le plus propre au maintien de l'union et de la bonne intelligence que l'on désiroit aussi sincèrement entretenir entre le Dannem^k et la Suède, sous les auspices du Roi. » Ogier à Choiseul (6 novembre 1759), dépêche n°84, *Ibid.*, ff. 231-232.

¹⁹²² Ogier à Choiseul (13 novembre 1759), dépêche n°87, *Ibid.*, ff. 258 v°-259.

3. *Un diplomate sous surveillance : Ogier vu de l'étranger*

Comme tout homme public, Jean-François Ogier était sous surveillance. La correspondance politique de ses homologues étrangers contenait des informations dignes d'intérêt, plus ou moins confidentielles, concernant les faits et gestes de l'envoyé de Louis XV. Sur le terrain de l'opinion publique, les gazettes communiquaient les éphémérides des cours d'Europe, en relatant les événements touchant à la vie des princes, de la haute société aristocratique et des diplomates.

La Suède, alliée de la France, posa un premier regard enthousiaste sur l'arrivée d'Ogier à Copenhague¹⁹²³. Néanmoins, sa proximité avec Bernstorff, dont l'hostilité réciproque avec le chancelier suédois Höpken était notoire, finit par lui attirer les soupçons de la cour de Stockholm. Dans une lettre, le chancelier se plaignait des « inquiétudes intempestives¹⁹²⁴ » de l'ambassadeur français. Cette image négative du président était largement entretenue par le marquis d'Havrincourt, dont l'antipathie pour le Danemark était manifeste¹⁹²⁵. Il ne cachait pas non plus son inimitié pour son collègue de Copenhague, ainsi que l'écrivait Gunnar Carlquist : « [...] Havrincour [*sic*], par son désir de discréditer Ogier, était enclin à envoyer des rapports défavorables au Danemark¹⁹²⁶. » Dès lors, le président fut accusé par Höpken d'entretenir les tensions entre les deux cours nordiques, au lieu de les apaiser : « Probablement avec les meilleures intentions du monde, il fait tout le mal possible aux relations entre la Suède et le Danemark. C'est à lui qu'il faut attribuer la responsabilité de tous les harcèlements et explications désagréables qui sont apparus depuis quelque temps¹⁹²⁷. »

Du côté britannique, les instructions envoyées aux diplomates anglais en poste à Copenhague, publiées par James Frederick Chance, prônaient la séparation du Danemark de l'alliance française. En décembre 1753, Walter Titley fut invité à développer une solide argumentation face à un projet d'association franco-prusso-suédoise¹⁹²⁸. En mai 1754, le secrétaire

¹⁹²³ CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer, op. cit.*, p. 73-74.

¹⁹²⁴ « Även i följande brev fortsatte Höpken sina klagomål över Ogiers "otidiga inquietuder" » *Ibid.*, p. 192.

¹⁹²⁵ Havrincourt déclarait à Choiseul, en avril 1760 : « Il y a bien longtemps que je pense que le Ministère Danois ne va pas droit en besogne, avec la France et ses alliés. » Havrincourt à Choiseul (4 avril 1760), dépêche n°24, MAE, CP Suède 238, f° 9.

¹⁹²⁶ « det enda, han [Scheffer] ville medge, var att d'Havrincour genom sin lust att diskreditera Ogier var benägen att insända för Danmark oförmånliga rapporter. » CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer, op. cit.*, p. 197.

¹⁹²⁷ « Sannolikt i bästa uppsåt gör han allt ont, som kan åstadkommas i förhållandet mellan Sverige och Danmark. Honom bör man tillskriva skulden till alla trakasserier och oangenäma förklaringar, som någon tid förefallit. » *Ibid.*, p. 199.

¹⁹²⁸ « Et par conséquent, vous ne pouvez être trop attentif à obtenir toutes les informations possibles sur cette affaire, et à appliquer les arguments, dans les endroits que vous jugerez appropriés, pour empêcher la cour de Danemark de conclure une telle alliance. » « And therefore you cannot be too attentive to get all the informations possible with regard to this affair, and to apply such arguments, in such places as you may think proper, to prevent the court of Denmark from entering in such an alliance [...] » Lettre secrète à Titley (14 décembre 1753), *British Diplomatic Instructions, op. cit.*, vol. III, p. 153.

d'État Holderness¹⁹²⁹ réclamait sa vigilance à l'égard d'un projet de tractations dano-prussiennes, dont l'ambassadeur français fut considéré comme l'artisan :

« Cette négociation est supposée être menée, sinon planifiée à l'origine, par Monsieur Ogier, et sera probablement poussée pendant le voyage du roi du Danemark. Et les marques particulières de distinction accordées au ministre français à cette occasion, qui doivent bien sûr vous empêcher d'assister à la cour, semblent (bien que le roi espère que ce ne soit pas vraiment le cas) montrer que le roi de Danemark n'était pas entièrement opposé à une négociation de ce genre¹⁹³⁰. »

Titley fut dès lors « averti de le surveiller de près, comme étant capable et astucieux¹⁹³¹ ». M. Chance rapportait un constat de l'agent britannique confirmant l'influence manifeste d'Ogier sur la politique extérieure danoise : « Il est étonnant et presque incroyable [de voir] quelle influence l'ambassadeur de France a sur ceux qui gouvernent ici¹⁹³². » Le *Mercure historique et politique*, gazette publiée à La Haye, mentionnait, en décembre 1753, l'habitude prise par Frédéric V de s'inviter à dîner chez les ministres anglais et autrichien. Il annonçait une revanche de la France sur ce point :

« Le Président Ogier, Ministre de France, espère d'avoir aussi dans peu le même honneur. S'il se doit au seul mérite, personne n'est plus que lui en droit d'y prétendre. Aussi s'acquiète-t-il ici l'approbation générale de la Cour & du public, par sa candeur & la franchise de ses manières, accompagnées d'une politesse naturelle & d'une générosité dont ce Ministre donne souvent des preuves éclatantes¹⁹³³. »

Le successeur de Titley, Robert Murray Keith¹⁹³⁴, qui n'a pas connu directement le président Ogier, affirmait dans ses mémoires que celui-ci « faisait la pluie et le beau temps¹⁹³⁵ » à Copenhague. Les gazettes britanniques apportent un regard complémentaire sur l'influence d'Ogier. En février 1756, *The Whitehall Evening Post* s'inquiétait de son élévation au rang d'ambassadeur : « Les politiciens du Nord observent que le Président d'Ogier a laissé le caractère d'Envoyé pour prendre celui d'Ambassadeur de la Cour de France à Copenhague. Cette mesure, disent-ils, n'est pas prise

¹⁹²⁹ Robert Darcy (1718-1778), Earl of Holderness, secrétaire d'État du Département du Sud (1751-1754), puis du Département du Nord (1754-1761).

¹⁹³⁰ « This negotiation is supposed to be conducted, if not originally plan'd, by Monsieur Ogier, and will probably be pushed during the time of the king of Denmark's journey. And the particular marks of distinction shewn to the French minister upon that occasion, which must of course prevent your attending the court, looks (tho' the King hopes it is not really the case) as if the king of Denmark was not entirely averse to a negotiation of this kind. » *British Diplomatic Instructions, op. cit.*, vol. III, p. 153-154.

¹⁹³¹ « Titley has been warned to watch him closely, as able and artful. » *Ibid.*, p. xxix

¹⁹³² « It is astonishing and almost incredible [...] what a sway the French ambassador has with those that govern here. » *Ibid.*, p. xxxiii.

¹⁹³³ *Mercure historique et politique*, t. CXXXV (juillet-décembre 1753), p. 646-647.

¹⁹³⁴ Robert Murray Keith *the Younger* (1730-1795), envoyé extraordinaire en Saxe (1769-1771), ministre plénipotentiaire au Danemark (1771-1772), envoyé extraordinaire en Autriche (1772-1792).

¹⁹³⁵ MURRAY KEITH Robert, *Memoirs and Correspondence (official and familiar) of Sir Robert Murray Keith, K. B., envoy extraordinary and minister plenipotentiary at the Courts of Dresden, Copenhagen and Vienna, from 1769 to 1772*, éd. M. Gillespie Smyth, London, Henry Colburn, 1819, vol. 1, p. 219.

sans raison¹⁹³⁶. » En juillet 1762, *The London Chronicle* faisait état de sa proximité avec Frédéric V, à l'occasion d'un voyage en Holstein : « Nous sommes assurés que le président Ogier, ambassadeur de France, est continuellement avec le Roi ; Sa Majesté a une considération particulière pour ce ministre compétent¹⁹³⁷ [...] ». La réputation du diplomate français n'était donc pas contestée par les observateurs britanniques.

La correspondance politique prussienne est fort éclairante, en raison du renversement des alliances de 1756. Les premiers rapports d'Haeseler sur le compte d'Ogier étaient enthousiastes. En avril 1753, avant même l'arrivée du nouvel envoyé français, il annonçait à Frédéric II les bonnes intentions de la cour danoise : « On paroît fort content ici de la nomination du Sr Ogier, le Baron de Bernsdorff l'a connu en France, et il cherche lui-même une maison ici pour ce nouveau Ministre¹⁹³⁸. » L'envoyé prussien ne manquait pas de relever les manœuvres de Bernstorff pour s'attacher le magistrat parisien¹⁹³⁹. Dès l'arrivée du président à Copenhague, il reconnaissait ses bonnes dispositions à l'égard de la Prusse : « Il a commencé par me témoigner, qu'il étoit particulièrement attaché aux intérêts de Votre Majesté, que les deux Couronnes s'étant si étroitement unies, il n'y avoit rien de si naturel que de vivre en bonne correspondance, qu'il s'y prêtoit parfaitement, que je le trouverois toujours prêt et toujours disposé à rendre les services dont il seroit capable¹⁹⁴⁰. » Haeseler craignait toutefois que Bernstorff ne prît l'ascendant sur Ogier et tenta de prévenir ce dernier contre le ministre, accusé par Berlin de favoriser en sous-main l'Angleterre. Le diplomate français ne fut pas insensible à cette mise en garde : « Le Sr Ogier m'a paru sentir que cela pourroit bien être, et redoublera d'attention sur la conduite de ce Ministre¹⁹⁴¹. » Ogier chercha néanmoins à rassurer Haeseler sur les intentions de Bernstorff¹⁹⁴² et continua à entretenir « une harmonie parfaite¹⁹⁴³ » avec celui-ci. En décembre 1753, l'envoyé prussien se réjouissait de ce qu'Ogier lui communiquait des informations précieuses, voire confidentielles. La confiance régnait pleinement

¹⁹³⁶ « The Politicians in the North observe, the President d'Ogier had quitted the Character of Envoy to take that of Ambassador from the French Court at Copenhagen. This Step, say they, is not taken without some Reason. » *The Whitehall Evening Post*, n°1364 (4-6 février 1755).

¹⁹³⁷ « We are assured that the President Ogier, Ambassador from France, is continually with the King ; His Majesty hath a particular regard for that able Minister [...] » *The London Chronicle*, n°865 (8-10 juillet 1762), p. 40.

¹⁹³⁸ Haeseler à Frédéric II (17 avril 1753), relation 159, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 G.

¹⁹³⁹ « Le Baron Bernsdorff paroît vouloir se jeter à la tête au Sr Ogier. Il témoigne l'attendre avec la plus grande impatience. Aparentement espère t-il de pouvoir se mettre avec lui sur le pied, ou il est avec Flemming ; mais ses mauvaises intentions sont trop à découvert, pour qu'il puisse encore trouver des duppes. » Haeseler à Frédéric II (15 septembre 1753), relation 201, *Ibid.* Quelques jours après, Haeseler confirmait cette attitude : « On fait tout au monde pour gagner ce nouveau Ministre. Il a eu les entrées libres, ce qui est une grace particulière, et le Baron Bernsdorff lui prodigue des caresses et des protestations. » Haeseler à Frédéric II (25 septembre 1753), relation 205, *Ibid.*

¹⁹⁴⁰ Haeseler à Frédéric II (22 septembre 1753), relation 204, *Ibid.*

¹⁹⁴¹ Haeseler à Frédéric II (10 novembre 1753), relation 219, *Ibid.*

¹⁹⁴² « Le Sr Ogier s'applique depuis quelque tems, à vouloir me persuader, qu'il est plus avantageux à ne pas témoigner de la défiance du Baron Bernsdorff. » Haeseler à Frédéric II (11 décembre 1753), relation 228, *Ibid.*

¹⁹⁴³ « Il règne entre lui et le Baron Bernsdorff une harmonie parfaite, et le Sr. Ogier se loue beaucoup de la conduite uniforme et confiante de ce Ministre. » Haeseler à Frédéric II (12 mars 1754), relation 254, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 H.

entre les deux diplomates : « Quand il s'ouvre à moi sur les affaires, il prétend toujours concerter sur ce que je puis en mander à V. M., pour moi je crois devoir tout lui dire et ne suis pas accoutumé d'avoir la moindre réserve¹⁹⁴⁴ [...] ». En avril 1754, le président l'informait confidemment de la conclusion du nouveau traité de subsides entre Versailles et Copenhague¹⁹⁴⁵. La correspondance de Haeseler témoigne de l'existence d'un contact permanent entre les deux agents, au service de l'alliance et de l'amitié franco-prussiennes. Avant son départ, motivé par sa mauvaise santé, Haeseler révélait à Frédéric II avoir pu compter sur l'amitié et la collaboration efficace du président¹⁹⁴⁶. Lors de la nomination d'Ogier comme ambassadeur, le roi de Prusse lui-même marqua sa satisfaction à Knyphausen¹⁹⁴⁷, son envoyé à Paris : « La nomination du sieur Ogier au caractère d'ambassadeur m'a fait beaucoup de plaisir ; il s'est toujours bien conduit dans son poste présent pour ménager habilement les intérêts de la France et de ses alliés¹⁹⁴⁸ [...] ». Haeseler savait enfin que son homologue français n'était pas insensible aux félicitations et en usa comme d'une *captatio benevolentiae* dans le cadre du projet de traité dano-prussien, à l'automne 1754. Il écrivait à son roi : « Ce que VM m'a mis à portée de lui dire servira encore à l'encourager. Il est de ces hommes d'une ambition extrêmement sensible aux applaudissements, aux louanges et aux caresses¹⁹⁴⁹. »

L'annonce de la convention anglo-prussienne de Westminster, en janvier 1756, bouleversa les rapports entre les envoyés de Versailles et de Berlin. « L'Ambassadeur de France prend grandement ombrage de ce Traité et en est fort inquiet, et fort embarrassé¹⁹⁵⁰ » prévenait Haeseler, en février. En novembre suivant, en dépit du rapport du marquis de Valori¹⁹⁵¹, ambassadeur de Louis XV en Prusse, Ogier garda contact avec Haeseler¹⁹⁵², mais, dix jours plus tard, la rupture fut officiellement consommée¹⁹⁵³. Dès lors, les envoyés prussiens se cantonnèrent à surveiller les faits et gestes de l'agent français. En mars 1757, Haeseler rapportait : « Le Sr Ogier a eû en dernier lieu

¹⁹⁴⁴ Haeseler à Frédéric II (18 décembre 1753), relation 230, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 G.

¹⁹⁴⁵ Haeseler à Frédéric II (13 avril 1754), relation 263, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 H.

¹⁹⁴⁶ « Cependant je dois dire à V. M., que si l'Ambassadeur de France n'étoit pas de mes amis comme il est et que je n'eusse d'autres liaisons utiles, je ne serois gueres en état d'approfondir ce qui se passe, ma mauvaise santé m'empêchant de me donner les mouvements nécessaires, et d'y mettre l'activité que je voudrois, ce qui me contredit plus que les meaux mêmes, qui ne font cependant qu'empirer de jour en jour, ne pouvant point me faire à l'air de ce climat ci. [...] » Haeseler à Frédéric II (9 août 1755), relation 388, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 J.

¹⁹⁴⁷ Dodo Heinrich zu Innhausen und Knyphausen (1729-1789), ministre plénipotentiaire de Prusse à Paris (1754-1756), puis à Londres (1758-1762).

¹⁹⁴⁸ Frédéric II à Knyphausen (24 septembre 1755), n°6464, in FRÉDÉRIC II, *Politische Correspondenz*, op. cit., t. X, p. 428.

¹⁹⁴⁹ Haeseler à Frédéric II (5 novembre 1754), relation 315, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 H.

¹⁹⁵⁰ Haeseler à Frédéric II (10 février 1756), relation 436, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 K.

¹⁹⁵¹ Henri de Valori (1692-1774), marquis de Valori, lieutenant général des armées du roi (1748), ambassadeur de France en Prusse (1739-1749/1756).

¹⁹⁵² « Le Sr d'Ogier se conduit encore malgré ces circonstances assez bien à mon égard. Il n'a point rompu, ni témoigné devoir rompre. » Haeseler à Frédéric II (20 novembre 1756), relation 480, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 K.

¹⁹⁵³ « Quoique l'Ambassadeur de France ait mis de la politesse dans la manière de rompre avec moi, il n'en a pas moins les ordres de le faire avec éclat. » Haeseler à Frédéric II (30 novembre 1756), relation 483, *Ibid.*

des Conférences particulieres et frequentes avec les Ministres Danois¹⁹⁵⁴. » En mai suivant : « Le Sr Ogier est constamment en pourparlers avec le Ministre de Suede, deliberant apparemment, comment ils reussiront d'endormir cette Cour¹⁹⁵⁵. » Le successeur d'Haeseler, Viereck¹⁹⁵⁶, faisait part, dans plusieurs dépêches, de sa difficulté à identifier les négociations entreprises par Ogier :

« Le Sr. Ogier continue à se donner des mouvements aupres de cette Cour. Independamment de plusieurs bons indices, une audience particuliere, qu'il eut ces jours ci du Roi, indique assez, qu'il s'agit d'une negociation interessante. Mais les recherches que nous faisons, les Ministres du Roi d'Angleterre et moi, pour en penetrer au juste le veritable objet, ont été infructueuses encore jusqu'ici¹⁹⁵⁷. »

À la suite de Viereck, le conseiller von Borcke constata l'influence de l'ambassadeur de France sur la politique danoise¹⁹⁵⁸. En novembre 1762, l'annonce de la paix prochaine entre les belligérants invita les ministres des pays ennemis à rétablir des contacts. Borcke notait : « [Ogier] a dit au Chevalier Goodricke¹⁹⁵⁹, qu'il seroit charmé, de pouvoir bientôt me faire le même compliment.¹⁹⁶⁰. » Le mois suivant, l'ambassadeur français l'aborda directement et lui « témoign[a] des politesses trop marquées¹⁹⁶¹ ». Malgré ce rapprochement, Borcke continuait à soupçonner les manœuvres d'Ogier pour resserrer l'alliance franco-danoise¹⁹⁶². L'indifférence progressivement manifestée par la France suscita un refroidissement de ses relations avec le Danemark. Borcke constatait, à la même époque, une diminution d'influence du président Ogier : « [...] depuis l'année 1761 que le credit du Sr. Ogier a commencé à baisser ici, je ne l'ai pas vu aussi caresser et traiter avec autant de confidence qu'il l'est actuellement¹⁹⁶³ [...] ». L'ambassadeur français semblait tenter de regagner la confiance du ministère danois en insistant sur le paiement progressif des subsides dus par Versailles¹⁹⁶⁴. Pour l'agent prussien, la mort de Frédéric V et l'avènement de Christian VII sonnèrent le glas de l'influence d'Ogier. En février 1766, il écrivait sur le jeune souverain :

¹⁹⁵⁴ Haeseler à Frédéric II (12 mars 1757), relation 511, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 20 L.

¹⁹⁵⁵ Haeseler à Frédéric II (28 mai 1757), relation 529, *Ibid.*

¹⁹⁵⁶ Cuno Hans von Viereck, ministre de Prusse à Copenhague (1757-1760).

¹⁹⁵⁷ Viereck à Frédéric II (1^{er} mars 1760), relation 228, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 B vol. III.

¹⁹⁵⁸ « [...] il est vraisemblable comme on me dit dernièrement, que toute la conduite du Ministère Danois est subordonnée à celle de l'Ambassadeur de France. [...] » Borcke à Frédéric II (novembre 1760), GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 C.

¹⁹⁵⁹ John Goodricke (1708-1789), envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne en Suède (1758-1773). Il résida à Copenhague de 1758 à 1764, en raison des tensions entre Londres et Stockholm.

¹⁹⁶⁰ Borcke à Frédéric II (27 novembre 1762), relation 231, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 E.

¹⁹⁶¹ Borcke à Frédéric II (14 décembre 1762), relation 236, *Ibid.*

¹⁹⁶² « [...] le Sr Ogier est plus occupé qu'il n'a été depuis longtems, à resserrer les liens d'alliance et d'amitié entre sa Cour et celle de Dannemarck [...] » Borcke à Frédéric II (18 juin 1763), relation 285, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 F.

¹⁹⁶³ Borcke à Frédéric II (16 mars 1765), relation 425, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 H.

¹⁹⁶⁴ « La Cour d'ici ne me fournit aujourd'hui aucune nouvelle politique excepté que je crois, par ce que je puis observer, devoir me confirmer de plus en plus dans l'opinion, que l'Ambassadeur de France regagne de plus en plus le terrain ici, à quoi l'exactitude avec laquelle la France s'acquitte du paiement des termes stipulés du subside arriéré, ne contribue pas peu. » Borcke à Frédéric II (27 juillet 1765), relation 451, *Ibid.*

« Il n'aime gueres ni la Cour de France ni son Ambassadeur, et il a même déjà donné des marques publiques du peu de consideration qu'il a pour lui, car au lieu que le feu Roi commençoit toujours dans le Cercle par adresser la parole au Sr. d'Ogier, il commence indifferemment, ou par l'un, ou par l'autre, et je sais par le Prince de Hesse¹⁹⁶⁵, que ce n'est pas par inadvertance, mais à dessein qu'il en agit ainsi¹⁹⁶⁶. »

Une telle disgrâce matérialisait, selon Borcke, le refroidissement des rapports franco-danois qui s'imposa au début du nouveau règne¹⁹⁶⁷. Dans des lettres successives, il constatait que « le Roi traite l'Ambassadeur de France avec une indifferance qui frappe tout le monde¹⁹⁶⁸ », ou qu'Ogier « manque à present frequemment à faire sa Cour au Roi, ce que ci-devant il ne faisoit jamais¹⁹⁶⁹ ». En acceptant son rappel en France, le président faisait « prudemment de se retirer, avant que sa consideration soit entierement tombée¹⁹⁷⁰ ». L'envoyé prussien constatait néanmoins le regret de l'ensemble du corps diplomatique, eu égard aux qualités personnelles de Jean-François Ogier : « Il est vivement regretté ici par tous les amis de la France, et independamment des affaires politiques, il le sera de tous les Ministres etrangers, puisqu'il etoit plus doux et plus aisé de vivre que les Ministres de France ne le sont ordinairement¹⁹⁷¹. »

Les regards de l'Angleterre et de la Prusse sur l'activité du président Ogier se rejoignaient pour insister sur l'influence durable exercée par l'ambassadeur français sur la politique extérieure danoise, du moins sur le crédit prépondérant qu'il a su maintenir aux dépens des autres diplomates en poste à Copenhague.

IV. L'ambassadeur du goût français : un médiateur culturel entre la France et le Nord

La diplomatie ne se cantonne pas aux seules questions politiques et économiques : elle se consacre aussi aux transferts culturels entre les pays. Jean-François Ogier, amateur et collectionneur, avait le profil idoine pour assurer une telle médiation. Tout au long de son ambassade, il oeuvra directement ou indirectement à la diffusion du modèle français au Danemark. Son épouse éprouva quant à elle un vif intérêt au développement littéraire et scientifique scandinave. La cour de Copenhague était le lieu propice à cette activité culturelle. Le modèle

¹⁹⁶⁵ Charles de Hesse-Cassel (1744-1836), beau-frère du roi Christian VII, lieutenant général et conseiller privé (1766), vice-roi de Norvège (1766), gouverneur des duchés de Schleswig et de Holstein (1769).

¹⁹⁶⁶ Borcke à Frédéric II (15 février 1766), relation 489, GSta, I. HA Rep. 96, Nr. 21 J.

¹⁹⁶⁷ « [...] Il semble, qu'en general le système de la Cour d'ici ne peut manquer de tourner decisivement contre la France et les Ministres eux-mêmes commencent à etre ennuyés des lenteurs et des manques de parole de la Cour de Versailles. » Borcke à Frédéric II (4 mars 1766), relation 493, *Ibid.*

¹⁹⁶⁸ Borcke à Frédéric II (22 février 1766), relation 491, *Ibid.*

¹⁹⁶⁹ Borcke à Frédéric II (8 mars 1766), relation 494, *Ibid.*

¹⁹⁷⁰ Borcke à Frédéric II (12 avril 1766), relation 500, *Ibid.*

¹⁹⁷¹ *Ibid.*

absolutiste danois (*Enevælden*) était en effet inséparable d'un élan de diffusion artistique impulsé par la monarchie et les élites : « L'art était utilisé dans le but de préserver la forme de société autocratique¹⁹⁷² » rappelait Jens Engberg. Et l'historien de l'art Mario Krohn d'insister sur le basculement opéré dans les tendances artistiques de la couronne danoise au mitan du XVIII^e siècle : « Le lien artistique entre la France et le Danemark est devenu tôt ou tard, dans les deux décennies suivantes, plus fort que jamais¹⁹⁷³. » Si le règne de Frédéric V correspondit, selon Louis Réau, à l'apogée de l'influence culturelle française au Danemark¹⁹⁷⁴, le goût français avait pour promoteurs les deux principaux personnages du royaume, Moltke et Bernstorff.

1. La stratégie des présents diplomatiques

En sa qualité d'ambassadeur, le président Ogier s'est logiquement « occupé des intérêts de sa patrie dans les domaines artistiques¹⁹⁷⁵ ». C'était d'ailleurs, rappelait Lucien Bély, l'un des objectifs essentiels du diplomate au cœur de la civilisation cosmopolite du siècle des Lumières : « Dans une civilisation, qui célèbre une forme de cosmopolitisme et les échanges entre les cultures nationales, le diplomate fait partie de ces hommes qui diffusent le goût en matière de littérature, de musique ou de peinture, mais aussi de vêtements, de meubles, d'argenterie, de bijoux¹⁹⁷⁶. » Une telle dimension de sa mission n'échappait pas à Jean-François Ogier. Mme Hermite le présentait comme « un grand seigneur, aimant tout ce qui était beau et dont le patriotisme avait à cœur de faire rayonner l'esprit français¹⁹⁷⁷ ». Son épouse l'assista dans cette démarche et tous deux « se sont évidemment efforcés d'initier leurs amis de Copenhague dans un goût raffiné du luxe français¹⁹⁷⁸. » Dans ce domaine, la passion particulière du président Ogier pour la porcelaine de Vincennes et de Sèvres, qui connut alors un essor international, l'accompagna durant son séjour au Danemark. Il y fut l'un des principaux propagateurs de cette mode prestigieuse et l'intermédiaire de commandes somptueuses passées auprès de Lazare Duvaux, notamment pour des cadeaux adressés par Louis XV à Frédéric V¹⁹⁷⁹. En mai 1758, la *Suite de la clef* communiquait : « Le Président Ogier,

¹⁹⁷² « Kunsten blev taget i brug til det formål at konservere den samfundsform, som var enevældens. » ENGBERG Jens, *Under Enevælden*, op. cit., p. 195.

¹⁹⁷³ « Men allerede omkring 1750 forandrede dette Forhold sig fuldstændigt. Den kunstneriske Forbindelse mellem Frankrig og Danmark blev i de næste to Aartier saa fast som ingensinde før eller senere. » KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », in AALL Hans, BERNER Carl, BRØGGER Anton Wilhelm et alii, *Kunst og haandverk. Nordiske studier. Johan Bøgh 1848 – 27. mai – 1918*, Kristiania, Cammermeyer, 1918, p. 115.

¹⁹⁷⁴ RÉAU Louis, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1938, p. 53.

¹⁹⁷⁵ « Frankrigs officielle Repræsentant i Danmark, President Ogier, varetog ogsaa paa kunstneriske Omraader med Iver sit Fædrelands Interesser. » KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 115.

¹⁹⁷⁶ BÉLY Lucien, *L'art de la paix*, op. cit., p. 603.

¹⁹⁷⁷ HERMITE Jeanne-Louise Ternaux-Compans, Mme Louis, *La vie d'un palais danois*, op. cit., p. 143.

¹⁹⁷⁸ « De bestræbte sig øjensynligt for at indvie de københavnske Venner i en forfinet Smag for fransk Luxus. » KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 115.

¹⁹⁷⁹ DUVAUX Lazare, *Livre-journal*, op. cit., t. I, p. XLVIII.

Ambassadeur de France, présenta au Roi, de la part de S. M. Très-Chrétienne, un magnifique service de Porcelaine de Seve, le premier qui ait été fait de couleur verte, enrichi d'or, & de cartouche en miniatures¹⁹⁸⁰. » Ce présent était estimé à 34.542 lt¹⁹⁸¹. Le livre-journal de Duvaux fait état de treize commandes passées par l'ambassadeur, une reçue par son épouse de la part de la marquise de Pompadour¹⁹⁸² et une pour le comte Moltke¹⁹⁸³. Parmi les commandes effectuées par le président, étalées entre juillet 1754 et décembre 1758¹⁹⁸⁴, et d'une valeur globale de 10.676 lt, il est difficile de distinguer les acquisitions et les cadeaux personnels d'Ogier. En avril 1758, un « déjeuner en porte-huillier de porcelaine de France gros-bleu¹⁹⁸⁵ » (216 lt) fut envoyé au diplomate russe Korff, sans doute à l'initiative du président. Les présents royaux sont plus clairement identifiables, comme, en octobre 1754, « deux vases de Vincennes garnis de pieds dorés d'or moulu¹⁹⁸⁶ » (3.150 lt), ou, en octobre 1755, « deux vases de Vincennes, forme ovale, fond bleu-céleste avec les cartouches à fleurs¹⁹⁸⁷ » (2.800 lt). En 1758, deux envois de porcelaines furent présentés à Frédéric V. Le roi de Danemark manifesta « dans les termes les plus forts, son admiration de la beauté de l'ouvrage et sa reconnaissance infinie d'un présent aussi magnifique, qui lui est un gage précieux de l'amitié de Sa Maj^é¹⁹⁸⁸. » Les présents royaux étaient des moyens concrets de cultiver l'amitié entre les princes. À plusieurs reprises, Ogier fut l'intermédiaire de cadeaux offerts au couple royal danois, ainsi qu'aux principaux ministres. Il en fut parfois l'initiateur. Ainsi, en octobre 1753, peu après son arrivée, il proposa à Saint-Contest, en échange des faucons traditionnellement offerts par Frédéric V à Louis XV, « d'engager Sa Majesté à faire au Roy de Dannemarck un présent des meilleurs vins de Bourgogne et de Champagne¹⁹⁸⁹ », ainsi qu'à Moltke et au grand veneur Gram¹⁹⁹⁰. Il justifiait cette idée de présent en rappelant que l'empereur François I^{er} avait offert des vins hongrois au roi de Danemark, pour répondre à l'envoi d'un lot de faucons¹⁹⁹¹. En février 1754, à l'occasion d'un présent de chevaux fait au monarque français, Ogier prévint Saint-Contest que des bijoux avaient été précédemment offerts par l'impératrice Marie-Thérèse. Il suggéra d'envoyer des porcelaines à Moltke et à Gram : « J'ay été à portée de reconnoître qu'un envoy de vaisselle montée comme pots à oille et jattes ciselées seroient très

¹⁹⁸⁰ *Suite de la Clef*, 1758, t. LXXXIV, p. 62.

¹⁹⁸¹ KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 117.

¹⁹⁸² Cet envoi de porcelaine de Vincennes s'élevait à 98 lt. DUVAUX Lazare, *Livre-journal*, *op. cit.*, t. II, p. 277.

¹⁹⁸³ En mars 1756, Moltke acheta pour 3.792 lt de porcelaines. *Ibid.*, p. 274-275.

¹⁹⁸⁴ Duvaux étant mort en 1758, son journal s'arrêta logiquement. Nous ne pouvons pas retracer les commandes ultérieures du président Ogier chez d'autres fournisseurs parisiens.

¹⁹⁸⁵ DUVAUX Lazare, *Livre-journal*, *op. cit.*, t. II, p. 359.

¹⁹⁸⁶ *Ibid.*, p. 218.

¹⁹⁸⁷ *Ibid.*, p. 257.

¹⁹⁸⁸ Ogier à Bernis (23 mai 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 29.

¹⁹⁸⁹ Ogier à Saint-Contest (16 octobre 1753), lettre particulière, MAE, CP Danemark 126, f° 137 v°.

¹⁹⁹⁰ Carl Christian von Gram (1703-1780), grand maître des chasses (*Overjægermester*) de 1747 à 1778.

¹⁹⁹¹ Ogier à Saint-Contest (16 octobre 1753), lettre particulière, MAE, CP Danemark 126, ff. 138 v°-139.

agréables¹⁹⁹² [...] ». En mars suivant, le président était persuadé des effets positifs de l'envoi d'un nouveau cadeau de vins : « Je ne doute nullement que la qualité de ces vins ne réponde à la réputation des pays qui les ont produits, et à l'opinion que l'on a des vins de la dernière année¹⁹⁹³. » Le président fut aussi sollicité par Moltke pour passer une commande de tapisseries destinées à orner son nouveau palais d'Amalienborg, à Copenhague. L'ambassadeur se chargea de faire prendre les mesures, qu'il communiqua à Saint-Contest¹⁹⁹⁴, et suggéra d'en faire présent au grand maréchal, proposition qui fut acceptée par Louis XV¹⁹⁹⁵. En août 1758, un lot de gobelins fut promis à Moltke, à l'occasion de la signature du traité du 4 mai précédent¹⁹⁹⁶. Il fut toutefois remplacé par une tapisserie de Beauvais au goût du jour, intitulée la *Tenture chinoise*, exécutée sur un modèle du peintre Jean-Baptiste Oudry¹⁹⁹⁷. Les dépêches d'Ogier mentionnaient régulièrement – au moins jusqu'en juin 1759¹⁹⁹⁸ – des propositions de cadeaux, des questions relatives à leur transport, leur réception et leur livraison. Il s'agissait essentiellement de porcelaines, Ogier étant l'ambassadeur de ce fleuron du goût français, dont il partageait avec Moltke une véritable passion¹⁹⁹⁹.

2. Le soutien des artistes français à Copenhague

La représentation culturelle de l'ambassadeur ne se limitait pas à la seule dynamique des présents. Jean-François Ogier fut aussi un intermédiaire privilégié de la grande campagne artistique ordonnée par Frédéric V, qui convoqua dans la capitale nordique certains artistes français réputés. Les particularités françaises de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts décoratifs avaient reçu un accueil enthousiaste au sein de la culture aristocratique danoise, grâce au séjour de nombreux artistes sollicités pour réaliser des commandes princières et nobiliaires²⁰⁰⁰. Cette dynamique était, selon Jørgen Hein, l'un des vecteurs essentiels de la propagande absolutiste et de l'affirmation d'une suprématie culturelle dans la Baltique, en particulier face à la Suède²⁰⁰¹. Le projet de construction d'une église dans le nouveau quartier de Frederiksstadten fut confié dans un premier temps aux artistes français. Ange-Jacques Gabriel, Premier architecte de Louis XV, réalisa des plans qui furent envoyés à Moltke, en sa qualité de surintendant des bâtiments royaux. Dans une lettre

¹⁹⁹² Ogier à Saint-Contest (25 février 1754), dépêche n°27, MAE, CP Danemark 127, ff. 155-155 v°.

¹⁹⁹³ Ogier à Saint-Contest (26 mars 1754), lettre particulière, *Ibid.*, ff. 251-251 v°.

¹⁹⁹⁴ Ogier à Saint-Contest (30 avril 1754), lettre particulière, *Ibid.*, ff. 308 v°-309.

¹⁹⁹⁵ Rouillé à Ogier (1^{er} octobre 1754), instruction n°21, *Ibid.*, f° 106 v°.

¹⁹⁹⁶ Ogier à Bernis (29 août 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, ff. 333 v°-334.

¹⁹⁹⁷ RAABYEMAGLE Hanne, *Le palais de Christian VII, Amalienborg*, Copenhague, Ejlers, 1998, t. I, p. 156-158.

¹⁹⁹⁸ Nous ne trouvons par la suite qu'une gratification accordée au fauconnier du roi de Danemark, en décembre 1764, ainsi que le présent d'un portrait de Louis XV à Frédéric V, promis en mai 1765. Praslin à Ogier (20 décembre 1764), MAE, CP Danemark 150, f° 309 ; Ogier à Praslin (18 juin 1765), dépêche n°27, MAE, CP Danemark 151, f° 131 v°.

¹⁹⁹⁹ RAABYEMAGLE Hanne, *Le palais de Christian VII*, *op. cit.*, t. I, p. 16.

²⁰⁰⁰ KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 115.

²⁰⁰¹ HEIN Jørgen, « Cultural Europeanisation, court culture and aristocratic taste, c. 1580-1750 », in KOURI Erkki Ilmari, OLESEN Jens E., *The Cambridge history of Scandinavia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, vol. 2, p. 588.

de mai 1754, Reventlow expliquait que Gabriel avait été sollicité par l'intermédiaire du président Ogier, qui le connaissait personnellement²⁰⁰². L'architecte Nicolas-Henri Jardin, qui réalisa la première phase de construction de cette église, comptait parmi les intimes de l'ambassadeur. Ce dernier était aussi en contact avec le sculpteur Jacques Saly²⁰⁰³, qui fut chargé de l'édification de la statue équestre de Frédéric V, au centre de l'Amalienborgplads. Cet artiste, célèbre pour « la grande élégance de [son] exécution²⁰⁰⁴ », fut nommé directeur de l'Académie de peinture fondée à Copenhague, sur le modèle français²⁰⁰⁵. L'historien de l'art danois Theodor Oppermann soulignait l'amitié qui liait Ogier à Saly et toute l'attention portée par l'ambassadeur à l'érection de la statue royale²⁰⁰⁶. Dans une lettre envoyée par l'artiste au marquis de Marigny, surintendant des Bâtiments du Roi, en mai 1766, au moment du départ d'Ogier, Saly faisait l'éloge du diplomate : « Il n'a cessé depuis le moment de mon arrivée en Dannemarc jusqu'à celui de son départ de me donner des preuves les plus essentielles de ses bontés et de son appui²⁰⁰⁷. »

Le président n'était pas seulement un intermédiaire, mais un protecteur des artistes français séjournant à Copenhague. Il fit travailler Saly aux décorations éphémères installées lorsqu'il reçut Frédéric V, en octobre 1754. Les réceptions et les concerts étaient un moyen pour lui de participer à la diffusion artistique et de « soutenir icy la réputation du gout français²⁰⁰⁸ », comme le revendiquait l'ambassadeur. Saly réalisa un buste du président Ogier, actuellement conservé au musée des Beaux-arts de Copenhague²⁰⁰⁹, et considéré par l'historien de l'art danois Vilhelm Slomann comme le « meilleur buste officiel²⁰¹⁰ » de cet artiste. Le porcelainier Louis-Antoine Fournier exécuta quant à lui deux médaillons, l'un en biscuit et l'autre porcelaine, représentant l'ambassadeur. Selon M. Slomann, « ces reliefs ne peuvent avoir été réalisés qu'à Copenhague, où

²⁰⁰² « Je suppose, que S. M. agréera, que je paye ces trente louis aux Commis de Mr. Gabriel, et comme c'est Mr. Ogier, qui m'a mis entre ses mains, et qu'il le connoit beaucoup, je ne puis indiquer que lui à Vôte Excell. Pour savoir de quelle façon on pourra s'aquiter vis à vis du premier architecte de S. M. t. C. » Reventlow à Bernstorff (13 mai 1754), in KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse*, op. cit., t. II, p. 134.

²⁰⁰³ Jacques Saly (1717-1776), sculpteur et graveur, membre des Académies de Florence et de Bologne.

²⁰⁰⁴ « L'habileté de Saly se manifeste surtout dans la grande élégance de l'exécution, et dans la supériorité avec laquelle le caractère matériel du bronze est exploité. » « Salys Dygtighed træder mest frem i den store Elegance, som præger Udførelsen, og i den Overlegenhed, hvormed Bronzens Stofkarakter er udnyttet. » OPPERMANN Theodor, *Kunsten i Danmark under Frederik V og Christian VII: bygnings-billedhugger- og malerkunstens frigørelse*, København, Bang, 1906, p. 33.

²⁰⁰⁵ HEIN Jørgen, « Cultural Europeanisation », art. cit., p. 607.

²⁰⁰⁶ « [...] un mois plus tard, il peut écrire avec enthousiasme à son ami Ogier le simple et bel effet qu'il imagine que les tablettes de bronze feraient. » « [...] i det længste en Maaned senere kan han med Begejstring skrive til sin Ven Ogier om den simple og smukke Virkning, som han tænker sig, at Broncetavlerne vilde gøre. » OPPERMANN Theodor, *Kunsten i Danmark*, op. cit., p. 28.

²⁰⁰⁷ Saly à Marigny (31 mai 1766), in GUIFFREY Jules-Joseph, « Correspondance des artistes français travaillant à l'étranger », *Nouvelles archives de l'art français. Recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français*, 1878, p. 84-85.

²⁰⁰⁸ Ogier à Rouillé (26 octobre 1754), MAE, CP Danemark 128, f° 135 v°.

²⁰⁰⁹ Le buste de Saly, le médaillon de Fournier et le portrait de Tocqué sont représentés en Annexe 31.

²⁰¹⁰ « Portrættet af denne dygtige, verdenskløge Mand [...] er blevet Salys bedste, officielle Buste. » SLOMANN Vilhelm, « Nogle Medailler og Plaketter efter Saly », *Kunstmuseets Aarskrift*, XVI-XVIII (1929-1931), p. 217.

le buste en bronze [de Saly], c'est-à-dire leur modèle, a été réalisé et daté de 1759²⁰¹¹ ». Enfin, lors du séjour copenhagois du portraitiste Louis Tocqué, en 1758-1759, le président Ogier le mit en contact avec Bernstorff pour la confection d'un portrait de ce ministre²⁰¹². L'artiste réalisa aussi un beau portrait de l'ambassadeur, très probablement lors de son séjour au Danemark²⁰¹³.

3. L'activité intellectuelle d'un ambassadeur

L'idéal culturel promu par l'ambassadeur se réalisait enfin à travers une intense activité intellectuelle²⁰¹⁴. Le président Ogier et son épouse trouvèrent une occasion privilégiée de poursuivre à Copenhague leur dynamisme scientifique et littéraire. Protecteur des artistes, le couple le fut aussi des écrivains. En 1763, la publication de la traduction française de la *Description et histoire naturelle du Groënland* de Hans Egede, réalisée par l'historien protestant d'origine française Jean-Blaise des Roches de Parthenay, fut dédiée à l'ambassadrice. Dans son épître dédicatoire, le traducteur remerciait Mme Ogier pour sa protection²⁰¹⁵. Le président avait en outre à cœur de tisser des liens avec la communauté scientifique danoise. Dans son *Voyage littéraire de la Grèce*, le voyageur marseillais Pierre-Augustin Guys, évoquant son passage au Danemark, décrivait l'organisation politique et les mœurs du pays. Il relatait notamment la rencontre qu'il fit chez l'ambassadeur avec Erik Pontoppidan, ancien évêque luthérien de Bergen, chancelier de l'Université de Copenhague, célèbre pour son érudition dans diverses sciences, particulièrement en géographie – il fut l'auteur du premier atlas du royaume de Danemark-Norvège²⁰¹⁶.

La correspondance de Mme Ogier avec Cideville contient des éléments intéressants permettant d'appréhender l'activité scientifique et littéraire du couple pendant leur séjour danois. En septembre 1755, la présidente informait l'écrivain normand d'un envoi de « curiosités de Norverge [...] destinée [*sic*] au jardin du Roy et à M^r de Réaumur²⁰¹⁷ ». Elle se chargea aussi de communiquer à Cideville des ouvrages de l'écrivain suisse Paul-Henri Mallet, précepteur du Prince

²⁰¹¹ « Udenfor Frankrig kan disse Relieffer kun være udførte i København, hvor Broncebusten, d. v. s. dens Model, er udført og dateret 1759, det Aar Fournier kom til Danmark. [...] » SLOMANN Vilhelm, « Nogle Medailler », art. cit., p. 214.

²⁰¹² « J'espère qu'il sera possible en une heure de tems bien employée de procurer au beau tableau de votre excellence le petit changement quelle désire. Elle peut bien concevoir combien sa présence y est indispensable. J'espère avoir lhonneur de la voir aujourd'hui à diner chés m^{gr} le prince royal et de l'accompagner cette après midy chés m^r Tocqué. » Ogier à Bernstorff (23 mai 1759), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

²⁰¹³ C'était l'opinion de Joachim Wasserschlebe (1709-1787), diplomate danois et ami de Bernstorff, un des grands acteurs de la diffusion de l'art français au Danemark au XVIII^e siècle. KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse*, op. cit., t. I, p. 153 ; RAABYEMAGLE Hanne, *Le palais de Christian VII*, op. cit., t. I, p. 269.

²⁰¹⁴ WOLFF Charlotta, « Le cosmopolitisme aristocratique des élites d'Europe du Nord », art. cit., p. 87.

²⁰¹⁵ « Je dirai plus, Madame, j'étois pressé de m'acquitter d'une dette envers Votre Excellence, dont la protection a été la source de plus d'un bienfait ; & tout le monde convient que c'est s'en acquitter que d'en témoigner de la reconnaissance. » EGEDE Poul, *Description et histoire naturelle du Groenland*, op. cit., n. p.

²⁰¹⁶ GUYS Pierre-Augustin, *Voyage littéraire de la Grèce*, op. cit., t. III, p. 98.

²⁰¹⁷ Mme Ogier à Cideville (23 septembre 1755), BFV, Acad., C 32.

royal, et habitué de l'ambassade de France à Copenhague : « J'ai fait part à Malet de toutes les luanges que vous donnés à son ouvrage. Il vous aime à la folie tant par vos lettres que par le portrait que je lui ai fait de vous²⁰¹⁸. » Elle lui expédia en outre des œuvres d'auteurs danois²⁰¹⁹. La présidente était particulièrement intéressée par les légendes du paganisme nordique, récemment redécouvertes et traduites par Mallet²⁰²⁰. En février 1756, elle avertissait Cideville : « Malet fait imprimer actuellement une traduction dun très ancien livre qui a pour titre Ledda. Il contient en langue gottique les himmes de cette enciene religion des seltas, que lon croyoit perdüe²⁰²¹. » Il s'agissait de l'*Edda de Snori*, un ouvrage de poésie rédigé en vieux-norrois au début du XIII^e siècle. Mme Ogier fut particulièrement intéressée par les recherches de Mallet. Elle ne manquait pas de confier à Cideville son analyse personnelle, comme en témoignent ces lignes assez cocasses relatives à l'*Edda* :

« Je le lis actuellement. Toute cette mythologie celte me paroît bien absurde. Elle tient par des bribes toutes entières à lapocalipsse et à des épîtres de S^t Pierre, à lévangile, et le nodin est venu apporter cette religion celte, 70 ans avant Jésus Chrit. Mon Dieu que je voudrois bien raisonner de tout cela avec vous. Malet ma paru plus agréable à lire dans tout ceci. Cest plus clair et plus précis mais je voudrois quil nous eut expliqué à quoi toutes ses idée gigantesse tienne et quelle en est la source²⁰²². »

Enfin, la correspondance de Mme Ogier avec Bernstorff témoigne de cette sociabilité intellectuelle du couple, à travers le lien affectif et spirituel qui unissait l'ambassadrice et le ministre²⁰²³. Dans une lettre adressée à Bernstorff, en août 1753, Choiseul avait présenté l'épouse du président Ogier sous un jour susceptible d'intéresser le ministre danois : « Sa femme est une femme d'esprit, qui a la tette un peu chaude, et qui vous amusera²⁰²⁴. » Un de leurs principaux centres d'intérêts communs était le domaine religieux, comme le prouve cet extrait d'une lettre de mars 1758 :

« Je suis convaincüe que plus votre Excellence [a de l'esprit], et plus elle se montre uniement sur tout dans les matières aussi importante au genre humain. Il faut convenir

²⁰¹⁸ Mme Ogier à Cideville (16 décembre 1755), *Ibid.*

²⁰¹⁹ « Je veux que vous ayés deux volume in folio dun voyage dégypte et de nubie qui ont été fait par un Danois, avec des gravures faitte ici. » *Ibid.*

²⁰²⁰ MOHNIKE Thomas, « Géographies du savoir historique. Paul-Henri Mallet entre rêves gothiques, germaniques et celtiques », in SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Figures du Nord. Scandinavie, Groenland et Sibérie. Perceptions et représentations des espaces septentrionaux du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 215-226.

²⁰²¹ Mme Ogier à Cideville (10 février 1756), BFV, Acad., C 32.

²⁰²² Mme Ogier à Cideville (25 mai 1756), *Ibid.*

²⁰²³ « Je me représsante, votre Excellence dans son petit bois que jy chérissiés les conversations quelle deignoit avoir avec moi. Jalais lentendre. Je revenois contente. Je ne tiens à rien actuellement, daussi solidement agréable. Les gens desprit ici, sont incrédules, et les sots sont frivoles. La France ne contient presque plus que cela. » Mme Ogier à Bernstorff (s. d.), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26. Nous lisons ailleurs : « Il est des réflexions delle que je me suis rapelée une infinité de fois, dans les évènements quelle avoit préveus. Je ne les oublierai jamais. Elles sont marquées dans ma tête, dans les cases où je place les traits des grands hommes, tant par ce quils savent faire, que par leur manière de voir. » Mme Ogier à Bernstorff (7 février 1759), *Ibid.*

²⁰²⁴ Choiseul à Bernstorff (19 août 1753) in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von *et alii*, *Bernstorffskee papirer, op. cit.*, vol. II, p. 652.

que ses principes ont de grands approbateurs, et qu'ils en gagnent tous les jours. Je supplie votre Excellence d'en augmenter tous les jours le nombre par ce qui lui reste à faire, pour qu'il ne reste plus d'incrédulité à la vérité, qui est ma divinité par ce qu'elle appartient à Dieu²⁰²⁵. »

Adeptes d'un piétisme modéré, marqué par une piété « sincère et fervente²⁰²⁶ », Bernstorff avait fait de la religion un de ses thèmes de prédilection, « sa correspondance étant remplie d'analyses théologiques²⁰²⁷ » comme l'a analysé l'historien américain Lawrence J. Baak. Parallèlement, il prit une distance certaine avec l'athéisme en vogue dans les milieux philosophiques, condamnant fermement « l'immoralité et l'irreligion²⁰²⁸ » qui régnaient à Paris lors de son séjour dans cette ville. Cet échange épistolaire avec Bernstorff permet de situer de nouveau Mme Ogier dans le milieu de l'*Aufklärung* catholique. Dans l'extrait cité, le souci apologétique de la présidente s'imposait pour affronter l'incrédulité du temps²⁰²⁹. L'abandon à la Providence – une thématique centrale de la théologie piétiste²⁰³⁰ – marquait aussi son état d'esprit :

« Les difficultés à chaque occasion surmonte mes pouvoirs. De là je tâche comme votre Excellence de voir les événements, dans l'ordre de la Providence, très persuadée qu'il ne doit point y avoir d'ambition pour ceux qui voyent par de là. Le terme qui anéantit tout, le grand point de vue, est l'éternité. Tous les autres nous égarent. Je la vois s'approcher pour moi de jour en jour. J'en médite dans ma retraite toute l'importance²⁰³¹. »

Cette religiosité partagée par Mme Ogier et Bernstorff n'en était pas moins ouverte à une certaine modernité, comme en témoigne l'extrait suivant, signe de cette singulière ouverture œcuménique caractérisant la culture humaniste de l'époque, pour laquelle le conflit théologique passait en fin de compte au second plan :

²⁰²⁵ Mme Ogier à Bernstorff (15 mars 1758), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

²⁰²⁶ MURAT Jean, *Klopstock. Les principaux thèmes de son œuvre*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 57.

²⁰²⁷ « Bernstorff was a practical man and his writings seldom contained theoretical discussion which addressed the philosophical themes of the period. The only exception was in matters of religion, for his correspondence is full of theological analysis. » BAAK Lawrence J., « State Service in the Eighteenth Century : The Bernstorffs in Hanover and Denmark », *The International History Review*, vol. 1, n°3 (1979), p. 330.

²⁰²⁸ « On the basis of these beliefs he was repelled by the amorality and irreligiosity of the French capital. » *Ibid.*, p. 331.

²⁰²⁹ En février 1757, Mme Ogier regrettait auprès de Cideville l'absence apparente de conversion de leur ami Fontenelle : « J'ai pleuré notre pauvre ami Fontenelle. Vous me dites qu'il a reçu ses sacrements. On m'a demandé d'ailleurs qu'il avait chargé son testament de 200 messes. Tout cela est peu conséquent à la façon de penser que je lui ai vue. Seule une belle conquête à faire il y a 20 ans pour le christianisme. » Mme Ogier à Cideville (16 février 1757), BFV, Acad., C 32.

²⁰³⁰ « Par cette conception de la grâce [le piétiste ne considérait l'obtention des faveurs divines que comme le but unique de la religion], l'homme abandonne à la Providence le soin de faire de lui un homme meilleur ; la dévotion ou "vénération passive de la loi divine" tient lieu de la vertu, qui est l'application de toutes ses forces à l'accomplissement du devoir. » DEVILLAIRS Laurence, « Kant et le piétisme », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 77^e année, n°4 (Octobre-décembre 1997), p. 465.

²⁰³¹ Mme Ogier à Bernstorff (s. d.) RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26. La rhétorique de l'abandon à la volonté divine revenait souvent sous la plume de Mme Ogier. Évoquant ses ennuis de santé, elle écrivait à Cideville, en décembre 1755 : « Toute ma ressource est dans la volonté de Dieu. Nous lui appartenons. » Mme Ogier à Cideville (16 décembre 1755), BFV, Acad., C 32.

« J'ai désiré Monsieur mille et mille fois les occasions d'avoir l'honneur de vous écrire, mais je voudrais avoir à recommencer. Il me semble que j'aprendrais un autre catéchisme. Ceux qui sont par demande et par réponse n'apprennent point la religion. Je pense cent choses qui ne scauroient se rendre. [...] On me diroit que c'est toucher à l'encensoir que de lui parler à fonds du dogme. Elle ne se piqueroit pas de me décider en matière de foi. Ma folie a toujours été de croire que malgré la différence des Religions il n'y en avoit point dans les principes. Je veux croire que ce n'est point une illusion que vos bontés pour moi m'auroient laissée prendre. Enfin je puis assurer votre Excellence que je suis restée convaincue que l'on ne scauroit mieux faire que de se rapporter à sa façon de penser, et que l'on est par là à l'abri de la damnation²⁰³². »

Enfin, le long séjour du président Ogier au Danemark fut l'occasion pour lui de satisfaire son goût de collectionneur et d'amateur. Son intérêt pour la numismatique fut motivé par les recherches qui lui avaient été demandées au nom de Louis XV. Il fut chargé de collecter des médailles danoises susceptibles d'enrichir le cabinet du roi. En mars 1754, Saint-Contest lui envoya à cet effet un mémoire du bibliothécaire du roi²⁰³³. En lien avec Moltke et le directeur de la monnaie de Copenhague, Ogier fit réaliser un état précis des médailles manquantes au cabinet royal²⁰³⁴. Tout en s'acquittant de sa mission, le président fit un certain nombre d'acquisitions pour sa propre collection : 13% des médailles et 33% des monnaies inventoriées lors de son décès provenaient du Danemark²⁰³⁵. Sur le plan des sciences, la passion de l'ambassadeur fut particulièrement comblée par l'achat d'ouvrages précieux et d'éléments d'histoire naturelle : huit pièces sur dix de son cabinet étaient originaires de Scandinavie et de l'espace colonial danois²⁰³⁶. Le diplomate ne se borna pas à ses recherches personnelles. L'*Histoire de l'Académie royale des sciences* fait état, pour l'année 1765, d'une lettre de Jean-François Ogier au naturaliste Duhamel de Monceau. L'ambassadeur y évoquait l'existence « dans une terre appelée *Koboret* » d'un « hêtre de 65 pieds de hauteur & de 12 pieds 10 pouces de circonférence²⁰³⁷ » développé autour d'une roche. Le président collabora aussi avec l'Académie des sciences, en lien avec l'astronome danois Peder Horrebow, pour l'observation du passage de Vénus à Copenhague et à Trondheim, en 1761²⁰³⁸. Enfin, l'*Année littéraire* relatait, en 1757, l'épisode singulier d'un caméléon rapporté d'Afrique et offert à Ogier par Frédéric V. L'ambassadeur confia l'animal à son chirurgien, Nicolas Chevrillon, pour réaliser sa dissection²⁰³⁹.

²⁰³² Mme Ogier à Bernstorff (15 mars 1758), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

²⁰³³ Saint-Contest à Ogier (1^{er} mars 1754), instruction n°9, MAE, CP Danemark 127, f° 178 v°.

²⁰³⁴ « Le nombre paroît être d'environ 126. On a les coins d'environ 96 bons et en état de servir. Ces 96 médailles à frapper pourront coûter en argent 8 ou 900 écus de cette monnoye. J'ay demandé qu'on les fit faire et frapper sans délai. » Ogier à Saint-Contest (29 mai 1754), dépêche n°41, *Ibid.*, f° 333.

²⁰³⁵ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), AN, 254 AP 55, ff. 180 v°-183.

²⁰³⁶ Voir Annexe 19, tableau 1.

²⁰³⁷ *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année MDCCLXV*, Paris, Imprimerie royale, 1768, p. 25.

²⁰³⁸ *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année MDCCLXI*, *op. cit.*, p. 113.

²⁰³⁹ *L'Année littéraire*, 1757, t. III, p. 50-52.

Cette dimension intellectuelle et scientifique s'inscrivait pleinement dans le cadre de la mission de représentation exercée par le diplomate. Elle participait en effet des transferts culturels qui caractérisaient les circulations internationales au siècle des Lumières. Ambassadeur du goût français à Copenhague, le président Ogier ne s'est pas borné à une importation culturelle à sens unique. Avec l'aide de son épouse, il a su modestement participer à une certaine ouverture intellectuelle au Nord et aux échanges culturels entre la France et le Danemark. Il illustra ainsi, à sa façon, « le rôle des diplomates dans la transmission des modes et des idées²⁰⁴⁰ » qui marqua le dynamisme des échanges culturels dans l'Europe du XVIII^e siècle.

²⁰⁴⁰ POURCHASSE Pierrick, SCHNAKENBOURG Éric, « La France et la Scandinavie », art. cit., p. 11.

CHAPITRE III

Un observateur politique : Ogier et l'information

La mission d'information est au cœur de l'activité du diplomate. Elle précède en effet l'œuvre de négociation, en « permettant la mise en œuvre des politiques étrangères dans les meilleures conditions possibles²⁰⁴¹ ». Cette phase primordiale du travail diplomatique s'imposait encore plus fortement dans un XVIII^e siècle marqué par l'apparition d'une véritable « société de l'information²⁰⁴² ». Il ne peut y avoir de politique étrangère sans information²⁰⁴³. Sa remontée constitue un enjeu considérable, spécialement en temps de guerre, lorsque l'organisation des opérations militaires et les mouvements diplomatiques qui y sont associés dépendent de l'analyse des données communiquées par les agents des puissances à leurs cours respectives. Une telle activité exige à la fois des talents spécifiques et des précautions particulières pour ne pas mettre en danger la confidentialité des communications et pour contourner la concurrence médiatique des gazettes, qui jouèrent un rôle déterminant dans la diffusion de l'information – y compris diplomatique – au siècle des Lumières²⁰⁴⁴.

I. L'établissement de l'information : entre observation et *parrêsia*

La fonction informative du diplomate comprend plusieurs étapes à respecter pour assurer la sûreté et la confidentialité de la communication politique. L'information commence par la collecte, qui s'appuie sur l'observation de tous les aspects de la réalité intérieure du pays d'accueil, dans les domaines politique, social, économique, militaire et culturel ; ainsi que des moindres détails de la politique étrangère, *a fortiori* en temps de guerre, des relations entretenues avec les pays alliés ou ennemis aux séjours de personnalités étrangères à la cour. Le diplomate doit aussi se mettre à l'écoute des idées vraies ou reçues, des rumeurs et des critiques répandues sur son pays d'origine, afin d'être en mesure de réagir de manière adaptée et efficace²⁰⁴⁵. Cette observation et cette écoute doivent *in fine* viser la véracité. Jean-François de Raymond rappelait à ce propos que la collecte

²⁰⁴¹ COGNÉ Albane *et alii*, *Les circulations internationales*, *op. cit.*, p. 93.

²⁰⁴² BÉLISSA Marc, SCHNAKENBOURG Éric, « Les circulations diplomatiques en Europe au XVIII^e siècle : représentation, information, diffusion des modèles culturels », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe*, *op. cit.*, p. 295.

²⁰⁴³ *Ibid.*, p. 287.

²⁰⁴⁴ « Les réseaux d'information des diplomates sont en effet moins étendus que ceux des gazettes et ils sont obligés de prendre des précautions spécifiques, ce qui explique que l'information circule finalement moins vite par le canal diplomatique. » COGNÉ Albane *et alii*, *Les circulations internationales*, *op. cit.*, p. 94.

²⁰⁴⁵ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 75.

d'informations « vise d'abord à exclure le malentendu, à vérifier le contenu de ce qui est découvert ou offert²⁰⁴⁶ [...] ». Un tel travail, qui constitue un effort quotidien pour le diplomate²⁰⁴⁷, ne peut reposer sur sa passivité devant l'information reçue. Il doit faire un effort de double-communication, à l'égard de ses interlocuteurs locaux et de sa cour. Cet effort exige, d'une part, la spontanéité et la diligence dans la remontée, pour favoriser l'anticipation lorsque des traités sont négociés ou lorsque des difficultés patentes doivent être résolues dans l'urgence ; et, d'autre part, la prudence et l'application dans les échanges avec ses interlocuteurs pour obtenir d'eux les informations sollicitées ou leur communiquer ses propres données.

Au fondement de cette double-communication, une vertu classique doit idéalement guider le diplomate dans son langage écrit ou oral : la *parrésia*²⁰⁴⁸. Le philosophe Michel Foucault définissait précisément la *parrésia* comme « le courage de la vérité chez celui qui parle et prend le risque de dire, en dépit de tout, toute la vérité qu'il pense²⁰⁴⁹ ». Une telle vertu s'impose dans les deux sens de la communication diplomatique²⁰⁵⁰ : vis-à-vis de sa propre cour, la fidélité de l'ambassadeur à son prince réclame la communication de la vérité totale, afin « de donner avis de tout ce qui se passe sans rien retenir à son arbitrage²⁰⁵¹ » ; vis-à-vis de la cour auprès de laquelle il réside, la sincérité et l'honnêteté s'imposent pour garantir son crédit et l'efficacité potentielle de ses négociations. Franquesnay écrivait à ce propos : « La mauvaise foi fait perdre aux Ministres toute la confiance & toute la considération de ceux avec qui ils négocient, & quoiqu'ils puissent proposer après cela, ils les trouvent sur leur [*sic*] gardes, froids & hérissent d'objections²⁰⁵² [...] ». Dans les deux sens de sa communication, l'ambassadeur doit donc manifester, pour reprendre les mots de Jean-François de Raymond, « l'universalisation d'une conduite sans contradiction²⁰⁵³ ». Cependant, plusieurs auteurs, tel Callières, rappelaient que des tempéraments devaient parfois s'appliquer à l'exercice de la *parrésia*. Il s'agit de l'usage de la réserve prudentielle et de l'emploi d'un moyen rhétorique jadis appelé par les Italiens « *finezza* », les artifices. D'une part, le diplomate ne doit pas tout dire à n'importe qui et n'importe quand : il lui faut souvent mettre un frein à sa langue. D'autre part, il ne doit pas céder à la naïveté à l'égard de ses interlocuteurs, tant dans la réception que dans

²⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 76.

²⁰⁴⁷ « Cette fonction multiforme et permanente de l'information constitue la vie quotidienne du diplomate dans toutes les spécificités de ses missions. » *Ibid.*

²⁰⁴⁸ *Ibid.*, p. 88.

²⁰⁴⁹ FOUCAULT Michel, *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au collège de France 1984*, éd. par Frédéric Gros, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2009, p. 14.

²⁰⁵⁰ « Cette véracité fonde sa pratique vis-à-vis de ses interlocuteurs et de son propre centre, dont il est à la fois le représentant métaphorique et l'instrument performatif. » RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 88.

²⁰⁵¹ DE VERA Y ZÚÑIGA Juan Antonio, *Le parfait ambassadeur*, Leyde, Chez Théodore Haak, 1709 (rééd.), t. I, p. 257.

²⁰⁵² FRANQUESNAY Jacques de La Sarraz du, *Le Ministre public dans les Cours étrangères, ses fonctions et ses prérogatives*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1731, p. 225-226.

²⁰⁵³ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 92.

la transmission de l'information : il convient qu'il fasse preuve d'une grande vigilance et d'un esprit d'analyse²⁰⁵⁴. En outre, si le besoin l'exige, le diplomate est invité à ne pas « négliger les ruses et les artifices pour combattre à armes égales²⁰⁵⁵ », comme le soulignait l'auteur d'une réédition augmentée de Callières. Dans cette éventualité, il doit exclure toute forme de duplicité : une telle attitude se situe en dehors du champ déontologique de la négociation. Le mensonge doit être banni par le diplomate, non seulement parce que la morale le réprouve, mais parce que le ministre risque à tout moment de perdre son crédit, et ce de manière définitive²⁰⁵⁶. L'équilibre de la *parrésia* peut sembler néanmoins difficile à tenir entre la véracité et les artifices, dans la collecte et la transmission de l'information. Dans les faits, rares sont les diplomates à avoir scrupuleusement pratiqué cette vertu. Quoi qu'il en soit, l'art de l'information diplomatique consiste en un jeu complexe qui apparente l'ambassadeur au comédien de théâtre, selon l'analogie de Wicquefort reprise par Callières²⁰⁵⁷. Un tel jeu constitue bien souvent un rapport de force, puisque, comme l'écrivait Éric Schnakenbourg, « la diplomatie dialogue avec une réalité dont elle cherche à lever les incertitudes et à percer les secrets²⁰⁵⁸ ».

II. Une information au risque de multiples contraintes

Tout en suivant les recommandations théoriques enseignées par les traités, les manuels et sa hiérarchie, le diplomate doit aussi faire face, sur le terrain, à des contraintes potentielles et réelles.

1. Les contraintes externes : climat, guerre et espionnage

Il doit tout d'abord faire preuve d'un effort d'anticipation et de prévision pour affronter les aléas de la circulation. Un poste diplomatique en Scandinavie ne pouvait pas ne pas tenir compte des contraintes d'ordre climatique. Copenhague se situait sur l'île de Seeland : les contacts avec le continent ne pouvaient s'effectuer que par liaison maritime. Chaque année, Jean-François Ogier était confronté aux rigueurs de l'hiver baltique qui pouvaient bloquer la circulation navale, et, du même coup, l'arrivée des courriers, pendant plusieurs semaines. En mars 1755, l'ambassadeur écrivait à Rouillé : « Nous n'avons encore aucuns couriers depuis huit jours. Les glaces des Belts

²⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. 79.

²⁰⁵⁵ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier avec les souverains*, Ryswick, s. n., 1757 (rééd. de 1716), t. II, p. 24.

²⁰⁵⁶ « Outre que le mensonge est indigne d'un Ministre public, il fait plus de tort que de profit aux affaires de son Maître, parce qu'on n'ajoute plus de foy aux avis qui viennent de sa part [...] » CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, *op. cit.* (1716), p. 280. L'édition de 1716 sera dorénavant nomenclaturée de cette manière.

²⁰⁵⁷ « Un Ambassadeur ressemble en quelque manière à un Comedien, exposé sur le theatre aux yeux du Public [...] » *Ibid.*, p. 35-36 ; WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, t. II, p. 3.

²⁰⁵⁸ SCHNAKENBOURG Éric, « Intercepter et protéger l'information : les diplomates face à l'espionnage de leur correspondance en Europe du Nord (XVII^e-XVIII^e siècles) », in BRIZAY François (dir.), *Les formes de l'échange. Communiquer, diffuser, informer de l'Antiquité au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 353.

ont empêché les deux derniers d'arriver²⁰⁵⁹. » Deux semaines plus tard, les communications avec l'extérieur étaient toujours bloquées : « Nous sommes, Monsieur, enfermés icy de nouveau, autant que nous l'avons été dans le plus fort de l'hiver, quoique les gelées soient médiocres depuis longtemps. Les glaces de la Mer du Nord n'ont pas fondu et les vents d'est qui règnent constamment, les ont de nouveau portées sur les côtes de la Fionie, au moyen de quoy les trois derniers courriers n'ont pu passer²⁰⁶⁰. » L'activité diplomatique pouvait être profondément entravée par les retards de courriers. En février 1763, Ogier écrivait au duc de Praslin : « Le retardement de l'arrivée de la poste d'Hollande à Hambourg, et les glaces qui nous environnent de toutes parts, et qui empêchent le passage du grand Belt, nous privent pour le présent de plusieurs ordinaires de poste, et causent une langueur extrême dans les affaires, en sorte qu'il n'y en a aucune dont je puisse avoir l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui²⁰⁶¹. » À cet élément climatique s'ajoutait la contrainte des distances, en raison de l'éloignement géographique de la Scandinavie par rapport à la France. Par voie terrestre ou maritime, un courrier mettait, dans des conditions optimales, entre 10 et 15 jours à joindre Versailles à Copenhague²⁰⁶². La capitale danoise était l'étape logique pour la correspondance destinée à la Suède : le même courrier était souvent chargé de délivrer les dépêches aux deux ambassadeurs français²⁰⁶³, à moins qu'Ogier ne fût sollicité par sa hiérarchie pour transmettre, par la poste ordinaire, les paquets destinés à son collègue de Stockholm²⁰⁶⁴. Les deux modalités classiques de la communication diplomatique – la poste et l'express – n'étaient pas à l'abri des risques et des impondérables. À plusieurs reprises, l'ambassadeur s'inquiéta de retards qui laissaient supposer une disparition des paquets envoyés à Versailles²⁰⁶⁵. Il fallait alors réagir en effectuant sans délai une nouvelle expédition, ce qui supposait en amont la confection systématique de plusieurs copies des dépêches. En temps de guerre, les mouvements militaires constituaient une

²⁰⁵⁹ Ogier à Rouillé (11 mars 1755), dépêche n°14, MAE, CP Danemark 129, f° 22 v°.

²⁰⁶⁰ Ogier à Rouillé (25 mars 1755), dépêche n°16, *Ibid.*, ff. 42-42 v°.

²⁰⁶¹ Ogier à Praslin (1^{er} février 1763), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 149, f° 27.

²⁰⁶² Par exemple, le 3 mai 1757, Ogier écrivait à Rouillé : « J'ay reçu vendredy à Fridensbourg, où j'arrivay peu de tems avant le courrier renvoyé icy par M. le C^{te} de Wedelfries, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 avril [...] ». Ogier à Rouillé (3 mai 1757), dépêche n°20, MAE, CP Danemark 134, f° 4. L'ambassadeur a donc reçu cette lettre le 29 avril, soit 10 jours après l'envoi fait par Rouillé. Le 30 octobre 1764, il accusait réception d'une lettre envoyée le 14 du même mois, soit 16 jours auparavant. Ogier à Praslin (30 octobre 1764), dépêche n°47, MAE, CP Danemark 150, f° 284.

²⁰⁶³ « J'ay reçu avant-hier, par le courrier que vous avez envoyé icy et à Stockholm, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, n°24 et 25. » Ogier à Rouillé (25 janvier 1757), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 133, f° 88.

²⁰⁶⁴ Ainsi, en avril 1758, par l'intermédiaire du baron von Ahlefeldt, qui fit le voyage de Paris à Copenhague, des paquets furent adressés à Ogier et au marquis d'Havrincourt, ambassadeur en Suède. Ogier fut chargé de l'expédition des dépêches concernant ce dernier : « Vous voudrés bien faire passer, par la poste de Stockholm, à M. d'Havrincourt, celui qui est à son adresse. » Bernis à Ogier (29 avril 1758), instruction n°14, MAE, CP Danemark 137, f° 480.

²⁰⁶⁵ « Je ne puis vous exprimer la peine et l'inquiétude où l'on est depuis hier au soir d'apprendre, par des lettres de M. de Wedelfries du 28 juillet, que les expéditions importantes en tout genre, tant de ma part que de celle du Ministère danois parties d'ici le 15 du même mois, n'étoient point rencore parvenues à Paris ce jour 28. » Ogier à Bernis (8 août 1758), dépêche n°49, MAE, CP Danemark 138, f° 229.

contrainte encore plus éprouvante pour la circulation de l'information. L'espionnage postal constituait un danger majeur, en dépit de l'inviolabilité des dépêches prônée par le droit des gens²⁰⁶⁶. Éric Schnakenbourg rappelait que ce type d'espionnage avait « pour objectif de connaître les arrière-pensées des autres gouvernements, de percer les ambitions des rivaux et des partenaires pour saisir le sens d'une politique ou connaître le plus précisément possible le véritable espace de la négociation²⁰⁶⁷ ». Le risque était plus facilement encouru en employant la poste ordinaire, devenue, dans nombre de pays européens, un service d'État doublé d'un véritable espionnage des correspondances destinées à l'étranger²⁰⁶⁸. L'emploi des exprès, appelés aussi « courriers » dans le jargon du temps, c'est-à-dire d'hommes de confiance chargés d'assurer les liaisons entre une cour et ses diplomates, était coûteux mais plus sécurisé et plus rapide, bien qu'en temps de guerre ils fussent tout aussi menacés d'une saisie de leurs paquets²⁰⁶⁹. En octobre 1753, Saint-Contest invitait Ogier à user prioritairement des exprès par l'intermédiaire du résident français à Hambourg, Champeaux²⁰⁷⁰ :

« Je crois qu'il ne sera que bon, quand vous aurez quelque chose à m'envoyer concernant votre négociation, que vous croirez mériter l'expédition d'un exprès, de vous servir d'une pareille voye en faisant tenir votre lettre à M. de Champeaux, non par un homme à vous, mais par quelque personne afidée qui, sous le prétexte de quelque affaire de négoce, ou autre, aille à Hambourg, descende à l'hôtellerie, se rende chez lui, le soir à la brune, demande à parler à son secrétaire, luy remette son papier et reste, si cela se peut sans inconvénient, à Hambourg, pour vous porter la réponse que je vous ferai passer de même par la voye de M. de Champeaux²⁰⁷¹. »

La route terrestre de Versailles à Copenhague passait par l'électorat de Hanovre, possession du roi d'Angleterre, dont l'activité d'espionnage postal était l'une des plus dynamiques d'Europe²⁰⁷². Ainsi, en mai 1759, la régence de Hanovre menaça d'intercepter « des courriers allans et venans de France²⁰⁷³ ». Lors des opérations militaires en Allemagne du Nord, passage obligé des connexions entre la France et la Scandinavie, nombre de courriers furent saisis par les armées ennemies. En avril 1758, un courrier impérial destiné à Copenhague fut arrêté en Westphalie par un officier prussien²⁰⁷⁴. Le même mois, des ordinaires provenant de France subirent le même sort, ce qui entraîna les protestations de la cour danoise, rapportées par Ogier à Bernis : « Vous concevés, M^r,

²⁰⁶⁶ SCHNAKENBOURG Éric, « Intercepter et protéger l'information », art. cit., p. 360.

²⁰⁶⁷ *Ibid.*, p. 354.

²⁰⁶⁸ *Ibid.*, p. 355-357.

²⁰⁶⁹ *Ibid.*, p. 367.

²⁰⁷⁰ Gérard Levesque de Champeaux (1694-1778), vicomte de Verneuil, chargé d'affaires à Madrid (1738), résident à Genève (1739-1749), chargé d'affaires à Hambourg (1749-1758). Son fils Marc (1729-1794) lui succéda à Hambourg.

²⁰⁷¹ Saint-Contest à Ogier (25 octobre 1753), instruction n°2, MAE, CP Danemark 126, f° 179 v°.

²⁰⁷² SCHNAKENBOURG Éric, « Intercepter et protéger l'information », art. cit., p. 357-358.

²⁰⁷³ Ogier à Choiseul (15 mai 1759), dépêche n°32, MAE, CP Danemark 141, f° 171.

²⁰⁷⁴ Ogier à Bernis (18 avril 1758), dépêche n°24, MAE, CP Danemark 137, ff. 448-449.

le mécontentement que ces entreprises multipliées occasionnent icy. Je désirerois que, seules ou jointes à quelques autres circonstances qui pourront arriver sans que je puisse les prévoir, elles portassent le Roy de Dannem^k à vouloir bien en tirer vengeance²⁰⁷⁵. »

De telles menaces ne pouvaient que renforcer les précautions liées à la sécurisation des correspondances politiques. Il fallait en effet protéger la confidentialité de l'information afin d'éviter qu'elle ne tombât entre de mauvaises mains. Le diplomate devait faire preuve d'une prudence et d'une dextérité particulières pour garantir le secret de ses communications, afin de « dissimuler une nouvelle importante, masquer la volonté politique, cacher les arrière-pensées qui déterminent véritablement le champ d'une négociation²⁰⁷⁶ ». Un des moyens les plus sûrs mis à sa disposition était le chiffrement des correspondances. Cet usage ancien, introduit en France à la fin du XV^e siècle²⁰⁷⁷, manifestait une indéniable complexité qui exigeait la formation d'un personnel chargé d'en élaborer les règles et d'en garantir la sécurité, en lien avec les diplomates en poste. Le chiffre constituait « un enjeu quotidien²⁰⁷⁸ ». Les ambassadeurs ne pouvaient que très rarement s'en dispenser²⁰⁷⁹. À son arrivée à Copenhague, Jean-François Ogier reçut de l'abbé Lemaire ses propres chiffres²⁰⁸⁰. En décembre 1753, le président ayant commis une imprudence dans le chiffrement d'un mémoire transmis par la cour danoise, Saint-Contest lui communiqua un nouveau chiffre à employer, selon les correspondances, en parallèle avec celui de 1750²⁰⁸¹. Les combinaisons étaient régulièrement modifiées pour renforcer la sécurité des dépêches. En août 1757, Bernis envoya à Ogier de nouvelles tables²⁰⁸². En avril 1758, l'ambassadeur réclama lui-même un autre chiffre pour des raisons prudentielles²⁰⁸³. Il était alors en possession de deux chiffres de réserve, élaborés en 1750 et 1751, qu'il lui fut demandé d'employer à l'avenir²⁰⁸⁴. En novembre 1758, en raison de

²⁰⁷⁵ Ogier à Bernis (25 avril 1758), dépêche n°25, MAE, CP Danemark 137, ff. 467 v°-468.

²⁰⁷⁶ BÉLISSA Marc, SCHNAKENBOURG Éric, « Les circulations diplomatiques », art. cit., p. 289.

²⁰⁷⁷ HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes*, op. cit., p. 203.

²⁰⁷⁸ DESENCLOS Camille, « Transposer pour mieux transporter : le chiffrement dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », in BRU Thérèse, LA FOREST D'ARMAILLÉ Solène de (dir.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, P.U.V., 2017, p. 125.

²⁰⁷⁹ SCHNAKENBOURG Éric, « Intercepter et protéger l'information », art. cit., p. 353-370.

²⁰⁸⁰ Ogier à Saint-Contest (16 octobre 1753), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 126, f° 132.

²⁰⁸¹ « [...] je profite de l'envoy de mon courrier pour vous faire passer un nouveau chiffre, dont vous vous servirez uniquement pour les pièces qui vous seront confiées par des particuliers, et que vous voudrez cacher à la curiosité du Ministère danois. Quant à celui de 1750, pour les pièces communiquées, vous continuerez à vous en servir pour celles qui vous seront remises par les Ministres du Roy de Dann^k [...] ». Saint-Contest à Ogier (22 décembre 1753), *Ibid.*, f° 332.

²⁰⁸² Ogier à Bernis (27 août 1757), dépêche n°49, MAE, CP Danemark 135, f° 131 v°. Dans la suite de l'ambassade d'Ogier, de nouvelles tables furent envoyées en 1759, 1762, 1764 et 1765. Choiseul à Ogier (17 mai 1759), instruction n°18, MAE, CP Danemark 141, f° 179 ; Ogier à Praslin (28 décembre 1762), dépêche n°62, MAE, CP Danemark 148, f° 352 ; Ogier à Praslin (18 décembre 1764), dépêche n°54, MAE, CP Danemark 150, f° 308 v° ; Praslin à Ogier (21 avril 1765), instruction n°143, MAE, CP Danemark 151, f° 84.

²⁰⁸³ « Je crois devoir vous observer que, depuis 4 ans et demi, j'ay fait un très grand usage du chiffre ordinaire de ma correspondance avec la Cour, et qu'il seroit peut-être de la prudence d'en changer. » Ogier à Bernis (1^{er} avril 1758), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 137, f° 383.

²⁰⁸⁴ Bernis à Ogier (17 avril 1758), instruction n°13, 4^{ème} lettre, *Ibid.*, f° 443.

l'arrivée à Versailles d'une dépêche ouverte, Bernis demanda à l'ambassadeur de n'utiliser que le chiffre de 1750²⁰⁸⁵.

2. Les contraintes internes : rumeurs et désinformation

À ces contraintes externes – climat, guerre, espionnage postal – touchant la correspondance diplomatique, il faut ajouter des contraintes internes qui concernent l'authenticité et la véracité de l'information. La remontée des informations n'est pas exempte d'erreurs et d'imperfections, tant au niveau de leur qualité que de leur pertinence. Un renseignement erroné peut facilement se glisser dans la communication, avec le risque conséquent de brouiller les cartes, de menacer une négociation ou de favoriser des tensions. La désinformation représente « un élément constitutif de la vie diplomatique²⁰⁸⁶ » que le négociateur ne peut sous-évaluer. La vigilance des agents diplomatiques implique donc une critique de l'information collectée et communiquée. La désinformation peut se manifester de deux manières : la rumeur, associée à une erreur de connaissance ou d'interprétation d'un fait, et la fausse nouvelle, volontairement véhiculée en sous-main par les acteurs politiques et diffusée par les médias, afin de manipuler l'opinion ou de tromper l'adversaire. Jean-François Ogier fut régulièrement confronté à ce second moyen de désinformation, spécialement dans le contexte de la guerre de Sept Ans. Le rôle joué par les gazettes étrangères dans la diffusion de fausses nouvelles obligeait les diplomates à s'enquérir quotidiennement de ces publications afin d'en faire une lecture critique. En décembre 1756, la *Gazette d'Utrecht* annonçait, « avec tant d'affectation » précisait l'ambassadeur, l'ouverture d'une négociation entre Copenhague et Berlin. Ogier fit part de son « extrême surprise²⁰⁸⁷ » au baron Bernstorff, qui démentit la nouvelle. En janvier 1759, il prévenait Bernis « des mauvaises intentions des ennemis du Roy, des insinuations fausses qu'ils ne cessent de faire, pour rendre suspectes les intentions de Sa Majesté dans la guerre présente de l'Allemagne, des faits faux et ridicules qu'ils ne cessent de faire répandre dans les papiers publics²⁰⁸⁸ ». Et l'ambassadeur d'avancer que les gazettes allemandes, « et singulièrement celle d'Hambourg et d'Altena²⁰⁸⁹, donnent dans ces excès et dans cette partialité intolérable²⁰⁹⁰ ». Il demanda à Bernstorff d'agir contre les gazetiers d'Altona, dont l'imprimatur était accordé par les autorités danoises. La guerre des gazettes impliquait aussi le rétablissement de la vérité. Ogier fut sollicité afin de diffuser les informations considérées comme

²⁰⁸⁵ Bernis à Ogier (14 novembre 1758), instruction n°33, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 139, ff. 244-244 v°.

²⁰⁸⁶ BÉLISSA Marc, SCHNAKENBOURG Éric, « Les circulations diplomatiques », art. cit., p. 288-289.

²⁰⁸⁷ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 417 v°.

²⁰⁸⁸ Ogier à Bernis (21 janvier 1759), lettre particulière, MAE, CP Danemark 137, f° 113.

²⁰⁸⁹ « Altena » désigne Altona, ville sous domination danoise proche de Hambourg, aujourd'hui un arrondissement de la ville libre de Hambourg.

²⁰⁹⁰ *Ibid.*

justes par Versailles dans les gazettes locales²⁰⁹¹. Malgré ses démarches, le diplomate français fut contraint d'intervenir à plusieurs reprises, pour se plaindre des articles « indécens, faux, satyriques et vraiment punissables²⁰⁹² » publiés dans le *Mercur d'Altona*, et ce en dépit des sanctions portées par le ministère danois à leur encontre²⁰⁹³. Le président Ogier était malgré tout conscient de l'impossibilité d'imposer une censure efficace à la presse d'Altona. La manipulation de l'information consistait essentiellement dans l'insertion de relations hostiles à la France, que l'ambassadeur reconnut, en octobre 1759, avoir été fomentées par Hecht²⁰⁹⁴, ministre prussien à Hambourg, qui bénéficiait d'un privilège dont il faisait jouir le gazetier incriminé²⁰⁹⁵. Et l'ambassadeur de condamner la « partialité intolérable » du censeur d'Altona, qui avait refusé « d'y laisser imprimer une lettre interceptée du Gén[éral] d'Onep au S^r d'Hardenberg²⁰⁹⁶ ». En février 1759, le président écrivait avec une certaine résignation : « [...] tant que la guerre durera, je n'espère pas que nous parvenions à rendre ces papiers publics exempts de reproches de notre part²⁰⁹⁷. » L'ambassadeur fut inversement confronté à des plaintes de Bernstorff à l'égard de certaines gazettes françaises. En juillet 1763, l'une d'entre elles avait publié un article sur le commerce danois avec le Maroc dont les termes étaient, selon le ministre, « pour la plupart peu conformes à la vérité²⁰⁹⁸ » et nuisibles au commerce danois. Ogier fit remonter l'information au duc de Praslin qui demanda l'insertion d'un rectificatif dans la gazette concernée²⁰⁹⁹. La vigilance du diplomate devait s'étendre aussi aux publications extérieures aux États de la domination danoise. En juin 1759, il pointait du doigt les fausses « nouvelles que la Cour de Londres s'efforce de répandre en Hollande sur la conclusion de l'accommodement de l'Angleterre avec le Dannemarck²¹⁰⁰ ». Il prévint le comte d'Affry²¹⁰¹, ambassadeur auprès des États généraux, afin de le mettre « en estat de connoître et de

²⁰⁹¹ « [...] j'auray, Monsieur, une attention particulière à me conformer à ce que vous me prescrivez, en faisant insérer icy, dans les gazettes de Copenhague, avec autant d'exactitude que de vérité, [les faits] que je pourray reconnoître avoir été altérés. » Ogier à Bernis (21 janvier 1759), lettre particulière, MAE, CP Danemark 137, f° 114.

²⁰⁹² Ogier à Bernis (18 février 1759), lettre particulière, *Ibid.*, f° 223 v°.

²⁰⁹³ En février 1759, Ogier faisait état de cette action du gouvernement danois : « Depuis plusieurs années, et singulièrement depuis la guerre, j'ay été souvent occupé de porter des plaintes au Ministère danois contre ces gazettiers. Ils ont souvent éprouvé, et leur approbateur, des réprimandes sévères. Un d'eux a été emprisonné il y a moins d'un an. » Ogier à Choiseul (3 février 1759), dépêche n°9, MAE, CP Danemark 140, f° 152 v°.

²⁰⁹⁴ Johann Julius von Hecht (1721-1792), résident de Prusse auprès du cercle impérial de Basse-Saxe (1752), puis auprès des villes libres de Hambourg, Brême et Lübeck (1752-1792).

²⁰⁹⁵ « Je dois, Monsieur, à cette occasion, vous prévenir que ce privilège avoit esté accordé il y a moins d'un an au secrétaire de M. Hecht [*sic*], Ministre prussien à Hambourg, et mis sous le nom d'un particulier à ses ordres. » Ogier à Choiseul (21 octobre 1759), dépêche n°81, MAE, CP Danemark 142, f° 195.

²⁰⁹⁶ Ogier à Choiseul (3 septembre 1759), dépêche n°68, *Ibid.*, f° 87. August Ulrich von Hardenberg (1709-1778) était un conseiller privé de l'électeur de Hanovre.

²⁰⁹⁷ Ogier à Choiseul (10 février 1759), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 142, f° 171.

²⁰⁹⁸ Ogier à Praslin (26 juillet 1763), dépêche n°31, MAE, CP Danemark 149, f° 220.

²⁰⁹⁹ Praslin à Ogier (11 août 1763), instruction n°100, *Ibid.*, f° 239.

²¹⁰⁰ Ogier à Choiseul (10 juin 1759), dépêche n°40, MAE, CP Danemark 141, f° 273.

²¹⁰¹ Louis-Auguste d'Affry (1713-1793), comte d'Affry, lieutenant général des armées du roi (1758), ministre plénipotentiaire (1755), puis ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies (1758-1762).

faire connoître à La Haye le vrai à cet égard²¹⁰² ». La communication entre diplomates d'un même pays était indispensable pour la transmission des bonnes informations et leur correction éventuelle.

La diffusion des fausses nouvelles compromettait sérieusement l'activité diplomatique. Jean-François Ogier fut régulièrement confronté à la désinformation répandue par les ennemis de la France. Le rétablissement de la vérité passait par des démentis auprès des ministres et du corps diplomatique. Pour faire face aux informations mensongères répandues au sujet des opérations militaires de la France en Allemagne, Versailles invita Ogier, en octobre 1758, à diffuser autour de lui un exemplaire de la *Gazette de France* : « J'en ay fait usage aussytost, en le communiquant au Ministère danois et à tous les Ministres des Cours alliés et amies que j'ay pû rencontrer, et je continueray à en faire un usage capable de désabuser les gens bien intentionnés des impressions fausses que nos ennemis avoient tâcher de faire prendre de ces évènements en les altérant et défigurant, comme ils l'ont été²¹⁰³. » Un tel procédé de ré-information s'avérait indispensable pour tenir bon dans cette « guerre d'encre et de plume²¹⁰⁴ », évoquée par Edmond Dziembowski, qui se superposait au conflit armé en cours. Par ailleurs, l'ambassadeur français dut souvent faire face à des informations douteuses concernant la cour danoise, sur lesquelles il lui fallait enquêter et tâcher d'obtenir des démentis. Dans le cadre de la rupture diplomatique entre l'Espagne et le Danemark, en 1753, l'un des principaux reproches de Madrid était l'existence d'un marché de contrebande d'armes entre Copenhague et les Barbaresques²¹⁰⁵. Ogier communiqua à Rouillé le démenti de la cour danoise, désireuse de « racheter l'obligation²¹⁰⁶ » du traité dano-algérien de 1746, pour montrer la « sincérité des intentions du Ministère danois à cet égard²¹⁰⁷ ». En juillet 1755, l'analyse de l'ambassadeur, appuyée sur les arguments copenhagois, concluait en faveur de l'inexactitude des plaintes espagnoles : « Il est certain aussi que les reproches faits à deux reprises à cette Cour cy d'envois de marchandises de contrebande, se sont trouvés dépourvus de tout fondement. C'est cependant avec ces fausses imputations qu'on a entretenu la froideur de la Cour de Madrid, et qu'on l'a éloignée de toute conciliation²¹⁰⁸. » Le président Ogier enquêta aussi sur des rumeurs de projets de traités entre le Danemark et la Grande-Bretagne, accueillies avec beaucoup d'inquiétude à la cour de France. En avril 1757, Rouillé en informa l'envoyé danois à Paris, Wedel-Friis²¹⁰⁹. Ogier assura de son côté qu'il n'en était rien et en avertit aussitôt Bernstorff et Moltke, qui se flattèrent qu'à Versailles, « on ne donneroit pas croyance à ces bruits sans fondement qu'on ne peut attribuer

²¹⁰² Ogier à Choiseul (10 juin 1759), dépêche n°40, MAE, CP Danemark 141, f° 273.

²¹⁰³ Ogier à Bernis (10 octobre 1758), dépêche n°64, MAE, CP Danemark 139, f° 67 v°.

²¹⁰⁴ DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans, op. cit.*, p. 440.

²¹⁰⁵ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark, op. cit.*, p. 56.

²¹⁰⁶ Ogier à Rouillé (8 avril 1755), dépêche n°18, MAE, CP Danemark 129, f° 85 v°.

²¹⁰⁷ *Ibid.*, f° 86 v°.

²¹⁰⁸ Ogier à Rouillé (22 juillet 1755), dépêche n°35, *Ibid.*, ff. 289 v°-290.

²¹⁰⁹ Rouillé à Ogier (25 avril 1757), instruction n°5, MAE, CP Danemark 133, ff. 441 v°-442.

qu'au Roy de Prusse²¹¹⁰ ». En décembre de la même année, le ministre impérial à Hambourg rapportait le bruit d'un soutien financier considérable projeté par Londres au profit du Danemark²¹¹¹. S'appuyant sur le démenti de Bernstorff et de Moltke, Ogier en concluait qu'il s'agissait d'une « calomnie qui étoit même dépourvue de vraisemblance comme de tout fondement²¹¹² ». En juin 1759, « un prétendu mécontentement de cette Cour ci [Copenhague] contre la ville de Hambourg²¹¹³ » entretint la rumeur d'une opération militaire contre la ville hanséatique. Le président Ogier en fut prévenu par Havrincourt²¹¹⁴. En vertu de plusieurs traités, le Danemark avait pris l'habitude d'emprunter de l'argent aux Hambourgeois, notamment pour financer ses besoins militaires. La réticence des magistrats de la ville à prêter un million d'écus à Frédéric V avait suscité une vive tension. La présence du roi de Danemark aux côtés de ses troupes en Holstein semblait justifier l'inquiétude de voir le Danemark « en imposer à la ville de Hambourg²¹¹⁵ ». Ogier garantit toutefois « le peu de fondement qu'ont de pareilles conjectures²¹¹⁶ », en rappelant que le voyage de ce prince dans ses duchés était une coutume régulière.

Ces quelques exemples illustrent toute la difficulté pour un diplomate à maintenir une relation de confiance équilibrée entre deux cours. La désinformation risquait d'entraver cette relation, en froissant les susceptibilités. La succession de rumeurs et de démentis ne pouvait que susciter une peine réelle, voire un agacement marqué, vis-à-vis des soupçons répétés manifestés par l'autre partie. Jean-François Ogier rapportait régulièrement à Versailles les inquiétudes de la cour danoise à cet égard. L'exemple le plus flagrant ressort d'une dépêche de janvier 1757. Ayant invité Moltke à dîner, l'ambassadeur remarqua chez son hôte « un air moins ouvert, plus occupé que de coutume et une sorte d'inquiétude qui ne lui est pas ordinaire²¹¹⁷ ». L'ambassadeur ne s'en tint pas au simple constat : « [...] je luy demandai, avec la confiance à laquelle l'amitié qui est entre nous m'autorise, ce qui pouvoit l'affecter et l'inquiéter en ce moment²¹¹⁸ ». Le grand maréchal avoua que les dernières lettres reçues de Paris « lui donnoient du chagrin²¹¹⁹ », car Versailles semblait de nouveau soupçonner le Danemark d'accointances avec l'Angleterre, en l'occurrence au sujet d'un

²¹¹⁰ Ogier à Rouillé (3 mai 1757), dépêche n°20, MAE, CP Danemark 134, ff. 10-10 v°.

²¹¹¹ « M. le C^{te} de Raab, Ministre imp[érial] à Hambourg, a a cru être instruit que le Ministère de Londres avoit fait remettre en cette ville deux millions de livres sterling, dont la moitié a dû être remise au Roi de Prusse et l'autre moitié au Roi de Dan^k. » Ogier à Bernis (20 décembre 1757), dépêche n°79, MAE, CP Danemark 136, ff. 362 v°-363.

²¹¹² *Ibid.*, f° 364.

²¹¹³ Ogier à Choiseul (8 juin 1759), dépêche n°38, MAE, CP Danemark 141, ff. 252-252 v°.

²¹¹⁴ « Je vois, par ce que me mande M. d'Havrincourt, un motif très singulier que l'on attribue à ce voyage ci que le Roy de Dannemarck fait en Holstein, et que l'on suppose avoir pour objet d'en imposer à la ville de Hambourg pour la forcer à se prêter à un emprunt considérable qui lui a été proposé. » Ogier à Choiseul (12 juin 1759), dépêche n°41, *Ibid.*, ff. 277 v°-278.

²¹¹⁵ *Ibid.*

²¹¹⁶ *Ibid.*, f° 278.

²¹¹⁷ Ogier à Rouillé (11 janvier 1757), lettre particulière, MAE, CP Danemark 133, f° 59 v°.

²¹¹⁸ *Ibid.*

²¹¹⁹ *Ibid.*, f° 60 v°.

« prétendu armement de 12 vaisseaux à fournir par cette Cour ci à l'Angleterre et de 1500 matelots qu'on fournissoit à cette Puissance²¹²⁰ ». À cette rumeur s'ajoutaient « des reproches dont depuis 3 mois M. de Wedelfries a accablé le Ministère²¹²¹ » de la part de la France. Pour Moltke, de tels soupçons, diffusés par les ennemis du système du Nord²¹²², « fesoient une peine infinie au Roy son maître²¹²³ ». Dans un tel cas de figure, il fallait rétablir une amitié solide par le biais d'une explication franche et confiante sur les difficultés énoncées²¹²⁴. Jean-François Ogier tenta de rassurer son interlocuteur²¹²⁵ et, à sa demande, pria Rouillé de ne plus informer le représentant danois à Paris de futurs soupçons. Il le pria aussi de ménager le comte Moltke, principal soutien du système et de l'amitié franco-danoise²¹²⁶. Une telle explication, marquée par l'ouverture et la franchise, était, pour le diplomate français, le moyen indispensable pour dissiper les rumeurs souvent entretenues par les ennemis du « système du Nord » en vue de briser le lien de confiance et d'amitié entre Versailles et Copenhague. La communication authentique devait passer par ces mises au point relatives à l'information diplomatique.

III. De l'observation à la surveillance : ambassadeur ou espion ?

L'information diplomatique consiste avant tout dans l'observation, laquelle concerne, en premier lieu, la connaissance du terrain. L'ambassadeur doit s'enquérir des différents aspects caractérisant le pays où il réside, afin d'être en mesure d'en jauger la puissance. Les informations touchant à la politique intérieure, la société, l'armée, l'économie et le commerce sont des centres d'intérêt prioritaires pour le diplomate et pour sa cour.

1. La diversité du champ d'information diplomatique

La diversité culturelle et sociologique associée à l'extension géographique de l'espace danois intéressa particulièrement le président Ogier. En février 1754, il constatait la jalousie des

²¹²⁰ *Ibid.*, f° 61.

²¹²¹ *Ibid.*

²¹²² « Il m'ajouta qu'il savoit tous [*sic*] les artifices que les Puissances ennemies du système employoient, et dont elles avoient fait usage dans plusieurs Cours pour nous inspirer des soupçons, mais que ces artifices découverts ne devoient nous donner aucune inquiétude, après avoir reconnu, comme nous devons l'avoir fait, la droiture et la bonne foy du Roy de Dannem^k [...] » *Ibid.*, ff. 62-62 v°.

²¹²³ *Ibid.*, f° 61 v°.

²¹²⁴ « [...] le moyen d'entretenir une solide amitié étoit de s'éclaircir mutuellement et de s'expliquer confidemment, surtout ce qui pouvoit faire la moindre peine [...] » *Ibid.*, f° 62 v°.

²¹²⁵ « J'assurai M. le C^{te} de Molck [...] que je connoissois trop la vérité et la droiture du Roy de Dannemarck pour pouvoir prendre aucune inquiétude des démarches de cette Cour ci [...] » *Ibid.*, ff. 64-65.

²¹²⁶ « Cette promesse de ma part le calma. Il ne me reste qu'à vous demander de vouloir bien ne pas la désavouer. Je ne puis vous dire, Monsieur, combien M. le C^{te} de Molck a ici à combattre [...] et combien il est nécessaire de faire voir à Sa Maj^{te} Danoise, de notre part, que de la satisfaction et de la confiance. C'est la seule façon de tenir le C^{te} de Molck et de luy rendre son rôle suportable et utile au bien commun. » *Ibid.*, ff. 66-66 v°.

« nationaux²¹²⁷ », les Danois de souche, à l'égard des « étrangers », en l'occurrence les Allemands, détenteurs des grandes charges et propriétaires de vastes domaines fonciers. La compréhension de ces oppositions internes permettait au diplomate d'adapter son comportement en fonction de ses interlocuteurs. Fin analyste de l'organisation politique du royaume dano-norvégien, Ogier constata aussi une certaine indifférence des sujets de Frédéric V face au dynamisme économique encouragé par le gouvernement de ce prince. Il voyait, dans cette attitude, une contradiction par rapport au modèle absolutiste danois : « On auroit peine à concevoir, à moins d'en être témoin comme je le suis, combien, dans un État despotique, mais où, à la vérité, le Roi et son Ministère mènent tout avec douceur et avec le plus grand attachement aux règles établies, la volonté et les intentions du souverain influent peu sur les sentimens et les affections des sujets²¹²⁸. » L'ambassadeur rapportait aussi à sa cour les problèmes d'ordre social et humanitaire qui frappaient régulièrement les États du roi de Danemark. En juillet 1755, évoquant la place des Norvégiens dans l'ensemble danois, il les définissait comme des « peuples fidèles mais inquiets, et que l'on ménage icy autant qu'il est possible²¹²⁹ ». Cette tension fut palpable, en mai 1765, lorsqu'une jacquerie antifiscale toucha la ville de Bergen, après l'instauration d'une capitation²¹³⁰. Les royaumes ne furent pas épargnés non plus par les catastrophes naturelles. En octobre 1756, l'ambassadeur rendait compte de graves inondations dans les duchés allemands. Il déplorait cet épisode, qui faisait suite à l'incendie qui frappa Bergen peu de temps auparavant : « Le feu qui a détruit les deux tiers de Bergue depuis moins de 3 mois, et l'eau qui inonde deux provinces riches, semblent de concert pour affliger les possessions de Sa M^{te} Dan^e ²¹³¹. » En mai 1763, Ogier évaluait les dégâts causés par une peste du bétail qui entraîna, par contrecoup, une catastrophe alimentaire :

« La mortalité des bestiaux continue dans les États de Roy de Dannemarck d'autant plus sensiblement que quelques baillages de la Jutlande qui en avoient été préservés jusqu'à présent ont commencé à en être infectés. La perte passe à présent la quantité de 160 mille pièces de bétail, et on n'a trouvé encore aucun moyen d'en empêcher le progrez et la communication. Ce fléau dont la Scanie est également attaquée, rend icy la viande d'une rareté et d'une cherté inquiétantes pour la consommation journalière, indépendamment des maux et des pertes qui ne peuvent manquer de résulter pour le pays d'un fléau dont on est si cruellement affligé²¹³². »

²¹²⁷ « Je vous observerai encore, Mgr, qu'on ne sait [...] à qui s'adresser icy pour avoir des notions sûres ; ceux des nationaux qui paroissent le mieux intentionnés, piqués de voir les étrangers dans les places qu'ils désireroient occuper, se déchaînent contre ceux qui sont destinés à les remplir, et travaillent souvent à nous les rendre plus suspects qu'ils ne devroient être en effet. » Ogier à Saint-Contest (5 février 1754), dépêche n°24, MAE, CP Danemark 127, ff. 95 v°-96.

²¹²⁸ Ogier à Rouillé (13 mars 1756), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 131, ff. 41-41 v°.

²¹²⁹ Ogier à Rouillé (1^{er} juillet 1755), dépêche n°32, MAE, CP Danemark 129, f° 218.

²¹³⁰ « Le nouvel impost en forme de capitation établi depuis environ deux ans en Dannemarck et en Norwège, très onéreux à ce dernier pays, a occasionné des plaintes et des murmures. » Ogier à Praslin (14 mai 1765), dépêche n°22, MAE, CP Danemark 151, f° 102.

²¹³¹ Ogier à Rouillé (12 octobre 1756), dépêche n°45, MAE, CP Danemark 132, f° 190 v°.

²¹³² Ogier à Praslin (31 mai 1763), dépêche n°23, MAE, CP Danemark 149, ff. 186-186 v°.

Le secteur militaire exigeait une vigilance particulière, en raison de la position stratégique du Danemark en Baltique, en mer du Nord et au nord de l'Allemagne, où le pays pouvait être un atout de poids pour la France, en temps de guerre. Les voyages quasi-annuels de Frédéric V dans ses duchés allemands, auxquels participèrent le président Ogier et d'autres diplomates à l'invitation du souverain, furent l'occasion pour l'ambassadeur français de renseigner sa cour sur l'état de l'armée danoise. En juin 1754, il transmettait à Saint-Contest le compte-rendu suivant :

« Sa Majesté Danoise a fait aujourd'hui la revue de l'infanterie, étant au camp de Sleeswick²¹³³. Il doit faire demain celle de sa cavalerie, qui est parfaitement belle, au dire des connoisseurs, et qui m'a paru telle, quoique je ne le sois pas. Le nombre des troupes qui composent ce camp est en tout d'environ 8000 hommes. Samedi, les manœuvres doivent commencer. On compte qu'elles dureront jusqu'au 19 de ce mois. Mons^r le Margrave de Culmbach²¹³⁴, oncle du Roy, commande ce camp. M. de Duc de Glucksbourg²¹³⁵ et M. le Duc de Sunderbourg²¹³⁶ sont ses lieutenans généraux²¹³⁷. »

La menace d'une invasion prussienne, mais surtout les tensions entre le Danemark et la Russie, au sujet de la question schleswigo-holsteinoise, déterminèrent le gouvernement danois à renforcer l'armée des duchés pour assurer leur défense en cas d'agression. Jean-François Ogier fut attentif à ces développements. En février 1757, Moltke le prévenait d'une augmentation d'effectifs dans la cavalerie et les dragons²¹³⁸. Après l'attaque du duché de Mecklembourg-Schwerin par la Prusse, le Holstein limitrophe se trouvant désormais menacé, l'envoyé français fut informé, en janvier 1758, de la formation d'une « chaîne de quelques régimens pour couvrir cette partie des païs de la domination danoise²¹³⁹ ». En mai 1758, il avertissait Bernis de l'augmentation des troupes dano-norvégiennes à 34.000 hommes et de leur avancée prochaine en Holstein pour contrer une éventuelle menace russe²¹⁴⁰. Ogier en profita pour donner un compte exact de la répartition des forces entre l'infanterie, la cavalerie, les dragons et l'artillerie²¹⁴¹. En juin 1759, il témoignait de

²¹³³ Schleswig, port fluvial du duché éponyme, était le lieu de résidence des ducs de Holstein-Gottorp. La ville fut, comme le duché, annexée par la couronne danoise pendant la Grande guerre du Nord.

²¹³⁴ Frédéric-Ernest de Brandebourg-Culmbach (1703-1762), gouverneur des duchés de Schleswig et de Holstein (1731).

²¹³⁵ Frédéric (1701-1766), duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg (1729-1766).

²¹³⁶ Il peut s'agir de Frédéric-Christian I^{er} (1721-1794), duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenburg (1754-1794), ou de son frère, le prince Émile (1722-1786), lieutenant général (1755), puis général de l'armée danoise (1763).

²¹³⁷ Ogier à Saint-Contest (5 juin 1754), dépêche n°42, MAE, CP Danemark 127, f° 350 v°. Quelques jours après, Ogier complétait ses impressions : « Après les revues de l'infanterie et de la cavalerie, qui ont occupé les deux premiers jours, on fit samedi, sur 4 colonnes, 2 d'infanterie dans le centre, et 2 de cavalerie sur les ailes. L'infanterie ensuite se déploya, forma une longue ligne, et tira pendant environ une heure, comme elle auroit pû faire en présence des ennemis. La cavalerie fit différens mouvemens, et la retraite se fit avec beaucoup d'ordre. Hier, les manœuvres consistèrent en la représentation d'un fourage attaqué et soutenu. » Ogier à Saint-Contest (12 juin 1754), dépêche n°43, *Ibid.*, f° 355 v°.

²¹³⁸ Ogier à Rouillé (1^{er} février 1757), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 133, ff. 124-125.

²¹³⁹ Ogier à Bernis (10 janvier 1758), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 137, f° 54 v°.

²¹⁴⁰ Ogier à Bernis (20 mai 1758), dépêche n°32, MAE, CP Danemark 138, ff. 25-25 v°.

²¹⁴¹ « Jusqu'à présent, 24 bataillons du Dannem^k et 8 de la Norvège composent 17 mille 400 hommes d'infanterie. 40 escadrons de cavalerie danoise, 4 escadrons de dragons danois et autant d'un pareil régiment de Norvège composent 6 mille 420 cavaliers, lesquels, avec 350 du régiment de l'artillerie, font les 24 mille 170 hommes commandés jusqu'à ce moment, et qui vont être augmentés de 10 mille autres en infanterie, cavalerie et artillerie par proportion. » *Ibid.*

nouveau de la qualité de l'armée, en dépit d'un manque d'expérience du combat et de la pénurie d'officiers éprouvés : « Je ne puis pas, M^r, refuser aux troupes danoises et norvégiennes les éloges qu'elles méritent. Elles sont belles, complètes, bien tenues à tous égards, très bien exercés et disciplinées. La cavalerie est très bien montée. On ne peut leur souhaiter qu'un peu plus d'expérience de la guerre et des officiers expérimentez et surtout un bon général²¹⁴². » Ces quelques exemples manifestent toute l'acuité de Jean-François Ogier dans son information militaire, ainsi que l'acquisition progressive d'une certaine familiarité avec un domaine qui pouvait sembler bien étranger à un homme de loi.

La réalité économique était l'un des domaines de prédilection du renseignement diplomatique, à une époque où les questions commerciales prirent une place prépondérante dans les relations interétatiques. L'analyse de l'économie intérieure et de ses rouages – finances et fiscalité – permettait au diplomate d'évaluer la richesse d'un État et sa capacité à respecter ses engagements commerciaux et à soutenir éventuellement les efforts militaires requis par les traités. Jean-François Ogier fut régulièrement amené à constater l'état médiocre des finances danoises, et ce en dépit de l'introduction de nouveaux impôts. En juillet 1755, il s'informa avec précision sur l'introduction de taxes sur l'eau de vie : « Je suis parvenu, avec une véritable peine, à démesler, à l'aide du seul homme qui en soit instruit icy, les droits de toute espèce imposés sur les eaux de vie de grains, ou brandevin de grains, soit venant des pays étrangers, soit distillés dans le pays. Je joins icy l'état de ces droits de doüane, de consommation et d'accise²¹⁴³, imposés sur ces liqueurs, sur chaque pot revenant à la pinte de France, et sur chaque barrique de deux cent quarante pintes²¹⁴⁴. » Des tableaux récapitulatifs, concernant le Danemark et la Norvège, étaient joints à la dépêche. Dans l'esprit du gouvernement danois, cette imposition visait aussi un objectif de santé publique : la réduction du fléau de l'alcoolisme²¹⁴⁵. En janvier 1759, Ogier s'informa sur l'introduction d'un « impôt nouveau et considérable sur le tabac dont le peuple fait icy, et singulièrement en Norvège, une consommation incroyable et que l'on a connu occasionner une sortie très considérable des espèces du pays²¹⁴⁶ ». L'entretien de l'armée et de la marine était sans conteste la principale raison de ces multiplications de taxes²¹⁴⁷. En février 1761, Copenhague opta pour une autre méthode, en se lançant dans la création d'actions bancaires : « Cette opération de finances a eu icy un succez fort supérieur à ce que l'on en pouvoit espérer²¹⁴⁸ » constatait le président. En novembre 1764, Frédéric V, acculé par

²¹⁴² Ogier à Choiseul (8 juin 1759), n°38, MAE, CP Danemark 141, ff. 253-253 v°.

²¹⁴³ L'expression « droits de consommation » désigne les droits de consommation. Les droits d'accise étaient un impôt indirect sur la consommation ou le commerce de certains produits, en particulier l'alcool et le tabac.

²¹⁴⁴ Ogier à Rouillé (15 juillet 1755), dépêche n°34, MAE, CP Danemark 129, f° 233.

²¹⁴⁵ Ogier à Choiseul (17 février 1759), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 140, ff. 203-203 v°.

²¹⁴⁶ Ogier à Choiseul (2 janvier 1759), dépêche n°1, *Ibid.*, f° 9 v°.

²¹⁴⁷ *Ibid.*, f° 10.

²¹⁴⁸ Ogier à Choiseul (3 février 1761), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 146, f° 62 v°.

une situation financière de plus en plus dégradée, se résigna à vendre aux enchères une partie de ses domaines privés, l'objectif étant d'encaisser le triple du revenu habituel de ces terres²¹⁴⁹. Une autre alternative à laquelle se résolut le gouvernement danois fut la pratique régulière des emprunts, principalement auprès de banques hambourgeoises et hollandaises, comme ce fut le cas en 1762²¹⁵⁰ et en 1765²¹⁵¹. Aux impôts et emprunts s'ajoutaient les subsides étrangers stipulés par les traités d'alliance. Pour assurer l'entretien de l'armée, les ministres danois comptaient beaucoup sur l'application du traité franco-danois renouvelé en 1754. Les difficultés financières de la France, accentuées par les dépenses militaires de la guerre de Sept Ans, entraînèrent de profonds retards quant au règlement de ces subsides²¹⁵². Régulièrement, Copenhague crut opportun de se rappeler au bon souvenir de Versailles. Ainsi, en juin 1762, Moltke et Bernstorff se plaignaient de « l'embarras extrême » suscité par un nouveau retard de paiement d'arriérés²¹⁵³.

L'observation économique concernait principalement le commerce, branche d'activité essentielle des relations franco-danoises. La participation du Danemark à l'épopée des compagnies commerciales attira l'attention du président Ogier. En juillet 1763, il communiquait à sa cour un imprimé relatif à la création d'une « compagnie de commerce du levant²¹⁵⁴ ». Quelques semaines après, il en constatait l'échec, en raison du manque de motivation des commerçants danois²¹⁵⁵. Le plein essor de l'industrie manufacturière donna lieu à une enquête approfondie de l'ambassadeur, à la demande de sa cour. En juillet 1765, après deux années d'un consciencieux travail mené avec son secrétaire, il envoyait à Praslin « un très ample mémoire, qui contient l'histoire et la législation depuis deux siècles de tous les genres et espèces de fabriques introduites et admises dans les pays de la domination danoise²¹⁵⁶ ». Ogier y fit joindre des échantillons de matériaux et, dans un esprit

²¹⁴⁹ Ogier à Praslin (27 novembre 1764), dépêche n°51, MAE, CP Danemark 150, ff. 297-298.

²¹⁵⁰ « On a appris mercredi 23 de ce mois à Sleswick que la ville de Hambourg s'étoit déterminée à accepter les propositions que le Roi de Dannemarck lui avoit fait faire relativement au prêt qu'on exigeoit de cette ville. » Ogier à Praslin (25 juin 1762), dépêche n°32, MAE, CP Danemark 148, f° 157.

²¹⁵¹ « On parle icy d'un emprunt considérable fait par cette Cour cy en Hollande à quatre pour cent, dont les remises occasionnent une diminution considérable sur le prix du change qui étoit extrêmement onéreux à ce pays cy. » Ogier à Praslin (12 février 1765), dépêche n°8, MAE, CP Danemark 151, f° 43 v°.

²¹⁵² Bernis écrivait, en août 1758 : « Quant au paiement de l'emprunt promis au Dan^k, le Roy est toujours dans la ferme résolution d'y satisfaire, mais les dépenses exorbitantes qu'exigent les deux guerres où Sa Maj^{te} se trouve engagée, et qui sont multipliées à l'infini tant par les ravages des Anglois sur les côtes de France que par le danger de perdre ses colonies, depuis la prise presque assurée de Louisbourg, sont si indispensables et intéressent si directement le salut de l'État, que Sa M^{te} croit le Roi de D^k trop juste pour ne pas convenir que ce motif doit avoir la préférence sur tout autre. » Bernis à Ogier (31 août 1758), instruction n°25, MAE, CP Danemark 138, ff. 344-344 v°.

²¹⁵³ « On m'a marqué à plusieurs reprises, et hier nommément M. de Molcke et M. de Bernstorff m'ont avoué l'embarras extrême où ils se trouveroient si d'icy 15 jours ils ne recevoient de notre part ceux sur lesquels ils ont cru devoir compter. » Ogier à Praslin (10 juin 1762), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 148, f° 124 v°.

²¹⁵⁴ Ogier à Praslin (12 juillet 1763), dépêche n°29, MAE, CP Danemark 149, f° 212 v°.

²¹⁵⁵ Ogier à Praslin (23 août 1763), dépêche n°35, *Ibid.*, f° 246.

²¹⁵⁶ Ogier à Praslin (9 juillet 1765), MAE, CP Danemark 151, ff. 155-155 v°. Ce travail impressionnant, de plus de 680 pages, est conservé dans le fonds français de la Bibliothèque nationale de France. Mémoire historique sur l'établissement des manufactures et métiers en Dannemark (15 juin 1765), BnF, Ms. fr. 9030.

de synthèse, fit réaliser « un tableau général sur une grande feuille de papier de l'ensemble de ces manufactures qui en donne d'un coup d'œil le résultat total²¹⁵⁷ ». Cet ouvrage considérable fut loué par le duc de Praslin²¹⁵⁸. Enfin, l'information économique concernait l'attention portée aux ressortissants français venus mettre leurs talents au service du Danemark. Ce fut le cas, en 1761, de Louis-Antoine Fournier, un ancien sculpteur de la manufacture de Vincennes²¹⁵⁹. Dans une lettre à Choiseul, l'ambassadeur défendait, avec le ton d'un spécialiste, la qualité des créations de porcelaine danoise : « Je vous ajouterai même que j'ay lieu de croire qu'il y a icy des terres d'une excellente qualité pour le fond de la porcelaine. J'en ay déjà fait parvenir des essais à la manufacture du Roy [...] et je suis assuré que cette terre a les qualités que j'ai lieu de lui supposer, et dont je crois avoir eu des preuves par des essais qui en ont été faits icy²¹⁶⁰. »

La diversité des thématiques de ces enquêtes exigeait du diplomate une attention particulière aux moindres détails de l'information qui lui remontait. Il lui fallait aussi posséder une solide maîtrise de données bien spécifiques et de leur vocabulaire propre, afin de les rassembler avec exactitude et d'en vérifier, autant que possible, l'authenticité. Dès lors, il était en mesure de les communiquer aux départements ministériels de sa cour concernés par ces différentes informations – affaires étrangères, marine, guerre, finances.

2. Une information au service des intérêts franco-danois

Le diplomate était enfin chargé d'informer sa cour sur ce qui pouvait concerner la présence et les intérêts des ressortissants français. En sa qualité d'ambassadeur, Jean-François Ogier était le protecteur des intérêts de la nation française au Danemark, en Norvège et dans les autres territoires relevant de la couronne danoise. Il s'appuyait à cet effet sur un réseau consulaire, essentiellement chargé « de fournir des renseignements concernant le commerce et la navigation et de favoriser les échanges du pays qu'ils représentent²¹⁶¹ ». La France avait institué des consulats dans les principaux ports dano-norvégiens, Bergen, Trondheim et Elsenor. Ces consulats se maintinrent tant bien que mal, en dépit du désinvestissement progressif du commerce français dans le Nord, comme l'a

²¹⁵⁷ Ogier à Praslin (9 juillet 1765), MAE, CP Danemark 151, f° 155 v°.

²¹⁵⁸ « Votre mémoire sommaire sur les manufactures établies en Dannemarck me paroît très bien rédigé, et exigeoit de votre part beaucoup de recherche et de travail. Je verrai avec plaisir le mémoire entier que vous avez dressé sur cette matière intéressante et je suis bien persuadé qu'il ne laissera rien à désirer de vos lumières et de votre zèle pour le service du Roi. » Praslin à Ogier (15 août 1765), instruction n°149, *Ibid.*, f° 198 v°.

²¹⁵⁹ KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 119 ; Ogier à Choiseul (3 février 1761), MAE, CP Danemark 146, f° 66.

²¹⁶⁰ *Ibid.*, ff. 66 v°-67.

²¹⁶¹ POURCHASSE Pierrick, « Les consulats, un service essentiel pour le monde négociant : une approche comparative entre la France et la Scandinavie », in ULBERT Jörg, LE BOUÉDEC Gérard (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne : L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, PUR, 2006, p. 192.

constaté par Pierrick Pourchasse²¹⁶². En 1756, Ogier convainquit sa cour d'établir un vice-consulat à Christiansand, en Norvège méridionale²¹⁶³. Le président Ogier fut en communication régulière avec les postes consulaires et avec le secrétariat d'État de la Marine, duquel ils relevaient²¹⁶⁴. L'information consulaire concernait essentiellement la sauvegarde du commerce maritime français dans le Nord, en lien avec le gouvernement danois. Durant la guerre de Sept Ans, il s'agissait de faire face aux prises de vaisseaux marchands par les corsaires britanniques. Ogier fut particulièrement attentif à la bonne intégration des consuls au service de l'alliance franco-danoise. En mars 1756, il faisait auprès de Machault l'éloge de Chézeaulx²¹⁶⁵, consul de France à Bergen : « Je ne puis au reste assez vous dire, Mgr, que ce consul est aimé et estimé icy et à Berghen, et est regardé comme un homme intelligent, actif et zélé pour le service du Roy, auquel il peut être utile et comme s'étant concilié l'affection des Norwégiens²¹⁶⁶. » En octobre 1766, de retour en France, l'ancien ambassadeur proposa le nom de Framery²¹⁶⁷, son ancien secrétaire, depuis chancelier du consulat français de Bergen, « très au fait du commerce du nord, et ayant des relations dans les ports de France²¹⁶⁸ », pour occuper le poste de Trondheim. Le président Ogier ne négligea pas d'informer sa cour sur les intérêts des ressortissants français en Danemark-Norvège. En mars 1761, le ministre de la Guerre, Ahlefeldt²¹⁶⁹, accorda un poste dans l'armée danoise à un mousquetaire français²¹⁷⁰. En mars 1763, il recommandait le « S^r Rivoire, négociant françois étably depuis environ 10 années à la Louïsiane », venu proposer à la cour danoise une fourniture de tabac : « J'ay crû convenable de protéger icy cette proposition, tant à l'effet de diminuer, s'il est possible, le commerce des Anglois à cet égard, que de procurer le bénéfice de celui cy à un sujet du Roy qui en feroit l'entreprise²¹⁷¹. » À l'inverse, le président Ogier fut parfois confronté aux plaintes de la cour danoise contre des membres de la communauté française. En novembre 1758, l'ambassadeur informait le ministre Berryer²¹⁷² des agissements d'un corsaire, François Thurot²¹⁷³, en contravention avec les règles fixées par Copenhague sur la vente des prises : « Je crois devoir vous prévenir, Monsieur, d'une nouvelle opération de M. Thurot, que je crois irrégulière, et capable d'empêcher l'ordre qui doit être mis dans la distribution des deniers provenant de la vente de ses

²¹⁶² *Ibid.*, p. 209.

²¹⁶³ *Ibid.*, p. 198 ; Ogier à Machault (21 mai 1756), MAE, CP Danemark 131, ff. 194-195.

²¹⁶⁴ Les lettres d'Ogier au secrétaire d'État de la Marine sont conservées dans le fonds de la correspondance consulaire, AN, AE B I 452.

²¹⁶⁵ Jean-Étienne de Chézeaulx († 1799), négociant, consul de France à Bergen (1748-1792).

²¹⁶⁶ Ogier à Machault (18 mars 1756), MAE, CP Danemark 131, ff. 50 v^o-51.

²¹⁶⁷ Pierre-Louis-Marie Framery (1739-1814), consul de France à Trondheim (1767-1786), puis à Trieste (1786-1806).

²¹⁶⁸ Mémoire en faveur du S^r Frammery, chancelier du consulat de France à Bergue (16 octobre 1766), AN, AE B I 452.

²¹⁶⁹ Conrad Vilhelm Ahlefeldt (1707-1791), *overkrigssekretær* (1755), gouverneur de Copenhague (1763).

²¹⁷⁰ Ogier à Choiseul (17 mars 1761), lettre particulière, MAE, CP Danemark 146, ff. 132-132 v^o.

²¹⁷¹ Ogier à Praslin (8 mars 1763), MAE, CP Danemark 149, ff. 118-118 v^o.

²¹⁷² Nicolas Berryer (1703-1762), lieutenant général de police (1747-1757), secrétaire d'État de la Marine (1758-1761), garde des sceaux (1761-1762).

²¹⁷³ François Thurot (1727-1760), chirurgien, capitaine de navire marchand, se lança dans la guerre de course en 1757.

prises [...]. Voicy le fait, dont le consul de France à Bergue m'a instruit, par une lettre du 24 8^{bre} que j'ay reçüe avant-hier²¹⁷⁴. »

L'ambassadeur devait aussi collecter des informations concernant les Danois désireux de se rendre en France pour accomplir un voyage culturel ou prendre du service dans l'armée royale. À l'instar des élites suédoises, l'aristocratie danoise fut particulièrement attirée par l'expérience d'un séjour plus ou moins durable en France. L'accueil chaleureux de ses membres était un moyen concret de renforcer les liens d'amitié entre la France et son allié²¹⁷⁵. Les candidats devaient toutefois bénéficier de protections et de recommandations, spécialement lorsqu'il s'agissait d'intégrer l'armée française²¹⁷⁶. Au cours de son ambassade, le président Ogier eut l'occasion de recommander à sa cour un certain nombre de nobles danois. En décembre 1755, il écrivait en faveur d'un comte Holstein, aide de camp du roi de Danemark : « Cet officier [...] est plein de zèle pour la France, et uniquement occupé du désir de s'attacher de plus en plus au service du Roy. Il est très appliqué au métier de la guerre²¹⁷⁷. » En janvier 1756, il faisait part du désir d'un autre officier, le comte Schmettau²¹⁷⁸, « d'entrer au service du Roi en qualité de Ma[réch]al de camp²¹⁷⁹ ». S'étant renseigné à son sujet, il donna un avis favorable : « Je sais que M. le C^{te} de Schmettow a icy une très grande réputation de valeur, de connoissances pour son métier et d'application à tout ce qui peut les augmenter²¹⁸⁰. » En octobre 1758, il recommandait à Bernis Magnus Moltke²¹⁸¹, fils du grand maréchal, « auquel le Roy a bien voulu accorder [...] au commencement de cette année, un brevet de colonel au service de Sa Majesté²¹⁸² ». Le jeune homme, désireux de séjourner à Paris, devait être accompagné par un « S^r de Löhenskiold [Lövenskiold] », aide de camp du roi Frédéric : « J'espère que V^{otre} Éminence trouvera cet officier danois digne de quelques égards, et d'une bienveillance particulière²¹⁸³. » Le témoignage préalable de l'ambassadeur était déterminant pour permettre aux candidats danois d'effectuer, dans les meilleures conditions possibles, leur séjour en France²¹⁸⁴.

²¹⁷⁴ Ogier à Berryer (11 novembre 1758), AN, AE B I 452.

²¹⁷⁵ WOLFF Charlotta, « L'aristocratie suédoise et la France », art. cit., p. 56-57.

²¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 62-63.

²¹⁷⁷ Ogier à Rouillé (30 décembre 1755), lettre particulière, MAE, CP Danemark 130, f° 243.

²¹⁷⁸ Waldemar Hermann von Schmettau (1719-1785), major général (1753), lieutenant général (1757), commandant général en Norvège (1764-1767).

²¹⁷⁹ Ogier à Rouillé (30 janvier 1756), lettre particulière, MAE, CP Danemark 130, f° 310.

²¹⁸⁰ *Ibid.*, f° 310 v°.

²¹⁸¹ Christian Magnus Friedrich Moltke (1741-1813), chambellan, colonel de cavalerie (1761), lieutenant général (1782).

²¹⁸² Ogier à Bernis (31 octobre 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 139, f° 209.

²¹⁸³ *Ibid.*, f° 209 v°.

²¹⁸⁴ Bernis écrivait à Ogier, en novembre 1758 : « Vous pouvés assurer M. le C^{te} de Molcke, M., que je me ferai un vrai plaisir de bien recevoir M. le C^{te} Magnus, son 3^e fils, et qu'il ne tiendra pas à moi de faire connoître, par mes égards pour le fils, tous les sentimens de considération que j'ai pour le père. Vous pouvés assurer aussi que M. de Löhenskiold éprouvera de ma part que tout ce qui est honoré de l'approbation du Roy de Dann^k et de l'estime de M. de Molcke

3. De l'investigation à l'espionnage : une limite ténue

L'information diplomatique ordinaire ne doit pas être confondue avec de l'espionnage, dans la mesure où l'ambassadeur recevait la plupart de ces renseignements des ministres danois eux-mêmes²¹⁸⁵, de leurs collaborateurs²¹⁸⁶, des diplomates français²¹⁸⁷ et étrangers²¹⁸⁸ ou des gazettes²¹⁸⁹. Néanmoins, le négociateur devait parfois emprunter une voie plus subtile d'investigation, lorsqu'il s'agissait d'obtenir des renseignements non divulgués ou tenus secrets. En février 1759, Ogier fut chargé d'enquêter sur l'origine de ressources suspectes récemment obtenues par la cour danoise. Il fit part de ses conclusions à Choiseul :

« Je suis enfin parvenu à découvrir d'où l'on s'est procuré icy les ressources au moyen desquelles on a pourvu à des dépenses extraordinaires et aussi considérables que celles de l'entretien de l'armée et de l'armement projeté par mer, et j'ay eu la satisfaction de reconnoître que je ne me suis pas trompé quand je vous ay assuré, M^r, qu'on n'a reçu aucun secours étranger qui pût nous être suspect. C'est très réellement sur ce que l'on appelle icy les fonds publics, c'est-à-dire sur les caisses de certaines communautés telles que celles de l'assurance pour le feu, tant des villes que des communautés de la campagne, celles des veuves et quelques autres, dont les fonds se placent difficilement à des deniers avantageux, que le Roi de Dan^k s'est déterminé à emprunter quelques sommes à 5 pour cent ; ce qui a été également avantageux à Sa M^{té} Danoise et à ces communautés²¹⁹⁰. »

Cette analyse illustre la perspicacité d'un diplomate qui connaissait bien son terrain et était capable d'obtenir les informations susceptibles d'étayer son argumentation. La dimension investigatrice de l'information diplomatique concernait aussi la mise au jour des manœuvres des personnalités politiques et la surveillance des étrangers de passage. Jean-François Ogier fut attentif

peut compter sur des marques particulières de mon attention. » Bernis à Ogier (19 novembre 1758), instruction n°35, MAE, CP Danemark 139, f° 295.

²¹⁸⁵ « La nécessité où l'on est icy, M^r, de se procurer des ressources et quelque augmentation de revenus pour faire face à l'augmentation des dépenses que l'entretien des troupes et celui de la marine occasionent, vient de porter la Chambre des finances à proposer au Roy de Dan^k de rendre une ordonnance dont M^{rs} de Molck et de Bernstorff m'ont prévenu ces jours cy. » Ogier à Choiseul (17 février 1759), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 140, ff. 201 v°-202.

²¹⁸⁶ « M. de Molcke, partant le lendemain de Copenhague, où il avoit passé deux jours, pour Fridensbourg, où le Roy de Dan^k retournoit, m'envoya aussitôt un homme de confiance, qui a été depuis longtems employé dans cette affaire du bœuf salé, pour me faire part de l'embaras extrême dans lequel il se trouvoit, de son désir toujours le même de procurer le succès de cette négociation, et la rédaction ainsi que la signature de la convention que je suis autorisé de faire. » Ogier à Bernis (12 août 1758), dépêche n°50, MAE, CP Danemark 138, ff. 236 v°-237.

²¹⁸⁷ « Le S^r Champeaux père m'a envoyé la copie de ces ordres du Dan^k, qu'il dit avoir été communiqués à la Cour de Schwerin. » Choiseul à Ogier (1^{er} mars 1759), instruction n°6, MAE, CP Danemark 140, f° 249 v°.

²¹⁸⁸ « Il m'a été remis icy ou communiqué successivement par M. Heseler, par ordre du Roy de Prusse, quatre différens mémoires que M^{de} la Ctesse de Bentinck a fait présenter au Ministère de Berlin. » Ogier à Rouillé (10 décembre 1754), dépêche n°71, MAE, CP Danemark 128, f° 249.

²¹⁸⁹ « [...] j'avois cependant lieu de soupçonner par ce qui m'en revenoit de toutes part, depuis quelques jours, qu'il y avoit au moins une négociation d'entamée entre cette Cour ci et le Roy de Prusse, et singulièrement par ce qui en étoit annoncé avec tant d'affection dans la gazette d'Utrecht que je lui [Bernstorff] communiquai. » Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, ff. 417-417 v°.

²¹⁹⁰ Ogier à Choiseul (17 février 1759), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 140, ff. 204-205.

à observer les faits et gestes de ses homologues étrangers et des visiteurs la cour danoise, spécialement ceux provenant de pays ennemis de la France. En janvier 1754, il rendait compte de l'arrivée à Copenhague de « M. Uchterits²¹⁹¹, que l'on dit être Président de la Chancellerie et le Ministre le plus accrédité de Saxe-Gotha²¹⁹² », qui fut reçu en audience par Frédéric V. Cette visite avait des raisons d'inquiéter Ogier, le souverain gothien étant l'oncle du futur roi George III du Royaume-Uni et son pays étant allié à l'électorat de Hanovre. Le président ne put toutefois percer le secret du séjour d'Uechtritz : « Personne jusqu'à présent n'a pénétré la cause de son voyage, ni ce qui a donné lieu à une réception aussi distinguée. Je ne vous répète pas les propos et les conjectures que l'on fait sur l'arrivée de ce Ministre allemand²¹⁹³. » En août 1756, il fut chargé de surveiller les agissements d'un ministre du landgrave de Hesse-Cassel, « très dévoué à l'Ang^{re} ²¹⁹⁴ », qui avait eu plusieurs conférences avec Bernstorff. Ogier se renseigna auprès du grand maréchal, pour connaître l'objet de cette visite²¹⁹⁵. Moltke ayant évoqué une affaire « purement particulière et domestique au Roi de Dann^k ²¹⁹⁶ », l'ambassadeur communiqua à Rouillé sa première hypothèse :

« J'ai lieu de croire, tant par la façon dont M. de Molcke m'a parlé que par la circonstance du voyage et du séjour que les jeunes Princes de Hesse ont fait à Hambourg, pendant le séjour que le Roy de Dann^k a fait à Altena au mois de juin d[erni]er, que l'objet de ces conférences est le projet d'un mariage du Prince de Hesse l'ainé avec une des jeunes princesses de Dann^k. Ceci n'est encore qu'une conjecture mais j'ay lieu de croire que celle que je fais est fondée²¹⁹⁷. »

Quelques semaines plus tard, le pronostic d'Ogier était confirmé : les conférences entre Bernstorff et le ministre hessois avaient tourné autour du projet de mariage de la princesse Caroline de Danemark avec l'un des petits-fils du landgrave²¹⁹⁸, et de l'arrivée à la cour de Copenhague du jeune prince et de son frère, pour l'achèvement de leur éducation²¹⁹⁹. Cet épisode illustre à la fois la persévérance que doit conserver le diplomate pour parvenir à son but informatif, sa capacité à maintenir en éveil sa vigilance, et sa pondération, afin d'éviter toute précipitation susceptible de lui faire commettre une maladresse. Le président Ogier était conscient de cet impératif de l'observation attentive et continue. En septembre 1755, informant Rouillé de la visite du comte Zinzendorf, « un

²¹⁹¹ Carl Emil von Uechtritz (1694-1775), conseiller privé du duc de Saxe-Gotha-Altenbourg.

²¹⁹² Ogier à Saint-Contest (29 janvier 1754), dépêche n°21, MAE, CP Danemark 127, f° 56.

²¹⁹³ *Ibid.*, ff. 56-56 v°.

²¹⁹⁴ Ogier à Rouillé (17 août 1756), dépêche n°36, MAE, CP Danemark 132, f° 29 v°.

²¹⁹⁵ « Je ne négligerai certainem[en]t pas, à la 1^{ère} occasion que je pourrai faire naître, de tâcher de me procurer, de la part de M. le C^{te} de Molck, une ouverture confiante sur l'objet principal des conférences de M^r Eybel avec M^r le Bon de Bernstorff à Hambourg, et de vous rendre compte de ce que j'en aurai pû apprendre. » Ogier à Rouillé (21 septembre 1756), dépêche n°41, *Ibid.*, f° 129 v°.

²¹⁹⁶ Ogier à Rouillé (28 septembre 1756), dépêche n°42, *Ibid.*, f° 145 v°.

²¹⁹⁷ *Ibid.*, ff. 146-146 v°.

²¹⁹⁸ Wilhelmine-Caroline de Danemark (1747-1820) épousa, en 1764, le futur landgrave Guillaume IX de Hesse-Cassel (1743-1821).

²¹⁹⁹ Ogier à Rouillé (19 octobre 1756), dépêche n°46, *Ibid.*, ff. 201-202.

homme sage et assez fin pour pouvoir bien cacher son jeu²²⁰⁰ », il concluait : « Cependant tout est bon à observer de près, c'est ce que je fais autant qu'il m'est possible²²⁰¹. »

Les intrigues des diplomates anglo-hanovriens furent l'occasion d'une vigilance accrue du diplomate français durant l'essentiel de son ambassade, marquée par la guerre de Sept Ans. Ogier fut particulièrement attentif aux manœuvres de Walter Titley, à ses audiences auprès des ministres danois et à l'arrivée des courriers anglais et hanovriens. En mars 1756, l'ambassadeur français informait Rouillé de l'arrivée d'un courrier qui « a surpris tout le monde et fait beaucoup raisonner ici²²⁰² ». Dans ce type de circonstances, Ogier ne tardait pas à s'informer auprès des ministres danois. En août 1757, Bernstorff l'avertissait qu'un courrier de Londres portait de nouvelles tentatives pour arracher le Danemark à l'alliance française²²⁰³. Les visites d'autres ministres provenant de l'espace anglo-hanovrien ne manquaient pas d'aiguiser la vigilance du président. En novembre 1756, l'arrivée d'un baron von Wedel, envoyé de l'électorat de Hanovre et ami personnel de Bernstorff, était annoncée : « Je veillerai d'ailleurs près qu'il me sera possible à ses démarches²²⁰⁴ » assurait Ogier. Le mois suivant, le baron ayant fait son entrée dans Copenhague, l'ambassadeur notait : « Il paroît devoir faire icy un assés long séjour pour qu'il ait été dans le cas d'y louer une maison²²⁰⁵ ». En raison de la rupture des relations franco-britanniques, le président refusa les visites de courtoisie qui lui furent offertes²²⁰⁶. Rouillé le pria néanmoins de « répondre à toutes les avances de politesse » de ce diplomate « en lieu tiers²²⁰⁷ ». L'ambassadeur réussit à obtenir une « confidence²²⁰⁸ » de Moltke sur les raisons de la venue de Wedel. Ce dernier était chargé de communiquer le refus du roi George II d'accéder à la proposition de neutralité du Hanovre avancée par l'Autriche, sous la garantie danoise²²⁰⁹. En septembre 1757, lors de l'escale à Copenhague d'un officier britannique, Robert Campbell²²¹⁰, en route pour la Suède, Ogier communiquait son opinion à Havrincourt : « J'ai prévenu M. le M^{is} d'Havrincourt de ce que j'ai pu apprendre des vûes de ce Ministre caché, afin qu'il pût plus facilement l'observer²²¹¹. » En novembre suivant, il enquêta sur le séjour du chevalier

²²⁰⁰ Ogier à Rouillé (16 septembre 1755), dépêche n°44, MAE, CP Danemark 129, ff. 422 v°-423.

²²⁰¹ *Ibid.*, f° 423.

²²⁰² Ogier à Rouillé (6 mars 1756), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 131, f° 19 v°.

²²⁰³ « Ce Ministre a eu ordre de renouveler icy des propositions de la part de l'Ang^{re} pour tâcher de nous enlever le Dan^k. Il a annoncé le désir du Roi d'Ang^{re} et de son Ministère de s'unir au Dannemarck par une alliance deffensive. » Ogier à Bernis (2 août 1757), dépêche n°38, MAE, CP Danemark 135, f° 5 v°.

²²⁰⁴ Ogier à Rouillé (9 novembre 1756), dépêche n°49, MAE, CP Danemark 132, f° 265.

²²⁰⁵ Ogier à Rouillé (28 décembre 1756), dépêche n°57, *Ibid.*, f° 472 v°.

²²⁰⁶ « J'ay cru ne devoir pas établir de correspondance directe avec ce Ministre, ni recevoir la visite qui m'a été offerte de sa part par M. de Bernstorff, ne croyant pas devoir donner icy l'exemple d'une distinction entre le Ministre d'Hanovre et celui du Roy d'Ang^{re}, lorsque le Roy exige de ses alliés de ne pas distinguer dans ce Prince les deux titres dont il est revêtu. » *Ibid.*, ff. 473-474.

²²⁰⁷ Rouillé à Ogier (11 janvier 1757), instruction n°25, 2^{ème} lettre, MAE, CP Danemark 133, f° 75 v°.

²²⁰⁸ *Ibid.*, f° 75.

²²⁰⁹ Ogier au maréchal d'Estrées (22 février 1757), *Ibid.*, ff. 210 sq.

²²¹⁰ Robert Campbell, lieutenant-colonel, fut envoyé secrètement, par George II, à Stockholm, en 1757.

²²¹¹ Ogier à Bernis (6 septembre 1757), dépêche n°52, MAE, CP Danemark 135, f° 179 v°.

Williams²²¹², ancien envoyé britannique en Russie, qui devait faire, dans la capitale danoise, la jonction avec son successeur, Robert Murray Keith²²¹³. Pour mener à bien son investigation, il put compter sur ses informateurs : « Cependant je n'en veillerai pas moins, avec la plus scrupuleuse exactitude, à la conduite et aux démarches de ces deux Ministres d'Ang^{re}, et j'ai lieu de me flatter que je serai instruit de ce qui pourra se passer d'intéressant²²¹⁴. » Une semaine plus tard, il donnait sa première analyse du comportement du chevalier : « M. Williams vit icy fort à l'écart. Je l'ai vû une seule fois dans une des assemblées de la société. [...] Il vit uniquement avec le Ministre d'Ang^{re} [Titled] qui, de son côté, ne voit presque personne, et avec quelques Anglois d'origine d'un état très médiocre qui sont établis icy²²¹⁵. » À la mi-décembre, le départ de Williams fut annoncé par Moltke, sans qu'aucune affaire particulière n'eût été traitée²²¹⁶, si ce n'était de savoir si « la Cour de Dann^k ne se prêteroit pas à écouter les propositions avantageuses que le Ministère brit[anni]que pourroit lui faire²²¹⁷ ». L'offre fut déclinée par le gouvernement danois²²¹⁸.

Percer les secrets bien gardés, démêler les intrigues et parvenir à ses fins pour obtenir les renseignements souhaités étaient autant de tâches ardues qui faisaient de l'ambassadeur cet « espion honorable²²¹⁹ », selon l'expression employée par le juriste protestant Jean Hotman, auteur d'un traité intitulé *L'ambassadeur*, paru en 1603²²²⁰, et reprise ensuite par Wicquefort²²²¹. Il convient toutefois d'employer avec précaution une telle dénomination supposant des actions dont la portée déontologique peut sembler à bon droit contraire au droit des gens²²²². Jean-François de Raymond écrivait à ce propos : « La conception du diplomate comme "honnête espion" reste inadéquate à la compréhension de sa fonction dont elle est la contrefaçon²²²³. » La lecture des dépêches d'Ogier ne permet pas *a priori* de mettre en doute l'usage par ce dernier de moyens exclusivement conformes à sa dignité de personnage public, dans le cadre de sa mission d'information.

²²¹² Charles Hanbury Williams (1708-1759), ministre de Grande-Bretagne en Saxe (1747-1750) et en Pologne (1747-1755), en Prusse (1750-1751), puis en Russie (1752-1757).

²²¹³ Robert Murray Keith († 1774), ministre de Grande-Bretagne à Vienne (1748-1757), ambassadeur en Russie (1758-1762).

²²¹⁴ Ogier à Bernis (22 novembre 1757), dépêche n°75, MAE, CP Danemark 136, f° 284.

²²¹⁵ Ogier à Bernis (29 novembre 1757), dépêche n°76, *Ibid.*, ff. 300 v°-301.

²²¹⁶ « M. de Molcke m'a assuré qu'il n'avoit osé parler à Sa M^{te} Danoise d'aucune affaire et qu'il n'avoit réellement eu ici ordre, charge, ni mission de sa Cour. » Ogier à Bernis (20 décembre 1757), dépêche n°79, *Ibid.*, ff. 367-367 v°.

²²¹⁷ *Ibid.*, f° 368 v°.

²²¹⁸ « M. de Molcke m'a assuré avoir remercié M. Williams de ses offres de service et sur le dernier objet lui avoit répondu que le Roy de Dann^k, content du système qu'il a embrassé et des alliances qu'il a contractées ne pouvoit certainement rien écouter qui y fût contraire et qui tendît à le détourner de ses engagements ou agir d'une façon qui y fût opposée. » *Ibid.*, ff. 368 v°-369.

²²¹⁹ HOTMAN Jean, *L'ambassadeur*, s. l., s. n., 1603, p. 92.

²²²⁰ L'expression fut déjà employée par le diplomate et historien bourguignon Philippe de Commines, au XV^e siècle, et par le jurisconsulte Pierre Ayrault, au XVI^e siècle. FEDELE Dante, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles) : l'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden Baden, Nomos Verlagsgesellschaft MbH, 2017, p. 606.

²²²¹ WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, t. I, p. 10.

²²²² RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 79 sq.

²²²³ *Ibid.*, p. 81.

Le compte-rendu de l'information permet de saisir la capacité d'analyse et de jugement du diplomate, qui ne se contentait pas d'une simple transmission de données brutes. Dans une dépêche de décembre 1754, Ogier relatait la visite à l'ambassade d'un mystérieux Espagnol, de passage à la cour danoise : « J'ay vû enfin cet Espagnol qui excite ici la curiosité de tout le monde. Il s'est tenu ici et se tient encore assés caché²²²⁴. » Ogier communiqua à Rouillé ce qu'il apprit de lui à cette occasion : « Il paroît avoir 34 ou 36 ans. Il se dit inquisiteur et évêque in partibus. Il n'est pas possible de douter, à ses propos, qu'il ne soit ecclésiastique et qu'il n'en ait fait les fonctions²²²⁵. » L'envoyé français fut néanmoins suffisamment prudent pour ne pas susciter la méfiance de son visiteur : « J'ay évité tout propos relatif à ce que l'on m'a dit de ses vûes et de l'objet de sa commission, pour ne luy donner aucun soupçon de ce que j'aurois pû apprendre. Cet homme paroît sage et posé à l'extérieur, mais vif et entreprenant quand on l'examine de près²²²⁶. » Pour mieux le cerner, il se renseigna auprès d'un « homme en état de juger²²²⁷ » connaissant la langue espagnole, qui lui apprit que le mystérieux personnage projetait de se rendre en Amérique latine. Quelques semaines plus tard, Ogier pouvait identifier plus précisément ses intentions. L'Espagnol prétendait vouloir se rendre en Espagne par la France, mais n'ayant demandé aucun passeport à l'ambassadeur, ce dernier en déduisit qu'il pourrait s'agir d'un voyage à destination des Antilles²²²⁸. Cet épisode illustre toute la prudence et la pondération dont l'ambassadeur savait faire preuve dans sa communication active et passive, afin de parvenir à une connaissance qui pût être la plus exacte et la plus exhaustive possible pour éclairer son activité et instruire solidement sa cour. Une telle pratique de l'information passait par une vigilance permanente du diplomate et, comme le rappelait Jean-François de Raymond, par un « discernement qui pose comme principe la bonne foi²²²⁹ » envers ses différents interlocuteurs.

²²²⁴ Ogier à Rouillé (30 décembre 1754), dépêche n°75, MAE, CP Danemark 128, f° 272.

²²²⁵ *Ibid.*, ff. 273-273 v°.

²²²⁶ *Ibid.*, f° 274.

²²²⁷ *Ibid.*

²²²⁸ « Il a dit icy que c'étoit pour se rendre en Espagne, en passant par la France. Mais outre qu'il ne m'a demandé ni lettre ni passeport, je crois bien savoir que son intention est de se rendre en Hollande et s'embarquer promptement pour l'isle de St Thomas ou pour Porto Rico, s'il trouve en Hollande un vaisseau qui puisse promptement le transporter, sinon qu'il passera en Angleterre, à ce qu'on m'assure pour le même objet. On m'assure aussi qu'il est obligé de faire tout son possible pour être rendu à l'Amérique avant la fin du mois de mars. » Ogier à Rouillé (14 janvier 1755), dépêche n°3, *Ibid.*, ff. 318-319.

²²²⁹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 79.

IV. L'art de la dépêche et la maîtrise de la rhétorique

L'information se transmet par le truchement d'une correspondance, dont la « sécurité constitue un enjeu majeur²²³⁰ », entre le diplomate et sa cour. Guillaume Hanotin, dans sa thèse consacrée à l'ambassadeur Amelot de Gournay, rappelait qu'un « ambassadeur était un homme de l'écrit²²³¹ ». Le travail d'écriture était en effet la tâche principale du négociateur, puisqu'il s'agissait du seul et indispensable moyen de communication avec sa cour et ses collègues. Un labeur aussi exigeant faisait de la bonne maîtrise de l'écrit un critère de sélection des diplomates, qui étaient bien souvent choisis, constatait Guillaume Hanotin, dans le « cercle restreint de la République des lettres²²³² ». La remontée et la redescende des informations s'effectuait par la rédaction de dépêches régulières, dont la qualité et la quantité pouvaient évoluer en fonction des circonstances et des événements.

1. *La correspondance politique : une activité du quotidien*

Entre le 20 septembre 1753 et le 27 mai 1766, dates extrêmes de sa représentation à Copenhague, Jean-François Ogier a produit 844 dépêches dûment numérotées, auxquelles il faut ajouter les lettres particulières et autres adressées aux secrétaires d'État des Affaires étrangères – plus de 200. Il faut aussi tenir compte de la correspondance échangée avec les autres départements ministériels concernés par son activité diplomatique : les secrétariats d'État de la Marine – plus de 80 lettres²²³³ – et de la Guerre, la Chancellerie ou encore le contrôle général des finances²²³⁴. Il faut ajouter à ce réseau épistolaire de l'ambassadeur sa correspondance avec les ministres danois, les membres des cours danoise et française, les chefs militaires, les responsables commerciaux, les financiers, les consuls français en poste dans l'espace dano-norvégien, les diplomates étrangers des pays alliés et les agents français concernés par les négociations menées par le président Ogier – principalement la Suède, avec le marquis d'Havrincourt et le baron de Breteuil²²³⁵. Si la dispersion

²²³⁰ COGNÉ Albane *et alii*, *Les circulations internationales*, op. cit., p. 93.

²²³¹ HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes*, op. cit., p. 192.

²²³² *Ibid.*

²²³³ AN, AE B I 452.

²²³⁴ La série K des Archives nationales contient les lettres d'Ogier aux contrôleurs généraux des finances. L'historien allemand Peter Claus Hartmann rappelait le rôle déterminant de son expérience de surintendant de la Maison de la dauphine : « En raison de sa très longue expérience en tant qu'observateur des conditions au Danemark et de son ancien travail en tant que Surintendant, il était bien informé de la situation financière au Danemark. » « Aufgrund seiner sehr langen Erfahrungen als Beobachter der Zustände in Dänemark und seiner früheren Tätigkeit als Surintendant konnte er gut über die finanziellen Verhältnisse in Dänemark Bescheid wissen bzw. sich ausführlich informieren. » HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime : eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung, England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas*, München, Artemis, 1979, p. 97.

²²³⁵ Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil (1730-1807), ambassadeur de France en Russie (1760-1763), en Suède (1763-1767), en Autriche (1770/1774-1783), secrétaire d'État de la Maison du Roi (1783-1788) et de la Guerre (1787).

des sources publiques et privées ne permet guère de donner une estimation précise de l'activité scripturaire du président Ogier, la densité de son réseau épistolaire plaide en faveur d'une production scripturaire considérable²²³⁶. Une activité aussi intense nécessitait l'emploi de secrétaires chevronnés, formés, pour certains, à l'écriture chiffrée – tant pour sa composition que pour son déchiffrement – et, pour tous, aux arcanes de l'écriture diplomatique. Dans les faits, Ogier n'écrivit de sa main qu'une quantité infime de lettres destinées au secrétaire d'État des Affaires étrangères : 14 sont identifiables, dont deux concernaient directement les affaires politiques et six ses échanges pour l'obtention d'un poste de conseiller d'État. La quasi-totalité des dépêches furent composées par son principal secrétaire, Pierre Leseurre²²³⁷, fils d'avocat, qui rejoignit le président dès son arrivée au Danemark. L'ambassadeur fut particulièrement satisfait du travail et de la fiabilité de ce secrétaire. En mars 1754, il sollicitait pour lui une gratification méritée « par son zèle pour le service du Roy, par son travail et par un secret impénétrable à tous égards et pour toute espèce de personnes sans distinction²²³⁸. » Ce fut Leseurre qui composa le vaste mémoire sur les manufactures danoises, achevé en 1765, ce qui lui valut les sollicitations d'Ogier en sa faveur auprès du duc de Praslin²²³⁹. L'ambassadeur le recommanda enfin pour assurer l'intérim de la légation, après son départ du Danemark. Il le dépeignait comme un « homme instruit, capable de travail, très appliqué, connu du Ministère danois, et aussy au fait qu'on peut l'être des affaires de ce pays-cy²²⁴⁰ ».

En ce qui concerne les dépêches proprement dites, numérotées, et dont la régularité pouvait varier au gré des événements, on peut distinguer certaines périodes d'intense activité épistolaire. Les deux graphiques produits en annexe représentent, pour chaque mois, la quantité de dépêches envoyées par le président Ogier au cours de son ambassade et le nombre moyen de pages de celles-ci²²⁴¹. De manière générale, l'ambassadeur expédiait entre 4 et 6 dépêches par mois. La dépêche hebdomadaire constituait une base minimale, quelle que fût l'importance des informations à communiquer. Pour certaines périodes, plus de huit dépêches mensuelles étaient envoyées. La première période, entre décembre 1754 et janvier 1755, avec 17 dépêches, était marquée par une multiplicité de négociations importantes (l'affaire de Knipphausen, la crise dano-espagnole, etc.²²⁴²) et par les premières audiences d'Ogier comme ambassadeur. Les cinq pics d'activité épistolaire

²²³⁶ Nous ne tenons pas compte ici de la correspondance privée du président Ogier.

²²³⁷ Pierre Leseurre (1725- ?), secrétaire de légation à Berlin (1749), à Hanovre (1750), à Copenhague (1753), chargé d'affaires (1766-1767), consul de France dans le comté de Nice (1769-1792). Il fut le chef du secrétariat d'Ogier pendant sa commission en Bretagne en 1768. MÉZIN Anne, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 400.

²²³⁸ Ogier à Saint-Contest (19 mars 1754), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 127, f° 224 v°.

²²³⁹ Ogier à Praslin (9 juillet 1765), MAE, CP Danemark 151, f° 156.

²²⁴⁰ Ogier à Praslin (1^{er} avril 1766), MAE, CP Danemark 152, f° 82.

²²⁴¹ Voir Annexe 32.

²²⁴² Voir p. 317-319.

suivants correspondent à la guerre de Sept Ans : la crise de l'été-automne 1757²²⁴³, spécialement en août (14 dépêches pour un total de 250 pages), en octobre (12 dépêches) et en novembre (avec une dépêche-fleuve de 101 pages) ; le mois d'avril 1758 (9 dépêches), concerné par la reviviscence de l'union maritime dano-suédoise et par la discussion laborieuse des articles d'un projet de convention franco-danoise pour garantir le Holstein face à un éventuel risque d'invasion ; le mois d'octobre 1758²²⁴⁴ (11 dépêches pour un total de 236 pages), les périodes mars-décembre 1759²²⁴⁵ (86 dépêches) et avril-juin 1760²²⁴⁶ (26 dépêches), et enfin les mois de décembre 1760²²⁴⁷ (9 dépêches) et juin 1762 (8 dépêches), ce dernier mois ayant été marqué par l'exacerbation des tensions dano-russes et la déclaration de guerre interrompue *in extremis*.

Le diplomate accompagnait souvent ses dépêches de pièces justificatives rassemblées par ses soins, telles que des projets de traités, des mémoires, des copies ou des traductions de lettres ministérielles, des déclarations et des rescrits princiers et d'autres sources susceptibles de renseigner sa cour et d'éclairer les négociations. En février 1757, le président Ogier joignait à sa lettre une note de Bernstorff sur un projet d'augmentation des taxes sur la consommation d'eau de vie, ainsi que deux lettres adressées au garde des sceaux et au secrétaire d'État de la Guerre, concernant respectivement le commerce du bœuf salé et la demande d'un brevet d'officier pour le fils de l'envoyé suédois Ungern²²⁴⁸. La rédaction des dépêches exigeait la multiplication des copies, en cas de perte ou d'interception par une cour ennemie, comme aussi pour conserver dans les archives de l'ambassade une trace scripturaire de l'activité du diplomate. Ce dernier pouvait être en mesure de solliciter régulièrement ce fonds archivé, tant pour préparer et consolider son argumentation, dans le cadre de ses échanges ministériels, que pour remémorer à sa cour, au fil de sa correspondance –

²²⁴³ Ces dépêches sont relatives à plusieurs événements menaçant l'équilibre du système du Nord et les bonnes relations entre la France et le Danemark : la rupture de l'union maritime dano-suédoise avec le rappel de l'escadre suédoise, l'échec de la convention de paix de Kloster Zeven entre la France et l'Angleterre sous garantie danoise, les soupçons et les reproches de la France, à la suite du refus du Danemark de s'engager dans une union maritime avec la Russie face à l'envoi supposé d'une escadre anglaise en Baltique.

²²⁴⁴ Les négociations concernaient alors l'approvisionnement des colonies françaises d'Amérique sous pavillon danois, la fourniture de bœuf salé à la marine française, le projet de médiation danoise pour la paix entre la France et la Grande-Bretagne, un projet de convention protégeant le duché de Mecklembourg, l'accession de l'Autriche à la convention franco-danoise du 4 mai 1758.

²²⁴⁵ Les principales affaires traitées étaient le commerce du bœuf salé relativement à la convention du 8 octobre 1758, le projet d'un commerce de canons avec la France, les plaintes de Versailles concernant plusieurs diplomates danois, un trafic de chevaux en Holstein, l'observation de la convention du 4 mai 1758, un projet d'association maritime avec les Provinces-Unies, l'accession du Danemark à la convention maritime russo-suédoise de mars 1759, les prises de navires danois par l'Angleterre et la crise politique suédoise.

²²⁴⁶ Les dépêches concernaient l'accession du Danemark à la convention maritime russo-suédoise, la négociation avec le grand-duc de Russie pour l'échange du Holstein et un projet d'alliance dano-prussienne.

²²⁴⁷ Les sujets principaux étaient les tensions croissantes entre le Danemark et la Russie sur la question holsteinoise, les troubles politiques de Suède et les propositions de subsides de la Grande-Bretagne en faveur du Danemark.

²²⁴⁸ Ogier à Rouillé (1^{er} février 1757), dépêche n°5, MAE, CP Danemark 133, ff. 130 v°-131 v°.

et au gré des changements ministériels – l'historique de ses négociations. La maîtrise de cet historique était une clef majeure de la bonne pratique des négociations²²⁴⁹.

2. L'esprit et la plume : Ogier et le maniement de l'écriture diplomatique

La dépêche constituait avant tout une interface entre le diplomate-sujet et son souverain-maître, bien qu'au XVIII^e siècle, les négociateurs français échangeaient avec le ministre des Affaires étrangères et non plus directement avec le roi. Guillaume Hanotin rappelait que l'échange de dépêches et d'instructions constituait « un instrument de pouvoir pour les deux, en permettant au roi de transmettre ses ordres et recommandations, et au diplomate de rendre compte, mais aussi de souligner son action²²⁵⁰ ». L'esprit du diplomate doit diriger sa plume, en étant attentif au sens de chaque mot et à la restitution de la vérité (*parrésia*), lorsqu'il décrit un événement, une situation ou une rencontre, rend compte d'un entretien ministériel ou d'une audience royale, communique son analyse d'échanges oraux ou de documents. Il lui faut pour cela bien s'exprimer, avec clarté et précision, « sans circonvolutions ou complaisances encombrant le message de façon incongrue²²⁵¹ » et sans employer un langage ambigu susceptible de provoquer une erreur ou une incertitude d'interprétation. Ce sont là les règles de base de la composition des dépêches. Callières enseignait à cet égard que le style d'écriture devait être « net & concis, sans y employer de paroles inutiles & sans y rien obmettre de ce qui sert à la clarté du discours » tout en respectant les règles de la « noble simplicité » et du « bel usage²²⁵² ». Pour ce faire, le diplomate devait maîtriser « les arcanes de l'expression, que l'on dénomme aujourd'hui la communication²²⁵³ », selon Guillaume Hanotin, afin de fournir à sa cour les données indispensables lui permettant de saisir les tenants et aboutissants d'une négociation, de maîtriser les enjeux et d'affronter les contraintes. Ainsi, l'ambassadeur ne devait pas se borner à un simple récit des faits, à la manière d'une gazette²²⁵⁴, mais avait à fournir une analyse pertinente en mettant au jour les raisons profondes et les éventuels secrets. En mars 1754, Saint-Contest demanda à Ogier de corriger son écriture en ce sens :

« Je ne puis quitter cette matière, M., sans vous donner aussi quelque avis sur votre façon de rendre compte. Je suis persuadé que c'est l'envie d'être plus exact et celle d'accélérer les affaires qui vous portent à rédiger vos relations en forme de journal, et à faire de longues et fréquentes lettres, mais co[mm]me l'inconvénient de cette méthode est de nuire à la concision et à la clarté, et de multiplier les écritures à l'infini, vous voulés

²²⁴⁹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 119.

²²⁵⁰ HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes*, op. cit., p. 194.

²²⁵¹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 120.

²²⁵² CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit. (1716), p. 298.

²²⁵³ HANOTIN Guillaume, *Ambassadeur de deux Couronnes*, op. cit., p. 197.

²²⁵⁴ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit. (1716), p. 299.

bien que je vous recommande de prendre tout le tems nécessaire pour rassembler toutes vos combinaisons, et mettre plus d'ordre et de précision dans vos relations²²⁵⁵. »

Afin de restituer le plus exhaustivement possible ses échanges, Callières invitait le négociateur à prendre en note ses comptes-rendus immédiatement après ses audiences, puis à distinguer les matières traitées, dans la rédaction proprement dite, par des articles différents²²⁵⁶. Une précaution était recommandée pour parer à une éventuelle interception du courrier : l'ambassadeur devait « assaisonner ces veritez²²⁵⁷ », c'est-à-dire rédiger ses dépêches comme si elles devaient être lues par le prince auprès duquel il a été accrédité, afin de ne pas donner une occasion de lui déplaire.

Pour évaluer la manière dont l'ambassadeur français s'acquitta de sa mission épistolaire et maîtrisa les règles rhétoriques propres à ce type d'écriture, il convient de citer certaines dépêches du président Ogier, qui sont particulièrement exemplaires. L'ambassadeur se distinguait tout d'abord par sa maîtrise de la chronologie, un atout indispensable pour saisir les tenants et aboutissants d'une négociation, parfois engagée sur le moyen ou le long terme. Dans une longue dépêche de 43 pages, datée du 13 décembre 1757, Ogier répondait à une instruction du 22 novembre, dont il avait accusé réception le 6 décembre²²⁵⁸. Il rappelait les éléments qui lui avaient été transmis par les instructions du 18 octobre et du 28 février précédents²²⁵⁹. Cette dernière lui permettait de justifier le fait qu'il n'avait « jamais eu ordre de demander au Roi de Dan^k l'exécution de son Traité avec le Roy, et de fournir le secours de ses troupes et de ses vaisseaux²²⁶⁰ ». Il affirmait aussi avoir tenté de « faire une peinture exacte²²⁶¹ » de la situation du Danemark dans sa dépêche du 8 novembre – mentionnée en d'autres endroits de celle du 13 décembre²²⁶² – avant d'évoquer ses lettres du 15 et du 16 novembre²²⁶³, ainsi qu'une lettre de Bernstorff à l'envoyé danois Wedel-Friis, datée du 12 juillet²²⁶⁴. Ces rappels chronologiques montrent que la dépêche n'avait pas uniquement pour but de communiquer des informations, mais aussi de justifier l'action du diplomate et de rétablir la vérité lorsque des éléments faux, douteux ou approximatifs parvenaient à sa cour. Le président Ogier était avant tout soucieux de l'exactitude, sachant faire preuve d'une distance critique vis-à-vis des notions qui lui parvenaient, en distinguant, comme l'enseignait Wicquefort²²⁶⁵, les informations douteuses et certaines. En mars 1758, il communiquait à Bernis

²²⁵⁵ Saint-Contest à Ogier (14 mars 1754), instruction n°10, MAE, CP Danemark 127, f° 216 v°.

²²⁵⁶ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit. (1716), p. 299-300.

²²⁵⁷ *Ibid.*, p. 306.

²²⁵⁸ Ogier à Bernis (13 décembre 1757), dépêche n°78, MAE, CP Danemark 136, f° 325.

²²⁵⁹ *Ibid.*, ff. 325 v° et 326.

²²⁶⁰ *Ibid.*, f° 326.

²²⁶¹ *Ibid.*, f° 326 v°.

²²⁶² *Ibid.*, ff. 329 et 338.

²²⁶³ *Ibid.*, ff. 328 et 338 v°.

²²⁶⁴ *Ibid.*, f° 329 v°.

²²⁶⁵ WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., t. II, p. 228.

une réponse verbale de Bernstorff, qu'il affirmait avoir été « recueillie avec la plus grande exactitude²²⁶⁶ », à propos d'un projet d'échange territorial entre le Holstein et la Frise orientale²²⁶⁷. Des pièces justificatives étaient jointes à cette dépêche, à savoir deux états et trois mémoires concernant les troupes danoises et leur budget²²⁶⁸. L'ambassadeur profitait aussi de ses dépêches pour établir ou rétablir la vérité et formuler des démentis lorsqu'il constatait la fausseté de certaines rumeurs diffusées ou parvenues à sa cour. En mars 1759, des conspirateurs suédois ayant trouvé asile en Norvège sans que le gouvernement danois eût donné ordre de les arrêter, Versailles formula des soupçons sur la conduite du Danemark. Instruit des événements, Ogier voulut transmettre à Choiseul une analyse objective et impartiale des faits pour éclairer son jugement sur cette affaire :

« Je comprends combien un pareil tableau, qui est vrai à beaucoup d'égards, a de quoi faire soupçonner et rendre suspecte la conduite du Dannemarck. Je n'entreprendrai pas de diminuer le mérite de celle de la Suède, ni de faire l'apologie de celle du Dannemarck en ce en quoi elle pourroit être désagréable au Roy ; mais, étant instruit de tous ces faits autant qu'on peut l'être en Suède, je vous rendrai compte en peu de mots de ceux qui sont à ma connoissance, et cela avec la vérité et l'exactitude que je vous dois, Monsieur, et que je me dois à moi-même, afin que vous puissiez avoir un jugement équitable avec une entière connoissance de cause²²⁶⁹. »

La rhétorique de la *parrësia* passe aussi par l'insistance et les précautions employées par le diplomate dans son écriture. En avril 1760, le Danemark, effrayé par les menaces persistantes du grand-duc Pierre concernant la question holsteinoise, projeta de joindre ses forces armées à la Prusse pour juguler l'expansion russe²²⁷⁰. Ogier enquêta sur cette étonnante proposition, qui pouvait être considérée comme émanée du cabinet de Londres, et fit part de sa réflexion à sa cour :

« Je suis d'autant plus certain que rien du plan annoncé par cette Cour cy n'a été proposé ni concerté avec l'Angleterre, que j'ai eu lieu d'être pleinement instruit ces jours cy de l'inquiétude véritable que les Ministres anglois et hannovriens viennent de marquer au Ministère danois, et à M. de Bernstorff en particulier, des accessions faites et signées respectivement à Pétersbourg, dont ils ont été instruits par la Suède. [...] Ce que j'ai l'honneur de vous observer icy, Monsieur, n'est assurément ni pour vous refroidir sur ce que vous pouriez apporter de zèle pour procurer au Dannem^k sa seureté, ni encore moins pour vous détourner de l'attention que vous croiriez devoir donner aux apparences des intentions de cette Cour cy, mais uniquement pour vous mettre sous les yeux tout ce que j'ai lieu de voir et de remarquer, avec une sorte de certitude morale, de ses intentions et de l'éloignement qu'elle a de priver le Roy d'un allié qui, si, dans les circonstances présentes, ne lui est pas absolument utile, du moins n'est pas armé contre Sa M^{te} ni contre les alliés de Sa Majesté, et aussi pour éviter au

²²⁶⁶ Ogier à Bernis (2 mars 1757), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 137, f° 274.

²²⁶⁷ Le plan consistait à permettre au grand-duc de Russie d'entrer en possession de la Frise orientale, qui appartenait au royaume de Prusse depuis 1744. HANDELMANN Heinrich, « Die dänische Reunionspolitik um die Zeit des siebenjährigen Krieges », *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. 10 (1870), p. 521-522.

²²⁶⁸ *Ibid.*, ff. 276-276 v°.

²²⁶⁹ Ogier à Choiseul (24 mars 1759), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 140, ff. 366 v°-367.

²²⁷⁰ Ogier à Choiseul (21 avril 1760), dépêche n°21, MAE, CP Danemark 143, ff. 263 v° sq.

Roi de Dannem^k et à ses États des malheurs dans lesquels l'abandon et le mécontentement du Roy pourroient l'entraîner, sans que son Ministère ait eu d'autre objet, dans toute cette affaire cy, que de faire connoître au Roy et à son Ministère les dangers auxquels ce pays cy est exposé, et de proposer à Sa Majesté des moyens plus ou moins faciles d'obtenir la seureté et la tranquillité qui sont les seuls objets de l'ambition de cette Cour cy et le seul but de ses démarches. Je crois ne pas me tromper et il est de mon devoir de vous faire part de tout ce qui vient à ma connoissance²²⁷¹. »

Une telle analyse impliquait un sens averti de la déduction, lorsque le manque de preuves authentiques exigeait, de la part du diplomate, l'établissement d'hypothèses qui pussent être les plus plausibles²²⁷². Il lui fallait aussi tendre vers une certaine certitude morale. Ses déductions se fondaient sur une observation de la réalité politique, sociale, économique et militaire. En octobre 1758, Ogier estimait que la neutralité du Danemark n'était pas à suspecter, en raison de son inoffensivité : « Les principes de ce pays cy, sa situation, ses vuës, la médiocrité de ses forces, toutes ces circonstances réunies empêchent l'activité utile qu'on auroit pu désirer, mais elles ne peuvent jamais, à qui connoit le Roi de Dan^k et ceux auxquels ce Prince donne sa confiance, faire suspecter sa fidélité²²⁷³ [...] ». Dans de nombreuses autres dépêches, l'ambassadeur affirmait ne pas craindre une trahison de ses engagements de la part de la couronne danoise. Le maintien durable de cette analyse se manifeste dans l'écriture de ses dépêches, comme en témoigne une lettre à Bernis, en mars 1758 : « Vous avés vu par toutes mes lettres antérieures à cette négociation cy que je n'ay jamais pensé qu'on pût, par aucun moyen, tirer cette Cour cy, timide et craintive, du système de la neutralité²²⁷⁴. »

L'obligation de rendre compte de l'état des affaires, de son activité et des informations contraignait le diplomate à être attentif à répondre aux attentes de sa cour. Dans l'exposé de ses négociations, Ogier tenait à montrer que sa conduite était conforme à ses instructions. En février 1754, il écrivait à Saint-Contest :

« Je me flate que mes deux lettres [...] vous auront suffisamment fait connoître mon exactitude à exécuter vos ordres et le zèle avec lequel je me suis porté à la négociation du renouvellement du Traité dont vous m'aviez assez fait reconnoître l'importance et les désirs du Roy pour ne me pas mettre dans le cas de mériter le reproche d'avoir manqué d'activité. Le peu que je vous ay mandé, Mgr, le 15 janvier, de l'état où étoit cette affaire, étoit ce que j'en savois pour lors. Je n'avois aucune instruction à vous demander, parce que je n'avois aucune objection à prévoir, et si je me suis expliqué à mots couverts, ç'a été pour me conformer aux intentions que vous m'avez fait

²²⁷¹ Ogier à Choiseul (22 avril 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, ff. 292-294 v^o.

²²⁷² Nous reproduisons cette dépêche intéressante en annexe. Voir Annexe 33.

²²⁷³ Ogier à Bernis (3 octobre 1758), dépêche n^o32, MAE, CP Danemark 139, ff. 7 v^o-8.

²²⁷⁴ Ogier à Bernis (2 mars 1758), dépêche n^o13, MAE, CP Danemark 137, f^o 280.

connoître par votre lettre du 25 octobre, que vous désiriez que les détails concernans la négociation du renouvellement ne fussent confiés à l'infidélité des postes²²⁷⁵. »

En août 1758, Bernis reprocha à Ogier de s'être écarté de ses instructions dans la négociation concernant la neutralité des duchés de Brême et Verden, possessions britanniques sous garantie danoise²²⁷⁶. Conscient des résistances du Danemark aux propositions de Versailles, l'ambassadeur assumait la liberté qu'il avait prise : « Je vous avouerai cependant que je ne puis être fâché d'avoir entamé la négociation et de l'avoir amenée même par mon erreur, au point où elle est, parce que je crois être certain que, si je l'avois entamée d'abord sur le principe sur lequel vous insistés aujourd'hui, elle n'auroit fait aucun progrès²²⁷⁷ [...] ». Ogier avait saisi avec pertinence le risque, en cas d'agression française de ces duchés, « de perdre le Dannem^k et de le voir enlevé à l'alliance du Roy pour se livrer aux ennemis de Sa Maj^{te} qui le pressent vivement²²⁷⁸ [...] ». Une justification aussi audacieuse révèle la réelle maturité acquise par l'ambassadeur, dans le maniement des affaires, cinq ans après sa nomination. Pour rassurer sa cour, il ne manquait pas de s'appuyer sur les faits dont il était témoin, et pas seulement sur les « paroles » et les « protestations » du ministère danois. En novembre 1753, il invitait Saint-Contest à inspirer plus de confiance à Havrincourt, suspicieux vis-à-vis des intentions de Copenhague :

« Vous me trouverez peut-estre, Monseigneur, bien téméraire, et peu prudent de commencer sitost, et aprez si peu de tems qu'il y a que je suis icy, d'entreprendre de vous rassurer sur les inquiétudes trop fondées que vous avez prises, mais je ne m'en tiens pas aux paroles et aux protestations. Ce sont les faits dont j'ay l'épreuve et la facilité avec laquelle on a reçu, sans hésiter, et adopté les propositions que j'ay faites, qui m'autorisent à vous parler comme je fais, et à prendre une confiance que des paroles ne m'auroient jamais inspirée²²⁷⁹. »

L'analyse diplomatique impliquait aussi un regard global sur les affaires et leur répercussion à l'extérieur. En avril 1760, lorsque le Danemark envisagea une alliance avec la Prusse face à la Russie, le président Ogier, après avoir exposé les arguments susceptibles de dissuader le gouvernement danois de poursuivre un projet contraire à ses engagements, confiait à Choiseul son inquiétude quant au regard porté par les autres cours d'Europe :

« Une seule chose me peine. C'est que cette Cour cy ne se doute pas de la façon dont plusieurs autres Cours la regardent, et dont elles envisagent probablement sa conduite et ses démarches [...]. Elle pense que, par là, elle se rendra redoutable et qu'elle attirera sur ses démarches une attention qui pourra être utile à ses vûes et aux moyens qu'elle

²²⁷⁵ Ogier à Saint-Contest (25 février 1754), dépêche n°27, MAE, CP Danemark 127, ff. 145-146.

²²⁷⁶ Ces deux duchés, conquis par le Danemark aux dépens de la Suède, furent cédés à l'électorat de Hanovre en 1714, sous la garantie du Danemark, chargé d'en protéger la neutralité. *Recueil des instructions, op. cit.*, vol. XIII, p. 108-109.

²²⁷⁷ Ogier à Bernis (13 août 1758), dépêche n°42, MAE, CP Danemark 135, ff. 62 v°-63.

²²⁷⁸ *Ibid.*, f° 64.

²²⁷⁹ Ogier à Saint-Contest (26 novembre 1753), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 126, ff. 263-263 v°.

imagine de se procurer son repos et sa tranquillité ; et elle n'imagine pas qu'au contraire la plupart des Puissances, auxquelles le Dannem^k et sa neutralité ont été suspects depuis longtemps, prendront peut-être les propositions qu'il fait et les mesures qu'il annonce comme le signal de sa prochaine défection, et que, loin de s'intéresser en sa faveur, pour lui procurer les avantages qu'il désire, elles croiront au contraire de leur prudence de prévenir ses prétendus dessins et de s'armer contre lui²²⁸⁰. »

La mise par écrit nécessitait enfin un esprit de synthèse, dont l'ambassadeur n'était pas dépourvu. Il fallait trouver un juste équilibre entre l'exhaustivité et la clarté de l'exposé. En juin 1757, Ogier donnait une brève analyse de l'état de l'union maritime dano-suédoise :

« Je ne puis cependant refuser au Dan^k la justice qui lui est due en attestant que, tant l'année dernière que celle cy, l'Escadre danoise, composée de beaux et bons vaisseaux bien équipés et bien armés, montés avec des bons et sains équipages, bien approvisionnée pour 6 mois, a été, avant le 1^{er} may de chaque année, en rade et en état de mettre à la voile, comm'elle l'a fait toujours longtemps avant l'Escadre suédoise. Au total, les uns avec des forces médiocres et des équipages peu accoutumés à la mer, ne parlent que de représailles ; les autres, avec des forces supérieures, mais par des vues politiques et de commerce, ne veulent que les éviter. Voilà, en deux mots, mais avec vérité, l'état et les dispositions des deux nations unies²²⁸¹. »

L'esprit de synthèse concernait aussi les instructions reçues, afin de bien appréhender la démarche à suivre dans les négociations à mener ou les représentations à exposer. En novembre 1757, après l'échec de la convention franco-hanovrienne de Kloster Zeven, Bernis fit à Ogier un tableau inquiet et soupçonneux des intentions du Danemark, tableau qui a « surpris et effrayé²²⁸² » l'ambassadeur. Dans un souci de clarification, il communiqua au ministre une analyse approfondie de ses instructions et en déduisit quatre objets principaux à traiter qu'il synthétisa sur trois pages : « Plusieurs lectures réfléchies de ces deux dépêches [de Bernis] m'ont fait reconnoître les intentions du Roy et de son Conseil, et que quatre objets p[rinci]paux font la matière des instructions que vous me donnés et celle des négociations dont je suis chargé, sans omettre plusieurs autres détails qui y sont relatifs²²⁸³. »

La solide maîtrise de sa mission d'information mérita au président Ogier les félicitations régulières de sa cour. Ainsi, en juin 1759, l'ambassadeur ayant recueilli de précieux renseignements concernant un voyage secret du ministre suédois Carleson²²⁸⁴, Choiseul lui fit part de la satisfaction du roi : « [...] c'est avec plaisir que je vous assure que le Roi est très content de votre application à

²²⁸⁰ Ogier à Choiseul (22 avril 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, ff. 289-290 v°.

²²⁸¹ Ogier à Rouillé (7 juin 1757), dépêche n°27, MAE, CP Danemark 134, ff. 116-116 v°.

²²⁸² Ogier à Bernis (8 novembre 1757), dépêche n°71, MAE, CP Danemark 136, f° 157.

²²⁸³ *Ibid.*, ff. 158 v°-159.

²²⁸⁴ Edvard Carleson (1704-1767), secrétaire d'État pour les Affaires étrangères (1757), chancelier de la Cour (1758), président du collège de commerce (1758).

ses affaires et de votre exactitude à rendre compte de tout ce qui vient à votre connoissance²²⁸⁵. »
L'application du diplomate était néanmoins plus palpable dans le cadre de la tâche la plus délicate et la plus essentielle associée à sa mission politique : la négociation.

²²⁸⁵ Choiseul à Ogier (9 juin 1759), instruction n°22, MAE, CP Danemark 141, f° 268.

CHAPITRE IV

« Négociateur sans cesse » : une mission complexe au bilan mitigé

La mission d'information précède le travail fondamental du diplomate, la négociation. Depuis le tournant westphalien de 1648, l'adage « Négociateur sans cesse », promu jadis par le cardinal de Richelieu, s'est imposé dans le cadre de la politique d'équilibre qui guida désormais les rapports internationaux²²⁸⁶. Tout État doit se tenir en vigilance permanente à l'égard de ses voisins et veiller au maintien de ses alliances et au suivi des pourparlers politiques, militaires ou commerciaux. Dans cette optique, le diplomate doit être en état d'agir à tout moment, en raison de l'évolution parfois imprévisible des conjonctures et des projets échafaudés par les chancelleries²²⁸⁷. La négociation perpétuelle est un jeu compliqué et exigeant pour l'ambassadeur, qui doit en permanence se tenir sur ses gardes et être en mesure d'agir. Elle doit aussi s'ancrer profondément dans le réel et l'ordonner « afin de le rendre habitable pour ceux qui cherchent la tranquillité de l'ordre juste ou des besoins légitimes²²⁸⁸ », rappelait Jean-François de Raymond. La « tranquillité de l'ordre²²⁸⁹ » est la définition augustinienne de la paix, dont le maintien est l'objectif même de la négociation diplomatique, laquelle s'impose comme une nécessité permanente du fait de cette « incapacité ordinaire des sociétés humaines à s'entendre spontanément pour trouver la clé de situations inconciliables et d'intérêts concurrents²²⁹⁰ ». Ces contraintes et ces obligations obligent le diplomate à agir avec une minutie d'orfèvre, pour échafauder un plan solide et capable de convaincre, mais aussi avec une précision de démineur, afin de désamorcer les mines susceptibles, à tout instant, de ruiner ses efforts ou de déclencher un conflit. Ainsi, il existe vraiment, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Callières, un « art de négociateur », le diplomate agissant à la fois en technicien de la science politique et en artiste capable d'adapter cette science aux conjonctures²²⁹¹. En effet, les

²²⁸⁶ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 136.

²²⁸⁷ « C'est une structure temporelle où la rationalité tente de maîtriser l'imprévisibilité du devenir – “les grandes négociations ne doivent pas avoir un seul moment d'intermission ; il faut poursuivre ce qu'on entreprend avec une perpétuelle suite de dessein” [*Testament politique* de Richelieu]. » *Ibid.*, p. 137.

²²⁸⁸ *Ibid.*, p. 139.

²²⁸⁹ « Pax omnium rerum tranquillitas ordinis. » S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, trad. par Louis Lessort, Paris, L. Lessort, 1846, lib. XIX, cap. XIII, t. III, p. 230.

²²⁹⁰ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 97.

²²⁹¹ « Le terme de “science” renvoie aux principes de la “politique”, le terme “d'art” à la part d'imprévu, de circonstanciel ou de conjoncturel que le négociateur doit prendre en compte dans l'application des principes. » BÉLISSA Marc, « De la critique de “l'art de négociateur” à l'apprentissage de la “politique”. Mort du “bon ambassadeur” et apparition du “diplomate” (c. 1750-c. 1830) », in ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociateur du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 532.

avertissements donnés par les manuels ne suffisent pas à assurer la bonne maîtrise d'une négociation. Le diplomate doit joindre la capacité à appliquer les grands principes à ses qualités et ses talents personnels, développés par l'expérience, pour devenir un artiste de la négociation²²⁹². Il doit en particulier être capable d'affronter les nombreuses contingences provenant de l'évolution – et parfois de l'imprévisibilité – des conjonctures, mais aussi des convictions et des intentions des multiples acteurs intervenant dans le processus diplomatique.

Dans le chapitre VIII de son *Art de négocier*, Callières expliquait que la tâche principale du négociateur est de travailler au maintien et au renforcement de l'union entre deux États, en faisant cesser les discordes éventuelles, de garantir les intérêts de son prince et de favoriser la bonne entente entre les sujets des deux pays²²⁹³. Cette mission devait aussi tenir compte, dans le cadre de l'équilibre post-westphalien, de l'existence de systèmes d'alliances matérialisant la balance des pouvoirs (*balance of powers*) instaurée pour restreindre les velléités hégémoniques de certaines grandes puissances²²⁹⁴. La France devait ainsi renforcer son propre système, en particulier dans le Nord, autour de l'alliance dano-suédoise, et employer sa médiation en cas de discorde entre ses alliés. La dimension médiatrice occupe une place fondamentale dans la mission de négociation du diplomate, dont le rôle ne se réduit pas à gérer uniquement les rapports bilatéraux entre deux cours.

I. Une négociation aux multiples fronts sous le feu de la guerre de Sept Ans

La plupart des négociations menées par le président Ogier eurent comme toile de fond la guerre de Sept Ans (1756-1763), période au cours de laquelle les anciennes dynamiques d'alliances ont subi de profonds bouleversements, en raison des « révolutions diplomatiques²²⁹⁵ » de 1756.

1. Les traités d'alliance et de commerce franco-danois

Parmi les grandes négociations confiées à l'ambassadeur²²⁹⁶, la principale concernait la consolidation de l'alliance franco-danoise. Celle-ci était basée sur le renouvellement du traité d'alliance et de subsides, signé entre les deux royaumes le 15 mars 1742, qui établissait une alliance défensive et stipulait la fourniture par la France d'importants subsides au Danemark²²⁹⁷. La cour

²²⁹² « La pratique diplomatique, comme la musique, n'existe que dans sa mise en œuvre. [...] Ce n'est ni un empirisme routinier ni un savoir-faire inné, ni une science pure mais la résultante de leur convergence. » RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 222.

²²⁹³ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit. (1716), p. 141-142.

²²⁹⁴ ARCIDIACONO Bruno, *Cinq types de paix : une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, PUF, 2011, p. 43.

²²⁹⁵ DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans*, op. cit., p. 85.

²²⁹⁶ Une chronologie synthétique des négociations du président Ogier est représentée en Annexe 34.

²²⁹⁷ *Recueil des instructions*, op. cit., t. XIII, p. LI.

danoise avait fait le choix de préférer la France à l'Angleterre pour garantir sa sécurité et ses intérêts, sans pour autant renier ses anciennes relations politiques et familiales avec Londres²²⁹⁸. Renouvelé en 1749, le traité de 1742, fixé à six années, devait échoir en 1755. Sa continuation fut la première mission confiée à Jean-François Ogier, dans ses instructions générales d'août 1753. L'envoyé de Louis XV fut invité, sans perdre de temps, à faire accueillir favorablement cette proposition – tout en s'opposant aux offres séduisantes de la Grande-Bretagne et aux manœuvres de l'Autriche – et à renforcer la portée du traité, en étendant sa durée dans le temps²²⁹⁹. Fin novembre, Ogier en fit officiellement la proposition²³⁰⁰. Deux mois après, le 30 janvier 1754, le traité de renouvellement fut signé, avant d'être ratifié par les parties, en février et en mars²³⁰¹. Pour « resserrer les nœuds de cette amitié²³⁰² », les deux puissances réitéraient leurs assurances de ne prendre aucun engagement contraire et de défendre leurs intérêts respectifs (art. 1 et 2). Il fut stipulé en outre qu'elles travailleraient de concert au maintien de la paix du Nord et de l'Empire (art. 3) et emploieraient leurs bons offices, voire leurs forces armées, pour venir en aide à l'autre partie, en cas d'agression par une puissance ennemie (art. 5). La France promettait de fournir au Danemark « un subsidie annuel de trois cent mille écus de banque²³⁰³ », payé en plusieurs échéances (art. 6). Quant à la durée du traité, elle fut étendue à huit ans au lieu de six. Des articles séparés et secrets y furent adjoints, l'un stipulant la garantie française du traité dano-suédois de 1750 et l'autre rappelant, en cas de guerre, la promesse de ne pas assister directement ni indirectement leurs ennemis réciproques. Par les articles 3, 5 et 6 du traité, Versailles avait trouvé le moyen d'insister sur un investissement du Danemark dans un éventuel conflit terrestre ou maritime face à l'Angleterre ou à la Russie. Pendant la guerre de Sept Ans, la cour de France ne manqua pas de rappeler régulièrement ces engagements militaires, qui contredisaient dans les faits la posture de neutralité revendiquée par Copenhague. De son côté, le Danemark eut l'occasion de reprocher régulièrement à la France de ne pas remplir ses promesses quant au paiement des subsides, dont les arrérages s'accumulaient en raison des difficultés financières de la monarchie française²³⁰⁴. Lorsque le traité de 1754 expira, le duc de Praslin invita le président, en dépit de ses efforts, à ne prendre aucune initiative en faveur de son renouvellement et à procrastiner dès qu'on lui en parlerait²³⁰⁵.

²²⁹⁸ *Ibid.*, p. LVI-LVII.

²²⁹⁹ Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, ff. 44-45 v^o.

²³⁰⁰ Ogier à Saint-Contest (22 novembre 1753), dépêche n^o11, *Ibid.*, ff. 227 sq.

²³⁰¹ Alliance- og Subsidie-Tractat med Frankrig undertegnet i Kjøbenhavn den 30te Januar 1754, ratificeret af H. M. Kongen af Danmark og Norge den 18de Marts 1754 og H. M. Kongen af Frankrig den 27de Februar 1754, in *Danske Tractater (1751-1800)*, éd. par Udenrigsministeriets Foranstaltning, Kjøbenhavn, J. Jørgensen, 1882, p. 35. Voir Annexe 35.

²³⁰² *Ibid.*

²³⁰³ *Ibid.*, p. 37.

²³⁰⁴ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, *op. cit.*, p. 135.

²³⁰⁵ *Ibid.*, p. 250-251.

Les autres négociations bilatérales menées par l'ambassadeur concernaient le commerce entre les deux pays. La France avait tout intérêt à renforcer ses liens avec les puissances maritimes et commerciales alliées et ne pouvait, de ce fait, négliger la place importante qu'occupait le royaume dano-norvégien dans le grand commerce international²³⁰⁶. Les atouts offerts par cette puissance justifiaient la volonté française d'arracher le Danemark aux séductions de la Grande-Bretagne et à circonscrire sa prétention, dénoncée par Versailles, à parvenir à « la Monarchie des mers²³⁰⁷ ». En août 1742, un traité de commerce et de navigation entre Versailles et Copenhague avait été signé pour quinze années²³⁰⁸. Il favorisait la liberté de commercer et de circuler sur les eaux territoriales des deux pays pour leurs sujets respectifs et garantissait l'exemption des taxes et droits de douane généralement imposés aux navires étrangers, pour s'en tenir à ceux payés par les régnicoles. Des avantages furent aussi négociés relativement au commerce du bois de Norvège (art. 17), au secours mutuel des bâtiments français et danois sur les mers, en cas de danger (art. 19), et à la sûreté des bateaux de commerce, en cas d'interception par des flottes de guerre (art. 22 et 23). Le traité de 1742 fut prorogé par une convention en 1749²³⁰⁹, mais ne donna lieu à aucun arrangement ultérieur avant la convention signée en 1842²³¹⁰. Malgré tout, la France accorda plusieurs privilèges commerciaux à la nation danoise. En avril 1756, une diminution de droits sur la morue fut sollicitée par Copenhague en faveur des pêcheurs danois, à l'instar de celle qui fut accordée aux Norvégiens en 1744²³¹¹. En octobre 1758, Louis XV concéda un privilège relatif à l'importation du hareng en France, identique à celui concédé aux Provinces-Unies²³¹². L'essentiel des négociations confiées à Ogier concerna les fournitures de la marine, un secteur capital au cours de la guerre de Sept Ans. Dans la lignée de ses prédécesseurs, Choiseul, qui accéda au ministère de la marine en 1761, eut comme principal objectif de renforcer la force navale française, pour être en mesure d'affronter efficacement une marine britannique d'une supériorité incontestable²³¹³. Depuis le siècle précédent, la France avait misé sur l'espace scandinave pour se fournir en denrées susceptibles d'assurer le

²³⁰⁶ POURCHASSE Pierrick, « Les routes du commerce international dans le nord de l'Europe (années 1680-années 1780) », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe*, op. cit., p. 145.

²³⁰⁷ Rouillé à Ogier (12 septembre 1755), instruction n°10, MAE, CP Danemark 129, f° 413 v°.

²³⁰⁸ « Traité de commerce et de navigation conclu à Copenhague, le 23 août 1742, entre la France et le Danemarck », in *Recueil des traités de la France*, éd. par Alexandre de Clercq, Paris, Amyot, 1864, t. I, p. 46-58.

²³⁰⁹ *Les traités de commerce. Texte de tous les traités en vigueur notamment des traités conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse (Zollverein) et l'Italie*, éd. par Paul Boiteau d'Ambly, Paris, Guillaumin & C^e, 1863, p. 194-195.

²³¹⁰ Ordonnance du roi (5 avril 1842) reçue à la chancellerie le 9 du même mois, qui prescrit la publication de la convention provisoire et additionnelle de commerce et de navigation conclue, le 9 février dernier, entre la France et le Danemark, in *Mémorial du commerce et de l'industrie*, t. 6 (1842), p. 193-197.

²³¹¹ Ogier à Rouillé (3 avril 1756), dépêche n°15, MAE, CP Danemark 131, f° 88 v°.

²³¹² Ogier à Bernis (17 octobre 1758), dépêche n°66, MAE, CP Danemark 139, ff. 109 v°-111 ; Deklaration vedrørende Indførselen af Sild til Frankrig, undertegnet i Versailles den 30te September 1758, in *Danske Tractater*, op. cit., p. 166.

²³¹³ COTTRET Monique, *Choiseul*, op. cit., p. 168-170.

maintien et le renforcement de sa marine de guerre²³¹⁴. Cette précaution s'avéra indispensable du fait de l'essor commercial et des rivalités maritimes du XVIII^e siècle. La route commerciale franco-scandinave bénéficia alors d'un remarquable dynamisme, analysé avec précision par Pierrick Pourchasse²³¹⁵. Dans cette perspective, le Danemark proposa à la France un commerce de certaines ressources avant même le commencement officiel de la guerre de Sept Ans. En avril 1755, un commerce de viandes salées fut projeté, dans la droite ligne du traité de 1742²³¹⁶. En décembre de la même année, Ogier transmet à Rouillé un mémoire établi par Moltke « pour la fourniture des bois de construction et autres marchandises du Nord nécessaires à la marine²³¹⁷ ». En juin 1759, Choiseul mandata l'ambassadeur pour faire un achat urgent de canons²³¹⁸.

2. Les médiations du président Ogier : la crise dano-espagnole et l'affaire de Kniphausen

Les travaux de médiation ont plus intensément occupé la mission négociatrice de Jean-François Ogier. Lors de son arrivée au Danemark, deux affaires délicates furent soumises à sa vigilance : la crise dano-espagnole et l'affaire de Kniphausen.

Les relations commerciales entre Copenhague et Madrid étaient régies par un traité signé en 1742. Parallèlement, le Danemark avait conclu plusieurs conventions avec les principautés barbaresques d'Alger, de Tunis et de Tripoli. L'une d'entre elles stipulant l'envoi à Alger de matériel militaire, l'Espagne fit part de son indignation²³¹⁹. Les tensions aboutirent, en août-septembre 1753, à une rupture diplomatique entre les deux pays, consommée par le rappel de leurs ministres respectifs²³²⁰. La situation s'envenima lorsque Madrid publia un décret interdisant aux Espagnols tout commerce avec les Danois, Copenhague ripostant par une déclaration similaire²³²¹. Bernstorff demanda au président Ogier de solliciter la médiation de la France pour réconcilier ses deux alliés²³²², projet qui fut accepté par Louis XV à condition « que Sa Maj^{te} Danoise voudra bien ne

²³¹⁴ SAUPIN Guy, « Guerre et paix. Pratiques, États, sociétés et cultures », in SCHNAKENBOURG Éric, SAUPIN Guy (dir.), *Expériences de la guerre et pratiques de la paix de l'Antiquité au XX^e siècle. Études réunies en l'honneur du professeur Jean-Pierre Bois*, Rennes, PUR, 2013, p. 16.

²³¹⁵ POURCHASSE Pierrick, *Le Commerce du Nord*, *op. cit.*

²³¹⁶ Ogier à Rouillé (29 avril 1755), dépêche n°22, MAE, CP Danemark 129, ff. 117-119.

²³¹⁷ Ogier à Rouillé (23 décembre 1755), dépêche n°60, MAE, CP Danemark 130, f° 221 v°.

²³¹⁸ Choiseul à Ogier (9 juin 1759), instruction n°21, MAE, CP Danemark 141, f° 267.

²³¹⁹ PINGARO Claudia, « Guerra y paz en la España de Carlos III (1759-1763) », *Cultura Latinoamericana*, vol. 23, n°1 (enero-junio 2016), p. 224.

²³²⁰ Lemaire à Saint-Contest (18 septembre 1753), MAE, CP Danemark 126, ff. 75-75 v°.

²³²¹ Déclaration du Danemark contre l'Espagne (22 octobre 1753), *Ibid.*, ff. 160-163.

²³²² « On se voit aujourd'hui obligé à demander au Roy de vouloir bien accorder sa médiation, et on désire par là éviter toutes démarches directes vers l'Espagne, et d'avoir au Roy toute l'obligation d'une réconciliation aussi intéressante, et des moyens de sauver autant qu'il est possible, l'honneur et la gloire du Roy de Dannem^k [...] » Ogier à Saint-Contest (16 octobre 1753), dépêche n°5, *Ibid.*, ff. 129 v°-130.

faire aucune démarche sur toute cette affaire que d'accord avec lui²³²³ ». Ogier se chargea de communiquer à sa cour les revendications – paiement de diverses créances²³²⁴ – et les concessions – renonciation à certains privilèges du traité de 1742²³²⁵ – de la cour danoise. Le Danemark refusa toutefois de renoncer à ses accords avec les puissances barbaresques, en arguant de leur compatibilité avec le traité dano-espagnol²³²⁶. En raison d'un changement de ministère à Madrid, l'affaire traîna en longueur. En avril 1755, Ogier annonçait à Bernstorff le refus du roi d'Espagne d'accepter la médiation française²³²⁷. La cour danoise s'étant déterminée à armer une flotte dans les Caraïbes pour obtenir satisfaction, l'envoyé français fut chargé de la dissuader d'une telle entreprise qui risquerait de porter gravement atteinte au système d'alliances bâti par la France²³²⁸. En août 1755, Versailles renoua sa médiation, ce qui permit la suspension des menaces. La France avait tout intérêt à accélérer la réconciliation : le projet en cours de l'union maritime dano-suédoise supposait l'ouverture des ports espagnols aux navires danois, pour assurer leur protection en cas d'attaque²³²⁹. Finalement, en août 1756, Ferdinand VI²³³⁰ accepta la réunion d'une conférence à La Haye entre les ministres des deux cours. La proposition fut acceptée avec enthousiasme par Copenhague²³³¹. Madrid renonça à ses exigences relatives au commerce de contrebande avec Alger et un nouveau traité de commerce fut signé, en octobre 1757²³³². Les relations bilatérales purent reprendre « sur la base d'une amitié renouvelée et avec un clair engagement du Danemark à éviter des relations dangereuses avec les puissances barbaresques, qui pourraient nuire au commerce espagnol²³³³ ».

L'affaire de Kniphausen fut l'occasion d'une discorde entre le Danemark et la Prusse, alors alliée de la France. Il s'agissait à la base d'un conflit relatif à la séparation de biens entre le comte de Bentinck²³³⁴, un riche diplomate hollandais, et son épouse, Charlotte-Sophie von Aldenburg,

²³²³ Saint-Contest à Ogier (8 novembre 1753), instruction n°3, *Ibid.*, f° 205 v°.

²³²⁴ Ogier à Saint-Contest (12 mars 1754), dépêche n°29, MAE, CP Danemark 127, ff. 194-196.

²³²⁵ Ogier à Saint-Contest (21 janvier 1754), dépêche n°20, *Ibid.*, ff. 45-46.

²³²⁶ Ogier à Saint-Contest (9 et 23 avril 1754), dépêches n°34 et 36, *Ibid.*, ff. 270-272 et 296 v°-299.

²³²⁷ Ogier à Rouillé (8 avril 1755), dépêche n°18, MAE, CP Danemark 129, ff. 73-73 v°.

²³²⁸ Ogier écrivait, en août 1755 : « Je ne négligerai certainement aucune occasion de faire sentir icy au Ministère le risque et les inconvénients de la vengeance qu'il désire exercer contre l'Espagne, le risque que le Dannem^k courroit de perdre ses colonies, l'incertitude du succès de ses projets et tous les inconvénients auxquels on s'exposeroit icy vis-à-vis de toutes les Nations commerçantes et de la France en particulier, si, contre toute espérance, on réussissoit dans une pareille entreprise. » Ogier à Rouillé (5 août 1755), dépêche n°37, *Ibid.*, ff. 311 v°-312.

²³²⁹ Rouillé à Ogier (8 février 1756), instruction n°3, MAE, CP Danemark 130, f° 364.

²³³⁰ Ferdinand VI (1713-1759), roi d'Espagne (1746-1759).

²³³¹ « Je ne puis vous exprimer la joye que M^r le C^{te} de Molck et M^r de Bernstorff m'ont témoignée tant au moment qu'ils l'ont apprise qu'après le Conseil, de la part de Sa Maj^{te} Danoise. » Ogier à Rouillé (7 septembre 1756), dépêche n°39, MAE, CP Danemark 131, ff. 81 v°-82.

²³³² Ogier à Bernis (31 octobre 1757), dépêche n°70, MAE, CP Danemark 136, ff. 143-143 v°.

²³³³ « Reemprendían las relaciones entre los dos Estados en la base de una amistad renovada y con el claro compromiso danés de rehuir relaciones "peligrosas" con las potencias barberiscas, que pudieran perjudicar el comercio español. » PINGARO Claudia, « Guerra y paz », art. cit., p. 225.

²³³⁴ Willem van Bentinck (1704-1774), comte du Saint Empire, avait épousé, en 1733, Charlotte Sophie von Aldenburg (1715-1800), qui se sépara de son époux en 1737.

héritière d'une petite principauté du nord-ouest de l'Allemagne, la seigneurie de Kniphausen²³³⁵, et de la seigneurie de Varel, dépendante du comté d'Oldenbourg – alors possession du roi de Danemark. Le différend familial avait pris une tournure politique, dans la mesure où il se doublait d'une crise de succession touchant un territoire d'Empire et exigeant, de ce fait, l'arbitrage impérial et l'intervention de puissances garantes. Frédéric V de Danemark prétendit être le seul arbitre en tant que suzerain majeur de Varel, tandis que le roi de Prusse, directeur du cercle impérial de Westphalie (en sa qualité de duc de Juliers, Clèves et Berg) duquel relevait Kniphausen, estimait jouir prioritairement de ce droit²³³⁶. L'hostilité affichée de Bernstorff pour la Prusse envenima la situation²³³⁷. Louis XV fut alors déterminé à intervenir comme médiateur pour réconcilier ses deux alliés. Le président Ogier fut chargé de parvenir à un accord auquel devait se soumettre la comtesse Bentinck. Un tel accord exigeait des compétences juridiques poussées, comme en témoignent la correspondance d'Ogier et les mémoires relatifs à cette affaire. Il lui fallut manipuler des notions complexes et variées touchant au droit successoral germanique²³³⁸, aux juridictions d'Empire²³³⁹ et aux hypothèques foncières – la comtesse avait accumulé des dettes de jeu à Berlin²³⁴⁰ – pour parvenir à un accommodement acceptable par les différentes parties²³⁴¹. L'affaire traîna en longueur, donna lieu à des rebondissements successifs, principalement en raison des résistances de la comtesse, et ne fut pleinement résolue qu'en février 1757²³⁴², bien qu'elle n'occupât plus l'ambassadeur français après juillet 1755²³⁴³.

3. *L'union maritime dano-suédoise et la neutralité à la danoise*

L'un des principaux chantiers qui absorbèrent Jean-François Ogier fut l'union maritime entre le Danemark et la Suède, qui était l'aboutissement même du « système du Nord » promu par la France. Les deux monarchies scandinaves avaient tout intérêt à unir leurs forces pour protéger leurs intérêts commerciaux, assurer la neutralité de la Baltique dans le conflit maritime de la guerre

²³³⁵ La seigneurie de Kniphausen jouissait du privilège de l'immédiateté impériale (*Reichsunmittelbarkeit*) : elle dépendait directement de l'empereur et bénéficiait d'une quasi-autonomie. SCHÖLL Maximilian, *Histoire du XVII^e siècle*, t. XXVI/2 de *Cours d'histoire des États européens depuis le bouleversement de l'Empire romain d'Occident jusqu'en 1789*, Paris, Gide, 1832, p. 13.

²³³⁶ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, *op. cit.*, p. 26.

²³³⁷ « Toutes les nouvelles publiques ne sont remplies que de différens détails concernant son aversion décidée pour le Roy de Prusse et des efforts qu'il a faits pour l'inspirer à sa Cour [...] » Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f^o 37.

²³³⁸ Ogier à Saint-Contest (19 novembre 1753), dépêche n^o10, *Ibid.*, ff. 220 sq.

²³³⁹ Ogier à Saint-Contest (5 mars 1754), dépêche n^o28, MAE, CP Danemark 127, ff. 179 sq.

²³⁴⁰ Ogier à Saint-Contest (23 avril 1754), dépêche n^o36, *Ibid.*, ff. 288 sq.

²³⁴¹ Ogier à Saint-Contest (2 avril 1754), dépêche n^o33, *Ibid.*, ff. 253 sq.

²³⁴² Ogier à Rouillé (22 février 1757), dépêche n^o8, MAE, CP Danemark 133, ff. 201-201 v^o.

²³⁴³ La dernière dépêche relative à cette affaire est celle de Rouillé à Ogier (21 juillet 1755), instruction n^o7, MAE, CP Danemark 129, f^o 271.

de Sept Ans et garantir la sécurité de leurs flottes en cas d'agression ou de prise²³⁴⁴. Une alliance défensive entre les deux royaumes ne signifiait pas pour autant une remise en question de cette neutralité baltique qui constituait, rappelait Éric Schnakenbourg, « un des paramètres de la politique extérieure française et un authentique objectif des envoyés français au Danemark et en Suède²³⁴⁵ ».

Versailles chercha à assurer l'établissement et le maintien de cette union et Ogier reçut des instructions à cette fin, dès le mois de mai 1755²³⁴⁶. L'intérêt de la France était double : d'une part, il lui fallait compter sur « des navires et des commerçants neutres pour maintenir son trafic colonial lucratif et l'approvisionnement vital en matériel de construction navale provenant de la Baltique²³⁴⁷ », et ce en raison de la supériorité maritime effective de l'Angleterre ; d'autre part, si elle ne pouvait convaincre les deux pays de participer militairement à la guerre, elle devait pouvoir bénéficier de leur mécontentement à l'égard de la suprématie britannique²³⁴⁸. La Suède et le Danemark furent encouragés à répondre positivement à la proposition française du fait des vexations dont leurs navires de commerce furent régulièrement victimes de la part des Anglais²³⁴⁹. En août 1755, un vaisseau suédois fut insulté par un navire de guerre anglais dans la rade d'Elseneur, dans les eaux territoriales danoises²³⁵⁰. Moltke vit dans cet incident « un motif de plus pour faire sentir en Suède et au Ministère de Dann^k la nécessité de se mettre en état d'éviter de pareilles insultes, et d'autres faits peut-être plus considérables auxquels on seroit exposé pendant la guerre²³⁵¹ ». Plusieurs apories entravaient toutefois la négociation. Tout d'abord, le gouvernement danois avait conservé une inébranlable attitude de méfiance envers son ancienne rivale. Dès ses premières instructions, Ogier fut averti de l'« ancienne inimitié fortifiée par le préjugé de l'usage et par des dissensions continuelles²³⁵² » entre les deux voisins. Ensuite, une relation tendue opposait le baron Bernstorff à son homologue suédois, le baron Höpken. En mai 1756, Ogier s'en inquiétait dans une dépêche à Rouillé : « Je vous dirai, M^r, très confidemment [...] que la mésintelligence qui semble être entre M. le B^{on} d'Hopken et M. le B^{on} de Bernstorff, et la peine que M. d'Hopken paroît avoir de la confiance qui règne entre M. de Bernstorff, d'un côté, et M. le B^{on} de Scheffer, sénateur,

²³⁴⁴ LIND Gunner, « The Making of the Neutrality Convention of 1756. France and her Scandinavian Allies », *Scandinavian Journal of History*, vol. 8 (1983), p. 171.

²³⁴⁵ SCHNAKENBOURG Éric, « Contraintes de guerre et non-belligérance : la France et la neutralité danoise au début de la guerre de Sept Ans », in SCHNAKENBOURG Éric, SAUPIN Guy (dir.), *Expériences de la guerre et pratiques de la paix*, *op. cit.*, p. 136.

²³⁴⁶ Rouillé à Ogier (21 mai 1755), instruction n°5, MAE, CP Danemark 129, ff. 165-165 v°.

²³⁴⁷ « British superiority at sea was so great that France could not expect to keep her merchant fleet in operation and she therefore needed neutral vessels and merchants to maintain her lucrative colonial traffic and the vital supply of shipbuilding materials from the Baltic [...] » LIND Gunner, « The Making of the Neutrality Convention », *art. cit.*, p. 173.

²³⁴⁸ *Ibid.*

²³⁴⁹ *Ibid.*, p. 175.

²³⁵⁰ Des officiers anglais montèrent sur le bateau et firent ouvrir les caisses de son chargement. Ogier à Rouillé (22 août 1755), dépêche n°40, MAE, CP Danemark 129, ff. 359-360 v°.

²³⁵¹ *Ibid.*, ff. 361-361 v°.

²³⁵² Mémoire pour servir d'instruction au S^r Président Ogier (8 août 1753), MAE, CP Danemark 126, f° 29 v°.

et M. le C^{te} de Flemming, de l'autre, paroissent nuire véritablement au bien des affaires, et ne peuvent tost ou tard que produire de mauvais effets²³⁵³. » Enfin, les plans suggérés à Stockholm par le francophile baron Scheffer, membre influent du conseil royal suédois, se heurtèrent aux objections du gouvernement danois, qui les jugeait « trop extrêmes pour être réalistes » et dénonçait leur « manque de flexibilité²³⁵⁴ ». Face aux résistances d'Höpken, Scheffer porta l'affaire devant la Diète (*Riksdag*), la réunion régulière des ordres du royaume, rassemblée à partir de l'automne 1755²³⁵⁵. En janvier 1756, Höpken changea d'attitude et lança l'initiative de la négociation. Après bien des attermolements, la convention de l'union maritime fut signée le 12 juillet 1756²³⁵⁶. Les deux pays y stipulaient vouloir « observer une parfaite neutralité à l'égard des puissances belligérantes²³⁵⁷ » et exiger des satisfactions, voire « de procéder [...] aux représailles convenables²³⁵⁸ » en cas de violation de leur neutralité (art. 3). Chacune des deux parties prévoyait l'armement d'une « escadre de huit vaisseaux de guerre et frégates²³⁵⁹ », dont la jonction serait prévue, pour protéger leur commerce, avec un commandement alterné (art. 5). La France et la Suède avaient veillé à ce que la convention soit « formulée de façon très modérée et avec de fortes assurances d'une correcte neutralité²³⁶⁰ ». Comme le soulignait Ole Tuxen, « la modération était le mot d'ordre de la convention, qui soutenait une vision minimaliste des droits neutres²³⁶¹ » en ce qu'elle n'imposait aucune réplique par la force des armes en cas d'agression.

La question de la neutralité revendiquée par Copenhague se trouve au cœur de la politique internationale danoise au temps de l'ambassade d'Ogier. La notion de pays neutre s'est progressivement imposée entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Le droit des gens a considéré avec intérêt le principe de la liberté de navigation, ainsi que les droits relatifs au pavillon neutre²³⁶². Deux théories ont été élaborées à cet égard : la première, développée par le juriste anglais Richard Zouche, estimait qu'en cas de prise d'un bâtiment neutre, seule la marchandise réputée ennemie pouvait être saisie ; la seconde, du Hollandais Cornelius van Bynkershoek, défendait la pleine liberté des neutres

²³⁵³ Ogier à Rouillé (14 mai 1756), dépêche n°21, MAE, CP Danemark 131, ff. 175-176.

²³⁵⁴ « [...] the Danish government did not care for any of the proposals, which they, no doubt correctly, thought too extreme to be realistic. They liked the Baltic scheme the least, because of its lack of flexibility. » LIND Gunner, « The Making of the Neutrality Convention », art. cit., p. 179.

²³⁵⁵ *Ibid.*, p. 182.

²³⁵⁶ Convention med Sverig vedrørende de tvende Staters Undersaatters Handel og Skibsfart, undertegnet i Stockholm den 12te Juli 1756, ratificeret af H. M. Kongen af Danmark og Norge den 30te Juli s. A. og af H. M. Kongen af Sverig den 26de s. M., in *Danske Tractater*, *op. cit.*, p. 80.

²³⁵⁷ Convention de l'union maritime signée entre le Dann^k et la Suède (12 juillet 1756), MAE, CP Danemark 131, f° 330.

²³⁵⁸ *Ibid.*, f° 332.

²³⁵⁹ *Ibid.*, f° 333.

²³⁶⁰ « [Neutralitetskonventionen] blev derfor formuleret meget moderat og med stærke forsikringer om en korrekt neutralitet. » JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet*, *op. cit.*, p. 293.

²³⁶¹ « Restraint was the watchword of the neutrality convention, which thus represented a minimalist view of neutral rights. » TUXEN Ole, « Principles and Priorities. The Danish View of Neutrality during the Colonial War of 1755-63 », *Scandinavian Journal of History*, vol. 13 (1988), p. 215.

²³⁶² SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix*, *op. cit.*, p. 96.

selon le principe que « le bâtiment neutre rend le chargement neutre²³⁶³ ». La confrontation de ces théories et leur application variable selon les pays²³⁶⁴ se retrouvèrent régulièrement sous la plume du président Ogier. Celui-ci dut négocier la libération de plusieurs navires danois appréhendés par des corsaires français²³⁶⁵. En mai et en juillet 1756, il fut chargé de convaincre la cour danoise de promulguer un rescrit sur les prises, permettant l'ouverture de certains ports de Norvège aux navires britanniques arraisonnés par des Français²³⁶⁶. Ce rescrit fut une victoire diplomatique pour l'ambassadeur, « parvenu à concilier le respect des prérogatives de la neutralité danoise et les avantages pour la course française en mer du Nord sans mettre à mal l'impartialité de la neutralité danoise²³⁶⁷ ». Le Danemark avait surtout fait le choix de la neutralité pour protéger ses intérêts commerciaux. La guerre de Sept Ans confirma ce positionnement qui permit aux pays scandinaves de tirer de notables bénéfices²³⁶⁸. Néanmoins, la neutralité à la danoise possédait une dimension politique indéniable : le pacifisme qui imprégnait la vision géopolitique de Frédéric V et de son gouvernement impliquait à la fois le refus de participer à des conflits armés extérieurs et le souci de garantir la sécurité des territoires de la couronne²³⁶⁹. Pour l'historien danois Peter August Vedel, la conception bernstorffienne de la neutralité danoise, se présentait comme une « politique résolument pacifique²³⁷⁰ » impliquant la sécurisation des frontières, la pacification des pays limitrophes et la liberté du commerce et de la navigation. Bernstorff était néanmoins « disposé à composer avec la réalité des rapports de force²³⁷¹ ». Ainsi, l'alliance du Danemark avec la France s'accompagnait du soin de ne pas provoquer l'Angleterre : la neutralité exigeait ainsi l'impartialité²³⁷². Cette neutralité ne signifiait pas pour autant une pure passivité. Gunner Lind, dans sa thèse consacrée à l'union maritime dano-suédoise²³⁷³, insistait sur les avantages que les pays neutres pouvaient tirer du contexte de la guerre maritime : « Il n'était pas avantageux pour eux de

²³⁶³ *Ibid.*, p. 97.

²³⁶⁴ FELDBÆK Ole, « Eighteenth Century Danish Neutrality: its Diplomacy, Economics and Law », *Scandinavian Journal of History*, vol. 8 (1983), p. 5.

²³⁶⁵ Ogier à Rouillé (13 juillet 1756), dépêche n°29, MAE, CP Danemark 131, ff. 340 v°-342 ; Ogier à Rouillé (26 mars 1757), dépêche n°13, MAE, CP Danemark 133, ff. 316-323 ; Ogier à Praslin (19 novembre 1765), dépêche n°48, MAE, CP Danemark 151, ff. 288 v°-291.

²³⁶⁶ « J'ay appris hier, à la sortie du Conseil [...] que le rescrit avoit été arrêté absolument conforme à mes demandes. » Ogier à Rouillé (1^{er} mai 1756), dépêche n°19, MAE, CP Danemark 131, f° 147 v°.

²³⁶⁷ SCHNAKENBOURG Éric, « Contraintes de guerre et non-belligérance », art. cit., p. 143.

²³⁶⁸ SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix*, op. cit., p. 85 sq.

²³⁶⁹ « By abandoning her revanchist policy, Denmark as a state joined *les satisfaits*, and the main object of her foreign policy became the upholding of the territorial integrity of the Danish state. » FELDBÆK Ole, « Eighteenth Century », art. cit., p. 12.

²³⁷⁰ « Hans Politik var saaledes afgort fredelig. » BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Den ældre Grev Bernstorffs Ministerium. Indledning til "Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff"*, éd. par P. A. Vedel, København, J. Jørgensen, 1882, p. 4.

²³⁷¹ SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix*, op. cit., p. 184.

²³⁷² TUXEN Ole, « Principles and Priorities », art. cit., p. 212.

²³⁷³ LIND Gunner, *Den danske-svenske sounion af 1756*, op. cit. La thèse est résumée dans l'article déjà cité : LIND Gunner, « The Making of the Neutrality Convention », art. cit.

participer à une guerre menée par les grandes puissances au sujet de leurs colonies, mais ils avaient des perspectives de grand profit, lorsque ces puissances attaquaient leurs navires respectifs²³⁷⁴. » L'on comprend dès lors pourquoi le Danemark s'opposa à l'insertion de « clauses provocatrices » dans sa convention maritime avec la Suède, notamment l'usage de représailles contre l'Angleterre « en cas d'empiétement sur la navigation neutre²³⁷⁵ ». Dans ces conditions, l'union maritime possédait *de facto* un véritable « caractère inoffensif²³⁷⁶ ». La neutralité pleine et entière du Danemark était ainsi sauvegardée. L'application de la convention se heurta finalement à maints obstacles dans sa réalisation pratique. La première jonction des escadres, réalisée le 15 septembre 1756²³⁷⁷, et la seconde, à l'automne 1757, se soldèrent par une rapide séparation²³⁷⁸. La divergence de vues entre les deux couronnes, dans le domaine de la politique extérieure, et l'irréductible méfiance qui subsistait entre elles furent les principales raisons de cet échec²³⁷⁹. La France tenta de relancer l'union, en suggérant son ouverture à la Hollande, en juillet 1757²³⁸⁰, puis à l'Espagne, en juillet 1758²³⁸¹. En décembre 1758, le projet fut définitivement abandonné par Versailles²³⁸². Le Danemark accepta néanmoins, en mars 1760, d'accéder à la convention russo-suédoise pour la liberté du commerce en Baltique, signée en mars 1759. Bernstorff était convaincu que la place du Danemark dans la Baltique serait ainsi maintenue face à la concurrence de ses voisins²³⁸³. Copenhague subordonna son accession à celle de l'impératrice de Russie à la convention du 4 mai 1758²³⁸⁴. L'Angleterre n'ayant finalement tenté aucune invasion de la Baltique, l'accession danoise à la convention russo-suédoise n'eut aucun effet.

²³⁷⁴ « The advantages of a policy of neutrality to the Nordic countries were obvious. It would not benefit them to participate in a war fought by the major powers over colonies, but they did have prospects of great profit, when those powers were attacking each other's shipping. » *Ibid.*, p. 172. Cette perspective du commerce des neutres est à saisir dans le cadre du droit des gens. TUXEN Ole, « Principles and Priorities », art. cit., p. 207.

²³⁷⁵ « France had attempted to persuade Denmark and Sweden to inter into a formal neutrality agreement directed against Britain, and the draft convention drawn up by the Swedes had contained a provocative statement of neutrality principles on such matters as free ships/free goods and the inviolability of neutral convoys as well as provisions for severe reprisals in the event of encroachments on neutral shipping. Denmark, however, had demanded the removal of these provocative clauses, and France and Sweden gave way in order to achieve a neutrality convention at all. » FELDBÆK Ole, « Eighteenth Century », art. cit., p. 14.

²³⁷⁶ SCHNAKENBOURG Éric, « Contraintes de guerre et non-belligérance », art. cit., p. 137.

²³⁷⁷ Ogier à Rouillé (5 octobre 1756), dépêche n°43, MAE, CP Danemark 132, ff. 163^B v° sq.

²³⁷⁸ Ogier à Bernis (18 octobre 1757), dépêche n°67, MAE, CP Danemark 136, ff. 71 sq.

²³⁷⁹ SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix*, op. cit., p. 186.

²³⁸⁰ Bernis à Ogier (4 juillet 1757), instruction n°12, MAE, CP Danemark 134, f° 196 v°.

²³⁸¹ Bernis à Ogier (26 juillet 1758), instruction n°22, MAE, CP Danemark 138, ff. 210 sq.

²³⁸² Ogier à Choiseul (26 décembre 1758), dépêche n°85, MAE, CP Danemark 139, ff. 497-497 v°.

²³⁸³ Bernstorff écrivait à l'envoyé danois à Londres, en avril 1760 : « [II] importait [au roi de Danemark] de ne pas habituer la Russie et la Suède à pourvoir sans elle à la sûreté d'une mer sur laquelle vous connaissez les droits de sa couronne [...] » Bernstorff à Bothmer (29 avril 1760), in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance ministérielle*, op. cit., t. I, p. 331.

²³⁸⁴ L'accession russe au traité du 4 mai 1758 fut signée le 10 mars 1760. L'accession danoise à la convention russo-suédoise du 9 mars 1759 fut signée le 17 mars 1760.

4. La question gottorpienne : un casus belli dano-russe

La médiation la plus ardue à laquelle fut confronté Jean-François Ogier concerna la fameuse « question gottorpienne » (« *det gottorpske Spørgsmål*²³⁸⁵ »), relative à la possession des duchés de Schleswig et de Holstein, revendiquée dans son intégralité par le roi de Danemark²³⁸⁶. Le retrait de la Suède de ce conflit dynastique, en 1749-1750, avait placé la Russie et le Danemark face-à-face. L'héritier du trône russe, le grand-duc Pierre, n'entendait pas renoncer à ses droits sur ses terres ancestrales. En dépit du traité de Copenhague de 1732, qui avait assuré une garantie austro-russe à la possession danoise du Schleswig, la tsarine Élisabeth²³⁸⁷ fit volte-face, permettant aux ambitions de son héritier de s'affermir. À l'instar de son père, le grand-duc vouait une véritable haine à l'égard du Danemark, dont il exigeait des réparations en raison de l'annexion du Schleswig²³⁸⁸. La tranquillité du Danemark pouvait être assurée tant que la tsarine vivrait, le cabinet danois s'attelant à chercher un *modus vivendi*²³⁸⁹. Par le traité franco-danois de 1742, Versailles avait accordé un acte de garantie quant à la possession du Schleswig²³⁹⁰, maintenu dans l'article 4 du traité de 1754²³⁹¹. La médiation française fut consolidée par une convention pour la défense du duché de Holstein, signée le 4 mai 1758²³⁹². La France promettait au Danemark un subside de six millions de livres (art. 4) et un secours en cas d'agression ennemie (art. 8), en échange de la levée d'une armée de 24.000 hommes en Holstein²³⁹³ (art. 1). Versailles s'engagea aussi à procurer au Danemark l'échange du Holstein avec le grand-duc (art. 3). De son côté, la cour danoise promit de rembourser le subside (art. 5) et s'engagea à refuser toute fourniture en hommes, en chevaux et autres denrées aux rois de Prusse et d'Angleterre (art. 7). Si la convention insistait sur la neutralité revendiquée par le Danemark²³⁹⁴, un article secret et séparé stipulait que le pays devait s'engager « à agir avec la force convenable et possible²³⁹⁵ » en cas d'agression contre les villes libres de Hambourg et de Lübeck,

²³⁸⁵ BREGNSBO Michael, VILLADS JENSEN Kurt, *Det danske Imperium*, op. cit., p. 143 sq.

²³⁸⁶ HÜBNER Eckhard, *Staatspolitik und Familieninteresse. Die gottorfsche Frage in der russischen Aussenpolitik 1741-1773*, Neumünster, 1984.

²³⁸⁷ Élisabeth (1709-1762), impératrice de Russie (1741-1762).

²³⁸⁸ « Den danske udenrigsledelse vidste, at sønnen var blevet indpodet sin fars danskerhad og hans krav om oprejsning. » JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet*, op. cit., p. 285.

²³⁸⁹ *Ibid.*, p. 285-286.

²³⁹⁰ SCHLEIDEN Rudolf, *L'intérêt de la France dans la question du Schleswig-Holstein*, Paris, Firmin Didot, 1850, p. 93.

²³⁹¹ Alliance- og Subsidie-Tractat med Frankrig undertegnet i Kjøbenhavn den 30te Januar 1754, in *Danske Tractater*, op. cit., p. 36.

²³⁹² Tractat med Frankrig, undertegnet i Kjøbenhavn den 4de Mai 1758, ratificeret af H. M. Kongen af Danmark og Norge den 12 Juni 1758 og af H. M. Kongen af Frankrig den 13de August 1758, in *Ibid.*, p. 155.

²³⁹³ Convention med Frankrig om Forandring i Art. IV i Traktaten af 4de Mai 1758, undert[egnet] Versailles d. 20de Marts 1758, in *Ibid.*, p. 167. En mars 1759, ce subside fut remplacé par le paiement annuel de 500.000 lt, adjoint au subside fixé par le traité du 30 janvier 1754.

²³⁹⁴ « Sa Majesté Danoise promet, sans pour cela s'engager à aucune démarche qui soit contraire à la neutralité qu'elle a embrassée, d'assembler [...] dans le Duché de Holstein, une armée de dix-huit mille hommes d'infanterie, et de six mille hommes de cavalerie [...] » Tractat med Frankrig, undertegnet i Kjøbenhavn den 4de Mai 1758, in *Ibid.*, p. 156.

²³⁹⁵ Article séparé et secret, ratificeret af H. M. Kongen af Frankrig den 30te August 1758, in *Ibid.*, p. 159.

mais aussi contre les possessions holsteinoises du grand-duc de Russie. Dans un second article séparé, le Danemark confirma sa promesse de ne pas employer l'armée levée en Holstein en faveur des ennemis de la France²³⁹⁶. En octobre suivant, l'impératrice Marie-Thérèse accéda à la convention²³⁹⁷. La médiation française se poursuivit tant bien que mal, en raison des résistances et des évolutions contextuelles, au-delà du paroxysme de la crise de juillet 1762, lorsque l'éphémère tsar Pierre III déclara la guerre au Danemark, trois jours avant d'être renversé par un coup d'État²³⁹⁸. La question gottorpienne révèle toute la difficulté de la diplomatie française à jouer sur plusieurs tableaux et à ménager ses différents partenaires en tentant de neutraliser leur hostilité réciproque²³⁹⁹.

Tels sont les différents aspects d'une négociation démultipliée que, pendant douze années, le président Ogier s'efforça de maîtriser autant qu'il lui fut possible. Durant la majeure partie de son ambassade (1754-1755, 1757 et 1759-1761), il fut occupé par six à sept négociations simultanées²⁴⁰⁰. Face à un tel poids de responsabilités, le diplomate français avait su mettre en œuvre une solide méthode de travail qu'il convient d'appréhender.

II. Les moyens du succès : la méthode Ogier

La lecture de la correspondance politique du président Ogier permet de saisir les contours de sa méthode de négociation, sa progression, ses adaptations et les moyens employés. Les quelques succès de ses entreprises, qui ne débouchèrent pas forcément sur une réussite plénière et durable, tenaient surtout à sa capacité à mettre en œuvre ses instructions et à appliquer ses connaissances, mais aussi à son aptitude à contourner les obstacles et à persuader ses interlocuteurs.

1. *À l'école de sa cour : le diplomate entre obéissance et liberté*

La dextérité d'un diplomate ne pouvait s'acquérir qu'au fil de l'expérience de la négociation. Il devait avant tout s'appuyer sur les conseils prodigués par sa cour, par le moyen des instructions qu'il recevait et qui lui indiquaient la ligne de conduite à suivre. Le premier conseil qui revenait régulièrement dans ces instructions était celui de la vigilance. En octobre 1753, dans le cadre des échanges relatifs au renouvellement de l'alliance franco-danoise, Saint-Contest invitait Ogier à ne pas « se livrer sans un mur examen aux apparences les plus flatteuses²⁴⁰¹ ». Le ministre lui exposait le

²³⁹⁶ Second article séparé et secret, (ratificeret af H. M. Kongen af Frankrig den 28de September 1758), in *Ibid.*, p. 160.

²³⁹⁷ Deklaration ratificeret af H. M. Kongen af Frankrig den 1ste October 1758, in *Ibid.*, p. 161.

²³⁹⁸ DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans, op. cit.*, p. 497.

²³⁹⁹ La question gottorpienne ne fut résolue qu'en 1773, lorsque Christian VII de Danemark et le grand-duc Paul, futur tsar Paul I^{er}, procédèrent à l'échange du duché de Holstein contre les comtés d'Oldenbourg et Delmenhorst.

²⁴⁰⁰ Voir Annexe 34.

²⁴⁰¹ Saint-Contest à Ogier (25 octobre 1753), instruction n°2, MAE, CP Danemark 126, f° 168.

pour et le contre afin de le prémunir face aux bonnes dispositions apparentes de la cour danoise : « Si leurs intentions sont bonnes, leur but aura été d'exciter votre zèle pour la conclusion du renouvellement [...]. Si leurs intentions sont mauvaises, ils ne chercheront qu'à ralentir votre vigilance²⁴⁰² [...] ». Il s'agissait d'une invitation à la méfiance, principalement justifiée par l'influence des adversaires de la France à Copenhague²⁴⁰³. Saint-Contest pointait aussi du doigt l'évolution des circonstances, susceptible de rendre « la Cour de Copenhague plus difficile et plus exigeante²⁴⁰⁴ », et demandait à Ogier de n'agir que de concert avec Moltke²⁴⁰⁵ et d'être attentif à tout, y compris aux choses qui pourraient lui sembler superflues²⁴⁰⁶. La vigilance était donc le maître-mot de l'attitude à adopter dans le cadre des négociations, pour cerner au mieux les intentions véritables des ministres danois²⁴⁰⁷. L'attitude ambiguë de Bernstorff suscita de fréquentes mises en garde²⁴⁰⁸. Le président Ogier était cependant invité à ne pas manifester de la méfiance, mais à privilégier dans ses conversations le ton de la confiance. En février 1760, pour dissuader le ministère danois de toute velléité d'alliance avec la Prusse, Choiseul écrivait : « En vous expliquant dans cet esprit avec M. de Bernstorff, vous aurez attention, M^r, à lui parler sur le ton de votre confiance ordinaire, et sans marquer ni inquiétude ni ressentiment sur le parti que la Cour de Copenhague pourroit prendre²⁴⁰⁹. » L'ambassadeur était aussi convié à « ne pas blesser l'amour propre²⁴¹⁰ » du baron, ce qui exigeait de ménager son langage, surtout dans le cadre d'échanges difficiles. À plusieurs reprises, Ogier fut appelé à « répondre sans aigreur aux mauvaises raisons²⁴¹¹ » ou à employer « toute la douceur et le liant²⁴¹² » dont il pouvait être capable, afin d'exposer des difficultés ou de signifier des reproches. En janvier 1758, Bernis exposait à Ogier ses arguments en faveur d'une médiation du Danemark pour négocier la neutralité de l'électorat hanovrien. Il invitait néanmoins l'ambassadeur à faire un usage modéré de ces arguments « de peur d'effaroucher la circonspection, la timidité ou la prudence du Ministère danois²⁴¹³ ». Parfois, au contraire, l'ambassadeur devait témoigner de

²⁴⁰² *Ibid.*, f° 169

²⁴⁰³ « Car il ne faut pas nous abuser, nos adversaires sont incessamment à l'affût de toutes les occasions de nous supplanter, et ils ont une intelligence secrète dans le Ministère des affaires étrangères de Copenhague, d'autant plus dangereuse que c'est le Ministre même. » *Ibid.*, ff. 171 v°-172.

²⁴⁰⁴ *Ibid.*, f° 172 v°.

²⁴⁰⁵ *Ibid.*, ff. 175-175 v°.

²⁴⁰⁶ « Mais, dans les grandes affaires, il faut prendre souvent les précautions qui paroissent les plus superflües, dans la crainte de négliger les nécessaires. » *Ibid.*, f° 177.

²⁴⁰⁷ Rouillé écrivait à Ogier, en août 1755 : « Redoublés donc, M., de soins et de vigilance pour découvrir au juste les sentimens du Ministère danois. » Rouillé à Ogier (11 août 1755), instruction n°9, MAE, CP Danemark 129, f° 318.

²⁴⁰⁸ « Je ne puis m'empêcher à ce sujet, M., de vous faire remarquer que tout ce qui vient de la part de M. de Bernstorff est toujours rempli d'équivoques, de détours et d'entortillages qui ne peuvent tendre qu'à se préparer des faux fuyans pour éluder tout engagement dans l'occasion, et que vous devés être infiniment en garde contre tout écrit qui vous sera remis de sa part. » Bernis à Ogier (14 novembre 1758), instruction n°33, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 139, ff. 238 v°-239.

²⁴⁰⁹ Choiseul à Ogier (3 février 1760), instruction n°49, MAE, CP Danemark 143, f° 54 v°.

²⁴¹⁰ Choiseul à Ogier (10 mars 1760), instruction n°53, *Ibid.*, f° 161.

²⁴¹¹ Bernis à Ogier (15 décembre 1757), instruction n°31, MAE, CP Danemark 136, f° 350 v°.

²⁴¹² Bernis à Ogier (26 juillet 1758), instruction n°22, MAE, CP Danemark 138, f° 207 v°.

²⁴¹³ Bernis à Ogier (15 janvier 1758), instruction n°34, MAE, CP Danemark 137, f° 87.

l'indifférence, pour ne pas donner au Danemark l'impression d'une faiblesse de la France à son égard. Ce fut l'attitude préconisée par Choiseul, en juillet 1760²⁴¹⁴. Ogier devait ainsi « éviter vis-à-vis de chaque Ministre de montrer ni chaleur ni curiosité sur leurs opérations et leurs intrigues²⁴¹⁵ », tout en cherchant, en sous-main, à les découvrir. Avant de se concrétiser dans le geste relationnel, la négociation se fonde sur la connaissance du diplomate. L'efficacité de ses échanges réclame de sa part du discernement. Pour ce faire, il doit acquérir une vision globale du cadre géopolitique, fournie par ses instructions, lesquelles se présentent souvent comme des synthèses du multiple faisceau de correspondance politique d'un État. En octobre 1757, Bernis rappelait à Ogier qu'il n'était « pas possible qu'un Ministre qui ne voit qu'une partie du système puisse prendre des mesures assorties à la totalité, s'il n'est dirigé par les instructions expresses de sa Cour²⁴¹⁶ ». Le président ne pouvait s'en tenir à la simple bilatéralité des enjeux diplomatiques : il avait besoin de l'analyse de sa cour pour parvenir à une conception globale nécessaire pour bien diriger son œuvre de négociation.

Les instructions envoyées à Ogier n'exigeaient cependant pas de lui qu'il se cantonnât à suivre les ordres et les conseils qui lui étaient prodigués. Elles lui accordaient une marge de liberté non négligeable. En octobre 1755, Rouillé fournissait à Ogier des éléments susceptibles de débloquent le projet de l'union maritime dano-suédoise, tout en lui concédant une certaine maîtrise de la négociation, justifiée par les circonstances : « Je vous laisse le maître, M., dans l'usage que vous croirés devoir faire de ces différentes raisons, de les accomoder aux circonstances et aux personnes, pour en tirer le plus d'avantage q[u']il sera possible²⁴¹⁷. » Cette liberté incluait une véritable flexibilité, en particulier lorsque des obstacles étaient prévisibles. En juillet 1757, dans le cadre de la préparation d'une convention pour la neutralité des duchés de Brême et Verden, Bernis demanda à Ogier de faire admettre un article de précaution, pour ne pas laisser d'ambiguïté favorable aux Hanovriens. Il lui laissait toutefois une certaine marge de manœuvre : « Ainsi, M., vous voudrés bien employer tous vos soins et tous vos efforts pour que cet art[ic]le de précaution soit admis tel qu'il est, et vous ne céderés là-dessus qu'autant que vous trouverés des difficultés insurmontables et qu'il y auroit un risque manifeste de causer la rupture de l'amitié entre le Roy et le Roy de Dan^{k 2418}. » Cette latitude, explicitement ou implicitement accordée, se révéla parfois être une arme à double tranchant.

²⁴¹⁴ Choiseul à Ogier (24 juillet 1760), instruction n°69, MAE, CP Danemark 144, f° 224.

²⁴¹⁵ Choiseul à Ogier (19 août 1760), instruction n°72, lettre particulière, *Ibid.*, f° 277.

²⁴¹⁶ Bernis à Ogier (18 octobre 1757), instruction n°26, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 136, ff. 92 v°-93.

²⁴¹⁷ Rouillé à Ogier (30 octobre 1755), instruction n°14, MAE, CP Danemark 130, f° 78 v°.

²⁴¹⁸ Bernis à Ogier (31 juillet 1757), instruction n°15, 2^{ème} lettre, MAE, CP Danemark 134, f° 331.

2. La dextérité du diplomate : liberté d'action et réactivité

L'efficacité de la mission de négociation du diplomate dépendait, en grande partie, des talents dont il devait faire preuve²⁴¹⁹. La liberté qui lui était octroyée dans l'exercice de sa mission impliquait une réelle capacité d'initiative, pour mettre en œuvre les ordres de sa cour, contourner les obstacles qui s'imposaient et faciliter ainsi l'avancée d'une négociation. En août 1755, Jean-François Ogier se renseigna sur les intentions du Danemark à l'égard d'une rumeur de débarquement russe à Lübeck et prit sur lui de proposer à la cour danoise d'intervenir aux côtés de la Suède pour y faire face²⁴²⁰. La principale justification avancée par Ogier était la menace russe pesant sur les duchés de Holstein et de Schleswig, proches de Lübeck²⁴²¹. L'ambassadeur soumettait toutefois son analyse au jugement de sa cour : « Je hazarde, M^r, mes réflexions, que je sou mets à vos lumières supérieures et à celles du Conseil du Roy²⁴²². » En septembre 1756, le duc de Saxe-Hildburghausen²⁴²³, beau-frère du roi de Danemark, ayant proposé à Louis XV de lui fournir un contingent de 3.000 hommes, le comte d'Argenson²⁴²⁴ demanda à Ogier de s'informer de l'état des troupes de ce prince. L'ambassadeur fit le choix d'écrire directement au duc, « pour ménager la délicatesse de ce Prince, et en même tems pour écarter, s'il est possible, une proposition qui [...] pourra difficilement être agréable au Roi²⁴²⁵ », en cas de refus du monarque français.

La bonne marche d'une négociation exigeait aussi de bien identifier et de lever les limites et les obstacles. En décembre 1755, Ogier constatait la froideur du Danemark dans l'avancée du projet d'union maritime avec la Suède, du fait de l'indifférence manifestée à Stockholm à cet égard. L'ambassadeur estimait qu'il ne pourrait faire aucune démarche positive dès lors que la Suède ne manifesterait pas sa bonne volonté²⁴²⁶. Il lui fallait de même faire preuve de réactivité pour parer aux menaces et aux rumeurs. En avril 1757, étant informé que les diplomates prussiens répandaient le bruit d'une levée de l'interdiction d'exportation du grain danois, le président s'est « aussitôt

²⁴¹⁹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie, op. cit.*, p. 213 sq.

²⁴²⁰ Ogier à Rouillé (22 août 1755), dépêche n°40, MAE, CP Danemark 129, ff. 365-367.

²⁴²¹ « Le Dann^k ne seroit-il pas autorisé singulièrement à tâcher d'éviter les inconvénients qui peuvent résulter à son préjudice d'un pareil débarquement, aussi près de ses possessions du Holstein et du Sleswick, en particulier, sur lequel le Grand Duc de Russie ne cesse d'avoir des prétentions ? » *Ibid.*, ff. 367 v°-368.

²⁴²² *Ibid.*, f° 368 v°.

²⁴²³ Ernest-Frédéric III (1727-1780), duc de Saxe-Hildburghausen (1745-1780).

²⁴²⁴ Marc-Pierre de Voyer de Paulmy (1696-1764), comte d'Argenson, secrétaire d'État de la Guerre (1743-1757).

²⁴²⁵ Ogier à Argenson (21 septembre 1756), MAE, CP Danemark 132, f° 142 v°.

²⁴²⁶ « Cependant, malgré l'indifférence de cette Cour ci et la crainte qu'elle a de se compromettre avec les Anglois, j'espère toujours que je parviendray à l'engager à l'union maritime, pourvu que je sois bien secondé par la manifestation claire et précise des bonnes intentions de la Suède ; et c'est pour lors que je serai en état d'employer avec succès les bons et solides argumens que vous m'avez fournis, et les instructions que vous m'avez données. Jusques là je ne puis certainement faire ici aucune démarche utile. » Ogier à Rouillé (20 décembre 1755), dépêche n°59, MAE, CP Danemark 130, ff. 207 v°-208.

transporté chez M. de Molck pour luy demander si cet avis est fondé²⁴²⁷ ». La réactivité impliquait une capacité d'anticipation, pour être en mesure d'intervenir à temps, à l'aide d'instructions en bonne et due forme. En mai 1757, il demanda à Rouillé de prévenir les fournisseurs de l'armée française pour qu'ils pussent se fournir en grains danois, lorsque l'interdiction serait levée en faveur de la France²⁴²⁸. La réactivité demandait néanmoins de prendre le temps de la réflexion et de l'analyse pour bien maîtriser les éléments d'une négociation. En juillet 1757, l'ambassadeur ajourna la remise à Bernstorff d'un projet de convention pour la neutralité de Brême et Verden : « J'ai préféré de différer cette communication d'un jour afin que je pusse reconnoître, en remettant moi-même ces copies, ce que M^r de Bernstorff penseroit de l'art[ic]le 3^e, qui étoit le plus délicat, et que je fusse à portée de deffendre le terrain, s'il paroissoit y faire quelques difficultés²⁴²⁹ [...] ». Cette réflexion demandait une solide maîtrise de l'historique des négociations, garantie par la relecture des correspondances et des mémoires anciens et récents. En juin 1755, pour accélérer la mise en œuvre de l'union maritime avec la Suède, Ogier rappelait les attaques subies par les Danois de la part de l'Angleterre lors de la guerre de Succession d'Autriche²⁴³⁰. Dans certaines circonstances, il lui fallait même gagner du temps. En août 1757, lorsque Copenhague manifesta sa réticence à joindre les flottes suédoise et russe en Baltique, pour parer à une éventuelle menace anglaise, Ogier convainquit les envoyés de Stockholm et de Saint-Petersbourg de ne pas solliciter l'aide danoise et de différer la jonction des escadres, tant que l'Angleterre n'aurait pas mis sa menace à exécution²⁴³¹. L'ambassadeur espérait profiter de ce délai pour motiver le ministère de Copenhague en faveur de la réunion des escadres dictée par l'union maritime de 1756²⁴³².

3. *Le président Ogier et l'art de persuader*

La négociation s'effectue dans le cadre des entrevues du diplomate avec ses interlocuteurs. Au cours de ces échanges oraux, le diplomate ne doit pas perdre de vue la finalité de sa mission, à savoir l'obtention d'avantages réciproques pour les deux cours et la défense des intérêts du pays

²⁴²⁷ Ogier à Rouillé (9 avril 1757), dépêche n°16, MAE, CP Danemark 133, f° 358.

²⁴²⁸ Ogier à Rouillé (17 mai 1757), dépêche n°23, MAE, CP Danemark 134, ff. 44-45 v°.

²⁴²⁹ Ogier à Rouillé (5 juillet 1757), dépêche n°32, *Ibid.*, f° 210 v°.

²⁴³⁰ « Je suis cependant instruit que, pendant la dernière guerre, les Dannois ont reçu tant d'insultes et d'avanies de la part des vaisseaux anglois, que je crois pouvoir me servir utilement de l'exemple du passé pour proposer avec succès de prendre des précautions convenables pour l'avenir. J'auray l'honneur de vous rendre compte de ce que mon insinuation aura produit. » Ogier à Rouillé (17 juin 1755), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 129, f° 199 v°.

²⁴³¹ Ogier à Bernis (16 août 1757), dépêche n°45, MAE, CP Danemark 135, ff. 90 sq. Nous reproduisons *in extenso* cette dépêche, qui révèle la maîtrise de l'art de la persuasion par Jean-François Ogier. Voir Annexe 36.

²⁴³² « Et pour moi, je me flate d'avoir tiré un avantage réel de la mauvaise disposition de cette Cour ci relativement à la réunion de l'Escadre suédoise à la danoise, et que l'usage utile que je pourray faire du tems que cette circonstance me donne me mettra en état de ramener icy, par la droiture des intentions de M. de Molcke, le Ministère danois à la conduite que son intérêt et celui de ses alliés, et du maintien de sa bonne intelligence avec la Suède, doivent lui dicter. » *Ibid.*, ff. 95 v°-96.

qu'il représente. Pour agir efficacement, il lui faut maîtriser l'art de la persuasion. Dans son *De oratore*, Cicéron enseignait qu'il fallait « déployer “ses soins et ses complaisances” envers l'interlocuteur afin de l'incliner à “recevoir favorablement les choses qu'on a à lui représenter”²⁴³³ ». La négociation implique une dialectique fondée sur l'écoute préalable de l'autre, pour bien saisir son point de vue, avant de formuler une réponse adaptée. C'est ce que Jean-François de Raymond appelait « l'art de l'insinuation²⁴³⁴ », c'est-à-dire, pour reprendre les mots de Callières, la capacité à « distiller goutte à goutte dans l'esprit de ceux avec qui on négocie les choses qu'on a intérêt de leur persuader²⁴³⁵ ». Cette distillation persuasive, fondée sur la sincérité et la *parrésia*, exige aussi du diplomate une solide maîtrise de son argumentation et la mise à sa disposition d'un maximum d'atouts susceptibles de faire avancer le dialogue dans son sens. Ainsi, il doit être capable de profiter d'une orientation favorable pour avancer progressivement son argumentation et tâcher d'impressionner son interlocuteur. En février 1758, Ogier usa de cette stratégie avec Bernstorff, au sujet de l'échange du Holstein. Il justifiait ainsi sa démarche auprès de Bernis : « Je vous observerai, M^r, que je ne me suis avancé successivement dans mes propositions qu'autant que j'ay reconnu, dans le maintien et dans quelque propos de M. de Bernstorff, qu'elles faisoient sur ce Ministre l'effet et l'impression que j'en pouvois désirer²⁴³⁶ ». Ogier était conscient qu'il lui fallait bien tâter *a priori* le double-terrain des circonstances et des dispositions de ses interlocuteurs. Ainsi, lorsque le contexte ne semblait pas favorable, il devait être en mesure d'ajourner une discussion ou une communication. En mars 1759, Ogier évita de parler à Bernstorff du projet d'association maritime avec la Hollande, sachant que le ministre y était personnellement opposé, « pour ne pas occasioner un refus qui en auroit infailliblement résulté dans ce moment cy²⁴³⁷ ». Dans d'autres cas de figure, il lui fallait adapter sa réaction. En mars 1757, peiné par les soupçons de la France à l'égard de la sincérité du roi de Danemark, Moltke s'en ouvrit à Ogier « avec un sentiment de douleur²⁴³⁸ ». L'ambassadeur préféra lui donner une réponse rassurante, ce dont il avertit Rouillé : « Il est vrai que je ne pouvois pas aujourd'hui sans blesser vivement le Roi de Dan^k, et M. de Molcke en particulier, leur témoigner la moindre inquiétude de leurs projets et de leurs vuës²⁴³⁹ [...] ».

L'effort de persuasion se réalise aussi par l'éloignement des obstacles potentiels et effectifs, ce qui implique une capacité à combattre, à dénoncer, à dissuader, à effrayer, à menacer. Parfois, le diplomate doit mettre son interlocuteur en face de ses contradictions. Dans le cadre du projet

²⁴³³ Cité in RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 101.

²⁴³⁴ *Ibid.*, p. 102.

²⁴³⁵ CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier*, op. cit. (1716), p. 253, cité in *Ibid.*

²⁴³⁶ Ogier à Bernis (18 février 1757), dépêche n°10, MAE, CP Danemark 137, f° 209 v°.

²⁴³⁷ Ogier à Choiseul (31 mars 1759), dépêche n°20, MAE, CP Danemark 140, f° 405.

²⁴³⁸ Ogier à Rouillé (19 mars 1757), dépêche n°12, MAE, CP Danemark 133, f° 290 v°.

²⁴³⁹ *Ibid.*, f° 291 v°.

d'union maritime avec la Suède, le Danemark botta en touche, par pusillanimité, pour retarder sa mise en place. En septembre 1755, Ogier provoqua Bernstorff en lui disant que l'union « étoit donc aujourd'hui regardée comme impraticable²⁴⁴⁰ » par Copenhague. Le ministre se défendit d'une telle pensée, persista à défendre le projet et suggéra même d'en faire la première proposition à la Suède²⁴⁴¹. La persuasion passe aussi par un juste éclairage, lorsque des idées reçues ou des rumeurs sont à combattre. En mai 1755, Ogier communiqua aux ministres danois la vision française de la situation conflictuelle en Amérique du Nord, afin de leur permettre de relativiser leurs premières conjectures, fondées sur des informations anglaises. L'ambassadeur témoigna de sa « satisfaction d'avoir au moins cette Cour ci revenue des préventions qu'on luy avoit données²⁴⁴² ». En juin et juillet 1756, face aux craintes – entretenues par la Prusse – de certaines cours protestantes, à la suite de l'alliance franco-autrichienne, l'ambassadeur persuada Moltke des bonnes intentions des deux pays en faveur de l'équilibre religieux de l'Empire imposé par la paix de Westphalie. Il lui rappela notamment la garantie française du maintien des trois confessions chrétiennes en Allemagne²⁴⁴³. D'autres obstacles provenaient des habitudes du gouvernement danois. La première difficulté était une tendance à la procrastination et à la versatilité lorsqu'il s'agissait de préparer ou de mettre en œuvre des engagements. En novembre 1754, Rouillé invitait Ogier à presser Copenhague de s'investir dans la négociation d'un traité d'alliance avec la Prusse²⁴⁴⁴, dont la première proposition, faite par Berlin, datait du mois d'avril précédent²⁴⁴⁵. En mars 1762, en dépit des sollicitations de Versailles en faveur d'un soutien financier du parti de la liberté, à l'occasion de la Diète suédoise, Bernstorff fit brutalement le choix de ne plus fournir des sommes qui grevaient sensiblement le budget de la couronne danoise²⁴⁴⁶. La seconde difficulté était la vivacité fréquente de certaines réactions, qui pouvaient mettre en danger une négociation en cours ou une tentative d'accommodement. L'affaire dano-espagnole fut marquée par cette attitude parfois brutale. En juillet 1755, Rouillé avertissait Ogier du danger de l'entêtement de Copenhague à vouloir armer une flotte pour se venger des vexations de Madrid. Cette attitude ne pouvait que desservir la médiation de la France en faveur de la réconciliation des deux couronnes²⁴⁴⁷. Le tempérament impulsif du

²⁴⁴⁰ Ogier à Rouillé (23 septembre 1755), dépêche n°45, MAE, CP Danemark 129, f° 433.

²⁴⁴¹ *Ibid.*, ff. 433 v°-434.

²⁴⁴² Ogier à Rouillé (27 mai 1755), dépêche n°27, *Ibid.*, f° 169 v°.

²⁴⁴³ Ogier à Rouillé (10 juin 1756), dépêche n°25, MAE, CP Danemark 231, ff. 235 v°-237 ; Ogier à Rouillé (27 juillet 1756), dépêche n°32, *Ibid.*, ff. 380-382.

²⁴⁴⁴ Rouillé à Ogier (21 novembre 1754), instruction n°22, MAE, CP Danemark 128, ff. 172 v°-174.

²⁴⁴⁵ Ogier à Saint-Contest (16 avril 1754), dépêche n°35, MAE, CP Danemark 127, ff. 276 v°-279 v°.

²⁴⁴⁶ « J'ai eu lieu d'être d'autant plus surpris de ces nouvelles réflexions qu'on me les avoit cachées jusqu'à présent. » Ogier à Praslin (9 mars 1762), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 147, f° 250 v°.

²⁴⁴⁷ « Les desirs de vengeance que la Cour de Dan^k fait paroître ne la conduiront pas à la réunion. Ainsy, M^r, vous ne pouvez apporter trop de soin à modérer les effets ou les apparences de ressentiment du Dan^k pendant que, de notre côté, nous ferons encore tout ce qui dépendra de nous pour porter l'Espagne à terminer cette affaire. » Rouillé à Ogier (21 juillet 1755), instruction n°7, MAE, CP Danemark 129, f° 272 v°.

baron Bernstorff n'était pas non plus un moyen d'apaisement des tensions. En mars 1760, lorsque le ministre fit part de son idée d'alliance avec la Prusse pour contrer efficacement la menace russe, Ogier constatait « l'entêtement de M. de Bernstorff pour un projet dont il est seul l'auteur » et estimait « qu'aucune menace n'[était] capable de l'en détourner²⁴⁴⁸ ». Enfin, la troisième difficulté était liée aux velléités répétées du Danemark d'envisager des alliances contraires à ses engagements avec la France, comme l'illustra ce projet d'union avec la Prusse contre la Russie. Le diplomate devait donc adapter son comportement afin de trancher les nœuds gordiens qui pouvaient entraver ses négociations.

Tout d'abord, Jean-François Ogier et sa cour étaient conscients que le meilleur antidote au refroidissement relationnel et aux séductions des pays ennemis était l'insistance sur la confiance qui devait régner entre les deux cours. En juillet 1755, Copenhague ordonna une augmentation de sa flotte pour se prémunir contre l'Espagne. Au lieu de manifester son étonnement ou son appréhension, l'ambassadeur opta pour l'apaisement, soulignant que « le Roy [de France] avoit trop lieu d'être assuré de son amitié pour pouvoir prendre la moindre inquiétude sur de pareils arrangemens et pour pouvoir imaginer que le Roy de Dannem^k voulût lui nuire²⁴⁴⁹ ». Bernstorff embraya logiquement sur la fidélité de son souverain à ses engagements envers la France²⁴⁵⁰. La confiance impliquait parfois la nécessité de rassurer, lorsque le diplomate était confronté à des inquiétudes. Lorsque l'alliance franco-autrichienne de 1756 suscita l'émoi des princes protestants d'Allemagne, qui craignaient de voir l'équilibre religieux de 1648 menacé, Ogier rassura Bernstorff et Moltke sur l'intention d'une alliance respectueuse de l'équilibre westphalien. Pour lever leur inquiétude, il insista sur la garantie des traités assumée par la France²⁴⁵¹ et pointa du doigt les manœuvres de l'Angleterre, « sous le prétexte de la religion²⁴⁵² », pour détourner de l'alliance franco-autrichienne les alliés protestants de la France. L'ambassadeur tint aussi à rappeler à Moltke « de vouloir bien, comme par le passé, [lui] faire part des inquiétudes qu'il pourroit avoir²⁴⁵³ », afin d'être en mesure de les dissiper. Ogier était bien conscient que le dialogue et l'ouverture confiante étaient les clefs de la résolution des difficultés et de la dissipation des craintes et des soupçons. Le maintien de la confiance exigeait enfin de faire preuve de ménagement, en évitant de manifester de la

²⁴⁴⁸ Ogier à Choiseul (16 septembre 1760), dépêche n°62, MAE, CP Danemark 145, f° 36.

²⁴⁴⁹ Ogier à Rouillé (22 juillet 1755), dépêche n°35, MAE, CP Danemark 129, f° 286.

²⁴⁵⁰ *Ibid.*, f° 286.

²⁴⁵¹ « J'ai répondu à M. de Molck que je ne pouvois pas concevoir le fondement de son inquiétude, que le Traité de Westphalie protégeant également les trois religions en Allemagne et prenant des mesures contre les entreprises qu'elles pourroient faire au préjudice l'une de l'autre, la Cour de Vienne s'engage de nouveau envers le Roy, principal garant du T[r]aité de Westphalie, à son exécution, il n'étoit pas aisé de concevoir comment une clause de cette espèce pouvoit donner au Dan^k lieu à aucune inquiétude [...] » Ogier à Rouillé (10 juin 1756), dépêche n° 25, MAE, CP Danemark 131, ff. 236-236 v°.

²⁴⁵² *Ibid.*, f° 237.

²⁴⁵³ *Ibid.*, ff. 238-238 v°.

méfiance ou une trop grande sévérité dans les reproches parfois légitimes qui devaient être faits. Wicquefort insistait sur la bienveillance que devait manifester le diplomate dans la rédaction de ses dépêches²⁴⁵⁴ : cette attitude était le moyen pour lui d'éviter des plaintes susceptibles de briser la relation de confiance qu'il était censé établir ou conforter. En juillet 1758, Frédéric V s'étant ému devant la réaction négative de l'Autriche au sujet du rassemblement de l'armée danoise en Holstein, Ogier invita Bernis à ne pas froisser ce prince :

« Il est important et nécessaire de calmer ces inquiétudes et de marquer moins par les paroles que par les effets la confiance que l'on désire icy de notre part et de celle de nos alliés. Vous êtes plus que personne, M^r, et le seul à portée de procurer cet avantage que je regarde comme nécessaire au maintien de l'union et de la bonne intelligence. La sensibilité du Roi de Dan^k et de son Ministère est extrême. Ce Prince se pique de la plus religieuse fidélité envers ses alliés et singulièrement envers le Roy. Les soupçons et les inquiétudes le peinent et le révoltent à l'excès. C'est par pur devoir et par fidélité que je suis obligé de vous renouveler cette observation²⁴⁵⁵. »

La *captatio benevolentiae* soutenue par le langage de la confiance devait parfois céder la place à un registre rhétorique allant de l'insistance au reproche, lorsqu'il s'agissait de remettre les pendules à l'heure, de dénoncer un dérapage ou une faute, de ramener l'interlocuteur sur la voie droite du dialogue consensuel et constructif, d'accélérer une obtention d'informations ou de résultats entravée par des délais significatifs. En avril 1756, alors que le rescrit de Frédéric V sur la vente des prises dans les ports norvégiens se faisait attendre, le président marqua sa peine à Bernstorff qui lui promit son imminente rédaction. Il intervint aussi auprès de Moltke et le pria « de faire ce qui seroit en lui pour que l'exécution des paroles qui [...] ont été si solennellement données ne fut pas différée d'avantage²⁴⁵⁶ ». L'intervention porta ses fruits puisque le rescrit fut non seulement porté au conseil une semaine après, mais aussi « arrêté absolument conforme [aux] demandes²⁴⁵⁷ » du diplomate. L'insistance s'exprimait ensuite dans le rappel des promesses et des engagements. En mai 1756, Ogier se plaignait de ce que Bernstorff ne lui avait pas remis, malgré sa parole, la copie du rescrit sur la vente des prises²⁴⁵⁸. L'ambassadeur mettait ce retard sur le compte de la peur de la réaction britannique : « Il diffère tant qu'il peut la conclusion de toutes ces affaires par la crainte excessive des plaintes de l'Ang^{re} et de ses procédés violents²⁴⁵⁹. » Le rescrit lui fut toutefois

²⁴⁵⁴ « Il ne suffit pas que les advis, que l'Ambassadeur donne soyent veritables, mais il faut aussy qu'il ménage extrêmement le Prince & les Ministres de la Cour où il négocie [...] » WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., t. II, p. 231.

²⁴⁵⁵ Ogier à Bernis (15 juillet 1758), dépêche n°44, MAE, CP Danemark 138, ff. 177 v°-178 v°.

²⁴⁵⁶ Ogier à Rouillé (24 avril 1756), dépêche n°18, MAE, CP Danemark 131, f° 132.

²⁴⁵⁷ Ogier à Rouillé (1^{er} mai 1756), dépêche n°19, *Ibid.*, f° 147 v°.

²⁴⁵⁸ Ogier à Rouillé (14 mai 1756), dépêche n°21, *Ibid.*, f° 174.

²⁴⁵⁹ *Ibid.*, f° 174 v°.

communiqué alors qu'il finissait de rédiger sa dépêche²⁴⁶⁰. En mai 1757, le président rappelait à Moltke une promesse, faite six mois plus tôt, de lui transmettre les instructions confiées aux commandants de l'escadre dano-suédoise²⁴⁶¹. Lorsque ses arguments ne suffisaient pas à convaincre, dans le cadre d'un échange vif avec Bernstorff, l'ambassadeur employait le ton du blâme pour tenir tête à son interlocuteur et tenter d'apaiser la discussion. En mars 1757, « ayant cru reconnoître une menace indécente et déplacée de sa part », à la suite d'une prise de vaisseaux danois par des corsaires français en Méditerranée, Ogier intervint avec fermeté pour tempérer les propos du ministre : « Je lui ai fait sentir qu'un pareil ton, et des procédés tels que ceux qui me paroissoient annoncés, ne pouvoient convenir au Roy et à une nation alliée et amie²⁴⁶² [...] ». Ces paroles suffirent à rasséréner Bernstorff.

4. *L'effort de dissuasion au service du « système du Nord »*

L'art de la persuasion impliquait l'usage par le diplomate d'un véritable arsenal argumentaire pour convaincre ses interlocuteurs du bien-fondé de ses mises en garde. Tout d'abord, il ne devait pas être à court d'arguments pour contrer les influences des pays ennemis. Pour ce faire, Ogier réclamait auprès de sa cour des documents susceptibles de l'aider à étayer son raisonnement. En janvier 1756, dans l'affaire des prises de Norvège, il demanda au secrétaire d'État Machault des pièces concernant la vente de prises en ports neutres durant la guerre de Succession d'Autriche, afin d'avoir des « armes à opposer au Ministre anglois en cette Cour, dont les mouvemens et les importunités recommencent aujourd'huy plus que jamais²⁴⁶³ ». Au fait de la pugnacité de Titley, l'ambassadeur souhaitait être en mesure de parer à ses avances et ses intrigues²⁴⁶⁴. Il lui fallait ainsi rassembler des preuves, tant pour se justifier que pour démonter le raisonnement de son adversaire. En octobre 1755, Titley chercha à persuader la cour danoise de permettre la vente des prises dans les ports de Norvège, en faveur de son pays : « Le Ministre anglois n'avoit rien épargné icy pour séduire le Ministère. Il avoit supposé l'autorité des loix et l'usage de toutes les Nations²⁴⁶⁵. » Ogier s'appuya sur un précédent de 1746 et, « nanti de quelques pièces de cette affaire, et singulièrement d'une lettre et d'un mémoire de M. le C^{te} de Maurepas²⁴⁶⁶ », parvint à casser les arguments avancés

²⁴⁶⁰ « P. S. Depuis cette lettre écrite, M^r. M. le B^{on} de Bernstorff vient de m'envoyer une expédition en danois du rescript concernant la sûreté des ports et la vente des prises. J'en ai fait aussitôt faire une traduction exacte. » *Ibid.*, f° 177.

²⁴⁶¹ Ogier à Rouillé (17 mai 1757), dépêche n°23, MAE, CP Danemark 134, f° 47.

²⁴⁶² Ogier à Rouillé (26 mars 1757), dépêche n°13, MAE, CP Danemark 133, ff. 317-317 v°.

²⁴⁶³ Ogier à Machault (31 janvier 1756), MAE, CP Danemark 130, f° 323 v°.

²⁴⁶⁴ « Je crois toujours bon d'avoir icy ces armes en main au besoin. J'ay affaire icy à un Ministre anglois peu esclave de la vérité, qui ne cesse d'obséder le Ministère. Depuis plus de 10 ans, tantost sous une forme, tantost sous une autre, il renouvelle ses représentations et ses objections. Il ne peut être qu'avantageux de le confondre une fois pour toutes. » Ogier à Machault (18 mars 1756), *Ibid.*, ff. 46-46 v°.

²⁴⁶⁵ Ogier à Rouillé (21 octobre 1755), dépêche n°49, *Ibid.*, f° 33.

²⁴⁶⁶ *Ibid.*, ff. 33-33 v°.

par son homologue britannique : « J'en ai fait usage et je crois avoir confondu l'imposture et la mauvaise foi de l'Angleterre, et avoir fourni icy des moyens suffisans pour se défaire de ses importunités et de l'injustice de ses demandes²⁴⁶⁷. » Plus positivement l'ambassadeur avait à cœur d'ouvrir les yeux du ministère danois et à le stimuler contre les ennemis de l'alliance franco-danoise. En mai 1759, alors que Londres semblait opposer une fin de non-recevoir aux plaintes de Copenhague, à la suite de la prise de plusieurs navires danois, Ogier ne voulut pas rater l'occasion : « Je ne manqueray pas d'échauffer icy les sentimens d'inquiétude et de peine que l'on doit avoir de se voir amusé et trompé par l'espérance d'une conciliation qui pourra demeurer sans effet²⁴⁶⁸. » Il lui fallait aussi dissuader le Danemark d'entrer dans des projets susceptibles de compromettre ses négociations. En janvier 1758, lorsqu'il fut envisagé d'échanger le Holstein contre la Frise orientale, projet qui se heurta aux réticences de l'Autriche en raison de l'intérêt de cette dernière pour ladite principauté, l'ambassadeur insista auprès de Bernstorff pour que le mémoire envoyé à Vienne à cet égard ne contînt pas d'exigences susceptibles de refroidir la cour impériale : « J'ai profité de cette occasion pour faire sentir icy, comme je l'avois déjà représenté, le peu d'utilité qu'il y a eu de charger cette négociation des différentes conditions et demandes insérées dans le mémoire, et je n'ay rien épargné pour faire connoître combien le succès pourroit en être difficile²⁴⁶⁹. » La dissuasion passait aussi par la tempérance des menaces de la cour danoise. En août 1760, Ogier invita Bernstorff à revoir ses instructions à l'envoyé danois à Saint-Pétersbourg, au sujet de l'échange du Holstein. Ces directives contenaient « une sorte de continuation de menace²⁴⁷⁰ » si les pourparlers devaient échouer : « J'en ay représenté l'inconvénient à M. de Bernstorff en lui rapellant qu'il est dangereux de vouloir intimider, quand on n'est ni en état ni en volonté de nuire²⁴⁷¹. » Le ministre se rangea à l'avis de l'ambassadeur²⁴⁷². Enfin, la dissuasion consistait à détourner la cour danoise de ses tentations d'alliances avec des puissances ennemies de la France. L'Angleterre et la Prusse revenaient régulièrement à la charge pour séduire le roi de Danemark en lui proposant une alliance ou en cherchant à le détourner de la France. Ainsi, en juin 1756, ils parvinrent à l'inquiéter au sujet du traité franco-autrichien²⁴⁷³ et proposèrent la création d'une ligue protestante²⁴⁷⁴. En décembre suivant, Moltke avoua à Ogier que la Prusse avait fait des avances au roi de Danemark²⁴⁷⁵. De son

²⁴⁶⁷ *Ibid.*, f° 33 v°.

²⁴⁶⁸ Ogier à Choiseul (15 mai 1759), dépêche n°32, MAE, CP Danemark 141, f° 167 v°.

²⁴⁶⁹ Ogier à Bernis (10 janvier 1758), dépêche n°2, MAE, CP Danemark 137, f° 36.

²⁴⁷⁰ Ogier à Choiseul (26 août 1760), dépêche n°57, MAE, CP Danemark 144, f° 288

²⁴⁷¹ *Ibid.*, f° 288-288 v°.

²⁴⁷² « M. de Bernstorff en est convenu, et m'a donné, par sa façon de répondre, lieu de me confirmer dans l'opinion où j'étois, que l'on n'a aucune intention d'agir. » *Ibid.*, f° 289.

²⁴⁷³ Ogier à Rouillé (10 juin 1756), dépêche n°25, MAE, CP Danemark 131, ff. 236 v°-237 v° ; Rouillé à Ogier (29 juillet 1756), instruction n°15, *Ibid.*, ff. 395 v°-396.

²⁴⁷⁴ Ogier à Rouillé (20 juillet 1756), dépêche n°30, *Ibid.*, ff. 360-361.

²⁴⁷⁵ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 408. Frédéric II « avait besoin de la bonne volonté du Danemark pour mener une action armée contre la Russie ». « [Friedrich] brachte im Falle eines

côté, Copenhague fut épisodiquement tentée de quitter le système qu'elle avait choisi, par pusillanimité plus que par conviction. Craignant une invasion russe des duchés schleswigo-holsteinois, le gouvernement danois se persuada que la Prusse était le seul « rempart²⁴⁷⁶ » solide contre son ennemi viscéral. En décembre 1756, l'ambassadeur démonta les arguments favorables à un tel projet, en affirmant que « l'alliance du Roi de Prusse, loin d'être d'aucune utilité à cette Puissance, ne pourroit que la priver du secours de ses amis et de ses alliés, auxquels elle auroit renoncé, et la livrer à son ennemy²⁴⁷⁷ ». Ogier réussit à convaincre Bernstorff du bien-fondé de sa mise en garde : « Je pressay M. de Bernstorff de me répondre. Il me dit qu'il ne pouvoit disconvenir de la solidité de ces réflexions et qu'aussy, comme il me l'avoit assuré, je pouvois être certain qu'il ne seroit nullement question de cette alliance²⁴⁷⁸. » La force des représentations de l'ambassadeur permit d'éviter des démarches dangereuses, comme en juin 1757, lorsque la cour danoise, par complaisance pour le roi de Prusse, s'apprêtait à détourner la Suède de tout engagement militaire contre Frédéric II²⁴⁷⁹. La force des représentations d'Ogier fut telle que le ministre se rangea à son avis et déclina la suggestion de l'envoyé prussien à Copenhague²⁴⁸⁰. En juin 1760, alors que Copenhague envisageait un nouveau projet d'alliance avec la Prusse pour mieux contrer la menace russe, le président signifia à Moltke le danger qui pourrait en résulter pour sa cour :

« [...] il pouvoit y avoir lieu de craindre pour cette Cour ci qu'elle n'indisposât la Russie et ne blessât sa fierté par des menaces et par le projet d'une alliance avec le Roi de Prusse, dans un tems où ce Prince, environné de ses ennemis, pourra succomber ou se trouver contraint à accepter la paix qu'on pourra lui proposer, avant que le Dannemarck ait pu le soutenir et joindre ses forces à celles de ce Prince, au moyen de quoi le Dannem^k pourroit s'être attiré la vengeance de la Russie et le mécontentement des Puissances de l'alliance, sans en tirer aucune utilité²⁴⁸¹. »

Ces propos impressionnèrent vivement le grand maréchal : « M. de Molck me parut frappé de ces considérations, qu'il m'avoua n'avoir pas été faites²⁴⁸². »

russischen Angriffs auf Schweden Bereitwilligkeit Dänemarks zu bewaffnetem Vorgehen gegen Rußland. » BREIHOLZ Mathilde, *Preussen und Dänemark*, op. cit., p. 19.

²⁴⁷⁶ Ogier à Choiseul (25 novembre 1760), n°74, MAE, CP Danemark 145, f° 184.

²⁴⁷⁷ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 430 v°.

²⁴⁷⁸ *Ibid.*, ff. 430 v°-431.

²⁴⁷⁹ « Je ne croyois pas devoir hésiter de demander le sacrifice d'un projet qui ne pouvoit avoir que les plus grands inconvénients. » Ogier à Rouillé (28 juin 1757), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 134, f° 176 v°.

²⁴⁸⁰ « [...] M. de Bernstorff, que j'ay vû depuis, m'a déclaré nettement qu'au moyen de mes représentations, il n'en seroit plus question, qu'il me prévenoit seulement qu'il seroit obligé de me faire part au Ministre du Roy de Prusse de l'opposition que je luy avois marquée à ce que le Roy de Dannem^k fit cette démarche, sur quoi je ne luy ai demandé aucun mystère. Au moyen de ceci, je vois le projet entièrement abandonné. » *Ibid.*, ff. 177-177 v°.

²⁴⁸¹ Ogier à Choiseul (19 juin 1760), dépêche n°37, MAE, CP Danemark 144, ff. 99-100.

²⁴⁸² *Ibid.*, f° 100.

5. Les arguments du succès diplomatique

Plus positivement, l'argumentation employée par le diplomate devait viser le succès des négociations qui lui étaient confiées. Ce succès impliquait avant tout de sa part une collaboration étroite avec sa propre cour, par les propositions et les conseils qu'il pouvait lui fournir. Il pouvait s'agir de suggestions susceptibles de surmonter certains obstacles. En mars 1759, la Hollande et le Danemark tergiversant pour savoir lequel devait proposer l'autre une association maritime, Ogier conseilla à Choiseul une intervention de la France : « Vous reconnoîtrez mieux que je ne le puis faire, Monsieur, si le moyen que je propose, de surmonter cette première difficulté qui arrête entièrement la négociation, est de quelque valeur²⁴⁸³ [...] ». Le ministre accéda à cette suggestion²⁴⁸⁴. Parfois, le diplomate devait motiver sa cour en faveur de propositions émanant du ministère danois. Lorsque le Danemark proposa à la France de consolider son commerce de viande salée pour l'approvisionnement de la marine royale, le président Ogier pria Bernis, en septembre 1757, « de vouloir protéger et favoriser la convention proposée²⁴⁸⁵ ». Malgré les inconvénients opposés de part et d'autre, les efforts de l'ambassadeur furent récompensés par la signature d'une convention en octobre 1758²⁴⁸⁶. Ogier justifiait souvent ses propositions en vertu de son expérience du terrain. Ainsi, en août 1764, il était confronté à des difficultés relatives au renouvellement du traité de 1754. Ayant constaté la peine du ministère danois devant le refus de Versailles d'accorder de nouveaux subsides, il proposa à Praslin un plan prévoyant un paiement différé, qui permettrait de sauvegarder le « système du Nord » : « Je ne vous fais [sic], M^r, cette insinuation de moi-même et par la connoissance que j'ay de la façon dont on pense ici, que dans l'opinion où je suis que le Roi désire toujours soutenir le système du Nord²⁴⁸⁷ [...] ». Cette expérience du terrain et des affaires lui avait aussi permis d'acquérir une vision globale du cadre géopolitique, l'aidant à mieux apprécier la portée et les limites d'une négociation multilatérale. En juillet 1758, constatant les réticences du Danemark à former une large association maritime avec la France, l'Espagne, la Suède et la Russie, Ogier prévoyait le retrait de Copenhague : « En général, j'en vois assés pour reconnoître que toute association avec des Puissances étant en guerre directem[en]t ou indirectem[en]t avec l'Angleterre ne sera pas contractée de la part de cette Cour cy²⁴⁸⁸. » De fait, le projet traîna jusqu'à l'accession

²⁴⁸³ Ogier à Choiseul (31 mars 1759), dépêche n°20, MAE, CP Danemark 140, ff. 398 v°-399.

²⁴⁸⁴ « Comme il en arrivera de même en Hollande, nous ne perdrons pas l'occasion d'y animer aussy le ressentiment et les clameurs des négocians et, le moment venû, vous et M^r d'Affry serés autorisés à faire les premiers pas pour que les deux Cours se rapprochent du but de l'association. Ce sera un instant à choisir que je ne doute pas que vous ne saisiés avec votre prudence et votre intelligence ordinaire. » Choiseul à Ogier (19 avril 1759), instruction n°12, MAE, CP Danemark 141, ff. 82 v°-83.

²⁴⁸⁵ Ogier à Bernis (17 septembre 1757), dépêche n°56, MAE, CP Danemark 135, f° 225.

²⁴⁸⁶ Ogier à Bernis (21 octobre 1758), dépêche n°70, MAE, CP Danemark 139, f° 137.

²⁴⁸⁷ Ogier à Praslin (14 août 1764), dépêche n°34, MAE, CP Danemark 150, f° 212.

²⁴⁸⁸ Ogier à Bernis (4 juillet 1758), dépêche n°42, MAE, CP Danemark 138, f° 120 v°.

du Danemark à la convention russo-suédoise de mars 1759, qui n'eut finalement aucun effet concret. Les conseils envoyés par Ogier à sa cour mettent en valeur sa capacité d'intuition et d'imagination. En novembre 1757, dans le but de faciliter l'échange du Holstein avec la Frise orientale, Ogier fut invité à se procurer une déclaration de consentement de la cour danoise au démembrement des possessions du roi de Prusse. Dans le même temps, l'Autriche avait manifesté son opposition au projet d'échange tant que le roi de Danemark, en tant que prince d'Empire, n'aurait pas fourni son contingent pour lutter contre le roi de Prusse. Copenhague était donc invitée à faire preuve de bonne volonté envers la cour impériale. Ogier persuada Bernstorff du bien-fondé de cet échange de bons procédés, le ministre donnant un avis favorable « à s'engager envers le Roy [de France] à fournir le contingent demandé et à voter à la Diette conformément à la pluralité²⁴⁸⁹ ». L'ambassadeur prit alors l'initiative de demander une déclaration écrite susceptible de donner « encore plus de poids et de solidité à la négociation qui pourroit être entamée entre le Ministère du Roy et celui de Vienne²⁴⁹⁰ ». Ayant écarté toute crainte d'une communication de cette déclaration à d'autres cours, il obtint, quelques jours après, l'approbation de sa proposition²⁴⁹¹. Dans sa dépêche, l'ambassadeur n'hésitait pas à employer le terme « appât²⁴⁹² » pour désigner la cession de la Frise orientale. Néanmoins, il tenait à se donner bonne conscience en s'expliquant sur son procédé auprès de Bernis : « D'ailleurs je suis assuré que vous n'auriez pas voulu, M., m'employer pour induire en erreur le Ministère danois, luy tendre un piège et user de sa confiance en l'amitié du Roy contre ses propres intérêts²⁴⁹³. »

Cet exemple montre que l'imagination de l'ambassadeur pouvait parfois employer ces « *finezses* » dont la moralité intrinsèque était remise en question par certains auteurs²⁴⁹⁴. La frontière était poreuse entre l'habileté du négociateur et cet art de la dissimulation et de la ruse moqué par La Bruyère, qui usa de la métaphore du caméléon pour désigner le diplomate²⁴⁹⁵. Plusieurs écrivains des Lumières, tels Condillac et Kant, identifiaient ce dernier à un sophiste, un menteur, un espion²⁴⁹⁶ : autant de griefs qui éloignaient le négociateur de la vertu de *parrésia* qu'il était censé magnifier²⁴⁹⁷. Le président Ogier a-t-il franchi ou non la ligne jaune à cet égard ? Il est certain qu'à la lecture de sa correspondance, rien ne laisse supposer que l'ambassadeur ait eu l'occasion

²⁴⁸⁹ Ogier à Bernis (15 novembre 1757), dépêche n°73, MAE, CP Danemark 136, f° 244.

²⁴⁹⁰ *Ibid.*, f° 245.

²⁴⁹¹ *Ibid.*, ff. 245-246.

²⁴⁹² *Ibid.*, ff. 239 et 248 v°.

²⁴⁹³ *Ibid.*, ff. 250-250 v°.

²⁴⁹⁴ Telle était l'opinion de Wicquefort : « La finesse n'est en effet qu'une prudence bastarde, une fausse délicatesse, & une production d'esprit bas & rampant, incapable de grandes affaires. » WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, t. II, p. 66.

²⁴⁹⁵ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 201.

²⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 34.

²⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 88-89.

d'employer des mensonges ou l'intention de tromper le gouvernement danois²⁴⁹⁸. Si l'art de la persuasion nécessitait l'emploi de certains stratagèmes rhétoriques ou pratiques, le diplomate français se défendait d'agir toujours avec transparence et plaçait la confiance entre les deux cours au fondement de son action²⁴⁹⁹. Ainsi, dans le cadre de la convention pour le Holstein du 4 mai 1758, Jean-François Ogier proposa à Bernstorff une solution judicieuse pour ne pas laisser traîner l'affaire en longueur, l'ambassadeur impérial Dietrichstein n'ayant pas encore reçu de Vienne ses pleins pouvoirs :

« Ces circonstances embarrassantes m'ont fait proposer à M. de Bernstorff de lui donner un acte signé de moi, en vertu de mes pouvoirs et sous l'autorisation du Roi, par lequel je m'engagerois à procurer au Roi de Dann^k, dans le terme et délai de 2 mois, un acte en bonne forme d'accession ou de garantie du Traité de ce jour de la part de Sa M^{te} Imp^{le} et Royale de Hongrie et de Bohême. Je rédigeai aussitôt le projet de cet acte sur le bureau de M. de Bernstorff, sans paroître faire aucune différence entre l'accession et la garantie. Il le lut et l'approuva sans relever la différence de ces deux espèces d'engagemens que je proposois²⁵⁰⁰. »

L'ambassadeur laissa toutefois subsister une ambiguïté, à savoir la non-distinction entre l'accession, désignant l'adhésion par une puissance tierce à un engagement contracté entre deux autres États, et la garantie, par laquelle une puissance se bornait à veiller à la non-violation des clauses d'un traité entre deux pays. Le président Ogier aurait-il manqué ici de sincérité ? Dans sa lettre à Bernis, il défendait la justice de son procédé, grâce auquel il espérait obtenir une accession pure et simple de Marie-Thérèse :

« Cet expédient relatif aux engagemens de l'Imp^{ce} Reine, que j'espère que le Roy voudra bien agréer, m'a tiré d'une difficulté qui auroit été insurmontable sur les qualités des hauts contractans et sur les engagemens de l'Imp^{ce} Reine, au nom de laquelle personne n'étoit autorisé à contracter. Je n'en espère pas moins, M^r, [...] que vous obtiendrés du Ministère de Vienne l'accession de l'Imp^{ce}, et que l'on voudra bien ne pas se renfermer dans une simple garantie qui feroit croire à ce Ministère cy que je luy aurois tendu un piège et que je l'aurois trompé²⁵⁰¹ [...] »

²⁴⁹⁸ On peut citer le témoignage de François-Gabriel de La Fruglaye, qui insistait dans ses mémoires sur la sincérité et la véracité du président Ogier, à la lecture de la correspondance échangée entre celui-ci et Bernstorff : « J'ai vu avec autant d'intérêt que d'édification la correspondance de ces deux honnêtes hommes d'état, franche et loyale animée par le désir des avantages de leurs maîtres et de leur pays, mais exempte de toutes les duplicités et les faussetés si ordinaires en diplomatie. » LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires*, Archives familiales privées, p. 151. Ce titre a été choisi par facilité pour désigner un manuscrit appartenant à une famille souhaitant conserver l'anonymat.

²⁴⁹⁹ « Tant que cette confiance subsistera, nos ennemis et ceux du Grand Maréchal ne pourront nous nuire auprès de Sa M^{te} Dan^{se} ; mais, sans le rétablissement plein et entier de cette confiance et sans des secours nécessaires et indispensables pour l'entretien de l'armée, nous ne pourrons plus compter sur cette Cour ci [...] » Ogier à Choiseul (20 janvier 1759), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 140, ff. 94 v°-95.

²⁵⁰⁰ Ogier à Bernis (6 mai 1758), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 138, ff. 6 v°-7.

²⁵⁰¹ *Ibid.*, ff. 7 v°-8.

6. *La prudence, vertu-maîtresse du négociateur*

Les auteurs des traités diplomatiques enseignaient le rôle capital joué par la vertu de prudence, qui doit être saisie, selon Jean-François de Raymond, comme « la sagesse pratique de l'homme d'action qui délibère sur ce qui est avantageux²⁵⁰² » et qui tend à embrasser d'un même regard « la mémoire du passé, la compréhension du présent et l'anticipation de l'avenir²⁵⁰³ ». Dès le début de sa mission, l'ancien magistrat fut félicité pour la circonspection dont il faisait preuve dans ses échanges ministériels : « Vous faites très bien, M^r, à tout évènement, de prendre le parti de vous mettre sur vos gardes²⁵⁰⁴ » lui écrivait Saint-Contest, en octobre 1753. La prudence du diplomate se manifestait d'abord par l'attente des instructions permettant de diriger sa conduite. Prévoyant les premières démarches de la cour danoise pour négocier le commerce du bœuf salé avec la France, Ogier écrivait à Rouillé, en avril 1755 : « [...] j'ay cru convenable d'avoir l'honneur de vous en prévenir, afin que, suivant ce que vous jugerez à propos, M^r, de me prescrire, je puisse tenir à cet égard une conduite relative à l'accueil que le Roi jugera à propos de faire à la proposition dont je dois être bientôt chargé²⁵⁰⁵ ». L'attente d'instructions était aussi un moyen de botter en touche lorsqu'un sujet délicat tombait sur le tapis, lors de ses rencontres ministérielles. En décembre 1755, Bernstorff lui ayant demandé son avis sur une dépêche qu'il allait envoyer à Wedel-Friis, au sujet de la crise dano-espagnole, Ogier prit le parti d'éluder sa réponse : « Je dis à M. de Bernstorff que, n'ayant aucun ordre ni instructions pour traiter avec lui cette affaire, je ne pouvois en aucune façon conférer avec lui sur ce projet de dépêche²⁵⁰⁶ [...] ». Dans ses propres démarches, l'ambassadeur était invité à prendre de la distance. En octobre 1753, sondé par Bernstorff sur la conduite qu'il tiendrait par rapport aux tensions d'alors entre le Danemark et la Prusse, le président se borna à une réponse évasive : « J'ay répondu que j'étois instruit des sujets de mécontentement que le Roy de Prusse pouvoit avoir ; qu'en me conformant aux intentions du Roy, je ne ferois jamais aucune démarche qui pût être contraire aux vûes de Sa Majesté Prussienne ; mais que, dans le moment présent, uniquem[en]t chargé de resserrer l'alliance qui subsiste entre le Roy et le Roy de Dannemarck, je ne pouvois qu'être spectateur de ce qui se passeroit²⁵⁰⁷. » Et l'ambassadeur de préciser que ses paroles rassurèrent ses interlocuteurs²⁵⁰⁸. Si la douceur et la modération naturelles

²⁵⁰² RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 186.

²⁵⁰³ *Ibid.*

²⁵⁰⁴ Saint-Contest à Ogier (25 octobre 1753), instruction n°2, MAE, CP Danemark 126, f° 176 v°.

²⁵⁰⁵ Ogier à Rouillé (29 avril 1755), dépêche n°22, MAE, CP Danemark 129, ff. 120 v°-121.

²⁵⁰⁶ Ogier à Rouillé (16 décembre 1755), dépêche n°57, MAE, CP Danemark 130, f° 186 v°.

²⁵⁰⁷ Ogier à Saint-Contest (8 octobre 1753), dépêche n°4, MAE, CP Danemark 126, ff. 113-113 v°.

²⁵⁰⁸ « J'ay été à portée d'être instruit que l'on avoit été content de ma réponse, et que, si on ne réussissoit pas, on regardoit comme avantageux au bien commun pour l'avenir, que je n'eusse donné, dans ce moment, aucun sujet de plainte de ma conduite aux Ministres de cette Cour. » *Ibid.*

de Jean-François Ogier participaient pleinement du comportement prudentiel du diplomate²⁵⁰⁹, le diplomate était aussi conscient qu'il lui fallait mettre un certain frein à sa curiosité. En juin 1755, ayant convenu d'un rendez-vous avec Moltke au sujet de la crise dano-espagnole, il prévenait Rouillé qu'il allait « le sonder sur les dispositions²⁵¹⁰ » de sa cour, tout en s'efforçant à régler son attitude : « Ce premier objet de ma conversation ne laisse pas d'être embarrassant et difficile à toucher, d'autant que, plus j'y marqueray de curiosité et d'intérêt, moins je serai à portée de pénétrer le fonds²⁵¹¹. » De même, dans certaines propositions à faire, il lui fallait faire preuve de retenue, sans pour autant laisser subsister une quelconque ambiguïté. En janvier 1756, dans le cadre de la négociation sur l'union maritime dano-suédoise, Ogier devait s'assurer en même temps de la garantie des obligations du traité franco-danois de 1754, au cas où la France nécessiterait le secours de la marine danoise : « J'aurai grande attention de régler mon langage de façon qu'on n'en puisse inférer aucun engagement de notre part de ne pas demander au Dann^k, en cas de besoin, les vaisseaux qu'il s'est engagé de nous fournir par le Traité subsistant et renouvelé²⁵¹². » Dans d'autres cas de figure, le diplomate devait dissimuler certaines données. Lors des discussions sur l'exécution de la convention pour la défense du Holstein du 4 mai 1758, Ogier fut amené à donner lecture d'une de ses instructions. Il prévint Choiseul qu'il avait tu aux ministres « quelques lignes sur l'article concernant l'armée danoise²⁵¹³ » afin d'éviter de les informer sur des éléments qu'il avait dû tenir cachés jusque-là. Enfin, le secret pur et simple pouvait être de rigueur. Pour ne pas flétrir son crédit à Copenhague, Ogier invitait fréquemment sa cour à conserver un secret absolu sur certaines informations qu'il avait pu obtenir. En août 1759, il fit part à Choiseul d'éléments relatifs à la méfiance supposée de la Suède à l'égard de l'amitié franco-danoise : « [...] je vous demande en même tems le secret le plus entier, sans lequel je perdrais icy tout crédit et toute confiance, et je deviendrais inutile au service du Roi dans ce pays cy²⁵¹⁴. » De la même façon, Ogier insistait sur la discrétion à observer concernant ses échanges avec Moltke – des entrevues souvent réalisées à l'insu de Bernstorff – afin que le ministre danois à Paris n'en fût pas informé²⁵¹⁵. Ces quelques exemples, tirés de la correspondance politique du président Ogier, montrent que l'exercice de la prudence, sur le terrain de la négociation, se confrontait essentiellement aux multiples contingences avec lesquelles le diplomate devait composer, comme le soulignait Jean-François de Raymond : « C'est que la vertu de prudence, davantage qu'une qualité, est la dynamique heureuse de l'agent en

²⁵⁰⁹ Bernis à Ogier (26 juillet 1758), instruction n°22, MAE, CP Danemark 138, f° 207 v°.

²⁵¹⁰ Ogier à Rouillé (24 juin 1755), dépêche n°31, MAE, CP Danemark 129, ff. 205 v°-206.

²⁵¹¹ *Ibid.*, ff. 206-206 v°.

²⁵¹² Ogier à Rouillé (17 janvier 1756), dépêche n°3, MAE, CP Danemark 130, ff. 267-267 v°.

²⁵¹³ Ogier à Choiseul (7 avril 1759), dépêche n°22, MAE, CP Danemark 141, f° 11.

²⁵¹⁴ Ogier à Choiseul (28 août 1759), MAE, CP Danemark 142, ff. 65 v°-66.

²⁵¹⁵ Ogier à Choiseul (18 août 1761), dépêche n°37, MAE, CP Danemark 146, ff. 296-296 v° ; Ogier à Praslin (22 décembre 1761), dépêche n°57, MAE, CP Danemark 147, ff. 126 v°-127.

mission dans une situation historique imprévisible où ses forces interagissent avec les traits du contexte²⁵¹⁶. » Cette dynamique du négociateur, qui impliquait une part non négligeable de liberté et d'estimation sur le plan subjectif, et de contingence, sur le plan objectif, ne pouvait pas toujours aboutir aux résultats positifs attendus par sa cour.

III. Écueils et blâmes : l'autojustification de Jean-François Ogier

La mission diplomatique ne comprenait pas que des négociations détendues et des succès magistraux. Elle admettait aussi une part d'échec, résultant principalement des multiples contraintes conjoncturelles, qui attestent de la plus ou moins grande part de pénibilité du travail, mais aussi de la faillibilité du négociateur, qui n'était pas à l'abri des erreurs de manœuvre, lesquelles pouvaient lui valoir le blâme de sa cour.

1. *Contradictions et erreurs : les limites du bon exercice de la diplomatie*

Les écueils se manifestaient avant tout dans les oppositions frontales qui pouvaient se maintenir au cours d'une discussion. Jean-François Ogier usait régulièrement d'arguments pour convaincre la cour danoise ou la dissuader d'employer des moyens contraires à ceux encouragés par Versailles. Ces éléments de langage ne suffisaient pas, dans certaines circonstances, à assurer le succès de son entreprise. Dans certains cas, une rude confrontation pouvait déboucher sur une impasse difficile à contourner. En novembre 1756, le président témoignait avoir eu « occasion d'entendre bien des propos désagréables sur l'union du Dan^k avec la Suède²⁵¹⁷ », principalement en raison d'un contentieux entre les deux pays concernant le flottage du bois norvégien sur les rivières de Suède²⁵¹⁸. La procrastination du gouvernement suédois dans la résolution de cette affaire était une raison de tension supplémentaire qui ne pouvait qu'entraver la médiation d'Ogier : « Je ne puis vous dire, M^r, combien ces incidents et surtout ces délais du Ministère de Stockholm de terminer cette affaire du flottage, me donnent icy d'embaras et d'assauts²⁵¹⁹. » Plus pénibles encore étaient les situations d'ambiguïté, lorsque Versailles proposait un plan contradictoire à des engagements antérieurs, *a priori* non modifiables, pris par la cour danoise. Ce fut le cas de la convention de neutralité proposée par la France pour les duchés de Brême et Verden. En vertu de son traité de 1715 avec Londres, le Danemark s'engageait à fournir une aide militaire en cas d'attaque des duchés. Cet engagement était donc contraire à son alliance avec la France, si l'armée française envisageait

²⁵¹⁶ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 187.

²⁵¹⁷ Ogier à Rouillé (23 novembre 1756), dépêche n°51, MAE, CP Danemark 132, f° 316 v°.

²⁵¹⁸ CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer*, *op. cit.*, p. 145.

²⁵¹⁹ Ogier à Rouillé (23 novembre 1756), dépêche n°51, MAE, CP Danemark 132, ff. 316 v°-317.

une invasion des duchés. Versailles chercha à trouver un moyen de décharger Frédéric V de cette obligation. En août 1757, Ogier pointait du doigt cette aporie qui risquait de faire échouer la convention : « Vous voyés, Monsieur [...] les difficultés que j'y puis envisager et toute la crainte que je dois avoir de n'y pas réussir²⁵²⁰. » La négociation était d'autant plus complexe que l'ambassadeur entrevoyait le danger de voir le Danemark quitter l'alliance de la France pour celle de l'Angleterre, par crainte de représailles en cas de non-respect de ses engagements de garantie, mais aussi en raison des offres séduisantes avancées par Londres pour l'échange du Holstein. Cette situation délicate – Ogier parlait d'une « extrême difficulté²⁵²¹ » à faire adopter les articles de précaution – avait conduit le diplomate français à s'écarter de ses instructions, en modifiant certains articles, pour faciliter l'approbation des ministres danois²⁵²². Et le président d'assumer la liberté qu'il avait prise : « Je vous avouerai cependant que je ne puis être fâché d'avoir entamé la négociation et de l'avoir amenée même par mon erreur, au point où elle est, parce que je crois être certain que, si je l'avois entamée d'abord sur le principe sur lequel vous insistés aujourd'hui, elle n'auroit fait aucun progrès²⁵²³ [...] ». Les changements déplurent toutefois à Bernis, qui exigea de repartir sur les intentions premières de Louis XV. La cour danoise fut dès lors « peinée²⁵²⁴ » de ce que S. M. [le roi de France] paroissoit désirer ajouter à cette convention des conditions plus dures²⁵²⁴ » et préconisa un adoucissement des articles de précaution, en dépit de l'insistance d'Ogier pour hâter la signature de la convention²⁵²⁵. La négociation tomba finalement à l'eau en raison de deux événements consécutifs qui changèrent complètement la donne : la défaite des Hanovriens à Hastenbeck, le 26 juillet 1757, et la prise de Hanovre par les Français, le 11 août.

La négociation préparatoire à la convention pour le Holstein du 4 mai 1758 fut caractérisée par une guerre de positions entre les deux couronnes. Ogier eut alors à démêler un écheveau quasi-inextricable. En avril, il écrivait à Bernis une longue lettre exposant les difficultés pointées par le Danemark sur certains articles de la convention modifiés par la France. L'ambassadeur rapportait la « vraie peine » et le « sentiment de douleur²⁵²⁶ » de Bernstorff, et la « peine véritable²⁵²⁷ » de Moltke à l'égard des derniers changements apportés. Il en profita pour faire part de son propre ressenti devant ces nouvelles impasses : « Mon embarras est extrême²⁵²⁸ » écrivait-il à Bernis, avant

²⁵²⁰ Ogier à Bernis (13 août 1757), dépêche n°41, MAE, CP Danemark 135, ff. 52 v°-53.

²⁵²¹ Ogier à Bernis (13 août 1757), dépêche n°42, *Ibid.*, f° 62 v°.

²⁵²² *Ibid.*, ff. 61 v°-62.

²⁵²³ *Ibid.*, ff. 62 v°-63.

²⁵²⁴ Ogier à Bernis (20 août 1757), dépêche n°46, *Ibid.*, f° 101 v°.

²⁵²⁵ *Ibid.*, ff. 105-106.

²⁵²⁶ Ogier à Bernis (29 avril 1758), dépêche n°26, MAE, CP Danemark 137, f° 488 v°.

²⁵²⁷ *Ibid.*, f° 491 v°.

²⁵²⁸ *Ibid.*, f° 493.

de donner sa propre opinion de la situation aporétique à laquelle il était confronté, tant pour le succès de sa négociation que pour le maintien de son crédit comme ministre du roi de France :

« Vous voudrés bien reconnoître, M., que jamais négociation n'a été plus embarrassante pour un Ministre muni de pleins pouvoirs que celle dont je suis chargé [...]. Mon embarras est d'autant plus grand qu'en cas du désaveu auquel je me sou mets volontairement, dez que l'intérêt du Roy pourroit le requérir, le Dannem^k, qui va prendre des mesures, dez le moment de la signature, pour faire assembler son armée, se trouveroit compromis et embarrassé si, par aucun motif, cette convention conclue et signée venoit à être désavouée. Je m'expose à tous ces risques, M., et je ne puis donner au Roy une plus grande marque de mon zèle pour le bien de son service qu'en signant cette convention, après avoir obtenu de cette Cour ci tout ce qui m'aura été possible relativement à ce que le Ministère de Sa Maj^é avoit paru en désirer²⁵²⁹. »

L'embarras du diplomate était encore plus palpable à l'occasion des échanges de blâmes et de remontrances. Le président fut régulièrement amené à communiquer les reproches de sa cour quant à l'action ou l'inaction du Danemark et quant à son attitude *a priori* ambiguë à l'égard des ennemis de l'alliance. En mai 1758, Frédéric V marqua personnellement à Ogier, « avec une douleur et une modération infinie²⁵³⁰ », constatait l'ambassadeur, sa peine de voir la cour de France exiger de sa part un nouvel engagement à ne pas faire agir ses troupes du Holstein en faveur de l'Angleterre et de ses alliés. Sensible à cette réaction du monarque, le diplomate écrivait : « Vous concevez, M^r, qu'aucune demande n'est aussi pénible et aussi embarrassante pour moy auprès de cette Cour cy que celles qui ont le défaut de confiance de nôtre part pour objet, que la délicatesse du Roi de Dan^k et de son Ministère en est véritablement blessée²⁵³¹. » Enfin, les propres limites de la pratique politique du diplomate pouvaient susciter des tensions ou des reproches. En septembre 1764, lors des négociations pour le renouvellement de l'alliance franco-danoise, Ogier fit remonter à Praslin ses échanges avec Bernstorff relativement aux difficultés opposées par Versailles au paiement de nouveaux subsides. Il ne retint pas pour lui un argument du ministre danois, selon lequel l'opposition de « la nation danoise en général²⁵³² » à la France obligeait sa cour à veiller à ce que le traité stipulât des subsides, pour être accepté par le pays. Praslin ayant informé l'envoyé danois à Paris, Gleichen, de cette indiscretion d'Ogier, Bernstorff fit part à ce dernier de sa déception : « Je dois vous ajoûter, Monsieur, que M. de Bernstorff, loin de me rien répéter de ce qui vous a blessé relativement aux sentimens de la nation danoise, m'a marqué son désir que je ne vous eusse pas fait mention de ce qu'il m'a dit à ce sujet, le regardant comme un propos de confiance de lui à moi²⁵³³ [...] ». Un tel épisode aurait pu avoir de pénibles conséquences quant au lien de confiance

²⁵²⁹ *Ibid.*, ff. 494-495.

²⁵³⁰ Ogier à Bernis (23 mai 1758), dépêche n°33, MAE, CP Danemark 138, f° 34.

²⁵³¹ *Ibid.*, f° 34 v°.

²⁵³² Ogier à Praslin (14 août 1764), dépêche n°34, MAE, CP Danemark 150, f° 209 v°.

²⁵³³ Ogier à Praslin (25 septembre 1764), dépêche n°40, *Ibid.*, ff. 245 v°-246.

entretenu par l'ambassadeur depuis onze années. Il révèle aussi la faillibilité du diplomate, pris en tenailles entre deux cours, dans le double-exercice de la prudence et de la *parrésia*.

2. Les tensions de l'obéissance : du blâme à l'autojustification

Le diplomate ne pouvait échapper, quand l'occasion se présentait, aux réprimandes de sa propre cour. Au commencement de sa mission, ses premiers pas de novice dans le monde de la négociation réclamaient une mise au point régulière de la part de sa hiérarchie. En janvier 1754, Saint-Contest lui adressa une série de reproches. Ogier avait ainsi pris la liberté d'écrire au duc de Duras²⁵³⁴, ambassadeur français en Espagne, au sujet de la crise dano-espagnole : « En général, les correspondances directes entre les Ministres du Roy qui sont si éloignés, et qui ont la France entre eux, ne peuvent être que sujettes à beaucoup d'inconvénients²⁵³⁵. » Le ministre préconisait la centralisation des informations pour leur apporter d'éventuelles rectifications et les situer dans un cadre global susceptible d'échapper aux négociateurs. Quelques jours après, Saint-Contest tançait Ogier pour avoir refusé de recevoir un projet d'accommodement, proposé par Bernstorff, concernant l'affaire de Kniphausen. Le président avait présumé ce refus du fait qu'il n'avait pas reçu d'instructions précises à cet égard : « Vous auriez pû encore vous convaincre vous-même q[u']il étoit indispensable, pour vous donner des instructions, que j'eusse ce projet entre les mains²⁵³⁶ [...] » lui écrivait le ministre. En février suivant, le diplomate fut encore critiqué pour sa légèreté dans l'exposition de difficultés liées au renouvellement du traité franco-danois²⁵³⁷. Dans la même lettre, il lui fut reproché non seulement d'avoir eu tendance à privilégier l'affaire dano-espagnole à celle du renouvellement, mais aussi de s'être trop avancé, en dépit de ses instructions, et d'avoir mis sa cour « dans une espèce d'engagem[en]t contre l'esprit²⁵³⁸ » d'une précédente instruction. En mars, Ogier fut invité à la modération dans la communication de certaines informations à Bernstorff : « Je ne prétens point par là, M., vous interdire de penser pour le succès des négociations qui vous sont confiées. Au contraire, je vous y exhorte fortement, mais je vous demande la préfér[en]ce pour la communication de vos idées, affin que vous soiez sûr q[u']il n'en soit fait qu'un usage discret, et qui puisse tendre au plus gr[an]d bien des affaires²⁵³⁹. » Dans la même lettre, Saint-

²⁵³⁴ Emmanuel-Félicité de Durfort (1715-1789), duc de Duras, ambassadeur de France en Espagne (1752-1755), commandant en chef de Bretagne (1768-1771), maréchal de France (1775).

²⁵³⁵ Saint-Contest à Ogier (17 janvier 1754), instruction n°6, MAE, CP Danemark 127, f° 35 v°.

²⁵³⁶ Saint-Contest à Ogier (24 janvier 1754), instruction n°7, *Ibid.*, f° 51.

²⁵³⁷ « Mais plus que tout cela encore, les obstacles que, selon votre dernière lettre, nos adversaires, allarmés de nos progrès à la Cour de Copenhague, cherchent à nous susciter, vous prescrivoient d'eux-mêmes de précipiter la conclusion, jugez par là, M., de la peine que nous a causé la façon vague dont vous vous expliqués sur une affaire d'aussi gr[an]de conséq[uen]ce. » Saint-Contest à Ogier (5 février 1754), *Ibid.*, f° 84.

²⁵³⁸ *Ibid.*, f° 88.

²⁵³⁹ Saint-Contest à Ogier (14 mars 1754), instruction n°10, *Ibid.*, f° 214 v°.

Contest demandait à Ogier de revoir sa manière de rendre compte dans ses dépêches afin de « mettre plus d'ordre et de précision dans [ses] relations²⁵⁴⁰ ». Si ces critiques et ces remarques pouvaient s'avérer fondées, dans ce sens où le diplomate avait besoin de forger son expérience dans un cadre professionnel nouveau, elles dénotaient aussi une certaine froideur de Saint-Contest envers Ogier. Ce constat ressort d'une lettre de Bernstorff à Reventlow, en février 1754 : « Bien des evenemens et bien des choses me donnent lieu de soupçonner que M^r Ogier n'a pas le bonheur de plaire à M^r le M. de S^t Contest et qu'il n'a guerre de credit sur son esprit²⁵⁴¹. »

Après la mort du marquis, en juillet 1754, il fallut attendre le mois de novembre 1756 pour que de nouvelles critiques fussent formulées à l'encontre du *modus negotiandi* de l'ambassadeur²⁵⁴². La plupart des lettres du ministère contenant ces griefs – 16 dépêches entre 1756 et 1764 – blâmaient la liberté prise par Ogier dans certaines circonstances, le fait de s'être trop avancé en dépit de ses instructions – ou à défaut d'instructions – et la communication d'informations qu'il aurait dû garder pour lui. L'événement majeur illustrant la réprobation versaillaise fut l'affaire de la convention de Kloster Zeven. Les Anglo-Hanovriens ayant subi des défaites successives durant l'été 1757, le roi-électeur George II, sans en informer son cabinet, donna pouvoir à son fils, le duc de Cumberland²⁵⁴³, de négocier avec le maréchal de Richelieu. Ce dernier accepta de négocier, en dépit de ses instructions favorables à la continuation des opérations²⁵⁴⁴. Le Danemark joua un rôle important dans le cadre de cette négociation : George II avait sollicité l'arbitrage de Frédéric V, en sa qualité de garant des duchés de Brême et Verden. Ogier fut, quant à lui, pressé par Richelieu de faciliter la bonne avancée des pourparlers²⁵⁴⁵. Présument l'approbation de sa cour, l'ambassadeur, conscient de l'occasion particulière d'en finir avec le débat sur la neutralité des duchés, informa Bernis qu'il allait « concourir aux vuës²⁵⁴⁶ » du maréchal. Il invita Bernstorff à faire agir au plus tôt le roi de Danemark, lequel confia la négociation au comte Lynar²⁵⁴⁷. Pour Ogier, l'intention du souverain danois était juste : « Le Roy de Dan^k et son Ministère n'ont eu en vuë en cecy que d'épargner le sang humain et de concourir à une conciliation que l'on a cru pouvoir être également avantageuse et agréable au Roi d'Ang^{re}, dans la position critique où il se trouve, et au Roy, en facilitant l'exécution des projets de Sa M^{te} pour achever d'abatre le Roi de Prusse²⁵⁴⁸ [...] ».

²⁵⁴⁰ *Ibid.*, f° 216 v°.

²⁵⁴¹ Bernstorff à Reventlow (5 février 1754), RA-Kbh, TKUA, 64-270.

²⁵⁴² Rouillé à Ogier (14 novembre 1756), instruction n°22, MAE, CP Danemark 132, f° 296.

²⁵⁴³ William Augustus (1721-1765), duc de Cumberland, commandait l'armée anglo-hanovrienne lors de la bataille de Hastenbeck, où il fut battu par les Français commandés par le maréchal d'Estrées.

²⁵⁴⁴ DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans*, op. cit., p. 240.

²⁵⁴⁵ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, op. cit., p. 93-94.

²⁵⁴⁶ Ogier à Bernis (30 août 1757), dépêche n°51, MAE, CP Danemark 135, f° 141 v°.

²⁵⁴⁷ Rochus Friedrich zu Lynar (1708-1781), envoyé danois à Stockholm (1735-1740), puis à Saint-Petersbourg (1749-1751), conseiller privé (1746), gouverneur des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst (1751-1765).

²⁵⁴⁸ Ogier à Bernis (30 août 1757), dépêche n°51, MAE, CP Danemark 135, ff. 144 v°-145.

L'ambassadeur se lança avec précipitation dans le processus, qui aboutit, le 10 septembre, à la signature, à Kloster Zeven, petite localité située entre Brême et Hambourg, d'une convention garantissant la neutralité de l'électorat hanovrien. Informé du projet, Bernis écrivit à Ogier, le 12 septembre, une lettre de reproches : « Je voudrais bien sincèrement pouvoir vous dissimuler la surprise avec laquelle le Roi et son Conseil ont appris la démarche que vous avez faite pour engager le Dannemarc à négocier une paix ou une neutralité pour l'Électorat d'Hanover²⁵⁴⁹. » Le ministre supposait que Richelieu avait dû prévenir l'ambassadeur « qu'il n'étoit point autorisé à [lui] donner ce conseil²⁵⁵⁰ » qu'il avait suivi en raison d'une « déférence trop docile²⁵⁵¹ » au maréchal. Ce dernier avait reçu, de son côté, une lettre de Bernis l'invitant à rester à l'écoute des propositions hanovriennes. Le ministre y fustigeait la liberté prise par Ogier : « La négociation trop légèrement hasardée par M. le président Ogier ne pouvait avoir d'autre objet que de faire gagner du temps à nos ennemis et de nous en faire perdre²⁵⁵². » L'ambassadeur se trouva contraint d'informer la cour danoise de son excès de zèle : « [...] c'est de vous-même et sans ordre du Roi que vous avez suivi les premiers mouvemens d'un zèle que M. le M^{al} de Richelieu n'avoit pas été autorisé à exciter²⁵⁵³ ». Les délais de la poste ne firent qu'aggraver la situation. Le 17 septembre, Ogier informait Bernis de la signature de la convention : « On a appris icy le succez de cette négociation avec d'autant plus de joye qu'on se flatte qu'il aura été aussy agréable au Roy que conforme aux vües de Sa Majesté²⁵⁵⁴. » Mis devant le fait accompli, Bernis informa Ogier des conditions posées par Louis XV à la reconnaissance de la convention²⁵⁵⁵, tout en pointant du doigt la naïveté de la cour danoise à l'égard des intentions britanniques²⁵⁵⁶.

Le 27 septembre, ayant reçu la lettre de désaveu de sa cour, l'ambassadeur marqua sa peine, tout en cherchant simultanément à justifier son attitude. Ogier ne manquait pas d'utiliser l'arme de l'autojustification lorsqu'il estimait avoir agi droitement et de bonne foi. Pour lui, cette négociation ne visait pas la neutralité pure et simple du Hanovre, car elle devait reconnaître l'occupation française de l'électorat. L'objet principal de la convention était « de dissiper et de désarmer les ennemis de Sa Majesté et de les mettre dans l'impossibilité de nuire et de s'opposer aux opérations

²⁵⁴⁹ Bernis à Ogier (12 septembre 1757), instruction n°23, *Ibid.*, f° 207. Voir Annexe 37.

²⁵⁵⁰ *Ibid.*

²⁵⁵¹ *Ibid.*, f° 207 v°.

²⁵⁵² Cité in BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, op. cit., p. 99.

²⁵⁵³ Bernis à Ogier (12 septembre 1757), instruction n°23, MAE, CP Danemark 135, f° 207 v°.

²⁵⁵⁴ Ogier à Bernis (17 septembre 1757), dépêche n°55, *Ibid.* ff. 221-221 v°.

²⁵⁵⁵ « Sa M^{te} ne la juge décente et convenable qu'autant qu'il sera entendu et constaté par les Puissances contractantes et médiatrices que cet armistice subsistera inviolablement pendant toute la durée de la présente guerre. » Bernis à Ogier (20 septembre 1757), instruction n°24, *Ibid.*, f° 249.

²⁵⁵⁶ La convention fut finalement rompue par Londres, le roi George II, acculé par le mécontentement du Parlement et de l'opinion publique britannique, ayant désavoué son fils Cumberland. En décembre 1757, Ogier, informé de la rupture, transmettait à Bernis « la consternation et la douleur que ces images trop vraies [de la mauvaise foi de l'Angleterre] occasionnent. » Ogier à Bernis (13 décembre 1757), dépêche n°78, MAE, CP Danemark 136, ff. 341 v°-342.

de son armée²⁵⁵⁷ ». Ogier était ainsi persuadé qu'elle serait pleinement agréée par Louis XV. Il n'hésita pas en outre à faire porter la responsabilité de son zèle sur le maréchal, en parlant d'une « négociation que M. de Richelieu a désirée²⁵⁵⁸ ». Dans une lettre du 18 octobre, Bernis reconnaissait « la droiture des intentions²⁵⁵⁹ » du président, avant de critiquer le fond de la convention et l'inutilité de la garantie du Danemark, « dont la partialité outrée pour l'Ang^{re} se développe de plus en plus chaque jour²⁵⁶⁰ ». Ogier fut dès lors invité à communiquer le mécontentement de Versailles²⁵⁶¹. À la lecture des griefs de Bernis, l'ambassadeur s'exécuta auprès des ministres danois, tout en avouant avoir été « surpris et effrayé²⁵⁶² » par le tableau dressé par sa cour. Il ne manqua pas néanmoins de se justifier de nouveau quant à ses démarches à l'égard de la convention de Kloster Zeven, tout en remerciant Bernis pour « les ménagemens très obligeants²⁵⁶³ » manifestés à son endroit : « Vous avez bien voulu reconnoître et rendre justice à mon zèle et à mes intentions dans la démarche que j'ay faite pour l'occasionner. Je ne pouvois pas prévoir les motifs de vos inquiétudes qui seules ont pû faire le tort qui m'est imputé²⁵⁶⁴. » À qui doit-on attribuer finalement la responsabilité de cette négociation ? Un chapitre des *Mémoires* du cardinal de Bernis fut consacré à l'affaire de Kloster Zeven. Pour l'ancien ministre, Richelieu y « oublia » les ordres qui lui furent donnés « de renvoyer à Versailles toutes les négociations quelconques qu'on chercherait à entamer avec lui²⁵⁶⁵ ». Bernis présentait le maréchal comme la dupe de la Prusse et de l'Angleterre. Selon Jean-Paul Desprat, le maréchal commit alors « l'une des plus belles bêtises du siècle²⁵⁶⁶ ». Quelques jours après Kloster Zeven, Richelieu fut de nouveau à Halberstadt, où il signa une convention avec le prince Ferdinand de Brunswick²⁵⁶⁷, chef de l'armée prussienne. Bernis écrivit à Choiseul des mots peu flatteurs pour l'officier français : « La convention d'Halberstadt est une faute grossière de politique qu'un enfant de quinze jours n'aurait pas faite²⁵⁶⁸. » Il faut cependant discerner, derrière l'écriture du ministre, les oppositions internes à la cour de Versailles : Bernis appartenait au clan Pompadour et Richelieu, quoique proche de Louis XV, en était le principal opposant²⁵⁶⁹. Il convient d'ajouter que le cardinal ne formula l'essentiel de ses critiques que dans ses *Mémoires*. Le refus de désavouer

²⁵⁵⁷ Ogier à Bernis (27 septembre 1757), dépêche n°58, MAE, CP Danemark 135, f° 258 v°.

²⁵⁵⁸ *Ibid.*, ff. 257-257 v°.

²⁵⁵⁹ Bernis à Ogier (18 octobre 1757), instruction n°26, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 136, f° 79 v°.

²⁵⁶⁰ *Ibid.*, f° 81.

²⁵⁶¹ *Ibid.*, f° 84 v°.

²⁵⁶² « J'avoue que j'ay été surpris et effrayé du système dont vous me faites le tableau, sur lequel vous fondés vos soupçons et vos inquiétudes sur les vûes et les intentions qu'on a pû et qu'on peut avoir ici. » Ogier à Bernis (8 novembre 1757), dépêche n°71, *Ibid.*, ff. 157-157 v°.

²⁵⁶³ *Ibid.*, f° 204.

²⁵⁶⁴ *Ibid.*, ff. 204-204 v°.

²⁵⁶⁵ BERNIS François-Joachim de, *Mémoires du cardinal de Bernis*, éd. par Philippe Bonnet, Paris, Mercure de France, 1986, p. 432.

²⁵⁶⁶ DESPRAT Jean-Paul, *Le Cardinal de Bernis : la belle ambition*, Paris, Perrin, 2000, p. 394.

²⁵⁶⁷ Ferdinand de Brunswick-Lunebourg (1721-1792) était le beau-frère des rois de Prusse et de Danemark.

²⁵⁶⁸ BERNIS François-Joachim de, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 435.

²⁵⁶⁹ Bernis faisait allusion à cette opposition. *Ibid.*, p. 434.

publiquement le maréchal, expliquait Jean-Paul Desprat, était lié au soin de ne pas « diminuer l'autorité du Roi²⁵⁷⁰ », lequel avait désigné Richelieu pour effectuer la campagne du Hanovre. Enfin, une lettre de Choiseul à Richelieu, semblait mettre en avant la responsabilité du président Ogier, qui tenait de la naïveté et de l'excès de zèle : « Je crois que M. Ogier aura la tête lavée ; effectivement nous avons pour principe, & nous avons raison, de ne point fourrer le Danemarck dans nos affaires ; & M. Ogier veut toujours agir, ce qui produit le plus mauvais effet pour le système général, dont par parenthèse M. Ogier n'a nulle connaissance²⁵⁷¹ [...] ». S'il est difficile de donner un jugement définitif sur les responsabilités de cette négociation, on ne peut nier que l'ambassadeur français a pris sur lui la liberté d'agir, quoique dans une certaine urgence, sans informer directement sa cour ni en attendre des instructions précises. Malgré tout, son autojustification laisse entrevoir les objectifs louables qu'il poursuivait à cette occasion : le désarmement des Anglo-Hanovriens et de leurs alliés, incontestablement avantageux pour l'armée française, et le soin « d'épargner le sang humain », cher au roi de Danemark. Le président Ogier communiait-il à l'irénisme prôné par la cour danoise ? Si nous ignorons son opinion personnelle à cet égard, il est patent que, tout au long de son ambassade, il s'évertua à se présenter comme l'avocat des bonnes intentions et la sincérité du gouvernement danois.

IV. Ogier le Danois : le magistrat devenu avocat

1. *Insuccès et désillusions : le relatif échec de l'alliance franco-danoise*

Dans un mémoire adressé à Louis XV, en 1773, le comte de Broglie²⁵⁷² dressait un bilan négatif de l'alliance franco-danoise. Il estimait qu'elle « a toujours été également inutile et onéreuse²⁵⁷³ » à la France. L'analyse des principaux dossiers traités par le président Ogier au cours de ses douze années d'ambassade à Copenhague ne permet pas de conclure à un succès global de ses négociations. Le renouvellement du traité franco-danois, en 1754, n'avait pas obtenu du Danemark de revenir sur sa ferme politique de neutralité durant la guerre de Sept Ans. La tentative de réactualisation du traité, dix ans plus tard, fut un échec, en raison du refus de la France d'accorder de nouveaux subsides. L'union maritime dano-suédoise ne s'avéra être qu'un coup d'épée dans l'eau, principalement en raison des dissensions héréditaires entre les deux monarchies scandinaves

²⁵⁷⁰ DESPRAT Jean-Paul, *Le Cardinal de Bernis, op. cit.*, p. 396.

²⁵⁷¹ Choiseul-Stainville à Richelieu (23 septembre 1757), in *Mémoires du maréchal de Richelieu, op. cit.*, t. IX, p. 204.

²⁵⁷² Charles-François de Broglie (1719-1781), comte de Broglie, marquis de Ruffec, ambassadeur extraordinaire en Pologne (1752-1758), chef du cabinet secret de Louis XV.

²⁵⁷³ Mémoires sur la politique étrangère, remis par M. de Broglie à Louis XV, du 16 avril à la fin d'août 1773, in LOUIS XV, *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier, etc.*, éd. par Edgar Boutaric, Paris, H. Plon, 1866, t. I, p. 482.

et de la pusillanimité du Danemark face à l'Angleterre. Pour Éric Schnakenbourg, « le gouvernement français considère que la défense des prérogatives de la neutralité est le plus grand service que les royaumes du Nord puissent lui rendre²⁵⁷⁴ ». En dépit de cette affirmation, le président Ogier fut sollicité à plusieurs reprises pour inviter Copenhague à mettre en activité l'article 5 du traité de 1754, qui stipulait une assistance militaire réciproque en cas d'agression²⁵⁷⁵. Ainsi, en juin 1757, après avoir exposé à Moltke les efforts positifs de l'alliance franco-autrichienne en Allemagne, l'ambassadeur insista sur le bon exemple que Frédéric V donnerait aux princes allemands en intervenant militairement : « Je luy ai représenté encore le poids qu'auroit infailliblement dans l'Empire l'exemple que le Roy de Dannem^k donneroit en sortant de la neutralité qu'Il a embrassée, et que cet exemple, dans une cause si juste, ne pouroit qu'être suivi utilement et glorieusement par ceux des Princes d'Allemagne qui ont paru jusqu'à présent régler leurs démarches sur celles de Sa M^{te} Dan^{se} ²⁵⁷⁶. » Tout en louant ce projet, Moltke botta en touche en prétextant des « peu considérables²⁵⁷⁷ » possessions du monarque en Allemagne, lesquelles justifieraient que la France et ses alliés dispensassent le Danemark d'une implication armée. L'ambassadeur concluait en présageant l'échec de son entreprise : « Vous aurés bien prévû, M., que mes représentations à cet égard ne seroient suivies d'aucun succès. Il n'est guères possible de prévoir quand, et à quelle occasion, cette Cour pourra sortir de sa neutralité. Elle la chérit et ne cherche qu'à en recueillir les avantages et très réellement elle n'a aucun désir ni objet d'ambition, ni d'aggrandissement²⁵⁷⁸. »

Quant aux négociations d'ordre commercial, elles se sont parfois soldées par une suspension bilatérale. Ce fut le cas du commerce des viandes salées, qui traîna en longueur en raison de l'opposition « des gens malintentionnés²⁵⁷⁹ », des résistances de Bernstorff²⁵⁸⁰ et de la procrastination de Versailles, ce dont se plaignit la cour danoise²⁵⁸¹. Les discussions aboutirent néanmoins à la signature d'une convention pour huit années, en octobre 1758. Cette convention fut suspendue, en février 1761, principalement en raison de la médiocre qualité des viandes reprochée par la France²⁵⁸², et ne fut pas réexécutée après la fin de la guerre²⁵⁸³. En décembre 1755, un projet de commerce de bois de construction fut entravé par les marchands danois. Ces derniers

²⁵⁷⁴ SCHNAKENBOURG Éric, « Contraintes de guerre et non-belligérance », art. cit., p. 145.

²⁵⁷⁵ Voir Annexe 35.

²⁵⁷⁶ Ogier à Rouillé (28 juin 1757), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 134, ff. 178 v°-179.

²⁵⁷⁷ *Ibid.*, f° 179 v°.

²⁵⁷⁸ *Ibid.*, ff. 180-180 v°.

²⁵⁷⁹ Ogier à Rouillé (6 juillet 1756), dépêche n°28, MAE, CP Danemark 131, f° 311 v°.

²⁵⁸⁰ Ogier à Rouillé (16 décembre 1755), dépêche n°58, MAE, CP Danemark 130, ff. 198 v°-199.

²⁵⁸¹ Ogier à Rouillé (18 novembre 1755), *Ibid.*, f° 115 v°.

²⁵⁸² « Le bœuf salé que les Danois nous ont envoyé dernièrement ne vaut rien du tout faute de précaution dans la salaison. Cet objet est si considérable que vous ne pouvez trop recommander d'attention sur cette partie, sans quoi nous serions forcé de nous pourvoir ailleurs. » Bernis à Ogier (23 octobre 1758), instruction n°32, MAE, CP Danemark 139, f° 148.

²⁵⁸³ Ogier à Choiseul (14 avril 1761), dépêche n°18, MAE, CP Danemark 146, ff. 158-158 v°.

exigèrent de telles garanties – notamment une continuation de ce commerce après la guerre²⁵⁸⁴ – que l'affaire traîna en longueur et finit par être abandonnée. De tels échecs ne sont pas surprenants, dans la mesure où les entrepreneurs danois étaient traditionnellement tournés vers l'Angleterre²⁵⁸⁵ et pouvaient avoir des raisons de craindre les risques d'un commerce avec la France, en plein cœur de la guerre maritime, en particulier les menaces permanentes de prises de navires de commerce²⁵⁸⁶. Jean-François Ogier parvint toutefois, par son entremise, à régler définitivement des situations tendues, comme la crise dano-espagnole ou l'affaire de Kniphausen, et à obtenir, après maints efforts, la signature de la convention pour le Holstein du 4 mai 1758 et l'accession du Danemark à l'union maritime russo-suédoise du 9 mars 1759.

Les tensions croissantes entre les cours de Versailles et de Copenhague furent analysées avec précision par Édouard de Barthélemy. Du côté du gouvernement français, le « système du Nord » paraissait s'essouffler, en raison de la neutralité résistante du Danemark, mais aussi de son attachement historique à la Grande-Bretagne, prétexte de soupçons permanents de trahison ou d'infidélité potentielle. Le peu de scrupules manifestés par la cour de France pour fournir au Danemark les subsides et leurs arriérés, ainsi que ses atermoiements à l'égard du renouvellement du traité de 1754, exacerbèrent la distance prise entre les deux pays, dont la conséquence fut le rapprochement dano-russe, à partir de 1764²⁵⁸⁷. Pour Barthélemy, l'abandon de la France fut la raison majeure pour laquelle l'Angleterre et la Russie regagnèrent du terrain en Scandinavie : « Tout se préparait donc pour l'anéantissement de notre influence dans le Nord²⁵⁸⁸. » Le climax fut atteint au printemps 1766, lorsque Choiseul reprit le département des Affaires étrangères. Dans une lettre à Ogier, il estimait sans détours que l'alliance franco-danoise avait échoué : « Tout ce que l'on a fait en France en faveur du Dannem^k jusqu'à présent a été absurde. Cette Puissance foible par elle-même, n'a de politique et d'espérance qu'au près de nos ennemis²⁵⁸⁹ [...] ». Pour le ministre, il fallait « conserver l'union et l'amitié possibles avec cette Couronne, sans nous laisser abuser davantage en lui procurant des secours inutiles au Roi et à son État²⁵⁹⁰ ». Ces nouvelles instructions arrivaient alors que le président Ogier, qui avait reçu ses lettres de rappel un mois auparavant²⁵⁹¹, s'apprêtait

²⁵⁸⁴ Ogier à Rouillé (6 mars 1756), dépêche n°11, MAE, CP Danemark 131, ff. 31-31 v°.

²⁵⁸⁵ Rouillé écrivait à Ogier : « Je conçois, M^r, toutes les difficultés que M. le C^{te} de Molck rencontre pour détruire dans sa nation le préjugé de l'habitude qui s'est établie en faveur des Anglois, et la porter à nous donner la préférence de ses liaisons d'amitié et de commerce. » Rouillé à Ogier (15 avril 1756), instruction n°8, *Ibid.*, ff. 111-111 v°.

²⁵⁸⁶ POURCHASSE Pierrick, *Le Commerce du Nord*, *op. cit.*, p. 321.

²⁵⁸⁷ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, *op. cit.*, p. 245 sq. Barthélemy commentait : « La conséquence de cette rupture politique de la part de la France, fut de jeter le Danemarck dans les bras de la Russie. » *Ibid.*, p. 252. En mars 1765, le Danemark renouvela le traité d'alliance dano-russe du 10 juin 1746, expiré en 1761.

²⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 253.

²⁵⁸⁹ Choiseul à Ogier (22 avril 1766), instruction n°161, MAE, CP Danemark 152, f° 99. Voir Annexe 38.

²⁵⁹⁰ *Ibid.*, f° 99 v°.

²⁵⁹¹ Praslin à Ogier (16 mars 1766), *Ibid.*, f° 66.

à quitter Copenhague. Dans une lettre à Bernstorff, Choiseul accusait la Russie de « se rendre momentanément le despote de tout le Nord²⁵⁹² » et concédait que le Danemark était « lié indissolublement et naturellement, ce qui est plus fort, par principes, projets et espérances avec l'Angleterre et la Russie²⁵⁹³ ». Le ministre français proposa de maintenir l'amitié entre les deux pays sans rien attendre du Danemark et sans s'occuper désormais de ses affaires particulières. Il ajoutait : « Il serait ridicule de vouloir que les Danois fussent français et point anglais, il est simple de désirer qu'étant anglais et russes, ils traitent avec la France, sur ce qui est purement France, avec amitié²⁵⁹⁴. » Dans sa réponse, Bernstorff défendait la fidélité continuelle de son pays : « Nous sommes toujours tels que vous nous avez connus. Nous n'avons changé ni de principes ni d'inclinations, et le même esprit qui nous a animé depuis nombre d'années nous anime encore²⁵⁹⁵. » Il rappelait l'attachement du Danemark à la France – « Nous aimons la France par inclination²⁵⁹⁶ » – et se défendait de toute soumission à l'Angleterre : « Nous ne sommes point anglais et ne le serons jamais, parce que nous ne pouvons être que danois et que le sort, en nous rendant tels, a fixé à ce titre et à ces devoirs seuls toute notre ambition et toutes nos vues²⁵⁹⁷ [...] ». Une fois encore, le principe fondamental de neutralité – une neutralité capable de flexibilité, puisque le Danemark passa d'une neutralité limitée à une neutralité stricte au cours de la guerre de Sept Ans²⁵⁹⁸ – était affirmé. Dans une instruction à Gleichen, en juin 1763, Bernstorff rappelait la grande ambition pacifique de Frédéric V : « Le roi a pour unique but le bonheur de ses peuples, vraie source, son cœur le sent, de la gloire et de la félicité du monarque et de la monarchie. [...] La félicité d'un peuple est de ne dépendre d'aucune autre puissance que de celle de son souverain naturel et légitime et de ses lois²⁵⁹⁹ [...] ». Cette pacification passait néanmoins par la défense des territoires de la couronne et la protection des frontières. La question gottorpienne entraînait ainsi dans le champ de la *realpolitik* danoise²⁶⁰⁰. Bernstorff poursuivait une « politique étrangère sans alliance²⁶⁰¹ » véritable, en éloignant le Danemark des guerres qui ne le concernaient pas et en préservant les vies humaines²⁶⁰². En

²⁵⁹² Choiseul à Bernstorff (15 avril 1766), in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance entre le comte Johan Hartvig Ernst Bernstorff et le duc de Choiseul*, op. cit., p. 235.

²⁵⁹³ *Ibid.*, p. 236.

²⁵⁹⁴ *Ibid.*

²⁵⁹⁵ Bernstorff à Choiseul (24 mai 1766), in *Ibid.*, p. 240.

²⁵⁹⁶ *Ibid.*

²⁵⁹⁷ *Ibid.*

²⁵⁹⁸ TUXEN Ole, « Principles and Priorities », art. cit., p. 213.

²⁵⁹⁹ Bernstorff à Gleichen (10 juin 1763), in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance ministérielle*, op. cit., t. II, p. 133-134.

²⁶⁰⁰ SCHOUBYE Jørgen, « J. H. E. Bernstorffs udenrigspolitik i dansk historisk forskning », *Historisk Tidsskrift*, 12. række, 1. Bind (1963), p. 540-541.

²⁶⁰¹ « Vedel hovedsynspunkt er her, at den ældre Bernstorff principielt ønskede at føre en alliancefri udenrigspolitik. » *Ibid.*, p. 541.

²⁶⁰² BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Den ældre Grev Bernstorffs Ministerium*, op. cit., p. 8.

décembre 1754, Ogier avait pointé du doigt cette ambition de « ne déplaire à personne » qui illustre la politique de Copenhague :

« Par tout ce détail, Monsieur, vous reconnoîtrez mieux que moy que l'on est charmé ici de se voir recherché par les principales et les plus respectables Puissances ; que l'on est très content d'être allié et ami du Roy. J'ay même lieu d'être persuadé qu'on est incapable de prendre des engagements qui soient contraires au système, dans le maintien duquel on trouve sa seureté, son avantage et sa gloire ; mais qu'en même tems occupé de l'oeconomie intérieure, de la culture des terres, des manufactures, et plus que tout du commerce extérieur, que l'on a grand désir d'étendre et d'augmenter, à l'occasion duquel on entretient dans le meilleur ordre une marine assés considérable, on ne veut contracter aucun engagement qui puisse attirer aucune affaire ; que, fidèle à ses alliés, attaché à ses amis, on veut ne déplaire à personne, et surtout ménager toutes les Puissances, même les plus opposées à celles avec lesquelles on est lié d'intérêt et d'amitié²⁶⁰³. »

La signature de traités d'alliance et de subsides ne remettait-elle pas en question le dogme de la neutralité parfaite ? C'est la question que Jørgen Schoubye a voulu résoudre, en critiquant l'analyse de Vedel, pour montrer que le système de neutralité prôné par Bernstorff était au fond susceptible d'adaptations, en fonction des évolutions conjoncturelles²⁶⁰⁴. Et l'historienne allemande Mathilde Breiholz, évoquant la « politique de la main libre » (« *Politik der freien Hand*²⁶⁰⁵ ») de Bernstorff, d'ajouter que le Danemark n'était pas si libre qu'il le revendiquait, comme en témoignait la pression française relative aux subsides.

2. Le président Ogier, apologiste de la cour danoise ?

Les dépêches de Jean-François Ogier révèlent la propension de celui-ci à prendre la défense des intentions de Frédéric V et de ses ministres, à relativiser les critiques et les soupçons de sa cour et à se présenter bien souvent comme l'avocat des intérêts du Danemark. La bienveillance continue manifestée par l'ambassadeur détonnait avec l'impatience et la défiance de sa cour à l'égard des hésitations et des revendications de neutralité du gouvernement danois. Cette application apologétique du diplomate, soulignée par Édouard de Barthélemy²⁶⁰⁶, s'affirma d'abord en faveur de ses principaux interlocuteurs, Moltke et Bernstorff. Ogier demanda régulièrement à sa cour de ménager le premier, principal soutien de l'alliance franco-danoise et du « système du Nord », afin de garantir sa faveur

²⁶⁰³ Ogier à Rouillé (10 décembre 1754), dépêche n°70, MAE, CP Danemark 128, ff. 242 v°-244.

²⁶⁰⁴ Jørgen Schoubye remettait aussi en question la notion de « système Bernstorff », qui ne repose en fin de compte que sur deux lettres du ministre analysées par Vedel, liées à un contexte spécifique. SCHOUBYE Jørgen, « J. H. E. Bernstorffs udenrigspolitik », art. cit., p. 561-562.

²⁶⁰⁵ BREIHZOLZ Mathilde, *Preussen und Dänemark*, op. cit., p. 19.

²⁶⁰⁶ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, op. cit., p. 208.

auprès de son souverain. Le grand maréchal se plaignait souvent avec amertume des soupçons réitérés de la France envers son pays. En décembre 1757, l'ambassadeur écrivait à Bernis :

« Permettès moi, Monsieur, en rendant au Roi de Dan^{mk} et à M. le C^{te} de Molck la justice dûe à des intentions aussi sincères et aux désirs aussi véritables qu'on a ici d'agir, en toute occasion, comme vous venés de le reconnoître de nouveau, dans le peu que j'ai eu l'honneur de vous mander aujourd'hui, de vous représenter combien les inquiétudes et les soupçons de notre part sont amers à ce Prince vertueux qui a pour le Roi les sentimens de l'attachement le plus tendre et ceux d'une véritable admiration, et combien ils sont affligeans pour le Comte de Molck, auquel le Roi de Dan^k s'en ouvre tous les jours. Il n'y a pas d'occasion où M. de Molck ne m'en marque sa douleur profonde et son désir de les voir dissipés, et la confiance qu'il désire, et qu'il sait mériter solidement, rétablie de notre part et de celle des Cours alliées et amies. [...] Il n'a de consolation que dans le succès et dans les témoignages d'estime et de confiance que vous pouvés lui donner. Je ne vous dirai pas trop en vous assurant que je crains qu'il n'y succombe, s'il n'obtient pas de vôtre part cette consolation et ce soutien²⁶⁰⁷. »

Un tel plaidoyer n'était pas seulement un moyen pour Ogier de rassurer Moltke et d'apaiser une tension momentanée entre les deux cours. On ne peut nier la volonté de l'ancien magistrat d'établir – ou de rétablir – la réalité des faits face aux rumeurs et aux inexactitudes, et de garantir la réputation et le crédit d'un personnage en qui il avait une authentique confiance. En septembre 1754, il écrivait à Rouillé : « Je doute que, dans aucune Cour, le Roy puisse compter sur un Ministre qui luy soit aussy réellement, et j'ose dire aussy tendrement, attaché²⁶⁰⁸. » En janvier 1759, Choiseul recevait cet éloge de Moltke : « Le Roy n'a jamais eu, dans aucune Cour étrangère, un serviteur aussi dévoué et aussi fidèle²⁶⁰⁹. » Et l'ambassadeur d'affirmer, en février 1760, avoir « toujours eu une véritable confiance²⁶¹⁰ » dans la droiture et les bonnes intentions du favori royal. L'abattement manifesté par ce dernier devant les soupçons de Versailles ne pouvait qu'affecter le président Ogier. En juillet 1758, il avouait à Bernis qu'il ne pouvait lui « taire que M. de Molcke est languissant et malade ou peu s'en faut du chagrin qu'il a de voir nos soupçons et nos inquiétudes, ou plustost de ce que vous paroissez vous prêter à ceux que nos alliés vous inspirent²⁶¹¹ ». Et l'ambassadeur d'offrir une garantie personnelle des bonnes intentions de la cour danoise : « Je puis le répéter, M., parce que je ne m'y suis pas mépris, le Roi n'a pas d'allié plus fidèle que le Roi de Dann^k²⁶¹². » Fortifié par son expérience, le diplomate se considérait comme un témoin suffisamment éprouvé des

²⁶⁰⁷ Ogier à Bernis (27 décembre 1757), lettre particulière, MAE, CP Danemark 136, ff. 380 v°-382 v°.

²⁶⁰⁸ Ogier à Rouillé (10 septembre 1754), dépêche n°54, MAE, CP Danemark 128, f° 72 v° ;

²⁶⁰⁹ Ogier à Choiseul (20 janvier 1759), dépêche n°6, MAE, CP Danemark 140, f° 88.

²⁶¹⁰ Ogier à Choiseul (26 février 1760), lettre particulière, MAE, CP Danemark 143, f° 124 v°.

²⁶¹¹ Ogier à Bernis (15 juillet 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 190 v°.

²⁶¹² *Ibid.*, ff. 191-191 v°.

intentions du Danemark pour assurer une sorte de caution morale auprès de sa propre cour. Il écrivait à Bernis, en décembre 1758 :

« [...] je ne puis, depuis 5 ans que je suis ici, refuser au Ministère danois la justice due à la franchise la plus entière et à la bonne foi la plus exacte avec lesquelles il en a agit [*sic*], tant envers le Roi qu'envers les autres alliés du Dannemarck auxquels nous avons pû nous intéresser. C'est sur la connoissance de ces faits, des principes et des intentions du Roi de Dann^k et de son Ministère, que je fonde ma confiance. Je crois pouvoir dire qu'autant il est avantageux de tout prévoir et de tout envisager de la part d'un allié justement suspect, autant je crois indispensable, pour pouvoir s'assurer pour longtems l'attachement et la fidélité de cette Cour ci, de lui rendre une bonne fois à ses intentions la justice qui lui est due²⁶¹³. »

Le souci de la *parrêsia* semblait justifier l'emploi de ce langage. Le diplomate se défendait néanmoins, dans la suite de sa réflexion, d'agir avant tout pour le service du roi de France : « Je me flatte que V^{re} Em^{ce} excusera au moins ma franchise et mes réflexions, et qu'elle ne les attribuera qu'au zèle et le plus ardent et le plus vif pour le service du Roi²⁶¹⁴. » Ogier maintint auprès de Choiseul son compte-rendu positif des intentions danoises, invoquant toujours la solidité de son expérience, et s'appuyant sur des preuves concrètes, tel le refus systématique du Danemark de céder aux avances alléchantes de l'Angleterre ou de la Prusse :

« Je dois vous le dire, Monsieur, nous n'obtiendrons rien de cette cour cy qu'en rendant une justice favorable et sincère à ses intentions. Elles sont droites. Quiconque, sans doute avec zèle et bonne intention, vous les annonce autrement, se trompe et ne peut que vous tromper aussi. Cinq ans et plus de séjour et de fréquentation familière avec les principaux acteurs de la scène, le nombre infini d'affaires en tout genre que j'ay eu à traiter avec eux, ont dû me les faire connoître. J'y ay trouvé toujours droiture et équité. On n'a jamais cherché à me tromper et je ne l'ay été en aucune occasion. Jamais on n'a manqué en rien aux paroles qui m'ont été données. Si l'on ne s'est pas toujours prêté à tout ce que nous avons demandé, lorsqu'on nous a refusé, ce qui a été bien rare, on nous en a donné des raisons que l'on a cru valables. On s'est refusé constamment aux instances et aux propositions les plus séduisantes du Roy de Prusse et du Roy d'Angleterre. En un mot, je crois la confiance due à ce Ministère cy, et tant qu'il croira ne pouvoir pas y compter, nous n'obtiendrons rien de luy. »²⁶¹⁵

À l'égard de Bernstorff, le plaidoyer d'Ogier s'avérait plus difficile à mener, et ce en raison des préventions répétées de Versailles contre ce ministre. Pour Barthélémy, « en France il y avait un véritable parti-pris : on voulait absolument voir M. de Bernstorff coupable de duplicité sans tenir aucun compte de ses angoisses patriotiques²⁶¹⁶. » L'ambassadeur tenta régulièrement de

²⁶¹³ Ogier à Bernis (4 décembre 1758), dépêche n°80, MAE, CP Danemark 139, ff. 368 v°-369 v°. Voir Annexe 39.

²⁶¹⁴ *Ibid.*, ff. 369 v°-370.

²⁶¹⁵ Ogier à Choiseul (13 janvier 1759), lettre autographe, MAE, CP Danemark 140, f° 59 v°.

²⁶¹⁶ BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark*, *op. cit.*, p. 205.

rassurer sa cour sur ses intentions. En juin 1755, il écrivait à Rouillé : « Je puis vous assurer à cette occasion que ce Ministre est aujourd'hui beaucoup moins entreprenant et agit d'une façon beaucoup plus mesurée que par le passé²⁶¹⁷. » Ogier n'en était pas moins conscient des résistances et du caractère opiniâtre du ministre, qu'il attribuait plus à sa conception politique qu'à de la malhonnêteté ou de la duplicité. Lorsque Bernstorff envisagea une alliance avec la Prusse contre la Russie, l'ambassadeur mit cette idée sur le compte d'un manque de justesse de vues, tout en défendant « la droiture de ses intentions²⁶¹⁸ ». Jean-François Ogier estimait devoir « se maintenir dans la justice et la vérité et « combattre les préjugés²⁶¹⁹ », ce qui ne l'empêcha pas de se présenter en serviteur pondéré et prudent, plutôt que borné et implacable, des intérêts de la France²⁶²⁰ ». Toute la difficulté consistait à conserver l'équilibre de sa mission « pour le bien du service du Roi et pour l'intérêt particulier du Danemark^{k 2621} ». Un tel positionnement se concrétisait bien souvent par un écartèlement du diplomate entre les menaces et les critiques de sa cour, dont il devait être l'*orator*, et sa conviction personnelle de l'innocence d'un Danemark partagé entre ses devoirs extérieurs et intérieurs, entre ses alliances et sa neutralité. Au témoignage de Bernstorff, Ogier n'aurait jamais succombé à une sorte de double-jeu au cours de sa mission diplomatique. Le ministre affirmait que l'ambassadeur français était « un des hommes les plus sages, les plus judicieux et les plus zélés pour son Roy et sa Patrie [qu'il avait] jamais connu²⁶²² [...] ». Le service fidèle de son prince par l'ambassadeur-serviteur, fondement du modèle diplomatique de l'Ancien Régime²⁶²³, semble avoir été la première ambition du président Ogier.

La défense de la cause du Danemark et de l'alliance franco-danoise, jointe à douze années de relations cordiales avec les ministres et la haute société danoise, ont mérité à Jean-François Ogier

²⁶¹⁷ Ogier à Rouillé (17 juin 1755), dépêche n°30, MAE, CP Danemark 129, f° 193. Peu de temps après, Ogier justifiait son analyse en ces termes : « Il est certain que M. le Baron de Bernstorff a reconnu, quoiqu'il n'en convienne pas, que la vivacité de ses démarches, dans plusieurs occasions, n'a pas été utile au bien des affaires ; qu'elle lui a attiré des ennemis ; qu'elle a donné occasion à ceux qui ne lui veulent pas de bien, d'en tirer avantage contre lui ; qu'il n'a pas eu, à beaucoup près, l'approbation de ses collègues, et qu'en tout les démarches de hauteur et de vivacité ne sont pas approuvées par le Grand Maréchal, qui n'a que des vœux modérés et pacifiques, et avec lequel il sent, depuis quelque temps, plus que jamais, qu'il est obligé de compter. » Ogier à Rouillé (5 août 1755), *Ibid.*, f° 312 v°-313 v°.

²⁶¹⁸ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f° 439.

²⁶¹⁹ « Ce seroit, sans doute, une occasion pour moy de marquer mon zèle que d'avoir à annoncer quelque projet ou démarche contraire au service du Roy que mon activité m'auroit fait découvrir ; mais je renonce avec grande satisfaction à cet avantage, qui ne pourroit qu'être contraire au service du Roy et je me renferme avec plaisir dans celui de combattre les préjugés qui ne sont que trop multipliés, mais sans réalité, contre les intentions et les vues d'une Cour qui ne trouve son avantage, sa sûreté et sa gloire que dans son attachement au Roy et à son alliance. » Ogier à Choiseul (13 janvier 1759), MAE, CP Danemark 140, f° 63.

²⁶²⁰ THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique », art. cit., p. 132.

²⁶²¹ Ogier à Choiseul (22 juillet 1760), dépêche n°48, MAE, CP Danemark 144, f° 219 v°.

²⁶²² Bernstorff à Gleichen (12 juillet 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-304.

²⁶²³ Comme le soulignait Marc Bélissa, la Révolution a opéré un bouleversement des paradigmes diplomatiques et de la fonction d'ambassadeur en particulier : sous l'influence de la critique des Lumières, la figure de l'ambassadeur-serviteur du prince a laissé la place au diplomate-interprète des intérêts de la nation. BÉLISSA Marc, « De la critique de "l'art de négocier" », art. cit., p. 523-524.

le surnom de « Ogier le Danois », en référence au héros légendaire d'une chanson de geste médiévale, considéré comme le « génie tutélaire du Danemark²⁶²⁴ ». L'ambassadeur se présentait, écrivait Edvard Holm, comme « le fidèle ami du Danemark-Norvège²⁶²⁵ » (« *Danmark-Norges trofaste Ven* »). Pour Mario Krohn, l'incorporation d'Ogier et de son épouse dans la société copenhagoise et la consolidation d'amitiés locales ont renforcé la propension de l'ambassadeur à promouvoir les intérêts du Danemark : « Ogier devint si absorbé par les affaires danoises que le ministre français des Affaires étrangères lui reprocha souvent, dans des dépêches secrètes, de s'intéresser davantage aux intérêts du Danemark qu'à ceux de la France²⁶²⁶ ». Gunnar Carlquist estimait quant à lui, à propos du rôle joué par l'ambassadeur dans la consolidation du « système du Nord », qu'il était « difficile de se faire une opinion sur les activités d'Ogier à partir de sources exclusivement nordiques. [...] Il semble avoir été désireux d'œuvrer pour l'intimité entre les couronnes nordiques, que son gouvernement souhaitait ardemment, mais n'a pas trouvé les bons moyens²⁶²⁷. » Si le duc de Praslin s'interdit de signifier que le rappel d'Ogier en France, en 1766, correspondît à une disgrâce²⁶²⁸, l'opinion de l'historien britannique Hamish Scott, qui définissait Ogier comme un diplomate « capable quoique mou », était que l'ambassadeur fut « suspecté de trop de sympathie à l'égard du gouvernement danois²⁶²⁹ ».

Cet excès de sympathie ne pouvait en aucun cas être associé à de la duplicité. L'ambassadeur pourrait néanmoins être taxé d'une certaine naïveté vis-à-vis de la cour danoise. Les dépêches du président Ogier semblent au contraire prouver que celui-ci n'était pas dupe des ambiguïtés et des faiblesses qu'il pouvait constater à Copenhague, en particulier chez Bernstorff. En février 1756, il constata l'opposition du ministre au projet de commerce du bœuf salé, tout en apportant une appréciable justification²⁶³⁰. En décembre 1756, tout en louant « les dispositions d'une Cour qui se

²⁶²⁴ « [Ogier] blev endog benævnt efter selve Danmarks Skytsaand, Holger Danske : "Ogier le Danois". » KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 115.

²⁶²⁵ HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V*, op. cit., vol. I, p. 283.

²⁶²⁶ « Baade Gesandten og hans Frue følte sig snart hjemme i Landet og vandt her nye Venner, ja Ogier blev efterhaanden saa indlevet i danske Forhold, at den franske Udenrigsminister ofte i de hemmelige Depecher bebrejdede ham, at han saa mere paa Danmarks end paa Frankrigs Interesser. » KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », art. cit., p. 115.

²⁶²⁷ « Att med uteslutande nordiska källor bilda sig en mening om Ogiers verksamhet är vanskligt. Nagra huvuddrag äro dock klara. Han var Bernstorff öppet tillgiven och ställde sig vid upprepade tillfällen som borgesman för dennes redlighet och pålitlighet. Han synes ivrigt ha velat arbeta på åstadkommande av den intimitet mellan de nordiska kronorna, som hans regering livligt önskade, men fann icke de rätta medlen. » CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer*, op. cit., p. 199.

²⁶²⁸ « Sa M^{te} m'a ordonné [...] de vous mander que la résolution qu'elle a prise à cet égard n'a aucun motif qui vous soit personnel. » Praslin à Ogier (16 mars 1766), MAE, CP Danemark 152 f° 66.

²⁶²⁹ « The capable though emollient Ogier, who had upheld French interests for a dozen years but was suspected of too much sympathy towards the Danish government, was replaced. » SCOTT Hamish M., *The Emergence of the Eastern Powers, 1756-1775*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 168.

²⁶³⁰ « M. de Bernstorff, dont j'ai beaucoup à me louer d'ailleurs, est ici plus opposé que personne à l'établissement de ce commerce entre les Danois et nous, quoiqu'il m'ait assuré de son désir du succès de cette affaire. Je ne veux pas le soupçonner de mauvaises intentions dans cette opposition, mais je suis certain qu'il a marqué beaucoup d'inquiétude sur la durée du commerce et sur les inconvénients de le lier avec nous, fondé sur le danger de porter préjudice à celui

livre sans réserve à la confiance qu'elle a dans l'amitié du Roy²⁶³¹ », il s'étonnait du projet d'alliance avec la Prusse promu par le baron et de l'ouverture avec laquelle ce dernier lui en avait parlé :

« Je ne puis après cela concevoir ce qui a pû la faire naître pour un moment à M. le B^{on} de Bernstorff sans l'avoir sans doute assés réfléchie, et encore moins comment il a pû me la confier avant de l'avoir communiquée à aucun de ses collègues et de s'être assuré de leur suffrage, pouvant bien prévoir que je n'épargnerois rien pour la faire avorter²⁶³². »

En novembre 1760, l'ambassadeur ne se faisait pas d'illusion sur l'obstination de Bernstorff à préparer un armement maritime contre la Russie, dont la raison était le *leitmotiv* holsteinois²⁶³³ : « Certainement les menaces de M. de Bernstorff sont réelles. Il propose sérieusement, et sans feinte, l'exécution de son projet, et il fait tout ce qu'il peut pour en faciliter, peut-être même pour en nécessiter l'exécution²⁶³⁴. » Conscient de l'opiniâtreté naturelle du ministre, Ogier eut parfois l'occasion d'emprunter avec lui la voie de la confrontation et du blâme²⁶³⁵. L'accusation de « mollesse » prônée par Hamish Scott doit donc être nuancée.

Le survol des douze années d'expérience diplomatique de Jean-François Ogier a permis de mettre en exergue un profil singulier illustrant ce « modèle humain et social du XVIII^e siècle²⁶³⁶ » que représentait, selon Lucien Bély, le diplomate-type de l'Ancien Régime, en raison du respect qui entourait sa haute fonction et de l'objectif particulièrement louable qu'il devait viser : la paix entre les princes. Certains auteurs des Lumières ont critiqué avec virulence la figure classique du négociateur et considéraient la diplomatie comme « une école du mensonge et du secret²⁶³⁷ », et l'art de négocier comme « l'art de tromper et de mentir pour défendre une “politique” qui ne sert que l'ambition des rois et de leurs cours²⁶³⁸. » L'abbé de Mably – un auteur lu par Ogier – passa lui aussi au crible le métier de diplomate, mais par souci d'une « véritable “politique” consist[ant] dans l'application des règles qui ont pour but le bonheur commun et non l'intérêt particulier des

subsistant depuis longtemps avec les Hollandois qui enlèvent presque tous les bœufs de la Jutlande, et de ne pas éprouver de notre part la constance qu'on pourroit désirer à les continuer, quand les circonstances de la guerre avec l'Ang^{re} n'auront plus lieu. » Ogier à Rouillé (28 février 1756), dépêche n°9, MAE, CP Danemark 130, ff. 400-401.

²⁶³¹ Ogier à Rouillé (14 décembre 1756), dépêche n°55, MAE, CP Danemark 132, f°438.

²⁶³² *Ibid.*, ff. 438 v°-439.

²⁶³³ « Je ne puis douter que M. de Molck et une partie du Ministère ne désirent que quelque circonstance heureuse leur donne occasion de se dispenser d'agir et j'avoue aussi que je ne puis me refuser à la crainte qu'insensiblement M. de Bernstorff, qui ne voit le salut du Dannemarck que dans l'échange du Holstein ou dans l'exécution du plan qu'il a proposé, ne parvienne à force de préparatifs et de dépenses à entraîner le Dannemarck et le surplus du Ministère dans les démarches qu'il nous a annoncées, et qu'il ne cesse de nous faire entrevoir. » Ogier à Choiseul (18 novembre 1760), dépêche n°73, MAE, CP Danemark 145, ff. 162 v°-163.

²⁶³⁴ *Ibid.*, f° 164.

²⁶³⁵ Voir p. 333.

²⁶³⁶ BÉLY Lucien, *L'art de la paix, op. cit.*, p. 603.

²⁶³⁷ BÉLISSA Marc, « De la critique de “l'art de négocier” », art. cit., p. 524.

²⁶³⁸ *Ibid.*, p. 525.

princes²⁶³⁹ ». Si, pour cet écrivain, l'ambassadeur parfait n'existait pas²⁶⁴⁰, le bon négociateur devait cependant aspirer au modèle de « l'homme complet », dans la lignée de l'enseignement des auteurs de la Renaissance, tel Baldassare Castiglione, précurseur de Nicolas Faret et auteur du *Livre du courtisan*. Le bon diplomate devait réunir le faisceau de qualités de l'honnête homme dans le cadre spécifique de la cour auprès de laquelle il était nommé²⁶⁴¹. Selon Charlotta Wolff, ce modèle subsistait parmi les élites nordiques au cœur du siècle des Lumières : « L'idéal de l'époque est celui du gentilhomme policé, l'honnête homme qui se sent partout chez lui et s'exprime avec aisance en français²⁶⁴². » Par ailleurs, la dynamique de représentation du président Ogier à Copenhague sembla correspondre sans réserve au modèle du diplomate-courtisan mis en exergue par Callières et Wicquefort. Les louanges dont bénéficia l'ambassadeur au terme de son séjour au Danemark, et qu'il conviendra d'analyser en son temps, furent la preuve, en dépit des échecs auxquels l'essentiel de ses négociations fut durablement confronté, d'une réussite durable dans l'exercice de sa mission de représentation. L'expérience danoise de Jean-François Ogier constitua un pivot de la carrière d'un homme d'État parvenu, à son retour en France, aux portes de la vieillesse. Dans une lettre à Bernstorff, Mme Ogier écrivait ces paroles à la fois franches et touchantes : « L'ambition de M^r Ogier a été grandement remplie étant resté en Dannem[ark]. La mienne leut été, de partager avec lui les bontés d'une Cour, que je respecterai et que j'aimerai à jamais²⁶⁴³. »

²⁶³⁹ *Ibid.*, p. 527.

²⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 528.

²⁶⁴¹ RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie*, op. cit., p. 214 ; DENS Jean-Pierre, *L'honnête homme et la critique du goût : esthétique et société au XVII^e siècle*, Lexington, French Forum, 1981, p. 11.

²⁶⁴² WOLFF Charlotta, « Le cosmopolitisme aristocratique des élites d'Europe du Nord », art. cit., p. 86.

²⁶⁴³ Mme Ogier à Bernstorff (14 avril 1761), RA-Kbh, Bernstorff-Wotersen, 26.

Quatrième partie

La fin de carrière en demi-teinte du « valet de pique »

Le retour en France du président Ogier, après douze années d'absence, correspondit à un nouveau commencement dans la carrière du magistrat-diplomate. Fort de son expérience de négociateur, il semblait apparaître comme un homme capable d'offrir un profil politique renouvelé au service de la Couronne. La fin de son ambassade s'accompagnait de la promesse fort attendue d'obtenir le rang de conseiller d'État, couronnement logique d'une solide carrière pour un homme issu du milieu parlementaire. En tant qu'institution participant à la justice retenue du pouvoir royal²⁶⁴⁴, le Conseil d'État se situait au sommet de la pyramide judiciaire de la monarchie.

Intégré dans cet aréopage gravitant au plus proche du cœur du pouvoir, le président Ogier entama une ultime phase de sa vie professionnelle, renouant avec ses jeunes années de magistrat, et fortifié par son expérience politique à Copenhague. Son arrivée en France correspondait à une nouvelle période de tensions entre Louis XV et les parlements du royaume. L'esprit de corps caractéristique de ces cours de justice d'Ancien Régime et les affirmations d'indépendance des magistrats vis-à-vis du pouvoir monarchique se sont renforcés après la crise du milieu des années 1750. Et Michel Antoine d'évoquer la nostalgie des temps anciens, en particulier de la Fronde parlementaire de 1648-1650, qui animait les débats et motivait les aspirations des parlementaires, au mitan du XVIII^e siècle : « Ils nourrissaient une tendre prévention pour les temps où ils imaginaient leurs prédécesseurs agissant en pères de la patrie et prenant en main le timon de l'État²⁶⁴⁵. » Une nouvelle fronde semblait s'activer, soutenue par une jeune génération de magistrats « moins enclins que leurs pères à comprendre et accepter les contraintes de l'effort et de la discipline²⁶⁴⁶ ». En outre, le parti janséniste avait pris une nouvelle tournure. Désormais éloignés des seules querelles doctrinales autour d'*Unigenitus*, qui visaient autant l'ingérence romaine que le despotisme dont ils accusaient le ministère du roi²⁶⁴⁷, les magistrats jansénistes estimaient qu'ils bénéficiaient d'une autorité politique, exprimée dans un esprit collégial, leur assurant une légitime participation à la souveraineté. Cette prise de conscience fut motivée par l'ambition d'instaurer un gouvernement des juges, selon l'analyse de M. Antoine : « Entendant confisquer et monopoliser à leur profit et l'autorité royale, et la souveraineté nationale, et le rôle du Conseil du Roi, elles s'intronisaient elles-mêmes comme une sorte de monarque collectif, elles rêvaient d'établir le gouvernement des juges²⁶⁴⁸. » Une telle perspective ne put qu'enliser durablement le conflit entre les cours et la monarchie. M. Antoine alla jusqu'à employer l'expression de « terrorisme

²⁶⁴⁴ GUY-PETIT Jacques, « La justice en France, 1789-1939. Une étatisation modèle ? », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 6, n°1 (2002), p. 98

²⁶⁴⁵ ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 570.

²⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 571.

²⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 572.

²⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 585.

idéologique²⁶⁴⁹ » pour désigner la pression exercée par un petit groupe de défenseurs de l'esprit de corps sur les magistrats désireux de conserver leur liberté de jugement. Enfin, le phénomène de contestation ne concernait pas le seul Parlement de Paris mais se répandit dans les cours de province, attachées à la théorie d'une « union des classes », selon laquelle l'ensemble des cours souveraines du royaume étaient rassemblées en un unique parlement – une théorie élaborée par Louis-Adrien Le Paige²⁶⁵⁰. En conséquence, l'exercice de la justice a été particulièrement affecté par cette crise politique et idéologique. Prérogative du souverain, qui concentrait en sa personne l'ensemble des pouvoirs, selon le modèle absolutiste, la justice, quoique déléguée aux diverses cours selon une ordonnance hiérarchisée, était toujours exercée par le monarque en personne. Il continua à se réserver ce privilège, dit de la justice retenue, de manière exceptionnelle, à l'occasion des lits de justice, et de manière permanente, dans le cadre du Conseil du roi²⁶⁵¹.

²⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 586.

²⁶⁵⁰ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, *op. cit.*, p. 194-195.

²⁶⁵¹ PONCET Olivier, « Conseils du Roi », in BÉLY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 321 ; BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française*, *op. cit.*, p. 56.

CHAPITRE PREMIER

Un conseiller d'État aux liaisons dangereuses

Les huit années de présence et d'activité du président Ogier au sein du Conseil d'État n'empêchèrent pas celui-ci de maintenir ses relations avec des membres de la nébuleuse parlementaire et janséniste. La continuation de son engagement au sein ou aux marges de ce mouvement interroge quant à la fidélité de Jean-François Ogier à ses obligations politico-judiciaires.

I. Au cœur du pouvoir : activité et missions d'un conseiller d'État

1. *Le fruit d'une longue attente*

Quatre mois après son retour du Danemark, en octobre 1766, le président Ogier reçut la commission de « conseiller surnuméraire²⁶⁵² » au Conseil d'État. Il s'agissait là d'une création nouvelle de Louis XV, pour pallier le manque de conseillers disponibles, un certain nombre d'entre eux cumulant cette dignité avec des charges ou des commissions particulièrement absorbantes. Le roi décida alors de créer « six places de conseillers de robe surnuméraires, qui auraient les mêmes fonctions que les autres et des gages de semestres²⁶⁵³ ». Il fallait attendre la vacance d'une place d'ordinaire ou de semestre pour devenir conseiller à part entière. Lors du décès de l'intendant des finances Chauvelin²⁶⁵⁴, en avril 1767, Ogier devint conseiller semestre²⁶⁵⁵. L'*Almanach royal* de 1768 le présente comme conseiller pour le « semestre de Janvier²⁶⁵⁶ ». En dépit de cette appellation, Jean-François Ogier servait toute l'année, comme le prouvent les plunitifs du Conseil²⁶⁵⁷. Son intégration tant attendue au Conseil ne fut toutefois pas rapidement et facilement obtenue.

Dans un échange épistolaire continu avec ses supérieurs successifs, du mois de février 1757²⁶⁵⁸ jusqu'à la veille de son départ, en avril 1766²⁶⁵⁹, l'ambassadeur soutint avec pugnacité son ambition d'intégrer le Conseil d'État, assisté par les efforts de ses protecteurs – Bernis et Choiseul principalement – et de son épouse. En mai 1758, il écrivait à Bernis : « L'expectative que je désire

²⁶⁵² Lettres de Con[s]eill[er] d'État surnuméraire pour le S^r Ogier (5 octobre 1766), O¹ 110, p. 508-510.

²⁶⁵³ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV*, Genève, Droz, 1970 (rééd. de 2010), p. 186.

²⁶⁵⁴ Jacques-Bernard Chauvelin (1701-1767), intendant des finances, était conseiller d'État semestre depuis 1751.

²⁶⁵⁵ Lettres de Con[s]eill[er] d'État semestre pour le S^r Ogier (5 avril 1767), O¹ 112, p. 783-784.

²⁶⁵⁶ *Almanach royal*, 1768, p. 152.

²⁶⁵⁷ Plunitifs du Conseil, AN, V⁶ 1155-1158.

²⁶⁵⁸ Ogier à Rouillé (8 février 1757), lettre particulière, MAE, CP Danemark 133, ff. 154-156.

²⁶⁵⁹ Ogier à Praslin (8 avril 1766), dépêche n°14, MAE, CP Danemark 152, f° 86.

sera la récompense de plus de trente années de travaux consacrés au service du Roy, et une occasion de les continuer avec honneur le reste de mes jours²⁶⁶⁰. » L'ambassadeur obtint cette expectative, qui n'était autre qu'une promesse du roi de lui accorder la première place vacante disponible. Il rappelait, dans une lettre à Bernis, en juin suivant, que son ambition correspondait à l'objectif de toute une vie au service de la couronne : « Je suis charmé [...] de pouvoir, par l'expectative d'une place de conseiller d'État, espérer de me voir un jour, quand les expectatives antérieures à la mienne auront été effectuées, recueillir, par le titre qui a toujours fait l'objet de mon ambition, le fruit des travaux de toute ma vie²⁶⁶¹. » En dépit de cette assurance, il fut confronté, dans un premier temps, à l'opposition obstinée du chancelier de Lamoignon²⁶⁶², hostile à ce type de grâces royales. Ogier ne fut pas le seul à pâtir de cette obstruction²⁶⁶³. En novembre 1760, il obtint de nouveau une promesse, pour laquelle il remercia Choiseul²⁶⁶⁴. En décembre 1762, cette promesse fut confirmée, par l'intercession de Praslin²⁶⁶⁵. La nomination de Maupeou comme vice-chancelier permit de désamorcer le blocage de Lamoignon. L'ambassadeur s'adressa directement à lui, en novembre 1763, pour solliciter sa bienveillance²⁶⁶⁶. Ogier était néanmoins conscient de l'existence de certaines oppositions et réclama l'aide de Praslin²⁶⁶⁷. Il eut aussi la « douleur amère²⁶⁶⁸ » d'apprendre que plusieurs places vacantes avaient été successivement confiées à d'autres candidats, en dépit de la priorité théorique qui lui fut accordée²⁶⁶⁹. Ayant reçu une ultime assurance, en mars 1766, il lui fallut attendre six mois pour obtenir la récompense tant attendue.

2. *Le Conseil privé et ses membres*

« Le Conseil *était* le roi, il n'avait ni existence ni autorité propre séparée du souverain²⁶⁷⁰ », écrivait Bernard Barbiche. Sous l'Ancien Régime, les décisions de justice prises par le Conseil

²⁶⁶⁰ Ogier à Bernis (20 mai 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 27 v°.

²⁶⁶¹ Ogier à Bernis (13 juin 1758), lettre particulière, *Ibid.*, ff. 69-69 v°.

²⁶⁶² Guillaume de Lamoignon (1683-1772), président à mortier au Parlement de Paris (1723), Premier président de la Cour des aides (1746-1749), chancelier de France (1750-1768).

²⁶⁶³ « Je sais que quelques autres expectatives accordées par le Roy ont éprouvé la même difficulté de la part du chef de la justice, et qu'il a refusé de prendre les ordres du Roy et d'en faire part aux expectans. » Ogier à Bernis (15 juillet 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 184 v°.

²⁶⁶⁴ Ogier à Choiseul (4 novembre 1760), MAE, CP Danemark 145, f° 132.

²⁶⁶⁵ Ogier à Praslin (21 décembre 1762), MAE, CP Danemark 148, f° 345.

²⁶⁶⁶ « Les marques d'estime et de bonté que j'ay reçues en toute occasion, d'un chef sous lequel j'ay servi longues années, ne m'auoient pas permis de garder le silence envers luy dans une occasion aussi intéressante. » Ogier à Praslin (1^{er} novembre 1763), MAE, CP Danemark 149, f° 327.

²⁶⁶⁷ « Tous ceux qui ne sont pas intéressés à me contrarier, voyent avec surprise qu'une ambassade de dix ans procure aussy difficilement ce qu'une intendance de province procure avec plus de facilité. » Ogier à Praslin (10 novembre 1764), MAE, CP Danemark 150, f° 288.

²⁶⁶⁸ Ogier à Praslin (19 février 1765), MAE, CP Danemark 151, f° 51.

²⁶⁶⁹ Ogier à Praslin (12 février 1765), *Ibid.*, ff. 45-46 ; Ogier à Praslin (27 août 1765), *Ibid.*, f° 214 ; Ogier à Praslin (24 décembre 1765), *Ibid.*, f° 318.

²⁶⁷⁰ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française, op. cit.*, p. 56.

émanaient dans la réalité du souverain lui-même, lequel devait consulter les membres du Conseil, chargés d'éclairer sa décision²⁶⁷¹. On distinguait les séances du Conseil à caractère politique, judiciaire et administratif. Les premières, présidées par le monarque, rassemblaient un nombre limité de participants : ministres, secrétaires d'État et responsables des grands départements associés au gouvernement du royaume. Les séances d'ordre judiciaire et administratif étaient la plupart du temps dirigées par le chancelier et rassemblaient les maîtres des requêtes et les conseillers d'État²⁶⁷². Ce Conseil élargi était désigné sous le nom de « Conseil d'État privé, finances et direction ». Le roi n'y participait que très rarement : Louis XV y assista à deux reprises, comme ce fut le cas le 22 décembre 1766, séance à laquelle fut présent Jean-François Ogier²⁶⁷³. Ce Conseil se réunissait selon deux modalités : le Conseil privé, ou Conseil des parties, « cour suprême de justice²⁶⁷⁴ » qui convoquait, tous les lundis, le plus souvent à Versailles, environ 40 à 50 conseillers et maîtres des requêtes ; et la grande et la petite Direction des finances, chargées des contentieux en matière de finances et de fiscalité²⁶⁷⁵.

Après le chancelier, les principaux membres du Conseil privé étaient les conseillers. Dans sa thèse portant sur le Conseil du roi sous le règne de Louis XV, Michel Antoine a consacré un chapitre spécial aux membres du Conseil. Il rappelait que les conseillers d'État « comptaient parmi les dignitaires les plus éminents de la monarchie²⁶⁷⁶ ». Ils étaient nommés par lettres patentes du roi, qui leur permettaient d'accéder au Conseil. Il ne s'agissait donc ni d'un office, ni d'une charge, ni d'une commission²⁶⁷⁷, mais d'une dignité émanant du seul monarque, pour récompenser les bons et loyaux services d'un personnage : « Ils tenaient leur état de la seule volonté du Roi, qui se les attachait pour l'éclairer en son Conseil dans l'exercice de sa puissance souveraine²⁶⁷⁸ » précisait Michel Antoine. Une telle dignité était intransmissible et ne cessait que par la mort ou la démission de son titulaire. Un autre élément important était la stabilité des conseillers, qui jouissaient d'une « sûre position de repli en cas de disgrâce²⁶⁷⁹ », à la différence des secrétaires d'État. La dignité de conseiller d'État n'était pas un office de judicature, de telle sorte qu'elle était incompatible avec les magistratures des cours supérieures²⁶⁸⁰. Cette distinction était le moyen de signifier, au temps de l'absolutisme, la suprématie du Conseil du roi, en tant que juridiction d'appel sur le plan

²⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 280.

²⁶⁷² *Ibid.*, p. 282. Un organigramme des conseils royaux sous Louis XV est reproduit en Annexe 40.

²⁶⁷³ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi, op. cit.*, p. 140.

²⁶⁷⁴ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française, op. cit.*, p. 298.

²⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 300.

²⁶⁷⁶ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi, op. cit.*, p. 176.

²⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 178-179.

²⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 180-181.

²⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 182.

²⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 181.

administratif et de cassation sur le plan judiciaire²⁶⁸¹. Les conseillers portaient, au XVIII^e siècle, le titre exact de « conseillers du Roi en son Conseil d'État privé, direction et finances²⁶⁸² ». Ils prêtaient serment entre les mains du chancelier et prenaient immédiatement place au Conseil. D'importants privilèges étaient associés à leur dignité, en particulier le rang après les ducs et pairs dans l'ordre de préséance et à l'occasion des lits de justice au Parlement de Paris²⁶⁸³. À partir du règne de Louis XIV, leur nombre fut limité et ne dépassa pas un maximum de 42. La distinction établie entre conseillers ordinaires et conseillers semestres ne se fondait en réalité que sur une différence de gages²⁶⁸⁴. Le président Ogier demeura conseiller semestre jusqu'à sa mort²⁶⁸⁵.

Si les trois ordres de la société étaient représentés parmi les conseillers d'État, les gens de robe devinrent majoritaires à partir du XVII^e siècle. C'est ainsi que la dignité de conseiller d'État pouvait être considérée à bon droit comme le couronnement d'une carrière de robe²⁶⁸⁶. Selon l'analyse socio-professionnelle réalisée par Michel Antoine, 90% des conseillers du règne de Louis XV furent choisis parmi les maîtres des requêtes²⁶⁸⁷, une partie notable d'entre eux ayant reçu la charge d'une intendance avant d'intégrer le Conseil. Lorsque Jean-François Ogier le rejoignit, en octobre 1766, parmi les 42 conseillers, 29 étaient d'anciens maîtres des requêtes (69%), 25 des intendants de généralité ou des finances (60%). Seuls cinq ambassadeurs étaient représentés : Ogier, les marquis d'Havrincourt, de Courteilles²⁶⁸⁸ et d'Ossun²⁶⁸⁹ et le comte de Baschi²⁶⁹⁰. Si l'on fait abstraction des clercs, des intendants, des membres de l'aristocratie et des ministres ayant séance au Conseil d'État (ancien Conseil d'En-haut), le président Ogier et Jean-Antoine Ollivier de Sénosan étaient les seuls anciens parlementaires ayant rejoint le Conseil privé sans passer par une maîtrise des requêtes ou une intendance. Le milieu restreint du Conseil n'était malgré tout pas étranger au réseau relationnel de Jean-François Ogier. Près de vingt anciens magistrats parisiens y étaient représentés. Dans sa parenté proche, François-Vincent Guyot de Chenizot²⁶⁹¹ était maître

²⁶⁸¹ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 285.

²⁶⁸² *Ibid.*, p. 283.

²⁶⁸³ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi*, op. cit., p. 190.

²⁶⁸⁴ *Ibid.* Michel Antoine précisait que « la différence entre semestres et ordinaires n'avait aucune signification quant à leur travail ». *Ibid.*, p. 183.

²⁶⁸⁵ *Almanach royal*, 1774, p. 171.

²⁶⁸⁶ Le duc de Luynes écrivait dans ses mémoires que la dignité de conseiller d'État était « la plus grande récompense qu'un homme de robe puisse espérer ». LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires*, op. cit., t. XV, p. 432.

²⁶⁸⁷ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi*, op. cit., p. 188.

²⁶⁸⁸ Jacques-Dominique Barberie (1696-1768), marquis de Courteilles, conseiller au Parlement de Paris (1718), maître des requêtes (1732), ambassadeur ordinaire en Suisse (1738-1749), puis auprès des Provinces-Unies (1749), conseiller d'État (1747), intendant des finances (1748).

²⁶⁸⁹ Pierre-Paul d'Ossun (1713-1788), ambassadeur extraordinaire à Naples (1752-1759), puis à Madrid (1759-1777), conseiller d'État d'épée (1762).

²⁶⁹⁰ François de Baschi (1701-1777), ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Bavière (1748), ambassadeur de France au Portugal (1752-1757), puis à Venise (1760-1765), conseiller d'État d'épée (1754).

²⁶⁹¹ François-Vincent Guyot de Chenizot (1735-1829), conseiller au Parlement de Paris (1758), maître des requêtes (1766).

des requêtes depuis 1766, et l'abbé de Salaberry, beau-frère de sa sœur, mort en 1761, avait été nommé conseiller d'État en 1758.

La dignité de conseiller d'État était en soi peu lucrative : l'ordinaire recevait 5.100 lt annuelles et le semestre 3.300 lt²⁶⁹². Michel Antoine précisait qu'il fallait ajouter à ces gages les rémunérations relatives aux bureaux et aux commissions auxquels participaient les conseillers. Le président Ogier, conseiller-semestre (3.300 lt), était aussi, depuis 1767, membre de la commission des économats (2.000 lt), et, depuis 1772, membre du bureau des Domaines et des Aides (2.000 lt²⁶⁹³) et du bureau des Fermes (3.000 lt). Il était bénéficiaire en outre d'une pension viagère de 6.000 lt « en considération de ses services pendant l'espace de treize ans en qualité de son Ambassadeur près du Roy de Dannemarck²⁶⁹⁴ ». Le total de ces rétributions s'élevait donc à 16.300 lt annuelles, ce qui était dans la moyenne des conseillers d'État selon Michel Antoine²⁶⁹⁵.

3. L'activité de Jean-François Ogier au Conseil privé

Les principales compétences judiciaires dévolues au Conseil privé étaient la cassation et l'évocation : « La cassation consistait à annuler une décision de justice rendue en dernier ressort, tandis que l'évocation était une intervention dans un procès en cours²⁶⁹⁶. » Les arrêts en cassation et en évocation ne représentaient toutefois sous Louis XV que 10% des productions judiciaires des Conseils royaux²⁶⁹⁷. Une troisième attribution, qui était l'apanage exclusif du Conseil, était le règlement de juges, lequel, spécifique au modèle judiciaire démultiplié de l'Ancien Régime, « consistait à trancher les conflits de juridiction dans des litiges particuliers²⁶⁹⁸ ». Le Conseil privé était enfin « l'instance d'appel des jugements et ordonnances des intendants et des jugements des commissions extraordinaires du Conseil²⁶⁹⁹ ». Les décisions de justice prises par le Conseil privé prenaient la forme d'arrêts dit simples²⁷⁰⁰. À la suite des juristes de l'Ancien Régime, Michel Antoine définissait l'arrêt comme « une décision à la fois souveraine et définitive, portant sur une question de fait ou de droit²⁷⁰¹ ». Seuls les cours souveraines – parlements, chambres des comptes – et le Conseil produisaient des arrêts. En Conseil, ils étaient « l'œuvre du Roi et de lui seul²⁷⁰² », même en

²⁶⁹² ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi, op. cit.*, p. 195.

²⁶⁹³ *Ibid.*, p. 196. M. Antoine donnait dans son étude plusieurs exemples pour l'année 1771.

²⁶⁹⁴ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), cote n°47, AN, 254 AP 55.

²⁶⁹⁵ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi, op. cit.*, p. 197.

²⁶⁹⁶ BARBICHE Bernard, « Les attributions judiciaires du Conseil du Roi », *Histoire, économie & société*, 29^e année, n°3 (2010), p. 12.

²⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 17.

²⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 12.

²⁶⁹⁹ *Ibid.*, p. 17.

²⁷⁰⁰ Les arrêts simples se distinguaient des arrêts en commandement, qui étaient authentifiés par les secrétaires d'État.

²⁷⁰¹ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi, op. cit.*, p. 342.

²⁷⁰² *Ibid.*, p. 343.

l'absence de celui-ci, ce qui était le cas pour le Conseil privé. Les originaux-minutes des arrêts étaient authentifiés par la signature du chancelier, d'un rapporteur et de commissaires éventuels.

Le travail du Conseil était assisté par celui des bureaux et des commissions. Michel Antoine pointait du doigt la confusion souvent faite entre ces deux termes au XVIII^e siècle²⁷⁰³. Aucune affaire n'était portée devant le Conseil sans le travail préalable des bureaux, organismes permanents au sein desquels travaillaient plusieurs conseillers d'État désignés annuellement par le chancelier²⁷⁰⁴. L'*Almanach* de 1773 indiquait qu'Ogier était membre de plusieurs d'entre eux : le bureau pour la communication des requêtes en cassation et en révision d'arrêts, réuni le mercredi matin et soir ; le bureau pour les affaires ecclésiastiques, réuni le mardi matin ; le premier bureau pour la communication des instances, réuni le jeudi matin²⁷⁰⁵. Jean-François Ogier fut en outre nommé, en mars 1772, dans deux bureaux rattachés aux Directions des finances. Il fut ainsi désigné « Commissaire du Bureau des Domaines et aydes », réuni le mardi après-midi, et « Commissaire du bureau de la Direction des affaires concernant les gabelles, cinq grosses fermes, tailles et autres affaires de finance²⁷⁰⁶ », en remplacement du défunt Armand-Jérôme Bignon²⁷⁰⁷, prévôt des marchands de Paris. Ces deux bureaux étaient chargés d'instruire les instances ensuite jugées devant les Directions²⁷⁰⁸. À la différence du bureau, la commission « avait pour fonction, en aval des délibérations du Conseil, d'examiner une affaire ou une catégorie d'affaires nécessitant un examen approfondi²⁷⁰⁹ ». Ces commissions étaient dites extraordinaires, pour les distinguer des bureaux, chargés des commissions ordinaires du Conseil. Il ne s'agissait pas, pour la plupart d'entre elles, d'organes permanents. Elles ne se composaient pas en outre des seuls conseillers d'État et pouvaient prendre la forme de justices d'exception²⁷¹⁰. En octobre 1767, le président Ogier obtint la place de « commissaire au Bureau des éconômats et de la Régie des biens des religionnaires fugitifs²⁷¹¹ ». La commission des éconômats, créée en 1734, peut être classée parmi les commissions permanentes de remise en ordre administratif, capables de rendre des décisions « sous forme de jugement en dernier ressort [ou] sous forme d'avis ou de conclusions préparatoires aux arrêts pris en Conseil²⁷¹². » Ses principales compétences étaient la surveillance de « la régie des biens

²⁷⁰³ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi*, op. cit., p. 151.

²⁷⁰⁴ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 302.

²⁷⁰⁵ *Almanach royal*, 1773, p. 167-168.

²⁷⁰⁶ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), cote n°49, AN, 254 AP 55.

²⁷⁰⁷ Armand-Jérôme Bignon (1711-1772), bibliothécaire du roi (1743-1770), conseiller d'État (1762), prévôt des marchands de Paris (1764-1772).

²⁷⁰⁸ Ces bureaux ne disposant pas d'archives ni de plunitifs, il est impossible d'évaluer l'activité d'Ogier en leur sein.

²⁷⁰⁹ BARBICHE, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 302.

²⁷¹⁰ ARISTIDE-HASTIR Isabelle, *Grande Chancellerie et Conseil*, op. cit., t. II, p. 9.

²⁷¹¹ Inventaire après le décès de Jean François Ogier (7 mars 1775), cote n°48, AN, 254 AP 55.

²⁷¹² ARISTIDE-HASTIR Isabelle, *Grande Chancellerie et Conseil*, op. cit., t. II, p. 17.

ecclésiastiques tombés en régle²⁷¹³ » et le jugement des comptes de la régie chargée de la gestion des biens confisqués aux protestants, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. La sous-série V⁷ des Archives nationales conserve les minutes des jugements des commissions extraordinaires. Si le président Ogier ne participa qu'à un jugement sur 15 en 1767-1768, il fut présent à plus de la moitié d'entre eux (26 sur 44) entre 1769 et 1774²⁷¹⁴.

Lors des séances du Conseil privé, le conseiller d'État, rappelait un mémoire de 1739, avait « le privilège de donner son avis sur toutes les matières qui se traitent dans tous les Conseils lorsqu'il y est appelé²⁷¹⁵ ». Il ne pouvait donc assister *ex officio* aux conseils sans y avoir été invité et, le cas échéant, devait siéger avec ses pairs selon l'ordre d'ancienneté. Au cours d'une séance, plusieurs rapports étaient mis sur le tapis, chacun étant présenté par un rapporteur choisi parmi les maîtres des requêtes. Le premier conseil auquel participa le président se tint à Versailles le 13 octobre 1766²⁷¹⁶. Les réunions du Conseil changeaient de lieu en fonction de la présence du chancelier, soit dans les lieux de résidence du souverain (Versailles, Compiègne, Fontainebleau), soit dans la capitale. Ces indispensables voyages ajoutaient une contrainte supplémentaire à l'assiduité exigée des gens du Conseil. En septembre 1767, le président avouait à son frère Ogier d'Ivry, grand audencier de France : « Ce métier cy n'est rien moins qu'un métier de repos²⁷¹⁷. » Les dépenses relatives aux trajets et aux séjours à la cour devaient en outre être soutenues par les conseillers. Dans la comptabilité de Jean-François Ogier, pour le mois d'août 1774, les frais de voyage et de bouche, à l'occasion d'un séjour de 17 jours à Compiègne, s'élevaient à plus de 500 lt²⁷¹⁸.

Les archives du Conseil privé – sous-série V⁶ des Archives nationales – conservent les arrêts simples, signés par le chancelier, les conseillers et les maîtres des requêtes présents, ainsi que des registres – les plumitifs – qui permettent notamment de jauger l'activité des conseillers d'État. Le premier graphique rapporté en annexe présente la proportion de séances du Conseil privé auxquelles participa Jean-François Ogier²⁷¹⁹. Il s'agissait de réunions régulières, quasi-hebdomadaires – entre 45 et 52 par an, de 1767 à 1774. Deux périodes se distinguent, au cours desquelles le président fut longuement absent des réunions du Conseil : entre février et avril 1768, du fait de sa commission aux États extraordinaires de Saint-Brieuc ; entre le 21 juin et le 11 août 1773, il manqua 13 séances successives, pour une raison qui nous échappe. À l'inverse, il participa

²⁷¹³ BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française, op. cit.*, p. 303.

²⁷¹⁴ Minutes des jugements du bureau des économats (1767-1781), AN, V⁷ 78.

²⁷¹⁵ « Observations sur la séance du Conseil », 1739, in BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française, op. cit.*, p. 182.

²⁷¹⁶ Second conseil tenu à Versailles le 13 octobre 1766, 1^{er} rapport, in Plumitif du Conseil d'État privé du Roy pendant le quartier d'octobre 1766, AN, V⁶ 1158.

²⁷¹⁷ Ogier à Ogier d'Ivry (18 septembre 1767), Correspondance du président Ogier, APOI.

²⁷¹⁸ Dépenses du mois d'août 1774, AN, 254 AP 31.

²⁷¹⁹ Voir Annexe 41, graphique 1.

à tous les conseils de l'année 1772 et aux six premières séances de l'année 1775, avant qu'il ne fût frappé par la maladie qui devait le conduire au tombeau. Au total, il assista à 335 Conseils sur 412 (81%) ; son assiduité est particulièrement remarquable en 1769 (96%), 1772 (100%) et 1774 (98%). Lors de chaque séance du Conseil privé, des rapports étaient présentés, pour lesquels conseillers et maîtres des requêtes invités à opiner donnaient leur avis²⁷²⁰. En 1773, le président Ogier participa à 22 conseils et opina pour 70 rapports, performance bien en deçà de celle de ses collègues Pontcarré de Viarmes (158) et Fourqueux²⁷²¹ (130), ces derniers ayant été présents à la quasi-totalité des séances de cette année. En 1774, Ogier rattrapa ce retard : il participa à 45 conseils et opina pour 142 rapports, contre 59 pour Viarmes et 116 pour Fourqueux. Outre son assiduité personnelle, le président fut aussi parmi les conseillers les plus sollicités pour donner son avis d'expert sur les questions juridiques spécifiques tranchées par le Conseil privé. Enfin, les conseillers d'État devaient authentifier les arrêts-minutes auxquels ils participaient en qualité de commissaires, c'est-à-dire comme ayant examiné préalablement en bureau les affaires portées devant le Conseil²⁷²². En juillet-août 1767, il signa 42 arrêts sur 77 (55%)²⁷²³. Cette participation était toutefois susceptible de grandes variations : il ne signa que 15% des arrêts entre septembre et décembre 1767²⁷²⁴ ; 25% entre octobre et décembre 1768²⁷²⁵ ; 39% entre mars et mai 1773²⁷²⁶ ; puis seulement 6% pour les mois de juin et juillet suivants²⁷²⁷. Il fut plus actif au début du règne de Louis XVI : il signa comme commissaire près de la moitié des arrêts (158 sur 319), entre juin 1774 et février 1775²⁷²⁸. L'activité du président Ogier au Conseil s'est ainsi globalement consolidée à partir de 1772. Sa mort impromptue l'a, semble-t-il, stoppé dans un élan bénéficiant de la confiance du nouveau souverain, fidèle aux recommandations de son défunt père, qui cita Ogier parmi les personnages dignes de la confiance de son fils²⁷²⁹.

²⁷²⁰ Voir Annexe 41, graphique 2.

²⁷²¹ Michel Bouvard de Fourqueux (1719-1789), conseiller au Parlement de Paris (1738), intendant des finances, conseiller d'État (1768), contrôleur général des finances (1787), ministre d'État (1787).

²⁷²² BOUCHER D'ARGIS Antoine-Gaspard, « Conseil du Roi », *Encyclopédie, op. cit.*, t. IV, p. 19-20.

²⁷²³ Minutes d'arrêts (juillet-août 1767), AN, V⁶ 1027.

²⁷²⁴ Minutes d'arrêts (septembre-décembre 1767), AN, V⁶ 1028.

²⁷²⁵ Minutes d'arrêts (octobre-décembre 1768), AN, V⁶ 1032.

²⁷²⁶ Minutes d'arrêts (mars-mai 1773), AN, V⁶ 1053.

²⁷²⁷ Minutes d'arrêts (juin-juillet 1773), AN, V⁶ 1054.

²⁷²⁸ Minutes d'arrêts (juin 1774-mars 1775), AN, V⁶ 1060-1064.

²⁷²⁹ *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, *op. cit.*, t. I, p. 285.

II. Le choix de l'équilibre : Ogier face à la querelle des sacrements de 1752-1753

Ce retour du président Ogier sur la scène judiciaire, abandonnée vingt années plus tôt, suscite un certain nombre d'interrogations par rapport à son passé de janséniste actif et à son réseau relationnel. La crispation des tensions entre le pouvoir royal et les Parlements connut un regain au début des années 1750. L'apogée de la crise fut atteint en janvier 1771, avec la dissolution des parlements et l'activation d'une vaste et éphémère réforme, sous l'impulsion du chancelier Maupeou, ancien Premier président du Parlement de Paris. Un ancien magistrat aussi impliqué que le fut Jean-François Ogier, dans ses jeunes années, ne pouvait pas ne pas rester insensible à ces sursauts politiques. En dépit de son exil de 1732, il persista à affirmer ses convictions de parlementaire janséniste. L'affaire des refus de sacrements de 1749-1753, sur laquelle il convient de se pencher, manifesta son implication, en dépit de sa retraite officielle du monde judiciaire.

Désireux d'éradiquer les restes de jansénisme, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, à rebours de la pacification engagée par son prédécesseur, voulut frapper un grand coup en poursuivant jusque sur leur lit de mort les appelants hostiles à *Unigenitus*. À défaut d'un billet de confession attestant le rejet pur et simple des idées jansénistes, les derniers sacrements et la sépulture chrétienne étaient refusés. Un curé parisien fut convoqué par le Parlement de Paris et décrété de prise de corps. S'ensuivit un bras de fer de remontrances, dont se saisit l'opinion publique parisienne, condamnant « le viol des consciences²⁷³⁰ » perpétré par les curés constitutionnaires. En 1753-1754, le Parlement de Paris se mit en grève, les magistrats parisiens furent exilés par Louis XV et leurs collègues provinciaux s'engagèrent auprès d'eux dans la résistance. Le roi finit par capituler, rappela les exilés et imposa au clergé « une ambivalente loi du silence²⁷³¹ » marquée par la tradition gallicane, pour tenter de calmer les ardeurs des deux partis. C'est dans ce contexte tendu que le président Ogier fut mis à contribution de manière officieuse. En 1752, Louis XV institua une commission extraordinaire composée de prélats et de magistrats afin de gérer le conflit. Si Ogier ne fut pas nommé membre à part entière de cette commission, il fut sollicité par deux acteurs-clefs du moment, pour collaborer en sous-main à leurs travaux. Ces deux personnages étaient Antoine-Louis Rouillé, conseiller d'État et futur secrétaire d'État des Affaires étrangères, et Guillaume-François Joly de Fleury, ancien procureur général du Parlement de Paris. Les deux hommes furent chargés confidentiellement par le monarque, en marge de la commission, de rédiger un projet de déclaration royale. Ils associèrent à leurs travaux deux fils de Joly de Fleury, respectivement procureur général et avocat général du Parlement, le cardinal de La

²⁷³⁰ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, op. cit., p. 183.

²⁷³¹ *Ibid.*, p. 186.

Rochefoucauld²⁷³², respecté pour sa modération, et le président Ogier²⁷³³. La correspondance entre Rouillé et Joly, conservée dans le fonds Joly de Fleury de la Bibliothèque nationale, comprend un certain nombre de lettres évoquant l'activité d'Ogier, sur la période 1752-1753, ainsi que 18 lettres et billets adressés par l'ancien magistrat à Joly de Fleury père.

Pour Joly de Fleury, l'implication d'Ogier dans le travail préparatoire se justifiait par le fait que le magistrat était « encor en relation avec plusieurs membres du Parl[emen]t²⁷³⁴ ». Le principal parlementaire janséniste concerné était le président Durey de Mesnières, ami personnel d'Ogier, bien que ce dernier affirmât ne pas avoir maintenu « de relations d'affaires²⁷³⁵ » avec lui. De son côté, Rouillé ne tarissait pas d'éloges sur Ogier. En août 1752, il écrivait à Joly de Fleury : « Vous trouverez, Monsieur, le président Ogier fort au fait de nostre travail, il est discret, fort instruit et peut être utile pour le succès²⁷³⁶. » Si la correspondance échangée entraînait peu dans les tenants et aboutissants de la résolution du conflit, elle évoquait les prises de contact, les échanges et les séances de travail entre les différents protagonistes. En août 1752, Ogier écrivait à Joly de Fleury : « Mons^r Rouillé m'a paru désirer que lon commençât à sonder quelques uns de mr^s du Parlement sans leur anoncer précisément une déclaration, mais à tacher de la leur faire désirer en suposant quelle ne contint que les objets compris dans votre extrait. Jugeriés vous à propos que j'engageasse m^r le prés[iden]t de Ménières à me venir voir icy lun de ces jours pour luy parler dans cette vüe²⁷³⁷. » Quelques jours plus tard, Ogier rapportait sa longue et fructueuse entrevue avec son ancien collègue, qu'il réussit à persuader du bien-fondé d'une déclaration royale :

« Je lay trouvé inquiet du bruit qui courre quil pourroit y avoir une déclaration. [...] Je lay rassuré sur les inquiétudes, en le faisant convenir qu'une bonne déclaration pourroit estre le seul remède aux maux présens. Nous avons traité les différends points sur lesquels il seroit à souhaitter que la déclaration roulât. Il est convenu que si elle pouvoit contenir ce dont nous avons parlé, elle seroit infiniment désirable et ne devoit pas faire de difficulté. [...] Toutes choses semblent se bien disposer²⁷³⁸. »

Jean-François Ogier était cependant bien conscient de l'impasse suscitée par le face-à-face entre le Parlement et le Conseil du roi, et de l'agacement de l'épiscopat français devant une situation en plein enlisement : « Il semble que de la part du conseil et de la part du parlement on fasse du pis

²⁷³² Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld (1701-1757), archevêque de Bourges (1729), cardinal (1747).

²⁷³³ VAN KLEY Dale, *The Damiens Affair*, op. cit., p. 118.

²⁷³⁴ Joly de Fleury à Rouillé (2 août 1752), BnF, JF 1493, f° 104.

²⁷³⁵ Ogier à Joly de Fleury (10 août 1752), *Ibid.*, f° 126.

²⁷³⁶ Rouillé à Joly de Fleury (2 août 1752), *Ibid.*, f° 106.

²⁷³⁷ Ogier à Joly de Fleury (24 août 1752), *Ibid.*, ff. 139 v°-140.

²⁷³⁸ Ogier à Joly de Fleury (31 août 1752), *Ibid.*, ff. 147-147 v°. Dale Van Kley confirmait que Durey de Mesnières se montra « réceptif à l'idée d'une déclaration royale » : « Through the President Ogier d'Enonville [*sic*], the elder Joly de Fleury even established contact with Durey de Mesnières, one of the leaders of the parti janséniste, who showed himself receptive to the idea of a royal declaration. » VAN KLEY Dale, *The Damiens Affair*, op. cit., p. 124.

que lon peut. Les eveques se conduisent mieux. Ils se contentent quant à présent de menacer et de demeurer au guet pout profiter des fautes des uns et des autres²⁷³⁹. » Le président était favorable à une déclaration qui pût mettre fin aux abus d'autorité constatés dans plusieurs diocèses quant au fait des sacrements, comme l'attesta sa lecture assidue d'un mémoire envoyé par Joly de Fleury : « Jay lhonneur de vous renvoyer le mémoire que vous avés bien voulu me confier hier. Je nay rien lu daussi instructif et daussi concluant pour reprimer les abus de la conduite que lon tient aujourd'hui dans quelques dioceses. [...] Dieu veuille que les intérêts particuliers ne lemporment pas sur l'interest public²⁷⁴⁰. » Néanmoins, favorable à cette pacification, le président était personnellement hostile à une « loi du silence » qui risquerait de maintenir les crispations, ainsi qu'il l'écrivait avec franchise à Joly de Fleury, en avril 1753 :

« Il ne paroist pas possible en voulant se renfermer dans lobjet du silence de tourner avec plus d'art les endroits qui pouvoient estre difficiles et délicats à toucher tant dun coté que de lautre [...]. Quel fruit peut on espérer dans un moment comme celui cy dune simple loy de silence. En quoy contiendra-t-elle les eveques outrés, comment pourra-t-elle est[re] admise par le parlement, cette compagnie regardera-t-elle cette loy comme un préservatif assuré, et d'espèce à luy faire abandonner toutes les instructions et procédures commencées. C'est ce que l'on pouvoit exiger et que lon devoit espérer dun projet comme celui de l'année dernière qui remédioit véritablement aux maux. Il ne paroist pas qu'on puisse avoir la meme confiance dans un palliatif qui ordinairement aigrit et augmente le mal, quand il ne réussit pas. Pardon monsieur, de ces réflexions peut estre déplacées, ou quen tout cas vous avés certainement fait avant moy²⁷⁴¹. »

Le fonds Joly de Fleury est heureusement complété par la collection Le Paige, conservée à la Bibliothèque de la Société de Port-Royal, qui contient une série de dossiers de lettres et de documents relatifs à la commission pacifique de 1752-1753, et notamment plusieurs lettres du président Ogier adressées à Rouillé. En août 1752, Ogier et Joly de Fleury préconisaient une position équilibrée pour satisfaire tant le Parlement que le clergé²⁷⁴². Dale Van Kley rappelait à ce propos l'unanimité des membres du comité secret en faveur d'un *modus vivendi*. Si la constitution *Unigenitus* devait être considérée comme conservant les qualifications déjà affirmées par le pouvoir royal, elle ne pouvait être hissée au rang de règle de foi. Quant à ce qui touchait aux refus de sacrements, si ceux-ci pouvaient être légitimés en cas d'opposition flagrante, il fut recommandé de « condamner un harcèlement inutile des consciences populaires sur le sujet ». Enfin, « l'ordre

²⁷³⁹ Ogier à Joly de Fleury (1^{er} septembre 1752), BnF, JF 1493, f° 149.

²⁷⁴⁰ Ogier à Joly de Fleury (25 septembre 1752), *Ibid.*, f° 223.

²⁷⁴¹ Ogier à Joly de Fleury (29 avril 1753), BnF, JF 1494, ff. 235-236

²⁷⁴² « Nous avons longtems raisonné sur les inconvénients, par raport au parlement, de rappeler la déclaration de 1730, que cette compagnie n'a jamais reconnüe, et sur l'espèce d'impossibilité, par raport au clergé, de se dispenser de rappeler la définition de jugement de l'Église universelle en matière de doctrine. M^r le procureur général, pénétré de la sagesse de vos réflexions, a imaginé un party qui satisfasse le clergé à cet égard, et qui blesse le moins le parlement. » Ogier à Rouillé (3 août 1752), BPR, LP 21, p. 73-74.

normal des compétences » était réaffirmé entre les tribunaux ecclésiastiques et les cours de justice laïques, ces dernières pouvant avoir voix au chapitre « seulement exceptionnellement, indirectement et secondairement²⁷⁴³ ». Ogier et les Joly de Fleury estimaient aussi qu'il convenait d'écarter l'archevêque de Paris de toute consultation au sujet de l'affaire des billets de confession²⁷⁴⁴. En fin de compte, commentait Dale van Kley, tous s'accordaient à défendre le maintien par le pouvoir monarchique d'une « position arbitrale parmi les corps et les corporations de l'Ancien Régime », en demeurant « à égale distance²⁷⁴⁵ » entre l'Église de France et les parlements. Malgré ces longs efforts, la tentative de pacification connut un échec manifeste lorsque Louis XV décida de trancher sèchement, par une lettre patente du 22 février 1753, en réservant au Conseil privé, au détriment du Parlement, toutes les questions relatives à la crise des sacrements²⁷⁴⁶. Le Parlement de Paris résista par des remontrances et se mit en grève, avant de subir un nouvel exil, en mai 1753. Le même mois – qui correspondait à l'annonce de la nomination d'Ogier comme envoyé à Copenhague – s'arrêtait la correspondance du président avec Rouillé et Joly de Fleury.

L'épisode de la querelle des sacrements révèle le positionnement équilibré du président Ogier sur l'interminable crise janséniste. L'ancien magistrat préconisait l'établissement d'une coexistence pacifique entre les jansénistes et les constitutionnaires, entre les cours de justice et les tribunaux ecclésiastiques, entre le Conseil du roi et les parlements, autrement dit le retour à l'équilibre des pouvoirs caractéristique d'un Ancien Régime tempéré, éloigné de la centralisation absolutiste imposée depuis la période louis-quatorzienne. Les bribes de correspondance entre Ogier et ses collaborateurs ne permettent pas d'avoir une claire vision des conceptions politiques prônées par le président. Ce dernier y apparaissait néanmoins comme un homme modéré, à la fois respectueux des prérogatives royales et défenseur d'un équilibre jurisprudentiel, arbitré par l'autorité monarchique, entre les différents corps du royaume.

²⁷⁴³ « But they unanimously tended toward the same mediating goal : to reaffirm the qualifications already accorded Unigenitus but to exclude that of “rule of faith,” to authorize the refusal of sacraments in the most flagrant cases of opposition to the bull but to condemn an unnecessary pestering of people’s consciences on the subject, and to restore the normal order of jurisdiction envisioned by the edict of 1695, that is, the ecclesiastical courts in the first instance and the secular courts only exceptionally, indirectly, and secondarily. » VAN KLEY Dale, *The Damiens Affair*, *op. cit.*, p. 118-119.

²⁷⁴⁴ Ogier à Rouillé (7 août 1752), BPR, LP 21, p. 94.

²⁷⁴⁵ « What monarchical policy was attempting to do at this level was what, given its obligatory respect to its own record and its arbitral position among the Old Regime’s corps and corporations, it almost had to do : to continue the policies of the cardinal de Fleury, to stay equidistant from both clergy and the parlements, and to keep church and state each in its proper place. » VAN KLEY Dale, *The Damiens Affair*, *op. cit.*, p. 119.

²⁷⁴⁶ BUTLER Rohan, *Choiseul, Father and Son*, *op. cit.*, p. 1011.

III. La réforme Maupeou : M. Ogier et ses liaisons dangereuses

Si le président Ogier semble avoir maintenu une attitude plutôt distante à l'égard de ses amis parlementaires jansénistes à l'occasion de la crise de 1752-1753, il paraît avoir opté pour un rapprochement significatif à son retour d'ambassade. Déjà, dans une lettre à Bernis, en septembre 1757, il se réjouissait du retour des parlementaires exilés, grâce aux négociations menées par le ministre, partisan de la pacification²⁷⁴⁷ : « J'ay appris, Monsieur, avec la plus grande satisfaction et la joie la plus vive, la cessation des troubles du Parlement, et que tout est rentré dans l'ordre désirable et accoutumé pour l'administration de la justice²⁷⁴⁸. » Il insistait néanmoins sur la bienveillance de Louis XV, signe d'une vision équilibrée des rapports entre le Parlement et le monarque, quand bien même ce jugement fut développé dans une dépêche officielle et non dans une lettre privée :

« La dignité Royale et la bonté vraiment paternelle avec lesquelles le Roy a bien voulu recevoir les députés de cette compagnie, et les nouvelles marques de bienveillance et de confiance dont Sa Majesté l'a honorée, ont dû pénétrer de respect, d'amour et de reconnaissance tous les fidèles serviteurs du Roy, qui ne reconnoissent en Sa Majesté que le souverain le plus respectable et le père le plus tendre, et je ne suis pas surpris que le parlement, rempli de la confiance que tant de grâces luy inspirent, s'en soit totalement remis aux bontés de Sa Majesté, sur les grâces qu'il peut espérer pour le retour de ceux de ses membres que des raisons particulières ont engagé le Roy à éloigner²⁷⁴⁹. »

En rejoignant le Conseil privé, Jean-François Ogier se retrouva aux premières loges dans le cadre de la révolution institutionnelle tentée par le chancelier Maupeou, entre 1771 et 1774. Louis XV avait souhaité faire un coup de majesté pour mettre fin à ce qu'un certain nombre d'auteurs, à l'instar de Michel Antoine, désignaient sous l'expression – aujourd'hui largement contestée²⁷⁵⁰ – de « despotisme des juges²⁷⁵¹ ». Le roi laissa toute latitude à son chancelier, qui introduisit ses réformes après un énième exil des magistrats, en janvier 1771. Son premier objectif était de créer un nouveau Parlement de Paris, en s'appuyant sur un personnel renouvelé. Cette cour ne pouvant cesser son travail judiciaire, il en confia, dans un premier temps, l'intérim aux conseillers d'État et aux maîtres des requêtes²⁷⁵². Par des lettres patentes datées du 23 janvier, Louis XV répartit

²⁷⁴⁷ DESPRAT Jean-Paul, *Le Cardinal de Bernis*, *op. cit.*, p. 388-392.

²⁷⁴⁸ Ogier à Bernis (27 septembre 1757), dépêche n°58, MAE, CP Danemark 135, f° 274 v°.

²⁷⁴⁹ *Ibid.*

²⁷⁵⁰ BIDOUZE Frédéric, « Les remontrances de Malesherbes (18 février 1771) : discours « national » de ralliement et discours parlementaire », in LEMAÎTRE Alain (dir.), *Le monde parlementaire au XVIIIe siècle : L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 58.

²⁷⁵¹ ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 928.

²⁷⁵² *Ibid.*, p. 930.

les gens du Conseil dans les différentes chambres. Le président Ogier fut désigné, avec 12 autres conseillers, pour tenir la Tournelle, la chambre criminelle du Parlement²⁷⁵³.

Le *Journal historique* de Pidansat de Mairobert, en dépit de son aversion marquée pour le chancelier²⁷⁵⁴, constitue l'une des principales sources sur les événements de 1771. S'appuyant sur des témoignages entrecoupés de commentaires hostiles, l'auteur relevait la consternation de la majorité des gens du Conseil, lors de la séance inaugurale du Parlement intérimaire, le 24 janvier 1771²⁷⁵⁵. Il soulignait aussi la situation fort tendue et les menaces proférées à l'encontre des nouveaux magistrats, encouragées par l'opinion publique²⁷⁵⁶. Mairobert estimait par ailleurs que les membres du Conseil n'ignoraient pas leur incompétence, les conseillers d'État ne pouvant *ex officio* avoir voix délibérative au Parlement, *a fortiori* dans le cadre des jugements de la Tournelle : « Comment ces Mrs. peuvent-ils se dissimuler qu'ils n'ont point de caractère légal pour juger, encore moins pour juger en matière criminelle, pour infliger des peines à leurs concitoyens²⁷⁵⁷ ? » Et l'auteur d'insister sur les scrupules des membres de la Tournelle à prononcer les condamnations à mort²⁷⁵⁸. Cette prise de conscience ne pouvait certainement pas échapper au président Ogier et l'on peut à bon droit mettre en doute sa bonne volonté à collaborer à la révolution Maupeou. Lors de la séance du 23 février, le chancelier vint en personne pour faire enregistrer plusieurs édits de réformation : établissement de Conseils supérieurs pour limiter le ressort du Parlement de Paris, abolition de la vénalité des offices et affirmation de la gratuité de la justice. Si certains magistrats furent favorables à l'enregistrement pur et simple, le maître des requêtes Astruc²⁷⁵⁹ demanda au préalable un examen approfondi et la nomination de commissaires : « [...] plusieurs Conseillers d'État se rangèrent du côté de M. Astruc : c'étoient Mrs. de Viarmes, d'Argouges²⁷⁶⁰, Ogier, Trudaine²⁷⁶¹,

²⁷⁵³ Lettres Patentes du Roy données à Versailles le vingt trois janvier 1771, f° 18 v°, in Ceremonies observées a la prise d'habit de Madame Louise de France chés les Carmélites de S^t Denis en 1770, BnF, Ms. fr. 14447.

²⁷⁵⁴ POPKIN Jeremy, « The Prerevolutionary Origins of Political Journalism », in BAKER Keith Michael (dir.), *The political culture of the Old Regime*, vol. I de *The French Revolution and the creation of modern political culture*, Oxford, Pergamon press, 1987, p. 214.

²⁷⁵⁵ « La Séance s'est levée : tous Mrs. du Conseil, (excepté quelques jeunes Maîtres des Requêtes & M. le Chancelier, auquel quelques personnes ajoutent M. l'Abbé Terrai) avoient l'air consterné : on auroit dit qu'ils assistoient à un enterrement. » PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélemy, *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, chancelier de France*, Londres, s. n., 1774, t. I, p. 74.

²⁷⁵⁶ Mairobert notait, à propos de la séance du 25 janvier : « Les divisions & les huées ont été si violentes & si mortifiantes, que M. d'Aguesseau a dit de faire entrer la garde. » *Ibid.*, p. 76.

²⁷⁵⁷ *Ibid.*, p. 105.

²⁷⁵⁸ Il écrivait au 1^{er} mars 1771 : « Messieurs du nouveau tribunal qui composent la Tournelle, évitent avec soin de prononcer dans les affaires qui pourroient les compromettre, en conséquence ne condamnent point à mort de peur que le criminel ne réclame contre l'illégalité du jugement, ou d'être un jour poursuivis comme assassins par le Parlement. » *Ibid.*, p. 184-185.

²⁷⁵⁹ Pierre François Louis Astruc († 1803), président à la Cour des aides de Paris (1748), maître des requêtes (1759).

²⁷⁶⁰ Alexandre François Jérôme d'Argouges († 1782), lieutenant civil au Châtelet de Paris, conseiller d'État (1766).

²⁷⁶¹ Jean Charles Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777), conseiller au Parlement de Paris (1751), maître des requêtes (1754), conseiller d'État (1757), intendant des finances (1769).

& Boutin²⁷⁶². M. le Chancelier fut fâché d'entendre ces six avis qui empêchoient l'unanimité dont il s'étoit flatté²⁷⁶³ [...] ». Plusieurs maîtres des requêtes les rejoignirent. L'enregistrement pur et simple fut néanmoins conclu par 59 voix contre 13. Le même épisode fut rapporté par Le Paige, qui mentionnait un échange animé entre les conseillers Ogier et d'Argouges : « Coment ! est-ce qu'on va décider aussi brusquement cete affaire ? Que voules-vous lui a-t-on répondu ? il n'y a qu'à baisser la tête, et ne point doner d'avis. Tout cela est illégal et ne peut pas tenir²⁷⁶⁴. »

À l'occasion du lit de justice tenu par le roi, le 13 avril, Ogier faisait fonction de président, aux côtés de neuf de ses collègues²⁷⁶⁵. Le Paige rapportait, au témoignage même de l'intéressé, son approbation des conclusions de l'avocat général Séguier²⁷⁶⁶ : « M. Ogier m'a dit qu'il avoit opiné : De l'avis des conclusions de m. Séguier, ce qui a fait faire une reculade d'étonnement à m. le chancell[ie]r²⁷⁶⁷. » Finalement, le nom du président Ogier ne fut pas retenu parmi les conseillers d'honneur du nouveau Parlement inauguré le même jour²⁷⁶⁸. Si les résistances de l'ancien magistrat semblent avoir été une raison plausible à cette éviction, à moins d'un refus de sa part, il convient de relever que, dans les faits, seuls sept conseillers d'État sur 41, choisis parmi les plus anciens – nommés entre 1734 et 1761 – furent sélectionnés²⁷⁶⁹, afin de ne pas entraver le travail ordinaire du Conseil privé. Quant à l'activité proprement judiciaire de Jean-François Ogier à la Tournelle, les archives de la chambre criminelle ne rendent pas compte des éventuelles interventions de ce magistrat au cours des jugements rendus pendant l'intérim²⁷⁷⁰.

La prise de contact du président Ogier avec Louis-Adrien Le Paige, le célèbre avocat parisien qui fut non seulement l'un des principaux apologistes du jansénisme, mais aussi l'inspirateur et le théoricien de la résistance parlementaire, ne fut pas étrangère à la résistance manifestée par le magistrat vis-à-vis des réformes de Maupeou. Le fonds Le Paige contient plusieurs billets et lettres adressés par Ogier à l'avocat, dont de simples témoignages d'affection révélant la proximité entre les deux personnages²⁷⁷¹. Cette amitié concernait aussi le théâtre des affaires

²⁷⁶² Charles-Robert Boutin (1722-1810), conseiller au Parlement de Paris (1743), maître des requêtes (1749), intendant de Bordeaux (1758-1766), intendant des finances et conseiller d'État (1766).

²⁷⁶³ PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélemy, *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution*, op. cit., t. I, p. 113.

²⁷⁶⁴ Destruction des Parlemens, t. I, f° 80, BPR, LP 569.

²⁷⁶⁵ *Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le Samedi treize avril 1771*, Paris, Imprimerie royale, 1771, p. 4.

²⁷⁶⁶ Antoine-Louis Séguier (1726-1792), avocat général au Parlement de Paris (1755-1790).

²⁷⁶⁷ Destruction des Parlemens, t. I, f° 156, BPR, LP 569.

²⁷⁶⁸ *Almanach royal*, 1772, p. 219.

²⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 163-165.

²⁷⁷⁰ Registres d'arrêts transcrits (8 janvier-31 juillet 1771), AN, X^{2A} 849.

²⁷⁷¹ En février 1774, le président lui écrivait un billet consolant : « M^r et mad^e Ogier qui ont pris une part bien véritable aux peines et aux chagrins de m^r Le Paige, ont appris avec trop de joye et de satisfaction, la fin de ses tourments, pour différer davantage de luy témoigner tout ce qu'ils sentent en ce moment, et combien ils ont impatience de le voir et de se réjouir avec luy, de le voir rendu à luy meme, à ses amis et au public auquel il est si util et si cher. M^r Ogier ira le

publiques. En effet, Ogier faisait figure d'informateur de Le Paige, au témoignage même de ce dernier. Dans un journal des événements de 1771, pour la journée du 13 avril, Le Paige évoquait un avis d'Ogier en faveur de la rédaction d'un procès-verbal de l'assemblée qui précéda le lit de justice : « Je le tiens de m^r Ogier²⁷⁷² » précisait-il. Le 15 mars précédent, le président lui rapportait les propos de Maupeou à une de ses connaissances²⁷⁷³. Peu de temps après, il lui confiait les termes d'un entretien qu'il eut avec le chancelier : « M. de Maupeou a dit à m. Ogier qu'il savoit coment il falloit prendre le Roi. Je la tiens de m. Ogier²⁷⁷⁴. » Le peu d'éléments précis ne permet pas d'évaluer le rôle d'informateur tenu par Ogier, ni de vérifier s'il jouait ou non un double-jeu effectif entre son apparente fidélité au pouvoir royal, en sa qualité de conseiller d'État, et son ancien attachement au Parlement. Cette relation de travail et d'information se consolida dans le cadre de la commission d'Ogier en Bretagne, en 1768. L'affaire des sacrements de 1752-1753 et la révolution Maupeou de 1771 révélèrent cependant que Jean-François Ogier, s'il n'était plus que président honoraire au Parlement de Paris, avait maintenu un lien solide avec certains ténors de la résistance parlementaire. Cet attachement était profondément lié à l'esprit de corps – mis en exergue par Le Paige – qui régnait au sein des cours souveraines, quoi qu'il fût en contradiction, comme le rappelait Michel Antoine, avec l'esprit du Conseil, éloigné de toute mentalité frondeuse²⁷⁷⁵. Dans un récit autobiographique édité par l'historien danois Louis Bobé, en 1906, le comte d'Angiviller²⁷⁷⁶, directeur des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XVI, prenant la défense de l'intendant Calonne, la bête noire des parlementaires lors de l'affaire de Bretagne, donnait un portrait peu favorable des magistrats en général, et du président Ogier en particulier, fidèles à l'esprit de corps parlementaire :

« Jamais l'esprit de corps ne s'est montré plus partial, plus injuste et plus dangereux que dans les parlements, et cet esprit de corps est d'autant plus redoutable et d'autant plus funeste que l'on voit les plus honnêtes gens s'en laisser aveugler. Mr. le Président Ogier n'en étoit pas plus exempt qu'un autre, et n'étoit pas du nombre de ceux qui se distinguoient par la sévérité des principes et des mœurs. Plus courtisan que magistrat, avec un esprit aimable et facile, son témoignage ne seroit pas d'un grand poids eût-il été sur les lieux²⁷⁷⁷. »

chercher et leembrasser ches luy dès qu'il scaura que m^r Le Paige le permet et l'approuve. » Ogier à Le Paige (11 février 1774), in *Destruction des Parlemens*, t. III, f° 138, BPR, LP 571.

²⁷⁷² *Destruction des Parlemens*, t. I, f° 156, BPR, LP 569.

²⁷⁷³ « M. Ogier m'a assuré qu'il conoissoit quelqu'un à qui m. le chancell[ie]r avoit dit sur la demande d'une place dans le nouveau parl[ement] : v[ou]s venés trop tard. La liste est remplie. » *Ibid.*, f° 80.

²⁷⁷⁴ *Ibid.*, f° 319 v°.

²⁷⁷⁵ ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi*, op. cit., p. 270-272.

²⁷⁷⁶ Charles Claude Flahaut de La Billarderie (1730-1809), comte d'Angiviller, directeur général des Bâtiments du Roi (1774-1791).

²⁷⁷⁷ FLAHAUT DE LA BILLARDERIE Charles, « Autobiografiske optegnelser af Charles Claude Flahaut de La Billarderie Greve d'Angiviller og Breve fra ham til Grevinde Louise Stolberg i udvalg », éd. par Louis Bobé, in BOBÉ Louis, *Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekerds i Tidsrummet 1770-1827 udgivne paa Foranledning af Hofjægermester, Lehnsgreve C. E. Reventlow*, Kjøbenhavn, Lehmann & Stages Forlag, 1906, 7. Bind, p. 185.

CHAPITRE II

Le pacificateur de la Bretagne ou le « valet de pique » des parlementaires ?

La mission confiée par Louis XV à Jean-François Ogier auprès des états de Bretagne, en 1768, fut l'occasion d'une mise à l'épreuve de la fidélité et des convictions du conseiller d'État, dans le cadre tendu des relations entre le pouvoir royal et les institutions provinciales.

I. Les charbons ardents de la mission bretonne

La crise politico-judiciaire opposant les cours supérieures au pouvoir monarchique fut particulièrement aiguë dans certaines provinces, et notamment en Bretagne, qui était, selon Michel Antoine, « sans doute la province dont l'administration était traditionnellement la plus épineuse²⁷⁷⁸ ». Les résistances récurrentes contre les édits fiscaux et les revendications justifiées par les privilèges de la province furent exacerbées à l'occasion d'un conflit entre deux personnalités fortes et ambitieuses : le duc d'Aiguillon, commandant en chef de la province, et Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général du Parlement de Bretagne. L'enregistrement d'une déclaration fiscale fut, en 1763, à l'origine de ce conflit. Des remontrances visèrent alors l'attitude jugée despotique d'Aiguillon. Louis XV blâma l'attitude des magistrats bretons. Un bras de fer avec le pouvoir royal s'ensuivit – remontrances, refus d'enregistrer malgré des lettres de jussion, grève – avec ses répercussions à l'échelle du royaume, en vertu de la théorie de l'union des classes²⁷⁷⁹. À partir de 1765, la cristallisation des tensions donna le jour à une véritable « affaire de Bretagne », dont les gazettes étrangères se firent l'écho²⁷⁸⁰. L'exaspération royale fut alors à son comble : La Chalotais, son fils et plusieurs conseillers furent arrêtés et incarcérés, en novembre 1765. Une chambre royale, animée par l'intendant Calonne, fut chargée d'instruire le procès du procureur général. Le Parlement de Rennes fut réinstallé, composé des magistrats non démis et non exilés : il fut surnommé par dérision le « bailliage d'Aiguillon ». La fermentation des esprits avait scindé l'opinion bretonne en deux camps : les partisans du Parlement et ceux du duc d'Aiguillon. L'historiographie de l'affaire de Bretagne insiste sur cet antagonisme, en raison des joutes rhétoriques que l'on peut remarquer dans le foisonnement des publications relatives à la crise,

²⁷⁷⁸ ANTOINE Michel, *Louis XV, op. cit.*, p. 827.

²⁷⁷⁹ Voir p. 363.

²⁷⁸⁰ ANTOINE Michel, *Louis XV, op. cit.*, p. 836.

étudiées avec précision par Luc Daireaux²⁷⁸¹. Le procès de La Chalotais fut résolu lors du Conseil du 22 décembre 1766, exceptionnellement tenu par Louis XV, et auquel participa Ogier : les charges furent abandonnées, mais le procureur général et son fils furent exilés à Saintes²⁷⁸².

La crise bretonne n'était pas pour autant terminée. Un effort de pacification, souhaité par le roi, s'imposait pour en finir avec « le guépier breton²⁷⁸³ ». Dans leur session ordinaire de 1767, les états de Bretagne s'invitèrent dans la partie et demandèrent à Louis XV le « rappel de l'universalité²⁷⁸⁴ », autrement dit le rétablissement de l'ancien Parlement. Institution puissante, régulièrement convoquée par le souverain dans les provinces concernées, les états réunissaient les représentants des trois ordres de la société provinciale : le clergé, la noblesse et les notables des villes. En Bretagne, les états remontaient au temps des ducs, avant le rattachement à la France, en 1532. Leur principale mission était « de faire la répartition de l'impôt et d'en organiser la levée²⁷⁸⁵ » sur le territoire de la province. Pour le cas de la Bretagne, Jean Quéniart notait qu'il s'agissait d'une « procédure purement rituelle et symbolique²⁷⁸⁶ » du fait de l'irréformabilité des foyers fiscaux dans la province, depuis le règne de François I^{er}. L'alourdissement des subsides exigeait toutefois le consentement des états, qui se réunissaient en présence de commissaires désignés par le souverain et chargés de faire exécuter sa volonté. En dépit de l'augmentation constante des impositions au long du XVII^e siècle, les états avaient réussi à se maintenir en « bouclier fiscal²⁷⁸⁷ » d'une Bretagne largement sous-imposée par rapport aux autres provinces du royaume. La réunion des états était surtout l'occasion pour les députés de rappeler les privilèges de la province face à la centralisation imposée par l'absolutisme monarchique. Les crises à répétition du XVIII^e siècle ne firent que cristalliser les vieilles oppositions entre la province et le pouvoir central. Réunis tous les deux ans dans une ville différente, les états bretons avaient leurs séances présidées par l'évêque du lieu, en présence d'un commissaire royal, généralement le gouverneur (à défaut, le commandant en chef) ou l'intendant. Leur caractéristique sociale était la participation d'une noblesse nombreuse, tout noble, du simple hobereau au grand baron, étant, selon les règlements, membre-né des états²⁷⁸⁸. Le second ordre dominait donc cette institution, en raison du nombre de ses membres : ils étaient près

²⁷⁸¹ DAIREAUX Luc, « *Le feu de la rébellion* », *op. cit.*

²⁷⁸² ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 856-857.

²⁷⁸³ *Ibid.*, p. 894.

²⁷⁸⁴ POCARD DU COSQUER DE KERVILER Vincent, « Journal d'un notable vannetais à la fin de l'Ancien Régime », éd. par Pierre de Boishéraud et Philippe Roussel, p. 141, URL : <http://pdbzro.com/pdf/vincentpocard.pdf> [Dernière consultation le 29 juin 2021].

²⁷⁸⁵ SOURIAU René, « États provinciaux », in BÉLY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 518.

²⁷⁸⁶ QUÉNIART Jean, « Les États de Bretagne au carrefour des pouvoirs », *Liame* [En ligne], 23 (2011), p. 2, URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/liame/140> [Dernière consultation le 18 mars 2021].

²⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 7.

²⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

de 480 inscrits (87%) en 1768²⁷⁸⁹, contre 27 membres du clergé (5%) et 45 représentants des villes²⁷⁹⁰ (8%). Comme le remarquait Bruno Isbled, « cette “plèbe nobiliaire” constitue la vraie force de résistance des états, surtout au XVIII^e siècle, sous l’influence de sa faction la plus intransigeante, le “Bastion”²⁷⁹¹ », déterminé à défendre les privilèges fiscaux face aux ponctions régulières de la monarchie. En outre, du fait que le vote était effectué par ordre et non par tête, on constate, au long du siècle, une pression considérable des nobles bretons sur les commissaires royaux²⁷⁹², ainsi que sur leurs collègues attachés au pouvoir royal. Néanmoins, la cohésion du second ordre ne s’imposait plus au moment de « l’affaire de Bretagne » et avait cédé la place à de profonds clivages²⁷⁹³. Le blocage durable suscité par le « Bastion » avait poussé Versailles à réagir, en prévoyant une réforme du règlement des états qui permettrait de réduire considérablement la noblesse susceptible d’y participer²⁷⁹⁴.

C’est à cette fin qu’à l’automne 1767, Louis XV décida de convoquer des états extraordinaires. Au lieu de choisir le duc d’Aiguillon, qui déclina l’invitation logique du roi²⁷⁹⁵, le monarque désigna, pour effectuer cette mission, un de ses conseillers d’État : le président Ogier. Un tel choix ne fut pas anodin. S’agissant d’états intermédiaires ou « petits états », la nomination d’un simple conseiller d’État était d’usage²⁷⁹⁶. Le profil personnel et professionnel d’Ogier était tout aussi déterminant. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé précisait que « son esprit de douceur et de conciliation était connu à la cour et l’avait justement fait choisir par Louis XV pour cette mission délicate²⁷⁹⁷ ». Dans ses lettres patentes datées du 6 février 1768, désignant Ogier comme premier commissaire, le roi lui écrivait : « Les preuves distinguées que vous nous avez données, dans les Emplois importants que vous avez remplis, de votre zèle pour notre service, de vos talents et de votre expérience au maniment des Affaires particulières et publiques nous ont déterminés à faire

²⁷⁸⁹ Le président Ogier avançait le chiffre de 484, et l’évêque de Saint-Brieuc celui de 479. Ogier à Mesnard (24 février 1768), Bureau de Girac à Mesnard (23 février 1768), AN, H 371. Il y avait 654 membres de la noblesse inscrits en 1766. Récapitulation de la présence de la noblesse aux états de Bretagne (1567-1766), AN, H 371.

²⁷⁹⁰ *Collection de pièces inédites ou peu connues concernant l’Histoire, l’Archéologie et la Littérature de l’ancienne province de Bretagne*, Saint-Brieuc, Le Maout, 1851, t. II, p. 385.

²⁷⁹¹ ISBLED Bruno, « États de Bretagne », in BÉLY, *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 510.

²⁷⁹² QUÉNIART Jean, « Les États de Bretagne », *art. cit.*, p. 5.

²⁷⁹³ *Ibid.*, p. 13.

²⁷⁹⁴ ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 897.

²⁷⁹⁵ SWANN Julian, *Politics and the Parlement of Paris*, *op. cit.*, p. 303.

²⁷⁹⁶ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon, 1914, t. VI, p. 325. Dans une lettre au premier commis des finances, Aiguillon évoquait le regret du Premier président du Parlement de Bretagne, Amilly, plus ancien membre du Conseil privé que Jean-François Ogier, de n’avoir pas été choisi comme premier commissaire « suivant l’usage ». Aiguillon à Mesnard (8 janvier 1768), AN, H 371.

²⁷⁹⁷ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l’esprit provincial*, *op. cit.*, t. III, p. 286. L’écrivain politique anglais John Gifford qualifiait Ogier de « magistrat estimé, pour sa disposition douce et conciliatoire, par le roi qui lui accorda une confiance particulière ». « [Choiseul] proposed to [Louis XV] to charge the president Ogier with this commission, a magistrate esteemed for his mild and conciliatory disposition, by the king, who reposed in him a particular confidence. » GIFFORD John, *The History of France from the earliest times, to the accession of Louis the Sixteenth with notes, critical and explanatory*, London, C. Lowndes, 1793, vol. IV, p. 695.

choix de vous pour vous trouver, de notre part, à l'assemblée des États de notre Pays et Duché de Bretagne²⁷⁹⁸ [...] ». Ancien magistrat du Parlement de Paris, Ogier connaissait bien le milieu de la résistance et ses rouages et disposait d'un atout relationnel majeur pour tenter de faire passer sans heurts la réforme du règlement. Diplomate émérite, il était rompu à l'usage des outils de dialogue et de négociation. Cette double casquette ne pouvait que le distinguer radicalement, aux yeux d'une opinion bretonne survoltée, du duc d'Aiguillon : « Homme de loi, très instruit des formes, habitué aux négociations diplomatiques, dépouillé de l'appareil militaire du commandant, il devait naturellement se présenter comme un pacificateur²⁷⁹⁹ ». Les magistrats bretons n'ignoraient pas cette claire distinction, ainsi que les rapports étroits qui liaient Ogier au duc de Choiseul, un des principaux soutiens de la pacification, personnage à la fois pragmatique et hostile à la résistance jugée excessive de certains parlementaires²⁸⁰⁰. Dans une lettre à son demi-frère Pélage de Coniac²⁸⁰¹, sénéchal de Rennes, Pierre-Dysmas de Robien²⁸⁰², procureur général syndic des états de Bretagne, écrivait, en novembre 1767, qu'Ogier était considéré comme « ami intime de M. le duc de Choiseul²⁸⁰³ ». Ce dernier était aussi connu pour être un ennemi personnel d'Aiguillon. Il est en outre fort probable que Versailles ait misé sur une carte supplémentaire, à savoir les contacts anciens de Jean-François Ogier avec la mouvance janséniste. De tels contacts pouvaient néanmoins constituer une épée à double tranchant. Enfin, le président Ogier était particulièrement bien informé de la situation bretonne. Après son retour du Danemark, il avait été « initié aux affaires de Bretagne²⁸⁰⁴ » par François-Gabriel de La Fruglaye²⁸⁰⁵, gendre de La Chalotais, en lien avec le contrôleur général L'Averdy, qui sollicita ses réflexions lors des états de 1767.

L'ouverture des états fut fixée au 18 février 1768, à Saint-Brieuc, sous la présidence de l'évêque du lieu, Mgr Bareau de Girac²⁸⁰⁶, avec lequel Ogier entra en contact, dès le mois de décembre 1767, pour préparer l'assemblée²⁸⁰⁷. Le 4 février suivant, le premier commissaire et son assistant, l'intendant d'Agay²⁸⁰⁸, avaient reçu les ordres du roi. Ceux-ci comprenaient des instructions particulières, marquées par une série de contraintes témoignant de l'exaspération de

²⁷⁹⁸ Commission particulière à Ogier (6 février 1768), AD 35, C 2834.

²⁷⁹⁹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélémy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 286.

²⁸⁰⁰ COTTRET Monique, *Choiseul*, op. cit., p. 212-213. Choiseul ne fut pas pour autant aux premières loges dans la gestion versaillaise de la crise parlementaire. Le rôle principal était mené par le contrôleur général L'Averdy, ancien parlementaire, favorable à une politique conciliatrice. *Ibid.*, p. 218 sq.

²⁸⁰¹ Pélage de Coniac (1732-1818), conseiller au Parlement de Bretagne (1755-1757), sénéchal de Rennes (1758-1774).

²⁸⁰² Pierre-Dysmas de Robien (1722-1784) était procureur général syndic des états de Bretagne (1754-1784).

²⁸⁰³ Robien à Coniac (11 novembre 1767), lettre citée in LE MOY Arthur, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1909, p. 165.

²⁸⁰⁴ LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires*, op. cit., p. 141.

²⁸⁰⁵ François-Gabriel de La Fruglaye (1730-1808), seigneur de Kervert.

²⁸⁰⁶ François Bareau de Girac (1730-1820), évêque de Saint-Brieuc (1766-1769), puis de Rennes (1769-1791).

²⁸⁰⁷ Bareau de Girac à Mesnard (31 décembre 1767), AN, H 371.

²⁸⁰⁸ François Marie Bruno d'Agay (1722-1805), maître des requêtes (1759), intendant de Bretagne (1767-1770), puis de Picardie (1771-1790).

Louis XV à l'égard des tergiversations parlementaires et du désir d'y mettre fin à l'avantage du pouvoir royal. Ainsi, aucune discussion ne fut permise avec les députés sur les articles du règlement : « Sa Majesté fait très expresses deffenses auxd. S^{rs} commissaires d'entrer en aucune discussion, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, ni avec les États, ni avec un des ordres d'iceux, ni avec des députés ou chargés de pouvoirs de leur part, sur aucun des articles dud. Règlement général²⁸⁰⁹. » Les commissaires reçurent en outre « les deffenses les plus précises de recevoir des mémoires et représentations sur des objets étrangers au Règlement²⁸¹⁰ » et furent invités à faire remonter à Versailles les représentations éventuelles qui leur seraient communiquées. Prévoyant des représentations considérées « comme l'effet d'une ligue ou association factieuse » contre sa volonté, Louis XV pria ses envoyés « de se faire exactement informer de ce qui se passera dans l'ordre de la noblesse après l'ouverture de l'assemblée²⁸¹¹ » et de signifier l'interdiction de délibérer sur une quelconque protestation. Les jalons royaux ainsi posés, la marge de manœuvre d'Ogier et d'Agay était foncièrement limitée. Un risque de confrontation était plus que prévisible, à l'instar de l'assemblée de 1767²⁸¹². Il s'agissait plus particulièrement pour le président Ogier d'une véritable gageure, en raison de sa position inconfortable entre sa fidélité au pouvoir royal et son attachement modéré à la cause parlementaire. Enfin, la portée médiatique de l'affaire de Bretagne réclamait de singulières précautions. Dans son discours inaugural aux députés des états, l'évêque de Saint-Brieuc avait précisé que « la Province, la France et l'Europe entière avoient les yeux ouverts sur la conduite des États²⁸¹³ ». La mission de Jean-François Ogier était donc sous les projecteurs.

II. Ogier le Pacifique dans la poudrière briochine

Les archives relatives aux états extraordinaires de 1768 sont très prolixes, comme en témoignent les fonds de la série H des Archives nationales (neuf dossiers contenant 331 pièces) et ceux de la série C des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, lesquels conservent les registres du greffe des états de Bretagne, qui décrivent avec précision le déroulement des séances. Les travaux anciens de Marcel Marion, de Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé et d'Arthur Le Moy, qui ont donné lieu à certains débats historiographiques²⁸¹⁴, permettent de saisir avec précision le

²⁸⁰⁹ Mémoire du Roi pour servir d'instruction particulière aux sieurs commissaires de Sa Majesté en l'assemblée extraordinaire des États de Bretagne convoquée en la ville de S^t Brieuc au dix huit du présent mois (4 février 1768), article 1^{er}, AD 35, C 1783.

²⁸¹⁰ *Ibid.*, article 5^e.

²⁸¹¹ *Ibid.*, article 7^e.

²⁸¹² DAIREAUX Luc, « De l'Affaire de Bretagne à l'Affaire La Chalotais : cause célèbre et opinion publique (1764-1769) », in BOURQUIN Laurent (dir.), *S'exprimer en temps de troubles : Conflits, opinion(s) et politisation du Moyen Âge au début du XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 252.

²⁸¹³ Ogier à Mesnard (28 février 1768), AN, H 371.

²⁸¹⁴ DAIREAUX Luc et alii, *L'Affaire de Bretagne vue à travers les publications imprimées*, op. cit., p. 6-7.

contexte et les rouages complexes de l'affaire de Bretagne, par rapport à laquelle les états de 1768 ne constituèrent pas qu'un simple épiphénomène. Parmi les études plus récentes, un mémoire, soutenu par Jean-Michel Jullian, en 1980, traita exclusivement de la tenue des états briochins et de leur déroulement²⁸¹⁵ ; les travaux de Luc Daireaux ont plutôt considéré leur impact au niveau de l'opinion publique. Les gazettes, les nouvelles à la main, les correspondances et les mémoires du temps fournissent enfin des regards complémentaires, selon les partis, sur l'implication d'Ogier dans l'affaire bretonne et sur la notoriété qu'il a pu acquérir dans la province.

1. L'arrivée d'un messie : le « valet de pique » contre l'Aiguillon ?

La correspondance du chevalier de Fontette, ami et partisan du duc d'Aiguillon, rapportait une anecdote soulignant la méfiance, voire l'hostilité réciproque qui régnait entre l'aristocrate et Ogier. Un de ses proches, le comte de La Noue²⁸¹⁶, lui écrivait de Paris, en février 1768 :

« Il y a eu ici quelque mécontentement : le président s'est plaint qu'à Rennes il avait été fait chez M. d'Aiguillon une plaisanterie d'Ogier, valet de pique. On en est venu aux éclaircissements ; et le fait est, comme vous savez, que les dames, un soir, chez le général, tiraient à la grande patience si les états de Saint-Brieuc seraient heureux ou malheureux, et qu'elles mirent le valet de pique roi du sort, parce qu'il s'appelle Ogier ; elles firent des ris sur cela, que M. d'Aiguillon les pria de discontinuer, ainsi que le jeu... Eh bien ! cette misère a fait grand fracas ; et, quoique raccommodée, laissa un germe. D'ailleurs toute la cabale ici crie : Hosanna au président ! Et les royalistes crient : Tolle ! Je suis convaincu qu'ils ont tort tous deux ; mais cela échauffe²⁸¹⁷. »

Le caractère tendu de la situation bretonne ne pouvait échapper aux observateurs de la cour et de la province, du fait de l'opposition viscérale entre la « cabale », expression désignant les partisans du Parlement, et les « royalistes », défenseurs du pouvoir royal, ou plutôt du duc d'Aiguillon, en sa qualité de représentant de l'autorité royale en Bretagne. Jean-François Ogier était donc clairement présenté dans l'opinion parisienne, lors de son départ pour Saint-Brieuc, comme le défenseur de l'esprit parlementaire et des libertés provinciales. Quant au surnom de « valet de pique », lequel porte traditionnellement, dans les jeux de cartes, le nom d'Ogier – en référence au fameux « Ogier le Danois », héros de la chanson de geste médiévale – il fut sans peine attribué au premier commissaire de Louis XV. En mars 1768, le chroniqueur Bachaumont²⁸¹⁸ évoquait, dans

²⁸¹⁵ JULLIAN Jean-Michel, *Les États de Bretagne extraordinaires tenus à Saint-Brieuc du 18 février au 1^{er} avril 1768*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction de M. C. Nieres, Université de Haute-Bretagne, 1980, 2 vol. dactylographiés, AM Saint-Brieuc, RU 14.

²⁸¹⁶ Gabriel-François de La Noue-Vieuxpont (1714-1779), général-major et chambellan du prince-électeur de Cologne.

²⁸¹⁷ La Noue à Fontette (10 février 1768), in FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, p. 524.

²⁸¹⁸ Louis Petit de Bachaumont (1690-1771) rédigea des *Mémoires secrets* sur la base des nouvelles à la main élaborées dans le salon de Mme Doublet de Persan.

ses *Mémoires secrets*, une prétendue centurie de Nostradamus, répandue dans Paris, et dont l'interprétation prophétique semblait s'imposer dans le contexte de la mission du président :

« Dans une armorique cité
Doit être allégresse publique,
Quand Aiguillon sera piqué
Par le dard du valet de pique²⁸¹⁹. »

Si les jeux n'étaient pas encore faits, l'image véhiculée par Jean-François Ogier, à son départ de Paris, était celle d'un opposant au duc d'Aiguillon. Une telle réputation ne pouvait que servir de *captatio benevolentiae* auprès des résistants bretons. Les témoignages de respect et d'affection dont bénéficia le président à son arrivée en Bretagne en furent la preuve. L'accueil enthousiaste qu'il reçut à Rennes fut rapporté par l'auteur d'un virulent pamphlet hostile à Aiguillon et ses partisans²⁸²⁰, la *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol*, qui donna le récit suivant :

« Son arrivée se répandit comme une éclair. Le Peuple se rendit en foule à la poste, & ne cessoit de crier : *vive le Roi & M. le P. Ogier qui nous fera rendre notre Parlement !* Quarante Gentils-hommes qui avoient comptés aller au devant de lui, vinrent le saluer. Ensuite arrivèrent 60 Procureurs, Maître Dubois à leur tête le *pria de recevoir le tableau de leurs misères & de la calamité publique*. M. Ogier recut leur mémoire, & les assura qu'il en feroit usage²⁸²¹. »

La question du « rappel de l'universalité » était au cœur du problème breton, bien que les instructions d'Ogier ignorassent totalement cette affaire épineuse. Le commissaire fut néanmoins directement confronté à Rennes, épiscentre de la crise, à l'opinion publique, et sa réputation favorable semblait l'y avoir précédé. Fontette convint lui-même, tout en se masquant derrière un langage ironique, de cette ferveur populaire. Il précisait qu'Ogier fut non seulement sensible à ces démonstrations, mais sembla même se féliciter d'être accueilli en « sauveur de la patrie » :

« Le passage du commissaire du roi a fait grand tapage ici ; il a accueilli tout le monde, jusques aux procureurs, et promis ses bons offices à quiconque en a voulu. C'est sans doute les premiers mots de son rôle. J'ai peur que la mémoire ne lui manque, dans les derniers actes, et qu'il n'y soit peut-être autant sifflé qu'il a été applaudi ; car l'enthousiasme du début a été général. C'est le libérateur, c'est le sauveur de la patrie ; et il me semble, par tout ce que j'ai entendu raconter, qu'il ne disait pas non²⁸²². »

²⁸¹⁹ BACHAUMONT Louis Petit de, *Mémoires secrets de Bachaumont, de 1762 à 1787*, éd. par Jules Ravenel, Paris, Brissot-Thivars, 1830, t. II, p. 247. Cette centurie n'existe pas dans les recueils du célèbre astrologue du XVI^e siècle.

²⁸²⁰ DAIREAUX Luc, *L'Affaire de Bretagne*, op. cit., p. 8.

²⁸²¹ *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on découvre les vrais auteurs des troubles & des autres maux qui affligent la Bretagne*, s. l, s. n., 1768 (1^{re} éd.), p. 84.

²⁸²² Fontette à La Noue (16 février 1768), in FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 528.

Fontette resta néanmoins évasif sur l'escale d'Ogier à Saint-Malo²⁸²³. La Noue, son correspondant, était informé d'un séjour du commissaire dans la cité malouine, qu'il mettait sur le compte de son attachement à la « cabale ». Il en était persuadé avant même le départ du commissaire : « Les adieux de vos partants, Ogier, Girac et d'Agay, se sont bien passés. On croit être sûr des deux derniers ; mais le premier est boutonné, et a paru se livrer ici à la cabale ; il va passer quelques jours chez votre amie, M^{me} Magon, de Saint-Malo. On dit que les dames de Noyant et de La Mancellière y seront ; c'est une entrée bien flatteuse pour les bons sujets du roi²⁸²⁴ [...] ». Les « dames de Noyant et de La Mancellière » étaient des parentes de La Chalotais et Mme Magon, issue d'une puissante famille malouine, cousinaient avec Mme Ogier²⁸²⁵. Le président fit ensuite une escale à Lamballe, où « quatre cents gentilshommes se port[er]ent au devant de lui et lui [firent] escorte²⁸²⁶ ». Enfin, l'arrivée à Saint-Brieuc, terme de son voyage, fut marquée par une ferveur royaliste²⁸²⁷, dont la manifestation culmina lors du dîner offert aux élites présentes :

« À S^t Brieuc mardy il a donné un très grand repas. Il y avoit un monde infinie. Au deserts on servit le Temple de la paix et tous les attributs relative à cette digne déesse. Personne ne s'attendoit à un mais²⁸²⁸ si désiré. Toute la noblesse se levat et cria vive le Roi ce qui charma M^r Ogier. Il voit dans le cœur de tous le monde un amour désiré pour notre monarque. À son entré à S^t Brieuc 50 femmes de condision on été au devan de lui. La plus jolli et la plus jeune le harangua²⁸²⁹. »

Pour Marcel Marion, dont l'analyse de l'affaire de Bretagne était favorable à Aiguillon et hostile au Parlement de Rennes²⁸³⁰, cet enthousiasme populaire n'était que le pendant de l'hostilité viscérale de la « cabale » pour le commandant en chef. L'historien décrivait le président Ogier comme un « homme orgueilleux et ambitieux²⁸³¹ » qui, à peine arrivé à Saint-Brieuc, se serait trouvé soumis aux anti-aiguillonistes²⁸³². Il est certain que Jean-François Ogier a voulu inaugurer sa mission en manifestant de bonnes dispositions à l'endroit de la province. Avant son départ, il s'était déclaré

²⁸²³ « M. le président Ogier vient de passer allant à Saint-Malo. Il n'a fait que changer de chevaux ; et je ne l'ai vu qu'un instant, au milieu de la foule des gentilshommes, procureurs et corps de ville qui l'environnaient. » Fontette à La Noue (9 février 1768), in FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 521.

²⁸²⁴ La Noue à Fontette (10 février 1768), in *Ibid.*, p. 523-524.

²⁸²⁵ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 288.

²⁸²⁶ *Ibid.*

²⁸²⁷ « Je suis arrivé icy samedy après midy de bonne heure. J'y ai été très bien accueilly par un peuple nombreux qui s'est empressé de me marquer sa joye et sa reconnaissance envers le Roy de l'assemblée extraordinaire que Sa Majesté vouloit bien convoquer, sa satisfaction de me voir, et une confiance obligeante dans mes intentions. » Ogier à Mesnard (16 février 1768), AN, H 371.

²⁸²⁸ Lire : mets.

²⁸²⁹ Note anonyme (s. d.), AN, H 371.

²⁸³⁰ DAIREAUX Luc, *L'affaire de Bretagne*, op. cit., p. 59.

²⁸³¹ « Ogier, homme orgueilleux et ambitieux, n'entendait nullement se contenter d'être en Bretagne l'écho de d'Aiguillon ; il rêvait de plus hautes destinées : pacifier cette province rebelle, réussir là où d'Aiguillon avait échoué, savoir se faire aimer là où son prédécesseur n'avait su que se faire haïr, telle était son idée fixe. » MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 497-498.

²⁸³² « Sa besogne n'est pas commencée qu'il est déjà le prisonnier du parti hostile au commandant. » *Ibid.*, p. 499.

en faveur du rappel de certains exilés du Parlement de Rennes. Il avait ainsi transmis la sollicitation de la duchesse de Saint-Aignan²⁸³³ en faveur d'un de ses parents²⁸³⁴. Pour le commissaire, les grâces du roi étaient un préalable indispensable à la réunion des états. En janvier 1768, il écrivait au premier commis des finances, Mesnard²⁸³⁵ : « Je n'ay pas besoin de vous représenter combien il est à désirer que ces lettres [de cachet] soient révoquées avant l'ouverture des états et que le rapel des exilés soit du à la seule bonté du roy et avant toute démarche des états en leur faveur²⁸³⁶. » En février, il préconisait la commutation de la peine d'exil infligée à l'abbé de Pontual²⁸³⁷, le maintien de cette sanction étant susceptible d'entraver la mission pacifique des commissaires : « Vous concevez, Monsieur, combien un pareil fait peut exciter de trouble et de rumeur, et décréditer les commissaires du Roy. Je vous demande avec la plus vive instance de vouloir bien faire remédier à ce fait, et en prévenir les inconvénients²⁸³⁸. » De la même façon, bien qu'il lui fût interdit de recevoir des députations en corps, Ogier accepta de recueillir des mémoires, comme ce fut le cas à Rennes : « Jay évité le fracas et léclat. Je n'ay vu que ceux que je n'ay pu éviter de voir dans la rüe. Je n'ay promis qu'aux avocats et aux procureurs qui sont très malheureux de recevoir les mémoires qu'ils m'ont annoncé, que je n'aurais pu refuser sans perdre la confiance, et que je n'ay promis de recevoir qu'avec des précautions suffisantes²⁸³⁹. » Un autre gage sur lequel comptait le président était l'exclusion de Pélage de Coniac, sénéchal de Rennes, destiné par sa charge à être président du tiers-état. Cette dernière fonction fut considérée par certains comme incompatible avec son office de conseiller au Parlement²⁸⁴⁰. Le 16 février, Ogier tenta de le persuader à y renoncer, pour éviter de causer « un trouble et une fermentation, qui ne pourroient qu'échauffer les esprits²⁸⁴¹ » et écarter ainsi « une obstacle qui nous auroit rendu cette tenuë d'États nécessairement et infailliblement tumultueuse²⁸⁴² ». Après avoir accepté, puis s'être rétracté, Coniac finit par donner sa démission et fut remplacé par le sénéchal de Vannes, Borie²⁸⁴³, « que l'on assure de toutes parts être un galant

²⁸³³ Étienne Turgot (1729-1784), seconde épouse de Paul-Hippolyte de Beauvilliers (1684-1776), duc de Saint-Aignan.

²⁸³⁴ Billet d'Ogier (s. d.), AN, H 371.

²⁸³⁵ François Mesnard de Conichard (1727-1792), premier commis de la direction générale des finances, puis intendant général des Postes (1781).

²⁸³⁶ Ogier à Mesnard (15 janvier 1768), AN, H 371.

²⁸³⁷ Louis-Marie de Pontual (1712-1789), abbé commendataire de Beaulieu (1755-1789). Pocquet du Haut-Jussé précisait que Pontual ne fut pas le seul en faveur de qui Ogier intervint : « Le premier acte d'Ogier avait été d'obtenir la mise en liberté de MM. le Vicomte et de la Moussaye, enfermés à Pierre-Encise, puis internés à Lyon ; de MM. de Bruc, d'Orvault et l'abbé de Pontual, exilés à la suite des États de 1767. » POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 289.

²⁸³⁸ Ogier à Mesnard (8 février 1768), AN, H 371. Le 24 février, les états avaient demandé l'obtention de « la liberté absolue » de l'ecclésiastique breton, sollicitation qui fut communiquée par Ogier au ministère. Ogier à Mesnard (24 février 1768), *Ibid.*

²⁸³⁹ Ogier à Mesnard (18 février 1768), *Ibid.*

²⁸⁴⁰ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 290.

²⁸⁴¹ Ogier à Saint-Florentin (16 février 1768), AN, H 371.

²⁸⁴² *Ibid.*

²⁸⁴³ Simon Jacques Joseph Borie (1728- ?), sénéchal de Vannes (1756-1777).

homme, n'avoir pas de relations suspectes, et être capable de remplir la place à laquelle il se trouve porté²⁸⁴⁴ », ainsi que le rapportait le premier commissaire.

2. Une inauguration sous de bons auspices

Il convient de cerner la manière dont le président Ogier a agi et réagi, durant son mandat de commissaire royal, au contact des personnes et des événements. Le premier commissaire ne fut pas seul pour remplir sa mission. Il reçut tout d'abord un adjoint en la personne du comte d'Agay, maître des requêtes, ancien procureur général du Parlement de Besançon, qui fut nommé intendant de Rennes, en remplacement de Jacques de Flesselles²⁸⁴⁵, proche du duc d'Aiguillon et considéré comme sa créature²⁸⁴⁶. Agay, présenté à l'inverse comme une « créature de Choiseul²⁸⁴⁷ » ne pouvait être perçu que comme un anti-aiguilloniste, du fait de l'hostilité régnant entre Aiguillon et Choiseul. La troisième personnalité des états fut leur président, Mgr Bareaud de Girac, évêque de Saint-Brieuc. Prélat et homme du monde, rompu aux usages de la cour, le personnage était d'une grande habileté : les états de Bretagne étaient pour lui l'occasion de démontrer ses talents et satisfaire ses ambitions²⁸⁴⁸. Ogier travailla de concert avec lui avant même la réunion des états. Le 16 février, il évoquait à Mesnard les résultats positifs auxquels pourrait parvenir leur commun effort : « M^r l'Évêque de S^t Brieuc fait des merveilles, et j'espère que nôtre intelligence et confiance mutuelles procureront les bons effets que nous en pouvons désirer²⁸⁴⁹. » Le 28 février, il écrivait ne pouvoir « assés louer la conduite à tous égards et les talents²⁸⁵⁰ » du prélat briochin. Tout en ayant lui aussi Choiseul pour protecteur, l'évêque sut se faire bien voir d'Aiguillon, lors des états de 1767²⁸⁵¹. Quant au président de l'ordre de la noblesse, le duc de Rohan²⁸⁵², un incident public l'avait, peu de

²⁸⁴⁴ Ogier à Mesnard (19 février 1768), AN, H 371. Dans une autre lettre, le commissaire insistait sur les bonnes dispositions du sénéchal de Vannes : « M^r de Borie, nouveau Président du Tiers, tient une très bonne conduite, gagne absolument nôtre confiance, et celle de son ordre, par sa bonne conduite et par ses intentions [...] » Ogier à Mesnard (28 février 1768), *Ibid.*

²⁸⁴⁵ Jacques de Flesselles (1730-1789), maître des requêtes, intendant du Bourbonnais (1762-1765), de Bretagne (1765-1767), de Lyon (1768-1784), conseiller d'État (1784), dernier prévôt des marchands de Paris (1789).

²⁸⁴⁶ FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, p. 61, note 4.

²⁸⁴⁷ ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 897.

²⁸⁴⁸ Pocquet du Haut-Jussé écrivait à son sujet : « Il se mouvait à l'aise au milieu de ces négociations délicates, y déployant ses rares qualités de souplesse et de doigté ; il savait se mettre en vue et, malgré sa jeunesse, grâce à la connaissance qu'il avait des hommes et des choses de Bretagne, il se plaçait de plus en plus au premier rang. Clairvoyant et ambitieux, il avait deviné à d'imperceptibles signes que le vent allait tourner et saisi avec habileté cette occasion inespérée d'édifier sa fortune. » POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, *op. cit.*, t. III, p. 284.

²⁸⁴⁹ Ogier à Mesnard (16 février 1768), AN, H 371.

²⁸⁵⁰ Ogier à Mesnard (28 février 1768), *Ibid.*

²⁸⁵¹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, *op. cit.*, t. III, p. 285.

²⁸⁵² Louis-Marie-Bretagne de Rohan-Chabot (1710-1791), 5^e duc de Rohan, fut président de la noblesse pendant plus de trente ans. Un auteur affirme que son cousin et héritier du titre, Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot (1733-1807), le remplaça aux états de 1768. Celui-ci ne pouvait toutefois porter à cette époque le titre ducal. FILLEAU Henri, BEAUCHET-FILLEAU Henri, *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, Poitiers, A. Dupré, 1846, t. I, p. 568.

temps auparavant, opposé au commandant en chef²⁸⁵³. Jean-François Ogier devait aussi entrer en relation épistolaire avec les ministres concernés par les états, afin de leur transmettre quotidiennement les nouvelles de Saint-Brieuc et de recevoir ses instructions. Les fonds de la série H des Archives nationales conserve les échanges entre, d'un côté, Ogier, Agay, Rohan et Bareau de Girac, et de l'autre, L'Averdy, contrôleur général, Saint-Florentin, secrétaire d'État de la Maison du Roi et oncle du duc d'Aiguillon, et Mesnard, premier commis des finances.

L'inauguration des états eut lieu le 18 février 1768. Le registre du greffe des états en dépeint toute la solennité. La séance fut présidée par Ogier, « lequel a pris place dans un fauteuil élevé sur une platte forme de trois marches couvert d'un tapis de velours my party violet et blanc, semé de fleurs-de-lys et d'hermines sous un daye pareil ayant l'aspect vers le bas de la salle²⁸⁵⁴ ». Après la lecture des commissions générale et particulière relatives à la convocation de ces états intermédiaires, le premier commissaire donna son discours inaugural, auquel répondit le procureur général syndic²⁸⁵⁵. Le lendemain, une messe du Saint-Esprit fut célébrée par l'évêque de Rennes, en la cathédrale de Saint-Brieuc. Si le long discours d'Ogier fut minutieusement préparé par le ministère, le président prit part personnellement à son élaboration rhétorique²⁸⁵⁶. Il commença par lire un ordre du roi relatif à la promulgation d'un nouveau règlement des états, objectif de cette réunion extraordinaire. Désireux avant tout de « rétablir l'ordre », Louis XV réitérait néanmoins son intention « de conserver les privilèges de la Bretagne²⁸⁵⁷ ». Ogier continua sa harangue par un développement nourri d'apaisement. Il insistait sur les bonnes dispositions du roi, « dont la justice et la bonté dirigent la conduite²⁸⁵⁸ ». Il donnait ensuite des gages aux députés, en évoquant les « sages et respectueuses repré[sentati]ons » qu'ils pourraient faire sur le règlement, le « désintéress[emen]t et le courage²⁸⁵⁹ » avec lesquels les états participaient aux besoins financiers du royaume. Les différents ordres furent encensés par le commissaire : les « ministres respectab[le]s de l'Église », avec un éloge particulier pour Bareau de Girac, « un Prélat recommandable par ses vertus et par ses talents, et animé d'un zèle véritable p[ou]r le service du Roy, p[ou]r le bien de l'État & p[ou]r celui

²⁸⁵³ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 290. L'incident en question, un refus de salutation de la part de Rohan, est rapporté dans la correspondance de Fontette. La Noue à Fontette (10 février 1768), in FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 524.

²⁸⁵⁴ Greffe des États extraordinaires de Bretagne (18 février-1^{er} avril 1768), AD 35, C 2693.

²⁸⁵⁵ La charge de procureur général syndic se présentait comme un office mixte. Son titulaire occupait une position ambiguë en raison du contrôle imposé par la monarchie. Il était à la fois un mandataire des états et un officier du roi. Cette dernière position fut renforcée par la vénalisation de la charge depuis 1705. LEGAY Marie-Laure, « Les syndics généraux des États provinciaux, officiers mixtes de l'État moderne (France, XVI^e-XVIII^e siècles) », *Histoire, économie & société*, 23^e année, n°4 (2004), p. 489-501.

²⁸⁵⁶ C'est ce qui ressort d'une lettre à Mesnard : « [...] j'ay prononcé intelligiblement le discours que j'avois préparé, qui m'a paru être accueilli favorablement par l'assemblée ». Ogier à Mesnard (19 février 1768), AN, H 371.

²⁸⁵⁷ Discours d'ouverture prononcé par le président Ogier le 18 février, AD 35, C 1783. Voir Annexe 42.

²⁸⁵⁸ *Ibid.*

²⁸⁵⁹ *Ibid.*

d'une Prov[in]ce dont il méritoit d'estre citoyen » ; l'ordre de la noblesse, « plus illustre encore par ses actions et par ses sentim[en]ts, que par l'ancieneté de son origine », en citant l'exemple du duc de Rohan, « un chef vrayem[en]t digne d'un nom si cher à la France, dont l'affabilité, les sentim[en]ts d'hon[neu]r, la fidélité à tous ses devoirs, et le zèle p[ou]r la gloire du Roi et p[ou]r les avantages de la B[reta]gne, en lui conciliant tous les cœurs, lui attirant un respect universel » ; le tiers-état, enfin, « ces vertueux citoyens aussi utiles qu'estimables²⁸⁶⁰ ». Cette rhétorique élogieuse s'imposait pour capter la bienveillance d'une assemblée marquée par les troubles répétés des précédentes sessions. Elle allait de pair avec le rappel des libertés et des privilèges de la province et de la finalité du bien commun, qui ne pouvaient être respectés que par une tenue pacifique des états : « Réunissés vous p[ou]r le bien comun, et p[ou]r le bonh[eu]r de cette prov[in]ce. Evités des divis[i]ons qui ne pouvant que lui nuire, et qui porteroient ses malh[eu]rs à leur comble, si elles se renouvelloient, surtout pend[an]t cette tenüe si intéress[an]te pour vous, et qui peut vous estre si utile²⁸⁶¹. » Ogier termina son discours par un bref développement personnel, rappelant son expérience d'homme de loi et assurant l'assemblée de ses bonnes intentions²⁸⁶².

3. Le vote du règlement : un interminable bras de fer

L'unique objectif visé par Versailles était le vote du nouveau règlement des états. La difficulté consistait pour le président Ogier à appliquer les ordres royaux sans contrister les membres des états ni froisser les susceptibilités de la noblesse. Cette diplomatie acrobatique constitua une véritable gageure pour le représentant de Louis XV, qui, constatait Pocquet du Haut-Jussé, se retrouva progressivement « entre l'enclume et le marteau²⁸⁶³ ». Marcel Marion écrivait à propos de Mgr Bareau de Girac : « Sa terreur et celle d'Ogier, était de voir triompher la portion intransigente de la noblesse, celle qui annonçait hautement l'intention de ne rien faire, sauf la demande du retrait pur et simple du règlement comme contraire au droit des États de se faire eux-mêmes leurs lois²⁸⁶⁴. » Pour faire face à cette impasse, le premier commissaire était convaincu qu'il fallait dissuader la noblesse d'une telle démarche. Par esprit d'anticipation, il proposa au gouvernement plusieurs alternatives, notamment celle de pouvoir tolérer une protestation sur la

²⁸⁶⁰ *Ibid.*

²⁸⁶¹ *Ibid.*

²⁸⁶² « Pour moy, M^{rs}, élevé dans le sein des loix, persuadé que leur observ[ati]on fait le bonh[eu]r et la sûreté des Empires, accoutumé à respecter vos privilèges et à honorer vos assemblées, et par-dessus tout animé du zèle le plus pûr p[ou]r le service du Roy, je ne croirai jamais remplir plus utilem[en]t le devoir qui m'est imposé par la com[missi]on que le Roy m'a confiée, qu'en concourant avec vous au maintien de vos privilèges et de vos libertés, au rétablissem[en]t du calme et du bon ordre dans vos assemblées, et j'ose espérer de v[ot]re attachem[en]t p[ou]r le Roy, & de la sagesse de vos avis, que vous prendrés tous les moyens convenables et possibles pour rétablir & affermir la bonne intelligence, s'il est permis de le dire, et la confiance si nécessaires entre les sujets les plus fidèles et le meilleur des maîtres. » *Ibid.*

²⁸⁶³ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 306.

²⁸⁶⁴ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 501.

forme du règlement et « de déterminer l'ordre de l'Église et celui du Tiers à se réunir à celui de la noblesse²⁸⁶⁵ » pour examiner les articles. Versailles acquiesça à cette suggestion. Le 21 février, les états décidèrent d'instituer une commission chargée de rédiger les remontrances à présenter au roi et d'analyser le règlement article par article et chapitre par chapitre²⁸⁶⁶. Homme de consensus, Ogier accéda à ce souhait, qui ne présageait pas le maintien intact du règlement, mais qui était un moyen de garantir une continuité plutôt que de risquer d'affronter une rupture immédiate²⁸⁶⁷. Un autre préalable à régler était de choisir entre des discussions par ordre ou en séance plénière. Le deuxième choix, quoique non conforme aux usages des états, fut suggéré par l'abbé des Fontaines²⁸⁶⁸, proche des Chalotistes, et « visiblement inspiré par Mgr de Girac, et appuyé par Ogier²⁸⁶⁹ ». Il permettrait ainsi d'éviter le tumulte des précédentes sessions et la mainmise des membres intransigeants de la noblesse sur les débats. Cette solution fut finalement approuvée.

Jean-François Ogier fut chargé de collecter les cahiers de représentations rédigés par les trois ordres et de les envoyer à Versailles, afin d'obtenir en retour les amendements portés au règlement, en vue d'une nouvelle lecture par l'assemblée²⁸⁷⁰. Pour éviter d'interminables tergiversations, il engagea les états à abandonner l'usage de répéter, à chaque article de leurs représentations, une demande de retrait de l'article ou du règlement : cette coutume ne pouvait qu'entraver l'objectif général et contrister le roi²⁸⁷¹. Malgré ces précautions, le vote des chapitres se heurta, dès le commencement, à une critique systématique du nouveau règlement, considéré comme « l'ouvrage » d'Aiguillon, qui « y a vomi toute sa bile, singulièrement contre l'Ordre de la Noblesse, qui n'a pu se résoudre à subir sans réclamation le joug de son despotisme & de ses vexations²⁸⁷² ». Ces résistances et la pression croissante affirmée au fil des semaines ne pouvaient qu'inquiéter le premier commissaire et son entourage : il ne fallait pas compromettre le résultat de leurs efforts. Ogier alla jusqu'à proposer au ministère, au début du mois de mars, de suspendre le règlement, mais L'Averdy écarta d'emblée cette recommandation qui aurait constitué, de la part du roi, un acte de faiblesse²⁸⁷³. Le déroulement des états se trouvait désormais à son tournant et le président Ogier fut invité à adopter une position plus ferme : « Il est tems de vous développer

²⁸⁶⁵ Extraits de la lettre d'Ogier et de la réponse du gouvernement (16-20 février 1768), AN, H 371.

²⁸⁶⁶ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 294, 296.

²⁸⁶⁷ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 501-502.

²⁸⁶⁸ Pierre-Guillaume Le Franc des Fontaines (1724-1797), abbé commendataire de Géneston (1754-1790), vicaire général de Tréguier.

²⁸⁶⁹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 295.

²⁸⁷⁰ Ogier à Mesnard (4 mars 1768), AN, H 372.

²⁸⁷¹ *Ibid.*

²⁸⁷² *Tres-humbles et tres-respectueuses représentations de l'ordre de la noblesse de Bretagne ou additions faites par elle aux représentations arrêtées par les trois Ordres des États de Bretagne extraordinairement assemblés à S. Brienc en 1768*, s. n., s. l., p. 2.

²⁸⁷³ « Si le Roy le suspend pour les états prochains il n'y pourra jamais revenir et son autorité aura été compromise par l'évènement des états intermédiaires. » L'Averdy à Ogier (7 mars 1768), AN, H 371.

maintenant et de commencer à jouer votre rôle. Combinez le avec M. le duc de Rohan et l'évêque de S^t Briec et mettez vous en chantier²⁸⁷⁴. » Il prit le parti de maintenir un juste équilibre : *primo*, apaiser les esprits, en manifestant la confiance du roi dans les justes représentations des états, pour faciliter une lecture continue du règlement ; *secundo*, inviter le ministère à la patience, en lui faisant agréer les amendements suggérés par les états, pour éviter un rejet pur et simple du règlement²⁸⁷⁵. Ogier opta pour l'atermoiement, demandant à la cour de « prendre son temps pour examiner les représentations de l'assemblée²⁸⁷⁶ », dont il soulignait la justesse de certaines doléances. Le 10 mars, il écrivait à Mesnard : « Il est bien fâcheux à tous égards que des circonstances multipliées, vous obligent de répondre aussi précipitamment aux amples et justes représentations des états. Je dis justes, sans les avoir vûes, par ce qu'il est difficile, qu'un ouvrage fait par une nombreuse commission bien composée, et adopté par l'unanimité de trois ordres ne présente pas des objets moralement justes²⁸⁷⁷. »

4. Trancher le nœud gordien : la réduction de la noblesse

Le conflit le plus inévitable tourna autour de la délicate question de la réduction de la noblesse, développée dans le chapitre IV du règlement. La solidarité nobiliaire était si forte que le premier commissaire ne pouvait envisager le succès de son opération²⁸⁷⁸. Ce fut la raison pour laquelle ce chapitre fut réservé pour la fin des discussions. La noblesse décida de formuler d'« itératives remontrances²⁸⁷⁹ » et en profita pour s'attaquer de front au duc d'Aiguillon. Selon Pocquet du Haut-Jussé, ce document, véritable réquisitoire contre le commandant, décida de son éviction définitive de la province²⁸⁸⁰. La situation semblait inextricable et Ogier ne cacha pas son pessimisme : « Je n'en ferai pas moins les insinuations qui me paroîtront possibles, mais c'est avec bien peu d'espérance de succès²⁸⁸¹. » Il fut d'avis de procrastiner sur ce point, afin de ne pas entraver l'enregistrement des articles relatifs aux autres chapitres²⁸⁸². Les « itératives remontrances » de la noblesse avaient suscité la colère de Louis XV et ne pouvaient que cristalliser les tensions pour la suite des états. Ogier et Bareau de Girac entreprirent de « faire reconnoître aux gens principaux le danger dans les circonstances présentes du mécontentement que le Roy pourroit avoir des plaintes

²⁸⁷⁴ *Ibid.*

²⁸⁷⁵ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, p. 505-506.

²⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 505.

²⁸⁷⁷ Ogier à Mesnard (10 mars 1768), AN, H 372.

²⁸⁷⁸ « J'entends déjà sur le cas de la réduction de la noblesse, nombre de nos bastionnaires, même les plus sages, me répéter qu'un ordre ni un corps ne peuvent pas consentir à l'amputation de ses membres, que si la pluralité des ordres s'y soumet. » Ogier à Mesnard (10 mars 1768), *Ibid.*

²⁸⁷⁹ Ogier à Mesnard (21 mars 1768), *Ibid.*

²⁸⁸⁰ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, *op. cit.*, t. III, p. 310.

²⁸⁸¹ Ogier à Mesnard (17 mars 1768), AN, H 372.

²⁸⁸² *Ibid.* ; Ogier à Mesnard (19 mars 1768), deuxième lettre, *Ibid.*

qu'on lui a portées²⁸⁸³ ». Ils constataient néanmoins l'obstination des membres de la noblesse, « depuis longtemps aigris et mécontents », et le risque de miner la suite des opérations : « Nous n'avions pas besoin d'un épisode aussi fâcheux pour rendre nos opérations ici épineuses et difficiles, et il y aurait, comme j'ai eu l'honneur de vous le prouver, une injustice réelle de s'en prendre aux Commissaires du Roy, de la liberté avec laquelle un ordre aussi nombreux et aussi ulcéré s'est cru autorisé à s'expliquer²⁸⁸⁴. » Le président Ogier ne se borna pas à ces considérations et à ces moyens d'action. Dans une lettre du 21 mars, il proposa au ministère une tentative de *modus vivendi*, consistant à limiter la participation des membres de la noblesse dans les faits, sans toucher aux privilèges associés à leur naissance et sans introduire une clause d'ancienneté, qui, selon lui, « causeroit des querelles et des inimitiés inconciliables entre les nobles anciens et ceux qui seroient annoncés comme nouveaux²⁸⁸⁵ ». Le premier commissaire se faisait ouvertement l'avocat du second ordre, estimant que « l'intention de Sa Majesté n'est pas de diviser une province, d'affliger et de rendre malheureuse une partie de la noblesse de sa province de Bretagne, parmi laquelle se trouveroient infailliblement nombre de ceux qui sont le plus en pouvoir et en intention de bien servir le Roy, et d'être utiles à la province par leurs talents²⁸⁸⁶ ». Il développait ensuite ses propositions, fruits d'une réflexion aboutie et de son expérience de négociateur. Parmi ces suggestions, la dimension mondaine des états fut d'abord visée : Ogier proposa une nouvelle interdiction des jeux de hasard et la promulgation d'une loi somptuaire ayant pour objectif de limiter les couverts proposés aux tables des commissaires et des présidents des ordres. Ces premiers moyens « réduiroient considérablement le nombre des nobles pauvres, ou joueurs qui se trouvent aux États sans y être d'aucune utilité²⁸⁸⁷ ». Ensuite, le premier commissaire fut d'avis d'exiger la possession d'un bien-fonds en Bretagne et de fixer une limite minimale de 800 à 1.000 lt de revenus pour pouvoir siéger aux états – conditions déjà requises par une déclaration royale de 1736. Si ces deux conditions n'étaient pas envisageables, Ogier avança d'autres moyens de faciliter la réduction, comme de porter l'âge de l'admission à trente ans au lieu de 25, et d'introduire l'usage des diètes de Suède de réserver la participation aux seuls aînés. Dans sa réponse, L'Averdy lui fit part du souhait de Louis XV, en cas de maintien des représentations nobiliaires, de s'en tenir aux termes de la déclaration de 1736 et d'admettre les aînés de 25 ans et les puînés devenus, par mariage, chefs de famille²⁸⁸⁸. Le président fut chargé de déclarer ces concessions du roi dans un discours aux états²⁸⁸⁹. De son côté, l'ordre de la noblesse manifesta son impatience de n'avoir pas reçu de réponse à ses

²⁸⁸³ Ogier à Mesnard (19 mars 1768), première lettre, *Ibid.*

²⁸⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁸⁵ Ogier à Mesnard (21 mars 1768), *Ibid.* Voir Annexe 43.

²⁸⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸⁸ L'Averdy à Ogier (25 mars 1768), première lettre, AN, H 371.

²⁸⁸⁹ L'Averdy à Ogier (25 mars 1768), deuxième lettre, AN, H 371.

représentations et s'apprêta à en formuler de nouvelles, tout en proposant de suspendre l'examen du règlement. Conscient de la tournure périlleuse prise par les événements, Ogier prépara deux réponses au président de la noblesse, d'une tonalité différente, toutes deux cherchant à dissuader la noblesse d'une initiative « dangereuse et nuisible²⁸⁹⁰ » aux intérêts de l'ordre :

« Si par malheur, Monsieur, des représentations que l'ordre de la noblesse, a cruës justes et fondées ont déplu au Roy, nous ne pouvons que prier l'ordre de penser combien une nouvelle démarche, telle que celle de ce moment ci, augmenteroit encore l'indisposition de Sa Majesté, dans un tems où l'ordre entier de la noblesse comblé depuis l'ouverture de ces États des marques de sa bienveillance Royale, sans cesse associé, ainsi que les autres ordres, à une législation aussi étendue, et aussi importante pour les États et pour la Province entière, et enfin attendant une décision aussi intéressante que celle qui lui est annoncée, ne paroît avoir d'autre parti à prendre que celui du silence²⁸⁹¹. »

Ayant reçu une députation de la noblesse, le premier commissaire leur communiqua une fin de non-recevoir²⁸⁹². Le second ordre décida de se rendre en corps auprès d'Ogier, lequel s'obligea à rédiger une nouvelle réponse dans laquelle il persistait « dans le refus le plus ferme et le plus entier²⁸⁹³ » et invitait l'assemblée à l'apaisement pour ne pas mécontenter le roi. L'approche de la date de clôture contraignit le magistrat à faire accélérer les débats, sous peine d'imposer l'enregistrement forcé de ce qui n'aurait pas été validé avant l'échéance²⁸⁹⁴. Bureau de Girac proposa un stratagème : il fallait écarter momentanément l'un des ténors du Bastion, Bégasson du Rox²⁸⁹⁵, et profiter de son absence pour faire enregistrer les chapitres VII à XV. Dans une lettre à Mesnard, Ogier relatait la stratégie qu'il mit à profit pour parvenir au résultat escompté :

« [...] j'ay pris le party de l'envoyer inviter ce matin à se rendre chez moy, et après l'avoir, pendant une heure et plus caressé, sondé, retourné en tout sens, et luy avoir représenté que l'avis qu'il méditoit, tendoit à annéantir tout ce qui avoit été fait dans cette tenue, à compromettre l'autorité du Roy et ses bontés, et à plonger sans ressource la province dans les malheurs dont le Roy a eû intention de la retirer [...]. Enfin, Monsieur, après maints propos de cette espèce, j'ay fini par le prier de ne se pas trouver ce matin aux États ; et étant sorti pour la messe où je l'ai mené avec moy, j'ay pris le prétexte d'une promenade qui a été la première que j'ay faite depuis mon arrivée icy. Je l'ay engagé à en être. Je n'ay pas perdu mon homme de vüe, et je l'ay ramené disner chez moy, où j'ay appris à la levée des États, que tous les chapitres en question avoient été enregistrés à la satisfaction de toute l'assemblée et sans aucune difficulté, chacun s'applaudissant de ce que celui dont on auroit redouté les réclamations ne s'y étoit pas trouvé²⁸⁹⁶. »

²⁸⁹⁰ Ogier au président de la noblesse, deuxième réponse, AN, H 372.

²⁸⁹¹ *Ibid.*

²⁸⁹² Ogier à Mesnard (24 mars 1768), *Ibid.*

²⁸⁹³ *Ibid.*

²⁸⁹⁴ L'Averdy à Ogier (27-28 mars 1768), AN, H 371.

²⁸⁹⁵ René-Joseph de Bégasson du Rox (1722-1799), lieutenant des maréchaux de France à Quimperlé.

²⁸⁹⁶ Ogier à Mesnard (25 mars 1768), AN, H 372.

5. *Le coup de théâtre du 1^{er} avril*

En dépit des concessions du roi sur la réduction de la noblesse, Jean-François Ogier se heurta à l'obstination du second ordre, lequel estimait ne pouvoir « disposer d'un droit qui ne leur appartient pas²⁸⁹⁷ ». Les plus modérés convenaient néanmoins que le seul moyen de parvenir au résultat attendu par Louis XV serait l'enregistrement forcé en présence des commissaires. Ogier reconnut les « obstacles insurmontables au consentement volontaire²⁸⁹⁸ » et la nécessité d'employer ce moyen conforme à la législation des états de Bretagne. Avec l'accord du ministère, il fit proroger l'assemblée jusqu'au 2 avril²⁸⁹⁹ et attendit ses dernières instructions pour présenter sa lettre de cachet et procéder à l'enregistrement d'autorité. La cour avait définitivement rejeté les dernières représentations et Saint-Florentin exigea d'Ogier qu'il administrât un blâme sévère à la noblesse. Le premier commissaire, écrivait Pocquet du Haut-Jussé, « eut peur de compromettre par une rupture bruyante le fruit de tant d'efforts ; il se résolut à un coup de théâtre²⁹⁰⁰ ». Il anticipa cette décision, d'autant plus que l'ordre de l'Église avait prévu de donner lecture d'un mémoire apologétique en faveur d'Aiguillon, ce qui aurait provoqué des troubles irrémédiables²⁹⁰¹. Ogier fit part confidentiellement de sa stratégie à La Fruglaye, à l'abbé des Fontaines et à leurs amis :

« Son embarras étoit extrême, il ne pouvoit se dispenser d'obéir, et sentoit que le mécontentement qu'il étoit chargé de nous témoigner, et la dure semonce qu'il devoit nous faire de la part du ministre, exciteroit dans la noblesse beaucoup de chaleur. Ces considérations ayant été murement pesées entre nous, M. Ogier se détermina je crois, pour le parti le plus sage : M.M dit-il, l'objet de la présente tenue se trouvant rempli, je prends le parti d'en faire la clôture à l'heure de l'ouverture de la séance je mande chez moi les Commissaires du mémoire, je leur lis à regret ce qu'on me charge de leur dire de désagréable, et avant qu'ils aient eu le temps de rentrer au théâtre pour rendre compte de leur mandat chez moi, j'entre comme commissaire du Roi aux états, et déclare que la tenue est finie²⁹⁰². »

Le 1^{er} avril, veille de la clôture officielle, le président convoqua les membres de la noblesse, leur fit part de son mécontentement et, dans la foulée, fit son entrée aux états, coupant court à une remontée de plaintes auprès de l'assemblée. Il prononça un discours conciliant, fit apporter les registres, sur lesquels il avait auparavant fait inscrire discrètement l'arrêt du Conseil du 30 mars imposant l'enregistrement. Il présenta une lettre de cachet ordonnant aux présidents de signer et, bouleversant les usages, déclara subitement la clôture de l'assemblée : « Aussitôt que j'ai eu annoncé

²⁸⁹⁷ Ogier à Saint-Florentin (27 mars 1768), *Ibid.*

²⁸⁹⁸ Ogier à Mesnard (27 mars 1768), *Ibid.*

²⁸⁹⁹ Ogier à Mesnard (26 mars 1768), *Ibid.*

²⁹⁰⁰ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 315.

²⁹⁰¹ *Courier du Bas-Rhin*, n°33 (23 avril 1768), p. 258.

²⁹⁰² LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires*, op. cit., p. 158.

formellement la clôture des États, et que je me suis retiré avec M^r Dagay, après avoir été reconduits au bas du theatre en la manière accoutumée, les Présidents des ordres se sont retirés et toute l'assemblée les a suivis sans le moindre murmure, quoy qu'avec quelques larmes²⁹⁰³. » Cet achèvement brutal de la session, auquel se résolut Jean-François Ogier, n'empêcha pas ce dernier de chercher à apaiser, dans la foulée de la clôture, les plus bouleversés de l'assemblée : « J'ai tâché toute l'après midy de consoler autant qu'il m'a été possible ceux que la séance du matin avoit affligés, et de leur faire connoître à tous la bonté et l'humanité du Roy dans le choix du moyen d'une réduction que Sa Majesté a jugée utile et nécessaire, et en même tems les adoucissements qu'elle s'étoit déjà portée d'elle-même à ajouter à ce premier plan de réduction²⁹⁰⁴. » Le jour suivant, 2 avril, le premier commissaire avait pris la route de la capitale. Pour Marcel Marion, le principal résultat des états de 1768 ne fut pas la validation d'un règlement « modifié et gravement altéré », mais une incontestable victoire du Bastion, lequel « avait profondément ébranlé le duc d'Aiguillon : il avait ravivé l'agitation parlementaire, détruit toute confiance dans la durée de l'état des choses présent²⁹⁰⁵ [...] ».

III. Un commissaire entre le marteau et l'enclume

La mission du président Ogier fut suivie de près par les protagonistes de l'affaire de Bretagne, qui jouèrent de leur autorité ou de leur influence pour parvenir à des objectifs bien opposés. Si le premier commissaire fut avant tout, en sa qualité de représentant officiel du roi, l'exécutant des ordres du ministère de Versailles, il dut affronter la double-pression du clan aiguilloniste et du parti des libertés bretonnes, en opposition frontale et décidés à faire basculer le résultat des états chacun en sa faveur. Ogier fut contraint de tenir une position d'équilibre entre ces influences contradictoires, mais aussi entre ses instructions et son souci des libertés provinciales.

1. *L'optimisme d'Ogier : le calme au milieu de la tempête ?*

Au terme des états, convaincu d'être parvenu au succès tant attendu par sa cour, le premier commissaire ne cachait pas au contrôleur général sa satisfaction de « la tenuë la plus tranquille et la plus décente qui ait eu lieu en Bretagne depuis lon-tems²⁹⁰⁶ ». Ce constat positif du président Ogier est perceptible dans sa correspondance, tout au long de la session, et ce en dépit des épisodes risqués qui parsemèrent les réunions et des efforts d'apaisement auxquels s'appliqua l'envoyé royal.

²⁹⁰³ Ogier à Mesnard (2 avril 1768), AN, H 372.

²⁹⁰⁴ *Ibid.*

²⁹⁰⁵ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, op. cit.*, p. 511.

²⁹⁰⁶ Ogier à L'Averdy (2 avril 1768), AN, H 372.

Il n'était cependant pas le seul à constater le calme des états, y compris au cœur de la phase difficile qui les acheva. Le duc de Rohan le marquait à L'Averdy, dans une lettre du 19 mars²⁹⁰⁷. Le 21 février, l'évêque de Saint-Brieuc s'enthousiasmait du succès de la délibération : « Je vous avouë, Monsieur, que le spectacle étoit vraiment touchant pour tout homme qui aime le bien et qui est vraiment patriote. Il y a longtems que je n'avois éprouvé une satisfaction aussi complète qu'en cette occasion²⁹⁰⁸. » De son côté, le ministère reconnut, au début, les précieux avantages du déroulement paisible des états. Le 25 février, L'Averdy louait « le bon ordre et l'unanimité » qui ne pouvaient être « que d'un très bon augure²⁹⁰⁹ ». Selon Lucien Laugier, le surcroît d'optimisme du président Ogier expliquait les concessions qu'il accorda aux états à l'égard du règlement préparé à Versailles : « Dans son désir de conciliation, Ogier abandonne les uns après les autres tous les pare-feux insérés dans ce nouveau règlement pour contenir une classe par trop exubérante²⁹¹⁰. » Il s'attacha dès lors, comme au temps de son ambassade danoise, à ne pas inquiéter sa cour. À l'occasion de la séance inaugurale, Bareau de Girac ne cacha pas au contrôleur général les tensions qui animaient l'assemblée : « Au surplus, Monsieur, je ne dois pas vous laisser ignorer, que vû la fermentation des esprits, vous devez vous attendre à un débat orageux²⁹¹¹ ». Au même moment, Ogier parlait d'une assemblée travaillant « avec ordre et sans chaleur, quoiqu'avec vivacité²⁹¹² ». Pour le magistrat, il ne fallait pas s'inquiéter outre mesure des mouvements des plus intransigeants :

« On peut craindre qu'il ne se propose des partis déraisonnables et contraires à ce que lon doit désirer mais la disposition des esprits paroist bonne, et pourvu qu'on ny insiste pas avec opiniâtreté, le mal sera médiocre. Les cris de la multitude paroissent moins à craindre jusques à présent que par le passé. Les discussions se sont faites avant-hier et hier avec tranquillité et un ordre non usité. Si ce bon ordre se maintient, il y a tout à espérer de la justice et de la solidité des moyens que les gens raisonnables et bien intentionnés ont à opposer²⁹¹³. »

Ogier persévéra dans une chronique rassurante des événements, comme en témoignaient ses lettres à Mesnard des 24²⁹¹⁴ et 28 février²⁹¹⁵. Il insistait sur « la bonne intelligence et l'unanimité

²⁹⁰⁷ « Les etats, Monsieur, travaillent toujours, avec la mesme celerité, la mesme tranquillité, et la mesme union. » Rohan à L'Averdy (19 mars 1768), *Ibid.*

²⁹⁰⁸ Bareau de Girac à Mesnard (21 février 1768), AN, H 371.

²⁹⁰⁹ L'Averdy à Ogier (25 février 1768), *Ibid.*

²⁹¹⁰ LAUGIER Lucien, *Le duc d'Aiguillon*, Paris, Albatros, 1984, p. 164.

²⁹¹¹ Bareau de Girac à Mesnard (18 février 1768), AN, H 371.

²⁹¹² Ogier à Mesnard (19 février 1768), *Ibid.*

²⁹¹³ Ogier à Mesnard (20 février 1768), *Ibid.*

²⁹¹⁴ « Avec l'union et la bonne intelligence qui règnent ici, une opération vrayment épineuse et difficile sera terminée conformément aux intentions salutaires du Roy. » Ogier à Mesnard (24 février 1768), première lettre, AN, H 371.

²⁹¹⁵ « On ne se souvient pas dans ce pays ci, Monsieur, d'avoir vû une assemblée aussi remplie de respect, de confiance, et de reconnaissance envers le Roy, de la justice et de la bonté de Sa Majesté, d'avoir vu une assemblée aussi calme et aussi disciplinée, et aussi d'avoir vu un Président de l'Eglise remplissant avec autant de zèle, de talents et de graces la place que M^r de S^t Brieuc occupe. » Ogier à Mesnard (28 février 1768), *Ibid.*

des ordres que rien ne peut à présent altérer²⁹¹⁶ », sur les sentiments de confiance et de reconnaissance qu'il voyait « à chaque heure du jour, régner dans tous les cœurs de cette assemblée²⁹¹⁷ ». Lorsque le débat sur le pouvoir législatif suprême du roi inquiéta les ministres, le premier commissaire continua à les rasséréner²⁹¹⁸. Le 10 mars, il loua la « docilité aux intentions du roi²⁹¹⁹ » de plusieurs membres du Bastion opposés à la proposition de délibération sur un projet de déclaration en faveur du « rappel de l'universalité » suggérée par un membre de la noblesse. Le 15 mars, il se réjouissait d'avoir convaincu plusieurs Bastionnaires : « J'ay eû la satisfaction à plusieurs reprises de voir que ceux qui m'ont écouté, ont avoué hautement qu'ils s'étoient trompés, et qu'ils n'avoient pas compris les intentions bienfaisantes du Roy²⁹²⁰. » Marcel Marion estimait que le « parti pris d'optimisme²⁹²¹ » manifesté par Ogier et Bareau de Girac n'était qu'un moyen de gagner du temps. Les deux protagonistes étaient toutefois forcés de reconnaître que la tranquillité qu'ils louaient dans leurs dépêches « serait singulièrement compromise le jour où ils seraient obligés d'opposer un *non possumus* absolu aux exigences du bastion²⁹²² ». La presse se fit l'écho des démonstrations d'optimisme du président. À la fin du mois d'avril 1768, le *Courier du Bas-Rhin* notait : « Au reste M. Ogier & M. Thomé, son neveu, disent publiquement & par-tout qu'ils n'ont vu nulle part des sujets plus soumis & plus attachés au Roi²⁹²³. »

Cette vision optimiste du président Ogier ne semblait toutefois pas impliquer de la naïveté ou de la duplicité. Si des membres du parlement et du présidial lui communiquèrent des mémoires, lors de son passage à Rennes, le premier commissaire précisait à Mesnard qu'il refusa de recevoir les députations des corps de la ville : « J'ai l'honneur de vous informer de ces faits, et de ces précautions de ma part, afin de vous prévenir contre toutes plaintes sans fondement, ou rapport peu exact que l'on pourroit vous faire, et auquel la fermentation des esprits dans ce pays-ci pourroit à certains égards donner occasion²⁹²⁴. » Pendant la tenue des états, il fut attentif à appliquer ses ordres et à solliciter les conseils des ministres pour guider sa conduite : « Jay besoin de bonnes armes pour les combats que je vais avoir à soutenir²⁹²⁵ » écrivait-il, le 9 mars. Parfois même, il se bornait à transmettre ses ordres, sans en modifier la forme, ce dont il rendait compte avec soin :

²⁹¹⁶ Ogier à Mesnard (27 février 1768), *Ibid.*

²⁹¹⁷ Ogier à Mesnard (24 février 1768), deuxième lettre, *Ibid.*

²⁹¹⁸ « Vous reconnoîtrez, Monsieur, que chacun des trois ordres a voulu mettre à la teste de son nouveau cahier de représentations, une nouvelle déclaration de ses sentimens sur le pouvoir législatif du Roy, et une nouvelle preuve de son éloignement d'avoir jamais eû intention d'y donner la plus légère atteinte. » Ogier à Mesnard (8 mars 1768), AN, H 372.

²⁹¹⁹ Ogier à Mesnard (10 mars 1768), *Ibid.*

²⁹²⁰ Ogier à Mesnard (15 mars 1768), *Ibid.*

²⁹²¹ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, p. 500.

²⁹²² *Ibid.*, p. 505.

²⁹²³ *Courier du Bas-Rhin*, n°34 (27 avril 1768), p. 266.

²⁹²⁴ Ogier à Mesnard (24 février 1768), AN, H 371.

²⁹²⁵ Ogier à Mesnard (9 mars 1768), AN, H 372.

« Je ne puis, Monsieur, que vous remercier des nouveaux avis que vous me donnés sur la conduite que j'ay à tenir dans ce moment critique. Vous devés être assuré de mon exactitude à m'y conformer²⁹²⁶. »

2. *Ogier et Versailles : la corde raide*

La logique de flexibilité privilégiée par l'ancien diplomate pour maintenir, autant que faire se pouvait, la tranquillité des états et pour atteindre l'objectif poursuivi par Louis XV, sans provoquer pour autant une rupture irrémédiable, ne fut pas toujours du goût du ministère. Au début de la session extraordinaire, Jean-François Ogier fut félicité pour ses premiers succès. L'Averdy lui écrivait, le 25 février : « [...] il est déjà bien constant que cette besogne importante ne pouvoit être confiée à personne plus capable que vous de la bien conduire. Vos succès personnels auprès des États et tout ce qui s'est passé jusqu'à présent promettent beaucoup²⁹²⁷. » Lors de la dernière ligne droite concernant la réduction de la noblesse, le contrôleur général l'encourageait à ne pas baisser la garde : « C'est icy, M., qu'il faut employer tout votre talent, la confiance et tous les moyens imaginables. [...] Que si vous ne pouvez rien de tout cela ny vous ny M. le duc de Rohan ny l'évêque de S^t Brieuç tout est évidemment perdu et la séance finira au plus mal²⁹²⁸. » Le 7 mars, lorsqu'Ogier parvint à détourner les membres des états de l'usage de faire des répétitions dans leurs représentations, L'Averdy loua sa perspicacité²⁹²⁹. Il le félicitait enfin, le 27 mars, d'être parvenu à écarter Bégasson du Rox de l'assemblée²⁹³⁰.

En dépit de ces témoignages de satisfaction, les ministres manifestèrent plus souvent leur inquiétude et leur étonnement quant à la manière dont le premier commissaire assumait la gestion de la situation. Les libertés prises par Jean-François Ogier, et notamment les concessions accordées aux Bastionnaires, suscitèrent de vives critiques quant à son attitude jugée par trop conciliatrice. Lorsqu'il donna son consentement à la mise en place d'une commission chargée d'examiner les articles du règlement, lors de la délibération cruciale du 21 février, L'Averdy lui reprocha de ne pas lui avoir encore donné connaissance des rapports de la commission et d'avoir négligé de défendre le « droit incontestable du Roy, seul législateur de tous les corps de son Royaume » :

²⁹²⁶ Ogier à Mesnard (10 mars 1768), *Ibid.*

²⁹²⁷ L'Averdy à Ogier (25 février 1768), AN, H 371.

²⁹²⁸ L'Averdy à Ogier (25 mars 1768), AN, H 372.

²⁹²⁹ « Je suis aussi charmé de ce que vous avez fait sur l'article des représentations et sur le droit exclusif des états et je vais le faire valoir de mon mieux parce que c'est bien vu et bien fait. » L'Averdy à Ogier (7 mars 1768), *Ibid.*

²⁹³⁰ « S. M. a fort approuvé la conduite que vous avez tenuë pour écarter de l'assemblée le sujet mal intentionné qui auroit pu empêcher l'enregistrement de ces chapitres dans la séance du 25 et y exciter du trouble, et Elle compte beaucoup sur votre zèle et votre prudence pour déterminer l'acquiescement de la Noblesse à l'art^e 3 du chapitre 4. » L'Averdy à Ogier (27 mars 1768), *Ibid.*

« D'ailleurs vos instructions sont si positives relativement à l'intention où S. M. est de maintenir ces principes essentiels que nous n'avons pû voir sans surprise, qu'ils ayent été contredits aussi continuellement et jusqu'à présent sous vos yeux, sans que vous soyez employé par aucun moyen à les faire reconnoître par les États, ou à les établir dans l'assemblée d'une manière bien positive par des déclarations formelles. Votre zèle et votre prudence auroient pu vous fournir plus d'une occasion et plus d'un moyen convenables de faire ces déclarations conformément à vos instructions²⁹³¹. »

Le contrôleur général voyait, dans cette concession, des gages donnés aux mal intentionnés et le risque d'une contestation durable du droit législatif suprême du roi, favorisée par le silence des commissaires. Il fit sentir à Ogier les conséquences « infiniment dangereuses²⁹³² » d'un examen du règlement. Pris en étau entre les avertissements menaçants du souverain et les susceptibilités irritées des intransigeants, le président devait ménager la chèvre et le chou. Le ministère fut aussi agacé par le constat de tranquillité que leur donnait Ogier de manière régulière, comme en témoigne cet extrait d'une lettre de L'Averdy, datée du 11 mars :

« Vous vantez la tranquillité et la docilité de la noblesse, mais cela étoit donc bien difficile lors qu'on ne la contredit sur rien, qu'on luy laisse faire tout ce qu'elle veut, insérer des phrases à application, &c. Il seroit bien extraord[inai]re qu'elle ne fut pas tranquille. Croyez moy, M., ce n'est que par la fin qu'on peut juger du vray et du fonds du cœur. [...] Perdez donc toute autre idée que l'assemblée puisse finir autrement que par un règlement²⁹³³. »

Enfin, le mémoire hostile au duc d'Aiguillon suscita l'ire du gouvernement. Le texte fut rédigé par l'ordre de la noblesse et envoyé à Versailles, avec l'aval des commissaires, ces derniers ayant « inutilement essayé d'en faire rayer ce qu'il contenait de plus offensant²⁹³⁴ ». Les Bastionnaires s'étaient aussi attaqués à une partie de la noblesse, au clergé et au tiers-état. Des plaintes s'étaient alors élevées contre le laxisme apparent du président Ogier et du duc de Rohan :

« [...] ils sont tous également offensés par ce qui est contenu et je me suis porté avec d'autant plus d'empressement à empêcher toute suite à cet égard jusqu'à présent auprès du Roi, que l'on se plaignoit aussi amèrement de vous pour avoir reçu et envoyé ces écrits, et de M. le Duc de Rohan pour les avoir non seulement laissé faire, mais encore signé. [...] M. le Comte de S^t Florentin vous en écrit et je désire beaucoup en particulier que vous et M. le Duc de Rohan puissiez réussir à faire retirer ces écrits qui comme vous le sentés ne seroient pas propres à disposer favorablement S. M. sur les représentations relatives au chapitre quatre qui reste suspendu²⁹³⁵. »

²⁹³¹ L'Averdy à Ogier (2 mars 1768), AN, H 371.

²⁹³² *Ibid.*

²⁹³³ L'Averdy à Ogier (11 mars 1768), AN, H 372.

²⁹³⁴ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, op. cit.*, p. 509.

²⁹³⁵ L'Averdy à Ogier (14 mars 1768), AN, H 371.

Ces crispations ne laissent pas de rappeler celles que Jean-François Ogier dut affronter au cours de son ambassade danoise, lorsqu'il fut régulièrement tancé pour son surcroît d'optimisme et de consensualité. Le premier commissaire n'hésitait pas à répondre au blâme de sa cour, en protestant de son zèle pour la cause royale. Il se défendit de prôner le respect de la dignité du législateur suprême : « [...] je n'ai cessé de leur représenter que cette espèce de réclamation réitérée que la délibération du 21 février semble autoriser seroit aussi ridicule qu'indécente et contraire à l'autorité du Roy²⁹³⁶. » Il ne manquait pas non plus de réitérer sa fidélité aux ordres reçus et son intention de défendre l'autorité du roi. Le 16 février, il écrivait à Mesnard : « [...] mon objet seul est de bien servir, en calmant une province gémissante et en luy inspirant les sentimens de confiance, d'amour et de reconnoissance qu'elle doit au Roy pour la bonté que Sa Majesté luy marque d'une façon si sensible²⁹³⁷. » En même temps, il fit montre de blâmer « le système et les détestables prétextes des mal-intentionnés²⁹³⁸ » et de manifester sa peine « de l'inutilité et de l'indécence²⁹³⁹ » des protestations des Bastionnaires contre le règlement. Son action semblait s'accorder avec ces protestations. Le 19 mars, il écrivait avoir soigneusement tenté, avec Bureau de Girac, d'inviter la noblesse à craindre la colère du roi, à la lecture de leurs dernières représentations²⁹⁴⁰. Le 24 mars, il relatait l'épisode au cours duquel il opposa une fin de non-recevoir à la demande réitérée de l'ordre de la noblesse d'insister auprès du roi afin qu'il répondît à leurs dernières représentations²⁹⁴¹. Le 27 mars, il décida de réunir « quatre des gens les plus raisonnables et les plus accrédités de l'assemblée » auxquels il représenta « pendant plus de trois heures, que les avantages pour la noblesse qui se trouveroient dans le parti adopté par le Roy, et tous les dangers de ne pas en profiter²⁹⁴² ». Ces quelques exemples suffirent à prouver qu'il serait inopportun de taxer le président Ogier de laxisme ou de pusillanimité à l'égard du Bastion, au cours de sa mission.

²⁹³⁶ Ogier à Saint-Florentin (6 mars 1768), AN, H 372. Le président ajoutait pour sa défense : « Vous devés être assuré, Monsieur, que les Commissaires du Roy à cette tenue chargés par état de veiller au maintien de l'autorité de Sa Majesté n'auroient pas souffert une entreprise de la part des États qui y fût contraire, et que s'il n'étoient pas parvenus à s'y opposer avec efficacité, ils auroient été les premiers à demander au Roy de venger son autorité offensée. » De son côté, l'évêque de Saint-Brieuc défendait sa fidélité au pouvoir royal (les mots soulignés le furent par le prélat) : « Voilà, Monsieur, nôt motifs, voilà nôtre conduite. D'après cela, trouverez vous que nous achetions la paix aux depens de l'autorité du Roi dont nous serons toujours les plus zelés deffenseurs ? Trouverrez vous que nous entretenions la tranquillité dans l'assemblée en nous laissant aller aux folles idées et pretentions de la noblesse, comme vous m'assurez que des membres des différens ordres l'ont marqué. Je ne cherche point à les connoître ; mais je crois devoir vous mettre à meme d'instruire Sa Majesté, des vrais motifs qui ont dirigé l'ordre de l'église dans cette assemblée interessante et je vous supplie de lui en rendre compte. » Bureau de Girac à L'Averdy (6 mars 1768), *Ibid*.

²⁹³⁷ Ogier à Mesnard (16 février 1768), première lettre, AN, H 371.

²⁹³⁸ *Ibid*.

²⁹³⁹ Ogier à Mesnard (16 février 1768), deuxième lettre, AN, H 371.

²⁹⁴⁰ « Nous avons agi, Monsieur l'évêque de St Brieuc et moi, autant qu'il nous a été possible de le faire, pour faire reconnoître aux gens principaux le danger dans les circonstances présentes du mécontentement que le Roy pourroit avoir des plaintes qu'on lui a portées. » Ogier à Mesnard (19 mars 1768), AN, H 372.

²⁹⁴¹ Ogier à Mesnard (24 mars 1768), *Ibid*.

²⁹⁴² Ogier à Saint-Florentin (27 mars 1768), AN, H 372.

3. La colère des Aiguillonistes : haro sur le commissaire !

Le duc d'Aiguillon suivit d'un œil attentif le déroulement des états extraordinaires, qui avaient pris la tournure d'un plébiscite pour ou contre son maintien comme commandant en chef de la province. Il avait su organiser un réseau susceptible de l'informer sur les événements briochins et sur l'attitude du président Ogier, mais aussi d'interférer par le biais de ses agents. Dès l'ouverture des états, la diplomatie conciliatrice du premier commissaire fut l'objet de l'hostilité déterminée d'Aiguillon. À peine arrivé en Bretagne, Ogier fut placé sous surveillance. La plupart des témoignages relatifs à ses entrées à Rennes, à Saint-Malo, à Lamballe et à Saint-Brieuc provenaient de la correspondance de Fontette avec La Noue. Pourtant, l'opinion des agents d'Aiguillon n'était pas, à l'origine, absolument défavorable au président. En janvier 1768, La Noue considérait celui qu'il appelait le « ministre danois », comme un homme pacifique qui se comporterait en simple « porte-voix²⁹⁴³ » de la cour. Il ne se départait pas cependant d'un certain regard ironique, probablement teinté d'une certaine méfiance, sur le duo Ogier-Bureau de Girac. Il commentait ainsi une conférence préliminaire qui les avait réunis avec le duc d'Aiguillon : « Ces chefs des états briochins lui serrent le bouton, parce qu'ils voudraient partir, pour arranger leurs marmites ; ils auront dans peu la liberté de courir les champs²⁹⁴⁴. » La Noue se fit le relais de cette méfiance en évoquant les accointances pro-chalotistes d'un président Ogier « boutonné », c'est-à-dire secret, et livré à la « cabale²⁹⁴⁵ ». Pour les Aiguillonistes, la « cabale » avait des desseins contraires à l'unité du royaume et à la stabilité politique. Dans une de ses lettres, Fontette fustigeait le « despotisme de la noblesse » s'acharnant contre « le droit législatif du roi », et décidé à provoquer un « bouleversement de la constitution monarchique » pour établir « un gouvernement républicain²⁹⁴⁶ » en Bretagne, susceptible de contaminer le royaume. Insistant sur cette menace, les partisans du duc avaient compris que le meilleur moyen de discréditer Ogier aux yeux du roi et des ministres était de taxer son attitude conciliatrice de trahison ou de duplicité et de jeter le doute sur la sincérité de ses rapports écrits. Ils reprochèrent ainsi à Ogier et à Bureau de Girac leurs témoignages continus d'optimisme sur la bonne tenue des états. Le 29 février, Fontette écrivait à La Noue : « L'accord si tendre des trois ordres ne paraît point aussi miraculeux ici que le disent les Ogier et les Girac²⁹⁴⁷. » Lorsque la cour reçut le mémoire de la noblesse hostile à Aiguillon, ce dernier, au témoignage de

²⁹⁴³ « On m'a dit de plus que le ministre danois allait très droit ; qu'il ne voyait bastionnaires et protestants que pour concilier [...] ; que le ministre danois ne pourra rien prendre sur lui, et ne sera qu'un porte-voix [...] » La Noue à Fontette (25 janvier 1768), in FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon, op. cit.*, p. 508.

²⁹⁴⁴ La Noue à Fontette (3 février 1768), in *Ibid.*, p. 518.

²⁹⁴⁵ « Les adieux de vos partants, Ogier, Girac et d'Agay se sont bien passés. On croit être sûr des deux derniers ; mais le premier est boutonné, et a paru se livrer ici à la cabale [...] » La Noue à Fontette (10 février 1768), in *Ibid.*, p. 523.

²⁹⁴⁶ Fontette à La Noue (13 mars 1768), in *Ibid.*, p. 541.

²⁹⁴⁷ La Noue à Fontette (29 février 1768), in *Ibid.*, p. 536.

Mesnard, parcourut le document et, dans un mouvement de colère, fit part de « ses réflexions sur ce qu'il y avait nécessairement un complot entre ses ennemis jurés et le premier commissaire²⁹⁴⁸ ». Le duc tenta aussi de jouer de son influence sur l'évêque de Saint-Brieuc pour l'engager à séparer le clergé de la noblesse, sous peine de porter la responsabilité « de détruire dans cette assemblée le peu d'autorité qui restait au roi en Bretagne et d'y mettre le trouble, le désordre et la licence²⁹⁴⁹ ». L'accusation portée contre Ogier d'être un agitateur fut diversement interprétée par les historiens. Marcel Marion, dans sa position favorable au duc d'Aiguillon, donnait du président un portrait peu flatteur. Celui-ci aurait trahi le duc : « [...] Ogier avait beau avoir avec le commandant de longs entretiens du matin au soir, il avait déjà résolu de bouleverser toute sa besogne et d'accepter, de solliciter l'alliance de ses ennemis²⁹⁵⁰ ». Le président aurait été à la merci des Bastionnaires avant même l'ouverture des états : « Sa besogne n'est pas commencée qu'il est déjà le prisonnier du parti hostile au commandant.²⁹⁵¹ » Il n'aurait ensuite pas été insensible à la flatterie et aux démonstrations de modération des ennemis d'Aiguillon, dont il aurait été finalement la dupe²⁹⁵². Cette réputation d'agitateur fut interprétée d'une tout autre manière par les opposants au parti aiguilloniste. L'auteur de la première *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol* louait, en termes imagés, l'action vivifiante de Jean-François Ogier : « La Cour a déjà preuves en main, que si la présence de M. Ogier a excité une fermentation dans cette Province, c'est celle que le Printemps excite dans toute la nature, qui la fait sortir de l'état de mort où les frimats de l'hiver l'avaient réduite, pour la rendre à une nouvelle vie²⁹⁵³. »

Le duc d'Aiguillon avait fait placer dans l'entourage d'Ogier un certain Duchêne de Bettancourt, ancien exempt de la maréchaussée de Rennes, considéré par l'auteur de la première *Lettre d'un gentilhomme breton* comme « l'esclave le plus affidé du Duc, l'espion & le dénonciateur le plus méchant²⁹⁵⁴ ». L'intention du duc semble avoir été de déstabiliser la mission du président et de briser la confiance qu'il espérait entretenir dans la province :

« Le vrai but de M. d'Aiguillon étoit d'avoir auprès de ce Président un homme qui l'instruisît de toutes ses démarches, en leur donnant la tournure la plus maligne, afin d'avoir moyen de le rendre suspect à la Cour : mais de plus, comme il est connu ici

²⁹⁴⁸ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 311.

²⁹⁴⁹ Aiguillon à Bareau de Girac (1^{er} mars 1768), cité in *Ibid.*, p. 300.

²⁹⁵⁰ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 498.

²⁹⁵¹ *Ibid.*, p. 499.

²⁹⁵² M. Marion résumait ainsi la politique du Bastion : « Se conduire avec une modération inaccoutumée : faire même quelques concessions : flatter la vanité du nouveau commissaire par des démonstrations d'affection et de reconnaissance : vanter sa douceur et son humanité, était le meilleur moyen de prouver que les désordres qui avaient agité la Bretagne n'avaient eu d'autre cause que le despotisme du commandant, qu'on avait calomnié la province et que les Bretons redevenaient doux et faciles dès qu'on ne prétendait plus les mener à la verge et au bâton. » *Ibid.*, p. 498.

²⁹⁵³ *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on découvre les vrais auteurs des troubles qui affligent la Bretagne*, Rennes, Vatar, 1768 (2^e éd.), p. 92.

²⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 85.

pour l'homme le plus dangereux, sa présence chez le Commissaire ne pouvoit manquer d'en éloigner les Membres des États, & les empêcher de lui parler avec la confiance qu'on étoit disposé à lui donner sans réserve²⁹⁵⁵. »

Averti de ce danger par son épouse, Ogier se débarrassa sans tarder de l'importun. Le 20 février, il écrivait à Mesnard : « Je scavois bien que l'homme que j'avois congédié seroit un espion et ce nest pas ce qui me la fait écouter, mais l'indécence et la mauvaise foy avec lesquelles il a essayé d'inquiéter la noblesse à Rennes²⁹⁵⁶. » Aiguillon travailla par la suite à faire accuser Ogier de sacrifier l'autorité royale au profit du droit des états de faire leur propre règlement. L'assemblée prit sa défense en reconnaissant le pouvoir législatif suprême du roi : « Ainsi M. Ogier, écrivait Eugène Bossard, se trouva justifié par le fait même des imputations calomnieuses du duc d'Aiguillon. Ce fut son triomphe : tous les corps de la province vinrent le féliciter et lui témoigner leur satisfaction²⁹⁵⁷. » À l'issue de la tenue, plusieurs membres du Bailliage « dressèrent des mémoires calomniateurs contre Ogier, le signalèrent comme un agitateur, à son entrée dans la Bretagne, et comme auteur d'une fermentation dangereuse ; mais heureusement Louis XV n'écoula point ces fausses récriminations²⁹⁵⁸ ».

À la suite du mémoire de la noblesse accablant le commandant en chef, l'opposition politique du duc d'Aiguillon vis-à-vis des démarches conciliatrices du président Ogier se mua en haine personnelle. Les rédacteurs des « itératives remontrances » avaient conclu leur texte par un véritable éloge du premier commissaire adressé à Louis XV : « Pour nous annoncer le retour de vos bontés, & écouter nos représentations, vous avez fait choix d'un Ministre sage, ami des loix & de l'humanité, bien différent de celui auquel il a succédé : il travaille à notre bonheur en maintenant votre autorité²⁹⁵⁹ [...] » Une telle mise en contraste exacerba la vindicte du duc, persuadé de la responsabilité du président dans son discrédit en Bretagne²⁹⁶⁰. Témoin de la scène au cours de laquelle Aiguillon découvrit les « itératives remontrances », Mesnard écrivait à Bareau de Girac : « [...] Vous connoissez sa sensibilité et je ne peux vous exprimer à quel point de douleur et d'amertume cette lecture a conduit, ny vous rendre ses plaintes et reflexions sur ce qu'il y avoit nécessairement un complot entre ses ennemis jurés et le S^r Com[missai]re pour que des inculpations

²⁹⁵⁵ *Ibid.*

²⁹⁵⁶ Ogier à Mesnard (20 février 1768), AN, H 371.

²⁹⁵⁷ BOSSARD Eugène, *Le parlement de Bretagne et la royauté, 1765-1769. Procès La Chalotais. Rapport au Congrès de l'Association bretonne*, Paris, V. Palmé, 1882, p. 79.

²⁹⁵⁸ *Ibid.*, p. 80. La première *Lettre d'un gentilhomme breton* faisait état d'un mémoire « plein d'inculpations calomnieuses contre M. Ogier, où sa conduite, depuis son entrée dans la Province, est dépeinte par les traits les plus noirs [...] ». *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol* (2^e éd.), *op. cit.*, p. 92.

²⁹⁵⁹ *Tres-humbles et tres-respectueuses représentations de l'ordre de la noblesse de Bretagne*, *op. cit.*, p. 52.

²⁹⁶⁰ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, *op. cit.*, t. III, p. 321-322.

aussi atroces et aussi audacieuses fussent déposées dans les registres²⁹⁶¹ [...] ». Le duc voulut même exiger une satisfaction de la part du président Ogier : « On veut demander hautement la suppression de ces articles et satisfaction du Comm[issai]re du Roy qui les a reçus, envoyé et peut être plus dit on²⁹⁶²... ». Dans une lettre apocryphe rapportée par Luc Daireaux, et attribuée au duc, ce dernier prétendait que le président avait « abusé des circonstances²⁹⁶³ ». L’auteur de la *Deuxième lettre d’un gentilhomme breton à un noble espagnol* évoquait quant à lui les manœuvres de l’évêque de Rennes, René des Nos²⁹⁶⁴, « pour accuser M. Ogier auprès du Roi d’avoir apporté le trouble & l’esprit de rébellion dans tous les Corps de la Province : car la Cabale étoit occupée à former un Mémoire contre ce Président ; elle disoit hautement que c’étoit un homme perdu ; & M. Desnos, notre Évêque, ajoutoit que le Roi lui feroit la grace de le reléguer aux Isles Sainte-Marguerite²⁹⁶⁵. » Le prélat accusait notamment Ogier d’avoir méprisé le parlement breton institué par Aiguillon, et d’avoir même été à l’origine de l’expression ironique de « Bailliage²⁹⁶⁶ » : « Ce nom de mépris est une démonstration des sentimens plus que suspects qui animent M. Ogier. C’est par l’infidélité à son Roi qu’il a mérité les applaudissemens d’une province révoltée²⁹⁶⁷. » Les graves accusations portées par l’évêque de Rennes illustraient l’aversion manifeste du parti aiguilloniste pour le premier commissaire. Ce dernier en était bien conscient et ne manqua pas de réagir aux attaques de ses ennemis. L’auteur anonyme d’une diatribe composée, en 1788, contre le contrôleur général Calonne, rapportait un incident entre celui-ci – qui fut l’instructeur du procès de La Chalotais – et Ogier, peu de temps après la clôture des états :

« Feu M. le président Ogier, à son retour de Bretagne, s’étant trouvé avec M. de Calonne, celui-ci l’interpella vivement, & lui demanda s’il étoit vrai qu’il eût assuré que lui Calonne avoit amené un bourreau en Bretagne. Le président lui répondit qu’il n’avoit rien à lui dire, & ne vouloit avoir aucune explication avec un homme comme lui. Calonne insista inutilement, & envoya le lendemain son valet-de-chambre pour porter une lettre au président, par laquelle il lui demanda une réponse claire & précise. M. Ogier répondit à ce valet, qu’il n’avoit point de réponse à faire à son maître. Le valet prétendit qu’il lui en falloit une par écrit, prit un ton insolent, & menaça. M. le président sonna ses gens, fit chasser le valet du sieur de Calonne, & donna ordre de l’observer. On le vit près de la porte de l’hôtel avec deux alguazils²⁹⁶⁸, verbalisant sur une borne ;

²⁹⁶¹ Mesnard à Bareau de Girac (12 mars 1768), AN, H 371.

²⁹⁶² *Ibid.*

²⁹⁶³ Lettre de Monsieur le duc d’Aiguillon à M. Le Prêtre de Châteaugiron, avocat général, faisant les fonctions de procureur général près le parlement actuel de Rennes (6 octobre 1768), p. 7, citée in DAIREAUX Luc, « *Le feu de la rébellion* », *op. cit.*, p. 460.

²⁹⁶⁴ Henri-Louis-René des Nos (1717-1793), évêque de Rennes (1761-1769), puis de Verdun (1769-1793).

²⁹⁶⁵ *Deuxième lettre d’un gentilhomme breton à un noble espagnol*, s. l., s. n., 1768, p. 30. L’auteur fit état aussi des accusations portées contre deux ecclésiastiques par le conseiller Conen de Saint-Luc : « J’offre de vous dénoncer dans le moment M. le Président Ogier comme coupable d’avoir en intention d’exciter une sédition parmi le peuple, lors de son passage par cette ville [Rennes] : j’en ai les preuves dans ma poche. » *Ibid.*, p. 78.

²⁹⁶⁶ On retrouve cette affirmation dans la *Troisième lettre d’un gentilhomme breton à un noble espagnol*, s. l., s. n., 1768, p. 78.

²⁹⁶⁷ *Deuxième lettre d’un gentilhomme breton à un noble espagnol*, *op. cit.*, p. 188.

²⁹⁶⁸ Le mot « alguazil », dans son acception française, est un terme ironique désignant un agent de police.

M. Ogier fit chasser cette canaille, & n'entendit plus parler de Calonne. Cette note est une anecdote de M. le président Ogier lui-même²⁹⁶⁹. »

Cette opposition du camp aiguilloniste, muée en virulente hostilité, participa activement à la demi-disgrâce subie par Jean-François Ogier, en 1770. Néanmoins, elle n'impacta pas l'activité du premier commissaire tout au long de sa mission auprès des états de la province.

4. Mme Ogier et le réseau breton

Le président Ogier bénéficia d'un atout précieux pour soutenir sa commission en Bretagne. Un réseau d'information particulièrement efficace, animé par son épouse à Paris, rassemblait des personnalités issues de la mouvance chalotiste et anti-aiguilloniste. Les accointances des Ogier avec la famille de La Chalotais n'étaient un mystère pour personne. En novembre 1767, la *Gazette de Cologne*, annonçant la nomination d'Ogier comme commissaire royal, le présentait comme un « ancien ami de M. de la Chalotais²⁹⁷⁰ ». Cette relation semble avoir eu pour intermédiaire Mme Ogier elle-même, selon les dires de François-Gabriel de La Fruglaye. Ce dernier évoquait dans ses mémoires sa première prise de contact avec le couple parisien :

« J'avois aux états nombres d'amis engagés dans ce parti, entrautre l'abbé des Fontaines qui y tenoit lui-même, dont la correspondance aussi exacte que détaillée me procuroit tous les couriers les bultins les mieux faits. Je les communiquai volontiers aux personnes qui tenoient à la Bretagne. De ce nombre étoit M^{me} la Présidente Ogier, née Bretonne, ancienne amie de M. de la Chalotais, et à ce titre rendant beaucoup de soins à ma belle-sœur, chez laquelle elle venoit souvent ; elle parla de mes bultins à M. Ogier son mari Conseiller d'état et homme du plus grand mérite, elle lui inspira le désir de savoir ce qui se passoit aux états de Bretagne, il me le témoigna et je me livrois on ne peut plus volontiers à l'en instruire, il ne tarda pas à y prendre grand intérêt, et ce fut pour moi l'occasion d'une liaison qui devint dans la suite très-intime, et eut des conséquences très importantes pour la Bretagne, comme on le verra²⁹⁷¹. »

Ce témoignage confirme l'intérêt porté par le président Ogier aux affaires bretonnes, avant même sa nomination comme commissaire, mais aussi l'existence d'une certaine intimité avec les protagonistes de la résistance bretonne. Pendant les états de 1767, La Fruglaye rapportait qu'Ogier

²⁹⁶⁹ CARRA Jean-Louis, *M. de Calonne tout entier, tel qu'il s'est comporté dans l'administration des finances, dans son commissariat en Bretagne, etc., etc., avec une analyse de sa requête au Roi et de sa réponse à l'Écrit de M. Necker*, Bruxelles, s. n., 1788, p. 327-328. Une autre anecdote concernant les rapports tendus entre Calonne et Ogier fut longuement développée par Robert de Saint-Vincent. ROBERT de SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 286-289.

²⁹⁷⁰ *Gazette de Cologne*, XCII (17 novembre 1767), Supplément. Le diplomate danois Gleichen se fit l'écho de ce témoignage de l'opinion publique : « Le choix que S. M. T. C. a fait en la personne de M^r Ogier en qualité de Commis[sai]re Extr[aordinaire] en Bretagne est universellement applaudi. Le Public avance de son ancienne amitié avec M^r de La Chalotais, que la Cour ne le chargera que d'ordres agréables à exécuter, et l'on espère tout de sa patience et de la clarté qu'il sçait mettre dans les discussions des aff[ai]res les plus embrouillées. » Gleichen à Bernstorff (16 novembre 1767), RA-Kbh, TKUA, 64-311.

²⁹⁷¹ LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires, op. cit.*, p. 126-127.

profitait de ses séjours à la cour pour instruire de la situation le contrôleur général L'Averdy. Il puisait ses informations dans les bulletins de l'abbé des Fontaines²⁹⁷². Mais l'ancien ambassadeur ne s'en tint pas à un rôle d'intermédiaire. Le magistrat janséniste Robert de Saint-Vincent notait dans ses mémoires : « Pendant le procès de M. de La Chalotais, les Bretons résidant à Paris et ceux qui en grand nombre étaient venus à Paris comme parents et amis des magistrats qui y étaient compromis, avaient abondé tous chez M. et Mme Ogier. L'hôtel de M. Ogier passait alors pour un bureau de la correspondance favorable à M. de La Chalotais [...]»²⁹⁷³. Tout en confirmant cette assertion, La Fruglaye avançait que la convocation des états extraordinaires et la tournure prise par la session de 1768 étaient intimement liées la réflexion du comité réuni autour du président Ogier :

« J'ai dit avoir laissé à Paris un comité d'amis Bretons qui, réunis à M. le Président Ogier, auquel je les avais fait connoître, s'occupoient des affaires de Bretagne. À l'Abbé des Fontaines, M. de Bourgon²⁹⁷⁴ et M. de Piré²⁹⁷⁵ s'étoient réunis M. et M^{me} la D^{esse} de Rohan Chabot²⁹⁷⁶, l'abbé de Cicé²⁹⁷⁷ depuis archevêque de Bordeaux, et entrautres M. de Girac, Évêque de S^t Briec. Ce comité d'amis de la Bretagne en connoissoit parfaitement la situation des affaires, ainsi que le bien à faire à cette province, par le moyen de M. Ogier il leur fut facile de se trouver en rapport avec M. Laverdy ministre des finances, et de lui démontrer qu'une tenue d'état en Bretagne étoit impossible sous le Commandement de M. d'Aiguillon ; pendant qu'existeroit sur les registres de cette assemblée le ridicule et impraticable règlement qu'il y avoit fait inscrire d'autorité à la tenue de 1766. Cette vérité une fois admise, le seul moyen de sortir d'embaras étoit de convoquer une assemblée d'état extraordinaire pour premièrement, reconnoître le droit des états de faire eux-mêmes leurs règlements sauf l'approbation du Roi. Secondement, pour discuter article par article, le règlement en question, troisièmement enfin pour admettre les trois ordres composant les états, à faire au Roi telle représentation utile à leur économie politique²⁹⁷⁸. »

La Fruglaye confirmait donc le rôle décisif joué par Ogier et Bareau de Girac en faveur de la réunion d'états intermédiaires. Dans une lettre adressée au gendre de La Chalotais, le premier commissaire écrivait, avant son départ pour la Bretagne : « Grâce à vous, mon cher Fruglaye, je tiens pour le Roi les États à S^t Briec le...²⁹⁷⁹ J'y serai quelques jours à l'avance, j'attends de votre amitié de vous trouver de même, j'ai bien des choses à vous dire, et beaucoup à vous demander avant de commencer une besogne toute neuve pour moi²⁹⁸⁰. » Cet aveu illustre toute la confiance mise par Ogier dans les membres de la mouvance chalotiste, pour l'aider à mener à bien sa délicate

²⁹⁷² *Ibid.*, p. 140-142.

²⁹⁷³ ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 356.

²⁹⁷⁴ Jérôme de Guerry (1722-1785), seigneur de Bourgon, lieutenant-colonel de cavalerie.

²⁹⁷⁵ Guillaume de Rosnyviven (1712-1796), marquis de Piré

²⁹⁷⁶ Charlotte-Émilie de Crussol d'Uzès (1732-1791), deuxième épouse du cinquième duc de Rohan.

²⁹⁷⁷ Jérôme-Marie Champion de Cicé (1735-1810), abbé commendataire de Chantemerle (1760), évêque de Rodez (1770-1781), archevêque de Bordeaux (1781-1801), puis d'Aix (1802-1810).

²⁹⁷⁸ LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires, op. cit.*, p. 149-150.

²⁹⁷⁹ Il n'y a pas de date.

²⁹⁸⁰ LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires, op. cit.*, p. 150.

mission. De telles accointances ne pouvaient échapper aux partisans du duc d'Aiguillon. Dès l'arrivée du commissaire en Bretagne, ceux-ci diffusèrent la rumeur selon laquelle Ogier serait publiquement entré en contact, à Rennes et à Saint-Malo, avec le chevalier de La Chalotais, un des fils du procureur général. Mme Ogier ne manqua pas d'avertir son époux :

« Il est bon que vous scachiez, que M^r le Duc deguillon dit à qui veut lentendre que M^r le ch[eva]llier de la Chalotais cest trouvé à votre passage à Rennes, et quil vous a embrassé en vous rapelant le souvenir de son malheureux père, et que vous lui avés répondu et en meme tems le plus digne, que le cheval[ier] de la Chalotais vous a acompagné ches M^d Magon, quil y est resté tout le tems que vous y avés séjourné. Jai répondu que je navois point de vos nouvelles de votre arivée à S^t Malo, mais que je parirois bien que cette nouvelle est fausse, et jimage pour jetter du noir sur la conduite du commissaire du Roy²⁹⁸¹. »

La dimension politique prise par l'hôtel parisien des Ogier apparut de manière tangible au moment des états de 1768. Pendant l'absence du président, son épouse anima avec assiduité le cercle breton présent dans la capitale. Sa correspondance avec le président révélait quelques noms de personnalités, parmi les ténors du Bastion, qu'elle recevait régulièrement : l'abbé des Fontaines, le chevalier de Kersalaun²⁹⁸², ou encore l'abbé de Pontual, considéré par Fontette comme « un fanatique²⁹⁸³ ». Elle se félicitait du succès d'un dîner qui convia maints ressortissants de la province : « Javois tous les Bretons du monde²⁹⁸⁴. » Elle avait surtout soin de communiquer aux amis du commissaire les informations qu'elle recevait de celui-ci. En mars 1768, Ogier confiait à son épouse de nombreux éléments sur l'avancée des états, poursuivant ainsi sa lettre : « Voila insensiblement l'hist[oi]re complète de nos États jusqu'à ce jour, qui n'est pas la matière d'un bulletin, mais que vous pourrés faire voir à q[uel]ques uns de nos amis et sing[ulière]ment à M. Gilbert, à M. de Viarne, à M. l'abbé de Marbeuf et à M. le 1^{er} présid[en]t Le Pelletier²⁹⁸⁵. » Parmi ces intimes du président, nous retrouvons des magistrats : Le Peletier de Rosanbo, ancien Premier président du Parlement de Paris, l'abbé de Marbeuf²⁹⁸⁶, Gilbert de Voisins²⁹⁸⁷ et Pontcarré de Viarmes, collègues d'Ogier au Conseil privé et au bureau des affaires ecclésiastiques. De son côté, Mme Ogier transmettait à son époux les nombreux compliments qu'elle recevait de personnes encourageant la mission pacifique du président : « Il est utile que vous scachiés quil est venu 500 lettres de la

²⁹⁸¹ Mme Ogier au président Ogier (14 février 1768), AN, 254 AP 55.

²⁹⁸² Jean-Vincent Euzenou (1729- ?), chevalier de Kersalaun, était le frère d'un conseiller au Parlement arrêté avec La Chalotais.

²⁹⁸³ Mme Ogier à Ogier (11 février 1768), AN, 254 AP 55.

²⁹⁸⁴ Mme Ogier à Ogier (15 mars 1768), *Ibid.*

²⁹⁸⁵ Ogier à Mme Ogier (19 mars 1768), *Ibid.*

²⁹⁸⁶ René-Auguste de Marbeuf (1704-1769), lecteur du Dauphin, abbé commendataire de Langonnet (1723-1754), conseiller d'État (1753).

²⁹⁸⁷ Pierre VI Gilbert de Voisins (1684-1769), avocat général du Parlement de Paris (1718-1737), conseiller d'État (1740), Premier président du Grand Conseil (1744), membre du Conseil des dépêches (1757).

Bretagne qui ont appris à tout Paris, le secret que vous me recommandés, ce qui çest passé à Rennes, dix personnes sont venues men faire leur compliment, ou men ont écrit²⁹⁸⁸. »

La présidente Ogier ne s'en tint pas à un rôle d'intermédiaire entre son époux et le parti breton. Sa correspondance témoignait de son soutien actif à la mission du premier commissaire. Elle participa à la préparation de son voyage, profitant ainsi de ses attaches malouines pour faciliter une escale à Saint-Malo²⁹⁸⁹. Elle suivit ensuite de près le déroulement des états, étant persuadée qu'il fallait « user de tous les moyens possibles pour tirer cette malheureuse province des fers des chaines²⁹⁹⁰ ». Mais elle avertissait son mari que cette libération impliquait une lutte sans merci contre Aiguillon et son parti : « Il est trop chargé diniquité. Si vous le manquiés vous pouvés compter quil ne vous manquera pas²⁹⁹¹ ». Dans cette optique, elle chercha avant tout à protéger la mission de son mari face aux obstacles posés par les Aiguillonistes. Après l'avoir prévenu contre l'exempt Duchêne, elle dénonça les agissements d'un « Lanou », proche du duc, certainement le comte de La Noue : « On a auprès de lui un coquin de la plus affreuse espèce. Cest un nommé Lanou. [...] Si il pouvoit faire mettre la main au collet à un tel monstre, il avoueroit bien des horreurs, invantés, et fabriqués, et ourdie par lui. On est convaincu que cest lui qui a fait les lettres anonimes, cest un monstre de la plus affreuse espèce²⁹⁹². » Ce commentaire reflète toute la passion que la présidente mettait dans son intérêt pour les affaires bretonnes. Pour garantir la sécurité de sa correspondance, elle n'hésitait pas à employer des noms codés pour désigner certains protagonistes. Ainsi, le pronom « on » souligné désignait le duc d'Aiguillon, tout comme « M^r D. », « M^r d'Egui » ou « M^r DE²⁹⁹³ ». Elle écrivait « M^{on} Men. des B²⁹⁹⁴. » pour Mesnard « des B[ureaux] » du contrôleur général, ou encore « M^r L. des F²⁹⁹⁵. » pour l'abbé des Fontaines. Mme Ogier prenait vraiment à cœur les événements, comme le montre l'inquiétude qui ressortait de certaines de ses lettres. Le 17 mars, elle écrivait : « Je suis dans la plus vive inquiétude mon très cher de ce que va devenir la malheureuse Province de Bretagne. [...] M^r de Richelieu a pris fait et cause pour [Aiguillon], mais faudra til pour tout cela perdre une Province et la laisser au [sic] fers. Je ne dors plus du tout vis-à-vis de cette pensée. La fièvre m'en a repris²⁹⁹⁶. » Cette stupeur ne l'empêchait pas d'être une auxiliaire efficace de son mari : « Je nen ai jamais moins mis de zelle, pour le succès de votre commission et je nen meterai pas moins à vous instruire de ce qui se dit icy pour que vous voyés à parer aux coups que

²⁹⁸⁸ Mme Ogier à M Ogier (14 février 1768), AN, 254 AP 55.

²⁹⁸⁹ ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 286.

²⁹⁹⁰ Mme Ogier à Ogier (s. d.), AN, 254 AP 55.

²⁹⁹¹ Lettre de Mme Ogier à M. Ogier (s. d.), *Ibid.*

²⁹⁹² Mme Ogier à Ogier (21 février 1768), *Ibid.*

²⁹⁹³ Mme Ogier à Ogier (11 février, 21 février et 17 mars 1768), *Ibid.*

²⁹⁹⁴ Mme Ogier à l'abbé des Fontaines (21 février 1768), *Ibid.*

²⁹⁹⁵ Mme Ogier à Ogier (21 février 1768), *Ibid.*

²⁹⁹⁶ Mme Ogier à Ogier (17 mars 1768), *Ibid.*

lon voudroit vous porter²⁹⁹⁷. » Elle s'attela avant tout à combattre les rumeurs défavorables à Ogier qui circulaient à la cour et à Paris, et se faisait l'avocate des bonnes intentions du président et de sa fidélité à sa mission : « On dit encore que lon vous a fait votre discours, écrivait-elle le 11 février, et que cest le Roy qui vous la remis en partant. On ma demandé si cela étoit vray. Jai répondu que je ne lavois pas oui dire. On dit et fait entendre que lon est pas fort content de vous²⁹⁹⁸. » Le 20 février, elle l'avertissait d'une rumeur sur un dîner scandaleux qu'il aurait donné à Saint-Brieuc :

« On y a répandu que votre magnificence surpassoit tout ce que lon avoit jamais vû, quil y avoit un mois que vous teniés à St Brieuc, une centaine de domestiques qui faisoient une dépence folle, que cinq broches tournoient au feu à dîner et à souper pour eux, quils ne vouloient plus manger de perdrix grises, quil leur en falloir de rouges, que vous aviés fait une procession immance de moutons pour ce Caresme vis à vis dune Province qui na fait jamais gras dans le Caresme, que vous alliés fair le scandalle des dévots dans toutes les sectes. Cet usage ma été confirmé par plusieurs personnes. Voyés mon très cher de quelle manière vous avés à vous conduire sur cela²⁹⁹⁹. »

Elle lui faisait remonter les rumeurs colportées par le clan aiguilloniste pour lui permettre d'assurer sa justification auprès du ministère : « [...] je ne vous informe de tout ce que on dit que pour que vous preniés les devans vis-à-vis les ministres. Il ma paru important que vous ottassiés à mesure que je vous instruirois, tous les moyens que lon prend pour vous nuire³⁰⁰⁰. » À l'inverse, Mme Ogier rapportait à son époux les impressions positives qui lui parvenaient, afin de mieux l'encourager dans sa mission : « Jai vû plusieurs personnes aportée destre instruite qui mont assuré que lon étoit content de vous dans le ministère. Les applaudissements sont éclatans à la cour et à Paris. Comptés quil y a plus de Bretons dans tous ces endroits là, quen Bretagne³⁰⁰¹. » Dans une autre lettre, elle s'enthousiasmait : « Tout Paris crie au miracle sur vos opérations, et croit voir par vos soins, votre habileté, la Bretagne en paix³⁰⁰². » Il s'agissait bien sûr ici de réactions provenant de la nébuleuse chalotiste, de la résistance parlementaire et des partisans de la liberté des institutions ; des réactions révélatrices du dynamisme d'une opinion publique particulièrement intéressée par les événements et lancée dans un frénétique combat d'idées matérialisé par le foisonnement de publications autour de l'affaire bretonne³⁰⁰³. Enfin, Mme Ogier ne se privait pas de donner des conseils à son époux quant à la conduite des affaires. Alors que le bruit d'une rupture précoce des états se répandait dans Paris, elle lui donna ses recommandations : « On présume que le dénoûment ne sera pas flatteur pour la Bretagne. Il seroit désirable, que vous fissiés suspendre

²⁹⁹⁷ Mme Ogier à Ogier (20 février 1768), *Ibid.*

²⁹⁹⁸ Mme Ogier à Ogier (11 février 1768), *Ibid.*

²⁹⁹⁹ Mme Ogier à Ogier (20 février 1768), *Ibid.*

³⁰⁰⁰ Mme Ogier à Ogier (26 février 1768), *Ibid.*

³⁰⁰¹ Mme Ogier à Ogier (s. d.), *Ibid.*

³⁰⁰² Mme Ogier à Ogier (12 mars 1768), *Ibid.*

³⁰⁰³ DAIREAUX Luc, « De l'Affaire de Bretagne », art. cit., p. 249-274.

toute décision, et que lon laissa subsister les anciennes loix recües jusqu'à ce que lon vit clair sur tous les points³⁰⁰⁴. »

La présidente joua aussi un rôle d'informatrice enthousiaste. Elle réclamait des nouvelles à son mari – se plaignant parfois de ne pas en recevoir suffisamment³⁰⁰⁵ – pour pouvoir les communiquer autour d'elle : « Beaucoup de gens bien sensés croient qu'il seroit très sage et très prudent que vous mécrivissiez fort naturellement sur le compte de bien des gens. C'est un moyen très sur de faire parvenir la vérité au cas que vos lettres fussent ouvertes³⁰⁰⁶. » Elle correspondait avec de nombreux particuliers et recevait de nombreux billets, signes tangibles de l'effervescence des esprits : « Tout Paris présume que cela va tourner à mal, écrivait-elle le 15 mars. On meurt de tous les côtés des petits billets. Toute la France a les yeux sur la Bretagne. Hier quelqu'un me disoit dite donc toute l'Europe, et cela est vrai, il n'y aura jamais rien de aussi scandaleux aux yeux de l'univers que de laisser cette Province dans l'oppression où elle est³⁰⁰⁷. » Elle s'appliqua aussi à répandre dans Paris des sortes de nouvelles à la main anonymes, pour donner les derniers échos des États bretons. On appelait « nouvelles à la main » des petits bulletins manuscrits donnant des informations sur l'actualité. Cette pratique bénéficia d'un grand succès au cours du XVIII^e siècle. Mme Ogier s'inscrivait, quoiqu'à une échelle plus modeste, dans la lignée de Mme Doublet de Persan³⁰⁰⁸ ou de Bachaumont, grands pourvoyeurs de ce genre de gazettes officieuses, en vogue à Paris, en province, mais aussi à l'étranger³⁰⁰⁹. Dans une lettre du 26 février, la présidente se louait du succès de son entreprise : « Au reste le petit extrait que j'ai répandu dans Paris a occasionné la plus vive sensation en votre faveur. Le cri est public sur la satisfaction générale sur vos succès, la Cour, la Ville parle hautement et prédit que vous irez jusqu'au bout³⁰¹⁰. » Son objectif était aussi de contrer des « bulletins tout contraires³⁰¹¹ » envoyés de Saint-Brieuc, dont elle avait pu se procurer des exemplaires. Elle affirmait avec optimisme : « Mes petits bulletins ont renversé tout leur échafaudage, et tout le monde a dit il n'y a rien de si positif que nos nouvelles. Nous les tenons par M^d Ogier. Elle doit être informée³⁰¹². » Grâce à ce stratagème, elle parvint à augmenter notablement le nombre de sympathisants de la cause bretonne et, du même coup, d'amis de son époux : « Voilà le bulletin

³⁰⁰⁴ Mme Ogier à Ogier (14 mars 1768), *Ibid.*

³⁰⁰⁵ Elle écrivait ainsi, le 26 février, avec cet humour parfois caustique qui était le sien : « Je ne puis me plaindre quand je reçois des nouvelles de vous si amplement de ne pas recevoir de quoi ce passe aux États. Cependant cela crie vengeance. M^r Lévesque d'Auxerre a eu de bien meilleurs procédés pour moi aux derniers États puisque c'est par lui que je vous les ai procurés. » Mme Ogier à Ogier (26 février 1768), *Ibid.*

³⁰⁰⁶ Mme Ogier à Ogier (20 février 1768), *Ibid.*

³⁰⁰⁷ Mme Ogier à Ogier (15 mars 1768), *Ibid.*

³⁰⁰⁸ Marie-Anne Doublet de Persan (1677-1771) réunissait un salon tous les samedis dans son appartement parisien.

³⁰⁰⁹ COGNÉ Albane *et alii*, *Les circulations internationales en Europe*, *op. cit.*, p. 245.

³⁰¹⁰ Mme Ogier à Ogier (26 février 1768), AN, 254 AP 55. Voir Annexe 44.

³⁰¹¹ *Ibid.*

³⁰¹² *Ibid.*

que j'ai envoyé à vos amis dont la liste cest fort prolongée³⁰¹³ », se félicitait-elle, dans une lettre du 4 mars. La présidente semble ainsi avoir été une femme pleinement investie dans ce qu'on pourrait appeler « son affaire », et déterminée à ne pas abandonner son mari dans la poursuite du succès de sa commission.

5. *Le tandem Le Paige-Ogier, cabinet noir des états de 1768 ?*

La mission briochine du président Ogier lui avait permis de renforcer ses liens avec la nébuleuse janséniste parisienne, en particulier avec son ami Le Paige. L'affaire de Bretagne et les états de 1768 intéressaient les tenants de la résistance parlementaire, en vertu de leur foi en la théorie des classes forgée par l'avocat. Le Paige s'était présenté, rappelait Julian Swann, comme « un des principaux opposants à la politique royale et le principal conseiller juridique des six magistrats bretons³⁰¹⁴ » exilés. L'influence qu'il exerça sur le premier commissaire est incontestable. Sa correspondance, conservée à la bibliothèque de la société de Port-Royal, révélait un suivi méthodique des états extraordinaires. Nous y trouvons le discours inaugural d'Ogier, annoté de la main de Le Paige, qui résumait l'historique des événements. Avant l'officialisation de la nomination du président comme premier commissaire, l'avocat écrivait : « On convint que les États se tiendroient à S. Brieux pour que l'Évêq[ue] de cette ville y présidât, et que M. Ogier y seroit envoyé par le Roi. Ce magistrat plein d'esprit et d'aménité devenu, depuis à cette occasion même, mon ami de cœur, fut chargé, par un écrit signé du Roi, d'y tout pacifier³⁰¹⁵ ». L'implication de Le Paige dans la rédaction du discours inaugural d'Ogier ressort d'un billet de la main d'un certain Ribault, daté du 27 février 1768 : « Je me suis présenté chés Monsieur Le Paige pour avoir l'honneur de le saluer, et lui communiquer en même tems la copie du discours de M. le Président Ogier aux États de Bretagne, que l'on m'a confiée, sous la promesse de la renvoyer demain matin sur les 10 heures³⁰¹⁶. » Pour Julian Swan, l'influence de Le Paige sur Ogier était incontestable : « Ainsi, l'un des chefs de

³⁰¹³ Lettre de Mme Ogier à M. Ogier (4 mars 1768), *Ibid.* Le fonds Thomé conserve une lettre du maréchal de Soubise, cousin du duc de Rohan, au président Ogier, dans laquelle l'aristocrate fit l'éloge du premier commissaire : « Une négociation aussi importante ne pouvoit être mieux confiée, et vous aurez le mérite d'avoir rendu au Roy le service le plus essentiel, si vous parvenez, comme je le désire pour votre satisfaction, et pour votre gloire, à consommer heureusement cette opération. » Soubise à Ogier (28 mars 1768), AN, 254 AP 56. Charles de Rohan (1715-1787), prince de Soubise, pair de France, ministre d'État (1755), maréchal de France (1758).

³⁰¹⁴ « The extent to which government attitudes had changed can be gauged by the fact that Le Paige had been a leading opponent of royal policy and the chief legal counsel to the six Breton magistrates. » SWANN Julian, *Politics and the Parlement of Paris*, *op. cit.*, p. 305.

³⁰¹⁵ Sur les procès de Bretagne, BPR, LP 563, f° 75.

³⁰¹⁶ Billet de Ribault (27 février 1768), *Ibid.*, f° 77.

file de l'opposition parisienne à la politique royale en Bretagne contribuait à diriger la conduite du propre représentant du gouvernement³⁰¹⁷. »

La suite de l'affaire de Bretagne fut marquée par le renforcement des liens entre les deux personnages. M. Swann rappelait que le chancelier Maupeou, en janvier 1769, peu de temps après son accession au ministère, avait consulté le président Ogier sur des plans relatifs au rappel de l'ancien Parlement de Bretagne. Et l'historien d'ajouter : « En fait, c'étaient les idées de Le Paige, qui avait noué une forte amitié avec Ogier, qui étaient finalement transmises au chancelier³⁰¹⁸. » Le même mois, un billet manuscrit du président évoquait une invitation à dîner comme prétexte à une conférence importante³⁰¹⁹. Dans un autre billet, il « le prie de se souvenir qu'on luy a demandé l'extrait sommaire des inculpations de six personnes auxquelles il s'intéresse³⁰²⁰ », à savoir les magistrats bretons exilés. Maupeou fut néanmoins réticent devant certaines propositions de Le Paige, comme la réhabilitation de tous les magistrats, des proscrits en particulier. De son côté, Ogier n'hésitait pas à prendre fait et cause pour le rappel de l'universalité :

« Ogier combattait vigoureusement ce raisonnement en disant qu'il serait impossible de rétablir le parlement sans le rappel de l'universalité ; car il fallait pour composer une cour convenable décider au moins trente démissionnaires à reprendre leurs fonctions, et on n'y parviendrait jamais si on ne rappelait pas tous les anciens magistrats y compris les six accusés ; il soutenait même que la procédure avait prouvé que les accusations n'étaient pas sérieuses³⁰²¹. »

Un plan de mémoire manuscrit, rédigé par le président, contenait les principales idées de celui-ci sur le rétablissement du Parlement breton. Il y exposait, point par point, l'argumentation à tenir pour persuader le chancelier en faveur du rappel de l'universalité : rappel d'au-moins 30 présidents et conseillers démissionnaires, analyse des « prétendus crimes des six accusés³⁰²² », etc. Dans un mémoire adressé à Maupeou, daté d'avril 1769, Ogier se montra partisan de prendre « une voie propre à assurer l'exécution de la volonté du Roi, en conservant dans son intégrité l'honneur et la réputation du magistrat [La Chalotais], et même en réparant les atteintes qui y ont été portées³⁰²³ ». La conciliation de l'affaire La Chalotais était, selon lui, la condition *sine qua non* du

³⁰¹⁷ « Thus one of the leaders of the Parisian opposition to royal policy in Brittany was helping to direct the conduct of the government's own-representative. » SWANN Julian, *Politics and the Parlement of Paris, op. cit.*, p. 311.

³⁰¹⁸ « In fact, it was the ideas of Le Paige, who had formed a strong friendship with Ogier, which were eventually passed on to the chancellor. » *Ibid.*, p. 305.

³⁰¹⁹ « On prie M^r André de faire en sorte d'engager M^r Le Paige à dîner demain. On auroit à conférer avec luy sur des objets importants. » Billet d'Ogier à Le Paige (19 janvier 1769), BPR, LP 563.

³⁰²⁰ Billet d'Ogier à Le Paige (6 février 1769), *Ibid.*

³⁰²¹ FLAMMERMONT Jules, *Le Chancelier Maupeou et les parlements*, Paris, A. Picard, 1883 (rééd. de 1885), p. 64-65.

³⁰²² Plan de mémoire écrit par M. Ogier pour M. le chancelier de Maupeou qui vouloit rétablir le parl. de Bretagne (s. d.), BPR, LP 563.

³⁰²³ Mémoire sur la manière de terminer l'affaire personele de m. de la Chalotais (envoyé à m. le Chancelier par m. Ogier le 3 ou 4 avril 1769), BPR, LP 564.

rétablissement de la paix en Bretagne. Il fallait pour cela écarter un certain nombre de solutions, comme le maintien de l'exil forcé ou un retour à Rennes du magistrat sans qu'il lui fût permis de reprendre l'exercice de ses fonctions : « L'unique moyen d'éviter toute contravention aux loix et de ne donner aucun prétexte aux réclamations, ne peut être que la démission volontaire de m. de la Chalotais, mais il ne faut pas se flater qu'il la donne jamais, si on ne le met par des avantages propres à mettre sa réputation et son honneur au dessus de tout soupçon³⁰²⁴. » Ogier proposa comme éventualité de « revêtir m. de la Chalotais d'une dignité qui fasse vaquer sa concurrence, et qui le mette dans le cas de s'en démettre, en le mettant dans l'impossibilité de la garder³⁰²⁵ ». C'était là le meilleur moyen de concilier toutes les parties³⁰²⁶. Les arguments Le Paige-Ogier triomphèrent des réserves de Maupeou, comme en témoignait une note de l'avocat sur le chancelier : « Il étoit alors très bien disposé pour le rétablisse[men]t en Bretagne, et fort lié avec M. Ogier³⁰²⁷. » Ces efforts et ces arguments se heurtèrent à la résistance de Louis XV, qui se résigna néanmoins à accepter de rétablir le Parlement de Rennes, en juillet 1769³⁰²⁸.

Un mémoire de la main de Le Paige, composé en avril 1769, annonçait un second séjour de Jean-François Ogier en Bretagne. L'avocat s'enthousiasmait à l'idée du retour du magistrat dans la province : « Il n'est pas douteux que l'arrivée de M. Ogier en Bretagne y causera la joie la plus vive, parce qu'elle y donera des espérances assurées d'y voir rétablir les choses dans leur premier état. Les fruits heureux de son premier voyage donneront au second une attente encore plus étendue³⁰²⁹. » Ce voyage aurait été toutefois particulièrement délicat, puisqu'il avait pour objectif la restauration définitive de la paix en Bretagne. Pour Le Paige, le président ne pouvait pas décevoir les Bretons :

« S'il n'apporte pas en Bretagne la paix la plus complète et si le fruit n'en est pas le rétablissement entier et absolu de tous les magistrats sans exception, la gloire de l'heureux succès de son premier voyage en sera ternie, et l'espoir même qu'on aura conçu du second se tournera en dépit et peut-être même en reproches contre lui de ce qu'il se sera chargé d'une pareille mission, dès qu'elle ne devoit pas remplir tous les vœux de la province³⁰³⁰. »

³⁰²⁴ *Ibid.*

³⁰²⁵ *Ibid.*

³⁰²⁶ « Par là d'un côté le Roi exécutera la résolution qu'il a prise, de ne plus lui laisser remplir les fonctions de procur[eur] général, et de lui retirer à cet égard sa confiance ; et de l'autre l'honneur du magistrat ne se trouvera point compromis. Il sera même solennellement réparé ; les loix ne seront pas violées, et l'on n'aura pas donné matière à représentations de la part des parlemens. » *Ibid.*

³⁰²⁷ Note de Le Paige (s. d.), BPR, LP 563, f° 100.

³⁰²⁸ MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 553.

³⁰²⁹ Mémoire sur un projet (avril 1769), BPR, LP 564, f° 75.

³⁰³⁰ *Ibid.*

L'avocat insistait en outre sur les risques d'un voyage dont la portée politique était décisive, puisqu'elle visait à désamorcer l'affaire La Chalotais :

« C'est donc spécialement du sort de M. de La Chalotais que M. Ogier doit être pleinement assuré, avant de consentir à un second voyage ; et ce sort doit répondre à ces idées universelles de toute l'Europe et à ce que tout le monde en attendra. Sans cela M. Ogier exposerait sa gloire et ne trouverait qu'amertumes, au lieu des acclamations générales qu'il a reçues dans le premier qu'il a fait : c'est ce qu'il ne lui convient point de risquer³⁰³¹. »

Le but de ce voyage aurait donc été de charger le président Ogier de négocier avec les six magistrats exilés. Il ne devait toutefois pas obtenir d'eux leur démission, sous peine de décevoir irrémédiablement les Bretons : « Cette mission ferait un tort infini à M. Ogier dans la province, et lui fermerait tous les cœurs qui lui sont ouverts. La défiance succéderait à la confiance et il ne pourrait plus rien faire d'utile. Tout le fruit de son voyage se trouverait perdu³⁰³². » On peut se demander si l'insistance de Le Paige sur la menace susceptible de peser sur la notoriété de Jean-François Ogier ne s'identifierait pas à une forme de pression de la nébuleuse parlementaire sur un ancien magistrat privilégiant le consensus et l'équilibre³⁰³³. Rien ne permet toutefois de répondre à cette question, dans la mesure où la mission n'eût finalement pas lieu.

IV. L'éclipse du « valet de pique » : de la demi-disgrâce à la réhabilitation

Le triomphe éprouvé par le président Ogier dans les milieux de la résistance parlementaire et janséniste et les bonnes dispositions de son travail en vue du rétablissement du Parlement de Bretagne ne firent pas long feu. Les griefs d'Aiguillon et de ses partisans et les reproches de La Vrillière eurent raison de l'état de grâce du premier commissaire. Maupeou avait finalement rejoint les mécontents³⁰³⁴. La pacification devait passer par un règlement de comptes : l'acceptation de la démission d'Aiguillon de son poste de commandant en chef, à laquelle se résigna Louis XV, fut notamment compensée par une certaine disgrâce publique d'Ogier. L'occasion fut trouvée dans la nécessité d'éloigner de la Bretagne l'avocat général Châteaugiron³⁰³⁵, zélé partisan d'Aiguillon, dont le maintien au Parlement de Rennes aurait suscité des tensions certaines après le rétablissement de juillet 1769. Son retrait devait être dédommagé par l'obtention d'un nouveau poste.

³⁰³¹ *Ibid.*

³⁰³² *Ibid.*

³⁰³³ ANTOINE Michel, *Louis XV, op. cit.*, p. 586.

³⁰³⁴ « M. de Maupeou étoit alors très froid pour M. Ogier, et donoit dans les idées de mécontentement de M. de La Vrillière contre lui. » Note de Le Paige (10 juillet 1769), BPR, LP 564.

³⁰³⁵ Auguste-Félicité Le Prestre de Châteaugiron (1728-1782), avocat général au Parlement de Bretagne (1753), surintendant de la Maison de la Dauphine (1770-1775), président à mortier au Parlement de Paris (1771).

La charge de surintendant de la Maison de la dauphine, détenue par le président Ogier depuis 1744, s'était retrouvée suspendue en 1767, à la mort de Marie-Josèphe de Saxe. Le mariage prévu du nouveau dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche annonçait la recreation de la Maison et le rétablissement de ses charges. La surintendance ne constituait pas un office au sens propre et Ogier avouait à L'Averdy, en mars 1765, qu'il ne possédait aucun brevet de retenue³⁰³⁶. Une lettre de Mme Ogier ajoutait que « l'acquisition de sa charge est un fonds perdu de deux cent mille livres qui ne raporte que 13000[#] déductions faites, que presque toutes les charges dans la maison de Madame la Dauphine ont été données gratuitement et toutes avec des brevets de retenue³⁰³⁷. » Le contrôleur général ne put accéder à cette demande³⁰³⁸. Dans une note de sa main, le président rapportait les pressions qui lui furent faites pour vendre sa charge à un président au Parlement de Provence, pour une somme inférieure à la finance de son acquisition : « Les gens d'affaire du président Ogier ne trouvant pas de sureté suffisante pour cette portion considérable du prix de cette charge ne luy ont pas conseillé de conclure le marcher³⁰³⁹. » Ogier ne répondit pas à cette offre, n'étant pas encore assuré d'obtenir un poste de conseiller d'État. Il fit toutefois savoir à la dauphine que, « aussi soumis à ses ordres que respectueusement attaché à l'honneur de la servir, il se mettoit à ses pieds pour la laisser maîtresse de disposer de tout à son bon plaisir³⁰⁴⁰ ». Jean-François Ogier était persuadé que cette forme de disgrâce était le fait de personnes qui « ont profité de leur accès auprès de la princesse la plus équitable, pour l'indisposer contre le président Ogier, depuis nombre d'années absent pour le service du roy³⁰⁴¹ ». Le dernier paragraphe de la note révélait l'existence d'une tentative de nuire à sa carrière :

« Comme quand on veut nuire on se permet de faire usage de tout, il est possible qu'on ait représenté le président Ogier comme un parlementaire ; mais que peut on faire de plus pour en éviter le reproche, que d'avoir quitté depuis plus de 20 ans, un corps dans lequel on avoit eu quelques occasions très involontaires de déplaire au roy, de n'y avoir depuis 20 ans entretenu aucunes relations et d'être depuis près de 13 ans uniquement livré dans une cour du nord, aux affaires du dehors concernantes le service du roy³⁰⁴². »

En avril 1770, Ogier avait été assuré par le roi d'obtenir la survivance de la charge dans le cadre de la Maison de la nouvelle dauphine³⁰⁴³. Mais, dans une lettre du 30 juillet, le secrétaire d'État de la Maison du Roi lui annonçait sèchement que Louis XV avait finalement décidé de disposer de

³⁰³⁶ Ogier à L'Averdy (19 mars 1765), AN, 254 AP 56.

³⁰³⁷ Mme Ogier à L'Averdy (s. d.), *Ibid.*

³⁰³⁸ L'Averdy à Mme Ogier (17 février 1765), *Ibid.*

³⁰³⁹ Note manuscrite d'Ogier (s. d.), *Ibid.*

³⁰⁴⁰ *Ibid.*

³⁰⁴¹ *Ibid.*

³⁰⁴² *Ibid.*

³⁰⁴³ Ogier à Louis XV (15 août 1770), *Ibid.* Le titulaire de la charge était, depuis une date que nous ignorons, le président Hénault, ancien surintendant de la Maison de la Reine.

celle-ci pour la confier à un autre, à condition pour ce dernier de rembourser 50.000 écus dans le prix d'achat de ladite charge³⁰⁴⁴. Mortifié par cette annonce inopinée, Ogier prit le parti d'écrire au roi une lettre, datée de Compiègne, le 15 août 1770, dont nous ignorons si elle a été expédiée à son destinataire³⁰⁴⁵. Cette lettre révélait néanmoins toute l'amertume du magistrat, qui rappelait « avoir servi [le roi] pendant quarante huit ans, avec autant de zèle que de fidélité³⁰⁴⁶ » et qui était désormais privé d'une charge qu'il avait occupée durant 25 ans, sans connaître les véritables raisons d'une telle éviction³⁰⁴⁷. Insistant sur sa fidélité au service de la monarchie, il identifiait l'affaire des états de Saint-Brieuc comme la raison la plus plausible de cette disgrâce, tout en se défendant d'avoir agi dans le respect de ses instructions :

« Est-il possible, Sire, que la commission importante et difficile que votre majesté m'a ordonné d'accepter, dont je ne me suis chargé que par l'obéissance que je luy dois, dans laquelle je me suis conformé avec une exactitude scrupuleuse aux ordres et aux instructions de votre majesté, et dans laquelle enfin j'ay eu le bonheur de soutenir hautement son autorité et de remplir en tout point ses intentions, soit le principe de la diminution de votre royale bienveillance pour moy, et la cause de l'évènement affligeant que jéprouve³⁰⁴⁸. »

Ogier se remettait néanmoins à la bienveillance du souverain : « Vous ne voudrés pas, Sire, que les dernières années d'un magistrat fidel et zélé pour votre service, soient empoisonnées par l'inquiétude et la douleur de vous avoir déplu³⁰⁴⁹. » La raison de cette disgrâce ne pouvait échapper à l'avocat Le Paige. Celui-ci écrivait, dans ses notes sur les procès de Bretagne : « Aussi M. d'Aiguillon et M. de S^t Florentin son oncle ne l'ont pas pardonné à M. Ogier, et ils ont réussi à lui enlever la survivance de la surintendance de la maison de la Dauphine, que le Roi lui avoit accordée par écrit, et dont il avoit consigné les deniers³⁰⁵⁰. » L'évènement de la surintendance intervint dans le contexte plus général d'une ligue menée par Aiguillon contre Choiseul³⁰⁵¹, qui aboutit à la chute du puissant ministre, en décembre 1770. Un mois plus tard eurent lieu l'exil du Parlement de Paris et la mise en œuvre de la réforme judiciaire du chancelier Maupeou. La surintendance fut confiée à Châteaugiron. Cette nomination put satisfaire les griefs du parti aiguilloniste contre Ogier. En

³⁰⁴⁴ La Vrillière à Ogier (30 juillet 1770), *Ibid.*

³⁰⁴⁵ Cette lettre est reproduite en Annexe 45.

³⁰⁴⁶ Ogier à Louis XV (15 août 1770), *Ibid.*

³⁰⁴⁷ « [...] je me vois aujourd'hui privé de cet office, sans qu'il me soit possible d'imaginer aucune cause ou motif du changement de la volonté de votre majesté, et sans que lon me rassure, d'aucune part, sur l'inquiétude qu'un pareil évènement doit me causer. » *Ibid.*

³⁰⁴⁸ *Ibid.*

³⁰⁴⁹ *Ibid.*

³⁰⁵⁰ Sur les procès de Bretagne, BPR, LP 563, f° 75.

³⁰⁵¹ Note de Le Paige (s. d.), BPR, LP 563.

apprenant cette promotion de l'ancien avocat général de Rennes, le président fit part sans détours de sa rancœur, dans une lettre à son frère, le grand audienier Ogier d'Ivry :

« Vous connoissés aisément a l'œuvre quel en a été l'ouvrier. L'homme a cru devoir se venger du prejudice que luy a causé ma commission en Bretagne. Il a regardé comme un avantage pour luy d'obtenir cette preuve de son credit. Il a trouvé plaisant de procurer a celui qui l'avoit servi, et qui venoit detre decreté, une place a laquelle il n'auroit pas imaginé de prétendre – Mr de St Fl[orentin] et Mr le Chanc[eli]er ont eu la bassesse de se preter a des pareilles vües. La surprise, la plainte et les murmures ont été universels a Paris et a la cour. Tout le monde a été indigné de voir donner des avantages a celui qui avoit troublé la province, sur celui que lon avoit employé a la calmer en luy procurant justice³⁰⁵². »

La nouvelle s'était répandue dans Paris, mais aussi à l'étranger. En août 1770, le diplomate danois Gleichen informait Bernstorff de la situation : « Il paroît qu'une vengeance secrete entre pour beaucoup dans cet arrangement. À la derniere commission dont M. Ogier fut chargé en Bretagne il a pris trop à cœur les interets du parti opposé au Duc d'Aiguillon³⁰⁵³. » Ces réactions ne pouvaient que confirmer la réalité de la défaveur subie par Jean-François Ogier.

Il ne s'agissait toutefois que d'une demi-disgrâce : elle n'empêcha pas Ogier de continuer à œuvrer activement au sein du Conseil privé. L'avènement de Louis XVI, en mai 1774, la chute du triumvirat Maupeou-Aiguillon-Terray, le retour en grâce de Maurepas et l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de serviteurs de l'État, marquée par un esprit réformateur – Turgot, Malesherbes³⁰⁵⁴, Vergennes³⁰⁵⁵ – changea la donne quant à la position politique d'Ogier. Les recommandations du père du nouveau roi avaient désigné l'ancien magistrat comme un personnage de confiance. Quelques mois après l'accession au trône de Louis XVI, le président fut désigné pour réhabiliter le Parlement de Bordeaux, conformément au rétablissement des cours de justice ordonné par le jeune monarque. Cette nouvelle mission devait avoir lieu en février 1775. Le commissaire devait accompagner le comte de Noailles, nommé commandant en chef de Guyenne³⁰⁵⁶. Tombé gravement malade, le président fut remplacé par son collègue, le conseiller d'État Fourqueux, et mourut le 23 février, d'une fluxion de poitrine³⁰⁵⁷. Il fut enterré deux jours plus tard en l'église Saint-Sulpice.

³⁰⁵² Ogier à Ogier d'Ivry (31 août 1770), Correspondance du président Ogier, APOI.

³⁰⁵³ Gleichen à Bernstorff (5 août 1770), RA-Kbh, TKUA, 64-314.

³⁰⁵⁴ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), conseiller (1744) puis Premier président de la Cour des aides (1750-1771), secrétaire d'État de la Maison du Roi (1775-1776).

³⁰⁵⁵ Charles Gravier de Vergennes (1719-1787), ministre plénipotentiaire puis ambassadeur de France à Constantinople (1755-1768), en Suède (1771-1774), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1774-1787).

³⁰⁵⁶ PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélemy, *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution*, op. cit., t. VII, p. 120 ; *Gazette de France*, n°17 (27 février 1775), p. 80.

³⁰⁵⁷ HARDY Siméon-Prospér, *Mes loisirs. Journal d'événemens qui parviennent à ma connaissance (1764-1789)*, éd. par Pascal Bastien, Sabine Juratic et alii, Paris, Hermann, 2012, vol. IV, p. 131.

Chapitre III

Ogier et l'opinion : une icône oubliée ?

La mort d'un personnage fait place au temps du bilan de sa vie et de son action, spécialement pour les hommes publics, dont l'image et l'activité sont saisies par l'opinion. La presse et les mémorialistes constituent une source intéressante pour mesurer l'impact laissé par une personnalité défunte dans la société et dans l'histoire. Il convient d'y adjoindre la littérature poétique, qui n'a pas manqué de s'intéresser au rôle joué par le président Ogier au cours de sa mission bretonne. Les réactions de ceux qui l'ont côtoyé, en particulier lors de son ambassade à Copenhague, méritent aussi d'être intégrées dans ce modeste bilan d'une vie bien remplie.

I. Le pacificateur et les chansonniers des libertés de la Bretagne

L'enthousiasme suscité par les résultats des états extraordinaires de 1768 s'inscrivait dans un mouvement croissant d'investissement de la scène politique par l'opinion publique. Gazetiers, mémorialistes et historiographes ont saisi sur le vif toute une production littéraire, composée dans la foulée des événements, utilisant bien souvent l'art de la poésie pour exprimer les sentiments de leurs auteurs et de leurs contemporains. Dans le cadre de l'affaire de Bretagne, ces poésies prirent la forme de panégyriques participant à la création d'une hagiographie des héros de la cause bretonne. Luc Daireaux a collecté une grande partie de ces textes, de plus ou moins bonne qualité littéraire, aux accents souvent passionnés, pour la plupart composés par des plumes anonymes, certains ayant été mis en musique sur des airs connus du grand public. Le foisonnement de textes est particulièrement remarquable sur la période 1768-1769, correspondant à la convocation des états intermédiaires et à la rentrée du Parlement de Rennes. Trois personnages furent principalement honorés par ces hommages : le roi, le duc de Duras, qui remplaça Aiguillon comme commandant en chef, et le premier commissaire Ogier³⁰⁵⁸. Cette représentation trinitaire constitua un *leitmotiv* que l'on retrouve dans la majorité des textes. C'était le cas du quatrième couplet d'une chanson pastorale, composée sur l'air de « J'entends un grand bruit dans les airs » :

« Dans nos fastes, nous écrivons
À la gloire de nos patrons :
OGIER consola les Bretons,
DURAS fit valoir leurs raisons,
Et LOUIS, devenu propice,

³⁰⁵⁸ DAIREAUX Luc, *L'Affaire de Bretagne, op. cit.*, p. 105.

Bientôt leur rendit la justice³⁰⁵⁹. »

Le rôle de consolateur joué par Ogier, parachevé par celui de défenseur attribué au duc de Duras, permit, selon l'auteur, de faire fléchir Louis XV en faveur de la province. Le premier commissaire fut aussi loué pour s'être manifesté comme l'avocat de la Bretagne auprès de la cour, comme en témoignait une longue lettre adressée au président par un abbé Choquené, licencié en droit, et intitulée *Lettre de reconnaissance à Monsieur le Président Ogier, par un Breton*. En guise de sous-titre, l'auteur donnait cette devise digne des plus grands éloges : « Un Mortel bienfaisant est l'image des Dieux ». Il commençait sa lettre par les mots suivants : « Que ne vous doit pas notre heureuse Bretagne ? Si le meilleur des Rois, si le plus tendre des Peres, touché de nos malheurs, a essuyé les larmes de ses Enfants, n'est-ce pas vous qui le premier lui avez fait appercevoir qu'elles coulaient³⁰⁶⁰ ? » Le tandem Ogier-Duras avait su toucher le cœur du roi. Telle était la première reconnaissance des Bretons, comme l'illustre ce couplet d'une chanson composée après le rétablissement du Parlement de Rennes, en juillet 1769 :

« Duras, Ogier, c'est v[o]t[re] ouvrage ;
Votre zèle prudent et sage
N[ou]s a préservés du malheur
De succomber sous l'opresseur.
V[ou]s avés instruit la justice
Du plus équitable des Rois.
V[ou]s n[ou]s l'avés rendu propice :
Régnés sur nos cœurs tous les trois³⁰⁶¹. »

L'éviction d'Aiguillon « l'opresseur » se présentait comme l'un des principaux motifs de reconnaissance. Un sonnet adressé au « restaurateur de la patrie armoricaine » (« *Armorica Patriæ instauratori* ») s'achevait en des termes portant aux nues le justicier équitable qui consola la province :

« Ainsi le sage Ogier la balance à la main,
De la Bretagne en pleurs a changé le destin :
On sait qu'il ne manquoit que ce trait à sa gloire.

Bretons, si vos lauriers ne sont pas suffisans
Pour couronner Ogier au temple de mémoire,
Empruntez le secours de voisins bienfaisans³⁰⁶². »

³⁰⁵⁹ Cité in *Ibid.*, p. 561.

³⁰⁶⁰ CHOCQUENÉ Abbé, *Lettre de reconnaissance à Monsieur le Président Ogier par un Breton*, Vannes, V^{ve} J.- N. Galles, 1769, p. 3-4.

³⁰⁶¹ Chansons sur le rétabliss[em]ent du parl[ement] de Bretagne en juill[et] 1769, BPR, LP 564.

³⁰⁶² « *Armorica Patriæ instauratori* », AN, 254 AP 56.

Le consolateur-avocat fut surtout célébré comme le pacificateur de la Bretagne. Le vocabulaire de la paix revenait comme un *leitmotiv* dans les compositions bretonnes. Ainsi, une « Plainte de la Bretagne à M. Ogier » s'épanchait sur son bienfaiteur :

« Ange de paix qui sur ces rives
Viens écouter nos voix plaintives,
Sois juge entre le trône et moi ;
Apprends qu'au malheur qui m'assiège,
Si j'oppose mon privilège,
C'est pour mieux servir mon roi³⁰⁶³. »

Les deux derniers vers insistaient sur la fidélité revendiquée de la province pour son souverain. Dans le même registre, une composition attribuée à un jeune Lamballais, peu après le passage du commissaire dans sa ville, glorifiait « l'Ange tutélaire » de la Bretagne :

« Vive le Roi, vive Ogier
De nos vœux c'est le premier ! (Bis)
L'un des Bretons est le Père
L'autre l'Ange tutélaire,
Vive le Roi, vive Ogier,
De nos vœux c'est le premier³⁰⁶⁴. »

Lors de sa première entrée dans Rennes, en février, une ode louait le « doux espoir » redonné par un « ministre sans envie » régnant sur les cœurs des Bretons, un espoir susceptible de chasser « l'épouvante et l'horreur » répandues par le duc d'Aiguillon :

« Bretons, rassurez-vous, la tempête est finie;
La paix va succéder au trouble, au désespoir :
Du plus sage des rois, ministre sans envie,
Ogier fait dans nos cœurs renaître un doux espoir.
[...]
Toi, généreux Ogier, accepte notre hommage,
Le tribut de nos cœurs est ton juste partage.
D'Aiguillon fit nos maux, tu fais notre bonheur;
Il règne sur les ifs, et toi sur tous nos cœurs³⁰⁶⁵. »

L'antagonisme Ogier-Aiguillon est bien souvent au cœur de l'expression poétique des partisans des libertés bretonnes. L'extrait suivant d'un poème anonyme, conservé dans le fonds Thomé, exprime toute cette opposition :

³⁰⁶³ CALAN Charles de, « La chute du duc d'Aiguillon », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 38^e année, t. XI (1894), p. 371.

³⁰⁶⁴ « Couplets Bachiques faits inromptu en dinant à Yffiniac par un M^r de la Troupe des jeunes gens de Lamballe qui avoient été conduire M. Ogier le 13 février 1768 », AN, 254 AP 56.

³⁰⁶⁵ BOSSARD Eugène, *Le parlement de Bretagne et la royauté*, *op. cit.*, p. 79-80.

« Il falloit voir chez lui [Ogier] le clergé, la noblesse,
 Écouter ses discours dictés par la sagesse.
 Nous bénissons le ciel qui l'a conduit ici,
 Disent-ils, D'Aiguillon nous parloit-il ainsi ?
 Son air dur et hautain effarouchoit nôtre ame,
 Ogier de plus en plus nous touche et nous enflamme,
 Il ne vient point armé du pouvoir souverain,
 La menace à la bouche et le foudre à la main,
 C'est nôtre protecteur, nôtre ami, nôtre frère,
 C'est un médiateur entre un fils et son père,
 Zélé, sage, prudent, il a fait en deux mois,
 Ce qu'autres en vingt ans avoient tenté vingt fois³⁰⁶⁶. »

Le sage magistrat apparaissait comme le « protecteur » de la constitution et des institutions de l'ancienne France, mais aussi comme le « médiateur » chargé de promouvoir l'équilibre de la monarchie face à un parangon des tenants du despotisme tel que le duc d'Aiguillon. Cette image fut véhiculée dans d'autres compositions. C'est le cas de ce poème attribué à un religieux franciscain promettant au président Ogier les lauriers éternels :

« Digne soutien de nos augustes loix,
 Ogier, pour toy chaque État s'intéresse,
 Le haut Clergé, l'ordre de la noblesse,
 Celui du Tiers et du bon Saint François.
 De tes discours pleins de goût, de sagesse,
 De ton sçavoir et de ta politesse,
 Dans tous les Rangs où t'a placé Louïs,
 Toujours les traits ont été recueillis.
 Tu satisfais tout ce qui t'environne ;
 À Saint François qui vois son cœur ouvert
 À tes enfans que sa charité sert,
 Au tems prescrit offre luy la couronne
 Qui doit parer le front majestueux
 De tout mortel constamment vertueux.
 En attendant que le Ciel te la donne,
 Ogier, reçois l'amour respectueux
 Que, de concert, la Province Armorique
 Te voüe ainsy que l'Ordre séraphique.

Dignum laude virum Musa v'État mori. Horace ode 8^{me} Livre 4^{me} ³⁰⁶⁷. »

Un autre poète érigea quant à lui une véritable statue en l'honneur d'Ogier, nouveau Romain, conquérant de la Bretagne, en louant sa piété, sa fidélité et sa justice : « Ce juste dira-t-on

³⁰⁶⁶ Poème anonyme, AN, 254 AP 56.

³⁰⁶⁷ « À Monsieur le Président Ogier Conseiller au Conseil d'État, cy devant Ambassadeur en Dannemark, Premier Commissaire du Roy pendant la Tenüe des États extraordinaires de S^t Brieuc, commencée le 18 février 1768 », *Ibid.* La citation d'Horace peut se traduire ainsi : « Les Muses interdisent à l'homme digne de louange de mourir ».

s'étoit fait une loi de bien servir son Dieu, sa Patrie et son Roy³⁰⁶⁸ ». Il insistait aussi sur la solitude du triomphateur dans son dur labeur : « Mon héros jouit seul du fruit de sa victoire, nul mortel ne l'aida dans ses nobles travaux, nul ne peut s'en flatter, il n'a point de rivaux³⁰⁶⁹ ». Une longue composition, dont voici un extrait, égrenait le chapelet des vertus du premier commissaire, tout en rappelant avec respect la notoriété laissée au Danemark par l'ancien ambassadeur :

« Ogier arrive enfin, il paroît en Bretagne,
Chacun court pour le voir, tout le suit, l'accompagne.
On vante sa droiture et son intégrité,
Sa douceur, son sçavoir, son esprit, sa bonté.
Sa grande âme jamais ne fit rien que de juste,
Thémis a sur son front gravé ses traits augustes.
Le monarque danois le vit dans ses États,
Régler les intérêts de deux grands Potentats.
Frédéric qui l'aimoit le traita comme un frère.
Il n'est plus, à sa mort Ogier perdit un père.
S'il fut chez les Danois un négociateur,
Il sera des Bretons le Pacificateur³⁰⁷⁰. »

Les manifestations d'effusion populaire se joignaient aux démonstrations littéraires. Ce fut le cas lors du passage du président Ogier à Rennes, à son retour de Saint-Brieuc, le 3 avril :

« Dimanche 3 avril, à 3 heures après midy, passa à Rennes m^r Ogier. Le peuple en foule se rendit sur son passage. On sema des fleurs devant sa voiture. 40 jeunes personnes habillées en jardinières, luy présentèrent une corbeille de fleurs, avec un compliment en vers. Il y eut des acclamations sans nombre de vive le roy, et m^r Ogier. La noblesse et tout le corps de la ville se rendirent à la porte. Le président y fut complimenté par chacun deux. La conclusion de ces complimens fut la demande du parlement. Le peuple cria presque sans discontinuer, vive le roy et le président Ogier et demanda le parlement, le parlement, des juges, des juges. Il cria aussi, bas le duc daiguillon, bas le duc d'aiguillon. Une poissarde ayant percé la foule dit, m^r le président, quand le duc daiguillon passe icy, on nous distribue des coups de canne pour crier vive le roy, vive le duc daiguillon. Aujourdhuy ce sont nos cœurs qui parlent, vive le roy, vive m^r Ogier³⁰⁷¹. »

Une ode composée par de jeunes jardinières, conservée par Ogier, fut reproduite dans le *Courier du Bas-Rhin*³⁰⁷². Elle témoignait en sa faveur des « plus Doux Sentimens De la Reconnoissance » et lui demandait de ne pas achever là sa mission, mais de porter aux pieds de Louis XV les peines et l'amour de la province :

« [...] achevés, sage Ogier, De calmer nos alarmes,
du bonheur sur ces bords assurés le retour,

³⁰⁶⁸ Poème anonyme, *Ibid.*

³⁰⁶⁹ *Ibid.*

³⁰⁷⁰ Autre poème anonyme, *Ibid.* Nous reproduisons en annexe l'intégralité de cette pièce. Voir Annexe 46.

³⁰⁷¹ Note de la main d'Ogier, *Ibid.*

³⁰⁷² *Courier du Bas-Rhin*, n°39 (14 mai 1768), p. 310.

portés au pied Du Roy nos soupirs et nos larmes,
et portés y surtout, nos Respects, notre amour³⁰⁷³. »

Les corps publics ne furent pas les moins enthousiastes à l'occasion des joyeuses entrées du premier commissaire. Lors de son passage à Lamballe, « le corps municipal le harangue, il l'appelle le “désiré de la nation” et le compare à Quintus Flaminius³⁰⁷⁴, restaurateur de la liberté des villes grecques³⁰⁷⁵ ». À Rennes, la municipalité, les magistrats et les avocats vinrent à sa rencontre et profitèrent de quelques discours pour insister sur le retour de l'ancien Parlement³⁰⁷⁶.

Pacificateur, libérateur, défenseur, protecteur, Jean-François Ogier fut célébré par une créativité littéraire impressionnante et spontanée. La Bretagne avait son héros, elle en fit aussi son citoyen d'honneur. Dans un discours composé par les capucins de Rennes, une citation latine attribuée à saint Jérôme fut associée au portrait d'Ogier : « Partout où passe un sage, il est chez lui comme dans sa cité, comme dans sa patrie, jamais il n'est étranger, jamais il ne passe pour un hôte de passage³⁰⁷⁷. » Ces éloges du président Ogier, répandus dans l'opinion publique, n'ont pas pu ne pas parvenir à la cour. Leur hostilité marquée pour le duc d'Aiguillon et leur composition souvent antithétique opposant le commandant en chef au premier commissaire, ont certainement participé à l'exacerbation des aigreurs du parti aiguilloniste contre le héros des libertés bretonnes.

II. L'écho des témoignages : mémorialistes ou panégyristes ?

La carrière judiciaire et diplomatique du président Ogier ne fut pas uniquement appréciée dans un cadre purement professionnel. Elle eut des répercussions dans l'opinion et dans les réseaux de sociabilité fréquentés par Ogier, comme l'illustrèrent les témoignages de ses contemporains.

1. La renommée danoise : un sans-faute diplomatique ?

La correspondance diplomatique entre le baron Bernstorff et les représentants danois en poste à Paris ne tarit pas d'éloges sur le président, tout au long de son ambassade. En mars 1753,

³⁰⁷³ « À Monsieur Ogier par de ieunes jardinnieres, qui luy ont presenté des fleurs lors de son passage par Rennes », AN, 254 AP 56. Voir Annexe 46.

³⁰⁷⁴ Titus Quinctius Flaminius (229 av. J.-C.-v. 174 av. J.-C.), consul romain, vainqueur de Philippe V de Macédoine, avait proclamé la liberté des cités grecques en 196.

³⁰⁷⁵ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélemy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial*, op. cit., t. III, p. 317. « Le chevalier de La Chalotais lui présente présidial, avocats, procureurs, huissiers, perruquiers, tout le ban et l'arrière-ban de l'armée parlementaire. Le bâtonnier Even vient en bel habit de velours déclarer que si l'ancien Parlement n'est pas rappelé, ils seront tous ruinés et obligés de quitter la ville. » MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, op. cit., p. 512.

³⁰⁷⁶ *Ibid.*

³⁰⁷⁷ « Ubicumque accesserit sapiens, ubique civis est, ubique sua patria intelligitur, nusquam peregrinum, nusquam hospitem se judicat. » Lettre anonyme à M. Ogier (s. d.), AN, 254 AP 56.

le choix d'Ogier comme envoyé extraordinaire à Copenhague reçut la pleine approbation de Reventlow : « C'est un homme qui à une sagacité et à une probité généralement reconnue, joint encore une douceur et une conciliation dans l'esprit, qui [...] m'ont fait souhaiter sa nomination préférablement à toute autre³⁰⁷⁸. » Expliquant à Bernstorff être « dans l'enchantement » d'une telle nomination, il lui peignait ce portrait très flatteur de l'intéressé : « Ma cour aura un homme, qui, s'il n'est pas de la classe des Seigneurs, est d'une bonne famille de robe, un homme qui s'est fait une réputation, et dont le mérite, la probité et la société ont été considérés et recherchés par tout ce qu'il y a de plus grand en France³⁰⁷⁹. » En novembre suivant, un mois après l'arrivée d'Ogier à Copenhague, Bernstorff écrivait : « [...] je ne dois pas oublier d'ajouter les Éloges que je dois à la Conduite de M^r le Président Ogier, Elle obtient de plus en plus l'Approbation de Sa Majesté, et je serai bien aise, si Vous trouvez l'occasion de marquer par tout où Vous le jugerez convenir, qu'Elle remplit parfaitement mes Souhaits et mes Espérances³⁰⁸⁰. » En février 1754, le ministre danois louait « la Sagesse et la Capacité³⁰⁸¹ » du diplomate français et informait Reventlow du désir de Frédéric V de le faire nommer ambassadeur, afin « de fixer pour autant qu'il se pourra à sa Cour un Ministre qu'Elle estime tout à fait propre à entretenir la bonne et intime intelligence entre les deux Couronnes³⁰⁸² [...] ». Trois ans après sa nomination, le président n'avait rien perdu de son aura auprès du ministère du roi de Danemark. En février 1757, Bernstorff signifiait à Wedel-Friis : « Et que vous ne négligiés aucune Occasion de faire connoître, combien le Roi est content de la Conduite de M^r le Président Ogier. Jamais Ambassadeur n'a été plus estimé à aucune Cour, et n'a plus mérité de l'estre, qu'il l'est à la nôtre, et tout le monde applaudit au Câs que le Roi fait de Lui, et à la Confiance toute particulière dont S. M^{té} l'honore³⁰⁸³. » Lorsque le ministre fut informé d'une rumeur de départ de l'ambassadeur, en août 1757, il rappela à Wedel-Friis que « le Roi seroit très-fâché du Rappel de M^r Ogier ». Et Bernstorff de continuer : « Vous sçavez, Monsieur, que ce Ministre s'est acquis par son Mérite l'Approbation et la Confiance toutes particulières de S. M^{té} et qu'Elle regarderoit comme un Incident fâcheux et préjudiciable au Bien des Affaires, de le perdre, sur tout dans ces Temps critiques³⁰⁸⁴. » La présence d'Ogier à Copenhague était pour le ministère danois un gage essentiel du maintien d'une amitié franco-danoise fragilisée par les divergences de vues entre les deux pays au moment de la guerre de Sept Ans. Les sentiments personnels de

³⁰⁷⁸ Reventlow à Frédéric V (31 mars 1753), dépêche n°125, RA-Kbh, TKUA, 64-274.

³⁰⁷⁹ Reventlow à Bernstorff (31 mars 1753), RA-Kbh, TKUA, 64-274.

³⁰⁸⁰ Bernstorff à Reventlow (27 novembre 1753), RA-Kbh, TKUA, 64-270.

³⁰⁸¹ « Il ne me reste rien à y ajouter si ce n'est que l'on ne scauroit être plus content que le Roi l'est de M^r Ogier, dont la Sagesse et la Capacité méritent en Effet toute l'approbation de Sa Maj^{té} et tous nos Eloges. » Bernstorff à Reventlow (1^{er} février 1754), RA-Kbh, TKUA, 64-270.

³⁰⁸² Bernstorff à Reventlow (5 février 1754), RA-Kbh, TKUA, 64-270.

³⁰⁸³ Bernstorff à Wedel-Friis (février 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-279.

³⁰⁸⁴ Bernstorff à Wedel-Friis (27 août 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-279.

Frédéric V pour Ogier revenaient souvent sous la plume de Bernstorff. En novembre 1757, il écrivait : « Sa Majesté honore ce Ministre de la Confiance et de l'Estime la plus particulière, et Vous pouvés bien assûrer la Cour de France, que jamais Ambassadeur ne Lui seroit plus agréable que Lui³⁰⁸⁵. » Le sentiment du roi de Danemark pouvait même se muer en amitié, aux dires mêmes du ministre : « Vous savés parce que je Vous ai marqué plus d'une fois, combien le Roi estime & j'ose le dire aime M^r d'Ogier et à quel point il seroit par consequent desagreable à S. M. de perdre dans ces Conjonctures importantes un Ministre qu'elle honore de toute sa Confiance & dont elle connoit la capacité, la droiture & le zele pour le maintien de l'amitié entre les deux Couronnes³⁰⁸⁶. » Bernstorff sut louer aussi « les talents de Son esprit & de Son cœur³⁰⁸⁷ » à l'occasion de leurs fréquents échanges. Le départ du président fut pour lui un véritable crève-cœur. En mai 1766, il adressa à Gleichen ce panégyrique : « Mais il faut cependant que je Vous repète les Regrêts que je donne au Départ de M^r le Président Ogier, à ce Départ qui n'est pas indifferent dans le Moment où nous sommes. Il nous quitera en quinze jours ou trois Sémaines, et laissera après lui une grande Reputation de Vertû, d'Habileté et de Zèle pour la bonne Intelligence entre les deux Cours³⁰⁸⁸. » Deux semaines après, il écrivait : « Il emporte toute nôtre Estime et tous nos Regrêts³⁰⁸⁹ », avant de louer, en juillet suivant, « un des hommes les plus sages les plus judicieux et les plus zelés pour son Roy et sa Patrie que j'aye jamais connu³⁰⁹⁰ ». Bernstorff ne cacha pas ses regrets à l'intéressé, dans une lettre qu'il lui adressa, la veille de son départ :

« Mes Vœux les plus tendres accompagnent V. E. Dieu La benisse. Dieu La console et Lui accorde toutes les Satisfactions et toutes les Felicités qu'un Ami fidele peut Lui souhaiter.

Je Lui demande quelque part a Son Souvenir et a Ses Bontés. Jamais je ne l'oublieray, jamais je ne cesseray d'estre avec l'attachement le plus vray le plus decidé et le plus tendre³⁰⁹¹ [...] »

Au début du mois de juin 1766, un extrait des relations provenant des cours étrangères indiquait : « Nous avons vû partir à Regrêt M^r le Président d'Ogier, depuis plusieurs années Ambassadeur de France à notre Cour. Il a sçû gagner et meriter l'Estime et les Applaudissemens de tout le monde³⁰⁹². » En avril précédent, Andreas Peter Bernstorff³⁰⁹³, neveu du ministre, confirmait cette notoriété de l'ambassadeur à Copenhague : « C'est un fort honneste homme qui

³⁰⁸⁵ Bernstorff à Wedel-Friis (26 novembre 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-279.

³⁰⁸⁶ Bernstorff à Wedel-Friis (24 avril 1759), RA-Kbh, TKUA, 64-280.

³⁰⁸⁷ Bernstorff à Wedel-Friis (10 janvier 1761), RA-Kbh, TKUA, 64-281.

³⁰⁸⁸ Bernstorff à Gleichen (10 mai 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-304.

³⁰⁸⁹ Bernstorff à Gleichen (24 mai 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-304.

³⁰⁹⁰ Bernstorff à Gleichen (12 juillet 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-304.

³⁰⁹¹ Bernstorff à Ogier (27 mai 1766), Correspondance du président Ogier, APOI. Voir Annexe 47.

³⁰⁹² Extrait des Relations des Ministres du Roi aux Cours étrangères (7 juin 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-307.

³⁰⁹³ Andreas Peter Bernstorff (1735-1797), ministre des Affaires étrangères du Danemark (1773-1780/1784-1797).

est à la cour d'ici depuis 13 ans et qui y est fort estimé³⁰⁹⁴. » Cette affirmation était corroborée par un observateur extérieur à la cour danoise et au corps diplomatique, le marquis de Caulaincourt³⁰⁹⁵, de passage en Danemark pour se rendre auprès de l'armée suédoise. Cet officier écrivait au sujet du président, en juin 1759 : « Il jouit icy de la plus grande considération tant à la cour que vis-à-vis des Ministres Étrangers³⁰⁹⁶. »

Les interlocuteurs danois du président Ogier ont surtout insisté sur le sens de la justice et de l'équité qui animait l'ambassadeur. À son retour en France, il continua de prendre la défense des bonnes intentions de Christian VII face à un Choiseul désormais aigri contre Copenhague. En juillet 1766, l'envoyé Gleichen écrivait à Bernstorff : « Guidé par sa reconnaissance & par l'amour de la vérité, M^r Ogier ne cesse de publier les vertus du Roy, la sagesse de son Ministère & ce qui peut rendre le Dannem^k cher & recommandable à ce païs-cy. [...] M^r Ogier se joint à moi pour garantir son successeur des impressions & de la partialité que les Bureaux pourraient lui communiquer³⁰⁹⁷. » Les sentiments favorables de la cour danoise furent partagés par d'autres témoins de la présence de Jean-François Ogier à Copenhague, notamment des artistes français recommandés à la protection de l'ambassadeur. Ce fut le cas du sculpteur Saly, qui écrivait au marquis de Marigny, en mai 1766 :

« Le départ de M. le président Ogier est pour moi une perte irréparable ; ce vertueux et respectable ministre a rempli sa mission avec une dignité et un zèle qui, à son départ, lui ont mérité les regrets de toute la cour et les larmes de tous ceux qui l'ont connu. Il n'a cessé depuis le moment de mon arrivée en Dannemarc jusqu'à celui de son départ de me donner des preuves les plus essentielles de ses bontés et de son appui. Le crédit puissant qu'il a eu dans cette cour étoit si grand, qu'il seroit difficile de nombrer les services importants qu'il a rendus tant aux François qu'à une infinité de personnes du pays. S'il est beau d'être arrivé à des places éminentes, il est bien glorieux de n'employer son crédit qu'à faire des heureux³⁰⁹⁸. »

La reconnaissance du Danemark ne s'est pas évanouie après le départ du président Ogier. La visite non officielle du roi Christian VII en France, à l'automne 1768, à l'occasion d'un voyage qu'effectua ce monarque en Europe, illustra la continuation de ces sentiments. Lors de sa longue escale à Paris, le jeune souverain assista à des spectacles, visita la Sorbonne, les académies et les

³⁰⁹⁴ Andreas Peter Bernstorff à Andreas Gottlieb Bernstorff (15 avril 1766), in BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von *et alii*, *Bernstorffske papirer*, *op. cit.*, t. I, p. 335.

³⁰⁹⁵ Marc-Louis de Caulaincourt (1718-1774), marquis de Caulaincourt, maréchal de camp (1761).

³⁰⁹⁶ Caulaincourt à Choiseul (16 juin 1759), MAE, CP Suède 239, ff. 12-12 v°.

³⁰⁹⁷ Gleichen à Bernstorff (28 juillet 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-310.

³⁰⁹⁸ Saly à Marigny (31 mai 1766), in GUIFFREY Jules-Joseph, « Correspondance des artistes français », art. cit., p. 84-85. Pierre Leseurre, secrétaire du président Ogier, confirmait les propos de Saly en évoquant les « regrets universels » laissés à Copenhague par l'ancien ambassadeur. Leseurre à Choiseul (1^{er} juin 1766), MAE, CP Danemark 152, f° 131.

manufactures et tint à rencontrer des gens de lettres, des artistes et des scientifiques³⁰⁹⁹. Le 8 décembre, veille de son départ, il honora de sa présence un dîner donné par l'ancien ambassadeur, dans son hôtel de la rue Notre-Dame-des-Champs³¹⁰⁰. Cette visite privée du roi³¹⁰¹ au couple Ogier témoignait soit d'une affection particulière pour le diplomate, et ce en dépit des affirmations contraires avancées par les diplomates prussiens³¹⁰², soit d'un geste de gratitude associé à la mémoire de son père. Le duc de Croÿ, invité à cette réception, relata l'événement avec précision dans son *Journal*. Il en parlait comme du « souper le plus agréable et remarquable³¹⁰³ ». Seules 18 personnes y furent réunies, dont plusieurs membres des familles de Croÿ et de Nesle, et, parmi la suite danoise, Bernstorff et Moltke. Cette marque d'attention singulière de Christian VII fut parachevée par le présent que fit ce prince à Ogier de son portrait en pied, peint par Roslin³¹⁰⁴. Ce grand portrait, livré en 1773³¹⁰⁵, trône actuellement parmi les collections du château de Frederiksborg, musée d'histoire nationale danoise³¹⁰⁶. Le souvenir laissé par le président Ogier à Copenhague ne laissa pas indifférents les historiens danois. Edvard Holm le qualifiait « d'homme excellent, consciencieux et doué³¹⁰⁷ ». Et Vilhelm Slomann d'évoquer le « portrait de cet homme capable et habile, ami du Danemark en des années difficiles et dangereuses³¹⁰⁸ » qui fut modelé dans le bronze par Saly.

En dépit de l'échec patent du « système du Nord » promu par Versailles et des tensions croissantes opposant les deux cours, le président Ogier eut l'occasion de recevoir régulièrement des félicitations de sa cour. En mars 1754, alors qu'il venait d'obtenir le renouvellement du traité d'alliance franco-danois, Saint-Contest lui donna une entière approbation : « [...] le Roy et son

³⁰⁹⁹ LARIVIÈRE Charles de, « Le roi Christian VII à Paris en 1768 », *Revue politique et parlementaire*, t. LVII (1908), p. 348-366 ; LANGEN Ulrik, « Le roi et les philosophes : le séjour parisien de Christian VII de Danemark en 1768 », *Histoire, économie & société*, 29^e année, 1^{er} trimestre (2010/1), p. 39-55.

³¹⁰⁰ DELCOURT André, *Le duc de Croÿ, maréchal de France (1718-1784) : un grand seigneur au siècle des Lumières*, Saint-Amand-les-Eaux, chez l'auteur, 1984, p. 240.

³¹⁰¹ Le dîner n'était pas mentionné dans le journal du voyage de Christian VII. Beskrivelse overde Rejser-og-Flak-Tourer somere giordte af Hs : Mjst : Kong Christian den VII fra Aar 1768 d : 7^{de} April da allerhöjstsam[m]e Hans Majest. Kongen tiltraade Sin Udenlands Rejse og til Aar 1770 den 24 Aug., p. 38, RA-Kbh, Overhofmarskallatet, 7 – I.K.13.

³¹⁰² Voir p. 268.

³¹⁰³ CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit, op. cit.*, t. II, p. 358. Le magistrat Robert de Saint-Vincent mentionna lui aussi le dîner dans ses mémoires. ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 355.

³¹⁰⁴ KROHN Mario, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse, op. cit.*, t. I, p. 181.

³¹⁰⁵ Le président Ogier remercia le roi par l'intermédiaire de son ministre à Paris, le baron Blome. Schack-Rathlou à Blome (13 avril 1773), RA-Kbh, Paris, Diplomatiske repræsentation, Ordre, 1.

³¹⁰⁶ On trouve toujours le cartouche au bas du tableau avec l'inscription : « Donné en 1772 par Sa M:te Danoise au C:te Ogier d'Ivry C[onseil]lier d'Etat ancien ambassa[deur] de France à la cour de Dannemarc ». Conservé par la famille Ogier d'Ivry jusqu'à la fin du siècle dernier, le portrait fut racheté par le Danemark, en 2009. Voir Annexe 48.

³¹⁰⁷ « [Ogier] var en fortræffelig, samvittighedsfuld og velbegavet Mand. » HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V, op. cit.*, vol. I, p. 157.

³¹⁰⁸ « Portrættet af denne dygtige, verdenskloge Mand, Danmarks Ven i vanskelige og farlige Aar [...] » SLOMANN Vilhelm, « Nogle Medailler », art. cit., p. 217.

Conseil sont très contents de votre zèle et du succès de vos soins³¹⁰⁹ ». En août 1754, lorsque Mme Ogier reçut un présent du roi de Danemark, Rouillé communiqua à l'ambassadeur la satisfaction de Louis XV : « S. M^{te} a fort approuvé qu'elle l'ait reçu, mais plus encore qu'elle ait mérité cette marque de distinction, et elle voit avec satisf[acti]on qu'elle unisse ses soins aux vôtres pour rendre la nation françoise agréable à la cour de D^k et seconder, par tous les moyens qui sont en elle, le zèle que vous employés pour le service de l'État³¹¹⁰. » La fastueuse réception offerte par l'ambassadeur à Frédéric V, en novembre 1754, fut aussi pleinement approuvée par Versailles : « S. M^{te} y a donné une entière approbation et Elle m'ordonne de ne vous pas laisser ignorer la satisfaction particulière qu'Elle a de votre conduite³¹¹¹. » En bien d'autres occasions, les ministres français ont loué son « zèle pour le service du Roi³¹¹² », son « intelligence³¹¹³ », la justesse de ses réflexions³¹¹⁴, « le crédit et la considération³¹¹⁵ » qu'il s'était acquis à Copenhague, sa « façon noble d'agir et de penser³¹¹⁶ ». Bernis ne cachait pas « l'extrême confiance³¹¹⁷ » qu'il avait en Ogier, le qualifiant de ministre « éclairé³¹¹⁸ » et louant « la droiture de [son] cœur³¹¹⁹ ». En mars 1758, lorsque Frédéric V offrit à l'ambassadeur une jument, Bernis écrivait : « Les marques de sa bienveill[an]ce sont un éloge assuré de votre conduite à la Cour de Copenhague, et vous font un nouveau mérite auprès du Roy³¹²⁰. » En juin 1759, Choiseul rapportait à Ogier que le roi de France était « très content de [son] application à ses affaires³¹²¹ ». À l'occasion de son rappel en France, Praslin donnait un bilan élogieux de la longue ambassade du président : « Le Roi connoît le zèle, la fidélité et les talens avec lesquels vous l'avez constamment servi dans les fonctions du Ministère que Sa M^{te} vous a confié, et Elle est disposée à vous en marquer sa juste satisfaction³¹²². » Et Choiseul, de retour au ministère des Affaires étrangères, de ne pas cacher sa joie de retrouver Ogier : « [...] vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai à vous revoir et à m'entretenir avec vous sur le pays où vous avez si habilement et si utilement servi le Roi³¹²³. » Les gazettes se firent l'écho de la satisfaction du ministère. En mai 1766, le *Mercur de France* rendait public le retour en France du président Ogier « après une longue Ambassade qu'il a remplie avec distinction, & pendant laquelle il a su se concilier l'estime générale

³¹⁰⁹ Saint-Contest à Ogier (1^{er} mars 1754), instruction n°9, MAE, CP Danemark 127, f° 175.

³¹¹⁰ Rouillé à Ogier (15 août 1754), instruction n°19, MAE, CP Danemark 128, f° 40.

³¹¹¹ Rouillé à Ogier (21 novembre 1754), lettre particulière, *Ibid.*, f° 183.

³¹¹² Rouillé à Ogier (29 juillet 1755), instruction n°16, MAE, CP Danemark 131, f° 401.

³¹¹³ Bernis à Ogier (4 septembre 1757), instruction n°21, MAE, CP Danemark 135, f° 164 v°.

³¹¹⁴ Rouillé à Ogier (19 février 1755), instruction n°4, MAE, CP Danemark 130, ff. 383-383 v°.

³¹¹⁵ Rouillé à Ogier (29 juillet 1755), instruction n°16, MAE, CP Danemark 131, f° 401.

³¹¹⁶ Rouillé à Ogier (7 octobre 1756), instruction n°21, MAE, CP Danemark 132, f° 177.

³¹¹⁷ Bernis à Ogier (18 octobre 1757), instruction n°26, 1^{ère} lettre, MAE, CP Danemark 136, f° 93.

³¹¹⁸ Bernis à Ogier (15 janvier 1758), instruction n°34, MAE, CP Danemark 137, f° 85 v°.

³¹¹⁹ *Ibid.*, f° 87 v°.

³¹²⁰ Bernis à Ogier (29 avril 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 137, f° 484.

³¹²¹ Choiseul à Ogier (9 juin 1759), instruction n°22, MAE, CP Danemark 141, f° 268.

³¹²² Praslin à Ogier (16 mars 1766), MAE, CP Danemark 152, f° 65.

³¹²³ Choiseul à Ogier (17 avril 1766), dépêche n°160, *Ibid.*, f° 96.

de la Cour, de la ville & de toute la nation, dont il est universellement regretté³¹²⁴ ». En 1757, l'*Année littéraire* de Fréron, rapportant l'épisode singulier du cadeau fait par Frédéric V à Ogier d'un caméléon, en profita pour faire l'éloge de Jean-François Ogier et de son épouse :

« Le Roi de Dannemarck en a fait présent à M. le Président *Ogier*, ce Ministre qui fait tant d'honneur à son maître & à sa patrie par ses lumières, par son intelligence, par sa droiture, par son caractère doux, liant & poli. Ces qualités heureuses lui ont acquis les suffrages unanimes des Danois. Madame la Présidente *Ogier*, dont nous nous rappelons avec tant de plaisir & de regret les graces, les talents, l'esprit supérieur & très-cultivé, partage avec son illustre époux l'estime & l'amitié d'une nation qui nous est si chère par son alliance, si respectable par ses vertus³¹²⁵. »

Ces témoignages des ministres français et des gazettes corroborent les déclarations positives de la cour danoise au sujet de l'application et des talents de Jean-François Ogier dans le cadre de sa mission diplomatique.

2. Robert de Saint-Vincent : mémorialiste ou hagiographe ?

Les mémoires du magistrat janséniste Robert de Saint-Vincent abondent en informations sur le président Ogier. L'amitié personnelle qui liait les deux personnages et les convictions jansénistes affirmées de l'auteur ne doivent cependant pas échapper au lecteur. Saint-Vincent évoqua, en divers endroits, l'ambassade danoise et la commission bretonne de Jean-François Ogier. Il définissait ce dernier comme un « homme de mérite à tous égards³¹²⁶ », ou encore comme le « magistrat le plus éclairé et le plus irréprochable³¹²⁷ ». Concernant la mission diplomatique à Copenhague, il affirmait qu'Ogier « avait gagné tellement la confiance du roi de Danemark, alors régent, qu'on le regardait comme ayant gouverné l'État de Danemark pendant 15 ans³¹²⁸ » ; qu'il s'était acquis « la plus haute considération, au point d'avoir toute la confiance et d'être regardé comme le principal ministre et ayant la plus grande influence sur les déterminations du roi de Danemark, père de celui qui règne aujourd'hui³¹²⁹ » ; qu'il avait joui « du plus grand crédit au point qu'il passait pour gouverner le royaume de Danemark³¹³⁰ ». De telles affirmations, répétées à plusieurs reprises, et parfois entremêlées d'erreurs historiques³¹³¹, peuvent sembler excessives : le président Ogier n'a jamais eu, semble-t-il, la prétention d'agir en « principal ministre » de

³¹²⁴ *Mercure de France*, mai 1766, p. 188-189.

³¹²⁵ *L'Année littéraire*, 1757, t. III, p. 50-51.

³¹²⁶ ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 285.

³¹²⁷ *Ibid.*, p. 356.

³¹²⁸ *Ibid.*, p. 285.

³¹²⁹ *Ibid.*, p. 308.

³¹³⁰ *Ibid.*, p. 355.

³¹³¹ Saint-Vincent évoquait, à trois reprises, une ambassade de quinze années, alors qu'Ogier ne passa que douze ans et demi au Danemark. *Ibid.*, p. 285, 308, 330. Il confondait aussi Frédéric V avec son père, Christian VI. *Ibid.*, p. 355.

Frédéric V, d'autant plus qu'il n'en aurait pas eu les moyens ni la légitimité. Le témoignage de Saint-Vincent confirmait toutefois l'influence et la notoriété acquises par l'ambassadeur à Copenhague et sa relative proximité avec le roi de Danemark. L'écriture du magistrat était manifestement marquée par une dimension hagiographique. La louange du président Ogier dépassait selon lui les frontières pour s'imposer à l'Europe tout entière : « M. Ogier était regardé en Europe comme le ministre le plus accrédité en Danemark et ayant la principale part à la confiance du souverain³¹³². »

L'affaire de Bretagne fut aussi pour le mémorialiste l'occasion de glorifier le premier commissaire : « C'était un homme aussi considérable que le roi Louis XV avait jugé capable de concilier tous les esprits et les intérêts lorsqu'on voulut pacifier la Bretagne³¹³³ [...] ». Saint-Vincent considérait le président comme le personnage le plus idoine pour effectuer une mission aussi difficile : « M. Ogier fut flatté du choix dont le roi l'honorait, mais la pénétration naturelle de son esprit lui fit concevoir que l'affaire était prodigieusement délicate. Il ne voulait déplaire à personne et ne se pas laisser compromettre vis-à-vis d'aucun parti. Il était assez adroit pour les dépister tous. Il était fort difficile d'être assez fort pour les déjouer dans leurs intrigues respectives³¹³⁴. » Aux yeux du magistrat janséniste, le succès de la commission était indéniable : « M. Ogier exécuta avec une perfection admirable la commission délicate dont il était chargé³¹³⁵. » L'auteur ne manquait pas d'insister sur l'enthousiasme populaire qui entourait le premier commissaire à son retour des états. Il fut reçu à Saint-Malo, disait-il, « comme le sauveur et le restaurateur de toute la Bretagne. Sa voiture fut traînée par les habitants de Saint-Malo comme on le fait dans ces provinces à l'égard des souverains bienfaisants³¹³⁶. » Le faste des festivités célébrées en son honneur n'échappa pas au mémorialiste : « Les banquets, les feux, les chansons, les illuminations, rien ne fut épargné pour recevoir pompeusement Son Excellence³¹³⁷. » Saint-Vincent précisait néanmoins que ces détails, du moins ceux de sa réception rennaise, au retour des états, provenaient du président Ogier lui-même³¹³⁸. La ferveur populaire fut portée à son comble dans la capitale de la province : « M. Ogier y fut reçu comme un ange de paix, porté par la faveur du peuple qui était en admiration de voir les états rendus à la province et dans la certitude de voir le pacificateur de la Bretagne arrivant pour rétablir le parlement de Rennes dans son ancien lustre et dans son précédent état. La joie publique

³¹³² *Ibid.*, p. 330.

³¹³³ *Ibid.*, p. 285.

³¹³⁴ *Ibid.*, p. 308.

³¹³⁵ *Ibid.*, p. 286.

³¹³⁶ *Ibid.*, p. 286. Cet épisode fut de nouveau mentionné dans la suite du récit : « On traîna sa voiture à Saint-Malo et on lui rendit tous les honneurs qu'on aurait pu à un souverain passant par cette ville. » *Ibid.*, p. 310. Il semble que Saint-Vincent fasse ici une confusion, puisqu'Ogier ne visita Saint-Malo que lors de son voyage aller en Bretagne.

³¹³⁷ *Ibid.*, p. 358.

³¹³⁸ « C'était un plaisir indicible que d'entendre raconter par l'éloquent M. Ogier sa réception dans cette ville et la satisfaction dont son âme fut pénétrée lorsqu'il se trouva au Palais de Rennes, notifiant la bonne volonté de Louis XV pour la province de Bretagne et pour le parlement de Rennes. » *Ibid.*, p. 311.

éclata avec enthousiasme³¹³⁹. » Ce fut enfin, à son retour à Paris, un véritable triomphe : « M. Ogier, cette opération finie, revint à Paris comblé d'honneur et de gloire. Il fut reçu avec beaucoup de bonté et de grâces par le roi qui connaissait tout son mérite et sa dextérité. Il fut couronné en Bretagne, loué à Paris et applaudi par tous les gens de bien de tout état et de tout rang³¹⁴⁰. » Saint-Vincent ne manqua pas d'insister, dans son récit, sur une des caractéristiques de l'honnêteté classique, à savoir l'esthétisme mondain, dont le président Ogier usa pour capter la bienveillance des élites bretonnes : « Il y porta la noblesse et la magnificence qui étaient dans son goût naturel. L'abondance régnait dans ses repas, ce qui est fort nécessaire pour montrer aux Bretons qui aiment le luxe et la bonne chère³¹⁴¹. » Le mémorialiste manquait toutefois d'objectivité dans son récit, puisqu'il occultait les contradictions auxquelles fut confronté le commissaire au cours de sa mission, ainsi que les démarches menées contre lui par le parti aiguilloniste.

Dans la ligne hagiographique de Saint-Vincent, il convient d'ajouter le témoignage de François-Gabriel de La Fruglaye. Enthousiasmé par le succès des états de 1768, il considérait le rôle joué par Ogier comme capital et se lança dans un portrait dithyrambique du personnage : « Je fus ravi d'un succès aussi complet, tant parce que je le croyais le plus avantageux possible pour mon pays, que parce que je voyais cette affaire remise en les mains de l'homme d'état, le plus capable de la conduire à ses fins, par son excellent esprit, ses grandes lumières et l'extrême amitié de son caractère joint à l'extérieur le plus digne, et la conversation la plus aimable³¹⁴². »

3. Le poids de la rumeur et la notoriété d'un homme d'État

En sa qualité d'homme public, le président Ogier ne fut pas à l'abri des rumeurs et des fausses nouvelles répandues sur son compte. Gazettes et mémoires n'en furent pas épargnées, en dépit de leur quête théorique de l'authenticité informative. Elle se firent souvent l'écho des bruits de couloirs et de rues, en particulier sur les nominations, transferts, promotions et disgrâces des personnages gravitant autour du pouvoir royal. La cour de Louis XV était marquée par le rythme des rumeurs, diffusées par la suite dans l'opinion publique par le vecteur de la presse et collectées dans les écrits des mémorialistes. La principale difficulté est d'évaluer la part de vérité de ces informations, surtout celles qui étaient censées provenir de la source du pouvoir, comme c'était le cas des nominations royales.

³¹³⁹ *Ibid.*, p. 358.

³¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 311.

³¹⁴¹ *Ibid.*, p. 357.

³¹⁴² LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires, op. cit.*, p. 150.

Lorsque le président Ogier fut sur le point d'intégrer le secteur diplomatique, avant même sa désignation officielle pour le poste de Copenhague, de prétendues affectations furent diffusées dans les gazettes. Le *Mercuré historique et politique* d'octobre 1748 annonçait sa nomination comme envoyé dans les Provinces-Unies : « Le Président Ogier est nommé Ambassadeur auprès des États-Généraux, le Duc d'Aumont auprès de Sa Majesté Britannique, le Duc de Biron à Vienne & le Comte de Hautefort³¹⁴³ à Turin³¹⁴⁴. » Le projet fut confirmé par la *Gazette d'Amsterdam*, au mois de décembre : « M^r. le Président Ogier se dispose à partir pour se rendre à la Haye en qualité d'Ambassadeur du Roi auprès des États Generaux des *Provinces-Unies*³¹⁴⁵. » En réalité, aucun des quatre personnages évoqués par le *Mercuré* ne fut choisi pour occuper les postes désignés. La nouvelle fut répercutée par le duc de Luynes, qui concédait qu'il n'y avait « cependant encore rien de public sur cette affaire³¹⁴⁶ », ainsi que par Robert de Saint-Vincent, pour qui il s'agissait au contraire d'un fait avéré³¹⁴⁷. Au cours du séjour d'Ogier à Copenhague, des bruits de transfert parvinrent aux oreilles des ministres danois. En avril 1757, le *Courrier d'Avignon* annonçait le remplacement du comte d'Affry, à La Haye, par le président³¹⁴⁸. L'information fut relevée par Luynes dans ses *Mémoires*³¹⁴⁹. Les rumeurs donnèrent aussi avis de promotions. Deux lettres tirées de la correspondance d'un officier français, Antoine-Rigobert Mopinot de La Chapotte, respectivement datées de juillet et de novembre 1757, évoquaient la désignation d'Ogier comme garde des sceaux : « Toutes les apparences jointes avec quelques anecdotes particulières dont je suis instruite me font croire que les sceaux sont destinés et gardés pour le président Ogier, actuellement ambassadeur en Danemark ; c'est une créature de la marquise, d'ailleurs homme d'esprit, ce qui n'empêche pas qu'il soit plaisant qu'une ambassade serve de degré pour monter à une place comme celle là³¹⁵⁰. » La faveur d'Ogier auprès de Mme de Pompadour et sa profession de magistrat semblaient justifier un tel bruit, qui parvint jusqu'à Copenhague. Dans une lettre de Bernstorff à Wedel-Friis, en août 1757, le ministre écrivait que Frédéric V « seroit très-fâché du Rappel de

³¹⁴³ Emmanuel-Dieudonné de Hautefort (1700-1777), ambassadeur de France à Vienne (1749-1752).

³¹⁴⁴ *Mercuré historique et politique*, t. CXXV, p. 452.

³¹⁴⁵ *Gazette d'Amsterdam*, XCVII, 3 décembre 1748.

³¹⁴⁶ « Il paroît presque certain que M. le président Ogier va ambassadeur du Roi en Hollande ; il n'y a cependant encore rien de public sur cette affaire. » LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires*, op. cit., t. IX, p. 135.

³¹⁴⁷ « Il avait été nommé quelque temps après à l'ambassade de Hollande, mais sur quelques difficultés survenues à ce sujet, il avait été envoyé ambassadeur en Danemark [...] » ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste*, op. cit., p. 355.

³¹⁴⁸ « On assure que M. le Comte d'Affry, Ministre plénipotentiaire du Roi auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, a demandé son rappel, pour être employé dans les Armées ; & qu'il sera remplacé en Hollande par M. le Président Ogier, actuellement Ambassadeur en Dannemarck, où M. de Bussy ira le relever. » *Le Courrier*, n°XXXI (19 avril 1757), p. 127.

³¹⁴⁹ LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires*, op. cit., t. XVI, p. 18.

³¹⁵⁰ Lettre de Mme de * à M. de Mopinot (1^{er} juillet 1757), in MOPINOT DE LA CHAPOTTE Antoine-Rigobert, *Sous Louis le Bien Aimé*, op. cit., p. 55. D'autres candidats étaient toutefois en lice : « Tout le monde prétend qu'on n'attend que la rentrée du Parlement pour nommer un garde des Sceaux, le public donne cette place à MM. Berryer, l'abbé de Bernis, à l'intendant de Lyon, et moi au président Ogier. » Lettre de Mme de * à M. de Mopinot (7 novembre 1757), in *Ibid.*, p. 123.

M^r Ogier³¹⁵¹ ». En décembre, la *Clef du cabinet des Princes* diffusa l'information, annonçant même le nom du successeur d'Ogier à Copenhague³¹⁵². En février précédent, Wedel-Friis rapportait les bruits du « public » parisien sur une nomination du président au ministère des Affaires étrangères : « Le public donne aujourd'hui les sceaux à M^r Rouillé, les affaires étrangères au Pres[ident] Ogier, M^r Bernis ne voulant pas de departem[en]t³¹⁵³. » Cette prestigieuse nomination fut de nouveau sur le marché de la rumeur, en mars 1766. Au témoignage de Gleichen, le duc de Praslin ayant prié Louis XV de lui permettre de quitter son département, « il a remis à S. M. une liste que ce monarque lui a demandée, contenant les noms de ceux qui pourroient aspirer au ministère des affaires Etrangères. Ceux qui se presentent à l'idée sont M^{rs} du Chatelet³¹⁵⁴, le Duc d'Aiguillon, M. Bertin³¹⁵⁵, le Duc de Nivernois³¹⁵⁶, M. d'Havrincourt, M. Ogier, M. d'Ossun et M. le Duc de Choiseul³¹⁵⁷. » Seul Choiseul fut retenu par le roi pour reprendre les rênes des affaires étrangères. En dépit de ces rumeurs persistantes, le président Ogier n'accéda à aucun poste gouvernemental. Selon l'avocat Le Paige, l'attribution d'une « récompense proportionnée » à l'ancien ambassadeur était une évidence pour l'opinion publique : « Le rang d'ambassadeur et les longs services ont fait regarder la place de conseiller d'État come une retraite passagère et provisoire, en attendant une récompense proportionnée. C'est l'idée constante qu'en a le public³¹⁵⁸. »

Au soir de la vie de Jean-François Ogier, de nouveaux bruits circulaient sur son compte. À la mort du prévôt des marchands Armand-Jérôme Bignon, en mars 1772, le libraire parisien Siméon-Prosper Hardy écrivait dans son *Journal* : « [...] comme [Bignon] devoit finir sa quatrième prévôté au mois d'août suivant, le Roi lui avoit déjà désigné pour successeur M^r de La Michodière³¹⁵⁹, nommé conseiller d'État en 1768, quoique M^r Ogier, nommé conseiller d'État en 1766 eût eu précédemment le bon et l'agrément de Sa Majesté pour cette place³¹⁶⁰. » Nommé par le roi parmi les grands magistrats, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes, le prévôt des marchands était le magistrat civil placé à la tête de la ville de Paris. Ogier bénéficiait d'un profil tout

³¹⁵¹ Bernstorff à Wedel-Friis (27 août 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-279

³¹⁵² « Le Roi destine les Sceaux au Président Ogier, qui revient de son Ambassade à la Cour de Dannemarck, dans laquelle il est remplacé par le Marquis d'Argens. » *La Clef du cabinet des Princes de l'Europe* (décembre 1757), p. 496. Le *Courrier* d'Avignon rapportait la même nouvelle. *Le Courrier*, n°XCIII (22 novembre 1757), p. 375.

³¹⁵³ Wedel-Friis à Bernstorff (25 février 1757), RA-Kbh, TKUA, 64-288.

³¹⁵⁴ Louis-Marie-Florent du Châtelet (1727-1793), marquis puis duc du Châtelet, ambassadeur de France en Grande-Bretagne (1768-1770).

³¹⁵⁵ Henri Léonard Bertin (1720-1792), contrôleur général des finances (1759-1763), ministre d'État (1762).

³¹⁵⁶ Louis-Jules Mancini-Mazarin (1716-1798), duc de Nivernais, ambassadeur de France à Rome (1748), en Prusse (1756), en Grande-Bretagne (1762), ministre d'État (1787).

³¹⁵⁷ Gleichen à Bernstorff (28 mars 1766), RA-Kbh, TKUA, 64-310.

³¹⁵⁸ Mémoire sur un projet (avril 1769), BPR, LP 564, f° 75 v°.

³¹⁵⁹ Jean-Baptiste-François de La Michodière (1720-1797), conseiller d'État (1758), prévôt des marchands de Paris (1772-1778).

³¹⁶⁰ HARDY Siméon-Prosper, *Mes loisirs, op. cit.*, vol. II, p. 513.

à fait adapté à cette charge. La demi-disgrâce subie par Ogier à la fin du règne de Louis XV pourrait expliquer sa mise à l'écart.

III. Les épitaphes : de la canonisation à l'oubli

L'écriture *post mortem* occupait une place importante aux yeux de l'opinion d'Ancien Régime. Elle se matérialisait avant tout à travers l'épitaphe, réservée, en raison de son coût, à certaines élites, et inscrite dans la pierre comme un témoignage quasi-impérissable de la notoriété d'un défunt. L'épitaphe était associée à un monument funéraire, dont les proportions et la conception variaient selon les moyens engagés par la famille du défunt. L'ensemble monument-épitaphe devait s'imposer à la vue du public pour manifester, aux yeux de tous, le prestige social d'une famille et la réputation quasi-inviolable du défunt concerné par l'inscription funèbre. Sylvain Menant rappelait que l'épitaphe devait être saisie, au-delà de la dimension intime associée au témoignage d'affection de la famille du disparu, comme « un marqueur social important qui confère à celui, à celle qui en bénéficie une dignité particulière et consacre sa supériorité par une sorte d'onction indiscutable, une supériorité gravée dans le marbre³¹⁶¹ ». Il s'agissait donc d'une inscription qui constituait « dans le monde réel, une marque d'honneur et ne [pouvait] consister qu'en un éloge du défunt, ou de la défunte³¹⁶² ». Le genre littéraire de l'épitaphe correspondait à celui de l'éloge funèbre, dont elle était, en quelque sorte, une synthèse, un résumé de la vie du défunt, insistant à la fois sur la pratique des vertus et sur l'exercice de charges publiques, érigés en exemple pour les vivants. Quant aux monuments funèbres, ils constituaient des vitrines de puissance et de prestige, minutieusement conceptualisées pour communiquer au public le message souhaité. Selon Claire Mazel-Nguyen, de telles réalisations artistiques pouvaient avoir un double-objectif, selon l'intention des commanditaires : « [...] on ne saurait dire si elles constituent davantage un acte de piété ou d'orgueil, la magnificence servant souvent la piété avec éclat³¹⁶³ ».

Les archives de la famille Ogier conservent le projet du monument qui devait être érigé pour le président en l'église Saint-Sulpice, et qui ne fut finalement jamais réalisé³¹⁶⁴. Il s'agit d'une gravure réalisée par Pierre Laurent, « Graveur du Roi et Graveur ordinaire de la Reine³¹⁶⁵ ». L'importance du symbolisme s'impose au premier regard. Le tombeau, orné d'une guirlande de

³¹⁶¹ MENANT Sylvain, « Le jeu de l'épitaphe au XVIII^e siècle », *Versants. Revue suisse des littératures romanes*, 65/1 (2018), p. 70, URL : <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=ver-001%3A2018%3A65%3A%3A4#74> [Dernière consultation le 7 mai 2021]

³¹⁶² *Ibid.*, p. 69.

³¹⁶³ MAZEL-NGUYEN Claire, *La mort et l'éclat : monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 92.

³¹⁶⁴ Voir Annexe 49, première gravure.

³¹⁶⁵ Projet de monument funéraire du président Ogier, APOI.

lauriers, est timbré des armoiries de la famille Ogier, surmontées d'une couronne comtale et encadrées par deux lions couchés, représentant ordinairement le courage, la justice et la sagesse. Au-dessus, un imposant retable comprend en son centre l'épithaphe gravée sur 40 lignes. Dans la partie supérieure, le portrait peint du président Ogier en robe de magistrat repose sur une longue branche d'olivier, « attribut ordinaire de la paix³¹⁶⁶ ». Les symboles de la justice – la main de justice et la balance – l'encadrent, pour rappeler ses charges successives de magistrat. Un élégant drapé galonné et frangé s'étend négligemment sur un côté du portrait et retombe sur le flanc gauche du monument. À l'extrémité supérieure droite de la corniche est représentée une navette d'encens fumant, qui rappelle l'encens des funérailles, marque d'honneur accordée au défunt³¹⁶⁷. Le monument est encadré par deux figures pleurantes. Sur la gauche, un ange ou un amour ailé, tenant une couronne de lauriers à la main, est accoudé sur une grande amphore d'où semble s'échapper une fumée blanche. La couronne de lauriers, qui symbolise ordinairement la victoire, peut aussi se rapporter, comme le rappelait Florence Ingersoll-Smouse au sujet du tombeau du cardinal de Fleury, au « zèle pour la gloire du roi et de l'État³¹⁶⁸ ». Sur la droite de l'épithaphe, une femme drapée dans une ample robe à l'antique essuie ses larmes. L'arrière-plan représente un paysage champêtre sous un ciel garni de nuages.

La longue épithaphe inscrite sur ce monument³¹⁶⁹ résumait les grandes étapes de la carrière de Jean-François Ogier et insistait sur les vertus et les qualités dont le défunt était censé avoir donné un témoignage public tout au long de sa vie : « Magistrat aussi éclairé qu'intègre, fidèle Ministre, Courtisan sans adulation, et Citoyen Conciliateur³¹⁷⁰ », autant de distinctions résumant les caractères de l'honnête homme, que l'on retrouve dans la suite de l'inscription : « Élévation d'âme, Sagacité de génie, Probité sans fard, Amour du devoir, Zèle infatigable, Douceur de mœurs, Aménité dans l'esprit, Éloquence persuasive & pleine de charges, Profondeur de vues, Fécondité de ressources³¹⁷¹ [...] » Son respect de l'autorité royale était souligné sans ambiguïtés : « L'unique but de toutes ses démarches, fut la gloire de son Prince, & le bonheur de sa Nation³¹⁷². » Son attachement à la religion de ses pères ne faisait pas de doute non plus³¹⁷³. Dans l'exercice des magistratures parlementaires, « ses talents supérieurs se développèrent avec tant d'éclat³¹⁷⁴ » et le défunt sut « mettre dans le plus grand jour son attachement aux Loix du Royaume, et son ardeur pour le soutien des droits de la

³¹⁶⁶ INGERSOLL-SMOUSE Florence, *La sculpture funéraire en France au XVIII^e siècle*, Paris, Jouve & Cie, 1912, p. 146.

³¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 59.

³¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 146.

³¹⁶⁹ Nous reproduisons en annexe la traduction française de l'épithaphe. Voir Annexe 49, deuxième gravure.

³¹⁷⁰ Épithaphe en français de Jean-François Ogier, AN, 254 AP 55.

³¹⁷¹ *Ibid.*

³¹⁷² *Ibid.*

³¹⁷³ « Profond respect pour la Religion, qui seule rend les Vertus méritoires [...] » *Ibid.*

³¹⁷⁴ *Ibid.*

Couronne ». L'épisode de 1732 était même relevé comme un titre de gloire : « En toutes circonstances, & sur-tout à l'époque célèbre de 1732, Il signala l'étendue de ses lumières, & la noble fermeté de son courage³¹⁷⁵. » Devenu surintendant de la Maison de la Dauphine, « il s'attira la plus parfaite considération³¹⁷⁶ ». Au cours de son ambassade à Copenhague, il sut « tellement allier la candeur, & la droiture avec la politique, qu'il obtint l'entière confiance du Souverain qui régnoit alors, et l'estime de la Nation entière³¹⁷⁷ ». Sa commission en Bretagne était présentée le plus positivement possible, comme une « Honorable, mais délicate fonction, qu'il a remplie avec les plus grands éloges, au gré du Monarque, & à la satisfaction de cette Province³¹⁷⁸ ». Ses derniers moments n'étaient pas oubliés dans le bref éloge funèbre qui concluait l'épithèque : « Plein des sentimens de la piété la plus mâle, il vit approcher sa fin avec un héroïsme chrétien, & montrant le calme d'une ame sans reproches par la sérénité de son visage, il mourut au milieu de sa Famille désolée, le 23 février 1775, âgé de 71 ans³¹⁷⁹. » Comme tout panégyrique, une telle épithèque mérite d'être relativisée par le biais d'une analyse aussi exhaustive que possible des faits et gestes du défunt. Les étapes successives de la carrière du président Ogier, exposées tout au long de ce travail, semblent toutefois corroborer ces lignes élogieuses, quand bien même les quelques zones d'ombre et les ambiguïtés relevées au fil de notre recherche imposent une relativisation équilibrée des éloges funèbres et des panégyriques.

Parmi les généalogies de la famille Ogier, conservées dans le fonds Thomé, une brève biographie manuscrite anonyme, composée avant son retour d'ambassade, insistait, quoique d'une manière littéraire moins conforme à la rhétorique de l'éloge, sur les mêmes qualités exercées au fil de ses premières charges par Jean-François Ogier :

« Jean François Ogier. Reçu conseiller et commissaire à la seconde chambre des Requestes du Palais en 1722 avec l'agrément de la charge de président en la mesme chambre, quoyqu'il ne fut encor agé que de vingt trois ans, a esté admis à la ditte charge de président en 1728 et après l'avoir exercée jusqu'en 1744 avec toute la distinction et la capacité possible, et s'estre acquis dans sa compagnie une telle estime et une si parfaite confiance, que souvent il en a esté l'organe dans les affaires les plus délicates ; l'éclat de ses talens qui l'avoit fait connoistre à la Cour l'y fit appeler. Il reçut donc alors des lettres d'honneur et le Roy, pour l'attacher de plus près à sa personne, luy a donné la charge de surintendant de la maison de madame la dauphine. Là sans cesse sous les yeux de son maitre, ce rare génie parut dans tout son lustre, grave et enjoué tout en semble, délié et profond, aussi versé dans la connoissance des affaires étrangères que dans celle des loix du royaume, négociateur habile, il joint la fécondité des ressources, à la probité la plus exacte. Aussi Sa Majesté a cru devoir l'associer au ministère, et après l'avoir l'avoir [*sic*] nommé en 1751 ministre plénipotentiaire à la diette de Ratisbonne,

³¹⁷⁵ *Ibid.*

³¹⁷⁶ *Ibid.*

³¹⁷⁷ *Ibid.*

³¹⁷⁸ *Ibid.*

³¹⁷⁹ *Ibid.*

Elle l'a envoyé en 1753 auprès du Roy de Dannemarck en la mesme qualité, et dix huit mois après l'a décoré du tiltre d'ambassadeur dont il exerce actuellement les fonctions de la manière la plus brillante et la plus utile à l'état³¹⁸⁰. »

Si un placard annonça la mort du président Ogier³¹⁸¹, la presse et les auteurs du temps s'en firent aussi l'écho, signalant ainsi la notoriété du défunt. Les rubriques nécrologiques, particulièrement développées au XIX^e siècle, existaient déjà dans les chroniques mondaines des gazettes du siècle précédent. Arina Makarova soulignait l'importance accordée par la presse aux événements de la vie des personnages publics susceptibles de marquer l'opinion : « Cette attention particulière des journaux de l'époque aux détails de caractère informatif ou distractif qui accompagnent la mort a pour but de satisfaire à la curiosité du public, mais elle cherche aussi à sensibiliser le lecteur, à l'émouvoir, à atteindre sa compassion et, à travers cela, à le rassembler autour de cet événement³¹⁸². » Les journaux présentaient ainsi « l'image de la mort idéale et de la vie idéale ; en d'autres termes, de tout « ce qu'il faut » dire sur la personne après sa mort³¹⁸³ ». La *Gazette de France* annonçait en ces termes la mort du président Ogier : « Ce Magistrat, qui a toujours fait connoître des talens supérieurs dans les différentes places qu'il a remplies, est universellement regretté³¹⁸⁴. » Les mémorialistes ne furent pas en reste à l'égard des annonces mortuaires. Dans son journal, le libraire Hardy évoquait la disparition d'un « homme de mérite et d'une probité reconnue³¹⁸⁵ ». De son côté, Pidansat de Mairobert, à la date du 26 février, rappelait l'implication bretonne de l'ancien magistrat : « M. le président Ogier [...] vient de mourir, très regretté surtout des Bretons qui sont ici & qui le regardent comme le premier auteur de leur justification auprès de la cour³¹⁸⁶. » Ces élans spontanés des contemporains du défunt n'ont toutefois pas eu d'effets sur le long terme quant au maintien de la mémoire de l'homme d'État. Le monument funèbre de Saint-Sulpice n'a pas été édifié, aucune biographie du personnage n'a été écrite, aucune rue ne porte son nom en France ou au Danemark. Comme l'écrivait avec raison George Sand, « c'est l'oubli qui est le vrai linceul des morts³¹⁸⁷ ».

³¹⁸⁰ Notice biographique du président Ogier (s. d.), AN, 254 AP 52.

³¹⁸¹ Ce placard est reproduit en Annexe 50.

³¹⁸² MAKAROVA Arina, « La fonction sociale de la rubrique nécrologique. L'annonce du décès à travers la presse des XVIII^e-XIX^e siècles », *Hypothèses*, n°10 (2007/1), p. 119.

³¹⁸³ *Ibid.*, p. 121.

³¹⁸⁴ *Gazette de France*, n°17 (27 février 1775), p. 80.

³¹⁸⁵ HARDY Siméon-Prosper, *Mes loisirs*, *op. cit.*, vol. IV, p. 131.

³¹⁸⁶ PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélemy, *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution*, *op. cit.*, t. VII, p. 134.

³¹⁸⁷ SAND George, *Indiana*, Bruxelles, Meline, Cans et Compagnie, 1832 (rééd. de 1837), t. I, p. 124.

Conclusion

Au terme de cette reconstitution du parcours de vie, riche d'expériences variées, de Jean-François Ogier, il est possible de dégager un certain nombre de points essentiels permettant de situer, à l'égard des grandes problématiques politiques et culturelles de son époque, cette figure à la fois typique et singulière de la grande robe parisienne.

Le parcours classique d'un grand robin d'Ancien Régime

La vie du président Ogier correspond globalement au parcours classique d'un grand robin, obéissant à un certain nombre de déterminismes familiaux, éducatifs, sociaux, professionnels et culturels propres au second ordre, sous l'Ancien Régime. L'assise nobiliaire de la famille Ogier, garantie par les efforts et les placements des deux précédentes générations, a assuré à Jean-François Ogier un solide positionnement social et économique. Le président fut avant tout l'héritier d'un patrimoine familial diversifié (terres, immobilier parisien, rentes) qui fut progressivement élaboré par ses ancêtres. Dépositaire des intuitions gestionnaires de son père, habile financier de son temps, il consolida sa fortune avant d'en modifier sensiblement la constitution, au tournant des années 1750, signe d'une sérieuse maîtrise des enjeux économiques et de l'application raisonnée des réflexes de la haute robe dans ce domaine³¹⁸⁸. Sur le plan professionnel, le choix d'une carrière judiciaire, assuré par l'acquisition paternelle d'offices parlementaires, lui a permis, après un parcours scolaire classique au collège Louis-le-Grand et à la faculté de droit de Paris, de consolider son appartenance à la puissante sphère robine. L'imprégnation janséniste du milieu parlementaire fut déterminante quant au façonnement de sa *forma mentis* spirituelle et politique, dont il ne semble s'être jamais départi jusqu'au soir de sa vie. C'est au sein du Parlement de Paris, principal pôle de résistance à l'absolutisme, qu'il fit ses premières armes sur le terrain politique, parallèlement à son activité proprement judiciaire. La crise de 1732 fit de lui un héros de l'opposition aux tenants de la bulle *Unigenitus* et un martyr de la politique répressive du cardinal de Fleury. Le maintien de ses liens avec le milieu parlementaire et janséniste, en particulier dans le cadre de l'affaire des sacrements (1752-1753), des états extraordinaires de Saint-Brieuc (1768) et de la réforme Maupeou (1771) est la preuve de la permanence, chez l'ancien magistrat, de cet esprit de caste défini par l'avocat Le Paige, qui ne manquait pas parfois de friser avec une certaine infatuation au sein d'un groupe imbu de ses prérogatives. La résistance politique affirmée par les cours supérieures, dans le

³¹⁸⁸ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 101-181.

bras de fer qui les opposa à la monarchie, s'acheva, au moment de la Révolution par un échec cuisant pour les deux institutions. Comme le constatait Frédéric Bidouze, « le XVIII^e siècle a porté cette querelle constitutionnelle à son paroxysme et jusqu'à son agonie puis sa fin brutale³¹⁸⁹ », à savoir la fin quasi-concomitante de la monarchie absolue et des parlements d'Ancien Régime. La vie parlementaire ne doit pas toutefois être réduite à la seule activité de résistance et d'opposition, voire à ce « despotisme des juges³¹⁹⁰ » en réaction au despotisme ministériel, mis en valeur par Michel Antoine et largement contesté par l'historiographie récente³¹⁹¹. Il faut tenir compte en effet de l'existence d'un dynamisme positif, celui du « débat public et constitutionnel du royaume de France³¹⁹² », auquel participa activement le président Ogier, à la fin de sa carrière, et de l'apparition d'une authentique culture politique caractérisée par sa variété, mais aussi par une capacité d'évolution, et non par l'immobilisme³¹⁹³. Il convient d'ajouter enfin que la résistance parlementaire s'identifiait, dans la mentalité de la plupart des magistrats, à la défense des prérogatives politiques légitimes des institutions, sans qu'aucune velléité de remise en cause du régime monarchique traditionnel n'y fût associée. Loin d'être des révolutionnaires, les magistrats se présentaient en défenseurs de l'ordre, de la société d'ordres et de la conservation des privilèges. Tout en appelant de leurs vœux un retour à une monarchie équilibrée pré-absolutiste ou à une monarchie contractuelle dans l'esprit de John Locke³¹⁹⁴, les parlementaires ne communiaient pas logiquement aux idées radicales prônées par certains auteurs des Lumières. La marque janséniste, signe du traditionalisme religieux d'une partie notable de la magistrature d'Ancien Régime, ne pouvait accepter l'anticléricalisme et l'incrédulité d'un Helvétius ou d'un Montesquieu, coupables, selon le procureur général Joly de Fleury³¹⁹⁵, de vouloir détruire la religion : « C'est contre cette Religion que nos Philosophes s'élèvent ; ils ont formé une sorte de ligue pour la faire disparaître du milieu de nous³¹⁹⁶ ». À l'instar de nombre de ses collègues et amis du Parlement, Jean-François Ogier se présenta comme un magistrat janséniste pieux, singulièrement attaché à ses convictions religieuses et foncièrement hostile à l'incrédulité de son siècle. Sur cet aspect religieux, il ne se distinguait pas non plus de son milieu socioculturel.

³¹⁸⁹ BIDOUBE Frédéric, « Pour une autre histoire des parlements au XVIII^e siècle : discours et représentations, une culture française du politique », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 15, n°1 (2011), p. 119.

³¹⁹⁰ ANTOINE Michel, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 928.

³¹⁹¹ BIDOUBE Frédéric, « Pour une autre histoire des parlements », art. cit., p. 119, note 2.

³¹⁹² BIDOUBE Frédéric, « Les remontrances de Malesherbes », art. cit., p. 58.

³¹⁹³ BIDOUBE Frédéric, « Pour une autre histoire des parlements », art. cit., p. 132 ; SWANN Julian, « Repenser les parlements », art. cit., p. 37.

³¹⁹⁴ COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme*, *op. cit.*, p. 161-162.

³¹⁹⁵ Guillaume-François-Louis Joly de Fleury (1709-1787), procureur général au Parlement de Paris (1746-1771/1774-1787).

³¹⁹⁶ *Arrêts de la cour de Parlement portant condamnation de plusieurs Livres & autres Ouvrages imprimés*, Paris, P. G. Simon, 1759, p. 4.

En dépit de son appartenance à la société parlementaire et de ses convictions jansénistes, le président Ogier, après sa retraite de 1745, joua le rôle tantôt discret, tantôt affirmé, de figure de pont entre le Parlement et le pouvoir royal. Son rattachement professionnel à la cour de Versailles et la consolidation d'un réseau d'amis et de protecteurs, qui jouèrent un rôle essentiel dans la suite de sa carrière, facilitèrent sa désignation comme collaborateur officieux de la commission pacifique, en 1752-1753, et sa nomination comme commissaire royal aux états bretons de 1768. Aux yeux du pouvoir royal, Ogier, loin d'être un magistrat intransigeant et frondeur, en dépit de la fougue janséniste exprimée dans sa jeunesse, faisait figure d'homme de consensus et d'équilibre. Il avait su prouver sa fidélité et son zèle envers le pouvoir royal, dans le cadre de ses fonctions successives de surintendant de la Maison de la dauphine et d'ambassadeur à Copenhague. La confiance qui lui fut durablement accordée par Louis XV – en dépit des contradictions de la mission briochine – et par Louis XVI sont la preuve de la reconnaissance de cet attachement, au moins apparent, de Jean-François Ogier au pouvoir et à sa légitimité. Il fut fidèle en cela à l'enseignement prodigué par le père Porée au collège Louis-le-Grand³¹⁹⁷, même si, comme l'observait Gustave Dupont-Ferrier, il fut alors inculqué aux élèves de savoir « caresser adroitement le pouvoir³¹⁹⁸ ». Courtisan et diplomate, le président sut maîtriser, en serviteur adroit de la couronne, les rouages de la sphère aulique et politique. Son attachement à la cour de Versailles, au mitan de sa vie, constitua un premier tournant de sa carrière, Ogier ayant fait le choix de quitter la magistrature pour se rapprocher du centre du pouvoir. Sa nomination comme envoyé extraordinaire à Copenhague, en 1753, fut un second tournant, motivé par un souhait personnel d'intégrer le milieu restreint des diplomates. Son unique mais longue expérience de douze ans, en qualité de représentant des intérêts français au Danemark, fut l'occasion pour lui d'éprouver ses talents de négociateur et de renforcer l'amitié franco-danoise, en dépit des récurrentes divergences d'ordre géopolitique qui refroidirent peu à peu les rapports entre les deux pays. Enfin, le couronnement de sa carrière le ramena à sa vocation judiciaire, en qualité de membre du Conseil privé de Louis XV, où il participa à l'exercice de la justice retenue du monarque. L'analyse des phases successives du parcours professionnel de Jean-François Ogier illustre une réflexion sur l'exercice du pouvoir par un subalterne, en particulier dans le cadre de son ambassade danoise, où il expérimenta la *praxis* politique, à travers le suivi des négociations, la gestion des crises et l'information diplomatique. Cette expérience manifesta aussi l'équilibre difficile entre l'obéissance aux ordres reçus et la liberté d'action, qui le mit en face de nombreuses contradictions et lui valut épisodiquement les reproches de sa cour. L'apprentissage de la diplomatie par le président Ogier inspira largement son *modus operandi* dans la gestion des états

³¹⁹⁷ DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien*, op. cit., t. I, p. 275.

³¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 279.

extraordinaires de 1768, mais ne l'empêcha pas d'être confronté à des paradoxes similaires à ceux de l'ambassade danoise, quoique dans un contexte radicalement différent.

Sur un plan plus privé, Jean-François Ogier s'investit pleinement dans la culture nobiliaire et robine de son époque. Son expérience de la chasse et de la vie mondaine lui assura, à l'instar de plusieurs autres hauts magistrats contemporains, une solide réputation au sein de l'aristocratie aulique et de la haute société parisienne³¹⁹⁹. Ses demeures parisiennes et rurales étaient « l'indice d'une réussite sociale sans gêne, hésitation ou ridicule³²⁰⁰ » et ses réceptions fastueuses bénéficièrent d'un réel crédit auprès des grands noms de la noblesse française et étrangère. C'est en vertu de ce dynamisme éprouvé qu'il sut se conformer sans défaillance aux exigences de la vie de représentation lors de sa mission diplomatique à Copenhague, en dépit d'origines robines qui, sans être un obstacle majeur, ne constituaient guère un critère de sélection des ambassadeurs du roi très chrétien. À cette vie mondaine s'ajoutait une solide préoccupation pour la vie de l'esprit. Suivant l'exemple de nombreuses personnalités de la robe, le président Ogier fit montre d'un goût prononcé pour les collections classiques (bibliothèque, médailles) et contemporaines (porcelaines). Le catalogue de sa bibliothèque « révèle une culture vaste et relativement éclairée³²⁰¹ », typique du milieu parlementaire, à la fois marquée par la tradition (ouvrages religieux, juridiques et historiques) et la modernité (sciences et techniques). Jean-François Ogier se signala aussi, en qualité d'amateur, par son intérêt majeur pour les sciences. Son cabinet de minéralogie et de conchyliologie fut célébré par plusieurs auteurs scientifiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ogier se présenta enfin en ambassadeur du goût français, en travaillant à la diffusion de la porcelaine française au Danemark, collaborant ainsi aux circulations artistiques et culturelles dans l'Europe des Lumières. Le rôle-clef joué par son épouse, amie de Fontenelle et de Cideville et collaboratrice de Réaumur, dans la diffusion scientifique et littéraire, en particulier par le truchement d'une activité salonnière dynamique dans le cadre de leur hôtel parisien, témoignait d'une solide amitié au sein du couple. Cette amitié – qui n'est pas sans rappeler « le dévouement exclusif³²⁰² » et mutuel des époux Lavoisier³²⁰³, issus eux aussi de la robe – oeuvra efficacement et durablement au soutien de la carrière du président³²⁰⁴.

³¹⁹⁹ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 151-158.

³²⁰⁰ *Ibid.*, p. 154

³²⁰¹ *Ibid.*, p. 231.

³²⁰² RUELLAND Jacques, « Marie-Anne Pierrette Paulze-Lavoisier, comtesse de Rumford (1758-1836) : Lumière surgie de l'ombre », *Dix-huitième Siècle*, n°36 (2004), p. 102.

³²⁰³ Antoine Lavoisier (1743-1794), chimiste et fermier général, et son épouse, Marie-Anne Pierrette Paulze (1758-1836).

³²⁰⁴ Voir p. 92-93.

La correspondance de Jean-François Ogier au modèle classique du grand robin d'Ancien Régime ne doit pas pour autant oblitérer les singularités du personnage. L'analyse biographique, qui permet de révéler « la variété des expériences sociales individuelles³²⁰⁵ », a mis en évidence les particularismes d'un homme doué d'une liberté d'esprit et d'action et capable de créer un projet de vie propre, susceptible d'évolutions selon ses préférences et ses objectifs. C'est ainsi qu'il fit le choix d'intégrer le service diplomatique de Louis XV alors que rien ne présupposait, en vertu des logiques d'homogénéité professionnelle du temps, un tel changement. Sur le plan des idées, sa fidélité continue aux valeurs morales et aux concepts politiques diffusés par son proche entourage janséniste ne subit aucun reniement, en dépit de son implication au service du pouvoir royal. De plus, malgré son attachement à la culture classique, le président Ogier manifesta une certaine ouverture à la modernité intellectuelle des Lumières. Le catalogue de sa bibliothèque relève un nombre non négligeable d'ouvrages en vogue de Condillac, de Mably et de Hume, ainsi que plusieurs titres condamnés par la Sorbonne, à l'instar de l'*Encyclopédie*, de l'*Esprit des lois* de Montesquieu ou du *Bélisaire* de Marmontel. Cette ouverture semble être le signe d'une réelle flexibilité du magistrat janséniste, dans le cadre de la vie intellectuelle, sans qu'il osât pour autant franchir les limites morales et éthiques associées à son éducation et à ses convictions personnelles. La modernité intellectuelle du président était loin de communier aux idées progressistes diffusées par certains penseurs de la période.

La liberté d'action de Jean-François Ogier était tout aussi palpable dans le cadre de son investissement économique et financier. Loin de s'attacher à un certain traditionalisme de caste préconisant le maintien inamovible d'un patrimoine héréditaire, il fit preuve d'une réelle capacité d'adaptation aux mutations de la période. Ainsi, il fit le choix d'une stratégie immobilière en rupture avec celle suivie par son père au cours du premier tiers du XVIII^e siècle, avec la liquidation des biens fonciers vexinois, la disparition des revenus locatifs parisiens et la constitution progressive d'un nouveau portefeuille rentier. Ce changement de tactique n'était pas anodin : il s'accordait pleinement au mouvement de conversion de terres en rentes, constaté au sein du second ordre par Mathieu Marraud³²⁰⁶, et témoignait en outre d'une solide capacité de gestion. Si la fortune du président Ogier était loin d'égaler, à sa mort, celle de son père, en termes de valeurs immobilières (*grosso modo* 49% des rentes et 18% des terres), il fut capable de maintenir, jusqu'au soir de sa vie, un niveau économique capable de soutenir son statut social. En effet, comme l'écrivait François

³²⁰⁵ GRENIER Jean-Yves, « Temporalités, incertitude et historiographie », art. cit., p. 121.

³²⁰⁶ MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris*, *op. cit.*, p. 319.

Bluche, les « nécessités de la vie noble » sous l'Ancien Régime empêchaient « le magistrat de se désintéresser des questions d'argent³²⁰⁷ ». Si Jean-François Ogier ne faisait pas figure d'exception sur le plan de la capacité et des intuitions gestionnaires, sa maîtrise et son adaptation aux évolutions économiques de la période se vérifient dans le cadre de ses placements rentiers. Il s'inscrit donc pleinement dans la dynamique d'investissement répandue au sein des élites nobiliaires et bourgeoises.

La fidélité d'un serviteur de l'État à l'épreuve des antagonismes

La confrontation entre les convictions personnelles de Jean-François Ogier et ses obligations de serviteur de la couronne apparaît de manière récurrente au fil de sa carrière. L'ambassade danoise et la commission bretonne furent l'occasion pour lui de faire montre d'une gestion plus ou moins habile de ces antagonismes.

Pendant les douze années qu'il passa à la cour de Copenhague, il se présenta sans détours comme un avocat des bonnes intentions de Frédéric V et de son gouvernement à l'égard du « système du Nord » et de l'alliance franco-danoise. En dépit des plaintes renouvelées de sa hiérarchie, qui voyait bien souvent, dans l'affirmation de neutralité prônée par le Danemark, une forme de duplicité, mais aussi un prétexte pour ne pas remplir les engagements stipulés par le traité de 1754, le président Ogier se fit le chantre de l'inoffensivité du positionnement géopolitique du royaume scandinave, et ne manquait pas de démonter les arguments contestant la sincérité des ministres et leur désir de maintenir l'amitié franco-danoise. L'apologie de la cour de Danemark n'était pas pour Ogier un simple artifice politique, dans la mesure où il n'hésitait pas à remettre en question la vision de sa propre cour, au risque de voir sa carrière diplomatique compromise. Cette apologie s'appuyait sur l'entretien d'une relation personnelle d'amitié avec les deux principaux personnages de l'État, Moltke et Bernstorff, et sur une affection sincère et partagée pour le roi Frédéric V. Le surnom de « Ogier le Danois » qui lui fut attribué est le témoin de la danophilie revendiquée de l'ambassadeur français. Malgré tout, s'il protestait de sa fidélité à ses instructions, son manque fréquent de pugnacité, justifié par son souhait de maintenir, à l'égard du ministère danois, une relation courtoise, apaisée, mais franche, lui valut des reproches de sa cour et les critiques de son collègue de Stockholm, le marquis d'Havrincourt. En août 1760, alors que Bernstorff envisageait une alliance avec la Prusse pour s'opposer efficacement à la menace russe, Choiseul désavoua l'indulgence manifestée par Ogier dans une dépêche dans laquelle l'ambassadeur

³²⁰⁷ BLUCHE François, *Les magistrats, op. cit.* (1986), p. 177.

détaillait pourtant l'attitude ambiguë de la cour de Copenhague : « Comment pouvés vous, mon cher Président, oublier dans un moment tout ce que vous nous avés mandé, et prendre le ton d'intercession et de faveur pour le Dannemarck³²⁰⁸ ? » Jean-François Ogier ne se départit pas néanmoins de cette position d'avocat qu'il avait choisi d'assumer. Était-ce là le signe d'une sincérité réelle ou supposée, ou d'une naïveté manifeste ? L'échec patent de l'investissement nordique de la France, au lendemain de la guerre de Sept Ans, en raison de la divergence quasi-irrémissible entre les conceptions géopolitiques des deux pays, aurait-il été plus précoce si l'ambassadeur avait été plus zélé à appliquer ses instructions et à oser la confrontation avec le ministère de Copenhague ? Derrière ces interrogations se profile celle des limites humaines d'un homme d'État – sa part de faillibilité, l'excès ou le défaut de certaines qualités et compétences – mais aussi les contingences liées à l'évolution des circonstances géopolitiques et des intentions des acteurs politiques sur la scène internationale³²⁰⁹. On ne peut malgré tout refuser de reconnaître l'obéissance du président Ogier à ses instructions et l'absence de toute ambiguïté quant à sa fidélité à la couronne qu'il représentait. Il conviendrait cependant de comparer sa manière d'agir avec la *praxis* des diplomates français contemporains, dans leur rapport avec le personnel politique des cours étrangères.

La commission royale d'Ogier aux états extraordinaires de Saint-Brieuc révéla une contradiction beaucoup plus délicate sur le plan de la fidélité et de la sincérité. L'essai diplomatique du président, dans le cadre spécifique de la politique intérieure, le plaça de nouveau en contact avec le milieu parlementaire, dans son énième bras de fer avec le pouvoir royal. La position ambiguë de Jean-François Ogier, celle d'un personnage écartelé entre la pression concomitante de Versailles – *a priori* hostile à toute tentative de consensus, bien qu'elle se résolut à certains ménagements – et du milieu parlementaire, s'est révélée au fil de la gestion des événements. En dépit de ses tentatives d'apaisement, le premier commissaire se heurta à l'opiniâtreté des deux camps en opposition. S'il se résigna, au terme de la session, à employer le coup de force dicté par le ministère, il n'en reste pas moins que le résultat de ces états et sa portée médiatique furent ressentis comme une victoire contre Aiguillon et les tenants du despotisme. Les états de Saint-Brieuc ont révélé chez Ogier, bien plus qu'au cours de son ambassade danoise, une véritable tension entre les convictions personnelles et les devoirs de l'homme public. La stratégie de Jean-François Ogier était l'adoption quasi-impraticable d'une position équilibrée, pour garantir sa liberté d'action et éviter de se retrouver au milieu des affrontements. Il avait réussi néanmoins, au temps de la Mme de Pompadour, à intégrer le cercle animé par la marquise, tout en ayant réussi à obtenir la bienveillance du dauphin, l'un des principaux chefs du parti dévot anti-pompadourien. Il ne put tenir une position intermédiaire

³²⁰⁸ Choiseul à Ogier (19 août 1760), n°72, lettre particulière, MAE, CP Danemark 144, f° 276.

³²⁰⁹ Voir p. 314.

similaire en 1768. Le président était cependant au terme de sa carrière. Il avait obtenu, après de longs efforts, « le fruit des travaux de toute [sa] vie³²¹⁰ », la dignité de conseiller d'État, et rien ne laisse supposer qu'il ait ambitionné une charge plus prestigieuse.

Malgré ces désillusions et ces échecs, Jean-François Ogier se présenta, au fil de sa carrière, comme un homme de paix et de consensus et fut largement reconnu comme tel. Cette image publique qui lui fut associée ne l'empêcha pas, en raison de ses positionnements ambigus, de se heurter aux critiques, voire aux inimitiés. Pendant la crise de 1732, sa pugnacité de jeune magistrat hostile à *Unigenitus* lui avait valu les foudres du cardinal de Fleury. Il se tint par la suite à une position plus modérée qui lui permit d'intégrer les cercles proches du pouvoir, à partir de 1744. L'ambassade danoise lui valut les critiques non dissimulées d'un Havrincourt, qui tenta de mettre à mal son crédit en blâmant son comportement jugé trop consensuel vis-à-vis de la cour de Copenhague. À la différence d'Ogier, Havrincourt était introduit dans le secret du roi³²¹¹, la très confidentielle diplomatie parallèle de Louis XV, et bénéficiait donc d'un avantage sur le président quant à son rapport politique avec le monarque français. Plus qu'une simple inimitié, l'affaire des états bretons attira sur Jean-François Ogier la haine du camp aiguilloniste³²¹², qui s'évertua à vouloir discréditer le premier commissaire auprès de la cour. Cette hostilité persévéra après la fin des états, jusqu'à obtenir, en 1770, l'éviction d'Ogier de la surintendance de la Maison de la nouvelle dauphine Marie-Antoinette. Conscient de la responsabilité des Aiguillonistes, le président ressentit cet épisode comme une blessure personnelle et ne manqua pas de le faire remarquer à l'un des protagonistes, le futur ministre Calonne³²¹³, signe de son attachement à défendre sa réputation. Homme de paix, Jean-François Ogier fut cependant loin d'être un parangon de l'irénisme politique. Il assuma jusqu'au bout ses convictions personnelles, avec plus ou moins d'habileté et de succès, en dépit des risques auxquels sa carrière pouvait être confrontée. Son parcours révèle ainsi toute la difficulté à assumer une fidélité et une obéissance inconditionnelles dans l'exercice du pouvoir, tout en maintenant une liberté de convictions parfois en contradiction avec les conceptions politiques de l'autorité.

³²¹⁰ Ogier à Bernis (13 juin 1758), lettre particulière, MAE, CP Danemark 138, f° 69 v°.

³²¹¹ BROGLIE Albert de, *Le secret du roi : correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774)*, Paris, Calmann Lévy, 1878, t. I, p. 18.

³²¹² Voir p. 406.

³²¹³ ROBERT de SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 286-289.

Le parcours de vie personnel et professionnel du président Ogier correspond globalement à celui de l'honnête homme classique, défini par Nicolas Faret : un homme de cour maîtrisant les rouages de la vie mondaine et du savoir-vivre, un gestionnaire averti et économe, un homme ayant expérimenté une pratique éprouvée des vertus sociales et civiques, un serviteur zélé de son souverain, un personnage profondément attaché à ses convictions religieuses. Un tel portrait fut accueilli avec une grande bienveillance à Copenhague, par un souverain et des ministres sensibles aux principes de l'honnêteté, et fut le support efficace de son activité diplomatique et de son crédit auprès de la cour danoise. Jean-François Ogier sut néanmoins adapter cette identité d'honnête homme à certaines évolutions culturelles des Lumières. Imbu des principes de l'humanisme chrétien, il manifesta un intérêt marqué pour les écrits des physiocrates et des philanthropes et ne cachait pas son affliction devant les malheurs du temps et les souffrances des peuples. Cette ouverture d'esprit n'entra toutefois jamais en contradiction avec les valeurs traditionnelles de l'honnêteté. L'expérience du président Ogier illustre la permanence du concept d'honnête homme et de sa mise en pratique au XVIII^e siècle³²¹⁴.

Certains éléments relevés au fil de cette étude pourraient toutefois entrer en conflit avec l'image classique de l'honnête homme. Nul doute, tout d'abord, que le président Ogier fût mû par une ambition professionnelle, celle de s'assurer une carrière florissante, et qu'il eût ainsi œuvré soigneusement au service de ses intérêts personnels et familiaux. L'ambition ne peut néanmoins pas être taxée de malhonnêteté si elle emploie des moyens moralement acceptables. Quant au service des intérêts privés, pour soutenir la position sociale du noble sous l'Ancien Régime, il n'est pas automatiquement incompatible avec le service du bien public auquel doit contribuer l'homme d'État. En outre, le choix d'une vie marquée par un luxe réel mais modéré, comme l'inventaire après-décès de Jean-François Ogier le révèle, n'entre pas systématiquement en contradiction avec la pratique de l'honnêteté, comme l'a montré Denise Amy Baxter au sujet du ministre et collectionneur Germain-Louis Chauvelin³²¹⁵. Le second élément est le problème de la sincérité d'Ogier dans le cadre de son ambassade danoise. Si l'art de négocier fut identifié à l'art de tromper par plusieurs auteurs des Lumières³²¹⁶, la véracité revendiquée par l'ambassadeur français dans ses

³²¹⁴ « Yet this dictionary definition dates from 1694 and the term *honnête* has long been associated with the seventeenth rather than the eighteenth century; references to the continuing formative influence of the cult of *honnêteté* have been denigrated as representing the waning of the concept. Yet it is evident that the term did indeed maintain its currency into the eighteenth century. » BAXTER Denise Amy, « Parvenu or honnête homme », art. cit., p. 276.

³²¹⁵ « Concepts of *honnêteté*, luxury and nobility were all imbricated in early-eighteenth-century French culture, given the relative economic fluidity of the time [...] » *Ibid.*

³²¹⁶ BÉLISSA Marc, « De la critique de "l'art de négocier" », art. cit., p. 525.

relations avec ses interlocuteurs danois et le maintien durable de cette réputation à Copenhague suffisent à le dédouaner de toute duplicité et de toute fraude dans l'exercice de son ministère. Quant à l'usage exceptionnel des artifices, légitimé par les traités de diplomatie des XVII^e et XVIII^e siècles, Jean-François Ogier semble l'avoir toujours assumé avec parcimonie et dans le respect des principes de la *parrësia*, en excluant le mensonge et l'intention de tromper ses interlocuteurs danois.

Le portrait du président Ogier est marqué par une grande variété d'aspects, tant dans la sphère privée que dans l'espace public. Dans ce foisonnement, l'historien reste parfois confronté à un obstacle majeur, la carence de sources, qui laisse quelques zones d'ombre sur l'activité et les intentions du président. Ses convictions intimes, politiques, philosophiques et religieuses, ses échanges avec les scientifiques et les intellectuels de son entourage, son regard sur son époque et ses problèmes, son train de vie quotidien de surintendant et d'ambassadeur demeurent dans des contours flous. Néanmoins, un portrait mosaïque du président Ogier se dessine non simplement comme celui d'un homme au parcours unique, mais plutôt comme celui d'un personnage aux itinéraires successifs ou concomitants, marqués par des ruptures, des continuités et des évolutions, à l'instar de toute vie humaine. Magistrat, diplomate, courtisan, amateur, acteur de la vie politique et intellectuelle : ces multiples fenêtres d'analyse permettent de confronter le personnage à la société et à la culture de son époque et à la nébuleuse politique d'un Ancien Régime en crise d'identité. Dans ces différents aspects de sa vie et de sa carrière, Jean-François Ogier – auquel il convient de ne pas manquer d'associer celle qui fut à la fois son épouse et son auxiliaire – fut globalement en harmonie avec ses contemporains et sut faire du neuf avec de l'ancien sans vouloir bouleverser radicalement les paradigmes de l'ordre ancien. Ces parts d'ombre et de lumière sur cette vie foisonnante permettent d'illustrer tout le dynamisme social et culturel des élites françaises du siècle de Louis XV.

Sources et bibliographie

SOURCES

Sources manuscrites

I. ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MAE)

A. Correspondance politique (CP)

1. *Correspondance politique « Danemark »*

Les liasses qui suivent contiennent les échanges de dépêches entre le président Ogier et les secrétaires d'État des Affaires étrangères, la correspondance entre Louis XV et la famille royale danoise, la correspondance entre Ogier et certains ministres français et danois, les circulaires du secrétariat d'État des Affaires étrangères, les mémoires, pièces et projets concernant les négociations et les médiations confiées à Ogier, les questions de protocole, copies de rescrits royaux danois, extraits de la *Gazette danoise*.

126 : juillet-décembre 1753 (361 folios)

127 : janvier-juin 1754 (373 folios)

128 : juillet 1754-février 1755 (403 folios)

129 : mars-septembre 1755 (461 folios)

130 : octobre 1755-février 1756 (404 folios)

131 : mars-juillet 1756 (404 folios)

132 : août-décembre 1756 (493 folios)

133 : janvier-avril 1757 (461 folios)

134 : mai-juillet 1757 (349 folios)

135 : août-septembre 1757 (277 folios)

136 : octobre-décembre 1757 (386 folios)

137 : janvier-avril 1758 (504 folios)

138 : mai-septembre 1758 (525 folios)

139 : octobre-décembre 1758 (510 folios)

140 : janvier-mars 1759 (411 folios)

141 : avril-juillet 1759 (395 folios)

142 : août-décembre 1759 (335 folios)

143 : janvier-avril 1760 (312 folios)

- 144 : mai-août 1760 (299 folios)
- 145 : septembre-décembre 1760 (287 folios)
- 146 : janvier-septembre 1761 (369 folios)
- 147 : octobre 1761-avril 1762 (361 folios)
- 148 : octobre 1761-avril 1762 (361 folios)
- 149 : 1763 (370 folios)
- 150 : 1764 (319 folios)
- 151 : 1765 (322 folios)
- 152 : 1766 (358 folios)

Suppléments de la Correspondance politique

- 5 (1742-1757) : projets d'articles et de traités, mémoires divers.
- 6 (1758-1784) : échanges de correspondance entre Bernstorff et Bernis, projets de déclarations, lettres particulières d'Ogier à Choiseul, autres lettres.

2. *Correspondance politique « Suède »*

Correspondance entre le président Ogier et le marquis d'Havrincourt, ambassadeur de France en Suède ; entre Havrincourt et le secrétariat d'État des Affaires étrangères :

- 227 : 1753
- 238 : avril-décembre 1760
- 239 : mai 1759-septembre 1761

B. Mémoires et documents (MD)

1. *Mémoires et documents « Danemark »*

- 4 (1681-1780) : Mémoire sur les traités de garantie relatifs au duché de Schleswig passés entre le Danemark et la France (1728-1729) ; mémoire sur le traité de commerce de 1742 ; mémoire sur l'alliance défensive de 1742 ; autres documents (417 folios)
- 5 (1743-1813) : Mémoire sur les engagements subsistant entre la France et le Danemark (1744) ; mémoire sur le traité de subsides projeté entre la France et le Danemark (1749) ; mémoire sur la garantie demandée à la France par les cours de Suède et de Danemark à la suite du traité du 25 avril 1750 (367 folios)
- 8 (1732-1756) : Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire extérieure et intérieure du Danemark de 1732 à 1756 (324 folios)
- 9 (1498-1801) : Mémoire sur le cérémonial des ambassadeurs de France en Danemark (1668) ; mémoire sur le renouvellement de l'alliance de 1758 (539 folios)

10 (1733-1825) : Mémoire sur la navigation dans les eaux danoises en 1744, 1745 et 1756 ; règlement sur les prises en faveur du Danemark ; rescrits royaux de 1759 à 1777 (284 folios)

2. Mémoires et documents « France »

446 (1700-1782) : Mémoires sur la Prusse, la Russie et le Danemark (1755) [369 folios]

1850 (1733-1739) : Sur le Cérémonial des ambassadeurs de France dans les cours étrangères considérées en général, par Le Dran (1739) [240 folios]

1857 (1643-1822) : Cérémonial du Danemark (1726-1755) ; instruction sur le cérémonial au chevalier de Camilly (1726) [305 folios]

3. Mémoires et documents « Allemagne »

38 (1648-1755) : Cérémoniaux de la Diète d'Empire et des envoyés et ministres de France auprès de la Diète ; mémoire et lettre de Le Dran sur l'envoi du président Ogier auprès de la Diète (1752) ; note sur Jean-François Ogier

82 (1740-1755) : Lettres de Le Dran sur l'envoi du président Ogier auprès de la Diète (3 janvier 1752)

C. Personnel

1^{re} série nominative : Treize lettres d'Ogier concernant sa carrière (1762-1766)

II. ARCHIVES NATIONALES (AN)

A. Archives privées (AP)

1. Fonds Thomé (254 AP)

31 (1714-1778) : Papiers de Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France, et de Jean-François Ogier, conseiller d'État : recettes et dépenses, comptes, correspondance, mémoires d'ouvrages, épitaphe.

52 (XVII^e-XIX^e siècles) : Généalogie et notes généalogiques concernant la famille Ogier.

54 (1715-1742) : Papiers concernant Pierre-François Ogier, testament, partage de sa succession.

55 (1744-1779) Papiers personnels, biens et succession de Jean-François Ogier ; papiers personnels et lettres de sa femme ; gestion des biens ; testament et succession, inventaire après-décès.

56 (1757-1774) : Papiers concernant les fonctions occupées par Jean-François Ogier

2. Fonds Maurepas (257 AP)

12 (années 1740) : Lettres de Mme Ogier au comte de Maurepas

B. Contrôle général des finances (G⁷)

111 (1707-1709) : Lettres de Pierre-François Ogier au contrôleur général des finances, et autres pièces relatives à l'administration financière de la généralité de Montauban.

C. Agence générale du Clergé (G⁸)

115 : Contrats et autres actes passés entre le clergé et ses receveurs généraux : estat des biens appartenans à M. Ogier (23 mai 1710) ; contrat avec M^r Ogier pour la continuation des Rentes de l'hôtel de Ville (31 octobre 1715).

D. Administration locale et comptabilités diverses (H)

H 371 : Assemblée extraordinaire des États de Bretagne du 18 février au 2 avril 1768 : première partie de la correspondance entre Ogier, Bureau de Girac, Agay et le ministère (190 pièces)

H 372 : Assemblée extraordinaire des États en 1768 : suite de la correspondance (141 pièces)

E. Minutier central des notaires de Paris (MC)

1. Placards (PL)

1, 42 : Placard de décès de Jean-François Ogier (25 février 1775)

2. Étude II (ET II)

170 : Contrat de mariage de Jean Barbier et Barthélemie Collinet (14 février 1643)

3. Étude XI (ET XI)

181 : Contrat de mariage de Jean-Nicolas Ogier et Claude-Geneviève Barbier (12 septembre 1660)

4. Étude XII (ET XII)

224 : Délibérations de la fabrique de Saint-Louis-en-l'Île (1694-1792)

445 : Licitacion entre Jean François, Pierre François et Paul Jean Baptiste Ogier (18 décembre 1737)

447 : Abandon (licitation) de l'hôtel de Lauzun par ses frères au président Ogier (28 avril 1738)

484 : Devis et marché des ouvrages pour la construction d'un orgue de seize pieds pour l'église de S^t Louis en lisle a Paris (20 novembre 1744)

501^A : partage de la succession de Guyonne Vincent (2 avril 1748)

5. *Étude XX* (ET XX)

585 : Traitté d'un office de Président au Parlement (29 décembre 1744)

6. *Étude XXIII* (ET XXIII)

575 : Contrat de vente par Monsieur le Président Ogier à M^r et Mad^e Rollin (17 juin 1751) ; vente Mad^e Denis à M^r le President Ogier (24 juillet 1751)

581 : Bail (9 juillet 1752)

587 : Bail à loyer (10 juillet 1753)

603 : Bail (24 avril 1756)

630 : Inventaire après-décès du comte de Caraman (9 mai 1760) ; bail (18 mai 1760)

640 : Depot de certifficat de vie (26 août 1761)

682 : Bail à loyer (26 juin 1766)

737 : Renonciation à communauté de Mme Ogier (16 mai 1775) ; prise de préciput de Madame Ogier (4 mai 1775)

765 : Partage et succession de Jean-François Ogier, convention entre ses cohéritiers (16 avril 1779)

766 : Partage de la masse du legs universel fait par M. le Président Ogier (14 juin 1779)

783 : Inventaire fait après le décès de Monseigneur le Duc d'Aumont Pair de France (1^{er} mai 1782).

800 : Vente de maisons au village de Ruelle par les héritiers bénéficiaires de M^r Berthelot à Madame Ogier (23 octobre 1784)

804 : inventaire après le décès de M^r le Marquis de Tourville (30 mars 1785)

827 : bail de maison de campagne (24 juin 1788)

837 : testament de Mad^e la Présidente Ogier (28 février 1790)

841 : codicille de Mme la P[résiden]te Ogier, joint au dossier chez le notaire M^e Brichard, daté de Paris (24 avril 1785) ; autre codicille fait à Chaillot (2 février 1790) ; codicille de Mme Ogier (11 septembre 1790).

7. *Étude XXVI* (ET XXVI)

240 : Cautionnement de Pierre-François Ogier et Marie-Thérèse Berger, sa femme, à Louis-Armand du Plessis de Vignerod de Richelieu ; vente de maison de Louis-Armand du Plessis de Richelieu à Thomas Dessève (12 août 1709) ; dépôt de l'acte (30 septembre 1709) ; approbation (30 janvier 1710)

245 : Vente d'office de Claude Geneviève Barbier v^e de Jean Nicolas Ogier à Claude Gabriel Aymier de Blanchamps (3 mai 1710)

246 : Acte de cautionnement (8 juillet 1710)

248 : Testament de Claude-Geneviève Barbier (15 octobre 1710)

256 : Traité d'office entre Paulin Prondre et Pierre-François Ogier (4 août 1711)

285 : Vente de terres de Léon Le Cirier et sa fe[mme] à Pierre François Ogier (11 mai 1714)

290 : Vente de terre Jean Augustin Ogier et autres à Pierre François Ogier (27 novembre 1714) ; vente de l'office de lieutenant des chasses de Choisy par Louis Bontemps, premier valet de chambre du Roi, à Pierre-François Ogier et à son fils (19 décembre 1714)

296 : Promesse et cautionnement (31 octobre 1715)

8. Étude XXXI (ET XXXI)

140 : Bail par le S. de Bellon à M. Ogier d'Esnonville (19 juin 1749)

9. Étude XLV (ET XLV)

398 : Mariage M^r Jamets de la Rivaudais et M^{lle} Cavelier (23 janvier 1726) ; promesse de Mme Cavelier à sa fille (23 janvier 1726)

400 : Traité de charge M^r le presid[en]t de Lamoignon et M. de La Rivaudais (9 août 1726)

10. Étude LII (ET LII)

81 : Traité d'office entre Jean-Nicolas Ogier et François Besnard (8 avril 1671)

119 : Contrat de mariage de Jean-Louis de Flavigny et Marguerite Barbier (2 août 1688)

152 : Traité d'office entre François Brunot et Pierre-François Ogier (18 juillet 1700)

169 : Dépôt du testament de Jean-Nicolas Ogier (24 septembre 1709) ; inventaire des biens de de M^r Ogier, auditeur des comptes (même date) ; délivrance de legs (22 octobre 1709)

171 : Contrat de partage des biens entre les fils des feux Jean Nicolas Ogier, seigneur d'Orly, et Claude Geneviève Barbier sa veuve, morte le 6 sans qu'il ne fut fait aucun inventaire (15 octobre 1710)

11. Étude LIII (ET LIII)

282 : Mariage de M^{re} Jean François Ogier avec dame Marie Guyonne Cavelier (9 mars 1737)

12. Étude LIV (ET LIV)

691 : Contract de mariage de M^r Ogier avec mademoiselle Berger (27 janvier 1703)

13. Étude LVI (ET LVI)

305 : Contrat de mariage de M. de Tourville et de M^{lle} de Sommary (6 décembre 1784)

14. Étude LVII (ET LVII)

352 : Vente de terre des héritiers de Pierre François Ogier à René Hatte (11 février 1737)

15.Étude LVIII (ET LVIII)

471 : Bail par Marie-Anne Botot d'Angeville, comédienne française, pensionnaire du roi, rue Féron, à Guyonne-Marie Cavelier, veuve de Jean-François Ogier, conseiller d'État, ancien ambassadeur de France au Danemark, d'une maison rue Féron (29 mars 1775)

16.Étude LXVII (ET LXVII)

341 : Traité d'office Angélique François Renouard à Pierre-François Ogier (30 janvier 1720)

343 : Procès-verbal déposé (18 mars 1720) ; vente de terre et seigneurie (27 mars 1720)

371 : Dépôt de testament (12 mars 1722) et inventaire après-décès de dame Ogier, née Berger (30 mars 1722)

372 : Transaction et delaissement de M^r Larcher à M^r Ogier (18 mai 1722) ; vente de charge de M^r Bertin de Vaugien à M^r Ogier (20 juin 1722)

408 : Traité d'office de Présid[en]t au parlement de M^r Lambert à M^r Ogier (17 janvier 1727)

409 : Contrat de mariage entre M^{re} Philippes Thomé de Ferrieres Con^{er} au Parlement & D^{lle} Margueritte Victoire Ogier (14 avril 1727)

413 : Vente de maison Michel Le Pelletier de La Houssaye et sa f[emm]e à Pierre François Ogier (11 septembre 1727)

437 : Vente Michel Auger et sa femme à M^r Ogier (5 février 1728)

478 : Bail Pierre François Ogier à Philippes Augustin Regnault (20 mai 1732) ; bail Pierre François Ogier à Pierre Mantelet (27 mai 1732)

480 : Bail M^r Ogier à Jacques Suresne (juillet 1732)

495 : Inventaire fait après le décès de Messire Pierre François Ogier, grand audiencier de France (9 janvier 1736)

496 : Bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Étienne Hallé & sa femme (29 février 1736) ; bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Pierre Desforges & sa femme (1^{er} mars 1736) ; bail M^{re} Jean François Ogier & autres à François Bernadon & sa femme (1^{er} mars 1736) ; bail M^{re} Jean François Ogier & autres à Catherine Ballu v^e Cochin (1^{er} mars 1736) ; bail M^{re} Jean François Ogier à M^{re} Armand Gabriel de Crux (16 avril 1736)

497 : Bail M^{re} Jean Franç[oi]s Ogier à D^e Magdelaine Husson (16 juin 1736) ; bail M^{re} Jean François Ogier à M^{de} la Comtesse de Fraigne (25 juin 1736)

498 : Bail Messire Jean François Ogier à Bertrand Langla (29 juillet 1736)

501 : Partage entre les sieurs et dames héritiers et légataires de deffunt Monsieur Ogier Grand Audiancier (30 mars 1737)

17.Étude LXXV (ET LXXV)

511 : Bail à vie M^r Ogier à Madame Le Vayer (16 juin 1719)

18.Étude LXXVII (ET LXXVII)

93 : Vente Gedeon Dumetz à Pierre François Ogier (10 février 1706)

19.Étude LXXIX (ET LXXIX)

166 : Inventaire après-décès du président Hénault (29 novembre 1770)

20.Étude LXXXVIII (ET LXXXVIII)

433 : Traitté de charge (4 mars 1733)

21.Étude XCII (ET XCII)

675 : Inventaire après-décès du marquis de Tessé (2 juillet 1766)

22.Étude XCVI (ET XCVI)

226 : Testament d'Antoine Portail (10 juin 1713)

319 : Testament du sieur de La Rivaudais (13 mars 1735) ; inventaire après-décès du sieur de La Rivaudais (24 mars 1735)

321 : Conventions, délaissements et partage entre Mme de La Rivaudais et M. Jamets de Vilbar (5 août 1735) ; délivrance de legs (20-21 août 1735) ; transport de droits (25 août 1735) ; transport de bail (24 septembre 1735)

23.Étude CXIII (ET CXIII)

250 : Traité d'office Pierre Fran[çois] Ogier à Alexandre Le Riche (1^{er} février 1713)

24.Étude CXVII (ET CXVII)

430 : Vente de la maison d'Orly par les héritiers de Pierre-François Ogier au maréchal de Coigny (29 février 1740)

25.Étude CXIX (ET CXIX)

506 : Succession de D^e Guyonne-Marie Cavelier V[eu]ve de Jean Francois Ogier Ch[evali]er Con[seill]er d'État Ambassadeur de Sa Majesté près le Roy de Dannemarck Président au P[arlemen]t de Paris (24 septembre 1790)

F. Conseil du Roi (E)

2008 : Minutes d'arrêts (septembre-octobre 1719)

G. Registres de la faculté de droit de Paris (MM)

1123 : *Regestum graduatorum* (1717-1737)

1153 : *Catalogus utriusque auditorum* (1719-1725)

H. Maison du Roi sous l'Ancien Régime (O¹)

1. *Minutes ou transcriptions authentiques d'actes émanés des rois Louis XIV et Louis XV expédiés par le secrétaire de la Maison du Roi*

31 : Résignation faite par M^{re} Jean Barbier, du prieuré commandataire conventuel et électif de S^t Michel de Thoüars, ordre de S^t Augustin, diocèse de Poitiers, en faveur de M^e Jean Augustin Ogier, clerc du diocèse de Paris, à la charge de 400[#] de pension que led^t S^r Barbier se réserve sur les fruits et revenus dud^t Prieuré (18 mai 1687)

51 : Intermédiate en faveur de Pierre François Ogier Secret[ai]re du Roy pour estre payé des gages dud[i]t office depuis le 20 Aoust 1706 jusques au 11^e Decembre de lad. année (13 novembre 1707)

52 : Retenue d'exempt des gardes de la capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre (3 septembre 1708)

62 : Permission de s'inscrire en droit avant l'âge p[ou]r le S. Jean François Ogier (8 octobre 1718)

73 : Dispense d'alliance (20 février 1720)

76 : Lettres du Roi à M^{rs} du Parlement (15 juin 1732)

84 : Lettres patentes sur arrêt (9 septembre 1740)

88 : Commission de lieutenant général de la Varenne du Louvre pour le S^r Ogier (27 décembre 1744) ; provisions de surintendant de la Maison de Madame la Dauphine pour Monsieur le Président Ogier (20 décembre 1744)

91 : Provisions de surintendant de la Maison de Madame la Dauphine pour Monsieur le Président Ogier (14 janvier 1747)

110 : Lettres de Con[s]eill[er] d'État surnuméraire pour le S^r Ogier (5 octobre 1766)

112 : Lettres de Con[s]eill[er] d'État semestre pour le S^r Ogier (5 avril 1767)

2. *Maison des Dauphines, belles-filles de Louis XV*

1780 (dossier 1, n^o1) : Plan du second entresol sur le rez-de-chaussée de l'aile du Nord entre la cour de l'opéra et la rue des Réservoirs [vers 1768]

3744 : Documents et états divers (1745-1779)

I. Biens des établissements religieux supprimés (S)

346 (dossier n^o2) : Lettres, mémoires et autres pièces concernant le projet d'aliénation de la Seigneurie d'Orly, par MM. du Chapitre de l'Église de Paris à M. Ogier (1714)

349 : Procédures, extraits de titres relatifs au contentieux avec le sieur Ogier et ses héritiers (1677-1755) ; Confection du terrier d'Orly et de Thiais par M^e Petit : copies, extraits de titres, déclarations et fichier, état des terres, calcul d'arpentages, inventaires de titres.

J. Papiers privés tombant dans le domaine public (T)

T* 211¹ : Inventaire fait après le décès de M^r de la Rivaudais M[âitre] des Comptes (24 mars 1735)

T* 286³ : Partage des biens de M. Rose entre le marquis de Vaudreuil et Madame Portail (1703)

T 1123⁶⁶ : Testament du président Hénault (19 juin 1766)

K. Grande Chancellerie et Conseil (V)

1. Conseil privé (V⁶)

1024-1064 : Arrêts du Conseil (du 16 septembre 1766 au 13 mars 1775)

1155-1158 : Plumitifs du Conseil

2. Commissions extraordinaires du Conseil (V⁷)

78 : Minutes des jugements du bureau des économats (1767-1781)

251^A : arrêt du 17 mars 1736. Succession de Jacques Jametz de La Rivaudais, maître des comptes. Liquidation de la communauté de sa veuve Marie-Guyonne Cavelier.

L. Parlement de Paris (X)

1. Registres du Parlement civil (X^{1A})

8441 : Lettres patentes nommant J.-F. Ogier, avocat, comme conseiller en la Cour du Parlement de Paris et commissaire aux requêtes du Palais (29 août 1722)

8452 : Lettres patentes nommant J.-F. Ogier comme président en la seconde chambre des requêtes du Parlement de Paris (17 juin 1729)

8726 : Dispense d'âge (24 juillet 1722)

8732 : Dispense pour avoir voix délibérative (9 novembre 1726)

2. Registres du Parlement criminel (X^{2A})

849 : Registres d'arrêts transcrits (8 janvier-31 juillet 1771)

3. Registres des Requêtes du Palais (X^{3A})

323-326 : Sentences d'audiences (1727-1736)

M. Châtelet de Paris (Y)

3970^A : Bénéfice d'inventaire (14 juillet 1672)

13934^A : Scellé après le décès de Michel Simeon Cavelier mestre de camp de dragons (9 avril 1745)

N. Juridictions spéciales (Z¹)

1. *Cour des Aides* (Z^{1A})

Z^{1A} 497 : État des officiers des capitaineries du Louvre et de Livry, déposé à la cour des Aides

2. *Bailliage et capitainerie de la Varenne du Louvre* (Z^{1Q})

30-32 : Registres d'audience servant aussi à l'enregistrement des provisions d'office des officiers et des gardes de la capitainerie, des lettres royales portant autorisation de construire ou de clore des terrains (3 octobre 1743-5 octobre 1747 ; 19 octobre 1747-18 décembre 1749 ; 8 janvier 1750-3 février 1752)

69 : Minutes de sentences et pièces de procédure relatives aux officiers de la Varenne, à la chasse ou bien à des constructions, clôtures de terrains et ouvertures de carrières dans les limites de la juridiction (1741-1752)

O. Affaires étrangères (AE)

Les fonds de la correspondance consulaire ont été consultés (sous-série AE B¹) :

218-227 : Cadix (1711-1722)

452 : Danemark, 4^e registre (1749-1791) : échange de correspondance entre Ogier et les secrétaires d'État à la marine, le premier commis de la Marine au Bureau des Consuls et les consuls français dans le royaume de Danemark-Norvège.

III. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET MUNICIPALES

A. Archives départementales de l'Eure (AD 27)

Sépulture de Siméon Cavelier (6 août 1710), Igoville, BMS (1692-1792), 8 Mi 2330, vue 107/673, URL : <https://archives.eure.fr/ark:/26335/a0114407454214Pgfp/0e47338384> [Consulté le 21 janvier 2020]

B. Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine (AD 35)

Les fonds de l'intendance et des états de Bretagne et le greffe des états de Bretagne ont été consultés (série C) :

C 1783 : Pièces diverses : Mémoire du roi pour servir d'instruction particulière aux sieurs commissaires de Sa Majesté en l'assemblée extraordinaire des États de Bretagne convoquée en la ville de S^t Briec au dix-huit du présent moi (4 février 1768) ; Discours d'ouverture prononcé par le président Ogier (18 février).

C 2693 : Greffe des États extraordinaires de Bretagne (18 février-1^{er} avril 1768)

C 2834 : Pièces diverses : Commission particulière au président Ogier (6 février 1768), original.

C. Archives départementales de l'Oise (AD 60)

Le chartrier d'Hénonville (sous-série 7Jp) a été consulté :

7 : Hommage rendu par m^{re} Pierre François Ogier à Madame de Crequy de la Seig[neu]rie d'Henonville mouvante de Marines (14 mai 1714)

9 : Chartrier d'Hénonville. Titres et papiers concernant Pierre-François et Jean-François Ogier (1718-1745)

15 : Estimation des revenus des seigneuries d'Hénonville, Berville, Haravilliers, Ivry et Moulins (s. d.)

D. Archives départementales de Seine-Maritime (AD 76)

1. *Cour des Aides* (3^B)

49*-50* : Mémoires (mai 1703-juin 1715)

2. *Registres paroissiaux*

Baptême de Guyonne-Marie Cavelier (30 mars 1703), Rouen, Saint-Maclou, B (1700-1705), 4 E 2085, vue 72/114, URL : https://www.archivesdepartementales76.net/ark:/50278/9f7ece8660090fc10734abedeebe4f02/dao/0/lay-out:linear/idsearch:RECH_f8a7ecd26f3a0798b0bc628c807c32b0#id:691527172?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2032.000,-1440.000&zoom=6&rotation=0.000 [Consulté le 21 janvier 2020]

E. Archives départementales de Seine-et-Marne (AD 77)

Mariage de Charlotte-Louise Ogier de Baulny (30 juin 1772), Coulommiers, BMS (1772), 5 Mi 2265, vue 155/307, URL : <http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/139064/870:991974:18577:139064/900/1600> [Consulté le 15 mars 2019]

F. Archives départementales du Val-d'Oise (AD 95)

Les fonds du grand vicariat et de l'officialité de Pontoise (série G) ont été consultés :

114 (Paroisse d'Hénonville) : Bénédiction de la chapelle du château d'Hénonville (10 avril 1738)

IV. ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN (Acad. Rouen)

C 32 : Lettres de Mme Ogier à Pierre-Robert Le Cornier de Cideville (1734-1762) [29 pièces]

V. ARCHIVES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES (Acad. Sc.)

Le fonds Réaumur (série 69 J) a été consulté :

3 : Manière de dessécher les oiseaux par le moyen de la chaleur des fours dans des attitudes qui leur donnent un air de vie.

66/0 : Liste des correspondants pour les oiseaux (de la main de Réaumur)

66/114 : Lettre de Roger à Réaumur (Copenhague, 8 octobre 1754)

VI. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BnF)

A. Département des manuscrits

1. *Manuscrits français* (Ms. fr.)

7584 : Déclaration des personnes sujettes à la Chambre de justice (1716)

9030 : Mémoire historique sur l'établissement des manufactures et métiers en Dannemark (15 juin 1765)

10908 : Cabinet du président Durey de Meinières. Extrait des choses les plus Importantes qui se sont passées au Parlement, depuis le mois de may 1719

12633 : Chansonnier dit de Maurepas, Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques & historiques avec des remarques curieuses, depuis 1732 jusqu'en 1735, vol. XVIII

12634 : Chansonnier dit de Maurepas, Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques & historiques avec des remarques curieuses. Années 1736 & 1737, vol. XIX

14447 : Ceremonies observées a la prise d'habit de Madame Louise de France chés les Carmélites de S^t Denis en 1770

32251 : Armorial général de France dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier, 24^e volume (Paris, II)

2. Collection Joby de Fleury (JF)

1493-1494 : Constitution *Unigenitus*, déclaration de 1752, mémoire et projets, correspondance (1752-1753)

1496 : Conférences tenues par ordre du roi sur les affaires religieuses (1752-1753)

1497 : Mémoires, lettres, arrêts et autres pièces sur les troubles de l'Église. Conférences de 1752-1753.

3. Nouvelles acquisitions françaises (NAF)

2767 : Recueil d'autographes de femmes célèbres

4. Cabinet des titres, Dossiers bleus (DB)

499 : Pièces généalogiques sur la famille Ogier

B. Bibliothèque de l'Arsenal (Arsenal)

Plusieurs manuscrits des archives de la Bastille (Bastille) ont été consultés :

Ms. 10161-10162 : Gazetins de la police secrète rédigés pour le Lieutenant général, et quelques nouvelles à la main, où sont consignés au jour le jour les propos de la Cour et de la ville, des promenades publiques, des salons et des cafés (1730-1732)

C. Cabinet des estampes (Estampes)

1. Fonds Robert de Cotte

2746a : Projet d'Orly pour M. Ogie [*sic*]

2. Estampes relatives à l'Histoire de France

RESERVE QB-201 (94) FOL : *Les maux de la constitution dans le Parlement*, estampe, 1732

VII. BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE PORT-ROYAL (BPR)

Collection Le Paige (LP)

21 : Bulle commission pacifique (1751-1757) : correspondance entre Ogier, Rouillé et Joly de Fleury (1752-1753)

40 : Faits. Dissertations. Discours : Lettre de Montgeron à M. de Saint-Hilaire (23 avril 1739)

563 : Procès de Bretagne. 1766-1768 : billets et notes de Le Paige, billets d'Ogier, copies de lettres de Louis XV à Ogier

564 : Procès d'Aiguillon. 1769-1770 : mémoires d'Ogier et de Le Paige, billets d'Ogier à Le Paige, chansons sur le rétablissement du Parlement de Bretagne

569-571 : Destruction des Parlemens : mémoires manuscrits de Le Paige, billets d'Ogier à Le Paige

VIII. ARCHIVES D'ÉTAT DANOISES - *RIGSARKIVET* *KØBENHAVN* (RA-Kbh)

A. Affaires étrangères de la Chancellerie allemande - *Tyske Kancelli Udenrigske Afdeling* (TKUA)

Partie spéciale, France – *Speciel del, Frankrig* (64)

19 : Korrespondance med ambassadør Ogier (1758-1765) : échanges de correspondance entre Ogier et Bernstorff

273-318 : archives de la représentation diplomatique du Danemark en France (1753-1766) : correspondance diplomatique avec la Cour de Danemark et les autres diplomates danois ; correspondance avec les autorités françaises.

270-276 : Ditlev Reventlow (1751-1754), envoyé extraordinaire

277-278 : Christian Ludwig Carl Klingraff (1754-1755), chargé d'affaires

279-303 : Erhard Wedel-Friis (1755-1763), envoyé extraordinaire

304-311 : Heinrich Carl von Gleichen (1763-1770), envoyé extraordinaire

B. Représentation diplomatique - *Diplomatisk repræsentation*

Ordre, 1 : Ordre (1771-1774)

C. Grand maréchalat de la Cour - *Overhofmarskallatet*

7 – 1. Q. 13 : Beskrivelse overde Rejser-og-Flak-Tourer somere giordte af Hs : Mjst : Kong Christian den VII fra Aar 1768 d : 7^{de} April da allerhöjstsam[m]e Hans Majest. Kongen tiltraade Sin Udenlands Rejse og til Aa 1770 den 24 Aug.

12 – 1. Q. 13 : Protocoll over de ved Hoff-Fourer-Emlbedet forefaldende forretninger fra Aarets Begyndelse 1761 til Aarets Udgang

13 – 1. Q. 13 : Dage-Journal fra Aaret 1765 til Aaret 1769

D. Archives privées

1. *Fonds privé de la famille Bernstorff à Wotersen* (Bernstorff-Wotersen)

26 : Breve fra præsident Ogier og Frue (1754-1771)

2. *Archives privées du ministre Joachim Schack-Rathlou* (Schack-Rathlou)

Lettres de différents personnages - *Breve fra forskellige* 1760-1790

9 : O-R (deux lettres du président Ogier à Schack-Rathlou)

IX. ARCHIVES SECRÈTES D'ÉTAT DE PRUSSE – <i>GEHEIMES STAATSARCHIV PREUßISCHER KULTURBESITZ</i> (GStA)

Les liasses consultées proviennent des archives du Cabinet privé (*Geheimes Kabinett*) concernant la représentation diplomatique prussienne au Danemark, sous la cote générale suivante : I. Hauptabteilung Repositur 96 (I. HA Rep. 96). Elles contiennent les échanges de correspondance entre les envoyés prussiens à Copenhague et le roi Frédéric II de Prusse.

Nr. 20 G : Schriftwechsel mit dem preußischen Geheimen Rat Johann August von Haeseler am dänischen Hof in Kopenhagen, Band 3 (Janvier-décembre 1753)

Nr. 20 H : Band 4 (Janvier-décembre 1754)

Nr. 20 J : Band 5 (Janvier-décembre 1755)

Nr. 20 K : Band 6 (Janvier-décembre 1756)

Nr. 20 L : Band 7 (Janvier-juillet 1757)

Nr. 21 B : Schriftwechsel mit dem preußischen außerordentlichen Gesandten Kuno Hans von Viereck am dänischen Hof in Kopenhagen, 3 vol. (Novembre 1757-avril 1760)

Nr. 21 C : Schriftwechsel mit dem preußischen außerordentlichen Gesandten Adran Henrich Freiherrn von Borcke am dänischen Hof in Kopenhagen (Avril-décembre 1760)

Nr. 21 D (Janvier-décembre 1761)

Nr. 21 E (Janvier-décembre 1762)

Nr. 21 F (Janvier-décembre 1763)

Nr. 21 G (Janvier-décembre 1764)

Nr. 21 H (Janvier-décembre 1765)

Nr. 21 J (Janvier-décembre 1766)

X. ARCHIVES D'ÉTAT AUTRICHIENNES - ÖSTERREICHISCHE STAATSARCHIV (AT-OeStA)

Les liasses consultées proviennent du département de l'État (*Staatenabteilungen* – StAbt), conserve dans le fonds général *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* (HHStA).

1. *France* - Frankreich

84 : Diplomatische Korrespondenz, Berichte (1752)

2. *Danemark* - Dänemark

46 : Diplomatische Korrespondenz, Berichte (1755)

47 : Diplomatische Korrespondenz, Berichte (1757)

XI. ARCHIVES PRIVÉES

A. Archives familiales privées

LA FRUGLAYE François-Gabriel de, *Mémoires*, manuscrit

B. Archives privées de la famille Ogier d'Ivry (APOI)

Correspondance du president Ogier

Extrait du registre des actes de sépulture, paroisse Saint-Sulpice (1775)

Projet de monument funéraire du président Ogier

Projet d'építaphe pour le monument funéraire du président Ogier

Extrait du registre des actes de baptême, paroisse Saint-Louis-en-l'Île (1703)

Sources imprimées

Almanach royal, 1735, 1745, 1746, 1749, 1750, 1751, 1754, 1755, 1762, 1767, 1768, 1772, 1774, 1775, 1780.

AMELINE Claude, *Traité de la volonté précédé de l'Art de vivre heureux attribué à Claude Ameline*, éd. par Charles Sébastien, Paris, J. Vrin, 2009, 294 p.

ARGENSON René-Louis de Voyer d', *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. par Edme Rathery, Paris, V^e Jules Renouard, 1859-1867, t. I, 389 p.

Arrêt de la cour du Parlement, concernant le mandement de M. l'Archevesque de Paris du 13 juin 1732, Paris, Pierre Simon, 1732, 4 p.

Arrêts de la cour de Parlement portant condamnation de plusieurs Livres & autres Ouvrages imprimés, Paris, P. G. Simon, 1759, 31 p.

BACHAUMONT Louis Petit de, *Mémoires secrets de Bachaumont, de 1762 à 1787*, éd. par Jules Ravenel, Paris, Brissot-Thivars, 1830, t. II, 460 p.

BARBIER Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier, avocat au Parlement de Paris*, Paris, Charpentier, 1858, 8 t.

BARET René, « L'exil de Jean-François Ogier, Président de chambre au Parlement de Paris. Un drame politique et familial (janv. 1732-mars 1733) », *Province du Maine*, 4^{ème} série, t. IV (1975), p. 233-245 et 376-393.

_____, « Jean-François Ogier, Ministre, puis Ambassadeur de France au Danemark de 1753 à 1766. Quelques lettres à sa famille (1757-1770) », *Province du Maine*, 4^{ème} série, t. V (1976), p. 25-43.

BASAN Pierre-François, *Catalogue raisonné des différents objets de curiosité dans les sciences et les arts qui composoient le cabinet de feu M. Mariette, contrôleur général de la Grande Chancellerie de France*, Paris, Desprez, 1775, 418 p.

BERNIS François-Joachim de Pierre de, *Mémoires du cardinal de Bernis*, éd. par Philippe Bonnet, Paris, Mercure de France, 1986, 375 p.

BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, *Correspondance entre le comte Johan Hartvig Ernst Bernstorff et le duc de Choiseul (1758-1766)*, éd. par Peter August Vedel, Copenhagen, Gyldendal, 1871, 256 p.

_____, *Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff (1751-1770)*, éd. par P. A. Vedel, Copenhagen, J. Jørgensen, 1882, 2 vol.

_____, *Den ældre Grev Bernstorffs Ministerium. Indledning til "Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff"*, éd. par P. A. Vedel, København, J. Jørgensen, 1882, 387 p.

BERNSTORFF Johan Hartwig Ernst von, BERNSTORFF Andreas Gottlieb von, BERNSTORFF Andreas Peter von, *Bernstorffske papirer: udvalgte breve og optegnelser vedrørende familien Bernstorff i tiden fra 1732 til 1835*, éd. par Aage Friis, København, Gyldendal, 1904-1913, 3 vol.

BOUHIER Jean, *Lettres de Mathieu Marais, n°5 (1732-1733)*, t. XII de *Correspondance littéraire du président Boubier*, éd. par Jean Duranton, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1986, 335 p.

British Diplomatic Instructions (1689-1789), éd. par James Frederick Chance, London, Offices of the Society, 1926, vol. III, 229 p.

BUFFON Georges-Louis Leclerc de, *Manuel du naturaliste. Ouvrage utile aux Voyageurs, & à ceux qui visitent les Cabinets d'Histoire Naturelle & de Curiosités, en forme de Dictionnaire, pour servir de suite à l'Histoire Naturelle*, Paris, Imprimerie Royale, 1771, 2 t.

CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier avec les souverains*, Amsterdam, s. n., 1716, 252 p.

CALLIÈRES, *De la manière de négocier avec les souverains*, Ryswick, s. n., 1757 (rééd. de 1716), 2 t.

CARACCIOLI Louis-Antoine de, *Les caractères de l'amitié*, Francfort, J. F. Bassompierre, 1760, 401 p.

CARRA Jean-Louis, *M. de Calonne tout entier, tel qu'il s'est comporté dans l'administration des finances, dans son commissariat en Bretagne, etc., etc., avec une analyse de sa requête au Roi et de sa réponse à l'Écrit de M. Necker*, Bruxelles, s. n., 1788, 370 p.

Catalogue des livres de feu M. Ogier, conseiller d'État, ci-devant Ambassadeur en Danemarck, Paris, V^{ve} Barrois & Fils, 1775, 42 p.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière, Paris, Nyon, 1788, 6 t.

CERATI Antonio, *Elogio di monsignore Gasparo Cerati*, Parma, Reale Stamperia, 1778, 122 p.

Chansonnier historique du XVIII^e siècle : recueil Clairambault-Maurepas, éd. par Émile Raunié, Paris, A. Quantin, 1879, t. I, 156 p.

CHAPTAL Jean-Antoine, BIOT Jean-Baptiste, BOSC D'ANTIC Louis-Augustin et alii, *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, appliquée aux arts, principalement à l'agriculture et à l'économie rurale et domestique*, Paris, J.-F.-P. Déterville, 1803, t. IV, 575 p.

CHESTERFIELD Philip Dormer Stanhope Earl of, *Lettres de feu Ph[ilip] Dormer Stanhope, Comte de Chesterfield à son fils Ph[ilip] Stanhope, Écuyer, Envoyé Extraordinaire à la Cour de Dresde, avec quelques autres Pièces sur divers Sujets*, Amsterdam, E. van Harrevelt-D. J. Changuion, 1777, t. III, 464 p.

CHILD Josiah, VINCENT DE GOURNAY Jacques Marie Claude, *Traité sur le commerce de Josiah Child, suivis des Remarques de Jacques Vincent de Gournay*, éd. par Simone Meyssonnier, Paris, L'Harmattan, 2008, 330 p.

CHOCQUENÉ Abbé, *Lettre de reconnaissance à Monsieur le Président Ogier par un Breton*, Vannes, V^{ve} J.-N. Galles, 1769, 48 p.

Collection de pièces inédites ou peu connues concernant l'Histoire, l'Archéologie et la Littérature de l'ancienne province de Bretagne, Saint-Brieuc, Le Maout, 1851, t. II, 768 p.

Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent, éd. par Gabriel-François Moreau, Paris, Guillaume Desprez, 1774, t. VI, XLVIII-1784-772 p. ; t. VII, LII-2124-522 p.

Courier du Bas-Rhin, n°33 (23 avril 1768) ; n°34 (27 avril 1768) ; n°39 (14 mai 1768)

COURONNE Jean-Baptiste Haillet de, « Éloge de M. de Cideville », *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, Rouen, P. Périaux, 1819, t. 4, p. 296-298.

CROÿ-SOLRE Emmanuel de, *Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1784)*, éd. par Emmanuel-Henri Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906-1907, 4 t.

Danske Tractater (1751-1800), éd. par Udenrigsministeriets Foranstaltning, Kjøbenhavn, J. Jørgensen, 1882, 463 p.

Déclaration de Charlotte Regnault, faite par devant notaires, tant au sujet de sa maladie que des convulsions qu'elle a eues au tombeau de M. de Pâris, & de sa guérison miraculeuse, opérée par l'intercession de ce Saint Diacre, le 8 février 1732, s. l., s. n., 1733, 28 p.

DE FELICE Fortunato Bartolomeo, *Code de l'humanité, ou la législation universelle, naturelle, civile et politique*, Yverdon, Chez l'auteur, 1778, t. IX, 728 p.

Deuxième lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, s. l., s. n., 1768, 223 p.

DE VERA Y ZÚÑIGA Juan Antonio, *Le parfait ambassadeur*, Leyde, Chez Théodore Haak, 1709 (rééd.), t. I, 517 p.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La Conchyliologie, ou Histoire naturelle des coquilles de mer, d'eau douce, terrestre et fossiles*, Paris, Guillaume De Bure, 1780 (3^e éd.), t. I, 878 p.

DORSANNE Antoine, *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, éd. par Joseph-François Bourgoing de Villefore, Utrecht, Corneille Le Febvre, 1730-1733 (3^e éd.), 3 vol.

_____, *Journal de M. l'abbé Dorsanne*, éd. par Gabriel du Pac de Bellegarde, s. l., s. n., 1756 (2^e éd.), 5 t.

DU CHESNE François, *Le nouveau style du Conseil d'État et privé du Roy*, Paris, Vve P. Rocolet et D. Foucault, 1662, 765 p.

DUCLOS Charles, *Œuvres complètes de Duclos, de l'Académie française*, éd. par Louis-Simon Auger, Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1806, t. I, 381 p.

DUPIN Louis Ellies, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Amsterdam, Pierre Humbert, 1711, t. XVII, 290 p.

DUVAUX Lazare, *Livre-journal de Lazare Duvau, marchand bijoutier ordinaire du roy, 1748-1758 : précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIII^e siècle*, éd. par Louis Courajod, Paris, Société des bibliophiles français, 1873, 2 t.

EGEDE Hans, *Description et histoire naturelle du Groenland*, traduit par Jean-Blaise Desroches de Parthenay, Genève, s. n., 1763, 171 p.

FARET Nicolas, *L'honeste homme ou l'art de plaire à la Court*, Paris, Cardin Besongne, 1656, 263 p.

FAUJAS DE SAINT-FOND Barthélemy, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, Grenoble, Cuchet, 1778, 460 p.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE Charles, « Autobiografiske Optegnelser af Charles Claude Flahaut de La Billarderie Greve d'Angiviller og Breve fra ham til Grevinde Louise Stolberg i udvalg », éd. par Louis Bobé, *Efterladte Papierer fra den Reventlowske Familie kreds i tidsrummet 1770-1827 udgivne paa foranledning af Hofjægermester, Lehnsgreve C. E. Reventlow*, Kjøbenhavn, Lehmann & Stages Forlag, 1906, t. VII, p. 169-250.

FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette*, éd. par Henri Carré, Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1893, 615 p.

FOUCAULT Michel, *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au collège de France 1984*, éd. par Frédéric Gros, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2009, 351 p.

FRANQUESNAY Jacques de La Sarraz du, *Le Ministre public dans les Cours étrangères, ses fonctions et ses prérogatives*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1731, 293 p.

FRÉDÉRIC II, *Politische Correspondenz Friedrichs des Großen*, éd. par Peter Baumgart et Frank Althoff, Berlin, Verlag von Alexander Duncker, 1883-1887, vol. 10 à 15.

Gazette d'Amsterdam, XCVII (3 décembre 1748)

Gazette de Cologne, 22 avril 1755 ; XCII (17 novembre 1767), Supplément

Gazette de France, n°17 (27 février 1775)

GIRARD DE VILLETHIERRY Jean, *La vie des gens mariés, ou les obligations de ceux qui s'engagent dans le mariage*, Paris, Savoie, 1781 (1^{re} éd. 1695), 495 p.

GRAFFIGNY Françoise de, *Correspondance de Madame de Graffigny*, éd. par English Showalter, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, t. XIII, xxxiv-500 p.

« Grev Adam Gottlob Moltkes Plan for Frederik den Femtes Regering », éd. par Georg Hille, *Historisk Tidsskrift*, 4. række, 4. bind (1873), p. 43-64.

GUYS Pierre-Augustin, *Voyage littéraire de la Grèce, ou Lettres sur les Grecs, anciens et modernes, avec un parallèle de leurs mœurs*, Paris, Veuve Duchesne, 1783, t. III, 373 p.

HARDY Siméon-Prosper, *Mes loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, éd. par Pascal Bastien, Sabine Juratic et alii, Paris, Hermann, 2012, vol. II et IV.

Histoire de l'Académie royale des sciences. Année MDCCLXI, Paris, Imprimerie royale, 1763, 504 p.

Histoire de l'Académie royale des sciences. Année MDCCLXV, Paris, Imprimerie royale, 1768, 670 p.

Histoire des miracles et du culte de M. Pâris, s. l., s. n., 1732, 156 p.

HOTMAN Jean, *L'ambassadeur*, s. l., s. n., 1603, 112 p.

HOZIER Charles d', *Armorial général de France (édit de novembre 1696), Généralité de Rouen, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale*, éd. par Gustave-Amable Prévost, Rouen, A. Lestringant, 1910, t. II, 409 p.

Journal encyclopédique dédié à Son Altesse Sérénissime, Mgr le Duc de Bouillon &c. &c. &c., t. VIII, 2^e partie (1^{er} décembre 1760), 168 p.

Königlich Dänischer Hof- und Staats- Kalender auf das 1776 Jahr Christi, Altona, s. n., 1776, 192 p.

La Clef du cabinet des Princes de l'Europe, décembre 1757

LA MARE Nicolas de, *Traité de la police*, Amsterdam, s. n., 1729 (2^e éd.), t. IV, 1029 p.

L'Année littéraire, 1757 et 1786.

Le Courier, 22 novembre 1754 (n^oXCIV), 19 avril 1757 (n^oXXXI), 22 novembre 1757 (n^oXCIII)

Le Danemark sous Frédéric V comme introduction à l'histoire de Christian VII, s. l., s. d., 16 p.

LE LONG Jacques, FEVRET DE FONTETTE Charles-Marie, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, Jean-Thomas Herissant, 1768 (rééd.), 5 vol.

Les traités de commerce. Texte de tous les traités en vigueur notamment des traités conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse (Zollverein) et l'Italie, éd. par Paul Boiteau d'Ambly, Paris, Guillaumin & C^{ie}, 1863, 566 p.

L'État de la France, Paris, Compagnie des libraires, 1727, t. IV, 696 p.

Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on découvre les vrais auteurs des troubles qui affligent la Bretagne, s. l. s. n., 1768, 110 p.

Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on découvre les vrais auteurs des troubles qui affligent la Bretagne, Rennes, Vatar, 1768 (2^e éd.), 110 p.

« Lettres à Maupertuis », éd. par Fernand Caussy, *Le Correspondant*, 80^e année, n^o233 (1908), p. 33-45.

LOUIS XV, *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier, etc.*, éd. par Edgar Boutaric, Paris, H. Plon, 1866, t. I, 501 p.

LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, *Mémoires du duc de Luynes sous la Cour de Louis XV (1735-1768)*, éd. par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin-Didot, 1860-1865, 17 t.

MANNORY Louis, *Plaidoyers et mémoires, contenant des questions intéressantes, tant en matières civiles, canoniques, & criminelles, que de police et de commerce*, Paris, C. Hérisant, 1764, t. XIII, 407 p.

Manuel de l'honnête homme ou maxime nécessaires en tous lieux et en tous temps, Amsterdam, s. n., 1762, 33 p.

MARAIS Mathieu, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, éd. par Adolphe de Lescure, Paris, Firmin Didot, 1863-1868, 4 t.

Mémoires du maréchal de Richelieu pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, éd. par Jean-Louis Soulavie, Paris, Buisson, 1793 (2^e éd.), t. V et IX.

Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort, éd. par Jean-Louis Soulavie, Paris, Treuttel et Würtz, 1801, t. I, 355 p.

Mémoires historiques pour le siècle courant, juillet 1732, 714 p.

Mémorial du commerce et de l'industrie, t. 6 (1842), 571 p.

Mercure de France, juin 1727, juillet 1742, mai 1766

Mercur français, 1736.

Mercur historique et politique, t. CXXV (juillet-décembre 1748), CXXXV (juillet-décembre 1753).

MOPINOT DE LA CHAPOTTE Antoine-Rigobert, *Sous Louis le Bien Aimé. Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept-Ans (1757-1763)*, éd. par Jean Lemoine, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 482 p.

« Nécrologe des artistes et des curieux », éd. par Paul Lacroix, *Revue universelle des arts*, t. 13 (1861), p. 135-147.

NODOT François, *Le munitionnaire des armées de France, qui enseigne à fournir les Vivres aux Troupes avec toute l'économie possible*, Paris, s. n., 1697, 615 p.

Nouvelles de la Cour et de la Ville concernant le monde, les arts, les théâtres et les lettres (1734-1738), publiées d'après une correspondance inédite conservée à la Bibliothèque Nationale, éd. par Édouard de Barthélemy, Paris, Édouard Rouveyre, 1879, 163 p.

Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus, 1732, 1733, 1735, 1738.

PASUMOT François, *Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789. Histoire naturelle d'une partie de ces montagnes, particulièrement des environs de Barège, Bagnères, Caunterès et Gavarnie*, Paris, Le Clère, 1797, 420 p.

PELLOT Claude, *Notes du premier président Pellot sur la Normandie (1670-1683)*, éd. par Gustave Amable Prévost, Rouen, A. Lestringant, 1915, 400 p.

PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélemy, *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, chancelier de France*, Londres, s. n., 1774-1776, 7 t.

PINARD François-Joseph-Guillaume, *Chronologie historique-militaire*, Paris, Claude Hérissant, 1764, t. VII, 617 p.

POCARD DU COSQUER DE KERVILER Vincent, « Journal d'un notable vannetais à la fin de l'Ancien Régime », éd. par Pierre de Boishéraud et Philippe Roussel, 324 p., URL : <http://pdbzro.com/pdf/vincentpocard.pdf> [Dernière consultation le 29 juin 2021].

Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le Samedi treize avril 1771, Paris, Imprimerie royale, 1771, 80 p.

Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris au convent des Grands Augustins en l'année mil sept cens dix, Paris, Vve François Muguet, 1711, 242-CXXVIII-46 p.

Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France tenue à Paris au convent des Grands Augustins, en l'année mil sept cens quinze, Paris, Pierre Simon, 1723, 363-CLI-43 p.

Procès verbal de l'assemblée générale du Clergé de France tenue extraordinairement à Paris au convent des Grands Augustins, en l'année mil sept cens vingt six, Paris, Pierre Simon, 1727, 422-CCLXXXVI-41 p.

RÉAUMUR René-Antoine Ferchault de, *Art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques de toutes espèces*, Paris, Imprimerie royale, 1749, 2 t.

_____, *La vie et l'œuvre de Réaumur*, éd. par le Centre international de synthèse, Paris, PUF, 1962, 188 p.

Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, éd. par Armand Brette, Paris, Imprimerie nationale, 1904, t. III, 765 p.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, éd. par Auguste Geffroy, Paris, F. Alcan, 1895, vol. XIII, 240 p.

Recueil des traités de la France, éd. par Alexandre de Clercq, Paris, Amyot, 1864, t. I, 623 p.

Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle, éd. par Jules Flammermont, Paris, Imprimerie nationale, 1888, t. I, 718 p.

REMY Pierre, *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Ogier, Conseiller d'État, ci-devant Ambassadeur en Danemarck*, Paris, P. Remy, 1775, 34 p.

ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, *Un magistrat janséniste du siècle des Lumières à l'Émigration, Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, éd. par Monique Cottret, Valérie Guittienne-Mürger et Nicolas Lyon-Caen, Pessac, PUB, 2012, 838 p.

ROUBAUD M., « Commensal », in GUYOT Joseph-Nicolas, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, 1784, t. IV, p. 62-74.

SAND George, *Indiana*, Bruxelles, Meline, Cans et Compagnie, 1832 (rééd. de 1837), t. I, 227 p.

S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, trad. par Louis Lessort, Paris, L. Lessort, 1846, t. III, 590 p.

Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du tems, 1756, t. LXXIX, 480 p ; 1758, t. LXXXIV, 480 p.

TESSEREAU Abraham, *Histoire chronologique de la grande Chancellerie de France*, Paris, Pierre Emery, 1706, t. II, 553 p.

The London Chronicle, n°865 (8-10 juillet 1762)

The Whitehall Evening Post, n°1364 (4-6 février 1755)

Tres-humbles et tres-respectueuses représentations de l'ordre de la noblesse de Bretagne ou additions faites par elle aux représentations arrêtées par les trois Ordres des États de Bretagne extraordinairement assemblés à S. Briec en 1768, s. n., s. l., 1768, 59 p.

Troisième lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, s. l., s. n., 1768, 122 p.

TRUBLET Nicolas Charles Joseph, *Un journal de la vie littéraire au XVIII^e siècle. La correspondance de l'abbé Trublet*, éd. par Jean Jacquart, Paris, Auguste Picard, 1926, 161 p.

VALMONT DE BOMARE Jacques-Christophe, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Paris, Brunet, 1775, t. II, 716 p.

VILLARS Louis-Hector de, *Mémoires du maréchal de Villars*, éd. par Melchior de Vogüé, Paris, Renouard, 1892, t. V, 440 p.

VOLTAIRE François-Marie Arouet alias, *Correspondence and related documents*, vol. 88 de *The Complete Works of Voltaire*, éd. par Théodore Besterman, Genève, Institut et musée Voltaire, 1969, 489 p.

VOYSIN DE LA NOIRAYE Jean-Baptiste, *Mémoires sur la généralité de Rouen (1665)*, éd. par Edmond Esmonin, Paris, Hachette & C^{ie}, 1913, 290 p.

WICQUEFORT Abraham de, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, T. Johnson, 1724 (rééd.), 2 t.

WIERTZ Isaac, *Traité des arbitrages de change, contenant la véritable Manière, dont les principales Places de l'Europe se servent pour la Direction de leurs Changes*, Bâle, Chez l'auteur, 1728, 621 p.

BIBLIOGRAPHIE

OUTILS DE TRAVAIL

A. Dictionnaires et encyclopédies

BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2013 (3^e éd., 2^e tirage), 1384 p.

BOURSIN Elphège, CHALLAMEL Augustin, *Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, hommes et faits*, Paris, Jouvett & C^{ie}, 1893, 935 p.

CHAUFFEPIÉ Jacques-Georges, *Nouveau dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, Z. Châtelain et fils, 1756, t. IV, 870 p.

CLAEYS Thierry, *Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIII^e siècle*, Paris, S. P. M., 2011 (3^e éd.), 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie française, Paris, Bernard Brunet, 1762 (4^e éd.), 2 t.

Dictionnaire de la conversation et de la lecture, Paris, Belin-Mandar, 1833-1839, 52 t.

Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771 (5^e éd.), 8 t.

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, Briasson ; Neufchâtel, Samuel Faulche & C^{ie}, 1751-1765 (1^{re} éd.), 17 t.

FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, Paris, SEDOPOLS, 1986, 2 t.

FILLEAU Henri, BEAUCHET-FILLEAU Henri, *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, Poitiers, A. Dupré, 1846, t. I, 740 p.

FURETIÈRE Antoine, BASNAGE DE BEAUVAL Henri, BRUTEL DE LA RIVIÈRE Jean-Baptiste, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*, La Haye, Pierre Husson, 1727 (rééd.), 4 t.

Le dictionnaire de l'Académie française, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, (1^{re} éd.), 2 t.

MICHAUD Louis-Gabriel, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, A. Thoissier Desplaces, 1843, t. II, 704 p.

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN Pierre-François, *Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris*, Paris, C. L. F. Panckoucke, 1816, 647 p.

B. Répertoires

ARISTIDE-HASTIR Isabelle, *Grande Chancellerie et Conseil. Répertoire numérique de la série V*, Paris, Archives nationales, 2004, t. II, 244 p.

HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE

ANTOINE Michel, *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV*, Genève, Droz, 1970 (rééd. de 2010), 666 p.

_____, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV : dictionnaire biographique*, Paris, P. du Puy, 1978 (rééd. de 2004), 349 p.

_____, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989 (rééd. de 2014), 1053 p.

BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999 (rééd. de 2001), 430 p.

_____, « Les attributions judiciaires du Conseil du Roi », *Histoire, économie & société*, 29^e année, n°3 (2010), p. 9-17.

BIDOUZE Frédéric, « Les remontrances de Malesherbes (18 février 1771) : discours « national » de ralliement et discours parlementaire », in LEMAÎTRE Alain (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle : L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 57-88.

_____, « Pour une autre histoire des parlements au XVIII^e siècle : discours et représentations, une culture française du politique », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 15, n°1 (2011), p. 114-132.

BOSSARD Eugène, *Le parlement de Bretagne et la royauté, 1765-1769. Procès La Chalotais. Rapport au Congrès de l'Association bretonne*, Paris, V. Palmé, 1882, 109 p.

BRANCOURT Isabelle (dir.), *Au cœur de l'État : parlement(s) et cours souveraines sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020, 431 p.

BUTLER Rohan, *Choiseul, Father and Son (1719-1754)*, Oxford, Clarendon Press, 1980, 1133 p.

CAILLOU François, *Une administration royale d'Ancien Régime : le bureau des finances de Tours*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2005, t. II, 436 p.

CALAN Charles de, « La chute du duc d'Aiguillon », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 38^e année, t. XI (1894), p. 370-383.

CAMPBELL Peter Robert, *Power and Politics in Old Regime France*, New York, Routledge, 1996, 420 p.

_____, « Crises « politiques » et parlements : pour une micro-histoire des crises parlementaires au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, 31^e année, n° 1 (2012), p. 69-91.

CARBONNIER Jean, « L'importance de d'Aguesseau pour son temps et pour le nôtre », in CARBONNIER Jean (dir.), *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, Limoges 1669 Fresnes 1751*, Limoges, Société archéologique et historique du Limousin, 1953, p. 35-42.

CASTRIES René de La Croix de, *La Pompadour*, Paris, Albin Michel, 1983, 331 p.

CAZENAVE DE LA ROCHE Yvon, *La Vénérie royale et le régime des capitaineries au XVIII^e siècle*, Nîmes, J. Courrouy, 1926, 360 p.

CÉNAT Jean-Philippe, « Le Roi et la guerre », in PETITFILS Jean-Christian (dir.), *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2017, p. 375-394.

CHALINE Olivier, *Godart de Belbeuf. Le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, 596 p.

CLAEYS Thierry, *Les institutions financières en France au XVIII^e siècle*, Paris, S. P. M., 2011, 2 t.

COSSARUTTO Vincent, « En première ligne. Voltaire face aux théories parlementaires pendant la « révolution » Maupeou (1771-1772) », *Histoire, économie & société*, 35^e année (2016/3), p. 97-113.

COTTRET Monique, *Choiseul, l'obsession du pouvoir*, Paris, Taillandier, 2018, 510 p.

DAIREAUX Luc, BOURQUIN Laurent, HAMON Philippe, AUBERT Gauthier, *L'Affaire de Bretagne vue à travers les publications imprimées (1764-1769)*, Rennes, CERHIO, 2009, p. 607 [En ligne], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/391106/filename/AffairedBretagne.pdf> [Dernière consultation le 17 février 2021].

DAIREAUX Luc, « *Le feu de la rébellion* » ? *Les imprimés de l'affaire de Bretagne (1764-1769)*, Paris, Honoré Champion, 2011, 776 p.

_____, « De l'Affaire de Bretagne à l'Affaire La Chalotais : cause célèbre et opinion publique (1764-1769) », in BOURQUIN Laurent (dir.), *S'exprimer en temps de troubles : Conflits, opinion(s) et politisation du Moyen Âge au début du XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 249-274.

DELCOURT André, *Le duc de Croÿ, maréchal de France (1718-1784) : un grand seigneur au siècle des Lumières*, Saint-Amand-les-Eaux, chez l'auteur, 1984, 398 p.

DESPRAT Jean-Paul, *Le Cardinal de Bernis : la belle ambition*, Paris, Perrin, 2000, 748 p.

ÉGRET Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire (1715-1774)*, Paris, A. Colin, 1970, 246 p.

FÉLIX Joël M., « Nécessité et obéissance : Le Parlement de Paris et la critique de la raison d'État, 1741-1763 », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 39-56.

FEUTRY David, *Plumes de fer et robes de papier. Logiques institutionnelles et pratiques politiques du parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Bayonne, Institut universitaire Varenne, 2013, 674 p.

FLAMMERMONT Jules, *Le Chancelier Maupeou et les parlements*, Paris, A. Picard, 1883 (rééd. de 1885), 646 p.

FRANCE Henry de, « La généralité de Montauban », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XLVI (1918), p. 115-139.

GIFFORD John, *The History of France from the earliest times, to the accession of Louis the Sixteenth with notes, critical and explanatory*, London, C. Lowndes, 1793, vol. IV, 718 p.

HILDESHEIMER Françoise, MORGAT-BONNET Monique, *Le Parlement de Paris : histoire d'un grand corps de l'État monarchique, XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018, 830 p.

JUILLAN Jean-Michel, *Les États de Bretagne extraordinaires tenus à Saint-Brieuc du 18 février au 1^{er} avril 1768*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction de M. C. Nieres, Université de Haute-Bretagne, 1980, 2 vol. dactylographiés.

LAUGIER Lucien, *Le duc d'Aiguillon*, Paris, Albatros, 1984, 300 p.

LEMAIRE Élina, *Grande robe et liberté. La magistrature ancienne et les institutions libérales*, Paris, PUF, 2010, 375 p.

LE MOY Arthur, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1909, 605 p.

MAIRE Catherine, « Le Paige et Montesquieu à l'épreuve du vocabulaire des enragés de Bourges », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 169-191.

MARION Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 1753-1770*, Paris, Fontemoing, 1898, 624 p.

MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue (1598-1789)*, Paris, PUF, 1974-1980, 2 t.

_____, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire sociale*, vol. XV, n°29 (mai 1982), p. 35-46.

NEWTON William Ritchey, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 588 p.

_____, *Almanach de la Cour*, s. l., s. n., 2017, 6 vol.

OLIVEIRA Ricardo de, « Amor, amizade e valimento na linguagem cortesã do Antigo Regime », *Tempo*, vol. 11, n°21 (2006), p. 97-120.

PÉLISSIER-GUYS Henri, « Le séjour d'un négociant marseillais à la Bastille », *Provincia, bulletin de la Société de statistique de Marseille*, t. III (1923), p. 19-34.

PÉNICAUT Emmanuel, *Faveur et pouvoir au tournant du Grand siècle. Michel Chamillart, Ministre et secrétaire d'État de la guerre de Louis XIV*, Paris, École des Chartes, 2004, 518 p.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélémy, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chaloisais*, Paris, Perrin, 1900-1901, 3 t.

_____, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon, 1914, t. VI, 563 p.

QUÉNIART Jean, « Les États de Bretagne au carrefour des pouvoirs », *Liame* [En ligne], 23 (2011), 17 p., URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/liame/140> [Dernière consultation le 18 mars 2021].

ROGISTER John, *Louis XV and the Parlement of Paris (1737-1755)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 288 p.

ROTHNEY John Alexander Murray, *The Brittany Affair and the crisis of the Ancien Régime*, Oxford, Oxford University Press, 1969, 324 p.

RUBERCY Gabriel de, *La seigneurie de Dammarie-en-Puisaye*, Orléans, Georges Michaud et C^{ie}, 1898, 48 p.

SHENNAN Joseph Hugh, *The Parlement of Paris*, Cornell University Press, Ithaca-New-York, 1968, 359 p.

SÉE Henri, *L'évolution de la pensée politique en France au XVIII^e siècle*, Paris, Slatkine, 1982 (rééd.), 398 p.

STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, 1668-1751: monarchiste et libéral*, Paris, Publisud, 1996, 635 p.

SWANN Julian, *Politics and the Parlement of Paris under Louis XV (1754-1774)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 390 p.

———, « Repenser les parlements au XVIII^e siècle : du concept de “l’opposition parlementaire” à celui de “culture juridique des conflits politiques” », in LEMAÎTRE Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L’invention d’un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 17-37.

TESSIER Georges, « L’audience du sceau », *Bibliothèque de l’école des Chartes*, t. 109/1 (1951), p. 51-95.

THIREAU Jean-Louis, « L’absolutisme monarchique a-t-il existé ? », *Revue française d’histoire des idées politiques*, n°6 (1997), p. 291-309.

TOCQUEVILLE Alexis de, *L’Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Michel Lévy frères, 1857 (3^e éd.), 479 p.

VAN KLEY Dale, *The Damians Affair and the Unraveling of the Ancien Régime, 1750-1770*, Princeton, Princeton University Press, 1984, 373 p.

VILLAIN Jean, « Naissance de la Chambre de justice de 1716 », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, t. 35, n°4 (octobre-décembre 1988), p. 544-576.

WACHENHEIM Pierre, « L’iconographie polémique des parlementaires sous le règne de Louis XV », *Revue d’histoire des Facultés de Droit et de la Science juridique*, n°25-26 (2005-6), p. 7-41.

HISTOIRE POLITIQUE DU DANEMARK ET DE L’EUROPE

BAAK Lawrence J., « State Service in the Eighteenth Century: The Bernstorffs in Hanover and Denmark », *The International History Review*, vol. 1, n°3 (1979), p. 323-348.

BREGNSBO Michael, VILLADS JENSEN Kurt, *Det danske Imperium: Storhed og fald*, København, Aschehoug, 2005, 255 p.

BREIHOLZ Mathilde, *Preussen und Dänemark während des Siebenjährigen Krieges (1756-1763)*, Neumünster, K. Wachholtz, 1930, 105 p.

CARLQUIST Gunnar, *Carl Fredrik Scheffer och Sveriges politiska förbindelser med Danmark åren 1752-1765*, Lund, Håkan Ohlssons Boktryckeri, 1920, 326 p.

ENGBERG Jens, *Under Enevælden*, t. I de Magten og kulturen. *Danske kulturpolitik (1750-1900)*, København, Gads Forlag, 2005, 515 p.

FELDBÆK Ole, « Eighteenth Century Danish Neutrality: its Diplomacy, Economics and Law », *Scandinavian Journal of History*, vol. 8 (1983), p. 3-21.

FRIIS Aage, *Bernstorfferne og Danmark. Bidrag til den danske Stats politiske og kulturelle Udviklingshistorie (1750-1835)*, København, E. Bojesen, 1899, 2 t.

HANDELMANN Heinrich, « Die dänische Reunionspolitik um die Zeit des siebenjährigen Krieges », *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. 10 (1870), p. 508-592.

HERMITE Jeanne-Louise Ternaux-Compans, Mme Louis, *La vie d'un palais danois : la légation de France à Copenhague*, Copenhague, H. Hagerup, 1933, 305 p.

HOLM Edvard, *Danmark-Norges historie under Frederik V (1746-1766)*, t. III de *Danmark-Norges historie fra den store nordiske krigs slutning til rigernes adskillelse (1720-1814)*, København, G. E. C. Gad, 1897-1898, 2 vol.

HORSTBØLL Henrik, « Defending Monarchism in Denmark-Norway in the Eighteenth Century », in BLOM Hans, LAURSEN John Christian, SIMONUTTI Luisa (dir.), *Monarchisms in the Age of Enlightenment: Liberty, Patriotism and the Common Good*, Toronto, University of Toronto Press, 2007, p. 175-194.

HÜBNER Eckhard, *Staatspolitik und Familieninteresse. Die gottorfische Frage in der russischen Aussenpolitik 1741-1773*, Neumünster, 1984, 297 p.

JESPERSEN Knud, FELDBÆK Ole, *Revanche og neutralitet (1648-1814)*, t. II de *Danske udenrigspolitik's historie*, København, Danmarks nationalleksikon, 2002, 551 p.

JESPERSEN Knud, PORSKROG RASMUSSEN Carsten, RAABYEMAGLE Hanne, HOLSTEIN Poul, *Moltke, Rigets mægtigste mand*, København, Forfatterne og Gads Forlag, 2010, 431 p.

KOCH Ludvig, « Kong Frederik den Femte og Grev Adam Gottlob Moltke », *Museum. Tidsskrift for Historie og Geografi*, 1890, p. 485-515.

LANGEN Ulrik, *Den afmægtige: En biografi om Christian 7*, København, Jyllands-Posten, 2008, 542 p.

_____, « Le roi et les philosophes : le séjour parisien de Christian VII de Danemark en 1768 », *Histoire, économie & société*, 29^e année, n°1 (2010), p. 39-55.

LARIVIÈRE Charles de, « Le roi de Danemark Christian VII à Paris en 1768 », *Revue politique et parlementaire*, t. LVII (1908), p. 348-366.

LIND Gunner, « Bernstorff, Moltke og président Ogier », *Historisk Tidsskrift*, 14. række, 3. bind (1982), p. 291-299.

_____, « The Friendship of Kings: Friendship and Clientelism around the Kings of Denmark 1600-1750 », in SIGURÐSSON Jón Viðar, SMÅBERG Thomas (dir.), *Friendship and Social Networks in Scandinavia, c. 1000-1800*, Turnhout, Brepols Publishers, 2013, p. 233-254.

MARQUARD Emil, *Danske gesandter og gesandtskabspersonale indtil 1914*, København, I kommission hos Ejnar Munksgaards Forlag, 1952, 493 p.

MUNCK Thomas, « Absolute Monarchy in Later Eighteenth-Century Denmark: Centralized Reform, Public Expectations, and the Copenhagen Press », *The Historical Journal*, 41, 1 (1998), p. 201-224.

NEVERS Jeppe, « The Transformation of Danish Monarchism in the Age of Enlightenment », in IHALAINEN Pasi, BREGNSBO Michael (dir.), *Scandinavia in the "Age of Revolution": nordic political cultures, 1740-1820*, Farnham-Burlington, Ashgate, 2011, p. 157-167.

SCHNAKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2010, 267 p.

SCHOUBYE Jørgen, « J. H. E. Bernstorffs udenrigspolitik i dansk historisk forskning », *Historisk Tidsskrift*, 12. række, 1. Bind (1963), p. 535-607.

TRAP Jens Peter, *Frederiksborg Kjøbenhavns Holbæk Sorø og Præstø Amter*, t. II de Kongeriget Danmark, København, G. E. C. Gad, 1898 (3^e éd.), 980 p.

TUXEN Ole, « Principles and Priorities. The Danish View of Neutrality during the Colonial War of 1755-63 », *Scandinavian Journal of History*, vol. 13 (1988), p. 207-232.

WESTH Jan René, *Ordenen de l'Union Parfaite (1732-1770)*, København, Ordenshistorisk Forlag, 2003, 96 p.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

ARCIDIACONO Bruno, *Cinq types de paix : une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, PUF, 2011, 465 p.

AUERBACH Bertrand, *La France et le Saint Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, Champion, 1912, 485 p.

BARTHÉLEMY Édouard de, *Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff, 1751-1770*, København, J. Jørgensen, 1887, 342 p.

BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », in BÉLY Lucien (dir.), *L'invention de la diplomatie : Moyen âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 331-346.

BÉLISSA Marc, « Diplomatie et relations « internationales » au 18^e siècle : un renouveau historiographique ? », *Dix-huitième siècle*, n°37 (2005), p. 31-47.

_____, « De la critique de “l’Art de négocier” à l’apprentissage de la “politique” », in ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), *De l’ambassadeur : les écrits relatifs à l’ambassadeur et à l’art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 523-558.

BÉLISSA Marc, SCHNAKENBOURG Éric « Les circulations diplomatiques en Europe au XVIII^e siècle : représentation, information, diffusion des modèles culturels », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe (années 1680-années 1780)*, Rennes, PUR, 2010, p. 279-295.

BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1992, 731 p.

_____, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l’époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la Société de l’histoire de France*, 1993, p. 27-43.

_____, *L’Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l’esprit*, Paris, PUF, 2000, 615 p.

_____, *L’art de la paix en Europe : Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007, 745 p.

BIANCHI Serge, *Des révoltes aux révolutions : Europe, Russie, Amérique (1770-1802). Essai d’interprétation*, Rennes, PUR, 2004, 487 p.

BLACK Jeremy, « Naval power and British foreign policy in the age of Pitt the Elder », in BLACK Jeremy, WOODFINE Philip, *The British Navy and the Use of Naval Power in the Eighteenth Century*, Leicester, Leicester University Press, 1988, 273 p.

BROGLIE Albert de, *Le secret du roi : correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774)*, Paris, Calmann Lévy, 1878, t. I, 460 p.

CHRISTENSEN Lars, *I Solkongens Skygge. Dansk-Franske relationer 1661-1693*, Thèse de doctorat, sous la dir. de Knud J. V. Jespersen, Syddansk Universitet, 2003, 325 p., URL : https://www.sdu.dk/-/media/files/forskning/phd/phd_hum/afhandling/2004/afhandling+19_christensen+pdf.pdf [Dernière consultation le 1^{er} août 2021].

COGNÉ Albane, BLOND Stéphane, MONTÈGRE Gilles, *Les circulations internationales en Europe (1680-1780)*, Neuilly, Atlande, 2011, 445 p.

DABERT Olivier, *La place du Danemark dans la politique étrangère de Louis XIV (1662-1668)*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la dir. de Jean-François Labourdette, Université de Lille III, 1995, 98 p.

DESENCLOS Camille, « Transposer pour mieux transporter : le chiffrement dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », in BRU Thérèse, LA FOREST D’ARMAILLÉ Solène de (dir.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, P.U.V., 2017, p. 125-143.

DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept Ans (1756-1763)*, Paris, Perrin, 2015, 670 p.

FEDELE Dante, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles) : l’ambassadeur au croisement du droit, de l’éthique et de la politique*, Baden Baden, Nomos Verlagsgesellschaft MbH, 2017, 846 p.

HANOTIN Guillaume, « Femmes et négociations diplomatiques entre France et Espagne au XVIII^e siècle », *Genre & Histoire*, 12-13 (Printemps-Automne 2013) [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/genrehistoire/1855> [Dernière consultation le 13 juillet 2020].

_____, *Ambassadeur de deux Couronnes : Amelot et les Bourbons, entre commerce et diplomatie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2018, 608 p.

HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Regime : eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung, England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas*, München, Artemis, 1979, 357 p.

HUGON Alain, *Rivalités européennes et hégémonie mondiale : modèles politiques, conflits militaires et négociations diplomatiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2002, 201 p.

KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, 228 p.

KOCH Christophe, SCHÖLL Maximilian, *Histoire abrégée des traités de paix, entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, Paris, Gide fils, 1818, t. XIII, 408 p.

LIND Gunner, *Den dansk-svenske sounion af 1756*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Ole Feldbæk, Københavns Universitet, 1979, 165 p.

_____, « The Making of the Neutrality Convention of 1756. France and her Scandinavian Allies », *Scandinavian Journal of History*, vol. 8 (1983), p. 171-192.

LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1976, 231 p.

MALETTKE Klaus, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle*, vol. 210, n°1 (2001), p. 113-144.

MÉZIN Anne, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, 974 p.

PINGARO Claudia, « Guerra y paz en la España de Carlos III (1759-1763) », *Cultura Latinoamericana*, vol. 23, n°1 (enero-junio 2016), p. 209-234.

POURCHASSE Pierrick, « Les consulats, un service essentiel pour le monde négociant : une approche comparative entre la France et la Scandinavie », in ULBERT Jörg, LE BOUÉDEC Gérard (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne : L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, PUR, 2006, p. 191-209.

_____, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, 389 p.

_____, « Les routes du commerce international dans le nord de l'Europe (années 1680-années 1780) », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE P. (dir.), *Les circulations internationales en Europe (années 1680-années 1780)*, Rennes, PUR, 2010, p. 137-149.

_____, « Réseau consulaire et information économique : l'exemple du Danemark au XVIII^e siècle », *Relations internationales*, n°157 (2014), p. 25-39.

RAYMOND Jean-François de, *L'esprit de la diplomatie. Du particulier à l'universel*, Paris, Manitoba-Les Belles Lettres, 2015, 371 p.

SAUPIN Guy, « Guerre et paix. Pratiques, États, sociétés et cultures », in SCHNAKENBOURG Éric, SAUPIN Guy (dir.), *Expériences de la guerre et pratiques de la paix de l'Antiquité au XX^e siècle. Études réunies en l'honneur du professeur Jean-Pierre Bois*, Rennes, PUR, 2013, p. 13-21.

SCHLEIDEN Rudolf, *L'intérêt de la France dans la question du Schleswig-Holstein*, Paris, Firmin Didot, 1850, 112 p.

SCHNAKENBOURG Éric, *La France, le Nord et l'Europe au début du XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008, 629 p.

_____, « Intercepter et protéger l'information : les diplomates face à l'espionnage de leur correspondance en Europe du Nord (XVII^e-XVIII^e siècles) », in BRIZAY François (dir.), *Les formes de l'échange : Communiquer, diffuser, informer, de l'Antiquité au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 353-370.

_____, « Contraintes de guerre et non-belligérance : la France et la neutralité danoise au début de la guerre de Sept Ans », in SAUPIN Guy, SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Expériences de la guerre et pratiques de la paix de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2013, p. 135-147.

_____, *Entre la guerre et la paix. Neutralité et relations internationales, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2013, 375 p.

SCHÖLL Maximilian, *Histoire du XVII^e siècle*, t. XXVI/2 de *Cours d'histoire des États européens depuis le bouleversement de l'Empire romain d'Occident jusqu'en 1789*, Paris, Gide, 1832, 460 p.

SCOTT Hamish M., *The Emergence of the Eastern Powers, 1756-1775*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 285 p.

THERMED Matthieu, « La représentation diplomatique au risque des amitiés indigènes : le cas de Jean-François Ogier, ambassadeur de Louis XV au Danemark (1753-1766) », in BALAYRE Amélie, LE BRAS Claire, PINEAU Marie-Cécile, ROUSSELOT Nathan (dir.), *Le diplomate en représentation (XVI^e-XX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2021, p. 125-137.

VINATIER Jean, « La géométrie variable de la diplomatie européenne (1713-1763) », *Revue d'histoire diplomatique*, 110/1 (1996), p. 25-46.

WARLIN Jean-Alfred, *Représenter la France à la cour des tsarines. Les deux ambassades de Joachim-Jacques de La Chétardie de 1739 à 1744*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Lucien Bély, Université Paris IV Sorbonne, 2017, 2 vol.

WOLFF Charlotta, « Voyageurs et diplomates scandinaves, acteurs de circulations culturelles internationales 1680-1780 », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe : Années 1680 - années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 373-384.

BAYARD Françoise, « Pour une autre histoire économique de la France d'Ancien Régime », in MONNIER François (dir.), *Histoire institutionnelle, économique et financière : questions de méthode (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, p. 19-34.

BEAUREPAIRE Charles de Robillard de, *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècle*, Évreux, A. Hérissé, 1856, 520 p.

BEAUVALET Scarlett, GOURDON Vincent, « Les liens sociaux à Paris au XVII^e siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie & société*, 17^e année, n°4 (1998), p. 583-612.

BÉGUIN Katia, « La circulation des rentes constituées dans la France du XVII^e siècle. Une approche de l'incertitude économique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60^e année, n°6 (2005), p. 1229-1244.

_____, « Estimer la valeur du marché des rentes d'État sous l'Ancien Régime. Une contribution aux méthodes de l'histoire sociale », *Histoire & Mesure*, XXVI-2 (2011), p. 3-30.

BLUCHE François, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1956, 412 p.

_____, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, Les Belles lettres, 1960, 460 p.

_____, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, éd. Economica, 1960 (rééd. de 1986), 481 p.

BOREL D'HAUTERIVE André, « Notice généalogique sur la famille Ogier », *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, 39^e année (1883), p. 248-269.

BUTAUD Germain, PIÉTRI Valérie, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, 2006, p. 219 [En ligne], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01225331/document> [Dernière consultation le 3 août 2021].

CARRIÈRE Charles, COURDURIÉ Marcel, « Le marché de l'argent espagnol, à Marseille, au XVIII^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, hors-série n°5 (1981), p. 33-57.

CHARLES Loïc, LEFEBVRE Frédéric, THÉRÉ Christine (dir.), *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Institut national d'études démographiques, 2011, 395 p.

CHAUNU Pierre, « Mourir à Paris (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 31^e année, n°1 (1976), p. 29-50.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les financiers du Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris, SEPVEN, 1970, 374 p.

_____, *Gens de finance au XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, 1972, 159 p.

_____, *La noblesse au XVIII^e siècle : de la féodalité aux Lumières*, Paris, éd. Complexe, 2000 (rééd.), 239 p.

COUSTANT D'YANVILLE Henry, *Chambre des comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques. Privilèges et attributions nobiliaires et armorial*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866-1875, 1022 p.

CROQ Laurence, « L'autre noblesse (Paris, XVIII^e siècle) », *Genèses*, n°76 (2009/3), p. 8-29.

_____, « Un tout autre monde, un tout autre ton. Bourgeois et nobles dans l'île Saint-Louis du XVII^e au XIX^e siècle », conférence donnée dans le cadre de l'IAE (16 janvier 2018), URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=859&v=y-zCZQ4a3kQ&feature=emb_logo [Dernière consultation le 13 août 2020].

CROQ Laurence, LYON-CAEN Nicolas, « Les mutations de la distinction sociale dans les églises paroissiales à Paris (des années 1680 à la Révolution) », in LAURENCE Jean-Marie, MANEUVRIER, Christophe (dir.), *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*, Caen, Publications du CRAHM, 2010, p. 81-104.

_____, « Le rang et la fonction. Les marguilliers des fabriques parisiennes à l'époque moderne », in BONZON Anne, GUIGNER Philippe, VÉNARD Marc (dir.), *La paroisse urbaine, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Le Cerf, 2014, p. 199-244.

DAUMAS Maurice, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, 335 p.

DESSERT Daniel, « Finances et société au XVII^e siècle : à propos de la chambre de justice de 1661 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 29^e année, n°4 (1974), p. 847-882.

_____, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 659.

DOUSSET Christine, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, vol. 244, n°3 (2009), p. 477-491.

DOYLE William, « Robert Descimon, Élie Haddad (éd.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 459 p. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-4, n°4 (2012), p. 206-208.

DURAND Yves, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, 692 p.

FELIX Joël, « Profits, malversations, restitutions. Les bénéfices des financiers durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la taxe de Chamillart », *Revue historique*, vol. 676, n°4 (2015), p. 831-873.

FLANDRIN Jean-Louis, « Amour et mariage », *Dix-huitième Siècle*, n°12 (1980), p. 163-176.

GOMEL Charles, *Histoire financière de l'Assemblée constituante*, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1897, t. II, 586 p.

GOJARD Philippe, « Échec d'une sensibilité baroque : les testaments rouennais au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 36^e année, n°1 (1981), p. 26-43.

HADDAD Élie, « Noblesse d'épée, noblesse de robe : espaces sociaux et frontières idéologiques », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 21 bis (2020), p. 7, URL : <http://journals.openedition.org/acr/10746> [Dernière consultation le 15 février 2021]

HECHT Jacqueline, « Un problème de population active au XVIII^e siècle en France. La querelle de la noblesse commerçante », *Population*, 19^e année, n°2 (1964), p. 283-285.

JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, n°4 (2011), p. 6-14.

LE GAL Sébastien, « Le munitionnaire, entre formalisme et nécessité militaire », in DEROUSSIN David (éd.), *Le contrat, approches historiques et théoriques*, Lyon, Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique, 2004, p. 187-214.

LE GOUIC Olivier, « Les négociants dans les assemblées de la Nation française à Cadix : représentation, assiduité et implication du négoce dans les affaires du Consulat de France (1716-1728) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 120/1 (2013), p. 97-127.

LE MAO Caroline, « Introduction », *Histoire, économie & société*, vol. 31, n°1 (2012), p. 3-6.

LEMARCHAND Guy, « La France au XVIII^e siècle : élites ou noblesse et bourgeoisie ? », *Cahier des Annales de Normandie*, n°30 (2000), p. 107-123.

LESPAGNOL André, *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, 2 t.

LYON-CAEN Nicolas, « L'immobilier parisien au XVIII^e siècle. Un marché locatif », *Histoire urbaine*, vol. 43, n° 2 (2015), p. 55-70.

MAILLARD Brigitte, « Régler les affaires d'ici-bas dans son testament au XVIII^e siècle dans un pays de partage égalitaire (Anjou-Touraine) », *Revue du Nord*, vol. 400-401, n°2-3 (2013), p. 641-651

MAKAROVA Arina, « La fonction sociale de la rubrique nécrologique. L'annonce du décès à travers la presse des XVIII^e-XIX^e siècles », *Hypothèses*, n°10 (2007/1), p. 113-121.

MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, éd. du Seuil, 2000, 571 p.

MÉZIN Anne, « Le consulat de France à Cadix : des hommes et une fonction (1666-1740) », in MÉZIN Anne, PÉROTIN-DUMON Anne (dir.), *Le consulat de France à Cadix : Institution, intérêts et enjeux (1666-1740)*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, p. 1, URL : <http://books.openedition.org/pan/433> [Dernière consultation le 12 décembre 2019].

MICHAUD Claude, *L'Église et l'argent sous l'Ancien régime. Les receveurs généraux du clergé de France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Fayard, 1991,

MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2010, 299 p.

MOULIN Mathilde, « Les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris sous Louis XIV », *Histoire, économie et société*, 17^e année, n°4 (1998), p. 623-648.

MOUSNIER Roland, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire sociale*, vol. XV, n°29 (mai 1982), p. 35-46.

OZANAM Didier, « La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle, d'après un document inédit (1777) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 4, 1968, p. 259-348.

PARDAILHÉ-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988, 456 p.

PIKETTY Guillaume, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°63 (juillet-septembre 1999), p. 119-126.

PIRE Jean-Miguel, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur : Guizot et le gouvernement des esprits (1814-1841)*, Paris, L'Harmattan, 2002, 270 p.

PLAIDEUX Hugues, « L'inventaire après décès de Claude Bourgelat », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires*, 10 (2010), p. 121-154.

PLATONOVA Natalia, « Les auditeurs et les correcteurs de la Chambre des comptes de Paris au XVII^e siècle : étude sur l'office, les carrières et le milieu social des officiers », in LE PAGE Dominique (dir.), *Contrôler les finances sous l'Ancien Régime. Regards d'aujourd'hui sur les Chambres des comptes*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011, p. 343-364.

RICHARDOT Hubert, SCHNAPPER Bernard, *Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1965 (2^e éd.), 458 p.

RIDEAU Gaël, « Pratiques testamentaires à Orléans, 1667-1787 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 57-4, n°4 (2010), p. 97-123.

ROBIC Paulette, « Le rôle des veuves-entrepreneures dans les entreprises familiales », Actes de la XVIII^e Conférence Internationale de Management Stratégique (Grenoble, 28-31 mai 2009), p. 1-24, URL : <https://www.strategie-aims.com/events/conferences/3-xviiieme-conference-de-l-aims/communications/223-le-role-des-veuves-entrepreneures-dans-les-entreprises-familiales/download> [Dernière consultation le 24 janvier 2020].

ROCHE Daniel, « L'invention du linge au XVIII^e siècle », *Ethnologie française*, vol. 16, n°3 (juillet-septembre 1986), p. 227-238.

SÉE Henri, « Esquisse de l'histoire du commerce français à Cadix et dans l'Amérique espagnole au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne*, vol. 3, n°13 (1928), p. 13-31.

SOLNON Jean-François, *Deux cent quinze bourgeois gentils hommes au XVIII^e siècle. Les secrétaires du roi à Besançon*, Paris, Les Belles Lettres, 1980, 467 p.

TOURET Karine, « Les grandes fermes du Vexin à l'épreuve de la modernité », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, t. LXXXVIII (2006), p. 5-103.

TOUZERY Mireille, « Le cadastre de Bertier de Sauvigny (1776-1791), réalisation et utilisation », *Bulletin du Comité français de cartographie*, n°148 (juin 1996), p. 56-65.

VIGNERON Sylvain, « Les mécanismes du marché foncier dans les campagnes du Nord de la France au XVIII^e siècle. L'exemple du Cambrésis et de la région lilloise », *Revue du Nord*, vol. 375-376, n°2-3 (2008), p. 391-428.

WAGNER Anne-Catherine, « Mariages assortis et logiques de l'entre-soi dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie », *Migrations Société*, vol. 119, n°5 (2008), p. 229-242.

WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII^e siècle, d'après les inventaires après-décès de Genainville (1736-1810)*, Cergy-Pontoise, éd. du Valhermeil, 1992, 543 p.

ALBERTAN-COPPOLA Sylviane, « L'apologétique catholique française à l'âge des Lumières », *Revue de l'histoire des religions*, tome 205, n°2 (1988), p. 151-180.

ARBOUR Roméo, *1585-1615*, t. I de *L'ère baroque en France. Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires*, Genève, Droz, 1977, vol. I, 564 p.

ARMAND Guilhem, « Le Spectacle de la nature ou l'esthétique de la Révélation », *Dix-huitième siècle*, vol. 45, n°1 (2013), p. 329-345.

ASTNER Aurelia, *Kierkegaard und der Pietismus*, Innsbruck, Innsbruck University Press, 2009, 227 p.

AUBERT Gauthier, *Le président de Robien : gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001, 396 p.

BARITOU Jean-Louis, FOUSSARD Dominique (dir.), *Chevotet-Constant-Chaussard : un cabinet d'architectes au siècle des Lumières*, Lyon, La Manufacture, 1987, 249 p.

BAXTER Denise Amy, « Parvenu or honnête homme. The collecting practices of Germain-Louis de Chauvelin », *Journal of the History of Collections*, vol. 20, n°2 (2008), p. 273-289.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, éd. Autrement, 2007, 299 p.

_____, *La France des Lumières (1715-1789)*, Paris, Belin, 2014 (rééd.), 836 p.

BÉCHU Philippe, TAILLARD Christian, *Les hôtels de Soubise et de Rohan-Strasbourg : marchés de construction et de décor*, Paris, Somogy, 2005, 485 p.

BERNARD Thomas, *Du sabre à la plume : le général d'Empire Fornier d'Albe (1769-1834). Vie privée d'un notable nîmois*, Thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Jacques-Olivier Boudon, Sorbonne Université, 2018, 537 p.

BERTRAND Antoine-Louis, *Bibliothèque sulpicienne ou histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, Alphonse Picard, 1900, t. I, 556 p.

BOBÉ Louis, « Lystrejser og Lustgaarde i Københavns Omegn i det attende Aarhundrede », *Historiske Meddelelser om København*, 1915, p. 577-634.

BONFAIT Olivier, « Les collections des parlementaires parisiens du XVIII^e siècle », *Revue de l'Art*, n°73 (1986), p. 28-42.

BOURQUIN-CUSSENOT Paulette, *Histoire d'un quartier de Paris. Montparnasse*, Paris, chez l'auteur, 1967, 159 p.

BRIANCHON Jean-François, « Notice sur l'ancien hôtel de Sainte-Catherine à Rouen », *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine Inférieure*, t. VI (1882-1884), p. 312-319.

BRICE Germain, *Nouvelle description de la ville de Paris, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Paris, Julien-Michel Gandouin, 1725 (8^e éd.), t. II, 545 p.

CALONNE Anne-Sophie, *La « Morale du Monde » et la Figure de l'Honnête Femme. Étude des Conversations Morales de Mademoiselle de Scudéry*, Mémoire de Master I (littérature), sous la dir. de Bernard Roukhomovsky, Université Stendhal-Grenoble 3, 2013, 176 p., URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00907323/document> [Dernière consultation le 14 janvier 2020].

CAMPARDON Emile, *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV au milieu du dix-huitième siècle*, Paris, Henri Plon, 1867, 515 p.

CASTAN Yves, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, 699 p.

CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », in CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean, *Le livre triomphant, 1660-1830*, tome II de *l'Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard-Promodis, 1990, p. 521-558.

CHOPELIN-BLANC Caroline, « L'Institution d'un Prince de Duguet, un traité d'éducation à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 18|2011, URL : <http://journals.openedition.org/chretienssocietes/2972> [Dernière consultation le 18 septembre 2020].

COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 445 p.

_____, « La boutique à Paris au XVIII^e siècle », Dossier en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, sous la dir. de Dominique Margairaz, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2006, t. III, 543 p., URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01981174/document> [Dernière consultation le 25 mars 2021].

CUCUEL Georges, *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIII^e siècle*, Paris, Fischbacher, 1913, 549 p.

DAVENNE Christine, *Cabinets de curiosité : la passion de la collection*, Paris, éd. de La Martinière, 2011, 224 p.

DE ANDIA Béatrice (dir.), *Les orgues de Paris*, Action artistique de la ville de Paris, Paris, 2005, 255 p.

DEL PRETE Antonella, « Une philosophie de la religion chez les libertins et libres-penseurs aux XVII^e et XVIII^e siècles ? », *ThéoRèmes* [En ligne], 9 (2016), URL : <http://journals.openedition.org/theoremes/945> [Dernière consultation le 28 février 2020].

DEMAISON Maurice, *Croquis de Paris (1914-1915)*, Paris, Plon-Nourrit, 1917, 287 p.

DENS Jean-Pierre, *L'honnête homme et la critique du goût : esthétique et société au XVII^e siècle*, Lexington, French Forum, 1981, p. 157 p.

DEVILLAIRS Laurence, « Kant et le piétisme », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 77^e année, n°4 (Octobre-décembre 1997), p. 453-465.

DUFOURCQ Norbert, « L'orgue de Saint-Louis-en-l'Île au milieu du XVIII^e siècle », *Recherches sur la Musique française classique*, vol. VI (1966), p. 239-251.

_____, *La facture : du préclassicisme au préromantisme*, t. III/2 de *Le livre de l'orgue français*, Paris, A. et J. Picard, 1978, 316 p.

DUMOLIN Maurice, *Études de topographie parisienne*, Paris, Daupeley-Gouverneur, 1931, t. III, 499 p.

DUPONT-FERRIER Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, Paris, E. de Boccard, 1921, 3 t.

GRENIER Hubert, « Les morales du XVIII^e siècle », in GRENIER Hubert, *Les grandes doctrines morales*, Paris, PUF, 2017, p. 58-84.

GRENIER Jean-Yves, « Temporalités, incertitude et historiographie », *Communications*, vol. 95, n^o2 (2014), p. 119-129.

GUICHARD Charlotte, « Valeur et réputation de la collection. Les éloges d'« amateur » à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Hypothèses*, 7 (2004/1), p. 33-43.

_____, « La coquille au XVIII^e siècle : un objet frontière ? », *Technique & Culture*, n^o59 (2012), p. 150-163.

GUIFFREY Jules-Joseph, « Correspondance des artistes français travaillant à l'étranger », *Nouvelles archives de l'art français. Recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français*, 1878, p. 69-156.

HAVARD Henry, VACHON Marius, *Les manufactures nationales : les Gobelins, la Savonnerie, Sèvres, Beauvais*, Paris, G. Decaux, 1889, 632 p.

HEIN Jørgen, « Cultural Europeanisation, court culture and aristocratic taste, c. 1580-1750 », in KOURI Erkki Ilmari, OLESEN Jens E., *The Cambridge history of Scandinavia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, vol. 2, p. 587-608.

HILLAIRET Jacques, *L'île Saint-Louis, rue par rue, maison par maison*, Paris, Les éditions de Minuit, 1985 (2^e éd.), 285 p.

HÖFER Anette, REICHARDT Rolf, « Honnête homme, Honnêteté, Honnêtes gens », in REICHARDT Rolf et alii, *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich (1680-1820)*, R. Oldenburg Verlag, München, 1986, vol. VII, p. 8-67.

KOUDAL Jens Henrik, *Grev Rabens Dagbog, Hverdagsliv i et adeligt miljø i 1700-tallet*, Odense, Syddansk Universitetsforlag, 2007, 318 p.

KROHN Mario, « Om Fourniers Porcellæn », in AALL Hans, BERNER Carl, BRØGGER Anton Wilhelm et alii, *Kunst og haandverk. Nordiske studier. Johan Bøgh 1848 – 27. mai – 1918*, Kristiania, Cammermeyer, 1918, p. 115-123.

_____, *Frankrigs og Danmarks kunsteriske forbindelse i det 18. Aarhundrede*, København, Henrik Koppels Forlag, 1922, 2 t.

LACROIX Paul de, *Le château de Choisy. La ville de Choisy-le-Roi. Thiais. Orly. Villeneuve. Ivry et Vitry. Études historiques et monumentales*, Paris, Dumoulin, 1868, 76 p.

LAISSUS Yves, *Les Cabinets d'histoire naturelle*, Paris, Hermann, 1964, 712 p.

LAMY Édouard, *Les Cabinets d'Histoire naturelle en France au XVIII^e siècle et le Cabinet du Roi (1635-1793)*, Paris, É. Lamy, 1930, 58 p.

LANGEBEEK Renske, « L'aménagement des collections d'Histoire naturelle aux XVIII^e et XIX^e siècles », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 134 | 2011, URL : <http://journals.openedition.org/ocim/841> [Dernière consultation le 14 avril 2021].

LA PILORGERIE Jules de, « René Le Pays », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 16^e année, 4^e série, t. I (1872), p. 349-360.

LE GOFF Jacques, « Les « retours » dans l'historiographie française actuelle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°22 (1999), 9 p. [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2322> [Dernière consultation le 24 juillet 2021].

LILT Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, 568 p.

LINTON Marisa, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, Basingstoke, Palgrave, 2001, 258 p.

LION Henri, *Un magistrat homme de lettres au dix-huitième siècle : le président Hénault, 1685-1770, sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits*, Paris, Plon-Nourrit, 1903, 446 p.

LUGLI Adalgisa, *Naturalia et mirabilia : les cabinets de curiosités en Europe*, Paris, A. Biro, 1998, 267 p.

MARION Michel, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999, 570 p.

MASSEAU Didier, « Qu'est-ce que les anti-Lumières ? », *Dix-huitième siècle*, vol. 46, n°1 (2014), p. 107-123.

MAUZI Robert, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle*, Paris, Slatkine, 1979, 725 p.

MAZEL-NGUYEN Claire, *La mort et l'éclat : monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Rennes, PUR, 376 p.

MENANT Sylvain, « Le jeu de l'épithaphe au XVIII^e siècle », *Versants. Revue suisse des littératures romanes*, 65/1 (2018), p. 69-79, URL : <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=ver-001%3A2018%3A65%3A%3A4#74> [Dernière consultation le 7 mai 2021].

MOHNIKE Thomas, « Géographies du savoir historique. Paul-Henri Mallet entre rêves gothiques, germaniques et celtiques », in SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Figures du Nord. Scandinavie, Groenland et Sibérie. Perceptions et représentations des espaces septentrionaux du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 215-226.

MORIN Christophe, *Au service du château : l'architecture des communs en Île-de-France au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 471 p. [En ligne], URL : <http://books.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/psorbonne/550> [Dernière consultation le 9 mars 2021].

MURAT Jean, *Klopstock. Les principaux thèmes de son œuvre*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, 386 p.

NIDERST Alain, « La pastorale au XVIII^e siècle, théorie et pratique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°39 (1987), p. 97-108.

NODL Martin, « Trois notions au cœur de la réception de l'historiographie française dans le contexte tchèque : histoire totale, longue durée, mentalités », *Cahiers du CEFRES*, n° 29 (2003), p. 2 [En ligne], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01160551/document> [Dernière consultation le 24 juillet 2021].

NOLHAC Pierre de, « Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789) », *Mémoires de la société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, t. XVI (1889), p. 19-124.

OPPERMANN Carl Rudolf Theodor, *Kunsten i Danmark under Frederik V og Christian VII: bygnings-billedhugger- og malerkunstens frigørelse*, København, Bang, 1906, 163 p.

PARODI Dominique, « L'honnête homme », in BOUGLÉ Célestin, BRÉHIER Émile, DELACROIX Henri, PARODI Dominique, *Du sage antique au citoyen moderne*, Paris, Armand Colin, 1921, p. 117-193.

_____, « L'honnête homme et l'Idéal moral du XVII^e et du XVIII^e siècle », *La revue pédagogique*, t. 78 (Janvier-juin 1921), p. 265-282.

PEVET Julien, « Le voyage au Danemark au XVIII^e siècle (1670-1815) : entre Grand Tour et grand Nord », Mémoire de Master 2 (histoire), sous la dir. de Gilles Bertrand, Université Grenoble-Alpes, 2018, 179 p., URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02176486/document> [Dernière consultation le 4 mai 2021].

PFEIFFER Jeanne, « L'engouement des femmes pour les sciences au XVIII^e siècle », in HAASE-DUBOSC Danielle, VIENNOT Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Rivages, 1991, p. 196-222.

PLONGERON Bernard, « Recherches sur l'«Aufklärung» catholique en Europe occidentale (1770-1830) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 16, n°4 (octobre-décembre 1969), p. 555-605.

POMIAN Krzysztof, « Médailles/coquilles = érudition/philosophie », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. 154 (1976), p. 1677-1703.

_____, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.

POPKIN Jeremy, « The Prerevolutionary Origins of Political Journalism », in BAKER Keith Michael (dir.), *The political culture of the Old Regime*, vol. I de *The French Revolution and the creation of modern political culture*, Oxford, Pergamon press, 1987, p. 203-224.

PROUST Jacques, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Albin Michel, 1995 (rééd.), 672 p.

RAABYEMAGLE Hanne, *Le palais de Christian VII, Amalienborg*, Copenhague, Ejlers, 1998, 2 vol.

RÉAU Louis, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1938, 455 p.

ROCHAS Joëlle, « La *Kunstskammer* de Charles II d'Autriche-Styrie », in POMIAN Krzysztof, CÉARD Jean, BÓZOKY Edina et alii, *La Licorne et le bégard : une histoire des cabinets de curiosités*, Montreuil, Gourcuff Gradenigo, 2013, p.228-233.

ROCHE Daniel, « L'invention du linge au XVIII^e siècle », *Ethnologie française*, vol. 16, n°3 (Juillet-septembre 1986), p. 227-238.

RUELLAND Jacques, « Marie-Anne Pierrette Paulze-Lavoisier, comtesse de Rumford (1758-1836) : Lumière surgie de l'ombre », *Dix-huitième Siècle*, n°36 (2004), p. 99-112.

SARMANT Thierry, « “Déclin” et transformations de la numismatique au XVIII^e siècle : la mort du président de Maisons », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 41, n°4 (Octobre-décembre 1994), p. 650-666.

SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Figures du Nord. Scandinavie, Groenland, Sibérie. Perceptions et représentations des espaces septentrionaux du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, 252 p.

SIMONET-TENANT Françoise, « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », *Le français aujourd'hui*, vol. 147, n°4 (2004), p. 35-42.

SLOMANN Wilhelm, « Nogle Medailler og Plaketter efter Saly », *Kunstmuseets Aarskrift*, XVI-XVIII (1929-1931), p. 199-222.

SNEYERS Jacqueline, *Les hôtels Lauzun et Lambert dans l'Isle Saint-Louis*, Paris, Pierre Horay, 1961, 171 p.

STEENSTRUP Johannes, « Fra Hyrdetiden. Efter nogle hidtil utrykte Breve, skrevne af en fransk Dame paa Frederik den femtes Tid », *Historisk Arkiv*, Ny Række, 1. Bind, 1879, p. 321-341.

SURREAUX Simon, « La distinction d'une élite sociale par l'habit au siècle des Lumières. Les maréchaux de France et leur garde-robe », *Apparence(s)*, n°4 (2012), 24 p. [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/apparences/1217> [Dernière consultation le 9 mars 2021].

TRONCHIN Henry, *Un médecin du XVIII^e siècle, Théodore Tronchin, 1709-1781 : d'après des documents inédits*, Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, 1906, 419 p.

VAN PRAËT Michel, « Cultures scientifiques et musées d'histoire naturelle en France », *Hermès, La Revue*, n°20 (1996/2), p. 143-149.

VINCENT-BUFFAULT Anne, *L'exercice de l'amitié : pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, éd. du Seuil, 1995, 317 p.

WAGNER Jacques, « La modernité dans le *Journal Encyclopédique* de Pierre Rousseau (1756-1786) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, n° 4 (2002), p. 545-561.

WOLFF Charlotta, « L'aristocratie suédoise et la France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 29, n°1 (2010), p. 56-67.

_____, « Voyageurs et diplomates scandinaves, acteurs de circulations culturelles internationales (1680-1780) », in BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe (années 1680-années 1780)*, Rennes, PUR, 2010, p. 373-384.

_____, « Le cosmopolitisme aristocratique des élites d'Europe du Nord au XVIII^e siècle : pratiques et débats culturels », in PELUS-KAPLAN Marie-Louise, BERNON-GERTH Anne-Marie, CRIPS Liliane et alii, *Être citoyen du monde. Entre destruction et reconstruction du monde : les enfants de Babel XIV^e-XXI^e siècles*, Paris, Université Paris VII, 2015, p. 83-92.

HISTOIRE RELIGIEUSE

APPOLIS Émile, « À travers le XVIII^e siècle catholique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 6^e année, n°2 (1951), p. 154-171.

BARRALIS Christine, MARCHAL Corinne, WAGNER Anne (dir.), *Le testament spirituel, du Moyen âge à l'époque moderne : legs, salut de l'âme, miroir des vertus chrétiennes*, Metz, CRULH, 2013, 301 p.

CANS Albert, *L'organisation financière du Clergé de France à l'époque de Louis XIV*, Paris, A. Picard et fils, 1910, 321 p.

CAUCHIE Alfred, « Les Assemblées du Clergé de France sous l'Ancien Régime : matériaux et origines », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, vol. 2, n°1 (1908), p. 74-95.

CHAUNU Pierre, FOISIL Madeleine, NOIRFONTAINE Françoise de, *Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle. Essai d'histoire politique et religieuse*, Paris, Fayard, 1998, 619 p.

COTTRET Monique, *Jansénisme et Lumières : pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 418 p.

_____, *Histoire du jansénisme*, Paris, Perrin, 2016, 400 p.

CROQ Laurence, LYON-CAEN Nicolas, « Entre clercs et laïcs, entre jansénistes et molinistes : la domination partagée des paroisses parisiennes au XVIII^e siècle », in DI STEFANO Roberto, MALDAVSKY Aliocha (dir.), *Invertir en lo sagrado : Salvación y dominación territorial en América y Europa (siglos XVI-XX)*, Santa Rosa, UNLPam, 2018, p. 370-403.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « Le statut du thomisme selon la théologie moliniste. L'antijansénisme de Fénelon au secours de l'orthodoxie thomiste », *Revue théologique de Louvain*, n°42 (2011), p. 217-241.

ENCISO Angel, « Approches sur Dieu au XVIII^e siècle », *Revue théologique de Louvain*, 4^e année, fasc. 2 (1973), p. 191-216.

GREILLAT Augustin, *Exposé de théologie systématique*, Neuchâtel, Attinger, 1892, t. II, vol. 2, 653 p.

LABOULAYE Édouard, « Libertés de l'Église gallicane », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 4 (1858), p. 477-503.

LA HAYE Pierre de, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Rennes, Armor, 1977, 427 p.

MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, 710 p.

_____, « Les querelles jansénistes de la décennie 1730-1740 », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 38 (2005/1), p. 71-92 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rde/297> [Dernière consultation le 19 novembre 2018].

_____, *L'Église dans l'État. Politique et religion dans la France des Lumières*, Paris, Gallimard, 2019, 500 p.

MAURY Alfred, « Les assemblées du clergé en France sous l'ancienne monarchie », *Revue des Deux Mondes*, 3^e période, t. 32 (1879), p. 509-555.

SUIRE Éric, « L'hagiographie janséniste. Théorie et réalités », *Histoire, économie et société*, 19^e année, n°2 (2000), p. 185-200.

VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, CTHS, 1997, 348 p.

HISTOIRE JUDICIAIRE ET HISTOIRE DU DROIT

ANTONETTI Guy, « Traditionalistes et novateurs à la faculté des droits de Paris au XVIII^e siècle », *Annales d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n°2 (1985), p. 37-50.

BASSIEUX François, « Théorie des libertés gallicanes du Parlement de Paris au XVIII^e siècle », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, vol. 30 (1906), p. 330-350.

BAUDOUIN-MATUSZEK Marie-Noëlle, « Les archives des chambres des Requêtes du Parlement de Paris à l'époque moderne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 153, n°2 (1995), p. 413-436.

CLÉMENCET Suzanne « Bailliage de la Varenne du Louvre », in ANTOINE Michel, BUFFET Henri-François, CLÉMENCET Suzanne *et alii* (dir.), *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, Imprimerie nationale, 1958, p. 371-373.

COING Henri, « Trois formes historiques d'interprétation du droit : glossateurs, pandectistes, école de l'exégèse », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, vol. 48 (1970), p. 538-541.

GUY-PETIT Jacques, « La justice en France, 1789-1939. Une étatisation modèle ? », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 6, n°1 (2002), p. 85-103.

NAMUR Parfait-Joseph, *Cours d'Institutes et d'histoire du droit romain à l'usage des élèves de candidature en droit*, Gand, Lebrun-Devigne, 1864, 2 t.

PÉRIES George, *La faculté de droit dans l'ancienne université de Paris (1160-1793)*, Paris, Larose et Forcel, 1890, 391 p.

TILLOY Anselme, *Traité théorique et pratique de droit canonique*, Paris, Arthur Savaète, 1895, 2 vol.

Index des personnes

- ADOLPHE-FRÉDÉRIC (roi de Suède), 210, 220, 254, 260.
- AFFRY Louis-Auguste d', 286, 337, 435.
- AGAY François Marie Bruno d', 384-385, 388, 390-391, 398, 404.
- AGUESSEAU Henri-François d', 75, 102, 112, 169, 176, 192.
- AHLEFELDT Conrad Vilhelm, 295.
- AHLEFELDT Johan Henrik, 261, 282.
- AIGUILLON Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis, duc d', 12, 381, 383-384, 386-388, 390-391, 393-394, 397-398, 402, 404-411, 417, 419-426, 436, 447.
- ALARY Pierre-Joseph, abbé, 190.
- ALBEMARLE Willem Keppel, comte d', 158, 207.
- ALEMBERT Jean Le Rond d', 175.
- AMÉ (domestique des Ogier), 73.
- AMELINE Claude, 174.
- AMELOT Marie, 31.
- AMELOT DE GOURNAY Charles, 31.
- AMELOT DE GOURNAY Jean, 31.
- AMELOT DE GOURNAY Michel, 31.
- AMELOT DE GOURNAY Michel-Jean, 205, 302.
- ANGIVILLER Charles Claude Flahaut de La Billarderie, comte d', 380.
- ANJOU, François, duc d', 29.
- ANNE D'AUTRICHE (reine de France), 33.
- AQUITAINE, Xavier Marie Joseph, duc d', 226.
- ARCONVILLE Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d', 174.
- ARGENSON Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d', 328.
- ARGENSON René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d', 96, 165, 205.
- ARGOUGES Alexandre François Jérôme d', 378-379.
- ARNAULD Antoine, 105, 116, 121-122.
- ARNAULD D'ANDILLY Robert, 172.
- ASSEBURG Achaz Ferdinand von der, 259-260.
- ASTRUC Pierre François Louis, 378.
- S. AUGUSTIN, 116, 122, 174, 313.
- AUMONT Louis-Marie-Augustin, duc d', 137, 165-166, 435.
- AUNEAU Dominique d'Hariague, baron d', 47.
- AYMERET DE GAZEAU Jean-Claude, 69.
- AYRAULT Pierre, 300.
- BACHAUMONT Louis Petit de, 386, 413.
- BAILLET Adrien, 172.
- BALTHAZAR Charles, 163.
- BALLU Catherine, 61-62.
- BARBIER Anne, 33.
- BARBIER Catherine, 35.
- BARBIER Claude-Geneviève, 34, 75, 78-79, 119, 131.
- BARBIER Edmond-Jean-François, 106, 110, 114, 125, 127, 129, 134.
- BARBIER Jean, 33.
- BARBIER Jean (religieux), 34.
- BARBIER Marguerite, 33.
- BARBIER Pierre-Jacques, 56.
- BAREAU DE GIRAC François, 383-385, 388, 390-394, 396, 399-400, 403-406, 409.
- BARILLON Jean-Paul de, 205.
- BASCHI François de, 368.
- BASSEPORTE Marie-Françoise, 183.
- BAUVIN (marchand parisien), 73-74.
- BAYLE Pierre, 173.
- BAZIN (marchand parisien), 73-74.
- BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de, 140, 142.
- BEAUMONT Christophe de, 103, 120, 142.
- BEAUVILLIERS Étiennette Turgot, duchesse de, 389.
- BEAUVILLIERS Paul-Hippolyte, duc de, 165, 389.
- BECCARIA Cesare, 170.
- BÉGASSON DU ROX René-Joseph de, 396, 401.
- BÉLÂBRE Louis-Jacques Le Coigneux, marquis de, 47-48.
- BENTINCK Willem, comte van, 318.
- BENTINCK Charlotte Sophie von Aldenburg, comtesse van, 297, 318-319.
- BERGER Claude-François, 46.
- BERGER Jeanne-Julie, 46, 103.
- BERGER Marie-Thérèse, 46, 56, 67, 78-79, 103.
- BERINGHEN Henri-Camille, marquis de, 136.
- BERCKENTIN Christian August von, 215.
- BERNAGE DE VAUX Louis-Basile de, 168.

BERNADON François, 62.
 BERNARD Samuel, 38, 53.
 BERNARD Samuel-Jacques, 167.
 BERNIS François-Joachim de Pierre de, 98-99, 153, 156, 215, 240, 246, 251-253, 259, 261, 270-271, 282-288, 291, 293, 296-297, 299-300, 306, 308-310, 316, 318, 323, 326-327, 329-330, 333, 335, 337-339, 341, 343-344, 346-350, 354-355, 365-367, 431, 435-436.
 BERNSTORFF Johan Hartvig Ernst, baron, 14, 16-18, 183, 191, 200, 202, 212, 214-216, 219, 222-227, 229-231, 234, 238, 244, 246-252, 254-256, 260-263, 265, 269, 272-276, 285-288, 293-299, 304, 306-307, 317-320, 322-323, 326, 329-336, 338-341, 343-346, 350, 352-353, 355-359, 408, 420, 426-430, 435-436, 446.
 BERNSTORFF Charitas Emilie von Buchwald, baronne, 191-250.
 BERRYER Nicolas, 295-296, 435.
 BERTIN Henri Léonard, 436.
 BÉSIGNY Marie-Geneviève Lemairat, présidente de, 70.
 BESNARD François, 30-31.
 BESOIGNE Jacques, 122.
 BESPLAS, Joseph-Marie-Anne Gros, abbé de, 174.
 BEVERN Prince de, 238.
 BIDLOO Govard, 176.
 BIGNON Armand-Jérôme, 166, 370, 436.
 BIHERON Marie-Catherine, 184.
 BILTET Veuve, 141.
 BIRON Louis-Antoine de Gontaut, duc de, 158, 435.
 BISSY Henri-Pons de Thiard, cardinal de, 128.
 BOCCAGE Anne-Marie du, 187-189.
 BOËSNIER DE L'ORME Paul, 171.
 BOLINGBROKE Henry St John, vicomte, 173.
 BONTEMPS Louis, 142.
 BONTEMPS Louis-Alexandre, 138.
 BORCKE Adrien Heinrich von, 257, 259, 267-268.
 BORIE Simon Jacques Joseph, 389-390.
 BOSCHERON (marchand parisien), 73-74.
 BOSSUET Jacques-Bénigne, 122, 169-171.
 BOTHMER Hans Caspar von, 261, 323.
 BOUCHARDON Edme, 162.
 BOUGEANT Guillaume-Hyacinthe, 122.
 BOULAINVILLIERS Henri de, 122.
 BOURET Étienne-Michel, 138.
 BOURGELAT Claude, 77.
 BOURGUIGNON D'ANVILLE Jean-Baptiste, 172.
 BOUTIN Charles-Robert, 379.
 BOYER D'ÉGUILLES Pierre-Jean de, 168.
 BRAGELONGNE Louis de, 50.
 BRANCAS Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de, 157.
 BRANCAS Louis II, duc de, 157.
 BRANDEBOURG-CULMBACH Frédéric-Ernest de, 291.
 BRETEUIL Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de, 302.
 BRICE Germain, 53, 56.
 BRILLE (horloger parisien), 163.
 BROCC Pierre de, 33.
 BROGLIE Charles-François, comte de, 349.
 BROGLIE Charles-Maurice, abbé de, 42.
 BROGLIE François-Marie, duc de, 64.
 BROGLIE Thérèse-Gillette Locquet de Granville, maréchale de, 64.
 BRUNET DE RANCY Paul-Étienne, 52.
 BRUNSWICK-LUNEBOURG Ferdinand de, 348.
 BUFFON Georges-Louis Leclerc de, 175, 178, 191.
 BUNGE Sven, 255.
 BURLAMAQUI Jean-Jacques, 170, 209.
 BYNKERSHOEK Cornelius van, 321.
 CADEROUSSE Guillaume de Gramont, duc de, 61.
 CALLIÈRES François de, 204, 231, 233, 243, 280-281, 305-306, 313-314, 330, 359.
 CALONNE Charles-Alexandre de, 181, 380-381, 407-408, 447.
 CAMILLY Pierre Blouet de, 235.
 CAMPBELL Robert, 299.
 CARACCIOLI Louis-Antoine, marquis de, 196.
 CARAMAN Victor-Maurice de Riquet, comte de, 70.
 CARAMAN Victor Pierre François de Riquet, comte de, 77-78, 163, 165.
 CARAMAN Marie-Anne de Hénin-Liétard d'Alsace de Chimay, comtesse de, 70.
 CARLSON Edvard, 310.
 CAROLINE-MATHILDE DE GRANDE-BRETAGNE (reine de Danemark), 163-164.
 CARRÉ DE MONTGERON Louis-Basile, 122, 124, 133, 164.
 CASTIGLIONE Baldassare, 359.
 CATROU François, 359.
 CAULAINCOURT Marc-Louis, marquis de, 429.

CAVELIER Guyonne-Marie, voir OGIER Mme.

CAVELIER Jean-Baptiste, 84.

CAVELIER Michel (grand-père de Mme Ogier), 84.

CAVELIER Michel (oncle de Mme Ogier), 84.

CAVELIER Michel-Siméon, 86.

CAVELIER Siméon (frère de Mme Ogier), 86.

CAVELIER Siméon (père de Mme Ogier), 84-86.

CERATI Gasparo, 190.

CHAILLOU Jacques, 31.

CHAMPCENETZ Louis-Quentin de La Vienne, marquis de, 151-152, 157.

CHAMPEAUX Gérard Levesque de, 283, 297.

CHAMPEAUX Marc Levesque de, 283.

CHAMPION DE CICÉ Jérôme-Marie, 409.

CHARLES I^{er} (roi d'Angleterre), 163.

CHARLES VI (roi de France), 136.

CHARLOTTE AMALIE (sœur de Christian VI de Danemark), 236, 238.

CHAROLAIS Charles de Bourbon-Condé, comte de, 137.

CHÂTEAUGIRON Auguste-Félicité Le Prestre de, 407, 417, 419.

CHÂTELET Louis-Marie-Florent, duc du, 436.

CHAUSSARD Jean-Baptiste, 60.

CHAUVELIN Germain-Louis, 162, 449.

CHAUVELIN Jacques-Bernard, 365.

CHAUVEYON DE SAINT-LÉGER Louis, 142.

CHESTERFIELD Philipp Dormer Stanhope, comte de, 207.

CHEUSSES Frédéric-Henry de, 260.

CHEVRILLON Nicolas, 276.

CHÉZEAULX Jean-Étienne de, 295.

CHOISEUL Étienne-François, duc de, 18, 105, 152-156, 158, 239-240, 246-248, 252-253, 255, 257-258, 260-263, 274, 283-284, 286-288, 292, 294-295, 297, 307-310, 316-317, 323, 326-327, 330, 332, 335-337, 339, 341, 348-352, 354-356, 358, 365-366, 376, 384, 390, 419, 429, 431, 436.

CHOQUENÉ Abbé, 422.

CHRISTIAN IV (roi de Danemark), 166.

CHRISTIAN VI (roi de Danemark), 210-211, 213, 251, 432.

CHRISTIAN VII (roi de Danemark), 15, 163, 191, 213, 236-238, 246, 253, 267-268, 271-274, 325, 429-430.

CICÉRON, 171, 330.

CIDEVILLE Pierre-Robert Le Cornier de, 3, 16, 91, 186-191, 222, 242, 273-275, 444.

CLÉMENT IX (pape), 117, 166.

CLÉMENT XI (pape), 103, 166.

CLERMONT-TONNERRE Gaspard de, 99.

CLICQUOT Louis-Alexandre, 147.

COIGNY François de Franquetot, comte de, 140.

COIGNY François de Franquetot, duc de, 57, 136, 141, 152, 157.

COLBERT Charles-Joachim, 122.

COLBERT Jean-Baptiste, 31.

COLLINET Barthélemy, 33.

COMMynes Philippe de, 300.

COMPANS Jean-Baptiste Paul d'Aguesseau, comte de, 106, 167.

CONDILLAC Étienne Bonnot, abbé de, 170, 191, 338, 445.

CONIAC Pélage de, 384, 389.

CORNEILLE Pierre, 172, 183.

COTTE Jules-François de, 135, 170.

COTTE Robert de, 53.

COURTEILLES Jacques-Dominique Barberie, marquis de, 368.

COYER Gabriel-François, abbé, 218.

COYMANS Gillis, 258.

CRÉQUY Anne-Charlotte d'Aumont, marquise de, 54.

CREST Michel, comte du, 47.

CROZAT Antoine, 67.

CROZAT Pierre, 39-40.

CROÿ Emmanuel, duc de, 18, 58, 60, 91, 136-137, 140, 158-159, 207.

CUMBERLAND, William Augustus, duc de, 346-347.

DAMIENS Robert-François, 125.

DARTIS Jean, 31.

DAUPHIN Louis-Ferdinand de France, 148, 152, 157-158, 174, 226, 239, 410.

DE FELICE Fortunato Bartolomeo, 247.

DEFFAND Marie de Vichy-Chamrond, marquise du, 161, 183.

DELISLE Joseph-Nicolas, 172.

DELPECH Jean, 127.

DESCARTES René, 170.

DESFORGES Pierre, 62.

DESLOGES Bon, 68.

DESLOGES Marguerite, 68.

DESMARES Pierre-Marie, 72, 80.

DESMARETS Nicolas, 40, 47.

DESMERCIÈRES Jean-Henri, 222, 242.

DESMERCIÈRES, Elisabeth Sophie Friis, Mme, 242
 DES RATZ (marchand parisien), 73.
 DESROCHES DE PARTHENAY Jean-Blaise, 173, 273.
 DESSÈVE Thomas, 56.
 DESSÖFFY DE CSERNEK ET TARKO Miklós, 30.
 DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, 178-179.
 DIDEROT Denis, 175, 197.
 DIETRICHSTEIN-PROSKAU-LESLIE Carl Johann von, 256, 339.
 DODUN Pierre, 68.
 DOLLOND John, 164.
 DORSANNE Antoine, abbé, 18, 46, 55, 122, 130.
 DOUBLET DE PERSAN Marie-Anne Bigot, Mme, 181, 386, 413
 DOUBLET DE PERSAN Nicolas IV, 69.
 DOUBLET DE PERSAN Pierre-François, 181.
 DUCHÊNE DE BETTANCOURT N., 405, 411.
 DUCLOS Charles, 174.
 DUFAU Denis, 123.
 DUFORT DE CHEVERNY Jean-Nicolas, 10, 18, 159.
 DUFRESNY Charles, 152.
 DUGUET Jacques-Joseph, 170.
 DUHAMEL DU MONCEAU Henri-Louis, 176, 190, 276.
 DUMONT Jean, 171, 209.
 DUPIN Louise-Guillaume de Fontaine, Mme, 189.
 DUPRÉ DE SAINT-MAUR Nicolas-François, 171.
 DUPRÉ DE SAINT-MAUR Pierre, 129.
 DUPUY Pierre, 169.
 DURAS Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de, 345, 421.
 DURAS Jean-Baptiste de Durfort, duc de, 152.
 DUREY DE MESNIÈRES Jean-Baptiste-François, 105, 114-115, 125, 155, 374.
 DUVAUX Lazare, 9, 73-74, 165, 269-270.
 EGEDE Hans, 171, 173.
 EGEDE Poul, 171.
 ÉLISABETH (tsarine), 167, 323-324.
 ÉON Charles de Beaumont, chevalier d', 163.
 ÉPINAY Louise Tardieu d'Esclavelles, marquise d', 161.
 ÉPINAY Denis-Joseph Lalive, marquis d', 75.
 ÉPINOY Louis de Melun, prince d', 54.
 ÉRIC I^{er} (roi de Danemark), 213.
 ERNEST-FRÉDÉRIC III (duc de Saxe-Hildburghausen), 328.
 ESCOURRE Pierre, 142.
 FARET Nicolas, 193-196, 199, 359.
 FAUJAS DE SAINT-FOND Barthélemy, 178.
 FEBRONIUS Johann Nikolaus von Hontheim, alias, 169.
 FÉNELON François de Salignac de La Mothe-, 121, 125.
 FERDINAND VI (roi d'Espagne), 318.
 FERRIÈRE Claude-Joseph de, 107.
 FERRIÈRES Adam-Louis Vatboy du Metz, marquis de, 48.
 FITZ JAMES François de, 122.
 FLEMING Otto, 215, 254-255.
 FLESSELLES Jacques de, 390.
 FLEURIGNY Jean-Louis de, 33.
 FLEURY (postillon du président Ogier), 75.
 FLEURY André-Hercule, cardinal de, 7, 123, 125, 128-129, 131, 133, 135, 376, 438, 441, 448.
 FONTAINE Nicolas, 172.
 FONTAINES Pierre-Guillaume Le Franc, abbé des, 393, 397, 408-411.
 FONTENELLE Bertrand Le Bovier de, 172, 183, 185-186, 188-190, 275, 444.
 FONTETTE Jean-Baptiste Antide Fevret de, 19, 386-388, 390-391, 404, 410.
 FOUCRAY N., 141.
 FOURNIER Louis-Antoine, 269, 270-273, 294, 357.
 FOURQUEUX Michel Bouvard de, 372, 420.
 FRAMERY Pierre-Louis-Marie, 295.
 FRANÇOIS (premier laquais du président Ogier), 75, 79.
 S. FRANÇOIS DE SALES, 92, 122, 174.
 FRANÇOIS I^{er} (empereur), 159, 270
 FRANÇOIS I^{er} (roi de France), 65, 382.
 FRANQUESNAY Jacques de La Sarraz du, 159, 204, 209, 244, 280.
 FRÉDÉRIC (duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg), 291.
 FRÉDÉRIC (fils de Frédéric V de Danemark), 236, 238.
 FRÉDÉRIC II (landgrave de Hesse-Cassel), 210.
 FRÉDÉRIC II (roi de Prusse), 17-18, 170, 210, 221, 256-257, 259-260, 265-268, 288, 319, 335-336, 338, 346.

- FRÉDÉRIC IV (roi de Danemark), 169, 211, 235.
- FRÉDÉRIC V (roi de Danemark), 15, 74, 137, 166, 200, 210-211, 212, 213-215, 220, 223-226, 228-229, 237-242, 244, 250-254, 264-265, 267, 269-272, 276, 288, 290-292, 298, 319, 322, 333, 343-344, 346, 350, 352-353, 427-428, 431-433, 435, 446.
- FRÉDÉRIC-CHRISTIAN (duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg), 291.
- FRÉRON Élie, 432.
- GABRIEL Ange-Jacques, 191, 271.
- GABRIEL Père (capucin), 80.
- GÄHLER Peter Elias von, 238.
- GALLO Agostino, 176.
- GAMOT Jeanne, 68.
- GAY John, 172.
- GENLIS Stéphanie-Félicité du Crest, marquise de, 186.
- GEOFFRIN Marie-Thérèse Rodet, Mme, 161, 185, 190.
- GEORGE II (roi de Grande-Bretagne), 210, 229, 299, 346-347.
- GEORGE III (roi de Grande-Bretagne), 210, 298.
- GESSNER Salomon, 172.
- GESVRES François Potier, duc de, 157.
- GIBERT (horloger parisien), 163.
- GIFFORD John, 383.
- GILBERT DE VOISINS Pierre VI, 410.
- GLEICHEN Carl Heinrich von, 261, 344, 352, 356, 408, 420, 428-429, 436.
- GODART DE BELBEUF Jean-Pierre Prosper, 11.
- GOIBAUD-DUBOIS Philippe, 122.
- GOODRICKE John, 267.
- GOVERNE Catherine, 145.
- GRACE Thomas-François de, 176.
- GRAFFIGNY Françoise d'Issembourg, Mme de, 90, 159.
- GRAM Carl Christian von, 270.
- GRAVERON Mme de, 91.
- GRIMBERGEN Louis-Joseph d'Albert de Luynes, prince de, 151-152.
- GUÉBRIAND Jean-Bonaventure Le Lay, comte de, 115-116, 205.
- GUÉRINET Étienne, 57.
- GUERRY Jérôme de, 409.
- GUILLAUME V (prince d'Orange), 210.
- GUILLAUME IX (landgrave de Hesse-Cassel), 298.
- GUILLEMAIN (valet de chambre du président Ogier), 75, 79.
- GUNNERUS Johan Ernst, 176.
- GUNNING Robert, 258.
- GUSTAVE III (roi de Suède), 220, 238.
- GUYOT DE CHENIZOT François-Vincent, 368.
- GUYOT DE CHENIZOT Jean-François, 46-47.
- GUYOT DE VILLERS Jean, 142.
- GUYS Pierre-Augustin, 99, 212, 273.
- HAESELER Johann August von, 256-257, 265-267.
- HALLÉ Étienne, 62.
- HALLER Albrecht von, 172.
- HAMON Jean, 121.
- HARDENBERG August Ulrich von, 286.
- HARDY Siméon-Prosper, 420, 436, 440.
- HAUTEFORT Emmanuel-Dieudonné, comte de, 435.
- HAVRINCOURT Louis de Cardevac, marquis d', 255, 260, 263, 282, 288, 299, 302, 309, 368, 436, 446, 448.
- HAXTHAUSEN Gregers Christian, 258.
- HECHT Johann Julius von, 286.
- HELVÉTIUS Claude, 52, 175, 188, 442.
- HÉNAULT Charles-Jean-François, 114, 121, 135, 139, 149-152, 165, 173, 418.
- HENRI II (roi de France), 29, 32.
- HERVEY James, 172.
- HIRZEL Johann Caspar, 176.
- HOLBACH Paul Thiry, baron d', 175.
- HOLDERNESS Robert Darcy, comte d', 264.
- HOLSTEIN (aide de camp du roi de Danemark), 296.
- HOMANN Johann Baptist, 172.
- HÖPKEN Anders Johan von, 260, 263, 320-321.
- HORACE, 171, 424.
- HORREBOW Peder, 182, 276.
- HOTMAN Jean, 300.
- HOZIER Charles, 33, 46, 84.
- HUTTFELD Valentin Vilhelm Hartvig, 238.
- HUME David, 171-173, 445.
- INNOCENT XII (pape), 121.
- IRRUMBERRY DE SALABERRY Charles-François d', 47, 59, 92.
- IRRUMBERRY DE SALABERRY François d', 47.
- IRRUMBERRY DE SALABERRY Louis-Charles-Vincent, abbé d', 106, 125, 369.
- JAMETS DE LA RIVAUDAIS Jacques, 58, 86-88, 93, 186.

JAMETS DE VILBART Julien-Florent, 87-88, 93-94.

JANSÉNIUS Cornelius Jansen, alias, 116.

JARDIN Nicolas-Henri, 191, 272,

JAVELOT (horloger parisien), 163.

JEAN Abbé de, 73.

JEANNIN Pierre, 205.

JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE (prince-évêque de Liège), 239.

S. JÉRÔME, 426.

JOLY DE FLEURY Guillaume-François, 16, 125, 373-375.

JOLY DE FLEURY Guillaume-François-Louis, 442.

JOUSSE Mathurin, 57.

JUBERT DE BOUVILLE André, 47.

JULIANE-MARIE DE BRUNSWICK (reine de Danemark), 74, 210, 226, 235-238, 242, 251-252.

JUSTINIEN (empereur byzantin), 107-108.

KANT Emmanuel, 338.

KAUNTZ-RIETBERG Anton Wenzel von, 158-159, 207, 256.

KERSALAUN Jean-Vincent Euzenou, chevalier de, 410.

KLINGENBERG Frederik von, 238.

KNYPHAUSEN Dodo Heinrich zu Innhausen und, 266.

KORFF Johann Albrecht von, 257-258, 270.

KYMLI Peter Franz, 83.

LA BEAUMELLE Laurent Angliviel de, 185, 188.

LABITTE Antoine (garçon de cuisine du président Ogier), 75.

LA BORDE Jean-Benjamin de, 80.

LA BORDE Jean-François de, 80.

LA BRUYÈRE Jean de, 338.

LA CHALOTAIS Gabriel de Caradeuc, chevalier de, 426.

LA CHALOTAIS Louis-René de Caradeuc de, 12, 19, 170, 201, 381-382, 384-388, 390-391, 404, 406, 407-410, 415-417,

LAFARE (marchand parisien), 73.

LA FAUTRIÈRE Louis Davy de, 125, 128.

LA FERTÉ-IMBAULT Marie-Thérèse Geoffrin, marquise de, 185.

LA FERTÉ-IMBAULT Philippe-Charles d'Estampes, marquis de, 185.

LA FONTAINE Jean de, 172.

LA FRUGLAYE François-Gabriel de, 339, 384, 397, 408-409, 434.

LA GUERCHE Mme de, 73.

LA HAYE Marin de, 52.

LAIDEGUIVE Pierre-Louis, 70.

LALIVE DE JULY Ange-Laurent, 205.

LA MANCELLIÈRE Mme de, 388.

LA MARCHE Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de, 239.

LAMARCK Jean-Baptiste de, 177.

LA MARTINIÈRE Germain Pichault de, 190-191, 250.

LAMBERT Anne-Thérèse de Maguenat de Courcelles, marquise de, 186.

LAMBERT Henri, marquis de, 186.

LAMBERT Jacques, 35.

LAMBERT DE THORIGNY Alexandre, 144-145.

LAMBERT DE THORIGNY Nicolas, 114, 115, 145.

LAMMERVILLE Jean-Marie Heurtault de, 83, 99.

LAMOIGNON Guillaume de, 366.

LANGLOIS Philippe, 67.

LANGUET DE GERGY Jean-Baptiste, 128.

LANGUET DE GERGY Jean-Joseph, 128.

LANJAMET Georges de Vaucouleur, marquis de, 47.

LA NOUE-VIEUXPONT Gabriel-François de, 386-388, 391, 404, 411.

LA ROCHEFOUCAULD François VI, duc de, 170, 198.

LA ROCHEFOUCAULD Frédéric-Jérôme, cardinal de, 374.

LA TIERCE Louis-François de, 172.

LA TRÉMOÏLLE Jean-Bretagne-Charles, duc de, 414.

LAURENT Pierre, 437.

LAUTREC (graveur), 164.

LA VALLIÈRE Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de, 141, 167, 247.

L'AVERDY François de, 98, 384, 391, 393, 395-396, 398-399, 401-403, 409, 418.

LAVOISIER Antoine, 444.

LAVOISIER Marie-Anne Pierrette Paulze, Mme, 444.

LA VRILLIÈRE Louis Phélypeaux, duc de, 137, 149, 389, 391, 397, 403, 417, 419.

LAW John, 109.

LE BAS Jacques-Philippe, 191.

LE BRUN Charles, 56.

LE CLERC (commis à Montauban), 38.

LE CUNTIER Pierre-François, 35.

LE DRAN Nicolas-Louis, 208.

LEFÈVRE D'ORMESSON Louis, 136.
 LEFÈVRE D'ORMESSON Marie François-de-Paule, marquis, 116.
 LEFRANÇOIS DE LALANDE Joseph-Jérôme, 182.
 LEGENDRE DE LORMOY Gaspard-François, 38.
 LE GENTIL François, 176.
 LE LAY, voir GUÉBRIAND Jean-Bonaventure
 Le Lay, comte de,
 LE LONG Claude-René, 46.
 LE LONG Jacques, 46, 119, 122, 173.
 LE LONG Jean, 46
 LE LONG Jeanne, 46.
 LE LONG René, 46.
 LEMAIRE Mathurin-Rodolphe, abbé, 209, 222-223, 284, 317.
 LEMAISTRE DE SACY Louis-Isaac, 121.
 LE MONNIER Thomas, 52.
 LE NAIN Jean IV, 170.
 LENGLET DU FRESNOY Nicolas, 172.
 LE PAIGE Louis-Adrien, 10, 16, 21, 111-112, 363, 375, 379-380, 414-417, 419, 436, 441.
 LE PAYS Guyonne, 85.
 LE PAYS René, 85, 186.
 LE PELETIER DE ROSANBO Louis III, 76, 132, 410.
 LE PELETIER DE ROSANBO Louis V, 95.
 LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS Bénigne, 145.
 LE RICHE Alexandre, 39.
 LESCLOP François-Henri, 146-147.
 LESEURRE Pierre, 303, 429.
 LESTANG Nicolas de, 33.
 LE TAILLIS (jardinier du président Ogier), 75.
 LETOURNEUX Nicolas, 121.
 LE VAU Louis, 56.
 LOCKE John, 126, 170-171, 212, 442.
 LOUIS XIV (roi de France), 14, 20, 29-30, 36, 41, 46, 56, 65-67, 84-85, 90, 103, 106-107, 117-118, 129, 165, 173, 218, 368.
 LOUIS XV (roi de France), 7, 9-12, 18, 20-22, 80, 89-90, 94, 97-98, 102, 110, 115, 123, 125, 129, 133, 135-137, 140-141, 147-152, 155, 157, 163-164, 166, 169, 173-174, 181, 190, 200-201, 204, 209, 211, 219, 223, 226, 238-240, 253, 256, 263, 266, 269-271, 276, 315-317, 319, 328, 343, 347-349, 362, 365, 367-369, 372-373, 376-377, 380-383, 385-386, 390-392, 394-395, 397, 401, 406, 416-420, 422, 425, 431, 433-434, 436-437, 443, 445, 448, 450.
 LOUIS XVI (roi de France), 7, 94, 157, 181, 204, 240, 372, 380, 420, 443.
 LOUISE-ULRIQUE DE PRUSSE (reine de Suède), 260.
 LØVENSKIOLD (aide de camp du roi de Danemark), 296.
 LUCRÈCE, 171.
 LUYNES Charles-Philippe d'Albert, duc de, 18, 150, 152, 156-157, 368, 435.
 LYNAR Rochus Friedrich zu, 346.
 MABLY Gabriel Bonnot, abbé de, 171, 191, 209, 358, 445.
 MACAREL (chef d'office du président Ogier), 75.
 MACHAULT D'ARNOUVILLE Jean-Baptiste de, 105, 157, 295, 334.
 MAGON Mme, 388, 410.
 MAILLY Louis, marquis de, 60.
 MAISONS Jean-René de Longueil, président de, 165-166.
 MALESHERBES Chrétien-Guillaume de Lamoignon de, 377, 420.
 MALLET Paul-Henri, 212, 273-274.
 MANNORY Louis, 134, 193.
 MANQUIS N., 141.
 MARAIS (marchand parisien), 73.
 MARAIS Mathieu, 18, 123, 128.
 MARBEUF René-Auguste, abbé de, 410.
 MARC-AURÈLE (empereur romain), 170.
 MARCHAL (marchand parisien), 73.
 MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE (reine de France), 149, 418, 447.
 MARIE-JOSÈPHE DE SAXE (dauphine), 147-148, 152, 418.
 MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (impératrice-reine), 159, 257, 270, 325, 339.
 MARIE-THÉRÈSE D'ESPAGNE (dauphine), 148.
 MARIETTE Pierre-Jean, 162.
 MARIE-ZÉPHYRINE (fille du dauphin), 239.
 MARIGNY Abel Poisson, marquis de, 152, 272, 429.
 MARMONTEL Jean-François, 172, 445.
 MARR Valentin, 138.
 MARTIN (garçon de cuisine du président Ogier), 75.
 MATHAREL Marie-Joseph, marquis de, 60.
 MAUPEOU René-Nicolas de, 115, 135, 366, 373, 377-380, 415-417, 419-420, 441.

MAUPERTUIS Pierre-Louis Moreau de, 183.
 MAUREPAS Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de, 87, 89-91, 96-97, 99, 129, 131, 135, 157, 159, 334, 420.
 MAYNON Vincent, 52.
 MÉLIAND Charles-Blaise, 116.
 MÉNESTRIER Claude-François, 165.
 MERCY-ARGENTEAU Florimond, comte de, 158.
 MÉRINVILLE François-Louis-Martial des Monstiers, marquis de, 64.
 MESNARD DE CONICHARD François, 383-385, 388-391, 393-401, 403, 405-407, 411,
 MÉZIÈRES (marchand parisien), 73.
 MIGNARD Pierre, 56.
 MIRABEAU Victor Riquetti, marquis de, 171, 176, 202.
 MITTON Damien, 196.
 MØINICHEN Christian, 224.
 MOLÉ Mathieu-François, 105, 165.
 MOLESWORTH Robert, 212.
 MOLIÈRE Jean-Baptiste Poquelin, alias, 172.
 MOLTKE Adam Gottlob, comte, 74, 214-215, 219, 224-225, 228-231, 234-235, 237-238, 244-246, 253-254, 258-262, 269-271, 276, 287-289, 291, 293, 296-300, 317-318, 320, 326, 329-336, 339, 341, 343, 350-351, 353-354, 356, 358, 430, 446.
 MOLTKE Christian Magnus Friedrich, 296.
 MONTAIGU Henri de Poilvilain, chevalier de, 149.
 MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondat, baron de, 21, 170, 172, 211-212, 442, 445.
 MONTMORENCY-LAVAL Guy-André-Pierre, duc de, 60.
 MOPINOT Antoine-Rigobert, 151, 435.
 MOUCHY, voir NOAILLES Philippe, comte de.
 MURRAY KEITH Robert, 300.
 MURRAY KEITH Robert, *The Younger*, 264.
 MUY Tancrède de Félix, marquis du, 157.
 NAMPE (chef de cuisine du président Ogier), 75.
 NEWTON Isaac, 183.
 NICOLAÏ Aimar-Jean de, 116.
 NICOLAÏ Antoine, 31.
 NICOLAÏ Nicolas, 31.
 NICOLE Pierre, 121, 174, 196.
 NIGOT DE SAINT-SAUVEUR Jacques, 47-48, 92.
 NIVERNAIS Louis-Jules Mancini-Mazarin, duc de, 436.
 NOAILLES Adrien-Maurice, duc de, 70, 98, 152
 NOAILLES Louis, comte de, 70, 98.
 NOAILLES Louis-Antoine, cardinal de, 39, 117, 123, 130.
 NOAILLES, Philippe, comte de, 70, 98, 420
 NOS Henri-Louis-René des, 407.
 NOUVEAU Barthélemy-Antoine, 167.
 NOYANT Mme de, 388.
 OEDER Georg Christian, 176.
 OGIER Charles, 30,
 OGIER Charles-Nicolas, 34
 OGIER Claude-Jacques, 34
 OGIER Hermine, 33
 OGIER Jacques, 29.
 OGIER Jean-Augustin, 34, 54.
 OGIER Jean-Nicolas, 30-35, 48-51, 53, 61, 63, 75-78, 103, 118-119.
 OGIER Jehan, 29.
 OGIER Jehan II, 29.
 OGIER Madeleine, 30.
 OGIER Marguerite-Hermine, 47, 125.
 OGIER Marguerite-Victoire, 47, 55.
 OGIER Marie-Thérèse, 47.
 OGIER Pierre-François, 30, 32, 34-40, 42-48, 49, 51-57, 61-64, 67-69, 74-80, 103, 109, 119, 123, 130-132, 138, 163.
 OGIER Guyonne-Marie Cavelier, Mme, 16, 58, 64, 71-75, 78-81, 83-84, 86-99, 121, 153, 159, 161, 164, 172-173, 182-183, 185-191, 201, 222, 237, 241-242, 249-252, 273-276, 359, 388, 408-414, 418, 431-432.
 OGIER Robert, 30.
 OGIER DE BAULNY François, 30.
 OGIER DE BAULNY Louise, 30.
 OGIER DE BAULNY Thomas, 30.
 OGIER DE BERVILLE Pierre-François, 47, 67, 94.
 OGIER D'IVRY Géraud-Rosalie, 47.
 OGIER D'IVRY Jean-Louis, 47
 OGIER D'IVRY Paul Jean-Baptiste, 15, 47, 67, 201, 371, 420.
 OLLIVIER DE SÉNOZAN François, 43.
 OLLIVIER DE SÉNOZAN Jean-Antoine, 116, 368.
 ORRY DE FULVY Louis, 106.
 ORLÉANS Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d', 115
 ORLÉANS Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d', 239.
 ORLÉANS Philippe de France, duc d', 84, 115.

ORLÉANS Pierre-Joseph d', dit le père d'Orléans, 173.
 ORSINI-ROSENBERG Franz Xaver Wolfgang von, 255, 256.
 OSSUN Pierre-Paul d', 368, 436.
 OSTEN Adolf Sigfried von der, 260.
 OSTEN Wilhelm August von der, 223.
 OUDRY Jean-Baptiste, 271.
 PAJOT DE MALZAC Antoine, 168.
 PÂRIS François de, 117, 123-124.
 PASCAL Blaise, 121, 196.
 PASUMOT François, 178.
 PAUL I^{er} (tsar), 325.
 PAULMY Antoine-René de Voyer, marquis de, 205.
 PÉGUIN Mme, 57.
 PÉRAU Gabriel-Louis, abbé, 172.
 PÉRIGORD Françoise de Talleyrand, comtesse de, 149.
 PERRIN (marchand parisien), 73.
 PEYRENC DE MORAS Abraham, 67.
 PIDANSAT DE MAIROBERT Mathieu-François, 378-379, 420, 440.
 PIERRE III (tsar), 210, 220, 304, 307, 324-325.
 PIRÉ Guillaume de Rosnyvinen, marquis de, 409.
 PLUCHE Noël-Antoine, abbé, 175.
 POMPADOUR Jeanne-Antoine Poisson, marquise de, 9, 80, 99, 150-153, 157, 164-165, 189, 249, 270, 348, 435, 448.
 PONS Charles-Armand II, vicomte de, 61.
 PONTCARRÉ DE VIARMES Jean-Baptiste Élie Camus de, 106, 372, 410.
 PONTCHARTRAIN Jérôme Phélypeaux, comte de, 55.
 PONTGIBAUD César de Moré, comte de, 47.
 PONT-L'ABBÉ Jean Georges Claude Baude de Saint-Père, baron de, 95.
 PONTOPPIDAN Erik, 212, 273.
 PONTUAL Louis-Marie, abbé de, 389, 410.
 POPE Alexander, 172, 174.
 PORÉE Charles, 104-105, 443.
 PORTAIL Antoine IV, 35, 119.
 PORTAIL Antoine V, 133.
 POULPRY Louis-Marie, marquis de, 64.
 PRASLIN César-Gabriel de Choiseul, duc de, 153-154, 237, 239, 246, 250, 252-253, 257-259, 271, 282, 284, 286, 290, 293-295, 303, 315, 322, 331, 337, 341, 344, 351, 357, 365-366, 431, 436, 446.
 PRONDRE Paulin, 45.
 PUCELLE René, abbé, 125, 127-128, 132-133.
 PUENTE FUERTE Pablo Antonio de Barrenechea y Novia, marquis de, 224-225.
 PUFENDORF Samuel von, 172-173.
 PUISIEULX Louis-Philogène Brûlart, marquis de, 208-209.
 QUARE Daniel (horloger anglais), 163.
 QUATREMÈRE (marchand parisien), 73.
 QUESNEL Pasquier, 117, 122, 166.
 RABEN Otto Ludvig, 241-242.
 RACINE Jean, 172.
 RAMSDEN (opticien anglais), 164.
 RÉAUMUR René-Antoine Ferchault de, 16, 175, 182-183, 190, 273, 444.
 REGNAULT Charlotte, 124.
 REICH DE PENNAUTIER Pierre-Louis, 39-42.
 RÉMOND DES COURS Nicolas, 174.
 REMY Pierre, 179, 181.
 RESNEL Jean-François, abbé du, 190.
 REVENTLOW Ditlev, 191, 200, 238, 261, 272, 346, 427.
 RICHELIEU Armand-Jean du Plessis, cardinal de, 33, 313.
 RICHELIEU Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de, 89-90, 346-349, 411.
 RICHELIEU Louis-Armand de Vignerot du Plessis, marquis de, 56.
 RIEUX Gabriel Bernard, comte de, 181.
 RIGAUD Hyacinthe, 56.
 RIVOIRE (négociant), 295.
 ROBERT DE MONNEVILLE Louis, 128.
 ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Augustin, 18, 125, 137, 187, 408-409, 411, 430, 432, 435.
 ROBERT DE SAINT-VINCENT Pierre-Nicolas, 125, 137.
 ROBIEN Christophe-Paul de, 11, 177.
 ROBIEN Pierre-Dysmas de, 384.
 ROBIN DE CHÂTEAUFER Charles, 73.
 RODOLPHE II (empereur), 176.
 ROGER André, 183, 212.
 ROHAN-CHABOT Charlotte-Émilie de Crussol d'Uzès, duchesse de, 409.
 ROHAN-CHABOT Louis-Antoine-Auguste de, 390.
 ROHAN-CHABOT Louis-Marie-Bretagne, duc de, 390-392, 394, 399, 401-402, 414.
 ROLLIN Charles, 173.
 ROSENKRANTZ Frederik Christian, 262.
 ROSE Toussaint, 51.

- ROSLIN Alexandre, 163, 430.
 ROSLIN Edme, 58.
 ROSNAY Claude Gédéon Denis du Metz, comte de, 70.
 ROSSIGNOLLE N., 141.
 ROUILLÉ Antoine-Louis, 153-155, 224, 235-240, 242, 244-247, 251-252, 255-258, 261, 271-272, 281-282, 285, 287-292, 296-299, 301, 304, 310, 316-323, 326-336, 340-342, 346, 350-351, 353-354, 356, 358, 365, 373-376, 431, 436.
 ROUSSEAU Jean-Jacques, 175, 189.
 ROUSSEAU Pierre, 173-174, 187.
 SABLON Louis-Marie, 145.
 SAINT-CONTEST Dominique-François Barberie, marquis de, 106, 166, 200, 205, 209, 219-226, 229-231, 234, 240, 244-245, 247, 249, 251-252, 255-256, 260-262, 270-271, 276, 283-284, 290-291, 298, 303, 305, 308-309, 315, 317-319, 325-326, 331, 340, 345-346, 430-431.
 SAINT-FARGEAU Marie-Catherine d'Aligre, comtesse de, 70.
 SAINT-FARGEAU Michel Le Peletier, comte de, 70.
 SAINT-FLORENTIN Marquis de, voir LA VRILLIÈRE Louis Phélypeaux, duc de,
 SAINT-GERMAIN Claude-Louis de, 238.
 SAINT-HÉREM Calixte de Montmorin, marquis de, 149.
 SAINT-LEU Charles-Henri Droin de, 70.
 SAINT-MARTIN (cocher du président Ogier), 75.
 SAINT-POINT Robert-Gabriel de Rochefort d'Ailly, comte de, 157.
 SALIÈRES Alexis-Antoine de Chastellard, marquis de, 64.
 SALM-KYRBOURG Philipp-Joseph, prince de, 158.
 SALM-KYRBOURG Marie-Thérèse-Josèphe de Hornes, princesse de, 158.
 SALY Jacques, 240, 272-273, 429-430.
 SAND George, 440.
 SARTRE Pierre de, 39.
 SAVARY (marchand parisien), 73.
 SAXE Maurice, comte de, 151-152.
 SCHACK-RATHLOU Joachim Otto, 262, 430.
 SCHEFFER Carl Fredrik, 254, 263, 320, 342, 357.
 SCHELDERUP SNEEDORFF Jens, 212.
 SCHIMMELMANN Caroline Tugendreich Friedeborn, Mme von, 242.
 SCHIMMELMANN Heinrich Carl von, 242.
 SCHLESWIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-AUGUSTENBOURG Émile de, 291.
 SCHMETTAU Waldemar Hermann von, 296.
 SCHULIN Johann Sigismund, 219, 226, 228.
 SCUDÉRY Madeleine de, 195-196.
 SEBA Albertus, 176.
 SÉGUIER Antoine-Louis, 379.
 SÉNÈQUE, 170.
 SERVOLLE (diacre janséniste), 123.
 SEUILLE (maître d'hôtel du président Ogier), 75.
 SOPHIE-MADELEINE DE BRANDEBOURG-CULMBACH (reine de Danemark), 236, 238, 251.
 SOPHIE-MADELEINE (fille de Frédéric V de Danemark), 238.
 SOUBISE Charles de Rohan, prince de, 414.
 SOURCHES Louis-Hilaire du Bouchet, comte de, 70.
 SPRENGTPORTEN Johan Vilhelm, 255.
 STANISLAS I^{er} Leszczyński (roi de Pologne), 239.
 TALIVET (cocher du président Ogier), 75.
 TÉRENCE, 171.
 TERRAY Joseph Marie, abbé, 60, 420.
 TESSÉ Louis-René de Froulay, marquis de, 60, 64.
 THÉOPHRASTE, 170.
 THOMÉ Françoise-Victoire, 47.
 THOMÉ Philippe, 47, 55, 125.
 THOMÉ DE SAINT-MÉRY René, 47, 400.
 THOTT Otto Tagesen, 238.
 THUROT François, 295.
 TITLEY Walter, 258, 263-264, 299-300, 334.
 TITON Maximilien, 123-125, 127-128, 132-133, 144.
 TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS, 426.
 TOCQUÉ Louis, 272-273.
 TOCQUEVILLE Alexis de, 136.
 TOURNEHEM Charles-François-Paul Le Normant de, 151-152.
 TRONCHIN Théodore, 191.
 TRUBLET Nicolas-Charles-Joseph, abbé, 185, 188.
 TRUDAINE Daniel-Charles, 106.
 TRUDAINE DE MONTIGNY Jean Charles Philibert, 378.

TURGOT Anne Robert Jacques (ministre), 86, 167, 420.
 TURGOT Michel-Étienne, 112, 114-115.
 UECHTRITZ Carl Emil von, 298.
 UNGERN-STERNBERG Carl Alexander von, 255, 304.
 URFÉ Honoré d', 189.
 UXELLES Nicolas Chalon du Blé, marquis d', 136.
 VALLÉE Olivier, 47.
 VALLIER Guillaume, 115.
 VALMONT DE BOMARE Jacques-Christophe, 175, 178.
 VALORI Louis-Guy-Henri de, 260, 266.
 VARENNES Jean-Philippe, abbé de, 174.
 VASSY Marie de Bailleul, marquise de, 50.
 VATTEL Emer de, 171.
 VELLY Paul-François, abbé, 173.
 VERGENNES Charles Gravier de, 420.
 VERNET Joseph, 163.
 VERON Louis-Henri, 70.
 VERTOT René Aubert, abbé, 173.
 VIERECK Cuno Hans von, 267.
 VILLEPART Mme de, 73.
 VILLETHIERRY Jean Girard de, 92-93, 121, 174.
 VILLIERS Catherine de, 30.
 VINCENT Claude, 85, 95,
 VINCENT Guillaume, 85
 VINCENT Guyonne, 85-86, 94.
 VINCENT Jacques, 85.
 VINCENT René, 85.
 VINCENT DE GOURNAY Jacques Claude Marie, 85-86, 187-188.
 VIRGILE, 171.
 VOISIN Charles, 163.
 VOLTAIRE, François-Marie Arouet, alias, 111, 170, 172-173, 175, 186, 188-189.
 VORONTSOV Mikhaïl Illarionovitch, 258.
 VOUGNY Jean-Marie de, 68.
 VRÉVIN Nicolas-Louis, 125.
 WEDEL (envoyé hanovrien), 299.
 WEDEL-FRIIS Erhard, 242, 245, 248, 251-252, 262, 287, 306, 340, 427-428, 435-436.
 WEDEL JARLSBERG Frederik Vilhelm, 224.
 WICQUEFORT Abraham de, 171, 204, 209, 223, 281, 300, 306, 333, 338, 359.
 WILHELMINE-CAROLINE (fille de Frédéric V de Danemark), 298.
 WILLIAMS Charles Hanbury, 300.
 ZAZA (domestique des Ogier), 73.
 ZIEGENBALG Bartholomäus, 169.
 ZINZENDORF Ludwig von, 158, 256, 298,
 ZOUCHE Richard, 321.

Index des lieux

- AFRIQUE, 210, 276.
AIX-LA-CHAPELLE, 217, 221.
ALGER, 317-318.
ALLEMAGNE, 107, 172, 180, 211, 222, 283, 285, 287, 291, 319, 331-332, 350.
ALTONA, 285-286, 298.
AMÉRIQUE DU NORD, 221, 331.
AMIENS, 46.
AMSTERDAM, 87, 435.
ANGLETERRE, 13, 87, 258, 163, 173, 180, 205, 217-220, 227, 229, 247, 259, 261, 265, 267-268, 283, 286, 288-289, 301, 303-304, 307, 315-316, 320, 322-324, 329, 332, 335, 337, 343-344, 347-348, 350-352, 355.
ANTILLES, 210, 301.
ANTONY, 139.
ANVERS, 87.
ARCUEIL, 141.
ARLES, 85.
AUTRICHE, 18, 86, 159, 217-218, 221, 255-257, 264, 299, 302, 304, 315, 329, 333, 334-335, 338.
BASSE-SAXE (cercle impérial), 286.
BAVIÈRE, 83, 152, 368.
BERCY, 55-56, 63.
BERGEN, 212, 273, 290, 294-295.
BERLIN, 17, 182, 188, 257-261, 265-266, 268, 285, 297, 303, 319, 331.
BERRY, 29, 83.
BERVILLE, 53-55, 57-59.
BICÊTRE, 141.
BORDEAUX, 68, 379, 409, 420.
BOULOGNE, 136.
BOURGOGNE, 78, 270.
BOUTICOURT, 54.
BRÈME (ville), 286, 347.
BRÈME ET VERDEN (duché), 309, 327, 329, 342, 346.
BRETAGNE, 7, 11-13, 15, 17, 19, 25-26, 88, 91, 99, 106, 134, 177, 185, 187, 191, 201, 303, 345, 380-388, 390-395, 197-398, 400-402, 404-417, 419-426, 433-434, 439.
BRETTEVILLE, 84.
BRIE, 53.
BUENOS AIRES, 87.
CADIX, 74, 85-88.
CANNES, 129.
CARAÏBES, 318.
CARTHAGÈNE, 87.
CHAILLOT, 80, 95, 121.
CHAMPAGNE, 30, 78, 270.
CHANTILLY, 51, 164.
CHINE, 164.
CHOISY, 136, 138, 140, 156-157.
CHRISTIANSAND, 295.
CHRISTIANSBORG, 224-225, 237.
COLOGNE, 115-116, 205, 386.
COMPIÈGNE, 371, 419.
CONSTANTINOPLE, 420.
COPENHAGUE, 7, 14, 17, 22, 25, 60, 64, 74, 90, 99, 106, 137-138, 151, 158, 173, 176, 182, 188, 191, 200, 207, 209, 211-212, 215-218, 220-227, 231, 234-235, 239-246, 247, 249-250, 254-259, 263-266, 268-269, 271-274, 276-277, 281-289, 292-293, 295, 297-299, 302-303, 309, 315-318, 321, 323-324, 326, 329, 331-332, 335-338, 341, 345, 349-353, 357, 359, 362, 376, 421, 427-433, 435-436, 439, 443-444, 446-450.
CÔTE DE L'OR, 210.
COUBERT, 53.
CORBEIL, 138.
COULOMMIERS, 30.
CRESSONSACQ, 58, 62, 88, 93-94.
CRONENBOURG, voir KRONBORG.
DAMMARIE-EN-PUISAYE, 88, 94.
DAX, 86.
DANEMARK, 12-15, 17, 22, 26, 64, 72-75, 80, 90, 92, 95, 97, 116, 137-138, 142, 148, 152, 159, 163-166, 169, 172-173, 175-176, 178-180, 182, 184, 186, 191, 200, 208-226, 228-230, 233-236, 238-239, 241-259, 261-264, 267-270, 272-273, 275-277, 284, 286-300, 302-304, 306-310, 314-328, 330-332, 335-344, 346-359, 365, 369, 384, 424-425, 427-433, 435-436, 440, 443-444, 446-447.
DELMENHORST (comté), 210, 228, 325, 346.
DIEPPE, 84, 86.
DINAN, 86.
DRAVEIL, 52.
ELSENEUR, 294, 320.
EMDRUP, 224, 239-240, 250.
EMKENDORF, 222.

ESPAGNE, 37-39, 85-86, 96, 165, 173, 205, 221, 224-225, 261, 287, 301, 317-318, 323, 331-332, 337, 345.
 ÉTHIOPIE, 186.
 EUROPE, 8, 13-14, 29, 87, 162, 171, 180, 187, 199, 204, 209, 212, 216-218, 220-221, 225, 229, 234, 236, 261, 263, 269, 273, 277, 281, 283, 309, 316, 359, 385, 413, 417, 429, 433, 436, 444.
 FÉROÉ, 178, 180, 210.
 FIONIE, 222, 282.
 FLANDRE, 52, 77, 163, 205.
 FONTAINEBLEAU, 149, 371.
 FOUGÈRES, 85.
 FRANCE, 8, 10, 12-19, 22, 26, 29-30, 32-34, 36-37, 39-48, 57, 60, 62-67, 70, 72-77, 81, 84, 86-87, 89, 92, 94-96, 98-99, 103, 107, 111, 115-116, 125, 127, 128-129, 136-137, 139, 141, 148-149, 151-153, 158, 162, 164-165, 169, 172-174, 177, 179, 181-182, 191, 197-201, 205, 207-209, 215-221, 223-230, 235-239, 241-242, 244, 246-249, 251-253, 255-256, 259-270, 274, 277, 280, 282-284, 286-287, 289, 291-296, 298, 301-304, 314-327, 329-332, 335, 337-338, 340-357, 359, 362, 368, 371, 376, 378, 382, 383, 385, 391-392, 396, 413-414, 420, 424, 427-432, 435-436, 438, 440.
 FREDENSBORG, 224, 252.
 FREDERIKSBORG, 220, 224, 430.
 FREDERIKSNAGOR, 210.
 FRISE ORIENTALE, 307, 335, 338.
 GAND, 87.
 GENTOFTE, 224.
 GRAND BELT, 222, 282.
 GRANDE-BRETAGNE, 13, 158, 210, 217-219, 221, 267, 287, 300, 304, 315-316, 351, 436.
 GUINÉE, 52, 210.
 GUYENNE, 420.
 HALBERSTADT, 348.
 HAMBOURG, 47, 87, 210, 221-222, 257, 282-283, 285-286, 288, 293, 298, 324, 347.
 HANOVRE (électorat), 210, 218-219, 222, 283, 286, 298-299, 309, 347, 349.
 HANOVRE (ville), 257, 303, 343.
 HARAVILLIERS, 54, 57-59.
 HASTENBECK, 343, 346.
 HELSINGBORG, 241.
 HÉNONVILLE, 15, 53-55, 57-59, 76, 132, 184, 189.
 HESSE-CASSEL, 210, 259, 298.
 HOLLANDE, 172, 205, 258, 282, 286, 293, 301, 323, 330, 337, 435.
 HOLSTEIN, 210, 220, 228, 252, 265, 268, 288, 291, 296, 304, 307, 324-325, 328, 330, 333, 335, 338, 339, 341, 343-344, 351, 358.
 HONDURAS, 87.
 HONGRIE, 159, 339.
 IGOVILLE, 85.
 ÎLE-DE-FRANCE, 7, 75.
 ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, 210.
 INDES OCCIDENTALES, 87, 210.
 ISLANDE, 178, 210.
 ISSOUDUN, 29.
 IVRY-LE-TEMPLE, 34, 54.
 IVRY-SUR-SEINE, 58, 60, 64, 73-74, 76, 78-79, 120, 136-137, 140, 158-159, 163, 184, 191, 207.
 JÆGERSBORG, 224.
 JULIERS, CLÈVES ET BERG (duché), 319.
 JUTLAND, 209, 222, 290, 358.
 KLOSTER ZEVEN, 303, 310, 346-348.
 KNIPHAUSEN, 303, 317-319, 345, 351.
 KONGSBERG, 180.
 KRONBORG, 241.
 LA HAYE, 179, 224, 260-261, 264, 287, 318, 435.
 LAMBALLE, 388, 404, 423, 426.
 LANDSKRONA, 227.
 LECTOURE, 69-70.
 LIÈGE, 222, 239.
 LISBONNE, 204.
 LIVRY, 140.
 LONDRES, 179, 257, 259, 261-262, 266-267, 286, 288, 299, 307, 315, 323, 335, 342-343, 347.
 LORRAINE, 30, 239.
 LÜBECK, 210, 286, 324, 328.
 MADRID, 225, 255, 261, 283, 287, 317-318, 331, 368.
 MANNHEIM, 180.
 MAROC, 286.
 MARSEILLE, 86-87, 99.
 MECKLEMBOURG-SCHWERIN (duché), 291, 297, 304.
 MEUDON, 139, 152.
 MIDDELFART, 222.
 MONTAUBAN, 34, 37-40, 44, 49, 67, 168.
 MONTDIDIER, 80.
 MOULINS (Vexin français), 54, 58-59.
 NICE, 303.

NORVÈGE, 178, 180, 182, 209-212, 217, 268, 273, 290-292, 294-296, 307, 316, 322, 334, 357.
 OLDENBOURG (comté), 210, 218, 228, 319, 325, 346.
 ORLÉANS, 29, 79, 88.
 ORLY, 15, 50-53, 57, 61, 75-76, 78-79, 119, 136-140, 183-184.
 PARAY, 51.
 PARIS, 7-11, 15-16, 18, 21, 25-26, 29-35, 37, 39, 41, 43, 45-48, 50-51, 53, 56, 58-61, 63-66, 68-71, 73-76, 78-80, 88-89, 95, 98, 102-110, 112-116, 118-120, 122-129, 132-134, 136, 141, 143, 146-147, 150, 158-159, 161, 164, 166-168, 170, 181-182, 184, 187, 190, 191, 200, 205, 208-209, 221-222, 242, 245, 248-249, 254-259, 261-262, 266, 275, 282, 287-289, 296, 341, 344, 363, 366, 368, 370, 372-373, 376-380, 383-384, 386-387, 390, 408-415, 417, 419-420, 426, 429-430, 434, 436, 441.
 PAYS-BAS AUTRICHIENS, 222.
 PETIT BELT, 222.
 PICARDIE, 54, 80, 110, 205, 384.
 PONTOISE, 53-54, 59
 PORTO RICO, 301.
 PORTUGAL, 165, 205, 368.
 PROVINCES-UNIES, 221, 258, 304, 316, 368, 435.
 PRUSSE, 13, 17, 166, 170, 209-210, 217, 221, 227, 247, 250, 256-257, 259-260, 262, 265-268, 286, 288, 291, 297, 300, 307, 309, 316, 318-319, 324, 326, 331-332, 335-336, 338, 340, 346, 348, 355-356, 358, 436, 446.
 PUISEUX, 54, 57, 76, 79.
 RATISBONNE, 159, 207-209, 223, 439.
 RENNES, 381, 384, 386-391, 400, 404-407, 410-411, 416-417, 420-423, 425-426, 433.
 ROUEN, 11, 37, 46, 68, 79, 84-85, 94, 189.
 RUSSIE, 13, 166, 210, 212, 216-217, 219-221, 248, 255, 257-259, 291, 300, 302-304, 307, 309, 315, 323-325, 328, 332, 335-337, 340, 351-352, 356, 358.
 SAINT-BRIEUC, 12, 15, 17, 371, 383-386, 388, 390-391, 393-394, 399, 401, 403-405, 409, 412-414, 419, 424-425, 441, 447.
 SAINT EMPIRE, 159, 166, 208-210, 219, 315, 318-319, 331, 338, 350.
 SAINTE-MARGUERITE (île), 129, 131, 144, 407.
 SAINTES, 382.
 SAINT-MALO, 85, 87, 188, 388, 404, 410-411, 433.
 SAINT-PÉTERSBOURG, 172, 204, 256-258, 260-261, 307, 329, 335, 346.
 SAINT-SEVER, 86.
 SAINT-THOMAS (île), 301.
 SARDAIGNE, 221.
 SAXE, 164, 257-258, 264, 300.
 SAXE-GOTHA, 298.
 SAXE-HILDBURGHAUSEN, 328.
 SCANDINAVIE, 14, 211, 216-217, 220, 274, 276-277, 281-283, 294, 351.
 SCANIE, 227, 290.
 SCHLESWIG (duché), 209-210, 220, 228, 268, 291, 324, 328.
 SCHLESWIG (ville), 222, 291.
 SEELAND, 216, 222, 281.
 SÉNART, 52, 138.
 SENLIS, 54.
 SEQUEHART, 54, 60, 62-63.
 SÉVILLE, 87.
 SÈVRES, 9, 74, 164-165, 269-270.
 SOLEURE, 205.
 SOTTEVILLE, 85.
 STOCKHOLM, 224, 247, 254-255, 257, 260-263, 267, 282, 299, 321, 321, 328-329, 342, 346.
 SUÈDE, 13, 172-173, 210, 215-216, 219-221, 226, 228, 238, 242, 248, 254-256, 259-260, 262-263, 267, 271, 282, 299, 302, 304, 307, 309, 319, 320-321, 323-324, 328-329, 331, 336-337, 341-342, 395, 420.
 SUND, 216, 218, 224, 227, 241.
 THIAIS, 50-51, 136.
 THOUARS, 34.
 TOURS, 37-38, 77
 TRANQUEBAR, 169, 210.
 TRÉGUIER, 146-147, 393.
 TRIPOLI, 317.
 TROIS-FONTAINES, 156.
 TRONDHEIM, 182, 276, 294-295.
 TUNIS, 317.
 TURIN, 435.
 TURQUIE, 87.
 UTRECHT, 217, 285, 297.
 VAREL, 319.
 VARSOVIE, 205, 260.
 VENISE, 98, 205, 368.
 VERA CRUZ, 87.
 VERMANDOIS, 54, 57, 60-63.

VERSAILLES, 22, 25, 26, 98, 102, 115, 130, 147, 149-150, 207, 219-221, 225-226, 229, 239, 246-248, 257, 260, 266-268, 282-283, 285-289, 293, 304, 307, 309, 315-316, 318, 320, 323-324, 331, 337, 342-344, 348, 350-351, 354-357, 367, 371, 378-379, 383-385, 392-393, 398-399, 401-402, 430-431, 443, 447.
 VEXIN FRANÇAIS, 7, 15, 25, 53, 55, 57-59, 61-62, 76, 136, 182.
 VIENNE, 245, 256-257, 300, 332, 335, 338-339, 435.

VILLEFAVREUX, 58, 136.
 VILLEJUIF, 137-138.
 VILLENEUVE-LE-ROI, 50-51, 136.
 VILLIERS-EN-BEAUCE, 30.
 VINCENNES, 129, 164-165, 269-270, 294.
 VITRY, 136, 138.
 VIVIERS, 133.
 YFFINIAC, 423.
 WESTPHALIE, 13, 208, 217, 219-220, 222, 283, 319, 331-332.
 YVERDON, 247.

Table des matières

Remerciements.....	3
Abréviations utilisées	5
Introduction	7
Première partie. La bonne fortune d'une dynastie parisienne.....	27
Chapitre I. Un héritage généalogique : la dynastie Ogier	29
I. Du Berry à Paris : une famille d'hommes de loi.....	29
II. Jean-Nicolas Ogier (1622-1709), l'initiateur d'une fortune.....	30
III. Pierre-François Ogier (1622-1709), le bâtisseur d'un prestige familial.....	35
1. Le munitionnaire des armées.....	35
2. Le receveur général des finances.....	37
3. Le receveur général du Clergé	39
4. Le grand audencier de France.....	44
IV. L'entourage familial du président Ogier : une pleine intégration aux élites nobiliaires	46
Chapitre II. La consolidation d'un pouvoir économique : la gestion patrimoniale des Ogier....	49
I. Les stratégies foncières de la famille Ogier.....	49
1. Jean-Nicolas Ogier et les prémices d'un patrimoine.....	49
2. Le plein essor d'une puissance foncière sous Pierre-François Ogier.....	51
3. Jean-François Ogier : la liquidation d'un patrimoine ?.....	57
II. Revenus du sol et du bâti : la politique locative des Ogier	61
III. L'aventure des rentes constituées : les placements d'une famille de crédientiers	65
IV. Mode de vie et fortune matérielle : un train de vie aristocratique ?	72
1. Le président Ogier et la gestion du quotidien.....	72
2. La culture matérielle des Ogier : estimations à la lumière des inventaires après-décès	76
3. Les legs testamentaires : la gestion <i>in extremis</i> des fortunes mobilières	78
Chapitre III. Compagne et auxiliaire : Guyonne-Marie Cavelier, épouse du président Ogier....	83
I. La bonne fortune d'une provinciale.....	84
1. Des racines rouennaises et malouines.....	84
2. Le mariage La Rivaudais ou les richesses d'Espagne.....	86
II. Une réputation sulfureuse : légende ou réalité ?.....	88

III. Une gestionnaire accomplie	93
IV. Une femme d'influence ? Le réseau politique de la présidente Ogier.....	95
Deuxième partie. D'une cour à l'autre : variations d'une carrière et réseaux de sociabilité	101
Chapitre I. La fougue d'un jeune loup janséniste : une leçon pour l'avenir ?.....	103
I. Jeunesse et éducation d'un futur magistrat	103
1. D'une enfance en collège jésuite.....	103
2. ... aux bancs de l'université.....	106
II. L'activité d'un jeune magistrat sur la scène judiciaire parisienne	109
1. Cour de justice et compagnie d'officiers : un milieu en ébullition.....	110
2. Les Requêtes du Palais : une juridiction spécifique.....	112
3. L'activité judiciaire du président Ogier	114
III. Ogier et le jansénisme : l'itinéraire spirituel d'un magistrat	116
1. De la doctrine sacrée au flambeau politique	116
2. L'héritage d'une piété familiale	118
3. La vie spirituelle du président Ogier	119
4. Un magistrat janséniste convaincu	122
IV. Du croyant au polémiste : le baptême de feu d'un magistrat janséniste	125
1. La révélation de la crise politique de 1732	126
2. Le chemin de l'exil : coupable ou victime expiatoire ?	128
Chapitre II. Entre la cour, la ville et les champs : une carrière à multiples facettes et sa sociabilité mondaine	135
I. De la passion cynégétique à la capitainerie des chasses du Louvre	136
1. Un chasseur invétéré	136
2. La capitainerie des chasses du Louvre : les atouts d'une magistrature.....	138
II. Le premier marguillier et l'administration de la paroisse Saint-Louis-en-l'Île.....	143
III. Un pied à Versailles : la surintendance de la Maison de la dauphine.....	147
IV. Patronage et vie mondaine : la sociabilité aulique du président Ogier	150
1. Client ou créature ? Le complexe écheveau des fidélités	150
2. La vie mondaine d'un nouveau courtisan.....	156
3. Le dynamisme d'une vie mondaine extra-aulique	158

Chapitre III. Un honnête homme au temps des Lumières : le magistrat-amateur et sa sociabilité intellectuelle.....	161
I. Des porcelaines aux médailles : un collectionneur éclectique	161
1. Objets de luxe et œuvres d'art : une relative simplicité	163
2. La passion de la porcelaine	164
3. La numismatique : une collection démodée ?	165
II. La bibliothèque d'un magistrat : la culture livresque du président Ogier	166
III. Le président Ogier et les sciences : un amateur au temps des Lumières	175
1. Collectionneur ou amateur ?	176
2. Le cabinet du président Ogier	179
3. Le couple Ogier et les sciences	182
IV. La sociabilité intellectuelle et artistique des Ogier	184
1. Le salon : un lieu hybride entre rencontre mondaine et communauté intellectuelle ..	184
2. Le rôle-clef de Mme Ogier	185
3. Écrivains, scientifiques et artistes : un réseau varié.....	188
V. Le président Ogier et l'idéal du parfait magistrat : le profil d'un honnête homme ?	192
1. Nicolas Faret et le portrait classique de l'honnête homme.....	193
2. Les morales de l'honnêteté au siècle des Lumières	197
3. Le président Ogier : un honnête homme de son temps ?	199
Troisième partie. Le tournant nordique : l'aventure diplomatique d'Ogier le Danois	203
Chapitre I. Les premiers pas d'un novice à la rencontre de l'exotisme nordique	207
I. L'ambition d'une nouvelle carrière : les clefs d'une promotion.....	207
II. La monarchie danoise et ses acteurs au mitan du XVIII ^e siècle	209
1. Les multiples territoires de l'espace danois	209
2. Frédéric V, monarque absolu et père de son peuple	210
3. De puissants auxiliaires : le comte Moltke et le baron Bernstorff	214
III. Le Danemark, l'Europe et la France : le rôle du « système du Nord »	216
1. L'écartèlement géopolitique du Danemark	217
2. L'alliance dano-suédoise : l'impossible réconciliation des frères ennemis ?	219
IV. Immersion et baptême de feu d'un nouveau diplomate	221
1. Un long voyage à travers l'Europe	221
2. Le temps de l'immersion : installation et premiers contacts	223
3. La présentation des lettres de créance	225
4. Les premières rencontres ministérielles : l'attachement au « système du Nord »	226

Chapitre II. La conquête d'une cour : Ogier et l'art de la représentation diplomatique	233
I. Rituels et sociabilités politiques : la maîtrise de la représentation	233
1. Les audiences solennelles du président Ogier.....	234
2. Vie de cour et mondanités d'un diplomate	237
3. Les réceptions de l'ambassadrice	241
II. Les amitiés danoises de M. Ogier : un jeu d'équilibriste	243
1. Le comte Moltke, « l'homme du monde le plus vrai ».....	244
2. Le baron Bernstorff : une amitié au risque des suspensions versaillaises	246
3. Frédéric V, « un Prince qui m'honorait de son estime ».....	250
III. Un diplomate parmi d'autres : Ogier et ses homologues.....	254
1. Les rapports du président Ogier avec les diplomates étrangers	254
2. La nomination des agents diplomatiques danois : un jeu d'influence	259
3. Un diplomate sous surveillance : Ogier vu de l'étranger.....	263
IV. L'ambassadeur du goût français : un médiateur culturel entre la France et le Nord	268
1. La stratégie des présents diplomatiques.....	269
2. Le soutien des artistes français à Copenhague.....	271
3. L'activité intellectuelle d'un ambassadeur	273
Chapitre III. Un observateur politique : Ogier et l'information.....	279
I. L'établissement de l'information : entre observation et <i>parrésia</i>	279
II. Une information au risque de multiples contraintes	281
1. Les contraintes externes : climat, guerre et espionnage.....	281
2. Les contraintes internes : rumeurs et désinformation	285
III. De l'observation à la surveillance : ambassadeur ou espion ?	289
1. La diversité du champ d'information diplomatique.....	289
2. Une information au service des intérêts franco-danois.....	294
3. De l'investigation à l'espionnage : une limite ténue	297
IV. L'art de la dépêche et la maîtrise de la rhétorique.....	302
1. La correspondance politique : une activité du quotidien	302
2. L'esprit et la plume : Ogier et le maniement de l'écriture diplomatique	305
Chapitre IV. « Négociateur sans cesse » : une mission complexe au bilan mitigé.....	313
I. Une négociation aux multiples fronts sous le feu de la guerre de Sept Ans	314
1. Les traités d'alliance et de commerce franco-danois	314
2. Les médiations du président Ogier : la crise dano-espagnole et l'affaire de Kniphausen	317
3. L'union maritime dano-suédoise et la neutralité à la danoise.....	319
4. La question gottorpienne : un <i>casus belli</i> dano-russe.....	324

II. Les moyens du succès : la méthode Ogier	325
1. À l'école de sa cour : le diplomate entre obéissance et liberté	325
2. La dextérité du diplomate : liberté d'action et réactivité	328
3. Le président Ogier et l'art de persuader	329
4. L'effort de dissuasion au service du « système du Nord »	334
5. Les arguments du succès diplomatique	337
6. La prudence, vertu-maîtresse du négociateur	340
III. Écueils et blâmes : l'autojustification de Jean-François Ogier	342
1. Contradictions et erreurs : les limites du bon exercice de la diplomatie	342
2. Les tentions de l'obéissance : du blâme à l'autojustification.....	345
IV. Ogier le Danois : le magistrat devenu avocat	349
1. Insuccès et désillusions : le relatif échec de l'alliance franco-danoise	349
2. Le président Ogier, apologiste de la cour danoise ?	353
Quatrième partie. La fin de carrière en demi-teinte du « valet de pique ».....	361
Chapitre I. Un conseiller d'État aux liaisons dangereuses.....	365
I. Au cœur du pouvoir : activité et missions d'un conseiller d'État	365
1. Le fruit d'une longue attente	365
2. Le Conseil privé et ses membres	366
3. L'activité de Jean-François Ogier au Conseil privé.....	369
II. Le choix de l'équilibre : Ogier face à la querelle des sacrements de 1752-1753	373
III. La réforme Maupeou : M. Ogier et ses liaisons dangereuses	377
Chapitre II. Le pacificateur de la Bretagne ou le « valet de pique » des parlementaires ?.....	381
I. Les charbons ardents de la mission bretonne.....	381
II. Ogier le Pacifique dans la poudrière briochine	385
1. L'arrivée d'un messie : le « valet de pique » contre l'Aiguillon	386
2. Une inauguration sous de bons auspices	390
3. Le vote du règlement : un interminable bras de fer	392
4. Trancher le nœud gordien : la réduction de la noblesse.....	394
5. Le coup de théâtre du 1 ^{er} avril.....	397
III. Un commissaire entre le marteau et l'enclume.....	398
1. L'optimisme d'Ogier : le calme au milieu de la tempête ?.....	398
2. Ogier et Versailles : la corde raide.....	401
3. La colère des Aiguillonistes : haro sur le commissaire !.....	404
4. Mme Ogier et le réseau breton	408
5. Le tandem Le Paige-Ogier, cabinet noir des états de 1768 ?	414
IV. L'éclipse du « valet de pique » : de la demi-disgrâce à la réhabilitation.....	417

Chapitre III. Ogier et l'opinion : une icône oubliée ?	421
I. Le pacificateur et les chansonniers des libertés de la Bretagne.....	421
II. L'écho des témoignages : mémorialistes ou panégyristes ?.....	426
1. La renommée danoise : un sans-faute diplomatique ?.....	426
2. Robert de Saint-Vincent : mémorialiste ou hagiographe ?.....	432
3. Le poids de la rumeur et la notoriété d'un homme d'État.....	434
III. Les épitaphes : de la canonisation à l'oubli	437
Conclusion	441
Sources et bibliographie	451
Sources.....	452
Bibliographie	477
Index des personnes	499
Index des lieux	510

Titre : Magistrat, diplomate, courtisan. Parcours d'un honnête homme au temps des Lumières : Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775)

Mots clés : Honnête homme, magistrat, Parlement, Lumières, ambassadeur, Danemark

Résumé : Figure marquante du règne de Louis XV, personnage issu du monde de la robe parisienne dont la carrière diversifiée et les multiples activités culturelles ont su faire de lui une personnalité renommée du siècle des Lumières, Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775) fut aussi, au fil de ses différents parcours, un modèle singulier de l'honnête homme. Idéal de vie largement diffusé dans la haute société du XVII^e siècle, l'honnêteté, mêlant savoir-vivre en société et pratique des vertus, n'a pas disparu du champ varié des comportements sociaux du XVIII^e siècle, en dépit des évolutions idéologiques et socio-culturelles de la période. La confrontation des différents aspects de la vie du président Ogier avec leur contexte social, politique, économique, culturel et religieux permet de mettre en évidence les continuités et les discontinuités, les déterminismes et les libertés dans le parcours multiple d'un homme d'État issu de l'aristocratie robine d'un Ancien Régime en déclin.

Jean-François Ogier se situait comme un personnage à la charnière entre la tradition et la modernité. Serviteur fidèle et zélé du pouvoir royal, comme magistrat, diplomate et conseiller d'État, il n'en fut pas moins un homme profondément attaché à ses convictions de parlementaire janséniste, défenseur de la liberté des cours supérieures et des privilèges provinciaux. Il a su, tant bien que mal, maintenir l'équilibre entre deux positions *a priori* inconciliables, manifestant ainsi, à travers son expérience, les contradictions d'une société en pleine mutation.

Title : Magistrate, diplomat, courtier. The life of an honnête homme during the Enlightenment: Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775)

Keywords : Honnête homme, magistrate, Parliament, Enlightenment, ambassador, Denmark

Abstract : A key figure in the reign of Louis XV, a man from the world of Parisian robe whose diversified career and multiple cultural activities made him a renowned figure of the Age of Enlightenment, Jean-François Ogier d'Hénonville (1703-1775) was also, throughout his various careers, a singular model of the "honnête homme". Ideal of life widely disseminated in the high society of the 17th century, the "honnêteté", combining social skills and the practice of virtues, did not disappear from the varied field of social behaviour in the 18th century, despite the ideological and socio-cultural changes of the period. The confrontation of the different aspects of President Ogier's life with their social, political, economic, cultural and religious context makes possible to highlight the continuities and discontinuities, the determinisms and the freedoms in the multiple path of a statesman, member of the robin aristocracy of a declining Ancien Régime.

Jean-François Ogier was a character at the hinge between tradition and modernity. A faithful and zealous servant of the royal power, as a magistrate, diplomat and State Councillor, he was nonetheless a man deeply attached to his convictions as a Jansenist parliamentarian, defender of the freedom of superior courts and of provincial privileges. He was able, as best he could, to maintain a balance between two positions that were *a priori* irreconcilable, thus demonstrating, through his experience, the contradictions of a society in the throes of change.